

Document d'enregistrement universel 2024

INCLUANT LE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE LA BFCM

Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit Mutuel

SOMMAIRE

PAROLES DE DIRIGEANTS 2
CHIFFRES CLÉS 2024 4
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES 6
ENTREPRISE À MISSION 8
DIVIDENDE SOCIÉTAL 10
NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 12
NOS MÉTIERS 14

1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 16
1.1 Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 17
1.2 Le groupe Crédit Mutuel 20
1.3 Présentation des métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 22
1.4 Historique 42

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 44
2.1 Environnement économique et réglementaire en 2024 45
2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 49
2.3 Activités et résultats consolidés de la BFCM 71
2.4 Activités et résultats sociaux de la BFCM 80

3 DURABILITÉ 84
3.1 État de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale 85
3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale 332
3.3 Plan de vigilance 336
3.4 Rapport du comité de mission 348
3.5 État de durabilité de la BFCM et ses filiales 349
3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur l'état de durabilité BFCM 568

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 572
4.1 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Rapport sur le gouvernement d'entreprise 574
4.2 BFCM - Rapport sur le gouvernement d'entreprise 604

5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3 627
5.1 Chiffres clés 630
5.2 Facteurs de risque (EU OVA) 638
5.3 Gestion des risques (EU OVA & EU OVB) 647
5.4 Champ d'application du cadre réglementaire (EU LIA & EU LIB) 656
5.5 Fonds propres 660
5.6 Indicateurs prudentiels 668
5.7 Adéquation du capital (EU OVC) 676
5.8 Risque de crédit 678
5.9 Risque de contrepartie (EU CCRA) 736
5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC) 752
5.11 Titrisation (EU SECA) 759
5.12 Risque des activités de marché (EU MRA) 767
5.13 Risque de gestion de bilan 770
5.14 Risque opérationnel (EU ORA) 783
5.15 Informations sur les actifs grevés et non grevés (EU AE4) 787
5.16 Risque actions 789
5.17 Capital - investissement 789
5.18 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance 790
5.19 Rémunération (EU OVB & EU REMA) 837
Annexes 847
Index des tableaux 869

6 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 873
6.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 874
6.2 Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 880
6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 970

7 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM 977
7.1 États financiers consolidés de la BFCM 978
7.2 Annexe aux comptes consolidés de la BFCM 984
7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 1085

8 COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM 1092
8.1 États financiers de la BFCM 1093
8.2 Renseignements relatifs aux filiales et participations 1119
8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 1122
8.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 1126

9 CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES 1127
9.1 Capital social 1128
9.2 Actionnariat 1128
9.3 Politique en matière de dividendes 1130
9.4 Renseignements divers 1130

10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 1132
10.1 Calendrier 2025 de communication financière 1133
10.2 Documents accessibles au public 1133
10.3 Responsable de l'information financière 1133
10.4 Responsable du document 1134
10.5 Responsables du contrôle des comptes 1134
10.6 Tables de concordance 1135
10.7 Glossaire 1140

Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit Mutuel

Document d'enregistrement universel 2024

incluant le rapport financier annuel de la BFCM

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières et de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (qui offre une vision économique complète des activités du groupe) et celles de la BFCM (l'émetteur). Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM *(Programme Euro Medium-Term Notes ; U.S. Medium-Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de créances négociables)*.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 10 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel 2024 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site internet bfcm.creditmutuel.fr

Paroles de dirigeants

QUESTIONS À DANIEL BAAL & ÉRIC PETITGAND

Que retenez-vous de l'année 2024 ?

Crédit Mutuel Alliance Fédérale conclut la première année de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire avec une performance financière au plus haut niveau historique. Son Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 16,6 milliards d'euros, tandis que son résultat net atteint 4,12 milliards d'euros, un niveau supérieur au record de 2024.



L'assurance, en particulier, a connu une progression remarquable avec un résultat net sans précédent de 983 millions d'euros. Elle est en progrès autant dans l'assurance-vie qu'en assurance des biens et des personnes. Les métiers spécialisés ont également enregistré une forte croissance (+30 %). Cette solidité témoigne de la pertinence de notre modèle diversifié, capable d'absorber les difficultés conjoncturelles rencontrées par les réseaux bancaires en France, notamment la faible demande de crédits, la hausse du coût du risque et le pincement de la marge d'intérêt.

Les frais généraux s'élèvent à 9,3 milliards d'euros. Ils sont maîtrisés dans un contexte d'investissements stratégiques majeurs du groupe dans le cadre du plan stratégique, tant en matière de technologie que d'humain à travers son pacte social sans égal sur le secteur.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche la meilleure efficacité opérationnelle du secteur, avec un coefficient d'exploitation de 55,7 %. Avec 66 milliards d'euros de capitaux propres, le groupe demeure l'une des banques les plus solides de la zone euro.

En tant qu'entreprise à mission, quelles sont vos actions menées en 2024 ?

Cette année encore, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque engagée dans la démarche d'entreprise à mission, s'est distingué par son engagement à bâtir un monde plus juste et plus durable. Grâce au Dividende sociétal, 574 millions d'euros ont été mobilisés en 2024 pour soutenir des entrepreneurs engagés dans la transition climatique, déployer des offres de bancassurance inclusives et accompagner le monde associatif des structures locales jusqu'aux grandes ONG.

Daniel Baal
Président

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire a engagé près de 400 millions d'euros dans des projets portés par des start-up. Sans objectif de rendement financier à court terme, il leur apporte des capitaux nécessaires pour concevoir des technologies de rupture capable de relever les défis écologiques et sociétaux.

Le Dividende sociétal a également permis de proposer des offres fortes de bancassurance. Parmi les actions qui ont marqué l'année, le Livret d'Épargne pour les Autres a bénéficié d'un taux boosté ce qui a permis aux sociétaires et clients de reverser 4,6 millions d'euros de dons à des associations. De même, 26 802 étudiants ont pu financer leurs études avec le prêt Étudiant Solidaire sans intérêt et sans frais.

Le groupe a aussi renforcé sa politique de mécénat. 82 millions d'euros ont été mobilisés pour le secteur associatif, tant au niveau local qu'au niveau régional et national, ce qui fait de Crédit Mutuel Alliance Fédérale la première entreprise mécène en France.

Quelles perspectives économiques envisagez-vous pour 2025 ?

2025 marque la fin d'une période inédite en matière de taux. Depuis plusieurs mois, nous avons dû faire face à une situation où les revenus générés par notre activité de crédit étaient inférieurs aux coûts liés à la rémunération de nos dépôts. Cette phase semble désormais être derrière nous, ce qui devrait profiter à la banque de détail.

Si des incertitudes perdurent pour les sociétaires et clients du groupe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continuera de les accompagner dans leurs projets comme dans leurs difficultés. Sa grande solidité financière et sa gestion prudente, illustrées par son ratio de CET1 de 18,8 %, permettent d'aborder cette période avec sérénité.

Quels sont vos projets pour 2025 ?

Les ambitions de notre plan stratégique 2024-2027 continueront de guider les actions du groupe en 2025. L'investissement dans la transformation digitale restera une priorité tout comme la conquête, notamment sur le marché de l'assurance et des entreprises ainsi que le développement à l'international.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a inventé le modèle de la bancassurance. Le groupe souhaite le déployer en Europe. C'est la raison pour laquelle les équipes travaillent sur un lancement des activités commerciales d'ACM Deutschland pour début 2026, en lien avec TARGOBANK, une banque de référence sur le marché allemand.



Éric Petitgand
Directeur général

Chiffres clés 2024

78 300 collaborateurs

31,0 millions de clients

6,5 millions de sociétaires

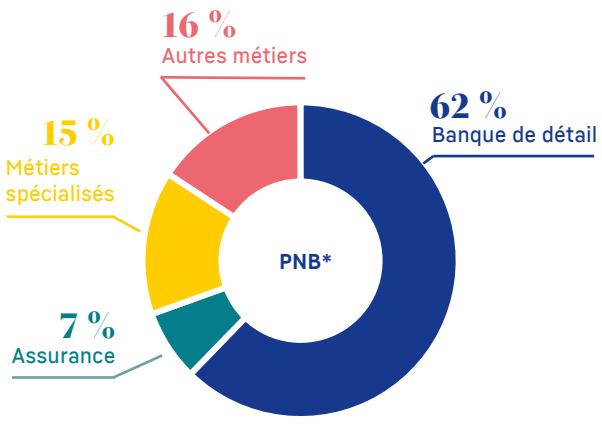
PLUS DE 4 200 points de vente

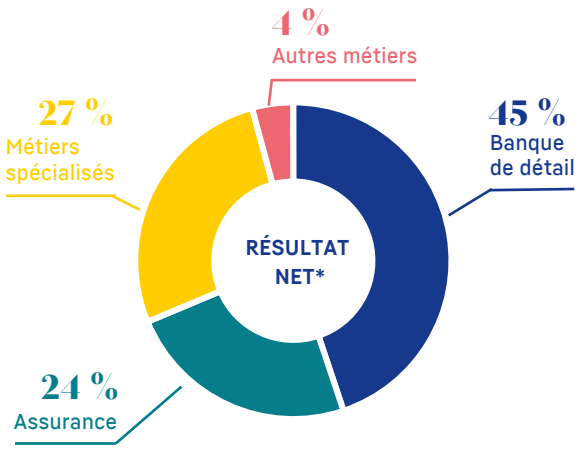
COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'€)	DÉCEMBRE 2022 proforma*	DÉCEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2024
Produit net bancaire	15 625	16 060	16 610
Résultat brut d'exploitation	7 015	6 887	7 351
Résultat net	3 485	4 115	4 124
Coefficient d'exploitation	55,1 %	57,1 %	55,7 %

* *À partir du 1er janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance. Afin d'avoir une référence homogène, les données de l'exercice 2022 ont été retraitées proforma.*

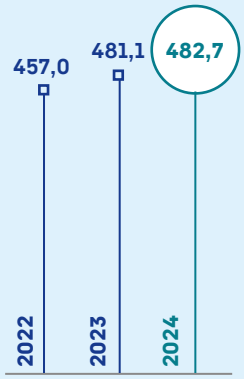
RÉPARTITION DU PNB ET DU RÉSULTAT NET PAR ACTIVITÉ



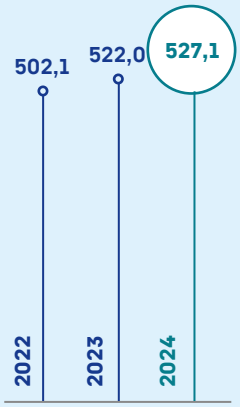


* *Hors secteur « Holding »*

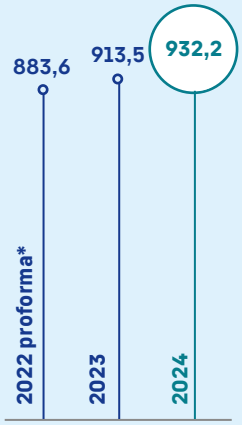
BILAN



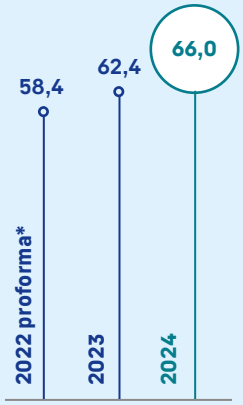
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE
(en milliards d'euros)



CRÉDITS À LA CLIENTÈLE
(en milliards d'euros)



TOTAL BILAN
(en milliards d'euros)

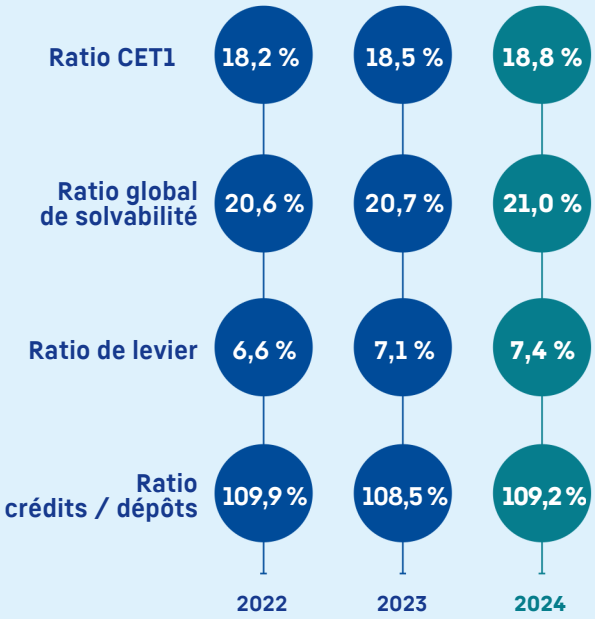


CAPITAUX PROPRES
(en milliards d'euros)

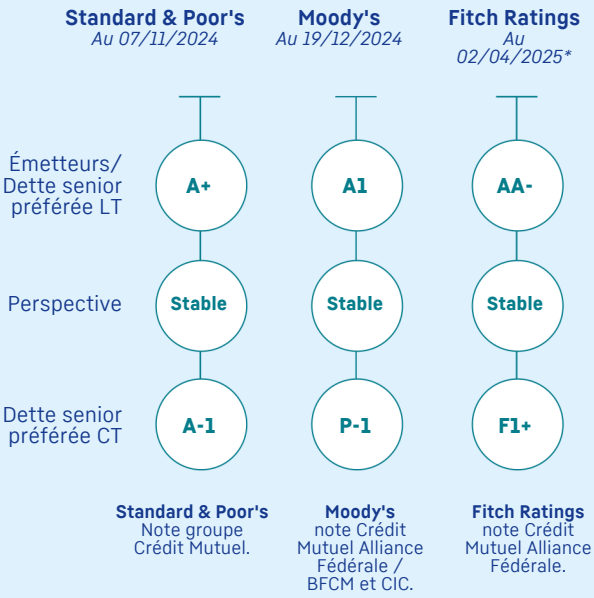
* *À partir du 1er janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance. Afin d'avoir une référence homogène, les données de l'exercice 2022 ont été retraitées proforma.*

CAPITAL

Données calculées sans mesures transitoires.



NOTATIONS



Standard & Poor's Note groupe Crédit Mutuel.

Moody's note Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM et CIC.

Fitch Ratings note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

** La note «Issuer Default Rating» est stable à A+.*

UNE RAISON
Ensemble

Notre modèle d'affaires

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE
ENTREPRISE À MISSION

3 axes stratégiques 2024 - 2027

Notre priorité : l'esprit de conquête et d'initiative

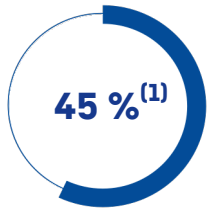
NOS RESSOURCES et atouts

- **Une banque qui appartient à ses clients**
  6,5 millions de sociétaires
  14 965 élus mutualistes
- **Une banque territoriale et multicanale**
  Plus de 4 200 points de vente
  25 000 conseillers clients
  3,8 Md€ investis en capital-investissement dans l'économie réelle en région
- **Une banque engagée auprès de ses clients**
  78 300 collaborateurs au service de **31,0 millions** de clients particuliers, professionnels, agriculteurs, associations, entreprises et institutionnels
- **Des marques puissantes**
  Crédit Mutuel, CIC, TARGOBANK, Cofidis
- **Une banque technologique et innovante**
  Euro-Information, filiale technologique dédiée au développement des **solutions d'aujourd'hui et de demain**
  - des *datacenters* propriétaires
  - une banque à distance développée en propre
  - pionnier dans l'adoption de l'intelligence artificielle
- **Une banque solide**
  Ratio CET1 à **18,8 %**
  Mise en réserve du résultat net année après année **66,0 Md€** de capitaux propres

NOS MÉTIERS Une bancassurance multiservice

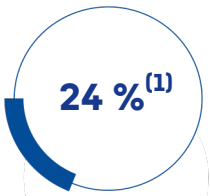
BANQUE DE DÉTAIL

Nos réseaux :
Crédit Mutuel, CIC, BECM, Beobank
Crédit à la consommation :
Cofidis Group, TARGOBANK
Filiales métiers : affacturage et mobilisation de créance, crédit-bail immobilier et mobilier, immobilier



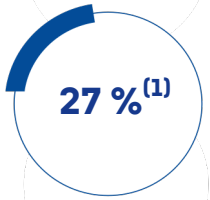
ASSURANCE

Assurance de biens et de personnes
Assurance-vie
Assurance des emprunteurs



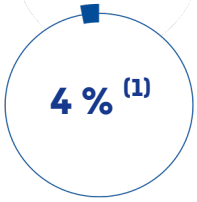
MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Gestion d'actifs et banque privée
Banque de financement
Activités de marché
Capital-investissement



AUTRES MÉTIERS

Technologie et logistique
Presse



(1) Contribution des métiers opérationnels au résultat net 2024 hors secteur « Holding ».
(2) Réseaux Crédit Mutuel et CIC.
(3) La Française et autres sociétés de gestion d'actifs.
(4) Classement palmarès France Capital classement des 500 premiers employeur de France.
(5) Collaborateurs des entités du périmètre de l'état de durabilité via la structure de formation groupe CAP Compétences.
(6) Groupes bancaires français.

Les données de ce modèle d'affaires sont à fin 2024.

D'ÊTRE **écouter & agir**

5 missions qui guident notre action au service de nos sociétaires, de nos clients et contribuent au bien commun

Notre engagement : mener la révolution écologique et sociétale

Le trio gagnant : salariés, élus & technologie

ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE

NOS OFFRES diversifiées

CONSEIL
Au cœur de notre offre, un conseil dédié aux besoins de chacun de nos clients

FINANCEMENTS
Des financements adaptés aux projets de vie et de développement de nos clients

ASSURANCE
Une protection au quotidien pour nos clients et leur famille, leur patrimoine, leur activité professionnelle ou leur entreprise

ÉPARGNE & INVESTISSEMENTS
Des solutions pour anticiper et préparer l'avenir

OFFRE MULTISERVICE
Partenaire de proximité et facilitateur des projets de nos clients

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Un engagement durable auprès de nos clients

527 Md€ d'encours de crédits
9 décisions de crédit sur 10 prises localement[2]
38 millions de contrats d'assurances
Près de **190 Md€** sous gestion[3]

Une proximité relationnelle multicanale de qualité

Un conseiller dédié pour chaque client
Gain de temps administratif pour nos conseillers : **1 million** d'heures libérées grâce à l'IA
Garantir à nos clients l'autonomie *via* le numérique couplée à la **qualité de la relation**

Un pacte social fort au service de la performance collective

Crédit Mutuel classé **meilleur employeur 2024** du secteur bancaire[4]
6 % de la masse salariale investis en formation[5]
Politique de rémunération qui met en avant la **force du collectif** (intéressement, participation, abondement, augmentations collectives)

Une entreprise qui agit dans l'intérêt de la société

75 % du PNB réalisés en France
Près de **1 700** alternants embauchés
2,6 Md€ impôts, taxes et charges sociales payés en France

Une entreprise pérenne et efficiente

PNB à **16,6 Md€** et résultat net à **4,1 Md€**
Meilleure efficacité opérationnelle du secteur[6] avec un coefficient d'exploitation à **55,7 %**

Mener la révolution écologique et sociétale

Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles crédits et investissements, concrétisée par des trajectoires NZBA
Plan de **sortie du charbon** à l'horizon 2030
Arrêt du financement de nouveau projet pétrole et gaz depuis 2021, et depuis juillet 2024 des producteurs d'énergie sans trajectoire constatée de baisse de production hydrocarbure

Une performance financière au service de l'utilité collective : le Dividende sociétal

Mobilisation de **15 %** du résultat net consolidé
Financement de projets de transformation **environnementale et solidaire** (investissements à impact, services solidaires et mécénat)
Plus de **1 Md€** engagé depuis sa création en 2023

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE,
PREMIÈRE BANQUE

Entreprise à mission

Banque mutualiste, éthique, solidaire et responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale marque sa différence avec sa qualité d'entreprise à mission*

Nos 5 missions et nos 15 engagements

Des engagements pour améliorer notre impact sur l'environnement et la société qui nous entourent tous atteints en 2024 :

1 ORGANISATION COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE, NOUS ACCOMPAGNONS NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES AU MIEUX DE LEURS INTÉRÊTS

2 BANQUE DE TOUS, SOCIÉTAIRES ET CLIENTS, SALARIÉS ET ÉLUS, NOUS AGISSONS POUR CHACUN ET REFUSONS TOUTE DISCRIMINATION

3 RESPECTUEUX DE LA VIE PRIVÉE DE CHACUN, NOUS METTONS LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE L'HUMAIN

4 ENTREPRISE SOLIDAIRE, NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

5 ENTREPRISE RESPONSABLE, NOUS ŒUVRONS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE

Engagement 1

Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales

Indicateurs	**2024** 14,7 % de sociétaires votants aux assemblées générales au 31/12/2024 **2023** 12,3 % **2019** 5,4 %
Périmètre	Caisses locales de Crédit Mutuel

Engagement 2

Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné

Indicateurs	**2024** 99,6 % de clients ayant un conseillé dédié et non commissionnné **2023** 99,6 %
Périmètre	Réseau bancaire France Crédit Mutuel : caisses de Crédit Mutuel, centre d'affaires entreprises, caisses régionales Crédit Mutuel et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel CIC : l'ensemble des banques régionales sauf pour le CIC Île-de-France restreint au réseau agences uniquement

Engagement 3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'admninstration dès 2022

Indicateurs	**2024** 42,8 % de femmes parmi les élus, 3,7 % de jeunes (moins de 35 ans au 31/12) parmi les élus et 16,9 % de jeunes parmi les nouveaux élus **2023** 41,8 % de femmes parmi les élus, 3,3 % de jeunes parmi les élus et 19,8 % de jeunes parmi les nouveaux élus
Périmètre	Caisses locales de Crédit Mutuel

Engagement 4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations

Indicateurs	**2024** Engagement atteint en 2023, non réévalué dans le cadre de l'entreprise à mission en 2024 car tous les collaborateurs ont été formés. Le module de formation est intégré dans le parcours des nouveaux embauchés. **2023** 98,7 % de collaborateurs et 95,2 % d'élus formés avec le module contre la discrimination
Périmètre	Socle social : périmètre de la convention groupe Caisses locales : ensemble des élus

Engagement 5

Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales

Indicateurs	**2024** 32,0 % d'alternants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale **2023** 32,8 %
Périmètre	Socle social : périmètre global de la convention groupe

Engagement 6

Défendre l'égalité salariale femmes/hommes à tous les échelons de la banque

Indicateurs	**2024** 541 collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié d'une mesure corrective (444 femmes et 97 hommes) pour un montant de 1,4 million d'euros. L'indicateur suivi est le pourcentage d'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes par tranche d'âge et par catégorie. Des travaux complémentaires au périmètre défini, ont été menés dans les principales filiales (TARGOBANK Allemagne, Cofidis France, Banque de Luxembourg). **2023** La majorité des écarts ayant été traités en 2022, 674 collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié en 2023 d'une mesure corrective (561 femmes et 113 hommes).
Périmètre	Socle social : périmètre global de la convention groupe

Engagement 7

Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France

Indicateurs	**2024** > 99,9 % des données traitées dans nos infrastructures **2023** > 99,9 % des données traitées dans nos infrastructures
Périmètre	Activités bancassurance en France concernant les traitements appliqués aux données des clients. Nombre de hits à destination des services externes éligibles : sont exclus les services externalisés pour des raisons réglementaires ou de place (systèmes interbancaires, standards de marché, etc.).

Engagement 8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement

Indicateurs	**2024** Engagement atteint en 2023, non réévalué dans le cadre de l'entreprise à mission en 2024. L'esprit de l'engagement était de faire en sorte que les progrès de l'Intelligence artificielle (IA) ne se fassent pas au détriment des emplois. La mise en place de la charte éthique de l'IA en 2024 permet d'aller plus loin en intégrant cette dimension humaine. **2023** 1 671 gains de productivité en ETP, 2 584 recrutements en CDI
Périmètre	Périmètre des gains en ETP : réseau France Périmètre des recrutements : socle social commun en France

Engagement 9

Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence

Indicateurs	**2024** 92,9 % des décisions de crédit prises localement **2023** 92,9%
Périmètre	Réseaux Crédit Mutuel et CIC

Engagement 10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants

Indicateurs	**2024** 100 % des associations sportives et culturelles bénéficient de la solution Pay Asso (97 % avant retraitement d'anomalies techniques) et 100 % des dirigeants d'associations sportives et culturelles sont éligibles à la gratuité de la garantie responsabilité civile. **2023** 100 %
Périmètre	Réseau France : caisses de Crédit Mutuel et agences CIC

Engagement 11

Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires

Indicateurs	**2024** 5,29 % de fonds propres du groupe investis essentiellement dans les entreprises françaises **2023** 5,83 %
Périmètre	Crédit Mutuel Equity

Engagement 12

Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022

Indicateurs	Engagement atteint en 2023 et non réévalué en 2024 • Réduction de l'empreinte carbone groupe : périmètre énergie, fluides frigorigènes, flotte automobile, déplacements professionnels - comparaison à fin 2018 Décembre 2022 : - 30,4 % • Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate - comparaison à juin 2018 Juin 2023 : - 57,6 %
Périmètre	Voir explications, périmètre et précisions méthodologiques dans l'état de durabilité 2024. Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, de nouveaux indicateurs et méthode de calcul s'appuieront sur les travaux réalisés par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

Engagement 13

Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz

Indicateurs	**2024** 0 financement de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz **2023** 0
Périmètre	Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Engagement 14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale

Indicateurs	**2024** Plus de 200 000 bénéficiaires depuis le début (35 000 nouveaux bénéficiaires en 2024) **2023** 40 000 nouveaux bénéficiaires
Périmètre	Réseaux Crédit Mutuel et CIC – Réseau France : caisses de Crédit Mutuel et agences CIC

Engagement 15

S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident

Indicateurs	**2024** 62 925 bénéficiaires **2023** 58 333 bénéficiaires
Périmètre	Réseaux Crédit Mutuel et CIC – Réseau France : caisses de Crédit Mutuel et agences CIC

** En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a inscrit sa raison d'être et cinq missions dans les statuts, suite à une réflexion participative avec les salariés et les élus. Une seconde consultation a été menée en 2021 et les premiers engagements ont été adoptés par la chambre syndicale et interfédérale (parlement mutualiste)*

UNE VISION INÉDITE
DU PARTAGE DE LA VALEUR

le Dividende sociétal

pour construire un monde plus juste et plus durable

Face à l'ampleur de la crise climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en janvier 2023 le **Dividende sociétal** pour être au rendez-vous de la solidarité et ouvrir une nouvelle étape du mutualisme de la preuve.

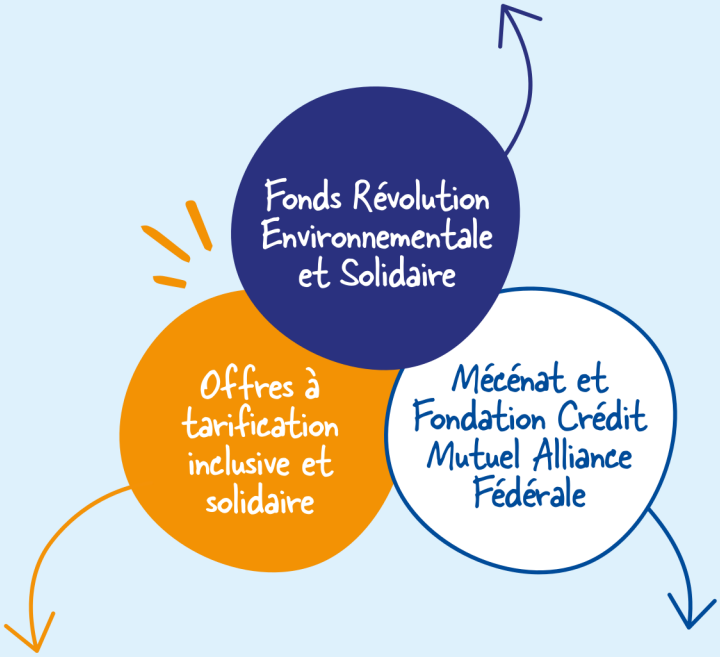
Adopté par la chambre syndicale et interfédérale (parlement mutualiste) les 1er et 2 décembre 2022, le Dividende sociétal a pour objectif de mobiliser 15 % de son résultat annuel au financement de projets de transformation écologique ou solidaire. Cette mesure pérenne, concrète et vérifiable est un engagement sans précédent estimé à 2,5 milliards d'euros à l'horizon du plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire.

Un groupe de travail Dividende sociétal piloté par la direction du cabinet et de l'engagement d'entreprise a rendu opérationnel dès 2023 le Dividende sociétal avec 439 millions d'euros engagés sur la première année, le Dividende sociétal augmente la cadence en 2024 avec **574 millions d'euros** engagés pour soutenir des actions concrètes, soit plus **d'un milliard d'euros** en seulement deux ans.



3 leviers d'action :

Investissement dans des projets entrepreneuriaux à forte plus-value environnementale et/ou sociétale sans objectif de rendement financier à court terme



Déploiement des produits et services bancaires et assurantiels solidaires, pour favoriser l'inclusion de tous et toutes avec un accompagnement à la transition écologique et un soutien particulier apporté aux clients les plus fragiles

Soutien majeur des grandes causes locales, régionales et nationales, notamment au travers de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui fait d'elle l'une des plus grandes fondations d'entreprises de France

574 MILLIONS D'EUROS

mobilisés pour soutenir des entrepreneurs engagés pour le climat, porter des offres de bancassurance inclusives et accompagner les associations locales comme les grandes ONG.

396 M€
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire

96 M€
Tarification inclusive et solidaire

82 M€
Mécénat et Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Des offres[1] à tarification inclusive et solidaire

Solidarité & inclusion

- Suppression du questionnaire santé en assurance emprunteur
- Suppression des frais bancaires de succession <10 000 €
- Livret d'épargne pour les Autres (LEA)
- Offre package bancaire association
- Complément prêt à taux zéro (PTZ)
- Solutions solidaires
- Garantie Responsabilité Civile des dirigeants gratuite pour associations culturelles et sportives

L'environnement et la biodiversité

- Offre vélo à taux 0 %
- Préfinancement des aides rénovation énergétique
- Offre mobilité douce à taux 0 %

Agriculture & alimentation

- Prêt installation Agri

Jeunesse et insertion

- Prêt étudiant à taux 0 %
- Offre presse jeune EBRA

Le fonds Révolution Environnemental et Solidaire en action

Créé en juillet 2023, ce fonds à impact, classé article 9 selon le règlement SFDR, dont la gestion est déléguée à Crédit Mutuel Impact a investi dans **19 participations** autour des thématiques :

- **Mieux préserver** avec l'acquisition de **3 forêts** de plus de 6 500 ha
- **Mieux produire : 11** participations notamment avec de nouvelles sources d'énergie décarbonée très innovantes (énergie osmotique, fusion nucléaire, stockage solide d'hydrogène, biogaz liquéfié, molécules décarbonées) et le transport de marchandises à propulsion vélique
- **Mieux se nourrir : 4** participations pour favoriser une nourriture saine et biologique
- **Mieux se loger : 1** participation de co- living

Le mécénat et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale en action

Le groupe a de nouveau été au rendez-vous de la solidarité en 2024 à hauteur de 82 millions d'euros, faisant de Crédit Mutuel Alliance Fédérale **la première entreprise mécène en France**[2] par les actions de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, par le mécénat de proximité des caisses locales et fédérations de Crédit Mutuel, banques régionales du CIC, des filiales, des métiers spécialisés et de ses fondations internes pour 24 millions d'euros et par le mécénat de compétences.

La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale[3] a soutenu :

- **130 associations** pour des projets de solidarité sur les territoires :
  - pour favoriser la fraternité, l'inclusion et lutter contre la précarité (entre autres actions : mobilisation en urgence pour apporter son soutien à l'archipel de Mayotte en versant 1 M€ pour aider les sinistrés victimes du cyclone) ;
  - pour promouvoir la jeunesse et lui donner le pouvoir d'agir (Nos quartiers ont du talents) et faire de la culture un vecteur d'émancipation (Musée Rodin).
- **82 associations** pour des projets sur l'environnement pour préserver la biodiversité et le vivant (Wings of Ocean), pour protéger la santé face aux dommages environnementaux (Institut Gustave Roussy) et soutenir la transition environnementale et solidaire de l'agriculture, du monde rural et de tous les citoyens.

(1) Liste non exhaustive. Ces offres sont soumises à conditions.
(2) Classement des 20 entreprises les plus généreuses en mécénat financier en France Equanity/Carenews, 13 novembre 2024.
(3) La gouvernance de la fondation s'appuie sur les collaborateurs et les élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est dotée d'un comité exécutif et de deux commissions, une sur chaque domaine d'intervention, Environnement et Solidarité-Territoires.

Notre plan stratégique

Pour faire face aux révolutions économique et monétaire, numérique, écologique, géopolitique que nous vivons, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société. Le plan 2024-2027 incarne, avec encore plus de force, le mutualisme de la preuve.

ENSEMBLE — PERFORMANT SOLIDAIRE —

3 axes stratégiques

Notre priorité

L'ESPRIT DE CONQUÊTE ET D'INITIATIVE

Être le banquier et l'assureur tous risques de tous les clients et prospects en développant et renforçant notre stratégie multiservice

Proposer tous nos services à tous nos clients et prospects
- Prioriser l'assurance sur tous les marchés : particuliers, professionnels, associations, agriculteurs et entreprises.
- Accélérer la stratégie de paiement et l'élargir au-delà des réseaux français.

Atteindre le 100 % autonomie pour les clients et les prospects
- Augmenter de 20 % les ventes en digital en complément des réseaux physiques.

Changer de dimension sur le marché de l'Entreprise
- Établir une relation globale avec les entreprises en les accompagnant dans leurs projets en France et à l'international en renforçant les expertises et les investissements technologiques et en augmentant le profil de risque d'engagement.
- Réorganiser la gestion d'actifs autour d'un pôle d'expertise de gestion d'actifs.

Déployer notre modèle de bancassurance en Europe
- En Allemagne (TARGOBANK), en Belgique (Beobank), en Europe (Cofidis Group).

Notre engagement

MENER LA RÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

Mener la révolution écologique et sociétale en accompagnant la transformation écologique des clients et en contribuant ainsi à la décarbonation de l'économie

Réduire l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités, dans le respect de l'Accord de Paris
- 20 % de réduction de l'empreinte carbone de notre bilan en approfondissant nos politiques sectorielles et d'investissements.
- Un Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, centre d'expertise du groupe dans les domaines ESG.

Accompagner la transformation écologique de tous nos clients et de tous nos métiers
- Prioriser notamment l'éco-rénovation : 100 000 clients accompagnés d'ici 2027.
- Accompagner les agriculteurs et viticulteurs.

Créer et partager la valeur grâce au Dividende sociétal
- 15 % du résultat net mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale dans des investissements à impact, dans des services solidaires de bancassureur et pour le mécénat.

Le trio gagnant

SALARIÉS, ÉLUS ET TECHNOLOGIE

Grâce à l'appui de ce trio : femmes et hommes qui font la richesse de notre groupe et de la technologie, nous construirons ENSEMBLE un groupe plus solide, plus performant et plus solidaire

Attirer, accompagner et fidéliser nos salariés et élus dans tous les temps de vie
- 100 % des salariés et élus s'engagent dans la transformation écologique.
- Renforcer les compétences des collaborateurs dans le cadre de la formation professionnelle et les connaissances des élus grâce à l'Université mutualiste.

Adopter résolument les innovations technologiques pour accroitre notre performance
- Offrir à tous les clients, prospects et collaborateurs, pertinence du conseil, sécurité des données et simplicité d'utilisation : c'est la mission d'Euro-Information.
- Accélérer sur les technologies d'avenir : l'intelligence artificielle et quantique. Innover en permanence afin de maîtriser les technologies du futur et veiller à ce qu'elles garantissent la souveraineté du groupe.

Améliorer en continu notre organisation et nos process pour gagner en efficacité
- Renforcer l'expertise réseau avec un objectif de 80 % des caisses de Crédit Mutuel et agences CIC disposant d'au moins sept salariés.
- Réduire significativement les délais de mise sur le marché des nouvelles solutions dans tous les métiers du groupe et pour tous les segments de clientèles.

Les indicateurs de performance 2027

Parce que nous sommes mutualistes, il n'y a pas de performance sans solidarité et notre principale force, **c'est d'agir ensemble.**

Le plan stratégique 2024–2027 a impliqué plus de 55 000 collaborateurs et élus au travers d'une grande consultation. Plus de 900 000 contributions ont nourri les réflexions pour le construire. Validé par la chambre syndicale et interfédérale le 8 décembre 2023, il a été défini autour de 3 priorités stratégiques pour lesquelles treize indicateurs clés de performance ont été mis en avant :

ENSEMBLE

Objectifs 2027	>75 % de collaborateurs et des élus fiers de leur entreprise	50 % de femmes cadres du Groupe	50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe	>30 % d'alternants recrutés issus de quartiers prioritaires ou de zones rurales
Bilan 2024	79 %	47 %[1]	43 %[2]	32 %[3]

PERFORMANT

Objectifs 2027	19 Md€ Produit Net Bancaire (PNB)	54 % Ratio Frais Généraux/PNB (COEX)	5 Md€ Résultat net	0,50 % Résultat Net pour 100€ d'actif	≤110 % Ratio crédits / dépôts	>15 M Clients dans la bancassurance[4] et 8 millions dans l'assurance[5]
Bilan 2024	16,6 Md€	55,7 %	4,1 Md€	0,45 %	109,2 %	14,6 M

SOLIDAIRE

Objectifs 2027	15 % du Résultat Net du Groupe investi chaque année dans le Dividende sociétal	20 % de réduction de l'empreinte carbone du bilan	100 % des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique
Bilan 2024	574 M€	-2,3 %[6]	61 %

[1] Périmètre état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
[2] Comités de direction groupe, conseils d'administration et conseils de surveillance des structures faîtières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ambition exprimée en moyenne sur le Groupe. Les objectifs individuels de chaque entité tiennent compte de la réalitédu marché du travail de leur activité.
[3] Sur le périmètre du socle social commun.
[4] Périmètre Réseau en France.
[5] Clients disposant d'un produit majeur.
[6] En % de TCO2e/M€ à fin 2024 vs 2023. Sur un périmètre de 95 % des encours (crédits et investissements) incluant notamment les réseaux bancaires en France et en Belgique, la banque en ligne, la banque de financement, l'activité d'investissement (y compris les activités de marché), et les activités de crédit-bail mobilier et immobilier. Sont notamment exclus du périmètre : TARGOBANK, Banque de Luxembourg, CIC Suisse, Crédit Mutuel Equity et Crédit Mutuel Impact.

Nos métiers

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bancassureur de premier plan propose une offre multiservice à ses clients particuliers, professionnels et ses sociétaires adaptée à leurs projets.

La banque de détail

Cœur de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La banque de détail regroupe les **réseaux de bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale** au travers des caisses locales de Crédit Mutuel des 14 fédérations, des agences et points de vente du **CIC**, de la **Banque Européenne du Crédit Mutuel** (BECM) et de **Beobank**. Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose des offres et produits bancaires spécifiques à une clientèle de particuliers, de professionnels, d'agriculteurs, d'associations et d'entreprises adaptés dans la réalisation de leurs projets.

Au travers de **Cofidis Group** et de **TARGOBANK** , spécialistes du **crédit à la consommation,** Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients particuliers et entreprises un conseil personnalisé en crédits renouvelables et prêts personnels, solutions de paiement, assurances, rachat de créances et financements en magasin et en ligne, affacturage et crédit-bail.

En s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de ses **filiales métiers,** Crédit Mutuel Alliance Fédérale offre une gamme de produits et services commercialisés majoritairement par les réseaux : affacturage (Crédit Mutuel Factoring et Factofrance), crédit-bail mobilier et immobilier (Crédit Mutuel Leasing, Mutualease, Crédit Mutuel Real Estate Lease), vente et gestion immobilière (Crédit Mutuel Immobilier).

4
réseaux bancaires de proximité

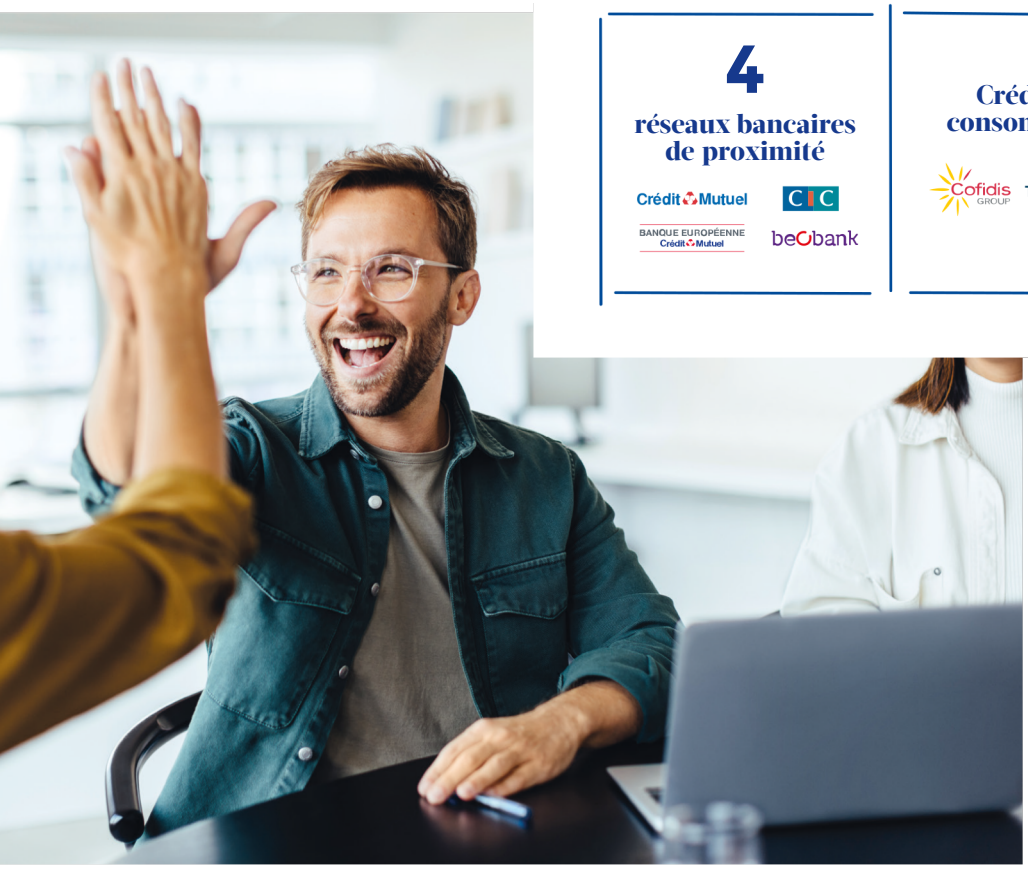
Crédit Mutuel · CIC · Banque Européenne Crédit Mutuel · beobank

Crédit à la consommation

Cofidis Group · TARGOBANK

Les filiales métiers

Affacturage et mobilisation de créances, crédit-bail immobilier et mobilier, vente et gestion immobilière



L'OFFRE DE LA BANQUE DE DÉTAIL RÉCOMPENSÉE

Crédit Mutuel n°1

de la relation client [1]

(1) Podium de la relation client Bearing point- Kantar 2024.



L'assurance

Les métiers spécialisés

La technologie, logistique et presse

Assurer chaque client pour chacun de ses besoins

Acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, Crédit Mutuel Alliance Fédérale *via* les **Assurances du Crédit Mutuel** (GACM), couvre les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en leur proposant au quotidien des solutions d'assurance autour de la protection de leur famille, de leur patrimoine, de leur activité professionnelle ou de leur entreprise. En assurance-vie, les offres diversifiées permettent de s'adapter à l'objectif recherché par le client : financer ses projets, préparer sa retraite ou encore transmettre un capital.

Le Crédit Mutuel figure depuis six ans sur le podium du baromètre de référence de l'assurance[1].

Accompagner les besoins plus spécifiques

En complément de l'offre bancassurance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répond aux enjeux stratégiques de la clientèle grandes entreprises, institutionnels et dirigeants d'entreprise au travers des offres de quatre métiers :

- **Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :**
  - la holding Groupe La Française qui regroupe : Crédit Mutuel Asset Management, La Française Systematic Asset Management, La Française REM, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management.
  - la Française Finance Services, plateforme de distribution.
  - la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et la Banque CIC (Suisse).
- **La banque de financement** (activités de financements structurés, de grands comptes – CIC Corporate – et d'une direction des activités à l'international).
- **Les activités de marché** (activités commerciales de marché, activité d'investissement et de post marché).
- **Le capital-investissement** (Crédit Mutuel Equity).

Des expertises clés

Euro-Information, filiale technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, met à disposition des clients et collaborateurs des outils et services innovants et performants et place la protection des données au cœur de sa stratégie.

Avec le **groupe EBRA,** Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le 1er groupe de presse quotidienne régionale en France.

[1] *Baromètre 2024 Opinion Way/Argus de l'assurance sur la notoriété, l'image et l'attractivité des assureurs*

1

Présentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

PRÉAMBULE 17

1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 17

1.1.1 Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales 19
1.1.2 Les fédérations 19
1.1.3 La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel 19
1.1.4 La Banque Fédérative du Crédit Mutuel 19
1.1.5 Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 20

1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL 20

1.2.1 Les groupes régionaux 20
1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel 21
1.2.3 Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 21
1.2.4 Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux 21
1.2.5 Dispositions applicables au niveau national 21

1.3 PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 22

1.3.1 La banque de détail et le crédit à la consommation en France et en Europe 23
1.3.2 L'assurance 30
1.3.3 Les métiers spécialisés 32
1.3.4 La technologie, la logistique et la presse 39

1.4 Historique 42

1.4.1 Les origines du Crédit Mutuel 42
1.4.2 Les principales dates 42

PRÉAMBULE

Au 31 décembre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 31,0 millions de clients, 4 207 points de vente et emploie plus de 78 000 collaborateurs.

Banque mutualiste de proximité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est désormais l'alliance de 14 fédérations. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est l'outil coopératif technique et financier partagé par 1 417 caisses de Crédit Mutuel. Ainsi, au 31 décembre 2024 Crédit Mutuel Alliance Fédérale est composé de 1 417 caisses locales de Crédit Mutuel, de 13 caisses régionales, de 14 fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter les droits et intérêts communs du groupe Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics. La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est chargée de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements et sociétés qui lui sont affiliés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale constitue un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues directement et indirectement par la BFCM. Ces dernières rétribuent les courants d'affaires apportés via le versement de commissions aux caisses locales.

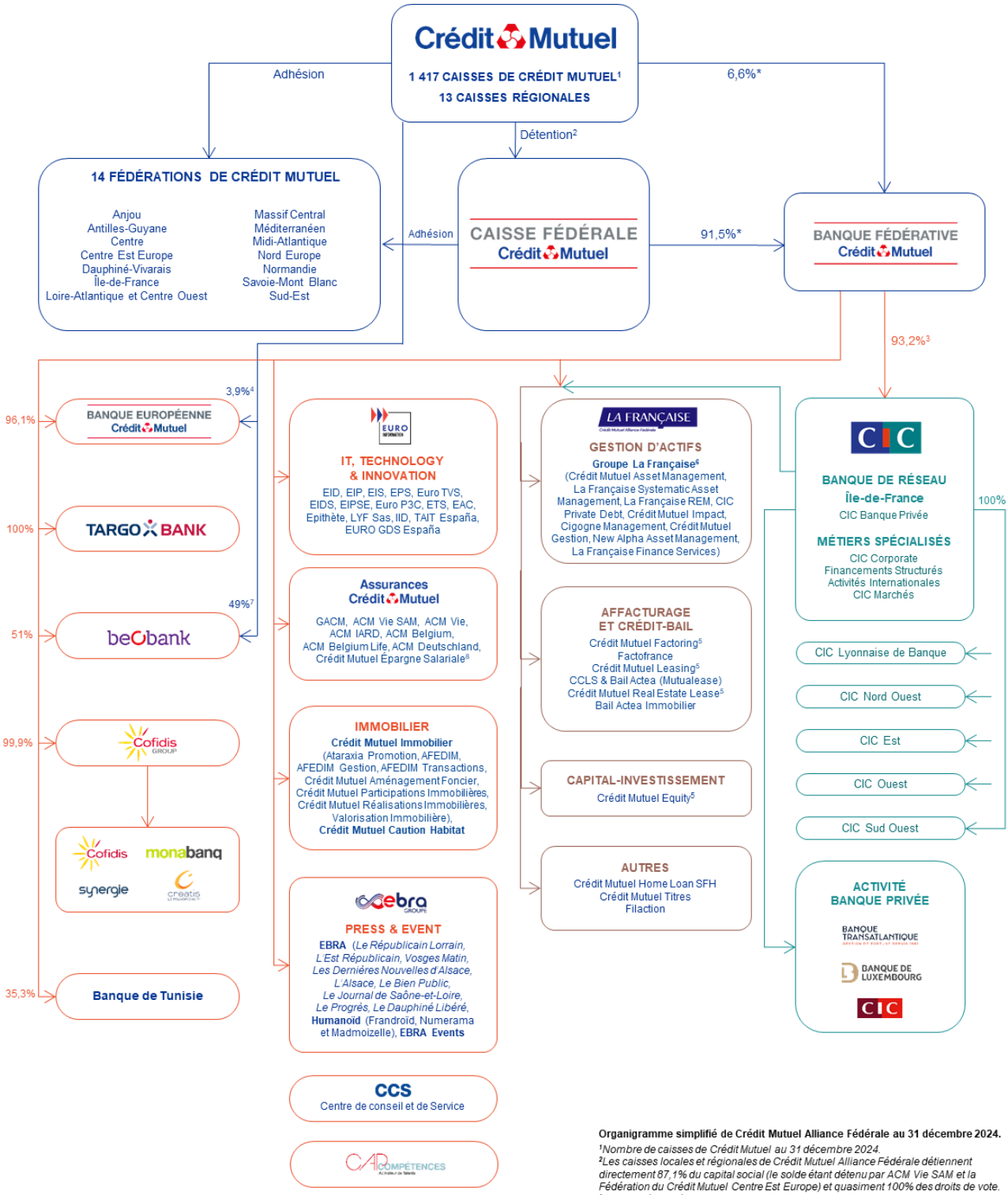
Les éléments financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale offrent une vision économique complète des activités du groupe. Ils incluent des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM en particulier le réseau des caisses locales, les filiales informatiques et le GIE Centre de Conseil et de Services (CCS).

1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

L'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflète son statut de banque coopérative et son ancrage territorial au plus près de ses clients et sociétaires.

Le maillage territorial favorise à chaque niveau - local, régional, national - une plus grande implication des collaborateurs et élus permettant d'assurer une grande réactivité et un meilleur service aux clients et sociétaires. Il autorise un circuit de décision court, permet une bonne répartition des risques et un contrôle de qualité. Les différents degrés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale est un véritable acteur local, les autres échelons effectuant les missions qu'une caisse locale ne peut elle-même assumer.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024.

[1]Nombre de caisses de Crédit Mutuel au 31 décembre 2024.
[2]Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1% du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100% des droits de vote.
[3]Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.
[4]3,9% détenus par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.
[5]Filiales détenues majoritairement directement et indirectement par le CIC.
[6]Depuis le 1er janvier 2024, filiale détenue à 60% par la BFCM et 40% par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.
[7]49% détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.
[8]Détention 85% GACM et 15% Groupe La Française.
**Le solde (1,9%) étant détenu par Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (1,4%) et Crédit Mutuel Océan (0,5%).*

Fondation Crédit Mutuel

Abritée par la Fondation de France, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale fédère, depuis mars 2021, l'ensemble des réseaux, filiales, collaborateurs et élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour d'actions de mécénat fortes et collectives sur deux domaines d'actions : la solidarité sur les territoires et la préservation de l'environnement.

1.1.1 Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales

Les caisses de Crédit Mutuel (CCM), associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 – Moselle, 67 – Bas Rhin, 68 – Haut-Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous les autres départements), constituent le socle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce sont des établissements de crédit en vertu du Code monétaire et financier.

Juridiquement autonomes, dans le respect de la réglementation bancaire, les caisses locales exercent les fonctions de banque de proximité : elles collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent des services financiers variés. Cette autonomie favorise la réactivité et la qualité de service. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (voir infra) centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure leur refinancement.

Leur capital est détenu par les sociétaires, à la fois sociétaires et clients : tout client peut souscrire une part A - d'un montant de 15 euros - et ainsi devenir sociétaire, c'est-à-dire membre de la coopérative qu'est sa caisse locale et voter à son assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ». Chaque sociétaire peut ainsi prendre part aux décisions et élire ses représentants administrateurs. Ces bénévoles élus, présents aux trois niveaux du Crédit Mutuel - local, régional et national -, assument la responsabilité et le contrôle du groupe. Ils représentent les sociétaires, sont à l'écoute de leurs besoins et de leurs projets.

Au 31 décembre 2024, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel compte 1 417 caisses locales et 2 084 points de vente, 8,8 millions de clients dont 6,5 millions de sociétaires.

1.1.2 Les fédérations

Les fédérations sont des entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement. Organes politiques, elles déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre caisses. Elles représentent le Crédit Mutuel dans leur région.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe au 31 décembre 2024, 14 fédérations adhérentes : le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Île-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (Valence), le Crédit Mutuel Anjou (Angers), le Crédit Mutuel Massif Central (Clermont-Ferrand), le Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Fort de France) et le Crédit Mutuel Nord Europe (Lille).

Ces fédérations ont mis en place progressivement des partenariats agréés par les instances de tutelle qui ont abouti à faire de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe une caisse commune : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM).

1.1.3 La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) est une société anonyme à statut de société coopérative de banque. Elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La CFCM centralise l'ensemble des dépôts des caisses locales et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés…).

La CFCM a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2022, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des caisses des 13 autres fédérations.

Au plan réglementaire, technique et financier, la CFCM porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

De plus, elle répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R.511-3 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la CFCM assure pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités, mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (assurance, crédit-bail…).

La CFCM est détenue conjointement par les caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les fédérations.

En date du 7 septembre 2020 une assemblée générale extraordinaire a approuvé plusieurs modifications statutaires dont l'adoption d'une raison d'être et la qualification d'entreprise à mission dans son objet social.

Ensemble, écouter et agir devient cette raison d'être pour réussir les cinq missions désormais intégrées aux statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC. Crédit Mutuel Alliance Fédérale devient ainsi en 2020 la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission. Un comité de mission , composé d'experts indépendants, d'administrateurs et de collaborateurs représentant les salariés est chargé de suivre et de vérifier la conformité des décisions de gestion de la banque avec ses engagements.

1.1.4 La Banque Fédérative du Crédit Mutuel

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle détient les filiales du groupe et coordonne leurs activités : le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 100 % – détention directe et indirecte – holding du CIC et banque de tête de réseau, qui exerce également les activités d'investissement, de financement et de marché, le GACM SA à hauteur de 50,04 % qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes et d'assurance vie. Enfin, elle détient les établissements spécialisés par métier présents en France et à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Cofidis Group, TARGOBANK, Crédit Mutuel Factoring, Groupe La Française…).
- elle assume la fonction de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers à court terme et moyen long terme. La gestion de la trésorerie centrale

de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur un calibrage pertinent des ressources à court terme et à moyen et long terme avec l'objectif de refinancer le groupe de manière efficace et prudente. Elle se formalise par des émissions publiques et des placements privés sur les marchés nationaux et internationaux ainsi que par la détention d'une réserve de liquidité adaptée au respect des ratios réglementaires de liquidité ainsi qu'à la résistance du groupe à un stress sévère. La BFCM met aussi en place les couvertures de risques de taux pour le compte du groupe et de ses filiales.

- la BFCM exerce la fonction de dépositaire essentiellement des Organismes de placement collectif (OPC) des sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le rôle du dépositaire consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts d'OPC en s'assurant de la régularité des décisions de gestion. La BFCM assure, à ce titre, trois missions réglementaires : (i) la garde des actifs, c'est-à-dire la conservation et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs) ; (ii) le contrôle de la régularité des décisions de gestion des OPC ; (iii) le suivi des flux de liquidités ou Cash Monitoring. En outre, la BFCM exerce la mission contractuelle de tenue du passif des OPC si le mandat lui est confié par la société de gestion.

La BFCM est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

1.1.5 Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président de la fédération (ou d'un District pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présentera deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Bancassureur de premier plan en France, le groupe Crédit Mutuel est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales regroupés sous l'organe central du réseau : la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM a pour mission d'assurer la défense des intérêts collectifs du groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel est un groupe coopératif régi notamment par la loi du 10 septembre 1947. Il appartient à ses sociétaires qui détiennent son capital et orientent sa stratégie dans le cadre d'un fonctionnement démocratique.

1.2.1 Les groupes régionaux

Le groupe Crédit Mutuel est constitué d'une fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR) – et de quatre groupes régionaux comprenant 18 fédérations :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale englobant 14 fédérations régionales regroupées autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses deux fédérations régionales formant ensemble la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), et Sud-Ouest (Bordeaux) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon).

La caisse fédérale peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa. Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération de leur région. La fédération est l'organe de stratégie et de contrôle qui représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités et des prestations de services techniques et informatiques. Fédérations et caisses fédérales sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR), la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) sont adhérentes de la CNCM. Y sont affiliés les caisses locales de Crédit Mutuel et la BFCM. La CCCM, organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère le fonds d'intervention destiné à être utilisé en cas de mise en jeu de la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales ou interfédérales de Crédit Mutuel.

1.2.3 Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la CNCM afin de prévenir toute défaillance. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Pour rappel, la solidarité entre les affiliés - incluant notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la CFCM et la BFCM - à la CNCM est illimitée.

1.2.4 Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un mécanisme qui prend appui sur l'article R.511-3 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Chaque fédération doit mettre en place un dispositif de solidarité entre les caisses locales de son ressort territorial.

Ce dispositif doit permettre à une caisse locale de ne pas être durablement déficitaire et/ou d'assurer le redressement d'une situation dégradée. Il assure la péréquation des résultats des caisses adhérentes au moyen d'un fonds fédéral, par le biais de contributions, prenant la forme de cotisations ou de subventions. L'obligation de contribution s'impose à toutes les caisses (y compris la caisse fédérale ou interfédérale), ou aux seules caisses dont les résultats sont positifs, selon le règlement du fonds fédéral concerné en vigueur. Les cotisations, qui assurent la péréquation, ainsi que les subventions doivent permettre de couvrir les pertes constatées dans l'exercice et le report fiscal déficitaire éventuel. Les subventions de péréquation doivent comprendre les sommes nécessaires au versement de la rémunération annuelle des parts sociales. Les subventions versées par le fonds fédéral sont normalement remboursables.

Mise en œuvre des mesures de redressement au niveau des groupes régionaux

Un dispositif revu et actualisé annuellement permet au groupe régional de suivre un certain nombre d'indicateurs clés, inclus dans le cadre d'appétence aux risques, adopté par le conseil d'administration de la CNCM et de mettre en œuvre des mesures correctrices prévues au plan de redressement si les indicateurs venaient à être franchis.

En cas de difficulté et sous contrôle de la CNCM, un groupe régional peut solliciter l'aide d'un autre groupe régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement.

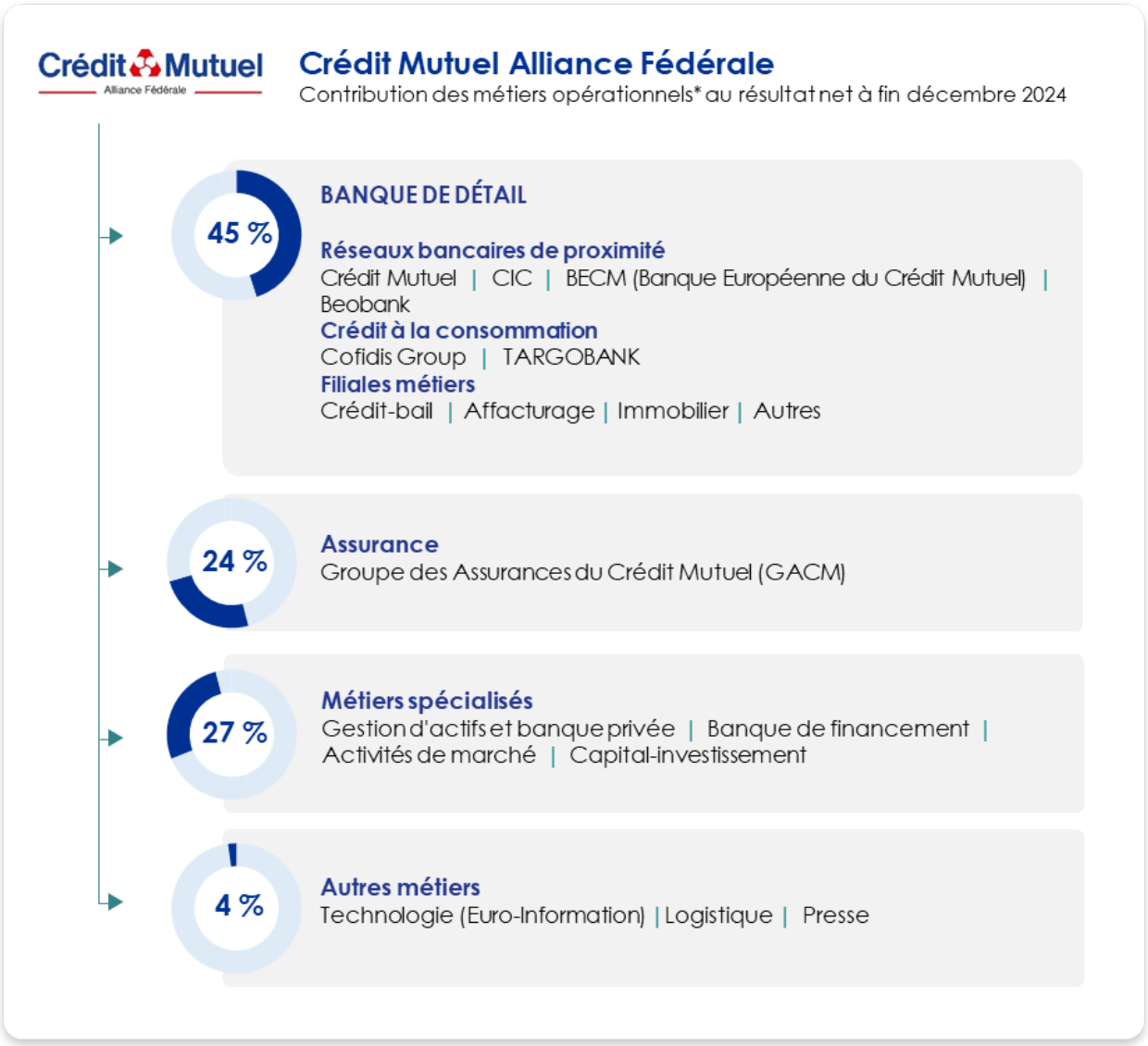
Dès lors qu'aucune solution de solidarité régionale n'a été mise en place ou n'a permis de rétablir le respect des indicateurs clefs dans les délais prévus dans le plan de redressement ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ces solutions se révèlerait insuffisante, le dispositif de solidarité nationale est mis en œuvre.

1.2.5 Dispositions applicables au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est de manière non limitative chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art. L.511-31 du Code monétaire et financier).

Selon les modalités fixées par les décisions à caractère général, les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration de la CNCM s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe ou l'ensemble des affiliés à la CNCM.

1.3 PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



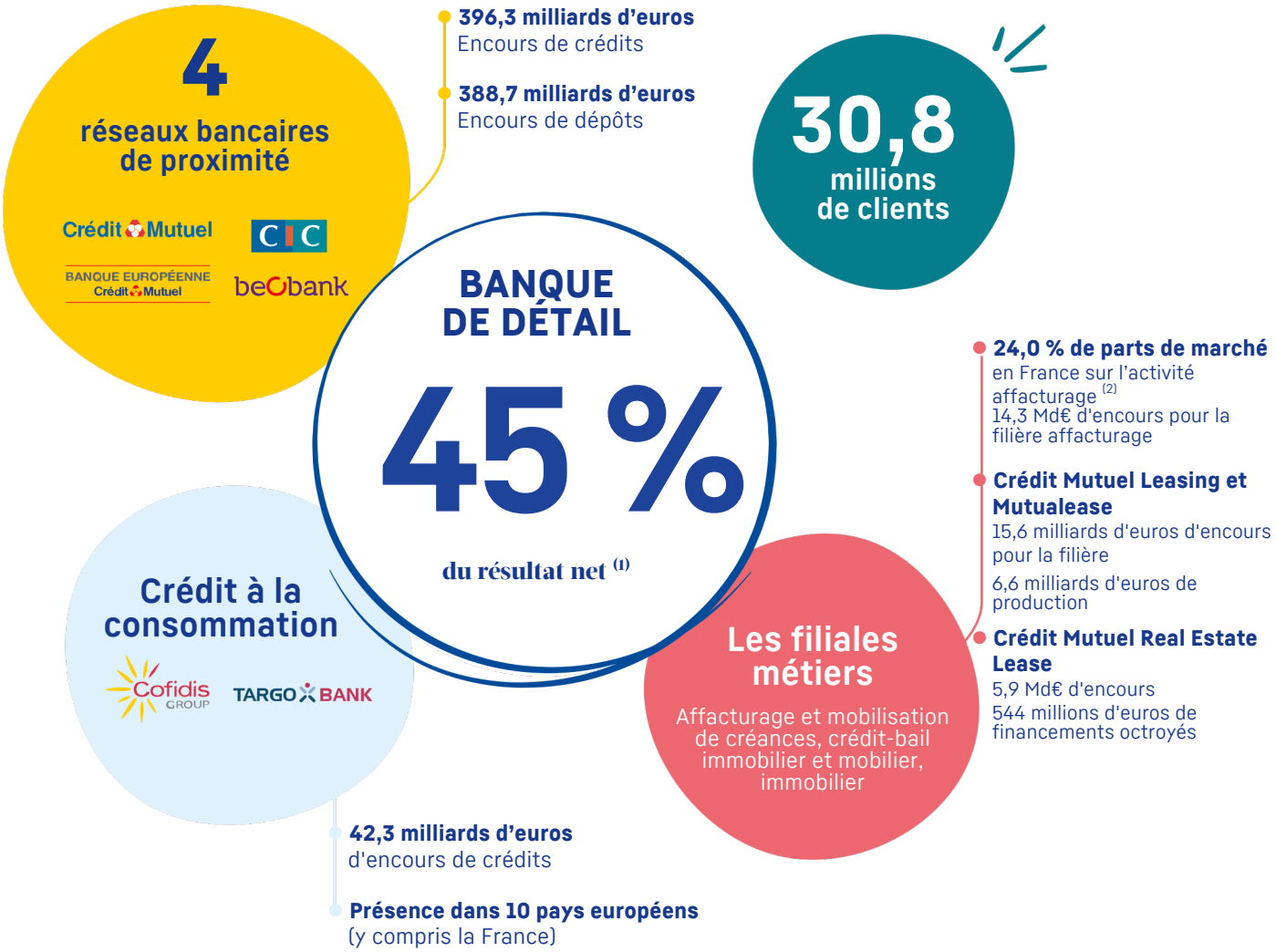
* Hors métier « Holding ».

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via ses 14 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les fédérations.

Le positionnement concurrentiel[1] est analysé au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Les parts de marché[2] au 31 décembre 2024 en dépôts et en crédits bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent ainsi respectivement à 13,3 % et 14,8 %.

[1] *Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.*
[2] *Source : centralisations financières territoriales de la Banque de France.*

1.3.1 La banque de détail et le crédit à la consommation en France et en Europe



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

(2) Source : calculs internes sur la base de données ASF.

Cœur de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la banque de détail représente 62 % de son produit net bancaire en 2024. Elle regroupe le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, le réseau de bancassurance du CIC, Beobank, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, TARGOBANK, Cofidis Group et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilières.

En 2024, les réseaux de banque de détail confirment leur efficacité avec une activité commerciale en hausse. Les encours de dépôts sont de 436 milliards d'euros en 2024 (+2,3 %). Les encours de crédits accordés à la clientèle s'établissent à 480,8 milliards en 2024, en progression de +0,6 % sur un an.

1.3.1.1 Réseaux bancaires

1.3.1.1.1 Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, Beobank et BECM

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel

Le réseau, constitué de 1 417 caisses locales, accompagne 8,8 millions de clients particuliers, professionnels, agriculteurs et associations dans la réalisation de leurs projets. La banque de détail couvre, pour tous ces clients, leurs besoins en matière de tenue de compte courant, de moyens de paiement, d'épargne, de financement et d'assurance. Afin d'établir une relation de proximité, 2 084 points de vente sont mis à disposition des clients complétés d'un dispositif omnicanal dédié. L'accès aux services proposés s'obtient à tout moment par téléphone, *via* l'application mobile ou encore depuis le site internet.

En 2024, les encours de dépôts à la clientèle atteignent 189,5 milliards d'euros, en hausse de +3,3 %. Les transferts des comptes courants au profit des comptes rémunérés se sont ralentis au cours de l'année 2024 (-1,2 % contre -10,9 % en 2023).

Les encours de crédits se maintiennent à 184,8 milliards d'euros à fin décembre 2024. Malgré la hausse des taux des crédits immobiliers, les encours de crédits habitat et ceux des crédits d'équipement se stabilisent respectivement à 143,7 milliards d'euros et 27,5 milliards d'euros. Les encours de crédits à la consommation progressent de (+2,4 %) à 9,1 milliards d'euros.

La diversification des revenus se poursuit sur l'exercice comme l'illustre la progression des stocks des services complémentaires vendus. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance emprunteurs) augmente de +2,3 %. Le nombre d'abonnements en télésurveillance (Homiris) est en progression de +6,2 %, les contrats de téléphonie mobile diminuent légèrement (+2,8 %).

Marché des particuliers

Cœur d'activité du Crédit Mutuel, le marché des particuliers répond à la demande des personnes physiques non professionnelles. À ses 7,6 millions de clients particuliers, le Crédit Mutuel propose une gamme de produits et services diversifiés, adaptés à chaque étape de la vie, comme le financement du permis de conduire, du premier appartement ou encore la souscription d'une assurance-vie. Il satisfait également aux besoins du quotidien avec une gamme de services pratiques comprenant la téléphonie mobile, l'abonnement internet ou encore la télésurveillance.

Afin de répondre à l'exigence d'immédiateté des clients, le Crédit Mutuel propose un accès 24h/24 aux comptes et contrats depuis un ordinateur ou un smartphone grâce au service de banque à distance. Cette offre totalise plus de 1,5 milliard de connexions sur l'année, avec une hausse des consultations depuis les outils mobiles de +12 % à 1,4 milliard de connexions.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel continue de proposer des mesures afin de rendre concret son concept unique de Dividende sociétal. Ainsi afin de soutenir l'accès à la propriété des jeunes, le Crédit Mutuel a lancé en juin 2024 une offre de financement complémentaire au prêt à taux zéro de 20 000 euros à 0 %, réservée aux clients et prospects âgés de 18 à 35 ans.

Marché des professionnels

Plus de 723 000 artisans, commerçants, professions libérales et prestataires de services constituent la clientèle de ce marché. Le Crédit Mutuel leur propose une gamme complète de solutions pour répondre à leurs besoins de financement, de gestion des comptes, d'épargne et de gestion des flux. Une large gamme de solutions d'assurance leur est également proposée : assurances pour les équipements et les locaux, pour leur activité et sa continuité d'exploitation. Le Crédit Mutuel accompagne également les dirigeants d'entreprises et les collaborateurs avec des couvertures adaptées en prévoyance, santé et retraite. La télésurveillance des locaux professionnels peut être assurée grâce à Homiris Pro, solution qui inclut l'intervention sur site d'un agent de sécurité en cas d'infraction.

Durant l'exercice, la conquête de nouveaux clients professionnels est dynamique avec un portefeuille en augmentation de +2,8 %. Le Crédit Mutuel répond tant aux besoins en matière de trésorerie qu'aux demandes de financements. En 2024, 1,8 milliard de crédits d'investissements ont été accordés aux clients professionnels. Par ailleurs, le développement de produits et services pour faciliter les clients dans leur quotidien (rendez-vous visio, digitalisation des crédits, etc.) s'est poursuivi. Ainsi, la nouvelle offre dédiée aux autoentrepreneurs qui regroupe un ensemble de produits et des services bancaires utiles à la gestion de l'activité professionnelle (compte bancaire, carte de paiement avec option en temps réel, garantie location de matériel professionnel, etc.) mais également une assurance prévoyance a été souscrite par près de 14 600 autoentrepreneurs en 2024, deux fois plus qu'en 2023.

En 2024, le Crédit Mutuel continue ses partenariats avec des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises.

Marché de l'agriculture

Le Crédit Mutuel accompagne les exploitants de l'installation à la transmission, avec des offres spécifiques de financements, de gestion de comptes et d'assurance. Des chargés d'affaires spécialisés, spécifiquement affectés au service de la clientèle agricole, sont chargés de leur distribution au sein des fédérations. Porté par une dynamique de conquête, le Crédit Mutuel compte plus de 110 000 clients agriculteurs en 2024, en hausse de +1,4 %.

L'année 2024 confirme les ambitions du Crédit Mutuel sur le marché agricole et viticole, avec le lancement dès février d'une offre innovante à destination des porteurs de projet d'installation : un prêt installation à 2 % adossé au Dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette offre répond à l'immense défi du renouvellement de générations d'agricultures, avec près de 50 % des exploitants agricole en âge de partir à la retraite d'ici 2030. Pour bénéficier de la bonification, le porteur de projet doit s'engager dans une démarche environnementale reconnue[1] et contrôlable sous trois ans, marquant l'engagement du Crédit Mutuel dans l'accompagnement de la filière vers une agriculture résiliente et durable, conformément à son statut d'entreprise à mission.

L'année est également marquée par une première campagne d'assurance récolte encourageante. Ce dispositif fait suite à la réforme de l'assurance récolte officialisée en 2023. Ainsi, le Crédit Mutuel, par l'intermédiaire des Assurances du Crédit Mutuel, bénéficie du statut d'interlocuteur agréé pour gérer la nouvelle approche risque dite « à 3 étages » entre l'État, l'assureur et les agriculteurs.

Le Crédit Mutuel a par ailleurs poursuivi tout au long de l'année la collecte de données ESG pour ses clients agriculteurs, afin de mieux connaitre leurs pratiques et mieux identifier leur besoin d'accompagnement vers une agriculture plus vertueuse. A fin novembre, 33 % des clients bénéficient d'une analyse ESG, pour 65 % des encours agricoles couverts.

Marché des organismes à but non lucratif

Les besoins spécifiques des organismes à but non lucratif - associations, fondations, comités sociaux et économiques - sont couverts. Crédit Mutuel propose des solutions de gestion de comptes, d'épargne, de financement, d'assurance et d'épargne salariale. Les encaissements de dons ou encore de cotisations sont également facilités grâce à des solutions dédiées proposées.

Le portefeuille s'élève à plus de 347 000 clients, en progression de +2,8 %. Avec plus de 273 000 associations clientes, Crédit Mutuel se positionne comme un des leaders sur le marché des associations. Sous l'égide de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, un baromètre de satisfaction a été mené. Il en ressort

[1] *Bonification de taux soumise à l'obtention soit de l'aide ÉCORÉGIME issue de la Politique Agricole Commune pour 2023/2027, soit de l'une des certifications suivantes : Agriculture Biologique, Certification environnementale de Niveau 3 (HVE) ou de Niveau 2.*

une note globale de 8,2/10, et plus spécifiquement de 8,9/10 pour la relation avec le conseiller, confortant la stratégie d'ancrage régionale et de banque relationnelle développée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Beobank

Beobank filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose des produits de bancassurance en Belgique. Elle accompagne plus de 790 000 clients particuliers, professionnels et petites entreprises dans la réalisation de leurs projets. Afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins, Beobank propose une large gamme d'offres de produits et de services bancaires et non bancaires allant de la constitution de patrimoine à l'octroi de crédit en passant par la télésurveillance.

En 2024, Beobank a lancé un nouveau plan stratégique Beobank go30 avec l'ambition d'accélérer sa croissance, de faire croître le nombre de clients à 1 million et d'atteindre 500 millions d'euros de produit net bancaire. Un plan - basé sur six piliers de croissance, cinq leviers d'action et une nouvelle structure organisationnelle - mis en œuvre jusqu'en 2026, qui vise à renforcer l'orientation client, l'agilité et la performance de la banque.

Au cours de l'exercice, Beobank a poursuivi sa croissance sur ses métiers malgré un contexte économique qui montre des signes de ralentissements. Les encours de crédits s'élèvent à 9,4 milliards d'euros à fin 2024, +7,8 % par rapport à fin 2023, tirés par les crédits à la consommation (+0,7 %), les crédits hypothécaires (+10,5 %) et les crédits aux professionnels (+12,2 %). Le portefeuille d'assurances de biens a progressé de +14 %. Parallèlement, les encours de dépôts s'élève à 8,5 milliards d'euros (+13,3 %) à fin 2024.

La diversification sur les produits et segments se poursuit, avec un impact positif sur l'équilibre entre les dépôts et les crédits. Une forte croissance des dépôts a été enregistrée, notamment grâce au succès d'une campagne Rebound. Soucieuse d'apporter toujours plus de solutions à ses clients, Beobank a poursuivi l'optimisation de ses process grâce à divers développements et complété sa gamme de produits et services de produits ESG (prêt vélo et e-moto, crédit hypothécaire avec réduction de taux pour les logements à faible consommation énergétique, outil de simulation Rock.estate...). Elle propose également de nouvelles offres en comptes à terme, produits structurés avec CIC Market Solutions, carte de crédit Beobank Smart Travel, ainsi qu'un nouveau partenariat avec Brussels Airlines, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités d'acquisition.

Afin de maintenir un réseau équilibré en lien avec la promesse de proximité envers ses clients, Beobank a accéléré l'optimisation du réseau et dispose de 180 points de vente *retail* (59 agences salariés et 121 agents indépendants). En 2024, Beobank observe les premiers résultats de sa stratégie d' offrir plus de compétences aux clients avec la mise en place de modèles et d'experts dans les points de vente, ainsi que le démarrage d'un pilote expert assurance. Le projet Vision Canaux qui apporte des expériences personnalisées et omnicanales aux clients et prospects, a évolué vers un programme transverse. Côté outils cognitifs, l'amélioration continue de l'assistant virtuel client se poursuit et les besoins liés au serveur vocal interactif en langage naturel sont définis.

Beobank maintient le développement de son activité sur le digital avec l'élargissement de la couverture fonctionnelle de l'application mobile pour digitaliser les processus de gestion, et le déploiement du parcours d'acquisition sur l'ensemble de la gamme produits. L'application mobile se classe par ailleurs parmi les cinq meilleures en Belgique[1], tandis que le site web occupe la première place du *Retail Banking Website Benchmark.*

La politique des ressources humaines chez Beobank est récompensée pour la 6e fois par la certification Top employer. Une attention particulière est accordée à l'employabilité, au *leadership* et au développement des talents, à la rémunération flexible et à la création d'un environnement de travail motivant. De nouveaux avantages bénéficient aux collaborateurs comme un nouveau partenaire santé ou encore la mise à disposition d'une charte sur l'absentéisme.

La mise en œuvre de la politique ESG basée sur trois axes majeurs - clients, collaborateurs et écosystème -, s'est poursuivie grâce à différentes actions. La fondation *With You Fund,* créé en collaboration avec la Banque Transatlantique Belgium, a financé trois projets axés sur l'éducation des jeunes défavorisés et la préservation de la biodiversité, ainsi que sept projets supplémentaires issus d'un appel à projets auprès des collaborateurs. Par ailleurs, une charte d'achats responsables a été adoptée, et une plateforme de covoiturage a été mise en place pour optimiser les trajets domicile-travail et réduire l'empreinte carbone.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. Banque à taille humaine dont les valeurs reposent sur la proximité et la réactivité, elle apporte à l'ensemble des entreprises une technicité et une forte valeur ajoutée. Sur le marché de l'immobilier, elle intervient comme partenaire des promoteurs et des sociétés foncières.

Pour accompagner ses clients (près de 21 000), la BECM s'appuie sur près de 360 collaborateurs et dispose des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Constitué de 45 points de vente, le réseau commercial est organisé par marchés avec 31 agences pour le marché des entreprises et 14 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle diminuent de -1,8 % à 18,3 milliards d'euros fin 2024. Les ressources comptables augmentent de +5,3 % à 13,5 milliards d'euros.

En 2024, la BECM a mis à disposition de ses clients de nouveaux moyens dans le domaine des flux, de l'international, du crédit-bail immobilier et de la gestion d'actifs, pour plus de réactivité et de proximité.

1.3.1.1.2 Réseau de bancassurance du CIC

Cœur de métier du CIC, la banque de détail représente 61 % de son produit net bancaire à fin 2024. Le CIC est organisé en six banques régionales dont CIC Île-de-France, également holding et banque de tête du réseau. Il s'appuie aussi sur des filiales métiers dont les produits et services sont commercialisés par le réseau. Le CIC répond à des besoins en assurance, crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, vente et gestion immobilières. Grâce au savoir-faire de ses collaborateurs, la banque de détail répond aux besoins et attentes de 5,68 millions de clients.

Soucieux d'établir une relation de proximité, le CIC offre à ses clients un dispositif omnicanal performant, efficace et moderne. Chaque client dispose d'un conseiller réparti au sein des 1 630 points de vente en France. De nombreuses démarches sont également accessibles à tout moment *via* les sites internet et les applications mobiles.

Le modèle d'entreprise du CIC vise l'excellence du service client, ambition régulièrement récompensée. En 2024, le CIC obtient quatre trophées sur les six possibles au palmarès des Trophées de la Banque[2]. Il se positionne en première position dans deux catégories : Conseiller projet et Agences bancaires.

En 2024, le réseau poursuit l'accompagnement des clients et contribue au financement de leurs projets. Les encours de crédits atteignent 180,5 milliards d'euros stable sur un an. Les encours de dépôts s'élèvent à 176,5 milliards d'euros à fin 2024 stables également. Sur les secteurs de diversification, la vente de produits et services au bénéfice de la clientèle poursuit sa dynamique commerciale. Le nombre de contrats signés est en progression de +5,3 % pour la banque à distance, de +3,4 % pour l'offre de télésurveillance Homiris et en baisse pour la téléphonie.

En 2024, le CIC enrichit ses offres aux différents segments de sa clientèle et propose notamment :

[1] *Classement 2024 Sia Partners.*
[2] *Etude « Les Trophées de la Banque 2025 – Qualité » par MoneyVox.fr*

- une nouvelle plateforme Homji, spécialisée dans l'accompagnement des projets de rénovation énergétique des clients et des prospects. ;
- un prêt à l'installation agricole des jeunes agriculteurs et viticulteurs bénéficiant d'une bonification du taux d'intérêt ;

Tout au long de l'année, le CIC a œuvré pour apporter un soutien auprès de ses partenaires sportifs dont la Fédération française de cyclisme ou encore la Fédération française de natation. Cette même démarche d'accompagnement s'est traduite par un soutien de la musique et de la culture dont le Festival de Pâques d'Aix-en-Provence ou encore le musée de l'Armée aux Invalides. Enfin, le CIC reste présent aux côtés des jeunes entrepreneurs (Moovjee, WorldSkills, Union des auto-entrepreneurs).

1.3.1.2 Le crédit à la consommation

1.3.1.2.1 Cofidis Group

Filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à travers ses trois marques commerciales, Cofidis, Monabanq, Creatis et son GEIE SynerGIE, Cofidis Group crée, vend et gère uniquement à distance une large gamme de services financiers pour les particuliers et les commerçants partenaires. Implanté dans neuf pays, Cofidis Group est depuis plus de 40 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation et de la banque digitale en Europe (prêts personnels et crédits à la consommation, solutions de paiement, services bancaires, assurance, rachat de créances et partenariats).

Acteur économique fortement engagé, implanté dans la métropole lilloise, le goupe emploie plus de 6 300 collaborateurs en Europe dont plus de 2 800 en France. Il agit pour un avenir responsable : dans l'exercice de son métier, inclusif et collaboratif dans ses projets, résolument protecteur de la planète.

L'année 2024 marque pour Cofidis Group, aux côtés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le lancement du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire avec des objectifs ambitieux, réalisables grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses filiales passant par :

- une conquête massive et équilibré entre le direct et les partenariats;
- une diversification conquérante pour solidifier le PNB ;
- une expérience clients et collaborateurs émotionnelle ;
- un développement européen cohérent ;
- des synergies avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- une posture d'entreprise à mission comme guide de son empreinte sociale, sociétale et environnementale.

Une stratégie gagnante pour Cofidis Group, en témoignent :

- ses bonnes performances 2024 avec une production de plus de 10 milliards d'euros, en hausse de +8 % par rapport à 2023. L'encours brut de crédit progresse de +8 % par rapport à fin 2023 pour dépasser les 21 milliards d'euros.
- les nombreuses récompenses obtenues par les filiales de Cofidis Group notamment dans le domaine de l'expérience clients, collaborateurs et partenaires : Élu Service client de l'année pour Monabanq, Cofidis Espagne et Cofidis Portugal ; labels Symétrie des attentions BtoB pour Cofidis France ; Best Workplaces for women 2024 pour Cofidis France, Creatis et Synergie ; Best Workplaces for Women 2023 pour Cofidis Hongrie ; Top 50 des meilleurs employeurs pour Cofidis Espagne ; label Happy Trainees pour les entités françaises.

En 2024, Cofidis Group affirme également sa volonté de faire de Monabanq la banque digitale de référence sur son secteur. Pour soutenir ses ambitions *business* dans un marché très concurrentiel, la marque développe une nouvelle plateforme de communication pour renforcer sa notoriété tout en réaffirmant son positionnement historique résolument tourné vers l'humain. Monabanq s'appuie ainsi sur sa signature emblématique « Les gens avant l'argent » afin de continuer à se distinguer des codes traditionnels du secteur dans le fond comme dans la forme.

Cette année, Cofidis Group lance une stratégie de diversification de ses activités en acquérant en janvier la société Carizy, plateforme numérique d'achat et de vente de véhicules d'occasion récentes. Fort de cette stratégie et de ses ambitions en matière de mobilité, ce rachat va permettre à Cofidis de continuer à investir sur le marché européen de l'automobile, plus spécifiquement celui des voitures d'occasion récentes. Ce marché connait une forte croissance et une véritable mutation. Cette stratégie permet d'accompagner encore davantage la transition écologique, en favorisant le développement durable auprès de ses clients.

Début octobre, Cofidis Group fait l'acquisition effective de Magyar Cetelem Bank Zrt, filiale hongroise du groupe BNP Paribas Personal Finance, marquant ainsi la volonté d'accroître sa présence sur le marché hongrois et plus largement de se développer en Europe centrale.

L'année 2024 représente également une étape majeure dans ses engagements RSE. Conscient des enjeux de la transition écologique, Cofidis Group promeut la mobilité douce en entreprise en lançant en janvier le plan vélo. 400 collaborateurs (sur 2 730 salariés au total en France) ont opté pour une mobilité moins polluante et bénéfique pour la santé pour leur trajet domicile-travail. En équipant 15 % des salariés (un des taux les plus élevés de France), Cofidis Group devient l'un des plus importants employeurs français à équiper ses salariés en vélos d'entreprise, et la première entreprise (en nombre de vélos) au sein des Hauts-de-France. Une opération qui s'inscrit dans la dynamique de décarbonation des trajets domicile-travail en région Hauts-de-France.

En devenant société à mission en juin 2024, Cofidis Group affirme sa volonté de concilier performance économique et intérêt social, sociétal et environnemental. Face aux défis des sociétés, l'entreprise doit se positionner comme un véritable vecteur de changement pour contribuer au bien commun. Cofidis Group fait le choix d'entreprendre une démarche pour renforcer ses engagements RSE et se rendre encore plus utile au monde. Cela se traduit en cinq missions, 11 engagements et 12 indicateurs qui permettront de mesurer les avancées.

Les cinq missions communes aux 12 filiales européennes sont :

1. Exercer de manière responsable nos activités de crédit, de services financiers, et améliorer en permanence l'expérience de nos clients et partenaires ;
2. Être un groupe inclusif et améliorer en permanence l'expérience de nos collaborateurs ;
3. Mettre la technologie et l'innovation au service de nos clients, partenaires et collaborateurs, dans le respect de la vie privée de chacun ;
4. Contribuer par nos actions solidaires au développement socio-économique de nos territoires ;
5. Contribuer de manière active à la transition écologique.

Les travaux autour de 15 chantiers prioritaires en lien avec les cinq missions seront déployés courant 2025 à l'échelle du groupe.

1.3.1.2.2 TARGOBANK

Présente dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,8 millions de clients particuliers, professionnels et grandes entreprises. Elle propose des produits bancaires simples et compétitifs axés sur la qualité du service et sur le développement de relations durables avec ses clients. TARGOBANK dispose de 337 succursales en Allemagne pour assurer la proximité avec ses clients et reste joignable en ligne et par téléphone 24h/24 au travers de son centre de relations clientèle. La banque combine ainsi les avantages d'une banque digitale avec un conseil personnalisé et l'excellence du service offert dans le réseau d'agences ou au domicile des clients.

L'offre pour les clients particuliers couvre la banque au quotidien avec les comptes et les moyens de paiements, le financement des projets, la prévoyance avec les produits d'assurances, la gestion de patrimoine avec les produits d'épargne et de placement. Pour les clients entreprises, TARGOBANK propose des solutions de financement, d'affacturage et de crédit-bail. De plus,

le financement des véhicules automobiles des particuliers est proposé chez les concessionnaires automobiles dont TARGOBANK finance également les stocks. Enfin, depuis 2022, la banque répond aux besoins de financement des entreprises du *Mittelstand* avec son département Corporate & Institutional Banking.

À fin 2024, hors *Commercial Finance* et *CIB*, la production de prêts personnels amortissables s'élève à 6,1 milliards d'euros, les encours de crédits augmentent de +7,6 % à 23,3 milliards d'euros, tandis que les dépôts atteignent 32,1 milliards d'euros, en hausse de +10,1 %. En 2024, le résultat avant impôt de TARGOBANK s'établit à 607 millions d'euros.

TARGOBANK est l'un des principaux partenaires du club de football Fortuna Düsseldorf. La collaboration, en 2024, sur le projet commun *Fortuna für alle* a permis à plus de 200 000 personnes d'assister gratuitement à quatre matchs joués à domicile. Dans le cadre de ce partenariat stratégique, TARGOBANK a soutenu plusieurs organisations et associations par des dons, comme l'organisation *Respekt & Mut*, qui lutte contre la discrimination et l'exclusion, ou la *Armenküche-Altstadt*, organisation d'aide aux personnes défavorisées.

Dans le cadre du troisième pilier du Dividende sociétal, TARGOBANK a fait don de 10 millions d'euros dont environ 6 millions d'euros versés à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et près de 4 millions d'euros à des projets d'utilité publique en Allemagne. Des dons ont par exemple été effectués dans le cadre de journées d'action telles que la Journée mondiale de la femme, le *Pride Month*, Movember, la Journée mondiale du SIDA ou la Journée des personnes handicapées.

L'engagement social se traduit par des signes forts comme le concours de dons Projets du cœur, invitant les collaborateurs de TARGOBANK à proposer des projets. 20 organisations allemandes à but non lucratif ont reçu des dons d'un montant total de 200 000 euros. Les projets récompensés sont synonymes d'engagement en faveur de l'environnement et de la diversité. Ils soutiennent notamment les enfants malades, encouragent l'éducation inclusive, des initiatives de protection des animaux ou des initiatives interculturelles et sociales.

TARGOBANK et ses collaborateurs ont soutenu de nombreux projets financièrement et sous forme de journées de bénévolat. Ainsi, en 2024, plus de 840 collaborateurs ont participé à différentes actions auprès de quelque 230 organisations d'utilité publique. Pour chaque action d'équipe, 2 000 euros ont été versés à l'organisation d'utilité publique dans laquelle la journée de bénévolat a été effectuée. Au total, les dons se sont élevés à 440 000 euros. Plusieurs équipes de TARGOBANK ont également participé au *World Cleanup Day* en collaboration avec la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La Fondation TARGOBANK a pour but de protéger le climat et la santé, de promouvoir le développement durable pour tous et de soutenir l'éducation financière. Ainsi, en 2024, la fondation a lancé et clôturé avec succès le premier cycle de financement sur le thème de la biodiversité. Au total, sur 59 candidatures, sept projets ont été sélectionnés avec l'appui d'experts et soutenus pour un total de 142 100 euros. Un accent particulier a été mis sur les projets qui ont un impact à long terme, notamment les projets de protection des marais.

En 2024, tous les collaborateurs ont suivi une formation ESG, la *Climate School*, qui sera complétée par d'autres modules de formation.

Afin d'aider ses collaborateurs à adopter une approche de la mobilité respectueuse de l'environnement, TARGOBANK a poursuivi son action de soutien à l'acquisition de bornes de recharge électriques privées *via* un mécanisme de subvention. La promotion de l'utilisation des transports en commun s'est également poursuivie avec la prise en charge d'une partie du titre de transport mensuel pour le trajet travail-domicile, proposé à un prix réduit de 19 euros par mois au lieu de 49 euros. En outre, TARGOBANK a remboursé les frais d'un équipement photovoltaïque de balcon aux 1 400 collaborateurs intéressés.

Enfin, le 3 septembre 2024, TARGOBANK a été récompensée pour ses mesures de recrutement dans le cadre de l'étude *Best Recruiters*. Parmi les 254 employeurs représentés en Allemagne, la banque s'est classée 63e au classement général. Au sein du secteur bancaire, TARGOBANK occupe, comme l'année précédente, la première place.

1.3.1.3 Filiales métiers

1.3.1.3.1 Affacturage et la mobilisation de créances

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dédiée aux entreprises et aux professionnels, est constituée de deux entités en France : Crédit Mutuel Factoring et Factofrance. Ces deux modèles de distribution complémentaires représentent 24,0 % de parts de marché de l'affacturage[1] en France au 30 septembre 2024. Crédit Mutuel Factoring, centre de métier historique du groupe, commercialise ses solutions dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Factofrance distribue ses produits en direct grâce à des commerciaux dédiés et des apporteurs tels que des courtiers en assurance-crédit, experts-comptables, etc. En Allemagne, les activités d'affacturage sont réalisées par TARGOBANK sous les enseignes TARGO Factoring et TARGO Factoring & Équipement Finance.

En 2024, plus de 14 100 clients (+4,6 % à l'échelle de la filière affacturage) en France et à l'international, ont bénéficié de financements court terme. S'appuyant sur près de 950 collaborateurs, Crédit Mutuel Factoring et Factofrance proposent des solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées dites Dailly. Ces offres sont assorties d'autres services en matière de suivi du poste clients (relance, recouvrement, encaissement et lettrage des règlements) et de garantie contre le risque d'insolvabilité. Factofrance dispose, en outre, d'un produit de financement sur stocks adossé au contrat d'affacturage. Le volume de créances achetées par Crédit Mutuel Factoring et Factofrance atteint 106,4 milliards d'euros en 2024 en hausse de +2,9 % par rapport à 2023. La part d'activité à l'international représente 35,6 % du chiffre d'affaires global. Les encours de la filière affacturage à fin d'exercice s'établissent à 14,3 milliards d'euros, en légère hausse de +0,5 %.

En 2024, la filière a poursuivi sa politique de conquête des très petites entreprises (TPE) en développant les offres Factoflex pour Factofrance et Factoflash pour Crédit Mutuel Factoring. Ces deux offres similaires ont pour objectif de proposer une solution simple, rapide et facilement lisible pour les TPE.

En matière d'innovation, l'offre Avance Fournisseurs - destinée à proposer un financement court terme complémentaire - a été déployée successivement sur le marché entreprises en mai puis sur le marché grand public de Crédit Mutuel Factoring en novembre. Une nouvelle offre de syndication internationale a été mise en place pour le segment grands comptes et international

1.3.1.3.2 Crédit-bail

Crédit-bail mobilier

La filière *leasing* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur majeur du financement locatif d'équipements avec une part de marché supérieure à 17 %[2] en France. Depuis plus de 60 ans, la filière est spécialisée dans le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location. Elle propose des solutions locatives adaptées aux projets d'investissement des particuliers, des associations, des professionnels et des entreprises. Elle est présente dans six pays d'Europe (France, Allemagne, Espagne, Benelux).

La filière distribue ses produits *via* deux principaux canaux de distribution. Au sein des réseaux bancaires, la commercialisation est portée par Crédit Mutuel Leasing. Les offres de financement locatif sont distribuées sous les marques Crédit Mutuel Leasing et CIC Leasing. L'organisation est largement décentralisée pour garantir la proximité avec les réseaux et les clients finaux. À l'international, l'entité finance les investissements des

[1] *Source : calculs internes sur la base de données ASF.*
[2] *Source ASF à fin T3 2024.*

entreprises françaises ayant des filiales ou leur maison mère sur place. Elle répond également aux besoins des entreprises étrangères qui ont des entités ou leur maison mère en France.

La filière *leasing* dispose également d'une force de vente dédiée et distribue ses offres au travers de son propre réseau d'agences et de partenaires. Ces derniers, principalement des distributeurs ou des constructeurs de matériel, recherchent des solutions de financement locatif pour développer leurs ventes. La filière opère généralement sur les marchés de la bureautique, du transport, de la construction et de la santé. Au 1er janvier 2024, les réseaux commerciaux ont stoppé la distribution sous l'étiquette Bail Actéa afin de lancer une offre commune sous la marque Mutualease à compter du 1er juillet 2024. Ce démarrage s'est accompagné du déploiement d'un nouveau site internet.

En 2024, la production sur l'ensemble du périmètre est en retrait de -6 % et affiche 6,6 milliards d'euros. L'encours de la filière s'établit à 15,6 milliards d'euros et reste en croissance de +1 % en comparaison à 2023. Avec plus de 1 020 millions d'euros, la production réalisée à l'international représente 15 % de la production totale de la filière.

En 2024, la filière poursuit la déclinaison des priorités du plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi Crédit Mutuel Leasing commercialise une offre de leasing à impact permettant de valoriser la politique RSE des clients. Un bonus/malus sur les loyers est appliqué en fonction de la réalisation de critères extra-financiers reposant sur les objectifs sociaux, sociétaux ou environnementaux. Ce bonus peut être reversé à une association ce qui en garantie l'impact positif.

Par ailleurs, afin d'anticiper la demande croissante de financement en leasing des véhicules, notamment électriques, la filière a pris en 2023 une participation majoritaire au capital de Roulenloc, *pure player* digital proposant des offres de location et d'abonnement sur des véhicules neufs et d'occasion pour les particuliers et les professionnels. Avec cette acquisition, Crédit Mutuel Leasing entend poursuivre son développement sur le marché de la mobilité, une de ses priorités stratégiques. Cette offre vient compléter celles de LLD et LOA distribuées dans l'ensemble des points de vente des réseaux Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2024, trois pilotes (sur deux fédérations Crédit Mutuel et une banque régionale CIC), ont été lancés. Ils ont confirmé l'appétence client pour l'offre et permis de définir le schéma de vente le plus approprié aux spécificités des réseaux adressés. La distribution de ces produits dans les réseaux se fait au travers de l'offre Autodispo, notamment grâce au déploiement des sites internet CM Leasing Autodispo et CIC Autodispo. Roulenloc poursuit le développement de son activité directe et a lancé à ce titre un nouveau site internet tiliti.fr. La marque commerciale Roulenloc n'est plus distribuée.

En complément la société développe son offre sur les mobilités douces en lançant un pilote avec la *start-up* Zenride, pionnière du vélotaf depuis 2018, afin d'accompagner les entreprises pour la mise à disposition de flotte de vélo de fonction pour leurs salariés. Après un pilote concluant au sein de CIC Est en 2024, une généralisation de la mise en marché dans les réseaux bancaires a été actée pour 2025.

Enfin, dans le cadre de son engagement sociétal, la filière poursuit ses actions de soutien aux Restos du Cœur pour le renouvellement de leur flotte de véhicules utilitaires, son partenariat avec l'association Fratries (*coliving* permettant à des jeunes avec et sans handicap de vivre ensemble sous le même toit).

Crédit-bail immobilier

Crédit Mutuel Real Estate Lease (filiale majoritairement détenue par le CIC) est un acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France. Il répond aux besoins d'investissements immobiliers des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il couvre ainsi les entreprises, les professionnels, les acteurs de l'économie sociale et les institutions. Crédit Mutuel Real Estate Lease propose des financements adaptés pour l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels. Les projets peuvent porter sur des locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore des établissements de santé, bureaux ou hôtels. L'entité s'appuie sur l'expertise technique, juridique, fiscale, financière et réglementaire de ses spécialistes en région. Ses financements sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease dans les caisses de Crédit Mutuel et sous la marque CIC *Real Estate Leas*e dans les points de vente du CIC.

Après une année 2023 en recul, le marché du crédit-bail immobilier en France s'est fortement dégradé en 2024 (-25 % au premier semestre par rapport au premier semestre 2023). Cette dégradation a eu des répercussions sur l'activité de Crédit Mutuel Real Estate Lease qui est en recul sur l'exercice 2024. Ainsi, le montant des financements octroyés s'établit à 544 millions d'euros, soit une baisse de -30 % par rapport à 2023. Les encours affichent une stabilité à 5,9 milliards d'euros par rapport à 2023.

Les investissements liés à la digitalisation des activités se sont poursuivis en 2024, que ce soit à l'instruction ou à la gestion des dossiers. Depuis le premier semestre, les clients de Crédit Mutuel Real Estate Lease bénéficient ainsi d'un espace dédié au crédit-bail immobilier dans leur banque à distance.

En lien avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Real Estate s'engage à accompagner les clients dans leurs projets de transition énergétique. La société propose des solutions de financement adaptées à la construction d'immeubles à haute performance énergétique ou labellisés mais aussi aux travaux de rénovation des immeubles existants ou pour l'installation de procédés de production électrique.

1.3.1.3.3 Autres

Crédit Mutuel Immobilier

Crédit Mutuel Immobilier et ses huit filiales[1] constituent la filiale immobilière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle rassemble l'ensemble des activités immobilières de production et de services sur le territoire national à l'exclusion du financement de l'immobilier et compte près de 350 collaborateurs en fin d'exercice.

L'exposition aux risques de la filiale est maîtrisée et l'activité est principalement dédiée à l'habitat (logements, terrains à bâtir). L'immobilier commercial ou de bureaux est très marginal.

Ainsi, Crédit Mutuel Immobilier :

- acquiert des fonciers pour développer des zones d'aménagement concerté, produit des terrains à bâtir et propose des charges foncières à des promoteurs immobiliers *via* Crédit Mutuel Aménagement Foncier. Elle commercialise plus de 20 % de ses terrains à bâtir *via* l'agence immobilière de la filiale AFEDIM ;
- réalise et commercialise des opérations immobilières de logements en résidences principales et en investissements locatifs dans le Grand Ouest *via* Ataraxia Promotion ;
- réalise des opérations de co-promotion et participe à des tours de table dans des opérations de promotion immobilière avec des promoteurs clients du groupe des réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale *via* Crédit Mutuel Réalisations Immobilières et Crédit Mutuel Participations Immobilières ;
- commercialise des biens neufs aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale par l'intermédiaire d'AFEDIM, l'agence immobilière de la filière.
- propose des services de location et gestion locative *via* AFEDIM Gestion. 34 % des clients investisseurs d'AFEDIM ont signé un mandat de gestion auprès d'AFEDIM Gestion en 2024 ;
- commercialise des logements anciens *via* AFEDIM Transactions. AFEDIM Transactions couvre actuellement six territoires en France : l'Ile-de-France, l'Alsace et la Lorraine, le Rhône et l'Isère, les Hauts de France, le Centre-Val de Loire, la Loire-Atlantique ;
- organise pour les clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des appels d'offres auprès de promoteurs clients, afin de valoriser leur foncier *via* Valorisation Immobilière.

Crédit Mutuel Aménagement Foncier remporte cette année le prix Coup de cœur du jury, dans le cadre des Trophées de l'Aménagement Durable de l'Union Nationale des Aménageurs (UNAM), pour le programme de terrains à bâtir "Les Portes des Alluets" à Les Alluets-le-Roi (78). Ce prix récompense les démarches respectueuses de l'environnement, et plus particulièrement les initiatives en faveur de la gestion responsable des ressources et de la limitation de l'étalement urbain.

Ataraxia Promotion, la filiale de promotion immobilière, est lauréate du Concours des Pyramides d'Argent avec le Grand Prix Régional et le Prix de la rénovation-extension-réhabilitation , pour le programme "Le Molière" situé à Angers en Maine-et-Loire (49), décerné par la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Pays de la Loire. Le programme "Le Molière" vise la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne usine Cointreau, aujourd'hui siège du Crédit Mutuel Anjou, afin de rénover les bureaux de la fédération et de créer 35 appartements neufs.

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Crédit Mutuel Home Loan SFH, filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, est en charge de lever des fonds auprès des investisseurs internationaux. Elle emprunte sur les marchés financiers en émettant des obligations à l'habitat notées AAA par les agences de notation, dès lors qu'elles sont garanties par des crédits immobiliers du réseau.

Le marché du *covered bond* a bénéficié début 2024 d'une forte demande de la part des investisseurs à l'identique du marché obligataire dont la liquidité des fonds a bénéficié à l'ensemble du marché dans un contexte favorable de baisse des taux. Au second semestre - dans un environnement plus volatile avec l'accroissement des incertitudes politiques et budgétaires en France et en Europe -, le marché a fortement souffert de l'écartement des *spreads* de liquidité des obligations souveraines, supranationales et des agences (SSA). La réduction du *spread Bund vs swap* a également exercé une pression sur les SSA et a constitué un niveau minimum ou *floor* pour les *covered bond*. Cet effet a été plus marqué sur les maturités longues et a contraint les investisseurs à se concentrer sur la partie courte et moyenne de la courbe avec le ténor cinq ans comme point de référence.

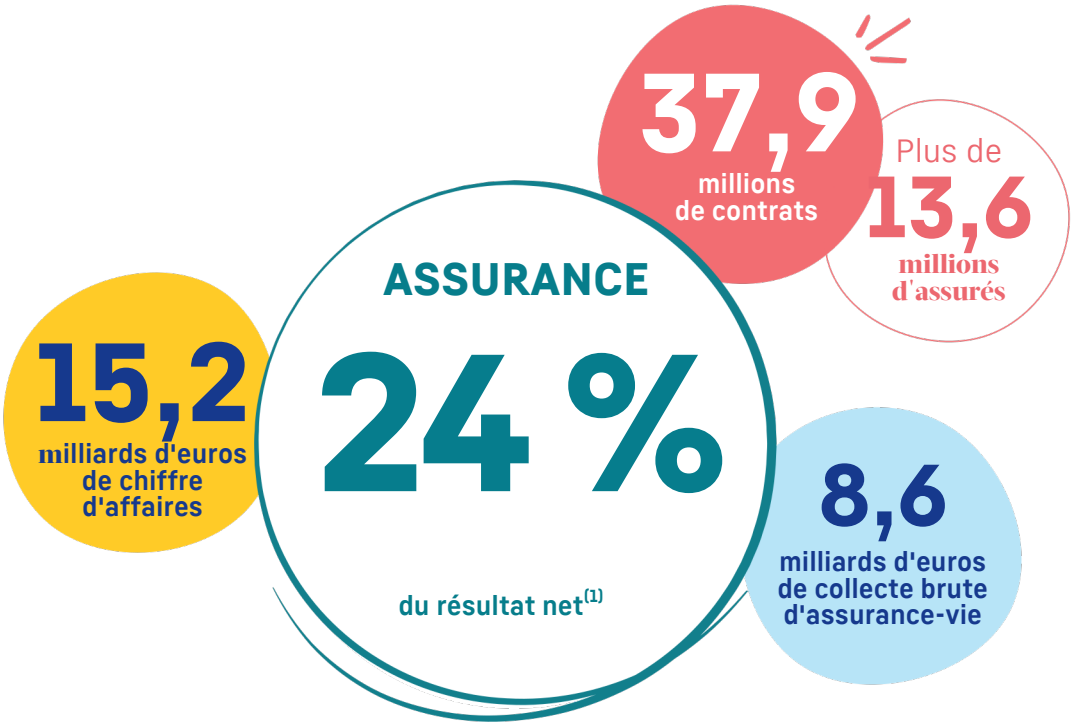
Malgré une fin d'année plus difficile, la SFH a contribué au programme de refinancement du groupe avec les émissions suivantes :

- en janvier, l'obligation CM SFH 02/2031 (coupon de 3,00 %) de 1,5 milliard d'euros à MS+40bp ;
- en mars, l'obligation CM SFH 11/2030 (coupon de 3,00%) de 1,25 milliard d'euros à MS+31bp vs 51bp 11/2024) ;
- en juillet, l'obligation CM SFH 07/2029 (coupon de 3,00%) de 1,5 milliard d'euros à MS+34bp.

Parallèlement, des émissions de SFH autoportées pour 12 milliards d'euros en 2024 ont permis de porter l'encours total à 18 milliards d'euros pour assurer un coussin de collatéral confortable pour faire face aux incertitudes persistantes.

[1] *Les filiales sont : Crédit Mutuel Aménagement Foncier : aménagement/lotissement ; AFEDIM et AFEDIM Gestion : distribution de biens et services immobiliers ; AFEDIM Transactions : distribution de biens anciens ; Ataraxia Promotion : promotion immobilière ; Crédit Mutuel Réalisations Immobilières : co-promotion immobilière ; Crédit Mutuel Participations Immobilières : prise de participations financières ; Valorisation Immobilière : étude et valorisation foncière.*

1.3.2 L'assurance



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

Depuis plus de 50 ans, l'activité d'assurance, totalement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est portée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Celui-ci distribue son offre en France et en Europe principalement dans les réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de Cofidis. En Belgique, le GACM s'appuie sur le réseau Beobank et sur son réseau propre d'agences.

À fin 2024, le GACM protège 13,6 millions d'assurés particuliers, professionnels et entreprises, grâce à une gamme complète de produits d'assurance et des services performants, solidaires et différenciants.

En assurance-vie, le GACM propose des contrats individuels, patrimoniaux et d'épargne retraite permettant de répondre aux besoins d'un grand nombre de clients. L'année 2024 est marquée par différentes distinctions pour le PER Assurance Retraite : Meilleurs PER par *Challenges* et *Financial Studies*, Trophées d'Or par le *Revenu* et Grand Prix des PER par *Mieux Vivre Votre Argent.* Le contrat Plan Assurance Vie a reçu le Label d'Excellence 2024 pour les formules Avantage et Privilège. En outre, dans le cadre de la politique de durabilité du GACM, l'offre financière proposée témoigne d'un engagement dans l'investissement responsable et la durabilité, à travers des solutions telles que le Pack UC Environnement 50 ou la Gestion Pilotée Durable. Enfin, l'offre financière s'est enrichie avec de nouvelles classes d'actifs disponibles dans les gestions profilées.

En assurance de biens, afin de maîtriser davantage le coût de ses sinistres tout en continuant à offrir la meilleure qualité de service à ses assurés, le GACM a fait l'acquisition en 2024 d'une société dédiée au dépannage et à la petite réparation en habitation. Le GACM a également inauguré la première Station Mobilités, solution innovante de réparation des véhicules et unique sur le marché, qui vise à simplifier les démarches des assurés en cas de sinistre.

Sur le segment du professionnel et de l'entreprise, après avoir renouvelé sa gamme de produits et mis en place une nouvelle offre dédiée aux agriculteurs au cours des dernières années, le GACM a acquis 85 % du capital de Crédit Mutuel Épargne Salariale le 31 décembre 2024. Par ce biais, le GACM sera en mesure de proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions associant protection sociale, retraite et épargne.

En assurance santé, tous les contrats bénéficient de l'accès à la Carte Avance Santé pour l'avance des frais de soins.

Enfin, en assurance des emprunteurs, le GACM a été un précurseur sur le marché en 2021 en supprimant les formalités médicales pour les clients fidèles dans le cadre du financement de leur résidence principale. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en tant qu'entreprise à mission, permet ainsi aux clients fidèles de ne plus faire l'objet de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé.

En 2024, le chiffre d'affaires du GACM, réalisé très majoritairement en France, s'élève à 15,2 milliards d'euros, en hausse de +11,3 %[1] par rapport à fin 2023, porté par une collecte record en assurance-vie et une croissance de l'ensemble des portefeuilles de contrats en assurances de risques.

[1] *Progression à périmètre constant, hors GACM España. Pour rappel, ce dernier a été cédé à Axa le 12 juillet 2023. La variation par rapport au chiffre d'affaires communiqué à fin décembre 2023 est de + 9,8 %.*

En effet, en assurance-vie, la collecte brute est inédite à 8,6 milliards d'euros, en hausse de +16,3 % par rapport à 2023. Cette progression concerne tant les fonds en euros (+17,0 %) que les unités de compte (UC, + 14,5 %), dont la part dans la collecte brute se maintient au même niveau (28,3 %). Après prise en compte des sorties, qui restent stables, la collecte nette enregistre une hausse de plus d'1 milliard d'euros par rapport à 2023 pour atteindre un record de 2,7 milliards d'euros. Elle est essentiellement réalisée sur les fonds en euros (2,2 milliards d'euros, contre 0,7 milliard d'euros en 2023). Solide et doté de réserves importantes, le GACM sert en 2024 pour la deuxième année consécutive un taux moyen de 2,80 %, bonus de rémunération inclus, sur les fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie et de retraite individuelle. Le ratio de Provision pour Participation aux Excédents (PPE) rapportée aux provisions mathématiques des fonds en euros demeure à un niveau élevé, à 6,3 % (contre 6,9 % en 2023).

Le chiffre d'affaires des assurances de risques est en hausse de +5,4 % et s'établit à 6,6 milliards d'euros en 2024. Au détail, la progression des assurances de biens est significative (+7,9 %), portée par la croissance des portefeuilles et les hausses tarifaires appliquées pour faire face à la forte inflation des coûts des sinistres. Les assurances de personnes affichent également une croissance soutenue de +4,0 % par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales du GACM en Belgique s'élève à 173 millions d'euros, en baisse de -14 % par rapport à 2023.

Sur le périmètre international, le GACM a poursuivi son projet de développement en Allemagne avec d'importants investissement réalisés en 2024, dans l'objectif de démarrer l'activité d'assurance début 2026 dans les réseaux bancaires de TARGOBANK.

1.3.3 Les métiers spécialisés



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteurs "Holding" et hors CIC Banque Privée.
(2) L'activité CIC Banque Privée est logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales.

1.3.3.1 Gestion d'actifs et banque privée

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour :

- de la holding Groupe La Française qui regroupe depuis le 1er janvier 2024 : Crédit Mutuel Asset Management, La Française Systematic Asset Management, La Française REM, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management. De plus, le CIC a cédé en décembre 2024 l'entité Crédit Mutuel Épargne Salariale à La Française (15 %) et au Groupe des Assurance du Crédit Mutuel (85 %).

Les expertises de Banque de Luxembourg Investments et CIC Market Solutions sont aussi commercialisées par La Française AM Finance Services, plateforme de distribution. Le Groupe La Française apporte aussi ses services à Dubly Transatlantique Gestion ;

- et de la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse).

1.3.3.1.1 Gestion d'actifs

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a finalisé le déploiement de son pôle métier de gestion d'actifs au sein de sa filiale La Française. Acteur majeur en France et en Europe, La Française conforte son modèle intégré de multispécialiste, avec le regroupement de huit sociétés de gestion aux expertises complémentaires, qui partagent désormais une gouvernance, un socle opérationnel et une informatique commune.

L'année 2024 a ainsi été marquée par la réalisation de jalons importants, à savoir la finalisation des opérations capitalistiques et des fusions (le 1er mai 2024, Crédit Mutuel Asset Management a absorbé La Française Asset Management et La Française Finance Services a absorbé Crédit Mutuel Investment Managers), la mise en place des nouvelles organisations, la migration de l'ensemble des infrastructures dans l'univers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la convergence des outils digitaux.

Ces changements se sont accompagnés d'une nouvelle identité visuelle, reflet du modèle intégré et l'appartenance de La Française au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Par ailleurs, les équipes ont été regroupées dans un même lieu et une Union Économique et Sociale (UES) commune en France a été constituée, renforçant ainsi la cohésion au sein du groupe.

Le Groupe La Française

La Française est le pôle métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est détenue au 1er janvier 2024 à 39,95 % par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe et 60,05 % par la BFCM.

Avec l'appui d'environ 1 000 collaborateurs, La Française gère 157 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2024. Elle est présente dans dix pays, assurant ainsi une proximité avec ses clients et les marchés dans lesquels elle investit. En effet, outre sa présence à Paris, La Française possède des bureaux à Francfort, Hambourg, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Singapour et Séoul. Elle poursuit à ce titre une stratégie de développement en France et à l'international.

En tant qu'acteur engagé La Française a poursuivi en 2024 ses actions visant à conjuguer objectifs de performance et de durabilité dans sa gamme de produits cotés et non cotés, notamment exprimées par l'implémentation de la définition de l'investissement durable. La Française dispose d'une Charte d'investisseur responsable et est signataire des PRI et de la Charte France Invest.

En 2024, La Française est classée dans les 50 sociétés de gestion qui comptent par *Funds Magazine*.

Crédit Mutuel Asset Management

Crédit Mutuel Asset Management, filiale de La Française, offre une large gamme de fonds et solutions de gestion couvrant toutes les classes d'actifs de valeurs mobilières et styles de gestion. Sa stratégie repose sur un équilibre entre performance, risque et durabilité.

La société gère près de 100 milliards d'euros au 31 décembre 2024 et est ainsi reconnue pour ses solutions de trésorerie flexible, de gestion obligataire et actions de conviction. Elle propose également de nombreux fonds dédiés sur le même périmètre grâce à son expertise ainsi que des solutions d'épargne à destination des entreprises. En 2024 les fonds monétaires de Crédit Mutuel Asset Management ont collecté plus de 9 milliards d'euros.

La société de gestion intègre les critères ESG dans les analyses, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles et dispose de 40 fonds labellisés ISR. À fin décembre 2024, près de 90 % des encours sous gestion sont classés Article 8 ou 9 (SFDR).

En 2024, Crédit Mutuel Asset Management a lancé de nouveaux millésimes de fonds obligataires à échéance afin de répondre à l'engouement de la part des investisseurs. Enfin, Crédit Mutuel Asset Management souhaite élargir son offre en lançant en 2025 des ETF, afin de répondre à la demande croissante des investisseurs. Cette initiative s'inscrit dans sa stratégie de diversification et d'innovation financière.

La Française Real Estate Managers (REM)

Acteur incontournable de la classe d'actifs immobiliers, La Française REM, filiale immobilière détenue à 96,69 % par Groupe La Française, a maintenu sa position de leader sur le marché français de l'immobilier collectif, et plus particulièrement en SCPI, malgré un contexte chahuté.

En effet, depuis près de deux ans l'immobilier d'entreprise est touché par une conjoncture économique sous pression, ce qui entretient l'attentisme des investisseurs sur cette classe d'actifs, et entraîne des conséquences sur les valorisations des immeubles et le marché locatif.

La collecte s'établit ainsi à 569 millions d'euros à fin décembre 2024 pour un total d'actifs sous gestion de 28 milliards d'euros au travers de sa plateforme de gestion européenne.

Engagée dans une démarche durable et soucieuse des enjeux liés à la RSE, elle a été distinguée par le prix Innovation Verte/RSE des Pierres d'Or 2024. Le pôle immobilier a également été récompensé à plusieurs reprises en 2024, remportant le trophée de la Finance Responsable décerné par Investissements Conseils, ainsi que des distinctions pour ses SCPI, notamment la Victoire d'or du magazine *Le Particulier*.

La Française Finance Services

Depuis sa fusion avec Crédit Mutuel Investment Managers, la Française Finance Services, plateforme de distribution unique du Groupe La Française, commercialise l'ensemble des expertises de gestion d'actifs du groupe à une clientèle diversifiée française et internationale. La Française Finance Services accompagne les réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les distributeurs externes (banques privées, sélectionneurs de fonds, CGPi…), les investisseurs institutionnels et les grandes entreprises.

Elle propose une offre compétitive et étendue au travers d'une exposition à l'ensemble des classes d'actifs cotés (plus de 80 % du portefeuille d'actifs) et aux expertises non cotées (constituées principalement d'actifs immobiliers et de dette privée).

Crédit Mutuel Gestion

Crédit Mutuel Gestion est une filiale de Crédit Mutuel Asset Management appartenant à Groupe La Française. Elle propose différentes prestations de services de gestion d'actifs financiers qu'ils soient détenus au travers de compte-titres, de plans d'épargne en actions, de contrats d'assurance-vie ou capitalisation. Particuliers, professionnels, entreprises institutionnels ou associations bénéficient de l'expertise des gérants d'actifs de Crédit Mutuel Gestion et peuvent opter soit pour une délégation de la gestion de leurs avoirs *via* la gestion sous mandat, le mandat d'arbitrage ou le fonds dédié, soit pour un accompagnement du suivi de leurs avoirs *via* la gestion conseillée ou le conseil en arbitrage.

Agissant en étroite collaboration avec les réseaux, Crédit Mutuel Gestion a privilégié la proximité en localisant ses 179 collaborateurs dans six pôles régionaux dont dépendent 22 centres de gestion. Crédit Mutuel Gestion contribue également au développement des offres financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : en tant que conseil, elle accompagne le GACM pour ses offres de gestion pilotée (dont une offre durable), les réseaux pour leurs offres de gestion pilotée en compte-titres (dont une offre durable) et en plan épargne actions.

En 2024, l'activité commerciale a permis l'ouverture de 5 883 nouveaux comptes ou contrats se traduisant par des apports bruts de l'ordre de 3 milliards d'euros. Les encours gérés atteignent 16,5 milliards d'euros. Crédit Mutuel Gestion commercialise depuis le dernier trimestre 2024 toutes ses offres dans le réseau de Crédit Mutuel Nord Europe.

Pour les fonds dédiés, l'offre de gestion s'est enrichie d'un nouveau profil permettant de couvrir une fourchette d'investissement en actifs risqués de 60 % à 100 % du fonds

Pour accompagner les sociétaires et clients dans leur choix d'investissements responsables, Crédit Mutuel Gestion intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement, en s'adaptant à un environnement réglementaire exigeant. La prise en compte de critères ESG aux côtés d'indicateurs financiers vise à identifier des entreprises à la fois performantes, innovantes et porteuses de solutions pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. En ce sens, tous

les gérants d'actifs ont été formés à l'analyse de ces nouveaux critères extra-financiers et bénéficient d'une information régulière élaborée par l'expert ESG et relayée par les référents régionaux.

Cigogne Management

Cigogne Management est une société de gestion luxembourgeoise de Groupe La Française spécialisée dans la gestion alternative. Sa particularité est de proposer aux investisseurs des produits à performance absolue dans un contexte de risque maitrisé.

Cigogne Management gère des fonds d'investissement alternatifs thématiques ou diversifiés, deux fonds UCITS ainsi que des produits structurés indexés. Cette gestion de qualité continue à se démocratiser auprès de la cible de clientèle grand public, notamment avec son fonds classé article 8 SFDR, Cigogne UCITS-Credit Opportunities.

Désormais référencé auprès des principales plateformes de distribution en France, le fonds approche 140 millions d'euros d'encours. Pour son 20e anniversaire, les encours sous gestion de Cigogne Management atteignent 1,5 milliard d'euros à fin 2024.

CIC Private Debt

CIC Private Debt, filiale de Groupe La Française, est un acteur majeur du financement désintermédié pour les PME et ETI françaises et européennes depuis plus de 20 ans. Fort d'une équipe de 44 experts basés à Paris, Londres et Francfort, il intervient dans quatre pôles d'investissement : Mezzanine et Unitranche, Dette senior Mid Cap, Dette senior Large Cap et Dette infrastructure.

L'entreprise adopte également une approche responsable intégrant les critères ESG à chaque étape du processus d'investissement. Elle dispose d'une charte d'investisseur responsable et est signataire des PRI et de la charte France Invest.

A fin 2024, CIC Private Debt gère 3,5 milliards d'euros (+17 % par rapport à 2023), avec 760 millions d'euros levés et 880 millions d'euros investis à travers 173 opérations. L'année 2024 marque l'implantation en Allemagne avec une équipe dédiée à la zone DACH à Francfort et le lancement d'une offre de dette privée *retail* liée à la loi Industrie verte.

En novembre 2024, le succès du placement de Victory Street CLO I pour 305 millions d'euros auprès d'investisseurs internationaux conforte son ambition de développer cette activité avec de nouvelles émissions prévues dès 2025.

Par ailleurs, l'expertise de CIC Private Debt a été largement récompensée, au travers de sa nomination au *Global Capital European Securitization Awards* 2025 dans la catégorie *Debut CLO Manager of the Year,* l'obtention de premières places ou de podiums aux classements *DC Advisory, Reorg* et *Debtwire* dans la catégorie France Direct Lender et avec le co-financement de Voltalis qui a reçu le prix *IJGlobal ESG* pour la transition énergétique dans le secteur des infrastructures.

Crédit Mutuel Impact

Sur l'exercice 2024, les encours gérés par Crédit Mutuel Impact ont crû de +69 % pour atteindre 1,1 milliard d'euros à fin d'année. Cette progression repose principalement sur le déploiement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire, abondé chaque année par le Dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à amplifier la transformation des modèles de production et de consommation et à préserver les écosystèmes.

Il intervient dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins sont très importants et les autres acteurs insuffisamment présents. Les investissements réalisés au cours de l'année 2024 ont notamment concerné des sociétés innovantes dans les secteurs de l'énergie, du transport de marchandises à propulsion vélique et de l'agro/agriculture ainsi des actifs forestiers.

New Alpha Asset Management

Détenue à 50,78 % par Groupe La Française, New Alpha Asset Management est une plateforme en architecture ouverte spécialisée dans la sélection de fonds d'investissement sur toutes les classes d'actifs. NewAlpha Asset Management gère 3,7 milliards d'euros d'encours à fin décembre 2024.

En 2024, NewAlpha Asset Management a notamment investi 434 millions d'euros pour le compte du fonds de pension public du comté de Los Angeles (Californie) dans six fonds sélectionnés dans le monde entier. Par ailleurs, NewAlpha Asset Management a lancé une nouvelle activité de multigestion sur-mesure pour répondre à une demande croissante d'externalisation de ses clients qui a collecté près de 120 millions d'euros au cours du dernier trimestre 2024.

Banque du Luxembourg des Investissements (BLI)

L'entité BLI-Banque de Luxembourg Investments, société de gestion distribuée par Groupe La Française propose une gestion de conviction dont le savoir-faire repose sur plusieurs principes clés : une gestion active, un horizon long terme et la recherche de valeurs de qualité au juste prix. BLI gère, en collaboration avec *Funds For Good* (FFG), une gamme de trois fonds Double Impact. L'objectif est de donner accès aux investisseurs à des stratégies d'investissement au sein desquelles la durabilité et l'impact sont tangibles tant au niveau des investissements réalisés dans les fonds qu'au niveau post-investissement au travers des activités d'impact direct et local développées par FFG. Le fonds FFG-BLI Global Impact Equities a récemment obtenu le label *Towards Sustainability* ; l'ensemble de cette gamme de fonds dispose désormais de cette reconnaissance.

La société de gestion détient un encours sous gestion de 12,8 milliards d'euros.

Crédit Mutuel Épargne Salariale

Crédit Mutuel Épargne Salariale est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisé dans la gestion et la tenue de compte d'épargne salariale. Il propose un accompagnement dédié et personnalisé des entreprises et de leurs salariés dans la constitution de leur épargne salariale et de leur épargne retraite. Les offres sont distribuées par les caisses de Crédit Mutuel et les points de vente du CIC sous des marques commerciales propres. Crédit Mutuel Épargne Salariale intervient sur tous les marchés, mais se singularise également par une offre clé en main dédiée aux entreprises de moins de 50 salariés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réaffirmé, dans son plan stratégique 2024-2027, ses fortes ambitions sur les marchés de professionnels et des entreprises, notamment en matière d'épargne collective. Afin de proposer aux entreprises et à leurs salariés des solutions associant à la fois retraite et épargne leur permettant de s'adapter aux récentes évolutions législatives sur le partage de la valeur[1], Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'allier l'expertise de sa filiale dédiée à l'épargne salariale, Crédit Mutuel Épargne salariale à celle du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Le GACM a ainsi fait l'acquisition au 31 décembre 2024 de 85 % du capital de Crédit Mutuel Épargne Salariale précédemment contrôlée par le CIC. Le rapprochement entre les deux entités a été accompagné par le transfert des moyens matériels et humains soit 168 salariés vers le GACM.

Crédit Mutuel Épargne Salariale totalise plus de 1,36 million de comptes d'épargne salariale et près de 71 500 entreprises clientes avec encours. Le montant global d'encours gérés est de 13,7 milliards d'euros. La distribution de nouveaux contrats s'élève à 16 327 contrats dont 9 877 alimentés dès la première année. La collecte brute atteint un nouveau sommet à 1 962,6 millions d'euros, en hausse de +8,1 %, dont 240,8 millions d'euros pour les versements sur les nouveaux contrats. La collecte nette en gestion financière s'établit à 563,6 millions d'euros.

Concernant l'activité, Crédit Mutuel Épargne salariale a poursuivi l'accompagnement des clients et des réseaux, notamment par la mise en œuvre de facilitateurs pour les chargés d'affaires des caisses et agences. La situation de crise et les tensions sur le marché de l'emploi ont mis en lumière, pour de nombreuses entreprises, l'intérêt de s'équiper de dispositifs de partage de valeur, de motivation et de fidélisation de leurs collaborateurs.

En complément du *robo-advisor*, un accompagnement humain est proposé aux épargnants pour les éclairer dans leurs choix de fonds. Preuve de la qualité de ses dispositifs et de son accompagnement, Crédit Mutuel Épargne Salariale a été classé Incontournable - meilleure position du classement - par *Décideurs*, le magazine de référence de la profession RH.

[1] *Loi Pacte 2019 amenant la création de nouveaux contrats Plan d'Epargne Retraite (PER) et ANI de février 2023 obligeant les entreprises de plus de 10 salariés à mettre en place des mécanismes de partage de la valeur, avec un focus tout particulier sur l'épargne salariale (PEE/PEI/PERCO).*

1.3.3.1.2 Banque privée

L'activité banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Elle repose sur plusieurs entités qui disposent chacune d'un positionnement spécifique. En France, l'activité est portée par CIC Banque Privée et Banque Transatlantique. CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises. Banque Transatlantique propose des prestations sur mesure de banque privée et de stock-options. Elle propose aussi des prestations dédiées à la clientèle des Français à l'étranger. À l'international, le groupe dispose d'entités de banque privée dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse et la Belgique.

Ces enseignes proposent, tant en France qu'à l'étranger, à plus de 203 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Chaque entité peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

L'activité banque privée[1] totalise 212 milliards d'euros de capitaux sous gestion et 20 milliards d'euros de crédits.

CIC Banque Privée

Depuis plus de 150 ans, CIC Banque Privée accompagne les familles et les dirigeants d'entreprise dans le développement de leur patrimoine personnel et professionnel. CIC Banque Privée s'appuie sur plus de 360 collaborateurs répartis dans 45 points de vente en France qui proposent des services à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie financière et patrimoniale, de l'allocation d'actifs et de la gestion financière.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, les banquiers privés sont chargés d'identifier les besoins de leurs clients et de définir leur stratégie entrepreneuriale et patrimoniale. Des solutions sont alors proposées en synergie avec les métiers du réseau experts dans l'accompagnement des entreprises. CIC Banque Privée bénéficie du maillage territorial national du réseau CIC et de ses bureaux de représentation dans le monde.

En 2024, CIC Banque Privée poursuit son développement, avec 39 milliards d'euros d'encours, en proposant de nouvelles offres en matière de gestion déléguée, conseillée et pilotée, mais également en matière d'actifs non cotés, notamment s'agissant des fonds de dette privée conçus et gérés par CIC Private Debt. La mise à disposition d'un nouvel outil d'allocation d'actifs rend encore plus pertinents les conseils prodigués, tout en permettant une adéquation plus fine avec le profil investisseur des clients.

Après la mise en place, en 2023, du Certificat jeunes dirigeants d'entreprises familiales en partenariat avec Audencia, CIC Banque Privée poursuit son action auprès de la "next gen". En 2024, la première édition de son Académie Nouvelle Génération a été organisée, permettant à des filles et fils d'entrepreneurs de réfléchir quant à leur situation vis-à-vis de l'entreprise familiale.

Le segment de marché *Wealth Management* visant à accompagner les grandes relations privées a poursuivi son développement, et son organisation doit être finalisée en 2025.

Banque Transatlantique

Banque de gestion privée fondée en 1881, la Banque Transatlantique est détenue à 100 % par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Singulière dans le paysage des banques privées, la Banque Transatlantique offre des solutions personnalisées dans la gestion de fortune, l'accompagnement des Français de l'étranger et la gestion de plans d'actionnariat managers.

500 collaborateurs répartis dans 25 implantations en France et à l'étranger (Londres, Luxembourg, Bruxelles, Courtrai, Hong Kong, Singapour, Montréal, New York, Boston et San Francisco) sont au service de la clientèle française la plus exigeante : *High Net Worth Individuals* (HNWI), *family offices*, cadres dirigeants, entrepreneurs, expatriés, diplomates et cadres de la haute fonction publique.

En croissance continue depuis plus de 20 ans, la Banque Transatlantique gère 67,2 milliards d'euros d'encours d'épargne pour ses clients et se positionne parmi les banques de gestion privée de référence.

La Banque Transatlantique possède des expertises fortes en matière d'allocation d'actifs et de gestion financière, activités logées dans ses filiales Dubly Transatlantique Gestion, Transatlantique Private Wealth, Banque Transatlantique Belgium et Banque Transatlantique Luxembourg. Les performances de sa gestion sont une nouvelle fois reconnues, Dubly Transatlantique Gestion se positionne à la 9e place du classement de l'Alpha League Table 2024 et conforte ainsi sa place dans le top 25 pour la sixième année consécutive (parmi un panel initial de 307 sociétés de gestion).

Malgré un environnement de taux défavorable, les performances commerciales enregistrées par les filiales et lignes métiers (assurance-vie, mandats de gestion, produits structurés notamment) ont été excellentes en 2024 à l'exception des activités de crédits immobiliers et de private equity toujours ralenties en raison du contexte des marchés.

Leader français dans la structuration et la gestion des plans d'actionnariat (actions gratuites, stock-options, BSCPE…), la Banque Transatlantique est le partenaire privilégié des grandes entreprises françaises ou internationales et des ETI cotées ou non. Près d'un tiers des entreprises du SBF120 sont ainsi clientes de la Banque Transatlantique. En 2024, une dizaine d'entreprises ont rejoint le portefeuille clients de cette activité.

Investie dans des actions de mécénat axées sur le soutien au rayonnement de la France à l'international et à la protection et valorisation des océans, la Banque Transatlantique est également soucieuse d'encourager ses clients à donner du sens à leur argent. Elle met à leur disposition le Fonds de Dotation Transatlantique pour structurer leur démarche de philanthropie ou de mécénat. Deux nouveaux fonds hébergés ont ainsi été créés en 2024.

Enfin, la Banque Transatlantique est une nouvelle fois classée banque Incontournable en 2024, dans la catégorie Banques privées affiliées par *Décideurs Magazine*.

Banque de Luxembourg

Fondée en 1920, la Banque de Luxembourg compte parmi les banques les plus importantes au Luxembourg. Avec plus de 1 000 collaborateurs, elle est au service d'une clientèle locale et internationale de particuliers, d'entrepreneurs et de professionnels issus des métiers de la gestion d'actifs.

Elle offre aux clients privés un accompagnement sur mesure dans la gestion, la valorisation et la transmission de leur patrimoine ainsi que pour le financement de leurs projets. Elle accompagne également les familles sur des questions de planification successorale, de gouvernance ou de mise en place de projets philanthropiques. Elle s'appuie sur sa filiale Banque de Luxembourg Investments (BLI) pour proposer à ses clients une expertise en gestion d'actifs au travers d'une gamme de fonds d'investissement diversifiée.

La Banque de Luxembourg accompagne également les entrepreneurs – avec une attention particulière à leurs familles – ainsi que les promoteurs immobiliers, tant dans le financement de leurs projets que dans leur gestion de trésorerie. En matière de gouvernance, un savoir-faire particulier de transmission d'entreprise a été développé, y compris l'intégration de la génération montante, avec pour double objectif la pérennisation de l'entreprise et la préservation de l'harmonie familiale.

Par ailleurs, pionnière dans le développement d'un pôle de compétences dédié aux fonds d'investissement, elle fournit aux initiateurs une large gamme de services, tant dans le domaine des actifs liquides que des actifs privés, avec une expertise ESG renforcée. L'accompagnement s'étend de la création de véhicules d'investissement à l'administration centrale jusqu'au support à la distribution internationale. Les gestionnaires de patrimoine indépendants, quant à eux, bénéficient d'une large gamme de produits et services sur mesure, leur permettant de déléguer les tâches administratives pour se consacrer pleinement à leur cœur de métier : le conseil à leurs clients et le développement de leur fonds de commerce.

[1] *Données sur l'ensemble de l'activité banque privée (CIC Banque Privée, Groupe Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse)).*

En 2024, la banque réaffirme son engagement dans le cadre du plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, visant à accroître sa performance et contribuer à la révolution environnementale et sociétale. Certifiée B Corp depuis 2023, la banque continue à réduire son empreinte carbone et à accompagner ses clients dans leur transition énergétique.

Consciente de sa responsabilité sociale liée aux investissements des clients, la Banque de Luxembourg propose une offre d'investissement diversifiée, respectueuse des critères ESG. La grande majorité de la gamme de fonds d'investissement de la filiale BLI est considérée comme responsable voire durable, classée *a minima* article 8 selon la réglementation SFDR. Les mandats de gestion discrétionnaires proposés au sein de la banque privée, outre les critères financiers traditionnels, appliquent des critères ESG, des exclusions sectorielles et suivent également les controverses ou les principales incidences négatives. À ce titre, le mandat de gestion en fonds socialement responsables a obtenu le label LuxFLAG, certification exigeante qui consacre l'approche ESG mise en place.

Afin de décupler l'impact des investissements, BLI poursuit son partenariat avec *Funds For Good,* acteur reconnu de la finance durable. À travers les fonds FFG European Impact Equities et FFG American Impact Equities, classés article 9 selon la réglementation SFDR, l'ambition est de générer un impact double : au travers des investissements en ciblant des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et, en post-investissement, en générant un impact local et direct rendu possible par la rétrocession d'une partie des frais de gestion des fonds à Funds for Good Impact.

Dans le cadre de sa stratégie de conquête et d'initiatives, la banque permet à ses clients de gagner en autonomie à travers des développements liés au *self-servicing* et à l'amélioration de son offre digitale. Parmi les actions , figure le lancement d'une nouvelle plateforme Asset Servicing, conçue pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la gestion d'actifs. En outre, la mise à jour des données et documents signalétiques clients s'est effectuée, graduellement depuis 2024, au travers de la solution i-Hub. Par ailleurs, dans l'objectif de permettre davantage de flexibilité et de réactivité pour sa clientèle institutionnelle, la salle des marchés de la banque étendra ses heures d'ouverture jusqu'à 22h.

Enfin, convaincue que la qualité de son dispositif humain est l'une des clés de sa réussite, la banque a mis en œuvre en 2024 plusieurs initiatives visant à fluidifier le travail des collaborateurs et optimiser les processus internes.

Banque CIC (Suisse)

Fondée en 1871 par des entrepreneurs bâlois pour répondre aux besoins financiers des entreprises de la région, la Banque CIC (Suisse) est un acteur pérenne de la place financière suisse. Près de 480 collaboratrices et collaborateurs répartis sur huit sites au sein des trois régions linguistiques - Bâle, Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, Sion et Zurich - sont au service des grandes et moyennes entreprises, des entrepreneuses et entrepreneurs ainsi que d'une clientèle fortunée.

Parce que cela fait partie de son ADN et de son savoir-faire depuis sa création, la Banque CIC (Suisse) est aujourd'hui une institution financière résolument tournée vers l'industrie et l'entrepreneuriat. Filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'une des banques les plus solides et innovantes d'Europe, la Banque CIC (Suisse) a su s'adapter aux évolutions économiques et sociales tout en conjuguant ses valeurs-clés – performant, ensemble, solidaire – avec un caractère de proximité, fiabilité, innovation et excellence.

La Banque CIC (Suisse) accompagne ses clients sur le long terme, au plus près de leurs besoins, à chaque étape de leur vie personnelle et tout au long de la chaîne de valeur de leur entreprise. L'approche personnalisée à 360° couvre les thématiques de financement, d'investissement et d'épargne à travers une palette de produits et services allant de la gestion de fortune aux crédits commerciaux et hypothécaires en passant par la *Corporate Finance*.

L'année 2024 est marquée, par l'implémentation des premières mesures du plan stratégique 2024-2027, parfaitement intégré à celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La réorganisation s'est accompagnée d'importantes transformations en matière de gouvernance, contrôle interne et gestion des risques. Des mesures concrètes concernant les ressources humaines ont été mises en place, renforçant les effectifs, l'expertise et les compétences internes, ainsi qu'en matière de marketing, communication et produits, notamment par le repositionnement de la marque, de son identité et de sa visibilité.

Malgré un environnement économique difficile en 2024, marqué par plusieurs baisses des taux d'intérêt de la Banque Nationale Suisse, le volume des crédits a augmenté de +4 % à 11,1 milliards d'euros. Ceux-ci ont pu être refinancés presque entièrement par l'afflux de dépôts de clients qui ont enregistré une évolution de l'ordre de +3,1 %, atteignant 8,9 milliards d'euros.

En croissance, la Banque CIC (Suisse) gère désormais 20 milliards d'euros pour ses clients, soit une progression de +10,1 %, et affiche un bilan de 14,6 milliards d'euros, en hausse de +2,1 %. L'augmentation de capital de 300 millions CHF (correspondant à 319 millions d'euros), octroyée en 2024 par son actionnaire principal, a permis de renforcer sa position de partenaire bancaire de premier ordre au service de l'économie suisse et de ses acteurs.

1.3.3.2 Banque de financement

La banque de financement répond aux enjeux stratégiques de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle intervient dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Les équipes sont basées à la fois en France et dans les succursales du CIC situées à Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong. La banque de financement propose des solutions de financements spécialisés et de développement adaptées aux besoins de chaque client en France et à l'international. Elle vient également en appui de l'action des réseaux entreprises pour leur grande clientèle.

1.3.3.2.1 CIC Corporate : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

CIC Corporate est le point d'entrée et de contact pour les grands comptes clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il accompagne les grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères, cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Il propose également ses solutions aux investisseurs institutionnels tels que les compagnies d'assurances et les caisses de retraite. Enfin, il répond aux besoins des organismes publics/parapublics tels que les grandes associations ou les organismes sociaux.

Structurée par secteurs économiques, l'équipe du CIC Corporate est notamment composée de collaborateurs commerciaux titulaires d'un portefeuille clients. Ils conseillent et proposent des solutions de financement adaptées en fonction des besoins ou de l'activité. Les collaborateurs s'appuient également sur l'expertise des différents métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'international, dont ils coordonnent l'intervention.

Dans un contexte de stabilisation de l'inflation et malgré une géopolitique incertaine, les opérations de financement ont repris à un rythme supérieur à celui de 2023. Les revenus sont ainsi en forte augmentation, portés par le maintien de taux de crédit élevés impactant très positivement le produit net d'intérêt ainsi que par une bonne dynamique commerciale notamment liée à des opérations stratégiques ou de sécurisation d'échanges commerciaux en France et à l'international (financements, émissions obligataires, opérations patrimoniales, émissions de garanties, affacturage, etc.).

Au cours de l'exercice, l'équipe dédiée à la structuration et à la finance durable a continué de se renforcer. Chargée de structurer des financements à impact pour les clients, elle accompagne les commerciaux de CIC Corporate et des banques régionales sur l'arrangement des financements de leurs clients. Elle répond également aux demandes de la BECM, de la structuration obligataire ou encore de la direction des financements spécialisés et des autres métiers spécialisés qui en font la demande.

1.3.3.2.2 Financements structurés

La direction des financements structurés du CIC accompagne les projets des clients entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Constituée de quatre lignes métier : financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation, elle propose des solutions adaptées à chaque type de transaction. Ses équipes opèrent en France et à l'international, en s'appuyant sur les succursales de New York, Londres, Bruxelles, Hong Kong et Singapour.

La ligne métier financement d'acquisitions aide ses clients à concrétiser leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement. Son expertise et son savoir-faire en matière de structuration lui permettent de proposer des financements adaptés en fonction des besoins.

Concernant le financement de projets, le CIC élabore des montages financiers sur mesure, après analyse approfondie des projets. Il s'appuie sur l'expertise et l'expérience d'une équipe dédiée d'analystes de projets. Le CIC intervient, notamment sur des financements de projets dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Il dispose d'une expertise spécifique dans les énergies renouvelables. Les financements à impact climatique positif totalisent 3,1 milliards d'euros. L'Europe reste prédominante dans la répartition géographique des encours avec 75 % des autorisations accordées. Les autres principaux projets sont originaires d'Asie Pacifique et d'Amériques.

La ligne métier dédiée au financement d'actifs propose son expertise en France et à l'étranger. Elle opère sur le secteur de l'aéronautique pour le financement de flottes d'avions. Dans le transport maritime, elle propose de financer les navires de transport, de passagers et les conteneurs. Elle couvre également le domaine de l'énergie avec le financement de bateaux d'installation et de maintenance de champs éoliens en mer. Cette ligne métier s'est aussi renforcée dans le secteur des mobilités vertes qui couvre notamment, le secteur ferroviaire et celui des transports publics.

La ligne métier titrisation est en charge de la cession de créances en titres négociables. A cet effet, le CIC dispose d'un véhicule de titrisation « Satellite » qui permet de refinancer les opérations de titrisation de la banque avec sa clientèle corporate.

1.3.3.2.3 Activités internationales et succursales étrangères

Le CIC, *via* sa direction des activités à l'international, accompagne les clients entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. L'accompagnement de cette clientèle et le développement de leurs activités à l'étranger est réalisé grâce au soutien des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale présents en Allemagne, en Belgique et en Suisse, aux succursales et bureaux de représentation du CIC et aux partenariats stratégiques.

Les cinq succursales du CIC localisées en Grande-Bretagne, aux États-Unis, à Hong Kong, à Singapour et en Belgique ont pour objectif d'accompagner et financer les clients entreprises dans les zones stratégiques du monde. Elles leur permettent également d'accéder à d'autres métiers du groupe comme les financements d'acquisition, d'actifs, de projets ou aux activités de marché. Au cours de l'année 2024, ces succursales ont particulièrement intensifié l'accompagnement et le soutien des clients. Les 36 bureaux de représentation – dont cinq bureaux de développement international installés dans ces succursales – ont pour mission d'assister la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans leurs projets de développement. Ils répondent ainsi aux demandes de la clientèle en quête d'informations sur des marchés ou recherchant un distributeur, un fournisseur ou un agent commercial. En local, ces bureaux de représentation entretiennent des relations efficaces avec les banques et les filiales des clients. Ils interviennent également pour le compte d'autres métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en étroite collaboration avec la filiale CIC Aidexport.

La direction des activités internationales met à disposition de ses clients une gamme complète d'offres pour répondre aux problématiques de développement hors Hexagone. Elle propose des services et produits bancaires destinés à garantir, sécuriser et financer les transactions de commerce international. Les clients disposent ainsi de lettres de crédits documentaires, de garanties internationales, de solutions de gestion des flux et du risque de change, ou encore de financement des exportations et du besoin en fonds de roulement. Malgré le contexte géopolitique et le manque de visibilité, l'accompagnement des clients s'est poursuivi dans la sécurisation de leurs ventes : opérations documentaires, garanties internationales, *forfaiting*, crédits fournisseurs, crédits acheteurs...

Géré par un centre de métier unique certifié ISO 9001, le traitement des opérations documentaires et des garanties à l'international est réparti en France en cinq pôles régionaux afin d'assurer une collaboration de proximité avec les agences entreprises. En complément des métiers traditionnels d'intermédiaire de confiance dans les transactions de commerce international, le CIC propose aux entreprises un accompagnement à l'étranger. À travers sa filiale spécialisée, CIC Aidexport, les clients disposent d'aide et de conseils personnalisés pour leur développement à l'international. Des collaborateurs dédiés travaillent en étroite proximité avec les chargés d'affaires du réseau, des succursales et des bureaux de représentation. Leur rôle consiste à élaborer un ciblage multi-marché, sélectionner des partenaires, assister à l'implantation commerciale ou industrielle et offrir une analyse fine et réaliste du marché visé. En 2024, en dépit des difficultés économiques, géopolitiques, 220 entreprises ont été accompagnées par les équipes des bureaux de représentation qui assurent un rôle d'ambassadeurs constituant un relais efficace.

1.3.3.3 Activités de marché

Les activités de marché regroupent les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions - à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement, ainsi que les prestations de post marché au service de ces activités.

Bénéficiant d'opportunités issues de mouvements observés sur les marchés financiers, les activité de marché affichent un PNB en hausse à 525 millions d'euros (+12,9 %), et un résultat net en forte progression à 192 millions d'euros (30,6 %).

1.3.3.3.1 Activités commerciales (CIC Market Solutions)

CIC Market Solutions accompagne les entreprises dans leurs besoins d'accès à des financements de marché, de produits de couverture de risque de taux, change et matières premières et de *corporate brokerage* ainsi que les institutions financières pour leurs besoins d'accès aux marchés et de solutions d'asset servicing. En mettant en relation émetteurs et investisseurs, CIC Market Solutions permet la bonne réalisation des opérations financières qui lui sont confiées.

Pour répondre aux besoins de couverture de risques de taux, change et matières premières, CIC Market Solutions fournit aussi bien des solutions standardisées que des solutions totalement personnalisées et adaptées aux besoins de ses clients. Plus de 92 000 opérations de couverture ont été traitées pour le compte de plus de 6 000 clients.

CIC Market Solutions intervient sur le marché des taux - principalement en euros -, sur le marché des devises et sur les principales catégories de matières premières : énergie dont le gaz naturel et l'électricité, métaux industriels et matières premières agricoles. CIC Market Solutions exécute pour ses clients des opérations sur les instruments financiers : obligations, actions, ETF et dérivés sur les marchés réglementés.

Avec 15,6 milliards d'euros d'encours d'EMTN structurés à fin 2024 (plus de 5 milliards d'euros émis en 2024), CIC Market Solutions permet aux clients entreprises et investisseurs patrimoniaux ou institutionnels, clients des réseaux du groupe ou de ses partenaires externes, de disposer d'une offre performante de produits de placement dans le cadre du programme d'émissions CIC.

Centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les opérations de financement de marché et autres opérations financières, CIC Market Solutions a participé en 2024 à 82 opérations primaires, avec une forte activité sur le marché obligataire et toujours un contexte adverse pour les levées de fonds par introduction en bourse :

- 65 émissions sur le marché obligataire pour le compte d'émetteurs corporate ou du secteur financier et ;
- 17 opérations ECM (*Equity Capital Market)* dont neuf offres publiques finalisées ;

CIC Market Solutions propose également aux entreprises des prestations de *corporate brokerage* (contrat de liquidité, rachat d'actions, *execution corporate*, reclassement de participations, *listing sponsor*), de service aux émetteurs (tenue de registre actionnaires, préparation et tenue d'assemblées générales, services financiers sur OST) ainsi que de recherche sponsorisée.

CIC Market Solutions offre également une gamme de prestations dédiées aux institutions financières, qu'elles soient sociétés de gestion ou investisseurs institutionnels : solutions d'aide à la décision d'investissement, solutions d'exécution et de post marché, et solutions de tenue de compte-conservation et de dépositaire d'OPC. Avec 117 sociétés de gestion déposées et plus de 35 000 comptes clients administrés, CIC Market Solutions est leader sur le segment des sociétés de gestion de portefeuilles et d'OPC indépendantes en matière de tenue de compte-conservation et de fonction dépositaire.

CIC Market Solutions accompagne aussi ses clients à l'international, notamment grâce aux équipes de Market Solutions Asia à Singapour et Hong Kong, et aux États-Unis *via* CIC Market Solutions Inc.

S'appuyant sur l'expertise de ses analystes – économie et marchés financiers, action, et crédit, intégrant une dimension ESG – et sur ses partenaires (M.M.Warburg & Co et ESN LLP – European Securities Network), CIC Market Solutions propose un large suivi en recherche actions de plus de 550 sociétés européennes.

CIC Market Solutions a en outre développé une offre de produits et services en lien avec la transition environnementale en ligne avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi son pôle de recherche durable a été renforcé pour compléter l'offre de recherche globale à destination des clients investisseurs, pour accompagner les émetteurs dans leurs opérations obligataires ESG (émissions de *Sustainability-Linked Bonds, Green Bonds, Social Bonds*). Le pôle propose des produits de couverture répondant à une problématique de transition à ses clients dans leur démarche de transition écologique.

1.3.3.3.2 Activités d'investissement

Les activités d'investissement recouvrent essentiellement des achats et ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que des opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés. Ces opérations, réalisées par CIC Marchés au bilan du CIC, donnent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale une maîtrise des principaux produits de marché utile pour sa clientèle et pour lui-même. La stratégie d'investissement vise à obtenir une performance positive en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités.

En 2024, la volatilité a principalement été visible sur les marchés de taux due aux incertitudes liées à l'inflation, aux politiques monétaires (avec des baisses de taux des banques centrales décalées progressivement par rapport aux anticipations initiales des marchés) et l'élection aux États-Unis. L'instabilité politique en France couplée au resserrement massif du *swap spread* a poussé les taux d'emprunt européens et surtout français contre swaps à des niveaux très larges.

Le métier Investissement couvre une large gamme d'instruments financiers. Il est organisé autour de trois desks : desk taux (*Fixed Income*), desk actions (M&A, opérations spéciales et hybrides) et desk crédit (ABS/MBS, crédit corporate et institutions financières, trésorerie titres). Ces activités s'organisent elles-mêmes en spécialités définies dans le Corps de Règles. Les équipes en charge de ces activités réalisent ces opérations dans un cadre précis de limites.

L'expertise ainsi déployée est par ailleurs mise au service de la société de gestion alternative de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Cigogne Management SA, pour laquelle CIC intervient en tant que conseil en investissement. L'encours de Cigogne Management SA à fin 2024 ressort à 1,5 milliard d'euros.

En 2024, le métier Investissement a continué à investir en tenant compte des politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflétant ainsi l'engagement du groupe dans l'accompagnement de la transition environnementale. De plus, les travaux sur la finance verte et les investissements durables se poursuivent avec la chaire de recherche Finance et Enjeux Environnementaux créée avec la Fondation Université de Strasbourg.

1.3.3.4 Capital-investissement

Crédit Mutuel Equity, filiale de capital-investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, accompagne les entreprises à tous les stades de leur développement : en capital innovation pour les start-ups, et en capital développement et capital transmission pour les PME et les ETI. La structure conseille également les entreprises dans leurs opérations de fusions-acquisitions via sa filiale CIC Conseil.

Crédit Mutuel Equity finance en capital des projets de croissance et de transformation en France depuis ses huit implantations en région - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse -, mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Belgique, en Suisse et au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres du groupe et s'engage aux côtés des dirigeants pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi. Elle permet également aux entreprises qu'elle accompagne de mener à bien les évolutions nécessaires de leurs modèles d'affaires, de créer de la valeur financière et extra-financière et de franchir des paliers de développement économique, social ou environnemental.

Preuve de cet engagement dans la durée : plus d'un quart de ses 322 participations sont détenues depuis plus de dix ans. Le renouvellement du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélateur de la dimension acquise par la structure : sur les trois dernières années plus de 1,7 milliard d'euros a été cédé et plus de 1,6 milliard d'euros a été investi.

L'exercice 2024 a été marqué par un niveau historique de cessions. Malgré un contexte de marché complexe pour les opérations de fusions-acquisitions, et en dépit de nombreuses incertitudes géopolitiques et économiques qui pèsent sur les entreprises, 28 participations ont été cédées, et 897 millions d'euros de produits de cessions ont été générés. Cette performance, remarquable dans le contexte actuel, est étroitement liée à la qualité des actifs détenus en portefeuille et à l'accompagnement sur-mesure de leurs projets de croissance et de transformation.

Les principaux désinvestissements concernent : Groupe Technoflex (fabrication de poches à usage médical), Fiabila International (fabrication de vernis à ongles), Snacks Développement (fabrication de biscuits apéritifs salés sous MDD), Dupont Restauration (restauration collective), Enso Groupe (logiciels pour le travail temporaire et les services à la personne), Advizeo (conseil et logiciels pour la mesure et l'amélioration de l'efficacité énergétique en BtoB), Athos, (pompes funèbres).

En ce qui concerne les investissements, 431 millions d'euros ont été investis dans 63 opérations auprès de l'ensemble des régions en France et au travers de ses filiales internationales. Crédit Mutuel Equity réalise en particulier 23 nouveaux investissements parmi lesquels : Topsolid (éditeur de logiciels de conception et fabrication assistée par ordinateur), Pacovis (fournisseur de solutions alimentaires et non-alimentaires (emballages, produits d'hygiène...), Duonext (intégrateur de solutions SAP), HiringBranch (solutions de recrutement), Occipain (réseau de boulangeries), Uromems (dispositifs médicaux dans le domaine de l'urologie), Biomemory (stockage de données sur ADN), Seri (mobiliers urbains), AccesSOL (consolidation des bâtiments, *via* l'injection de résine expansive et la pose de micropieux).

La structure a également procédé à des réinvestissements dans des sociétés du portefeuille pour accompagner leur croissance, notamment dans Primrose (Groupe Routin), fabricant de sirops ou encore Renson, spécialiste de la gestion des fluides.

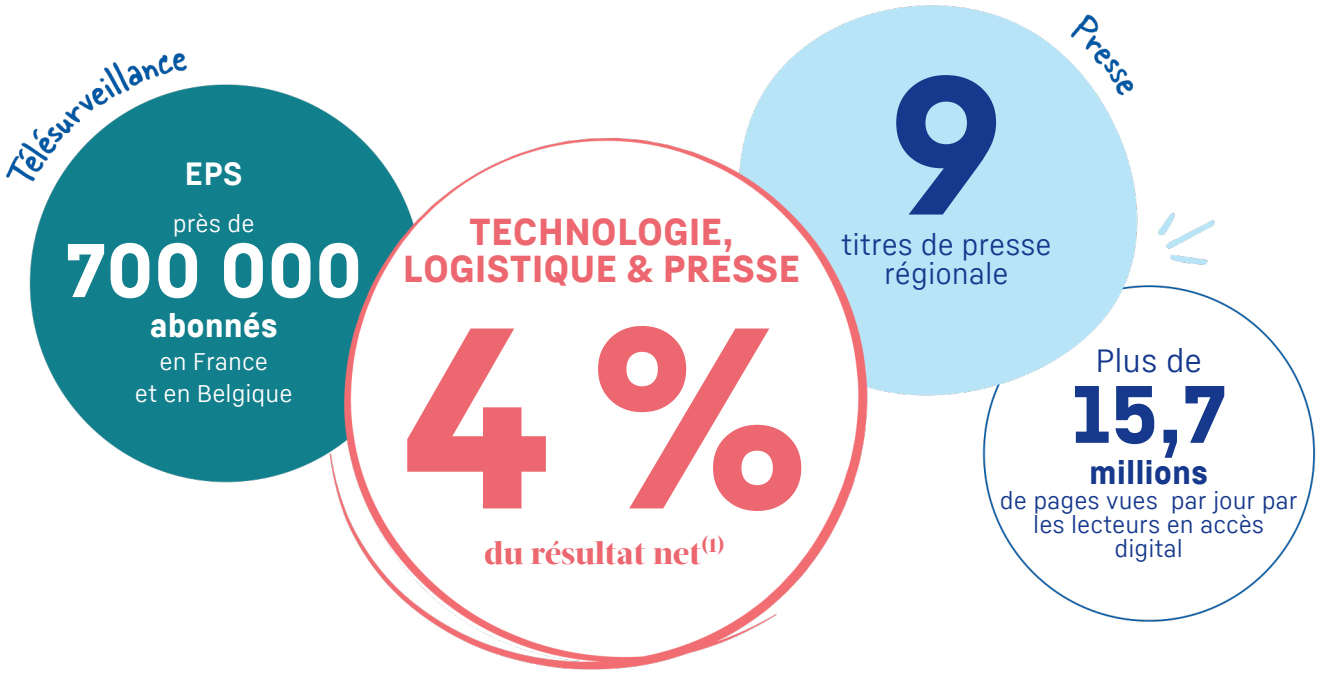
Au final, et bien que le volume de cessions soit très élevé en 2024, le portefeuille en encours investi se maintient à 3,8 milliards d'euros, démontrant la bonne dynamique de ces métiers du capital-investissement sur l'ensemble de leurs segments. Le portefeuille affiche au global une croissance de près de 780 millions d'euros en prix de revient sur les trois derniers exercices (soit plus de 25 %).

CIC Conseil a été confronté au contexte de marché difficile. Cependant, sa proximité des tissus économiques locaux et des entrepreneurs qu'elle accompagne dans la durée lui ont permis de finaliser 18 opérations de fusions-acquisitions, pour un montant total de commissions facturées de près de 9,4 millions d'euros.

Sur l'ensemble du périmètre de Crédit Mutuel Equity et de ses filiales, le total des produits - provenant aux trois quarts de plus-values – clôture à un niveau élevé de 383 millions d'euros. Le résultat net s'établit ainsi à 286 millions d'euros, en hausse de +11,7 %, démontrant la solidité et la performance du modèle déployé qui aura généré plus de 880 millions d'euros de résultats nets cumulés sur les trois derniers exercices.

L'exercice 2024 a permis à Crédit Mutuel Equity d'affirmer une fois encore son positionnement singulier au sein des acteurs du capital investissement. Investisseur sociétalement engagé, la structure porte une vision utile, durable et humaine de ses métiers. Elle privilégie des montages financiers équilibrés, respectant la temporalité des projets, avec le souci permanent d'une juste redistribution de la valeur créée sur ses opérations pour toutes les parties prenantes : actionnaires, dirigeants et salariés des entreprises accompagnées. Un engagement réel, une constance dans la durée synonyme de stabilité pour les entreprises qu'elle accompagne et une capacité à mobiliser des ressources même dans un quotidien imprévisible.

1.3.4 La technologie, la logistique et la presse



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

Ce pôle rassemble les sociétés technologiques, les structures à vocation logistique et l'activité presse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Euro-Information

Euro-Information SAS assure le rôle de holding informatique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les autres adhérents. Elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques.

En 2024, son chiffre d'affaires s'établit à 1,77 milliard d'euros.

Euro-Information Développements

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 16 fédérations du Crédit Mutuel, aux banques CIC et aux différents centres de métiers du Crédit Mutuel et du CIC. La prise en charge des besoins se fait selon des principes directeurs : qualité du service rendu, sécurité, protection des données et maîtrise des technologies et des développements. En 2024, 994 304 jours-hommes de développement ont été produits, en augmentation de +4 % par rapport à 2023.

Plan stratégique Ensemble Performant Solidaire

L'année 2024 marque le lancement du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire. Ce sont 209 000 jours-homme de développement qui ont été réalisés à l'accompagnement des ambitions des réseaux, des métiers et des filiales.

Ainsi :

- **pour la priorité « Conquête et développement »**

Un premier centre dédié Station Mobilités a été ouvert en septembre 2024 à Mulhouse. Il propose un accompagnement global des clients assurés dans la gestion de leur sinistre automobile. En parallèle, l'enrichissement des offres dans le domaine des paiements s'est poursuivi avec, par exemple les premiers services proposés sur smartphone par WERO dans le cadre de l'initiative européenne EPI. Un nouveau parcours d'entrée en relation digital CIC est également proposé pour les prospects particuliers.

- **pour la priorité « Révolution environnementale et sociétale »**

La mise en place d'une plateforme dédiée à l'éco-rénovation (Homji) ouverte aux clients et prospects Elle propose des fonctionnalités pour les accompagner dans l'éco-rénovation de leurs logements. Parmi les autres réalisations, le Prêt Immobilier Nouvelles Formes d'Emploi a été lancée pour offrir davantage de flexibilité aux clients particuliers hors CDI.

- **pour la priorité « Transformation et efficacité opérationnelle »**

Depuis fin 2024, des solutions d'efficacité et de gains de temps pour les collaborateurs sont mises en place progressivement. En voici quelques exemples :

- les premières fonctionnalités s'appuyant sur les nouvelles capacités de l'IA Générative sont déployées progressivement : résumé de texte, transcription et résumé de réunion interne, dictée vocale, etc... ;
- l'intelligence artificielle a permis dès 2023, de libérer du temps administratif pour les conseillers, notamment dans la gestion des mails au quotidien en facilitant la gestion des pièces jointes des mails clients. En 2024, le déploiement des modèles de réponse augmentés a démarré et se poursuit en 2025 ;
- grâce aux apports technologiques de l'OCR, des solutions cognitives et de la digitalisation (signature électronique, simplification des processus et dématérialisation des documents), plus de 2,5 millions d'heures ont été libérées en 2024 pour les réseaux bancaires, en faveur du développement de la relation client ;
- depuis septembre 2024 sont déployés dans différents points de vente les premiers automates Cash Service dans le cadre du partenariat avec BNP Paribas et Société Générale.

Transformation d'Euro-Information

Le chantier de transformation d'Euro-Information se poursuit en parallèle du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire. Les projets sont regroupés suivant les axes : infrastructure, outils de développeur, urbanisation et obsolescence, performance et sécurité.

Disposant de ses propres infrastructures en France, Euro-Information a réceptionné deux nouveaux datacenters proches de Dijon, à Fauverney et à Saint-Apollinaire certifiés Tier IV Facility par l'Uptime Institute. Le Tier IV, plus haut niveau de résilience pour un datacenter, illustre la volonté stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de tous les groupes adhérents au système d'information Euro-Information de donner la priorité à la qualité de service et à la protection des données de leurs clients et sociétaires en les hébergeant dans des datacenters de très haute disponibilité, localisés en France.

Applications mobiles

Fruits de développements constants, les applications mobiles continuent d'être distinguées. Chaque année, à travers ses Trophées, MoneyVox consacre les banques qui offrent le plus haut niveau de satisfaction à leurs clients. Lauréats 2025, Crédit Mutuel et CIC se placent respectivement à la 1ère et 2e position dans la catégorie applications mobiles pour les banques de réseau. Elles occupaient déjà les deux premières places lors des Trophées Money Vox 2024. Pour les banques en ligne, l'application mobile de Monabanq est de nouveau récompensée.

Les notes des applications mobiles du Crédit Mutuel et du CIC sur les *stores* Apple et Google témoignent de cette satisfaction : stables sur iOS avec 4,6 étoiles sur 5 pour les deux applications, sur Android, le nombre d'avis étant plus faible, les notes oscillent entre 4,5 et 4,6 étoiles sur 5.

Les applications de paiement Crédit Mutuel Pay et CIC Pay obtiennent de bons scores : 4,8 pour les deux applications sur iOS, et sur Android, 4,6 pour CIC Pay et 4,5 pour Crédit Mutuel Pay.

Euro Protection Surveillance (EPS)

EPS propose un service de télésurveillance résidentielle et professionnelle distribué sous la marque Homiris et commercialisé, principalement par l'intermédiaire des réseaux bancassurance en France et en Belgique, sous la forme d'un abonnement tout compris. Les offres Homiris sont également commercialisées par les réseaux BNPP en France et BNPP Fortis en Belgique.

EPS est un leader de la télésurveillance résidentielle en France[1] avec environ 32 % de parts de marché en nombre de raccordements. En 2024, EPS poursuit son développement avec la signature de plus de 82 000 nouveaux contrats et compte désormais plus de 690 00 abonnés en France et plus de 8 300 abonnés en Belgique.

La qualité de service d'EPS à travers Homiris est une nouvelle fois récompensée par le magazine *Capital* en étant désignée parmi les Meilleures enseignes 2025[2] dans la catégorie télésurveillance, et par le magazine *Femme Actuelle* en étant désigné n°1 au palmarès Meilleures marques pour la maison 2024-2025[3] dans la catégorie Caméras de surveillance et systèmes d'alarme. Un succès qui repose autant sur la qualité de service que sur un savoir-faire français. Homiris est la seule entreprise du secteur à concevoir et faire fabriquer son matériel dans l'Hexagone, en bénéficiant des certifications Origine France Garantie et Service France Garantie.

LYF - Le wallet de paiement multiservices

Lyf est une Fintech française qui renouvelle les parcours de paiement du quotidien. Elle fournit aux enseignes de la grande distribution, aux acteurs de la restauration et aux professionnels indépendants des solutions digitale pour fluidifier leurs encaissements et digitaliser leur relation client.

Son application Lyf Pay, téléchargée plus de 8,7 millions de fois, offre des services simples et sécurisés de cagnotte entre amis, de paiement mobile et de bons plans.
Lyf est soutenue dans sa croissance par des actionnaires leaders de la banque, du paiement et de la grande distribution : BNP Paribas, Crédit Mutuel[4], Auchan, le groupe Casino et Mastercard.

La presse

Le Groupe EBRA rassemble les activités presse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Premier groupe de presse quotidienne régionale (PQR) en France, ses principaux titres – *Le Dauphiné Libéré, L'Est Républicain, Vosges Matin, Le Républicain Lorrain, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Le Progrès, Le Journal de Saône et Loire* et *Le Bien Public* - couvrent l'information sur 23 départements en France. Outre ses supports *print,* la transformation digitale du groupe EBRA permet à l'ensemble des titres de disposer de fortes audiences digitales. Ainsi, les neuf titres de presse et les médias de la filiale Humanoid (Frandroid, Numerama et Madmoizelle), comptabilisent plus de 18,7 millions de visiteurs uniques mensuels et 15,7 millions de pages vues par jour.

[1] *Source : « Atlas 2024 En toute sécurité – Télésurveillance Résidentielle ».*
[2] *Sondage en ligne réalisé par Statista auprès de 20 000 consommateurs du 25 juin au 31 juillet 2024 et publié dans le magazine Capital de novembre 2024.*
[3] *Sondage en ligne réalisé par Statista auprès de 5 000 Français sur des critères de recommandation, de qualité du produit, de design, de fiabilité, de rapport qualité-prix et de fonctionnalités. Le palmarès a été publié dans le magazine Femme Actuelle du 16 septembre 2024..*
[4] *Crédit Mutuel Alliance Fédérale (fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Massif Central, Antilles-Guyane et Nord Europe), Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.*

En 2024, le Groupe EBRA poursuit le déploiement de son plan stratégique autour de trois axes :

- construire un modèle de revenus profitables et durables ;
- développer la performance extra financière ;
- allier efficacité opérationnelle, technologique et utilité collective

Ce plan s'inscrit dans sa raison d'être « Agir pour renforcer les liens de proximité et de confiance entre les acteurs de nos régions ».

En 2024, le Groupe EBRA a accentué sa transformation digitale et développé son portefeuille d'abonnés de +8 %. La mise en place de l'offre jeune, grâce au soutien de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre du Dividende sociétal, a permis la conquête de 16 500 nouveaux abonnés entre 18 et 25 ans. La part de la publicité digitale locale a également augmenté de +9 % par rapport à 2023.

L'offre éditoriale des journaux ne cesse d'évoluer pour répondre aux nouvelles attentes des lecteurs. Ainsi la création de nouveaux formats sur les réseaux sociaux et des communautés engagées rassemblent près de 3,5 millions de *followers* (en développement de +10 % par rapport à 2023). La mise en place d'expérimentation de nouveaux outils dans les rédactions, comme l'intelligence artificielle, a notamment permis au groupe d'être récompensé, pour la meilleure innovation tech, contenu et diffusion, lors de la cérémonie des trophées de l'innovation Presse et Médias. Une charte éditoriale dédiée à son utilisation a été publiée sur les sites des différents titres du groupe, afin de cadrer l'usage de l'IA dans les rédactions pour garantir au lecteur une indépendance éditoriale et un cadre éthique transparent.

Le groupe a pour ambition de devenir l'un des acteurs majeurs de l'événementiel en France grâce à sa filiale EBRA Events qui organise des évènements à impacts positifs ancrés dans les territoires. Cette diversification dans les activités évènementielles s'est accélérée en 2024, avec l'acquisition de :

- Gens d'Evénements, agence événementielle spécialisée dans l'accompagnement aux transitions.
- LÉO (Loire Événement Organisation), leader dans la production de salons régionaux, sur les thématiques de l'habitat, de l'immobilier et de la décoration.
- les courses d'aventure Mad Jacques qui s'adressent aux jeunes actifs et qui proposent des expériences alliant aventure sportive, terroir et fête.

A travers sa filiale EBRA Académie, organisme de formation certifié Qualiopi, 560 collaborateurs du groupe ont été formés. EBRA Académie propose 11 parcours de formation autour des différents métiers d'EBRA (managers, commercial pub ou ventes, assistantes, journalistes…) et trois ateliers de co-développement. EBRA mise sur les femmes et les hommes salariés du groupe et a construit un parcours spécifique pour les talents. Pendant deux ans, les futurs dirigeants sont accompagnés et mentorés afin de développer leur *leadership* et de mener des projets de développement dans l'intérêt du groupe.

Enfin, en tant qu'entreprise responsable et engagée (groupe labellisé Positive Company® deux étoiles), EBRA s'engage pour une croissance qui préserve l'environnement et l'humain. Ainsi, le groupe continue d'améliorer sa trajectoire carbone, diminuant de -19 % ses émissions de CO_2 depuis 2021, et communique sur ses engagements RSE, grâce à une web série nommée "La presse en circuit court"[1]. Sur le plan sociétal, le groupe s'engage en faveur du handicap grâce à des partenariats (TREMPLIN Handicap), et des actions de sensibilisation à destination de ses collaborateurs. La filiale EBRA Events est également certifiée ISO 20121.

[1] *Consultable sur le site www.ebra.fr.*

1.4 HISTORIQUE

1.4.1 Les origines du Crédit Mutuel

À la fin du XIX[e] siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail…), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires ;
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires ;
- une organisation démocratique : une personne égale une voix, la libre adhésion, le bénévolat des administrateurs ;
- des circonscriptions géographiques limitées ;
- l'excédent financier n'est pas distribué ;
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine…

1.4.2 Les principales dates

1882 Création de la première caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.

1885 Création des premières fédérations : Basse-Alsace et Haute-Alsace.

1897 Création de la fédération de Lorraine.

1905 Création de la fédération d'Alsace-Lorraine.

1933 Création, le 1er juin, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sous la dénomination de Banque Mosellane.

1958 Obtention d'un statut légal au niveau national du Crédit Mutuel. La Fédération d'Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine. La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

1971 Création des Assurances du Crédit Mutuel. Ouverture du centre de formation du Bischenberg.

1972 Élargissement du périmètre à la Franche-Comté : le groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté.

1992 Restructuration des entités de siège : fusion de l'ex-Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe ; transfert de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Économie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM ; changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM.
Naissance du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté d'une part et de Bourgogne-Champagne d'autre part.

1993 Partenariat CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud-Est (CMSE).

1998 Acquisition de 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros par la BFCM.

2001 Acquisition par la BFCM de 23 % du CIC détenus par Groupama.

2002 Partenariat CMCEE et CMCSE avec le Crédit Mutuel Île-de-France.

2004 Création par Euro-Information, en partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, de deux filiales en Tunisie spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).

2006 Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc à la Caisse interfédérale désormais commune à quatre fédérations.

2007 Acquisition du Groupe Républicain Lorrain.
Création de la filiale CM-CIC Covered bonds et lancement d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 15 milliards d'euros.

2008 Acquisition de 100 % du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español par la BFCM.
Prise de la majorité du capital de L'Est Républicain par la BFCM via la société France Est.
Acquisition de 100 % du capital de Citibank Allemagne par la BFCM.

2009 Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique à la Caisse interfédérale commune à cinq fédérations.
Prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations par la BFCM et Trois Suisses International (« 3SI ») : acquisition de 51 % de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67 % par la BFCM.

2010 Création avec Banco Popular d'un réseau qui renforce le réseau du groupe en France et dans les pays limitrophes, notamment en Espagne.

2011 Adhésion des Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel commune à dix fédérations.
Partenariat du groupe avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers via la Banque Casino.

2012 Adhésion de la Fédération du Crédit Mutuel Anjou à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel commune à 11 fédérations.

2013 Création de la société Monético International par le groupe Crédit Mutuel CM11 et le mouvement Desjardins – premier groupe financier coopératif du Canada.
Signature d'un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63 %.
Partenariat, par l'intermédiaire d'Euro-Information, avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50 % de gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implanté en Espagne.

2014 Augmentation de la participation du groupe Crédit Mutuel CM11 dans Banque de Tunisie qui passe à 34 %.

2015 Acquisition d'Atlantis par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel faisant suite à l'intégration d'Agrupació en 2012.
Acquisition par le Groupe Cofidis Participations de la société portugaise Banif spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion et de la société italienne Centax spécialisée dans la garantie des paiements par chèque ou par carte dans la distribution.
Partenariat avec Bouygues permettant à l'opérateur du groupe, EI Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues).

2016 Détention à 51,02 % de TARGOBANK Espagne par la BFCM.
Cession de la Banque Pasche à la banque luxembourgeoise Havilland.
Acquisition par la BFCM des activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France, sous les noms de CM-CIC Leasing Solutions et Factofrance, et en Allemagne sous le nom de Targo Commercial Finance

2017 Rachat par la BFCM de 16 % du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63 %.
Création de Lyf Pay, issu de la fusion des portefeuilles électroniques soutenus par le groupe Crédit Mutuel CM11 (Fivory) et BNP Paribas (Wa!).
Acquisition par la BFCM de 48,98 % du capital de TARGOBANK Espagne auprès de Banco Popular.
Cession par la BFCM de l'intégralité de la participation de Banco Popular Español (3,95 %) à Banco Santander.
Retrait de l'action CIC de la cote, en août, après prise de contrôle par la BFCM et la société Mutuelle Investissement suite à une offre publique d'achat simplifiée.
Vente par le CIC de l'activité banque privée en Asie au Groupe Crédit Agricole Indosuez Wealth Management.

2018 Fusion-absorption, le 1er janvier, de Nord Europe Assurances et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
Changement de nom du groupe Crédit Mutuel CM11 qui devient Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le 9 novembre.
Lancement par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de son plan stratégique pour 2019-2023 ensemble#nouveaumonde.

2019 Évolution de l'architecture des marques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour renforcer la visibilité des deux principaux réseaux Crédit Mutuel et CIC et des filiales métiers.

2020 Adhésion, le 1er janvier, de Crédit Mutuel Antilles-Guyane et Crédit Mutuel Massif Central à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
Lancement de Crédit Mutuel Investment Managers, centre de métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Rachat par la BFCM de 9,36 % du capital de Cofidis Participations portant ainsi sa participation à 80 %.
La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) et le CIC se dotent d'une raison d'être : Ensemble, écouter et agir et d'un statut d'entreprise à mission. Le plan stratégique devient ensemble#nouveaumonde, plus vite, plus loin ! en cohérence avec la raison d'être et les missions précédemment adoptées.
Fusion du CIC Iberbanco avec le CIC.
Cession de 100 % du capital d'Euro-Information Télécom à Bouygues Télécom et mise en place d'un accord distribution de long terme de distribution des produits et services fixes et mobiles de Bouygues Télécom.

2021 Création de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sous l'égide de la fondation de France, qui a pour objectif d'agir pour l'environnement et les territoires en associant élus, salariés, réseaux et filiales.
Signature d'un accord de partenariat stratégique et industriel en matière de télésurveillance avec BNP Paribas consolidant la position d'EPS en tant que leader du marché de la télésurveillance en France et permettant BNP Paribas de proposer des offres Homiris d'EPS à ses clients en France et en Belgique.

2022 Adhésion, le 1er janvier, de Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. CMNE dispose d'un solide maillage territorial sur sept départements au nord de la France (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) au service de près d'un million de clients et sociétaires sur cinq marchés : le particulier, le professionnel, l'entreprise, l'agriculture et les associations. En rejoignant Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Nord Europe donne une nouvelle impulsion à son action et à celles de ses filiales Beobank (bancassurance en Belgique) et le groupe La Française (asset management).

2023 Création du dividende sociétal qui mobilisera chaque année 15 % du résultat net pour construire un monde plus durable et plus solidaire et lancement du Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire.
Cession de GACM España le 12 juillet.
Cession de TARGOBANK Espagne le 6 octobre.
Acquisition en octobre par EPS de la société Staymatel, entreprise française experte dans la fabrication de cartes et produits électroniques et de Roulenloc, marketplace de leasing automobile, par Crédit Mutuel Leasing.
Crédit Mutuel Impact (anciennement Crédit Mutuel Capital Privé) qui gère le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire devient filiale à 99,9 % du Groupe La Française en mai 2023.
Cession par le CIC des entités CM Asset Management et sa filiale CM Gestion, CIC Private Debt et Cigogne Management à BFCM au troisième trimestre 2023.
Lancement, en décembre, du plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à renforcer ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société.

2024 Lancement de Cash Service en janvier 2024, offre complète de services bancaires de proximité commune aux quatre enseignes bancaires françaises (BNP Paribas, Société Générale, CIC et Crédit Mutuel Alliance Fédérale).
Daniel Baal est élu Président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale le 4 avril en remplacement de Nicolas Théry et Éric Petitgand devient Directeur général.
Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à travers la BFCM, devient l'actionnaire unique de Cofidis en acquérant une participation additionnelle de 20 % le 11 avril.
Lancement de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité pour coordonner et mettre en application la stratégie ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Fusion, avec effet au 1er mai de CM Asset Management et La Française Asset Management.
Le 26 septembre, annonce du déploiement du pôle métier d'asset management au sein de La Française (la BFCM apporte les entités CM Asset Management et sa filiale CM Gestion, CIC Private Debt et Cigogne Management au Groupe La Française qui deviendra ainsi la holding de ce pôle de gestion d'actifs au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale).
Cofidis Group conclut l'acquisition de Magyar Cetelem Bank en Hongrie le 1er octobre.
Inauguration des locaux d'ACM Deutschland - lancé en 2023 - dans le cadre du développement de la bancassurance en Allemagne, ambition majeure du plan stratégique.

2025 Signature, le 20 mars, d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de la banque allemande Oldenburgische Landesbank (OLB) via sa filiale TARGO Deutschland GmbH (TARGOBANK).

2

Rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

INTRODUCTION 45

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2024 45

2.1.1 Environnement économique 45

2.1.2 Environnement réglementaire 46

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 49

2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière 49

2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 50

2.2.3 Évolutions récentes et perspectives 70

2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM 71

2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé 71

2.3.2 Évolutions récentes et perspectives 80

2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM 80

2.4.1 Activités de la BFCM 80

2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM 81

INTRODUCTION

Le rapport d'activité porte sur les deux périmètres Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part (point 2.2) et BFCM d'autre part (points 2.3 et 2.4).

Le rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - dans lequel est intégré la BFCM - offre une vision économique plus complète des activités du groupe. Il inclut des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM tels que le réseau des caisses locales, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE CCS (Centre de Conseil et de Services).

Le rapport d'activité du périmètre BFCM est également présenté pour répondre aux obligations de publication du rapport financier annuel.

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2024

2.1.1 Environnement économique

2024 : le retour de l'incertitude politique

L'année 2024 a été marquée par des changements politiques de part et d'autre de l'Atlantique, n'empêchant toutefois pas le début du cycle d'assouplissement monétaire des principales banques centrales. L'atterrissage en douceur de l'économie américaine, tant sur le marché du travail que pour l'inflation, a permis à la Fed de baisser ses taux directeurs malgré la réélection de Donald Trump. Cet évènement a alimenté les anticipations d'une politique économique plus expansionniste et inflationniste qui se sont retranscrites dans l'évolution des actifs. La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre ont également pu entamer leur cycle de baisses de taux directeurs dans un contexte économique un cran plus dégradé. En effet, l'activité sur le Vieux continent a été moins dynamique qu'aux Etats-Unis, en raison des fragilités de l'économie allemande et de son industrie ainsi que de l'incertitude politique en France, née de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Les matières premières ont connu de la volatilité au cours de l'année, provoquée par la poursuite des tensions géopolitiques, la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient. En Chine, le constat d'une activité économique défavorablement orientée, marquée par la faiblesse de l'inflation, a conduit les autorités chinoises à adopter des mesures de soutien d'ordre monétaire et budgétaire afin de soutenir l'économie.

En **zone euro**, la croissance économique s'est montrée plus vigoureuse au troisième trimestre qu'au premier semestre, profitant de la bonne dynamique de l'économie espagnole et de l'organisation des Jeux olympiques en France. Si la consommation domestique a pu reprendre au cours du troisième trimestre, les indicateurs avancés de la croissance (PMI services et manufacturier) témoignent d'une économie européenne en difficulté en fin d'année, en particulier en Allemagne fragilisée par son industrie et par l'éclatement de la coalition du chancelier Olaf Scholz. Quant à l 'inflation, elle a poursuivi son ralentissement en 2024, de +2,8 % en janvier à +2,2 % en novembre, à la faveur de la baisse des prix de l'énergie, passant même sous la cible de la BCE de 2 % au troisième trimestre avant de remonter légèrement en fin d'année. Le ralentissement de l'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, a été moins marqué passant de +3,3 % en janvier à +2,7 % en novembre, en raison de la croissance des prix de services favorisée par une nette hausse des salaires. Dans ce contexte de ralentissement de l'inflation, la BCE a débuté en juin son cycle d'assouplissement monétaire, réduisant depuis ses taux directeurs à quatre reprises de 25 points de base (pb). Le taux de rémunération des dépôts est passé à 3 %, permettant aux taux souverains de court terme de baisser d'environ 30 pb pour les taux allemands à 2 ans. Toutefois, compte tenu de la prudence des membres de la BCE et des attentes de baisse des taux directeurs des investisseurs (pendant un temps très élevées), les taux souverains à dix ans ont finalement crû au cours de l'année d'environ 40 pb pour le taux à dix ans allemand. En outre, l'année aura été marquée par l'élection d'un nouveau Parlement européen. La coalition sortante a conservé sa majorité (PPE, S&D et Renew) et Ursula Von der Leyen a été reconduite à la tête de la Commission européenne.

En **France**, la dissolution de l'Assemblée nationale, sa recomposition en trois blocs fragmentés, la censure du gouvernement de Michel Barnier par les oppositions et le rejet du projet de loi de finances qui prévoyait une consolidation budgétaire pour 2025 dont une réduction du déficit public à 5 % du PIB ont contribué à la hausse de l'écart de taux France-Allemagne à dix ans à plus de 80 pb. Le nouveau gouvernement de François Bayrou, nommé après la censure de celui de Michel Barnier, a fait adopter au parlement une loi budgétaire spéciale de reconduction du budget 2024 en fin d'année. Cette instabilité politique et les risques de dérapages budgétaires ont conduit Moody's à dégrader d'un cran sa notation souveraine à Aa3. Fitch a abaissé sa perspective de stable à négative en octobre. Si ce contexte pèse sur les indicateurs avancés du dernier trimestre (indices PMI et de l'Insee notamment), la croissance française a tout de même bénéficié au troisième trimestre de l'organisation des Jeux olympiques, en atteignant +0,4 % en rythme séquentiel, après +0,2 % au premier et deuxième trimestre.

Au **Royaume-Uni**, la persistance de l'inflation, en particulier celle sous-jacente, à des niveaux élevés a conduit la Banque d'Angleterre à ne procéder qu'à deux baisses de son taux directeur de 25 bp en août et en novembre de 5,25 % à 4,75 %). La victoire du parti travailliste en juillet aux élections générales, menée par le nouveau Premier ministre Keir Starmer, et la présentation du budget d'automne, jugé inflationniste par la Banque d'Angleterre - intégrant une augmentation des dépenses d'investissement et des émissions de dette pour les financer -, ont contribué à la hausse sensible des taux souverains sur l'année de +100 bp à dix ans et +40 pb à deux ans). Après un premier semestre dynamique, la croissance a marqué le pas en fin d'année (PIB du troisième trimestre et indicateurs avancés en ralentissement au quatrième trimestre).

Aux **États-Unis**, si les taux souverains à dix ans ont largement crû en 2024, cette évolution ne doit pas masquer l'importante volatilité connue au cours de l'année. Les craintes d'une récession ont été vives durant l'été, après la hausse du taux de chômage au cours du premier semestre, ce qui a conduit les taux souverains américains à fortement baisser et contraint la Fed à réduire ses taux directeurs de 50 pb en septembre. Pourtant, le dynamisme de l'activité a continué de surprendre par sa

résilience comme l'illustrent les chiffres de croissance, laquelle est portée par la consommation privée très dynamique, ainsi que les indicateurs avancés. La Fed a baissé ses taux directeurs de 25 pb à deux autres reprises, en novembre et en décembre, pour atteindre la fourchette 4,25-4,50 %. Néanmoins, constatant un léger rebond de l'inflation au dernier trimestre et la bonne tenue du marché de l'emploi, elle a finalement réduit ses anticipations de baisses de taux directeurs en 2025 lors de la réunion de politique monétaire de décembre. L'inflation sous-jacente PCE *(Personal Consumption Expenditures)* a atteint un point bas en juin à +2,6 % contre +3,1 % en janvier, avant de légèrement remonter jusqu'en novembre à +2,8 %. Du reste, les statistiques économiques ont été reléguées au second plan dans l'évolution des actifs à mesure qu'approchait l'élection présidentielle américaine. La probabilité d'une victoire républicaine puis l'élection de Donald Trump et du parti républicain au Sénat et à la Chambre des représentants ont soutenu l'appréciation du dollar face à l'ensemble des devises, en particulier l'euro, et des taux souverains américains dès le début du mois octobre. Ils finissent en hausse de l'ordre de 75 pb à dix ans et à l'équilibre à deux ans cette année, en raison du programme politique du président élu jugé inflationniste (restrictions de l'immigration, guerre commerciale, réduction des impôts). Donald Trump a déjà annoncé son intention d'augmenter les droits de douane sur les importations en provenance de Chine, du Canada et du Mexique. Dans l'ensemble, la résilience de la croissance, conjuguée à la dynamique liée à l'intelligence artificielle et aux élections américaines, a permis aux indices actions américains de surperformer très nettement leurs pairs européens. Ainsi l'indice S&P 500 progresse de +23,3 % contre +6 % pour le Stoxx Europe 600 en 2024.

En **Chine**, face au constat d'un ralentissement de l'activité économique et du risque de déflation, le gouvernement et la banque centrale ont renforcé leur soutien à l'économie par de nombreuses mesures. Celles-ci visent à accroître la demande sur le marché immobilier la consommation des ménages ainsi que l'investissement. Ces mesures ont commencé à produire des effets positifs sur l'activité, mais les craintes pour la croissance chinoise, en particulier en cas de guerre commerciale avec les États-Unis avec le retour de Donald Trump, ont contribué à la baisse des taux souverains chinois en fin d'année. S'agissant des **autres pays émergents**, le Premier ministre indien, Narendra Modi, a été reconduit pour un troisième mandat au sortir des élections générales, mais avec une majorité réduite. La banque centrale indienne a maintenu ses taux directeurs tout au long de l'année compte tenu des risques inflationnistes, en particulier liés aux prix alimentaires. Au Brésil, après avoir un temps réduit ses taux directeurs, la banque centrale a débuté un cycle de hausse en raison du risque de regain des pressions inflationnistes induites par une croissance élevée et des mesures budgétaires du gouvernement de Lula da Silva. Malgré le resserrement monétaire de la banque centrale, le réal brésilien s'est largement déprécié face au dollar et les taux souverains ont substantiellement crû en raison des craintes des investisseurs relatives au risque de dérapage des finances publiques du pays.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a évolué dans une fourchette entre 70 et 90 $/baril, entre des épisodes de regain de tensions au Moyen-Orient d'une part, et des inquiétudes liées à l'évolution de l'équilibre entre offre demande d'autre part. Le cours du Brent a finalement clôturé autour de 75 $/baril, sur fond de soutien persistant de l'OPEP+ qui a, à plusieurs reprises, reporté le début de la remontée de sa production à partir d'avril 2025, mais aussi d'anticipation d'un renforcement de la production américaine de pétrole brut sous la nouvelle présidence de Donald Trump. Le gaz a, pour sa part, retrouvé fin 2024 un point haut de plus d'un an à près de 50 €/MWh. Ce cours est porté par diverses contraintes de production énergétique (éolien en Allemagne notamment), par les conditions climatiques mais aussi par l'arrivée à échéance, au 1er janvier 2025, d'un contrat de transit gazier entre la Russie et l'Ukraine. S'agissant des prix du fret maritime, après un nouvel épisode de volatilité accrue au printemps lié en partie aux tensions géopolitiques, ces derniers terminent l'année autour de niveaux plus normatifs. L'or a atteint un nouveau point haut historique en progressant de +28 % sur l'année, porté par les risques politiques et géopolitiques, et ce, malgré la remontée du dollar et des taux longs.

2.1.2 Environnement réglementaire

La réglementation contribue à la stabilité des marchés, la solidité des établissements et à la protection de la clientèle. L'environnement réglementaire national, européen et international dans lequel évolue Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en constante évolution pour s'adapter à l'environnement macroéconomique, aux évolutions technologiques et à l'émergence de risques nouveaux, notamment en matière de climat. Les équipes des différents métiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont fortement mobilisées afin d'assurer la conformité des activités avec la réglementation et de tenir compte des évolutions de cette dernière.

L'année 2024 est marquée par un contexte politique et géopolitique instable, qui appelle à prendre en considération, en particulier, les enjeux de résilience.

L'évolution du cadre prudentiel avec la finalisation de la réforme Bâle III et l'approche réglementaire du risque de solvabilité

La réglementation prudentielle a connu une évolution majeure avec la publication de la directive de l'Union européenne (UE) 2024/1619 du 31 mai 2024 (CRD VI) et du règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (CRR III), transposant en droit européen les standards finalisés, fixés par le Comité de Bâle et connus sous le titre Bâle III. Ces innovations entrent en vigueur progressivement à partir du 1er janvier 2025. La directive CRD VI, quant à elle, devra être transposée en droit français au plus tard le 1er janvier 2026. L'Autorité bancaire européenne (ABE) est chargée de préparer les normes techniques de mise en œuvre (orientations et recommandations). En matière de risque de crédit, la réforme met à jour les paramètres de calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit sous l'approche standard, de manière à le rendre plus précis et plus granulaire. Les textes font aussi évoluer l'approche standard du risque de marché et imposent l'utilisation d'une approche standard pour le calcul des RWA[1] relatifs aux risques opérationnels. Avec l'entrée en vigueur progressive du plancher de fonds propres (*output floor*), l'exigence de fonds propres devra être déterminée à la fois selon l'approche standard et l'approche interne et ne pourra, à terme, être inférieure à 72,5 % du montant calculé en approche standard.

L'ABE a lancé pour 2025 un nouveau test de résistance à l'échelle de l'UE destiné à évaluer la résilience du secteur bancaire européen dans l'environnement géopolitique et macroéconomique actuellement instable. Les hypothèses du scénario adverse font état d'une aggravation significative des tensions géopolitiques accompagnée d'une hausse du coût des matières premières et de l'énergie et de la mise en place de mesures protectionnistes par les États. Les résultats seront connus et publiés à partir d'août 2025.

Enfin, la BCE a publié fin décembre 2024 les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP) qu'elle a conduit au cours de l'année. Ceux-ci montrent les positions de solvabilité et de liquidité des banques, qui demeurent solides en dépit du contexte macroéconomique et géopolitique instable.

L'exigence de maîtrise des risques climatiques et ESG

La BCE continue de considérer la gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) comme l'une de ses priorités en matière de supervision pour la période 2025-2027. La réforme

[1] *Risk weighted assets (actifs pondérés en fonction du risque).*

CRD VI/CRR III oblige les banques à mettre en place des plans de transition avec des objectifs assortis d'échéances. L'ABE a publié, en janvier 2025, des lignes directrices sur la gestion du risque ESG. Celles-ci seront complétées, à brève échéance, par des lignes directrices consacrées à l'analyse de scénarios en matière de risques ESG.

La Commission européenne avait mandaté les trois agences européennes de supervision pour conduire un *stress test* en 2023-2024 évaluant la résilience du secteur financier à moyen terme, en lien avec le risque de transition impliqué par le paquet *Fit for 55*. Les résultats de ce *stress test* ont été publiés en novembre 2024 et démontrent les effets disruptifs potentiels des scénarios adverses couplés aux chocs macroéconomiques, tout en attestant d'une résilience relativement élevée des banques européennes.

La directive CSRD sur le reporting de durabilité des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), transposée en droit français en décembre 2023 vise à renforcer la qualité et la comparabilité des reportings de durabilité. Son entrée en vigueur a débuté à partir de l'exercice 2024 pour les grandes entreprises cotées et institutions financières. Elle remplace la directive NFRD *(Non Financial Reporting Directive*) de 2017 et comporte les nouvelles obligations auxquelles devront se conformer les sociétés en matière de déclaration des performances extra-financières.

La directive (UE) 2024/1760 du 13 juin 2024, dite CS3D, impose aux entreprises européennes un devoir de vigilance en matière de durabilité en les obligeant à mettre en place des mesures afin d'atténuer les effets négatifs découlant de leur activité, y compris pour ce qui concerne les relations avec leurs partenaires et sous-traitants.

La réglementation SFDR, dont les dispositions ont été mises en consultation à la fin de 2023, sera révisée à deux niveaux en 2025, notamment afin de simplifier son application et assurer de la cohérence entre l'ensemble des textes (*Guidelines* de l'ESMA pour les noms de fonds, CSRD, etc.).

La résilience des activités et la gestion des risques liés à certaines technologies

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un levier de qualité de service et d'efficacité opérationnelle pour les entreprises. Toutefois, l'importance de ces technologies et leur intégration génère des risques spécifiques.

Le règlement *Digital Operational Resilience Act* (DORA), devenu applicable le 17 janvier 2025, crée un cadre réglementaire pour la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication. Ce règlement est accompagné d'un certain nombre de *Regulatory Technical Standards* (RTS) accompagnant sa mise en œuvre et précisant la teneur des obligations mises à la charge des établissements du secteur financier.

Le règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle instaure un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'UE et obligera les banques qui souhaitent recourir à l'intelligence artificielle, à classifier leurs outils d'intelligence artificielle en fonction de leur niveau de risque et y appliquer des mesures destinées à atténuer les risques liés à leur usage. L'objectif est de faire en sorte que l'usage de l'intelligence artificielle ne nuise pas aux citoyens européens, notamment à leur santé, à leur sécurité ou au respect de leurs droits fondamentaux.

La conformité et la protection de la clientèle

La Commission européenne a proposé en mai 2023 un train de mesures (ou paquet) sur les investissements de détail. Il se compose d'une directive modificative Omnibus dite *Retail Investment Strategy*[1] qui révise les règles existantes énoncées dans la directive MiFID II, la directive DDA, la directive OPCVM, la directive AIFM, la directive Solvabilité II complétée d'un règlement modificatif qui révise le règlement PRIIPs. Ce paquet législatif prévoit de nombreuses mesures afin notamment :

- d'améliorer les informations fournies aux investisseurs de détail sur les produits et services d'investissement ;
- de rendre les coûts plus transparents et comparables en imposant une présentation et une terminologie normalisées ;
- de protéger les investisseurs de détail des pratiques commerciales trompeuses ;
- de maintenir des normes élevées en matière de qualification professionnelle des conseillers financiers et ;
- de remédier aux conflits d'intérêts potentiels dans la distribution des produits d'investissement, en interdisant entre autres, les rétrocessions pour les ventes réalisées sans fourniture d'aucun conseil.

Enfin, les rémunérations des distributeurs seraient soumises à des garde-fous plus stricts et à des obligations de transparence renforcées. La *Retail Investment Strategy* pourrait être adoptée au cours de l'année 2025.

Le paquet législatif entrera début 2025 dans la phase de discussion finale entre les institutions européennes (trilogue entre la Commission, le Parlement et le Conseil), qui ont chacune exprimé leur avis.

La directive (UE) 2923/2673 du 22 novembre 2023 relative aux contrats financiers conclus à distance modernise le cadre juridique applicable à la commercialisation à distance des produits et services financiers. Elle imposera notamment aux entreprises de concevoir leurs interfaces en ligne de façon à ne pas orienter le consommateur vers des choix qui lui seraient défavorables. La directive devra être transposée en droit français au plus tard en décembre 2025 et les nouvelles règles s'appliqueront au plus tard en juin 2026.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) a connu une évolution significative en 2024 avec la publication du paquet AML, composé de la sixième directive européenne en la matière ainsi que de deux règlements européens.

Ce paquet législatif comprend notamment l'instauration d'une autorité européenne en matière de LCB-FT (l'AMLA). Le règlement instituant l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux en fixe l'organisation et les missions. Parmi celles-ci figurent la supervision directe des entités financières les plus risquées et la supervision indirecte des autres établissements par le biais d'une surveillance des autorités nationales de supervision. Cette nouvelle autorité, qui sera opérationnelle mi-2025, devra également veiller à l'application uniforme de la réglementation tout en assurant la coordination des échanges d'informations entre les cellules de renseignement financier.

Enfin, le paquet qui inclut le règlement unique applicable à compter du 10 juillet 2027 renforce à l'égard du secteur privé les obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce texte prévoit par exemple de nouvelles obligations sur les activités liées aux crypto-actifs. Ce règlement renforce également les obligations de vigilance envers les clients et les bénéficiaires effectifs par l'introduction d'une nouvelle catégorie de client à risque élevé (client particulier ayant un patrimoine élevé) ou encore l'élargissement du périmètre de la définition des personnes politiquement exposées.

La guerre en Ukraine a conduit l'UE à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie et la Biélorussie en 2024. C'est ainsi qu'un treizième, un quatorzième et un quinzième train de sanctions contre la Russie ainsi qu'un train d'alignement de sanctions contre la Biélorussie ont été adoptés successivement.

La directive (UE) 2024/1260 du 24 avril 2024 relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs conduira à l'amélioration de l'efficacité des mesures de gel et de saisie dans l'UE et à l'accélération de l'indemnisation des victimes.

[1] *Stratégie d'investissement de détail.*

Les marchés financiers : une réglementation des marchés de crypto-actifs et un renforcement du cadre applicable aux contreparties centrales

Concernant la régulation des actifs numériques, le règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023, dit MICA, entré en vigueur le 30 décembre 2024 prévoit la traçabilité des transferts de crypto-actifs et introduit des obligations en matière de LCB-FT et de protection de la clientèle.

Le paquet EMIR 3, qui comprend la directive (UE) 2024/2994 et le règlement (UE) 2024/2987, a pour objectif entre autres d'améliorer l'attractivité et la résilience du système de compensation de l'UE. S'il maintient la possibilité pour les contreparties établies dans des États tiers, d'offrir des services de compensation dans l'UE, il instaure toutefois l'obligation, pour les contreparties dépassant certains seuils, d'ouvrir un compte actif auprès d'une contrepartie centrale établie dans l'UE.

La réglementation du secteur de l'assurance

Dans le secteur de l'assurance, la commercialisation de contrats inadaptés aux exigences et aux besoins de la clientèle constitue une préoccupation centrale au titre de la supervision. Avec sa proposition de directive Omnibus au titre de la *Retail Investment Strategy*, la Commission européenne poursuit l'ambition de mieux prévenir les conflits d'intérêts lors de la commercialisation de produits d'investissement assurantiels. Les distributeurs ne pourront plus être rémunérés sous forme de commissions sauf s'ils prouvent que l'intérêt de la clientèle demeure respecté.

L'ACPR a publié deux recommandations concernant le secteur de l'assurance au cours de l'année 2024 :

- la recommandation 2024-R-01 sur la mise en œuvre de certaines dispositions issues de la directive (UE) 2016/97 sur la distribution d'assurances, qui renforce le cadre de la gouvernance et de la surveillance des produits d'assurance (POG), notamment en ce qui concerne l'évaluation du rapport coût-performance des produits d'investissement assurantiels ;
- la recommandation 2024-R-03 sur le recueil des informations relatives au client pour l'exercice du devoir de conseil et la fourniture d'un service de recommandation personnalisé en assurance, qui améliore le conseil à travers un questionnement renforcé du client et l'introduction d'un devoir de conseil en cours de vie du contrat.

Deux directives adoptées en 2024 et publiées en janvier 2025 opèrent une réforme de la directive Solvabilité 2 en instaurant un cadre de résolution européen pour le secteur de l'assurance.

Les autres chantiers réglementaires majeurs

Des chantiers réglementaires en cours ou en préparation pourront impacter fortement les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au cours des années à venir :

- le projet de règlement européen FIDA *(Financial data access*[1]*)*, qui vise à instaurer un partage des données financières avec d'autres entreprises du secteur financier et avec des fournisseurs de services d'information en matière financière. Ce projet entrera dans la phase des trilogues début 2025, chacune des institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil) ayant préalablement donné son avis. Le partage des données concernerait un ensemble de données relatives aux produits et services financiers souscrits par les clients (*open finance*), allant plus loin que la réglementation actuelle sur l'*open banking*, qui se limite aux données relatives aux comptes de paiement ;
- le projet de directive DSP3 sur les services de paiement, accompagné d'un projet de règlement européen (RSP), vise à accroître le niveau de concurrence sur le marché européen des paiements, d'améliorer la lutte contre la fraude, de renforcer les droits des utilisateurs et d'améliorer la compétitivité des services d'*open banking* (partage des données collectées par les institutions bancaires avec d'autres entreprises) ;
- le projet de la Commission européenne de mettre en place un euro numérique. Ce projet, qui reste sujet à débat entre les acteurs du secteur financier et les pouvoirs publics, a conduit la Commission européenne à présenter un paquet législatif en 2023, sur lequel le Parlement et le Conseil doivent encore s'exprimer. En parallèle, la Banque centrale européenne travaille sur les modalités opérationnelles d'un tel dispositif et a publié un second rapport d'étape en décembre 2024.

[1] *Accès aux données financières.*

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein de ses activités. La banque de détail contribue majoritairement au produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (62 % en 2024). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la gestion d'actifs, la banque privée et le capital-investissement, représentent une part plus faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent clients de la banque de détail ; les réseaux bancaires du groupe commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire. Celui-ci s'efforce de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services. Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce aux commissions versées aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

Coûts de structure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, autant que possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise le même système d'information générant des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par types de produits. En conséquence des efforts déployés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale, le coefficient d'exploitation s'établit à 55,7 %, soit l'une des meilleures efficacité opérationnelle du secteur.

Coût du risque

Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de TARGOBANK en Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, son capital est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les « parts B »).

Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre 5 Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3.

2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.1 Évolution de l'activité en 2024

Les encours de dépôts affichent une croissance modérée de +0,3 %, à 483 milliards d'euros à fin 2024.

La collecte sur les livrets Bleu et A maintient une dynamique positive avec un encours en hausse de +7,8 % (soit 4,2 milliards d'euros), à 58,4 milliards d'euros profitant des arbitrages positifs des autres livrets (-2,9 % à 69,2 milliards d'euros) de tandis que les comptes courants (+0,6 %) se maintiennent à leur niveau de 2023 contrastant avec les sorties importantes de 2023.

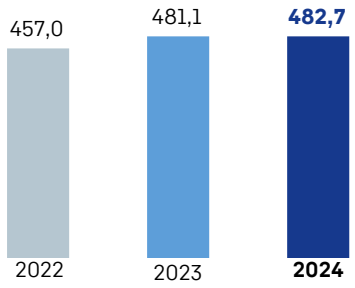
La collecte sur les dépôts négociés (116,4 milliards d'euros) ralentit en 2024 avec une hausse limitée à 9,3 milliards d'euros (+8,7 %) à comparer aux 54,8 milliards d'euros collectés en 2023.

Par ailleurs l'épargne logement affiche un recul de -11,2 % à 33,5 milliards d'euros.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Comptes courants	192,2	191,1	+0,6 %	221,7
Livrets Bleu & A	58,4	54,2	+7,8 %	47,6
Autres livrets	69,2	71,3	-2,9 %	78,0
Épargne logement	33,5	37,7	-11,2 %	42,0
Dépôts négociés (1)	116,4	107,1	+8,7 %	52,4
Autres	13,1	19,7	-33,8 %	15,3
Dépôts de la clientèle	**482,7**	**481,1**	**+0,3 %**	**457,0**

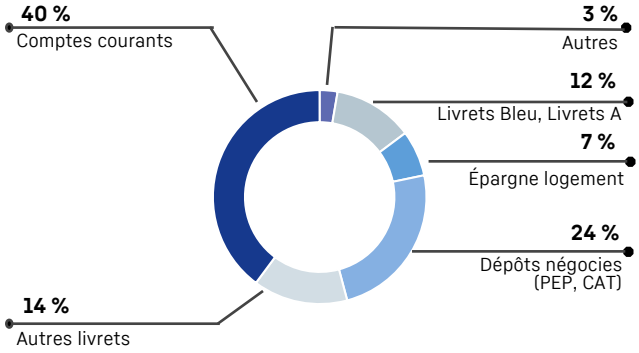
(1) Comptes à terme et Plan d'Épargne Populaire (PEP).

DÉPÔTS CLIENTÈLE



Encours de dépôts de la clientèle
au 31/12 en milliards €

STRUCTURE DES DÉPÔTS AU 31/12/2024



À fin 2024, les encours de crédits progressent de 5,2 milliards, à 527,1 milliards d'euros contre 522,0 milliards d'euros à fin 2023, soit en hausse de +1,0 % sur un an. Dans un contexte économique incertain, la croissance des encours de crédits ralentit mais reste globalement favorable.

L'encours de crédit habitat se stabilise à 264,4 milliards d'euros (-0,2 %) avec une production en recul sur l'année 2024.

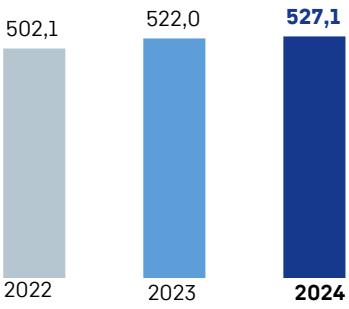
Les encours de crédit consommation poursuivent leur croissance (+5,1 % à 57,4 milliards d'euros) portés par les filiales spécialisées de crédit consommation Cofidis et TARGOBANK.

Les encours de crédit d'équipement et crédit-bail augmentent de +2,3 % à 144,6 milliards d'euros tandis que les crédits de fonctionnement se replient de -4,6 % à 49,3 milliards d'euros, en lien avec le remboursement des PGE.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Habitat	264,4	264,9	-0,2 %	254,4
Consommation	57,4	54,6	+5,1 %	51,0
Équipement et crédit-bail	144,6	141,4	+2,3 %	134,8
Fonctionnement (1)	49,3	51,7	-4,6 %	54,5
Autres	11,3	9,4	+20,7 %	7,4
Crédits à la clientèle	**527,1**	**522,0**	**+1,0 %**	**502,1**

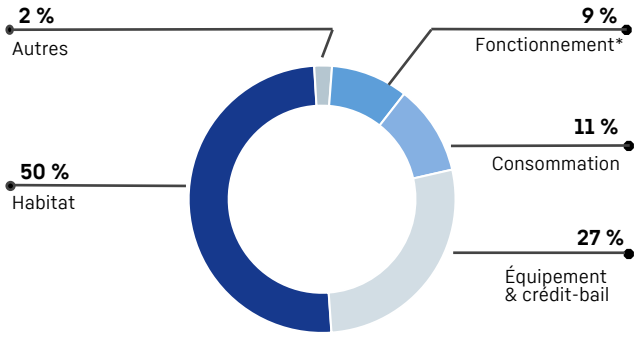
(1) Comptes courants débiteurs et crédits de trésorerie.

CRÉDITS CLIENTÈLE



Encours de crédits de la clientèle
au 31/12 en milliards €

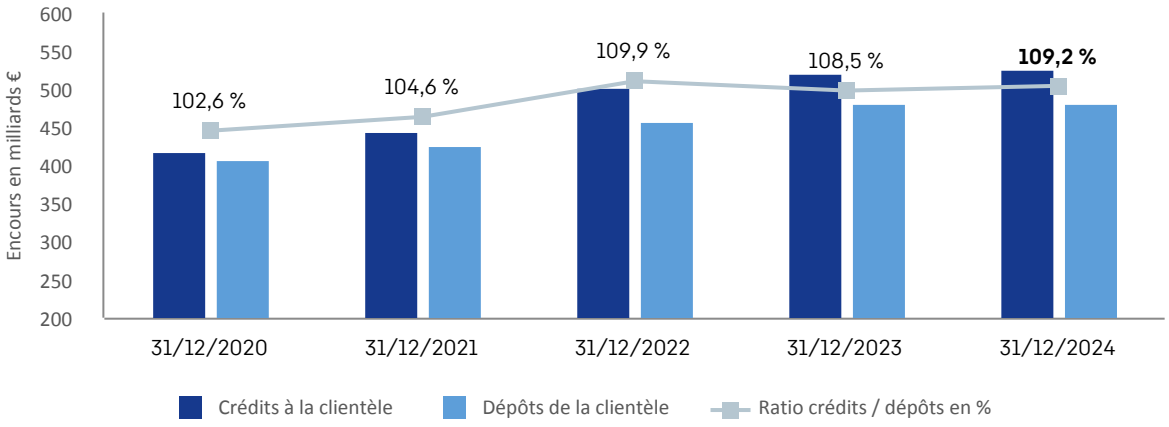
STRUCTURE DES CRÉDITS AU 31/12/2024



** Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.*

En 2024, la croissance des encours de crédits est supérieure à celle des dépôts (+1,0 % contre +0,3 %) conduit à une dégradation de 0,7 point du ratio crédits/dépôts qui s'établit à 109,2 % à fin décembre 2024.

ÉVOLUTION DU RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

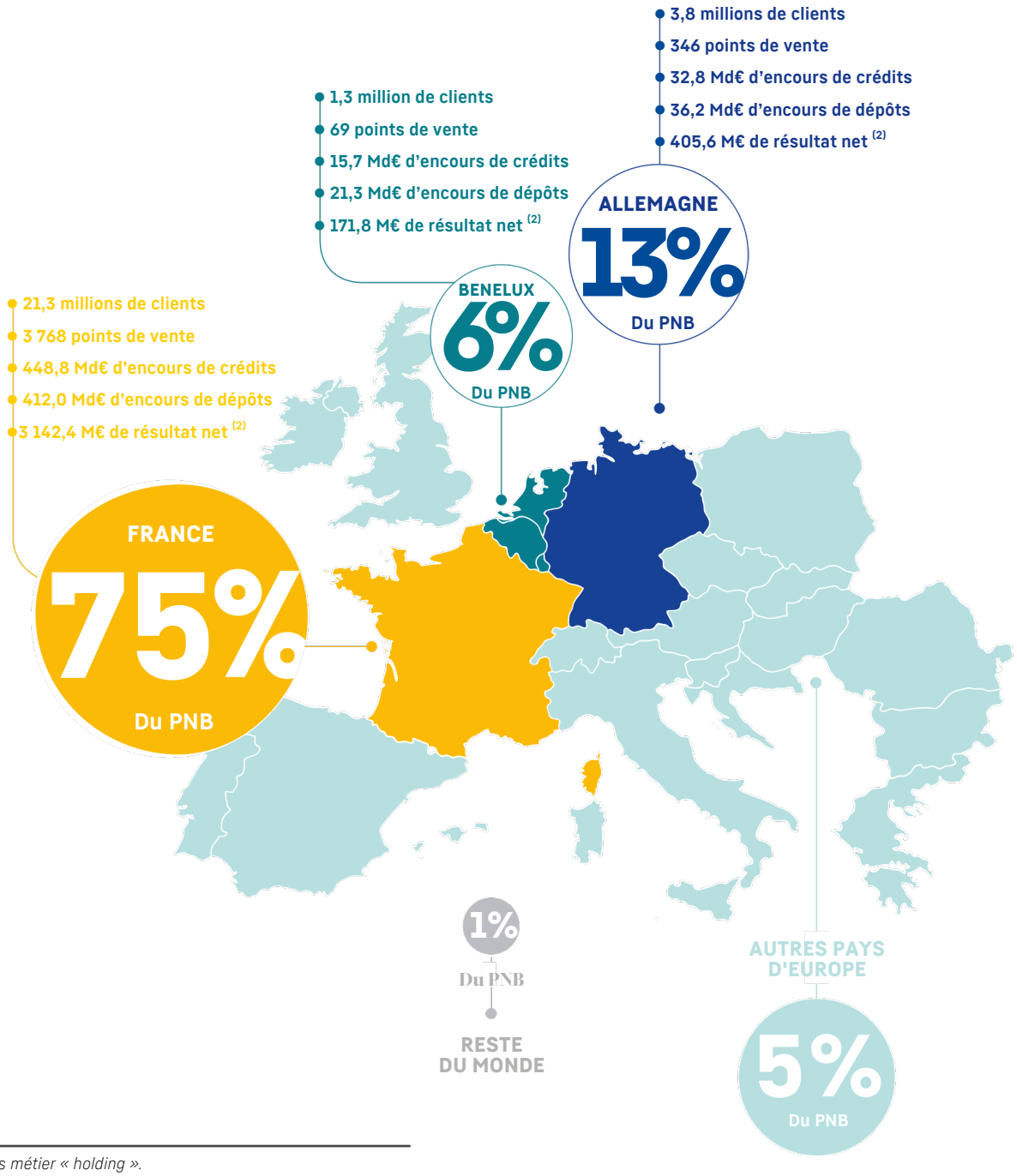


2.2.2.2 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe en France représente plus des trois quarts du produit net bancaire des métiers commerciaux[1] du groupe (75 % en 2024). À l'international, le groupe dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Benelux. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (25 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 31/12/2024

88 % DU PNB
en France et en Allemagne



(1) Hors métier « holding ».

(2) Résultat net des métiers commerciaux (c'est à dire hors "autres activités").

Poids PNB	France	Étranger
31/12/2024	75 %	25 %
31/12/2023	75 %	25 %
31/12/2022	76 %	24 %
31/12/2021	78 %	22 %

2.2.2.3 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**16 610**	**16 060**	**+3,4 %**
Frais de fonctionnement	-9 259	-9 173	+0,9 %
dont contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations FGD[1]	-83	-292	-71,5 %
Résultat brut d'exploitation	**7 351**	**6 887**	**+6,7 %**
Coût du risque	-2 071	-1 296	+59,8 %
coût du risque avéré	-1 842	-1 477	+24,7 %
coût du risque non avéré	-229	181	n.s
Résultat d'exploitation	**5 280**	**5 591**	**-5,6 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [2]	45	71	-36,2 %
Résultat avant impôt	**5 325**	**5 661**	**-5,9 %**
Impôt sur les bénéfices	-1 201	-1 546	-22,4 %
Résultat net	**4 124**	**4 115**	**+0,2 %**
Intérêts minoritaires	181	174	+4,2 %
Résultat net part du groupe	**3 943**	**3 942**	**0,0 %**

(1) FGD = Fonds de garantie des dépôts.
(2) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire

Malgré un contexte de forte pression sur la marge d'intérêt, dans le prolongement de 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale démontre la force de son modèle diversifié avec un produit net bancaire qui atteint 16,6 milliards d'euros en 2024, contre 16,1 milliards d'euros en 2023, en hausse de +3,4 %. La dynamique est positive sur les principaux segments d'activité.

En effet, les revenus sont en hausse en banque de détail (+0,6 % à 12,3 milliards d'euros), les métiers spécialisés (+7,1 %) profitent d'une activité dynamique et l'assurance (+21,1 %) s'appuie sur un haut niveau de revenus particulièrement en assurance-vie et en assurances de personnes.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Banque de détail	**12 347**	**12 273**	**+0,6 %**
dont réseaux bancaires	8 243	8 440	-2,3 %
dont crédit à la consommation	3 349	3 131	+7,0 %
Assurance [1]	**1 439**	**1 188**	**+21,1 %**
Métiers spécialisés	**2 916**	**2 724**	**+7,1 %**
Gestion d'actifs et banque privée	1 343	1 285	+4,5 %
Banque de financement	687	629	+9,3 %
Activités de marché	525	465	+12,9 %
Capital-investissement	361	345	+4,8 %
Autres métiers [2]	**-91**	**-125**	**+26,9 %**
PNB CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	**16 610**	**16 060**	**+3,4 %**

(1) et (2) Reclassement des frais généraux rattachables aux contrats d'assurance en charges afférentes aux contrats d'assurance classées en PNB.

Le produit net bancaire de la banque de détail augmente de +0,6 % par rapport à 2023, avec des tendances positives au sein du crédit à la consommation et des filiales métiers (affacturage, crédit-bail) et un léger recul pour les réseaux bancaires en lien avec la pression sur les marges.

En France, le réseau des caisses de Crédit Mutuel (3,9 milliards d'euros de produit net bancaire) résiste avec des revenus en hausse de +1,8 %. A l'inverse le réseau des agences CIC (3,7 milliards d'euros) et la Banque Européenne du Crédit Mutuel (252 millions d'euros) plus exposés aux baisses des marges voient leur produit net bancaire diminuer.

A l'étranger, TARGOBANK CIB en Allemagne enregistre une baisse de ses revenus (-1,4 % à 73 millions d'euros) tandis qu'en Belgique, le produit net bancaire de Beobank recule légèrement de -1,6 % à 310 millions d'euros.

TARGOBANK AG et Cofidis, orientés dans le crédit à la consommation, profitent d'un redressement de leur marge du fait d'un contexte de remontée des taux en début d'année ; le produit net bancaire de TARGOBANK sur son activité de crédit consommation enregistre une bonne performance en hausse de +8,4 % à 1 882 millions d'euros et celui de Cofidis et ses filiales et succursales en Europe de +5,2 % à 1 468 millions d'euros.

Les revenus contributifs de l'assurance s'élèvent à 1,4 milliard d'euros en hausse soutenue de +21,1 % grâce notamment à un niveau de collecte brute historique en assurance-vie, à une amélioration du résultat des assurances de personnes et à une progression du résultat financier.

En banque privée et gestion d'actifs, le produit net bancaire progresse (+4,5 %) du fait principalement de la progression des commissions qui compense la baisse de la marge nette d'intérêt des entités de banque privée.

Une forte progression dans l'activité des lignes de métiers de la banque de financement se traduit par une hausse des revenus de +9,3 % tirés tant par la marge nette d'intérêt que par les commissions.

Le produit net bancaire des activités de marché est très robuste (+12,9 % sur un an) avec des revenus en hausse aussi bien dans le métier investissement que commercial. Dans un contexte de volatilité des taux, le métier investissement produit une belle performance notamment sur les succursales de Londres, New York et Singapour. La bonne dynamique sur l'ensemble des activités commerciales contribue à la progression de leur produit net bancaire.

Malgré un contexte économique marqué par l'incertitude, le capital-investissement réalise une belle performance avec une hausse de ses revenus de +4,8 % grâce à un niveau de cessions élevé.

Les revenus des autres métiers profitent de la hausse du chiffre d'affaires des filiales informatiques et dans une moindre mesure de celui de la presse (+8,8 %).

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

En 2024, les frais de fonctionnement s'établissent à -9,3 milliards d'euros en hausse de +0,9 %, en ligne avec les objectifs de développement et dans un contexte inflationniste.

La progression des frais de personnel (61 % des frais généraux) de +2,9 % reflète la politique volontariste de fidélisation du capital humain.

La progression des autres charges est faible (1,90 % hors FRU) et représente majoritairement les efforts en matière d'investissements technologiques.

L'effet de ciseau positif permet une amélioration du coefficient d'exploitation qui atteint 55,7 % contre 57,1 % en 2023.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +6,7 % à 7,4 milliards d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque s'établit pour 2024 à 38 points de base des encours clientèle contre 24 points de base en 2023, année marquée par des reprises de provisions pour risques futurs (coût du risque non avéré). Ainsi le coût du risque non avéré représente la moitié de la hausse du coût du risque rapporté aux encours de crédits (7 points de base sur un total de 14).

En montant, le coût du risque s'élève à -2 071 millions d'euros en 2024 contre -1 296 millions en 2023. Il se décompose en une dotation de -1 842 millions d'euros de coût du risque avéré (statut 3) et une dotation de -229 millions d'euros relative au provisionnement de prudence (coût du risque non avéré) sur des créances saines (statuts 1 et 2) :

- le coût du risque avéré rapporté aux encours clientèle est en progression de près de 7 points de base à 34 points contre 28 points en 2023. Cette hausse s'inscrit dans la tendance déjà observée en 2023. Elle est plus mesurée pour les filiales de crédit à la consommation qui représentent 50 % du coût du risque avéré et plus marquée pour le réseau bancaire (43 % du coût du risque avéré) qui subit une remontée des défaillances d'entreprises. Les métiers spécialisés (5 % du coût du risque avéré) retrouvent un faible niveau de coût du risque avéré à -86 millions d'euros proche de celui de l'année 2022 ;
- le coût du risque non avéré s'inscrit en dotation nette de -229 millions d'euros en raison notamment de transferts importants d'encours sains (S1) vers les sains dégradés (S2) ; l'effet de base est donc particulièrement défavorable puisqu'en 2023 le coût du risque non avéré était en reprise nette de +181 millions d'euros.

Le taux de créances douteuses augmente à 3,2 % contre 2,8 % en 2023 et la couverture des encours douteux s'améliore à 46,0 % contre 46,3 % à fin 2023. Hors PGE, le taux de douteux est inférieur à 3,0 % et la couverture des encours douteux est proche de 50 %.

Encours (en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Crédits bruts	538 253	532 054	511 668
Créances douteuses brutes	17 112	15 133	13 181
Provisions pour dépréciation des créances	11 149	10 103	9 571
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)	7 873	7 013	6 278
dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)	3 276	3 090	3 293
Part des douteux dans les crédits bruts	3,2 %	2,8 %	2,6 %

Compte tenu de cette dégradation du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de -5,6 % sur l'année, à 5,3 milliards d'euros.

Autres éléments

La ligne "gains et pertes nets sur autres actifs et MEE" intègre notamment un *earn out* supplémentaire de 23 millions d'euros lié à la cession d'EIT.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en baisse de -5,9 % sur un an, à 5,3 milliards d'euros en 2024 contre 5,7 milliards en 2023.

Résultat net

Le résultat net est stable (+0,2 %) à 4,1 milliards d'euros malgré une conjoncture incertaine démontrant la solidité du modèle de bancassurance diversifié.
Le résultat net part du groupe ressort à 3,9 milliards d'euros.

2.2.2.4 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.4.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

En 2024, la banque de détail représente 62 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**12 347**	**12 273**	**+0,6 %**
Frais de fonctionnement	-7 835	-7 836	– %
Résultat brut d'exploitation	**4 512**	**4 437**	**+1,7 %**
Coût du risque	-1 947	-1 049	+85,7 %
Coût du risque avéré	-1 756	-1 200	+46,3 %
Coût du risque non avéré	-192	151	n.s
Résultat d'exploitation	**2 565**	**3 388**	**-24,3 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	-1	5	-122,2 %
Résultat avant impôt	**2 564**	**3 393**	**-24,5 %**
Impôt sur les bénéfices	-714	-965	-26,1 %
RÉSULTAT NET	**1 850**	**2 428**	**-23,8 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le secteur de la banque de détail regroupe trois métiers :

- *le réseau bancaire constitué des caisses locales de Crédit Mutuel des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et de Beobank ;*
- *le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et de TARGOBANK en Allemagne ;*
- *les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, l'affacturage, la vente et la gestion immobilière.*

Le réseau bancaire

En 2024, le réseau de bancassurance de proximité, pilier de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - représente près de 26 % du produit net bancaire global. À 8,2 milliards d'euros, le produit net bancaire est en recul.

Les frais de fonctionnement se maintiennent à -5,7 milliards d'euros (-1,0 %). Il en résulte un résultat brut d'exploitation en diminution à 2,6 milliards d'euros.

Le coût du risque global augmente à -973 millions d'euros contre -294 millions d'euros en 2023. Cette évolution s'explique d'une part par une augmentation du risque avéré et d'autre part par une reprise des provisions pour risque futur dans un contexte comportant certaines incertitudes (notamment économiques et fiscales) à court et moyen terme. Il en résulte une forte hausse du coût du risque non avéré passant d'une dotation nette de -459 millions d'euros à une dotation nette de -789 millions d'euros à fin décembre 2024.

Ainsi en l'absence d'élément exceptionnel, le résultat avant impôt est en baisse à 1 618 millions d'euros. Le résultat net contributif s'inscrit également en recul à 1 183 millions d'euros.

Activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel

À fin décembre 2024, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint 8,8 millions, en hausse de +0,9 % (+79 000). Les particuliers, représentant 86 % du nombre total de clients, évoluent de +0,6 %. Sur le marché des professionnels et des entreprises, la progression est plus importante en proportion avec respectivement +2,8 % (+19 600 clients) et +4,3 % (+2 600 clients).

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Comptes courants	54,8	55,5	-1,2 %	62,2
Livrets Bleu & A	41,5	38,7	+7,0 %	34,6
Autres livrets	37,1	37,2	-0,5 %	37,5
Épargne logement	23,5	26,5	-11,3 %	29,6
Dépôts négociés [1]	31,7	24,9	+27,4 %	10,9
Autres	0,9	0,6	+48,6 %	0,1
Dépôts de la clientèle	**189,5**	**183,5**	**+3,3 %**	**174,9**

(1) PEP & comptes à terme.

Les dépôts confiés par les clients des caisses s'élèvent à 189,5 milliards d'euros à fin décembre 2024, en progression de +3,3 % sur un an. Les transferts des comptes courants au profit des comptes rémunérés se sont ralentis au cours de l'année 2024 (-1,2 % contre -10,9 % en 2023).
À fin décembre 2024, le niveau d'épargne réglementée[1] reste stable à 89,1 milliards d'euros.

[1] *Livret Bleu, livret A, LDD, LEP, CEL, livret jeune, PEL, PEP.*

La collecte reste importante sur les livrets Bleu et sur les livrets A dont les encours progressent de +7,0 % atteignant 41,5 milliards d'euros. Comme en 2023, l'instabilité des marchés financiers a conduit les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sécurisés. Ainsi, l'épargne réglementée a bénéficié d'un contexte favorable avec des rémunérations encore attractives sur l'année 2024. Depuis février 2023 et pour toute l'année 2024 encore, les livrets Bleu et les livrets A ainsi que les livrets de développement durable et solidaire (LLDS) affichent un taux de rémunération de 3 %.

Par ailleurs, les rémunérations attractives proposées ont également profité aux comptes à terme et aux livrets d'épargne populaire et se traduisent par une hausse des dépôts négociés de 7 milliards d'euros pour atteindre près de 32 milliards d'euros en fin 2024.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Habitat	143,7	144,2	-0,3 %	139,2
Consommation	9,1	8,9	+2,4 %	8,5
Équipement et crédit-bail	27,5	27,6	-0,6 %	26,8
Fonctionnement [1]	3,3	3,7	-12,6 %	4,5
Autres	1,2	1,1	+13,4 %	0,8
Crédits à la clientèle	**184,8**	**185,6**	**-0,4 %**	**179,8**

(1) Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

Les encours de crédits se maintiennent à 184,8 milliards d'euros à fin décembre 2024. Malgré la hausse des taux des crédits immobiliers, les encours de crédits habitat et ceux des crédits d'équipement se stabilisent respectivement à 143,7 milliards d'euros et 27,5 milliards d'euros. Les encours de crédits à la consommation progressent de (+2,4 %) à 9,1 milliards d'euros. Les déblocages de crédits reculent de -21,6 %, à 25,3 milliards d'euros contre 32,2 milliards un an plus tôt.

La stratégie multiservice se traduit par des niveaux d'équipements des clients majoritairement en progression :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie et assurance emprunteur) continue de progresser (+2,3 % depuis la 1er janvier) et atteint 13,5 millions ;
- les contrats de téléphonie mobile diminuent légèrement (-2,8 % sur un an) au nombre de 822 000 abonnements ;
- les abonnements de télésurveillance du domicile sont en forte hausse (+6,2 %) avec portefeuille de plus de 240 000 contrats à fin 2024.

A fin décembre 2024, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel réalise un produit net bancaire de 3,9 milliards d'euros (+1,8 %) s'appuyant sur une progression de la marge d'intérêt (en hausse de +1,1 %) et du niveau de commissionnement (+1,4 %).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de (+1,7 %) à -2,9 milliards d'euros.

Le coût du risque global augmente à -264 millions d'euros, intégrant une hausse du coût du risque avéré (-205 millions d'euros) couplée à une évolution défavorable du coût du risque non avéré (-60 millions d'euros).

L'activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel affiche un résultat net de 571 millions contre 725 millions d'euros à fin décembre 2023.

Activité de Beobank

Beobank propose des produits de bancassurance en Belgique. Au cours de l'exercice 2024, Beobank a poursuivi sa croissance en ce qui concerne les encours, et aussi en évolution nette de clients, malgré un contexte économique qui montre des signes de ralentissements.

La qualité du portefeuille de crédit et d'investissement se maintient. Les encours de crédits s'élèvent à 9,4 milliards d'euros à fin 2024, +7,8 % par rapport à fin 2023, tirés par les crédits à la consommation (+0,7 %), les crédits hypothécaires (+10,5 %) et les crédits aux professionnels (+12,2 %). Le portefeuille d'assurances de biens progresse de +14 %. Parallèlement, les encours de dépôts s'élèvent à 8,5 milliards d'euros (+13,3 % à fin 2024).

Le produit net bancaire est en baisse. Le coût des dépôts a fortement évolué à la hausse en 2024 par rapport à 2023, ce qui grève la marge d'intérêt. Ces effets sont partiellement compensés par la hausse des revenus (en volume et en taux d'intérêts) des crédits à la consommation et prêts habitats. L'évolution favorable des swaps de couverture permet de contenir la baisse du PNB. Les commissions sont également en hausse due à une meilleure production en épargne financière et à une activité cartes en hausse.

Les charges d'exploitation sont en baisse par rapport à 2023. Une dotation de provision exceptionnelle en 2023, compensée partiellement par l'inflation se répercute sur l'ensemble des postes. Le coefficient d'exploitation est en légère amélioration par rapport à fin 2023 (75,1 % à fin 2024).

À fin 2024, le résultat de Beobank s'élève à 42,4 millions d'euros. Le résultat avant impôts de 61,2 millions d'euros est en légère baisse par rapport à fin 2023.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. S'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et de l'ensemble des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM accompagne près de 21 000 clients.

En 2024, la BECM a mis à disposition de ses clients de nouveaux moyens dans le domaine des flux, de l'international, du crédit-bail immobilier et de la gestion d'actifs, pour plus de réactivité et de proximité.

La production de crédits d'investissement en 2024, représente 1,6 milliard d'euros pour les entreprises et 957,8 millions d'euros pour les foncières et investisseurs immobiliers. Les accords de crédits court terme aux professionnels de l'immobilier atteignent 1,6 milliard d'euros.

Les crédits à la clientèle diminuent de -1,8 %, à 18,3 milliards d'euros fin 2024. Plus de la moitié de cette baisse des encours de crédits est imputable aux effets de l'amortissement des PGE. Les ressources comptables augmentent de +5,3 %, à 13,5 milliards d'euros.

Le produit net bancaire ressort à 252,0 millions d'euros et le résultat net est de 42,2 millions d'euros.

Réseau de bancassurance du CIC

A fin décembre 2024 le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à près de 5,7 millions en hausse de 1,1 % depuis le début de l'année représentant un gain net de plus de 63 000 clients. L'ensemble des marchés est en croissance portée par le marché professionnel et entreprise en augmentation nette de plus de 24 000 clients (+2,1 %), tandis que le marché des particuliers s'améliore de +0,9 % à près de 4,5 millions de clients.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Comptes courants	75,7	78,0	-2,9 %	94,2
Livrets A	16,6	15,1	+9,7 %	12,8
Autres livrets	24,3	26,1	-7,1 %	30,1
Épargne logement	9,9	11,1	-11,0 %	12,3
Dépôts négociés [1]	47,7	43,8	+8,9 %	18,6
Autres	2,2	2,1	+7,3 %	0,2
Dépôts de la clientèle	**176,5**	**176,2**	**+0,1 %**	**168,2**

(1) PEP & comptes à terme.

Les dépôts sont en légère croissance à 176,5 milliards d'euros (+0,1 %), la collecte sur les dépôts rémunérés compensant le repli sur les comptes courants.

La décollecte est moins importante qu'en 2023 sur les comptes courants et les livrets (hors livrets A) avec un recul des encours respectivement de -2,9 % à 75,7 milliards d'euros et -7,1 % à 24,3 milliards d'euros.

Les livrets A progressent mais moins rapidement qu'en 2023 avec +9,7 % à plus de 16,6 milliards d'euros d'encours.

De même pour les dépôts négociés qui après une croissance de 25,2 milliards d'euros en 2023 augmentent de près de 3,9 milliards d'euros en 2024 pour atteindre 47,7 milliards d'euros.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Habitat	104,2	104,6	-0,3 %	100,1
Consommation	6,6	6,4	+2,1 %	6,1
Équipement et crédit-bail	54,6	52,5	+4,0 %	50,0
Fonctionnement [1]	12,2	14,6	-16,5 %	17,0
Autres	2,9	2,5	+20,2 %	1,8
Crédits à la clientèle	**180,5**	**180,5**	**0,0 %**	**174,9**

(1) Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

Les encours de crédit sont stables sur l'année 2024 pour s'établir à 180,5 milliards d'euros.

La production de crédits s'établit à 33,2 milliards d'euros contre 38,9 milliards en 2023.
L'encours des crédits habitat se stabilise à 104,2 milliards d'euros. Les crédits de trésorerie sont en repli de -16,5 % à 12,2 milliards d'euros en lien avec l'amortissement des PGE.
En revanche, les encours de crédits consommation et de crédits d'investissement poursuivent leur progression avec respectivement +2,1 % à 6,6 milliards d'euros et +4,0 % à 54,6 milliards d'euros.

Sur l'année 2024 le niveau d'équipement des clients s'améliore :

- le stock de contrats d'assurance (hors assurance-vie et assurance emprunteur) augmente de 3,3 % sur un an à près de 6,8 millions ;
- les services de télésurveillance poursuivent leur développement de +3,4 % à plus de 127 000 contrats.

A fin décembre 2024, le PNB est en repli de -4,1 % à 3,7 milliards d'euros.

Les frais de fonctionnement diminuent de -1,8 % à -2,4 milliards d'euros portant le résultat brut d'exploitation à près de 1,3 milliard d'euros.

Le coût du risque est évalué à -506 millions d'euros soit une augmentation nette de -271 millions d'euros par rapport à 2023, tiré, pour la partie risque avéré, par une hausse des défaillances d'entreprises et pour la partie non avéré par un provisionnement de prudence sur la clientèle entreprise, particulièrement exposée aux incertitudes économiques et fiscales.

Le résultat avant impôts s'élève à 736 millions d'euros pour un résultat net de 542 millions d'euros en baisse.

Le crédit à la consommation

Cofidis Group

A travers ses trois marques commerciales, Cofidis, Monabanq, Créatis et son GEIE SynerGIE, Cofidis Group crée, vend et gère uniquement à distance une large gamme de services financiers et bancaires pour les particuliers et les commerçants partenaires. Implanté dans neuf pays - France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne -, Cofidis Group est depuis plus de 40 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation et de la banque digitale en Europe (prêts personnels et crédits à la consommation, solutions de paiement, services bancaires, assurance, rachat de créances et partenariats) et emploie plus de 6 300 collaborateurs au service de ses clients.

En matière d'activité, Cofidis Group a réalisé une bonne année, avec une production qui dépasse les 10 milliards d'euros, en hausse de +8 % par rapport à 2023. L'activité progresse de manière équilibrée entre les canaux de recrutement des clients en direct et via les partenariats. L'encours brut de crédit progresse de +8 % par rapport à fin 2023 pour dépasser les 21 milliards d'euros.

Le développement de l'activité banque à distance de Monabanq se poursuit sur un rythme soutenu appuyé par une campagne de communication d'envergure lancée en septembre 2024. Les encours de dépôts et l'épargne financière progressent de +9 % par rapport à 2023 pour atteindre 1,2 milliard d'euros.

L'exercice est marqué par le retour à la croissance de la marge d'intérêts après deux années de baisse, consécutive à la forte hausse du coût de refinancement. Les commissions progressent significativement grâce à l'activité commerciale dynamique sur les partenariats.

Les frais généraux sont augmentation par rapport à 2023 en lien avec la croissance d'activité de Cofidis Group. Les coûts marketing progressent en raison, d'une part, de la campagne de communication de Monabanq et, d'autre part, de la relance de

l'activité commerciale ralentie en 2022 et 2023 au vu du contexte économique.

Le coût du risque reste sur un niveau maîtrisé. Les entrées en impayés augmentent depuis fin 2023 et les performances du recouvrement se dégradent légèrement. Toutefois ces deux indicateurs restent sur des niveaux supérieurs à ceux d'avant crise sanitaire. Le résultat net de Cofidis Group s'élève à 66 millions d'euros.

TARGOBANK

TARGOBANK bénéficie de près de 100 ans d'expérience sur le marché bancaire allemand. Implantée dans plus de 250 villes allemandes, elle répond aux besoins de 3,8 millions de clients particuliers, professionnels et grandes entreprises. Elle privilégie les produits bancaires simples et compétitifs, la qualité du service et les relations durables et de proximité avec ses clients au travers de son réseau d'agences et de la banque digitale.

TARGOBANK propose des services diversifiés de financement des entreprises et des particuliers, des produits d'épargne, d'assurances et de gestion patrimoniale ainsi que des solutions d'affacturage et de crédit-bail. Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, la banque poursuit son développement de bancassurance sur le deuxième marché domestique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Sur le métier de la banque de détail (hors *Commercial Finance* et *CIB*), la production de prêts personnels amortissables s'élève à 6,1 milliards d'euros en 2024, en augmentation de +6,1 %. Les encours de crédits progressent de +7,6 % à 23,3 milliards d'euros, tandis que les dépôts atteignent 32,1 milliards d'euros, en hausse de +10, 1%. L'activité de distribution de prêt à la consommation via des tiers est dynamique grâce à la conquête de nouveaux partenariats significatifs.

Le métier Leasing a poursuivi son développement avec une croissance de +10,2 % des crédits d'investissements et du crédit-bail. Le volume de l'activité de factoring est en baisse de -4,1 %, dû à la baisse des prix des marchandises et l'environnement économique dégradé.

Le portefeuille crédits du segment Corporate & Institutional Banking est resté stable en dépit de la conjoncture.

Le PNB est en croissance de +8 %. Les frais généraux sont stables malgré l'inflation et la hausse des salaires.

Le coût du risque est en forte hausse (+65 %), affecté mécaniquement par la croissance du portefeuille de crédits aux particuliers et la détérioration de l'environnement économique, notamment sur les activités de financements aux entreprises.

En 2024, le résultat avant impôt de TARGOBANK s'établit à 607 millions d'euros.

Filiales métiers

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui - crédit-bail, affacturage, immobilier - dégagent, après versement des commissions aux réseaux apporteurs, un produit net bancaire de 754 millions d'euros en forte hausse (+7,3 %) et un résultat net de 178 millions (contre 167 millions en 2023).

L'affacturage et la mobilisation de créances en France

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dédiée aux entreprises et aux professionnels, est constituée de deux entités en France : Crédit Mutuel Factoring et Factofrance. Crédit Mutuel Factoring, centre de métier historique du groupe, commercialise ses solutions dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Factofrance distribue ses produits en direct grâce à des commerciaux dédiés et des apporteurs tels que des courtiers en assurance-crédit, experts-comptables, etc. En Allemagne, les activités d'affacturage sont réalisées par TARGOBANK sous les enseignes TARGO Factoring et Commerzfactoring, joint-venture avec Commerzbank.

Le volume de créances achetées par Crédit Mutuel Factoring et Factofrance atteint 106,4 milliards d'euros en 2024 en hausse de +2,9 % par rapport à 2023. La part d'activité à l'international représente 35,6 % du chiffre d'affaires global. Les encours de la filière affacturage à fin d'exercice s'établissent à 14,3 milliards d'euros, en légère hausse de +0,5 %.

Le produit net bancaire affiche une croissance de +1,5 % sur un an à 442 millions d'euros.

Au total, le résultat net contributif de la filière s'élève à 149 millions d'euros contre 153 millions d'euros en 2023.

Le crédit-bail mobilier et immobilier

Crédit Mutuel Leasing et CCLS (Leasing Solutions)

La filière leasing de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur majeur du financement locatif d'équipements avec une part de marché supérieure à 17 %[1] en France. Depuis plus de 60 ans, la filière est spécialisée dans le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location.

La filière distribue ses produits via différents canaux de distribution. Au sein des réseaux bancaires, la commercialisation est portée par Crédit Mutuel Leasing. Les offres de financement locatif sont distribuées sous la marque Crédit Mutuel Leasing dans le réseau Crédit Mutuel et sous la marque CIC Leasing au sein du réseau du CIC. À l'international, l'entité finance les investissements des entreprises françaises ayant des filiales ou leur maison mère sur place. Elle répond également aux besoins des entreprises étrangères qui ont des entités ou leur maison mère en France.

La filière leasing dispose également d'une force de vente dédiée et distribue ses offres au travers de son propre réseau d'agences et de partenaires. Ces derniers, principalement des distributeurs ou des constructeurs de matériel, recherchent des solutions de financement locatif pour développer leurs ventes. Au 1er janvier 2024, les réseaux commerciaux ont stoppé la distribution sous l'étiquette Bail Actéa afin de lancer une offre commune sous la marque Mutualease à compter du 1er juillet 2024.

En 2024, la production sur l'ensemble du périmètre est en retrait de -6 % et affiche 6,6 milliards d'euros. L'encours de la filière s'établit à 15,6 milliards d'euros et reste en croissance de +1 % en comparaison à 2023. Avec plus de 1 020 millions d'euros, la production réalisée à l'international représente 15 % de la production totale de la filière.

Le produit net bancaire contributif du crédit-bail mobilier en France (après versement de commissions aux réseaux du groupe) est en hausse de +29 % et atteint 175 millions d'euros. Le résultat net est à l'équilibre (-9 millions d'euros contre -35 millions d'euros en 2023).

Crédit Mutuel Real Estate Lease

Crédit Mutuel Real Estate Lease (filiale majoritairement détenue par CIC) est un acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France. Il répond aux besoins d'investissements immobiliers des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il couvre ainsi les entreprises, les professionnels, les acteurs de l'économie sociale et les institutions. Crédit Mutuel Real Estate Lease propose des financements adaptés pour l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels. Les projets peuvent porter sur des locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore des établissements de santé, bureaux ou hôtels. L'entité s'appuie sur l'expertise technique, juridique, fiscale, financière et réglementaire de ses spécialistes en région. Ses financements sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease dans les caisses de Crédit Mutuel et sous la marque CIC Real Estate Lease dans les points de vente du CIC.

Après une année 2023 en recul, le marché du crédit-bail immobilier en France s'est fortement dégradé en 2024 (-25 % au premier semestre par rapport au premier semestre 2023). Cette dégradation a eu des répercussions sur l'activité de Crédit Mutuel Real Estate Lease qui est en recul sur l'exercice 2024. Ainsi, le montant des financements octroyés s'établit à 544 millions d'euros, soit une baisse de -30 % par rapport à 2023. Les encours affichent une stabilité à 5,9 milliards d'euros par rapport à 2023.

Les investissements liés à la digitalisation des activités se sont poursuivis en 2024, que ce soit à l'instruction ou à la gestion des dossiers. Depuis le premier semestre, les clients de Crédit Mutuel

[1] *Source : calculs internes sur la base de données ASF.*

Real Estate Lease bénéficient ainsi d'un espace dédié au crédit-bail immobilier dans leur banque à distance.

En lien avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Real Estate s'engage à accompagner les clients dans leurs projets de transition énergétique. La société propose des solutions de financement adaptées à la construction d'immeubles à haute performance énergétique ou labellisés mais aussi aux travaux de rénovation des immeubles existants ou pour l'installation de procédés de production électrique.

2.2.2.4.2 Assurance

En 2024, l'assurance représente 7 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2024 et 2023.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net assurance	**1 439**	**1 188**	**+21,1 %**
Frais de fonctionnement	-145	-129	+12,5 %
Résultat brut d'exploitation	**1 293**	**1 059**	**+22,2 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE (1)	-1	-5	-76,5 %
Résultat avant impôt	**1 292**	**1 054**	**+22,6 %**
Impôt sur les bénéfices	-309	-232	+33,1 %
RÉSULTAT NET	**983**	**822**	**+19,7 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est au cœur du modèle de bancassurance. Il bénéficie des synergies inhérentes au modèle de bancassurance mutualiste : la force des réseaux de proximité et l'intégration technologique. L'activité d'assurance du groupe permet de protéger les clients sociétaires des réseaux grâce à des offres reposant sur une large mutualisation des risques et des services utiles, solidaires et différenciants.

Le chiffre d'affaires du GACM progresse de +11,3 %[1] par rapport à fin 2023 pour atteindre 15,2 milliards d'euros, porté par une collecte record en assurance-vie et une croissance de l'ensemble des portefeuilles de contrats en assurances de risques, témoignant du dynamisme des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le nombre de contrats en portefeuille atteint 37,9 millions, en progression de +2,6 % par rapport à 2023. En assurance-vie, la collecte brute est inédite à 8,6 milliards d'euros, en hausse de +16,3 % par rapport à 2023. Cette progression concerne tant les fonds en euros (+17,0 %) que les unités de compte (UC, + 14,5 %), dont la part dans la collecte brute se maintient au même niveau (28,3 %). Après prise en compte des sorties, qui restent stables, la collecte nette enregistre une hausse de plus d'1 milliard d'euros par rapport à 2023 pour atteindre un record de 2,7 milliards d'euros. Elle est essentiellement réalisée sur les fonds en euros (2,2 milliards d'euros, contre 0,7 milliard d'euros en 2023). Solide et doté de réserves importantes, le GACM sert en 2024 pour la deuxième année consécutive un taux moyen de 2,80 %, bonus de rémunération inclus, sur les fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie et de retraite individuelle. Le ratio de Provision pour Participation aux Excédents (PPE) rapportée aux provisions mathématiques des fonds en euros demeure à un niveau élevé, à 6,3 % (contre 6,9 % en 2023).

Le chiffre d'affaires des assurances de risques est en hausse de +5,4 % et s'établit à 6,6 milliards d'euros en 2024. Au détail, la progression des assurances de biens est significative (+ 7,9 %), portée par la croissance des portefeuilles et les rattrapages tarifaires appliqués pour faire face à la forte inflation des coûts des sinistres. Les assurances de personnes affichent également une croissance soutenue de +4,0 % par rapport à 2023.

Grâce à des fondamentaux techniques solides et un résultat financier bien orienté, la contribution du GACM au produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 1 439 millions d'euros, en hausse de +21,1 % par rapport à 2023. Les assurances de personnes et l'assurance-vie, dont l'encours progresse, affichent des résultats en hausse. Le résultat des assurances de biens s'améliore également, le portefeuille du GACM ayant été moins affecté par les évènements climatiques que les deux années précédentes. Le ratio combiné des assurances de biens du GACM en normes IFRS retrouve ainsi un niveau proche de l'équilibre, à 100,2 % (contre 102,1 % en 2023). Afin de maîtriser davantage le coût de ses sinistres tout en continuant à offrir la meilleure qualité de service possible à ses assurés, le GACM a fait l'acquisition en 2024 d'une société dédiée au dépannage et à la petite réparation en habitation. Fin janvier 2025, le GACM a également inauguré sa première Station Mobilités, solution innovante de réparation des véhicules et unique sur le marché.

Le résultat financier est en progression, en lien notamment avec une hausse des dividendes perçus et la bonne tenue des marchés financiers internationaux.

Le résultat net contributif du GACM en 2024 s'établit ainsi à 983 millions d'euros, en hausse de +19,7 % par rapport au résultat net contributif 2023 (822 millions d'euros). L'activité d'assurance a également généré 1,7 milliard d'euros de commissions aux réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (+ 1,6 %).

À fin 2024, les capitaux propres du GACM s'élèvent à 11,0 milliards d'euros, en léger repli de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2023. Pour rappel, en 2024, le GACM a distribué 1,3 milliard d'euros de dividendes, dont 1,0 milliard de dividende exceptionnel.

[1] *Progression à périmètre constant, hors GACM España. Pour rappel, ce dernier a été cédé à Axa le 12 juillet 2023. La variation par rapport au chiffre d'affaires communiqué à fin décembre 2023 est de + 9,8 %.*

2.2.2.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

En 2024, la gestion d'actifs et banque privée représente 7 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**1 343**	**1 285**	**+4,5 %**
Frais de fonctionnement	-943	-862	+9,5 %
Résultat brut d'exploitation	**399**	**423**	**-5,7 %**
Coût du risque	-66	-75	-12,8 %
Résultat d'exploitation	**334**	**348**	**-4,1 %**
Gains/pertes nets sur autres actifs et MEE (1)	0	2	-99,8 %
Résultat avant impôt	**334**	**350**	**-4,7 %**
Impôt sur les bénéfices	-91	-88	+2,6 %
RÉSULTAT NET	**243**	**262**	**-7,1 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour :

- *de la holding Groupe La Française qui regroupe depuis le 1er janvier 2024 : Crédit Mutuel Asset Management, La Française Systematic Asset Management, La Française REM, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management. De plus, le CIC a cédé en décembre 2024 l'entité Crédit Mutuel Épargne Salariale à La Française (15 %) et au Groupe des Assurance du Crédit Mutuel (85 %).*

  Les expertises de Banque de Luxembourg Investments et CIC Market Solutions sont aussi commercialisées par La Française AM Finance Services, plateforme de distribution. Le Groupe La Française apporte aussi ses services à Dubly Transatlantique Gestion ;
- *et de la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse).*

Le métier de la gestion d'actifs et banque privée affiche un produit net bancaire en progression de près de 1,3 milliard d'euros, soit 7 % du produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +9,5 %.

Le résultat net recul de -7,1 % à 243 millions d'euros en 2024, contre 262 millions en 2023.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 206 millions d'euros de produit net bancaire (-3 %) et 95 millions de résultat net (-18 %).

Activité gestion d'actifs [1]

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a finalisé le déploiement de son pôle métier de gestion d'actifs au sein de sa filiale **La Française**. Acteur majeur en France et en Europe, La Française conforte son modèle intégré de multi-spécialiste, avec le regroupement de huit sociétés de gestion aux expertises complémentaires, qui partagent désormais une gouvernance, un socle opérationnel et une informatique commune.

L'année 2024 a ainsi été marquée par la réalisation de jalons importants, à savoir la finalisation des opérations capitalistiques et des fusions (le 1er mai 2024, Crédit Mutuel Asset Management a absorbé La Française Asset Management et La Française Finance Services a absorbé Crédit Mutuel Investment Managers), la mise en place des nouvelles organisations, la migration de l'ensemble des infrastructures dans l'univers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la convergence des outils digitaux.

Ces changements se sont accompagnés d'une nouvelle identité visuelle, reflet du modèle intégré et l'appartenance du Groupe La Française au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Par ailleurs, les équipes ont été regroupés dans un même lieu et une Union Économique et Sociale (UES) commune a été constituée, renforçant ainsi la cohésion au sein du groupe.

La Française commercialise au travers de sa plateforme de distribution, **La Française Finance Services**, l'ensemble des expertises de gestion d'actifs du groupe à une clientèle diversifiée française et internationale. Elle propose une offre compétitive et étendue au travers d'une exposition à l'ensemble des classes d'actifs cotés (près de 80 % du portefeuille d'actifs) et aux expertises non cotées (constituées principalement d'actifs immobiliers).

La Française est présente dans dix pays, assurant ainsi une proximité avec ses clients et les marchés dans lesquels elle investit. Elle poursuit à ce titre une stratégie de développement à l'international et plus particulièrement en Europe.

En tant qu'acteur engagé, La Française a poursuivi en 2024 ses actions visant à conjuguer objectifs de performance et de durabilité dans sa gamme de produits cotés et non cotés, notamment exprimées par l'implémentation de la définition de l'investissement durable.

Le total des revenus de la gestion d'actifs s'élève à 674 millions d'euros avec un résultat courant de 236,5 millions d'euros.

Les encours des différentes sociétés de gestion totalisent près de 190 milliards d'euros à fin décembre 2024.

Les investisseurs continuent à porter un fort intérêt pour le monétaire. La collecte nette au 31 décembre 2024 s'élève à plus de 9 milliards d'euros sur les fonds monétaires de **Crédit Mutuel Asset Management**. Les fonds actions ont bénéficié d'une collecte de près de 521 millions d'euros sur la gamme Convictions. Les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) enregistrent une collecte de 629 millions d'euros. Crédit Mutuel Asset Management a lancé de nouveaux millésimes de fonds obligataire à échéance afin de répondre à l'engouement des investisseurs. Enfin, Crédit Mutuel Asset Management souhaite élargir son offre en lançant en 2025 des ETF (fonds indiciels cotés) pour satisfaire la demande croissante des investisseurs. Cette initiative s'inscrit dans sa stratégie de diversification et d'innovation financière. Les encours de Crédit Mutuel Asset Management atteignent près de 100 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

En 2024, l'activité commerciale de **Crédit Mutuel Gestion** a permis l'ouverture de 5 883 nouveaux comptes ou contrats se traduisant par un peu plus de 3 milliards d'euros d'apports bruts. Les encours gérés atteignent 16,48 milliards d'euros. Crédit Mutuel Gestion commercialise depuis le dernier trimestre 2024 toutes ses offres dans le réseau Crédit Mutuel Nord Europe. Pour les fonds dédiés, l'offre de gestion s'est enrichie d'un nouveau profil permettant de couvrir une fourchette d'investissement en actifs risqués de 60 à 100 % du fonds.

Acteur incontournable de la classe d'actifs immobiliers au sein de La Française, **La Française REM** a maintenu sa position de leader sur le marché français de l'immobilier collectif, et plus particulièrement en SCPI, malgré un contexte chahuté. En effet,

[1] *Les données de résultat citées dans cette partie correspondent aux résultats sociaux des entités et non leurs résultats contributifs à la consolidation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

depuis près de deux ans l'immobilier d'entreprise est touché par une conjoncture économique sous pression, ce qui entretient l'attentisme des investisseurs sur cette classe d'actifs, et a des conséquences sur les valorisations des immeubles et le marché locatif. La collecte s'établit ainsi à 569 millions d'euros à fin décembre 2024 pour un total d'actifs sous gestion de 28 milliards d'euros au travers de sa plateforme de gestion européenne.

CIC Private Debt, expert en dette privée, gère 3,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024, en progression de +17% par rapport à 2023, pour le compte d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs privés. En 2024, CIC Private Debt a procédé à des levées de fonds pour 760 millions d'euros. Elle a également réalisé une excellente année en matière d'investissements avec 880 millions d'euros déployés au travers de 173 investissements. De plus, l'année 2024 marque l'implantation de l'activité en Allemagne, avec une équipe dédiée à la zone DACH basée à Francfort, et le lancement d'une offre de dette privée retail (UC dédiée) dans le cadre de la loi Industrie verte. En novembre 2024, le succès du placement du 1er CLO (Collateralized Loan Obligation), Victory Street CLO I, pour un montant de 305 millions d'euros, auprès d'investisseurs professionnels internationaux conforte l'ambition de CIC Private Debt de développer cette activité et de lancer de prochaines émissions dès 2025. Cette expertise a d'ailleurs été récompensée par la nomination de CIC Private Debt au Global Capital European Securitization Awards 2025.

La gestion alternative, portée par la société de gestion **Cigogne Management** continue à se démocratiser auprès de la cible de clientèle retail, notamment avec son fonds classé article 8 SFDR Cigogne UCITS Crédit Opportunities. Désormais référencé auprès des principales plateformes de distribution en France, le fonds approche les 140 millions d'euros d'encours. Pour son 20ème anniversaire, les encours sous gestion de Cigogne Management atteignent 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

Filiale du Groupe La Française et plateforme en architecture ouverte spécialisée dans la sélection de fonds d'investissement sur toutes les classes d'actifs, **NewAlpha Asset Management** gère 3,7 milliards d'euros d'encours à fin d'exercice. En 2024, NewAlpha Asset Management a notamment investi 434 millions d'euros pour le compte du fonds de pension public du comté de Los Angeles (Californie) dans six fonds sélectionnés dans le monde entier. Par ailleurs, NewAlpha Asset Management a lancé une nouvelle activité de multigestion sur-mesure pour répondre à une demande croissante d'externalisation de ses clients qui a collecté près de 120 millions d'euros au cours du dernier trimestre 2024.

L'entité **BLI-Banque de Luxembourg Investments** gère, en collaboration avec Funds For Good (FFG), une gamme de trois fonds Double Impact. L'objectif est de donner accès aux investisseurs à des stratégies d'investissement au sein desquelles la durabilité et l'impact sont tangibles tant au niveau des investissements réalisés dans les fonds qu'au niveau post-investissement au travers des activités d'impact direct et local développées par FFG. Le fonds FFG-BLI Global Impact Equities a récemment obtenu le label *Towards Sustainability* ; l'ensemble de cette gamme de fonds dispose désormais de cette reconnaissance. La société de gestion détient un encours sous gestion de 12,8 milliards d'euros.

Sur l'exercice 2024, les encours gérés par Crédit Mutuel Impact ont crû de +69 % pour atteindre 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2024. Cette progression repose principalement sur le déploiement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire, abondé chaque année par le Dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à amplifier la transformation des modèles de production et de consommation et à préserver les écosystèmes. Il intervient dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins sont très importants et les autres acteurs insuffisamment présents. Les investissements réalisés au cours de l'année 2024 ont notamment concerné des sociétés innovantes dans les secteurs de l'énergie, du transport de marchandises à propulsion vélique et de l'agro/agriculture ainsi des actifs forestiers.

Activité banque privée

Pour le **Groupe Banque Transatlantique**, l'année 2024 se caractérise par la poursuite de la montée en gamme de sa clientèle et les performances commerciales enregistrées par ses filiales, en France comme à l'international malgré un contexte économique incertain.

L'exercice est marqué par une collecte dynamique de capitaux conjuguée à une forte production d'épargne financière (gestion sous mandat, assurance-vie, produits structurés).

Le produit net bancaire progresse de +11 % pour atteindre 226,4 millions d'euros (204,6 millions d'euros à fin 2023) portée par la hausse des commissions financières. La dynamique de gestion de Dubly Transatlantique Gestion permet d'afficher des commissions historiques de performance et de surperformance atteignant 14 millions d'euros (2,2 millions d'euros en 2023).

Le produit net d'intérêts ressort en retrait à 53,3 millions d'euros (71,4 millions d'euros en 2023) suite à la diminution de l'excédent de trésorerie et une forte collecte de comptes à termes initiée en 2023.

Les frais généraux s'établissent à 142,5 millions d'euros (127,7 millions d'euros en 2023), en ligne avec le plan stratégique 2024-2027. Des investissements ont été réalisés en matière de locaux, de projets informatiques, de communication et de recrutements pour accompagner la montée en gamme de la clientèle.

Le résultat net en hausse de +2 % s'affiche à 60,3 millions d'euros.

L'encours d'épargne progresse de +7 % pour s'établir à 67,2 milliards d'euros. L'évolution de l'épargne financière demeure dynamique pour l'ensemble des filiales et lignes métiers, enregistrant 61,7 milliards d'euros (56,5 milliards d'euros en 2023).

Les encours de crédits atteignent 5,5 milliards d'euros (5,3 milliards d'euros en 2023). L'année 2024 est marquée par la progression du taux moyen des crédits à l'habitat (+27 points de base).

En 2024, la **Banque de Luxembourg** continue d'évoluer dans un environnement de taux d'intérêts favorable, bien que moins avantageux qu'en 2023. La Banque a affirmé son positionnement sur ses marchés proches, en s'adressant aux clients privés, aux entreprises et aux professionnels de la gestion d'actifs. Elle maintient des performances solides et continue d'offrir des solutions sur mesure et une expertise reconnue pour accompagner ses clients dans leurs projets à long terme.

Le produit net bancaire s'établit à 413,6 millions d'euros à fin 2024, en diminution de -5 %. Cette évolution s'explique principalement par une baisse de la marge nette d'intérêts de -9 %, à 175,1 millions d'euros, liée à la normalisation progressive de la marge après l'environnement exceptionnel de 2023 marqué par une remontée brusque des taux.

Les commissions nettes ont également enregistré une légère diminution de -4 %, à 226,1 millions d'euros, en raison d'une gestion prudente orientée vers la préservation du patrimoine des clients. Cette approche est alignée sur la vision à long terme de la banque de Luxembourg, en ligne avec les attentes de ses clients.

Le bénéfice net atteint 103,8 millions d'euros, en diminution de -10 % par rapport à l'année remarquable de 2023. Malgré la baisse des revenus issus des commissions et des intérêts, la base clientèle a été renforcée et les encours clients sont en augmentation de +6 %, à 128,4 milliards d'euro à fin 2024. Cette progression témoigne de la solidité de la relation de la Banque avec ses clients et de la pertinence de son approche stratégique dans un environnement économique complexe.[1]

La **Banque CIC (Suisse)** déploie en 2024 pour la première année les orientations du plan stratégique 2024-2027 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Des mesures ont été entreprises dans les domaines des ressources humaines, du marketing avec le repositionnement de la marque, et sur l'offre de produits et services.

[1] *Ensemble des chiffres au 31/12/2024 non audités.*

En ce qui concerne les marchés financiers, l'année 2024 a été principalement marquée par plusieurs baisses des taux d'intérêt de la Banque Nationale Suisse qui ont influencé le comportement des clients et du marché.

Malgré un environnement économique difficile, le volume des crédits a augmenté de +4 % à 11,1 milliards d'euros. Ceux-ci ont pu être refinancés presque entièrement par l'afflux de dépôts de clients qui ont enregistrés une croissance de l'ordre de +3,1 %, atteignant 8,9 milliards d'euros. Les avoirs sous gestion s'élèvent à 20 milliards d'euros, soit une progression de +10,1 %. Le bilan à 14,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024 est en hausse de +2,1 %.

Le produit net bancaire atteint 216 millions d'euros, en recul de -10,0 % tout principalement en raison de la baisse de la marge d'intérêts. Cette diminution a été partiellement compensée par une progression significative des commissions de +12,6 % à hauteur 48 millions d'euros. Le résultat net en normes IFRS a diminué par rapport à l'année record 2023 et s'établit à 20,3 millions d'euros.

Forte de l'augmentation de capital de 300 millions CHF (319 millions d'euros) octroyée par sa maison-mère et du virage stratégique majeur opéré en 2024, la Banque CIC (Suisse) se positionne comme un partenaire bancaire solide de la place financière suisse en faveur des grandes et moyennes entreprises, des entrepreneuses et entrepreneurs ainsi que des clientes et clients fortunés.

2.2.2.4.4 La banque de financement

En 2024, la banque de financement représente 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**687**	**629**	**+9,3 %**
Frais de fonctionnement	-157	-155	+1,3 %
Résultat brut d'exploitation	**531**	**474**	**+11,9 %**
Coût du risque	-82	-168	-50,8 %
Coût du risque avéré	-81	-202	-60,2 %
Coût du risque non avéré	-2	35	n.s
Résultat d'exploitation	**448**	**307**	**+46,1 %**
Gains & pertes/ aut. actifs et MEE	0	8	-100,0 %
Résultat avant impôt	**448**	**315**	**+42,4 %**
Impôt sur les bénéfices	-52	-120	-56,7 %
RÉSULTAT NET	**396**	**195**	**+103,4 %**

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

Les engagements de la banque de financement sont stables à fin 2024 à 69,9 milliards d'euros.

Le produit net bancaire est en progression de +9,3 %, à 687 millions d'euros en 2024, illustrant le bon dynamisme de l'activité.

Le coût du risque s'améliore à -82 millions d'euros, contre -168 millions en 2023.

Le résultat net s'inscrit donc en forte hausse à 396 millions d'euros en 2024, contre 195 millions en 2023.

En 2024, l'activité des **financements structurés** (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation) a été dynamique sur l'ensemble de ses lignes métiers. Globalement, la production de crédits est du même ordre que celle de l'année dernière. Fin 2024, le produit net bancaire[1] atteint un record historique et dépasse pour la première fois la barre des 300 millions d'euros (311,1 millions d'euros fin 2024 contre 281,3 millions d'euros fin 2023). Le coût du risque avéré est nul (reprise de provisions avérées) - ce qui permet de générer d'excellents résultats sur l'ensemble des métiers. Les résultats courants avant impôts et hors éléments exceptionnels dépassent les 231 millions d'euros, niveau jamais atteint pour les lignes métiers des financements structurés.

L'activité **grands comptes (CIC Corporate)** accompagne dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme les grandes entreprises et institutions financières françaises ou étrangères cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Dans un contexte de stabilisation de l'inflation et malgré une géopolitique incertaine, les opérations de financement ont repris à un rythme supérieur à celui de 2023. Les revenus sont ainsi en forte augmentation, portés par le maintien de taux de crédit élevés impactant très positivement le produit net d'intérêt ainsi que par une bonne dynamique commerciale notamment liée à des opérations stratégiques ou de sécurisation d'échanges commerciaux en France et à l'international (financements, émissions obligataires, opérations patrimoniales, émissions de garanties, affacturage, etc.).

La **direction des activités à l'international** accompagne les entreprises clientes dans la réalisation de leurs projets à l'international. Malgré un contexte de stress géopolitique et de manque de visibilité, l'accompagnement de ces entreprises s'est poursuivi dans la sécurisation de leurs ventes à l'international : opérations documentaires, garanties internationales, forfaiting, crédits fournisseurs, crédits acheteurs...

À travers sa filiale spécialisée CIC Aidexport, les clients disposent d'aide et de conseils personnalisés pour leur développement à l'international : élaborer un ciblage multi-marché, sélectionner des partenaires, assister à l'implantation commerciale ou industrielle et offrir une analyse fine et réaliste du marché visé. En 2024, près de 220 entreprises ont été accompagnées par CIC Aidexport. Dans ce cadre, les équipes des bureaux de représentation ont joué, pour les clients, un rôle d'ambassadeurs constituant un relais efficace.

Enfin les cinq succursales du CIC localisées en Grande Bretagne, aux États Unis, à Hong Kong, à Singapour et en Belgique ont intensifié l'accompagnement et le financement des clients entreprises dans ces zones stratégiques du monde.

[1] *Comptes sociaux.*

2.2.2.4.5 Les activités de marché

Les revenus des activités de marché représentent 3 % des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2024.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**525**	**465**	**+12,9 %**
Frais de fonctionnement	-272	-257	+6,1 %
Résultat brut d'exploitation	**252**	**208**	**+21,1 %**
Coût du risque	2	-5	n.s
Résultat d'exploitation	255	204	+24,9 %
Gains & pertes/ aut. actifs et MEE	-1	0	n.s.
Résultat avant impôt	**254**	**204**	**+24,5 %**
Impôt sur les bénéfices	-62	-57	+9,0 %
RÉSULTAT NET	**192**	**147**	**+30,6 %**

Les activités de marché regroupent les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post marché au service de ces activités.

Les activités de marché affichent une progression de +12,9 % de son produit net bancaire, à 525 millions d'euros. Les frais de fonctionnement, en hausse de +6,1 %, s'établissent à -272 millions d'euros.
Le résultat brut d'exploitation augmente de +21,1 %, à 252 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché atteint 192 millions d'euros, en progression de +30,6 % (147 millions d'euros en 2023).

CIC Market Solutions connaît une solide dynamique globale sur l'année 2024. Le produit net bancaire IFRS s'établit ainsi à 244 millions d'euros, contre 241 millions d'euros à fin 2023. La stabilité du produit net bancaire s'explique par les éléments de nature comptable. Les revenus économiques ressortent à 271 millions d'euros en 2024 contre 238 millions d'euros en 2023, traduisant la poursuite d'une solide dynamique.

Le métier **Investissement** - incluant la France, les succursales de New York, de Singapour et de Londres - génère, en 2024, un produit net bancaire de 281 millions d'euros contre 224 millions d'euros en 2023, supérieur à la moyenne sur cinq ans.

Les actions des banques centrales avec des baisses successives des taux directeurs et des anticipations très fluctuantes des marchés des taux neutres cibles ont apporté de la volatilité sur les taux mondiaux tant sur les niveaux que sur la forme des courbes. Les tensions géopolitiques multiples n'ont pas freiné des valorisations des marchés actions sur des plus hauts, hors spécificité française. Le marché de crédit a peu fluctué en 2024 en demeurant sur des niveaux serrés.

En 2024, le métier Investissement a été particulièrement actif et a saisi les opportunités qui se sont présentées principalement sur les actifs achetés contre des swaps tant en dollar US qu'en euro. La volatilité des résultats financiers issus des activités d'investissement a été contenue tout au long de l'année.

2.2.2.4.6 Le capital-investissement

En 2024, le capital-investissement représente 2 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**361**	**345**	**+4,8 %**
Frais de fonctionnement	-94	-86	+9,3 %
Résultat brut d'exploitation	**267**	**259**	**+3,3 %**
Coût du risque	21	0	n.s
Résultat avant impôt	**288**	**259**	**+11,6 %**
Impôt sur les bénéfices	-2	-2	-2,5 %
RÉSULTAT NET	**286**	**256**	**+11,7 %**

Crédit Mutuel Equity, filiale de capital-investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, accompagne les entreprises à tous les stades de leur développement : en capital innovation pour les start-up, et en capital développement et capital transmission pour les PME et les ETI. La structure conseille également les entreprises dans leurs opérations de fusions-acquisitions via sa filiale CIC Conseil.

Crédit Mutuel Equity finance en capital des projets de croissance et de transformation en France depuis ses huit implantations en région - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse -, mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Belgique, en Suisse et au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres du groupe et s'engage aux côtés des dirigeants pour favoriser notamment l'innovation, la croissance et l'emploi. Elle permet également aux entreprises qu'elle accompagne de mener à bien les évolutions nécessaires de leurs modèles d'affaires, de créer de la valeur financière et extra-financière et ainsi de franchir des paliers de développement économique, environnemental ou social.

Preuve de cet engagement dans la durée : plus d'un quart de ces 322 participations sont détenues depuis plus de dix ans. Le renouvellement du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélateur de la dimension acquise par la structure : sur les trois dernières années, plus de 1,7 milliard d'euros a été cédé et près de 1,6 milliard d'euros a été investi.

L'exercice 2024 a été marqué par un niveau historique de cessions. Malgré un contexte de marché complexe pour les opérations de fusions – acquisitions, et en dépit de nombreuses incertitudes géopolitiques et économiques qui pèsent sur les entreprises, 28 participations ont été cédées, et 897 millions d'euros de produits de cessions ont été générés. Cette performance, remarquable dans le contexte actuel, est étroitement liée à la qualité des actifs détenus en portefeuille et

à l'accompagnement sur-mesure des projets de croissance et de transformation.

En ce qui concerne les investissements, 431 millions d'euros ont été investis dans 63 opérations auprès de l'ensemble des régions en France et au travers des filiales internationales.

Au final, et bien que le volume de cessions soit très élevé cette année, le portefeuille en encours investi se maintient à 3,8 milliards d'euros, démontrant la bonne dynamique des métiers de capital-investissement sur l'ensemble de leurs segments. Le portefeuille affiche au global une croissance de près de 780 millions d 'euros en prix de revient sur les trois derniers exercices (soit plus de 25 %).

CIC Conseil, entité dédiée aux opérations de fusions-acquisitions, a été confronté au contexte de marché difficile. Cependant, sa proximité des tissus économiques locaux et des entrepreneurs qu'elle accompagne dans la durée lui ont permis de finaliser 18 opérations de fusions-acquisitions, pour un montant total de commissions facturées de près de 9,4 millions d'euros.

Sur l'ensemble du périmètre de Crédit Mutuel Equity et de ses filiales, le total des produits - provenant aux trois quarts de plus-values – clôture à un niveau élevé de 382 millions d'euros. Le résultat net s'établit ainsi à 286 millions d'euros, en hausse de +11,7 %, démontrant la solidité et la performance du modèle déployé qui aura généré plus de 880 millions d'euros de résultats nets cumulés sur les trois derniers exercices.

L'exercice 2024 a permis à Crédit Mutuel Equity d'affirmer une fois encore son positionnement singulier au sein des acteurs du capital investissement. Investisseur sociétalement engagé, la structure porte une vision utile, durable et humaine de ses métiers. Elle privilégie des montages financiers équilibrés, respectant la temporalité des projets, avec le souci permanent d'une juste redistribution de la valeur créée sur ses opérations pour toutes les parties prenantes : actionnaires, dirigeants et salariés des entreprises accompagnées. Un engagement réel, une constance dans la durée synonyme de stabilité pour les entreprises qu'elle accompagne et une capacité à mobiliser des ressources même dans un quotidien imprévisible.

2.2.2.4.7 Autres métiers : informatique, logistique, presse & autres

Ce secteur rassemble principalement :

- *le métier "technologie" incluant les sociétés informatiques du groupe ;*
- *le métier "logistique" incluant les structures à vocation logistique ;*
- *le métier "presse" avec le groupe EBRA (groupe de presse quotidienne régionale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) qui possède neuf quotidiens régionaux et plus de 1 400 journalistes : Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, Le Bien Public, Le Journal de Saône et Loire, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, Vosges Matin, Les Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace. Les neuf titres disposent d'un fort ancrage local et couvrent au total 23 départements sur l'ensemble de la façade Est de la France. Le Groupe EBRA est présent avec ses différentes marques sur le print, et le digital ainsi qu'une offre événementielle avec sa filiale EBRA Events et une expertise vidéo via ses filiales EBRA Studios et EBRA Productions ;*
- *les activités "holding" ;*
- *le reclassement en produit net bancaire des frais engagés par le réseau au titre de la distribution des contrats d'assurance (application de la norme IFRS17 depuis le 1er janvier 2023.*

En 2024, les entités du secteur « Autres métiers » représentent 4 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2024	2023
Produit net bancaire	**-91**	**-125**
Frais de fonctionnement	187	151
Résultat brut d'exploitation	**96**	**27**
Coût du risque	1	0
Résultat d'exploitation	**97**	**27**
Gains et pertes sur autres actifs et MEE[1]	48	60
Résultat avant impôt	**145**	**87**
Impôt sur les bénéfices	28	-81
RÉSULTAT NET	**173**	**6**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le résultat net du secteur "autres métiers" est de +173 millions d'euros, contre +6 millions en 2023 :

- le métier logistique affiche un résultat en hausse à 171 millions (+21,8 %) ; une progression des produits de +18,4 % à 2,9 milliards d'euros, majoritairement constituée du chiffre d'affaires d'Euro-Information. La hausse des charges, de +17,0 % à 2,6 milliards d'euros, traduit la continuité des investissements technologiques ;
- le résultat de l'activité presse est stable (-23 millions contre -22 millions d'euros un an plus tôt) ;
- un résultat net de 25 millions pour les activités "holding". Le produit net bancaire ressort à -125 millions d'euros, contre -16 millions à fin 2022, intégrant les reclassements comptabilisés en holding.

Zoom sur l'activité presse

Sur un marché de la presse en pleine mutation, impacté par les changements d'usages, le Groupe EBRA continue sa transformation et accélère sa digitalisation. Les revenus publicitaires digitaux sont en croissance de près de +9 % par rapport à 2023.

En 2024, le Goupe EBRA poursuit le développement de son portefeuille d'abonnés (+8 % par rapport à 2023). La mise en place de l'offre jeune, grâce au soutien de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre du Dividende sociétal, a permis la conquête de 16 500 nouveaux abonnés entre 18 et 25 ans.

L'offre éditoriale des journaux ne cesse d'évoluer pour répondre aux nouvelles attentes des lecteurs. Ainsi la création de nouveaux formats sur les réseaux sociaux et des communautés engagées représentent près de 3,3 millions de followers (en développement de +10 % par rapport à 2023).

En 2024, le groupe a connu une mobilisation sans précédent des rédactions sur différents sujets d'actualité, pour lesquels elles ont déployé des dispositifs sur-mesure et inédits.

En quelques chiffres :

- Mission Europe (élections européennes) : 3,8 millions de visites sur le portail dédié (du 13 février au 8 juillet 2024), 14 270 followers sur WhatsApp et 5 000 sur TikTok ;
- Sections élections (législatives inclus) : 17,5 millions de visites (du 1er juin au 8 juillet 2024) ;
- Jeux Olympiques et Paralympiques : 13 millions de visites sur le portail dédié (du 26 juillet au 8 septembre 2024) pour 500 vidéos et 100 000 articles produits.

Les efforts de diversification de revenus se poursuivent en 2024 avec trois acquisitions : Gens d'Evénements, agence événementielle d'accompagnement aux transitions, LÉO (Loire Événement Organisation), leader dans la production de salons régionaux, et les courses d'aventure Mad Jacques.

La transformation numérique et la diversification ne compensent pas encore complètement l'érosion des revenus issus des ventes de journaux imprimés, cependant, a poursuite des efforts de maitrise des dépenses d'exploitation, associée à la stratégie de diversification contribue à redresser le résultat opérationnel sur 2024.

2.2.2.5 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.5.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'établit à 109,2 % au 31 décembre 2024 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 ». Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle III qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 177,03 % (vs 162,8 % en 2023) ;

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'élèvent à 66,0 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 59,0 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 ressort à 18,8 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global s'élève à 21,0 % et le ratio de levier à 7,4 % contre 7,1 % en 2023.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 932,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 913,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Cette hausse de +2,0 % du total des actifs (+18,7 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (+7,5 milliards soit 20,3 %), des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+6,3 milliards soit +18,7 %), des prêts et créances sur la clientèle (+5,2 milliards soit 1,0 %) ainsi que de la progression des prêts et créances sur les établissements de crédits (+3,1 milliards soit +4,7 %).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-investissement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 40,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 33,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 4 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2024.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 28,6 milliards d'euros et des effets publics pour 15,0 milliards d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 70,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 67,4 milliards au 31 décembre 2023 proforma.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 527,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 522,0 milliards au 31 décembre 2023.

Placements financiers des activités d'assurance. Les placements financiers des activités d'assurance s'élèvent à 134,7 milliards d'euros à fin 2024 contre 131,0 milliards un an plus tôt.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 866,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 851,2 milliards au 31 décembre 2023 (+1,8 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 12 milliards au 31 décembre 2023. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2024 provient principalement de la hausse des dettes représentées par un titre de 15,9 milliards et les passifs financiers à la juste valeur par résultat (+6,3 milliards d'euros).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 24,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 17,9 milliards au 31 décembre 2023.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit diminuent de -16,9 milliards d'euros (-33,8 %) pour s'établir à 33,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 482,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 481,1 milliards au 31 décembre 2023. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes d'épargne à régime spécial à vue et des comptes et emprunts à terme.

Dettes représentées par un titre au coût amorti. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 166,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024 en hausse de 10,5 % par rapport au 31 décembre 2023.

Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 124,8 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 119,2 milliards au 31 décembre 2023.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 64,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 60,4 milliards au 31 décembre 2023, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net.

Les intérêts minoritaires passent de 2 015 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 2 059 millions au 31 décembre 2024.

2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement

L'année 2024 a été marquée par des changements politiques de part et d'autre de l'Atlantique, n'empêchant toutefois pas le début du cycle d'assouplissement monétaire des principales banques centrales. L'atterrissage en douceur de l'économie américaine, tant sur le marché du travail que pour l'inflation, a permis à la Fed de baisser ses taux directeurs malgré la réélection de D. Trump qui a alimenté les anticipations d'une politique économique plus expansionniste et inflationniste, qui se sont retranscrites dans l'évolution des actifs. La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre ont également pu entamer leur cycle de baisses de taux directeurs dans un contexte économique un cran plus dégradé. En effet, l'activité sur le Vieux continent a été moins dynamique qu'aux États-Unis, en raison des fragilités de l'économie allemande et de son industrie ainsi que de l'incertitude politique en France, née de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

Le marché obligataire a pleinement profité de cet environnement favorable. Sur leur lancée de 2023, tous les formats et segments ont enregistré des performances positives. Les investisseurs sont à la recherche de portage et de rendement pour tirer avantage de la pentification de la courbe.

Malgré la volatilité des taux, le marché bénéficie également d'une demande soutenue de supports obligataires pour investir les souscriptions (« inflows ») en hausse des fonds obligataires.

Seul le covered bond a souffert au deuxième semestre 2024 de l'écartement des swap spreads et de l'écartement des spreads de liquidité des papiers d'Etat. En France particulièrement, les risques politiques et budgétaires ont provoqué un écartement du spread OAT/Bund au-delà de 80bp.

Dans ce contexte, la BFCM a exécuté sans difficulté son programme de refinancement 2024 de 16 milliards d'euros. Elle a également démarré en avance son programme 2025 pour 1,9 milliard d'euros.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 160,5 milliards d'euros à fin décembre 2024, soit une progression de +3,43 % par rapport à fin décembre 2023.

Les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 52,4 milliards d'euros à fin décembre 2024 subissant une légère baisse de -0,23 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 33 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une baisse de -1 point par rapport à 2023.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 108,1 milliards d'euros à fin décembre 2024, soit une augmentation de +5,3 % par rapport à l'année 2023. Au 31 décembre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 18,2 milliards d'euros de ressources à MLT (dont 1,9 milliard d'euros de prefunding 2025) en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (Covered bonds) qui bénéficie du meilleur échelon de notation par les agences. 79,0 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (dollar US, livre sterling, Yen, franc suisse et dollar australien), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 80 % et 20 %. La maturité moyenne des ressources à moyen et long terme levées au 31 décembre 2024 s'est allongé pour s'établir à 6,03 ans contre 5,78 ans en 2023.

Programme de refinancement 2024

Au 31 décembre 2024, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 14,5 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
  - 3,0 milliards d'euros sous le format senior à 10 ans pour la première émission et 7 ans pour les deux suivantes, émises respectivement en janvier, mai et octobre,
  - 600 millions de livres sterling à 6 ans, émis en février,
  - 750 millions de dollars australien à 3 ans, émis en mai,
  - 310 millions de francs suisses à 8 ans, émis en janvier,
  - 2,25 milliards de dollars US à 3 et 4 ans, émis respectivement en janvier et juillet sous un format US144A,
  - 137,4 milliards de yens à 3, 5 et 10 ans, émis en octobre sous un format Samouraï ;
- BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior : 1,25 milliards d'euros à 8 ans, émis fin 2023 en pre-funding 2024 dans le cadre de la gestion du MREL ;
- BFCM sous format EMTN Tier2 : 1,5 milliard d'euros à 10 ans, émis en janvier ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 4,25 milliards d'euros en 3 émissions (deux émissions à 7 ans et la dernière à 5 ans) réalisées respectivement en janvier, mars et juillet.

LCR et buffer de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2024 de 177,03 % (vs 162,8 % en 2023) ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 119,8 milliards d'euros, dont 75,3 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en milliards d'euros)	31/12/2024
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	81,7
Titres LCR (après haircut LCR)	31,6
dont titres HQLA Level 1	25,7
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	45,8
TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ	**159,0**

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

Opérations de refinancement ciblées

Les différentes enveloppes allouées par la BEI ont vu leurs affectations aux bénéficiaires finaux du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale se poursuivre au cours de l'année 2024.
L'affectation de l'enveloppe BEI PME et ETI III a été finalisée au premier semestre.

Les enveloppes BEI prêts jeunes agriculteurs et action climatique II et BEI prêts aux professions médicales sont quant à elles toujours en cours, permettant ainsi de continuer à accompagner les clients concernés.

Suite à la signature fin 2023 d'un nouveau contrat avec la BEI exclusivement dédié au financement de projets d'énergie renouvelable de petite et moyenne taille, un premier tirage de 60 millions d'euros a été effectué début janvier 2024, puis un second de 120 millions d'euros en juin 2024.

Enfin, la demande d'une nouvelle enveloppe dédiée au marché des PME et ETI a été approuvée par la BEI fin 2024. Cette dernière est en cours de finalisation pour un montant de 400 millions d'euros dont 40 % minimum devra être affecté à des projets.

2.2.2.5.3 Solvabilité

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 66,0 milliards d'euros contre 62,4 milliards à fin décembre 2023, en hausse de près de 3,7 milliards grâce au report des résultats. Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 18,8 % en hausse de 23 points de base par rapport au 31 décembre 2023. Le ratio Tier 1 s'établit à 18,8 % à fin 2024 et le ratio global de solvabilité atteint 21,0 %.

Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 59,0 milliards d'euros et évoluent de +5,9 % grâce au report du résultat.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 314,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (contre 300,7 milliards à fin décembre 2023, soit +4,6 %). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 90,6 % du total, à 284,9 milliards d'euros.

Le rendement des actifs pondérés du risque (RoRWA - Return on Risk-weighted Assets) atteint un niveau de 1,34 % à fin décembre 2024.

2.2.2.5.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT**	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Standard & Poor's [1]	AA-/A-1+	A+	Stable	A-1	a	07/11/2024
Moody's [2]	Aa3/P-1	A1	Stable	P-1	a3	19/12/2024
Fitch Ratings * [3]	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	02/04/2025

** La note Issuer Default Rating est stable à A+*

*** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty Rating chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.*

**** La notation intrinsèque correspond à la note Stand Alone Credit Profile (SACP) chez Standard & Poor's, à la note Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) chez Moody's et à la note Viability Rating chez Fitch Ratings.*

(1) Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

(2) Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

(3) Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en tant qu'entité prépondérante du Groupe Crédit Mutuel).

Malgré une année marquée par des actions sur le rating souverain de la France (dégradation le 31 mai 2024 pour S&P et perspective négative le 11 octobre 2024 pour Fitch Ratings), ces agences ont confirmé, en 2024 (07 novembre 2024 pour S&P) et début 2025 (02 avril 2025 pour Fitch Ratings), les notations externes et les perspectives stables attribuées à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au groupe Crédit Mutuel. Ceci reflète l'efficacité opérationnelle, la récurrence des résultats basée sur un modèle d'affaires diversifié, le faible profil de risque ainsi que la solidité des fondamentaux financiers.

Moody's a, quant à elle, dégradé le rating souverain de la France le 14 décembre 2024 avec des conséquences mécaniques sur les banques françaises les mieux notées (perte du support gouvernemental dont elles bénéficiaient) au premier rang desquelles Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi dans le détail des notations Moody's, certains instruments du groupe ont été dégradés le 17 décembre 2024, à savoir : le Counterparty Risk Rating (à Aa3), le Counterparty Risk Assessment (à Aa3(cr)), les dépôts junior (à A1) et la dette senior préférée (à A1).

2.2.2.6 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciels
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilancielles
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients ■ données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM…) ■ données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Rentabilité des actifs (ROA)	Le ratio du rendement moyen de l'actif total se calcule en divisant le résultat net par la moyenne du total actifs sur deux années	Le ROA est un indicateur de performance de la banque. Il mesure le résultat dégagé par rapport aux actifs mobilisés
Taux de couverture global	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S1, S2 et S3) aux encours brut identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours totaux
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Taux de créances douteuses ; taux de CDL	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	2024	2023
Frais généraux	-9 259	-9 173
Produit net bancaire	16 610	16 060
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	**55,7 %**	**57,1 %**

Résultat net / actifs réglementaires moyens (RoRWA)	2024	2023
Résultat net total (y compris intérêts minoritaires)	4 124	4 115
Actifs réglementaires (RWA) moyens	307 506	290 306
RÉSULTAT NET / ACTIFS RÉGLEMENTAIRES MOYENS	**1,34 %**	**1,42 %**

Crédits/dépôts	31/12/2024	31/12/2023
Crédits nets à la clientèle	527 104	521 951
Dépôts de la clientèle	482 741	481 095
CRÉDITS/DÉPÔTS	**109,2 %**	**108,5 %**

Taux de couverture sur créances douteuses	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3)	-7 873	-7 013
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	17 112	15 133
TAUX DE COUVERTURE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	**46,0 %**	**46,3 %**

Taux de couverture global	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3) et sains (S1 et S2)	-11 149	-10 103
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	17 112	15 133
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL	**65,2 %**	**66,8 %**

Taux de créances douteuses	31/12/2024	31/12/2023
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	17 112	15 133
Crédits bruts à la clientèle	538 253	532 054
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	**3,2 %**	**2,8 %**

Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	31/12/2024	31/12/2023
Coût du risque total clientèle	-2 020	-1 241
Crédits bruts à la clientèle moyens	535 153	521 861
COÛT DU RISQUE TOTAL CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS (EN POINTS DE BASE)	**38**	**24**

Résultat net / actifs moyens (ROA)	2024	2023
Résultat net	4 124	4 115
Actifs moyens	922 869	898 658
RENTABILITÉ DES ACTIFS (ROA)	**0,45 %**	**0,46 %**

2.2.2.7 Précisions méthodologiques

2023 retraité

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2023 (de 33 892 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -39 millions d'euros (à 33 853 millions d'euros) ;
- Instruments dérivés de couverture au 31 décembre 2023 (de 1 525 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -539 millions d'euros à (986 millions d'euros) ;
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti au 31 décembre 2023 (de 66 843 millions d'euros initialement) ont été ajustés de 578 millions d'euros (à 67 421 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Valeur publiée au 31/12/2023	Ajustements	Valeur ajustée au 31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 892	-39	33 853
Instruments dérivés de couverture	1 525	-539	986
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	66 843	578	67 421

2.2.3 Évolutions récentes et perspectives

2.2.3.1 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de la banque OLB en Allemagne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale franchit une étape majeure dans son ambition de développer son modèle de bancassureur en Europe, avec la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de la banque allemande Oldenburgische Landesbank (OLB) *via* sa filiale TARGO Deutschland GmbH (TARGOBANK). La réalisation de l'opération est soumise à l'approbation des autorités règlementaires et en particulier de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne.

Cette opération constituerait un accélérateur pour faire de TARGOBANK un bancassureur universel en Allemagne sur le modèle de sa maison-mère. L'ensemble consolidé deviendrait la 10e banque outre-Rhin en termes d'actifs et notamment un acteur complet du financement corporate au service du *Mittelstand* ainsi que de la banque de détail.

L'acquisition par TARGOBANK d'OLB lui permettrait d'amplifier sa transformation en tant que bancassureur universel en Allemagne en complément du lancement du partenariat avec ACM Deutschland en 2026. En plus d'offrir des perspectives rapides de développement pour son activité en crédit immobilier aux particuliers, TARGOBANK pourrait renforcer sa place sur les marchés des PME et des ETI *(Mittelstand)*, de la gestion de patrimoine et du financement spécialisé.

31/12/2024	TARGOBANK (1)	OLB (2)
Nombre de clients (en millions)	3,8	1,0
Effectifs (3)	7 400	1 700
Nombre de points de vente	337	80
Produit net bancaire (en Md €)	2,1	0,7
Résultat avant impôt (en Md €)	0,6	0,4
Dépôts (en Md €)	36,3	22,3
Crédits (en Md €)	31,9	25,4
Total du bilan (en Md €)	44,9	34,3

(1) La banque de détail en Allemagne exerçant les métiers de crédit consommation, corporate, affacturage et crédit-bail.

(2) Pour OLB chiffres issus de la Company Presentation du 24 février 2025 et du communiqué de presse du 20 mars 2025.

(3) Pour Targobank, effectifs inscrits à fin 12/2024.

2.2.3.2 Perspectives

La première année du plan Ensemble Performant Solidaire se clôture avec des résultats au plus haut niveau, confirmant la pertinence des choix stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant que bancassureur universel diversifié.

La priorité pour les années 2025 à 2027 reste le plan stratégique qui a pour moteurs l'initiative, l'innovation, le mouvement, l'entreprise à mission et le dividende sociétal, qui créent de la mobilisation interne et de l'élan externe.

2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

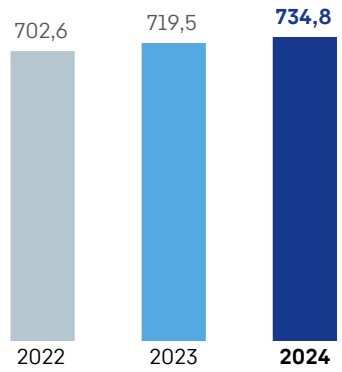
2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé

2.3.1.1 Chiffres clés

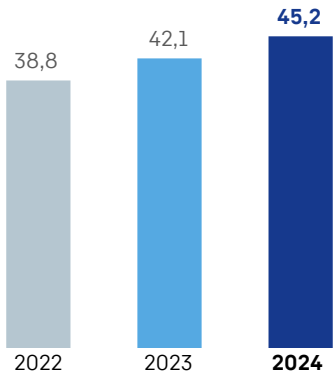
(en millions d'euros)	2024	2023	2022
Produit net bancaire	12 370	11 808	11 533
Résultat d'exploitation	6 103	4 472	5 093
Résultat net	3 412	3 345	2 678
Résultat net part du groupe	3 015	3 002	2 341
Coefficient d'exploitation *	50,7 %	51,3 %	49,4 %

** Frais généraux rapportés au produit net bancaire.*

TOTAL BILAN
(en milliards d'euros au 31 décembre)



CAPITAUX PROPRES
(en milliards d'euros au 31 décembre)



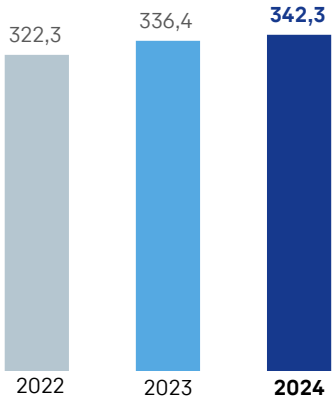
(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Habitat	120,7	120,7	+0,0 %	115,2
Consommation	48,2	45,6	+5,7 %	40,4
Équipement et crédit-bail	117,2	113,8	+3,0 %	108,0
Fonctionnement [1]	46,1	48,0	-4,0 %	52,0
Autres	10,1	8,3	+21,6 %	6,6
Crédits à la clientèle	**342,3**	**336,4**	**+1,8 %**	**322,3**

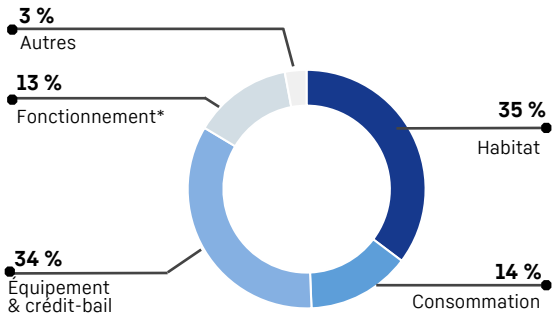
(1) Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

(encours en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Évolution	31/12/2022
Comptes courants	137,8	136,0	+1,3 %	160,3
Livrets A	16,9	15,4	+9,8 %	13,0
Autres livrets	32,2	34,1	-5,6 %	40,5
Épargne logement	10,0	11,2	-11,0 %	12,4
Dépôts négociés [1]	86,1	83,5	+3,1 %	42,3
Autres	12,2	19,1	-36,5 %	15,2
Dépôts de la clientèle	**295,1**	**299,3**	**-1,4 %**	**283,7**

(1) PEP & comptes à terme.

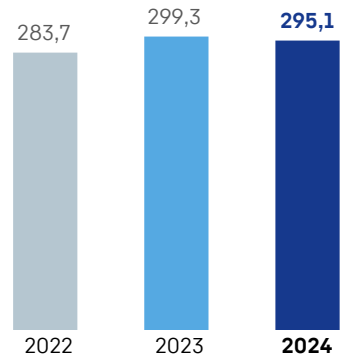
CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE *(en milliards d'euros au 31 décembre)*

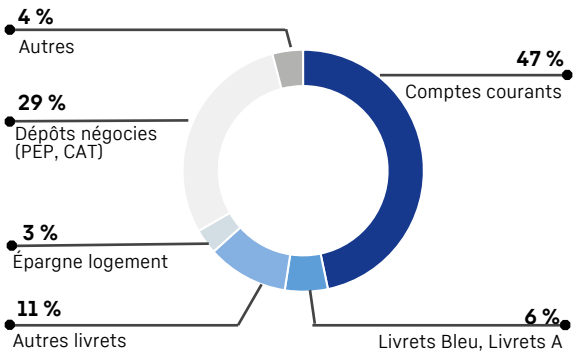




** Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.*

DÉPÔTS BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE *(en milliards d'euros au 31 décembre)*





2.3.1.2 Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé de la BFCM est de 734,8 milliards d'euros fin 2024 contre 719,5 milliards au 31 décembre 2023 (+2,1 %).

À l'actif, l'encours total des crédits nets à la clientèle au coût amorti est en hausse de +1,8 % à 342,3 milliards d'euros. Cette hausse est portée par les crédits à la consommation (+5,7 %) à 48,2 milliards et les crédits à l'équipement (+3,0 %) à 117,2 milliards. Les encours de crédits à l'habitat sont stables à les crédits à l'habitat à 120,7 milliards. Le crédit-bail progresse de +0,9 % à 20,9 milliards, en lien avec le haut niveau d'accompagnement des clients. Le crédit de trésorerie est orienté à la baisse avec -4,7 %.

Le poste « Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Les encours des dépôts bancaires de la clientèle s'élèvent à 295,1 milliards d'euros à fin décembre 2024 en recul de -1,4 % par rapport à 2023. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 74.9 % de ce total, contre 76,0 % en 2023, tandis que TARGOBANK en Allemagne contribue à hauteur de 12,2 % (36,0 milliards), BEOBANK 2,9 % (8,5 milliards) et la BECM pour 4,4 % (13,0 milliards).

La collecte reste importante sur les livrets Bleu et sur les livrets A dont les encours progressent de +9,8 % atteignant 16,9 milliards d'euros. Comme en 2023, l'instabilité des marchés financiers a conduit les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sécurisés. Ainsi, l'épargne réglementée a bénéficié d'un contexte favorable avec des rémunérations encore attractives sur l'année 2024. Depuis février 2023 et pour toute l'année 2024 encore, les livrets Bleu et les livrets A ainsi que les livrets de développement durable et solidaire (LLDS) affichent un taux de rémunération de 3 %.

Par ailleurs, les rémunérations attractives proposées ont également profité aux comptes à terme et aux livrets d'épargne populaire et se traduisent par une hausse des dépôts négociés de 3 milliards d'euros pour atteindre plus de 86 milliards d'euros en fin 2024.

À fin décembre 2024, l'épargne réglementée[1] atteint 38,4 milliards d'euros contre 37,2 milliards en 2023.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 24,2 milliards d'euros en 2024 contre 17,9 milliards au 31 décembre 2023.

Les émissions de titres, autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat, s'élèvent à 166,2 milliards d'euros en hausse de +10,6 % sur un an. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 87,9 milliards d'euros, suivis par les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (63,2 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les dettes envers les établissements de crédit sont en baisse à 46,0 milliards (-22,3 %).

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, représentatifs des engagements envers les assurés, s'élèvent à 125,2 milliards d'euros (+4,7 %).

Les intérêts minoritaires au passif, 4,5 milliards d'euros fin 2024, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM et les actionnaires externes de Cofidis Group.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 40,7 milliards d'euros, en hausse de +7,9 % (+3,0 milliards) sur un an.

À l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs en caisse et auprès de la Banque Centrale pour 86,2 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 61,9 milliards.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 39,7 milliards d'euros contre 33,2 milliards au 31 décembre 2023.

Les écarts d'acquisition à l'actif (2,3 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK en Allemagne en décembre 2008 (1,0 milliard), de la prise de participation dans Cofidis Group (378 millions) et Cofidis France (79 millions) début mars 2009, et des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

2.3.1.3 Analyse du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**12 370**	**11 808**	**+4,8 %**
Frais de fonctionnement	-6 268	-6 057	+3,5 %
Résultat brut d'exploitation	**6 103**	**5 751**	**+6,1 %**
Coût du risque	-1 807	-1 279	+41,3 %
coût du risque avéré	-1 637	-1 359	+20,5 %
coût du risque non avéré	-170	80	n.s
Résultat d'exploitation	**4 296**	**4 472**	**-3,9 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE (1)	43	53	-19,2 %
Résultat avant impôt	**4 338**	**4 525**	**-4,1 %**
Impôt sur les bénéfices	-926	-1 180	-21,5 %
Résultat net	**3 412**	**3 345**	**+2,0 %**
Intérêts minoritaires	397	343	+15,6 %
Résultat net part du groupe	**3 015**	**3 002**	**+0,4 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

[1] *Livrets A, LDD, LEP, CEL, livrêt jeune, PEL, PEP.*

Produit net bancaire (PNB)

En 2024, le produit net bancaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'élève à 12,4 milliards d'euros en hausse de +4,8 % par rapport à 2023. Cette hausse des revenus s'appuie sur une bonne résistance des métiers : stabilité de la banque de détail, performance élevée de l'assurance et croissance des revenus des métiers spécialisés.

La banque de détail stabilise ses revenus en 2024 à 8,4 milliards d'euros, avec des tendances positives au sein du crédit à la consommation +7,0 % et des filiales métiers (affacturage, crédit-bail) et un recul pour les réseaux bancaires en lien avec la pression sur les marges.

Le produit net assurance s'élève à 1,4 milliard d'euros en hausse soutenue de +20,9 % grâce notamment à un niveau de collecte brute historique en assurance-vie, à une amélioration du résultat des assurances de personnes et à une progression du résultat financier.

Le produit net bancaire de la gestion d'actifs et banque privée est en hausse de +19,4 %. Les revenus de la gestion d'actifs intègrent l'entrée dans le périmètre au 1er janvier 2024 du Groupe La Française. La banque privée voit son produit net bancaire reculer de -4,8 % en raison de la baisse de la marge nette d'intérêt.

Une forte progression dans l'activité des lignes de métiers de la banque de financement se traduit par une hausse des revenus de +9,3 % tirés tant par la marge nette d'intérêt que par les commissions.

Le produit net bancaire des activités de marché est très robuste (+12,9 % sur un an) avec des revenus en hausse aussi bien dans le métier investissement que commercial. Dans un contexte de volatilité des taux, le métier investissement produit une belle performance notamment sur les succursales de Londres, New York et Singapour. La bonne dynamique sur l'ensemble des activités commerciales contribue à la progression de leur produit net bancaire.

Malgré un contexte économique marqué par l'incertitude, le capital-investissement réalise une belle performance avec une hausse de ses revenus de +4,8 % grâce à un niveau de cessions élevé.

Les revenus des autres métiers profitent de la hausse du chiffre d'affaires des filiales informatiques et dans une moindre mesure de celui de la presse.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

En 2024, les frais de fonctionnement s'établissent à -6,3 milliards d'euros en hausse de +3,5 %, en ligne avec les objectifs de développement et dans un contexte inflationniste.

La progression des frais de personnel (54 % des frais généraux) de +3,6 % reflète la politique volontariste de fidélisation du capital humain.

La progression des autres charges représente majoritairement les efforts en matière d'investissements technologiques.

L'effet de ciseau positif permet une amélioration du coefficient d'exploitation qui atteint 50,7 % contre 51,3 % en 2023.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +6,1 % à 6,1 milliards d'euros.

Coût du risque et créances douteuses

En montant, le coût du risque s'élève à -1 807 millions d'euros en 2024 contre -1 279 millions d'euros en 2023. Il se décompose en une dotation de -1 637 millions d'euros de coût du risque avéré (statut 3) et une dotation de -170 millions d'euros relative au provisionnement de prudence (coût du risque non avéré) sur des créances saines (statuts 1 et 2) :

- la hausse du coût du risque avéré s'inscrit dans la tendance déjà observée en 2023. Elle est plus mesurée pour les filiales de crédit à la consommation qui représentent 57 % du coût du risque avéré et plus marquée pour le réseau bancaire (36 % du coût du risque avéré) qui subit une remontée des défaillances d'entreprises et le passage en défaut de plusieurs dossiers de place en France. Les métiers spécialisés (5 % du coût du risque avéré) retrouvent un faible niveau de coût du risque avéré à -86 millions d'euros proche de celui de l'année 2022 ;
- le coût du risque non avéré s'inscrit en dotation nette de -170 millions d'euros en raison de transferts importants d'encours sains (S1) vers les sains dégradés (S2) ; l'effet de base est donc particulièrement défavorable puisqu'en 2023 le coût du risque non avéré était en reprise nette de +80 millions d'euros.

Le taux de créances douteuses progresse – sur un an – à 4,1 % à fin 2024 (vs 3,7 % en 2023) et le taux de couverture s'établit à un niveau de 47,6 % contre 47,7 % en 2023.

Autres éléments

Le poste "Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE" s'établit à 43 millions d'euros. Il intègre notamment un earn out supplémentaire de 23 millions d'euros lié à la cession d'EIT.

Le **résultat d'exploitation** est en baisse et s'établit à 4,3 milliards d'euros.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en baisse de -4,1 % sur un an, à 4,3 milliards d'euros en 2024 contre 4,5 milliards en 2023.

Résultat net

Le résultat net progresse (+2,0 %) à 3,4 milliards d'euros malgré une conjoncture incertaine démontrant la solidité du modèle de bancassurance diversifié.

Le résultat net part du groupe ressort à 3,0 milliards d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	342 285	336 388	322 279
Crédits bruts	351 814	344 997	330 281
Créances douteuses brutes	14 326	12 600	10 828
Provisions pour dépréciation des créances	6 799	8 609	8 003
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)	6 476	6 010	5 302
dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)	2 730	2 599	2 701
Part des douteux dans les crédits bruts	4,1 %	3,7 %	3,3 %

Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En 2024, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de -1 364 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CFCM).

Les charges nettes d'intérêts de ces opérations atteignent -414 millions d'euros en 2024 contre -251 millions d'euros en 2023.

Les commissions nettes reculent à -36 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à -735 millions d'euros en 2024 contre des charges nettes de -755 millions d'euros en 2023. Les frais généraux s'élèvent à -179 millions d'euros en 2024 contre -183 millions à fin décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 32,7 milliards d'euros.

2.3.1.4 Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes "Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique" ainsi qu'à la note 3 "Composition du périmètre de consolidation" qui fait apparaître les regroupements retenus.

2.3.1.4.1 La banque de détail

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**8 413**	**8 410**	**+0,0 %**
Frais de fonctionnement	-4 945	-4 995	-1,0 %
Résultat brut d'exploitation	**3 468**	**3 415**	**+1,5 %**
Coût du risque	-1 683	-1 032	+63,1 %
Coût du risque avéré	-1 551	-1 082	+43,3 %
Coût du risque non avéré	-132	50	n.s
Résultat d'exploitation	**1 785**	**2 384**	**-25,1 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	-11	3	n.s
Résultat avant impôt	**1 774**	**2 386**	**-25,7 %**
Impôt sur les bénéfices	-497	-683	-27,2 %
RÉSULTAT NET	**1 277**	**1 703**	**-25,0 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire de la banque de détail se maintient à 8,4 milliards d'euros. Les frais de fonctionnement sont maitrisés à -4,9 milliards d'euros (-1,0 %). Le coût du risque progresse à -1 683 millions d'euros dont -1 551 millions sur le risque avéré (en hausse de +43,3 %) et -132 millions d'euros sur le risque non avéré.
La banque de détail affiche un résultat net en recul à 1 277 millions d'euros.

2.3.1.4.2 Assurance

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net assurance	**1 449**	**1 198**	**+20,9 %**
Frais de fonctionnement	-145	-129	+12,5 %
Résultat brut d'exploitation	**1 303**	**1 069**	**+22,0 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	-1	-5	-76,5 %
Résultat avant impôt	**1 302**	**1 064**	**+22,4 %**
Impôt sur les bénéfices	-309	-232	+33,1 %
RÉSULTAT NET	**993**	**832**	**+19,4 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net assurance progresse de +20,9 % porté par la hausse du résultat des assurances de personnes et de l'assurance-vie ainsi que par l'augmentation du résultat financier.

Les frais généraux sont de -145 millions d'euros, ils correspondent aux seuls frais non rattachables aux contrats.

Le résultat net contributif à 993 millions d'euros est en hausse de +19,4 % par rapport à fin décembre 2023.

2.3.1.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

(en millions €)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**1 343**	**1 125**	**+19,4 %**
Frais de fonctionnement	-943	-705	+33,7 %
Résultat brut d'exploitation	**399**	**419**	**-4,7 %**
Coût du risque	-66	-75	-12,7 %
Résultat d'exploitation	**334**	**344**	**-3,0 %**
Gains/pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	0	0	-95,5 %
Résultat avant impôt	**334**	**344**	**-3,0 %**
Impôt sur les bénéfices	-91	-78	+16,9 %
RÉSULTAT NET	**243**	**267**	**-8,8 %**

(1) MEE = Mise en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire global des deux activités progresse de +19,4 % à 1 343 millions d'euros, il bénéficie de l'entrée dans le périmètre des entités du Groupe La Française.

Le produit net bancaire de la banque privée à 702 millions d'euros diminue de -4,8 % en raison de la baisse de la marge d'intérêt et des commissions.

Le produit net bancaire de la gestion d'actifs est de 641 millions d'euros à fin décembre 2024 et les frais généraux de -451 millions d'euros.

Le résultat net atteint 243 millions d'euros en retrait de -8,8 % par rapport à décembre 2023.

2.3.1.4.4 La banque de financement et les activités de marché

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**1 212**	**1 094**	**+10,8 %**
Frais de fonctionnement	-429	-411	+4,3 %
Résultat brut d'exploitation	**783**	**683**	**+14,7 %**
Coût du risque	-80	-172	-53,3 %
Résultat d'exploitation	**703**	**511**	**+37,6 %**
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE [1]	-1	8	n.s
Résultat avant impôt	**702**	**519**	**+35,4 %**
Impôt sur les bénéfices	-114	-177	-35,6 %
RÉSULTAT NET	**588**	**342**	**+72,1 %**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de financement

Le produit net bancaire est en hausse de +9,3 %, à 687 millions d'euros, en fin d'année 2024, tirée principalement par l'augmentation de la marge d'intérêt +12,1 %. Le volume d'activité est demeuré soutenu, matérialisant la bonne dynamique commerciale à destination des grandes entreprises et des financements structurés.

Le coût du risque est en baisse se traduisant par une dotation nette de -81 millions d'euros contre -168 millions d'euros à fin décembre 2023.

Le résultat net s'inscrit donc en forte hausse à 396 millions d'euros en 2024, contre 195 millions d'euros pour l'année 2023.

Les activités de marché

Les deux métiers investissement et commercial poursuivent leur croissance avec un produit net bancaire global en progression de +12,9 % à 525 millions d'euros.

Les frais généraux sont en hausse de +6,1 %, à -272 millions d'euros.

Le résultat net, à 192 millions d'euros, illustre la bonne performance de cette activité (+30,6 %).

2.3.1.4.5 Le capital-investissement

(en millions d'euros)	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	**361**	**345**	**+4,8 %**
Frais de fonctionnement	-94	-86	+9,3 %
Résultat brut d'exploitation	**267**	**259**	**+3,3 %**
Coût du risque	21	0	n.s
Résultat avant impôt	**288**	**259**	**+11,6 %**
Impôt sur les bénéfices	-2	-2	-2,5 %
RÉSULTAT NET	**286**	**256**	**+11,7 %**

L'exercice 2024 a été marqué par un niveau historique de cessions. 431 millions d'euros ont été investis sur l'année 2024. Ainsi, le portefeuille se maintient à 3,8 milliards d'euros en encours investi, démontrant la forte dynamique de ces métiers sur l'ensemble de leurs segments, de l'innovation à la transmission.

Avec 361 millions d'euros en fin d'année 2024, le total des produits reste lui aussi solide et composé aux trois quarts de plus-values générées par le portefeuille, démontrant la qualité de la gestion des participations dans un contexte économique marqué par l'incertitude.

En 2024, la contribution au résultat net s'établit à 286 millions d'euros, en hausse de +11,7 %.

2.3.1.4.6 Autres métiers

(en millions d'euros)	2024	2023
Produit net bancaire	**-408**	**-364**
Frais de fonctionnement	289	270
Résultat brut d'exploitation	**-118**	**-94**
Coût du risque	1	1
Résultat d'exploitation	**-118**	**-94**
Gains et pertes sur autres actifs et MEE[1]	55	47
Résultat avant impôt	**-62**	**-47**
Impôt sur les bénéfices	86	-7
RÉSULTAT NET	**24**	**-54**

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les activités informatique, logistique, presse affichent un produit net bancaire de -408 millions d'euros en 2024 (dont -788,2 sur opérations réciproques) contre -364 millions en 2023 (-735,3 d'opérations réciproques).

Le résultat net est positif de 24 millions d'euros contre une perte de -54 millions d'euros en 2023.

2.3.1.5 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciels
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilancielles
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM…) données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Rentabilité des actifs (ROA)	Le ratio du rendement moyen de l'actif total se calcule en divisant le résultat net par la moyenne du total actifs sur deux années	Le ROA est un indicateur de performance de la banque. Il mesure le résultat dégagé par rapport aux actifs mobilisés
Taux de couverture global	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S1, S2 et S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours totaux
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Taux de créances douteuses ; taux de CDL	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts moyen (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	2024	2023
Frais généraux	-6 268	-6 057
Produit net bancaire	12 370	11 808
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	**50,7 %**	**51,3 %**

Crédits/dépôts	31/12/2024	31/12/2023
Crédits nets à la clientèle	342 285	336 388
Dépôts de la clientèle	295 099	299 302
COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS	**116,0 %**	**112,4 %**

Taux de couverture sur créances douteuses	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour dépréciations sur encours douteux	-6 799	-6 010
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 281	12 600
TAUX DE COUVERTURE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	**47,6 %**	**47,7 %**

Taux de couverture global	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3) et sains (S1 et S2)	-9 529	-8 609
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 281	12 600
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL	**66,7 %**	**68,3 %**

Taux de créances douteuses	31/12/2024	31/12/2023
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 281	12 600
Crédits bruts à la clientèle	351 814	344 997
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	**4,1 %**	**3,7 %**

2.3.1.6 Précisions méthodologiques

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31/12/2023 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31/12/2023 (de 33 188 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -39 millions d'euros (à 33 149 millions d'euros)
- Instruments dérivés de couverture au 31/12/2023 (de 2 325 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -539 millions d'euros à (1 786 millions d'euros).
- Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti au 31/12/2023 (de 62 878 millions d'euros initialement) ont été ajustés de 578 millions d'euros (à 63 456 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Valeur publiée au 31/12/2023	Ajustements	Valeur ajustée au 31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 188	-39	33 149
Instruments dérivés de couverture	2 325	-539	1 786
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	62 878	578	63 456

2.3.2 Évolutions récentes et perspectives

2.3.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition de la banque OLB en Allemagne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM franchit une étape majeure dans son ambition de développer son modèle de bancassureur en Europe, avec la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de la banque allemande Oldenburgische Landesbank (OLB) via sa filiale TARGO Deutschland GmbH (TARGOBANK). La réalisation de l'opération est soumise à l'approbation des autorités règlementaires et en particulier de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Commission Européenne.

Cette opération constituerait un accélérateur pour faire de TARGOBANK un bancassureur universel en Allemagne sur le modèle de sa maison-mère. L'ensemble consolidé deviendrait la 10e banque outre-Rhin en termes d'actifs et notamment un acteur complet du financement corporate au service du Mittelstand ainsi que de la banque de détail.

L'acquisition par TARGOBANK d'OLB lui permettrait d'amplifier sa transformation en tant que bancassureur universel en Allemagne en complément du lancement du partenariat avec ACM Deutschland en 2026. En plus d'offrir des perspectives rapides de développement pour son activité en crédit immobilier aux particuliers, TARGOBANK pourrait renforcer sa place sur les marchés des PME et des ETI (Mittelstand), de la gestion de patrimoine et du financement spécialisé.

Des indicateurs clés illustrant cette acquisition sont disponibles en 2.2.3.1.

2.3.2.2 Perspectives

La première année du plan Ensemble Performant Solidaire se clôture avec des résultats au plus haut niveau, confirmant la pertinence des choix stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM en tant que bancassureur universel diversifié.

La priorité pour les années 2025 à 2027 reste le plan stratégique qui a pour moteurs l'initiative, l'innovation, le mouvement, l'entreprise à mission et le dividende sociétal, qui créent de la mobilisation interne et de l'élan externe.

2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM

2.4.1 Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne leurs activités.

Fonction de centrale de refinancement

Voir le paragraphe "2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement" du présent chapitre.

Fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif (OPC)

En s'appuyant sur la solidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le dépositaire assure le rôle essentiel de préservation de l'intérêt des porteurs de parts. Dans ce cadre, il met en place son dispositif au travers des missions réglementaires suivantes :

- La garde des actifs : la conservation (principalement les valeurs mobilières classiques) et la tenue sur registre (instruments financiers à terme et autres instruments financiers) prises en charge par les structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion.
- Le suivi des flux de liquidités.

Il exerce aussi couramment, la mission contractuelle de la tenue du passif, suite à la délégation donnée par la société de gestion.

A fin décembre 2024, la BFCM est dépositaire de 1 169 OPC totalisant 101,6 milliards d'euros d'actifs (+19 milliards d'euros en 1 an), soit une moyenne de près de 87 millions d'euros par OPC. Le nombre d'OPC est en augmentation de 43 unités (+4 %).

L'encours déposé augmente de 22,8 % par rapport à fin 2023 avec principalement une forte augmentation de la collecte des OPC monétaires (+13 milliards d'euros), l'augmentation de l'encours des organismes de titrisation (+3 milliards d'euros) et les effets positifs des entrées en relation avec de nouvelles sociétés de gestion de Private Equity.

Malgré un léger repli en 2024, la très grande majorité des OPC déposés à la BFCM (90 % de l'encours,) est gérée par les sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment Crédit Mutuel Asset Management, ainsi que Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Impact, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Les autres OPC déposés sont gérés par des sociétés de gestion externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les faits marquants relevés en 2024 sont les suivants :

- la mise en œuvre du nouvel outil de calcul des ratios FENIX. C'est un outil interne développé par les équipes d'Euro Information pour remplacer le progiciel externe MIG21 ;
- validation par les équipes de PWC du statut QI de la BFCM pour les trois années à venir. L'obtention de statut permet à nos clients de bénéficier d'un taux de retenue à la source minoré ;
- le plan de contrôle du dépositaire et le plan de contrôle interne ont été intégralement couverts pour l'ensemble des thématiques concernée ;
- la certification ISAE 3402 Type 2 du contrôle dépositaire a été renouvelée, couvrant la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024. La couverture du plan de contrôle a atteint les 100 %. Aucune réserve n'a été émise ;
- la BFCM a participé aux réunions de Place, notamment du Groupe Dépositaire et de l'Observatoire Juridique de France Post Marché ;
- la BFCM est très régulièrement sollicitée par de nouvelles sociétés de gestion. Le portefeuille de clients externes a augmenté dans le respect des règles d'acceptation édictées par les procédures (+4 nouvelles SGP signées en 2024) ;
- la BFCM est un acteur clé dans le cadre du projet "Ensemble Gestion" qui a démarré le 1er avril 2024 avec le début des migrations des OPC de CM-AM de l'outil OFO vers *Light Trade.*

2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

2.4.2.1 Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2024 totalise 243,9 milliards d'euros, en augmentation de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 90,8 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe et des comptes à vue (26 milliards d'euros). Les emprunts à terme aux organismes du groupe se montent à (59,8 milliards d'euros) dont la majorité est issue de ressources collectées par sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH (42,3 milliards d'euros) et par le CIC et ses Banques Régionales (16 milliards d'euros).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 12,7 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (11,5 milliards d'euros) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (1,2 milliard d'euros).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 107,6 milliards euros et sont composées de titres du marché interbancaire (2 milliards d'euros), de titres de créances négociables (35,9 milliards d'euros), d'emprunts obligataires et d'EMTN monétaires (69,7 milliards d'euros).

Le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) est toujours de 0,6 milliard d'euros. Il n'y a eu ni remboursement, ni émissions durant le dernier exercice comptable.

Les fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions d'euros sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des capitaux propres et assimilés ressort à 16,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024 (intégrant le résultat 2024 de 1,5 milliard d'euros) contre 1,1 milliard d'euros fin 2023.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 142,2 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) représente 28,9 milliards d'euros, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (5,1 milliards d'euros), au Groupe CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage (72 milliards d'euros), au groupe COFIDIS (15,6 milliards d'euros), au groupe Factofrance (7 milliards d'euros), à Beobank (1,1 milliard d'euros), à Bail Actea (1,3 milliard d'euros) et au Groupe Targobank Allemagne (1,3 milliard d'euros). La BFCM refinance également pour 1 milliard d'euros de besoins d'autres groupes de Crédit Mutuel.

Les opérations avec la clientèle totalisent 1,5 milliard d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM. Par ailleurs, en cette fin d'exercice, le montant de créances douteuses qui figure dans ce poste a un encours nul après déduction des provisions pour un montant de 25 millions d'euros.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (40 milliards d'euros).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 18,1 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans Targobank Allemagne (5,7 milliards d'euros), le CIC (4,1 milliards d'euros), Factofrance (1,5 milliard d'euros), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,3 milliard d'euros) et le groupe Cofidis (2 milliards d'euros). Le montant des titres de participation est stable (0,4 milliard d'euros).

2.4.2.2 Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs

Les articles L.441-14 et D.441-6 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article L.441-6 du code de commerce, les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients de notre société ne dépassent pas 45 jours fin de mois ou 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D441-6 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire et financier.

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (en euros)

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de factures	34	8		1	4	47
Montants	7 770,65	36 038,85	–	624,00	2 907,00	47 340,50
Pourcentage du total	– %	0,02 %	– %	– %	– %	0,03 %

FACTURES REÇUES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT EN COURS D'EXERCICE (ARTICLE D.441-4 § II)

Il n'y a pas d'opérations significatives ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2024.

2.4.2.3 Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 17,8 milliards d'euros (formés à hauteur de 17,1 milliards d'euros par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilées ressortent à 17,9 milliards (13,9 milliards d'euros d'intérêts servis aux établissements de crédit et 4 milliards d'euros sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de -35,7 millions d'euros, contre +55,4 millions d'euros en 2023.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 1,65 milliard d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (1,63 milliard d'euros).

Les impacts négatifs réalisés sur les portefeuilles de négociation pour -46,4 millions d'euros sont principalement issus de gains de change sur actifs libellés en devises (49,2 millions d'euros) diminués de charges nettes de provisions sur le portefeuille obligataire swappé (-77,9 millions d'euros) et de charges nettes sur instruments financiers à terme (-17,8 millions d'euros).

Les reprises (nettes des dotations) de provisions pour dépréciation (74,5 millions d'euros), et les moins-values nettes de cessions (-12,5 millions d'euros) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (62 millions d'euros).

Après comptabilisation des commissions et d'autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 1,5 milliard d'euros, contre 0,7 milliard d'euros en 2023.

Les frais généraux, en baisse (-5,2%) en 2024, totalisent 86,5 millions d'euros (contre 91,2 millions en 2023).

En 2024, nous n'avons enregistré aucun coût du risque.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de +24,9 millions d'euros est constitué :

- de plus et moins-values réalisées et latentes sur les titres de participations, correspondant principalement à des ajustements de valorisation, des mouvements de reprises de provisions et des cessions.

Le poste impôt sur les sociétés pour 43,4 millions d'euros est constitué pour l'essentiel de l'impôt sur les sociétés à payer au titre de l'exercice comptable (-3,9 millions d'euros) ainsi que de la charge relative au redressement fiscal de CMAK (filiale intégrée par TUP) compensée par la reprise de provision d'IS enregistrée pour couvrir le risque fiscal y afférent (+49,1 millions d'euros).

2.4.2.4 Propositions du conseil à l'assemblée

Finalement, la BFCM affiche en 2024 un bénéfice de 1,5 milliard d'euros.

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

- bénéfice 2024 : 1 491 002 218,56 euros ;
- report à nouveau : 226 381,48 euros ;
- soit un total de : 1 491 228 600,04 euros.

Il est ainsi proposé :

- de verser un dividende de 4,97 € à chacune des 34 302 302 actions existantes au 31-12-2024 soit une distribution globale de 170 482 440,94 euros. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- de ne verser aucune somme à la réserve légale, cette dernière ayant atteint le minimum réglementaire de 10 % du capital social.
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 1 320 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 746 159,10 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2021	2022	2023
Montant en euros	6,72 €	5,34 €	4,87€
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

2.4.2.5 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 711 279 700,00	1 715 115 100,00	1 715 115 100,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	33 770 590	33 770 590	34 225 594	34 302 302	34 302 302
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	901 303 696,79	1 537 311 765,31	1 313 378 453,56	676 816 837,30	1 509 224 799,59
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	952 920 846,80	738 192 649,26	1 271 627 782,10	-74 086 726,23	1 550 247 922,32
c) Impôts sur les bénéfices	70 286,50	-30 957 764,70	4 173 644,70	-6 048 009,60	43 396 406,28
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	172 342,04	253 920,45	250 684,28	184 143,30	203 864,73
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	679 724 686,90	1 229 991 596,22	913 623 423,18	1 113 760 465,96	1 491 002 218,56
f) Résultat distribué	101 987 181,80	229 995 991,68	182 764 671,96	167 052 210,74	170 482 440,94
3. RÉSULTATS PAR ACTIONS					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	28,21	21,14	37,27	-2,34	46,45
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20,13	36,42	26,69	32,47	43,47
c) Dividende attribué à chaque action sur l'année complète	3,02	6,72	5,34	4,87	4,97
d) Dividende attribué à l'action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital du 06-01-2022		6,72			
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	71	72	81	97	98
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 657 266,62	7 798 169,22	8 095 927,91	9 323 689,70	9 195 655,56
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	4 066 721,55	3 665 573,31	3 868 942,46	4 343 443,71	4 564 556,75

NB : Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03 qui s'applique à compter de l'exercice 2001.

3

Durabilité

3.1 ÉTAT DE DURABILITÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 85

3.1.1 ESRS 2- Informations générales 85
3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique 118
3.1.3 ESRS E2 - Pollution 146
3.1.4 ESRS E3 - Ressources hydriques et marines 146
3.1.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes 146
3.1.6 ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire 151
3.1.7 Taxonomie 155
3.1.8 ESRS S1 – Personnel de l'entreprise 160
3.1.9 ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur 180
3.1.10 ESRS S3 – Communautés affectées 180
3.1.11 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux 190
3.1.12 ESRS G1 Conduite des affaires 206
3.1.13 Annexe tableaux Taxonomie banque 224
3.1.14 Annexe tableaux Taxonomie assurance 319
3.1.15 Annexe tableaux Taxonomie gestion d'actifs 323
3.1.16 Annexe autres informations 323
3.1.17 Tables de concordance 326

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 332

3.3 PLAN DE VIGILANCE 336

3.3.1 Introduction 336
3.3.2 Présentation du plan de vigilance 336
3.3.3 Les mesures du plan de vigilance 337
3.3.4 Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance 347

3.4 RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION 348

3.5 ÉTAT DE DURABILITÉ DE LA BFCM ET SES FILIALES 349

3.5.1 ESRS 2- Informations générales 351
3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique 383
3.5.3 ESRS E2 - Pollution 405
3.5.4 ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines 405
3.5.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes 405
3.5.6 ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire 407
3.5.7 Taxonomie 410
3.5.8 ESRS S1 – Personnel de l'entreprise 415
3.5.9 ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur 434
3.5.10 ESRS S3 – Communautés touchées 434
3.5.11 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux 443
3.5.12 ESRS G1 Conduite des affaires 458
3.5.13 Annexe tableaux Taxonomie banque 472
3.5.14 Annexe tableaux Taxonomie assurance 556
3.5.15 Annexe tableaux Taxonomie gestion d'actifs 560
3.5.16 Annexe autres informations 560
3.5.17 Tables de concordance 562

3.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ BFCM 568

3.1 ÉTAT DE DURABILITÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

3.1.1 ESRS 2- Informations générales

3.1.1.1 Base d'établissement des déclarations

3.1.1.1.1 BP1 – Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

Contexte de l'état de durabilité

Ce premier état de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été préparé sur base volontaire et présenté conformément aux normes européennes sur le reporting de durabilité (ESRS) et de la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* applicable. Le présent état fait mention des interprétations et incertitudes clés inhérentes à un premier exercice et aux limites d'accès à l'information sur la chaine de valeur. Des adaptations seront réalisées en fonction des précisions apportées par la réglementation à venir et les estimations pourront être affinées lorsque des informations ad hoc seront disponibles.

Les informations disponibles demeurent limitées concernant des références sectorielles utilisées pour le calcul d'indicateurs tels que l'empreinte du bilan pour le scope 3 - catégories 15 Investissements financés (section 3.1.2.2.1.2).

Certaines informations requièrent la réalisation d'estimations et de simplifications méthodologiques (cf. section 3.1.1.1.2 BP2). À cet effet, le dispositif de contrôle interne lié à l'état de durabilité est en pleine évolution afin de renforcer la fiabilité des informations requises.

La qualité et l'exhaustivité des informations déclarées dans cet état de durabilité pourront être améliorées au regard des pratiques de place et de l'évolution de la règlementation.

Le processus d'évaluation de la matérialité comprend des limites liées à la disponibilité et la qualité des données, en particulier concernant la chaîne de valeur, du fait de la faible maturité des méthodologies de cotation ainsi que l'absence de pratiques établies. Ce premier exercice repose donc sur un processus évolutif, intégrant des hypothèses et des jugements, dont les résultats pourront être réévalués à l'aune d'une plus grande disponibilité de données. Celui-ci sera revu chaque année pour tenir compte des évolutions règlementaires et du contexte d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À noter que dans le présent état de durabilité, les termes matérialité et matériel signifient importance / important.

Autres informations

Cet état de durabilité est établi sur une base consolidée et couvre toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il comprend les entités incluses dans les états financiers et listées en 6.2 du présent document d'enregistrement universel ainsi que certaines entités complémentaires listées en 3.1.16.

L'annexe 3.1.16 liste les sociétés incluses dans la consolidation exemptées de l'obligation d'information en matière de durabilité en vertu, respectivement, de l'article 19 bis, paragraphe 9, ou de l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Ce rapport inclut les informations concernant la chaîne de valeur amont et aval identifiée comme matérielle lors de l'analyse des impacts, risques et opportunités découlant de l'analyse de double matérialité, présentée en 3.1.1.4.

La chaîne de valeur regroupe les acteurs situés en amont et en aval de l'entreprise. En amont de l'entreprise (les fournisseurs, par exemple), ils fournissent des produits ou des services qui servent à l'élaboration des produits ou services de l'entreprise. En aval de l'entreprise, les acteurs (distributeurs et clients, par exemple) reçoivent des produits ou des services de l'entreprise.

Bien que le terme de chaîne de valeur soit couramment employé, il est admis que les entreprises puissent avoir plusieurs chaînes de valeur. Celles présentes au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont été simplifiées à des fins de lisibilité lors de leur présentation. En effet, les acteurs des chaînes de valeur présentant des caractéristiques similaires d'activité et de localisation dans la chaîne de valeur sont consolidés sous une même dénomination.

Le groupe ne fait pas usage de l'option permettant d'omettre dans l'état de durabilité une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation.

3.1.1.1.2 BP2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Au sein de cet état de durabilité, les horizons de temps nécessaires pour présenter les informations à court, moyen et long terme sont définis comme suit :

- court terme : 1 an, période de reporting des états financiers ;
- moyen terme : 1 à 5 ans ;
- long terme : au-delà de 5 ans.

Ces horizons temporels peuvent différer tels que précisé dans les sections relatives le cas échéant.

Informations publiées issues d'autres réglementations

Se référer au deuxième tableau figurant dans la section 3.1.17 Points de données issus d'autres législations de l'UE (annexe B de l'ESRS 2).

Estimations concernant la chaîne de valeur

Les indicateurs concernant la chaîne de valeur dont les valeurs sont estimées à l'aide de sources indirectes sont répertoriés au sein du tableau ci-dessous :

Indicateur	Chapitre concerné	Détail des estimations et niveau d'incertitude qui en résulte	Description des actions pour améliorer, si applicable
Scope 3-3-1 Biens et services achetés	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : les estimations se basent sur des facteurs monétaires, fournis par l'ADEME ; environ 70 catégories de dépenses sont utilisées correspondant à 5 grands profils carbone.	Améliorer la précision de la mesure d'empreinte liée aux achats (enjeu élevé du poste), avec deux objectifs principaux : (i) passer progressivement de données monétaires à des données physiques ; (ii) retraiter les dépenses réalisées auprès d'un fournisseur en lui demandant l'intensité carbone de son chiffre d'affaires
Scope 3-3-2 Biens d'investissement	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude moyen : (i) Immobilisations informatiques : calculs basés sur le nombre d'équipements IT acquis pendant l'année (et réaffectés aux entités selon les ETP), en distinguant finement les types d'équipements IT (ii) Flotte automobile : calculs basés sur les kilomètres effectués pendant l'année, en distinguant les motorisations (diesel, essence, électrique, hybride rechargeable ou autonome) (iii) Immobilisations bâtiments : calculs basés sur la surface totale occupée, amortie sur 50 ans	Améliorer la mesure des immobilisations bâtiments, en prenant en compte seulement les bâtiments acquis en cours d'année, les travaux de l'année et en distinguant les surfaces locatives / propriétaires occupées et propriétaires louées à des tiers
Scope 3-3-3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Faible niveau d'incertitude : * Pour l'électricité, le chauffage et les réseaux de chaleur / froid, les émissions sont basées sur des données réelles de consommation * Pour la flotte automobile, les émissions se basent sur le kilométrage et des facteurs d'émissions d'énergie amont, en distinguant les types de motorisations (diesel, essence, hybride, électrique)	Améliorer les calculs d'émissions de la flotte automobile amont, en collectant, plutôt que des données de kilométrage, les nombres de véhicules (par motorisation) et les facteurs d'émissions amont associés
Scope 3-3-4 Transport et distribution en amont	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : comme pour les achats, les estimations des navettes réseaux et du transport de fonds se basent sur des facteurs monétaires, fournis par l'ADEME Faible niveau d'incertitude : les émissions du courrier se basent sur un bilan carbone individualisé effectué par notre fournisseur, la Poste	* Améliorer les calculs des émissions des navettes et des transports de fonds. L'objectif est de passer à des données d'activité (ex. kilomètres parcourus) ou des émissions de CO2 directement calculées par les fournisseurs. * Étendre la mesure aux filiales étrangères
Scope 3-3-5 Déchets générés par les activités	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : le calcul des émissions se base sur les effectifs (ETP) de chaque entité, des profils moyens de tonnes de déchets générés pour un employé du secteur tertiaire, en distinguant les déchets dangereux et les déchets non dangereux.	Évaluer l'enjeu et la faisabilité de mesurer plus précisément les déchets des salariés (par exemple, en mesurant, via sondage, les déchets réellement générés)
Scope 3-3-6 Déplacements professionnels	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude moyen : les émissions se basent sur les kilomètres effectués par les salariés, en distinguant les différentes modes de transport (avion, train, transports communs, véhicule personnel - électrique ou thermique, véhicule loué ou taxi)	Améliorer les calculs des émissions, en se basant sur des données de consommation et, selon la faisabilité, en distinguant les types de motorisation pour les véhicules loués et personnels ; et en distinguant les vols court-moyen-long courrier
Scope 3-3-7 Déplacements domicile-travail des salariés	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Faible niveau d'incertitude : les émissions sont estimées selon une enquête domicile travail menée en 2023 dans le groupe (pour chaque entité, les kilomètres moyens effectués par les collaborateurs, en distinguant les différents modes de transport)	Étendre la mesure aux filiales étrangères
Scope 3-3-15 Investissements financés	3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : Les indicateurs scope 3.15 (émissions financées) ainsi que le suivi des trajectoires NZBA reposent en partie sur la mise en œuvre des facteurs d'émissions estimés fournis par la méthodologie PCAF. Voir également partie 3.1.2.2.	Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit ses travaux pour améliorer le score de qualité de ses calculs pour chaque classe PCAF ainsi que la couverture des encours pour lesquels les calculs d'émissions sont fondés sur des données réelles
Part d'encours de financement dans des secteurs à impacts forts sur la biodiversité	3.1.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Niveau d'incertitude fort : l'indicateur proposé repose sur une méthodologie interne élaborée à partir de l'outil ENCORE (version 2018) sur l'exemple de travaux préexistants (par exemple : Banque de France, Commission européenne). La méthodologie retenue présente certaines limites : approximations sectorielles, précision géographique limitée, certains facteurs d'impact sur la biodiversité ne sont pas couverts, etc.	Crédit Mutuel Alliance Fédérale adopte une démarche d'amélioration continue par rapport aux méthodologies encore nouvelles liées à la biodiversité. Dans le cadre de l'utilisation du référentiel ENCORE, des améliorations méthodologiques sont prévues, notamment *via* l'actualisation des données du référentiel ENCORE (passage de la version 2018 à la version 2024).

Sources d'incertitudes associées aux estimations et aux résultats

Les indicateurs quantitatifs listés ci-après font l'objet d'un niveau élevé d'incertitude de mesure :

- émissions brutes de GES scope 3 investissements financés (catégorie 15), dont trajectoires NZBA;
- part d'encours de financement dans des secteurs à impacts forts sur la biodiversité.

Les sources d'incertitudes et hypothèses méthodologiques sont détaillées, pour ces deux indicateurs, respectivement dans les sections 3.1.2.2.1.2 Empreinte du bilan (périmètre bancaire), 3.1.2.2.2.3 Empreinte du bilan - activité des assurances, et 3.1.1.4.1 IRO1 – Description des processus d'identification et

d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs) - Impacts du portefeuille de financement (périmètre bancaire).

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Cet état de durabilité présente les informations arrêtées au 31 décembre 2024. Les progrès réalisés sur la majorité des indicateurs sont appréciés en comparaison avec l'année de référence au 31 décembre 2023, lorsque les données présentées sont disponibles. À défaut, la comparaison n'est pas possible s'agissant de ce premier exercice. Les données comparatives seront présentées de manière exhaustive à compter de l'état de durabilité portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Liste des incorporations d'informations ou renvois issues d'autres chapitres ou rapports :

Indicateur	Chapitre concerné	Référence de l'information
BP-1-5 - Périmètre de consolidation	3.1.1.1.1	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
GOV-1-21 - informations sur la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.1.1.2.1	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
GOV-1-23 - Expertise et formation des organes de gouvernance en matière de durabilité	3.1.1.2.1	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	3.1.1.2.2	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	3.1.1.3.3	Cahier introductif et chapitre 1 Présentation des métiers
SBM3 – impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.1.3.3	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatives matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.8.3	Cahier introductif du présent rapport d'enregistrement universel
S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.8.3	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
S3-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.10.3	Cahier introductif du présent rapport d'enregistrement universel
S4-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.11.3	Cahier introductif du présent rapport d'enregistrement universel
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	3.1.12.2.2.7.1.	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	3.1.12.2.2.2.3.1	Chapitre 5 - Risques et adéquation des fonds propres
G1-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.12.2.5.1.4	Cahier introductif du présent rapport d'enregistrement universel

3.1.1.2 Gouvernance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une organisation coopérative, dont la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est l'entité de tête. Entreprise mutualiste, son capital est détenu par ses sociétaires : ses intérêts sont donc structurellement alignés avec ceux de ses clients. En accord avec sa raison d'être *Ensemble, écouter et agir*, le groupe a pris des engagements qui guident son action : être la banque de tous, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain, contribuer au développement des territoires et accompagner les transformations de la société.

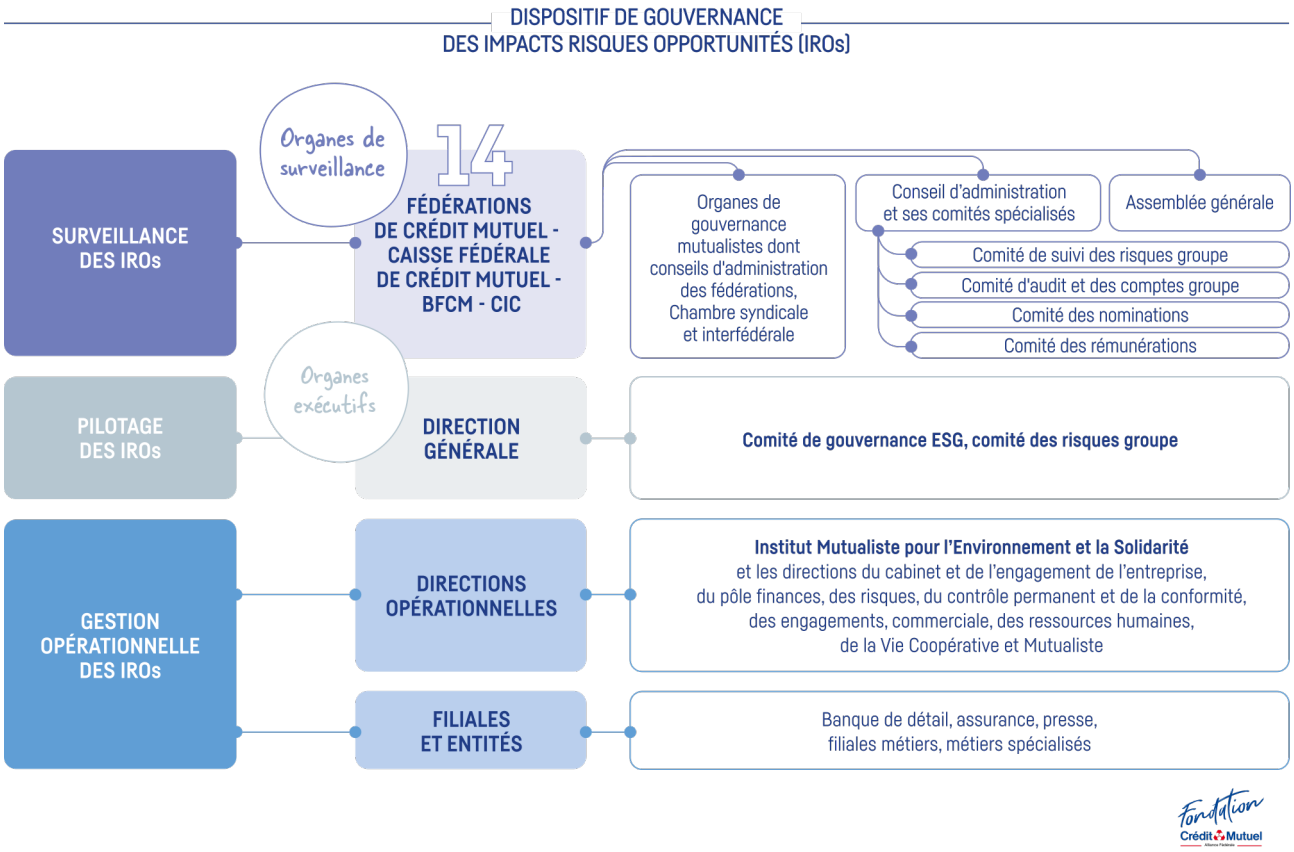
Ainsi, le statut particulier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale engage l'ensemble des collaborateurs,[1] élus et dirigeants à œuvrer pour une société plus juste et plus durable, en alliant intrinsèquement performance et solidarité. Reflet de cet engagement, le plan stratégique 2024-2027 vise à mener la révolution écologique et sociétale pour être LA banque de référence sur ces enjeux cruciaux. Celui-ci s'appuie sur trois leviers :

- réduire l'empreinte carbone de son bilan et de ses activités ;
- accompagner la transformation écologique de tous ses clients et de tous ses métiers ;
- créer et partager la valeur grâce au Dividende sociétal.

[1] *Se référer à la section 3.1.8.ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise.*

3.1.1.2.1 GOV1 - Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et GOV2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

1. Une gouvernance responsable et engagée, à la hauteur des enjeux de durabilité



1.1 L'organe de surveillance, l'organe exécutif et l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

L'organe de surveillance de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est le conseil d'administration. Il détermine les orientations stratégiques de la société et veille à sa bonne gestion et gouvernance. À ce titre, il contrôle et évalue les décisions prises par la direction générale et vérifie leur conformité avec les objectifs stratégiques et les réglementations.

Les informations relatives à la composition et la diversité du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel [ESRS-2-GOV-1-21] sont présentées dans le chapitre 4 (4.2.1) Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

L'organe exécutif est la direction générale. Elle met en œuvre la stratégie définie par le conseil d'administration, gère les activités opérationnelles et commerciales et prend les décisions relatives à la gestion des ressources humaines, financières, techniques.

Enfin, l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se réunit au minimum une fois par an. Parmi ses attributions, elle approuve les comptes après avoir pris connaissance du rapport annuel du conseil d'administration, qui comprend notamment le rapport du comité de mission. Elle nomme et révoque les administrateurs et commissaires aux comptes. Dans le cadre des assemblées générales extraordinaires, elle peut modifier les statuts ou décider d'opérations de capital concernant la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les attributions générales de l'organe de surveillance de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (le conseil d'administration), de l'organe exécutif (la direction générale) et de l'assemblée générale sont détaillées au sein du chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise. Le point 4.1.6 Préparation et organisation des organes sociaux détaille les modalités de tenue de l'assemblée générale, le fonctionnement du conseil d'administration et les modalités et prérogatives de la direction générale.

1.2 L'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, une direction dédiée aux enjeux ESG

Le dispositif de gouvernance en matière de RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur le département RSM (Responsabilité sociale et mutualiste) rattaché à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité jusqu'à la création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, opérationnel depuis mars 2024. Cette nouvelle direction ESG, rattachée à la direction générale, est le centre d'expertise du groupe sur les enjeux de durabilité. Son positionnement stratégique traduit la volonté de s'assurer que ces enjeux, facteurs de risques mais aussi d'opportunités pour mieux accompagner les clients, sont pris en compte par tous les métiers. Composé de trois pôles (expertise, pilotage, déploiement), l'Institut Mutualiste définit la feuille de route ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne les projets.

1.3 Des comités dédiés pour gouverner et piloter les enjeux de durabilité

Le comité de gouvernance ESG réunit tous les trois mois les principaux dirigeants effectifs et responsables d'entités du groupe. Placé sous l'autorité du directeur général, il a pour mission d'orienter la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les enjeux ESG, de valider les projets de mise en œuvre et d'effectuer les arbitrages nécessaires.

En tant qu'organe exécutif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il sert l'ensemble des filiales et entités du groupe.

Le comité de gouvernance ESG est en lien avec les comités de pilotage spécifiques sur chaque sujet (informatique et données ESG, déclinaison opérationnelle et arbitrage des dossiers de crédits).

1.4 Un ensemble de directions impliquées dans la gestion des enjeux de durabilité

Les autres directions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale jouent également un rôle important dans la gestion des enjeux de durabilité :

- la direction du cabinet et de l'engagement de l'entreprise pilote les engagements pris dans le cadre de l'entreprise à mission et le Dividende sociétal ;
- le pôle finances pilote la production de l'état de durabilité, consolide les indicateurs ESG et est en lien avec les agences de notation extra-financières et les investisseurs obligataires ;
- la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité a pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux enjeux ESG, en veillant à intégrer ces dimensions dans le cadre global de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- la direction des engagements est chargée d'intégrer les critères ESG dans les décisions à l'octroi ;
- la direction commerciale est responsable de l'intégration des enjeux ESG dans l'offre de produits et services, afin d'accompagner les clients dans leur transition durable tout en promouvant des solutions financières responsables et adaptées à leurs besoins ;
- la direction des ressources humaines est responsable des enjeux sociaux liés aux collaborateurs et de leur formation sur les enjeux de durabilité ;
- la direction de la vie coopérative et mutualiste joue un rôle essentiel dans la bonne gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en assurant la promotion du modèle mutualiste et l'animation de la vie coopérative. Elle accompagne également les élus dans leur formation sur les enjeux de durabilité.

2. Une gouvernance qui intègre les enjeux de durabilité

2.1 Rôles et responsabilités des organes de gouvernance en matière de durabilité (ESRS-2-GOV-1-22)

Les organes de gouvernance supervisent la gestion opérationnelle des impacts, risques et opportunités (IROs) assurée par les filiales et entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au niveau du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le comité d'audit et des comptes groupe (CACG) et le comité de suivi des risques groupe (CSRG) sont responsables de la surveillance des risques ESG. Ils valident également les résultats de l'analyse de double matérialité, laquelle permet d'identifier les IROs à prendre en compte dans la stratégie et le plan d'action ESG. Le conseil d'administration, appuyé par le CSRG, procède à une revue trimestrielle d'outils comme les tableaux de bord ou le cadre d'appétences aux risques.

La chambre syndicale et interfédérale est un organe de gouvernance mutualiste qui réunit, au minimum deux fois par an, des élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux. Ils se répartissent en cinq groupes de travail. Le premier, sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se consacre aux enjeux ESG et à la vie mutualiste. À l'issue de ses travaux, le groupe de travail présente, pour prise d'acte, le plan d'action ESG à la chambre réunie en plénière.

Les cibles déterminées dans le plan stratégique 2024-2027 ont été validées en comité de direction générale, puis par la chambre syndicale et interfédérale et le conseil d'administration.

En 2025, le document stratégique ESG sera présenté en chambre syndicale et interfédérale et en conseil d'administration pour prise d'acte.

La direction générale est également impliquée dans le pilotage et la surveillance des IROs. Les sujets RSE/ESG sont régulièrement abordés lors des réunions du comité de direction, dont fait partie le directeur de l'Institut Mutualiste. Elle est de plus engagée au travers du comité de gouvernance ESG (cinq réunions en 2024) et du comité des risques groupe (CRG) (quatre réunions en 2024), présidés par le directeur général.

2.2 Informations transmises à l'organe de surveillance et l'organe exécutif de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes (ESRS-2-GOV-2)

La direction générale assiste aux conseils d'administration et est aussi informée des enjeux de durabilité par l'Institut Mutualiste qui présente les sujets qui y sont liés en comité de direction générale.

Le directeur de l'Institut Mutualiste et le directeur des risques groupe participent en tant qu'invités aux conseils d'administration et interviennent, lorsque nécessaire, pour permettre aux administrateurs de prendre en considération les IROs liés aux enjeux ESG dans la stratégie de l'entreprise et des décisions sur les principales transactions.

Par ailleurs, les comités réglementaires (CACG, CSRG), responsables de la surveillance des risques ESG, sont composés des membres du conseil d'administration. Ils préparent les différents travaux du conseil en prenant en compte les enjeux ESG. Les comptes-rendus de ces comités sont restitués en conseil.

L'organe de surveillance et l'organe exécutif sont ainsi régulièrement amenés à se prononcer sur :

- les cibles et indicateurs ESG : au niveau de la direction générale, les cibles et indicateurs définis dans le plan stratégique font l'objet de points d'étapes réguliers, notamment lors des séminaires biannuels des dirigeants exécutifs ;
- les politiques sectorielles, validées par le comité de gouvernance ESG, le CSRG et le conseil d'administration ;
- la matrice de matérialité climat et celle relative à la perte de biodiversité sont intégrées au Pilier 3. Elles ont été validées par le comité de gouvernance ESG.

L'ensemble des IROs matériels ont été examinés une fois en 2024 par l'organe de surveillance et l'organe exécutif lors de la validation des résultats de l'analyse de double matérialité. Le process de *reporting* des IROs matériels sera précisé courant 2025.

Exemples de sujets validés en 2024 par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel :

- rapports du Dividende sociétal et de sa mise en œuvre, du comité de mission, article 29 de la loi énergie climat ;
- désignation d'un administrateur référent climat et environnement ;
- politiques sectorielles hydrocarbures, déforestation, aérien ;
- cadre d'appétence aux risques (y compris les risques ESG) ;
- résultats de l'analyse de double matérialité.

Les sujets traités au sein du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, porteuse des engagements sociétaux et environnementaux du groupe régional Crédit Mutuel Alliance Fédérale bénéficient à l'ensemble du groupe.

Les autres sujets traités par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont présentés dans le chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise au point 4.1.6.3 Les travaux du conseil en 2024.

Exemples de sujets validés en 2024 par le comité de gouvernance ESG :

- questionnaire ESG ;
- recommandations BCE et plan d'actions ;
- politiques sectorielles hydrocarbures, déforestation, aérien ;
- trajectoires NZBA (Net Zero Banking Alliance) ;
- résultats de l'analyse de double matérialité.

2.3 Expertise et formation des organes de gouvernance en matière de durabilité

Pour garantir aux organes de gouvernance les compétences et l'expertise nécessaires à la bonne gestion et à la surveillance des enjeux de durabilité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a nommé des experts et déployé un plan de formation complet pour une

montée en compétences de tous (élus, membres des conseils d'administration locaux et national, dirigeants).

Deux administratrices indépendantes, dotées d'une expertise sur des sujets environnementaux et sociaux, ont ainsi été nommées au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel courant 2024 (cf. chapitre 4, section 4.1.3). :

- Nadia Maïzi - Membre du GIEC, elle est directrice de laboratoire de recherche à l'Ecole des Mines de Paris, titulaire de la Chaire Modélisation Prospective au service du développement durable et dirige The Transition Institute 1.5 (TTI.5). Compte tenu de son parcours et de ses compétences en matière de climat et d'environnement, Nadia Maïzi a été désignée administratrice référente climat et environnement au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
- Jeanne Lazarus - Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), elle est également membre du conseil scientifique du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et doyenne du Collège universitaire de Sciences Po.

En tant qu'administratrices de l'entité de tête elles contribuent pleinement à la stratégie globale du groupe.

Dans le cadre de l'évaluation *Fit and Proper* à la nomination, les compétences en matière de risque sont évaluées. Par ailleurs, chaque année, l'ensemble des membres du conseil font l'objet d'une auto-évaluation annuelle de leurs connaissances, compétences et expériences de manière individuelle et collective. Ces évaluations comportent notamment des questions relatives à la prise en compte et à la maitrise des risques lié aux enjeux ESG.

Concernant la direction générale, l'expertise est assurée au sein du comité de gouvernance ESG par la direction de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité qui compte notamment des experts sectoriels et transverses.

Former les élus, membres des conseils d'administration et de surveillance aux enjeux de durabilité grâce à l'Université Mutualiste

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'une Université Mutualiste pour accompagner le nouveau plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire (cf. 3.1.12.2.6.1.3.1 des élus formés).

L'Université Mutualiste s'adresse aux élus et membres des conseils d'administration et de surveillance pour leur permettre de développer les compétences nécessaires et utiles dans l'exercice de leurs prérogatives. Elle propose à cet effet :

- une plateforme disponible 24h/24 et 7 jours/7 ;
- des formations collectives sous la forme de conférences et d'ateliers ;
- un diplôme d'université et des certificats spécialisés.

Afin de former les membres des organes de gouvernance (au niveau local, fédéral et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur les enjeux de durabilité, un dispositif de formation conséquent a été mis en place, au travers de formations collectives, autoformations et conférences en ligne avec un diagnostic de compétences associé. Les compétences en matière de durabilité sont élaborées à partir des réglementations en vigueur et de l'approche en double matérialité retenue par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les principales compétences ciblées dès 2024 recouvrent les enjeux et l'action dans un contexte de dérèglement climatique, les enjeux de l'eau douce, la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'accès à l'offre est opérationnel depuis 2024 pour l'ensemble des élus avec un mandat en vigueur. Il a par la suite été ouvert progressivement en cours d'année aux administrateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 31 décembre 2024, 11 858 élus se sont formés au moins une fois durant l'année, soit un taux de 78,9 %. 67 561 formations ont été réalisées sur une durée de 39 290 heures.

Exemples de formations et conférences animées en 2024 :

- maîtriser et réduire les impacts environnementaux de l'activité bancaire, animée par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la solidarité ;
- expliquer les enjeux climatiques et sociaux de l'eau douce, animée par l'Université Mutualiste ;
- risques liés à la biodiversité et à la nature, la CSRD et le risque de réputation/responsabilité ESG, dispensée par la direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Pour compléter ces formations, les membres du CACG et le CSRG ont également assisté à un séminaire en 2024 sur la thématique « Enjeux ESG – Directive CSRD ».

L'expertise et les formations des membres du conseil d'administration et de la direction générale leur permettent de mobiliser leurs connaissances pour identifier et gérer les impacts, risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux et sociaux.

3.1.1.2.2 GOV3 – Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel perçoit une indemnité de cessation de mandat dont le montant versé dépend de l'atteinte d'objectifs ESG. Pour plus de détails, voir les sections 4.1.7 et 4.1.8 du chapitre 4 Gouvernement d'entreprise.

3.1.1.2.3 GOV4 – Déclaration sur la diligence raisonnable

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes dans l'état de durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur ESRS 2 SBM-1 paragraphe 3.1.1.3.1
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2) paragraphe 3.1.1.3.2
Identifier et évaluer les impacts négatifs	Description des procédures d'identification des IROs importants ESRS 2 IRO-1 paragraphe 3.1.1.4.1
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	IRO importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ESRS 2 SBM-3 paragraphes 3.1.1.3.3, 3.1.2.1, 3.1.5.1, 3.1.6.1, 3.1.8.1.2, 3.1.10.1.2, 3.1.11.1.2, 3.1.12.2.1 + Politiques et actions3.1.2.3.2, 3.1.5.3.1, 3.1.6.2.1, 3.1.6.3.1, 3.1.8.2, 3.1.10.2, 3.1.11.2.1, 3.1.11.2.2, 3.1.11.2.3, 3.1.11.2.4, 3.1.12.2.5.1.2, 3.1.12.2.5.1.2, 3.12.2.5.2.2, 3.1.12.2.5.2.2.3
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Rôle des organes d'administration, de direction, de surveillance ESRS 2 GOV-1 paragraphe 3.1.1.2.1 + métriques dans normes thématiques paragraphe 3.1.2.4, 3.1.6.3.2, 3.1.8.3, 3.1.10.3, 3.1.11.3, 3.1.12.2.3.2, 3.1.12.2.4.1.3, 3.1.12.2.5.2.3, 3.1.12.2.5.3.3

3.1.1.2.4 GOV5 – Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

La direction du contrôle permanent (DCP) accompagne l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans la mise en place d'un dispositif de contrôle adapté à la maitrise des risques ESG au sein de leurs activités et mène régulièrement des actions de sensibilisation sur la thématique RSE auprès de ses correspondants contrôleurs permanents.

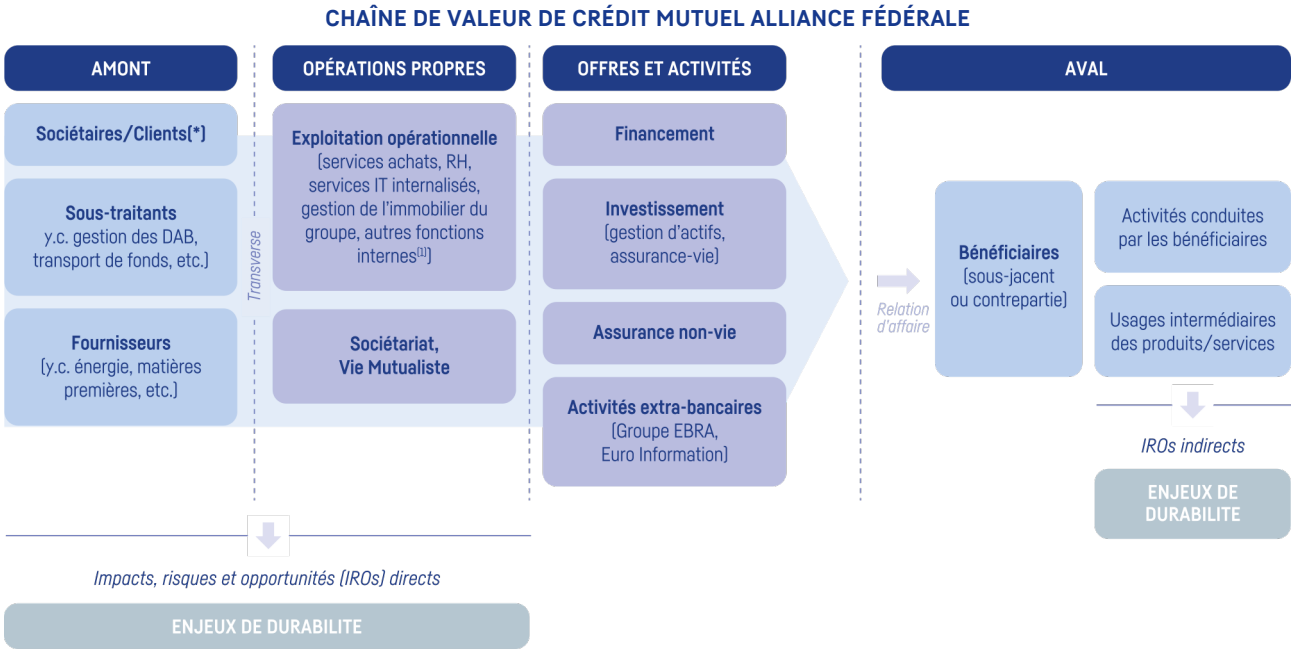
L'intégration des critères ESG et de la dimension RSE dans les plans de contrôle des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fait de façon progressive, dans une démarche d'amélioration continue, en tenant notamment compte des évolutions réglementaires en cours. Une première vague de contrôles sur les principaux risques identifiés a été mise en place. Ces contrôles adressent principalement les risques ESG liés aux opérations de crédit et les risques de qualité des données ESG dans les états de suivi. Ils portent sur :

- l'application des politiques sectorielles ESG dans les opérations de crédit ;
- la synchronisation du référentiel engagements et des procédures engagements avec les politiques sectorielles ESG ;
- la sécurisation des chaines de reportings des données ESG (CSRD, Pilier 3 ESG, taxonomie) au niveau du pôle finances ;
- le suivi des encours éligibles aux politiques sectorielles et leur remontée dans le tableau de bord des risques assurés par la direction des risques groupe.

La DCP poursuivra ses travaux de déploiement d'un dispositif de contrôle de 1er niveau des entités et centres de métiers sur les données qualitatives et quantitatives communiquées en matière de durabilité en lien avec le pôle finances et l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité. La DCP complètera ses travaux par la mise en place d'un système évolutif de gestion des risques et de contrôle interne lié à la procédure d'information en matière de durabilité.

3.1.1.3 SBM – Stratégie

3.1.1.3.1 SBM1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur



** Les sociétaires/clients sont à la fois en amont (ils participent à la prise de décision via l'AG) et à l'aval (ils bénéficient des produits et services de Crédit Mutuel Alliance Fédérale).*

Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervient sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement. Le groupe propose un ensemble d'activités financières, d'assurance et de services à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Bancassureur, l'influence qu'il exerce sur les enjeux de durabilité et la manière dont ceux-ci affectent le groupe peuvent être directes ou indirectes :

- de manière directe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un effet sur les enjeux de durabilité et peut être affecté en retour par le biais de ses propres opérations : gestion des bâtiments, consommation d'énergie, sélection des fournisseurs, rôle en tant qu'employeur... Par exemple, un recours majoritaire à des énergies fossiles dans la consommation d'énergie de ses bâtiments aurait un impact sur le changement climatique en raison des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à cette consommation ;
- de manière indirecte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a une influence sur les enjeux de durabilité et ceux-ci peuvent impacter le groupe financièrement par le biais de ses activités de financement et d'investissement. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale apporte un concours financier à des acteurs ou projets ayant eux-mêmes des impacts sur les enjeux de durabilité. Ces impacts résultent de leurs activités ou l'usage qu'ils font des produits financés. Par exemple, en accordant à un industriel un prêt pour construire une usine en bordure de forêt, Crédit Mutuel Alliance Fédérale aurait un impact sur la biodiversité.

La nature des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale donne ainsi lieu à une majorité d'impacts, risques et opportunités situés en aval de sa chaîne de valeur.

Répartition du produit net bancaire par offre selon l'information sectorielle de la note 2b des états financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et répartition géographique des effectifs.

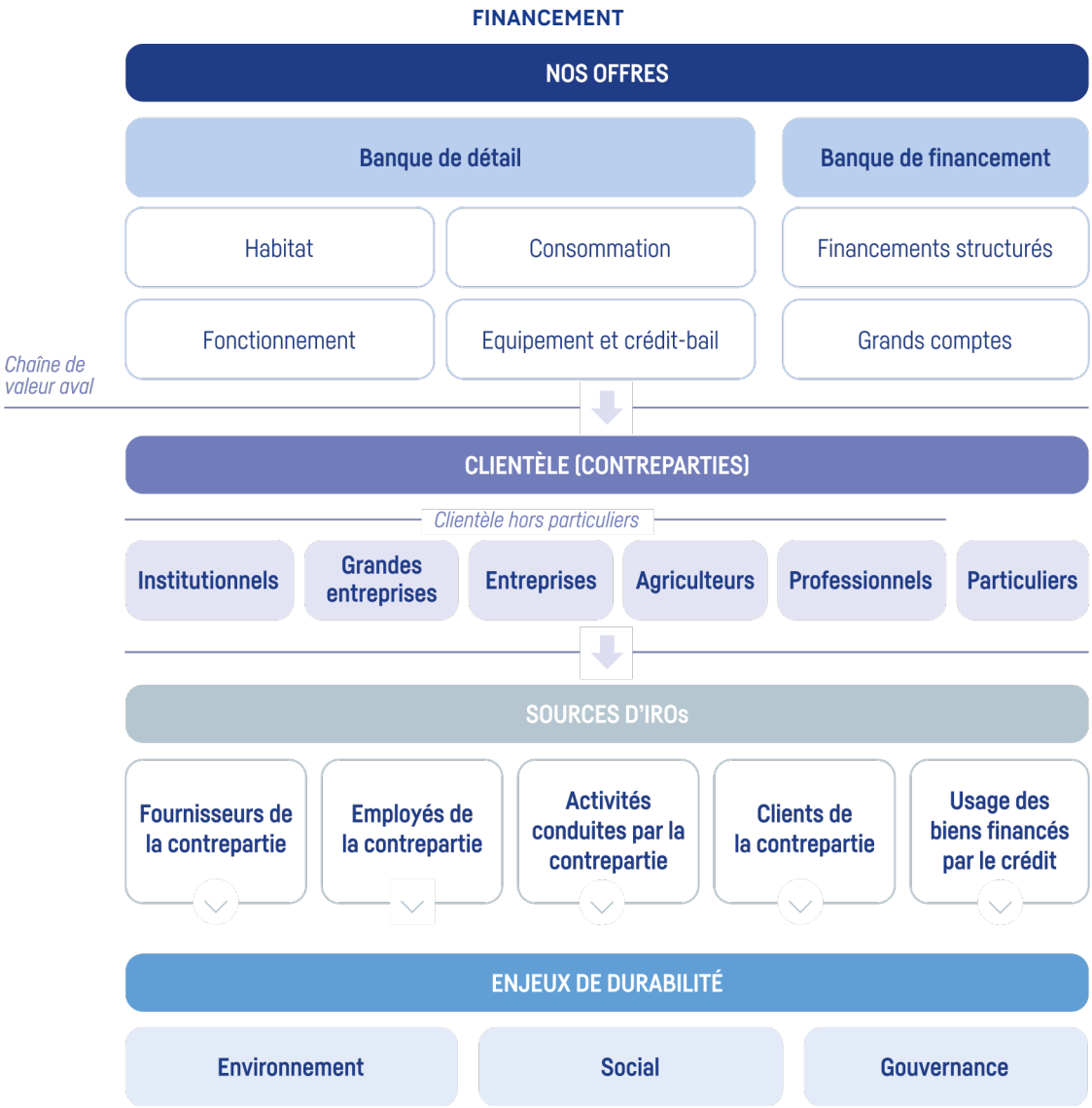
Produit net bancaire en M€ au 31/12/2024		
Financement	13 034	78 %
Assurance Non vie	290	2 %
Investissement	2 675	16 %
Autres secteurs	611	4 %
PNB	**16 610**	100 %

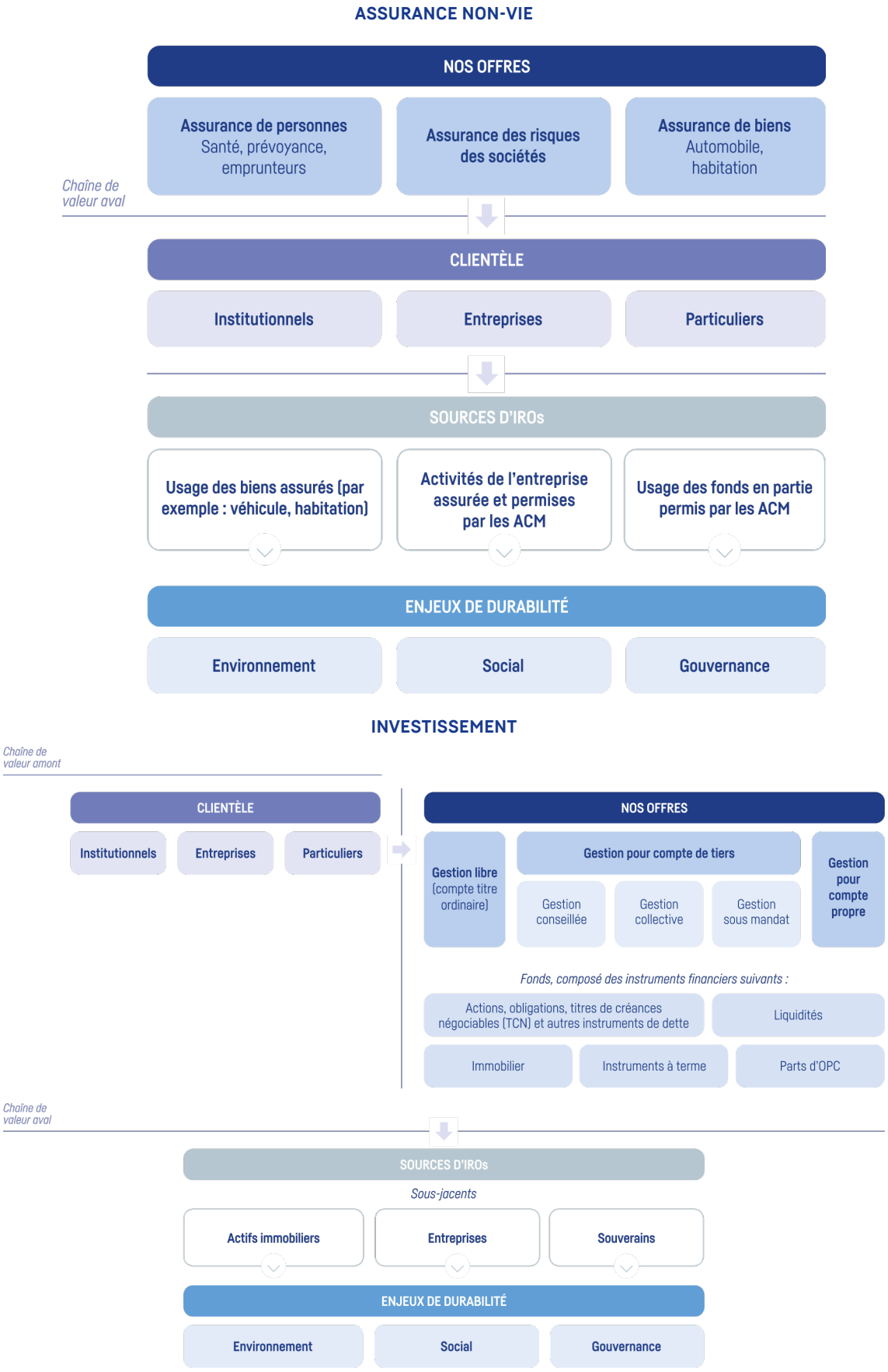
Nombre de salariés inscrits au 31/12 [1]	2024
France	61 454
Allemagne	7 463
Reste de l'Union Européenne	5 989
Reste du monde	900
Total	**75 806**

(1) Le nombre de personnes physiques inscrites au 31 décembre 2024 sur le périmètre de l'état de durabilité (entités consolidées en intégration globale dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

Chaînes de valeur par offre

La diversité des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale conduit à distinguer la chaîne de valeur globale (ci-dessus) en trois chaînes de valeur plus spécifiques permettant de mieux appréhender les impacts, risques et opportunités des différentes activités.





L'offre Investissement recouvre les métiers gestion d'actifs et assurance (*via* les offres d'assurance-vie et retraite individuelle).

Produits et services interdits sur certains marchés : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place une gouvernance de ses offres conforme à son éthique et aux lois et réglementations liées à ses activités. Se reporter aux paragraphes 3.1.11.2.2.1.1.1.3 Pratiques de commercialisation responsables 3.1.12.2.2.5.1 Critères d'entrée en relation avec les clients, 3.1.12.2.2.6.1 Politique d'appétence aux risques.

Objectifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de durabilité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste, non coté et profondément ancré dans son sociétariat. Il met en œuvre un modèle de développement qui s'appuie sur des principes de prudence, de responsabilité, de proximité, de subsidiarité et de respect des enjeux environnementaux et climatiques.

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à mener la révolution écologique et sociétale.

Cet engagement se décline en objectifs qui couvrent l'ensemble des activités du groupe :

- **réduire l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités**. Il se traduit par un objectif de réduction de 20 % de l'empreinte carbone du bilan à horizon 2027 et passe notamment par un élargissement progressif des politiques sectorielles crédit et une adaptation des politiques d'investissement gestion d'actifs et assurances en conséquence ;
- **accompagner la transformation écologique de tous nos clients et de tous nos métiers** : de nouvelles offres, de nouvelles garanties et de nouvelles solidarités seront lancées d'ici 2027 par toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur tous les marchés. Par ailleurs, des ambitions spécifiques ont été actées pour certains secteurs et clients :
  - sur le secteur immobilier : œuvrer pour la rénovation énergétique du parc immobilier de ses clients, en mobilisant toutes les expertises, tous les financements et tous les outils digitaux nécessaires,
  - sur le secteur agricole : accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transmission de leur exploitation et la transition vers un modèle agricole efficace et durable,
  - pour les entreprises : déployer une gamme Transition adaptée à toutes les activités et des conseils d'expert par la mise en place de partenariats.
- **créer et partager la valeur grâce au Dividende sociétal**. Avec ce dispositif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise 15 % de son résultat net pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale. Le groupe a engagé 574 millions d'euros en 2024 et plus d'un milliard d'euros en seulement deux ans. En extrapolant cet engagement sur les trois années à venir, l'engagement pourrait atteindre 2,5 milliards d'euros et permettre de financer :
  - des investissements à impact *via* le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, avec pour seul critère la plus-value environnementale et sociétale,
  - des offres à tarification solidaire,
  - des actions de mécénat, notamment au travers de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2024, des travaux ont été initiés au sein de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité pour formaliser la stratégie ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans un document dédié qui sera publié en 2025. Il représente la feuille de route du groupe pour répondre aux engagements de durabilité du plan stratégique. Il décrira ses objectifs, moyens et leviers d'actions pour agir en faveur du climat et de la nature tout en œuvrant pour une transition juste et une société solidaire.

Notations extra-financières

Les agences de notation extra-financières notent les entités BFCM et CIC en tenant compte de l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

	Moody's ESG	Sustainalytics	MSCI	ISS-ESG
Échelle	0 à 100	0 à 100 [1]	CCC à AAA	D- à A+ [2]
Note	64	21,5	AA	C
Date de la dernière révision	2023	2024	2024	2025

(1) L'échelle de notation de l'agence Sustainalytics a été modifiée au profit d'une méthodologie d'analyse de risques (0 à 10 : négligeable ; 10 à 20 : faible ; 20 à 30 : moyen ; 30 à 40 : élevé ; >40 : sévère).

(2) Le groupe a le statut Prime réservé aux entreprises les mieux notées dans leur secteur (approche best-in-class).

3.1.1.3.2 SBM2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les parties prenantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont ses collaborateurs, ses sociétaires et élus, ses filiales, ses clients et ses fournisseurs, ses investisseurs, les autorités publiques et la société civile. L'approche suivie en matière d'engagement varie en fonction des groupes concernés. Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise une combinaison de canaux et méthodes formels et informels pour maintenir ce dialogue :

- la prise en compte des intérêts et des points de vue des collaborateurs passe par le dialogue social et des enquêtes régulières (cf paragraphe 3.1.8.2.2.6). Les collaborateurs ont également participé à l'élaboration du plan stratégique et sont représentés dans les conseils d'administration ;
- les sociétaires sont au cœur de l'engagement démocratique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils participent activement à la vie de leur caisse de Crédit Mutuel et élisent les membres des conseils d'administration et de surveillance, selon le principe coopératif "un sociétaire, une voix". Les sociétaires élus des caisses de Crédit Mutuel participent aux conseils d'administration des organisations régionales et nationales. Ils contribuent directement à modeler la stratégie et le modèle économique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- la prise en compte des intérêts des sociétaires et clients est assurée par une approche multicanale : enquêtes, avis recueillis lors du parcours client, association à des réflexions sur la création de produits, rendez-vous d'affaires, salons professionnels... Le client peut également faire une réclamation ou saisir le médiateur en cas de litige ;
- les intérêts et points de vue des investisseurs sont recueillis tout au long de l'année lors de rencontres organisées à l'initiative de la BFCM et à l'occasion des *roadshow*s ;
- concernant les agences de notation financières et extra financières et certificateurs, leurs intérêts sont pris en compte dans le cadre de revue, d'échanges lors des audits de certification ou de renouvellement de certification (périodicité variable) ;
- la majorité des fournisseurs du groupe sont des centres de métier Crédit Mutuel Alliance Fédérale comme Euro-Information pour l'informatique ou Centre de Conseil et Service qui intervient au niveau de la logistique, de la production bancaire, en tant que support. Des échanges ont lieu régulièrement entre ces centres de métier et leurs adhérents. Les intérêts et points de vue des autres fournisseurs ou partenaires sont pris en compte lors de la revue annuelle, d'échanges lors des appels d'offre, ou pendant la réalisation de leur prestation ;

- ceux des gouvernements et autorités publiques (organismes de réglementation et de supervision, fédérations professionnelles, administration) par le respect des lois et règlements, la mise en conformité par rapport à des recommandations, des échanges de place ;
- enfin, les intérêts de la société civile (associations, ONG, population) sont pris en compte :
  - dans la mise en œuvre des actions de mécénat : Crédit Mutuel Alliance Fédérale *via* sa fondation privilégie les modalités permettant aux associations d'agir sereinement, dans la durée et de déployer leur action de manière efficace (accompagnements pluriannuels, contribution d'une structure solide, prise en compte des frais de fonctionnement, etc. ...). D'autres initiatives locales ou régionales (fondations, caisses solidaires...) viennent compléter cette action ;
  - dans le cadre des actions de développement du territoire : Crédit Mutuel Alliance Fédérale contribue activement au développement des territoires en impliquant ses collaborateurs dans des actions solidaires, en partenariat avec de nombreuses associations, mais aussi à travers ses différents métiers : réseaux bancaires, capital investissement, financement d'infrastructure...,
  - dans le cadre des actions de la presse : chaque année, le Groupe EBRA mène des enquêtes de satisfaction auprès de ses principales parties prenantes, incluant ses abonnés, annonceurs, fournisseurs et salariés.

    EBRA mène régulièrement des études approfondies en partenariat avec des instituts spécialistes en étude de marché, permettant notamment de calculer et de suivre le Net Promoter Score (NPS).

Les organes d'administration, de direction et de surveillance sont notamment informés des points de vue et intérêts des parties intéressées touchées en ce qui concerne les impacts de l'entreprise en matière de durabilité par :

- les comités du conseil d'administration, (comité de suivi des risques groupe, comité des rémunération, comité des nominations) ;
- des réunions du comité de direction ;
- leur participation à la chambre syndicale et interfédérale (se référer au paragraphe 3.1.1.2.1 GOV1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et GOV2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes).

Les parties prenantes ont un impact sur le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. C'est à l'issue d'une réflexion participative avec ses élus et salariés, que Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté, fin 2020, d'une raison d'être *Ensemble, écouter et agir* et du statut d'entreprise à mission. Cette raison d'être a pour vocation d'orienter les décisions stratégiques et opérationnelles :

- Ensemble, car le collectif est dans l'ADN de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis sa création ;
- Écouter, parce que Crédit Mutuel Alliance Fédérale est ouvert et attentif aux grandes évolutions du monde et aux besoins de ses sociétaires et clients ;
- Agir, pour transformer la capacité collective d'écoute en action et être aux côtés de ceux qui entreprennent.

Des administrateurs représentant les clients et les sociétaires, des collaborateurs représentant les salariés, des experts indépendants offrant un regard extérieur et complémentaire, constituent à part égale le comité de mission. Ce comité organise régulièrement des réunions plénières consacrées au suivi des missions. Il a aussi été consulté sur la note d'orientation du plan stratégique 2024-2027. Les salariés et élus ont participé à l'élaboration du plan.

3.1.1.3.3 SBM3 – Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Dans l'ensemble, les impacts, risques et opportunités matériels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont étroitement liés aux activités principales de son modèle économique, à savoir l'octroi de financements et l'investissement. Ils se concentrent donc principalement en aval de la chaîne de valeur, là où se manifestent concrètement les impacts des secteurs et des projets que le groupe finance et dans lesquels il investit, en particulier sur le plan environnemental.
Ses impacts environnementaux matériels sont à la fois négatifs, en raison des pressions réelles ou potentielles exercées sur le climat et la biodiversité, et positifs grâce à des financements et investissements plus durables.

En sa qualité d'employeur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un impact positif et réel sur ses collaborateurs à travers la politique sociale menée, le cadre de travail proposé, ainsi que les actions déployées en faveur du bien-être et du développement des compétences. Cet impact positif s'étend également aux territoires où le groupe est implanté, grâce à sa politique d'ancrage territorial qui favorise l'emploi local, le dynamisme économique et la cohésion sociale.

Bancassureur, la politique du groupe en matière de conduite des affaires ainsi que ses pratiques de gouvernance sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement, sur ses clients et sur la société dans son ensemble. La matérialisation de ces impacts est évitée grâce à ses exigences en matière d'éthique et de durabilité dans la sélection des fournisseurs, sa conformité aux réglementations et la promotion de pratiques commerciales responsables. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage en effet à rendre ses offres lisibles et accessibles à tous, dans une démarche d'inclusion financière visant à répondre aux besoins de publics variés. Par ailleurs, la sécurité des données de ses clients est essentielle pour préserver la confiance et garantir la confidentialité des informations personnelles.

Les résultats de l'analyse de double matérialité confirment la pertinence des missions et engagements fixés dans le cadre de l'entreprise à mission ainsi que les orientations du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire. Cet exercice valide les actions déjà mises en place et permet d'identifier de nouvelles opportunités d'amélioration.

À l'exclusion des ajustements hors modèle sur ses dépréciations pour risque non avérés (6.2 Note 1) et aux charges de sinistres liées aux événements naturels en assurance non-vie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'identifie pas d'effet financier actuel significatif des risques et opportunités matériels sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie, ni de risque significatif d'ajustement au cours de la prochaine période de reporting des valeurs comptables de ses actifs et passifs.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale analyse la résilience face au changement climatique à travers un stress test annuel dont la méthodologie est disponible dans la section 3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation. La résilience face aux enjeux biodiversité et écosystèmes est analysée et détaillée dans la section 3.1.1.4.1.

Les tableaux ci-dessous présentent les IROs matériels.

ESRS E1 Changement climatique

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Atténuation	1	**Emissions de GES sur toute la chaîne de valeur** Emissions de GES générées par les opérations propres du groupe (gestion des bâtiments, flotte automobile) et par ses activités de financement et d'investissement (entreprises financées et investies fortement émissives)	Impact négatif réel	*	*	*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie), Opérations propres, Presse
	2	**Contribution à la réduction des émissions GES des contreparties assurées** Impact positif lié à une gestion durable des sinistres	Impact positif réel			*	*	*	*	Assurance non-vie
	3	**Réponse insatisfaisante aux attentes des parties prenantes sur le climat** Risques financiers de stratégie et d'activité lié à une réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes sur le sujet de l'atténuation du changement climatique	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
Atténuation et adaptation	4	**Considérations climatiques insuffisamment intégrées dans la gestion du risque de crédit** Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques de transition dans la gestion du risque de crédit	Risque potentiel			*		*		Financement
	5	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques dans la gestion du risque de crédit (cycle de vie du crédit)	Risque potentiel			*			*	Financement
	6	**Contribution à la transition climatique** Financements et investissements dans des projets moins carbonés/porteurs de solutions	Impact positif réel			*	*	*		Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	7	Opportunités offertes par le financement de la transition climatique et par le développement de produits dédiés en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique	Opportunité actuelle			*	*	*	*	Financement
	8	Opportunité d'investissement dans des entreprises innovantes sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique	Opportunité potentielle			*		*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)
Adaptation	9	**Exposition du groupe aux risques de transition** Risques financiers, de stratégie et d'activité en raison d'un bouleversement de l'environnement concurrentiel et à des ruptures stratégiques	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
	10	**Exposition du groupe aux risques physiques** Risque financier causé par l'augmentation de la sinistralité (entreprises, particuliers) du fait du changement climatique	Risque actuel			*		*	*	Assurance non-vie
	11	Risques financiers et opérationnels lié à une forte exposition des installations du groupe au risque physique pouvant causer un arrêt des opérations quotidiennes (e.g., perturbation des réseaux et des infrastructures : coupures de courant, arrêt des serveurs, inondations, incendies, tempêtes, stress hydrique)	Risque potentiel		*				*	Opérations propres

ESRS E4 Biodiversité

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	12	**Erosion de la biodiversité** Impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes causé par le financement ou l'investissement dans des secteurs, projets ou actifs contribuant à l'érosion de la biodiversité	Impact négatif potentiel			*		*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	13	**Préservation et restauration de la biodiversité** Impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes via les financements et investissements dans les secteurs, projets ou actifs ayant des effets favorables sur la préservation ou la restauration de la biodiversité	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	14	**Gestion inadéquate des risques liés à la perte de biodiversité** Risques financiers, de stratégie et d'activité en cas de mauvaise intégration du risque de transition lié à la perte de biodiversité	Risque potentiel	*	*	*		*		Transverse
	15	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques ou de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans le cycle de vie du crédit	Risque potentiel			*		*		Financement

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Ressources entrantes	16	**Consommation de matière première des activités de presse** Impact négatif lié à l'utilisation de consommables pour la production de journaux : consommation de papier liée à la fabrication des journaux ainsi que d'encres et de plaques d'aluminium dans le cadre de leur impression	Impact négatif réel	*	*		*			Presse
Déchets	17	**Génération de déchets des activités de presse** Impact négatif lié à la génération de déchets, en particulier au cours de la production (gâche de papier, plastiques, emballages, etc.) et sur la chaîne de valeur aval (journaux invendus ou lus)	Impact négatif réel		*	*	*			Presse

ESRS S1 Personnel de l'entreprise

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Conditions de travail	18	**Bien-être des salariés** Impact positif des politiques RH sur les collaborateurs de l'entreprise concernant la qualité de vie et les conditions de travail, l'égalité de traitement, la formation, la gestion des emplois et des parcours professionnels des collaborateurs, le dialogue social	Impact positif réel		*		*	*	*	Opérations propres
	19	Risque financier lié à la démobilisation des collaborateurs ou à un turn-over important en raison de conditions de travail dégradées, du manque de développement de carrière, de la perte de sens...	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
	20	Impact négatif sur les collaborateurs causé par des conditions de travail dégradées ou par des pratiques discriminatoires conduisant à des risques physiques et psychosociaux	Impact négatif potentiel		*		*	*	*	Opérations propres
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	21	**Respect du droit du travail** Risques financiers de réputation et de sanction en cas de litige RH ou de non-conformité au droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, discrimination, dialogue social, liberté d'association, dispositif de lanceur d'alerte, formations...)	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Formation et développement des compétences	22	**Formation des collaborateurs** Risque financier lié à l'inadéquation des compétences lors du recrutement ou à des formations inadaptées	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres

ESRS S3 Communautés touchées

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	23	**Ancrage territorial** Opportunité d'ancrage sur le territoire et de création de liens humains au niveau local	Opportunité actuelle	*	*	*	*	*	*	Transverse
	24	Impact positif sur l'emploi dans les territoires via les agences, les caisses, les banques régionales et les filiales	Impact positif réel		*		*	*	*	Transverse
	25	Impact positif lié à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes touchées par les politiques d'ancrage territorial du groupe et par les actions de mécénat	Impact positif réel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	26	**Diffusion d'informations locales** Impact positif lié au développement de la citoyenneté et de l'esprit critique des individus par la transmission d'une information locale accessible à tous (pluralité des supports, sous-titrage des vidéos, utilisation de Vocale Presse, etc.)	Impact positif réel		*		*			Presse

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Accès à l'information	27	**Accès à l'Information et devoir de conseil** Impact négatif lié au risque de désinformation : potentielles difficultés de non-référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM	Impact négatif potentiel			*	*			Presse
	28	Impact négatif sur la clientèle lié à un défaut de conseil	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	29	Risques financiers de réputation et de perte de clients en raison d'une qualité de service dégradée (défaut de conseil, manque de réactivité ou de gestion des réclamations, qualité de l'information)	Risque actuel		*	*	*	*	*	Transverse
	30	Risque financier en raison de l'assignation de la part des clients pour non-respect des clauses contractuelles ou dispositions légales	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Liberté d'expression	31	**Liberté d'expression des journalistes dans le cadre des activités de presse** Impact positif de l'activité presse sur la qualité et l'indépendance de la ligne éditoriale	Impact positif réel			*	*			Presse
Protection de la vie privée	32	**Protection des données de la clientèle** Impact négatif sur la clientèle lié à une indisponibilité des systèmes d'information ou d'un usage frauduleux des données personnelles	Impact négatif potentiel		*	*	*	*	*	Opérations propres
	33	Risques financiers de réputation et de sanction en cas de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients ou de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Inclusion sociale	34	**Accès aux produits et services** Impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement : offre à destination des clients fragiles, micro-crédits, logements sociaux et offres tarifaires du Dividende sociétal	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement
	35	Opportunité d'accès à de nouveaux marchés ou de fidélisation grâce à des produits et services innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion	Opportunité actuelle		*			*	*	Transverse
	36	**Pratiques de commercialisation responsables** Impact négatif sur les clients en raison d'un défaut de transparence et de lisibilité de l'informations, voire une inadaptation des biens et services offerts	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	37	Risque réputationnel en cas de communication trompeuse, greenwashing, ou socialwashing	Risque potentiel	*		*	*	*	*	Transverse

ESRS G1 Conduite des affaires

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Corruption et versement de pots-de-vin	38	**Non-conformité** Impact négatif lié au non-respect de la réglementation et des dispositifs de conformité (sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés, gouvernance du dispositif de conformité)	Impact négatif potentiel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	39	Risques financiers de réputation et de sanction lié à la non-conformité avec les lois et réglementations relatives à la sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés	Risque actuel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	40	**Fraude** Risque financier de fraude interne et externe lié à une malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients ou prospects	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Gestion des relations avec les fournisseurs	41	**Gestion des relations avec les fournisseurs** Impact négatif des achats sur divers enjeux de durabilité causé par le recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique)	Impact négatif potentiel	*			*	*	*	Opérations propres
Culture d'entreprise	42	**Engagement actionnarial** Impact positif sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique sur toutes les entreprises détenues en portefeuille	Impact positif réel			*	*	*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)
	43	**Vie mutualiste** Risque financier lié au manque d'attractivité du sociétariat ainsi qu'au manque d'engagement ou de formation des élus	Risque actuel		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste
	44	Impact positif sur la gouvernance grâce à l'implication des sociétaires et à une bonne représentativité des élus (diversité et formation)	Impact positif réel		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste
	45	Opportunité du renforcement du positionnement du Crédit Mutuel via la promotion du modèle mutualiste et de ses valeurs intrinsèques (solidarité, engagement)	Opportunité actuelle		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste
	46	Impact positif sur les sociétaires via l'offre de formations et la possibilité de devenir administrateur	Impact positif réel		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste

3.1.1.4 Gestion des Impacts, risques et opportunités (IROs)

3.1.1.4.1 IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs)

1. Ressources utilisées

L'analyse de double matérialité s'est appuyée sur la documentation et les dispositifs d'analyse de risque existants.

La base documentaire établie en interne se compose principalement des éléments suivants :

- la matrice de matérialité des risques climatiques, et celle des risques liés à la perte de biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les études réalisées en interne.

L'analyse de double matérialité s'est également nourrie de la consultation de diverses parties prenantes, à la fois internes et externes.

En interne, les parties prenantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ayant une expertise clé sur les enjeux de durabilité (le climat, la biodiversité, les ressources humaines, etc.) ou sur les métiers concernés par les IROs potentiels (financements, investissements, gestion d'actifs, assurance, presse, etc.) ont directement participé aux ateliers pour identifier les IROs potentiellement matériels et procéder à la cotation.

En externe, l'identification des enjeux de durabilité matériels et la cotation des IROs se sont appuyées sur :

- les clients, qui sont régulièrement consultés *via* des sondages de satisfaction internes ou externes (par exemple le baromètre Posternak-IFOP) ;
- les fournisseurs et sous-traitants, dont certains ont été entendus lors d'échanges spécifiques pour la cotation des IROs ;
- les pairs, avec qui Crédit Mutuel Alliance Fédérale a échangé dans le cadre de travaux avec la Fédération Bancaire Française pour identifier les enjeux de durabilité.

2. Étapes suivies

1re étape : Identification des IROs

1/ Identification des enjeux de durabilité pertinents pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale à partir de la liste réglementaire de l'ESRS 1 (Application Requirement 16), et en considération du modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de sa chaîne de valeur et de sa matrice des risques.

En début de projet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réalisé une cartographie de ses chaînes de valeur par offre (financement, investissement, assurance non-vie, immobilier, presse et exploitation opérationnelle etc.). Couplé à l'analyse du modèle d'affaires, ce travail a permis d'identifier une liste d'IROs potentiels par chaîne de valeur et activités (cf cartographies présentées dans SBM-1).

2/ Confirmation ou infirmation des IROs potentiels à soumettre à l'évaluation de double matérialité lors d'ateliers avec les différents métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les IROs potentiels ont ensuite été analysés au cours d'ateliers avec les différents métiers concernés (financement, gestion d'actifs, assurance, presse, immobilier, exploitation opérationnelle), ce qui a permis d'affiner la liste. Par exemple, des IROs spécifiques ont été ajoutés tels que :

- impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement notamment via l'offre pour les clients fragiles, les micro-crédits, les logements sociaux et les offres tarifaires du Dividende sociétal pour la chaîne de valeur financement ;
- opportunité du renforcement du positionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale *via* la promotion du modèle mutualiste et de ses valeurs intrinsèques (solidarité, engagement) pour la chaîne de valeur sociétariat et vie mutualiste.

L'identification des impacts potentiels et réels a été réalisée par les experts internes. En effet, le socle des travaux de gestion des risques s'appuie sur l'étude des dépendances aux ressources, qu'elles soient naturelles ou humaines. L'interdépendance des impacts négatifs et des risques a donné lieu à l'identification des impacts. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les opportunités grâce à sa connaissance stratégique du marché et l'adéquation des offres.

2e étape : Évaluation des IROs

La cotation des IROs potentiels a été réalisée par les experts et métiers concernés. Elle a ensuite fait l'objet d'une revue d'homogénéité au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Chaque impact, risque ou opportunité est caractérisé par son horizon temporel où le court terme s'établit entre 1 et 3 ans, le moyen terme entre 3 et 10 ans et le long terme à plus de 10 ans.

Cotation de la matérialité financière d'un risque ou d'une opportunité

La cotation de la matérialité financière d'un risque ou d'une opportunité s'établit à partir des critères suivants :

- son caractère actuel, s'il s'est matérialisé antérieurement ou au cours de l'année d'exercice, ou potentiel, s'il ne s'est pas matérialisé au cours de l'année de reporting, mais qu'il pourrait se matérialiser dans le futur ;
- sa probabilité d'occurrence qui est fréquente, s'il pourrait être observé au moins une fois au cours de cette année, occasionnelle (une fois dans les trois prochaines années) ou rare (une fois dans les cinq prochaines années) ;
- sa sévérité qui est forte, s'il peut empêcher de lui-même la réalisation des objectifs, moyenne, s'il peut le faire de manière combinée à d'autres risques, ou faible, s'il a peu d'impact sur le potentiel de performance.

La cotation du risque est la moyenne des deux notes (entre 1 et 3) attribuées sur ces deux critères.

Matérialité d'un risque ou d'une opportunité : la matérialité d'un risque ou d'une opportunité est déclenchée si la note est supérieure ou égale au seuil de matérialité de 2,5.

Cotation de la matérialité d'impact

La cotation de la matérialité d'impact s'établit à partir des critères suivants :

- son caractère réel (impacts dont la probabilité est très forte, ou qui s'est matérialisé au cours de l'année d'exercice) ou potentiel (aucun évènement ne s'est concrétisé au cours de l'année de reporting) ;
- uniquement pour un impact potentiel, sa probabilité d'occurrence qui est fréquente, s'il pourrait être observé au moins une fois au cours de cette année, occasionnelle (une fois dans les trois prochaines années) ou rare (une fois dans les cinq prochaines années) ;
- sa sévérité (ampleur, étendue et, uniquement pour les impacts négatifs, caractère irrémédiable) qui est forte, moyenne ou faible (cf. tableau de cotation ci-dessous) :

Cotation de la sévérité, appréciée de manière qualitative	Ampleur	Étendue	Caractère irrémédiable uniquement pour les impacts négatifs
Impact fort	Evénement qui affecte de manière significative (positivement ou négativement) le capital naturel, les personnes ou le marché / les parties-prenantes / les salariés	Evénement impactant un grand nombre d'individus (clients, communautés locales, ...)	Dommages qui ne sont pas réparables sans séquelles et / ou partiellement réparables ou indemnisables avec un effort considérable
Impact moyen	Evénement qui affecte modérément (positivement ou négativement)	Evénement impactant un nombre modéré d'individus	Dommages qui sont réparables ou indemnisables avec peu de séquelles et avec peu d'efforts
Impact faible	Evénement qui affecte légèrement (positivement ou négativement)	Evénement isolé	Dommages facilement réparables sans séquelles

Si l'impact est réel, sa cotation est égale à sa sévérité.
Si l'impact est potentiel, la cotation de l'impact est la moyenne des notes (entre 1 et 3) attribuées sur la probabilité d'occurrence et la sévérité.
Pour les impacts négatifs liés aux droits de l'homme, la sévérité prime sur la probabilité d'occurrence dans la cotation finale.

Matérialité d'un impact : la matérialité d'un impact est déclenchée si la note est supérieure ou égale au seuil de matérialité de 2,5.

3. Validation de l'analyse de double matérialité

L'analyse de double matérialité a suivi les étapes de validation suivantes :

- première validation par le comité de pilotage CSRD Crédit Mutuel Alliance Fédérale, composé des directeurs du pôle finance, de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité et de la direction des risques ;
- seconde validation par le comité des risques groupe (CRG) ;
- validation finale par le comité de suivi des risques groupe (CSRG), émanation du conseil d'administration.

Pour l'établissement de ce rapport, une organisation ad hoc a réuni les experts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin de co-construire une méthodologie d'analyse et de procéder à l'analyse de double matérialité. Les arbitrages et résultats issus de ce processus ont été revus en comité de pilotage composé du directeur des risques, directeur financier et directeur de l'Institut. Dans le processus prévu par la présente norme, les états de durabilité sont présentés au conseil d'administration et aux représentants du personnel.

Le groupe s'appuie sur ses experts internes et ses processus d'analyse des risques afin de déterminer ses impacts, risques et opportunités matériels. Les enjeux de matérialité environnementaux se concentrent principalement sur sa chaine de valeur aval. À ce titre, sur la base des connaissances disponibles et des dispositifs internes, les enjeux sur les sujets de pollution, de ressources hydrique et marine n'ont pas été identifiés comme étant matériels. Les sujets économie circulaire sont identifiés comme étant matériels aux bornes de l'entité EBRA (pour l'activité de presse).

Principalement implanté en Europe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue dans un contexte réglementaire et prudentiel exigeant. Ainsi, l'analyse de ses impacts, risques et opportunités relatifs à la conduite des affaires répond de manière approfondie aux enjeux de fraude et de non-conformité.

L'analyse de double matérialité sera revue chaque année par le CSRG.

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Afin d'identifier ses impacts liés au climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale calcule annuellement les émissions de GES liées à son empreinte interne et l'empreinte de son bilan. Le détail des périmètres et méthodologies retenus pour ces calculs est présenté dans la norme thématique ESRS E1, section 3.1.2.2.

L'identification des risques s'appuie sur une déclinaison, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, du dispositif du Groupe Crédit Mutuel d'évaluation de la matérialité des risques climatiques.

Ce dispositif, mis en place en 2022 et revu annuellement, a été enrichi en 2024. L'analyse de significativité du risque a été élaborée en suivant les principes méthodologiques suivants :

- production d'un cadre de formalisation de la matrice de matérialité, à l'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel, qui a ensuite été adapté aux spécificités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- analyse sur l'ensemble des catégories de risque de la cartographie nationale des risques ;
- étude sur plusieurs horizons de temps : court terme (< 3 ans), moyen terme (3-10 ans), long terme (>10 ans) ;
- analyse indépendante de l'impact des risques physiques et des risques de transition ;
- suivi du scénario RCP 8.5 du GIEC[1] pour l'étude du risque physique climatique ;
- suivi du scénario de transition désordonnée du NGFS[2] pour l'étude du risque de transition climatique ;
- priorisation sectorielle pour l'identification des enjeux les plus matériels.

Le dispositif lié aux risques climatiques a été enrichi en 2024 pour se baser sur le recensement exhaustif de canaux de transmission et sur la conduite d'études quantitatives, intégrant un axe sectoriel permettant d'adresser les principaux portefeuilles et métiers du Groupe.

Plus de détails concernant les scenarios utilisés et l'analyse de résilience sont disponibles dans la section 3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation.

L'ensemble de ces travaux a abouti à la production d'une matrice de matérialité, présentée ci-dessous :

[1] *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies.*
[2] *Network on Greening the Financial System.*

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES CLIMATIQUES DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise en compte de ce risque	■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de la qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations	RISQUES DE CRÉDIT				■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteur d'activité et zone géographique par la réalisation d'études quantitatives et prospectives ainsi que l'identification des canaux de transmission du risque. ■ Suivi des encours par niveaux d'exposition aux risques physiques (aigues et chroniques) par codes postaux. ■ Création d'un référentiel des biens immobiliers en garantie permettant d'identifier les biens fortement exposés au risque physique
■ Exposition du groupe aux risques physiques en raison de la fréquence et intensité des évènements climatiques (catastrophes naturelles) ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes	■ Perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production lié à la survenance de catastrophe naturelle ■ Dommages physiques sur les actifs de production et de traitement, notamment informatiques	RISQUES OPÉRATIONNELS				■ Procédure interne du groupe pour la poursuite de l'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Engagements du groupe de décarbonation ■ Politiques sectorielles ■ Intégration du risque climatique dans le cadre d'appétence au risque

Légende - mesure de l'impact :  Faible  Moyen  Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée à la prise compte de ce risque par rapport aux marchés	■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations, obligations d'état)	RISQUES DE MARCHÉ				■ Système de limites des risques de marché strict. Veille réglementaire. Mise en place d'indicateurs de ventilation d'encours par notes ESG.
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique	■ Intervention de la BCE sur les marchés	RISQUES DE TAUX				■ Pilotage par la trésorerie centrale de la BFCM.
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique	■ Retrait des dépôts et de l'épargne par les clients suite à un sinistre, accentuation du déséquilibre bilantiel, diminution des coussins de liquidité	RISQUES DE LIQUIDITÉ				■ Politique de limitation des risques en matière de gestion de la liquidité et du refinancement fondée sur l'aversion au risque à travers d'indicateurs dont certains avec limites et seuils précisés dans l'ILAAP
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique.	■ Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec le dérèglement climatique ■ Inadaptation du tarif des polices d'assurance	RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT				■ Activité diversifiée entre activités vie et non vie ■ Identification dans le portefeuille des actions, obligations d'entreprises détenu les plus exposés au risque physique ■ Suivi de l'évolution attendue des pertes liées aux catastrophes naturelles ■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques sur le portefeuille immobilier
■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée	■ Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par zones géographiques
■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise compte de ce risque	■ Baisse du PNB, des revenus financiers et augmentation des provisions comptables ■ Impact financier suite à l'évolution de la réglementation	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				■ Suivi d'une veille réglementaire ■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteur d'activité et zones géographiques

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques ■ Financement sur une contrepartie controversée	■ Risque de défaut de paiement ■ Risque de dépréciation d'actifs existants ■ Risque de dégradation de la valeur des garanties ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations	RISQUES DE CRÉDIT	Significatif	Significatif	Significatif	■ Identification des secteurs avec des expositions sensibles aux risques climatiques ■ Intégration de critères ESG à l'octroi des financements et identification des diagnostics de performance énergétique (DPE) sur les biens immobiliers ■ Processus d'enrichissement du risque climatique dans le cadre d'appétence aux risques ■ Politique crédit avec des seuils d'alerte et/ou limites ■ Processus d'intégration du risque climatique dans la cartographie des risques ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectif de réduction de 20% à fin 2027 de l'empreinte carbone des financements en lien avec l'exécution du plan stratégique ■ Politiques sectorielles de désengagement ou d'accompagnement des secteurs en transition. ■ Identification des principaux canaux de transmissions par secteur. ■ Application des politiques sectorielles (grilles d'analyse intégrant les notations extra financières des contreparties et les controverses)

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance / compétence pour structurer les offres ■ Financement ou investissement sur une contrepartie controversée ■ Non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/ décisions d'investissement ■ Non- respect des engagements environnementaux et climatiques	■ Défaut d'attractivité externe ■ Risque juridique ■ Atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs etc.) vis-à-vis de la banque. ■ Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique ■ Risques de pertes de clients si ces derniers considèrent que l'entreprise n'agit pas assez en faveur de l'environnement - défaut de conseil, manquement non délibéré ■ Risque de réputation et de responsabilité pour inaction climatique	RISQUES OPÉRATIONNELS				■ Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers ■ Développement des prêts à impact ■ Renforcement des compétences des collaborateurs ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectif de réduction de 20% à fin 2027 de l'empreinte carbone des financements en lien avec l'exécution du plan stratégique ■ Application des politiques sectorielles (grilles d'analyse intégrant les notations extra financières des contreparties et les controverses) ■ Objectifs de la stratégie climat : alignement des activités avec la trajectoire climatique

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Investissement sur une contrepartie controversée ■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques	■ Risque de dépréciation d'actifs existants pour non respect de réglementation environnementale ■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations,...)	RISQUES DE MARCHÉ				■ Politique d'exclusions ■ Application des politiques sectorielles ■ Système de limites des risques de marché strict
■ Accentuation dans le temps des exigences réglementaires et des exigences des investisseurs vis-à-vis des émetteurs et sur la sélection des actifs éligibles à des	■ Succès des émissions incertains	RISQUES DE TAUX				■ Veille réglementaire ■ Politique commerciale incitative en faveur de la transition énergétique des clients.
■ Investissement ou financement sur une contrepartie controversée ■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques	■ Risque de dépréciation d'actifs ■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations,...)	RISQUES DE LIQUIDITÉ				■ Politique d'exclusions ■ Application des politiques sectorielles ■ Processus ILAAP ■ Suivi des notations ESG du portefeuille avec mise en place d'une borne de matérialité sur les notes inférieures à D
■ Investissement sur une contrepartie controversée ■ Impact réglementaire de plus en plus restrictif sur le secteur de l'immobilier	■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations,...) ■ Fragilisation des capacités de remboursement de crédits immobiliers locatifs (sinistres potentiels)	RISQUE D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT				■ Politique ESG et politique de durabilité ■ Suivi du poids des investissements dans des secteurs émissifs ■ Diversification de l'activité entre l'assurance vie, les produits d'épargne, l'assurance de protection, l'assurance emprunteur

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Inadaptation des modèles d'affaires et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques des entreprises du portefeuille ■ Investissement sur une contrepartie controversée	■ Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				■ Politique ESG du groupe
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance / compétence pour structurer les offres ■ Absence de définition de la trajectoire climatique : non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/décisions d'investissement ■ Évolution rapide des normes et de la réglementation ■ Bouleversement de l'environnement concurrentiel et rupture stratégique ■ Non application des dispositifs réglementaires et de supervision lié à la pression réglementaire	■ Perte de clientèle : risque stratégique et financier ■ Impact sur les fonds propres et par conséquence sur le ratio de solvabilité ■ Renforcement des équipes, recours à des prestataires, développement des outils pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et aux nouvelles normes ■ Évolution du modèle d'affaires pouvant affecter les standards de rentabilité ■ Mise en défaut réglementaire pouvant constituer une menace sur l'environnement et les populations	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				■ Développement d'une offre répondant aux besoins d'accompagnement des clients ■ Processus d'intégration du risque climatique dans la cartographie des risques et dans le cadre d'appétence aux risques ■ Certification ISO 50 001 ■ Recherches de compétences techniques adaptées dans les différents métiers du groupe

Légende - mesure de l'impact :  Faible  Moyen  Significatif

Les facteurs de risques climatiques ayant les impacts les plus importants sur le profil de risque du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont :

- les risques physiques sur les risques de crédit à long terme ;
- les risques de transition sur les risques de crédit à moyen terme ;
- les risques physiques sur les risques opérationnels à long terme ;
- les risques de transition sur les risques stratégiques et d'activité à moyen terme.

Ces résultats éclairent la gestion des risques et les mesures de pilotage stratégique mises en place.

La significativité de l'impact des risques physiques et de transition est globalement plus importante au-delà de trois ans.

Risques de transition

Les risques de transition, peuvent se manifester de façon différenciée selon les secteurs d'activité[1]. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a donc intégré au suivi des encours une classification en lien avec le risque de transition, et analyse dans cette optique :

- les expositions aux secteurs identifiés comme sensibles de façon semestrielle ;les expositions aux secteurs couverts par des politiques sectorielles (incluant les énergies fossiles) (cf. paragraphe 3.1.12.2.2.6.2) ;
- les encours aux secteurs éligibles à la taxonomie (cf. paragraphe 3.1.7.4) ;
- la performance énergétique des bâtiments financés (cf. paragraphe 5.18.6.1.2) ;

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale travaille sur la mesure de l'empreinte carbone de ses financements. La méthodologie utilisée ainsi que les résultats de la mesure de celle-ci sont présentés au sein du paragraphe 3.1.2.2.1 du présent document.

Risques physiques

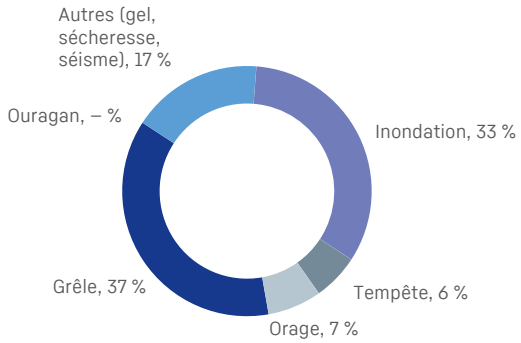
Afin de mieux identifier sa vulnérabilité aux risques physiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a développé une méthodologie d'évaluation de l'exposition de ses infrastructures et de ses actifs financés aux risques climatiques physiques.

L'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux risques physiques climatiques

Côté infrastructure du groupe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale capitalise sur les travaux existants menés par la CNCM en matière de risques opérationnels, et développe un outil d'identification de l'exposition de ses installations aux risques physiques climatiques en commençant par une cotation de la vulnérabilité de ses infrastructures aux inondations.

La direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale collecte également dans le cadre de son suivi de la sinistralité sur les bâtiments du groupe des données sur les dommages recensés sur ses installations, liés à des évènements naturels. En 2024, 123 sinistres liés à des aléas climatiques ont été recensés, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à 2023. Les origines de ces sinistres sont réparties comme telles :

VENTILATION DES SINISTRES AU 31 DÉCEMBRE 2024



Concernant la mesure de la sensibilité de ses expositions de crédits, Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe depuis 2021 à des travaux coordonnés par la CNCM, qui permettent d'avoir une vision claire de la vulnérabilité des actifs économiques en zones exposées, cartographiés pour les aléas suivants :

Risques aigus	Risques chroniques
Inondation	Variation des températures
Sécheresse	Variation des précipitations
Tempête, grêle et neige	Hausse du niveau de la mer
Vague de froid	Évolution du trait de côte
Vague de gel	Évolution du régime des vents
Vague de chaleur	Stress hydrique

Ces travaux ont permis la création de cartes de risques intégrant les caractéristiques méthodologiques suivantes :

- granularité au niveau code postal sur le périmètre de la France, qui représente 76 % des encours de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024 ;
- échelle de risques à cinq niveaux ;
- données historiques et prospectives (horizon 2050), de sources publiques et scientifiques.

Il apparaît que près de 4 % des expositions bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont sensibles aux effets d'événements liés aux changements climatiques chroniques, et 6 % aux changements climatiques aigus. Une analyse sectorielle de ces résultats montre que les secteurs les plus exposés aux risques climatiques chroniques sont les activités immobilières, l'immobilier résidentiel, l'immobilier commercial, les services de bâtiment et travaux publics. Cela s'explique par une forte dispersion géographique de ces activités. La part d'encours très exposés aux risques physiques par secteur varie de 0 % à 8 % pour les risques chroniques, ainsi que pour les risques aigus. Il est à noter que cette analyse ne porte que sur le périmètre de reporting des tableaux du Pilier 3, non représentatif de la totalité de l'activité du groupe[2].

Une ventilation des encours de Crédit Mutuel Alliance Fédérale exposés aux risques physiques aigus et chroniques est publiée depuis début 2023 dans ses rapports Pilier 3, disponibles sur son site internet. Les travaux se sont poursuivis en 2023 et en 2024, notamment pour inclure de nouveaux aléas.

[1] *Selon l'ACPR, ces 7 secteurs NACE sont : (A01) Culture et production animale, chasse et services annexes ; (B) Industries extractives ; (C19) Cokéfaction et raffinage ; (C20) Industrie chimique ; (C23) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; (C24) Métallurgie ; (E37-39) Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets.*
[2] *Secteurs NACE A, B, C, D, E, F, G, H, L, prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, commerciaux et sûretés saisies.*

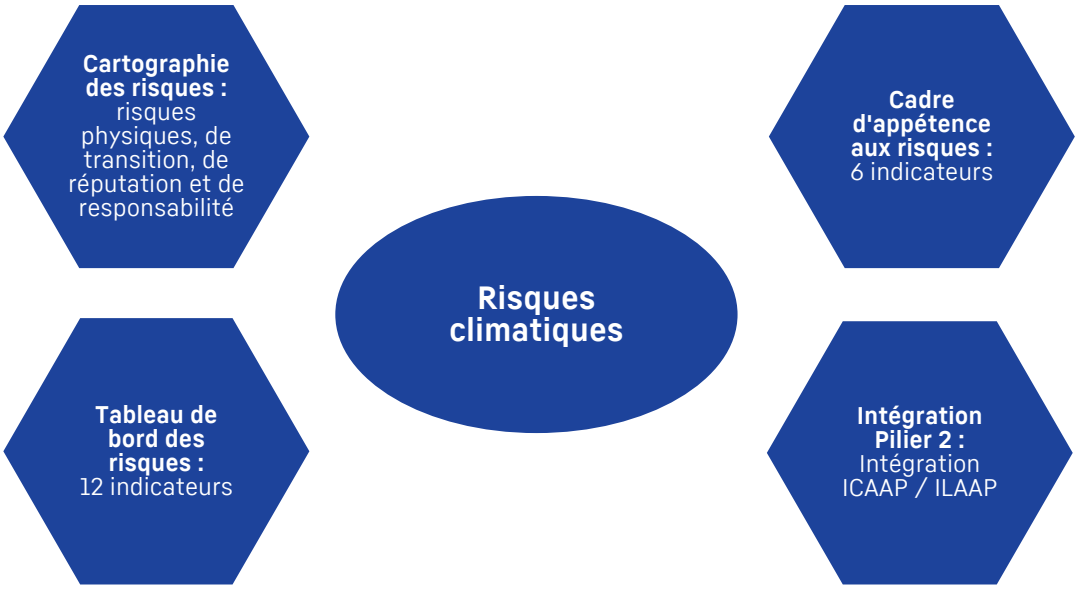
Au 31 décembre 2024, 12 % des prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels et commerciaux sont exposés à un risque physique chronique ou aigu, tout comme 10 % des expositions corporate sur les secteurs susnommés.

Risques de responsabilité et réputation

Les risques physiques et de transition peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, de la mise en cause de la responsabilité juridique, en lien avec des recours ou contentieux (ce risque de responsabilité peut notamment survenir à la suite du non-respect des engagements du groupe, ou de la conduite d'activités portant atteinte aux sujet ESG) ou un risque de réputation pouvant se matérialiser de manière directe ou indirecte résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement.

Ces risques ont été intégrés à la cartographie globale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2022. Suite à cela, un chantier national a été lancé et a abouti en 2023 à la formalisation d'un dispositif national de gestion des risques de responsabilité et réputation, dans lequel s'inscrit Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celui-ci définit les rôles et les responsabilités des parties prenantes au pilotage opérationnel au sein du Groupe Crédit Mutuel. Il intègre le détail des méthodologies d'identification, de mesure, d'encadrement, de surveillance et de contrôle de ces risques (identification, construction d'indicateurs de suivi opérationnel, veille attentive, méthodologies quantitatives, prospectives et d'analyse de scénarios).

Ces risques sont intégrés dans le cadre de gestion des risques du groupe, tels que :



Crédit Mutuel Alliance Fédérale a dans ce cadre mis en place des indicateurs permettant une perception directe et indirecte pesant sur sa réputation et sa responsabilité. La mise en place de ces indicateurs permet une quantification des risques de réputation liés aux facteurs climatiques et environnementaux.

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Impacts

Impacts et dépendances liés aux opérations propres

En tant qu'entreprise de services, les dépendances et impacts directs des opérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la biodiversité sont limités. L'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consiste essentiellement à proposer des services financiers, avec pour ressources l'usage de bureaux et de services numériques. La principale dépendance directe et indispensable à l'activité est donc la consommation d'énergie des bâtiments et des équipements électroniques. De façon secondaire, les bâtiments sont dépendants de certains services de régulation[1], comme la régulation du climat (i.e., l'absorption du CO_2 par les forêts et océans), mais le potentiel d'impact sur le modèle économique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les répercussions financières d'un aléa climatique affectant les bâtiments restent négligeables.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a toutefois intégré ses opérations propres dans son périmètre d'analyse en évaluant les dépendances et l'impact de son parc immobilier sur la biodiversité. Cette analyse s'appuie sur les résultats d'une étude menée niveau Groupe Crédit Mutuel avec l'outil BIODI-BAT, conçu par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) pour évaluer les pressions qui s'exercent sur la biodiversité mais aussi l'état de cette dernière autour des bâtiments. L'outil apporte également une aide dans l'identification de potentielles actions à mettre en œuvre en matière de conservation, de régénération et de restauration de la biodiversité autour des bâtiments.

L'impact du parc immobilier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la biodiversité et les écosystèmes est peu matériel en comparaison des impacts générés par les chaines de valeur de milliers d'entreprises clientes qu'il finance ou dans lesquelles il investit. De plus, le parc immobilier se situe majoritairement dans des zones déjà artificialisées (zones urbaines), ce qui implique que la surface artificialisée directement par les installations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est négligeable.

Cet impact est également négligeable du point de vue de son étendue. En effet, la majorité du parc immobilier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se situe en France, alors que les impacts potentiellement générés par ses clients s'étendent à une échelle mondiale. La probabilité que des zones très riches en biodiversité et clés en matière de services de régulation et de soutien soient menacées est donc largement plus élevée sur la phase aval de la chaine de valeur. Pour cette raison, il n'est pas prévu

[1] *Il s'agit des processus naturels qui maintiennent les équilibres environnementaux.*

actuellement de déployer une analyse plus fine des impacts et opportunités pour la biodiversité liés aux opérations propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ni de mettre en œuvre des mesures d'atténuation concernant la biodiversité.

De même, bien qu'exerçant des activités de presse régionale différentes des activités financières de la plupart des entités du groupe, le Groupe EBRA présente des impacts directs sur la biodiversité relativement faibles comparés à ses impacts indirects, notamment liés à son approvisionnement en ressources nécessaires à la production de la pâte à papier (voir 3.1.6.2.1.1 Gestion des matières premières). Le parc immobilier du Groupe EBRA, principalement localisé en zones déjà relativement artificialisées, a par ailleurs un impact peu matériel sur l'artificialisation des sols.

Compte tenu de la complexité de la chaîne de valeur et des données liées à la biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas mené de consultations auprès des communautés affectées.

Impacts du portefeuille de financement (périmètre bancaire)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a contribué à la structuration d'une approche d'évaluation sectorielle des risques environnementaux. Cette approche a été élaborée en coordination avec la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Le référentiel sectoriel obtenu se structure de la façon suivante : la nomenclature NACE en lignes et les risques environnementaux non climatiques (physique et de transition) en colonnes. L'indicateur retenu pour la mesure du risque de transition est l'agrégation des scores d'impact sur la biodiversité, permettant également d'estimer les impacts du portefeuille de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la biodiversité et les écosystèmes.

L'outil ENCORE (version 2018)[1] a été utilisé pour mener à bien cette étude des impacts sur la biodiversité du portefeuille de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au sein de la matrice ENCORE-2018, chaque croisement entre un facteur d'impact et un secteur d'activité économique fait l'objet d'une notation pouvant prendre 5 valeurs allant d'un impact très faible à un impact très fort. Une notation supplémentaire est possible : « N/A » dans le cas où les données sont insuffisantes pour établir une évaluation ou lorsque l'activité économique n'a pas d'impact sur la nature au travers du facteur considéré. Chaque notation renseigne sur l'impact moyen sur la nature d'une activité économique au travers d'un des 11 facteurs d'impact considéré, au niveau mondial. Par ailleurs, la matrice ENCORE-2018 repose sur la nomenclature sectorielle GICS[2].

Afin d'élaborer l'approche d'évaluation sectorielle d'impact sur la biodiversité, plusieurs étapes méthodologiques sont retenues :

- une définition du portefeuille analysable : les catégories d'exposition corporate et retail sont retenues ;
- une transposition sectorielle de la nomenclature GICS (utilisée par la matrice ENCORE-2018) sous la nomenclature NACE (utilisée pour la classification sectorielle des encours à analyser) ;
- une agrégation des 11 facteurs d'impact sur la biodiversité[3] issus de la matrice ENCORE-2018 afin d'obtenir un score unique d'impact sur la biodiversité par secteur ;
- pour chaque secteur, une normalisation et discrétisation des scores issus de la matrice ENCORE-2018, afin de faciliter les comparaisons intersectorielles et la lecture des résultats.

En définitive, ces travaux permettent d'estimer la part des encours du portefeuille de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relevant d'un secteur ayant un impact fort sur la biodiversité et les écosystèmes. Suite à l'étude effectuée, 23% du portefeuille de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un impact fort sur la biodiversité et les écosystèmes.

Des travaux sont en cours pour être en mesure d'estimer de manière plus précise et quantitative les impacts du portefeuille de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la biodiversité et les écosystèmes. Les axes d'amélioration envisagés sont : une actualisation des données d'impact sectoriel utilisées ; une prise en compte de la localisation des impacts ; une mesure précise lorsque cela est possible.

Impacts et dépendances du portefeuille d'investissement (périmètre de la gestion d'actifs)

Les impacts des investissements sur la biodiversité s'évaluent au travers d'une empreinte biodiversité. La mesure de celle-ci se base sur quatre des cinq pressions définies par l'IPBES (les espèces exotiques invasives ne sont pas couvertes à ce jour).
L'outil utilisé pour la mesure de l'empreinte est BIA-GBS[4]. Il différencie deux types d'impacts :

- les impacts statiques, qui représentent l'ensemble des impacts passés accumulés jusqu'à l'année étudiée ;
- les impacts dynamiques, qui correspondent aux gains et pertes de biodiversité se déroulant au cours de l'année étudiée.

Ces impacts sont découpés en deux écosystèmes :

- l'écosystème terrestre ;
- l'écosystème aquatique d'eau douce (l'écosystème marin n'est pas pris en compte par l'outil BIA-GBS).

Ces quatre différents impacts (terrestre statique, terrestre dynamique, aquatique statique, aquatique dynamique) sont exprimés en MSA.km2. Le MSA.km2 (Mean Species Abondance) exprime une perte de biodiversité sur une surface donnée. Ainsi, un impact de 1 MSA.km² équivaut à l'artificialisation de 1 km² d'un écosystème vierge.

Enfin, l'outil BIA-GBS propose, en s'appuyant sur des modèles internes et externes, de convertir des données relatives (par exemple, le chiffre d'affaires, les matières premières consommées, l'utilisation des sols, ...) en score d'impact en MSA.km2.

L'empreinte biodiversité permet d'évaluer le risque de transition du portefeuille car il est considéré que plus une entreprise a une empreinte importante, plus elle sera exposée à un risque de transition élevé.

BIA-GBS mesure également la dépendance des entreprises, des institutions financières et des entités souveraines vis-à-vis des services écosystémiques, c'est-à-dire les services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau...) en calculant des scores de dépendance allant de 0 % (aucune dépendance connue) à 100 % (très forte dépendance) selon la méthodologie ENCORE (exploration des risques liés au capital naturel). Le score de dépendance reflète l'exposition du portefeuille à la dégradation de la biodiversité. L'analyse effectuée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance s'appuie sur la base de données ENCORE pour calculer cette dépendance de chacun des investissements en portefeuille à 21 services écosystémiques. Le score de dépendance moyen mesure la dépendance de l'entreprise sur son scope 1 et scope 3 amont (scope 2 non significatif), en moyenne sur tous les services écosystémiques et les secteurs d'activité concernés.

Le modèle *Biodiversity Impact Analytics* couvre 94 % du total des actifs (actions et obligations) analysables et détenus en direct par Crédit Mutuel Asset Management, sur l'analyse menée au cours de l'année 2024[5].

Le score de dépendance des processus utilisés par secteur d'activité aux services écosystémiques permet d'estimer l'exposition du portefeuille au risque physique.

[1] *Partenaires ENCORE (Global Canopy, UNEP FI and UNEP-WCMC). (2018). ENCORE : ENCORE's knowledge base outlining business impacts and dependencies on biodiversity (Version 2018) [Base de données]. https://www.encorenature.org/en*
[2] *Global Industry Classification Standard*
[3] *La formule d'agrégation utilisée s'appuie sur les travaux de la Commission européenne. Voir Commission européenne. (Février 2024). Study for a methodological framework and assessment of potential financial risks associated with biodiversity loss and ecosystem degradation (page 107).*
[4] *BIA-GBS est un outil développé par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité. Il permet de mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et des États, en évaluant l'impact de leurs activités sur la biodiversité.*
[5] *Les résultats issus de l'utilisation de l'outil BIA-GBS au cours de l'année 2024 sont consultables au sein des rapports suivants : rapport article 29 de la loi Energie-Climat de Crédit Mutuel Asset Management et le rapport ESG du GACM (2023).*

Risques

Pour identifier les risques les plus matériels sur la chaine de valeur du groupe et leurs localisations, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé des travaux à l'échelle nationale en 2023, en s'appuyant sur les recommandations de la TNFD[1].

La TNFD a été choisie car c'est une initiative mondiale qui a pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution.

Les risques des acteurs financiers liés à la nature sont majoritairement associés à leurs activités de financement et d'investissement, ce qui est confirmé par l'ensemble des guides et référentiels internationaux (NGFS, TNFD, EFRAG, Commission Européenne, etc.). Ces risques sont distingués en risques physiques et en risques de transition :

- le risque physique peut se matérialiser par la rupture ou la dégradation de services écosystémiques dont dépend une entreprise. Ainsi plus une entreprise est dépendante de services écosystémiques, plus le risque physique est élevé.
- le risque de transition peut être causé par le non alignement entre les pratiques d'une entreprise et les attentes de ses parties prenantes en matière de protection de biodiversité et des services écosystémiques. Ainsi, plus les entreprises ont des pratiques à impact négatif sur la biodiversité, plus leur risque de transition est important.

Identification des secteurs à risques pour les activités de financement et d'investissement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a établi un référentiel d'identification des secteurs présentant des risques environnementaux. Ce référentiel s'appuie sur les données publiques issues de l'outil ENCORE[2] (version 2018).

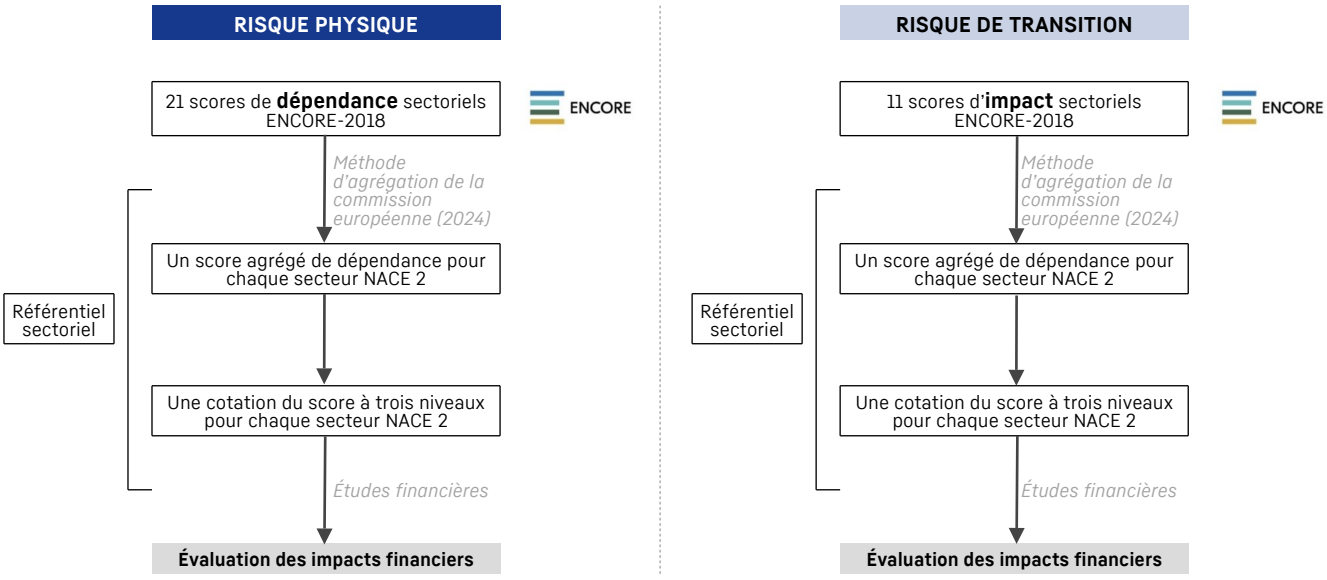
Pour chaque secteur de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), deux scores sont établis en fonction des données disponibles via l'outil ENCORE (version 2018) :

- un score global d'impact sur la biodiversité et les écosystèmes ;
- et un score global de dépendance aux services écosystémiques.

Afin d'effectuer une évaluation de double matérialité liée à la biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale suit une approche en deux étapes :

- tout d'abord, des indicateurs quantitatifs pertinents sont attribués à chaque secteur. Le score global de dépendance aux services écosystémiques permet d'évaluer le niveau de risque physique associé aux encours d'un secteur. Tandis que le score global d'impact sur la biodiversité et les écosystèmes permet d'évaluer le niveau de risque de transition associé aux encours d'un secteur ;
- ces deux indicateurs de risque physique et de transition sont ensuite cotés sur une échelle de 1 à 3, où 1 correspond à un risque faible et 3 à un risque fort. Ces cotations sont attribuées, par secteur, aux encours du portefeuille analysé. Les encours du portefeuille soumis à l'analyse de double matérialité sont ainsi classés, par secteur, selon leur niveau d'exposition aux risques physique et de transition liés à l'érosion de la biodiversité.

L'analyse permet ainsi d'obtenir une vision comparative et hiérarchisée des vulnérabilités économiques face aux enjeux environnementaux. Le graphique ci-dessous synthétise l'évaluation des impacts financiers sur les secteurs :



Évaluation des risques – impact des risques environnementaux non-climatiques sur les risques traditionnels bancaires

L'analyse des risques physiques et de transition de la banque s'évalue au niveau de différentes catégories de risques bancaires.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a retenu quatre catégories de risque dans son périmètre d'analyse des risques liés à la nature :

- le risque de crédit ;
- le risque opérationnel ;
- le risque d'assurance du conglomérat ;
- le risque stratégique et d'activité.

Pour chacune de ces catégories de risque bancaire, l'objectif est d'étudier les dépendances, les corrélations ou les causalités potentielles entre des variables environnementales et des variables financières.

L'ensemble des études permet d'alimenter la production d'une matrice de matérialité des risques liés à la nature. La matrice

[1] *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (https://tnfd.global)*
[2] *ENCORE Partners (Global Canopy, UNEP FI, and UNEP-WCMC). (2025). ENCORE: Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure. Version 2018. Disponible au lien suivant : https://encorenature.org. DOI: https://doi.org/10.34892/dz3x-y059.*

produite est un outil de suivi, présentant une cotation des risques à 3 niveaux et sur 3 horizons de temps. L'outil fait l'objet d'une mise à jour annuelle et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Son armature et les résultats pour 2024 sont les suivants :

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique ■ Défaut d'anticipation du groupe à la prise en compte de ce risque ■ Dégradation croissante des services écosystémiques et impacts financiers attendus à l'horizon 2030 ■ Portefeuille impacté par l'augmentation des zones à stress hydriques	■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations	**RISQUES DE CRÉDIT**				■ Travaux d'identification de dépendances aux services écosystémiques et l'impact des risques physiques par secteurs d'activité par la réalisation d'études via ENCORE ■ Étude sectorielle pour la filière agricole ■ Politiques sectorielles ■ Financement de projets de restauration via Crédit Mutuel Impact
■ Exposition physique du groupe en raison de la fréquence et intensité des catastrophes naturelles ■ Dégradation des services écosystémiques liés à la régulation (climat, flux hydriques, stabilité des sols…)	■ Perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production lié à la survenance de catastrophe naturelle	**RISQUES OPÉRATIONNELS**				■ Procédure interne du groupe pour la poursuite de l'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Suivi de l'exposition des bâtiments du groupe aux aléas climatiques ■ Analyses de l'état et des pressions sur la biodiversité autour des bâtiments groupe (BIODI-BAT)

Légende - mesure de l'impact :  Faible  Moyen  Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
■ Dégradation des services écosystémiques qui accentuerait le risque physique (baisse de rendement pour les agriculteurs, accessibilité des matières premières, augmentation des coûts...)	■ Dégradation de la solvabilité ■ Baisse du PNB, des revenus financiers et augmentation des provisions comptables	**RISQUES STRATÉGIQUES ET D'ACTIVITÉ**				■ Travaux d'identification de dépendances aux services écosystémiques et l'impact des risques physiques par secteurs d'activité par la réalisation d'études via ENCORE ■ Étude sectorielle pour la filière agricole ■ Politiques sectorielles et engagements volontaires à des initiatives telle que act4nature ■ Financement de projets de restauration via Crédit Mutuel Impact
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique	■ Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec la dégradation de l'environnement et des services écosystémiques ■ Inadaptation du tarif des polices d'assurance	**RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT**				■ Diversification entre vie et non vie ■ Analyse sectorielle du portefeuille et choix d'investissements

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux environnementaux ■ Financement sur une contrepartie controversée ■ Aggravation des pressions sur la biodiversité résultant d'une transition plus abrupte ■ Réglementations et politiques d'ampleur (CSRD, CSDDD, loi ZAN...), ne laissant pas ou peu temps de temps à la mise en conformité ■ Attente des parties prenantes	■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations	**RISQUES DE CRÉDIT**				■ Travaux d'identification de dépendances aux services écosystémiques et l'impact des risques par secteurs d'activité par la réalisation d'études via ENCORE ■ Politiques sectorielles ■ Engagement volontaire à travers act4ature, Finance for *Biodiversity Foundationn*
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux ■ Financement ou investissement sur une contrepartie controversée ■ Non-intégration de critères environnementaux à l'octroi de crédits/ décisions d'investissement ■ Non-respect des engagements environnementaux ■ Non-conformité avec les paquets réglementaires français et européen ■ Mauvaise compréhension et/ou mesure des impacts et dépendances liés à la biodiversité	■ Risque de perte de clientèle ■ Défaut d'attractivité ■ Risque juridique ■ Atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) ■ Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique	**RISQUES OPÉRATIONNELS**				■ Politiques sectorielles ■ Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers ■ Développement des prêts à impact ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et l'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectifs de la stratégie climat : alignement des activités avec la trajectoire climatique ■ Engagement volontaire à travers act4nature, *Finance for Biodiversity Foundation*

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance/ compétence pour structurer les offres ■ Absence de définition de la trajectoire environnementale : non intégration de critères à l'octroi de crédits/décisions d'investissement ■ Risque lié aux réglementations telles que la directive européenne sur la restauration des écosystèmes anticipée pour 2026-2027, CSRD, CSDDD, loi anti-déforestation... ■ Attente des parties prenantes ■ Bouleversement de l'environnement concurrentiel et rupture stratégique	■ Perte de clientèle : risque stratégique et financier ■ Inadaptation du modèle d'affaires pouvant affecter les standards de rentabilité ■ Mise en défaut réglementaire pouvant constituer une menace sur l'environnement et les populations	**RISQUES STRATÉGIQUES ET D'ACTIVITÉ**				■ Processus d'intégration du risque biodiversité dans la cartographie des risques ■ Recherche de compétences techniques adaptées dans les différents métiers ■ Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie interne
■ Investissement sur une contrepartie controversée ■ Impact réglementaire de plus en plus restrictif sur certains secteurs comme l'immobilier ■ Risque de non réassurance	■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...)	**RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT**				■ Activité diversifiée entre activités vie et non vie ■ Analyse et répartition sectorielles du portefeuille ■ Prise compte de critères liés à la biodiversité lors de l'investissement ■ Veille réglementaire ■ Politique ESG des Assurances du Crédit Mutuel

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

L'évaluation des risques liés à la biodiversité repose sur l'utilisation des scénarios TNFD n°3 (risque physique) et n°1 (risque de transition).

Le scénario TNFD n°3 *Sand in the gears* est le plus pessimiste avec une dégradation sévère des services écosystémiques combinée à une absence de réponse ordonnée de la part des acteurs de la société : l'érosion s'accélère et de nombreux points de bascule sont atteints à travers les écosystèmes. Ceux-ci commencent à se matérialiser à travers certains secteurs économiques autour de 2030.

A contrario, le scenario TNFD n°1 *Ahead of the game* est le plus optimiste : mobilisation efficace des acteurs de la société dont le déploiement d'actions et de mesures permettent d'assurer un déclin modéré de la biodiversité et d'éviter l'emballement du franchissement de points de bascules.

Cette analyse s'appuie également sur la production d'indicateurs qualitatifs, l'identification et l'évaluation des canaux de transmission des risques. Les indicateurs qualitatifs sont notamment élaborés à partir des données issues de l'outil ENCORE, permettant d'éclairer les liens entre les dépendances et impacts des activités économiques sur la nature. L'analyse des canaux de transmission repose sur une approche qualitative, intégrant des sources telles que les dires d'experts et les rapports spécialisés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas encore réalisé d'analyse sur les risques systémiques. Cette dernière typographie de risque est inscrite sur la feuille de route 2025.

3.1.1.4.2 IRO2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Après identification des normes matérielles qui font l'objet d'une publication dans le présent état de durabilité (cf. section 3.1.1.3.3), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ensuite passé en revue les informations matérielles (points de données) à publier au regard des exigences de publication. Les mesures transitoires de l'annexe C de l'ESRS 1 ont été prises en compte. Si un point de données ne peut être relié à un IRO matériel, ce point de données ne donne pas lieu à une publication.

Une table recense toutes les exigences de publication de la norme ESRS 2 matérielles en 3.1.17. Dans cette section figure également un tableau indiquant les points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE.

Environnement

3.1.2 ESRS E1 - Changement climatique

3.1.2.1 Gouverner les enjeux liés au climat

Impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Atténuation	1	**Emissions de GES sur toute la chaîne de valeur** Emissions de GES générées par les opérations propres du groupe (gestion des bâtiments, flotte automobile) et par ses activités de financement et d'investissement (entreprises financées et investies fortement émissives)	Impact négatif réel	*	*	*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie), Opérations propres, Presse
	2	**Contribution à la réduction des émissions GES des contreparties assurées** Impact positif lié à une gestion durable des sinistres	Impact positif réel			*	*	*	*	Assurance non-vie
	3	**Réponse insatisfaisante aux attentes des parties prenantes sur le climat** Risques financiers de stratégie et d'activité lié à une réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes sur le sujet de l'atténuation du changement climatique	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
Atténuation et adaptation	4	**Considérations climatiques insuffisamment intégrées dans la gestion du risque de crédit** Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques de transition dans la gestion du risque de crédit	Risque potentiel			*		*		Financement
	5	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques dans la gestion du risque de crédit (cycle de vie du crédit)	Risque potentiel			*			*	Financement
	6	**Contribution à la transition climatique** Financements et investissements dans des projets moins carbonés/porteurs de solutions	Impact positif réel			*	*	*		Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	7	Opportunités offertes par le financement de la transition climatique et par le développement de produits dédiés en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique	Opportunité actuelle			*	*	*	*	Financement
	8	Opportunité d'investissement dans des entreprises innovantes sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique	Opportunité potentielle			*		*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)
Adaptation	9	**Exposition du groupe aux risques de transition** Risques financiers, de stratégie et d'activité en raison d'un bouleversement de l'environnement concurrentiel et à des ruptures stratégiques	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
	10	**Exposition du groupe aux risques physiques** Risque financier causé par l'augmentation de la sinistralité (entreprises, particuliers) du fait du changement climatique	Risque actuel			*		*	*	Assurance non-vie
	11	Risques financiers et opérationnels lié à une forte exposition des installations du groupe au risque physique pouvant causer un arrêt des opérations quotidiennes (e.g., perturbation des réseaux et des infrastructures : coupures de courant, arrêt des serveurs, inondations, incendies, tempêtes, stress hydrique)	Risque potentiel		*				*	Opérations propres

Crédit Mutuel Alliance Fédérale génère des émissions de gaz à effet de serre tout au long de sa chaîne de valeur, à travers ses propres opérations et ses activités de financement et d'investissement. Il en résulte un impact négatif sur le changement climatique :

- émissions directes et indirectes liées aux opérations du groupe : elles proviennent du fonctionnement des bâtiments de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (notamment la consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage), de l'utilisation de la flotte automobile, ainsi que des déplacements professionnels des collaborateurs. À cela s'ajoutent notamment les émissions liées à l'achat de biens et services nécessaires aux activités (matériel informatique, papier, services numériques, etc.) ;
- émissions financées liées aux financements et investissements : en tant qu'acteur financier, Crédit Mutuel Alliance Fédérale joue un rôle clé dans l'économie réelle en finançant des entreprises et des projets. Cependant, ces financements et investissements peuvent être dirigés vers des secteurs fortement émetteurs, comme l'énergie, l'industrie ou les infrastructures, contribuant indirectement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le changement climatique est également un facteur de risques qui oblige le groupe à repenser sa stratégie et à adapter son cadre de gestion des risques :

- des événements climatiques plus sévères et plus fréquents exposent Crédit Mutuel Alliance Fédérale à des risques financiers et opérationnels. Ils sont plus particulièrement susceptibles d'affecter l'activité assurance *via* une hausse de

la sinistralité, ainsi que la continuité de l'activité en menaçant les installations ;

- sans évolution de sa stratégie pour répondre aux défis du changement climatique et aux attentes des parties prenantes, le groupe s'exposerait à des risques financiers, stratégiques et opérationnels. Le durcissement des réglementations, l'évolution des attentes des clients, ainsi que l'essor de nouvelles offres concurrentielles plus durables pourraient en effet conduire à une perte de compétitivité face à des acteurs plus engagés et fragiliser la position de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur le marché ;
- une prise en compte insuffisante des considérations climatiques exposerait le groupe à un risque de crédit accru. Par exemple, le financement d'actifs immobiliers situés dans des zones vulnérables aux aléas climatiques pourrait entraîner des pertes en cas de dévalorisation ou de défaut de paiement. De même, le soutien à des entreprises fortement dépendantes des énergies fossiles exposerait Crédit mutuel Alliance Fédérale à des risques liés aux évolutions réglementaires et à la transition énergétique, pouvant affecter sa solvabilité et impacter son portefeuille.

À contrario le changement climatique est une source d'opportunités et d'impacts positifs. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage en effet à accompagner ses clients et sociétaires dans leurs propres efforts de décarbonation :

- en finançant et investissant dans des entreprises innovantes, des projets moins carbonés ou porteurs de solution ;
- en développant des produits dédiés en faveur de l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique ;
- en déployant des politiques responsables, comme sa politique de gestion durable des sinistres dans le métier d'assurance.

En soutenant les clients dans leur transition vers des activités plus durables et moins carbonées, Crédit Mutuel Alliance Fédérale contribue à la réduction globale des émissions tout en alignant progressivement son bilan sur des trajectoires compatibles avec l'objectif de neutralité carbone 2050.

3.1.2.2 Stratégie climat d'atténuation

3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030

EMPREINTE CARBONE DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Empreinte interne



Emissions liées à notre fonctionnement en tant qu'entreprise

520 ktCO2eq*

Scopes 1,2 et 3 hors 3.15

**Basé sur la localisation*

Empreinte du bilan



Emissions liées à nos activités de financement et d'investissement

44 tCO2eq/M€ prêté

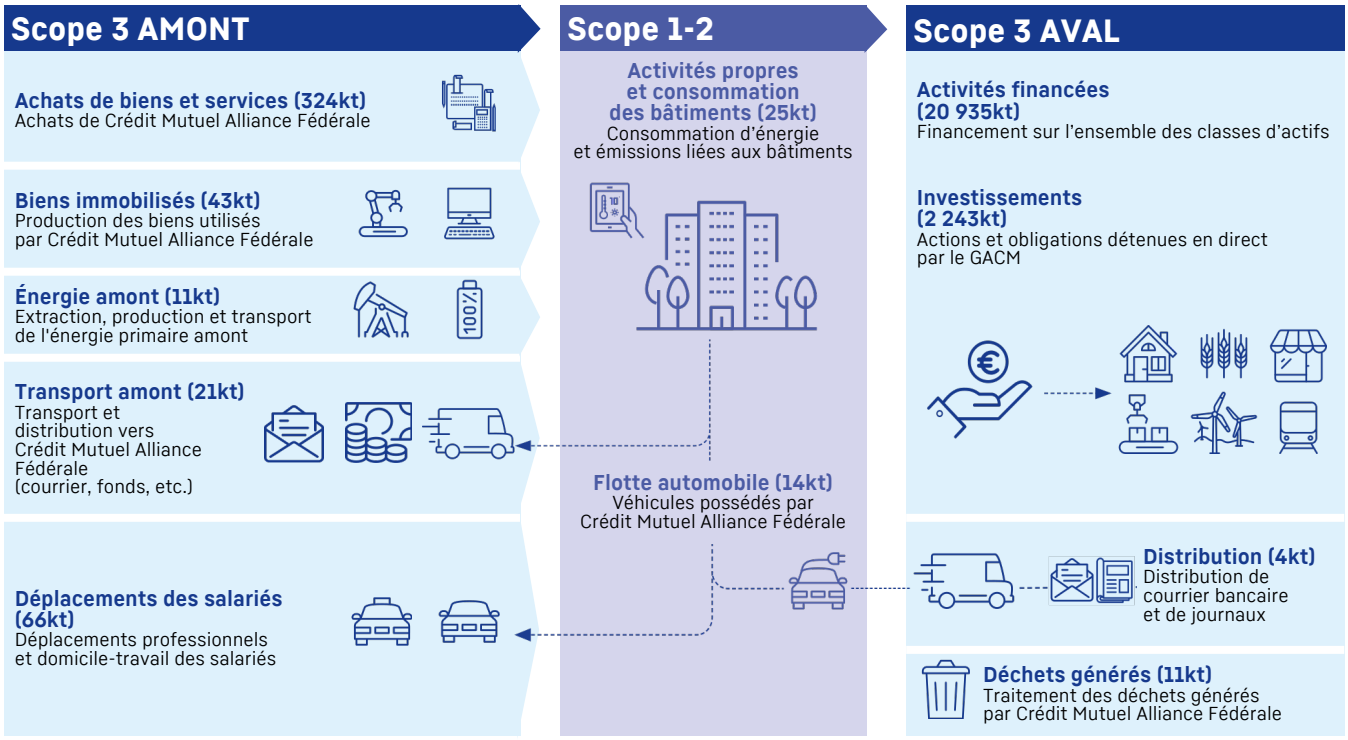
Scopes 3.15 - Investissements périmètre bancaire

37 tCO2eq/M€ investi

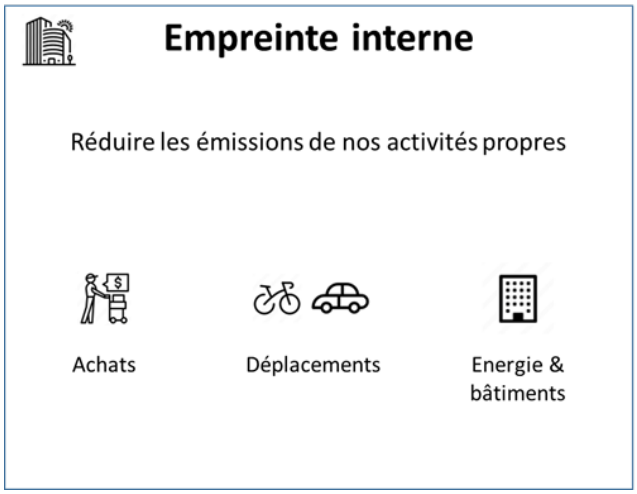
Scopes 3.15 - Investissements périmètre assurances

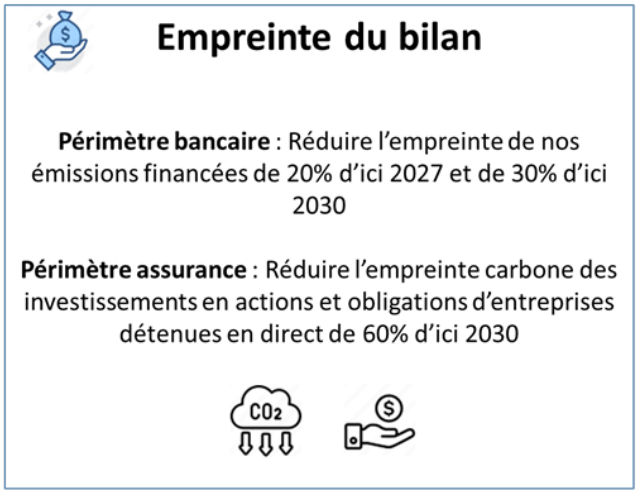
L'empreinte interne représente environ 2 % de l'empreinte totale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est ainsi marginale par rapport à l'empreinte des émissions financées. Au-delà des enjeux, les mesures sont différentes sur ces deux périmètres, ainsi que les méthodologies de calcul et les leviers de décarbonation. Le détail du calcul de l'empreinte interne et de l'empreinte du bilan ainsi que les méthodologies utilisées sont présentés en sections 3.1.2.2.1.1 et 3.1.2.2.1.2.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS PAR POSTE DU GHG PROTOCOL [1]



OBJECTIFS DE DÉCARBONATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE





Crédit Mutuel Alliance Fédérale a priorisé le chiffrage des objectifs liés à l'empreinte du bilan, qui représente environ 98 % de ses émissions mesurées. Toutefois, le groupe considère qu'il est important d'agir sur l'ensemble des émissions et de nombreuses actions sont menées pour réduire son empreinte interne. Des travaux ont donc été entrepris et sont en cours pour quantifier son plan de transition sur le volet empreinte interne. Ces premiers éléments chiffrés sont indiqués dans la section 3.1.2.2.2.1.

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à mener la révolution écologique et sociétale pour accompagner la transformation écologique de ses clients et contribuer à la décarbonation de l'économie.

Sur le périmètre bancaire, cet engagement se traduit dans le plan stratégique par une ambition de réduction de 20 %[2] de l'empreinte carbone de son bilan[3] entre 2023 et 2027[4] (hors périmètre Assurances[5]). Cette ambition a été calibrée en considérant une baisse de 5 % par an afin d'être aligné sur une

[1] *Greenhouse Gas Protocol.*
[2] *L'objectif a été validé dans le cadre du plan stratégique par tous les organes de gouvernance présentés dans l'ESRS 2.*
[3] *L'empreinte carbone d'un financement ou d'un investissement s'exprime en tonnes de CO2e par M€ de financement ou d'investissement.*
[4] *Point de référence : arrêté au 31 décembre 2023, en considérant les scopes 1&2 des clients : 44,3 TCO2e/M€ sur le périmètre couvert par l'outil de calcul*
[5] *Le périmètre couvert par cet engagement est détaillé dans le paragraphe 3.1.2.2.1.2 Empreinte du bilan (périmètre bancaire), a) Méthodologie de calcul des émissions financées et périmètre*

trajectoire 1,5°C et en phase avec l'objectif européen *Fit for 55* (réduire de 55 % les émissions de l'Union Européenne entre 1990 et 2030).

Cet objectif stratégique a été extrapolé à l'horizon 2030 sur la base des lignes directrices de SBTi[1] qui indique une trajectoire de réduction trans-sectorielle de 4,2 % par an : l'objectif à horizon 2030[2] est de réduire de 30 % l'empreinte carbone du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale par rapport à 2023 (en considérant les scopes 1 & 2 des clients).

Ces objectifs portent sur le périmètre couvert par l'outil de calcul principal des émissions financées qui représente 95 % des encours et 93 % des émissions du périmètre bancaire en 2024[3]. Les entités pour lesquelles un calcul a été réalisé dans d'autres outils (5 % du périmètre du calcul), et pour lesquelles le plan de réduction des émissions n'a pas pu être opérationnalisé dans le détail ne sont pas incluses dans ces objectifs.

En tant que financeur de l'économie et accompagnateur des entreprises en transition, ces deux cibles sont exprimées en baisse de l'empreinte carbone. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est aujourd'hui en mesure de définir des cibles en valeur absolue sur les secteurs industriels dont il souhaite se désengager, notamment celui des énergies fossiles. En revanche, les autres secteurs en transition ont besoin de financements pour investir dans leur décarbonation. Les cibles de décarbonation sont ainsi exprimées en intensité ; intensité monétaire (tCO2e/M€) pour l'objectif global ou intensité physique (tCO2e/unité d'œuvre) pour les objectifs NZBA qui ne visent pas un arrêt des financements dans les secteurs couverts mais bien l'accompagnement des industriels dans leur démarche de décarbonation.

L'objectif de décarbonation sur le périmètre Assurances est décrit dans le § 3.1.2.2.2.3 Empreinte du bilan - activité des assurances.

3.1.2.2.1.1 Empreinte carbone interne (liée à l'activité de fonctionnement de la banque)

Méthodologie de calcul des émissions liées à l'empreinte interne

Le calcul des émissions liées au fonctionnement propre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (empreinte interne) respecte les principes de la méthodologie proposée par le *GHG Protocol*[4]. Pour l'ensemble des postes inclus dans le périmètre de calcul, les émissions sont calculées dans une approche *bottom-up*, sur base des données de consommation de chaque entité, converties en émissions carbone, à partir de facteurs d'émissions et ensuite agrégées au niveau Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les émissions sont principalement calculées à partir de données secondaires (moins de 5 % de données primaires). Toutefois, des travaux sont en cours afin d'améliorer la précision du calcul, avec des données primaires, et notamment sur le poste des achats de biens et service, pour lequel le groupe travaille à obtenir des données d'émissions de CO_2 directement auprès de ses fournisseurs.

Plus précisément, les émissions provenant de l'énergie sont estimées sur base des données de consommations réelles remontées par les entités du groupe, en distinguant le gaz naturel & citerne, le fioul, les fuites des gaz réfrigérants, l'électricité consommée, vapeur d'eau et eau glacée. Pour les émissions du parc automobile du groupe, elles sont estimées à partir des kilomètres effectués annuellement, en distinguant les différentes motorisations (diesel, essence, hybride et électrique). Les facteurs utilisés pour l'émissions des véhicules sont ceux fournis par la carte grise du véhicule.

Les émissions des achats de biens et services et du fret amont s'appuient sur des facteurs monétaires (source ADEME) et la ventilation de différentes catégories d'achats (code de charge administrative). Les principaux profils carbone des achats sont : (i) l'imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi-technique des bâtiments ; (ii) l'assurance, services bancaires, conseil et honoraires ; (iii) les produits informatiques, électroniques et optiques.

Les émissions des biens immobilisés se basent sur les données unitaires, en distinguant la flotte automobile (véhicules par type de motorisation), les biens informatiques (avec distinction des types de matériels informatiques) et les bâtiments (en se basant sur la surface des bâtiments occupés par le groupe).

Les émissions liées aux déchets se basent sur les effectifs (ETP) de chaque entité, des profils moyens de tonnes de déchets générés pour un employé du secteur tertiaire, en tonnes / ETP (source INSEE), en distinguant les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Les émissions des déplacements professionnels sont estimées sur base des kilomètres effectués, en distinguant l'avion, le train, les trajets en taxi ou location de voiture, les transports en commun ou l'utilisation d'une voiture personnelle (distinction par type de motorisation). Pour les déplacements domicile - travail, une enquête domicile travail menée en 2023 dans le groupe permet d'estimer, pour chaque entité, les kilomètres moyens effectués par les collaborateurs, en distinguant les différents modes de transport : vélo mécanique, vélo électrique, trotinette/gyropode, RER/Métro/Tram/Bus, train Grande ligne, Moto/Scoot, voiture électrique, voiture hybride, voiture essence, voiture diesel. Pour chacun des modes de transport, les émissions sont calculées en fonction de facteurs d'émissions spécifiques et des effectifs 2024 des entités.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la base empreinte de l'ADEME et de l'IEA et AIB (pour les mix électriques), au vu de l'exposition géographique du groupe, très largement européenne.

L'inflation est prise en compte en ajustant les facteurs d'émission monétaires (16 % d'inflation sur 2016-2023 et 18 % sur 2016-2024 ; source INSEE).

[1] *Science Based Targets Initiative.*
[2] *S'agissant d'une extrapolation de l'objectif 2027 issu du Plan stratégique, celui-ci sera soumis à réévaluation dans le cadre du prochain plan stratégique. L'objectif à 2030 a été validé en comité de gouvernance ESG.*
[3] *Le périmètre couvert par l'outil de calcul principal inclut notamment les réseaux bancaires en France et en Belgique, la banque en ligne, la banque de financement, l'activité d'investissement (y compris les activités de marché), et les activités de crédit-bail mobilier et immobilier. Le périmètre additionnel est constitué par certaines entités ne partageant pas le même système d'information que le reste du groupe et dont les encours ne remontent pas automatiquement dans l'outil de calcul principal. Il s'agit notamment de Targobank, Banque de Luxembourg, CIC Suisse, Crédit Mutuel Equity et Crédit Mutuel Impact.*
[4] *Hors la catégorie 3-2 Biens immobilisés pour laquelle la méthode de calcul basée sur l'amortissement du bien est utilisée contrairement à une comptabilisation complète des émissions lors de l'acquisition dans le cadre du GHG Protocol.*

N° poste	Intitulé du poste	Inclus dans le périmètre de calcul
SCOPES 1 & 2		
1	Scope 1 - émissions directes	OUI (France + International)
2	Scope 2 - émissions indirectes	OUI (France + International)
SCOPE 3 - AMONT		
3-1	Produits & services achetés	OUI (France + International)
3-2	Biens immobilisés	OUI (France + International)
3-3	Amont de l'énergie	OUI (France + International)
3-4	Transport amont (transports de fonds, navettes & courrier)	OUI (France)
3-5	Déchets générés	OUI (France + International)
3-6	Déplacements professionnels	OUI (France + International)
3-7	Déplacements domicile-travail	OUI (France)
3-8	Actifs en leasing amont	Non applicable
SCOPE 3 - AVAL		
3-9	Déplacements des clients	NON[(1)]
3-10	Transformation des produits vendus	Non applicable
3-11	Utilisation des produits vendus	Non applicable
3-12	Fin de vie des produits vendus	Non applicable
3-13	Actifs en leasing aval	Non applicable
3-14	Franchises	Non applicable

(1) Une première estimation a été réalisée sur ce poste ; celle-ci doit être améliorée, pour mesurer plus finement : 1) les émissions du poste ; 2) le pilotage de l'action de leviers de réduction sur ce poste.

Sur l'empreinte interne, jusqu'en 2023, la mesure des émissions ne couvrait que les entités françaises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour l'état de durabilité 2024, à l'exception des postes transport amont et déplacements domicile - travail, le calcul des émissions de l'empreinte interne inclut désormais les entités étrangères de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et notamment TARGOBANK, les filiales étrangères de Cofidis, Beobank et la Banque du Luxembourg.
Le calcul intègre également les entités mise en équivalence sur lesquelles le groupe exerce un contrôle opérationnel. Toutefois, quelques entités n'ont pas pu être couvertes par le calcul, par manque de disponibilité des données, dans les délais impartis. Pour 2024, 4 entités sont exclues du calcul (Crédit Mutuel Titres, Sofédis, Carizy, Magyar Cetelem). Cela représente 619 ETP (< 1 % des ETP totaux du groupe).

Résultats 2024

En 2024, les émissions internes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 520 milliers de tonnes de CO_2e, soit une intensité carbone de 7.1 tCO_2e/ETP.

Le scope 3 (hors émissions financées) représente plus de 90 % du total de l'empreinte interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le poste principal de ce scope est celui des achats de biens et services, qui représente 324 milliers de tonnes de CO_2e, i.e. 62 % du total de l'empreinte interne. C'est donc un poste tout particulièrement à enjeu pour la décarbonation des opérations propres de la banque.

3.1.2.2.1.2 Empreinte du bilan (périmètre bancaire)

Méthodologie de calcul des émissions financées et périmètre

Pour le calcul des émissions financées, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte le *GHG protocol*. Un calcul est réalisé sur les catégories minimales définies par le *GHG protocol* selon la méthodologie PCAF[1] décrite ci-dessous. En l'absence de norme sectorielle applicable au secteur financier, et étant donné la diversité d'interprétations des périmètres à couvrir, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a retenu dans son calcul à date le périmètre suivant : entités bancaires françaises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et principales filiales et succursales étrangères (y compris les succursales étrangères du CIC). Les entités d'affacturage ainsi que le groupe Cofidis et, plus largement, l'ensemble des encours de crédit à la consommation, ne sont pas inclus car non couverts par la méthodologie PCAF. Les expositions souveraines (prêts aux États et assimilés, obligations souveraines) sont également exclues du périmètre de calcul, la méthodologie de PCAF pour cette catégorie de clientèle n'étant pas validée par le GHG Protocol.

Les classes d'actifs couvertes par le calcul sont les suivantes : prêts aux entreprises (y compris leasing), financements de projets, prêts *retail* : immobilier résidentiel et véhicules, prêts immobilier commercial, actions et obligations d'entreprises. PCAF est une initiative mondiale lancée en 2015, qui regroupe des institutions financières engagées à mesurer et à divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à leurs activités de financement et d'investissement.

La méthode PCAF permet d'attribuer à la banque une partie des émissions de ses clients en prenant en compte la part de son financement dans la valeur totale de l'entreprise financée. Le calcul est réalisé selon la formule suivante :

Émissions financées = facteur d'attribution x émissions GES du client

Le calcul des émissions financées est réalisé au niveau contrat et la méthodologie varie selon la classe d'actifs considérée.

Facteur d'attribution : le calcul dépend de la classe d'actifs. Par exemple, pour les prêts aux entreprises non cotées, le facteur d'attribution est obtenu grâce à la formule suivante :

$$Facteur\ d'attribution = \frac{Encours}{Valeur\ d'entreprise(fonds\ propres + dettes)}$$

Emissions GES du client : l'estimation dépend de la classe d'actifs et des données disponibles. Selon les données utilisées pour établir les émissions GES du client, PCAF attribue un score de qualité qui permet de donner une idée de la finesse des résultats.

[1] *Partnership for Carbon Accounting Financials.*

Exemple pour la classe d'actifs « prêts aux entreprises »

Score de qualité PCAF	Données d'émissions de GES	Modalités d'estimation des émissions par Crédit Mutuel Alliance Fédérale
1 et 2	Données primaires vérifiées et non vérifiées Emissions de GES calculées et déclarées par les entreprises clientes	Données déclarées transmises par un fournisseur de données ou collectées auprès des clients
3	Données estimées basées sur des informations spécifiques Estimation des émissions basée sur des informations spécifiques à l'entreprise financée, comme sa production ou ses consommations d'énergie réelles. Par exemple : calcul d'émissions d'une entreprise à partir de ses données de production déclarées (par exemple : MWh produit) et des facteurs d'émission associés.	Application de facteurs d'émission physique à des données d'activité de l'entreprise financée pour les transformer en GES. Ex : financements de projets de production d'électricité ou financements d'actifs (aérien et maritime) pour lesquels des données propres à chaque projet/actif sont disponibles.
4	Données estimées basées sur des moyennes sectorielles Estimation des émissions en utilisant des moyennes sectorielles, appliquées à l'entreprise à partir de son chiffres d'affaires.	Lorsque les clients ne publient aucune donnée d'émissions ni d'activité, des proxys sectoriels sont utilisés, exprimés en TCO_2e/M€ de chiffre d'affaires.
5	Données estimées basées sur des moyennes macroéconomiques Estimation des émissions en utilisant des moyennes sectorielles sans données spécifiques à l'entreprise financée, lorsqu'on ne dispose pas des données bilancielles.	Lorsque les clients ne publient aucune donnée d'émissions ni d'activité, et qu'il n'a pas été possible de récupérer leurs données bilancielles ou qu'il y a un souci de qualité de donnée, des proxys sectoriels sont utilisés, exprimés en TCO_2e/M€ prêté.

Les proxys sectoriels monétaires utilisés sont ceux proposés par PCAF. Il s'agit de proxys monétaires qui sont, pour la majorité, des proxys micro-sectoriels, c'est-à-dire qu'ils permettent de montrer les différences d'impact d'un sous-secteur à un autre, et selon trois grandes zones géographiques, selon les recommandations de PCAF.

D'autres proxys sont également utilisés, notamment pour la classe PCAF Immobilier résidentiel. La source de données utilisée est la base ADEME des Diagnostics de Performance Énergétique.

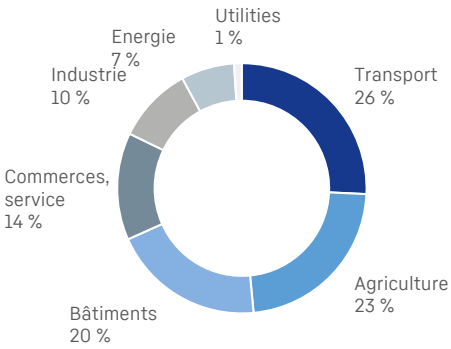
Résultats 2024

Au 31 décembre 2024, les émissions du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur le périmètre bancaire s'élèvent à 20,9 millions de tonnes de CO2e (en considérant les scopes 1&2 des clients), soit une empreinte carbone de 44,4 TCO_2e/M€ prêté.

Périmètre	Émissions financées (en $MTCO_2e$)	Empreinte carbone (en TCO_2e/M€ prêté)	Montant d'encours couvert par le calcul (en Mds€)	Score de qualité (de 1 : à 5, du meilleur au moins bon)	Part d'émissions calculées en utilisant des données primaires (en %)
Déclaration complète	20,9	44,4	471,7	4,2	2,9 %
Dont périmètre couvert par l'outil de calcul principal	19,4	43,3	447,3	4,2	2,4 %

À titre d'information, les émissions financées correspondant au scope 3 des clients s'élèvent à 25,8 MTCO2e sur le périmètre complet et 22 MTCO2e sur le périmètre couvert par l'outil de calcul. De façon générale, ces résultats sont à considérer avec prudence en raison de la complexité liée à l'élaboration de méthodologies d'estimation des émissions induites par la chaîne de valeur amont et aval des clients du groupe ; en particulier, le consortium PCAF indique que ses proxys sectoriels scope 3 ne couvrent pas l'ensemble de la chaine de valeur associée à la production d'un secteur donné, notamment sur la partie aval. Le chiffre calculé est donc nécessairement partiel et incomplet. De ce fait, les objectifs 2027 et 2030 ne couvrent que les émissions scopes 1 & 2 des clients.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR SECTEURS - 2024



La classification sectorielle utilisée ici est celle proposée par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). La répartition des émissions financées selon les secteurs SNBC permet de réaliser des projections des émissions à l'horizon 2030 sur la base des baisses d'émissions sectorielles attendues dans le cadre du scénario SNBC 3 (cf section Plan de transition d'atténuation ci-après).

3.1.2.2.2 Plan de transition d'atténuation

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

3.1.2.2.2.1 Plan de transition - Empreinte carbone interne (liée à l'activité de fonctionnement de la banque)

SYNTHÈSE DU PLAN DE TRANSITION – EMPREINTE INTERNE

Principaux postes d'émission	Levier de décarbonation	Actions structurantes
Achats (3.1), Biens immobilisés (3.2), Frêt amont (3.4) *Émissions carbone liées en 2024 : 393 kt CO2eq*	Mettre en œuvre une politique d'achat responsable	Renforcer la prise en compte des critères ESG dans la sélection des fournisseurs et mesurer plus finement leur empreinte
		Engager un dialogue avec les fournisseurs pour qu'ils se fixent une trajectoire de décarbonation en ligne avec des objectifs de neutralité carbone
		Continuer à acheter moins et mieux
Consommation d'énergie et bâtiments (scopes 1 et 2), émissions liées à la combustion amont de l'énergie (3.3) *Émissions carbone liées en 2024 : 36 kt CO2eq*	Réduire la consommation énergétique du Groupe à horizon 2027 (par rapport à 2022) : ■ diminution de 10 % sur le parc réseaux ■ diminution de 16 % sur le parc sites centraux	Améliorer la performance énergétique des bâtiments, grâce au Système de Management de l'Énergie certifié ISO50001
		Poursuivre le plan de sobriété énergétique
	Améliorer le mix énergétique	Sortir des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments
		Recourir à l'électricité verte
Flotte automobile (scope 1), déplacements professionnels (3.6) et déplacements domicile-travail (3.7) *Émissions carbone liées en 2024 : 80 kt CO2eq*	Réduire l'empreinte des déplacements des salariés	Décarboner les trajets en voiture des salariés, en favorisant l'usage d'un véhicule électrique, qu'il s'agisse de son véhicule personnel ou d'un véhicule de la flotte entreprise
		Favoriser les mobilités douces en poursuivant les actions de promotion du vélo et en obtenant le label OR OEPV (Objectif Employeur Pro Vélo)

1. Décarbonation des achats via la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables – Postes concernés : achats (3.1), biens immobilisés (3.2) et fret amont (3.4)

Décarboner les achats de biens et services est une priorité stratégique pour réduire l'empreinte interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour renforcer sa stratégie d'achats responsables, quatre principaux leviers ont été priorisés :

- acheter moins et mieux. Depuis quelques années, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à substituer certains achats par des alternatives plus durables et à supprimer les achats des biens non nécessaires. Il est prévu de poursuivre cette stratégie en mesurant plus précisément l'impact de ses actions et en se focalisant d'abord sur les biens très carbonés (sobriété du matériel informatique, papier recyclé vs. papier standard, réduction des *goodies*, etc.) ;
- renforcer la prise en compte des critères ESG dans la sélection des fournisseurs et mesurer plus finement leur empreinte. Les appels d'offres et la sélection de fournisseurs intègrent déjà des critères ESG. Pour amplifier cette stratégie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoit :
  - de réviser sa charte fournisseur,
  - d'harmoniser la prise en compte des critères ESG et renforcer le poids de la note ESG dans la sélection de ses principaux fournisseurs,
  - d'enrichir le questionnaire ESG soumis à ses principaux fournisseurs, en intégrant notamment des données quantitatives, pour mesurer plus précisément leur empreinte (données d'activité, bilan carbone affecté à l'activité du groupe, etc.) et ainsi piloter la réduction de l'empreinte sur ce poste des achats.
- engager un dialogue avec les fournisseurs du groupe pour qu'ils fixent une trajectoire de décarbonation en ligne avec l'Accord de Paris. Pour cela, le groupe s'appuiera sur la nouvelle charte fournisseur dès 2025, sur une cartographie des fournisseurs prioritaires, et complètera sa connaissance de ses fournisseurs avec les critères de durabilité ;
- élargir la formation des acheteurs aux enjeux climatiques, aux contraintes réglementaires et en intégrant les enjeux spécifiques des catégories d'achats ;

Exemples d'actions concrètes mises en place en 2024 :

- poursuite des travaux avec La Poste pour affiner la mesure des émissions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (directement calculées par La Poste) et étudier les pistes d'actions de décarbonation possibles ;
- sur les navettes réseaux, le principal fournisseur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (STERNE) s'est engagé à l'utilisation de véhicules électriques pour ses tournées dans les ZFE, ainsi qu'à travailler sur l'optimisation de ses tournées.

2. Réduction de l'empreinte des déplacements – Postes concernés : flotte automobile (scope 1), déplacements professionnels (3.6) et déplacements domicile-travail (3.7)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite amplifier la décarbonation des trajets des collaborateurs. Pour ce faire trois grands leviers d'actions ont été définis :

- favoriser les mobilités douces et le transport collectif.

  Les forfaits de transports collectifs sont remboursés à hauteur de 75 %, bien au-delà de l'obligation légale. Depuis 2021, un forfait mobilité durable permet la prise en charge par l'employeur d'une partie des frais engagés par les salariés pour se déplacer vers leur lieu de travail en utilisant des mobilités douces (vélos, trottinettes, covoiturage, services de mobilité partagée, etc.). En 2024, le forfait a bénéficié à 11 750 salariés, avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 700 € par salarié.

  Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut également l'utilisation du vélo. En 2023, le groupe comptait déjà 8 % de

salariés se rendant au travail à vélo, dits vélo-taffeurs. En 2024, un poste de responsable groupe de la politique Vélo et des mobilités douce a été créé pour amplifier ces actions (crédit à 0 % pour l'achat d'un vélo depuis 2023, opération Mai à Vélo, ateliers de réparations de vélos pendant la semaine de QCVT, formation Remise en selle).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ambitionne d'obtenir le label OEPV (Objectif Employeur Pro Vélo) ; le label OR ayant déjà été obtenu pour le site de Strasbourg.

- électrifier les trajets en voiture des salariés, qu'il s'agisse de leur véhicule personnel ou de la flotte entreprise.

  Près de deux tiers des salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se rendent au bureau en voiture[1]. Seuls 12 % d'entre eux utilisent une voiture électrique ou hybride. Sans solution de substitution à disposition, la décarbonation des trajets reposera sur le rythme de décarbonation du secteur des transports dans chaque région. Pour encourager les collaborateurs à opter pour un véhicule électrique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale proposera un crédit bonifié en 2025, avec une tarification avantageuse. Le groupe va également poursuivre l'installation des systèmes de recharge dans ses parkings, bien au-delà des 300 bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électrique) déjà installées.

  Crédit Mutuel Alliance Fédérale accélère enfin l'électrification de sa flotte automobile depuis 2020. Le catalogue automobile ne propose que des véhicules électriques et des véhicules hybrides[2]. Plusieurs scenarii d'électrification de l'ensemble de ses parcs automobiles sont en cours d'étude.

- minimiser l'impact des trajets domicile-travail et des autres déplacements professionnels.

  Pour les trajets domicile-travail, une plateforme de co-voiturage interne a été mise à disposition, fin 2022, des salariés des sites de Strasbourg (soit 3 600 collaborateurs inscrits sur la plateforme à fin 2024). Cette plateforme est éligible au forfait mobilité durable.

  Pour les déplacements professionnels, la politique voyage prévoit des restrictions sur les trajets effectués en avion inférieurs à 5 h pouvant se faire en train.

3. Réduction de la consommation énergétique des bâtiments et remplacement progressif des équipements de chauffage utilisant des énergies fossiles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé dans une trajectoire de réduction de sa consommation énergétique, formalisée dans la politique énergétique du groupe et conforme notamment aux objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire[3]. À l'horizon de son plan stratégique Ensemble Performant Solidaire, c'est-à-dire à fin 2027, les objectifs de réduction des entités adhérentes de CCS sont :

- sur le parc réseaux : -10 % de consommation énergétique[4] vs. 2022 ;
- sur le parc sites centraux : -16 % de consommation énergétique[5] vs. 2022 ;
- sur les datacenters : -2 % de la consommation électrique des datacenters par transaction et -5 % de la consommation électrique des datacenters par volume de stockage.

Plusieurs leviers permettront d'atteindre ces objectifs :

Performance énergétique des bâtiments

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un suivi de la performance énergétique pour plus de 4 000 bâtiments (soit 99 % de son parc) et de ses datacenters. Depuis décembre 2020, le groupe s'est doté d'un Système de Management de l'Énergie (SME), certifié ISO 50 001[6]. La certification a été renouvelée avec succès en octobre 2024. Le pilotage opérationnel de la performance énergétique s'est renforcé par la mise en place d'un système d'alertes ainsi que l'appropriation par les directrices et directeurs des points de vente du nouvel outil Energy, mis à disposition à l'automne 2024, qui permet de suivre la performance énergétique.

Pour illustration, le site de Strasbourg Sud-Meinau d'Euro Protection Surveillance (EPS) a été rénové en mai 2024, permettant notamment d'isoler thermiquement les façades et les toitures, et d'installer un système de production de chauffage et de climatisation par géothermie.

Mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique

Lancé en octobre 2022, le plan s'articule autour de trois actions principales :

- l'application de consignes de température de chauffage et de climatisation dans les bâtiments de bureaux et les établissements recevant du public ;
- l'extinction complète des enseignes lumineuses et l'extinction de l'éclairage des bureaux hors horaires de travail ;
- l'organisation collective d'éco-gestes : la baisse de la consommation énergétique étant l'affaire de tous, les collaboratrices et collaborateurs du groupe sont formés aux éco-gestes et à la chasse au gaspillage.

Mix énergétique : sortir des énergies fossiles et recourir à l'électricité verte

Le groupe incite ses entités à remplacer progressivement les modes de chauffage utilisant des énergies fossiles par des alternatives bas carbone. Il s'est engagé, dans le cadre de sa politique énergétique, à remplacer l'ensemble de ses équipements de chauffage au fioul :

- sur le périmètre des sites centraux, ces installations ont toutes été remplacées ;
- sur le périmètre des réseaux, 55 % des installations au fioul restantes ont été remplacées entre 2019 et 2024, et la consommation de fioul à usage de chauffage a été réduite de 41 %.

Les travaux réalisés et la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique ont également permis de réduire la consommation de gaz de 14 % entre 2019 et 2024[7].

À partir du 1er janvier 2025, et pour une durée d'au moins deux ans, il est prévu de couvrir 100 % de la consommation d'électricité des entités françaises par des garanties d'origine (certificat de production d'électricité verte).

Comparaison des émissions moyenne de CO_2 des bâtiments avec les plafonds d'émissions définis par le CRREM[1] en utilisant les trajectoires 1,5°C

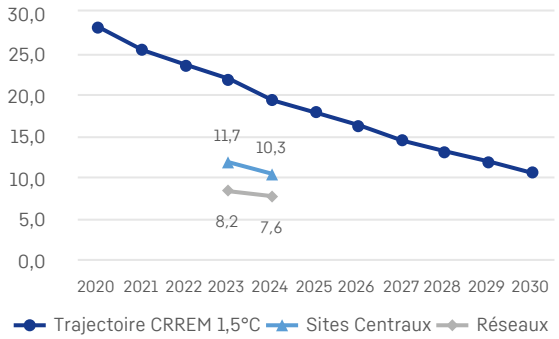
Pour l'exercice 2024, la performance environnementale moyenne des bâtiments hors datacenter suivis dans le cadre du système de management de l'énergie s'établit aux niveaux suivants :

- 10,3 kgCO2/(m².an) pour les bâtiments des sites centraux,
- 7,6 kgCO2/(m².an) pour les bâtiments des réseaux.

Ces niveaux de performance sont à comparer avec la valeur seuil du CRREM pour une trajectoire à 1,5°C pour un portefeuille comparable qui s'établit en 2024 à 19,2 kgCO_2/(m².an).

[1] Résultats de l'enquête domicile-travail avec un taux de réponse de 79% - Enquête 2023 – 65%.
[2] Le catalogue ne propose plus de véhicules diesel depuis 2020, ni de véhicule thermique depuis 2021.
[3] Le dispositif éco-énergie tertiaire, dit « décret tertiaire », impose une réduction progressive de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² : -40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050 par rapport à une année de référence, ou l'atteinte d'une performance minimale en valeur absolue.
[4] Il correspond à la consommation en KWh corrigé des effets du climat/m²/an.
[5] Il correspond à la consommation en KWh corrigé des effets du climat/m²/an.
[6] La certification ISO 50 001 porte sur 95% de la surface du parc de bâtiments tertiaires.
[7] À périmètre constant, hors intégration de CMNE et CMMC.

ÉMISSIONS GES (kg CO2/m²/an)



Minimiser l'impact environnemental des datacenters du Crédit Mutuel Alliance Fédérale :
Les datacenters ont consommé 58 millions de Kwh en 2024, ce qui représente environ 15% de la consommation énergétique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette consommation augmentera à partir de 2026 avec l'ouverture de nouveaux datacenters. La stratégie du groupe vise à internaliser le stockage de données, en France, afin de préserver la donnée client au sein du groupe et de respecter les contraintes de résilience et de sécurité.
Pour minimiser l'impact, Crédit Mutuel Alliance Fédérale adapte la construction et la gestion des datacenters :

- respect du code de conduite européen des datacenters (dont le recours aux méthodes de *free chilling*[1] et de confinement[2]) ;
- certification ISO 50001 ;
- labels HQE bâtiment durable et certification BREEAM[3] des parties administratives construites ;
- actions de numérique responsable : règles d'archivage et de nettoyage, écoconception digitale, augmentation de la durée de vie du matériel et recyclage, etc. Le groupe a notamment participé en 2024 au benchmark Green IT pour évaluer ses bonnes pratiques et ses axes d'amélioration.

3.1.2.2.2.2 Plan de transition - Empreinte du bilan - périmètre bancaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est fixé une ambition forte de réduction de 20 % de l'empreinte carbone du bilan à l'horizon 2027 de son plan stratégique par rapport à 2023 et de 30 % à l'horizon 2030. Pour atteindre ces objectifs, le plan de transition repose sur trois principaux leviers :

1. le désengagement des énergies fossiles ;

2.la maîtrise et l'accompagnement de la décarbonation des secteurs les plus émissifs (via les trajectoires cibles Net Zero Banking Alliance - NZBA publiées en mai 2024) ;

3. la contribution de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la réalisation des ambitions de décarbonation de la France, par l'accompagnement de ses clients dans leur transition bas carbone.

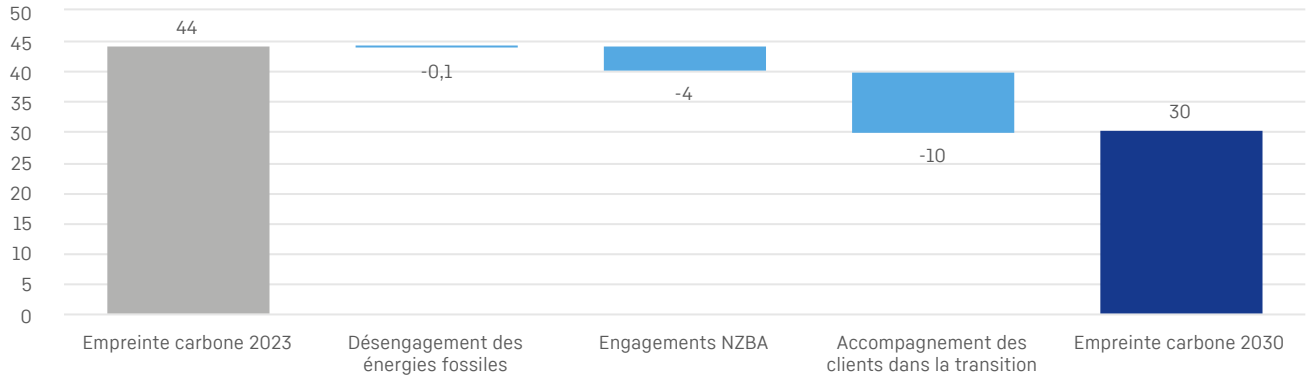
En complément, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'apporter un appui financier pour contribuer à faire émerger et massifier des solutions de décarbonation, sans qu'il y ait nécessairement un impact direct sur la réduction des émissions de son bilan. Cet appui prend la forme notamment de prises de participation dans des sociétés innovantes par le biais du Fonds à impact Révolution Environnementale et Solidaire.

SYNTHÈSE DU PLAN DE TRANSITION – EMPREINTE DU BILAN[4] – PÉRIMÈTRE BANCAIRE

Poste d'émission	Levier de décarbonation	Actions structurantes
Scope 3.15 Émissions financées du périmètre bancaire Empreinte carbone 2023 sur laquelle portent les cibles : 44,3 TCO2e/M€ financé Cibles : -20 % d'ici 2027 -30 % d'ici 2030 Par rapport à 2023	Désengagement des énergies fossiles	Mise en œuvre des politiques sectorielles Charbon et Hydrocarbures
	Maîtrise des secteurs les plus émissifs via les engagements NZBA	Mise en œuvre de politiques sectorielles pour restreindre le financement de certains projets ou actifs Analyse des plans de transition des clients du secteur et dialogue avec les industriels
	Accompagnement et financement de la décarbonation des clients	Déploiement d'offres commerciales pour accompagner les clients (entreprises, associations, professionnels, agriculteurs et particuliers) dans leurs efforts de décarbonation
	Appui à l'innovation	Financement ou investissement dans des solutions innovantes de décarbonation

[1] *Adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure.*
[2] *Disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides.*
[3] *Buiding Research establishment environmental assessment method.*
[4] *Le plan de transition ainsi que les cibles associées couvrent le périmètre de l'outil de calcul sur les données scopes 1 et 2 des clients.*

ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE ENTRE 2023 ET 2030 (en tCO2e/M€)



NB : ce graphique présente l'impact attendu par chacun des trois principaux leviers du plan de transition sur le scope 3.15 – périmètre bancaire. Il est réalisé sous l'hypothèse que les émissions des clients évoluent comme leur sous-secteur dans les trajectoires de la SNBC 3 et que les engagements NZBA sont respectés.

L'année de référence 2023 correspond au point de départ du plan stratégique 2024-2027 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce point de départ est représentatif de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ne présente pas d'influence due à des facteurs externes.

À fin 2024, la baisse de l'empreinte carbone est de 2,3 % par rapport à 2023. La poursuite de la mise en œuvre du plan de transition et l'amélioration des modalités de calcul devraient permettre de constater l'accélération de cette baisse d'ici la fin du plan stratégique.

	Encours (Mds€)			Emissions (MTCO2e)			Empreinte (TCO2e/M€)		
	2023	2024	Var 24/23	2023	2024	Var 24/23	2023	2024	Var 24/23
Périmètre couvert par l'outil de calcul principal	442,5	447,3	1,1 %	19,6	19, 4	-1,3 %	44,3	43,3	-2,3 %

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), bien que n'émettant pas d'actions cotées en bourse, est présente sur les marchés financiers à travers ses émissions obligataires. Certaines de ces obligations sont incluses dans des indices obligataires alignés sur l'Accord de Paris (Paris-Aligned Benchmarks, PAB). Ces indices obligataires PAB sont conçus pour aligner les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris, en réduisant l'intensité carbone et en excluant les entreprises ne répondant pas à certains critères environnementaux. La présence des obligations de la BFCM dans ces indices reflète son engagement envers des pratiques financières durables et conformes aux objectifs climatiques internationaux.

1. Premier levier : le désengagement des énergies fossiles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des politiques sectorielles visant à se désengager progressivement des énergies fossiles.

Charbon

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté un plan de sortie complète d'ici 2030. Dans le cadre de sa politique sectorielle[1], Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage :

- à réduire à zéro l'exposition globale de ses portefeuilles de financement et d'investissement au charbon thermique d'ici 2030, pour tous les pays du monde et sur toute la chaine de valeur ;
- à ne plus accorder de soutien aux entreprises ayant des activités dans le secteur du charbon au-delà de 2030.

Pétrole & gaz

Dans le cadre de sa politique sectorielle hydrocarbures[2], Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- a stoppé depuis octobre 2021 tout financement de nouveau projet d'exploration, de production, d'infrastructures (oléoduc, gazoduc et unités de stockage) ou de transformation (raffineries de pétrole, terminaux de liquéfaction de gaz) dans le pétrole et le gaz (conventionnel et non conventionnel) ;
- ne fournit pas de services bancaires et financiers aux entreprises dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 20 % depuis 2024 (ce seuil était à 25 % en 2023). Les hydrocarbures non conventionnels retenus pour le calcul de ce seuil sont : le pétrole ou gaz de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux, le pétrole lourd et extra-lourd, le pétrole ou gaz en eau très profonde, le pétrole ou gaz extrait en Arctique, le méthane de houille ;
- ne finance plus, depuis le 1er juillet 2024, toute entreprise énergétique qui n'aurait pas une trajectoire constatée de baisse continue de production d'hydrocarbures d'une année sur l'autre et une trajectoire net zéro en 2050 crédible et vérifiable.

NB : par dérogation à ce qui précède et pour soutenir la transition climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuivra ses interventions dans les projets d'énergies renouvelables ou bas carbone auprès des entreprises concernées par ces mesures.

[1] Politique sectorielle – Secteur charbon
[2] Politique sectorielle – Secteur Hydrocarbures

2. Second levier : la maîtrise des secteurs les plus émissifs

Rappel des engagements NZBA

Secteur	Périmètre	Scénario	Métrique	Année de référence 2022	Cible 2030	Evolution 2022-2030
Ciment	Fabricants de ciment – scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kg CO2/T de ciment	674	502	-26 %
Acier	Producteurs d'acier – scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kg CO2/T d'acier	400 (peu de contreparties dans le portefeuille, déjà performantes)	1263 (objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients)	NC
Aluminium	Producteurs d'aluminium – scopes 1&2	NZE AIE 2050 – v2023	kg CO2/T d'alumi-nium	0 (pas de contreparties dans le portefeuille actuel)	3 695 (objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients)	NC
Production d'électricité	Producteurs d'électricité – scope 1	NZE AIE 2050 – v2023	kg CO2/ kWh produit	0,12	0,05	-58 %
Pétrole & Gaz	Extraction, production et stockage – scopes 1&2 pour tous + 3 pour l'upstream	NZE AIE 2050 – v2023	MTCO2e (émissions absolues)	2,8*	2,1*	-26 %
Charbon					Politique de sortie du charbon d'ici 2030	
Transport maritime	Navires – scopes 1&3 (Well-to-Wake)	Scénario DNV	gCO2e/ DWT.nm	9,68***	5,66*** (à composition de portefeuille identique)	-42 %
Transport aérien	Aéronefs – scopes 1&3 (Well-to-Wake)	Mission Possible Partnership – Scénario Prudent	gCO2e/ RTK	934	780	-16 %
Industrie automobile	Constructeurs de véhicules légers – scope 3 (Tank-to-Wheel)	NZE AIE 2050 – v2023	gCO2/p.km	95	52	-45 %
Immobilier résidentiel	Logements résidentiels – scopes 1&2	CRREM	kgCO2/m2	18**	12	-33 %
Immobilier commercial	Pas d'objectif chiffré à ce stade					
Agriculture	Pas d'objectif chiffré à ce stade					

** NB : la trajectoire pour le secteur pétrole & gaz a été actualisée par rapport à la communication publique initiale de NZBA afin d'intégrer des financements qui n'avaient pas été reportés dans l'exercice initial sur une des filiales étrangères et suite à un changement méthodologique dans le calcul.*

*** NB : le point de départ de la trajectoire sur l'immobilier résidentiel a été mis à jour par rapport à la communication publique initiale de NZBA suite à une amélioration de la méthodologie de calcul, qui prend désormais en compte des proxys provenant de la base des DPE de l'ADEME, à la place du proxy PCAF.*

****NB : la valeur du point de départ pour le secteur maritime a été légèrement ajusté suite à une amélioration du calcul. La valeur cible 2030 a ainsi été ré-ajustée en conséquence.*

Pour s'inscrire dans une démarche d'alignement de ses activités sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone d'ici 2050, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini, en mai 2024, des trajectoires de décarbonation sectorielles dans le cadre de son engagement à la Net Zero Banking Alliance[1]. Des cibles à 2030 ont ainsi été fixées sur une dizaine de secteurs carbo-intensifs et sont détaillées ci-dessous. L'année de référence utilisée pour le calcul de la trajectoire est 2022 (encours au 31 décembre 2022). Ce point de départ est représentatif de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ne présente pas d'influence due à des facteurs externes. Il s'agit de l'année pour laquelle les rapports annuels des contreparties étaient disponibles au moment de la réalisation des travaux pour établir les cibles NZBA.

Chaque cible a été définie en considérant un scénario de décarbonation aligné sur 1,5°C. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit du scénario Net Zero Emissions 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie. Des scénarios plus sectoriels ou nationaux ont également été considérés lorsque pertinents. Pour l'immobilier résidentiel, le scénario considéré est le scénario CRREM 1,5°C (Carbon Risk Real-Estate Monitoring) portant spécifiquement sur la France. Pour le transport aérien il s'agit du scénario Prudent de Mission Possible Partnership, repris dans le cadre des Pegasus Guidelines et pour le transport maritime il s'agit d'un scénario proposé par DNV GL sur la base d'hypothèses industrielles actuelles. Ces scénarios sont également alignés sur 1,5°C. Les objectifs NZBA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à 2030 sont alignés sur les trajectoires des scénarios sectoriels horizon 2050 (à l'exception de l'immobilier résidentiel).

L'objectif est ainsi de s'assurer que ces secteurs d'activité les plus émissifs au niveau mondial sont maîtrisés d'un point de vue intensité carbone physique (à l'exception des secteurs charbon et hydrocarbures dont l'objectif est en émissions absolues, pas en intensité).

Pour mettre en œuvre ces engagements :

- des politiques sectorielles sont déployées pour arrêter ou restreindre le financement de certains types d'actifs ou activités ;
- une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l'être dans ces secteurs sera réalisée pour vérifier qu'ils sont en phase avec les trajectoires NZBA et ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition ;
- un dialogue avec les industriels sur leur plan de décarbonation sera mis en place si nécessaire.

[1] *Rapport-Net-Zero-Banking-Alliance*

Périmètre couvert par les cibles NZBA

Encours : ces trajectoires sectorielles couvrent 52 % des expositions bilancielles retenues dans le cadre du calcul d'émissions financées au titre de la méthodologie PCAF pour l'exercice 2022 (année de référence).

Entités : les trajectoires NZBA concernent les activités françaises de Crédit Mutuel et CIC ainsi que les succursales étrangères du CIC, qui représentent la majeure partie des expositions bilancielles. Les filiales étrangères telles que TARGOBANK, Beobank, Banque du Luxembourg et CIC Suisse ne sont pas couvertes. Les activités de financement considérées sont précisées dans les tableaux ci-dessous. Sont notamment exclus : l'affacturage, les garanties, les produits dérivés, la titrisation, et le trading book.

Les données de progression présentées ci-dessous portent sur l'année 2023. Les données d'intensité des entreprises nécessaires au calcul NZBA pour 2024 n'étant pas disponibles avant avril 2025 au plus tôt, les résultats 2024 seront fournis dans l'état de durabilité 2025 et/ou dans un rapport NZBA ad-hoc.

Le suivi des trajectoires est réalisé à partir de données internes pour les encours, de données externes propres aux contreparties qui sont dans le périmètre NZBA ou de données estimées par des proxys. Les données propres aux contreparties proviennent notamment des rapports annuels des clients, du provider externe ISS, de prestataires donnant accès à des bases de données d'activité (par exemple sur les heures de vol pour le transport aérien), d'un prestataire externe qui réalise le calcul des Principes de Poséidon (spécifiquement sur le maritime). Pour les données estimées, en particulier sur le secteur Pétrole & gaz, des proxys issus de PCAF ou de la base ISS sont utilisés.

Charbon et pétrole & gaz

Sur le charbon, l'engagement NZBA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, correspond au plan de sortie d'ici 2030 établi dans le cadre de la politique sectorielle charbon (cf précisions ci-avant dans le § 1, Premier levier : le désengagement des énergies fossiles).

A ce titre, un suivi des encours sur les contreparties opérant dans le secteur du charbon est réalisé. Les expositions considérées dans le cadre de la politique sectorielle sont brutes et intègrent le bilan et également le hors bilan, contrairement aux autres secteurs NZBA pour lesquels seul le bilan est considéré en cohérence avec le calcul d'émissions financées.

	Périmètre d'activité	Activité de financement considérées	Métrique	Année de référence : 2022	2023
Charbon	Contreparties opérant dans le secteur du charbon présentes sur les listes GCEL de l'ONG URGEWALD	Périmètre bancaire hors affacturage et salle de marché	Encours (bilan et hors bilan - M€)	149	137

Pour le secteur Pétrole & gaz, la cible 2030 est exprimée en réduction des émissions absolues.

	Périmètre d'activité	Activités de financement considérées	Métrique	Année de référence : 2022	2023	Cible 2030
Pétrole & gaz	Extraction, production et stockage scopes 1 & 2 pour tous + scope 3 pour l'upstream	Prêts, obligations et actions d'entreprises cotées et non cotées et financements de projets	M tCO2e	2,8	2,3	2,1

NB : la trajectoire pour le secteur pétrole & gaz a été actualisée par rapport à la communication publique initiale de NZBA afin d'intégrer des financements qui n'avaient pas été reportés dans l'exercice initial sur une des filiales étrangères et suite à un changement méthodologique dans le calcul.

Politique mise en œuvre pour atteindre la cible : politique de désengagement des énergies fossiles (cf premier levier).

Industrie lourde (ciment, acier, aluminium)

	Périmètre d'activité	Activités de financement considérées	Métrique	Année de référence : 2022	2023	Cible 2030
Ciment	Fabricants de ciment scopes 1&2	Prêts, obligations et actions d'entreprises cotées et non cotées	$kgCO_2$/T de ciment	674	658	502
Acier	Producteurs d'acier primaire scopes 1&2		$kgCO_2$/T d'acier	400 Peu de contreparties dans le portefeuille, déjà performantes	468	1 263 Objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients
Aluminium	Producteurs d'aluminium primaire scopes 1&2		$kgCO_2$/T d'aluminium	0 Pas de contreparties dans le portefeuille actuel	0 Pas de contreparties dans le portefeuille actuel	3 695 Objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles : une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l'être dans ces secteurs devra être réalisée afin de s'assurer qu'ils sont en phase avec les trajectoires de décarbonation et qu'ils ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition.

Production d'électricité

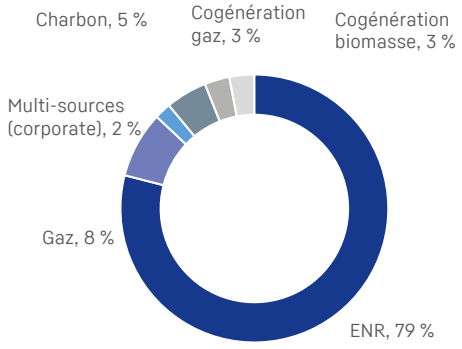
	Périmètre d'activité	Activités de financement considérées	Métrique	Année de référence : 2022	2023	Cible 2030
Production d'électricité	Tiers producteurs d'électricité scope 1	Prêts, obligations et actions d'entreprises cotées et non cotées et financement de projets de production d'électricité	$kgCO_2/kWh$ produit	0,12	0,09	0,05

Le périmètre couvert porte sur les financements de projets de production d'électricité, mais également les financements d'entreprises productrices d'électricité qui portent le code NACE 35.11, qu'il s'agisse de corporate ou de pro et agriculteurs installant du photovoltaïque.

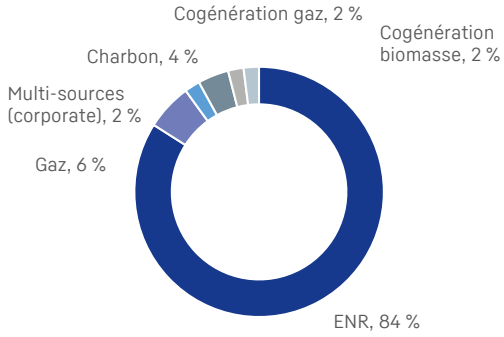
Actions mises en œuvre pour atteindre la cible : privilégier le financement des énergies renouvelables tout en limitant l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux énergies fossiles.

Répartition des sources de production d'électricité dans le portefeuille de financement (projets et corporate) :

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31/12/2022 PAR SOURCE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31/12/2023 PAR SOURCE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



Par production d'énergie renouvelable (EnR) pour les travaux NZBA, il est entendu : éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque, géothermie, hydraulique.

En 2024, les Financements de Projets du CIC (intégrant les banques régionales) ont financé 27 projets énergies renouvelables (production d'électricité, biomasse et stockage) : 2 projets de parcs éoliens *onshore*, totalisant près de 53 MW (localisés en France), 2 projets de parcs éoliens offshore en Europe représentant près de 972 MW (parc éolien *Baltic Eagle* en Allemagne et parc éolien Fécamp en France), 4 projets biomasse représentant près de 123 MW (localisés en France), 14 projets solaire totalisant près de 865 MW (12 en France, 1 en Allemagne, 1 aux États-Unis), 3 projets de stockage d'énergie totalisant près de 1 780 MW (1 en Australie, 1 aux États-Unis, 1 au Canada), 2 projets hydraulique totalisant près de 5 MW (localisés en France).

Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2024 atteignent 2,82 milliards d'euros, soit une augmentation d'environ 11 % par rapport à fin 2023.

Transports (maritime, aérien, industrie automobile)

	Périmètre d'activité	Activités de financement considérées	Métrique	Année de référence : 2022	2023	Cible 2030
Transport maritime	Navires scopes 1 & 3 (Well-to-Wake)	Financement d'actifs, hors navires de passagers	$gCO_2e/DWT.nm$	9,68	10,37	5,66 A composition de portefeuille identique
Transport aérien	Aéronefs scopes 1 & 3 (Well-to-Wake)	Financement d'actifs	gCO_2e/RTK	934	903	780
Industrie automobile	Constructeurs de véhicules légers scope 3 (Tank-to-Wheel)	Prêts, obligations et actions d'entreprises cotées et non cotées	$gCO_2e/p.km$	95	91	52

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

- Transport maritime
  Le CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a signé dès 2019 les *Poseidon Principles*. Lancés en juin 2019, ils visent à aligner les portefeuilles de prêts maritimes des banques avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, des critères d'évaluation climatique sont systématiquement utilisés dans les décisions de financement maritime. Ces critères, qui s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre adoptée en avril 2018 (révisée en 2023) par les États membres de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), permettent de mesurer l'impact des décisions de financement sur le climat et d'orienter les opérateurs vers une décarbonation significative du transport maritime.

Pour vérifier l'alignement du portefeuille de financement maritime avec les exigences des *Poseidon Principles*, un calcul d'écart est réalisé chaque année. En 2023, l'écart d'alignement du portefeuille CIC par rapport à la trajectoire striving fixée par l'OMI ressort à +19,7 % (vs +22,8 % pour 2022)[1].

Afin de s'aligner sur les Principes de Poséidon, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place en mars 2022 une politique sectorielle[2] pour le secteur maritime qui privilégie dorénavant les financements de navires bénéficiant d'une propulsion au gaz ou hybride dual fuel (diesel et gaz), et les alternatives au fuel lourd (hydrogène, ammoniac...) ainsi que les navires à propulsion principale ou assistance vélique.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est, au travers du CIC, signataire depuis avril 2024 du Pacte Vélique, qui engage l'État et les acteurs de la filière pour le développement de solutions de transport utilisant la propulsion par le vent.

- Transport aérien
  Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place en mars 2022 une politique sectorielle[3] mise à jour fin 2024 (pour une mise en place opérationnelle début janvier 2025). Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à ne financer que des avions de dernière génération, les plus efficients du marché en termes de consommation de carburant, de respect des normes en matière de bruit, de pollution et d'émissions de CO_2 et autres gaz à effet de serre[4]. Les aéronefs pouvant être financés sont ainsi les modèles de dernière génération des constructeurs Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier.

  En complément, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté en avril 2024, par le biais du CIC, la méthodologie des Pegasus Guidelines. Les Pegasus Guidelines ont pour objectif d'établir un cadre commun de marché permettant aux institutions financières de mesurer, sur des bases homogènes, leur degré d'alignement en matière de financements aéronautiques par rapport aux objectifs climatiques.

- Industrie automobile
  Une analyse de la performance carbone des clients et prospects du secteur sera réalisée afin de s'assurer qu'ils ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition et qu'ils sont en phase avec les trajectoires de décarbonation.

Immobilier

	Périmètre d'activité	Activités de financement considérées	Métrique	Année de référence : 2022	2023	Cible 2030
Immobilier résidentiel	Logements scopes 1 & 2	Prêts aux particuliers pour le financement de biens résidentiels	$kgCO_2/m^2$	18	18	12

NB : Le point de départ de la trajectoire sur l'immobilier résidentiel a été mis à jour par rapport à la communication publique initiale de NZBA suite à une amélioration de la méthodologie de calcul, qui prend désormais en compte des proxys provenant de la base des DPE de l'ADEME, à la place du proxy PCAF.

Actions mises en œuvre pour atteindre les cibles

- Immobilier résidentiel :

  Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place en avril 2024 une politique sectorielle qui valorise les logements les plus performants en énergie et en émissions de gaz à effet de serre, et qui accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation thermique. L'ensemble de ces efforts contribuent à l'engagement pris par le groupe dans le cadre de la NZBA de réduire les émissions des biens financés de 18 à 12 kgCO2e/m² de surface de logement entre 2022 et 2030. Plus de détails sont fournis dans la partie suivante ;

- Immobilier commercial :

  Les données caractérisant les bâtiments sont pour le moment insuffisamment précises pour permettre d'évaluer finement les émissions de gaz à effet de serre des biens financés. De ce fait, il n'a pas été possible de calculer une année de référence et de s'engager sur une trajectoire de réduction des émissions. Le groupe contribue néanmoins aux ambitions nationales de décarbonation du secteur (cf partie suivante).

Agriculture

Les données permettant de calculer des émissions financées ou des intensités physiques par type d'agriculture sont peu disponibles. Par ailleurs, il n'y a pas de métrique unique en intensité physique pour l'agriculture. De ce fait, il n'a pas été possible de définir une trajectoire de réduction des émissions sur ce secteur dans le cadre de NZBA.

Des engagements à travailler sur la décarbonation de l'agriculture ont néanmoins été pris et sont détaillés dans la partie suivante (contribution à la réalisation des ambitions de décarbonation de la France). Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage par ailleurs à poursuivre les travaux pour améliorer la collecte des données physiques des exploitations financées afin de fiabiliser le calcul des émissions.

3. Troisième levier : l'accompagnement et le financement de la décarbonation des clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend contribuer à la réalisation des ambitions de décarbonation de la France en accompagnant ses clients dans leur transition bas carbone. La déclinaison opérationnelle de ce troisième levier du plan de transition est en cours d'élaboration et sera publiée au deuxième trimestre 2025 dans le document détaillant la mise en œuvre de la stratégie ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Les offres et modalités d'accompagnement à l'étude s'appuient sur les analyses des potentiels de décarbonation par secteur identifiés dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone de la France (SNBC 3)[5].

Agriculture

Une politique sectorielle agriculture[6], mise en place en 2022, permet de soutenir les agriculteurs dans leur démarche environnementale avec notamment les mesures suivantes :

- une subvention pour financer le reste à charge du coût d'un diagnostic carbone réalisé dans le cadre du dispositif "Bon Diagnostic Carbone" prévu par le plan France Relance (dispositif achevé depuis fin 2023) ;
- une prime d'accompagnement pour financer les frais de certification des labels environnementaux d'excellence HVE niveau 3 et agriculture biologique.

Ces dispositifs permettent d'encourager les exploitants à investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité.

[1] *Les trajectoires et le mode de calcul ont été révisés en 2023. Les calculs sont désormais réalisés en well-to-wake et en CO_2 équivalent.*
[2] *Politique Mobilite Secteur Maritime.pdf (creditmutuel.fr).*
[3] *Politique-Mobilite-Secteur-Aerien.pdf (e-i.com)*
[4] *Sauf s'il s'agit d'un pool d'avions dans lequel la part d'avions anciennes générations est inférieur à 20 %, l'âge du plus âgé de ces derniers ne devant pas dépasser 12 ans*
[5] *Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) | Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine*
[6] *Nos politiques sectorielles*

En appui de ces modalités, la gamme des Prêts Transition (prêts adossés à des objets de transition environnementale, sociale ou de gouvernance, ou bien prêts adossés à des engagements extra-financiers) s'est enrichie d'une offre dédiée au marché de l'agriculture pour encourager les projets innovants des exploitants agricoles et les investissements nécessaires à la transformation agroécologique et sociétale de l'agriculture.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose jusqu'au 31 décembre 2025 un prêt installation agricole avec un taux bonifié réservé aux porteurs de projet qui s'engagent dans une agriculture dont les pratiques, dans le cadre de la politique agricole commune 2023-2027, sont reconnues favorables à la transition agro-environnementale.

En lien avec le secteur de l'énergie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose un prêt énergies renouvelables Agri qui peut être utilisé pour tous les projets liés aux énergies renouvelables des agriculteurs : panneaux photovoltaïques, méthanisation, éolien, hydroélectrique.

Immobilier résidentiel

Dans le cadre de la SNBC, le secteur du bâtiment doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 95 % à horizon 2050 par rapport à 2015. Cet objectif de décarbonation repose en grande partie sur les nouvelles constructions immobilières, qui doivent limiter leurs émissions en phase de construction comme en phase d'exploitation.

Pourtant, la majorité de la ville de demain est déjà construite. 37 % de la consommation finale d'énergie en France est due aux logements déjà existants[1], notamment imputable aux 17 % de passoires thermiques composant le parc immobilier résidentiel français[2]. La rénovation thermique et énergétique des bâtiments est donc le premier enjeu environnemental et social pour la transition du secteur immobilier.

Pour soutenir la rénovation énergétique et thermique et les objectifs de décarbonation du secteur immobilier, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre une politique sectorielle Immobilier Résidentiel en mai 2024. Celle-ci prévoit :

- l'adaptation des conditions d'octroi de crédit pour tenir compte de la performance énergétique des biens et de l'engagement à réaliser des travaux d'amélioration énergétique ;
- des solutions de financement pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement : Eco-PTZ Prime Rénov', Préfinancement Aides Rénovation, Prêt Avance Rénovation pour les revenus plus modestes, Prêt Crédinergie sont développées en appui de ces objectifs.

Afin d'accompagner 100 000 clients dans leur transition énergétique d'ici 2027, objectif fixé dans le plan stratégique Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit le développement de sa filière rénovation énergétique.

Une marque dédiée à cette nouvelle activité a ainsi été lancée en juin 2024. Homji est une plateforme proposant un accompagnement global aux particuliers (propriétaires d'un logement, occupants ou bailleurs) tout au long du projet pour lever les principaux freins à la rénovation énergétique de leur logement :

- bilan énergétique du logement et construction du projet ;
- organisation des travaux : choix des travaux, des matériaux, sélection des artisans et analyse des devis ;
- gestion des aides : identification des aides disponibles, avance de frais ;
- optimisation du financement : étude et proposition de prêts les plus avantageux, dont l'Eco-PTZ, pour réduire le coût du projet.

Ce service inclut le métier « Mon Accompagnateur Rénov' », un statut agréé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui permet aux particuliers accompagnés d'accéder aux aides publiques à la rénovation thermique comme MaPrimeRenov'. Dans le cadre d'un parcours accompagné, cette aide finance alors, selon le niveau de revenus du ménage, jusqu'à 80% du coût du projet dans la limite de 70 000 €.

L'activité d'Homj se déploie de manière progressive sur chaque segment de marché. En lançant cette nouvelle activité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale démontre son engagement concret pour une société plus durable et réaffirme sa position de leader dans la transformation écologique et sociétale.

Immobilier commercial

Crédit Mutuel Alliance Fédérale travaille actuellement à l'amélioration de la collecte des données nécessaires au calcul des émissions afin de définir le point de départ de sa trajectoire de décarbonation. Outre le diagnostic de performance énergétique, qui reste malheureusement sans étiquette GES dans plus de la moitié des cas, les données qui devront être collectées sont notamment les surfaces, les typologies de bâtiment commercial, les modes de chauffage et la valeur du bien à l'achat.

Transport de personnes

Crédit Mutuel Alliance Fédérale commercialise une offre Éco-Mobilité (crédit, location avec option d'achat ou location longue durée) à destination des particuliers et des professionnels. Deux taux bonifiés sont proposés aux clients et sociétaires, pour favoriser les véhicules électriques en priorité, et dans une moindre mesure les véhicules Crit'Air1.

L'encours financé par les réseaux Crédit Mutuel et CIC, Crédit Mutuel Leasing et certaines filiales (Cofidis, TARGOBANK notamment) pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides atteint près d'1 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le prêt vélo à taux zéro. À fin décembre 2024, le montant des prêts accordés s'élève à 67 millions d'euros.

Cross-secteurs : Transition des entreprises

Avec la gamme des prêts Transition pour les entreprises (prêts adossés à des objets de transition environnementale, sociale ou de gouvernance, ou bien prêts adossés à des engagements extra-financiers), le groupe souhaite affirmer son engagement à soutenir les projets innovants dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation de l'entreprise vers une économie plus responsable et plus performante.

Par exemple, le Prêt Transition Énergétique est destiné aux investissements porteurs de gains énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique. Les entreprises de tous secteurs peuvent en bénéficier pour effectuer des investissements corporels (matériels, installations, équipements, travaux liés, nouveaux produits), sources de performances énergétiques accrues et à effet écologique positif.

Le Prêt Transition Industrielle permet quant à lui de financer les entreprises souhaitant investir dans des actifs corporels ou incorporels répondant à l'esprit du plan France Relance initié par l'État pour notamment décarboner l'industrie.

Le groupe incite aussi les entreprises à améliorer leur performance en matière de durabilité par la mise en place de sustainability-linked loans (SLL), dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur.

En synthèse, le cumul des encours de crédits octroyés dans le cadre de l'ensemble de la gamme Transition s'élève à près de 6,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

4. Quatrième levier : appui à l'innovation

Crédit Mutuel Alliance Fédérale entend également contribuer à l'émergence et la démocratisation de solutions de décarbonation, notamment par les prises de participation du fonds Révolution Environnementale et Solidaire, fonds à impact (cf. cahier

[1] *Selon l'INSEE, juin 2023.*
[2] *Au 1er janvier 2022 sur les 30 millions de résidences principales que compte le parc de logements français, selon le ministère de la transition écologique (juillet 2022).*

introductif du présent document d'enregistrement universel) pages 10 et 11.

La politique d'investissement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire vise à amplifier la transformation des modèles de production en intervenant sur les domaines clés de la transition climatique, environnementale et sociétale, où les besoins financiers sont très importants.

Le fonds investit principalement en France et sur les autres marchés domestiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale notamment en Allemagne, ainsi qu'en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse.

Il a vocation à accompagner les ruptures technologiques, favoriser le passage à l'échelle des entreprises et contribuer au financement de l'adaptation sociétale induite par le changement climatique. Il intervient prioritairement sur les secteurs clés identifiés par la communauté scientifique internationale et le Secrétariat général à la Planification écologique que sont la sobriété et la décarbonation, en priorisant six familles d'actions :

- mieux préserver et valoriser les écosystèmes ;
- mieux produire ;
- mieux se loger ;
- mieux se nourrir ;
- mieux se déplacer ;
- mieux consommer.

Depuis sa création en juillet 2023, le fonds a investi dans 19 participations dont trois forêts (plus de 6500 ha), 11 participations autour de la thématique Mieux produire, notamment dans de nouvelles sources d'énergie décarbonée très innovantes (énergie osmotique, fusion nucléaire, stockage solide d'hydrogène, biogaz liquéfié, molécules décarbonées) et le transport de marchandises à propulsion vélique, quatre autour de la thématique Mieux se nourrir et une pour mieux se loger (co-living inclusif).

En complément, d'autres leviers vont être étudiés, notamment l'investissement pour compte propre et les possibilités de conseil et de partenariat.

Déployer le plan de transition auprès des collaborateurs et élus

Afin d'assurer le déploiement de son plan de transition vers une économie bas-carbone, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à atteindre en 2027 un taux de 100 % des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique. Pour concrétiser cet engagement, plusieurs actions ont été mises en place :

- mise en place d'un réseau de référents ESG/RSE : un réseau de référents ESG/RSE a été établi au sein des caisses régionales, du réseau CIC, des entités et des directions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les référents ESG jouent un rôle clé dans la déclinaison de la stratégie ESG. Interlocuteurs privilégiés des chargés d'affaires entreprises, ils sont le point de relais entre l'Institut Mutualiste et les équipes locales pour la mise en œuvre des politiques sectorielles et les grilles d'analyse ESG. Ils participent également au comité ESG local de leur entité lorsque qu'un dossier de financement suscite des interrogations ou une alerte lors du processus d'instruction (notation dégradée de la grille ESG, controverse grave). Enfin, ils ont pour mission d'accompagner la connaissance et la prise en compte de la politique ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à travers des actions de sensibilisation et des formations.

  Les référents RSE participent à l'animation de la stratégie RSE au sein de leur entité. Ils sont notamment chargés de sensibiliser et former les collaborateurs et de relayer localement les actions nationales et régionales (collectes solidaires, appels à projets de la Fondation, etc.)

- construction d'un catalogue de formation dédié aux enjeux ESG

  Exemples de formations déployées en 2024 ci-dessous :

Thématique	Public visé	Type de formation
Maîtriser les outils d'analyse ESG (les grilles ESG) ainsi que les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Chargés d'affaires Entreprises	Présentiel 7h
Le financement de la rénovation énergétique	Ensemble des collaborateurs traitant des crédits immobiliers	Distanciel 3 h
Risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier	Ensemble des collaborateurs	e-learning 30 minutes
Agriculture : Elevage et enjeux climatiques (grandes cultures, élevage)	Chargés d'affaires professionnels Agriculture	Présentiel 7 h
Climat : causes et enjeux du dérèglement climatique, agir et réduire la consommation d'énergie du groupe	Elus et Présidents de caisse locale	Formations collectives en présentiel et webinaires (30 minutes) disponibles sur le site Université Mutualiste
Maîtriser et réduire les impacts environnementaux de l'activité bancaire	Administrateurs agréés, structures faitières et élus fédéraux	Conférence disponible sur le site Université Mutualiste avec diagnostic de compétences associé
RSE et transition climatique	Administrateurs	Diplôme d'université Administrateur bancaire mutualiste

  En complément, des fresques du climat sont régulièrement organisées pour les salariés.

- création d'un univers ESG & Politiques Sectorielles sur l'Intranet du groupe : créé par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, l'Univers ESG & Politiques Sectorielles a pour objectifs de centraliser l'ensemble des documents opérationnels relatifs aux enjeux ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de participer à la sensibilisation de tous les collaborateurs. Il a été étendu à l'ensemble du groupe (hors EBRA et succursales étrangères) en décembre 2024. Structuré en plusieurs onglets dédiés, l'outil permet aux collaborateurs de s'approprier les engagements ESG et RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de disposer de toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre les politiques sectorielles et les grilles ESG.

NB : À la date de la rédaction du présent rapport, les travaux sur le plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont encore en cours. Les équipes de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité travaillent sur l'élaboration d'un document stratégique décrivant la mise en œuvre opérationnelle des ambitions de décarbonation. Ce document sera finalisé au deuxième trimestre 2025 et validé par le comité de gouvernance ESG.

3.1.2.2.2.3 Plan de transition - Empreinte du bilan - activité des assurances

Investissements

SYNTHÈSE DU PLAN DE TRANSITION – EMPREINTE DU BILAN – PÉRIMÈTRE DE L'ASSURANCE

Poste d'émission	Leviers de décarbonation
Scope 3.15 Emissions financées du périmètre assurances Empreinte carbone liée en 2024 : 37 tCO2e/M€ investi Cibles : -60 % d'ici 2030 Par rapport à 2018	Politique ESG et politiques sectorielles associées Engagement actionnarial

1. Cible 2030

Le GACM s'est fixé un objectif de réduction de l'empreinte carbone des investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct[1] de 60% (en tCO2e/M€ investi) d'ici fin 2030 (année de référence : fin 2018[2]).

Cette ambition de réduction de l'empreinte carbone de 5 % par an par rapport à la valeur initiale est en ligne avec les scénarios du 6ième rapport d'évaluation du GIEC visant à contenir le réchauffement mondial à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Si les données concernant les scopes 1 et 2 des clients sont aujourd'hui assez accessibles, la disponibilité et la fiabilité des données concernant les émissions du scope 3 restent limitées, notamment du fait de la difficulté à estimer l'ensemble des émissions en amont et en aval dans le cycle de vie d'un produit. À ce stade, l'approche retenue par le GACM couvre les scopes 1 et 2 des entreprises investies, et n'inclut pas les absorptions de GES, les crédits carbone ou les émissions évitées.

À fin 2024, 95 % des actions et obligations d'entreprises détenues en direct ont pu faire l'objet d'un calcul d'empreinte carbone et sont donc incluses dans l'objectif de réduction de cette empreinte du GACM. Cela représentait 60 Mds € en valeur de marché, soit 52 % de l'actif général du GACM hors unités de compte. Les investissements immobiliers ou réalisés à travers des fonds d'actifs (cotés ou non cotés) ne sont, à ce stade, pas inclus dans le périmètre de l'objectif, en raison de l'indisponibilité de données fiables nécessaires au calcul de l'empreinte carbone. L'objectif de réduction n'inclut pas non plus les investissements dans des obligations d'émetteurs souverains, car le GACM ne dispose pas de levier d'action pour faire évoluer les politiques climatiques des émetteurs souverains, à l'opposé de ceux du secteur privé.

L'équipe ESG est en charge du calcul de l'empreinte carbone des investissements du GACM. Le suivi de l'objectif de réduction associé est publié annuellement dans le rapport ESG du GACM, qui fait l'objet d'une validation en Directoire. À fin 2024, l'empreinte carbone[3] du portefeuille s'établit à 37 tCO_2e par million d'euros investis, soit une baisse de 56 % par rapport à la valeur de référence à fin 2018 (85 tCO_2e/M€), en ligne pour atteindre l'objectif fixé à horizon 2030.

L'empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2e par million d'euros investis, est calculée en attribuant pour chaque entreprise une partie de ses émissions de scope 1 et 2 au GACM en fonction de la part que représente l'investissement du GACM dans la valeur de l'entreprise financée. Cette dernière correspond à la somme de la capitalisation boursière des actions de l'entreprise et de la valeur comptable de sa dette, sans déduction du cash ou équivalents.

L'empreinte carbone peut être exprimée ainsi :

$$\frac{\sum_n^i \left(\frac{exposition\ à\ l'entreprise_i}{valeur\ de\ l'entreprise_i} \times émissions\ scope\ 1\ et\ 2\ de\ l'entreprise_i \right)}{valeur\ du\ portefeuille}$$

Les données d'émissions de GES ou de valeurs d'entreprises nécessaires au calcul de l'empreinte du portefeuille sont fournies par le fournisseur de données ESG ISS. Les données d'émissions de GES utilisées sont celles publiées par les entreprises dans une grande majorité des cas (la part de données primaires correspond à 93 % des encours couverts par le calcul d'empreinte carbone à fin 2024). ISS réalise des contrôles de la qualité de ces données avant mise à disposition.

Les émissions de GES de certaines entreprises pour lesquelles les données ne sont pas publiées ou ne sont pas de qualité suffisante selon ISS peuvent être estimées. ISS utilise alors des données sectorielles ainsi que des données financières propres à l'entreprise pour faire une estimation de ses émissions de GES.

La méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actions et obligations d'entreprises détenues en direct du GACM est en ligne avec la méthodologie proposée par PCAF.

2. Leviers de décarbonation

Pour atteindre son objectif de réduction de l'empreinte carbone induite par ses investissements, le GACM s'appuie sur l'application et le développement de sa politique ESG et des politiques sectorielles qui y sont rattachées, mais aussi sur sa politique d'engagement actionnarial. Le dialogue avec les entreprises sur ce sujet clé est un outil indispensable pour faire évoluer ces dernières, et leur faire adopter des stratégies climatiques crédibles, ambitieuses, et portant sur un périmètre d'émissions le plus large possible.

La politique ESG du GACM couvre l'actif général, c'est-à-dire l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros, des autres activités d'assurances (dommage, prévoyance, etc.) ou des fonds propres du groupe, y compris de ses filiales étrangères belges, luxembourgeoise et allemandes. Elle fait l'objet d'une mise à jour régulière et elle est validée annuellement en conseil de surveillance. L'équipe ESG au sein de la direction financière est responsable de son application en continu et des contrôles sont effectués régulièrement pour s'assurer de sa bonne application. La politique ESG est mise à disposition en interne auprès des équipes en charge des investissements.

La politique ESG couvre notamment le domaine de l'atténuation du changement climatique au travers de l'analyse ESG des entreprises ou actifs immobiliers dans lesquels le GACM investit. À chaque nouvel investissement en actions ou obligations d'une entreprise en direct, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse complète des trois critères E, S et G grâce aux données fournies par l'entreprise ISS. Cette analyse constitue une aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers usuellement analysés. Une note globale ESG est ainsi attribuée à l'entreprise.

Les éléments analysés pour chaque entreprise sont par exemple :

- sa politique de gestion de l'énergie ;
- les mesures prises visant à atténuer ou s'adapter aux risques liés au changement climatique ;
- la part d'énergie renouvelable dans son mix énergétique ;
- ses émissions de gaz à effet de serre et son intensité carbone.

Si cette note n'atteint pas un score suffisant par rapport à ses concurrents dans le même secteur d'activité, alors tout nouvel investissement sur l'entreprise est exclu.

[1] Périmètre : l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros (hors unités de compte), des autres activités d'assurances (dommage, prévoyance, etc.) ou des fonds propres du Groupe, y compris de ses filiales étrangères belges, luxembourgeoise et allemandes.
[2] 2018 est une année représentative en termes d'activités couvertes pour le GACM, et correspond à l'année de maturité du calcul des émissions financées
[3] L'empreinte carbone des investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct est également publiée en valeur absolue (en tonnes de CO2e) en section 3.1.2.4.2 de ce rapport. Celle-ci correspond au numérateur de l'empreinte carbone par million d'euros investi présenté ci-dessus, sans qu'il soit rapporté à la valeur du portefeuille. La méthodologie de calcul et les données utilisées sont donc les mêmes que celles présentées ici.

Des politiques sectorielles viennent compléter cette analyse en fixant des critères d'exclusion pour des activités à fort impact environnemental, et en particulier les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Enfin, sur le secteur de l'immobilier résidentiel ou tertiaire, une analyse des performances environnementales du bâtiment est réalisée avant chaque nouvel investissement, notamment au travers des réponses à un questionnaire spécifique ESG dans le processus de due diligence. L'analyse de ces réponses fait partie intégrante du processus d'investissement mené par l'équipe d'investissement immobilier.

En complément, l'offre financière proposée dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte du GACM s'adapte afin d'accompagner les clients selon leurs préférences en matière de durabilité et de diversification de leur épargne.

Assurance non-vie

Le GACM contribue à la réduction des émissions de GES des contreparties assurées grâce à une politique de gestion durable des sinistres. Dans la gestion des sinistres, les ACM ont la volonté de promouvoir des solutions à impact positif sur les dimensions ESG. Bien que les ACM restent un prescripteur d'acteurs et de procédés vertueux en matière de durabilité, il est nécessaire de rappeler qu'elles ne sont pas toujours décisionnaires quant au prestataire missionné qui, en assurance, relève du principe de liberté de choix de l'assuré.

Les leviers d'actions rattachées à la politique de gestion durable des sinistres sont les suivantes :

- sélection de partenaires vertueux

  Cette action concerne spécifiquement l'assurance de dommages aux biens. La réparation automobile, le bris de glace automobile et l'assurance multirisques habitation sont particulièrement concernés.

  Les ACM ont mis en place des listes de prestataires (en assurance automobile le « réseau de garages partenaires » et le réseau de prestataires en nature (réparation directe) en assurance habitation) qui répondent à un cahier de charges qui inclut des aspects de durabilité. Les gestionnaires de sinistres et notre prestataire d'assistance sont sensibilisés à orienter les assurés vers les garages partenaires. Les ACM poursuivent également une stratégie d'intégration verticale par l'acquisition en juillet 2024 de sociétés qui exercent depuis 50 ans dans le métier du dépannage et des travaux de plomberie, menuiserie, peinture, électricité, vitrerie et serrurerie.

  Les ACM participent aux travaux de place pour définir une méthode partagée et efficace de mesure de l'empreinte carbone des prestations de gestion des sinistres. À ce jour, aucun procédé de marché ne permet une mesure précise des impacts de l'assurance automobile ou de l'assurance IRD.

  Par conséquent, seules les métriques suivantes, à caractère qualitatif et recueillies directement au sein des ACM, font l'objet d'un suivi régulier :

  - taux d'orientation vers un garage agréé,
  - taux d'orientation vers un vitrier agréé,
  - taux d'orientation vers les entreprises partenaires IRD.

- proposition de solutions réparatoires bas carbone : « privilégier réparer au lieu de remplacer »

  Cette action concerne l'assurance de dommages aux biens, et plus spécifiquement l'assurance automobile, avec l'utilisation de pièces de réemploi et la réparation de pare-brises.

  L'utilisation de pièces de réemploi permet de limiter la consommation de matières premières et d'énergies nécessaires à la fabrication de pièces neuves, réduisant ainsi l'impact environnemental des réparations automobiles. L'assuré conserve la liberté du choix de l'utilisation d'une pièce neuve ou de réemploi.

  Aujourd'hui, deux indicateurs en lien avec le réemploi sont déjà suivis pour la réparation automobile :

  - taux d'utilisation de pièces de réemploi en automobile,
  - taux de réparation de pare-brises en automobile.

  Les métriques actuelles ne permettent pas de suivre en valeur absolue la réduction totale des émissions de gaz à effet de serre associée à ces actions. Selon le livre blanc « Les émissions des CO_2 de la gestion des sinistres automobiles en France », lancé par Crédit Agricole Assurances, BCA Expertise et Europe Assistance France en collaboration avec l'Institut Louis Bachelier, le recours à une pièce de remplacement par rapport à une pièce neuve permet de réduire l'impact carbone de 90 %. L'extension de la démarche à l'assurance IRD, où elle est à ce jour encore relativement peu répandue du fait de contraintes techniques (poids, taille des matériaux, etc.), est à l'étude.

- promotion de la dématérialisation pour la gestion des sinistres :

  Cette dématérialisation permet de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements des experts et des assurés. Elle se traduit par :

  - un système d'expertise à distance pour la gestion des sinistres dans l'assurance de biens, notamment en assurance automobile,
  - un système d'e-déclaration pour la gestion des sinistres.

  La métrique permettant de suivre cette action est le taux d'expertise à distance.

Indicateur	Taux
Taux d'utilisation de pièces de réemploi en auto	17 %
Taux d'orientation vers un garage agréé	59 %
Taux d'orientation vers un vitrier agréé	56 %
Taux d'orientation vers les entreprises partenaires IRD	15 %
Taux d'expertise à distance	29 %
Taux de réparation de pare-brises en automobile	14 %

3.1.2.2.2.4 Plan de transition - Empreinte du bilan - activité de la gestion d'actifs

Le Groupe La Française constitue le pôle d'expertise de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Structure holding depuis mai 2024, elle détient le capital de huit sociétés de gestion pour compte de tiers au sein d'un modèle multi-spécialiste.

La Française Asset Management (nouvelle entité post fusion de Crédit Mutuel Asset Management et de La Française Asset Management)

En raison de la fusion intervenue en mai 2024, la stratégie climat de Crédit Mutuel Asset Management est en cours de réflexion à la date de rédaction du présent rapport. Les travaux concernent notamment les objectifs de réduction des GES et les outils de mesure.

Afin d'atténuer l'impact négatif sur le changement climatique causé par les émissions de GES de ses portefeuilles, Crédit Mutuel Asset Management met en œuvre une politique d'exclusion et des politiques de vote et d'engagement.

Exclusions

Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans les ambitions ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À ce titre, la société de gestion décline les politiques sectorielles du Groupe au regard des spécificités de son métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers.

En lien avec sa stratégie climat, la politique d'exclusion du Groupe acte la sortie progressive de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses filiales du charbon et introduit des seuils exigeants pour les combustibles fossiles non conventionnels. Ces critères ont notamment évolué dans la dernière mise à jour des politiques sectorielles en octobre 2024[1].

[1] *Politiques sectorielles*.

Politiques de vote et d'engagement en lien avec le climat

Crédit Mutuel Asset Management est membre de Climate Action 100+ et de L'IIGCC (Investor Group on Climate Change) et soutient la Campagne Non Disclosure du CDP. Ces engagements sont relayés par une politique de vote exigeante qui fait de la lutte contre le changement climatique l'affaire de tous, en distinguant cependant les potentiels d'action selon le secteur et la taille des entreprises. Les critères examinés sont de 3 ordres :

- réponse au questionnaire du CDP ;
- engagement sur des objectifs de réduction des émissions CO2 validés par le SBTi ;
- présentation en Assemblée Générale d'un Say on Climate ou d'un Progress Report sur le climat.

Crédit Mutuel Asset Management demande aux grandes entreprises (Large caps) des secteurs les plus carbo intensifs de respecter 2 des 3 critères, et aux entreprises des secteurs moins émissifs et PME (Small & Mid caps) de respecter 1 des 3 critères.

Le respect de ces critères conditionne les décisions prises en matière de vote lors des assemblées générales des entreprises.

La Française Real Estate Managers (La Française REM)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en France à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment, responsable de plus de 40 % des consommations d'énergie et de 25 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est un levier essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'investissement immobilier en France, La Française REM entend prendre des engagements forts afin de participer à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°.

Cibles

La Française REM s'engage à aligner les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine avec une trajectoire de décarbonation limitant à 1,5° le réchauffement climatique, alignant ainsi les émissions de GES de ces actifs avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris. Les trajectoires retenues sont celles calculées par le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM), en partenariat avec SBTi.

Ces trajectoires définissent des plafonds d'émissions annuelles pour contenir le réchauffement climatique à 1,5° et à 2°, par typologie d'actifs et par pays. La Française REM déduit de ces deux trajectoires des températures implicites pour chaque actif.

La Française REM calcule une température implicite de ses actifs pour chaque année, jusqu'en 2030. Cette température reflète l'écart aux trajectoires définies par le CRREM.

Les trajectoires sont produites par pays et typologie de bâtiment en intensité carbone (i.e. mesurée en kgeqCO2/m²/an).

Leviers

Pour parvenir à aligner les émissions de CO_2 de ses actifs immobiliers avec une trajectoire de décarbonation 1,5°, La Française REM peut agir à deux étapes clés pour contenir les émissions carbone : lors de la phase de construction des actifs, en favorisant des matériaux et des méthodes de construction bas-carbone, et durant leur phase d'exploitation, en optimisant la performance énergétique et en améliorant l'efficacité des bâtiments.

- Actifs en phase de construction

  La Française REM a publié une charte de construction durable à la lumière de laquelle sont analysés les projets de construction. Outre l'efficience énergétique et la réduction des émissions de CO_2, la charte de construction durable s'intéresse particulièrement à la préservation des ressources et à l'intégration du bâtiment dans son territoire.

  Le critère de performance énergétique est mis à jour chaque année pour valider sa pertinence au regard de l'objectif recherché. Il a été revu en 2024 pour correspondre au seuil 2025 de la RE2020 (NZEB – 10 %).

- Actifs en phase d'exploitation

  Sur l'ensemble de ses actifs tertiaires de plus de 1 000m² gérés directement par La Française REM, La Française REM entend atteindre les objectifs de sobriété énergétique fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire. Le dispositif éco-énergie tertiaire s'inscrit dans la démarche de la SNBC en donnant des obligations de résultat échelonnées dans le temps long à horizon 2030, 2040 et 2050.

  La réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être atteinte en prenant des mesures visant à réduire les consommations d'énergie de l'actif ainsi qu'en décarbonant les sources d'énergie.

  - Réduction des consommations d'énergie

    La Française REM mène une stratégie de gestion, de maintenance de sensibilisation de manière systématique en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

    Exemples d'actions menées pour réduire les consommations d'énergie de l'actif :

    – partenariats avec Deepki, une plateforme informatique, permettant de collecter, ordonner et fiabiliser les données de consommation d'énergie, et avec IQSpot pour installer des compteurs connectés sur les actifs les plus énergivores ;

    – actions de sensibilisation : diffusion des bonnes pratiques de gestion et de maintenance, sensibilisation des locataires, notamment dans le cadre de l'adhésion de la société de gestion à la Charte Ecowatt ;

    – généralisation de l'éclairage LED et les détecteurs de présence.

    La société de gestion a également renforcé ses équipes en recrutant un responsable technique ESG, qui coordonne l'ensemble des plans d'actions pour réduire les consommations énergétiques, et un responsable immobilier ISR, chargé de coordonner les actions relatives à la mobilisation des locataires.

  - Décarbonation des sources d'énergie

    La Française REM s'est engagée à modifier l'ensemble des contrats d'électricité maîtrisés par la société de gestion pour sécuriser un approvisionnement de source renouvelable.

    Ce passage en énergie renouvelable sera effectif au plus tard au 31 décembre 2025. De plus, elle sensibilise ses locataires sur l'intérêt de recourir à des contrats d'électricité de source renouvelable : réduction significative des émissions de gaz à effet de serre pour un surcoût modeste.

3.1.2.2.3 Absorption de gaz à effet de serre

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'est porté acquéreur de près de 6500 ha d'actifs forestiers en France, avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30 % des forêts de l'Hexagone sont menacées par le dérèglement climatique.

Le volume de carbone séquestré par les forêts détenue par le fonds Révolution Environnementale et Solidaire est fondé sur les facteurs d'émissions carbone de l'Ademe, ce qui permet :

- d'effectuer des mesures annuelles, indépendantes de la période de détention et de toute dimension financière ;
- de s'appuyer sur une base de données publiques et tenue à jour par un organisme indépendant et reconnu.

Ce volume se calcule en faisant le produit de la surface de la forêt (hectares) par le facteur carbone de la base empreinte de l'ADEME (lequel dépend des caractéristiques et de l'emplacement géographique de la forêt).

Forêts	Essence / Région	Surface	kgCO2e/ha.an	Tonnes CO2e/ an
Vosges nord	Mixte / Alsace	4503	-5540	-24 947
Amboise	Feuillu / Centre-Val de Loire	969	-5130	-4 971
Arpheuilles	Feuillu / Centre-Val de Loire	989	-5130	-5 074
TOTAL				**-34 991**

Source de données : Base Carbone complète de l'ADEME en français - v17.0

Au titre de la séquestration carbone, l'absorption de GES des investissements de Crédit Mutuel Impact s'élève à près de 35 000 tonnes de CO2eq pour l'année 2024.

Par analogie de la méthode appliquée concernant la déclaration des émissions carbone, l'état des absorptions au 31 décembre 2024 est reporté sans appliquer de pro-rata temporis concernant les forêts acquises en 2024

3.1.2.3 Gestion des risques et opportunités liées au climat

3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est ancré dans les travaux de stress test interne mené par le Groupe Crédit Mutuel. Ces analyses permettent d'avoir une vision sur la résilience.

Le Crédit Mutuel a développé une expertise de modélisation des impacts financiers afin de prendre en compte la matérialisation de scénarios climatiques à court, moyen et long termes.

Suite aux participations depuis 2022 aux stress test climatiques organisés par les superviseurs (BCE, ACPR), le Crédit Mutuel suit son analyse de résilience à travers la mise en place annuelle d'un cadre de stress test interne climatique. L'objectif est d'examiner :

- la façon dont le profil de risque du Groupe peut être influencé par le risque physique et le risque de transition, sur la base des processus d'évaluation de leur matérialité ;
- l'évolution possible des risques liés au climat et à l'environnement dans divers scénarios de matérialisation des risques physiques et de transition ;
- la manière dont les risques climatiques pourraient se matérialiser à court, moyen et long termes en fonction du scénario considéré.

Cet exercice permet de garantir une vision bien documentée et holistique de l'impact potentiel des risques climatiques sur le Groupe, y compris sa solvabilité et rentabilité :

- au niveau de l'ensemble de ses portefeuilles significatifs ;
- au niveau de l'ensemble des risques identifiés comme significativement sensibles aux facteurs climatiques et environnementaux ;
- au niveau de l'ensemble des secteurs d'activités ou lignes métiers susceptibles d'être significativement exposés aux risques liés au climat et à l'environnement.

A court terme, les risques climatiques sont intégrés aux processus d'adéquation du capital (ICAAP) et du niveau de liquidité (ILAAP), garantissant la bonne prise en compte de ces risques dans la gestion de ces risques. En complément, ceux-ci sont évalués sur la base des stress tests susmentionnés, dans la matrice des risques climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cela permet l'évaluation de la résilience :

- à court terme (< 3 ans) ;
- à moyen terme (3-10 ans) ;
- à long terme (>10 ans).

Il est à noter que l'ensemble des scénarios mobilisés dans le cadre de ces exercices sont issus de sources publiques et scientifiques de référence.

Les exercices de stress test interne, visant à l'analyse de la résilience du modèle, sont réalisés sur la base des scénarios du NGFS (Network for Greening the Financial System). Ces scénarios permettent la modélisation de la survenance des risques physiques et de transition sur l'économie, et de fait la quantification des canaux de transmission des risques climatiques. Les scénarios de référence utilisés sont :

- pour le risque de transition, un scénario de transition désordonnée. L'évaluation du risque de transition repose sur le scénario de transition désordonnée du NGFS. La transition retardée suppose que les émissions annuelles mondiales ne diminuent pas avant 2030. Des politiques fortes sont alors nécessaires pour limiter le réchauffement en-dessous de 2°C. Les émissions négatives sont limitées. Ce scénario suppose que de nouvelles politiques climatiques ne seront pas introduites avant 2030 et que le niveau d'action diffère selon les pays et les régions en fonction des politiques actuellement mises en œuvre. La disponibilité des technologies de limitation est supposée faible et les émissions dépassent temporairement le budget carbone ;
- pour le risque physique, un scénario pessimiste aligné avec les prévisions du GIEC. Celui-ci repose sur la combinaison de trajectoires de PIB intégrant la survenance d'aléas climatiques et des impacts directs sur l'activité du Groupe de ceux-ci.

Ces scénarios permettent la projection de l'activité et des risques associés en intégrant les hypothèses les plus plausibles en matière de matérialisation du changement climatique.

L'exercice d'analyse de la résilience est donc inscrit dans les pratiques scientifiques en termes de modélisation du climat. Par ailleurs, la trajectoire de décarbonation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est alignée avec les données des scénarios de l'Agence internationale de l'énergie.

Ainsi, les travaux d'analyse de la résilience reposent sur la combinaison des données scientifiques (modélisation climatiques, variables macro-économiques) et de celles relatives aux activités (activité, localisation, exposition aux risques des clients).

Ces exercices, conduits annuellement, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

En effet, tout en veillant à être cohérent avec les standards scientifiques et prudentiels en la matière, le Crédit Mutuel est attentif aux développements possibles. En effet, certaines limites existent à date en termes de disponibilité des données, de scénarios et de fait, de capacités de modélisation.

Ces résultats alimentent l'évaluation de la matérialité des risques climatiques pour le profil du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette évaluation se matérialise par la production d'une matrice de matérialité, disponible dans la section 3.1.1.4.1 IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Exposition aux risques de transition

Transverse métiers

IRO n°3 *Risques financiers de stratégie et d'activité lié à une réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des*

parties prenantes sur le sujet de l'atténuation du changement climatique

IRO n°9 *Risques financiers, de stratégie et d'activité en raison d'un bouleversement de l'environnement concurrentiel et à des ruptures stratégiques*

Crédit Mutuel Alliance Fédérale atténue son exposition aux risques financiers, de stratégie et d'activité par le biais de la stratégie de décarbonation du bilan détaillée en section 3.1.2.2. Celle-ci se décline en trois leviers principaux :

- désengagement progressif des hydrocarbures et du charbon ;
- maîtrise des secteurs émissifs ;
- accompagnement des clients dans leur décarbonation.

Cette stratégie s'appuie sur des politiques sectorielles, qui instaurent des critères restrictifs pour le financement et l'investissement dans certains secteurs émissifs, et sur des offres commerciales visant à accompagner ses clients dans leur transition.

Elle permet non seulement d'anticiper et de s'adapter aux évolutions de l'environnement concurrentiel, mais également de répondre aux attentes croissantes des clients et parties prenantes en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Financement

IRO n°4 *Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques de transition dans la gestion du risque de crédit*

Sur ses activités de financement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale identifie un risque potentiel résultant d'une prise en compte insuffisante des considérations climatiques dans la gestion du risque de crédit.

Les risques de transition liés au climat peuvent en effet impacter le risque de crédit en fragilisant la capacité de remboursement de certains de ses clients et en dégradant la valeur des actifs sous-jacents aux prêts. Des travaux sont en cours pour mieux appréhender ces risques et poursuivre leur intégration au sein du cadre de gestion.

Les actions entreprises par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour atténuer le risque de transition sont les suivantes :

- mise en œuvre de politiques sectorielles visant à soutenir des acteurs économiques alignés avec des trajectoires de décarbonation soutenables et à réduire son exposition aux secteurs les plus émissifs. Ces politiques se déclinent en grilles d'analyse qui sont à compléter par les équipes instruisant les dossiers de crédit et présentées aux commissions des engagements ;
- déploiement d'un questionnaire ESG à destination de la clientèle entreprises. Ce questionnaire est requis depuis 2022 lors d'une entrée en relation ou d'une demande de financement. Ce questionnaire a pour objectifs :
  - la collecte de données, notamment quantitatives,
  - l'analyse de la maturité de l'entreprise sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance,
  - l'étude d'éventuelles controverses liées aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption ou à la déforestation,
  - l'évaluation des risques ESG.

Les questions relatives au climat concernent par exemple l'empreinte carbone du client et la mise en place d'actions de réduction des GES ou de la consommation d'énergie ainsi qu'une politique d'économie des ressources.

Le questionnaire ESG permet de déterminer un score ESG. En-dessous d'un certain seuil, le dossier est obligatoirement présenté en comité ESG.

Exposition des opérations aux risques physiques

IRO n°11 *Risques financiers et opérationnels lié à une forte exposition des installations du groupe au risque physique pouvant causer un arrêt des opérations quotidiennes (e.g., perturbation des réseaux et des infrastructures : coupures de courant, arrêt des serveurs, inondations, incendies, tempêtes, stress hydrique)*

Les risques opérationnels liés à l'exposition physique tendent à augmenter en raison de la fréquence et à l'intensité des évènements climatiques.

En 2024, les sinistres sur les installations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont principalement liés à la grêle (37 %), aux inondations (33 %), au gel, sècheresse et séisme (17 %) , aux tempêtes (7 %) et aux orages (7 %).

De plus, le suivi des expositions aux aléas climatiques des bâtiments a été intégré au tableau de bord des risques en 2022. Cet indicateur est suivi chaque semestre et reflète l'exposition aux aléas climatiques sur les installations selon les catégories suivantes :

- événement naturel localisé (tempête, éruption volcanique, avalanche, inondations localisées...) ;
- événement naturel majeur (crue, tempête majeure, tremblement de terre, incendie majeur d'origine naturelle...) .

Le tableau suivant synthétise les dommages liés à des évènements naturels localisés ou majeurs recensés sur les installations en 2023 et en 2024.

Montant *(en milliers d'euros)*	**2023**	**2024**
Sinistralité avérée en montants bruts dû à des évènements naturels localisés ou majeurs	766	556
Dont localisés	*684*	*538*
Dont majeurs	*81*	*18*
Sinistralité avérée en montants nets dû à des évènements naturels localisés ou majeurs*	404	173
Dont localisés	*322*	*216*
Dont majeurs	*81*	*-43*
Sinistralité avérée en nombre d'occurrence dû à des évènements naturels localisés ou majeurs	132	123
Dont localisés	*101*	*112*
Dont majeurs	*31*	*11*
Montants moyens net d'un sinistre dû à des évènements naturels localisés ou majeurs	3	-2
Dont localisés	*3*	*2*
Dont majeurs	*3*	*-4*

** Remboursements importants d'assurance sur les sinistres des exercices antérieurs.*
Source : Base RISKOP : Périmètre consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les risques opérationnels provenant des aléas climatiques peuvent avoir des conséquences variées. Parmi elles, les plus probables sont les suivantes :

- perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production liée à la survenance de catastrophe naturelle ;
- dommages physiques sur les actifs de production ;
- risque pour la santé et sécurité des salariés.

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (Fonctions Critiques ou Importantes -Prestataire de Services Essentiels Externalisés et fonctions critiques au sens du Conseil de Résolution Unique).

Quatre scénarios de risques, correspondants aux conséquences liées à l'apparition (ou l'émergence) d'un sinistre majeur, ont été déterminés :

- indisponibilité ou perturbation grave des ressources humaines ;
- indisponibilité, perturbation grave ou inaccessibilité des locaux ;
- indisponibilité ou perturbation grave de l'informatique et des télécommunications ;
- indisponibilité ou perturbation grave des tiers critiques.

Pour chacun de ces quatre scénarios, des analyses d'impact sont réalisées. Ces analyses permettent d'élaborer des solutions s'appuyant sur un ensemble d'actions à mener pour répondre au besoin de continuité d'activité.

Exposition des activités de financement aux risques physiques

IRO n°5 - *Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques dans la gestion du risque de crédit*

Au cours de l'année 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé l'intégration des risques physiques au sein de différents process ayant trait aux risques de crédit. A cette fin, la sensibilité aux aléas climatiques est l'un des critères affectant la revalorisation des garanties immobilières des biens pris en garantie dans le cadre de l'octroi de crédits à l'habitat en France. En complément, Crédit Mutuel Alliance Fédérale suit, au sein de son tableau de bord des risques trimestriel et de son cadre d'appétence aux risques, la sensibilité de ses expositions de crédit aux aléas climatiques aigus et chroniques. Ces dispositifs reposent notamment sur l'évaluation de ses expositions à l'aide d'une méthodologie interne.

Exposition des ACM aux risques physiques

IRO n°10 *Risque financier causé par l'augmentation de la sinistralité (entreprises, particuliers) du fait du changement climatique*

Une hausse de la sinistralité climatique est constatée depuis 2010 aux ACM, avec parmi les exemples les plus récents :

- en 2022 : la sécheresse, notamment à l'origine du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, représentant un tiers de la charge de la survenance, ainsi que les grêles pour un autre tiers de la charge de la survenance ;
- en 2023 : les tempêtes et inondations du Nord-Pas-de-Calais survenues entre novembre et décembre ;
- en 2024 : les territoires où les ACM sont présentes ont été épargnés par des évènements d'ampleur. Les évènements les plus importants en 2024 pour les ACM sont les inondations en Alsace et Moselle en mai et la dépression Kirk en octobre 2024.

La charge de sinistre porte principalement sur l'habitation et l'automobile (95 % sur les quatre dernières années, dont 80 % sur les contrats multirisque habitation (MRH)).

La politique menée par le GACM face à cette hausse de la sinistralité vise à promouvoir le principe de maintien de l'assurabilité de tous les territoires tout en contenant les risques financiers du changement climatique.

Le changement climatique se traduisant par une tendance au long cours de hausse de la fréquence et de l'intensité des évènements climatiques, les ACM se sont fixé comme objectif d'accroître la connaissance de ces risques. L'amélioration de la connaissance des risques doit permettre au groupe de mieux évaluer les expositions et proposer des tarifs d'assurance adéquats aux assurés. Cela passe également par la recherche de couvertures de réassurance appropriées.

Assurabilité et tarification

Les ACM ne souhaitent pas se désengager des zones exposées aux risques climatiques. Elles appliquent au contraire une politique de souscription mutualiste et solidaire afin de maintenir l'assurabilité de tout le territoire. La politique tarifaire appliquée vis-à-vis des risques climatiques suit cette même logique.

Les ACM participent activement aux travaux de place pour maintenir le régime des catastrophes naturelles au regard de la hausse des sinistres et défendre l'assurabilité dans les zones à risque.

Réassurance

Le programme de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres et les résultats de la société. A cette fin, un suivi de l'historique des évènements naturels de la société est réalisé à un niveau fin. Cet historique est également recalculé en vision actuelle, c'est-à-dire ajusté au portefeuille actuel et tenant compte de l'inflation. L'utilisation de ces historiques et des modèles de marché permet de dimensionner le programme de réassurance pour chaque année.

Les catastrophes naturelles déclarées comme telles par arrêté ministériel font l'objet de couvertures de réassurance spécifiques achetées auprès de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), réassureur public, qui bénéficie de la garantie de l'État. Cette réassurance se compose d'une cession en quote-part par laquelle l'assureur cède 50% de ses primes catastrophes naturelles à la CCR en contrepartie d'une prise en charge, pour la même proportion, de ses sinistres survenus durant l'année. Ce traité peut être complété par un traité en excédent de perte annuelle (dit *stop loss*). Les ACM achètent ces deux couvertures, limitant ainsi la charge sinistres catastrophes naturelles à 90 millions d'euros en 2024.

Pour les périls naturels hors catastrophes naturelles, à savoir principalement les tempêtes et la grêle, des modèles de marché permettent d'apprécier les montants probables des évènements à différentes périodes de retour et ainsi de dimensionner la couverture de réassurance de ces périls. La modélisation des risques est mise à jour régulièrement. Elle ne tient, en revanche, pas compte d'effets projetés du changement climatique à long terme, ce qui est sans incidence sur la réassurance car l'achat de couvertures est réalisé annuellement. La prise en compte des effets du changement climatique se fera ainsi progressivement.

Suivi du risque

Afin de s'adapter au changement climatique, les ACM réalisent des suivis périodiques pour prévenir une potentielle dérive du portefeuille concernant l'exposition aux risques physiques.

Chaque année, des tests de résistance sont réalisés dans le cadre de l'exercice d'ORSA (*Own Risk Self Assessment*). Ces scénarios simulent la survenance de multiples évènements climatiques, incluant notamment les tempêtes, la grêle et la sécheresse. Cette approche permet aux ACM d'anticiper les défis futurs et de renforcer notre résilience face aux changements climatiques. Le scénario prospectif simule dans ce cadre une sinistralité fortement dégradée, en se basant sur la charge constatée lors d'une année passée particulièrement coûteuse en termes de charge climatique qui est ensuite majorée de 10 %.

Dans le cadre de l'ORSA 2024, le résultat du GACM est impacté pour la première année prospective par l'aléa climatique lié aux tempêtes. Les années suivantes, les résultats restent dégradés en raison d'un coût de réassurance accru.

Indicateurs suivis :

	31/12/2024
Charge de sinistres MRH liée aux événements naturels rapportée aux primes de l'année	22,7 %
Exposition sur le portefeuille des maisons individuelles au risque RGA fort	11,0 %
Exposition sur le portefeuille des maisons individuelles au risque inondation à court terme	2,0 %
Nombre de sinistres liés aux évènements naturels en automobile (grêle) et MRH	106 217
Charges de sinistres liés aux évènements naturels en automobile (grêle) et MRH (en KEUR)	227 533
Nombre d'arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle parus sur une année calendaire	5 576

Suivi du risque climatique à l'aune des risques bancaires

En complément des mesures d'identification et gestion des risques décrites ci-dessus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre des actions pour gérer et remédier ses risques matériels liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, tel que :

Risques climatiques

Risques de crédit

Approche sectorielle des enjeux

Mise en place d'études quantitatives

Intégration des risques climatiques à la valorisation des garanties, la tarification et la classification des risques de crédits

Politiques sectorielles, performance ESG, collecte de données

Risques opérationnels

Cartographie dédiée aux risques liés au changement climatique

Évaluation de la significativité notamment sur la base de projections des risques physiques

Risques de liquidité

Étude de corrélation entre risques physiques et risques de liquidité

Mise en place d'indicateurs de suivi dédiés

Application d'un choc de *spread* aux titres de la réserve

Alimentation de l'ILAAP

Risques de marché

Mise en place d'indicateurs de suivi dédiés

Mise en place d'études quantitatives

Mise en place d'un stress test prospectif pour évaluer la matérialité des risques de transition à court, moyen et long termes

Risques d'assurance

Évaluation qualitative, quantitative et prospective des enjeux en présence à court, moyen et long termes

Risques stratégiques

Études des canaux de transmission des risques climatiques à la rentabilité et la solvabilité

Projection des actifs pondérés alimentant la solvabilité et du bilan à court, moyen et long termes.

Opportunités liées à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique

Financement

IRO n°7 *Opportunités offertes par le financement de la transition climatique et par le développement de produits dédiés en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique (actuelle - financement)*

Les offres développées ou en cours de développement sont décrites dans le plan de transition d'atténuation, section 3.1.2.2.3.

Investissement (assurance et gestion d'actifs)

IRO n°8 *Opportunité d'investissement dans des entreprises innovantes sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique*

Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale tire parti des opportunités offertes par la transition climatique en proposant des solutions d'investissement durable.

- **Gamme Carbon Impact (Groupe La Française)**

  La gamme Carbon Impact vise une empreinte carbone du portefeuille au moins 50% inférieure à celle d'un univers comparable via le financement d'entreprises de tous secteurs engagés dans la transition.

Le processus d'investissement se fait selon une approche de sélectivité ESG :

- à partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion applique un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements exclus, le tabac, le charbon et les hydrocarbures.
- filtre Carbon Impact : après avoir réduit l'univers sur la base d'une analyse crédit, une analyse carbone est réalisée sur des critères liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux, comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. A l'issue de cette analyse, un score Carbon Impact est attribué.

Pour les secteurs à très haute intensité carbone (génération et distribution d'électricité, secteur pétrolier, industrie automobile, matériaux), une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score Carbon Impact attribué.

Cette analyse correspond à un calcul de « trajectoire » des émissions carbone de l'émetteur qui est confrontée par la société de gestion aux trajectoires de décarbonation sectorielles définies par l'Agence Internationale de l'Énergie.

En complément, une démarche de dialogue et d'engagement a été formalisée pour améliorer la prise en compte des enjeux de transition Durable des entreprises dans lesquelles l'OPC investit.

Les entreprises sont ensuite classées selon le score attribué en quatre catégories :

- bas carbone ,
- transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle,
- transition avec ambitions requises (sur lesquelles la société de gestion ne joue aucun rôle actif),
- retardataires.

Aucun investissement n'est effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataires, ce qui représente un taux de sélectivité de 25% sur l'univers investissable du fonds.

Le fonds peut également investir dans des instruments de la finance durable (*green bonds, sustainability bonds, social bonds, sustainability-linked bonds*).

- **Fonds CM-AM Sustainable Planet**

  CM-AM Sustainable Planet contribue au financement de projets d'entreprises qui intègrent dans leur développement des notions de nature sociale et environnementale. La thématique de l'OPCVM fait référence à l'ambition d'améliorer l'empreinte environnementale de l'Homme.

  Cet OPCVM promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR) et respecte les exigences du label français ISR.

  Les sociétés sont sélectionnées selon une approche discrétionnaire dite de stock picking :

  - un premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20 % des valeurs les moins bien notées.
  - les valeurs restantes sont ensuite passées au filtre thématique qui s'appuie sur les cinq piliers suivants :
    - efficience Environnementale : solutions pour rendre les bâtiments, infrastructures, processus industriels plus intelligents, plus propres, sécurisés,
    - Villes & Mobilité du futur : le développement du transport collectif, l'amélioration de l'habitat.
  - Économie circulaire : produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets. Le recyclage sera également adressé dans cette thématique.
    - énergies alternatives : solaire, éolien, biomasse, hydrogène..
    - Vivre Mieux : protéger l'humain des risques sanitaires, participer au bien-être de l'individu tout en minimisant son impact sur son environnement.

  Les sociétés sélectionnées seront celles qui sont exposées à l'un des cinq piliers ci-dessus.

- **Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, géré par CM Impact**

  Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire a pour vocation :

  - d'amplifier la transformation des modèles de production et de consommation ;
  - d'intervenir dans des projets à fort impact environnemental et sociétal pour lesquels les besoins financiers sont importants et peu d'acteurs sont présents du fait de retours sur investissement lointains.

  Ce fonds, déjà doté de 770 millions d'euros et qui pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros en 2027 à l'horizon du plan stratégique, est unique :

  - la politique d'investissement est fondée sur des critères extra-financiers : des investissements 100 % durables sélectionnés en fonction de leur impact environnemental et social ;
  - de durée illimitée, il n'est pas tenu d'atteindre un d'objectif de rentabilité financière de court terme ce qui permet d'investir dans des projets qui ont un retour sur investissement long, c'est-à-dire une rentabilité annuelle immédiate potentiellement faible avec des perspectives de création de valeur à long terme (les forêts par exemple).

  Le fonds investit dans les secteurs d'activité qui contribuent le plus aux enjeux de la décarbonation : le transport, l'énergie, l'agriculture, les matériaux, le bâtiment, essentiellement en France, mais aussi dans les autres marchés européens du groupe (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse).

  À titre d'exemple, le fonds accompagne le passage à l'échelle de Néolithe, jeune entreprise qui propose de révolutionner la gestion des déchets non recyclables en utilisant la fossilisation accélérée. Cette innovation, alternative à l'enfouissement et l'incinération, transforme les déchets en granulats utiles dans le secteur du BTP. Si cette technologie était utilisée pour traiter l'ensemble des déchets générés en France chaque année, cela pourrait réduire l'empreinte carbone du pays de 7 %.

en million d'euros	Encours 31/12/2024	Nombre 31/12/2024
Total Encours géré par la Société de gestion	189 843	0
Dont encours ISR - Avec Label	*29 100*	*43*
*Dont Produits classés article 8 SFDR * (produits prenant en compte la promotion de caractéristiques sociales ou environnementales dans leur processus d'investissement)*	*100 395*	*273*
*Dont Produits classés article 9 SFDR * (produits poursuivant un objectif d'investissement durable)*	*14 476*	*33*

Assurance

Pour profiter des opportunités d'investissement offertes par le financement de la transition climatique, le GACM a enrichi son offre financière durable ces dernières années.

- En gestion libre, le GACM propose une gamme complète de fonds durables et référence un nombre croissant de fonds labellisés ISR ;
- En gestion déléguée, le GACM a développé les offres suivantes :
  - le pack UC Environnement, investi à 50 % sur le support en unités de compte CM-AM Sustainable Planet (label ISR, avec l'objectif de participer activement à la protection de l'Homme et de son environnement : développement des technologies vertes, de l'économie circulaire (limitation de la consommation de ressources, gestion des déchets...), des innovations technologiques...
  - la gestion pilotée durable : l'assuré peut opter pour trois profils durables combinant le fonds en euros des ACM et plusieurs supports en UC poursuivant un objectif d'investissement durable (Art 9) et/ou intégrant des caractéristiques E&S (Art 8). L'allocation effectuée par les experts est thématique et engagée : les supports contenus dans les unités de compte du contrat sont majoritairement investis en actions sur différentes thématiques ESG : le changement climatique, les énergies durables, etc.

MDR-P – Politiques environnementales

Politique	Descriptif du contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Politique achat	Encadrement des achats effectués par le groupe par la mise en place de critères pour la sélection des fournisseurs (respect des droits de l'homme, pratiques ESG, etc.)	Ensemble des achats effectués par les entités du groupe, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité et à chaque pays d'implantation	Direction générale	Convention de l'OIT (cf Politique pour la liste exhaustive), Pacte Mondial des « Nations Unies » Cf politique pour la liste exhaustive	Intranet	Divers ESG	1
Politique énergétique	Engagements de la direction générale pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie certifié ISO 50001	Data centers, flotte automobile, immeubles réseaux et centraux	Direction générale	ISO 50001	Intranet	Atténuation du changement climatique Efficacité énergétique	1
Politique agricole	- Encadrement de l'octroi de financement pour le secteur agricole (analyse des critères ESG, prise en compte des controverses) - Mesures de soutien aux agriculteurs pour l'agroécologie	Ensemble des opérations bancaires et financières fournies par les entités du groupe	Direction des risques	Politique Agricole Commune Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4, 6, 12, 14
Politique aérien	Encadrement des opérations bancaires et financières pour l'aérien (critères d'analyse et exclusions) dans un objectif de réduction des émissions des GES du portefeuille	Ensemble des opérations bancaires et financières fournies par les entités du groupe aux clients directement ou indirectement impliqués dans le secteur du transport aérien et aux clients faisant des demandes de financement d'aéronefs.	Direction des risques	Normes de certifications telles qu'adoptées par le Conseil de l'OACI ; Liste noire des compagnies aériennes réalisée par la Commission Européenne ; Conventions et Recommandations de l'OIT; Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Atténuation du changement climatique	1, 4
Politique déforestation	Encadrement des financements, investissements et gestion pour compte de tiers (controverses, risque de déforestation importée)	Activités de financement, d'investissement et de gestion pour compte de tiers	Direction des risques	Accountability Framework Initiative, Global Canopy Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Biodiversité	12, 14

Politique	Descriptif du contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Politique minier	Encadrement des opérations bancaires avec sociétés du secteur minier : exclusions, critères d'analyse	Financements de projets, d'actifs, d'acquisitions, investissements/ placements, financements corporate, émissions de garanties, financement des opérations de commerce international, service et conseils financiers fournis à des entreprises du secteur minier	Direction des risques	10 principes fondamentaux de l'International Council on Mining and Metals (ICMM) ; Norme ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Divers ESG Biodiversité	12, 14
Politique secteur maritime	Encadrement des opérations bancaires avec les sociétés du secteur maritime (critères d'analyse et exclusions) dans un objectif de réduction des émissions des GES du portefeuille	Financements de projets, d'actifs, et d'acquisitions, investissements/ placements, financements corporate, émissions de garanties, financements des opérations de commerce international , services et conseils financiers fournis à des armateurs (tonnage providers), à des armateurs exploitants (opérateurs) et à des constructeurs de bateaux	Direction des risques	- OMI, OIT, RAMSAR, UNESCO, Poseidon Principles Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4, 9
Politique Charbon	- Mesures de restriction pour un désengagement progressif du secteur du charbon d'ici 2030	Ensemble du groupe sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité	Direction des risques	- 10 principes fondamentaux de l'International Council on Mining and Metals (ICMM) ; Standards de la Banque Mondiale et notamment les Normes de performance et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales et celles pour l'exploitation minière de la Société Financière Internationale (IFC) ; Conventions de l'OIT Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4,9

Politique	Descriptif du contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Politique Hydrocarbures	Restrictions/exclusions pour les financements de projet et la fourniture de services bancaires et financiers aux entreprises actives dans le secteur des hydrocarbures	Financements de projets, financements d'actifs, financements d'acquisition, investissements/ placements, financements d'entreprises, émissions de garanties, financements des opérations de commerce international, services et conseils financiers fournis à des entreprises du secteur des hydrocarbures.	Direction des risques	Normes de Performance de la Société Financière Internationale (IFC), Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales du Groupe Banque Mondiale applicables au secteur Pétrole et Gaz ; Norme ITIE Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4,9
Politique immobilier résidentiel	Encadrement des financements et mesure de soutien pour contribuer à la décarbonation du secteur (Exigence de récolte du DPE, analyse de critères énergétiques pour l'octroi et la tarification des prêts, offres commerciales pour la transition thermique et énergétique des bâtiments)	Financements immobiliers résidentiels situés en France métropolitaine	Direction des risques	Stratégie Nationale Bas Carbone Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet	Atténuation du changement climatique Efficacité énergétique	1, 3, 4,6, 7, 9

3.1.2.4 Indicateurs et cibles

3.1.2.4.1 Consommation d'énergie et mix énergétique

Consommation d'énergie et mix énergétique	2024
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	114 800
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	29 %
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	180 000
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	45 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (en MWh)	2 490
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	104 000
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	418
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	106 908
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	27 %
Consommation totale d'énergie (en MWh)	401 708

Les consommations d'énergie, remontées via l'outil de collecte RSE, incluent les consommations de carburant (à partir des données de kilomètres, transformées en kWh et en distinguant le diesel, l'essence, les hybrides rechargeables et autonomes), les consommations de gaz (litres transformés en kWh et en distinguant le gaz naturel vs. citerne), les consommations d'électricité (kWh), de vapeur d'eau ou d'eau glacée (kWh), de fioul (litres transformés en kWh) et de granulés bois (kWh).

À partir des données de consommation, la répartition fossile, nucléaire et renouvelable est réalisée en fonction du mix énergétique du pays de l'entité et des quantités d'énergies éventuellement achetées en garantie d'origine par certaines entités. Les données comprennent les entités mises en équivalence sur lesquelles le groupe exerce un contrôle opérationnel. De plus, quatre entités sont exclues du calcul : Crédit Mutuel Titres, Sofédis, Carizy, Magyar Cetelem.

3.1.2.4.2 Émissions et absorptions de GES

	Données rétrospectives		
Emissions brutes de GES	**2023**	**2024**	**% 2024/2023**
Émissions de GES scope 1			
Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO2eq)	28 500	27 500	-4 %
Émissions de GES scope 2			
Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur la localisation (tCO2eq)	11 300	11 200	-1 %
Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur le marché (tCO2eq)	13 200	12 700	-4 %
Émissions significatives de GES scope 3 (tCO2eq)			
Émissions totales brutes indirectes de GES du scope 3 (tCO2eq)	24 131 414	23 659 635	-2 %
1 Biens et services achetés	328 000	324 000	-1 %
2 Biens d'investissement	41 700	43 200	4 %
3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	11 400	11 400	– %
4 Transport et distribution en amont	26 700	25 300	-5 %
5 Déchets générés par les activités	10 700	11 100	4 %
6 Déplacements professionnels	12 400	12 300	-1 %
7 Déplacements domicile-travail des salariés	52 200	53 700	3 %
15 Investissements financés - Assurances	2 569 342	2 243 406	-13 %
15 Investissements financés - Banque[1]	21 078 972	20 935 229	-1 %
Émissions totales de GES			
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO2eq)	24 171 214	23 698 335	-2 %
Émissions totales de GES (basées sur le marché) (tCO2eq)	24 173 114	23 699 835	-2 %

Les émissions déclarées au titre de la catégorie scope 3.15 – Investissements Financés – Banque couvrent les classes d'actifs suivantes : prêts aux entreprises, financements de projet, prêts immobiliers (immobilier résidentiel et commercial), crédits automobiles, leasing (véhicules et autres matériels), actions et obligations d'entreprises. Le calcul exclut les expositions souveraines (prêts aux États et assimilés, obligations souveraines) car la méthodologie PCAF liée à ce type de clientèle n'est pas validée par le GHG Protocol, ainsi que les activités d'affacturage et le crédit à la consommation (non couverts par PCAF). Les entités prises en compte dans le calcul sont les entités bancaires françaises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les principales filiales et succursales étrangères.

Les émissions déclarées au titre de la catégorie scope 3.15 – Investissements Financés – Assurances couvrent l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros (hors unités de compte). Les émissions liées aux actifs assurés par le GACM ne sont pas incluses dans le périmètre des calculs.

Dans l'attente de précisions méthodologiques sectorielles, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne déclare pas au titre de l'état de durabilité 2024 les émissions liées aux actifs sous gestion, qui ne figurent pas à son bilan.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale reconsidérera ce périmètre de publication en fonction d'éventuelles évolutions réglementaires futures et d'une amélioration de la disponibilité des données.

De plus, les émissions liées à la catégorie scope 3.11 – Utilisation des produits vendus pour l'exécution des contrats d'assurance, ne sont pas intégrées au tableau ci-dessus. Les explications sont précisées dans la section « 3.1.2.2.2.3 Empreinte du bilan - activité des assurances ».

Intensité des GES par produit net	**2023**	**2024**	**% 2024/2023**
Emissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en teqCO2/EUR)	0,00045	0,00042	-8 %
Emissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en teqCO2/EUR)	0,00045	0,00042	-8 %
Produit net utilisé pour calculé l'intensité de GES (en MEUR)	53 575	56 990	7 %
Produit net autre	0	0	N/A
Produit net total (états financiers) (en MEUR)	53 575	56 990	7 %

Le produit net correspond à la définition de l'article 28 de la Directive 86/635/EEC et comprend les postes de produit inclus dans le produit net bancaire.

Absorptions	**2024**
Activité d'absorption de GES n°1 (captage direct de l'air)	34 992
Total des absorptions de GES résultant des activités propres de l'entreprise (en teqCO2)	34 992

[1] *Les émissions de GES scope 3 catégorie 15 Investissements financés portent sur le périmètre des données d'émissions scopes 1 et 2 des clients, pour la banque et les assurances. La méthodologie de calcul et les hypothèses sous-jacentes sont détaillées dans la section 3.1.2.2.1 pour le périmètre bancaire, et dans la section 3.1.2.2.3 pour le périmètre assurances.*

3.1.3 ESRS E2 - Pollution

Aucun IRO relatif à la pollution n'a été identifié comme matériel pour 2024 au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Néanmoins des travaux sont entrepris pour approfondir les enjeux.

3.1.4 ESRS E3 - Ressources hydriques et marines

Aucun IRO relatif aux ressources hydriques et marines n'a été identifié comme matériel pour 2024 au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Néanmoins des travaux sont entrepris pour approfondir les enjeux.

3.1.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes

La biodiversité ou diversité du vivant représente la diversité des espèces, la diversité au sein de ces espèces et la diversité des écosystèmes. Sont inclues également toutes les interrelations entre ces espèces, individus et écosystèmes qui fournissent de nombreux services vitaux pour le bon fonctionnement de notre société et dont plus de 50 % du PIB mondial dépend, selon le Forum économique mondial[1].

La lutte contre l'érosion de la biodiversité est ainsi une priorité, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique. D'après le rapport de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019 « Le dangereux déclin de la nature »[2], l'érosion de la biodiversité est principalement due à cinq facteurs alimentés par les activités humaines :

- le changement d'usage des sols (artificialisation et simplification des sols, dégradation des habitats, déforestation...) ;
- la surexploitation des ressources (dont la surpêche, le braconnage ou encore la surexploitation de la ressource en eau) ;
- le changement climatique ;
- les pollutions (de l'air, de l'eau, du sol, sonores et lumineuses) ;
- les espèces exotiques envahissantes (espèces qui sont transportées et s'installent dans un milieu dont elles ne sont pas originaires venant perturber l'équilibre de ce milieu et les espèces autochtones).

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biosphère, nécessaire à la survie de l'humanité, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[3] a été adopté en décembre 2022. Structuré autour de quatre objectifs de long terme et de 23 cibles d'action, il prévoit notamment la croissance des ressources financières nécessaires et une mobilisation d'au moins 200 milliards de dollars US par an d'ici 2030. Pour porter l'attention des parties prenantes sur la responsabilité des institutions financières dans l'érosion de la biodiversité, le rapport *Bankrolling Extinction*[4] rappelait qu'en 2019, les 50 plus importantes banques mondiales auraient investi quelques 2 600 milliards de dollars US dans des secteurs d'activité considérés comme les principaux moteurs de la détérioration de la biodiversité.

Les acteurs financiers ont donc un rôle essentiel à jouer pour la préservation de la biodiversité, en mobilisant le secteur privé *via* l'intégration de critères spécifiques dans les évaluations et choix d'investissement, et en finançant des initiatives de préservation et de restauration de la biodiversité.

3.1.5.1 Gouverner les enjeux liés à la biodiversité et établir une stratégie dédiée

ESRS 2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	12	**Erosion de la biodiversité** Impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes causé par le financement ou l'investissement dans des secteurs, projets ou actifs contribuant à l'érosion de la biodiversité	Impact négatif potentiel			*		*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	13	**Préservation et restauration de la biodiversité** Impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes via les financements et investissements dans les secteurs, projets ou actifs ayant des effets favorables sur la préservation ou la restauration de la biodiversité	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	14	**Gestion inadéquate des risques liés à la perte de biodiversité** Risques financiers, de stratégie et d'activité en cas de mauvaise intégration du risque de transition lié à la perte de biodiversité	Risque potentiel	*	*	*		*		Transverse
	15	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques ou de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans le cycle de vie du crédit	Risque potentiel			*		*		Financement

[1] *The New Nature Economy Report, Forum économique mondial, 2020.*
[2] *https://www.ipbes.net/media-release-nature%E2%80%99s-dangerous-decline-%E2%80%98unprecedented%E2%80%99-species-extinction-rates-%E2%80%98accelerating%E2%80%99*
[3] *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.*
[4] *https://portfolio.earth Bankrolling extinction report, The Banking Sector's Role In The Global Biodiversity Crisis, portfolio.eart, 2020.*

Par le biais de ses activités de financement et d'investissement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un impact négatif potentiel sur les écosystèmes et leur biodiversité car certains secteurs d'activité économique, projets ou actifs financés exercent une pression qui peut être significative sur la biodiversité et les écosystèmes.

Ces financements ou investissements exposent Crédit Mutuel Alliance Fédérale à des risques, notamment financiers, qui pourraient découler d'une prise en compte insuffisante des risques physiques et de transition liés à la perte de biodiversité.

Enfin, les financements et investissements réalisés par le fonds Révolution Environnementale et Solidaire et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale tendent à contribuer à un impact positif sur la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère, à partir des avertissements scientifiques de l'IPBES, que le secteur financier doit se mobiliser pour assurer la protection des écosystèmes et de leur diversité biologique. Des engagements biodiversité publics ont donc été pris en 2023 dans le cadre de l'initiative act4nature international.

Réunissant un collectif d'entreprises, de partenaires scientifiques et d'associations expertes sur les sujets environnementaux, act4nature international propose une méthodologie d'engagement reposant sur les principes suivants : des engagements spécifiques à la thématique de la biodiversité, mesurables, additionnels (par rapport aux exigences règlementaires), réalistes et temporellement encadrés.

Pour guider son action sur la thématique biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est ainsi fixé cinq objectifs :

- évaluer les impacts et dépendances liés à la biodiversité ;
- réduire l'impact des financements et investissements sur la biodiversité ;
- mobiliser des financements dédiés afin de favoriser une transition environnementale articulant biodiversité et climat ;
- accélérer la transition des exploitations des clients vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- réduire l'impact biodiversité sur le périmètre vie de bureau.

Ces objectifs sont déclinés en 22 engagements spécifiques[1] qui s'articulent avec les dix engagements communs de l'initiative[2] : Crédit Mutuel Alliance Fédérale reconnaît ainsi se baser sur les connaissances scientifiques disponibles, promouvoir progressivement la biodiversité dans les décisions de l'ensemble de sa chaîne de valeur, évaluer ses impacts et dépendances à la biodiversité et sensibiliser et former son personnel à ces sujets.

Un bilan public de ces engagements est en cours d'élaboration pour la période 2022-2024. Le bilan, arrêté en janvier 2025, sera publié courant 2025 sur le site https://www.act4nature.com/.

En complément, une stratégie dédiée est en cours d'élaboration. Cette stratégie devra permettre de mesurer, piloter et réduire l'empreinte biodiversité des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas mis en place de plan de transition et de cibles liés à la biodiversité et aux écosystèmes.

3.1.5.2 Politiques et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes

Pour répondre à l'enjeu biodiversité et écosystèmes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- met en œuvre des politiques de financement et d'investissement plus restrictives afin de réduire son impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes ;
- accompagne ses clients du secteur agricole dans leur transition vers une agriculture plus soutenable ;
- contribue à la préservation et à la restauration de la biodiversité *via* sa filiale CM Impact et le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire ;
- poursuit ses travaux pour améliorer sa compréhension des impacts et risques de ses activités.

3.1.5.2.1 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

E4-2 : Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Dans le cadre de sa stratégie extra-financière, Crédit Mutuel Alliance Fédérale établit des politiques sectorielles sur des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Ces politiques sectorielles contribuent à encadrer et limiter les impacts négatifs sur la biodiversité des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour ce faire, les politiques sectorielles établissent des mesures d'interdiction ou de restriction de certaines activités lorsque, au regard de certains critères en lien avec la biodiversité et définis pour chaque politique, ces activités présentent un impact négatif potentiel élevé. Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble du groupe sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. La mise en œuvre des politiques sectorielles est assurée par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, rattachée à la direction générale.

Les politiques décrites ci-dessous couvrent les IROs n°12, n°14 et n°15.

Politique secteur minier

Le groupe indique qu'il entend s'abstenir de participer à des financements ou investissements directement affectés ou liés au développement, à la construction ou à l'extension d'installations minières ou métallurgiques ayant un impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de Ramsar[3].

Politique secteur transport maritime

Depuis mars 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une politique transport maritime encadrant, notamment ses financements d'actifs sur le secteur maritime. Les actions mises en place au titre de cette politique visent à réduire l'impact indirect du groupe sur la mer et les océans :

- respect des *Poseidon Principles* au travers de l'entité CIC. Cette action contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des actifs financés par le CIC ;
- interdiction du financement de bateaux battant pavillon de pays n'ayant pas signé des conventions relatives au contrôle des systèmes d'anti-fouling ou aux eaux de ballast ;
- interdiction de financement de tout chantier de construction navale ayant un impact critique sur une zone humide inscrite sur la liste de RAMSAR.

Politique charbon et politique hydrocarbures

Pour protéger les écosystèmes du développement des énergies fossiles et contribuer à réduire les pressions (le changement d'usage des terres et des mers, le changement climatique et diverses pollutions) qu'elles exercent sur la biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à cesser :

- tout soutien financier au secteur du charbon d'ici 2030 sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;

[1] *Les engagements biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont consultables via le site internet de act4nature international : https://www.act4nature.com/entreprises-engagees-depuis-2020/*
[2] *Act4nature international. (2024). S'engager dans act4nature international (page 2). Consulté le 20 janvier 2025 sur https://www.act4nature.com/wp-content/uploads/2024/03/A4-act4nature-international-03-24.pdf*
[3] *La Liste de Ramsar regroupe des zones humides d'importance internationale désignées pour leur rôle écologique, leur biodiversité exceptionnelle, et les services qu'elles rendent, comme la régulation du climat ou la purification de l'eau. Ces sites, identifiés dans le cadre de la Convention de Ramsar, visent à promouvoir leur conservation et une gestion durable à l'échelle mondiale.*

- toute intervention auprès des entreprises énergétiques qui continueraient à développer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz (applicable depuis le 1er juillet 2024) ;
- tout soutien financier aux entreprises dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 20 % (seuil applicable depuis le 1er janvier 2024).

Politique thématique déforestation

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté fin 2024 une politique thématique déforestation, applicable au 1er janvier 2025. Par cette politique, le groupe prend en considération la conversion et la dégradation des écosystèmes forestiers, ainsi que l'atteinte aux droits humains qui peut y être associée.

La politique déforestation[1] encadre l'octroi de financement, les investissements et la gestion pour compte de tiers dès lors qu'une entreprise est impliquée dans une controverse liée à la déforestation, et conditionne le financement des très grandes entreprises[2] à une analyse de risque de déforestation importée de zones tropicales[3].

- Entreprises impliquées dans une controverse liée à la déforestation

  Crédit Mutuel Alliance Fédérale a établi deux listes :

  - une liste de vigilance, recensant des entreprises pour lesquelles une controverse significative en lien avec les problématiques de déforestation a été identifiée ;
  - une liste d'exclusion, définie à partir de la liste de vigilance et recensant les entreprises présentant les controverses les plus importantes[4].

  Sur le périmètre des activités bancaires : Crédit Mutuel Alliance Fédérale soumet systématiquement pour avis au comité ESG tout dossier impliquant une entreprise recensée au sein de la liste de vigilance.

  Sur le périmètre des activités d'investissement et de gestion pour compte de tiers : les opérations avec les entreprises figurant sur la liste d'exclusion sont interdites.

- Financement des très grandes entreprises

  Sur le périmètre bancaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale conditionne le financement des très grandes entreprises clientes ou prospectes à une analyse du risque de déforestation importée.

  L'identification de la contrepartie qui pourrait présenter un risque de déforestation tropicale élevé s'effectue en considération de quatre critères cumulatifs :

  - secteur d'activité ,
  - positionnement sur la chaîne de valeur ,
  - dépendance à certaines matières premières ,
  - lien avec un pays à risque de déforestation tropicale.

  Dès lors que l'entreprise entre dans le champ d'application de la politique sont appliqués des critères d'évaluation du risque, comme le recours à des labels participant à l'atténuation de la déforestation, l'existence d'un plan de lutte contre la déforestation, etc.

  À l'issue de cette analyse, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se réserve le droit, de ne pas conduire ou poursuivre une relation d'affaires avec une entreprise présentant des risques jugés significatifs.

Politique agricole

Soucieux de contribuer à la préservation de la biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite accompagner ses sociétaires et clients dans la transition de leurs exploitations. Différents leviers ont été identifiés, parmi lesquels l'agroécologie, afin d'assurer la durabilité et la robustesse des modèles et le respect de la biodiversité.

La politique agricole, publiée en 2022, complète ainsi le dispositif d'aide à la décision à l'octroi des opérations bancaires et financières (hors gestion d'actifs) d'une analyse systématique des critères ESG. Les chargés d'affaires sont tenus de remplir une grille de connaissance client dans laquelle figurent des questions liées à l'existence de labels et certifications de l'exploitant (HVE, AB, etc.) et à la mise en place de dispositifs en faveur de l'agroécologie (ex : mesures d'optimisation des fertilisants et produits phytosanitaires).

Dans un souci d'encouragement aux meilleures pratiques, lors d'un constat répété de non-respect des règles de conditionnalité des aides PAC, et sans plan d'actions correctif proposé par notre client, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se réserve le droit de suspendre ses opérations bancaires et financières. Depuis la parution de la politique sectorielle agricole, une telle suspension n'a jamais eu à être appliquée.

Cette politique s'accompagne de la mise en place d'une offre commerciale ciblée pour les exploitants agricoles, détaillée dans la section ci-dessous.

3.1.5.2.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Élaboration d'une stratégie dédiée à la biodiversité et aux écosystèmes

Le document stratégie ESG 2025, déclinaison opérationnelle du plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire sur le plan extra-financier, comprendra un volet biodiversité articulé autour de trois axes :

- prioriser les enjeux environnementaux hors carbone par secteur selon leur impact sur la nature, leur dépendance aux services écosystémiques et leur poids dans le portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À titre d'exemple, un enjeu hors carbone prioritaire est l'artificialisation des sols pour le secteur immobilier, ou la prise en compte de la biodiversité dans le secteur agricole ;
- améliorer l'analyse sectorielle actuelle, en étudiant de manière plus fine les activités dommageables dans les secteurs prioritaires et en calculant des empreintes chiffrées ;
- agir et coordonner les approches carbone et hors carbone grâce à des plans d'action sectoriels et des groupes de travail dédiés.

Ce document valorisera certaines actions existantes, telles que les politiques sectorielles, et explicitera la place de celles-ci au sein de la stratégie ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour certaines politiques sectorielles, il fixera des objectifs de mise à jour (politique d'achats responsables, élargissement de la politique déforestation).

Cette feuille de route, qui sera publiée au deuxième trimestre 2025, couvrira l'ensemble des métiers et entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sera notamment pilotée par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité. Lorsque la maturité des sujets traités le permet, des indicateurs de suivi seront publiés au sein de ce document. À défaut, des indicateurs seront définis au cours de travaux ultérieurs. Les actions prévues partagent le même horizon temporel que le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire.

---

[1] *Déforestation entendue comme « diminution de la superficie forestière au profit d'autres formes d'utilisation des terres ou à une réduction significative de la couverture forestière ».*
[2] *Une « très grande entreprise » désigne toute entreprise dont le chiffre d'affaires consolidé (ou social) est supérieur à 500 millions d'euros.*
[3] *La déforestation tropicale importée désigne la destruction de forêts tropicales dans des pays à risque, causée indirectement par la demande internationale de matières premières comme le soja, l'huile de palme ou le bois.*
[4] *Au 1er janvier 2025, le seuil de significativité retenu est à 8/10 pour une controverse dont la thématique est la déforestation, via le fournisseur de données ISS-ESG. L'analyse de controverses réalisée dans le cadre de la politique déforestation sera prochainement enrichie de données en provenance du fournisseur RepRisk.*

Accompagner les clients du secteur agricole dans leur transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et la biodiversité

Accompagner la transformation écologique des clients est un puissant levier d'action pour mener la révolution écologique et sociétale.

Deuxième banque de l'agriculture, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'attache tout particulièrement à accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transmission de leur exploitation et la transition vers un modèle agricole efficace et durable.

En 2024, dans le cadre de sa politique agricole, le groupe a poursuivi le déploiement d'un questionnaire ESG. Les informations collectées par les chargés d'affaires agricoles permettent de mener une analyse objective des plans d'actions des exploitations agricoles en matière ESG, fondée sur les principes de conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC). Cette démarche permet d'engager un dialogue constructif avec les exploitants agricoles pour mieux connaître leurs pratiques et identifier leurs besoins.

À l'appui de cette politique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place des dispositifs d'accompagnement des clients exploitants vers des modèles d'agriculture plus soutenables :

- subvention pour financer le reste à charge du coût d'un diagnostic carbone réalisé dans le cadre du Label bas-carbone ou du dispositif "Bon Diagnostic Carbone" prévu dans le cadre du plan France Relance ;
- prime d'accompagnement pour financer les frais de certification des labels environnementaux d'excellence HVE niveau 3 et agriculture biologique ;
- prêt Transition Agricole : offre dédiée au marché de l'agriculture pour encourager les projets innovants des exploitants agricoles et les investissements nécessaires à la transformation de l'agriculture vers l'agroécologie.

Au 31 décembre 2024, les prêts transition agricole représentent un encours de 134 millions d'euros.

La politique sectorielle agricole de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'applique sans discontinuer, jusqu'à renouvellement, modification ou mise à jour. Ces mises à jour sont notamment motivées par un objectif d'amélioration continue ou par l'évolution des cadres règlementaires sur lesquels les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuient. Les résultats attendus des mesures mises en place dans le cadre de cette politique sont les suivants :

- estimer la maturité ESG du portefeuille clients du marché agricole ;
- favoriser la réalisation de diagnostics carbone et la labellisation.

Contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale contribue à un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes *via* les financements et investissements dans des secteurs, projets ou actifs ayant des effets favorables sur la préservation ou la restauration de la biodiversité. Cette section est en lien avec l'IRO n°13 de "Préservation et restauration de la biodiversité" (impact positif réel) et ne s'articule pas avec les politiques sectorielles précédemment mentionnées qui, elles, sont en lien avec l'IRO n °12 "Érosion de la biodiversité" (impact négatif potentiel).

Crédit Mutuel Impact et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont responsables, chacun pour leurs activités respectives, de la mise en œuvre et du suivi des actions décrites au sein de cette section et se rapportant à l'IRO n°13 de "Préservation et restauration de la biodiversité" (impact positif réel).

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, géré par Crédit Mutuel Impact, s'est en effet porté acquéreur de près de 6 500 hectares d'actifs forestiers en France avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30 %[1] des forêts de l'Hexagone sont menacées par le changement climatique.

- La pérennité des forêts menacée par le changement climatique et par l'exploitation intensive.

  Les forêts assurent une contribution indispensable à nos vies. En plus de leur rôle de régulation du climat grâce au captage de CO_2, elles constituent des réserves de biodiversité essentielles. Elles rendent également possibles des activités récréatives et culturelles qui font la richesse des territoires. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont mêmes devenues émettrices de carbone. En effet, l'exploitation intensive de ces espaces naturels ou leur mauvais entretien peuvent être à l'origine d'incendies qui libèrent de grandes quantités de CO_2, annulant ainsi leurs avantages climatiques et détruisant des réserves de biodiversité.

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à préserver durablement ses actifs forestiers avec une politique de gestion qui encadre le caractère durable de leur gestion.

  Les forêts acquises *via* le fonds Révolution Environnementale et Solidaire sont uniques en Europe. La première, située dans les Vosges du Nord, est l'une des cinq plus grandes forêts privées françaises. Elle compte près d'un million d'arbres comprenant sur sept essences différentes (chêne, hêtre, douglas, pin sylvestre, etc.) qui ornent une biodiversité exceptionnelle, notamment neuf étangs - des zones humides à préserver d'urgence pour le climat. Cette forêt est l'une des premières à avoir obtenu le label FSC *(Forest Stewardship Council)* qui récompense une sylviculture construite dans le respect de son milieu naturel.

  La deuxième, située à Amboise, abrite un massif forestier qui fait partie des plus belles chênaies de France, constitué de chênes sessiles et pédonculés, et comptant quatre étangs. La troisième est située à Arpheuilles.

  Toutes sont gérées selon les principes d'une politique commune de gestion forestière arrêtée par Crédit Mutuel Impact, laquelle encadre le caractère durable de leur gestion. Ce caractère durable est défini en cohérence avec le programme national de la forêt et du bois, comme « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes »[2]. Les gérants forestiers appliquent une sylviculture mélangée à couvert continu visant à préserver au mieux le capital naturel. La performance de leur gestion est notamment mesurée en tenant compte de la séquestration du carbone des forêts et de la préservation voire de l'augmentation de la biodiversité.

Ainsi, concernant la préservation du puits de carbone et la limitation des émissions carbone liées à l'exploitation de la forêt :

- la récolte est systématiquement inférieure ou égale à la croissance annuelle de la forêt (exception faite des coupes d'urgence en cas de risques spécifiques) afin de ne pas entamer le capital sylvicole et de préserver la capacité de séquestration carbone ;
- le bois coupé est prioritairement à usage de la vente de bois d'œuvre en circuit court.

Concernant la mise en application des meilleures pratiques favorisant la biodiversité, la gestion sylvicole mise en œuvre veille à :

- favoriser la régénération naturelle permettant de conserver le potentiel de diversité génétique des essences autochtones

[1] https://www.onf.fr/vivre-la-foret/raconte-moi-la-foret/comprendre-la-foret/foret-et-changement-climatique/%2B/203f::changement-climatique-une-strategie-de-resilience-pour-les-forets-publiques.html
[2] *Définition de la gestion durable des forêts selon l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA) telle que définie en 1993 lors de la conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.*

lorsqu'elles sont bien adaptées à la situation géographique de la forêt ;

- favoriser la diversité des essences lors des martelages ;
- sélectionner des arbres à micro-habitats à conserver ;
- limiter le tassement des sols appauvrissant la microfaune ;
- laisser au sol des bois morts et favoriser les micro-habitats ;
- créer des ilots de sénescence ;
  - respecter la saisonnalité de la faune et de la flore et notamment la période de reproduction de la faune,
  - laisser les étangs à l'état naturel.

Pour mesurer la capacité d'accueil des espèces animales, végétales et fongiques par les peuplements forestiers, le déploiement de la mesure de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) est en cours. Cet outil s'appuie sur des questionnaires différenciés en fonction de la localisation, du type d'habitat et de relevé. Il permet sur une échelle de 1 à 5 de noter les dix critères suivants :

- le nombre d'essences autochtones ;
- les structures verticales de la végétation ;
- le volume de bois morts sur pied de grosse dimension ;
- le volume de bois morts au sol de grosse dimension ;
- le volume de très gros bois vivants ;
- le nombre d'arbres vivants porteurs de dendromicohabitats ;
- l'existence et la préservation de milieux ouverts florifères ;
- la continuité temporelle de l'état boisé ;
- l'existence et la préservation de milieux aquatiques ;
- l'existence et la préservation de milieux rocheux.

L'objectif de cette mesure vise à dresser un état des lieux et à piloter la valeur de cet indice dans une perspective d'amélioration continue.

De son côté, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage fortement pour la préservation de la biodiversité, considérant cet enjeu comme fondamental pour la résilience écologique et climatique de notre société.

Les projets qu'elle soutient visent à garantir la préservation de la biodiversité dans les quatre domaines suivants :

- protéger et restaurer les zones humides ;
- protéger et restaurer les littoraux ;
- protéger et restaurer les forêts ;
- protéger les espèces menacées.

Elle soutient notamment des projets qui créent des corridors écologiques, essentiels pour permettre la libre circulation des espèces et lutter contre la fragmentation des habitats naturels. Elle collabore avec des acteurs locaux (notamment des associations) pour la restauration de zones littorales et la reforestation de territoires stratégiques, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité régionale.

Ainsi, en 2024, grâce au Dividende sociétal, 3,7 millions d'euros ont été mobilisés pour accompagner les projets de dix associations qui œuvrent dans ce domaine dont notamment Sylv' ACCTES, Muséum National d'Histoire Naturelle, Arthropologia, Conservatoires Espaces Naturels de France, *Wings of The Ocean,* etc.

E4-5 : indicateur d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Dans le cadre du groupe de travail de la CNCM relatif à la biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réalisé un travail d'analyse sectorielle de ses encours de financement à partir du référentiel ENCORE (version 2018). Ce référentiel permet d'attribuer des scores d'impact à la biodiversité par secteur. Le point de donnée ci-dessous recense les encours de financement relevant de secteurs dont l'impact sur la biodiversité est estimé comme étant fort, à partir des informations disponibles dans le référentiel ENCORE (version 2018). Pour davantage de précisions méthodologiques, se référer à la section 3.1.1.4.1 IRO-1.

Empreinte biodiversité	2024
Part d'encours de financement dans des secteurs à impacts forts sur la biodiversité	23 %

Les données d'encours analysées dans le cadre de la production de cet indicateur proviennent du risque de crédit (COREP), dont l'assiette est l'intégralité du portefeuille en *Banking Book* (Bilan et Hors Bilan). Compte tenu des données externes également mobilisées (issues de la base de données ENCORE dans sa version 2018), les expositions analysables retenues sont les suivantes : corporate et retail (catégories C & D) avec un code NACE valorisé (les personnes physiques sont, par exemple, exclues du périmètre d'analyse).

3.1.6 ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire

IROs matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Seuls des impacts concernant cette norme ont été identifiés comme matériels et uniquement au niveau de l'activité presse.

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Ressources entrantes	16	**Consommation de matière première des activités de presse** Impact négatif lié à l'utilisation de consommables pour la production de journaux : consommation de papier liée à la fabrication des journaux ainsi que d'encres et de plaques d'aluminium dans le cadre de leur impression	Impact négatif réel	*	*		*			Presse
Déchets	17	**Génération de déchets des activités de presse** Impact négatif lié à la génération de déchets, en particulier au cours de la production (gâche de papier, plastiques, emballages, etc.) et sur la chaîne de valeur aval (journaux invendus ou lus)	Impact négatif réel		*	*	*			Presse

3.1.6.1 Gouverner les enjeux liés à l'économie circulaire et établir une stratégie dédiée

Le Groupe EBRA est le premier groupe de presse quotidienne régionale en France.

Les enjeux liés à l'économie circulaire sont pilotés au plus haut niveau, au sein du comité exécutif, qui définit une stratégie dédiée en accord avec les ambitions du groupe. Cette stratégie est ensuite déployée dans l'ensemble des filiales par la direction RSE, garantissant une mise en œuvre cohérente et structurée. Par ailleurs, un groupe de travail spécifique, composé d'experts externes et de collaborateurs internes, est chargé de traduire cette stratégie en actions concrètes à travers un plan d'action ambitieux et adapté aux défis de l'économie circulaire.

3.1.6.2 Flux de ressources entrants

3.1.6.2.1 Politiques et actions

E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Politique	Contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Les achats responsables	Politique d'achat visant à garantir la transparence et la conformité aux réglementations. Cette politique repose sur plusieurs engagements et critères clés inscrits dans sa charte des achats responsables	Ensemble des achats effectués pour le Groupe EBRA	Direction des achats et financière	Volontaire	Intranet	Ressources entrantes	16
La pagination et la sobriété	La politique de sobriété de la pagination contribue également à la gestion du papier de manière responsable.	Ensemble des titres du Groupe EBRA	Direction de la rédaction et COMEX	Volontaire	Intranet	Ressources entrantes	16

E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

3.1.6.2.1.1 Gestion des matières premières

Les parties prenantes internes impliquées dans la gestion des matières premières sont principalement les services industriels, logistiques, achats, juridiques et finance. La politique de sobriété de pagination est gérée par la direction de la rédaction.

Critères d'achats responsables

Politique

À l'heure où l'implémentation de critères d'achats responsables est devenue obligatoire pour répondre aux attentes des consommateurs et se conformer aux réglementations, le Groupe EBRA a formalisé sa charte des achats responsables afin de garantir la transparence de ses pratiques. Cette charte défini des critères de sélection des fournisseurs. Ainsi, les labellisations PEFC ou FSC[1] sont des critères de sélection indispensables au choix du fournisseur. Au-delà, le Groupe EBRA intègre le critère de la proximité du papetier dans sa sélection.

La politique d'achats responsables du Groupe EBRA porte également sur le renouvellement des machines à travers l'équipement de seconde main.

Actions

- 100 % du papier sélectionné est labellisé PEFC ou FSC. En 2023, le Groupe EBRA a déclaré auprès de l'organisme CITEO 26 047 tonnes de papier journal mises sur le marché dont 25 577 tonnes en fibres recyclées soit 98 % de papier recyclé.
- proximité géographique : le Groupe EBRA collabore par exemple avec les sociétés Perlen Papier, située en Suisse, et *Norske Skog* basée dans les Vosges, pour approvisionner ses sites d'impression proches de ces régions.
- modernisation des quatre centres d'impressions avec un équipement en matériel de seconde main. Les machines d'occasion ont permis d'économiser 100 000 tonnes d'acier neuf en 2021. Les usines EBRA ont renouvelé leur Label Imprim'vert en 2024 qui garantit la traçabilité des produits et des déchets.

Politique de sobriété de pagination

La politique de sobriété de pagination du Groupe EBRA contribue à la gestion de la ressource papier de manière responsable.

Encre végétale

Politique

Dans le cadre de l'application de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), le Groupe EBRA a pour objectif d'abandonner les encres avec huiles minérales afin de passer à l'encre végétale dans le but de garantir un flux optimal de recyclage. Bien que les encres végétales soient en moyenne 30 % plus onéreuses que les encres avec huiles minérales, le Groupe ambitionne de transiter vers des encres végétales sur l'ensemble de ses quatre sites d'impression.

Actions

Le site du Progrès s'est porté volontaire en 2023 pour effectuer toute une phase de test des encres végétales dans le cadre d'une expérimentation avec CITEO.

3.1.6.2.1.2 Éco-conception des produits et emballages

Politique

En tant que média responsable, le Groupe EBRA s'est engagé dans une politique de réduction de l'utilisation du plastique, notamment dans les emballages.

Actions

Au niveau de l'emballage des abonnés postés, le groupe EBRA a remplacé depuis 2021 le plastique par du papier thermoscellant. Ce type d'emballage, constitué de cellulose, est entièrement recyclable. Aujourd'hui, 100 % des abonnés postaux du groupe reçoivent leur abonnement sous papier thermoscellant.

En 2024, les envois des paquets programmés se font quant à eux à hauteur de 30 % en papier recyclable, avec un objectif d'atteindre 50 % en 2030.

Pour ce qui est des paquets programmés à destination des porteurs et des points de vente, le Groupe EBRA est en train de s'affranchir progressivement du plastique en passant entièrement sur du papier kraft recyclable. De plus, le groupe effectue en parallèle des recherches pour parvenir à le mettre en place sur les paquets de tailles réduites, qui répondent davantage aux contraintes techniques.

3.1.6.2.1.3 Réutilisation des ressources sortantes

Politique

Le Groupe EBRA a mis en place un dispositif de récupération permettant de collecter les invendus des points de vente en partenariat avec les usines de papeteries, afin de les recycler en papier journal réduisant ainsi les déchets générés. Par ailleurs, le Groupe EBRA développe actuellement un système de logistique inversée visant à récupérer les journaux déjà lus auprès des clients.

Actions

Renvoi des gâches[2], invendus et lus en 2024 aux papeteries partenaires de proximité, pour les retransformer en papier journal imprimable. 58 % des déchets sont des journaux qui sont retournés à l'une de nos papeteries pour une garantie qu'ils redeviennent du papier journal.

Afin de favoriser la collecte des journaux lus auprès des abonnés, le Groupe EBRA fournit des aimants à coller sur les boites aux lettres pour permettre aux distributeurs d'identifier les abonnés dont les journaux sont à récolter. En 2024, 4 500 tonnes de papier ont été retournées à l'une des papeteries partenaires afin qu'elles soient recyclées en papier journal.

3.1.6.2.2 Indicateurs et cibles

E5-3- Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le Groupe EBRA s'est fixé plusieurs objectifs en lien avec la réduction et la réutilisation des ressources entrantes dans son processus de production :

- atteindre 50 % d'envois des paquets programmés en papier recyclable en 2030 ;
- réduire les achats d'intrants nécessaires à la production (papier, plaques, encre et consommation d'énergie) d'environ 4 % par an ;
- atteindre 4 717 tonnes de papier récupéré en 2025 dans le cadre du groupe de travail de logistique inversée ;
- retourner 95 % des plaques aux fournisseurs afin qu'elles soient réutilisées pour la fabrication de nouvelles plaques.

[1] *PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) FSC : Forest Stewardship Council®, ou Conseil de Soutien de la Forêt.*
[2] *La gâche désigne les pertes de papier générées lors du processus d'impression des journaux lors du démarrage et du calage, au moment des ajustements de réglages des machines , des premiers essais....*

E5-4 - Flux de ressources entrants

Les ressources entrantes sont consolidées par la direction financière du Groupe EBRA, ce sont principalement du papier, de l'encre et des plaques.

	2024
Poids total des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence (en tonnes)	29 389
Pourcentage de matières biologiques utilisées (et de biocarburants utilisés à des fins non énergétiques)	98 %
Le poids total des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) (en tonnes).	713
Pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés, de produits intermédiaires secondaires et de matériaux secondaires	94 %

3.1.6.3 Flux de ressources sortants

3.1.6.3.1 Politiques et actions

E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Politique	Contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Réutilisation des ressources sortantes	Dispositif de récupération des produits mis sur le marché permettant de collecter les invendus des points de vente et les lus des abonnés.	Ensemble des usines du Groupe EBRA	Direction Industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Ressources sortantes	17
Politique de gestion des déchets	Engagement pour une réduction des déchets générés par l'activité presse, événementiel et bureau	Ensemble des usines du Groupe EBRA	Direction industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Déchets	17
Eaux usées	Engagement sur l'absence de substance toxique classifiée CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la Reproduction) utilisée dans les procédés du groupe.	Ensemble des usines du Groupe EBRA	Direction industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Déchets	17
Recyclabilité des produits et emballages	Réduction de l'impact des activités du groupe par la réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages pour l'activité presse.	Ensemble des titres du Groupe EBRA	Direction industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Déchets	17

E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

3.1.6.3.1.1 Réduction des déchets générés

Activités presse et impression

Politique

Le Groupe EBRA s'est engagé dans une politique d'utilisation raisonnée et responsable du papier.

Ainsi, le Groupe EBRA a établi un plan de sobriété et de réduction des formats lui permettant encore de limiter la quantité de papier utilisée. Ce plan vise à réduire le nombre de pages en limitant les rubriques les moins pertinentes et en passant certains passages sur numériques. Les engagements du Groupe EBRA ne se limitent pas au papier puisqu'ils s'appliquent également à l'ensemble des déchets dangereux qui peuvent exister dans le cadre de leur activité. Bien que minoritaires, le Groupe a donc identifié l'ensemble de ses déchets dangereux.

Le Groupe EBRA veille à ce que les collaborateurs clés soient formés à la maintenance préventive des machines pour maintenir la durée de vie de la machine au maximum.

Actions

Afin de trier et de recycler au mieux le papier, le Groupe EBRA suit avec un soin particulier les quantités de papier recyclable.

Le plan de sobriété et de réduction des formats est déployé sur 100 % du Groupe.

Événementiel

Politique

Sur la partie évènementielle de son activité, le Groupe EBRA a mis en place une politique de réutilisation des anciens décors pour limiter sa quantité de déchets. Aussi, des mesures sont mises en place pour réduire et traiter les biodéchets.

Actions

EBRA Events filiale dédiée à l'évènementiel a reçu la médaille Gold Ecovadis, la plaçant dans le top 5 % des entreprises ayant passé l'évaluation. EBRA Events a également obtenu la Certification ISO 20121 portant sur les systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle. Elle aide les organismes à intégrer de manière transparente les principes de la durabilité dans toutes les facettes de la planification et du déroulement de leurs événements. Les prestataires sont suivis par un scoring après chaque événement.

Bureau

Politique

Le Groupe EBRA adopte une politique active de réduction des déchets au sein de ses bureaux en s'engageant à limiter son impact environnemental.

Par ailleurs, le Groupe EBRA a engagé une démarche de dématérialisation de ses processus administratifs et opérationnels, favorisant ainsi une diminution significative de l'utilisation de supports papier et, par conséquent, une réduction de son empreinte écologique. Cette politique vise non seulement à moderniser les pratiques internes mais également à incarner une transition durable en intégrant des solutions numériques pour optimiser le traitement des documents et des communications.

Actions

Le Groupe EBRA a mis en place des initiatives concrètes de tri sélectif et de recyclage du papier, destinées à minimiser les déchets générés par les activités quotidiennes. Les cartouches d'encre usagées font également l'objet d'un processus rigoureux de recyclage, contribuant à une gestion responsable des matériaux consommables.

3.1.6.3.1.2 Recyclabilité et réutilisation des déchets

Tri et recyclage du papier dans l'activité presse

Politique

Le Groupe EBRA procède de manière constante au tri et au recyclage du papier.

Actions

Ces engagements d'utilisation raisonnée et responsable du papier transparaissent également dans les objectifs de réutilisation de la gâche que le Groupe EBRA s'est fixé. Les débuts de bobines, les fins de bobines et les macules sont ainsi recyclés en circuit court directement dans une des papeteries du Groupe pour en refaire du papier.

Eaux usées

Politique

Les rejets en eaux usées sont un enjeu majeur pour le Groupe EBRA qui applique à la lettre une politique volontaire de la gestion de l'eau. 100 % des sites d'impressions fonctionnent ainsi en circuits fermés, évitant le déversement des eaux usées dans les environnements alentours.

De plus, aucune substance toxique classifiée CMR (Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la Reproduction) n'est utilisée dans les procédés du Groupe EBRA.

Actions

Le Groupe a récemment acquis des filtercleaner et des filterclear os. Ce système de filtration des eaux permet traiter et récupérer les 10 % d'eau généralement perdus dans le processus d'impression. Le premier système permet la microfiltration des solutions de mouillage sur les presses rotatives, tandis que le deuxième assure la standardisation des solutions de mouillage.

Les quelques COV (composés organiques volatiles), issus des lessiviels nécessaires au nettoyage des machines, sont récoltés par une société. Cette dernière récupère les eaux chargées en lessiviels afin de les recycler et les incinérer si nécessaire.

Dans le cadre de l'entretien des machines, 15 000 litres d'eau chargés en produits lessiviels sont récoltés et traités annuellement par une société de collecte.

3.1.6.3.1.3 Recyclabilité des produits et emballages

Le Groupe EBRA travaille à réduire l'impact de ses activités par la réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages pour l'activité presse, en remplaçant le plastique par du papier thermoscellant et en passant au papier kraft recyclable pour les paquets programmés.

3.1.6.3.2 Indicateurs et cibles

E5-3- Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le Groupe EBRA a pour ambition de ne pas dépasser un taux de gâche de 10 % en 2025. Pour ce faire, les conducteurs d'imprimeries reçoivent notamment une formation pour réduire la gâche.

L'objectif du Groupe EBRA est d'agir pour que les émissions de ses journaux ne dépassent pas 250 g CO2e par exemplaire. En 2023, les émissions de CO2e s'élèvent à 243,23 g CO2e contre un minimum sectoriel de 224 g CO2e et un maximum de 391 g CO2e.

E5-5 - Flux de ressources sortants

Les ressources sortantes sont consolidées et certifiées par deux prestataires externes : Veolia pour les déchets et Eco3 pour les plaques aluminium.

	2024
Taux de matériaux recyclés dans les produits finis	94 %
Taux de matériaux recyclés dans les emballages	100 %

Déchets (en tonnes)	
Déchets dangereux	
Déchets dangereux recyclés	0
Déchets dangereux incinérés	118
Déchets dangereux éliminés par un autre moyen	27
Sous-total déchets dangereux (A)	**144**
Déchets non dangereux	
Déchets non dangereux recyclés	7 330
dont déchets recyclés directement en papeteries	*4 500*
Déchets non dangereux incinérés avec valorisation énergétique	181
Déchets non dangereux éliminés par un autre moyen	50
Sous-total déchets non dangereux (B)	**7 561**
Total des déchets dangereux et non dangereux (A+B)	**7 706**
Déchets non recyclés	376
% de déchets non recyclés	5 %

3.1.7 Taxonomie

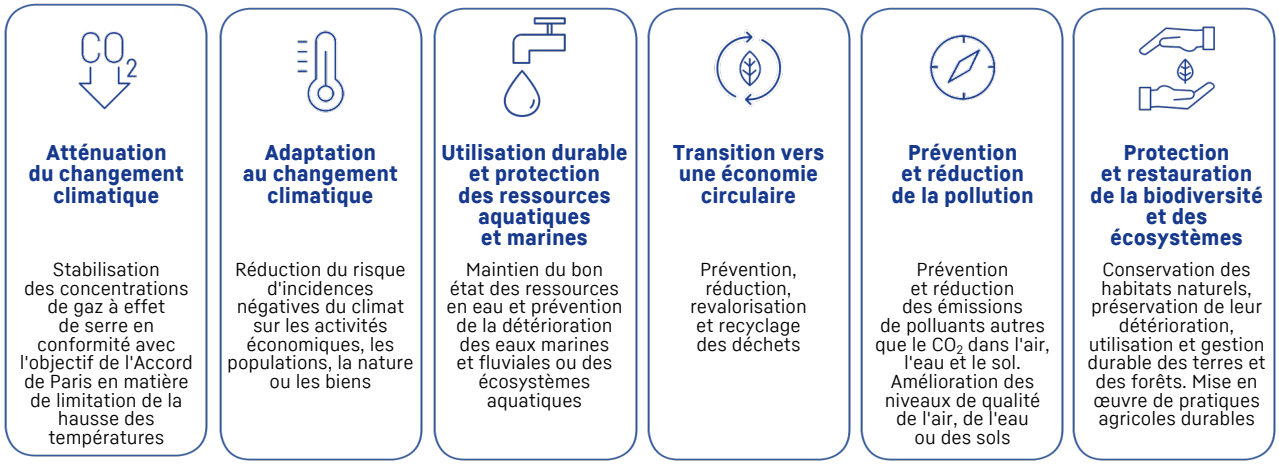
3.1.7.1 Contexte

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission européenne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie les expositions de son bilan consolidé sur les secteurs alignés avec la taxonomie verte de l'Union Européenne (ci-après la taxonomie).

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destinés aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou écoresponsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun afin de faciliter les investissements et les financements durables dans le but de favoriser la transition écologique de l'économie.

Les six objectifs environnementaux de la taxonomie sont les suivants :

LES SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE VERTE



3.1.7.2 Éléments méthodologiques

Concepts clés : éligibilité et alignement du portefeuille

La taxonomie européenne est construite sur les notions clefs d'éligibilité et d'alignement.

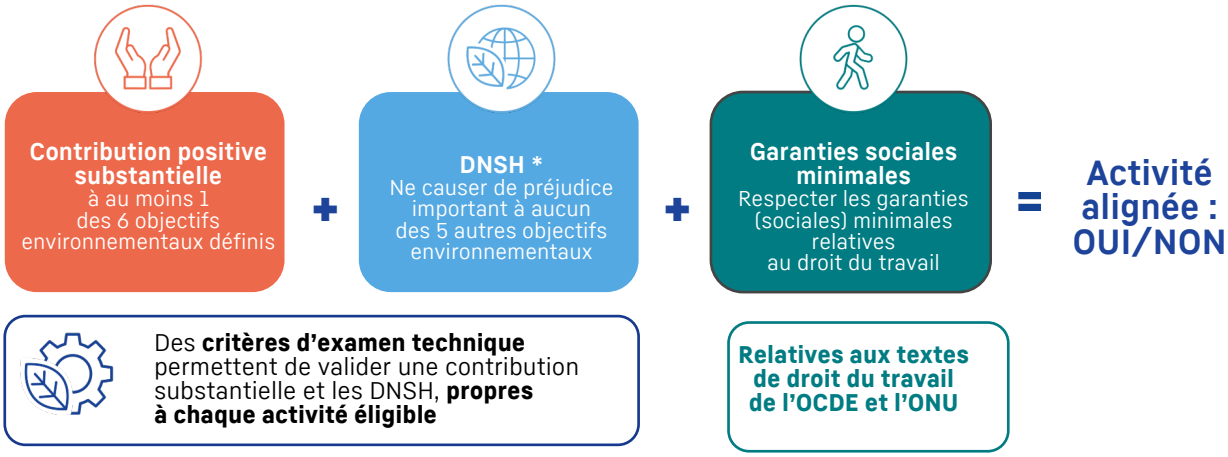
Une activité économique est éligible à la taxonomie si elle est incluse dans la liste publiée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ; celle-ci comprend 147 activités présentes dans 15 macro-secteurs. Il s'agit d'activités qui sont susceptibles de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux de la taxonomie ; ces activités représentent plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne.

Parmi ces activités éligibles, l'activité est considérée comme alignée à la taxonomie ou durable sur le plan environnemental, uniquement si elle respecte l'ensemble des critères suivants :

- contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux précités ; pour cela, être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués ;
- ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
- respecter certaines garanties sociales minimales.

Politique de vente et d'engagement actionnarial des sociétés de gestion

LES CRITÈRES D'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS À LA TAXONOMIE VERTE



*DNSH : Do no significant harm.

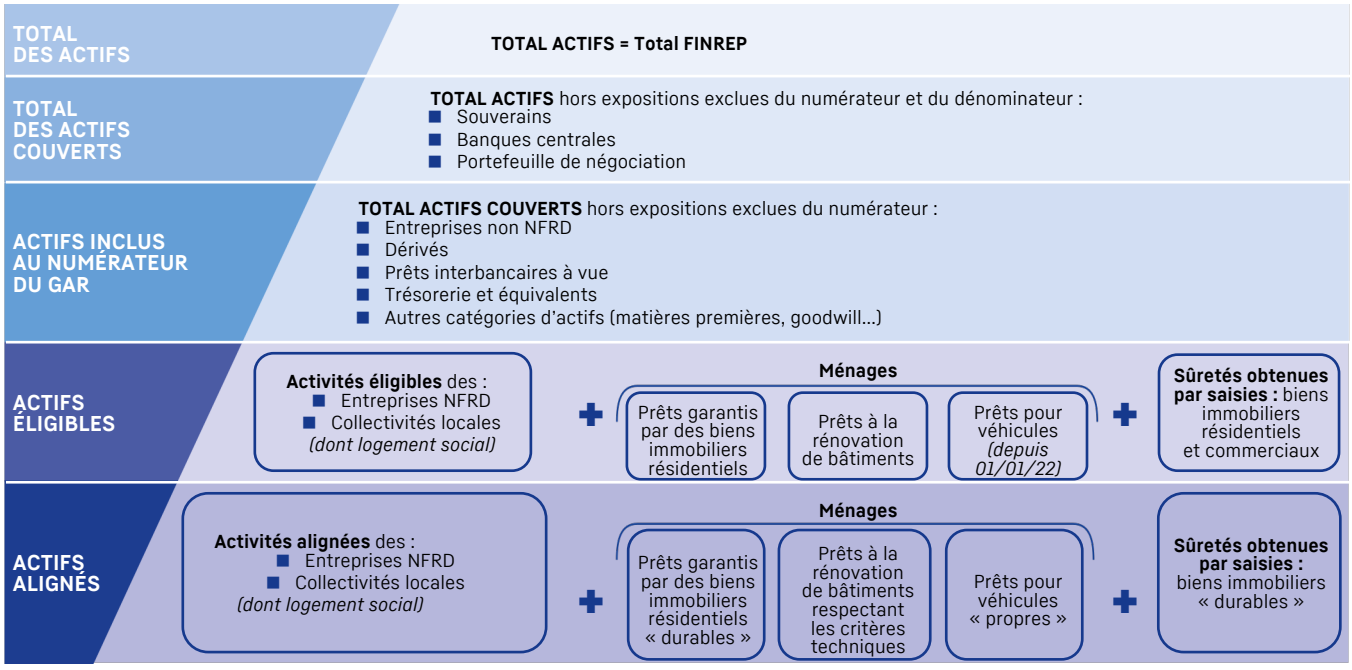
Au 31 décembre 2024, selon le règlement délégué (UE) 2021/2178 et le règlement délégué (UE) 2023/2486, la mesure d'éligibilité doit couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux de la taxonomie alors que celle de l'alignement est restreinte aux deux premiers objectifs relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Méthodologie de calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement

Principes méthodologiques

Le calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement nécessite d'évaluer les différents types d'actifs considérés au sens de la taxonomie, à savoir : les actifs couverts au dénominateur, les actifs éligibles ou les actifs alignés au numérateur.

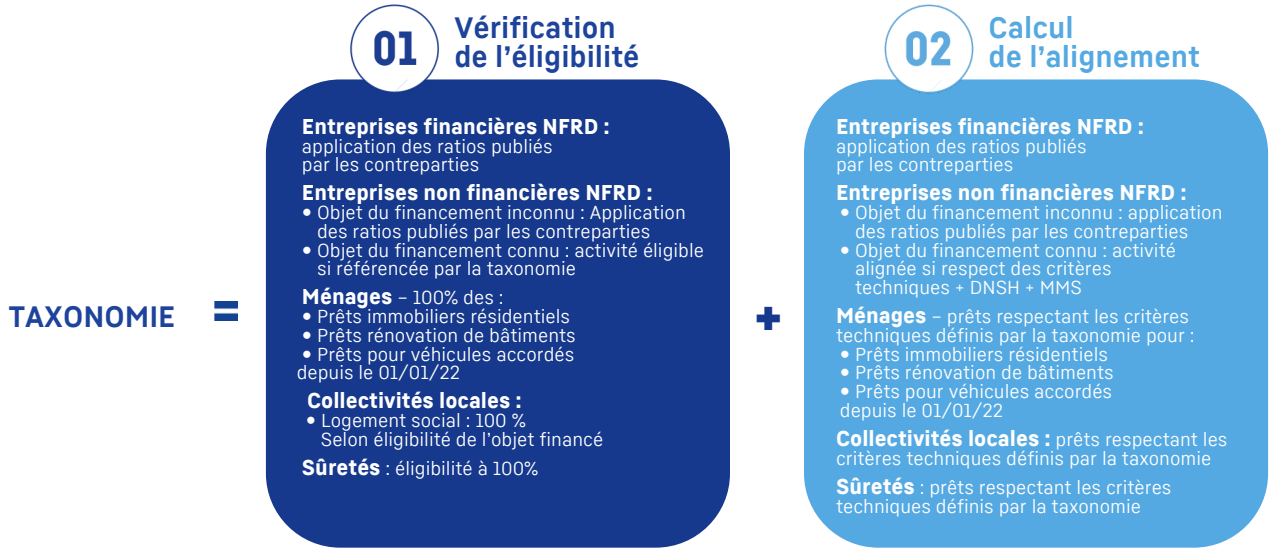
TYPES D'ACTIFS CONSIDÉRÉS AU SENS DE LA TAXONOMIE



NFRD : non-financial reporting directive.

Pour évaluer l'éligibilité puis l'alignement au niveau de ses actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini une méthodologie tenant compte de la nature de la contrepartie, la typologie des produits financés (type de produits, objet de financement, date de financement, etc.) et le type d'informations disponibles.

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



3.1.7.3 Éligibilité et alignement du portefeuille

Démarche suivie par le groupe

Crédit Mutuel Alliance Fédérale identifie la part de ses actifs alignés sur les deux premiers objectifs de la taxonomie européenne dans son portefeuille de clients, conformément à la réglementation, ainsi que l'éligibilité aux autres objectifs environnementaux (hors climat).

Cette identification s'inscrit dans la démarche du Groupe Crédit Mutuel, articulée autour de travaux coordonnés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, qui ont couvert :

- l'appropriation des textes réglementaires, des communications de la Commission européenne et de la méthodologie de calcul ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux ;
- l'identification des ratios d'éligibilité relatifs aux objectifs environnementaux hors climat de la taxonomie.

Le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des expositions au 31 décembre 2024 a été effectué par Crédit Mutuel Alliance Fédérale conformément à ces principes Groupe.

Alignement du portefeuille

L'alignement du portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est intimement lié à son modèle d'affaires. Seules les expositions sur les ménages, les collectivités locales et les entreprises soumises à la publication d'un rapport NFRD étant incluses dans le périmètre d'application de la taxonomie, le ratio d'alignement reste à ce stade principalement impacté par l'alignement des ménages, dont les encours représentent, en valeur brute, 31 % du total des actifs couverts.

La principale difficulté concerne l'accès aux données permettant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de calculer l'alignement de ses contreparties *via* l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties sociales minimales. De ce fait, certains encours n'ont pas pu être intégrés à l'alignement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, le pourcentage d'alignement à la taxonomie présenté dans le cadre de ce rapport reflète une estimation conservatrice de la réalité. Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit ses travaux en vue d'affiner l'identification de ses encours potentiellement alignés à la taxonomie.

Expositions sur les ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1er janvier 2022, ont été considérés comme intégralement éligibles, conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021.

Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations ou dans des bases de données externes pour chacune de ces catégories de prêts.

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels en France, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a considéré comme alignés :

- les prêts garantis par des biens répondant aux réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020, considérés comme permettant de comptabiliser les biens dans le top 15 % national en termes de consommation énergétique[1] ;
- les prêts garantis par des biens construits avant le 31 décembre 2020 justifiant d'un DPE de catégorie A, B ou C présentant une consommation d'énergie primaire inférieure à 135 kWh/m^2 ; et
- les prêts garantis par des biens construits après le 31 décembre 2020 justifiant d'un DPE A et ayant une consommation d'énergie primaire inférieure à 45 kWh/m^2.

L'analyse a été affinée en excluant les biens pour lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié qu'ils étaient les plus exposés à un risque climatique physique, selon une analyse interne basée sur des données publiques, et considérés en conséquence, comme portant préjudice à l'objectif d'adaptation au changement climatique. (voir 5.18.6.2).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules n'ont pas pu être considérés comme alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH *(do no significant harm)*.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a considéré que les garanties sociales minimales relatives aux prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels sont automatiquement respectées, compte tenu du fait que les biens financés sont localisés sur le territoire de l'Union Européenne ou de la France et que le respect

[1] *D'après les éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment fournis par le ministère de la transition écologique.*

des législations française et européenne en matière sociale permet de déduire le respect des garanties sociales minimales au sens de la taxonomie.

Sur ces bases, au 31 décembre 2024, les prêts et avances consentis aux ménages alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 30 740 millions d'euros. Le Green Asset ratio (GAR) des ménages a été calculé sur la base de la valeur comptable brute des expositions.

Expositions sur les entreprises

Concernant les financements non dédiés des entreprises financières et non financières, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations de son fournisseur externe de données extra-financières, qui met à disposition les informations figurant dans les publications de ces entreprises sur l'éligibilité et l'alignement de leurs activités à la taxonomie. Ainsi, seules les entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières dont les données ont été publiées dans leur document d'enregistrement universel 2023 et ont pu être récupérées chez les fournisseurs externes ont été incluses dans le calcul de l'alignement.

À noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de remonter aux informations disponibles concernant son groupe d'appartenance.

S'agissant des financements dédiés à un projet pouvant répondre à un objectif de la taxonomie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas, à ce jour, d'une documentation suffisante pour vérifier de manière exhaustive les critères techniques de la réglementation en matière de contribution substantielle et de respect des DNSH. L'alignement de ces expositions a ainsi été calculé de la même façon que pour les financements non dédiés.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le GAR des entreprises financières s'établit à 2 %, soit 541 millions d'euros. Le total des expositions sur ces entreprises représente 3 % du total des actifs couverts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

S'agissant des entreprises non financières, le GAR s'élève à 10 % représentant un encours aligné de 1 723 millions d'euros. Le total des expositions sur ces entreprises représente 2 % du total des actifs couverts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les GAR des entreprises financières et non financières ont été respectivement calculés sur la base de la valeur comptable brute des expositions sur les entreprises financières et non financières soumises à la directive NFRD.

Expositions sur les collectivités locales

Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étant pas axé sur les financements aux collectivités locales et le logement social, les expositions sur cette catégorie de contreparties ne sont pas significatives au regard de leur poids dans le portefeuille global (6 458 millions d'euros soit 1 % des actifs du groupe). Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas intégré de montants alignés relatifs aux collectivités locales dans le calcul du *Green Asset ratio*, faute de données suffisantes à ce stade.

Activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare les financements et investissements dans les activités de production d'électricité à partir de gaz naturel et d'énergie nucléaire, lesquelles sont identifiées comme des activités transitoires contribuant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. De manière globale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe peu exposé au financement de ces énergies qui représentent, au 31 décembre 2024, 0,02 % de ses actifs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié des politiques sectorielles spécifiques à ces secteurs. La politique sectorielle hydrocarbures couvre le secteur des énergies fossiles, parmi lesquelles le gaz naturel. Elle prévoit la gestion extinctive des expositions du groupe aux sociétés dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels dans la production totale d'hydrocarbures est supérieure à 20 %, telle que recensée dans la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) publiée par l'ONG Urgewald.

La politique sectorielle relative à l'énergie nucléaire civile vise notamment à financer uniquement les projets respectant les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, ou les directives environnementales de la Société de Financement International (gestion des déchets, plan de démantèlement, identification des risques naturels des sites d'implantation, etc.).

Expositions de hors bilan

Concernant le hors bilan, le calcul d'alignement n'a été réalisé que sur les expositions envers des entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières.

3.1.7.4 Tableaux réglementaires

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe coopératif qui exerce différentes activités financières au service de ses clients. Outre l'activité bancaire exercée au travers des réseaux Crédit Mutuel et CIC, de sa banque de grande clientèle et ses filiales spécialisées, le groupe déploie également des activités d'assurance-vie et non-vie, de gestion d'actifs ou de services technologiques, au travers de filiales dédiées.

Il publie ses ICP principaux applicables aux établissements de crédit, définis aux annexes V et VI du règlement délégué UE n °2020/2178 modifié. Les informations et les modèles réglementaires relatifs à la taxonomie ainsi que les informations spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire sont présentées en annexe 3.1.13 de ce document. Pour des raisons de faible matérialité, le groupe ne publie pas les ICP en vision flux et hors bilan pour les modèles de gaz et nucléaire.

Par ailleurs, le groupe n'est pas en mesure de publier l'ICP flux des encours sous gestion et garanties financières dans les délais de publication pour des raisons de fiabilité des données. Le modèle 5 n'est donc présenté qu'en vision stock. Pour ces derniers, le groupe met tout en œuvre pour publier cette information dans son état de durabilité 2026 sur base des informations arrêtées au 31 décembre 2025.

En complément, le groupe présente les informations relatives à la taxonomie de ses principales filiales dont l'activité diffère du modèle économique général du groupe. L'alignement des activités d'assurance-vie et non-vie est ainsi présenté en 3.1.14 du présent document. L'ICP relatif aux activités de gestion d'actifs est publié via le modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan en 3.1.13.

Enfin, en raison du caractère tardif de la communication C/2024/6691 de la Commission Européenne; le groupe ne publie pas l'ICP consolidé visé au point 7 de cette communication. Pour ce dernier, le groupe met tout en œuvre pour publier cette information dans son état de durabilité 2026 sur base des informations arrêtées au 31 décembre 2025.

L'analyse d'alignement des autres secteurs d'activité (filiales à vocation purement logistique, dont les charges sont refacturées aux autres entités : holdings intermédiaires, immobilier d'exploitation, presse et sociétés informatiques) n'a pas été réalisé compte tenu de la non significativité de ces activités dans le produit net bancaire au 31 décembre 2024.

0. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	**Encours du ratio d'actifs verts (GAR)**	33 003	5,18 %	5,31 %	76,57 %	40,33 %	23,43 %

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	2 015	2 %	2 %	88 %	52 %	12 %
	Portefeuille de négociation*	0	– %	– %	– %	– %	– %
	Garanties financières	4 380	16 %	20 %	– %	– %	– %
	Actifs sous gestion	5 686	3 %	4 %	– %	– %	– %
	Frais et commissions perçus**	0	– %	– %	– %	– %	– %

* *Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR.*

** *Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs.*

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

*** *% d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.*

**** *sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie.*

***** *Sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé.*

Note 1 : **Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.**

Note 2 : **Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.**

L'ensemble des tableaux prévus par le règlement taxonomie sont présenté en annexe 3.1.13

Informations sociales

3.1.8 ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

3.1.8.1 Stratégie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale croit à la force d'initiative et à l'engagement de ses salariés.

Le statut d'entreprise à mission et sa raison d'être guident la stratégie ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui vise à accompagner sur le long terme le groupe dans sa recherche de performance au service de la société, dans un contexte de transformations économiques, écologiques et sociétales.

Le plan stratégique 2024-2027 fixe le cap d'être : Ensemble Performant Solidaire. Un des trois axes stratégiques consiste à s'appuyer sur les collaborateurs, élus et sur la technologie pour construire un groupe plus solide, performant et plus solidaire.

3.1.8.1.1 SBM-2 : Prise en compte des intérêts et des points de vue des parties prenantes

La prise en compte des intérêts et des points de vue des parties prenantes passent par le dialogue social et des enquêtes auprès des collaborateurs. Se référer au paragraphe 3.1.8.2.2.6. Les collaborateurs ont aussi participé à l'élaboration du plan stratégique.

3.1.8.1.2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Définition des effectifs (ou collaborateurs)

Les effectifs propres sont composés de salariés ayant une relation contractuelle directe avec le groupe.

Il s'agit de salariés ayant un contrat à durée indéterminée, de salariés ayant un contrat à durée déterminée, d'alternants hors stagiaires école, hors mandataires, hors expatriés, hors intérimaires et hors prestataires.

Les salariés peuvent être à temps plein (avec un nombre d'heures de travail déterminé) ou à temps partiel (pourcentage du temps plein).

IROs matériels - S1 Personnel de l'entreprise

				Chaîne de valeur			Horizon de temps			
	#	Description	Type	Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	Périmètre
Conditions de travail	18	**Bien-être des salariés** Impact positif des politiques RH sur les collaborateurs de l'entreprise concernant la qualité de vie et les conditions de travail, l'égalité de traitement, la formation, la gestion des emplois et des parcours professionnels des collaborateurs, le dialogue social	Impact positif réel		*		*	*	*	Opérations propres
	19	Risque financier lié à la démobilisation des collaborateurs ou à un turn-over important en raison de conditions de travail dégradées, du manque de développement de carrière, de la perte de sens...	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
	20	Impact négatif sur les collaborateurs causé par des conditions de travail dégradées ou par des pratiques discriminatoires conduisant à des risques physiques et psychosociaux	Impact négatif potentiel		*		*	*	*	Opérations propres
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	21	**Respect du droit du travail** Risques financiers de réputation et de sanction en cas de litige RH ou de non-conformité au droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, discrimination, dialogue social, liberté d'association, dispositif de lanceur d'alerte, formations...)	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Formation et développement des compétences	22	**Formation des collaborateurs** Risque financier lié à l'inadéquation des compétences lors du recrutement ou à des formations inadaptées	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres

Description des IROs :

- Impact positif n°18 : les politiques Ressources Humaines (RH) du groupe visant à attirer, fidéliser et accompagner ses salariés influencent la vie quotidienne de l'ensemble de ses collaborateurs. Les impacts positifs qu'elles génèrent se traduisent par une amélioration de leur qualité de vie, de leurs compétences et épanouissement.
- Risque n°19 : une dégradation des conditions de travail, du dialogue social ou un manque de perspective des salariés du groupe peut entraîner de l'absentéisme, un *turnover*, une démobilisation des collaborateurs ou des risques psycho-sociaux accrus. En l'absence de politiques RH adéquates, le groupe peut faire face à une baisse de productivité dans ses activités qui pourrait se matérialiser par une diminution de ses revenus. Le risque de démobilisation des salariés découle de la dépendance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à l'égard de ses effectifs (risque de continuité des activités, de qualité de services).
- Impact négatif n°20 : Il s'agit des accidents du travail, de l'épuisement professionnel, du non-respect des droits humains, de harcèlement, de l'inadéquation des formations conduisant à une baisse de l'employabilité des collaborateurs et le manque d'égalité dans le traitement des chances). La dégradation des conditions de travail peut impacter l'ensemble des salariés de l'entreprise et ont un impact considérable sur le bien-être physique et psychologique des salariés.
- Risque n°21 : Le non-respect du droit du travail peut avoir des conséquences financières importantes (amendes ou pénalités pouvant représenter un pourcentage de la masse salariale). Cela peut concerner notamment les licenciements abusifs, le harcèlement, le dialogue social, la liberté d'association, la discrimination. Par ailleurs, le risque de réputation qui peut accompagner d'éventuelles sanctions à l'égard du groupe pourrait entraîner une érosion de la clientèle.
- Risque n°22 : porte notamment sur le processus de recrutement et la formation des salariés. Une inadéquation des compétences d'un profil recruté, ou des formations suivies par un collaborateur engendre un manque d'expertise qui génère un risque opérationnel (ex. incapacité de la personne à accomplir les missions confiées) et des coûts financiers (ex. nouveau recrutement, formations supplémentaires...).

Les impacts, risques et opportunités décrits ci-dessus concernent principalement les salariés du groupe qui sont majoritairement en contrat à durée indéterminée. Les intérimaires, les prestataires de services peuvent aussi être impactés par des conditions de travail dégradées (impact négatif n°20).

Les impacts, risques, opportunités identifiés comme matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en lien avec la stratégie et le modèle d'affaires dans la mesure où dans un environnement qui se transforme, le groupe a besoin pour réaliser ses ambitions :

- de l'engagement des collaborateurs pour être compétitif et par conséquent, par la mise en œuvre de politiques pour développer le bien-être de collaborateurs, la qualité de vie au travail, la gestion de carrière, l'égalité de traitement, la formation, une politique de rémunération incitative et attractive ;
- de leur employabilité pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des clients et sociétaires, et donc d'une politique de formation adéquate, de gestion prévisionnelle des emplois, de recrutement de compétences ;
- d'un personnel reflétant la diversité pour favoriser l'innovation et développer des offres adaptées avec une politique RH inclusive et de lutte contre les discriminations.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est conscient que les impacts négatifs concernent tous les collaborateurs mais peuvent être différents et d'intensité variable selon la situation du collaborateur, par exemple dans le cas d'une personne en situation de handicap. Des politiques d'inclusion ont été mises en place pour y répondre.

Risque de travail forcé ou obligatoire, d'incident de travail des enfants

Compte tenu de la nature de ses activités, et de son implantation géographique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne réalise pas d'opérations présentant un risque important de travail forcé ou de travail obligatoire dans les territoires où il est implanté. De ce fait, le groupe ne fait pas d'opérations présentant un risque important d'incidents de travail des enfants dans aucun pays ou zone géographique.

Ces risques ne sont pas matériels selon l'analyse de double matérialité.

3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

"Attirer, fidéliser et accompagner nos salariés et nos élus dans tous les temps de vie", telle est la politique ressources humaines définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du plan stratégique 2024-2027 qui permet de gérer les impacts, risques et opportunités pour l'ensemble de son personnel. La priorité est de fidéliser,de bien accompagner, de rayonner pour ensuite attirer, d'où l'intégration d'un indicateur sur la fierté des salariés dans le plan stratégique. Les salariés et les organisations syndicales ont été associés à l'élaboration du plan.

Les effectifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent au 31 décembre 2024[1] à 75 806 personnes dont 61 454 en France, 13 452 en Union Européenne et 900 hors Union européenne.

Ainsi la très grande majorité des collaboratrices et collaborateurs bénéficient du cadre de la législation ou des négociations collectives au sein des pays de l'Espace économique européen.

De plus, poursuivant l'objectif d'harmoniser les dispositifs sociaux, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France et qui relèvent des activités de la banque et de l'assurance ont travaillé à la construction du statut commun laquelle a abouti avec la conclusion de la Convention de Groupe le 6 juillet 2017.

Les entreprises qui relèvent du statut commun (ou socle social commun) représentent 70 % des effectifs du périmètre de l'état de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024.

Faisant suite à un accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) du 30 juin 2020, un nouvel accord a été négocié entre les organisations syndicales représentatives et la direction du groupe afin que les actions et mesures négociées pour les trois années à venir soient au service des orientations stratégiques des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, telles que définies dans son futur plan stratégique 2024-2027 adopté en décembre 2023.

Ce nouvel accord signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives s'applique sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe (70 % des effectif du périmètre de l'état de durabilité).

En synthèse l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 s'articule autour des sept axes suivants :

- la concrétisation de la promesse employeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour des valeurs d'inclusion, d'égalité et de diversité pour attirer de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs ;
- l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière ;
- l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs en fin de carrière ;
- l'anticipation des futurs besoins métiers et compétences des activités et des réseaux ;
- l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du groupe ;

[1] *Hors entités exclues du périmètre de l'état de durabilité.*

- la formation professionnelle au service de l'employabilité et de l'évolution des compétences des collaboratrices et collaborateurs ;
- la détection, l'accompagnement et la valorisation des talents.

Les axes traduisent les politiques RH appliquées au niveau de l'ensemble des entités du groupe.

Les directions des ressources humaines de chacune des entités contribuent à la mise en place de ces politiques.

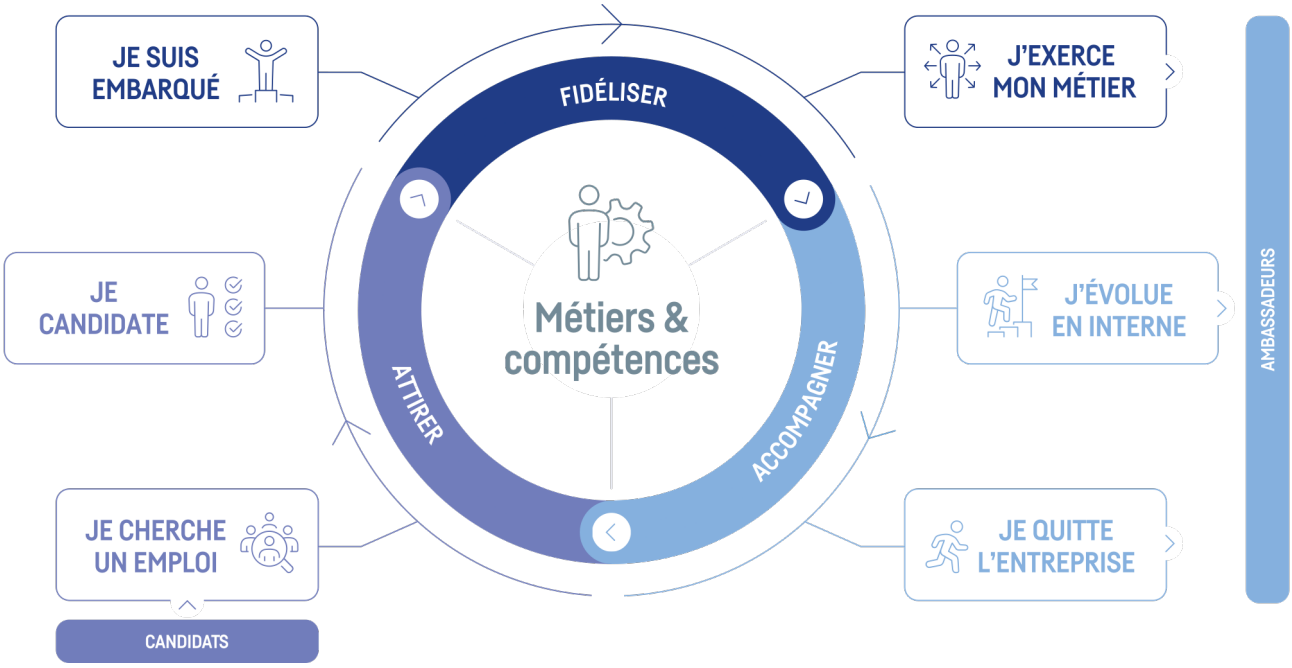
La filière RH est composée :

- des DRH présentes dans chaque structure ou en charge de plusieurs structures. Chaque DRH gère les activités RH de sa structure : recrutement (définition des besoins, validation des candidatures...), gestion de carrière (suivi RH, management des talents, mobilités,...), dialogue social (déclinaison des accords Groupe, tenue des CSE,...), formation (définition et mise en œuvre du plan de formation,...), pilotage des engagements RH (handicap, parité, QVT,...) ;
- de la DRH Groupe qui intervient pour le compte de toutes les entités du Groupe. La DRH Groupe a pour rôle de prendre en charge ses activités régaliennes (accords de Groupe, élaboration des plans de relève, politique de rémunération,...) et a une responsabilité opérationnelle directe de certaines activités pour le compte commun des entités (gestion administrative du personnel, recrutement externe pour les réseaux, MOA des outils informatiques RH, conception pédagogique des formations,...). La DRH Groupe anime aussi la filière RH, y compris à l'international.

Les orientations du plan stratégique, le projet du plan, et le plan stratégique ont fait l'objet de présentations à la chambre syndicale et interfédérale où siègent des élus mais aussi des représentants des organisations syndicales. Les comités sociaux et économiques ont aussi été consultés et ils ont été à l'origine d'un amendement au plan sur la formation.

Les salariés peuvent consulter le plan stratégique sur l'intranet ainsi que les engagements formalisés dans le cadre de l'entreprise à mission en termes de formation, recrutement et inclusion, d'égalité salariales entre les femmes et les hommes.

Politiques Crédit Mutuel Alliance Fédérale menées par la DRH Groupe et les DRH des différentes entités du groupe	Contenu	Mise à disposition des politiques auprès des collaborateurs
Attirer	Bâtir une promesse employeur et faciliter le recrutement de talents.	Site internet de recrutement Présence sur les réseaux sociaux
Fidéliser	Intégrer dans les meilleures conditions les nouveaux arrivants	Réseau social d'entreprise COM.UNITY Messagerie interne Intranet
	Mener une politique salariale juste et associant les salariés à la performance du groupe	Messagerie interne Intranet (mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales)
	S'engager en faveur de l'inclusion et de la diversité (des genres, de classes sociales, d'origine ou géographique)	Messagerie interne Magasine interne digitalisé Intranet (mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales,de guides, d'informations...)
	Favoriser la santé et le bien-être des collaborateurs en faisant du groupe un lieu tout à la fois attractif et valorisant, humain et innovant	Messagerie interne Intranet (site dédié à la prévention, à la sécurité, formations, mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales)
	Promouvoir la dynamique du dialogue social constructif aux côtés des syndicats	Messagerie interne Intranet (mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales)
Accompagner	Détecter et accompagner tous les potentiels, sans oublier pour autant de répondre au défi générationnel intrinsèque qui y est lié, porter attention à l'épanouissement professionnel de chaque collaborateur tout au long de son parcours	Intranet (mise à disposition de carte des métiers, de parcours professionnels, de fiches métiers, d'accords signés en la matière) Applicatif dédié aux entretiens d'appréciation des compétences et du plan de développement professionnel avec le responsable hiérarchique, entretiens avec la DRH
	Investir massivement dans la formation afin de permettre aux salariés d'évoluer vers de nouveaux métiers et de continuer à développer leurs compétences	Messagerie interne Intranet Applicatifs dédiés avec le catalogue de formations proposés



Lien entre ces politiques et les IROs

Politiques	Numéro d'IRO	Description IRO
Attirer		
Renforcer l'attractivité de notre marque employeur	18	Bien-être des salariés 18 Impact positif des politiques RH sur les collaborateurs de l'entreprise concernant la qualité de vie et les conditions de travail, l'égalité de traitement, la formation, la gestion des emplois et des parcours professionnels des collaborateurs, le dialogue social 19 Risque financier lié à la démobilisation des collaborateurs ou à un turn-over important en raison de conditions de travail dégradées, du manque de développement de carrière, de la perte de sens. 20 Impact négatif sur les collaborateurs causé par des conditions de travail dégradées ou par des pratiques discriminatoires conduisant à des risques physiques et psychosociaux. Respect du droit du travail 21 Risques financiers de réputation et de sanction en cas de litige RH ou de non-conformité au droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, discrimination, dialogue social, liberté d'association, dispositif de lanceur d'alerte, formations...). Formation des collaborateurs 22 Risque financier lié à l'inadéquation des compétences lors du recrutement ou à des formations inadaptées.
Optimiser, fluidifier le parcours de recrutement	18, 22	
Fidéliser		
Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs	18, 19, 20	
Association des collaborateurs à la performance globale	18, 19, 20	
Politique d'inclusion	18, 20, 21	
Diversité et égalité professionnelle	18, 20, 21	
Qualité de vie au travail	18, 19, 20	
Dialogue social	18, 20, 21	
Respect des droits humains des collaborateurs	18, 19, 20, 21, 22	
Accompagner		
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	18, 19, 22	
Formation et développement des compétences	18, 22	

Concernant les risques que doit gérer Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les mesures nécessaires et appropriées pour y faire face sont initiées par la direction des ressources humaines du groupe sur la base des résultats d'enquêtes auprès des collaborateurs, des échanges avec les organismes représentatifs du personnel. Elles prennent également en considération les orientations stratégiques, les pratiques de place et la règlementation. Les mesures sont validées par la direction générale et négociées dans le cadre d'accords collectifs, de chartes.

Le dialogue de performance

Un dialogue de performance a été mis en place avec le suivi de 12 indicateurs clés dont cinq reflétant les engagements de la banque à mission. 2024 a été la première année de réalisation.

Il constitue un levier stratégique pour les équipes RH, en offrant un cadre structuré et collaboratif pour piloter les objectifs RH en lien avec le plan Ensemble Performant Solidaire.

Ses principaux apports sont de:

- structurer et suivre les objectifs RH en garantissant leur alignement avec la stratégie globale ;
- faciliter le dialogue entre les équipes RH locales et la DRH groupe pour formuler des demandes d'évolutions et clarifier les enjeux ;
- contractualiser des objectifs ambitieux et atteignables, renforçant ainsi l'engagement des parties prenantes ;
- accéder à l'expertise de la DRH groupe et aux bonnes pratiques au sein des communautés RH ;
- éclairer la feuille de route des projets RH en lien avec le plan stratégique ;

- assurer une vision transversale des enjeux humains, sociaux et organisationnels du plan stratégique ;
- prendre des décisions basées sur des données, permettant une gestion RH plus réactive et adaptée aux évolutions de l'organisation ;

En résumé, le dialogue de performance favorise l'alignement stratégique, l'engagement des acteurs RH et une meilleure prise de décision, renforçant ainsi l'impact des politiques RH au sein du groupe.

S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

3.1.8.2.1 Attirer

Renforcer l'attractivité de notre marque employeur et optimiser, fluidifier le parcours de recrutement.

En 2018, le groupe, soucieux d'améliorer son attractivité en qualité d'employeur mettait en place sa première campagne de valorisation de ses deux marques employeur : CIC et Crédit Mutuel. Depuis et face à une « guerre des talents » du recrutement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pleinement intégré la nécessité de se faire connaître en tant qu'employeur socialement responsable et a ainsi amélioré sa communication tant sur les réseaux sociaux que sur les autres supports de communication de sa marque employeur. En 2020 deux sites dédiés au recrutement ont été créés, une ligne éditoriale dédiée pour chacune des marques employeurs CIC et Crédit Mutuel a été ainsi mise en place, présentation des métiers, chiffres clés, témoignages de collaborateurs, focus entités… autant de contenus destinés à susciter l'adhésion et la préférence de futurs talents.

La direction du groupe continue de renforcer le développement de sa marque employeur en intensifiant et en structurant le recours aux plateformes et métamoteurs tels que *Linkedin, Indeed, Hellowork, Jobteaser* et *Welcome to the Jungle*. Une dimension internationale a été mise en place en 2024 en accompagnant les entités allemandes dans la négociation du partenariat *Stepstone*.

Attentive au ressenti des candidats et aux changements de comportements, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inspire aussi des recommandations d'études afin d'optimiser ses sites carrières et son parcours candidat. Ainsi, la direction s'appuie sur les enquêtes de *Potential park* qui analysent les tendances en matière de communication talent et de technologie afin d'attirer et de retenir les bons talents. Le Crédit Mutuel se situe à la deuxième place et le CIC à la sixième place dans le classement de *Potential Park* 2025[1] qui identifie les employeurs avec des processus de candidature très transparents et des fonctionnalités de recherche d'emploi très bonnes.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolide son statut d'employeur de référence, socialement responsable par l'accélération de ses politiques d'emploi inclusives en ce qui concerne le recrutement et la gestion de carrière. Il s'agit de renforcer les valeurs d'inclusion, d'égalité et de promotion de la diversité engagées depuis plusieurs années, en continuant à privilégier le recours à l'alternance et en affirmant, toujours, la promotion interne comme une priorité dans le cadre du plan stratégique 2024-2027.

Pour la 5e année consécutive, le Crédit Mutuel a reçu le prix du meilleur employeur 2024[2] du secteur "Banques et Services Financiers", et se place 7e au classement général CAPITAL.

La direction du groupe continue de se doter d'outils qui doivent servir tant à la ligne RH qu'aux candidats dans l'optique de simplifier l'expérience recrutement mais également de capter de nouveaux talents. Elle a mis en œuvre des mises en commun de moyens RH afin d'homogénéiser les compétences RH et répondre aux attentes des candidats pour simplifier, fluidifier leur expérience.

3.1.8.2.2 Fidéliser

La fidélisation est un des piliers RH sur lesquels est érigé le dernier plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, plaçant l'engagement du collaborateur au centre de son développement.

3.1.8.2.2.1 Onboarding - Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs

En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un parcours digital pour les nouveaux embauchés, en intégrant une solution visant à améliorer l'expérience et les outils destinés à la fonction RH et aux managers, afin de faciliter l'intégration des nouveaux employés et de réduire le taux d'attrition.

Le plan stratégique 2024-2027 est venu renforcer cette action par l'objectif structurant : "attirer, accompagner et fidéliser des collaboratrices et collaborateurs, des élues et élus motivés et poursuivre ainsi la transformation de nos métiers" du troisième axe stratégique du plan. Cette volonté engage l'ensemble de la ligne RH à renforcer ses actions en matière d'accompagnement des candidats, des nouveaux entrants et des collaborateurs dans le cadre de leur mobilité en personnalisant les parcours, et ce dans une optique de fidélisation.

Donner des perspectives, transmettre la culture d'entreprise, valoriser les atouts du groupe, développer le sentiment d'appartenance à Crédit Mutuel Alliance Fédérale, accroître la performance sociale et faire de tout nouvel embauché un ambassadeur précieux et actif de la marque employeur sont autant d'enjeux à intégrer à la stratégie. Afin de suivre aux mieux les attentes des candidats et des collaborateurs Crédit Mutuel Alliance fédérale a mis en place à la fois dans l'outil mais aussi au moyen d'enquêtes dédiées un système d'évaluation de la performance des parcours, du ressenti des *onboardés* à plusieurs étapes de leur parcours d'intégration.

3.1.8.2.2.1.1 Réseau social d'entreprise

Le réseau social d'entreprise COM.UNITY est un outil stratégique pour renforcer l'engagement des collaborateurs et favoriser une culture d'entreprise collaborative et inclusive. Il facilite l'*onboarding* des nouveaux arrivants, encourage le travail collaboratif et aide à fédérer les équipes. Ce réseau social valorise chaque individu grâce à un profil personnel mettant en avant ses compétences et son parcours, et il permet le partage et l'entraide via des communautés. COM.UNITY a été développé en interne en 2019 et il continue d'évoluer pour répondre aux besoins des utilisateurs. Il est aujourd'hui disponible en 13 langues et compte près de 50 000 collaborateurs inscrits (en France et à l'étranger) et plus de 1 200 communautés (équipes, projets, expertises, sport en entreprise…). Les collaborateurs inscrits peuvent y accéder depuis leur ordinateur et leur mobile professionnel (*via* l'application Pratic'pro).

Grâce à ses fonctionnalités variées – partage de documents, co-édition, sondages, appels à idées – il accompagne les équipes dans leur quotidien professionnel. La communication en mode social, avec des interactions et des commentaires, stimule les échanges et permet une diffusion rapide et fluide des informations.

Ce réseau repose sur des correspondants locaux désignés dans chaque entité utilisatrice, véritables relais d'information, qui sensibilisent et accompagnent les collaborateurs dans la création et l'animation des communautés.

Actuellement utilisé par certaines filiales à l'international, ce réseau social d'entreprise pourrait prochainement remplacer *Workplace* chez Cofidis. Son déploiement est en cours d'instruction.

[1] https://www.potentialpark.com/france-2025
[2] *Classement Capital des 500 premiers employeurs de France. Statista R, spécialisée dans la conception de classements variés à partir de l'analyse de données. a étudié les réponses fournies par 20 000 employés travaillant dans des entreprises de plus de 500 personnes en France. Ces derniers avaient été invités, lors d'un sondage en ligne, à noter de 0 à 10 la société dans laquelle ils travaillent mais aussi les principaux concurrents de cette dernière, qu'ils connaissent soit de réputation, soit pour y avoir travaillé.*

3.1.8.2.2.1.2 Formation des managers et des fonctions RH

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu de l'importance de l'accompagnement des managers et des fonctions RH pour contribuer efficacement à attirer et fidéliser les collaborateurs :

- pour les managers, une large offre de formations et d'accompagnements (co-développement, mentorat, coaching) est à leur disposition. En 2025 le groupe se dotera d'une charte managériale qui donnera un cadre de référence des postures et comportements attendus. L'ensemble de la filière managériale est mobilisé autour de « 2025, l'année de la fonction managériale », vers une filière d'excellence. Dans ce cadre l'intégralité des directeurs et directrices des réseaux Crédit Mutuel et CIC profiteront en 2025 de « journées du management », sous forme d'un séminaire sur deux jours ;
- les managers sont accompagnés par la filière RH en tant que véritable partenaire du business. À cet effet, un socle de formations et d'accompagnements sur mesure a été créé et proposé aux 180 responsables RH du groupe fin 2024 et début 2025 ;
- managers et la fonction RH sont ainsi une clé essentielle de la fidélisation des collaborateurs par l'accompagnement personnalisé dans le développement des compétences et une gestion de carrière proactive renforcés.

3.1.8.2.2.2 Association des collaborateurs à la performance globale

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

La mise en œuvre de cette politique se traduit par des choix visant à récompenser la force du collectif, à aligner ses pratiques avec ses valeurs mutualistes et à lutter contre toute forme de discrimination dans les décisions relatives à la rémunération.

Les principes de la politique de rémunération constituent un réel levier de performance, d'innovation et de différenciation au sein du secteur financier. Ainsi la politique mise en place vise à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du groupe ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération selon la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discrimination.

Dans cette optique, la politique de rémunération et donc de rétribution de la performance globale, s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients. Elle intègre dans sa politique de rémunération la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs. Ainsi pour les membres du personnel en France et appartenant à la convention de groupe, soit plus de 53 000 salariés, la rémunération se compose en complément du salaire fixe et des cotisations sociales :

- d'un dispositif de retraite supplémentaire collectif obligatoire à cotisations définies ;
- de primes sociales prévues dans les accords collectifs (scolarité, médaille du travail, indemnité de fin de carrière, ...) ;
- d'un compte épargne temps qui peut être alimenté par des congés payés, des jours de repos et le 13e mois, sous conditions, et permettant, si le salarié le souhaite, de bénéficier d'un congé de fin de carrière préalablement à son départ en retraite ;
- d'un accord collectif d'intéressement et participation revu en juin 2024.

S'agissant des autres salariés employés dans d'autres pays, les avantages sociaux dépendent des législations de chaque pays. Toutefois, quand ils existent, ils visent à couvrir le plus grand nombre de collaborateurs en récompensant avant tout la force du collectif.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire individuelle (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières.

3.1.8.2.2.2.1 Salaires décents

Dans le contexte décrit précédemment et au-delà des obligations légales et sectorielles propres à chaque ligne d'activité et implantation géographique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que le niveau des rémunérations de ses collaboratrices et collaborateurs est conforme aux principes de sa politique de rémunération et des engagements pris dans le cadre de son statut d'entreprise à mission. Les effectifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent au 31 décembre 2024[1] à 75 806 personnes dont 61 454 en France, 13 452 en Union européenne et 900 hors Union Européenne.

Ainsi pour la très grande majorité des collaboratrices et collaborateurs, un salaire minima applicable est fixé par la législation ou des négociations collectives au sein des pays de l'Espace économique européen.

Pour les collaborateurs et collaboratrices situés hors de cet espace, les entités du groupe concernées veillent aux travers des dispositifs locaux à proposer un salaire décent[2] conformément à la Directive européenne.

3.1.8.2.2.2.2 Intéressement participation

La politique de rémunération commune au Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en avant la force du collectif avec des mécanismes de rétribution de la performance qui participe au plus grand nombre. Ces principes sont un marqueur fort de différenciation notamment dans le choix d'inscrire, dans le temps long, des dispositifs de rémunération collectifs.

À titre d'exemple et pour plus de 53 000 salariés en France, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé un accord d'intéressement et participation basé sur le résultat IFRS du groupe qui permet ainsi de récompenser la performance collective.

En 2024, des indicateurs clés extra financiers ont été ajoutés à l'accord d'intéressement.

3.1.8.2.2.2.3 Protection sociale avancée

En cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place des dispositifs de protection sociales couvrant.

Notamment pour les salariés en France appartenant à un socle social commun définit par convention collective, il est proposé :

- un contrat santé qui fait l'objet d'évolution permanente pour garantir un niveau optimal de couverture et dont les cotisations sont prises en charge à 65 % par l'employeur, l'obligation étant une prise en charge par l'employeur à hauteur de 50 % au minimum ;
- un contrat de prévoyance dont les cotisations sont prises en charge à 85 % par l'employeur (la mise en place d'un contrat de prévoyance complémentaire dans l'entreprise est facultative) ;
- un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies pour améliorer le niveau des revenus au moment du départ en

[1] *Hors entités exclues du périmètre de l'état de durabilité.*
[2] *Le salaire décent est calculé pour chaque pays dans lequel le groupe a des collaborateurs comme le minimum entre 60 % du salaire brut annuel médian ou 50 % du salaire brut annuel moyen du pays.*

retraite et pris en charge à 100 % par l'employeur (dispositif facultatif à l'initiative de l'employeur).

Ces dispositifs viennent compléter les autres dispositions sur le temps de travail et les dispositifs d'absence pour la gestion des situations compliquées liées au salarié lui-même ou ses proches.

3.1.8.2.2.3 Inclusion [S1-4]

3.1.8.2.2.3.1 Code d'éthique et de déontologie

Fort de racines anciennes et d'une histoire partagée bâtie sur les principes de solidarité, de liberté et de responsabilité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent dans le code d'éthique et de déontologie. Fédérateur, ce document exprime une culture commune qui unit élus et salariés dans l'exercice de leurs métiers et s'applique à tous, en France comme à l'international (cf. section 3.1.12.2.2.3).

Parmi les règles de bonne conduite que doivent respecter les collaborateurs figurent le respect de la personne, de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations (cf. section 3.1.8.2.2.3.2), la défense de la diversité dans toutes ses composantes. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que les différences de chacun renforcent la cohésion de tous et favorisent le dynamisme du mouvement mutualiste et de l'entreprise.

Pour assurer l'effectivité de ce code, un bilan annuel de son respect est effectué dans chaque entité ensuite transmis au comité d'éthique et de déontologie qui établit une synthèse de l'application du code et propose des orientations permettant de conforter l'exemplarité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.1.8.2.2.3.2 Lutte contre les discriminations et charte contre le harcèlement

Lutte contre les discriminations

En sa qualité d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale « Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination », mène depuis plusieurs années, une politique active d'inclusion et œuvre en faveur de la lutte contre toute forme de discrimination.

Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme son attachement au principe général de non-discrimination et rappelle que les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrivent pleinement dans les dispositions légales de l'article L. 1132-1 du Code du travail, lesquelles prohibent toute forme de discrimination tant directes qu'indirectes à l'égard de ses salariés.

Considérant que ces sujets peuvent avoir de graves conséquences sur les personnes, nuire à la performance de l'entreprise et de ses salariés et par voie de conséquence avoir un impact direct sur la qualité de vie et des conditions de travail, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettent en œuvre des actions aux fins de prévenir et de lutter contre la discrimination.

Actions de prévention et de lutte contre la discrimination lors de l'embauche

Dans le cadre de sa politique de recrutement, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale affichent comme une priorité de lutter contre toute forme de discrimination à l'embauche. Ainsi, et comme cela a toujours été le cas, aucune candidature en raison notamment[1] du handicap, de l'âge, du sexe ou de l'origine d'un candidat, ne saurait être écartée.

En effet, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en tant qu'employeur favorisant l'égalité des chances, s'engagent à ce que seuls des critères objectifs tels que les compétences ou l'expérience professionnelle par exemple soient prises en considération lors des processus de recrutement.

Pour ce faire, et pour intégrer tous les acteurs de l'entreprise dans la lutte contre les discriminations, les différents intervenants RH dans les opérations de recrutement sont formés de manière spécifique à la non-discrimination à l'embauche.

Par ailleurs, pour attirer tous les profils de candidats sans aucune distinction et pour faire transparaitre la volonté d'inclusion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, toutes les offres d'emploi diffusées par les entreprises du groupe portent d'ores et déjà le message d'inclusion suivant : « Fiers de faire de la diversité une force pour notre entreprise, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à reconnaître et à promouvoir tous les talents sans distinction. Nos recrutements sont fondés sur la compétence sans distinction de genre, d'âge, d'origine sociale et culturelle, d'orientation sexuelle, d'appartenance à une organisation politique, syndicale ou à une minorité, ou toute autre caractéristique pouvant faire l'objet d'une discrimination. Tous nos postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap».

En complément, pour concrétiser les engagements de diversité et d'inclusion, des partenariats sont noués, tels que celui avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) permettant de diffuser automatiquement les offres d'emploi de l'outil de recrutement JOBS vers la plateforme de recrutement de l'AGEFIPH ou encore celui conclu avec l'Agence Pour l'Éducation par le Sport (APELS) offrant la possibilité à des jeunes talents issus de territoires fragilisés (QPV, zones rurales..) d'être reconnus pour leurs compétences et valeurs et de prendre en main leur avenir en accédant à des entreprises engagées en recrutant autrement.

Actions de prévention et de lutte contre la discrimination tout au long de la relation de travail

Au-delà des actions menées pour éliminer les discriminations et assurer la diversité dans les recrutements, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettent en œuvre un certain nombre de mesures et d'actions pour prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations :

- formation des collaborateurs et élus à la lutte contre les discriminations ;
- organisation d'une journée paritaire (représentants RH et représentants du personnel) de mobilisation et d'échanges, début d'année 2023 sur les sujets de lutte contre les discriminations et le harcèlement. L'organisation de cette journée de mobilisation et les nombreux enseignements qui ont pu en être tirés, a donné lieu à l'adoption de mesures concrètes à mettre en œuvre à court terme pour renforcer la formation et la sensibilisation sur ces thèmes des collaborateurs et plus particulièrement des managers et salariés de la fonction RH ;
- accords en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- accords sur la GEPP prévoyant notamment des mesures à la faveur des salariés en fin de carrière en vue de les accompagner dans leurs souhaits d'évolution et ce, qu'ils aspirent à continuer dans leur métier en faisant évoluer leurs compétences ou à changer d'orientation professionnelle.

Charte contre le harcèlement

Les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont adopté, de longue date une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

Établie en 2011, la charte a fait l'objet d'une refonte en 2022 et ce, notamment en vue d'améliorer la prise en charge et le traitement des situations déclarées.

Dans les entités situées en France, la charte est annexée au règlement Intérieur de l'entreprise. Elle s'impose ainsi à tous les salariés ainsi qu'aux intérimaires et stagiaires présents dans l'entreprise.

Cette charte s'inscrit dans la volonté claire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'assurer en son sein les principes de respect de la dignité des personnes et d'affirmer sa volonté forte de lutter contre le harcèlement et la violence au travail qui constituent des agissements inadmissibles.

Les objectifs que poursuit la charte sont les suivants :

[1] *Liste de critères non exhaustive. Il s'agit de l'ensemble des critères définis dans les conventions internationales et les textes européens et français (articles L. 1132-1 du Code du travail et 225-1 du Code pénal ; article 1er de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008).*

- améliorer la sensibilisation, la compréhension et la prise de conscience de l'ensemble des collaborateurs afin de prévenir, réduire et supprimer les phénomènes de harcèlement et de violence au travail ;
- protéger la santé mentale et physique de chaque collaborateur ;
- maintenir un climat de travail exempt de toute forme de violence et de harcèlement et assurer le respect de la dignité des personnes ;
- garantir à toute personne le droit d'être traitée en toute équité ; mettre à disposition de tous les collaborateurs qui estiment être victimes ou témoins de harcèlement ou de violence au travail, une procédure interne leur assurant que leur alerte sera traitée dans un délai raisonnable avec la plus grande impartialité et en toute confidentialité.

Dans ce cadre, la charte rappelle l'ensemble des définitions du harcèlement, tant moral que sexuel, et de la violence au travail.

Elle rappelle également les protections prévues par le législateur vis-à-vis des personnes victimes ou qui dénoncent des situations de harcèlement ou de violence ainsi que les sanctions encourues par les auteurs des agissements de harcèlement et violence au travail. En outre, la charte rappelle la nécessité de sensibiliser régulièrement les collaborateurs sur le harcèlement et la violence et ce, pour mieux prévenir et lutter contre ces situations.

Enfin, la charte fixe une procédure interne applicable en cas d'allégation de harcèlement ou de violence.

La procédure ainsi fixée par la charte s'inscrit dans un cadre clair et précis (étapes de l'enquête, composition de la commission d'enquête…) et est guidée par les principes d'impartialité, d'objectivité et d'effectivité.

Ainsi lorsqu'une enquête interne est diligentée, la direction y associe les représentants du personnel. Cette parité permet d'assurer l'objectivité et l'impartialité nécessaires.

3.1.8.2.2.3.3 Management inclusif

L'inclusion et la diversité sont des axes essentiels de la stratégie de la bancassurance mutualiste qui entend accueillir et valoriser tous les potentiels et talents, pour faire de nos différences une complémentarité, une richesse et un levier de créativité.

Aussi et delà des engagements de l'entreprise à mission, du portage fort de la direction générale, c'est l'ensemble de la strate managériale qui est adressée sur les sujets diversité /inclusion. Les travaux entamés en matière de formation à destination des recruteurs, des responsables RH (un module dédié dans le nouveau parcours RRH partenaire du business), futurs directeurs et directrices de caisses et d'agence (parcours EDD), de managers inscrits dans des parcours de développement talents (Parcours Potentielles et Leadership en action) vont être poursuivis en 2025, année de la fonction managériale avec des séminaires et des modules dédiés pour poursuivre la sensibilisation de l'ensemble de la ligne managériale. Par ailleurs une charte managériale incluant un volet sur le management inclusif sera officialisée en 2025 suite aux travaux menés avec les dirigeants et salariés managers et non managers du groupe en 2024.

3.1.8.2.2.4 Diversité et égalité professionnelle [S1-1-24]

Convaincu que l'égalité femmes-hommes et plus globalement, la diversité et l'inclusion sont des leviers de performance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche clairement son engagement en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle. Le groupe œuvre pour créer un environnement de travail inclusif et respectueux. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi et à la promotion pour tous ses salariés, quel que soit leur sexe, leur origine, leur âge, leur handicap, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Les actions de recrutement mises en œuvre visent à favoriser l'accès à l'emploi pour tous les candidats, quel que soit leur profil, les seules compétences prévalant.

3.1.8.2.2.4.1 Emploi des jeunes

Des engagements forts et concrets sont déployés pour recruter, former et intégrer les jeunes talents au sein de l'entreprise.

Le sujet des jeunes éloignés de l'emploi a été particulièrement travaillé depuis plusieurs années. Ainsi, ce sont ainsi 32 % des alternants recrutés qui sont issus de QPV[1] et ZRR[2] en 2024, avec près de 1 700 alternants recrutés sur le périmètre en 2024.

Une équipe dédiée au Campus management a été créée au sein de la DRH groupe en 2023 avec au cœur de ses actions, l'égalité des chances et des synergies recherchées au quotidien avec les travaux de la Fondation et les associations partenaires.

Ainsi, une convention avec l'Éducation Nationale a également été signée en 2024. Le groupe s'engage à accueillir 1500 stagiaires de 3e et 2d, notamment issus des QPV et ZRR par année scolaire.

Les dispositifs d'*onboarding* ont été renforcés avec un investissement important sur la formation et d'accompagnement à la prise de poste et tout au long de la carrière.

En dehors du recrutement, les dispositifs de talent management doivent permettre de fidéliser et accompagner les jeunes en travaillant les trajectoires de carrière et l'accompagnement RH et managers.

3.1.8.2.2.4.2 Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrit pleinement dans une dynamique positive et ambitieuse en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des salariés proches aidants.

Cette volonté, au cœur des valeurs mutualistes et de la raison d'être du groupe *Ensemble, écouter et agir* s'incarne plus particulièrement dans la mission « Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination » du statut d'entreprise à mission.

Le premier accord de Groupe en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants signé le 8 décembre 2021 est arrivé à échéance au 31 décembre 2024. Un nouvel accord est en cours de négociation pour une ratification prévue au plus tard en avril 2025.

La mise en œuvre concrète du premier accord s'est notamment appuyée sur les leviers d'actions suivants :

- le développement et le maintien dans l'emploi au sein du groupe grâce notamment à l'accompagnement dans la démarche d'obtention ou de renouvellement de la RQTH[3], à l'accompagnement dans l'évolution de carrière et dans le parcours professionnel ou encore à la formation des salariés concernés ;
- le recrutement de salariés en situation de handicap, leur intégration et la sécurisation de leur embauche ;
- la garantie de l'égalité des chances tout au long de la carrière avec un accompagnement renforcé et l'égalité salariale à situation comparable ;
- les actions de formation, de sensibilisation et de communication sur le handicap ;
- la prise en compte de la question du handicap dans la vie personnelle et professionnelle des proches aidants ;
- le développement des relations avec le secteur du travail protégé et adapté ;
- le pilotage de la politique handicap au niveau du groupe ~~et~~ grâce à un réseau de référents handicap de proximité

Aux termes des trois années d'exercice de l'accord, les principaux indicateurs ont évolué positivement au niveau des entités du socle social :

- le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé à décembre 2024 est de 2 028 *(versus* 1 423 en décembre 2022) sur le périmètre des entités du socle social ;

[1] *Quartiers prioritaires de la politique de la ville.*
[2] *Zones de revitalisation rurale.*
[3] *Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.*

- la signature du premier accord et la mise en application des mesures en faveur des salariés en situation de handicap permet de constater une progression de 42,5 % de bénéficiaires entre décembre 2022 et décembre 2024 ;
- 340 recrutements dont 217 en CDI ont été réalisés sur l'exercice du premier accord entre 2022 et 2024 ;
- depuis 2019, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap progresse régulièrement, année après année. Au début de l'accord, le taux affiché était de 2,40 % et a atteint au terme des trois années d'application 3,80 %, soit une progression de 58,3 % ;
- 486 collaborateurs (contre 222 collaborateurs en décembre 2022) ont bénéficié des mesures de l'accord leur permettant de mettre en place des modalités particulières sur le travail à distance. Cette donnée comprend les nouveaux avenants ainsi que les renouvellements ;
- le nombre d'obtentions de RQTH a progressé de 62,05 % entre le début et la fin de l'accord (744 en trois ans et 156 renouvellement) ;
- 539 aménagements de postes ont été réalisés à fin 2024 ;
- sur l'ensemble de l'effectif du périmètre Crédit mutuel Alliance Fédérale, le pourcentage de personnes en situation de handicap est de 3,8 % au 31 décembre 2024.

3.1.8.2.2.4.3 Égalité des rémunérations

En tant qu'entreprise à mission, un des 15 engagements est de «Défendre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à tous les échelons de l'entreprise ». L'objectif est que les salaires fixes (bruts annuels moyens en équivalence temps plein) des femmes et ceux des hommes ne présentent pas d'écart entre eux de 3 % ou plus pour un même niveau de classification et une même tranche d'âge pour les salariés en France appartenant à un socle social commun définit par convention collective (soit 70 % des effectifs).

Un suivi de cet engagement est effectué mensuellement et un bilan est dressé en fin d'année dans le cadre du statut d'entreprise à mission pour chaque entité du périmètre adressé.

Pour les salariés en France appartenant à un socle social commun définit par convention collective :

- en complément de cet engagement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe pour objectif d'atteindre 50 % de femmes cadres et 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe d'ici fin 2027 dans le cadre de son plan stratégique Ensemble Performant Solidaire ;
- une enveloppe supplémentaire de 1 % dédiée à la performance environnementale et sociale a été mise en place dans le nouvel accord d'intéressement pour les années 2024 à 2026. 30 % de cette enveloppe ESG sera débloqué si le taux de femmes cadres du groupe atteint 45,5 % à fin décembre 2024.

Objectif atteint puisque le taux de femmes cadre en CDI pour les entités sous la convention de groupe, est de 45,9 % au 31 décembre 2024.

Des actions de sensibilisation, des campagnes (dont la campagne d'affichage contre le sexisme liée à l'initiative #stope), des formations et des ateliers sont organisés pour sensibiliser l'ensemble des salariés et des élus aux questions de diversité et d'égalité professionnelle.

Pour les entités hors du socle social commun, des actions sont également menées localement afin de viser l'égalité des rémunérations et ce en cohérence avec les orientations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ainsi Cofidis affiche un index égalité femmes-hommes de 99 sur 100 pour l'année 2025[1], témoignant de son engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle[2]; Cofidis s'engage à corriger rapidement les écarts éventuels identifiés grâce à un suivi régulier *via* des outils statistiques.

3.1.8.2.2.4.4 Signature de chartes

En 2024, de nombreux travaux ont été menés avec des dirigeants, des managers et des non managers issus de toutes les entités du groupe en vue de finaliser une charte groupe du management. Celle-ci donnera un cadre commun d'exercice de la fonction managériale dans toutes les structures et permettre à chaque manager de réussir le pilotage de son équipe et d'exercer pleinement ses fonctions.

Elle sera déclinée de manière opérationnelle dans les différentes filières, réseau / sièges pour que chacun puisse se l'approprier dans son quotidien en reprenant, entre autres, les engagements forts de notre politique de diversité et d'inclusion.

Elle sera officialisée en 2025, année de la fonction managériale pour le groupe. Son officialisation sera suivie d'actions complémentaires en matière d'accompagnement de managers pour s'approprier lors de séminaires dédiés et au travers d'ateliers suivis de formations individuelles ladite carte dans son quotidien, d'une nouvelle nomenclature des emplois avec une famille managériale revue et dédiée.

Charte Financielles

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adhéré à Financi'elles, fédération de réseaux de la Banque, la finance et l'assurance, dont le rôle est de favoriser les échanges de bonnes pratiques et permet d'accélérer les initiatives et les transformations en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises adhérentes.

En rejoignant ce réseau, le groupe a aussi signé la charte Financi'Elles regroupant dix engagements en matière d'égalité professionnelle qui sont suivis annuellement *via* le baromètre Financi'Elles. Ce baromètre permet de mesurer chaque année les progrès réalisés par chaque entreprise sur les dix engagements de la charte.

Charte #StOpE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a signé le 25 janvier 2023 la charte #StOpE pour s'engager à faire reculer durablement le sexisme dit ordinaire en entreprise. Cette charte est portée par l'AFMD (l'association française des managers de la diversité).

Une campagne de sensibilisation sur le long terme a été lancée auprès de tous les salariés et élus du groupe sous plusieurs formes (vidéo, outils de décryptage des propos et situations sexistes, etc.) et une formation obligatoire déployée pour tous les référents RH et CSE harcèlement sexuel et agissements sexistes. Une communication a été menée autour du dispositif de signalement avec création d'une catégorie de signalement propre aux agissements sexistes pour un meilleur suivi. Une conférence Stop au sexisme : savoir identifier et comment réagir a aussi été organisée.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à déployer au cours de l'année au moins une des huit actions prioritaires suivantes :

- afficher et appliquer le principe de tolérance zéro, par le biais d'une campagne de sensibilisation avec un manifeste commun du Président et du directeur général du groupe précisant le principe de tolérance zéro ;
- informer pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts avec une campagne de sensibilisation avec trois affiches illustrant des verbatims entendus dans le groupe pour les qualifier de sexistes ;
- former de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire avec la réalisation d'une formation des juristes à l'enquête dans le cadre de harcèlement moral et sexuel avec dimension agissements sexistes, des référents RH et CSE au harcèlement sexuel et agissements sexistes, la préparation d'une formation prévue en 2025 pour sensibiliser tous les collaborateurs et une formation dédiée au harcèlement et au

[1] https://www.cofidis-recrute.fr/fr/news/index-homme-femme-a-99-100-2025.html
[2] *Cet index est calculé sur la base de quatre indicateurs principaux : écart de rémunération (analyse des différences de salaire entre les femmes et les hommes par catégories de postes équivalents et par tranche d'âge), écart d'augmentations individuelles (comparaison des pourcentages d'augmentations pour chaque sexe, écart de promotions (évaluation des pourcentages d'augmentations accompagnées d'une évolution de coefficient hiérarchique), augmentations post-congé maternité (pourcentage de salariées augmentées dans l'année de leur retour de congé maternité).*

sexisme d'une journée sur la population des managers du groupe ;

- diffuser des outils pédagogiques aux salariés pour faire face aux agissements sexistes en entreprise ;
- inciter l'ensemble des salariés à contribuer, à prévenir, à identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire avec la création et animation d'un réseau interne égalité "Crédit Mutuel'Elles" avec notamment une conférence proposée Stop au sexisme : savoir identifier et comment réagir ;
- prévenir les situations de sexisme et accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes en formant des juristes et les référents RH et CSE, en organisant la conférence Stop au sexisme mentionnée ci-dessus et en communiquant autour du dispositif de signalement avec la création d'une catégorie de signalement propre aux agissements sexistes pour un meilleur suivi ;
- sanctionner les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées : Dans le cadre du dispositif de signalement, une équipe de juristes suit les signalements propres aux agissements sexistes et, le cas échéant, préconise la mise en place de sanctions ;
- mesurer et mettre en place des indicateurs de suivi pour adapter la politique de lutte contre le sexisme ordinaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a participé au baromètre #StOpE 2023 et 2025.

Un bilan annuel doit être fourni à l'AFMD sur les actions menées afin de justifier l'adhésion à la charte.

3.1.8.2.2.5 Qualité de vie au travail (QVT) [S1-1-23]

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagé dans une démarche de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) encouragée par ses valeurs mutualistes. Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale dans un environnement en pleine mutation reste une priorité. Cet engagement se concentre sur plusieurs conditions de travail : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management, satisfaction des clients sociétaires et bon fonctionnement de l'entreprise.

Dès 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a engagé des négociations autour de la QVCT, incluant la mise en place du travail à distance. En effet, la direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère que le recours au travail à distance est un facteur de la QVCT des salariés car il permet de réduire les nuisances liées à l'usage des transports pour se rendre au travail, de mieux concilier la vie professionnelle avec la vie personnelle ou encore d'acquérir plus d'autonomie dans le travail. Le 12 Juin 2024, cet accord-cadre[1] a été renégocié et a permis de consolider les engagements déjà pris dans le cadre du précédent accord mais également de proposer de nouvelles mesures fortes en faveur des salariés décrites ci-après.

Il s'inscrit pleinement dans les ambitions affichées par son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire qui place l'humain au centre des enjeux de l'entreprise en affichant notamment que les collaborateurs et élus mutualistes sont la clé de réussite de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À noter, que cet accord-cadre prévoit un socle de mesures qui peut être complété par des engagements spécifiques dans chacune des entités du groupe du socle social.

Le socle de mesures communes de l'accord-cadre QVT s'articule autour de huit axes :

- améliorer l'organisation du travail et les conditions de travail au quotidien : redonner du sens et de l'intérêt aux métiers du groupe en accompagnant l'adoption des outils et en améliorant le traitement des tâches, pérenniser le dispositif des équipes support ; consacrer des temps d'échange entre les salariés et les managers sur la QVCT, la charge et les conditions de travail et favoriser la QVCT par l'aménagement des sites et des espaces de travail ;
- agir pour la santé au travail : améliorer l'information sur notre contrat de santé et de prévoyance, soutenir et promouvoir la santé mentale, renforcer le dispositif « secours à la personne » et lutter contre la sédentarité ;
- améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail : reconduction du forfait Mobilités durables ; participer à la prise en charge par l'employeur aux frais de transports publics à hauteur de 75 %, favoriser le covoiturage grâce à une plateforme interne, ainsi que la pratique du vélo ;
- favoriser le participatif et promouvoir un management responsable : améliorer la communication vis-à-vis des salariés et promouvoir l'action participative, promouvoir un management responsable et acteur de la QVCT au profit de l'engagement des salariés ;
- soutenir la lutte contre la discrimination, le harcèlement et la violence au travail : actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans la lutte contre les violences au travail dans le cadre de la relation de travail ;
- favoriser l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle : promouvoir les mesures conventionnelles, promouvoir le dispositif de dons de jours aux proches aidants, soutenir la parentalité et développer des services collaborateurs et facilitateurs ;
- assurer l'effectivité du droit à la déconnexion : garantir l'effectivité de la déconnexion de manière individuelle et collective, veiller à une utilisation raisonnée, utile et efficace des outils de communication, sensibiliser les managers sur les bonnes pratiques ;
- poursuivre l'organisation du travail à distance : poursuite de la mise en place du travail à distance régulier et volontaire selon deux formules possibles : un rythme de 22 jours maximum de travail à distance par an et/ou un rythme d'un jour minimum de travail à distance par semaine ; participation aux frais de repas du télétravailleur et des coûts générés par l'activité réalisée en télétravail, rythme de télétravail assoupli avec la possibilité de l'organiser à la demi-journée dans la limite d'une fois par semaine et les CDD sont désormais éligibles au travail à distance après six mois d'ancienneté.

3.1.8.2.2.5.1 Santé /sécurité

Dans le cadre de l'accord sur la QVCT l'entreprise s'engage pleinement à garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu qu'un environnement de travail sain et sécurisé est indispensable pour le bien-être et la performance des équipes.

Le groupe met tout en œuvre pour que les collaborateurs aient une connaissance claire des dispositifs relatifs à la santé. À cet effet, courant 2023, une plateforme dédiée à la santé et la prévoyance a été créée. En parallèle, le réseau social et collaboratif a ouvert une communauté publique « PARLONS QVCT » où une publication sur deux est dédiée à la prévention de la santé. Les campagnes de prévention de santé publique y sont relayées.

Il n'y a pas de santé, sans santé mentale, aussi celle-ci constitue également un axe majeur de la démarche de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. À ce titre, le groupe poursuit ses actions en faveur de la prévention et de la lutte contre les RPS (risques psychosociaux), notamment par la voie des campagnes de communication et de la formation. Les entreprises du groupe peuvent proposer également une sensibilisation à la détection et la prévention de la dépression.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie également des dispositifs d'accompagnement pour différents publics. Les managers peuvent aborder le thème de la santé mentale dans les dispositifs de cercle de partage et mentorat. Pour le personnel de la direction des ressources humaines et les représentants du personnel, une formation « Premier secours en Santé Mentale » leur sera proposée dès janvier 2025.

Depuis de nombreuses année le groupe mets à disposition de l'ensemble des salariés un dispositif de soutien et d'accompagnement psychologique 7j/7, 24h/24. Ce même

[1] *Concerne les entités de la convention groupe (70 % des effectifs du périmètre de l'état de durabilité).*

partenaire, accompagne également les salariés à la demande des entités en cas de situation particulière (décès d'un collègue, incivilités élevées etc...).

La sédentarité peut être un sujet à risque dans les métiers tertiaires, aussi Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagée très activement dans la lutte contre la sédentarité. C'est dans ce contexte, que le groupe est devenu partenaire de Sport Grande Cause Nationale 2024. Le groupe encourage la pratique d'une activité sportive, par le biais de plusieurs actions tels que l'organisation de grands rassemblements nationaux dédiés aux collaborateurs comme les Playades en mai 2024 ou le Challenge Atlhé depuis plusieurs années.

Un espace dédié à la prévention de ce risque dans l'intranet a été créée et de nombreuses informations et supports sont disponibles pour rompre les périodes de sédentarité (vidéos de pauses actives, replay de webinaire, auto diagnostic).

En sus, en mars 2023, un poste de responsable de la politique vélo du groupe a été nommé, encourageant ainsi la pratique de ce mode de transport contribuant à lutter contre la sédentarité.

Par ailleurs, la filière d'expertises immobilières créée au sein de la filiale Centre de Conseil et de Service est fortement contributrice pour améliorer tous les espaces de travail dans toutes les structures en France. Les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont attachées à la qualité de l'environnement de travail et rappellent l'importance d'adapter cet environnement aux activités exercées par les salariés, notamment dans le but de favoriser leur bien-être au travail et également de créer des opportunités de collaboration entre équipes et ainsi d'améliorer leur engagement et efficacité. Une attention particulière est portée par les entreprises du groupe à l'ergonomie des espaces de travail et de leurs équipements et ce, que ce soit dans le cadre d'espaces existants, de nouveaux espaces de travail, de réaménagements et/ou de rénovation d'espaces. L'aménagement des locaux et les outils de travail tiennent compte, autant que possible, des recommandations formulées par les CSE ou les CSSCT lorsqu'elles existent ainsi que par les Services de Santé au Travail. Les entreprises veillent également à être à l'écoute des représentants du personnel qui exercent une mission en matière de santé et de sécurité au travail.

Parce que la question des conditions de travail sures et saines concerne tous les salariés sans distinction, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale maintiennent leur engagement de prendre en considération les thématiques d'accessibilité des locaux de travail, notamment par exemple pour les salariés en situation de handicap.

La sécurité au travail des collaborateurs est une priorité, c'est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de secours à la personne. Le précédent accord a déjà permis la formation en présentiel de près de 2 700 salariés aux gestes qui sauvent et pour sensibiliser un plus large panel de collaborateurs, le groupe a mis en libre accès plusieurs formations telles que Gestes premiers secours et Utilisation du défibrillateur et la pratique du massage cardiaque. Dans le nouvel accord, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue à investir dans la formation et propose désormais la formation pour devenir Sauveteurs Secouristes du travail (SST).

3.1.8.2.2.5.2 Équilibre des temps de vie

Conscientes que le développement des salariés et de l'entreprise passe par une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'impliquent depuis de nombreuses années pour garantir l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle, et ce notamment à la faveur d'accords négociés avec les organisations syndicales.

En effet, la politique sociale du groupe, consolidée par un dialogue social constructif, a permis la mise en place de nombreux dispositifs et actions pour aider les salariés à concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

C'est ainsi que la Convention de Groupe, qui s'applique à 70 % des effectifs du périmètre de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024, prévoit de nombreuses mesures en faveur d'une meilleure articulation des temps de vie, dont notamment :

- un congé de maternité allongé, rémunéré par l'entreprise, d'une durée égale à 12 semaines en plus des 16 semaines de congé maternité prévu par la Sécurité sociale française (soit un total de 28 semaines de congé maternité) ;
- le maintien du salaire net pour les salariés qui prennent leur congé paternité ;
- une indemnité de crèche ou de garde versée par l'employeur au salarié pour la garde des enfants de moins de 6 ans ;
- un congé rémunéré pour enfant malade d'un maximum de six jours par an pour un enfant, 9 jours pour deux enfants et 12 jours pour trois enfants et plus ;
- un congé rémunéré pour enfant handicapé d'un maximum de cinq jours par an et par enfant ;
- une prime enfant pour tout enfant à charge ;
- des congés liés à des évènements familiaux survenus dans la vie du salarié (mariage ou conclusion d'un PACS, décès d'un parent, par exemple) plus favorables que la loi.

En plus de ces mesures, d'autres dispositifs sont mis en place dans un certain nombre d'entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale lesquels viennent conforter une meilleure conciliation entre les différents temps de vie, à savoir notamment :

- dispositif d'aménagement du temps de travail avec acquisition de jours de repos ;
- le compte épargne temps (CET) qui est un dispositif qui permet au salarié d'affecter des congés ou repos non pris, pour accumuler des droits à congés ou à rémunération ;
- dispositif de don de jours qui permet à tout salarié de renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un autre salarié de l'entreprise ;
- dispositions en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants (congés supra légaux, autorisations d'absence, aides financières etc.) ;
- dispositif de télétravail ;
- mesures pour soutenir la parentalité (accompagner la garde d'enfant, autorisations d'absence etc.) ;
- mesures pour garantir l'effectivité du droit à la déconnexion.

Toutes ces mesures visent à fournir aux salariés les moyens d'organiser leur activité professionnelle dans un cadre respectueux de leurs temps de vies personnelle et professionnelle.

3.1.8.2.2.5.3 Engagement solidaire et citoyen

Les valeurs de solidarité et d'engagement sont au cœur de l'identité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Depuis 2020, dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), a été mis en place le mécénat de compétence dédié aux collaboratrices et aux collaborateurs proches de la retraite.

Un nouvel accord a été signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives et s'applique sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe.

La direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagée à reconduire le dispositif de mécénat de compétences pour les salariés proches de la retraite remplissant les conditions telles que définies dans cet accord. Le mécénat de compétences présente des opportunités tant pour les salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale que pour les entités qui le composent. Cet engagement permet aux collaborateurs concernés de préparer leur départ à la retraite en exerçant une autre activité et en transmettant une partie de leurs compétences auprès d'organismes reconnus d'intérêt général. Pour les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ces actions constituent également un levier afin d'accompagner les transitions et gérer la pyramide des âges.

En outre, elle s'est engagée à promouvoir le dispositif notamment par le biais d'actions de communication vis-à-vis des salariés déployés sur la durée d'application de l'accord. Durant l'année 2024, 29 salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont pu

profiter de ce dispositif auprès de 29 associations partenaires choisis par le groupe et en lien avec les axes soutenus par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, et pour renforcer l'engagement du groupe au service du bien commun et permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs qui le souhaitent de s'engager pour l'intérêt général, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2023 une plateforme d'engagement citoyen. L'objectif est de faciliter la mise en relation des besoins des associations en termes de bénévolat et l'envie de chacun, en fonction des causes qui lui tiennent à cœur et de son temps personnel disponible. Porté conjointement par la direction des ressources humaines et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce dispositif lancé dans un premier temps sous la forme d'un pilote auquel cinq entités (Banque Transatlantique, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, CIC Nord Ouest, Crédit Mutuel Leasing, Crédit Mutuel Midi-Atlantique, Cofidis Group) ont participé. Au 31 décembre 2024, 2 703 collaborateurs se sont inscrits sur la plateforme, 2 214 heures d'engament solidaire et citoyen ont été réalisées pour 337 missions terminées. Ceci représente 317 jours d'engagements par les collaborateur Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La réussite de ce pilote au cours de l'année 2024 a abouti la décision de déployer de plateforme d'engagement citoyen à l'ensemble des entités du groupe 1er trimestre de l'année 2025. L'engagement solidaire et citoyen constitue pour le groupe un levier de développement des compétences de ses collaborateurs et donc une opportunité de mise en œuvre d'usages de compétences développées et transmises à l'extérieur du groupe au service du parcours professionnel des collaborateurs.

De plus, la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé le mardi 24 septembre 2024 un nouvel engagement avec la Garde nationale. Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme avec ce dispositif, son soutien aux réservistes des armées, de la Gendarmerie nationale. Le groupe mutualiste étend également son engagement aux réservistes de la Police nationale. Par cette action, Crédit Mutuel Alliance Fédérale facilite la disponibilité des femmes et des hommes réservistes qui décident, en parallèle de leur activité salariée au sein du groupe, de s'engager dans les réserves opérationnelles au service de la protection de la nation. Le groupe permettra à ses réservistes de s'absenter jusqu'à 12 jours ouvrés par an sans perte de salaire.

L'engagement est une valeur forte et stratégique portée par le groupe, ses salariés et ses élus. Fier de ses réservistes et de leur volonté de servir notre pays, Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient activement l'engagement citoyen de ses collaboratrices et collaborateurs. Au cours de l'année 2024, 67 collaborateurs ont profité de ce dispositif et ont utilisé 546 jours d'absence justifiée.

3.1.8.2.2.6 Dialogue social (S1-2)

S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

3.1.8.2.2.6.1 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

L'organisation du dialogue social, la négociation collective, les procédures d'information et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

C'est en ce sens qu'au cours des dernières années, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France et qui relèvent des activités de la banque et de l'assurance ont travaillé à la construction du statut commun laquelle a abouti avec la conclusion de la Convention de Groupe le 6 juillet 2017.

Les entreprises qui relèvent du statut commun (ou socle social commun) représentent 70 % des effectifs du périmètre de l'état de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024.

Conformément au principe du statut commun, tout ce qui a trait au statut commun doit être négocié au niveau du groupe. La négociation reste locale lorsqu'il est nécessaire de tenir compte des spécificités de l'entreprise.

Aussi, certains sujets donnent lieu à des accords de Groupe, applicables aux entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe, mais l'essentiel du dialogue se fait en proximité, dans une logique de responsabilité, au plus près du terrain. Les représentants des salariés sont étroitement associés aux décisions.

Au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France, le dialogue social de proximité se construit principalement avec les instances et interlocuteurs suivants :

- le comité social et économique (CSE) et ses éventuelles commissions, dont la CSSCT dédiée aux questions relatives à la Santé, à la Sécurité et aux Conditions de Travail dont les attributions principales sont :
  - d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production,
  - de promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise,
  - de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

  À ce titre, le CSE est notamment informé et consulté sur les thèmes suivants :
  - les orientations stratégiques de l'entreprise,
  - la situation économique et financière de l'entreprise,
  - la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi,
  - ponctuellement, sur les thèmes relevant de sa compétence comme les projets de réorganisation.

  Des réunions ont lieu, selon la taille de l'entreprise, a minima quatre fois par an ou jusqu'à une fois par mois.
- les représentants de proximité mis en place dans certaines entités à implantation géographique dispersée ou multisites pour conserver la proximité avec le terrain. Ils viennent en appui du CSE. Ils peuvent notamment relayer les préoccupations locales des salariés et contribuer à la résolution des problèmes locaux ;
- les délégués syndicaux d'entreprise, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'employeur pour négocier des accords d'entreprise.

Au-delà de l'ensemble de ces instances, des délégués syndicaux sont également désignés sur le périmètre des entités qui relèvent de la convention de Groupe. Il s'agit des délégués syndicaux Groupe (DSG), qui ont compétence pour négocier les accords applicables au sein des entreprises qui relèvent de la convention de Groupe. Leur rôle est précisé dans l'accord de Groupe sur le droit syndical du 5 décembre 2018 modifié par avenant le 23 juin 2022.

En 2024, de nombreux accords ont été signés avec les DSG, preuve de la dynamique du dialogue social au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les accords signés en 2024 ont été les suivants ;

- accord-cadre portant sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail – signé le 12 juin 2024 ;
- accord de Groupe relatif à l'intéressement 2024-2026 – signé le 27 juin 2024 ;
- accord de Groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise 2024-2026 – signé 27 juin 2024 ;
- accord de méthode relatif à la mise en œuvre d'une expertise commune dans le cadre de la consultation des CSE sur la création de la filière Centre de la Relation Client Bancassurance – signé le 10 octobre 2024 ;
- accord sur les salaires 2025 – signé le 07 novembre 2024 ;
- avenant n°37 à l'accord de PEG - signé le 07 novembre 2024 ;

- avenant n°1 à l'accord de Groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise 2024-2026 – signé le 03 décembre 2024 ;
- avenant n°1 à l'accord sur l'organisation et le fonctionnement des CSE au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – signé le 04 décembre 2024.

3.1.8.2.2.6.2 Enquêtes régulières auprès des collaborateurs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale mène un baromètre d'engagement biannuel auprès des collaborateurs, troisième édition en 2024. Ce baromètre permet d'évaluer l'engagement et le bien-être des collaborateurs au sein du groupe, en identifiant des axes d'amélioration et des leviers pour renforcer la satisfaction et la motivation des équipes.

Le baromètre est administré en ligne *via* la plateforme *WeSay*. Les réponses sont traitées par un prestataire externe, O*pensquare*, garantissant ainsi l'anonymat, la confidentialité et la neutralité des résultats. Cette méthodologie assure que chaque collaborateur puisse s'exprimer librement et en toute confiance.

Les thématiques abordées dans cette enquête couvrent un large éventail de domaines influençant l'engagement des collaborateurs, tels que l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, les conditions matérielles, la gestion du changement, la stratégie et la communication interne, le leadership, la reconnaissance, la formation, la carrière, ainsi que l'engagement environnemental, entre autres. Ces thématiques permettent de dresser un portrait complet du ressenti des collaborateurs au sujet de leur environnement de travail, des pratiques managériales et de la culture d'entreprise.

Le taux de participation pour cette troisième édition a atteint 73 %, marquant une augmentation de deux points par rapport à celle de 2022 et témoigne de l'intérêt et de l'engagement des collaborateurs envers ce processus d'écoute et d'amélioration continue.

Une fois les résultats collectés, l'analyse est réalisée par le prestataire *Opensquare*, qui restitue les résultats auprès du COMEX ou du CODIR pour en présenter une vue globale. Ensuite, ces résultats sont déclinés par entités, direction et service, selon la granularité définie en amont par l'entité. Chaque entité, en collaboration avec sa DRH, organise des restitutions au sein de ses différentes directions et services pour partager les résultats et identifier les points d'amélioration spécifiques à chaque niveau.

À la suite de cette analyse, des plans d'action sont élaborés à la fois au niveau groupe et au niveau local. Au niveau du groupe, les actions sont centrées sur des thématiques transversales, tandis que chaque entité établit ses propres plans d'action adaptés aux besoins et aux résultats spécifiques de ses équipes. Ces plans d'action visent à améliorer l'engagement des collaborateurs, à renforcer leur bien-être et à optimiser leur environnement de travail. Le suivi et l'évaluation des actions mises en place sont effectués régulièrement pour mesurer leur efficacité et ajuster les démarches, garantissant ainsi une amélioration continue des pratiques RH et managériales.

3.1.8.2.2.7 Respect des droits humains des collaborateurs

Parmi les cinq missions adoptées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de son statut d'entreprise à mission, figure la mission 5 « Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable ».

À travers cette mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à exercer ses activités dans le respect des droits humains et des droits fondamentaux (notamment énoncés par l'OIT ou l'OCDE).

3.1.8.2.2.7.1 Liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France et à l'étranger, reconnaissent le principe fondamental de liberté d'association ainsi que le droit de la négociation collective.

S'agissant plus spécifiquement des entités situées en France, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de 11 salariés et plus tiennent à chaque périodicité requise leurs élections professionnelles du comité social et économique (CSE), l'instance représentative du personnel au sein des entreprises.

Des commissions sont mises en place au sein des CSE des entreprises, en fonction de leurs effectifs: commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), commission économique, commission de l'égalité professionnelle, commission d'information et d'aide au logement ou encore commission de la formation.

Les entreprises réunissent régulièrement, dans le cadre des réunions périodiques, les CSE et leurs commissions, lorsqu'elles sont mises en place.

En outre, dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, et dans lesquelles a été désigné au moins un délégué syndical, des réunions de négociations sont initiées conformément au cadre légal français ainsi qu'aux règles conventionnelles fixées dans l'entreprise et/ou dans le Groupe.

En effet, dans une large majorité des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des accords collectifs portant tant sur le droit syndical que sur le fonctionnement des CSE, ont été négociés avec les Organisations Syndicales représentatives. Ces accords ont principalement pour objet:

- de doter les Organisations Syndicales et Instances Représentatives du Personnel de moyens supra légaux (crédits d'heures, subventions, matériels) aux fins que les représentants du personnel et représentants syndicaux puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions ;
- de contribuer à une meilleure connaissance des instances représentatives du personnel ;
- d'anticiper le parcours des représentants du personnel et représentants syndicaux ;
- de valoriser le dialogue social.

L'ensemble de ces mesures permettent de pérenniser au sein des entreprises un dialogue social de qualité auquel Crédit Mutuel Alliance Fédérale est particulièrement attaché.

3.1.8.2.2.7.2 Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, aucune entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en France et à l'étranger (98,8 % des salariés travaillent en Europe), n'a recours au travail forcé ou obligatoire. Cf section 3.1.8.1

3.1.8.2.2.7.3 Abolition effective du travail des enfants [S1-1-21]

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, aucune entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en France et à l'étranger (98,8% des salariés travaillent en Europe), n'a recours au travail des enfants.Cf section 3.1.8.1.

3.1.8.2.2.7.4 Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession [S1-1-22]

Se référer à la section 3.1.8.2.2.3.3.

3.1.8.2.2.7.5 Un milieu de travail sûr et salubre

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, toutes les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en France et à l'étranger, respectent et promeuvent le droit fondamental à un environnement de travail sûr et sain. Dans ce cadre, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale adaptent l'environnement de travail afin de préserver la santé et la sécurité des salariés (cf. section 3.1.8.2.2.5.1).

3.1.8.2.2.7.6 Procédure d'alerte et de suivi [S1-1-20, S1-3-33]

Dans le cadre de la prévention des comportements non éthiques, délictueux et criminels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale encourage les collaborateurs, partenaires et élus sociétaires à exercer leur droit d'alerte afin de protéger leurs intérêts et/ou ceux de l'entreprise.

S1-3 – Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

La procédure en vigueur, dénommée faculté de signalement, s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires ainsi que du recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale].

Les salariés en CDI ou CDD, les intérimaires et stagiaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les collaborateurs externes ou occasionnels, les élus des caisses de Crédit Mutuel et les candidats à un recrutement peuvent exercer la faculté de signalement.

Les signalements peuvent concerner tous les domaines dont notamment ceux relatifs aux ressources humaines : droits humains et libertés, santé, hygiène et sécurité, droit du travail et syndical, lutte contre les discriminations, harcèlement.

Ils ont à leur disposition plusieurs canaux internes de remontées de leurs préoccupations parmi lesquels :

- la voie hiérarchique : d'abord le responsable du collaborateur, son rôle est de promouvoir la réalisation de l'activité dans les bonnes conditions et de traiter toute demande relative à la relation de travail ;
- la voie RH : par différents biais et notamment les entretiens individuels, le responsable des ressources humaines est l'interlocuteur privilégié du collaborateur souhaitant traiter de manière confidentielle si besoin les préoccupations de ce dernier ;
- les représentants du personnel : garde de fou d'un rapport équilibré au travail, les représentants du personne dont l'identité est communiqué aux travailleurs, assistent les travailleurs auprès de la direction ;
- l'outil de signalement "SIGNAL" : dispositif permettant de recevoir, suivre et traiter les alertes d'incidents négatifs par le service compétent. Tout au long de la procédure, l'auteur du signalement est informé du traitement de celui-ci.

Le collaborateur bénéficie du statut de lanceur d'alerte. La DRH et la conformité (locale ou groupe) s'engagent à respecter des délais raisonnables et à ne pas dépasser pour traiter le dossier. À réception du dossier, ils en mesurent la recevabilité avant de l'instruire. L'instruction comporte une première phase d'examen avec la tenue d'entretiens impliquant les différentes parties prenantes et donnant lieu à la rédaction d'un rapport. En fonction des conclusions du rapport, les mesures sont prises et peuvent être de plusieurs ordre (sensibilisation, formation, sanctions).

Le dispositif est supervisé conjointement par la DRH groupe et la direction de la conformité. À des fins de contrôles, elles sont habilitées à vérifier les signalements et les suites qui leur auront été données dans les différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La DRH groupe et la direction conformité sont soumises aux règles de confidentialité prévues dans la procédure dans les mêmes conditions.

Pour plus d'informations, se référer au paragraphe 3.1.12.2.2.3.3 La faculté de signalement.

3.1.8.2.3 Accompagner

Attractivité, fidélisation et accompagnement : trois piliers RH sur lesquels est érigé le dernier plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, plaçant l'engagement du collaborateur au centre de son développement. En réponse aux attentes exprimées par ses collaborateurs, le groupe a ainsi lancé depuis 2020 une refonte complète de son système d'information RH couplée à une mise en commun de moyens sur des filières RH spécialisées.

L'objectif affiché est de permettre à la ligne RH de proximité de gagner du temps sur les tâches à faible plus-value et de renforcer l'accompagnement des collaborateurs et managers.Exploitation des données réparties dans les différentes bases, anticipation des moments clés tout au long du parcours collaborateur, simplification des expériences et des processus... autant de sujets stratégiques adressés dans sa feuille de route informatique, révisée chaque année.

Dans cette optique, l'intelligence artificielle, dans laquelle le groupe a investi depuis de nombreuses années, constitue une formidable opportunité de développement pour le monde RH dans son ensemble, au service des forces vives de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.1.8.2.3.1 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

3.1.8.2.3.1.1 Anticiper les évolutions des métiers

Dans un contexte d'évolutions des métiers, des activités et des compétences, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé au cours de négociations avec les partenaires sociaux du Groupe durant l'année 2024, de réviser sa nomenclature des emplois à laquelle est associée sa grille de classification des fonctions. La dernière révision de cette nomenclature date de 2019 et sept emplois avaient alors été ajoutés. Jugée en partie dépassée par les parties signataires de l'accord GEPP du 15 novembre 2023, la nomenclature des emplois du Groupe ne répondait plus à tous les enjeux nouveaux d'attractivité et d'accompagnement de la transformation des métiers et des compétences. La classification des fonctions ne couvrait plus les besoins des entreprises face à l'émergence des nouveaux métiers et des besoins de compétences futurs. Les fonctions étaient décalées par rapport aux réalités du marché s'agissant des intitulés d'emploi qui manquent, our certains, de lisibilité. Les fonctions ne permettaient pas une bonne adéquation entre l'emploi, la mission et les compétences.

La constitution d'une nomenclature des emplois adaptée aux nouvelles réalités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du marché est un préalable indispensable à l'atteinte des ambitions du groupe en ce qui concerne non seulement son attractivité en tant qu'employeur mais également l'accompagnement de la transformation de ses métiers et des compétences.

En parallèle de ces travaux le groupe s'est doté d'un observatoire paritaire des métiers lequel a pour objectif d'associer les organisations syndicales et la filière RH, tous acteurs de la GEPP, à l'analyse de l'évolution des emplois et des compétences ainsi qu'à la détermination des dispositifs d'accompagnement à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, la sensibilité des emplois, tant dans une approche quantitative que qualitative est observée. Il sera également observé si des emplois doivent être qualifiés comme étant en tension. Cet observatoire permettra également au groupe d'opérer une veille sur sa nomenclature des emplois et classification des fonctions aux fins de s'assurer qu'elles sont toujours adaptées aux besoins des entreprises et d'assurer une veille sur les compétences.

3.1.8.2.3.1.2 La détection et l'évolution des potentiels

Une démarche de management des talents est en cours de déploiement au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec le déploiement des processus commun, harmonisés et systémiques sur l'ensemble du groupe, et un outil associé développé en interne.

S'adressant dans un premier temps les collaborateurs du socle social commun et les entités du groupe en France, l'objectif est d'identifier lors d'une première étape de revues des collaborateurs, associant RH de proximité et managers de proximité, les potentiels et talents sous l'angle de la performance et du potentiel d'évolution au sein du groupe.

Des plans d'accompagnement dédiés sont proposés pour développer les talents et accélérer leur trajectoire professionnelle. Tous les responsables RH de la filière ont suivi une formation sur le management des talents et la démarche du groupe. Les objectifs poursuivis y sont abordés.A compter de 2025 le périmètre adressé est élargi aux entités hors socle (type

EBRA, Cofidis) ainsi qu'aux structures ayant des collaborateurs à l'international.

Ces travaux permettent d'alimenter les parcours de développement à destination des talents et des cadres dirigeants (parcours Potentiel'les et Leadership – deux promotions par an).

Des plans d'accompagnement dédiés sont également proposés pour développer les talents et accélérer leur trajectoire professionnelle.

Les plans de relève sont élaborés conjointement par les DRH et dirigeants des entités avec la DRH groupe - pôle Cadres Dirigeants, Potentiels, Talents, Diversité et Inclusion.

Ces travaux sont ensuite consolidés dans une autre étape incluant les comités des directions (comités carrières, COMEX) puis dans une étape groupe (DRH groupe – DG de l'entité et DRH).

3.1.8.2.3.1.3 Accompagner la mobilité

La promotion de la mobilité intra-groupe (géographique et/ou fonctionnelle) et son accompagnement afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions sont des ambitions que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale de longue date.

L'orientation quatre de la feuille de route RH du nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire traite de l'importance de créer les conditions de carrières intra-groupe fondées sur des mobilités inter-structures et des passerelles entre métiers différents pour attirer, accompagner et fidéliser les collaborateurs.

De plus, deux des axes de l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 portent sur l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière et l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du groupe.

Pour que chaque collaboratrice/teur connaisse les métiers du groupe et puisse identifier les métiers vers lesquels elle/il pourrait s'orienter, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé la première version de sa carte des métiers et parcours professionnels en avril 2024. Ce premier service vise à favoriser le co-construction du projet professionnel du collaborateur avec son/sa manager et son partenaire RH. Cela permet aux collaborateurs d'envisager leur parcours dans le groupe mais aussi d'alimenter leur réflexion individuelle au moment où le désir de mobilité émerge.

En parallèle de ce service, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi au cours de l'année 2024, le développement de nouveaux services au service de la gestion de carrière et l'usage des compétences pour le parcours professionnel. Tout collaborateur peut, depuis le début de l'année 2024, sur son profil au sein du réseau social interne, mettre en avant les compétences préconisées en fonction du métier. Ceci permet aux population de recruteurs d'identifier en interne les profils qui répondent aux compétences recherchées.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi au cours de l'année 2024 la conception et le développement d'un nouvel outil de gestion d'entretiens managériaux et RH à destination de ses collaborateurs. Ce nouvel outil, dont la livraison est prévue en 2025 sera le réceptacle des souhaits professionnels des collaborateurs. L'exploitation des projets professionnels et la mise en œuvre de la mobilité par les RH et managers en seront largement facilitées.

3.1.8.2.3.1.4 Le recrutement

Conséquence de son action volontariste sur le marché de l'emploi dans le cadre de sa démarche marque employeur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a vu ses volumes de candidatures entrantes augmenter d'année en année. Le traitement de ces candidatures est assuré par les recruteurs de 55 pôles de gestion[1] au travers d'un ATS propriétaire (Applicant Tracking System), développé et maintenu depuis 2013 par sa filière informatique Euro-Information.

Cet ATS a connu une refonte importante en 2024 pour s'adapter aux nouvelles procédures de recrutement engendrées par la création d'un centre de service partagé. Ce pôle recrutement est issu de la mise en commun de moyens et composé de sourceurs et recruteurs spécialisés dans les métiers commerciaux. Il a été mandaté pour procéder aux recrutements externes sur les postes à pourvoir au sein des réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC. De nouveaux circuits de validation ont donc été intégré à l'ATS pour permettre aux entités utilisatrices de sous-traiter leurs recrutements externes, et ainsi se recentrer sur la mobilité interne des collaborateurs. Outre ces nouveaux workflows, un nouvel espace manager est venu enrichir la solution pour fluidifier et tracer les échanges avec la ligne RH lors de la rédaction des offres et de la sélection de profils.

A noter que comme la plupart de ses applications, l'ATS fait l'objet d'un cycle d'amélioration continue : remontées des candidats au fil de l'eau, attentes collaborateurs, besoins des recruteurs et des managers, engagements du Groupe, évolutions réglementaires, benchmarks, avancées technologiques (data, IA) ... autant de données prises en compte dans l'établissement de la feuille de route 2025-2027 de la filière recrutement de la DRH Groupe.

3.1.8.2.3.2 Formation et développement des compétences

La formation est un des axes de l'accord 2023-2026 sur la GEPP.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale investit massivement dans la formation de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer au sein du groupe. En 2024, 6,4 % de la masse salariale ont été investis en formation pour les collaborateurs des entités du périmètre de l'état de durabilité *via* la structure de formation groupe CAP Compétences[2].

En moyenne, les salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont bénéficié de 37 heures de formation en 2024.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des salariés : CAP Compétence.

S1-4-39 Processus de détermination des mesures nécessaires et appropriées pour faire face à une incidence négative réelle ou potentielle particulière sur ses propres effectifs

L'inadéquation des compétences lors du recrutement ou des formations inadaptées ont été identifiés comme un risque financier réel important. Un plan de développement est élaboré tous les ans. Il tient compte du bilan des formations de l'année précédente notamment à partir des remontées des collaborateurs formés et des animateurs de formation, des priorités du plan stratégique en cours, du contexte réglementaire, des besoins des métiers. Des groupes de travail par domaine sont organisés regroupant des experts, des correspondants formation, des concepteurs de formation pour élaborer ce plan. Le plan est validé par les directions générales de chaque entité et CAP Compétences.

Les objectifs pour 2024, qui se poursuivent en 2025 sont d'accompagner la transformation des métiers, d'aller plus loin dans la relation client et de développer le marché entreprise.

L'offre de formation se décompose en formations stratégiques/réglementaires, de parcours métiers et de formation pour renforcer les compétences. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours centrés sur la relation client s'adressent principalement aux commerciaux. Ils intègrent toutes les compétences techniques et commerciales requises pour exercer les métiers de la banque et de l'assurance. Ils alternent des mises en situation avec des périodes d'expérimentation et de consolidation. Chaque année, plus de 5 000 collaborateurs (5 159

[1] *Fédérations de Crédit Mutuel, Banques Régionales CIC, Euro-Information et ses filiales, ACM et ACM Belgium, Cofidis et ses filiales, CCS, Pôle Recrutement DRH groupe, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Groupe la Française, Banque Transatlantique, BECM, CAP Compétences, Crédit Mutuel Immobilier, filière affacturage, filière leasing, Beobank, 2SF et les partenaires du Groupe CMMABN, CMO, CNCM/CCCM.*

[2] *Périmètre de CAP Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères.*

collaborateurs en 2024) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en formation sur un parcours, adapté à l'exercice de leur futur métier et gage d'une évolution de carrière régulière au sein de l'entreprise. De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe a accès à la plateforme de formation à distance qui propose une offre riche et diversifiée de modules de formation.

Par ailleurs, de nombreux directeurs et directrices de caisses de Crédit Mutuel et d'agences du CIC ont suivi le parcours de l'École des directrices et directeurs, réalisé sur une période de quatre à cinq mois. Ces candidats et candidates au poste de directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de leur apprentissage. A l'aide de ce parcours, plus de 1 500 salariés ont été formés au métier de directeur/directrice de caisse ou d'agence.

Dans son plan stratégique 2024-2027, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est notamment fixé pour objectif d'engager 100 % des collaborateurs et élus dans la transformation écologique pour accompagner la révolution climatique et environnementale. C'est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2024, un e-learning sur les risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier

Accessible à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale il permet de comprendre le changement climatique et ses enjeux, d'identifier les risques climatiques et leurs impacts et de voir comment il est possible d'intégrer et de traiter ces risques dans les métiers.

Les différents thèmes sont abordés avec une variété de formats et d'exercices interactifs et un contenu qui s'adapte au niveau de connaissance, afin de proposer à chacune et chacun un parcours à la fois complet et personnalisé.

Au 31 décembre 2024, 63 % des personnes inscrites et présentes[1] ont bénéficié de cet accompagnement sur le périmètre socle commun du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au total, le nombre moyen d'heures de formation par salarié est de 38 heures pour l'ensemble des entités Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Mesure de l'efficacité de l'offre de formation

Concernant les parcours et l'École des directrices et des directeurs, un prérequis est exigé : test d'auto positionnement, ou entretien d'orientation et validation par un jury composé de collaborateurs de la DRH de CAP Compétences, de la direction des engagements, d'animateurs commerciaux etc pour apprécier la motivation et les capacités professionnelles des candidats. À la fin de la formation, le collaborateur démontre également à un jury final ses capacité à exercer le métier pour lequel il a suivi un parcours ou le métier de directrice/directeur, identifie les apports de la formation et indique les points qu'il doit encore améliorer. Pour les autres formations, un quiz d'évaluation doit être réalisé par le collaborateur ayant suivi la formation et certaines formations donnent lieu à une certification. CAP Compétences est certifié Qualiopi pour la qualité de sa formation.

3.1.8.3 Indicateurs et cibles

S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatives matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les engagements du Plan stratégique et de l'entreprise à mission sont définis et suivis au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils font l'objet d'un suivi annuel. Se référer au cahier introductif (pages 2 à 13) du présent document d'enregistrement universel.

Engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission

n° mission	n° engagement	Engagement
2	4	Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, administrateurs et administratrices, contre les discrimination
2	5	Recruter 25% d'alternants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales
2	6	Défendre l'égalité salariale à tous les échelons de la banque

Plan stratégique 2024-2027 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Plan stratégique 2024-2027
Atteindre plus de 75 % des collaborateurs et élus fiers de leur entreprise
Parité : 50 % de femmes cadres du groupe
Parité : 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe
30 % d'alternants recrutés issus de Quartier prioritaire ou de zones rurales
100% des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique

Les 12 indicateurs du dialogue de performance figurant ci-dessous intègrent ceux du plan stratégiques. L'index de l'égalité entre les femmes et les hommes est publié, pour les entités d'au moins 50 salariés, sur le site https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/index-egalite-homme-femme/20250305-nos-resultats-index-homme-femme-groupe.pdf.
Les autres indicateurs font l'objet d'un suivi mais ne sont pas publiés.

[1] *Périmètre de CAP Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : collaborateurs en CDI au 31 octobre 2024 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31 décembre 2024. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31 décembre 2024 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31 octobre 2024 et de ce fait non-inscrit à la formation.*

Indicateurs
1. L'égalité Femmes-Hommes dans les postes de gouvernance
2. L'égalité Femmes-Hommes dans les postes de cadre
3. Le pourcentage d'alternants recrutés issus de quartiers prioritaires de la ville / zones rurales (<5 000 habitants)
4. Le pourcentage de collaborateurs/collaboratrices formé(e)s à la transformation environnementale
5. Le pourcentage de collaborateurs/collaboratrices fier(e)s de leur entreprise
6. Le NPS candidat/candidate interne et externe
7. Le délai moyen entre la proposition ou la rédaction du contrat pour un(e) candidat(e) et la date à laquelle sa candidature a été soumise
8. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH)
9. L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
10. Le taux de réalisation des entretiens professionnels
11. Le taux de mobilité des collaborateurs/collaboratrices (entrées et sorties) vers/depuis d'autres entités
12. Le pourcentage de collaborateurs/collaboratrices nouvellement embauché(e)s ayant terminé un parcours d'intégration institutionnalisé

Les indicateurs liés aux effectifs du groupe ont été produits sur base de l'outil de gestion de la direction des ressources humaines du groupe (GXP) qui couvre 77 % des salariés inscrits au 31 décembre 2024. Ces données ont été complétées pour les entités hors GXP par une collecte de données agrégées auprès de toutes les filiales employeuses du périmètre de l'état de durabilité. La note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.1.16.2.

S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Sauf mention contraire, le nombre de salariés mentionné dans les tableaux suivants sont enregistrés en nombre de personnes physiques inscrites au 31 décembre 2024 sur le périmètre de l'état de durabilité (entités consolidées en intégration globale dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale). Le nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) en 2024 peut être consulté à la note 31a - Charges de personnel des états financiers consolidés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La répartition des salariés par genre est actuellement limitée à femmes/hommes en raison des paramétrages disponibles dans les systèmes d'information.

Nombre de salariés par genre

Genre	2024
Homme	33 213
Femme	42 593
Autre	0
Non déclarés	0
Total des employés	75 806

Nombre de salariés dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % du nombre total de ses salariés.

Pays	Nombre de salariés (effectifs)
France	61 454
Allemagne	7 463
Autres pays représentant moins de 10% des salariés	6 889

Effectif en personne physique au 31/12/2024 par genre	Femme	Homme	Autre	Non déclarés	Total
Nombre de salariés	42 593	33 213	0	0	75 806
Nombre de salariés permanents	39 034	30 528	0	0	69 562
Nombre de travailleurs temporaires	3 559	2 685	0	0	6 244
Nombre de salariés aux heures non garanties	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	36 928	32 324	0	0	69 252
Nombre de salariés à temps partiel	5 665	889	0	0	6 554

Les salariés permanents sont ceux ayant un contrat de travail à durée indéterminée. Les travailleurs temporaires sont ceux ayant un contrat à durée déterminée.
Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de salariés dont le contrat ne précise pas le nombre d'heure de travail.
La répartition des salariés temps plein/temps partiel a été réalisée selon le taux d'activité des effectifs. Un salarié est donc considéré à temps plein s'il a un taux d'activité de 100 %. Dans le cas contraire, il est considéré comme à temps partiel.

Taux de rotation des salariés	2024
Nombre de salariés ayant quitté le groupe dans l'année	3 906
Taux de rotation des salariés[1]	5 %

(1) Nombre de salariés qui ont quitté leur emploi volontairement (hors mobilité interne) ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi rapporté à l'effectif moyen.

Le taux de rotation des salariés se calcule comme suit : Départs de salariés sous contrat en 2024 / Effectif moyen en 2024.

Les motifs de départs pris en compte dans le calcul sont les départs volontaires, les licenciements, les départs à la retraite ainsi que les décès en cours d'emploi.

Effectif en personne physique au 31/12/2024 par zone géographique	France	Reste du monde	Total
Nombre de salariés	61 454	14 352	75 806
Nombre de salariés permanents	58 000	11 562	69 562
Nombre de travailleurs temporaires	3 454	2 790	6 244
Nombre de salariés aux heures non garanties	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	57 994	11 258	69 252
Nombre de salariés à temps partiel	3 460	3 094	6 554

S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
Taux de couverture	Salariés - EEE (pour les pays avec >50 salariés représentant >10 % du total des salariés)	Salariés - hors EEE (estimations pour les régions comptant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des salariés)	Représentation du lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec >50 employés représentant >10 % de l'effectif total)
0-19 %	–	–	–
20-39 %	–	–	–
40-59 %	Allemagne	–	–
60-79 %	–	–	–
80-100 %	France	–	France Allemagne

S1-9 – Indicateurs de diversité

Encadrement supérieur par genre à fin 2024

		Femme	Homme	Autre	Non déclaré	Total
Encadrement supérieur en nombre	Nb.	249	549	0	0	798
	%	31 %	69 %	0 %	0 %	100 %
Salariés avec responsabilité managériale	Nb.	3 120	4 997	0	0	8 117
	%	38 %	62 %	0 %	0 %	100 %
Salariés promu dans l'année à un poste avec responsabilité managériales	Nb.	443	532	0	0	975
	%	45 %	55 %	0 %	0 %	100 %
Salariés cadre	Nb.	18 474	20 771	0	0	39 245
	%	47 %	53 %	0 %	0 %	100 %

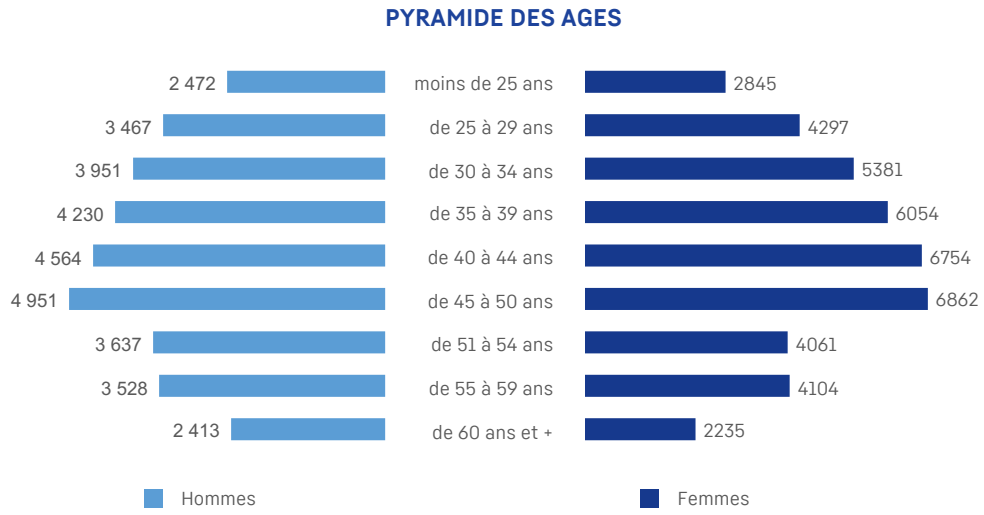
Encadrement supérieur : salariés identifiés comme "preneurs de risques" (dirigeants effectifs, membres des comités de direction ...).

Salariés avec responsabilité managériale : salariés ayant un rôle de responsable hiérarchique et qui encadrent un ou plusieurs collaborateurs de l'entreprise.

Salariés cadre : sont considérés comme cadres les employés qui occupent des fonctions de direction, d'encadrement ou qui possède une expertise technique. En France, la segmentation cadre/non cadre est réalisée selon la classification contractuelle du salarié.

Salariés par tranche d'âge à fin 2024

	Total
inférieur à 30 ans	13 081
30-50 ans	42 747
plus de 50 ans	19 978
Total	75 806



S1-10 – Salaires décents

Sur l'exercice 2024 tous les salariés du groupe perçoivent un salaire décent. Ce dernier est calculé pour chaque pays dans lequel le groupe a des collaborateurs comme le minimum entre 60 % du salaire brut annuel médian ou 50 % du salaire brut annuel moyen du pays.

S1-11 – Protection sociale

Tous les salariés du groupe sont couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants: maladie; chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise; accident du travail et handicap acquis, congé parental, et départ à la retraite.

S1-12 – Personnes handicapées

Salariés en position de handicap	% de l'effectif total
Femmes	4,6 %
Hommes	2,7 %
Autres et non communiqué	0,0 %
Total	3,8 %

S1-13 – Indicateurs de la formation et du développement des compétences

	Femme	Homme	Autre	Non déclaré	Total
Nombre de salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière	30 744	23 579	0	0	54 323
Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière	79 %	77 %	0 %	0 %	78 %
Pourcentage d'évaluations des performances et du développement prévues par l'encadrement réalisées dans l'année	92 %	90 %	0 %	0 %	91 %
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	37	37	0	0	37

Nombre de salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière (a) : Effectif inscrit au 31 décembre en CDI et ayant réalisé au moins un entretien annuel d'évaluation des compétences durant l'année, validé par le salarié et le manager.

Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière : (a)/nombre de salariés permanents

Pourcentage d'évaluation des performances et du développement prévue par l'encadrement réalisée dans l'année : Nombre d'entretiens réglementaires réalisés par l'encadrement dans l'année de référence / Nombre d'entretiens prévus par l'encadrement.

Dans la majorité des entités, en France, la règle est un entretien au moins une fois tous les deux ans ou à la demande du salarié pour respecter le droit français.

S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité

	31/12/2024
Pourcentage des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directives reconnues	98 %
Nombre de décès au sein de la propre main-d'œuvre suite d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail	0
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles d'autres salariés travaillant sur les sites de l'entreprise.	0
Nombre d'accidents du travail enregistrés pour le propre personnel	442
Taux d'accidents du travail comptabilisables (pour 1 million d'heures travaillées)	3
Nombre de cas de maladies professionnelles enregistrés chez les employés	10
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès concernant les salariés	18 556

Nombre de décès suite accidents du travail ou maladies professionnelles : aucun décès suite à un accident du travail ou maladie professionnelle avec arrêt de travail n'a été recensé en 2024.

Nombre d'accidents du travail : ont été pris en compte le nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail.

Nombre de cas maladies professionnelles : ont été pris en compte le nombre de cas de maladies professionnelles avec arrêt de travail.

Concernant l'indicateur Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès, n'est pas pris en compte le nombre de jours perdus en cas de décès qui ne sont pas liés à un accident du travail. Rapporté au nombre de jours travaillés, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès concernant les salariés est de 0,11 %.

S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

	31/12/2024
Pourcentage de salariés ayant droits à des congés familiaux	96 %
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un congé familial	6 %
Dont femmes	4 %
Dont hommes	2 %

Sont considérés comme congés familiaux les congés maternité, paternité, parental et proche aidant.

S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

	31/12/2024
Ecart de rémunération femmes/hommes	23 %
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous les salariés (excepté la personne la plus payée)	31
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération annuelle médiane (excepté la personne la plus payée)	36

Conformément aux exigences de publication S1-16, l'écart de rémunération femmes/hommes est calculé comme suit : (Niveau de rémunération horaire brute des hommes - Niveau de rémunération horaire brute des femmes) / Niveau de rémunération horaire brute des hommes)x100

Les calculs sont basés sur la somme des rémunérations brutes (rémunérations fixes, rémunérations variables, primes, avantages en nature) versées aux salariés, hors cotisations patronales, hors participation et intéressement pour l'année 2024.

Le chiffre d'écart de rémunération femmes/hommes de 23 % englobe l'ensemble des effectifs du périmètre de l'état de durabilité. Sur le socle social commun (70% des salariés France), l'écart s'est réduit de 3 points de pourcentage en 3 ans, fruit des actions menées sur l'égalité salariale (à poste équivalent) ainsi que des travaux sur l'égalité professionnelle (féminisation des postes sur l'ensemble des niveaux de management et actions sur l'accompagnement des parcours et construction des trajectoires professionnelles), cf section 3.1.8.2.2.4 Diversité et égalité professionnelle.

Le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous les salariés (excepté la personne la plus payée) est calculé de la manière suivante : Rémunération annuelle totale pour la personne la mieux payée de l'entreprise / Niveau moyen de rémunération annuelle (à l'exclusion de l'individu le mieux payé).

Le calcul du salaire annuel moyen a été réalisé par équivalent temps plein.

Le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane (excepté la personne la plus payée) est calculé de la manière suivante : Rémunération annuelle totale pour la personne la mieux payée de l'entreprise / niveau médian de rémunération annuelle (à l'exclusion de l'individu le mieux payé)

Le calcul du salaire médian n'étant pas réalisable pour l'ensemble du groupe, le calcul a été réalisé sur un périmètre limité aux sociétés disposant de l'outil de gestion de la direction des ressources humaines du groupe (GXP). Ce calcul a également été limité aux salariés en CDI inscrits au 31 décembre 2024 présents toute l'année 2024 à temps plein.

S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

Il n'y a pas eu de problèmes ou d'incidents graves portés à la connaissance du groupe. en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise concernant le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants portés à la connaissance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 31 décembre 2024, compte tenu de la diversité des canaux de signalement au sein du groupe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas en mesure de communiquer de façon fiable le nombre total d'incidents de discrimination et d'autre type de harcèlements qui ont été signalés ainsi que le nombre de plaintes déposées par les salariés en lien avec la relation de travail.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas en mesure, au 31 décembre 2024, d'identifier précisément le montant total des amendes, dommages et intérêts ou indemnités versés à des salariés à la suite d'un contentieux ou à la suite de négociation à l'amiable (transaction) concernant les incidents liés à la discrimination, au harcèlement.

Ainsi des travaux seront menés en 2025 pour affiner la définition de ces points de donnée et par la suite structurer la collecte de ces informations détaillées.

3.1.9 ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

Aucun IRO relatif aux travailleurs de la chaîne de valeur n'a été identifié comme matériel pour 2024 au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Néanmoins des travaux sont entrepris pour approfondir les enjeux.

3.1.10 ESRS S3 – Communautés affectées [1]

3.1.10.1 Stratégie

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires.

Face aux besoins de solidarité et aux basculements écologiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre sa volonté d'agir de manière rapide et ferme. Fort de son statut d'entreprise à mission, le groupe s'engage au service de la société et fait du mécénat un outil puissant.

Grâce au Dividende sociétal, il met à disposition des moyens financiers importants (au total 574 millions d'euros en 2024) pour accompagner le monde associatif au service de ses ambitions de transformation sociétale et environnementale (détails dans le cahier introductif du présent document d'enregistrement universel pages 10 et 11).

Ces engagements et la mobilisation de toutes les entités du groupe en matière de mécénat font de Crédit Mutuel Alliance Fédérale un des plus grands soutiens du monde associatif[2] pour promouvoir ensemble une société plus juste et plus durable.

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à son réseau, fonde également sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région.

Dans le même esprit de contribuer au bien commun, le Groupe EBRA, de par son activité de presse, a pour ambition de développer la citoyenneté des individus et de renforcer les médias locaux.

3.1.10.1.1 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

Se référer au paragraphe 3.1.1.3.2

[1] *Communautés affectées : Personnes ou groupe(s) vivant ou travaillant dans une même région qui ont été ou sont susceptibles d'être touchées par les activités d'une entreprise déclarante ou par sa chaîne de valeur en amont ou en aval. Une communauté touchée peut être une communauté vivant à proximité des activités de l'entreprise (communauté locale) ou vivant à une certaine distance. Les communautés touchées recouvrent les peuples autochtones effectivement touchés ou potentiellement touchés.*

[2] *https://www.carenews.com/carenews-info/news/quelles-sont-les-entreprises-mecenes-les-plus-genereuses-en-france*

3.1.10.1.2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique

S3 Communautés affectées

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	23	**Ancrage territorial** Opportunité d'ancrage sur le territoire et de création de liens humains au niveau local	Opportunité actuelle	*	*	*	*	*	*	Transverse
	24	Impact positif sur l'emploi dans les territoires via les agences, les caisses, les banques régionales et les filiales	Impact positif réel		*		*	*	*	Transverse
	25	Impact positif lié à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes touchées par les politiques d'ancrage territorial du groupe et par les actions de mécénat	Impact positif réel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	26	**Diffusion d'informations locales** Impact positif lié au développement de la citoyenneté et de l'esprit critique des individus par la transmission d'une information locale accessible à tous (pluralité des supports, sous-titrage des vidéos, utilisation de Vocale Presse, etc.)	Impact positif réel		*		*			Presse

Description des IROs :

- Opportunité n°23 : le modèle mutualiste repose notamment sur la décentralisation de la prise de décision et l'ancrage territorial. Les échanges et la connaissance de son territoire sont autant d'atouts et d'opportunités financières pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le groupe compte 1 417 caisses locales et 1 630 agences dispersées sur le territoire français. De plus, 92,9 % des décisions sont prises à un niveau local[1], ce qui favorise la réactivité et la qualité de service.
- Impact positif n°24 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un employeur de premier plan disposant d'un solide maillage territorial, ce qui représente un atout pour les territoires où il est implanté, pour les personnes à la recherche d'un emploi dans ces territoires et leur famille.
- Impact positif n°25 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur économique engagé sur ses territoires. Il contribue au développement de l'écosystème économique et social de chaque région par le biais d'actions de mécénat, de partenariats locaux, d'investissements durables, d'initiatives pour le développement d'activités en région.
- Impact positif n°26 : Le Groupe EBRA (qui déploie des quotidiens, hebdomadaires, événements dans les territoires de l'Est de la France), s'engage pour la promotion de la démocratie et de la citoyenneté par la valorisation des initiatives locales, du tissu associatif et par la transmission d'information générale.

Les travaux menés dans le cadre de l'analyse de la double matérialité n'ont pas identifié d'impact négatif matériel du groupe sur les communauté affectées.

Toutes les communautés touchées qui peuvent être matériellement impactées par l'entreprise sont incluses dans le champ de publication.

Il s'agit de la société civile dans son ensemble *via* :

- les actions de solidarité en faveur de populations défavorisées et en faveur de l'environnement menées auprès de structures d'intérêt général ;
- l'accompagnement des associations à but non lucratif et des entrepreneurs ;
- le financement d'infrastructures ou de projets permettant d'améliorer les conditions de vie de la population ;
- la politique inclusive de recrutement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. section 3.1.8.2) ;
- la politique d'information de la presse vis-à-vis de ses lecteurs et autres publics .

[1] *Réseau des caisses de Crédit Mutuel et agences grand public du CIC.*

3.1.10.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

3.1.10.2.1 S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées

MDR-P : Description des politiques

Politique Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Contenu	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Acteurs concernés	Mise à disposition des communautés affectées
Politique de mécénat	Soutenir durablement les projets en faveur de la solidarité territoriale, de l'environnement , de la culture et du patrimoine qu'ils soient portés par de nouvelles structures, des associations à vocation locale ou régionale	Toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Les associations	Échanges, visites de terrain, participation à des événements, communiqués de presse, site internet Crédit Mutuel Alliance Fédérale, site de la Fondation du Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Contribuer au développement économique et social des territoires au bénéfice de toutes et tous	Participer au développement de l'emploi des régions, en tant qu'employeur[1], en facilitant l'accès et le maintien à l'emploi pour tous, en soutenant ou en investissant dans des projets créateurs d'emploi et en les aidant à grandir, en finançant des projets qui bénéficient à l'ensemble de la population	La direction commerciale pour les associations, Toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour faciliter l'accès à l'emploi, La direction générale de Crédit Mutuel Impact pour le fonds Révolution Environnementale et Solidaire La direction innovation et synergies pour les initiatives entrepreneuriales, La direction générale de Crédit Mutuel Equity pour le soutien à la croissance et à l'emploi la direction des financements structurés du CIC pour le développement des infrastructures Le pôle finance pour les émissions de green et social Bonds	Les associations clientes Les associations Les personnes à la recherche d'un emploi Entreprises dans des secteurs d'activité fortement contributifs à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050 Les startupeurs (ses), auto-entrepreneurs (ses), chercheurs (ses), associations, particuliers Entreprises à tous les stades de maturité (jeunes entreprises, PME, ETI) Grandes entreprises en France et à l'étranger Collectivités locales, ... Investisseurs institutionnels	Sites de recrutement, sites dédiés, partenariats avec des structures d'accompagnement de projets de création d'entreprise présence sur les réseaux sociaux, dans des manifestations communiqués de presse, ...
Développer la citoyenneté	Donner à tous l'accès à l'information et favoriser l'intérêt des jeunes et leur éducation aux médias	La direction générale du Groupe EBRA	Lecteurs avec ou sans handicap Jeunes	Information via les structures concernées, articles de journaux, réseaux sociaux, sollicitation des écoles,

[1] *Concernant la politique de recrutement, se référer à la section 3.1.8.2.3.1.4*

Liens entre politiques et IROs

Politiques	Numéro d'IRO
Mécénat	23, 25
Développement économique et social des territoires	
Soutien aux associations (offres à tarification solidaire, philanthropie)	23, 25
Accès à l'emploi	24, 25
Création du fonds Révolution Environnementale et Solidaire	23, 25
Coup de pouce aux créations d'entreprises	23, 25
Conseil et accompagnement en capital sur la durée des PME	23, 25
Financements d'infrastructures	25
Émissions de green et social bonds	25
Presse	
Développement de la citoyenneté	26

Description IRO
23 Ancrage territorial : Opportunité d'ancrage sur le territoire et de création de liens humains au niveau local
24 Impact positif sur l'emploi dans les territoires (via les agences, les caisses, les banques régionales et les filiales)
25 Impact positif lié à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes touchées par les politiques d'ancrage territorial du groupe et par les actions de mécénat
26 Diffusion d'informations locales : Impact positif lié au développement de la citoyenneté et de l'esprit critique des individus par la transmission d'une information locale accessible à tous (pluralité des supports, sous-titrage des vidéos, utilisation de Vocale Presse, etc.).

Droits de l'homme des communautés affectées : Les politiques déployées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale œuvrent pour le respect :

- des droits économiques, sociaux et culturels, comme le droit à l'éducation, à la santé et à un niveau de vie adéquat par la politique de mécénat et de développement des territoires ;
- de la liberté d'expression par la politique de la presse.

Elles sont alignées sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Aucune atteinte aux droits de l'homme en ce qui concerne les communautés touchées a été portée à la connaissance du groupe.

3.1.10.2.1.1 Politique en matière de mécénat

Ancré dans les territoires et conscient de la diversité de leurs besoins, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur ses valeurs et ses savoirs faire mutualistes ainsi que sur son esprit pionnier pour porter une vision singulière de la philanthropie et faire bouger les lignes. Pour réaliser ses actions de mécénat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est fixé cinq objectifs :

- articuler urgence et temps long pour transformer la société en profondeur, soutenir une philanthropie transformative, et aller plus loin qu'une approche palliative ou réparatrice ;
- identifier et traiter les angles morts et les besoins émergents de la société, en étant à son écoute, notamment par l'intermédiaire des associations partenaires ;
- prendre des risques en finançant des initiatives innovantes, la montée en puissance ou le développement de structures de toutes tailles ;
- créer ou participer à des coalitions d'action, notamment avec la Fondation de France, en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs et en mobilisant les moyens là où d'autres ne peuvent le faire ;
- donner à toutes et tous l'envie d'agir et de s'engager, en suscitant la vocation de nouveaux philanthropes et en étant une force d'innovation et d'interpellation grâce au mécénat.

Pour sa politique de mécénat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale prête une attention toute particulière aux besoins des communautés touchées. Sa volonté est de contribuer à l'émergence et la diffusion de nouveaux modèles de société en agissant sur deux domaines : la solidarité et l'environnement.

Pour cibler ses actions, éviter leur éparpillement et renforcer leur efficacité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini pour chaque domaine des priorités d'action. Il leur associe des objectifs propres et développe une vision globale. Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, agir sur les questions sociales permet de porter une ambition écologique et, à l'inverse, agir durablement en faveur de l'environnement nécessite d'y associer une dimension sociale. D'où l'importance accordée aux questions de précarité énergétique, à l'inclusion des personnes fragilisées par les changements climatiques ou à l'équilibre entre agriculture, santé et biodiversité.

La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, créée en 2021 et abritée par la Fondation de France, a notamment la charge de ces priorités. Les réseaux et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, complètent ces actions par du soutien de proximité partout en France mais aussi en Allemagne, En Belgique et au Luxembourg, notamment en faveur du sport associatif et de la pratique musicale, facteurs essentiels de lien social sur les territoires.

3.1.10.2.1.2 Politique pour le développement des territoires

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a à cœur de participer au soutien d'une économie locale équilibrée et solidaire, et à contribuer à une transition économique, régénérative, sociale et solidaire en favorisant le tissu associatif et la création d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Ses politiques en faveur du territoire se décomposent en plusieurs axes :

- soutien aux associations (offres à tarification solidaire en France) ;
- aide à l'accès l'emploi sur tout le périmètre d'implantation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (33 % des caisses et agences se situent en zone rurale[1]) et aide aux association d'insertion ;
- création du fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP qui a pour objet principal d'investir dans des projets à vocation environnementale et/ou solidaire dans l'Union européenne et notamment en France, en Belgique et en Allemagne ;
- coup de pouce aux créations d'entreprises sur le territoire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- conseil et accompagnement en capital sur la durée de startups, PME et entreprises de taille intermédiaire en France, en Allemagne, Belgique, Suisse, Canada, pour leur permettre de se développer ;
- financement d'infrastructures en particulier en France ;
- émissions de green et social bonds par la BFCM.

Une partie de ces politiques est intégrée dans la gestion des trois leviers du Dividende sociétal (mécénat, tarification solidaire, investissement à impact).

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a une politique d'embauche offrant des perspectives d'évolution compte tenu des nombreux métiers exercés dans le groupe. Une politique

[1] *Zones rurales déterminées selon la grille communale de densité de l'INSEE*

d'embauche de jeunes talents est en place (cf. paragraphe 3.1.8.2.2.4.1 Emploi des jeunes).

3.1.10.2.1.3 Politique de la presse

Le Groupe EBRA s'engage activement dans une politique ambitieuse de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en faveur d'un développement durable. Alignée sur la raison d'être et la stratégie du groupe (section 1.3.4), cette approche assure une croissance responsable, prenant en compte les dimensions économiques, environnementales et sociales. Elle met également en avant l'implication des collaborateurs, lecteurs et annonceurs en intégrant les enjeux à l'ensemble de la chaîne de valeur.

Les communautés touchées, au sens du groupe de presse EBRA, désignent l'ensemble des personnes qui pourraient être affectées positivement ou négativement par les activités de l'entreprise. Par son cœur d'activité, EBRA génère des impacts positifs en permettant aux populations d'être informées, au cœur des territoires en France et en particulier sur 23 départements de l'est de la France.

- Engagement citoyen et éducation à l'information :

  Le Groupe EBRA s'engage au service des citoyens en leur fournissant les outils essentiels pour participer activement à la vie locale et mondiale. Plaçant le développement de la citoyenneté au cœur de ses actions, il œuvre pour une meilleure compréhension des enjeux démocratiques à travers l'éducation aux médias et à l'information. Dans cette perspective, il encourage l'intégration de programmes dédiés dans les écoles, universités et associations. Ces initiatives visent à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'information et à les former à un usage critique et responsable des médias.

- Diversification et pluralité des systèmes d'information :

  Le Groupe EBRA s'engage à diversifier ses canaux de distribution de l'information pour mieux répondre aux besoins de ses audiences variées. Cette diversification passe par l'adoption de nouveaux formats éditoriaux et la multiplication des supports, qu'il s'agisse de papier, numérique, audiovisuel ou par l'évènementiel. Cette stratégie garantit une information accessible et adaptée à tous les publics.

- Accessibilité pour tous :

  Afin de garantir que chacun puisse accéder à une information de qualité, le Groupe EBRA développe des solutions pour rendre ses contenus accessibles, notamment pour les personnes en situation de handicap et les publics éloignés de la sphère médiatique. Ce souci d'inclusion s'étend également à des initiatives spécifiques pour capter l'attention des jeunes générations.

- Soutien aux médias locaux et à la pluralité démocratique :

  Conscient du rôle clé des médias locaux dans l'ancrage démocratique, le Groupe EBRA veille à assurer une couverture territoriale très fine là où le groupe est présent.

En résumé, le Groupe EBRA adopte une approche inclusive, innovante et engagée pour promouvoir une information accessible et diversifiée, tout en formant les citoyens de demain à travers l'éducation aux médias.

3.1.10.2.2 S3-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées et efficacité de ces actions

3.1.10.2.2.1 Développer une politique de mécénat coordonnée et ambitieuse

Le déploiement de la politique de mécénat se réalise à plusieurs niveaux.

En premier lieu, les caisses locales et fédérations régionales du Crédit Mutuel et les agences et banques régionales du CIC qui, au plus près des territoires, soutiennent le monde associatif et les acteurs de l'intérêt collectif.

En second lieu, les filiales, qui contribuent à la dynamique collective en valorisant les objectifs de leur maison mère auprès de leur clientèle ou de leurs territoires et en assurant le financement de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Enfin, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui constitue le centre de métier du mécénat. Créée en 2021, elle a notamment pour rôle de :

- rassembler les entités du groupe autour de ses actions en faveur de l'environnement et de la solidarité ;
- accompagner les grandes initiatives philanthropiques ainsi que les projets innovants ;
- contribuer au développement d'un monde associatif dynamique et efficace ;
- et participer à des initiatives et coalitions alignées avec ses valeurs et missions.

La complémentarité et la coordination des différents niveaux d'action permettent de développer au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale une spirale vertueuse du mécénat partout en France mais aussi en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg par les réseaux et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La gouvernance de la Fondation s'appuie sur les collaborateurs et les élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est dotée d'un comité exécutif et de deux commissions, une sur chaque domaine d'intervention, Environnement et Solidarité-Territoires. Chacune des commissions se compose d'une quinzaine de salariés et élus de différentes entités du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise, *via* le Dividende sociétal, de nouveaux moyens financiers dirigés vers le mécénat et le soutien du monde associatif.

Les leviers d'actions permettent :

- d'accompagner les initiatives du tissu associatif de proximité ;
- de soutenir les grandes structures capables de déployer massivement des aides d'urgence ou des projets innovants sur l'ensemble du territoire ;
- de favoriser le développement d'acteurs ou d'initiatives de référence.

Globalement le montant du mécénat a atteint 82 millions d'euros en 2024 dont 56 millions versés par les entités du groupe à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour la troisième année consécutive, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a reçu le Grand Prix de la Philanthropie 2024. Après avoir été récompensée à deux reprises pour ses actions solidaires, c'est son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique qui a été reconnu cette année. Créée en 2019 par le groupe Ficade, cette distinction valorise les initiatives philanthropiques des entreprises qui ont un impact significatif sur la société et l'environnement. 4,2 millions d'euros ont été mobilisés pour accompagner 66 projets partout en France pour protéger les écosystèmes. Cela fait suite à l'appel à projets intitulé « La préservation de la nature et du vivant » organisé en avril 2023 par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, au côté de la Croix-Rouge française, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a obtenu la Médaille d'argent du Grand Prix des Alliances durables organisé par The Good. Ce prix récompense le plan de la Croix-Rouge pour lutter contre les déserts de solidarité. Un projet innovant et ambitieux, financé par la fondation, et qui déploiera de nouvelles solutions de mobilité partout en France pour accompagner encore plus de personnes vulnérables et isolées. Un plan pour lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise également ses élus mutualistes.

Tous les ans la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie son rapport d'activité sur son site internet :

https://fondation.creditmutuelalliancefederale.fr/fr/actualites/rapports-d-activite.html

Le mécénat local développé par toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à leur niveau permet de soutenir de nombreuses actions caritatives et de solidarité. A titre d'exemple :

- Crédit Mutuel Ile-de-France et CIC

  Les collaborateurs du Crédit Mutuel Ile-de-France et du CIC (réseau grand public Île-de-France) ont été incités à parcourir des kilomètres (marche à pied-course-vélo). Ils ont cumulé au total plus de 95 000 kilomètres. La valeur en euro des kilomètres parcourus par les collaborateurs a été versée à deux associations :

  - France Parkinson pour le Crédit Mutuel Ile-de-France. L'association œuvre à la fois sur le plan national à travers des actions de sensibilisation et d'information ainsi que le soutien à la recherche, et au niveau local au plus près des besoins des personnes malades, grâce à plus de 650 bénévoles répartis dans plus de 80 comités à travers toute la France;.
  - comme les Autres pour le CIC. Comme les Autres assure la continuité du parcours de reconstruction de ses bénéficiaires, ayant eu un accident qui les a mis en situation de handicap, en les accompagnant, au moment de leur retour à la vie “ordinaire”, dans leur remobilisation globale : physique, psychique, sociale et professionnelle.

- Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre-Ouest (Crédit Mutuel LACO)

  Créée en 2013, sa fondation d'entreprise du Crédit Mutuel pour le Mécénat intervient sur le territoire du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest. Sans réelle surprise, les demandes adressées à la Fondation du Crédit Mutuel LACO pour le Mécénat sont en augmentation en 2024, avec au final, 80 projets accompagnés, dont la majorité dans les domaines de la santé et du handicap, de la vulnérabilité et de la précarité ainsi que de l'éducation et de l'insertion pur un montant global de plus de 235 000 euros.

- Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc

  En lien avec la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc a effectué une remise de prix (80 000 euros) à l'association Mon École Extra Ordinaire dans le cadre de l'appel à projets «Faciliter l'inclusion des jeunes en situation de handicap» de la Fondation.

  Au niveau national pour 650 dossiers reçus, 66 projets ont été retenus donc celui de l'association MEEO d'Annecy afin de l'aider à poursuivre son initiative au service de l'égalité des chances en favorisant l'éducation et la réussite scolaire de jeunes atteints de troubles neuro-développementaux.

3.1.10.2.2.2 Développer l'écosystème économique et social du territoire

Concernant les actions en lien avec la politique de l'emploi de

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se référer aux sections 3.1.8.2.2.4.1 et 3.1.8.2.2.4.2.

3.1.10.2.2.2.1 Aider les associations grâce à nos offres

Ciment du lien social, les acteurs du monde associatif façonnent et structurent la dynamique des régions. Leurs valeurs de solidarité, de démocratie et de fraternité rejoignent parfaitement les valeurs mutualistes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le groupe agit au quotidien pour accompagner les acteurs qui œuvrent pour le bien commun.

Dans le cadre de son statut d'entreprise à mission, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place le Dividende sociétal, et a souhaité soutenir les associations à travers différentes offres. Deux offres à destination des associations œuvrant dans les activités sportives et culturelles :

- Pay Asso : ce service permet de créer des pages de paiement par internet. En offrant le coût des transactions monétiques, ce sont plus de 37 millions d'euros de recettes encaissées gratuitement ;
- l'offre groupée de services : elle intègre à minima un compte, une banque à distance et une carte de dépôt. Les associations de proximité éligibles ont bénéficié d'un remboursement de leurs cotisations pour 7,2 millions d'euros. La pertinence de cette mesure a été évaluée auprès d'un panel de clients, 99% des répondants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits.

Par ailleurs, les clients et sociétaires titulaires d'un Livret d'Épargne pour les Autres (LEA) ont bénéficié d'un taux bonifié dont ils ont choisi de reverser aux associations bénéficiaires pour plus de 4,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les associations bénéficient aussi des dons effectués par les clients et sociétaires à travers leur LDDS.

Au total le montant reversé y compris à travers le fonds solidaire CM Impact Fist Inclusion est de 4,9 millions d'euros pour 2024.

En complément, des fonds d'investissements solidaire, permettant d'investir (entre 5 et 10 % de l'encours du fonds) dans des associations ou des entreprises solidaires sont proposés aux clients et certains d'entre eux sont intégrés dans les dispositifs d'épargne salariale. L'encours d'épargne salariale solidaire s'élève à 1 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

3.1.10.2.2.2 Faciliter l'accès et le maintien à l'emploi

Parmi les priorités que s'est fixée Crédit Mutuel Alliance Fédérale, certaines visent directement à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi ou le rebond de personnes en situation de précarité ou de difficulté professionnelle. Il en est ainsi sur les questions suivantes :

- agir pour l'égalité des chances : faciliter l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes les moins favorisés et les accompagner vers l'accès à l'autonomie ;
- lever les freins sociaux et économiques à l'accès à la formation, aux études supérieures et à l'accès à une vie digne.

À titre d'exemple, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage fortement sur la question de l'égalité des chances de la jeunesse, public particulièrement touché par la crise sanitaire en 2020 dont les conséquences se font toujours sentir. Dès 2021, en partenariat avec les équipes de la DRH groupe, la fondation a soutenu des actions de mentorat à destination des collégiens, lycéens et étudiants pour les accompagner dans leur orientation et leur insertion professionnelle.

En 2024, la Fondation a soutenu trois structures proposant du mentorat pour un montant de 1 785 000 euros (NQT, Institut Télémaque et Entreprendre pour Apprendre), et continue d'accompagner les associations C'Possible et Chemins d'Avenir.

En parallèle, des projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont accompagnés. En 2024, des partenariats ont ainsi été mis en place avec la Fondation Apprentis d'Auteuil et Ecole de la 2ème chance pour un montant de 3 666 000 euros Deux autres structures, Sport dans la ville et Être, continuent à être soutenues.

Au niveau local, des initiatives sont aussi lancées. Ainsi, *via* son association Créavenir, Crédit Mutuel Anjou accompagne toute association ou entreprise d'insertion porteuse d'un projet créateur d'emploi ou nécessitant de la formation. Créavenir est gérée par 12 administrateurs qui appartiennent à deux collèges. L'un est constitué de représentants du Crédit Mutuel, administrateurs de Caisses. L'autre est composé de personnalités externes au Crédit Mutuel, spécialistes du monde

économique et coopératif. Les ressources de Créavenir Anjou sont constituées par des dons effectués par la caisse régionale du Crédit Mutuel Anjou et les caisses locales.

Les projets doivent répondre à l'intérêt général et intervenir sur le territoire du département de Maine et Loire. Lors du dernier appel à projets, 64 000 euros ont été attribués à 15 associations (initiatives emplois, jardins de cocagne, Angers Mob Services, Unis Cité, Solidarité Femmes 49, Pouss Coop, Intérêt à agir, APIVET, Arche en Anjou, Fassic, Ressourcerie les Biscottes, AFODIL, Arts Sensibles, Maison Olympe, Union Marigné).

3.1.10.2.2.2.3 Le fonds de révolution environnementale et solidaire

En 2024, ce fonds présenté en 3.1.2.3.1 et 3.1.5.2.2 a investit dans des projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires.

3.1.10.2.2.2.4 Accompagner les initiatives entrepreneuriales et l'innovation

Au plus proche de l'économie réelle et des territoires, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC s'engagent à faciliter le développement des sociétés innovantes et des start-up. Afin de tenir cette promesse une filière spécifique dédiée aux start-up et entreprises innovantes est en place avec des chargés d'affaires formés à l'accompagnement de l'innovation et de la croissance au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC partout en France, incluant des offres et des dispositifs spécifiques.

Au niveau national, 30 chargés d'affaires entreprises innovantes et 60 référents innovation spécialement formés travaillent quotidiennement pour faciliter le développement des clients et sociétaires porteurs de projets en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation. Fin 2024, près de 5 000 start-up en portefeuille sont accompagnées par la filière entreprises innovantes, représentant une évolution de 22 % par rapport à 2023.

Les fédérations de Crédit Mutuel et les banques régionales CIC soutiennent également de nombreux incubateurs, grandes écoles et clusters innovants au sein des régions. Ainsi, la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est est partenaire fondateur d'H7, principal lieu de vie à Lyon des start-up et de l'écosystème French Tech.

En complément, deux appels à projets spécifiques au CIC et au Crédit Mutuel ont été déployés, afin de cultiver les idées à impact positif et de récompenser les meilleures initiatives pour accompagner les entrepreneurs qui aideront le groupe à réinventer le monde de demain : 4S Semeur d'innovation Crédit Mutuel et Start Innovation Business Awards CIC.

Semeur d'innovation

En 2024, toutes les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont participé à la 4e édition du concours 4S Semeur d'innovation. Les participants étaient invités à présenter un projet relevant des quatre thématiques suivantes : l'environnement, la culture, la solidarité ou le territoire. Au total : 1 362 dossiers de candidature ont été reçus issus d'entrepreneurs, de responsables associatifs ou de particuliers ; 150 projets ont été présélectionnés et accompagnés par des séances de coaching et 60 lauréats ont été récompensés. Chacun des lauréats a reçu 4 000 euros, soit une dotation totale de 240 000 euros sur ce projet.

Un Forum national regroupant l'ensemble des lauréats régionaux a été organisé pour la 2ème fois en juin 2024 réunissant plus de 300 participants, afin de créer des synergies entre les lauréats et de partager des contenus inspirants.

Start Innovation Business Awards

Le CIC a également déployé la 5e édition nationale des Start Innovation Business Awards qui constitue un véritable accélérateur de business pour les entreprises innovantes. 853 candidats ont postulé à cet appel à projets mettant en avant cette année de nouvelles catégories « Greentech » et « Deeptech », au cœur de la transition économique et environnementale. 18 lauréats régionaux ont été récompensés au final, pour 180 000 euros de dotations globales. L'ensemble des lauréats a par ailleurs été mis en lumière sur le stand du CIC lors du salon VIVATECH.

Par ailleurs Crédit Mutuel Innovation, filiale de Crédit Mutuel Equity, a accompagné plus de 40 entreprises innovantes sur tout le territoire, et notamment dans les secteurs de la deeptech, de la santé et du numérique.

Plusieurs partenariats ont été renouvelés également, comme avec BGE qui accompagne depuis 40 ans la reprise d'entreprises, ou ABF Décisions pour inciter les entreprises à se relocaliser en France.

3.1.10.2.2.2.5 Soutenir la croissance et l'emploi

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres du groupe et s'engage aux côtés des dirigeants pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi. Elle permet également aux entreprises qu'elle accompagne de mener à bien les évolutions nécessaires de leurs modèles d'affaires, de créer de la valeur financière et extra-financière et d'ainsi franchir des paliers de développement économique, environnemental ou social. Au titre de l'année 2024, Crédit Mutuel Equity a investi 431 millions d'euros.

Signataire de la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest, Crédit Mutuel Equity s'engage ainsi, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession et du cadre réglementaire défini par l'AMF en matière d'enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de gouvernance responsable.

Sur un échantillon représentant plus de 85 % des entreprises dans lesquelles Crédit Mutuel Equity investit, plus de 86 % d'entre elles ont un chiffre d'affaires en croissance entre le premier investissement de Crédit Mutuel Equity dans l'entreprise et le 31 décembre 2023 et plus de 85 % d'entre elles ont créé de l'emploi sur la même période.

CIC Conseil accompagne ses clients souhaitant transmettre leur entreprise ou réaliser des croissances externes. La transmission et la reprise d'entreprises constituent des enjeux économiques majeurs, tant en matière de croissance et d'emploi que d'attractivité des territoires.

3.1.10.2.2.2.6 Participer au développement des infrastructures

Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe à l'aménagement des territoires, facteur d'essor économique, de compétitivité, d'attractivité et d'amélioration du bien être des populations.

En 2024, en complément des financements en énergie renouvelable (cf.section 3.1.2.2 Plan de transition) le département financements de projets[1] du CIC (intégrant les banques

régionales), a financé 21 projets infrastructures dont les deux tiers en Europe. Six projets ont été financés en France (deux réseaux fibre optique, une autoroute, un opérateur d'infrastructures énergétiques, deux réseaux ferroviaires) et un projet télécom à Monaco. Le montant total engagé dans ces projets d'infrastructures et télécom s'élève à près de 700 millions d'euros.

3.1.10.2.2.2.7 Green et social bonds

Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Dans le cadre de la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale la décision logique et volontaire de s'inscrire dans un programme pérenne d'émission de Green et Social Bonds a été actée pour répondre aux attentes des investisseurs. Entre début 2020 et fin 2024, cinq émissions ont été réalisées dont trois concentrées sur des actifs verts (financement de projets renouvelables éoliens, solaires et bâtiments résidentiels neufs à la norme RT2012 et RE2020) et deux émissions sociales concernant le financement

[1] *"Financement de projets" s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.*

de prêts études et le financement aux SME[1] situées dans des bassins d'emploi défavorisés.Le montant cumulé de ces émissions atteint 3,75 milliards d'euros.

Ces émissions ont été reconnues pour la transparence des méthodologies appliquées (calcul des émissions évitées, sélection des actifs éligibles...), ont connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires. Les émissions green bond réalisées en 2020, 2021 et 2024 sont alignées à la méthodologie d'évaluation des obligations vertes et des prêts verts du MSCI.

L'ensemble des documents est disponible sur le site dédié aux investisseurs à l'adresse :https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/obligations-vertes-et-sociales

3.1.10.2.2.3 Presse : Développer la citoyenneté des individus

3.1.10.2.2.3.1 Diversification des systèmes d'information

3.1.10.2.2.3.1.1 Pluralité des formats

Alors que la consommation des contenus continue à se (re)porter vers les usages numériques, le Groupe EBRA s'emploie à diversifier ses supports pour répondre à ces nouvelles habitudes.

Le Groupe EBRA favorise la création de différentes branches thématiques pour cibler des publics distincts. L'activité historique de la presse locale se voit enrichie par de nouveaux segments, notamment grâce à plusieurs acquisitions. Cette expansion vise à capter une audience nouvelle tout en valorisant un contenu diversifié qui répond aux attentes d'un public plus large et plus hétérogène.

Parmi les acquisitions récentes, Humanoïd, rassemble deux médias spécialistes du numérique, Frandroid et Numerama, ciblent un lectorat plus jeune et curieux des dernières avancées techniques et sociétales. Le Groupe EBRA lance avec cinq autres acteurs majeurs de la presse régional, DIVERTO, le futur de la presse TV, écrans et divertissement. L'ambition est de lancer un média populaire et de qualité, moderne, évolutif, incontournable dans sa version papier comme dans son prolongement numérique. L'audiovisuel représente 2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette activité est perçue comme une branche en pleine expansion, avec un fort potentiel de croissance dans les années à venir. Le Groupe EBRA s'implique dorénavant dans le secteur du documentaire et a lancé un portail vidéo en fin 2024, réunissant tous ses contenus sur une interface unique. Ce portail vise à centraliser les ressources, optimiser la visibilité des différentes thématiques et renforcer la synergie entre ses journaux.

Le Groupe EBRA veille également à la pluralité des voix médiatiques à travers le développement de l'audiovisuel. Il se sert dorénavant des contenus audiovisuel produits historiquement pour la télévision pour alimenter ses propres contenus. Les documentaires sont également un nouvel axe stratégique. Ce secteur vise à offrir un traitement plus approfondi et plus long des sujets d'actualité ou de société. Enfin, le Groupe EBRA a développé un service de communication *corporate*, souvent désigné comme "Service de Marque". Ce service s'adresse aux entreprises cherchant à créer des récits de marque, en proposant des solutions de storytelling et de communication stratégique.

3.1.10.2.2.3.1.2 Accessibilité de l'information à tous les lecteurs

Accessibilité

Le Groupe EBRA, qui développe des solutions pour rendre ses contenus accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment les malvoyants. Des recherches sont en cours pour intégrer des fonctionnalités adaptées dans ses applications. Un système de synthèse vocale est déjà en place, permettant l'écoute des articles pour un accès facilité. Cette solution, Vocale Presse délivre un service de lecture audio des contenus que ce soit sur ordinateur, tablette ou téléphones portables.

Pour les personnes malvoyantes ou aveugles, le format DAISY (Digital Accessible Information System) permet de naviguer dans un document de façon structurée.

Jeune public

Le Groupe EBRA a pour objectif de faire découvrir la lecture de la presse dés le plus jeune âge, grâce à des dispositifs adaptés à chaque âge. Des journalistes interviennent ainsi auprès d'enfants dans les écoles pour faire découvrir le métier. Pour les élections européennes de 2023, le Groupe a également organisé une vaste opération pour apporter de l'information auprès des jeunes.

Les neuf titres du Groupe EBRA ont mené l'opération "Les jeunes, l'Europe et le Président", une rencontre exclusive à Strasbourg avec Emmanuel Macron.

Depuis décembre 2023, le Groupe EBRA permet également aux jeunes de 18-25 ans de s'abonner gratuitement *via* le dispositif du Dividende sociétal Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une campagne commerciale a été menée par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis le 15 janvier 2024 et jusque fin décembre 2024. A fin décembre 2024, le nombre d'abonnés était de 16 249, répartis entre *Le Dauphiné libéré, Le Progrès, les Dernières Nouvelles d'Alsace, l'Est républicain, le Républicain Lorrain, le Bien Public, le Journal de Saône et Loire, l'Alsace et Vosges Matin*. 60 % de ces 16 2499 abonnés s'étaient connectés au moins une fois en décembre.

3.1.10.2.2.3.2 Développer la citoyenneté à travers l'éducation et l'information

Les titres du Groupe EBRA s'engagent auprès des jeunes générations pour contribuer à leur éveil et à leur éducation aux médias, en proposant un large éventail d'initiatives. Parmi ces actions figurent des visites de sites de production journalistique, où les élèves peuvent découvrir les coulisses de l'information, comprendre les différentes étapes de la création d'un article, du reportage sur le terrain à la publication. Le Groupe EBRA organise également des ateliers pédagogiques avec des lycéens qui ont l'opportunité de créer leur propre journal, encadrés par des journalistes expérimentés qui les accompagnent dans la collecte de l'information, la vérification des sources et la rédaction d'articles. À l'heure où le risque de désinformation est omniprésent, le Groupe EBRA agit activement pour sensibiliser les jeunes générations à savoir comment s'informer et détecter les fausses informations. Deux initiatives illustrent ces engagements :

- Journaliste d'un Jour est un évènement qui invite des lycéens du Grand Est à se plonger dans le journalisme en réalisant eux-mêmes des reportages et articles, Grâce à un encadrement par des journalistes professionnels, l'initiative permet aux jeunes de découvrir les enjeux de l'information tout en développant leurs compétences rédactionnelles. La remise des prix et la publication des articles a lieu tous les ans en décembre ;
- la Semaine de la presse, un événement qui vise à sensibiliser les élèves à l'importance d'une information de qualité, en les rapprochant des métiers de la presse, tout en favorisant la réflexion critique sur les médias et la vérification de l'information. Le lundi 18 mars 2024 a eu lieu la 35ème Semaine de la Presse et des Médias à l'École (SPME), organisée par le CLEMI (Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information) ;
- La qualité des contenus éditoriaux du Groupe EBRA est soutenue par une politique de formation structurée reposant sur des partenariats stratégiques avec des écoles de journalisme. Grâce à cette initiative, les journalistes en formation bénéficient d'une immersion directe dans un environnement professionnel ce qui leur permet de développer des compétences en adéquation avec les spécificités locales et les exigences du métier. Ce dispositif contribue non seulement à la montée en compétence des nouveaux talents, mais également à garantir des contenus de grande qualité conformes aux standards élevés du Groupe EBRA.

[1] *Small and medium sized enterprises.Les petites et moyennes entreprises sont des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros, soit un total du bilan ne dépassant pas 43 millions d'euros.*

3.1.10.2.3 S3-2 - Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

3.1.10.2.3.1 Dans le cadre des actions de mécénat

Crédit Mutuel Alliance Fédérale associe sa gouvernance mutualiste à la définition de ses priorités de mécénat. Les priorités d'action sont ainsi définies par sa chambre syndicale et interfédérale, instance qui porte la voix des sociétaires et remonte les besoins de proximité. Par ailleurs, la fondation a une attention toute particulière aux associations qui intègrent leurs bénéficiaires au sein de leurs instances de gouvernance. C'est pourquoi, elle soutient par exemple des projets soutenus par l'association Entourage et décidés par un comité de la rue. Elle soutient également ATD Quart Monde qui veille à associer ses bénéficiaires à sa gouvernance.

De façon générale, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale entretient un dialogue continu et transparent avec les associations qu'elle soutient, grâce à un processus de communication solidaire et efficace. Elle met ainsi en place plusieurs canaux de communication pour favoriser l'écoute et le dialogue :

Des échanges réguliers, des visites terrain et la participation aux évènements organisés par les associations favorisent un dialogue permanent et direct avec les associations soutenues.

La Fondation offre également un accompagnement complet, comprenant un accompagnement financier et extra-financier. En 2024, deux programmes de formations/Masterclass ont été lancés pour répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations.

Enfin, une fois par an, des Assises de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont organisées afin de réunir les dirigeants associatifs pour discuter des enjeux et des défis communs. En mai 2024, la 2e édition des Assises a réuni 60 dirigeants associatifs pour discuter de la "Révolution environnementale et solidaire : comment la mener ensemble ?". Cet évènement a été l'occasion pour les associations présentes de partager leurs expériences et leurs connaissances pour trouver des solutions communes.

Ainsi, grâce à une écoute active et à un dialogue permanent, la Fondation a pu réagir rapidement face aux difficultés rencontrées par les associations, et ce à de multiples reprises, notamment :

En 2023, elle a été la première à prendre conscience des difficultés sévères qu'allait rencontrer l'ensemble des associations travaillant sur la précarité alimentaire. Elle a immédiatement répondu présent en accordant une aide exceptionnelle aux Restos du cœur d'un montant de 5 millions d'euros et en lançant un plan d'ampleur sur cette question.

En juillet 2024, un courrier a été adressé par le président de la Fondation à l'ensemble des associations partenaires menacées par une réduction des soutiens publics, réaffirmant le soutien de la fondation et la disponibilité des équipes pour étudier l'évolution de leurs besoins.

En décembre 2024, face à l'urgence humanitaire déclenchée par le cyclone Chido à Mayotte, la Fondation a apporté un soutien financier exceptionnel de 1 million d'euros à la Croix-Rouge française, témoignant ainsi de son engagement en faveur de la solidarité et de la résilience des communautés affectées.

3.1.10.2.3.2 Dans le cadre des actions de développement des territoires

Associations

Des mesures d'impact et des enquêtes de satisfaction sont réalisées dans le cadre des offres mises en place en faveur des associations. Par ailleurs, des échanges ont lieu lors de forums en région.

Fonds de révolution environnementale et sociale

Ce fonds à impact est classé article 9 selon le règlement SFDR.

Les méthodes utilisées pour déterminer dans quelle mesure les objectifs d'investissement durable du produit financier ont bien été atteints consistent, dans le cadre d'un dialogue continu engagé avec les bénéficiaires des investissements réalisés :

- à mettre en correspondance les activités financées avec les objectifs de développement durable retenus pour identifier celui ou ceux auquel l'investissement contribue ;
- à s'assurer que l'investissement ne cause préjudice à aucun des objectifs visé (respect des politiques d'exclusion normatives et sectorielles, instruction de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie européenne, collecte des principaux impacts négatifs significatifs, collecte des indicateurs clés de durabilité du fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP et la documentation associée) ;
- à s'assurer du respect par l'entreprise bénéficiaire des investissements de saines pratiques de gouvernance.

Initiatives entrepreneuriales et l'innovation

Les échanges se font tout au long de l'année au niveau des chargés d'affaires entreprises innovantes et des référents innovation, également lors de réunions des incubateurs, grandes écoles et clusters innovants au sein des régions.

Financement d'infrastructures

Parmi les éléments analysés lors de l'étude d'un financement de projet, il y a le bon alignement des intérêts entre les parties prenantes dont l'Etat, les collectivités locales a l'origine en général de l'appel d'offre.

Les dossiers sont aussi sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance, dans des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (dont le bon alignement des intérêts entre les parties et la rationalité économique), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles). Les projets financés doivent se conformer aux réglementations en la matière.

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'équateur » :

- Projets de catégorie A – Projets présentant des risques adverses potentiels sérieux sur le plan environnemental et social, et/ou susceptibles de générer des impacts hétérogènes, irréversibles et sans précédent. Ces projets font l'objet d'une due diligence renforcée en matière environnementale et sociale. Le processus d'évaluation a pour objectif d'analyser les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés au projet proposé, et de proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et compenser les risques et les impacts adverses de manière pertinente et adaptée à la nature et à l'échelle du projet proposé ;
- Projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- Projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Parmi les 49 projets financés en 2024 (en énergie renouvelables, infrastructures et télécoms), 38 sont classés en catégorie B, 11 en catégorie C et 0 en catégorie A.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de due diligences externes incluant un volet relatif à l'environnement. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille annuelle.

La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, moyens de communication, télécommunications, délégations de services publics).

Crédit Mutuel Equity et ses filiales

Ces entités accompagnent plus de 500 dirigeants à divers stades de maturité de leurs projets (amorçage, développement, transmission). Dans la mesure du possible, Crédit Mutuel Equity siège aux instances de la gouvernance des sociétés accompagnées (conseils, comités, ...) afin de devenir un partenaire influent. Elles mettent en rapport les dirigeants de ces sociétés afin qu'ils partagent leurs savoir-faire, témoignent de leur vie d'entrepreneur et développent des synergies.Cette communauté s'appuie également sur tout un écosystème d'experts issus d'horizons différents : l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales), l'IFGE (Institut Français de Gouvernement des Entreprises), l'EM Lyon, un réseau de senior *advisors* ou encore une plateforme d'open innovation. Un échange régulier et direct entre Crédit Mutuel Equity et les entreprises de son portefeuille permet d'identifier les impacts négatifs et d'y remédier.

Green et social bonds

Des réunions avec les investisseurs ont lieu tous les ans. Un comité dédié aux green et social se réunit tous les trimestres.

3.1.10.2.3.3 Dans le cadre de la presse

Le processus de dialogue avec les communautés affectées repose sur plusieurs mécanismes visant à assurer une communication transparente et réactive. Un centre d'appel est mis en place pour recueillir les préoccupations afin de les faire remonter aux services concernés qui se chargent de trouver des solutions. En parallèle, un dispositif d'alerte permet de signaler rapidement tous types de manquements graves, et ceci dans la plus stricte confidentialité garantissant une réponse adaptée et rapide. Enfin, un processus d'interrogation des parties prenantes est instauré afin de consulter régulièrement les communautés, recueillir leurs avis et ajuster les actions en fonction de leurs attentes et besoins.

3.1.10.2.4 S3-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

À noter que seuls des opportunités et des impacts positifs ont été identifiés comme matériels pour cette norme.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être contacté par les communautés affectées dans le cadre du processus de dialogue décrit ci-dessus et *via* les canaux institutionnels indiqués sur les site internet de ses entités et sur le site https://presse.creditmutuelalliancefederale.fr/interlocuteurs/.

3.1.10.3 Indicateurs et cibles

S3-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles sont définies au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Se référer au cahier introductif du présent document d'enregistrement universel pages 8 et 9 concernant le suivi des engagements de la banque à mission et pages 10 et 11 concernant le Dividende sociétal.

Engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission

n° mission	n° engagement	Engagement
4	10	Offrir la solution de paiement digital Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants
4	11	Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation , la croissance et l'emploi dans nos territoire

Dividende sociétal

15 % du résultat net consolidé mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale dans des investissements à impact, dans des offres à tarification solidaire et pour le mécénat.

Autres indicateurs

La note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.1.16.2.

Impact territorial et sociétal	2024
Mécénat et sponsoring	
Budget global dédié au mécénat (millions d'euros)	82
Impact territorial	
Nombre de points de vente	4 207
Nombre de points de vente du réseau bancaire France	3 759
Pourcentage de points de vente du réseau bancaire France en zone rurale	33 %
Associations	
Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	490 561
Epargne solidaire (milliers d'euros)	
Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	593 468
Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	4 862
Epargne salariale solidaire (milliers d'euros)	
Epargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES ou équivalent (milliers d'euros)	1 014 025

3.1.11 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

3.1.11.1 Stratégie

Bancassureur mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne tous les clients au mieux de leurs intérêts, les protège, en accord avec ses valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.
Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrit dans une relation de longue durée avec ses clients pour financer leurs projets et à la fois prévenir leurs difficultés financières.De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage (n°7 de l'entreprise à mission) à garantir l'intimité des données confiées par ses clients et sociétaires. Il crée ainsi une relation durable et de confiance avec ceux-ci.

Dans le même esprit de relation durable avec ses abonnés, le Groupe EBRA, de par son activité de presse, a pour ambition de permettre l'accès à une information fiable et entretient une ligne éditoriale indépendante pour ses médias locaux.

3.1.11.1.1 Description des impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie

SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique

S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

				Chaîne de valeur			Horizon de temps			
	#	Description	Type	Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	Périmètre
Accès à l'information	27	**Accès à l'Information et devoir de conseil** Impact négatif lié au risque de désinformation : potentielles difficultés de non-référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM	Impact négatif potentiel			*	*			Presse
	28	Impact négatif sur la clientèle lié à un défaut de conseil	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	29	Risques financiers de réputation et de perte de clients en raison d'une qualité de service dégradée (défaut de conseil, manque de réactivité ou de gestion des réclamations, qualité de l'information)	Risque actuel		*	*	*	*	*	Transverse
	30	Risque financier en raison de l'assignation de la part des clients pour non-respect des clauses contractuelles ou dispositions légales	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Liberté d'expression	31	**Liberté d'expression des journalistes dans le cadre des activités de presse** Impact positif de l'activité presse sur la qualité et l'indépendance de la ligne éditoriale	Impact positif réel			*	*			Presse
Protection de la vie privée	32	**Protection des données de la clientèle** Impact négatif sur la clientèle lié à une indisponibilité des systèmes d'information ou d'un usage frauduleux des données personnelles	Impact négatif potentiel		*	*	*	*	*	Opérations propres
	33	Risques financiers de réputation et de sanction en cas de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients ou de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Inclusion sociale	34	**Accès aux produits et services** Impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement : offre à destination des clients fragiles, micro-crédits, logements sociaux et offres tarifaires du Dividende sociétal	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement
	35	Opportunité d'accès à de nouveaux marchés ou de fidélisation grâce à des produits et services innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion	Opportunité actuelle		*			*	*	Transverse
	36	**Pratiques de commercialisation responsables** Impact négatif sur les clients en raison d'un défaut de transparence et de lisibilité de l'informations, voire une inadaptation des biens et services offerts	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	37	Risque réputationnel en cas de communication trompeuse, greenwashing, ou socialwashing	Risque potentiel	*		*	*	*	*	Transverse

Description des IROs :

- Impact négatif systémique n°27 : selon le Global Risks Report 2024[1], le risque de désinformation liée à l'utilisation de l'IA et des réseaux sociaux est un risque court terme majeur (2e position dans le classement des risques). Le Groupe EBRA est un acteur majeur dans le paysage médiatique français, la valorisation de ses contenus d'information générale vérifiée est primordiale pour lutter contre le risque de désinformation. 85% des groupes de presse quotidienne régionale sensibilisent leurs lecteurs aux fake news.
- Impact négatif ponctuel n°28 : cet impact concerne le conseil aux clients. Un défaut de conseil peut mener à des pertes

[1] https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024/

financières du client. L'impact négatif sur le client est directement lié au volumes d'encours concerné, par exemple s'il s'agit d'un surendettement. Il intègre également le risque de défaut de conseil dans le cas de la vente d'un contrat d'assurance prévoyance.

- Risques financiers n°29 : une communication d'informations aux clients et/ou prospects qui n'aurait pas un contenu exact, clair et non trompeur, peut engendrer des impacts financiers (réclamations, poursuites judiciaires...) ou un risque d'image (couverture médiatique d'un incident lié). Par ailleurs, la transparence est un sujet abordé sous plusieurs angles règlementaires et peut faire l'objet de sanctions par les autorités. Le défaut de conseil est de plus un risque identifié comme matériel dans les cartographies internes, notamment pour les activités de marché.
- Risque financier n°30 : risque financier porté par les pénalités que le groupe pourrait supporter en cas d'assignation de la part de client pour non respect des clauses contractuelles ou de la législation.
- Impact positif n°31 : le Groupe EBRA est un groupe de presse indépendant, couvert par des chartes éditoriales, détenteur de la certification JTI. il s'agit du cœur d'activité du Groupe EBRA, qui touche 16,5 millions de visiteurs uniques par mois et 800 000 exemplaires par jour.
- Impact négatif ponctuel n°32 : cet IRO concerne la gestion des données clients. Une potentielle fuite des données d'un client, peut avoir une ampleur significative sur la vie quotidienne de celui-ci en raison de la sensibilité des données personnelles que Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut posséder dans ses SI (données bancaires, données de santé...). De plus, une fuite de données peut avoir un caractère irrémédiable : usurpation d'identité, pertes financières en raison d'un accès aux données bancaires d'un client...
- Risque financier n°33 : cet IRO concerne la gestion des données personnelles des clients. La sévérité de ce risque a été cotée comme forte, du fait de l'impact réputationnel et des sanctions financières liées (non-respect RGPD) qui peuvent atteindre jusqu'à 4% du PNB annuel mondial de la banque. L'entrée en vigueur du RGDP a accru la probabilité de sanctions en fréquence, avec un renforcement des contrôles de la CNIL. Le nombre de sanctions infligées par la CNIL augmente régulièrement au fil des années.
- Impact positif n°34 : cet IRO concerne les activités de financement. Les crédits à l'habitat représentent 50 % des crédits de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Prendre en considération l'inclusion sociale des clients dans les décisions de financement génère nécessairement un impact positif pour les clients concernés.
- Opportunité n°35 : développer des offres adaptées et inclusives peut contribuer à diversifier les clientèles touchées et accéder à de nouveaux marchés, en connaissance de la clientèle. Ces initiatives améliorent l'image de marque du groupe et peuvent fidéliser de nouveaux clients pouvant générer du PNB.
- Impact négatif systémique n°36 : cet IRO concerne la communication sur les offres et la gestion du conseil aux clients. La transparence et la lisibilité de l'offre sont importantes. Ne pas veiller à ce sujet peut effectivement conduire à des situations d'exclusion financière, l'impact sera plus fort pour les communautés plus vulnérables. Une offre inadaptée vendue à un client fragile (ex. à cause d'une mauvaise estimation de son appétence au risque) pourrait le mettre dans une situation financière précaire.
- Risque financier n°37 : une communication trompeuse peut créer un risque réputationnel important pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, par le fait que les déclarations, les actions ou les communications liées ne reflètent pas clairement et équitablement le profil environnemental (greenwashing) ou social (socialwashing) sous-jacent d'une entité, d'un produit financier ou de services financiers. Cette pratique peut induire en erreur les consommateurs, les contreparties, les investisseurs ou d'autres acteurs du marché, menant à un risque de réputation important pour la banque (perte de confiance de la part de ses parties prenantes). De plus, le secteur bancaire et des services financiers est particulièrement sujet aux incidents liés à l'éco-blanchiment en rapport avec le climat : entre septembre 2022 et septembre 2023, une hausse de 70 %[1] de ce type d'incidents a été observée au sein du secteur.

Tous les clients pouvant être matériellement impactés par l'entreprise sont inclus dans le champ de divulgation. Les clients de la bancassurance sont concernés par les impacts mentionnés ci-dessus à l'exception des impacts liés aux activités de la presse qui concernent uniquement les clients de cette activité.

Il peut en particulier s'agir de clients de services susceptibles d'avoir une incidence négative sur leurs droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination, de clients qui ont besoin d'informations précises et accessibles sur les produits et les services afin de ne pas souscrire à des services de manière potentiellement dommageable; de clients particulièrement vulnérables aux impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts des stratégies de marketing et de vente, (personnes financièrement vulnérables).

3.1.11.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

3.1.11.2.1 S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les politiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en matière de bancassurance, ont pour objectif de s'assurer que les sociétaires et clients (particuliers, professionnels et entreprises) reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des sociétaires et clients en toutes circonstances, et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, la protection des données, la prévention, et l'accompagnement de la vulnérabilité et offres pour la transition écologique et sociale, concernent l'ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe aux directions commerciales du réseau et des filiales, à la direction de la conformité groupe, aux responsables de la sécurité du système d'information, de la protection des données personnelles notamment.

Concernant l'activité presse, les politiques portent sur la lutte contre la désinformation de la population et la qualité des contenus, son indépendance financière et le respect du cadre législatif, la satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements (cf. paragraphe 3.1.11.2.2.4).

[1] https://www.reprisk.com/research-insights/reports/spotting-greenwashing-with-esg-data

Politiques Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Contenu	Mise à disposition
Attirer et fidéliser tous les clients et sociétaires de la bancassurance de façon responsable	Développer l'accès à une information de qualité et aux produits et services de bancassurance pour tous, de façon personnalisée, rapide, permanente tout en protégeant les données des clients	En caisse et agence, sur les sites internet, banque à distance.
Défendre la qualité de l'information dans les journaux (Groupe EBRA)	S'engager pour l'indépendance éditoriale, le pluralisme des opinions et le refus de toute pression éditoriale. Garantir que les lignes éditoriales des journaux restent apolitiques et indépendantes. Lutter contre la désinformation	Site internet, ligne éditoriale

Respect des droits de l'homme

Élus et salariés exercent leurs activités dans le respect des valeurs du Crédit Mutuel et en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables, les normes et standards professionnels et les directives, statuts, règlements, procédures et normes internes.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille au respect des droits de l'homme dans ses relations avec les clients notamment en matière de respect de la personne, devoir de conseil et d'information, devoir de confidentialité et de protection des données personnelles, sécurité, d'équité dans le traitement des opérations, probité des collaborateurs, prévention et l'accompagnement des vulnérabilités Le Crédit Mutuel est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003 qui s'articule autour de dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Liens entre politiques et IROs

Politiques	Numéro d'IRO
Etre un groupe de bancassurance transparent	
Une présence au plus près des territoires	
Une information adaptée et transparente	
Le devoir d'information et de conseil	28, 36
Une information simple, claire et non trompeuse	29, 36, 37
Pratiques de commercialisation responsables	28, 30, 36
La qualité du conseil	
Des conseillers dédiés non commissionnées	28
Des collaborateurs formés	29, 30, 36
Prévention et gestion des conflits d'intérêt	28, 29
Une relation de proximité	29
Processus d'interaction	
La mesure de la qualité	29, 36
La voix du client	29, 36
Le lab	29, 36
Procédures de remédiation	
Réclamations	29
Médiation	29
Être une banque responsable et éthique	
Le code d'éthique et de déontologie	28, 30, 32
La protection des données personnelles	32
Le système de management de la sécurité informatique	32
La charte pour une intelligence artificielle de confiance	32
Prévenir et accompagner les vulnérabilités	
Agir contre les vulnérabilités économiques	
Clientèle fragile et vulnérable	
Offre bancaire clientèle fragile et vulnérable	34
Assurance et personnes fragiles	34
Le microcrédit	34
Lutte contre le surendettement	34
Faciliter l'accessibilité à nos offres et services	
Accessibilité aux services bancaires	
Personnes en situation de handicap	35
Offre multicanale	35
Des services bancaires inclusif	
Favoriser l'éducation	34
Politique envers les jeunes	34
Une presse de proximité et de confiance	
Lutter contre la désinformation et qualité des contenus	
Lutter contre la désinformation	27
Qualité des contenus	27, 31
Indépendance financière et respect du cadre législatif	
Indépendance financière	31
Respect du cadre législatif	31
Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements	36

Description IRO
Accès à l'information
27 Accès à l'information et devoir de conseil Impact négatif au risque de désinformation : potentielles difficultés de non référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM
28 Impact négatif sur la clientèle lié à un défaut de conseil
29 Risques financiers de réputation et de perte de clients en raison d'une qualité de services dégradée défaut de conseil, manque de réactivité ou de gestion des réclamation, qualité de l'information)
30 Risque financier en raison de l'assignation de la part des clients pour non-respect des clauses contractuelles ou dispositions légales
31 Liberté d'expression des journalistes dans le cadre des activités de presse Impact positif de l'activité de presse sur la qualité et l'indépendance de la ligne éditoriale
32 Protection des données de la clientèle Impact négatif sur la clientèle lié à une indisponibilité des systèmes d'information ou d'un usage frauduleux des données personnelles
33 Risques financiers de réputation et de sanction en cas de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients ou de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles
Accès aux produits et services
34 Impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement : offre à destination des clients fragiles, micro-crédits, logements sociaux et offres tarifaires du dividende sociétal
35 Opportunité d'accès à de nouveaux marchés ou de fidélisation grâce à des produits et services innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion Pratiques de commercialisation responsables
36 Impact négatif sur les clients en raison d'un défaut de transparence et de lisibilité de l'informations, voire une inadaptation des biens et services offerts
37 Risque réputationnel en cas de communication trompeuse, greenwashing, ou socialwashing

Les IROs identifiés reflètent les enjeux auxquels doit faire face le groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale adapte sa stratégie et son modèle d'affaires pour faire face à une révolution :

- économique et monétaire qui augmente les inégalités sociales ;
- numérique (émergence de l'IA, digitalisation des services) qui impacte l'expérience client, la qualité de la relation et la confiance entre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses clients et sociétaires ;
- écologique qui remet en cause les comportements du groupe avec une volonté de participer activement au financement de la transition écologique ;
- sociétales avec des exigences plus forte des clients et sociétaires (immédiateté, personnalisation, fluidité) qui nécessitent davantage de proximité, d'omnicanalité, d'agilité, de réactivité, de proactivité et de transparence de la part du groupe .

Les consommateurs susceptibles d'être concernés par des impacts importants du fait des activités de l'entreprise ou par l'intermédiaire de sa chaîne de valeur sont tous les clients particuliers, professionnels et entreprises pour l'activité bancassurance et des lecteurs pour l'activité presse dont :

- les clients de services qui sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur leurs droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination;
- les clients qui ont besoin d'informations précises et accessibles sur les produits et les services, notamment de manuels et d'étiquettes de produits, afin de ne pas souscrire à des produits ou services de manière potentiellement dommageable;
- les clients particulièrement vulnérables aux impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts des stratégies de marketing et de vente, tels que les personnes financièrement vulnérables.

Du fait de son statut, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini 5 missions et 15 engagements cohérents avec les IROs décrits ci-avant. Le plan stratégique 2024-2027 est un plan de conquête et d'initiative qui a pour engagement de mener la révolution écologique et sociétale en s'appuyant sur les salariés, les élus et la technologie.

3.1.11.2.2 S4-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

3.1.11.2.2.1 Être un groupe mutualiste de bancassurance transparent

3.1.11.2.2.1.1 Être présent au plus près des territoires

Crédit mutuel Alliance Fédérale a pour ambition d'apporter la preuve de ses valeurs mutualistes aux clients et sociétaires par:

- un accompagnement humain ;
- une expertise ;
- un soutien personnalisé pour leurs préoccupations en toute transparence.

3.1.11.2.2.1.1.1 Une information adaptée et transparente

Toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, quelle que soit leur structure, qu'il s'agisse de caisses locales. de banques régionales, de filiales ou de succursales, adressent et mettent à disposition de leur clientèle et du public, les dépliants tarifaires dont la présentation reprend la nomenclature normalisée destinée à favoriser la comparabilité des prix des principaux produits et services entre établissements de crédit conformément à la réglementation en vigueur. La démarche vis à aller au-delà de la simple conformité en assurant une accessibilité de l'information pour l'ensemble de la clientèle. Les dépliants tarifaires sont déclinés en fonction des marchés d'appartenance des clients et sont, en cas de besoin, spécifiques à certaines entités. Ils sont librement accessibles sur les sites internet de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC.

3.1.11.2.2.1.1.1 Le devoir d'information et de conseil

Conformément à la réglementation, les conditions contractuelles y compris tarifaires et pré contractuelles sont remises aux consommateurs et/ou sont tenues à leur disposition dans les points de vente.

Le devoir de conseil est mis en œuvre sur la base et dans les conditions prévues par les réglementations idoines dont les évolutions ou nouveautés sont intégrées dans les processus existants.

Également, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à accompagner progressivement les sociétaires et clients vers des investissements plus responsables créant de la valeur durable et partagée. Les critères extra-financiers sont intégrés, dans la mesure du possible, dans la sélection des produits afin d'étoffer l'offre durable, et de pouvoir proposer une gamme plus importante aux clients ayant des préférences en matière de durabilité.

En amont du conseil en investissement financier, les conseillers recueillent les préférences des clients en matière de durabilité *via* le processus de profilage investisseur. Ils intègrent en conséquence leurs préférences en matière de durabilité dans les propositions qui leur sont faites. Les conseillers ont été formés sur ce sujet et ont également à leur disposition une fiche pédagogique pour les aider à expliquer ces nouvelles notions aux clients. Une vidéo a également été mise à disposition des clients sur l'espace digital afin de leur présenter ce nouveau questionnaire et les familiariser avec ces nouvelles notions.

3.1.11.2.2.1.1.2 Une information simple, claire et non trompeuse

Un processus de validation de l'ensemble de la documentation réglementaire et commerciale est en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'ensemble des acteurs concernés par ce dispositif s'assure du respect du caractère exact, clair et non trompeur des informations à destination du public, ainsi que du respect des obligations réglementaires et spécifiques à chaque produit ou service. Les informations extra-financières font partie des informations analysées afin d'éviter tout risque d'éco-blanchiment.

3.1.11.2.2.1.1.3 Pratiques de commercialisation responsables

Les conseillers et les chargés d'affaires jouent un rôle central dans la construction et le maintien d'une relation de confiance entre le client et la banque.

Des dispositifs d'intégration et de connaissance des clients leuri permettent de disposer des informations utiles relatives à leur identité, leur domiciliation, aux activités exercées, à leur environnement économique ainsi qu'aux bénéficiaires effectifs de la relation. Les entités du groupe veillent à ce que ces informations soient régulièrement mises à jour car elles sont notamment nécessaires pour accompagner le client de façon personnalisée au plus près de ses besoins.

Commercialisation de nouveaux produits

Les produits nouveaux ou subissant des transformations significatives sont soumises à des procédures spécifiques d'examen préalable de la conformité incluant un avis écrit du responsable de la Conformité ou d'une personne dûment habilitée par ce dernier à cet effet, ainsi que de tout dispositif de nature à conseiller et assister les clients.

Lorsqu'un produit est destiné à être commercialisé dans le réseau ou dans plusieurs entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'avis du comité nouveaux produits Crédit Mutuel

Alliance Fédérale est nécessaire. Lorsque la commercialisation est restreinte à une entité métier, l'avis donné par le métier est communiqué, pour simple information, au comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui peut émettre ses propres recommandations s'il l'estime nécessaire. Ce comité valide préalablement le processus de contrôle mis en œuvre par le métier.

Ces processus s'intègrent plus largement dans un dispositif de gouvernance produits permettant de déterminer les cibles des clientèles concernées selon leur profil et de détecter et corriger les anomalies de distribution.

3.1.11.2.2.1.1.2 La qualité du conseil

3.1.11.2.2.1.1.2.1 Une relation de proximité et des conseillers dédiés non commissionnés

Courant 2024, au sein de l'activité banque de détail, plus de 26 000 collaborateurs du groupe répartis dans près de 3 800 caisses de Crédit Mutuel et agences CIC garantissent en France une relation de proximité aux clients particuliers, professionnels, agriculteurs, associations et entreprises implantés dans les territoires. Et 99,6% des clients disposent d'un conseiller dédié.

Ce maillage étroit des territoires est doublé d'une forte capacité à agir localement. Grâce à une culture de la responsabilité et des outils et des circuits de décisions très décentralisés, 92,9% des décisions d'octroi de crédit sont prises localement chaque année, au plus près des besoins des clients.

Les salariés des réseaux bancaires ne sont pas payés à l'acte, ne perçoivent pas de commissions en fonction des ventes et ne bénéficient pas de rémunération variable. . L'absence de commissionnement des conseillers est une pratique historique au Crédit Mutuel étendue au CIC à la suite de son rachat en 1998. Depuis l'adoption du statut d'entreprise à mission en janvier 2022, l'objectif d'accompagner les clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts figure dans les statuts. L'absence de commissionnement des conseillers est un levier déterminant pour assurer un conseil indépendant et de qualité et figure à présent parmi les engagements suivis chaque année par le Comité de mission.

Ces facteurs contribuent à placer régulièrement le Crédit Mutuel et ses filiales parmi les leaders de la qualité de la relation client du secteur bancaire grâce une relation personnelle entre un client et son conseiller.

3.1.11.2.2.1.1.2.2 Des collaborateurs formés

La formation a pour objectif d'aider les collaborateurs à s'adapter aux évolutions constantes de leur métier, de les accompagner dans leur carrière professionnelle. La mission de la formation est aussi de prévenir un des risques significatifs extra-financiers, celui du risque de non-conformité des opérations bancaires et financières. C'est un levier majeur pour la réussite de la stratégie de transformation du groupe.

Ces formations sont assurées par CAP Compétences, l'organisme de formation du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En plus des formations règlementaires, stratégiques et de renforcement des compétences, chaque année, les commerciaux en évolution professionnelle suivent un parcours de formation d'une trentaine de jours, adapté à l'exercice de leur futur métier. Un des parcours emblématiques est l'École des directrices et directeurs d'agence, réalisé sur une période de quatre à cinq mois sachant que les candidats et candidates au poste de directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de l'apprentissage. Ces dispositifs permettent une évolution de carrière régulière au sein des réseaux. En complément de toutes ces formations, les salariés ont accès à la plateforme de formation à distance qui propose une offre riche diversifiée de modules.

L'ensemble des collaborateurs du réseau ayant un lien avec la clientèle sont formés aux règlementations et aux pratiques opérationnelles du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cela concerne les règlementations MIF2[1] intégrant la finance durable, la protection de la clientèle, la DDA[2] et la DCI. Ces actions de formation sont déployées sur l'ensemble du territoire, et constituent donc un levier de la maitrise du conseil. En outre, pour l'épargne financière, les collaborateurs sont catégorisés en "groupe vendeur", ce qui permet d'adapter la formation en fonction de l'emploi exercé par le collaborateur, et de ce fait des produits vendus, *via* une personnalisation des parcours de formation en fonction de ce "groupe vendeur". En l'absence de validation des capacités initiales et/ou actualisation annuelle des connaissances, les collaborateurs sont bloqués dans les outils Titres, Assurance et Crédit Habitat.

Des référents ESG ont également été désignés pour former et accompagner les collaborateurs réseau dans leur montée en compétence sur ces enjeux et dans le prise en compte de la politique ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier en 2024 sur les aspects de finance durable et de politiques sectorielles, par exemple sur le marché de l'entreprise ou encore l'habitat. Ces derniers bénéficient de formations spécifiques. Aussi, une action complémentaire "ESG opérationnel dans les outils d'épargne financière" a été identifiée pour permettre à des collaborateurs « groupe vendeur » de niveau 3 (expert) une maitrise et une sensibilisation sur ces sujets. Des fiches pédagogiques ont également été rédigées pour aider les collaborateurs du réseau à mieux appréhender ces sujets.

La formation au défaut de conseil en épargne financière est développée lors de plusieurs séquences :

- dans la formation dédiée à MIF2, dans le module "conseil en investissement financier", les risques et conséquences sont identifiés afin de s'en prémunir ;
- dans le parcours afin de devenir conseiller de clientèle, lors des modules "épargne bancaire et financière" ainsi que le module "assurance vie", ce sujet est enseigné ;
- dans le parcours afin de devenir conseiller patrimonial, lors des modules "environnement économique et épargne financière", ces risques et conséquences sont intégrés à l'animation.

3.1.11.2.2.1.1.2.3 Prévention et gestion des conflits d'intérêt

La prévention des conflits d'intérêts repose sur un ensemble de textes (Recueil de déontologie, Code d'éthique et de déontologie, politiques et procédures spécifiques) et de mesures (cartographie des risques, formation des collaborateurs, contrôles sur la commercialisation, dispositif de réclamation et de médiation, etc.) qui permettent de renforcer la qualité du conseil fourni à la clientèle. Il existe également un dispositif relatif aux nouveaux produits qui permet de passer en revue et de circonscrire les risques inhérents, notamment en matière de conflit d'intérêts, avant leur mise sur le marché.

Lorsque les mesures prises ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients sera évité, le prestataire informe clairement ceux-ci, avant d'agir en leur nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts. Une information est donnée à la clientèle sur un support durable à la demande ou avec l'accord du responsable de la conformité.

Toute entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale produisant ou diffusant des analyses financières (ou recommandations en investissement) met en œuvre les procédures à suivre et les mesures à prendre afin que toute analyse financière présente, lors de sa diffusion, les relations et circonstances concernant l'analyste ou elle-même. On peut raisonnablement penser que es relations et circonstances sont de nature à porter atteinte à l'objectivité de l'analyse, en particulier lorsque l'entité ou l'analyste ou toute personne ayant participé à l'élaboration de l'analyse a un intérêt financier significatif dans un ou plusieurs instruments financiers faisant l'objet de l'analyse ou un conflit d'intérêts significatif avec un émetteur auquel se rapporte l'analyse. A ce titre, l'entité concernée et toute personne morale qui lui est liée, fournit des informations relatives aux intérêts et conflits d'intérêts.

[1] *MIF2 : La directive MIF 2 (Marchés d'Instruments Financiers 2) est une réglementation européenne qui vise à accroître la transparence des produits financiers et à protéger les investisseurs sur les marchés financiers.*
[2] *DDA : Directive sur la distribution d'assurances, DCI : Directive crédit immobilier.*

3.1.11.2.2.1.1.3 S4-2 - Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Les processus d'interaction concernant les clients fragiles et vulnérables sont décrits dans la section 3.1.11.2.2.2.1.1 et 3.1.11.2.2.2.1.3, ceux concernant les clients en situation de handicap dans la section 3.1.11.2.2.2.2.1.L'engagement se fait avec les clients finaux.

3.1.11.2.2.1.1.3.1 La mesure de la qualité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour objectif de créer une relation durable avec les clients et les sociétaires, de s'assurer qu'ils reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation, les équipes marketing et commerciales réalisent des analyses permettant d'être à l'écoute des clients *via* une approche multicanale en allant requérir leurs avis lors du parcours client et en les associant à des réflexions sur des créations de produits.

Un dispositif de différentes mesures de la satisfaction client est déployé au sein de la direction commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernant les réseaux bancaires en France. Ce dispositif repose sur deux mesures :

- mesure de la satisfaction client tous les deux ans. En 2024, 34 000 clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC, particuliers et professionnels ont participé à une enquête NPS[1] relationnel pour la seconde fois (la première vague ayant eu lieu en 2022).Cette étude permet d'avoir des résultats de satisfaction sur l'ensemble des points de contact (agence, conseiller, plateforme tél ...) sur un échantillon robuste et représentatif de clients. Chaque entité dispose ainsi de ses propres résultats. Cette année le score de NPS pour le Crédit Mutuel s'élève à 41 (vs 38 en 2022). et pour le CIC à 31 (vs 30 en 2022). L'enquête confirme la pertinence des choix stratégiques, de placer le conseiller au cœur de la relation ;
- mesure immédiate de la satisfaction client *via* une enquête post contact. Après chaque rendez-vous les clients sont sollicités pour répondre à un très court questionnaire satisfaction du contact + recommandation de sa banque. Si l'évaluation obtenue est inférieure à 6/10 le directeur reçoit une tâche pour comprendre et corriger le ressenti client. De plus, les réseaux disposent d'un outil de reporting de ces enquêtes permettant de consulter différents indicateurs quantitatifs, d'identifier les dysfonctionnements dans la relation client et de mettre en place des actions correctives.

Les autres entités du groupe disposent aussi de dispositifs de mesure de l'expérience client Des dispositifs de mesure plus ciblés sont aussi en place (nouveaux clients, clients en recouvrement,...).

Elles participent aussi à des labels ou des prix autour de la relation client et du service rendu. Cela permet de se challenger avec les standards du marché mais aussi de se comparer avec des entreprises d'horizon très différent..

Les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ainsi que Monabanq ont à nouveau remporté des prix lors des Trophées qualité de la banque 2025[2]. Sur les six canaux de relation client observés, le Crédit Mutuel est cinq fois sur le podium, et obtient la meilleure note de satisfaction pour son application mobile. Le CIC remporte quatre trophées dont deux premières places pour la qualité de l'accueil en agence et pour l'action de ses conseillers dans la préparation des projets.

Du côté des banques en ligne, Monabanq obtient la meilleure note pour les conseillers quotidiens et est aussi récompensée pour ses conseillers projet et son application mobile. La banque a aussi été élue Service Client de l'Année en 2024, comme Cofidis Espagne. Et Cofidis France a reçu le label « Client heureux, Entreprise heureuse » reconnaissant la qualité de service rendu aux clients mais aussi une expérience collaborateur.
Par ailleurs, le baromètre Posternak-Ifop[3], classement de l'image des entreprises, confirme au quatrième trimestre 2024 le leadership du Crédit Mutuel dans le secteur des banques avec un score de 53 points sur 100. Le Crédit Mutuel entre pour la première fois dans le top 5 des marques préférées des français.

Il est aussi lauréat, pour la deuxième année consécutive, du Podium de la Relation Client 2024[4] pour le secteur banque.

3.1.11.2.2.1.1.3.2 La voix du client

Pour viser l'amélioration de la réputation en ligne et pour optimiser le référencement local, les avis Google sont un levier important pour renforcer la crédibilité et l'image du groupe. Google prend en compte les avis client pour classer les entreprises dans les résultats de recherche locale. Une note élevée et des avis fréquents augmentent la visibilité.

Les avis sont également une source précieuse pour connaitre les attentes, les satisfactions et les points à améliorer.

Les enjeux sont de différentes natures :

- répondre à tous les avis pour démontrer notre professionnalisme et notre sens de la relation client ;
- gérer les avis négatifs, en répondant de manière professionnelle et en traitant l'insatisfaction du client chaque fois que cela est possible.

Le pôle voix du client rattaché à la direction des réclamations et voix du client répond tout au long de l'année à tous les avis positifs et négatifs de manière personnalisée, en remerciant les clients satisfaits, en gérant les avis négatifs avec le réseau des Banques CIC.

Les clients sont encouragés à déposer des avis après une expérience avec leur conseiller. En 2024, la note du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis l'origine est à 4,4 pour un nombre d'avis de 139 120. Sur l'année 2024, la note est de 4,6 avec 35 685 avis. Les avis positifs représentent 89 % des avis sur l'année 2024.

3.1.11.2.2.1.1.3.3 Le Lab

Afin de co-construire de nouvelles offres avec les clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC et de leur donner la parole, la direction commerciale a mis en place depuis maintenant 5 ans une plateforme communautaire accessible en ligne et uniquement sur incitation : le Lab Crédit Mutuel et le Lab CIC. Cette plateforme permet de dialoguer avec les clients pour qu'ils puissent déposer toutes leurs idées sur certaines thématiques. En 2024, plus de 1 800 clients Crédit Mutuel et CIC ont pu s'exprimer.

Leur retours donnent lieu à la fois à une restitution en interne mais aussi à des articles dans le blog lié au Lab.

Ainsi en 2024, parmi les thématiques proposées, les clients ont souhaité abordé sont : la protection et la fraude (comment se protéger des divers risques : cybersécurité, risques cllimatiques,...), les moyens de paiements (à l'heure de la dématérialisation des moyens de paiement, quelles sont vos pratiques et habitudes, quelles difficultés,...), le conseiller (quelle relation avec le conseiller,...).

[1] *Le N.P.S ou Net Promoter Score est un indicateur de fidélité mesurant la recommandation des clients. Il est calculé en prenant le pourcentage de promoteurs (note de 9 à 10) et en y soustrayant le pourcentage de détracteurs (note de 0 à 6. Le NPS est ainsi exprimé via un nombre compris entre - 100 et + 100.*
[2] *Sondage OpinionWay pour MoneyVox réalisé du 24 septembre au 24 octobre 2024 auprès d'un échantillon de 5 129 Français bancarisés recrutés au sein d'un échantillon représentatif de la population française majeure.https://www.moneyvox.fr/banque/trophees-de-la-banque/qualite.php*
[3] *Sondage réalisé du 7 au 8 novembre 2024 sur un échantillon national représentatif de la population française, composé de 1001 personnes âgées de 18 ans et plus. http://www.lamatrice.com/FR/barometre-posternak-ifop-entreprises.html*
[4] *Enquête réalisée auprès d'un échantillon national représentatif de 4 000 Français de 18 ans et plus, interrogés en ligne sur la qualité de la relation. https://www.podiumdelarelationclient.fr/podium-2024/laureats-2024/*

3.1.11.2.2.1.1.4 S4-3 - Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

3.1.11.2.2.1.1.4.1 Réclamations

3.1.11.2.2.1.1.4.1.1 Réclamations en France

Pour déposer une réclamation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC un dispositif de traitement à trois niveaux accessible en permanence.

En cas de mécontentement, le client est invité à contacter :

- son conseiller clientèle ou le directeur de son agence (niveau 1) en vue de trouver la solution la mieux adaptée à sa situation ;
- le service relation clientèle (niveau 2) ;
- le médiateur (niveau 3), en tout état de cause 2 mois après l'envoi de sa 1ère réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été répondu ou non. Le Médiateur de la Banque peut être saisi uniquement par les personnes physiques si le litige entre dans son champ de compétence.

Les moyens proposés pour déposer une réclamation auprès des niveaux 1 et 2 sont diversifiés : formulaire en ligne accessible après authentification *via* le service banque à distance, formulaire en ligne complet pour les non-détenteurs d'un contrat banque à distance, courriel, courrier, face à face et numéro téléphonique unique dédié aux réclamations.

Une information complète sur les réclamations précisant les interlocuteurs à contacter, les moyens ainsi que les recours possibles est portée à la connaissance des clients à partir :

- de la page dédiée aux réclamations des sites internet Crédit Mutuel et du CIC ;
- des plaquettes d'information réclamations disponibles dans les points de vente ;
- des plaquettes tarifaires disponibles sur les sites internet et dans les points de vente.

A l'occasion du traitement d'une réclamations écrite ou d'une réclamation relevant de la DSP2[1] orale ou écrite, une réponse écrite est adressée aux clients dans les meilleurs délais, en respectant les délais réglementaires et en l'informant des voies de recours possibles en cas de désaccord sur la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse.

La gestion d'une réclamation s'inscrit dans la gestion de la relation client sur la durée. Elle permet de consolider une relation et est l'occasion de répondre aux attentes du client.

Les conseillers respectent les règles de déontologie et le règlement intérieur du groupe qui vise à préserver la relation quel que soit l'évènement à gérer avec leurs clients.

Les personnes en charge des réclamations sont formés à la gestion des réclamations.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'un outil unique de saisie et de gestion des réclamations permettant d'en effectuer un suivi et de conserver des pistes d'audit.

Cet outil met en œuvre la classification des réclamations permettant de renseigner précisément les nouveaux questionnaires ACPR Banque et Assurance. Cet outil est en conformité en prenant en compte les recommandations ACPR Banque et Assurance sur le calcul des délais réglementaires concernant les réclamations écrites et DSP2. Depuis le 1er janvier 2024 ont été intégrées les évolutions liées à la recommandation AMF avec ajout du médiateur de l'AMF dans les voies de recours.

La priorité donnée à la satisfaction des clients en toutes circonstances explique l'intérêt marqué de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'amélioration constante du traitement des réclamations clients et de son suivi.

La direction des réclamations groupe, directement rattachée au directeur général adjoint du Crédit Mutuel et au directeur général adjoint du CIC pilote les réclamations et coordonne les services relations clientèle des différentes entités. Un pilotage des différents indicateurs commerciaux et réglementaires a été mis en œuvre au niveau du groupe.

Ce dispositif est complété d'un comité réclamations clients sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui se réunit annuellement. Ce comité a pour mission principale de définir les actions à mettre en œuvre d'une part sur la base d'une analyse qualitative et quantitative complète des réclamations, et d'autre part sur la base de la synthèse des points à améliorer détectés dans le cadre du traitement des réclamations.

Une enquête de satisfaction adressée à chaque client à l'issue de sa réclamation permet de connaître son ressenti quant au traitement de sa réclamation ainsi que les améliorations souhaitées.

Données chiffrées Crédit Mutuel Alliance Fédérale[2]:

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des banques du CIC et de la banque Transatlantique, le volume global des réclamations créées en 2024 est de 38 014. 45% (17 089) ont été prises en charge par le réseau (Niveau 1), 17 % (6 604) par le Service Relations Client (niveau 2) et 37 % (13 946) par les ACM.

Les réclamations créées en 2024 représentent 2,58 réclamations pour 1 000 clients. Pour le réseau (niveau 1), cela représente 1,16 pour 1 000 clients.

La réactivité vis-à-vis des clients est un enjeu majeur. Le délai moyen global[3] est de 17 jours pour une ambition fixée à 15 jours. Le réseau (Niveau 1) traite les réclamations[4] dans un délai de 16 jours et le Service Relations Client (niveau 2) dans un délai de 11 jours.
Des délais règlementaires[5] sont fixés par les régulateurs : 94 % des réclamations ACPR/AMF respectent ce délai, ce taux est de 82 % pour les réclamations relevant de la DSP2.

Les réponses adressées aux clients dans le cadre de ces réclamations doivent être insérées dans notre outil. Pour 96 % d'entre elles, une réponse définitive a bien été insérée.

Cofidis Group, de son côté, dispose d'un cadre groupe conformité relatif à la gestion des réclamations qui est un recueil de normes à décliner par chacune des entités de Cofidis Group, en fonction de sa taille et de son organisation, en vue de mettre en place un traitement efficace et conforme des réclamations au sein de celles-ci *via* un dispositif similaire à celui des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

Toutes les entités Cofidis Group situées en France sont soumises aux règles du cadre groupe en fonction de leur taille et de leur organisation. Elles ont mis en place un dispositif de gestion des réclamations permettant de respecter le cadre groupe ainsi que es recommandations de l'ACPR sur le sujet. Elles reportent mensuellement leurs réclamations à la Conformité Cofidis Group.

3.1.11.2.2.1.1.4.1.2 Réclamations à l'étranger

TARGOBANK accorde la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle. Les clients ont la possibilité de déposer leurs réclamations par différents canaux à tout moment. La

[1] *La Directive sur les services de paiement de l'Union européenne (DSP2) vise à renforcer la protection des utilisateurs de services de paiement et à améliorer la sécurité des transactions. Elle a un impact significatif sur le traitement des réclamations liées aux services de paiement.*
[2] *Caisse Fédérale de Crédit Mutuel + Banques régionales CIC+ Banque Transatlantique.*
[3] *Délai moyen de réponse global : c'est-à-dire toutes les réclamations (orales/écrites), ce délai est calculé à compter de la date de réception.*
[4] *Réclamations créées et clôturées.*
[5] *Délais de réponse réglementaires : les réclamations écrites ou orales relevant de la DSP2 doivent être traitées dans les 15 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation, pour les autres réclamations le délai est de 60 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la 1ère réclamation écrite. Pour les réclamations RGDP, le délai est de 1 mois à compter de la date de réception de la réclamation.*

réclamation peut être effectuée en personne dans n'importe quelle agence, par téléphone, courrier électronique, fax ou courrier après authentification. Une information complète sur la gestion des réclamations indiquant les coordonnées et les voies de recours est mise à la disposition des clients *via* un document spécifique disponible sur le site internet de TARGOBANK.

Toutes les entités de Cofidis Group à l'étranger sont soumises aux règles du cadre groupe en fonction de leur taille et de leur organisation. Elles ont mis en place un dispositif de gestion des réclamations permettant de respecter le cadre groupe ainsi que leurs éventuelles spécificités réglementaires locales. Elles reportent mensuellement leurs réclamations à la Conformité Cofidis Group.

3.1.11.2.2.1.1.4.2 Médiation

La procédure de médiation consiste à faire appel à une tierce personne chargée de proposer une solution de conciliation et de trouver un accord entre les différentes parties.

3.1.11.2.2.1.1.4.2.1 Médiation en France

Un médiateur peut intervenir en cas de désaccord avec la réponse apportée à une réclamation ou si aucune réponse n'a été apportée deux mois après son envoi (le cachet de la poste faisant foi ou la saisie du formulaire), quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.

Le médiateur examine la recevabilité du dossier et s'il est recevable, l'instruit avec les pièces produites par les deux parties. Le médiateur rend un avis motivé dans les trois mois, à compter de la date d'envoi de son accusé de réception.

Le dispositif de médiation et la procédure à suivre sont présentés sur les sites internet des entités. Le médiateur varie selon la nature du litige.

Depuis la mise en place de la médiation de la consommation,–le premier janvier 2016, le médiateur groupe dispose de quatre sites dédiés pour les entités Crédit Mutuel, CIC, Créatis et Monabanq. présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne. Son rapport annuel y est également consultable.

Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

En 2024, le nombre de dossiers recevables traités par l'équipe en charge de la médiation sur le périmètre des fédérations Crédit Mutuel,Alliance Fédérale, CIC, Creatis, Monabanq, Groupe la Française et Crédit Mutuel Épargne Salariale, a progressé de 15 % et le taux d'avis favorables aux clients est de 31 % (35 % en 2023).

3.1.11.2.2.1.1.4.2.2 Médiation à l'étranger

TARGOBANK s'est engagée à participer à la procédure de règlement des litiges du service de médiation pour les litiges de consommation : « médiateur pour les banques privées» (https://bankenombudsmann.de). Les consommateurs ont la possibilité de déposer une demande en médiation pour le règlement d'un litige avec TARGOBANK. En cas de litige relatif à un contrat de service de paiement (article 675 f du Code civil allemand), les non-consommateurs ont également la possibilité de contacter le médiateur pour les banques privées.

Les entités de Cofidis Group à l'étranger s'inscrivent dans un système de médiation permettant, en cas de réponse de l'entité ne satisfaisant pas le réclamant, de saisir un médiateur indépendant - pouvant prendre une forme différente selon le pays concerné (ombudsman, arbitre, ...) - afin de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de la réclamation.

3.1.11.2.2.1.2 Être une banque responsable et éthique

3.1.11.2.2.1.2.1 Le Code d'éthique et de déontologie

Se référer à la section 3.1.12.2.2.3.

3.1.11.2.2.1.2.2 La protection des données personnelles

L'ensemble des actions énoncées dans ce paragraphe et les deux paragraphes suivants (3.1.11.2.2.1.2.2, 3.1.11.2.2.1.2.2) visent à anticiper et à prévenir les risques de perte, de modification ou d'utilisation malveillante des données, tout en garantissant une expérience client sécurisée : confidentialité des données,durée de conservation des données, formation continue infrastructures sécurisées, partenariats de confiance. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'une politique de protection des données personnelle[1]s qui renforce le respect des droit des personnes . Ainsi, toutes les filiales du groupe bénéficient d'un délégué à la protection des données (DPO) y compris celles qui n'y sont pas légalement tenues (nombre de salariés inférieur à 250 et dont l'activité principale n'est pas le traitement de données à caractère personnel).

Les actions décrites ci-après concernent les entités du groupe situées en France et les entités des ACM situées au Luxembourg et en Belgique (120 entités) :

Les registres des traitements sont gérés par un collaborateur dédié et actualisés tous les 18 mois. Les *privacy impact assessments*[2] (PIA) et les balances des intérêts[3] sont directement gérés dans l'outil et actualisés régulièrement.

De nombreuses fiches thématiques sont disponibles dans l'intranet.

Des formations sur différents supports sont disponibles, pour les développeurs et les réseaux, certaines sont obligatoires. Le taux de salariés inscrits ayant suivi la formation RGPD en 2024 est supérieur à 80 %.

Une procédure de réponse aux demandes individuelles (environ 600 par an) est disponible dans l'intranet, ainsi qu'une procédure en cas de violation de données.

Le DPO bénéficie de deux réseaux de correspondants , tant dans les filiales que dans les différents secteurs d'Euro-Information.

Avant de passer devant le comité nouveau produit (CNP), les nouveaux dispositifs sont soumis au DPO qui participe à différents comités de pilotage (data factory, modèles I.A.).

Le nombre de demandes de réclamations CNIL a été de 15 en 2024, toutes répondues dans les délais.Un processus similaire est mis en place dans les autres entités du groupe situées à l'étranger car leur clientèle est composée notamment de résidents européens.

Par ailleurs, les données personnelles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la gestion des comptes et contrats, et sont ensuite détruites ou anonymisées en toute sécurité.

La charte de protection et d'utilisation des données personnelles des clients et sociétaires est également disponible sur le site.

3.1.11.2.2.1.2.3 Le système de management de la sécurité informatique / cybersécurité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est doté d'un corpus documentaire régissant les exigences en matière de sécurité du système d'information.

Ce cadre documentaire fixe la stratégie Cyber et les orientations générales qui s'appliquent aussi bien aux utilisateurs des systèmes d'informations, qu'aux TIC[4] mettant à disposition ces dits systèmes et outils du groupe.

Afin de se conformer à ce cadre d'exigences, Euro-Information, la filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est dotée

[1] *https://www.creditmutuelalliancefederale.fr/en/protection-des-donnees-personnelles/politique-de-protection-des-donnees-personnelles.html*
[2] *Analyse d'impact relative à la protection des données.*
[3] *Pour fonder un traitement sur ses intérêts légitimes, l'organisme traitant les données doit respecter certaines exigences. Il doit opérer une pondération entre son intérêt et les « intérêts ou libertés et droits fondamentaux des personnes » et doit également intégrer les « attentes raisonnables » de ces personnes. Cette « mise en balance » des droits et intérêts en cause doit être réalisée pour chaque traitement fondé sur l'intérêt légitime, au regard des conditions concrètes de sa mise en œuvre (source CNIL).*
[4] *Technologies de l'information et de la communication.*

d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) certifié ISO27001 depuis 2017[1].

Les enjeux du SMSI sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du Système d'Information en :
  - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
  - pilotant la sécurité par une approche risque,
  - définissant les règles de sécurité,
  - garantissant l'application de ces règles.
- d'améliorer continuellement la sécurité du Système d'Information en :
  - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
  - réalisant une veille sécuritaire,
  - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
  - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

En 2024, le pourcentage d'informations dans les infrastructures et systèmes du groupe localisés en France est de 99,97 %.

Le taux de disponibilité moyen des principales applications sur l'année 2024 est de 99,82 %.

3.1.11.2.2.1.2.4 La charte pour une intelligence artificielle de confiance

Banque technologique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à mettre l'innovation technologique au service de l'humain et à agir pour une société plus juste et plus durable. Dans le contexte d'une nouvelle révolution technologique, le groupe s'engage à garantir, dans toutes ses entités, une utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans un cadre de confiance, respectueux du droit français et européen, reposant sur les valeurs fondamentales d'égalité, de solidarité et de liberté du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ce cadre de confiance se traduit par la mise en œuvre de la charte éthique de l'IA et de la data de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, élaborée en 2024 en étroite collaboration avec le comité de mission.

Deux des principes fondateurs de la charte éthique de l'IA et de la data sont :

- protéger les données et l'intimité numérique des sociétaires et clients : 99 % des traitements sont réalisés dans les data centers du groupe en France et en Europe et seules les données personnelles dont l'utilité est démontrée et nécessaire pour les besoins métiers sont utilisées.
- s'assurer de la robustesse des solutions technologiques à base d'IA : Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à identifier les risques et mesurer les performances liées à ses modèles d'IA. Des procédures de contrôle et d'évaluation ainsi qu'une veille active sont mises en place pour anticiper les évolutions à venir de l'IA, tout en renforçant les procédures de sécurité à suivre par les clients.

Le groupe a mobilisé huit directions générales, coordonnées par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et Euro Information, la filiale technologique du groupe, afin de construire des plans d'action permettant la mise en œuvre des engagements de la charte éthique. La réalisation des plans d'action sera suivie sur la plateforme d'audibilité des modèles d'IA du groupe. Son avancement sera présenté régulièrement au comité de mission.

3.1.11.2.2.2 Prévenir et accompagner les vulnérabilités

3.1.11.2.2.2.1 Agir contre les vulnérabilités économiques

3.1.11.2.2.2.1.1 Clientèle fragile et vulnérable

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif d'inclusion bancaire qui s'appuie sur une gouvernance dédiée, une politique d'engagement diffusée sur les sites Internet (elle porte à la connaissance du public les actions menées et en cours pour promouvoir l'inclusion bancaire), des processus automatisés, des formations spécifiques dispensées aux collaborateurs, ainsi qu'un dispositif de contrôle.

Depuis juillet 2022, un réseau composé de 24 référents clientèles vulnérables et fragiles est mis en place pour répondre aux préconisations du pôle commun ACPR-AMF. Chaque fédération Crédit Mutuel et chaque banque régionale CIC est dotée d'un référent qui est l'interlocuteur privilégié des points de vente de son réseau sur la thématique de la clientèle vulnérable et fragile.

Sur la base du partenariat signé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec l'association CRESUS, le Référent clientèles vulnérables et fragiles bénéficie de formations dispensées par cette association.

3.1.11.2.2.2.1.1.1 Offre bancaire clientèle fragile et vulnérable

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'une gouvernance centrale afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre des décisions du groupe, des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant l'inclusion bancaire et la protection des clientèles fragiles et vulnérables.

La gouvernance est composée d'un comité des directeurs généraux et du comité clientèle fragiles et vulnérable (CCFV). Le CCFV, placé sous l'égide de la direction générale groupe, est assisté des représentants des directions commerciale, conformité, juridique, informatique et de l'Institut Mutualiste. Sont également associés les représentants des filières réclamations et surendettement. Le comité met en œuvre les obligations réglementaires, les engagements professionnels et les préconisations des autorités en s'appuyant sur un groupe de travail dédié.Les modalités de fonctionnement de ce comité sont définies par un règlement intérieur.

Au sein de cette organisation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à promouvoir les offres inclusives idoines : l'OCF (Offre Clientèle Fragile), les PDB (Prestations Bancaires de Base) et les SBB (Services Bancaires de Base) dans le cadre du Droit au compte imposé par la Banque de France.

Ces offres sont portées à la connaissance du public et donc du consommateur *via* :

- une politique publique puisque diffusée sur le site Internet de sorte qu'elle est accessible à tout un chacun ;
- des pages dédiées également diffusées sur le site Internet ;
- le dépliant tarifaire.

L'Offre Clientèle Fragile proposée au Crédit Mutuel Alliance Fédérale est commercialisée à 1 euro par mois versus le prix réglementé de 3 euros par mois. Elle est largement enrichie par rapport au socle réglementaire, sans majoration tarifaire, afin de favoriser son attractivité et accompagner au mieux les clients concernés :

- chèques de banque, prélèvements et virements SEPA en nombre illimité ;
- banque à distance en gestion complète ;
- en cas de souscription à l'OCF en compte joint : un second contrat de banque à distance et une seconde carte de paiement à contrôle de solde ;
- l'accès de la carte Avance Santé ACM permettant l'avance des frais de soins pour les titulaires d'un contrat santé ;

[1] https://certificats-attestations.afnor.org/certification=180869134938

- l'exonération de frais d'incidents (intégrés dans le périmètre du plafonnement), mise en place au cours de la crise sanitaire, a été pérennisée et bénéficie depuis à tout client équipé de l'OCF.

La diffusion de l'OCF est impulsée par un dispositif intégralement automatisé de détection de la fragilité financière, en constante évolution :

- une détection à spectre large, au-delà du socle réglementaire ;
- une optimisation de l'attractivité de l'OCF qui est enrichie de plusieurs produits et services additionnels à ceux prévus par la réglementation, associée à une exonération totale des frais d'incidents inclus dans le périmètre du plafonnement ;
- un réseau local de correspondants et référents proches des réseaux et à l'écoute des thématiques d'inclusion bancaire.

L'objectif 2024 de 65 000 clients équipés de l'OCF dans le réseau bancaire a été atteint au 31 décembre 2024, car il est recensé à cette date 68 346 clients équipés de l'OCF).

A noter que Cofidis France propose une offre solidaire à ses clients et prospects confrontés à des situations de handicap, d'urgence et de précarité parfois, leur permettant d'accéder à un prêt à taux zéro, compris entre 500 euros et 35 000 euros, avec une durée de remboursement de 12 à 72 mois. Cette offre est destinée à aider les personnes dans ces situations reconnues RQTH ou non), les aidant à effectuer des aménagements nécessaires (habitat, véhicule, etc.), en attendant des subventions externes, comme celles de la MDP[1]H. À fin décembre 2024, 67 crédits ont été ouverts pour un montant total de 314 000 euros.

3.1.11.2.2.2.1.1.2 Assurance et personnes fragiles

Fidèles aux valeurs mutualistes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les Assurances du Crédit Mutuel préviennent et accompagnent les vulnérabilités, notamment face aux difficultés de santé et à l'enjeu du bien vieillir dont peuvent bénéficier les clients :

- Facilitation de l'accès aux soins
  En tant qu'acteur de la santé, les ACM s'engagent pour faciliter l'accès aux soins. Sur le marché depuis 2005, la carte Avance Santé dispense les assurés de faire l'avance de leurs frais de santé. Elle est accessible gratuitement aux assurés santé dès 16 ans. En 2024, 1,1 million de cartes Avance Santé étaient en circulation, ce qui avait permis d'avancer plus de 567 millions d'euros de frais de santé aux assurés. Son objectif est de rendre les soins accessibles à tous, en réduisant l'impact sur leur budget.

  Dans cette même démarche, la filiale d'assurance veille aussi à l'accès aux professionnels de santé par le biais de deux plateformes de téléconsultations, accessibles 24h/24 et 7j/7. Ces plateformes sont « Médecin Direct », qui permet de joindre un médecin, généraliste ou spécialiste, et « Stimulus », qui propose un soutien psychologique pour des questions personnelles ou professionnelles ;
- Fin de la discrimination pour des raisons médicales
  Au service d'une société plus juste et plus solidaire, les Assurances du Crédit Mutuel ont été précurseurs en étant, en novembre 2021, le premier assureur en France à supprimer les formalités médicales de l'assurance des emprunteurs. Ce dispositif est accessible aux clients fidèles, pour un montant assuré jusqu'à 500 000 euro par emprunteur, dans le cadre d'un crédit immobilier pour l'achat d'une résidence principale. Ces assurés ne font ainsi plus l'objet de surprime ou exclusion liée à leur état de santé. Le dispositif des Assurances du Crédit Mutuel a déjà bénéficié à plus de 200 000 clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il reste complémentaire au dispositif de la loi Lemoine votée en 2022[2] ;
- Accompagnement de la perte d'autonomie
  Enfin, accompagnant leurs assurés tout au long de leur vie, les Assurances du Crédit Mutuel sont présentes face à la perte d'autonomie. Les Plans Autonomie proposent une solution globale en cas de dépendance, incluant une rente mensuelle et un capital pour équiper le logement. Cette offre s'accompagne aussi de prestations d'assistance utiles pour faciliter le quotidien, comme l'aide aux aidants et un bilan de situation en cas de dépendance.

3.1.11.2.2.2.1.2 Le microcrédit

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à soutenir des entrepreneurs et des créateurs d'entreprise dans leur démarche de création ou de développement.

Le microcrédit est un dispositif pour favoriser l'inclusion financière et soutenir l'entrepreneuriat. Il permet aux personnes n'ayant pas accès aux financements traditionnels d'obtenir de petits prêts destinés à financer des projets professionnels ou personnels. Il permet non seulement de créer ou de développer une activité, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à rendre le microcrédit accessible à ceux qui, en raison de l'absence de garanties ou de revenus stables, en ont le plus besoin. Le groupe croit que chaque individu mérite une chance de concrétiser ses ambitions, quelle que soit sa situation économique.

L'approche de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur trois piliers : la confiance, l'accompagnement et la durabilité. Le groupe ne se contente pas de prêter de l'argent ; il connecte les clients à des structures liées à la solidarité et la réinsertion. En leur donnant les moyens de réussir, Crédit Mutuel Alliance Fédérale contribue à briser le cercle vicieux de l'exclusion sociale et économique. Avec le microcrédit, Crédit Mutuel Alliance Fédérale redonne aux clients la capacité d'agir et de transformer leur avenir.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses partenariats avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, tels que BGE, Initiative France, France Active et l'ADIE. Grâce à ces partenariats, le Crédit Mutuel est en mesure de proposer une aide complète et adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, depuis la création de leur projet jusqu'à son développement.

À titre d'exemple, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place 200 micro crédits à la consommation en 2024, et il a mis disposition de l'ADIE en 2024 une somme de 19,1 millions d'euros pour financer les auto-entrepreneurs.

3.1.11.2.2.2.1.3 Lutte contre le surendettement

La prévention du surendettement est inscrite dans les actions historiques de solidarité et de proximité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et fait intrinsèquement partie du modèle de la Banque.

Le référentiel Engagement Crédit Mutuel Alliance Fédérale définit le cadre qui s'impose à tous les collaborateurs du groupe, moyennant un système de délégation en fonction de la qualité du client.

La prévention du surendettement se traduit par 3 pratiques fondamentales, au cœur du savoir-faire des équipes conformément à la réglementation en vigueur :

- une connaissance approfondie du client, de ses ressources et de son patrimoine à l'appui de justificatifs, retracés dans le système d'information du groupe à l'occasion d'une demande de financement. La connaissance du client, ainsi que toutes les informations collectées doivent permettre d'évaluer la solvabilité et le profil de risque de l'emprunteur lors de l'analyse de son dossier de financement, afin de vérifier sa capacité de remboursement pendant toute la durée du crédit.
- une politique d'octroi de crédit pour les particuliers conforme à la réglementation et vigilante au respect des normes d'octroi et critères en vigueur parmi lesquels le taux d'effort, le reste à vivre, à la durée maximale des crédits accordés au regard des objets financés
- une approche prédictive à l'octroi de crédit, et en cours de vie du crédit afin d'identifier des solutions à l'amiable compatible avec l'environnement économique des clients.

[1] *Maison Départementale des Personnes Handicapées.*
[2] *Depuis le 1er juin 2022, les formalités médicales sont supprimées pour les prêts immobiliers des particuliers dans la limite d'un encours global assuré inférieur ou égal à 200 000 euros (tous prêts immobiliers). La date de fin de prêt doit intervenir avant le jour du 60ème anniversaire de l'assuré et toutes banques confondues.*

En dépit de ces mesures, le recours à la procédure officielle de surendettement s'avère nécessaire dans certains cas. Afin de rester à l'écoute même dans ces circonstances, un service dédié de CCS, composé d'une cinquantaine de collaborateurs expérimentés et répartis sur 4 sites régionaux, prend en charge les clients éligibles au surendettement. Pour chaque situation, une analyse précisant l'origine et les causes est réalisée avec le client afin de formaliser les différentes pistes de résolution et accompagner le client à mettre en place un plan de gestion de sa situation de surendettement.

En 2024, dans le cadre du Dvidende Sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé activement dans la lutte contre le surendettement en signant un partenariat avec l'association CRÉSUS qui vise à renforcer la prévention et l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.L'association CRÉSUS intervient directement aux côtés des conseillers des réseaux Crédit Mutuel et CIC, fournissant une formation complémentaire pour améliorer l'accompagnement des clients vulnérables

3.1.11.2.2.2.2 Faciliter l'accessibilité à nos offres et services

3.1.11.2.2.2.2.1 Accessibilité aux services bancaires

3.1.11.2.2.2.2.1.1 Personnes en situation de handicap

En 2022 en France métropolitaine, 14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus (28 %) vivant à domicile déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère (des problèmes de vue ou d'audition malgré une correction, des difficultés pour monter un escalier, des trous de mémoire fréquents, etc.).[1]

Un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Des relevés de compte en braille sont mis à disposition conformément à la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité numérique pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.).

Globalement, 2,5 millions de connexions ont été réalisées en 2024 sur la banque à distance et les souscriptions à des offres de financement ou de services a progressé en 2023 et 2024 de plus de 22 %.

Ainsi, concernant les sites du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses filiales qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 millions d'euros, les entités publient *via* des cycles de trois ans, une déclaration d'accessibilité. Cette déclaration consigne les résultats de l'évaluation du site (non conforme, partiellement conforme ou conforme), un schéma pluriannuel de mise en accessibilité, présentant la politique de l'entreprise en matière d'accessibilité numérique ainsi que ses plans d'actions dont celui de l'année en cours, et une page Aide et accessibilité donnant des contacts (décret n°2019-768 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne).

Ainsi Crédit Mutuel Alliance Fédérale a refondu entièrement ses sites internet creditmutuel.fr et cic.fr, pour proposer une découverte de ses offres *via* des pages au design moderne et dynamique, présentant un taux d'accessibilité (pourcentage de critères RGAA[2] respectés) de 61,64 % pour le premier site et de 68,11 % pour le second site. Le taux moyen de conformité en ligne pour ces sites est de plus de 90 %.

Le site bfcm. fr présente un taux d'accessibilité de 87,04%. Le taux moyen de conformité en ligne pour ce site est de 93,39 %.

Concernant Cofidis France, en janvier 2024, le site était accessible à 33 % des critères RGAA, et à 56 % fin décembre 2024, avec une conformité moyenne du service en ligne à 87,51 %. Cette démarche est continuellement suivie pour améliorer l'inclusivité de l'accès à ses services.

Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visioconférence, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Grâce à la solution DEAFI, les clients peuvent dialoguer en temps réel avec un interprète en langue des signes française *via* chat ou webcam. De plus, un mode sombre est disponible pour améliorer la lisibilité et le contraste, facilitant ainsi l'utilisation du site pour les personnes malvoyantes.

Et depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge du développement informatique ainsi qu'aux webmasters. Un pôle de collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, auditent sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales s'appuieront sur cette organisation pour répondre aux nouvelles obligations fixées par le décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des produits et services, et l'arrêté du 9 octobre 2023 fixant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

3.1.11.2.2.2.2.1.2 Offre multicanale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite garder un ancrage territorial fort, en conjuguant les forces de ses réseaux physiques à la puissance du digital. Ainsi Crédit Mutuel Alliance Fédérale rend accessible ses offres et services à ses clients au travers d'une approche multicanale intégrée, sans rupture d'un canal à l'autre.

Les clients peuvent choisir de rentrer en contact en rencontrant les conseillers en physique au sein de la caisse ou de l'agence, par téléphone, *via* le site web ou l'application mobile. Les clients en attente d'immédiateté peuvent ainsi accéder 24h/24 à leurs comptes et contrats s'ils le souhaitent, et ont la liberté de choisir le canal qui leur convient le mieux fonction de leurs besoins et de l'instant.

Pour renforcer cette approche Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour projet de déployer de nombreux parcours de souscription et parcours d'actes de gestion, 100% en ligne, d'ici à la fin de son plan stratégique Ensemble Performant Solidaire en 2027. En 2024 Crédit Mutuel Alliance Fédérale a par exemple proposé l'ouverture des livrets en ligne, ou bien la souscription de l'offre de téléphonie mobile Prompto ou encore refondu son parcours de parrainage en ligne. Début 2025 sera déployé un parcours d'entrée en relation dédiée aux autoentrepreneurs.

Rendre accessible ses offres sur le digital répond à des objectifs commerciaux ambitieux mais aussi à la volonté de maintenir une relation de proximité forte sur tous les canaux, veillant ainsi à renforcer la satisfaction des clients.

Via le service de banque à distance les clients peuvent gérer leurs comptes, réaliser des opérations bancaires, tels que des virements ou des demandes de crédit, simuler leur capacité à emprunter, déclarer leurs sinistres d'assurances... Crédit Mutuel Alliance Fédérale ambitionne que 50% des actes de gestion soient réalisés en toute autonomie par ses clients.

Fort de son enjeu d'être la banque relationnelle de référence dans un monde omnicanal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale cherche en permanence à proposer l'expérience client la plus fluide et la plus personnalisée possible. C'est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale a refondu ses sites internet creditmutuel.fr et cic.fr, pour proposer une découverte de ses offres *via* des pages au design moderne et dynamique.

3.1.11.2.2.2.2 Des services bancaires inclusifs

3.1.11.2.2.2.2.1 Favoriser l'éducation

[1] https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/241128_Panorama_Handicap2024
[2] *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.*

Les populations vulnérables que ce soient des jeunes, des étudiants ou des familles, ont parfois des difficultés à gérer leur budget. Ils n'ont souvent pas les connaissances nécessaires pour pouvoir agir dans leur quotidien.

L'éducation et la prévention sont des clés essentielles pour éviter les fraudes et faire face à des évènements imprévus. Former les générations actuelles et futures à mieux gérer leurs ressources est essentiel.

La première étape pour une bonne gestion de budget est de connaitre ses dépenses. Le service Gestion de Budget, accessible *via* la banque à distance, permet de visualiser l'évolution des comptes sur les derniers mois et de mieux piloter les dépenses et l'épargne. Les dépenses sont automatiquement classées par catégories (logement, enfants, voiture, loisirs, impôts, santé, etc.) et restituées sous forme graphique avec la possibilité de modifier la catégorie et/ou d'ajouter des commentaires aux opérations.

L'effort d'épargne n'est pas toujours facile de concilier avec la maîtrise de ses dépenses. Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à travers ses réseaux, un service qui aide à gérer le budget au quotidien : à partir du compte courant, le client peut choisir d'épargner à son rythme vers des comptes d'épargne, tout en évitant les à-coups de trésorerie. Le compte est réalimenté depuis les comptes d'épargne selon des seuils fixés par le client.

D'autres initiatives en matière d'éducation financière existent dans le groupe comme celle de Monabanq qui met en place un programme d'éducation financière gratuit et accessible à tous ses clients, y compris les jeunes. L'objectif est de les accompagner dans l'acquisition des compétences nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées et atteindre leurs objectifs financiers. Ce programme comprend des outils pédagogiques pour une meilleure compréhension de l'univers financier, contribuant ainsi à une gestion financière plus responsable et sécurisée.

3.1.11.2.2.2.2.2 Politique envers les jeunes

C'est dès le plus jeune âge qu'il faut apprendre à gérer son argent. Dès 10 ans, les enfants peuvent bénéficier d'une offre groupée de services adaptée à leurs besoins avec une carte à contrôle systématique de solde et un accès à ses comptes *via* la banque à distance (le parent a aussi une vision sur les comptes de l'enfant *via* un accès dédié). L'enfant a la possibilité de créer un ou plusieurs comptes tirelire pour épargner pour ses petits ou grands projets.

Des sessions de Jeu Dilemme (jeu créé par l'association Crésus) sont également proposées. Il s'agit d'un jeu qui s'adresse aux jeunes âgés entre 16 à 25 ans et qui a pour objectifs :

- d'initier/renforcer les connaissances budgétaires et financières des jeunes ;
- de changer la relation des jeunes à l'argent ;
- de transformer les pratiques des jeunes et les aider à gagner en autonomie ;
- d'impulser un changement sociétal et rendre responsables les jeunes.

Des offres ont aussi été développées afin d'accompagner les jeunes :

- dans le choix de leurs études (avec le service de coaching Objectif Emploi Orientation au Crédit Mutuel) ;
- pour la poursuite des études post-bac avec le prêt étude à 0% dans le cadre du Dividende sociétal (sous conditions) ;
- pour leur prise d'indépendance avec le prêt Permis à 1 euro ;
- pour faciliter l'entrée dans la vie active avec l'avance du premier salaire ;
- et de récompenser les réussites avec la prime permis versée à l'obtention du permis (Crédit Mutuel) et le prime Bac pour l'obtention du baccalauréat avec Mention (CIC).

3.1.11.2.2.3 Accompagner les situations de rupture

3.1.11.2.2.3.1 Offre dédiée aux femmes victimes de violences conjugales

Face aux violences conjugales qui touchent tous les milieux sociaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité accompagner les victimes dans leur démarche d'indépendance. Un partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui gère le numéro d'appel d'urgence 39 19 a été conclu en septembre 2024 afin de lancer une offre bancaire dédiée aux victimes, l'offre Solidarité Urgence. Un compte courant domicilié à une autre adresse que celle du logement conjugal, une carte, un accès de banque à distance leur sont offerts pendant un an. En période de reconstruction de vie, une fois le domicile conjugal quitté, une télésurveillance Homiris est également proposée pour bénéficier d'une protection au sein du nouveau logement. L'abonnement est offert pendant 6 mois ainsi que deux boutons d'alerte et une procédure d'intervention adaptée est mise en place. Cette offre est proposée dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

3.1.11.2.2.3.2 Accès au logement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage fortement pour favoriser l'accès au logement pour tous. Pour ce faire, des solutions adaptées aux besoins de chacun sont proposées avec une gamme de prêts immobiliers pour le financement. En France, l'offre Prêt immo nouvelles formes d'emploi lancée en 2024 permet de répondre à certaines situations spécifiques. Elle peut accompagner les clients depuis plus de 3 ans qui sont en CDD, en intérim, saisonniers, intermittents du spectacle ou encore auto-entrepreneurs pour l'acquisition de leur résidence principale. D'autres offres en fonction des revenus des clients et de la nature de leurs projets sont également accessibles comme le Prêt à taux zéro, les prêts conventionnés, les prêts d'accession sociale, le prêt locatif social, le Bail Réel Solidaire ou encore le prêt social de location-accession.

Pour les clients et prospects désireux de trouver un bien neuf ou ancien, la filiale AFEDIM propose des biens correspondant à leurs critères.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a une volonté d'être présent tout au long de la vie du projet immobilier des clients, notamment sur la partie rénovation énergétique. Le Préfinancement aides rénovation proposé à taux zéro dans le cadre du Dividende sociétal, permet d'avancer les subventions de l'Etat pour les clients des réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC et leur faciliter le démarrage de leurs travaux. En complément de cette nouvelle offre, le prêt éco-PTZ permet de financer leurs travaux et l'éco-PTZ Maprimerenov' de financer leur reste à charge. Et pour les ménages qui ne peuvent pas financer leurs travaux de rénovation énergétique, le Prêt Avance Rénovation peut être proposé et leur permet de ne supporter le coût de la rénovation qu'au moment de la succession ou de la revente du bien immobilier.

3.1.11.2.2.3 Une presse de proximité et de confiance

Le Groupe EBRA a pour ambition d'agir pour renforcer les liens de proximité et de confiance entre les acteurs de ses régions.

3.1.11.2.2.3.1 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

Cf. paragraphe 3.1.11.3.2.4.3.3 Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements.

3.1.11.2.2.3.2 S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les consommateurs et utilisateurs finaux, au sens d'EBRA, désignent principalement l'audience des médias du Groupe (lecteurs, abonnés, « socionautes »), les annonceurs qui diffusent leurs campagnes de publicité dans les médias et les participants ou visiteurs des évènements produits.

Lutte contre la désinformation et qualité des contenus

Le Groupe EBRA s'engage à combattre la désinformation en proposant des contenus fiables, vérifiés et certifiés, Il a notamment obtenu-la certification JTI (*Journalism Trust Initiative*) gage de qualité qui renforce la crédibilité des médias du Groupe auprès des lecteurs et annonceurs. Conscient de l'évolution constante du métier de journaliste, EBRA met en place une politique de formation continue pour ses équipes. L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les processus rédactionnels vise à enrichir la qualité tout en respectant des valeurs éditoriales et éthiques du Groupe. L'IA reste néanmoins un outil complémentaire, utilisé sans compromettre la créativité et l'intégrité journalistique.

Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements

Le Groupe EBRA accorde une attention particulière à la satisfaction de son audience, en déployant des dispositifs de dialogue (services clients, enquêtes, droit de réponse, etc.). Les annonceurs bénéficient d'un écosystème médiatique solide et performant, assurant une visibilité optimisée pour leurs campagnes. Le processus de suivi de la qualité est déployé dans toutes les entités et piloté au plus haut niveau.

3.1.11.2.2.3.3 S4-4 - Actions concernant les impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

3.1.11.2.2.3.3.1 Lutter contre la désinformation et la qualité des contenus

Lutte contre la désinformation

Dans un modèle d'affaires en évolution, le numérique est devenu un axe de développement clé de la Presse. Avec l'arrivée d'un nouveau paysage numérique alimenté par les GAFAM et l'Intelligence Artificielle, le référencement et la valorisation des contenus sont devenus des sujets clés pour lutter contre la désinformation.

Le Groupe EBRA, en tant que membre de l'Alliance de la Presse, joue un rôle crucial auprès des législateurs pour défendre les intérêts de la presse dans ce nouveau paysage numérique. En lien avec les législateurs. cette association oeuvre dans l'intérêt de la presse pour influer les algorithmes des GAFAM, et donc assurer aux sites de chaque titre un bon référencement et éviter la propagation de mauvaises informations. En parallèle, le Groupe EBRA a développé une politique de référencement en interne et forme ses journalistes aux bonnes pratiques sur le sujet.

Le Groupe EBRA a reçu, en décembre dernier, le trophée de la meilleure innovation tech contenu et diffusion pour son expérimentation de l'IA dans toutes ses rédactions.

Qualité des contenus

Certification Journalist Trust Initiative

Selon une étude de l'Institut Reuters Institute for the Study of Journalism a révélé que 58 % des personnes dans le monde s'inquiétaient de la désinformation en ligne, particulièrement sur les réseaux sociaux, où la propagation de fausses informations est plus fréquente (Reuters Institute, "Digital News Report 2022")

La qualité de l'information est devenue cruciale dans notre société en raison de la propagation rapide des fake news et de la désinformation sur les réseaux sociaux. Assurer une information fiable est essentiel pour préserver la démocratie et permettre aux citoyens de prendre des décisions éclairées.

La véracité des contenus est un des enjeux majeurs du secteur de la presse. En tant que média responsable, le Groupe EBRA veille avec soin à promouvoir au mieux l'information vraie.

Il est ainsi le premier groupe de presse français à obtenir la certification internationale *Journalist Trust Initiative* (JTI). 130 experts internationaux ont développé ce dispositif qui récompense les pratiques journalistiques éthiques et professionnelles. Recommandée par la Commission Européenne, la JTI est reconnue dans 70 pays. Cette certification permet au Groupe EBRA de garantir la qualité des informations délivrées par ses titres.

Politique de formation

La qualité des contenus est renforcée par une politique de formation structurée. Se référer au paragraphe 3.1.10.2.2.3.2,

Rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans le process de production

L'utilisation de l'intelligence artificielle intervient dans le processus de production afin de permettre une expérience optimale des lecteurs et abonnés. Les journalistes sont ainsi accompagnés par l'IA dans leur recherche documentaire et dans l'analyse des sources. L'IA intervient également en effectuant tout un travail de relecture des articles et autres contenus.

Le Groupe EBRA a formalisé une charte pour la traçabilité et sur la curation de l'information, notamment en engageant les signataires à sourcer explicitement et dès le premier paragraphe le média réellement à l'origine de l'information, et pour les versions numériques, à clairement renvoyer par un lien hypertexte vers l'article à l'origine de l'information. Ces engagements ne sont pas limités à l'information originelle ; ils s'appliquent également à toute reprise et enrichissement d'une information qui ont un caractère exclusif.

3.1.11.2.2.3.3.2 Indépendance financière et respect du cadre législatif

Indépendance financière

Le Groupe EBRA est un média possédant une indépendance financière, il est détenu à 100% par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale Il garantit son indépendance éditoriale en misant sur l'intégrité de ses pratiques éditoriales, incluant des engagements en faveur d'une information vérifiée et exempte de toute influence extérieure. La loi de 1881 sur la liberté de la presse constitue le cadre légal principal pour la protection des journalistes en France. Toutefois, les journalistes peuvent faire face à différents enjeux et le Groupe EBRA veille à les soutenir et à favoriser la liberté d'expression. Le label *Journalism Trust Initiative* obtenu par le Groupe EBRA vient compléter les dispositions de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Cette articulation permet de renforcer les standards éthiques et les bonnes pratiques journalistiques, tout en offrant une protection juridique encadrée par la loi de 1881.

Respect du cadre législatif

Le Groupe EBRA s'engage à respecter le cadre législatif et déontologique du journalisme en assurant le pluralisme, l'indépendance et la confidentialité des informations. Son recueil de déontologie guide les pratiques des collaborateurs. Le professionnalisme, la lutte contre les discriminations, et la probité sont des valeurs essentielles, avec des procédures claires pour gérer les conflits d'intérêts et prévenir la corruption. Les collaborateurs en postes sensibles suivent des règles renforcées, témoignant de l'engagement du Groupe EBRA pour un journalisme éthique et responsable.

3.1.11.2.2.3.3.3 Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements

Un ensemble de processus rigoureux est mis en place pour suivre et analyser en profondeur la satisfaction des lecteurs. Ces processus incluent des enquêtes régulières, des retours d'expérience collectés *via* différents canaux, ainsi que des échanges fréquents avec les lecteurs, permettant au Groupe EBRA de rester en contact direct avec son audience et de mieux cerner leurs attentes et préférences. L'entreprise accorde une attention particulière aux besoins des jeunes lecteurs, segment souvent en quête d'information sous des formats innovants et adaptés aux nouveaux modes de consommation médiatique.

La relation avec le lecteur et l'abonné est d'une importance primordiale pour le Groupe EBRA qui multiplie les initiatives pour instaurer et renforcer un lien de proximité et de confiance. Le Groupe EBRA s'appuie sur une diversité de canaux pour communiquer avec qualité et de manière adaptée. L'objectif est de répondre de manière proactive aux attentes évolutives des

lecteurs, qu'il s'agisse de formats, de contenus, ou de sujets abordés.

3.1.11.2.2.3.4 S4-2 - Processus d'interaction de la presse au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Cf. paragraphe précédent.

3.1.11.2.2.3.5 S4-3 - Procédures de la presse visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Un dispositif d'alerte permet de signaler rapidement tous types de manquements graves, et ceci dans la plus stricte confidentialité garantissant une réponse adaptée et rapide.

Le Groupe EBRA dispose d'une plateforme permettant de recueillir, analyser et agir sur les avis clients.

3.1.11.3 Indicateurs et cibles

S4-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles font l'objet d'un suivi annuel. Se référer au cahier introductif du présent document d'enregistrement universel pages 8 et 9 concernant le suivi des engagements de la banque à mission.

Engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission

n° mission	n° engagement	Engagement
1	2	Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné
3	7	Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99% de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France
4	9	Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90% de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence
5	14	Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale
5	15	S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 euro net par mois sans frais d'incident

Indicateurs

La note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.1.16.2.

Intitulé	2024
Protection des données personnelles	
Taux de salariés formés à la RGPD	85 %
Inclusion financière - Microcrédits	
Montant de microcrédits personnels accordés dans l'année (en K€)	1 317
Nombre de microcrédits professionnels accompagnés et prêts complémentaires accordés (Adie, France Active Garantie, Initiative France)	9 358
Montant des microcrédits professionnels accompagnés et prêts complémentaires accordés (Adie, France Active Garantie, Initiative France) (en K€)	346 568
Inclusion financière - Clientèle fragile	
Nombre de clients bénéficiant du Service Bancaire de Base (SBB)	23 454
Nombre de comptes Offre clients fragiles	68 778
Pourcentage de clients éligibles bénéficiant de l'offre clients fragiles	18 %
Qualité de service et relation clientèle - disponibilité des applications	
Taux de disponibilité des principales applications TP*	99,8 %
Intimité des données - Localisation des informations clients	
Taux de traitement d'informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France	99,97 %
Qualité de service et relation clientèle - médiation**	
Nombre de dossiers éligibles à la médiation bancaire	1 547
Nombre de décisions favorables au client en médiation bancaire	482
Pourcentage de décisions favorables ou partiellement favorables au client	31 %

**TP: Transaction Processing - Applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.*
*** Un médiateur intervient en cas de désaccord avec la réponse apportée à une réclamation ou si aucune réponse n'a été apportée deux mois après son envoi (le cachet de la poste faisant foi ou la saisie du formulaire), quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.*

Indicateurs presse	Périmètre	2024
Nombre de journalistes formés à la qualité de l'information	4 pôles	950
Nombre d'heures totales de formation pour les journalistes	L'Est Républicain	6 055
	Pôle BJP*	2 560
	Le Dauphiné Libéré	2 649
	Pôle ADN**	1 610
	Total	**12 873**
Nombre d'abonnés répondants (enquête annuelle Positive Company)	Groupe EBRA	13 090
Nombre d'abonnés satisfait globalement des produits (enquête annuelle Positive Company)	Groupe EBRA	82 %

**Pôle BJP : le Journal de Saône-et-Loire et le Bien Public, le Progrès.*
***Pôle ADN : l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace.*

La formation à la qualité de l'information s'entend en complément de la formation initiale dispensée par les écoles de journalismes visant à produire une information de qualité et en conformité avec la déontologie de la profession.

Conduite des affaires - Informations en matière de gouvernance

3.1.12 ESRS G1 Conduite des affaires

3.1.12.1 Rôle et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV1)

3.1.12.1.1 Rôles et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale dans la conduite des affaires

Se référer à la section 3.1.1.2.1.

3.1.12.1.2 Expertise des membres du conseil d'administration et de la direction générale dans les questions relatives à la conduite des affaires

Se référer à la section 3.1.1.2.1.

3.1.12.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.1.12.2.1 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Corruption et versement de pots-de-vin	38	**Non-conformité** Impact négatif lié au non-respect de la réglementation et des dispositifs de conformité (sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés, gouvernance du dispositif de conformité)	Impact négatif potentiel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	39	Risques financiers de réputation et de sanction lié à la non-conformité avec les lois et réglementations relatives à la sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés	Risque actuel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	40	**Fraude** Risque financier de fraude interne et externe lié à une malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients ou prospects	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Gestion des relations avec les fournisseurs	41	**Gestion des relations avec les fournisseurs** Impact négatif des achats sur divers enjeux de durabilité causé par le recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique)	Impact négatif potentiel	*			*	*	*	Opérations propres
Culture d'entreprise	42	**Engagement actionnarial** Impact positif sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique sur toutes les entreprises détenues en portefeuille	Impact positif réel			*	*	*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)
	43	**Vie mutualiste** Risque financier lié au manque d'attractivité du sociétariat ainsi qu'au manque d'engagement ou de formation des élus	Risque actuel		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste
	44	Impact positif sur la gouvernance grâce à l'implication des sociétaires et à une bonne représentativité des élus (diversité et formation)	Impact positif réel		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste
	45	Opportunité du renforcement du positionnement du Crédit Mutuel via la promotion du modèle mutualiste et de ses valeurs intrinsèques (solidarité, engagement)	Opportunité actuelle		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste
	46	Impact positif sur les sociétaires via l'offre de formations et la possibilité de devenir administrateur	Impact positif réel		*		*	*	*	Sociétariat / vie mutualiste

Description des IROs :

En matière de conduite des affaires, des enjeux complémentaires spécifiques ont été identifiés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale : des enjeux concernant la vie mutualiste et des enjeux propres à l'activité de bancassurance : l'élargissement de la notion de corruption et de versement de pots-de-vin à la fraude et à la non conformité, incluant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) et les enjeux liés à la politique de vote et à l'engagement actionnarial des sociétés de gestion et des assurances.

- Impact négatif n° 38: L'impact sur la clientèle et les entités du groupe peut être fort en cas de non-conformité (amende/ risque de responsabilité). Il peut s'agir d'impacts financiers et ou de risque d'image liés à la non mise en œuvre du dispositif anticorruption et ou à sa violation par un collaborateur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et qui pourrait impacter la clientèle *via* une perte de confiance envers la banque, des pertes financières et de risques psychosociaux pour le client et pour les entités du groupe.
- Risques financiers n° 39 : Il s'agit d'Impacts financiers et ou de risque d'image liés à la non mise en œuvre du dispositif anticorruption et ou à sa violation par un collaborateur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (risque d'image élevé, risque de sanction à ce stade limité, en effet, aucune sanction financière de l'AFA - Agence Française Anticorruption - à date). Ce risque comprend le risque juridique, d'image et de perte de clients liée à la dégradation de l'image de l'établissement. Le risque lié à la sécurité financière (LCB-FT et SFI), a été évalué dans les matrices des risques internes comme élevé. L'impact financier, conséquence de ce risque, pourrait représenter entre 10 et 20% du résultat net de la banque. selon les amendes infligées à des concurrents.
- Risque financier n°40 : Dans la cartographie des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2024, le risque de fraude interne, comme le risque de fraude externe, ont été cotés comme élevés. De plus, le nombre de sinistres et les montants associés dans des incidents de fraude (qu'elle soit interne ou externe) permettent à nouveau de justifier une sévérité forte. Une hausse significative et continue de la fraude externe est observée depuis plusieurs années. Entre 2023 et 2024, les sinistres liés à la fraude externe ont augmenté de 20%.
- Impact négatif n°41 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un impact négatif potentiel *via* ses achats sur divers enjeux de durabilité. En effet, s'il n'intègre pas suffisamment de critères ESG à ses procédures d'achat et ses appels d'offres, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique).
- Impact positif n°42 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un impact positif réel sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique des ACM et du Groupe La Française sur toutes les entreprises détenues en portefeuille.

- Risque financier n°43 : Si le modèle mutualiste ne convainc pas sur plusieurs années, il y a un risque de baisse du nombre de sociétaires, du capital social et donc des fonds propres de la banque, impactant alors ses ratios de liquidité et de solvabilité.
- Impact positif n°44 : Les sociétaires auront une plus grande confiance dans leur banque si les élus sont suffisamment représentatifs et formés aux grandes problématiques financières et extra-financières.
- Opportunité n°45 : La promotion du modèle mutualiste, le rappel des fondamentaux de la coopération peut donner lieu à une hausse de la demande de souscription de parts sociales "B"[1], c'est un levier de conquête et de fidélisation (confiance dans le modèle) qui génère du PNB et in fine augmente les fonds propres. Au delà du renforcement de fonds propres, il s'agit de valoriser le modèle mutualiste pour en faire un levier de conquête et de fidélisation et donc de générer du PNB.
- Impact positif n°46 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet à ses clients sociétaires de devenir administrateur de leur caisse locale et leur offre des parcours de formation. Ces actions ont un impact positif sur leurs compétences, sur leur bien être en leur permettant d'appartenir à une communauté et leur permettant d'avoir un pouvoir de décision sur leur caisse.

Les impacts, risques, opportunités identifiés comme matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en lien avec la stratégie et son modèle d'affaire : lutte contre le risques de non conformité, de fraude, encadrement des relations avec les fournisseurs, engagement actionnarial des activités de gestion d'actifs et d'assurance vie, politique de développement du mutualisme..

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini des engagements en matière de gouvernance mutualiste dans le cadre de sa première mission.

3.1.12.2.2 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)

Les valeurs coopératives et mutualistes du Crédit Mutuel constituent une base solide sur laquelle Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fondé sa stratégie et ses pratiques en matière de conduite des affaires.

3.1.12.2.2.1 Promotion de la culture d'entreprise

Pour plus d'informations relatives au statut d'entreprise à mission, au Dividende sociétal, au plan stratégique 2024-2027, se référer au cahier introductif du document d'enregistrement universel.

Depuis plus de 140 ans, le groupe mutualiste et coopératif est au service de ses clients sociétaires, et de la société dans son ensemble, au plus proche des territoires ; fier de ses valeurs de liberté, de proximité et de responsabilité.

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'une raison d'être : Ensemble, écouter et agir. En 2021, le groupe a obtenu le statut exigeant d'entreprise à mission, et a atteint ces dernières années tous ses engagements quantitatifs et qualitatifs dans le cadre de ses missions.

En 2023, le groupe a lancé un outil puissant au service de ses ambitions, le Dividende sociétal.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale investit également dans les femmes et les hommes qui font l'avenir du groupe, avec encore cette année une politique salariale généreuse et des NAO parmi les mieux-disantes du secteur. Il investit également massivement dans la technologie, toujours au service de l'humain.

Son nouveau plan stratégique 2024–2027 Ensemble Performant Solidaire réaffirme sa volonté d'être toujours plus performant, pour pouvoir être toujours plus solidaire.

En 2024, le groupe a mis sur pied l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, une nouvelle direction avec pour mission de réduire de 20 % l'empreinte carbone du bilan du groupe mutualiste et d'accompagner tous les métiers dans la transformation écologique et sociétale, au service des 31 millions de clients.

3.1.12.2.2.2 Informations sur les politiques en matière de conduite des affaires [G1-1-10]

L'esprit de service aux clients et sociétaires est fondé sur des valeurs de long terme, qui favorisent une croissance rentable avec une prise de risque maîtrisée, dans le cadre d'une gouvernance animée par des administrateurs bénévoles.

Ces principes sont pris en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial, au service des sociétaires et clients, et sont directement intégrés dans le processus de prise de décision.

Les politiques en matière de conduite des affaires sont conformes à la loi Sapin 2 qui est elle-même conforme à la Convention des Nations Unies. Elles se déclinent:

- en gestion du risque de non conformité : Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres à l'exercice de l'activité (bancaires et financières ou autres...), qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance. Un dispositif opérationnel de conformité est en place. Il s'applique à l'ensemble des activités exercées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi qu'à tous les collaborateurs qui y contribuent et a pour objectifs :
  - de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence ;
  - d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation ;
  - de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonctionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses actions s'accordent à l'éthique et aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit, et notamment au Code d'éthique et de déontologie ratifié par les conseils d'administration et les assemblées générales des fédérations de Crédit Mutuel qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[1] *Les parts "B" sont accessibles uniquement aux sociétaires ayant déjà une part "A", les parts B sont rémunérées et constituent un instrument de capital.*

Politique Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Contenu	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Acteurs concernés	Mise à disposition
Politique d'éthique et d'intégrité en matière de conduite des affaires	Définir les règles de bonne conduite dans les relations professionnelles au sein du groupe et dans les rapports avec les tiers, prévenir les comportements à risques qui pèsent sur le groupe, sanctionner pour dissuader	Direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité	Collaborateurs, élus du groupe	Règlement intérieur, formations
Lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin	Compléter les autres dispositifs existants visant à la sécurité financière au sein de la banque. Assurer le respect des obligations réglementaires afin de prémunir les dirigeants, les collaborateurs ainsi que les entités du groupe concernées contre les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans leurs activités.	Direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité	Collaborateurs et élus du groupe, en France comme à l'international Clientèle et des partenaires du groupe Fournisseurs, sous-traitants, prestataires ou intermédiaires	Intranet, formations pour les collaborateurs sinon internet (sites des entités du groupe)
Gestion des relations avec les fournisseurs	Inciter les fournisseurs et sous-traitants à la prise en compte des enjeux de durabilité	Direction générale	Collaborateurs,fournisseurs, sous-traitants, prestataires ou intermédiaires du groupe	Intranet pour les collaborateurs, Internet et signature d'une charte pour les fournisseurs, sous-traitants, prestataires, intermédiaires
Politique actionnariale des sociétés de gestion et d'assurance du groupe	Participer de manière active aux assemblées générales des sociétés cotées pour que ces dernières adoptent de meilleures pratiques en matière de durabilité	Direction générale des entités concernées	Sociétés cotées	Internet, dialogue, assemblées générales
Promotion du mutualisme	Renforcer l'attractivité des valeurs mutualistes notamment auprès des jeunes, privilégier la diversité, sous tous les aspects, des sociétaires et des élus, développer les compétences des élus, encourager l'implication des élus dans les événements de la vie locale, aux côté du directeur de caisse et des salariés	Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste	Sociétaires, élus, clients des fédérations du groupe	Intranet (guides), formations, applicatifs dédiés, partages d'expérience

La fonction conformité ou de « vérification de la conformité » est une fonction indépendante au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est chargée notamment de diffuser une « culture de conformité » en application du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de vérifier la mise en œuvre d'un dispositif de conformité adapté (se référer au chapitre 5.3.4.1 qui décrit le dispositif du contrôle interne) :

- en politique de renforcement de l'attractivité des valeurs mutualistes et le développement des compétences des élus, l'animation de la vie mutualiste. Une direction de la vie coopérative et mutualiste accompagne les fédérations dans l'animation, la co-construction et le partage d'expérience ;
- en politiques d'engagement actionnarial des sociétés de gestion et du groupe des assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Chaque entité déploie un dispositif de conformité comportant les principales fonctions suivantes en s'appuyant sur les procédures cadres déployées par la direction de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- la cartographie des risques de non-conformité :
- la cartographie des conflits d'intérêts ;
- les politiques sectorielles du groupe;
- le recueil des règles de bonne conduite ;
- le dispositif d'alerte professionnelle ;
- le dispositif de lutte contre la corruption (conforme à la Loi Sapin II qui elle-même est conforme à la convention des Nations unies.) ;
- la veille juridique et réglementaire ;
- l'approbation des nouveaux produits ;
- le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;;
- le dispositif de lutte contre les abus de marché ;
- la protection des données ;
- les pratiques commerciales ;
- la centralisation des dysfonctionnements de conformité ;
- la gestion des dépassements de seuils / limites d'indicateurs de conformité suivis dans le cadre du Risk Appetite Framework ;
- le dispositif de contrôle de la conformité.

Liens entre politiques et IROs

Politiques	Numéro d'IRO	Description IRO
Culture d'entreprise et politique en matière de conduite des affaires		Non-conformité 38 Accès à l'information et devoir de conseil Impact négatif au risque de désinformation : potentielles difficultés de non référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM 39 Risques financiers de réputation et de sanction lié à la non-conformité avec les lois et réglementations relatives à la sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés Fraude 40 Risque financier de fraude interne et externe lié à une malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients ou prospects Gestion des relations avec les fournisseurs 41 Impact négatif des achats sur divers enjeux de durabilité causé par le recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique) Engagement actionnarial 42 Impact positif sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique sur toutes les entreprises détenues en portefeuille Vie mutualiste 43 Risque financier lié au manque d'attractivité du sociétariat ainsi qu'au manque d'engagement ou de formation des élus 44 Impact positif sur la gouvernance grâce à l'implication des sociétaires et à une bonne représentativité des élus (diversité et formation) 45 Opportunité du renforcement du positionnement du Crédit Mutuel via la promotion du modèle mutualiste et de ses valeurs intrinsèques (solidarité, engagement) 46 Impact positif sur les sociétaires via l'offre de formations et la possibilité de devenir administrateur
Ethique et déontologie	38, 39, 40	
Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme	38, 39	
Entrée en relation	38, 39	
Gestion du risque	38, 39	
Politique fiscale	38, 39	
Prévention et gestion des opérations relatives aux abus de marché	38, 39	
Prévention et détection de la corruption	38, 39	
Relations avec les fournisseurs	41	
Vie coopérative et mutualiste		
Des élus et des salariés formés	43, 44, 46	
Un sociétaire actif	43	
Une gouvernance renouvelée	43, 44	
Des élus fiers du crédit Mutuel	43, 45	
Des élus ambassadeurs du modèle mutualiste	43, 45	
Politique de vente et d'engagement actionnarial des sociétés de gestion	42	
Politique de vente et d'engagement actionnarial des assurances	42	

Concernant les IRO's 38 et 39, les thèmes de pratiques commerciales et protection des données clientèles font l'objet de politiques décrites dans la norme S4 Consommateurs et utilisateurs finaux.

3.1.12.2.2.3 Éthique et déontologie

3.1.12.2.2.3.1 Le recueil de déontologie du groupe

Le recueil de déontologie est mis en œuvre par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce document de référence, annexé au règlement intérieur, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe[1] dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation, les procédures et les normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Dans le recueil de déontologie, il est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de sensibles, notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

Un paragraphe du recueil mentionne l'existence d'un dispositif d'alerte professionnel (cf. section 3.1.12.2.2.3.3). Depuis 2018, un chapitre dédié à la lutte contre la corruption y a été intégré, celui-ci constituant le code de conduite en la matière.

La dernière version du recueil de déontologie en vigueur actualisée début 2023, a été adoptée au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle et de conformité (cf. section 5.3.4.2).

3.1.12.2.2.3.2 Le code d'éthique et de déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la

[1] *Salariés en France et à l'étranger (fédérations, banques, métiers et filiales).*

protection de l'environnement, et affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés, s'applique au travers de la diffusion et de la mise en pratique des textes suivants :

- le règlement intérieur et ses trois annexes, dont le recueil de déontologie, qui met en exergue les devoirs fondamentaux en matière d'éthique et de déontologie ;
- le code d'éthique et de déontologie, modifié le 5 décembre 2019 puis le 1er décembre 2022, qui est publié sur les sites internet du groupe. Il met en avant les valeurs et engagements du groupe ainsi que les règles de bonne conduite à respecter par l'ensemble des élus sociétaires et des salariés dans l'exercice de leurs fonctions : indépendance des élus, devoir de formation, conflits d'intérêts, respect de la personne, parité et ouverture, transition écologique et lutte contre le réchauffement climatique, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, respect des valeurs et des textes.

Chaque année, est réalisé un bilan d'application du code d'éthique et de déontologie auprès d'environ 4 000 personnes. Il s'adresse aux directeurs d'agence et caisse ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges et métiers du groupe. Son périmètre a été élargi depuis 2020 à l'ensemble des métiers et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France comme à l'étranger. L'outil dédié ETHIK est enrichi d'un focus portant chaque année sur une thématique différente. Pour 2024, il s'agissait de "la diversité dans tous ses aspects". La

participation s'est accrue de 98,2% en 2023 à 98,5% en 2024.

Deux formations (e-learning) sont proposées en alternance chaque année, l'une sur la déontologie et l'autre sur la lutte contre la corruption (cf. section 3.1.12.2.3.1). Elles sont obligatoires et destinées à tous les collaborateurs du groupe.

	31/12/2024
Pourcentage de salariés inscrits ayant réalisé une formation sur l'éthique et la déontologie	87 %

Pour plus de détail concernant la méthodologie de calcul de cet indicateur et des suivant, se référer à la note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.1.16.2.

3.1.12.2.2.3.3 La faculté de signalement

La faculté de signalement s'applique à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en France et à l'étranger (fédérations, banques, métiers et filiales).

Elle permet d'identifier, signaler et examiner tous types de faits ou manquements relatifs aux comportements illicites ou contraires au recueil de déontologie ou à des procédures internes.

Les différents niveaux d'intervention

Le personnel interne ou externe à l'entreprise peut signaler les manquements ou infractions relevés de façon progressive ou non auprès de la hiérarchie (1er niveau), la direction de la conformité ou DRH locale (2ème niveau), la direction de la conformité ou DRH groupe (3ème niveau), les entités externes (4ème niveau) et le public (5ème niveau).

De manière générale, tout collaborateur informe sa hiérarchie d'éventuels manquements au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux normes professionnelles ou internes.

Cette étape n'est pas un préalable obligatoire pour utiliser la faculté de signalement et saisir la DRH ou la direction de la conformité.

Le collaborateur peut faire usage de la faculté de signalement en déclarant au responsable des RH ou de la conformité (locale ou groupe) le manquement grave relevé et auquel, le cas échéant, il n'aurait pas été, de son point de vue, apporté de réponse satisfaisante de la part de sa hiérarchie en vue d'y remédier.

Les catégories de lanceurs d'alerte concernées sont les suivantes :

- les collaborateurs internes (salariés en CDI ou CDD, stagiaires, alternants, intérimaires) ;
- les dirigeants et administrateurs ;
- Les personnels des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de service ;
- les partenaires ou intermédiaires (courtiers, consultants, etc.) ;
- les élus sociétaires des caisses de Crédit Mutuel (membres des conseils d'administration et des conseils de surveillance) ;
- les candidats à un recrutement.

L'entreprise dispose de procédures lui permettant d'enquêter de manière indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires.

Il appartient au responsable de la DRH et/ou de la conformité de décider des suites qu'il convient de donner au signalement (sanction ou non, sensibilisation, etc.), le cas échéant en relation avec l'inspection générale ou la direction générale.

La protection du lanceur d'alerte

La confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte est strictement respectée. Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'avec le consentement de celui-ci.

Le lanceur d'alerte ne peut faire l'objet de sanctions, ni de mesures de représailles, ni de menaces ou de tentatives de recourir à ces mesures (suspension, mise à pied, licenciement, rétrogradation ou refus de promotion, transfert de fonctions, changement de lieu de travail, réduction de salaire, modification des horaires de travail, modification du contrat de travail, etc.).

Ces différents points sont mentionnés dans la procédure cadre et la procédure d'application sur la faculté de signalement en vigueur ainsi que dans l'outil de déclaration Signal.

Les canaux de signalement internes mis à la disposition des lanceurs d'alerte :

- les collaborateurs, internes ou externes, ayant accès à l'intranet d'Euro-Information peuvent saisir le signalement dans l'outil Signal mis à leur disposition ;
- les collaborateurs (internes, externes, élus...) n'ayant pas accès à l'intranet d'Euro-Information peuvent utiliser le modèle de déclaration proposé dans la procédure. Une fois complété, il doit être adressé par courriel ou courrier au responsable de la DRH ou de la direction de la conformité de l'entité concernée ou du groupe. Les personnels des fournisseurs peuvent aussi contacter directement la direction de la conformité groupe (adresse mail figurant dans la charte des relations fournisseurs). Quant aux candidats à un recrutement, il leur est possible de contacter la DRH groupe par le biais de l'adresse mail figurant sur le site internet ;
- ce signalement, en fonction de sa nature, est traité en toute confidentialité par un gestionnaire de la direction de la conformité ou de la DRH.

Sensibilisation

L'information des collaborateurs est effectuée par le biais de l'intranet de l'entreprise sur lequel sont diffusés différents textes (recueil de déontologie et code d'éthique et de déontologie) et procédures (faculté de signalement, outil Signal, anticorruption, etc.) abordant ce sujet. L'outil Signal est visible et facile d'accès sur les postes informatiques. Un module e-learning de sensibilisation, destiné aux collaborateurs, a été créé et est en libre-service.

Les personnels amenés à gérer les signalements, généralement un binôme de la direction RH et un binôme de la direction de la conformité par entreprise, sont composés d'experts dans leurs domaines respectifs. Ils ont suivi des sessions de sensibilisation sur le dispositif d'alerte dispensées par la DRH groupe et la direction de la conformité groupe. Ils peuvent en complément demander conseil auprès de ces dernières instances.

3.1.12.2.2.4 Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB/FT)

Dispositif de LAB-FT

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences légales et réglementaires, et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées en France et à l'étranger.

Ce dispositif comprend un corps de procédures et des outils mis en œuvre par des collaborateurs formés à la détection des opérations suspectes. Il est soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux chaque client et ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, en fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, et de l'origine des fonds déposés et/ou des flux qui lui sont confiés, afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par des actions régulières de formation et de sensibilisation ;
- appliquer les mesures de gel des avoirs ainsi que les procédures et les contrôles qui permettent de mettre en œuvre et de respecter les programmes de sanctions financières internationales.

Le groupe interdit toute relation avec des sociétés de domiciliation offshore ou avec des cabinets de conseil proposant des structures offshore. Il est interdit également de conseiller de telles sociétés ou cabinets à la clientèle.

Le dispositif de LAB-FT s'appuie sur un certain nombre d'outils et ressources pour en assurer l'efficacité. Parmi ceux-ci, la formation est un axe essentiel, devant assurer une conduite des affaires tenant compte des impératifs réglementaires de la LAB-FT.

Dispositif de formation LAB-FT

	31/12/2024
Pourcentage de salariés inscrits ayant réalisé une formation LAB-FT	89 %

La direction de la conformité groupe assure le pilotage d'ensemble du dispositif de formation et sensibilisation à la LAB-FT, et met à disposition un socle commun de compétences aux entités, tant à l'entrée en poste de chaque collaborateur que dans le cadre de la mise à jour de ses compétences.

Le suivi des actions validées par les entités s'effectue en particulier par les outils mis à disposition par CAP Compétences, organisme de formation interne au groupe, qui organise les inscriptions avec le réseau des correspondants formation déployé dans l'ensemble du groupe, qui assure ensuite le suivi des réalisations.

Le dispositif repose sur trois piliers : formation initiale, formation continue et sensibilisation.

En premier lieu, la formation initiale s'appuie sur plusieurs parcours :

- un parcours de formation ciblant les collaborateurs de la direction de la conformité groupe et des conformités locales exerçant des fonctions essentiellement consacrées à la sécurité financière ou à son pilotage est déployé. Il est axé sur la réglementation, le corpus procédural ainsi que l'ensemble des outils. Il est également une condition préalable à toute nomination à la fonction de correspondant-déclarant Tracfin. La direction de la conformité groupe pilotera également les dispositifs de certification de compétences en matière de sécurité financière (ESB, ACAMS) dès leur mise en catalogue prévue pour 2025 ;
- plus largement, l'ensemble des collaborateurs du groupe dispose d'une offre de formation à la sécurité financière adaptée à l'emploi occupé. Le pôle formation LAB-FT définit à cet effet un catalogue de modules, à suivre à distance ou en présentiel. Ces modules sont régulièrement actualisés.

En termes de formation continue, tous les collaborateurs du groupe doivent obligatoirement suivre un module d'actualisation annuelle de leurs compétences en LAB-FT, sous la forme d'un e-learning dont le contenu varie selon l'appartenance à une équipe du réseau commercial ou du siège. Les collaborateurs du réseau doivent obligatoirement suivre, en outre, un module d'actualisation annuelle relatif au domaine des sanctions financières internationales (SFI), prenant la forme d'un e-learning.

De nombreuses actions de sensibilisation sont préparées par la fonction centrale LAB-FT, relayées et complétées ensuite par les conformités locales. Elles consistent notamment en un kit annuel LAB-FT agence impliquant que les directeurs de caisse ou d'agence présentent à leurs collaborateurs lors d'une réunion d'équipe des sujets importants de sécurité financière (ou d'actualité), sur la base d'un support préparé par la direction de la conformité groupe. Des kits thématiques LAB-FT et e-learnings thématiques LAB-FT sont régulièrement proposés aux collaborateurs du groupe en fonction des actualités ou des évolutions notables.

Aussi, des webinaires d'information sont régulièrement organisés afin de présenter les évolutions des outils, de la réglementation et des procédures du groupe. Ces sessions permettent aussi à la direction de la conformité groupe d'échanger plus directement avec les opérationnels et d'avoir leurs retours sur de nombreuses thématiques LAB-FT.

3.1.12.2.2.5 Entrées en relation

3.1.12.2.2.5.1 Critères d'entrée en relation avec les clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger.

Ainsi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, il est refusé par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour le groupe, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées.

Plus généralement, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne poursuivent pas de relations avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale, n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

3.1.12.2.2.5.2 Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière d'entrée en relation et de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés « sensibles » a été renforcé depuis 2016.

La direction de la conformité groupe est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte (risque

faible), orange (risque standard), rouge (risque élevé et procédure renforcée) et noir (risque très élevé).

L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

En complément des critères réglementaires utilisés dans le cadre de la méthodologie de classement (pays listés par le GAFI - Groupe d'action financière, pays tiers à haut risque listés par l'UE, juridictions faisant l'objet de mesures restrictives déterminées par le Conseil de l'Europe, et des informations reçues du service à compétence nationale TRACFIN), les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un pays de la liste rouge sont soumises à une procédure stricte d'acceptation par exception.

Il est interdit d'entretenir des relations directes ou indirectes avec des sociétés de domiciliation offshore, avec des cabinets de conseil proposant des structures offshore, ou de les conseiller à la clientèle.

3.1.12.2.2.6 Gestion du risque

3.1.12.2.2.6.1 Politique d'appétence aux risques

Le risque de non-conformité s'inscrit dans le cadre d'appétence aux risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celui-ci décrit la nature des risques et leur niveau de tolérance que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est prêt à assumer selon les objectifs stratégiques définis et des activités qui en résultent en cohérence avec sa Raison d'être et son statut d'entreprise à mission.

Le cadre d'appétence aux risques de non-conformité s'applique à l'ensemble des activités réalisées par le groupe. Il a un impact direct sur le choix et la localisation des implantations, la relation clientèle et à la constitution du fonds de commerce, la nature des biens et services proposés aux clients, leur mode de commercialisation et les canaux de distribution proposés, les activités pour compte propre, ainsi que les conséquences sociales et environnementales de l'ensemble de ces activités.

Les implantations du groupe sont effectuées dans des juridictions qui permettent de contribuer aux objectifs stratégiques, notamment en termes de développement des territoires et de respect des droits humains et sociaux. Elles respectent les normes environnementales les plus strictes.

Les collaborateurs du groupe appliquent des règles d'éthique professionnelle et de déontologie destinées à prévenir les conflits d'intérêts et à empêcher les formes de corruption active ou passive. Les collaborateurs font l'objet de formations permanentes leur permettant de respecter et faire respecter les objectifs du groupe.

L'ensemble des activités quelle que soit leur localisation s'inscrit dans les plus hauts standards de lutte contre la corruption, contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et contre la fraude fiscale.

Plus généralement, les activités du groupe respectent strictement les lois et les règlements applicables, les orientations et recommandations des autorités de surveillance et les bonnes pratiques de la profession.

Les produits et services proposés traduisent des engagements forts de long terme conciliant une prise de risques limitée des clients et de la banque. Ils sont conçus pour répondre à un besoin réel du client tout en évitant les préjudices potentiels.

Le mode et les canaux de distribution permettent d'encadrer les pratiques commerciales et protéger les intérêts des clients dans un objectif de conseil adapté et de transparence des produits et des services ainsi que des commissionnements.

La gestion du fonds de commerce respecte également ces principes. Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques de non-conformité, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, Crédit Mutuel Alliance Fédérale refuse par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs. Les politiques sectorielles renforcent les engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour rejoindre au plus vite la trajectoire déterminée par l'Accord de Paris sur le climat.

Les indicateurs de risques de conformité sont communiqués par la direction de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la direction de la conformité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, dans le cadre du reporting consolidé conformité et LCB-FT.

3.1.12.2.2.6.2 Politiques sectorielles

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de définir un ensemble de règles encadrant les opérations proposées à des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre mais également ayant des impacts négatifs sociaux, environnementaux (cf. sections 3.1.2 et 3.1.4) ou sur la santé et des risques financiers (IROs38 et 39).

Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble des entités sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles peuvent faire l'objet de révision chaque fois que nécessaire. Les politiques sectorielles et leurs évolutions sont systématiquement soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

L'ensemble des politiques sectorielles sont disponibles sur le site : https://www.creditmutuelalliancefederale.fr/fr/qui-sommes-nous/nos-politiques-sectorielles.html

Les expositions liées aux secteurs d'activité éligibles à une politique sectorielle font l'objet d'un suivi dédié. Ce reporting spécifique intègre le dispositif de suivi des risques présenté au comité des risques (organe exécutif) et au comité de suivi des risques groupe (organe délibérant). Au 31 décembre 2024, 25,5 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles, contre 40 milliards d'euros à fin 2023, dont 26 milliards d'euros sur le périmètre bancaire.

Intégration des critères ESG à l'octroi de financement

En amont de toute décision de crédit, une grille sectorielle adossées à ces politiques doit être complétée par les chargés d'affaires entreprises.

En complément des grilles sectorielles, un questionnaire ESG permet d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises (dont le respect des droits de l'homme). Les critères retenus sont les suivants :

- environnement : la réduction des gaz à effet de serre, la consommation d'électricité, la gestion des ressources, la gestion des déchets, la prévention des risques environnementaux, etc ;
- social : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés, la prévention des accidents, la chaine de sous-traitance, etc ;
- gouvernance : la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration, etc.

Il en ressort un score qui correspond à la performance extra-financière du client.

La complétude du questionnaire ESG et des grilles d'analyse sectorielles est de la responsabilité des chargés d'affaires entreprises.

Autre engagement sectoriel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé le Tobacco-Free Finance Pledge, actant ainsi son désengagement de l'industrie du tabac pour ses activités de financement et d'investissement. Soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2003 et vise à limiter l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement des activités liées à l'industrie du tabac.

3.1.12.2.2.7 Politique fiscale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intègre indistinctement l'alliance de 14 Fédérations de Crédit Mutuel et des caisses de Crédit Mutuel adhérentes qui sont affiliées à l'agrément collectif d'exercice de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial, ainsi que l'ensemble des entités sous leur contrôle, met en œuvre une politique fiscale responsable, citoyenne et éthique, en lien avec ses valeurs, pour ce qui concerne tant sa fiscalité propre que la fiscalité afférente aux relations avec ses clients et à leurs opérations, en France et dans tous les États et territoires étrangers où il exerce ses activités.

Les principes fiscaux mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- s'interdit tout acte d'évasion fiscale pour lui-même et ses filiales en refusant toute opération pour compte propre qui ne serait pas en réelle adéquation avec ses activités commerciales et financières et dont le but serait à seule fin d'optimisation fiscale ;
- mène une politique fiscale responsable et respectueuse de l'ensemble des législations et réglementations fiscales applicables en France et dans les États et territoires étrangers où il exerce ses activités, conformément à la lettre et à l'esprit des droits nationaux et des conventions internationales. ;
- veille à maintenir avec les administrations fiscales des États et territoires où il exerce ses activités, une relation fondée sur la transparence et la coopération ;
- veille, dans ses relations avec ses clients, à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations qu'ils réalisent avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- s'interdit de faciliter ou de contribuer à la réalisation, au profit de ses clients, d'opérations qui pourraient caractériser un abus de droit fiscal, favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale ou empêcher la transmission d'informations aux administrations fiscales ;
- met en œuvre l'ensemble des réglementations et des obligations déclaratives visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale.

3.1.12.2.2.7.1 Une politique fiscale responsable, éthique et transparente vis-à-vis des administrations fiscales

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tant en France que dans les États et territoires étrangers où il exerce ses activités :

- s'interdit toute opération pour son propre compte qui ne serait pas en réelle adéquation avec ses activités commerciales et financières, et dont le but serait à seule fin d'optimisation fiscale ;
- s'assure de la conformité de ses opérations tant avec l'esprit que la lettre de la législation et de la réglementation fiscales locales, compte tenu des dispositions des conventions internationales le cas échéant applicables ;
- s'assure du respect de ses obligations déclaratives ;
- s'assure du paiement à bonne date des impôts, taxes et retenues à la source, afférents à ses activités ;
- veille à maintenir une relation transparente avec les administrations fiscales locales, notamment dans le cadre des contrôles diligentés par celles-ci.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à respecter dans tous les pays où il exerce ses activités, l'ensemble des règles fiscales applicables conformément aux conventions internationales et aux lois nationales visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met notamment en œuvre les obligations déclaratives résultant :

- de la recommandation de l'OCDE relative au Reporting Pays par Pays (Country By Country Reporting dite DAC 4) ;
- des obligations en matière de prix de transfert, en établissant annuellement une documentation prix de transfert conforme aux recommandations OCDE et aux exigences de la législation fiscale des États où il est établi (local file comprenant les informations spécifiques à l'entité concernée) à laquelle s'ajoute une documentation comprenant les informations générales sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale (master file).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie chaque année, conformément aux dispositions de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier, des informations sur ses implantations incluses dans son périmètre de consolidation, présentant, pays par pays, le produit net bancaire réalisé, le résultat, les effectifs et les charges fiscales (impôts courants et impôts différés) et sociales correspondantes (cf. chapitre 6 - paragraphe 6.2 - note 2d). Cette publication témoigne de la réelle substance économique des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les États et territoires où il exerce ses activités.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'établissement et n'exerce pas d'activité dans un État ou territoire non coopératif (ETNC) sur le plan fiscal, figurant dans la liste établie par la France en application des dispositions de l'article 238-0 A du Code général des impôts et dans celle établie par l'Union européenne.

3.1.12.2.2.7.2 La conformité fiscale des clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- veille à informer ses clients de leurs obligations déclaratives fiscales, afférentes à leurs opérations avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- s'interdit de faciliter ou de contribuer à la réalisation, au profit de ses clients, d'opérations qui auraient pour seul but d'éluder l'impôt, de favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale ou d'empêcher la transmission d'informations aux administrations fiscales ;
- veille à ce que les activités transfrontières soient exercées dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur dans le pays de résidence du client.

3.1.12.2.2.7.3 Le respect des obligations françaises et internationales d'identification et de transmission de données à caractère fiscal

Vis-à-vis de ses clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre l'ensemble des réglementations visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle nationale et internationale et à permettre la transparence fiscale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille au respect des obligations en matière d'échange automatique d'informations (EAI) sur les comptes financiers selon une norme commune de déclaration (CRS pour Common Reporting Standard), dite DAC 2, et par la directive 2018/822/UE du 25/05/2018 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, dite DAC 6.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre la règlementation américaine dite FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act)* aux termes des accords intergouvernementaux (InterGovernmental Agreement - IGA) signés par les États-Unis avec les autres États, dont l'IGA entre la France et les États-Unis signé le 14 novembre 2013 en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers.

À cet effet, toutes les banques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont enregistrées auprès de l'Administration fiscale américaine *(Internal Revenue Service - IRS)* en qualité de Foreign Financial Institution (FFI).

3.1.12.2.2.8 Prévention et détection des opérations relatives aux abus de marchés

Outils mis en place

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé depuis 2015 de se doter d'un outil de détection automatisée des opérations suspectes *Protegent Market Abuse*.

L'outil de détection génère quotidiennement des alertes. Le traitement des signaux est centralisé à la direction de la conformité. Cette organisation centralisée s'applique essentiellement aux opérations réalisées sur un compte-titres déposé dans une banque régionale ou une fédération du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'équipe « Intégrité des marchés » de la direction de la conformité est en charge du traitement de l'ensemble des alertes générées par l'outil de détection. Lorsque l'alerte ne peut être levée, elle est transmise au responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI) de l'entité pour investigation complémentaire et analyse approfondie. Le RCSI est alors responsable, si le soupçon est confirmé, de l'établissement d'une déclaration d'opérations suspectes à l'Autorité des Marchés Financiers.

Des dispositifs similaires sont présents dans d'autres établissements du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec une organisation de contrôle non centralisée.

Le responsable de l'équipe Intégrité des marchés est également destinataire des déclarations transmises à l'AMF et peut diligenter des contrôles complémentaires.

En 2023, après une étude d'opportunité d'une migration des différentes plateformes vers une plateforme unique : le Projet DABM Transverse ou migration vers la plateforme *Trading Compliance Manager*. Ce projet a été engagé pour une mise en œuvre programmée pour fin 2024/S1 2025.

Formation des collaborateurs

La direction conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé en septembre 2019 un module de formation de type e-learning relatif aux abus de marché. Il a été revu en 2021, pour mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

La direction de la conformité organise également des sessions pour les nouveaux acteurs de la conformité *via* un parcours conformité ou des ateliers pratiques, pour une formation à l'outil de détection.

Cette formation poursuit deux objectifs :

- connaître le dispositif de surveillance (organisation du contrôle, périmètre de contrôle et algorithmes de détection) ;
- savoir utiliser l'outil *Protegent Market Abuse* (les différents menus, le statut d'un alerte et les tableaux de bord).

A noter qu'un module e-learning de niveau 2 a été créé en 2023, et qu'un module expert est en cours de déploiement début 2025 pour les métiers les plus exposés aux risques abus de marché.

3.1.12.2.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3, G1-4)

3.1.12.2.3.1 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la corruption conforme à la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin II) qui s'appuie sur un ensemble de procédures internes (regroupées dans le guide anticorruption diffusé sur l'intranet) et d'actions spécifiques :

- des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts ;
- un corps de règles de déontologie et de bonne conduite ;
- la formation du personnel relative au respect des bonnes pratiques commerciales et à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- l'obligation de déclaration des cadeaux et avantages reçus ou offerts ;
- un système d'alerte interne dédié aux collaborateurs internes et externes ;
- un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ;
- un dispositif d'évaluation des tiers;
- un plan de contrôle et d'évaluation interne de l'application de ces mesures.

Le dispositif de lutte contre la corruption s'applique à tous les salariés, techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Le texte "Politique de lutte contre la corruption", qui reprend synthétiquement le détail de ce dispositif, est public et diffusé sur les sites internet (Crédit Mutuel et CIC)[1,2]

La direction de la conformité groupe est notamment chargée de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser, en s'appuyant sur les services compétents (contrôle périodique...), les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La conformité dispose d'une indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

La procédure relative à la centralisation des dysfonctionnements précise que la remontée des dysfonctionnements pour le groupe est réalisée au niveau du comité de contrôle et de conformité présidé par un membre de l'exécutif du groupe. Ce comité informe, autant que de besoin, l'organe délibérant par l'intermédiaire du comité d'audit et des comptes groupe.

En cas d'allégation de corruption, le dossier est traité par le responsable hiérarchique concerné qui peut ensuite s'adresser à la direction de la conformité ou à la direction du contrôle périodique, qui mèneront des investigations complémentaires. Cela peut aussi être traité par les services de conformité LAB-FT dans le cadre de la lutte anti-blanchiment. Les situations les plus graves et de montant significatif sont ensuite transmises pour information au comité de contrôle et de conformité (local ou groupe) auquel assiste le directeur général (ou transmises directement à celui-ci).

Les formations

Le module d'autoformation (e-learning) sur la corruption est diffusé à un rythme bisannuel (dernièrement en 2023). Il porte sur le cadre juridique et la loi Sapin II, les définitions de la corruption, le dispositif de prévention en place ainsi que des cas pratiques, etc. Il est obligatoire à tous salariés du groupe et à toutes fonctions, y compris les plus exposées (soit environ 5%).

Les fonctions les plus exposées, selon les entités et métiers,concernent notamment les dirigeants, les responsables engagements, commerciaux, grandes entreprises, affacturage et crédit-bail, les responsables de marché, financements spécialisés, capital investissement et gestion d'actifs, les responsables conformité, contrôle permanent, contrôle périodique et risques, les responsables achats, finance, juridique, ressources humaines et secrétariat général, etc.

[1] *https://www.creditmutuel.fr/fr/guides-et-informations-reglementaires.html*
[2] *https://www.cic.fr/fr/guides-et-informations-reglementaires.html*

https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/espace-conformite/know-your-customer.html

Formation à la prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Personnes les plus exposées ayant reçu une formation spécifique
Part des salariés ayant participé à la formation	95 %

Une formation complémentaire à distance (avec animateur) sur la lutte contre la corruption a été mise en place sur 2023-2025 auprès d'environ 1 200 personnes. Il s'agit des fonctions les plus exposées, notamment les organes de direction. Une formation anticorruption est également dispensée aux administrateurs dans le cadre de l'Université mutualiste.

Ce module de formation adressé à tous les salariés inclut la formation aux procédures de signalement.

Certaines entités étrangères, lorsqu'elle n'ont pas accès au dispositif de formation en ligne du groupe, mettent en place leur propre formation

Les membres des organes d'administration ont accès, *via* l'offre de l'Université Mutualiste, à deux formations concernant la prévention et la détection de la corruption et des pots de vin :

- module « Agir contre la corruption » qui est une formation au format vidéo et disponible sur le site de l'Université Mutualiste,
- module « Maîtriser les enjeux de la conformité bancaire » qui est une conférence enregistrée en 2023 et disponible en replay sur le site internet de l'Université Mutualiste.

Dans les deux cas, le suivi de cette formation est conclu par la mise à disposition d'un diagnostic de compétences sur le portail de l'administrateur.

Autre moyen pour chercher à faire valoir des intérêts particuliers dans un processus décisionnel.

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, modifié par la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », supervisé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de s'inscrire sur le répertoire numérique de la HATVP qui assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics ;
- la déclaration annuelle d'activités dans les trois mois de la clôture de l'exercice comptable.

La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel, appliquant la réglementation en vigueur relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique HATVP ainsi que l'envoi des rapports annuels respectifs à cette autorité

Les déclarations sont disponibles sur le site de la HATVP : https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/

3.1.12.2.3.2 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin (G1-4)

Aucune condamnation ou amende pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption n'a été relevée en 2024 concernant les dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.1.12.2.4 Relations avec les fournisseurs (G1-2)

3.1.12.2.4.1 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)Crédit Mutuel Alliance Fédérale est conscient de son impact sur les pratiques de ses fournisseurs

En n'alignant pas la gestion des fournisseurs avec ses objectifs globaux de durabilité et en choisissant des fournisseurs qui n'adhèrent aux principes de durabilité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut dégrader son image de marque responsable et contribuer négativement à la société et à l'environnement. C'est pourquoi, des dispositifs sont mis en place pour une gestion durable des relations avec les fournisseurs.

3.1.12.2.4.1.1 Entrée et suivi des fournisseurs et intermédiaires externes

Le projet KYS *(Know Your Supplier)* consiste en la mise en place d'un processus permettant de connaître et d'évaluer l'intégrité des fournisseurs et intermédiaires externes (sont inclus les tiers bénéficiaires d'action de sponsoring ou de mécénat).

Ce processus aura pour vocation à approuver, ne pas engager ou mettre un terme à la relation, adapter le niveau de vigilance en fonction du profil de la relation envisagée et optimiser les mesures de prévention et de détection de la corruption. Ce dispositif d'évaluation s'articulera avec le dispositif LCB-FT.

L'évaluation automatisée, en cours de développement, intégrera aussi les autres dispositions de la loi Sapin 2, les recommandations publiées par l'AFA (Agence Française Anticorruption) ainsi que les documents liés à l'attestation de l'obligation de vigilance (Kbis, attestation URSSAF, et la Liste Nominative des Travailleurs Étrangers (LNTE)).

Le projet est en cours de développement, la qualification est prévue en juin 2025 pour un premier pilote (Sofédis) en septembre 2025. Le déploiement au sein du groupe démarra en janvier 2026.

Le chantier concerne l'ensemble des entités du groupe.

3.1.12.2.4.1.2 Politique achat

La politique achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déployée auprès de toutes les entités, intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG (respect des textes de référence en matière de droits de l'Homme et du travail - ex : conventions de l'OIT -, adoption d'une démarche environnementale intégrant des critères ESG, respect d'une politique sociale de lutte contre les discriminations...). .

Crédit Mutuel Alliance Fédérale favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme, mais également sur la mise en œuvre des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes.

Des travaux ont été lancés en octobre 2024 pour établir une politique d'achat ESG renforcée et harmonisée au niveau du groupe. Cette politique sera mise en œuvre au T4 2025/T1 2026.

3.1.12.2.4.1.3 Charte fournisseur

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son engagement en proposant à l'ensemble de ses fournisseurs la signature d'une charte des achats durables et responsables. Cette charte reprend les engagements internes de la politique d'achats afin de garantir des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche respectueuse des enjeux de développement durable.

En signant cette charte, le fournisseur s'engage à :

- respecter les droits humains et les libertés fondamentales, ainsi que la santé, la sécurité des personnes et de l'environnement ;
- garantir les droits des salariés et se conformer aux législations applicables en matière de protection des données personnelles ;
- mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- disposer de procédures internes garantissant la conformité aux lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption.

Les fournisseurs ont également la possibilité de signaler d'éventuels manquements *via* une adresse mail dédiée.

Des travaux sont en cours pour renforcer l'intégration des enjeux environnementaux et de biodiversité au sein de la charte. Cette charte devrait être mise en œuvre au quatrième trimestre 2025, premier trimestre 2026.

	31/12/2024
Nombre de fournisseurs*	5 941
dont signataires de la charte fournisseurs	87 %

**Périmètre CCS (logistique, support production bancaire).*

3.1.12.2.4.1.4 Prestations externalisées critiques ou importantes

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour principe de faire très peu appel à l'externalisation, et ce, dans tous les domaines, y compris informatique.

La stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de privilégier dans la mesure du possible, la conservation en intra-groupe des activités cœur de métier et/ou les plus stratégiques afin de garder les ressources clés en interne. Lorsque Crédit Mutuel Alliance Fédérale recourt à l'externalisation, cela lui permet de maîtriser ses coûts tout en maintenant le niveau de qualité et de sécurité attendu, tant d'un point de vue utilisateur que réglementaire, d'être réactif vis-à-vis des évolutions du marché et de rester flexible face aux demandes et besoins des métiers.

L'externalisation hors du groupe est circonscrite à des processus spécifiques intégrant notamment un processus d'entrée en relation qui inclut la formalisation de la relation par un contrat, la rédaction d'accord de niveau de service et la constitution d'un dossier prestataire. Une analyse de risque, nécessitant une expertise particulière ou permettant de répondre aux besoins spécifiques d'entités ainsi qu'un processus de qualification des prestations encadrent également le dispositif d'entrée en relation.

De plus, la démarche d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte les principes forts en matière de durabilité et s'engage à adopter et promouvoir des principes universels en matière de droits de l'homme, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Les acteurs du processus intègrent au contrat la clause RSE et en annexant au contrat la charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables.

Le cadre procédural relatif au contrôle de l'externalisation des « fonctions critiques ou importantes », élaboré par les fonctions centrales de risque, de contrôle permanent et de conformité, comprend la stratégie, la politique globale d'Externalisation qui établit le cadre du dispositif, la procédure d'Externalisation et ses documents ainsi que des chartes de contrôle spécifiques à certains centres de métiers prestataires internes.

Ces documents sont actualisés a minima annuellement. Le processus d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, conformément aux dispositions réglementaires (art 239 du décret 3 novembre 2014) s'inscrit dans une politique formalisée de contrôle des prestataires (procédure, contrôle, reporting). Chaque entité mettant en place un dispositif de sous-traitance doit établir un contrat écrit avec le prestataire.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse, à travers des clauses et annexes spécifiques, les modalités d'application, à savoir : les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours et le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les exigences règlementaires relatives à la protection des informations confiées et à l'accès pour la supervision : BCE / ACPR (ou l'AMF) aux informations liées à l'externalisation, doivent également être reprises. Plus généralement, le contrat doit se conformer aux lois et règlements applicables à l'entité.

Chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs pour chaque prestation critique ou importante externalisée.

Fournisseurs et résilience opérationnelle numérique

Le cadre réglementaire européen DORA[1] vise à assurer la résilience opérationnelle des entités financières et des prestataires de services TIC[2].

Parmi les exigences, il impose aux institutions financières de renforcer la surveillance des fournisseurs tiers, notamment ceux qui fournissent des services informatiques critiques. DORA demande la mise en place de contrats robustes, la réalisation d'audits réguliers et l'évaluation des capacités des fournisseurs à gérer les cyber-risques.

Seul un nombre extrêmement limité d'entités fait appel à des prestataires externes pour certains services informatique.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place des politiques robustes pour identifier, évaluer, surveiller et gérer les risques liés aux aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle a également développé des mécanismes efficaces pour détecter, signaler et résoudre les incidents majeurs liés aux TIC.

Les risques liés aux prestataires tiers de services TIC, de premier niveau, sont gérés en tant que partie intégrante du risque lié aux TIC. Les prestataires de service TIC de second niveau sont suivis dans le cadre de la chaine de sous-traitance.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale adopte :

- une stratégie de risques liés aux tiers fournisseurs dont les prestataires tiers de services TIC ;
- une politique de gestion des tiers fournisseurs dont les prestataires tiers de services TIC, qui soutiennent notamment des fonctions critiques ou importantes ;
- une procédure opérationnelles de gestion des tiers fournisseurs dont les prestataires tiers de services TIC.
- l'ensemble des documents permettant de satisfaire aux exigences de DORA complètent le corpus procédural. Dans ces documents sont intégrés les règles, les responsabilités et les processus, pour chaque phase principale du cycle de vie de l'accord contractuel signé avec un prestataire TIC.

Ces documents sont actualisés à minima annuellement.

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec les prestataires de services TIC intragroupes et les prestataires de services TIC hors groupe, réalisent notamment les actions suivantes :

- évaluent les risques liés aux prestataires tiers de services TIC et identifient les fournisseurs critiques ;
- définissent des accords contractuels incluant des exigences de résilience.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse, à travers des clauses et annexes spécifiques, les modalités d'application, à savoir, les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la

[1] *Digital operationnal résilience act.*
[2] *Technologie de l'information et de la communication.*

situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours et le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale contrôlent, au moins annuellement, la conformité des contrats des prestataires de services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes et procèdent à une mise à jour des analyses de risques.

3.1.12.2.5 Informations spécifiques à l'entité

3.1.12.2.5.1 Vie coopérative et mutualiste

3.1.12.2.5.1.1 Gouvernance

Les sociétaires sont au cœur de l'engagement démocratique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils participent activement à la vie de leur caisse de Crédit Mutuel et élisent les membres des conseils d'administration et de surveillance, selon le principe coopératif "un sociétaire, une voix". Les caisses locales, qui appartiennent, de manière indivisible, à la collectivité des sociétaires, constituent la base de l'organisation du Crédit Mutuel. Elles adhèrent à des fédérations qui les représentent et elles sont sociétaires d'une caisse fédérale.

La direction de la vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a en charge le pilotage global de la vie mutualiste des caisses locales (recrutement, animation, formation assemblée générales, conseil d'administration....).

3.1.12.2.5.1.2 Politiques

L'animation de la vie coopérative et mutualiste s'appuie sur la richesse des pratiques et expériences des fédérations, en réponse aux attentes des sociétaires et de leurs représentants élus. La direction vie coopérative et mutualiste regroupe les équipes de relations élus et sociétaires, formation des élus (Université mutualiste) et AGORA Sociétaires pour l'ensemble des caisses locales du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La direction de la vie coopérative et mutualiste a pour mission d'accompagner les fédérations dans l'animation, le partage d'expérience et la construction de projets mutualistes.

L'ambition est de renforcer la concrétisation et l'attractivité des valeurs mutualistes, notamment auprès des jeunes actifs, de renforcer la diversité, sous tous ses aspects et la représentativité des élus dans les conseils d'administration et de surveillance. À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris un engagement dans le cadre de son statut d'entreprise à mission consistant à conférer plus de place aux jeunes dans les conseils d'administration et d'atteindre la parité en 2027.

Les assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique, ont pour ambition pour favoriser l'expression des sociétaires. Le groupe a la volonté que les sociétaires soient actifs, c'est à dire qu'ils votent, qu'ils participent et s'expriment lors des Assemblées générales.

Un plan de développement des compétences est élaboré au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec une commission interfédérale regroupant l'Université mutualiste, l'ensemble des Présidents de commissions de formation de chaque fédération et les responsables de la formation des élus de chaque fédération. Ce plan de développement des compétences est validé par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et par la chambre syndicale et interfédérale.

Les élus sont encouragés pour s'impliquer dans la vie de la caisse locale pour faire vivre le mutualisme de la preuve et ainsi rendre concrètes les actions et politiques menées par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans leurs déclinaisons locales. Les actions menées sont rendues visibles des sociétaires sur la plateforme dédiée AGORA Sociétaires.

3.1.12.2.5.1.3 Actions

Une dynamique d'action mutualiste est instaurée autour des enjeux suivants :

- un sociétariat actif, avec un enjeu de promotion du modèle de gouvernance coopératif. Le taux de présence et le taux de votants aux Assemblées générales restent des enjeux majeurs
- une gouvernance renouvelée, pour répondre aux objectifs poursuivis par le groupe de parité, de rajeunissement et de diversité des élus, représentants les sociétaires et des élus accompagnés dans leur mandat ;
- des élus formés pour l'exercice de leur mandat et des salariés formés au mutualisme ;
- des élus accompagnés pour qu'ils soient de véritables ambassadeurs du modèle mutualiste dans un contexte de conquête et de développement.

3.1.12.2.5.1.3.1 Un sociétariat actif

Les assemblées générales des caisses locales sont le fondement de la gouvernance mutualiste et illustrent la force de ce modèle grâce à ces moments privilégiés d'écoute, d'information et d'expression de la démocratie mutualiste. Au total 1 464 caisses locales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont tenu leur assemblée générale en 2024.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif permettant aux sociétaires de voter à distance afin d'augmenter le nombre de votants aux assemblées générales, conformément à l'engagement pris dans le cadre du statut d'entreprise à mission de doubler le nombre de sociétaires votants par rapport au 248 126 sociétaires votants en 2019,

Ainsi les sociétaires ont été informés en amont des assemblées générales, aar courrier et par les outils digitaux de leur possibilité de vote en Assemblées générales.

Les sociétaires peuvent voter :

- par anticipation en se rendant dans leur caisse ;
- par anticipation et à distance dans leur espace banque à distance sur le site www.creditmutuel.fr ;
- en présentiel le jour de l'assemblée générale.

Les sociétaires ont les informations utiles en amont de l'assemblée générale dans leur espace banque à distance afin de voter de manière éclairée.

Ce sont plus de 81,50 % des votants qui se sont exprimés par ce canal innovant en 2024.

Pour les sociétaires présents à l'assemblée générale, l'activité de la caisse et ses résultats financiers sont présentées par le Président de la Caisse et le Directeur.

En conjuguant tradition des échanges en présentiel et innovation technologique avec des parcours utilisateurs innovants, le Crédit Mutuel renforce l'expression de la démocratie mutualiste des sociétaires.

	2024
Nombre de sociétaires convoqués en assemblée générale	6 259 945
Nombre de sociétaires ayant voté à l'Assemblée générale	921 930
Taux de participation en Assemblée générale	14,7 %

Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques et une formation ont été déployées afin de promouvoir le sociétariat et d'en augmenter le taux. Ces outils ont pour but de faire comprendre aux élus et éventuellement aux salariés de la caisse les enjeux et de les aider à animer la relation sociétaire.

Au 31 décembre 2024, le taux de sociétaires des 14 fédérations est 84,16 % des clients éligibles (personnes physiques de plus de 18 ans et personnes morales) contre 82,32% au 31 décembre 2023 (+2,2 %).

	2024
Nombre de sociétaires	6 513 295
Nombre de clients particuliers majeurs	6 913 696
Nombre de client personnes morales	825 224
Taux de sociétaire	84,16 %

3.1.12.2.5.1.3.2 Une gouvernance renouvelée

Un des engagements de l'entreprise à mission consiste à donner plus de place aux jeunes et à se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration, A cet effet, la direction de la vie coopérative et mutualiste a en charge l' animation des responsables présents dans chaque fédération Un guide de recrutement a été réalisé pour les sensibiliser à la parité et au rajeunissement des conseils

Certaines fédérations ont aussi revu leurs statuts pour instaurer une limite d'âge et une limite au cumul des mandats.

En 2024 les élections aux assemblées générales des caisses ont permis à 952 nouveaux élus d'intégrer les conseils des caisses.dont 17 % ont moins de 35 ans. Le nombre total d'élus de moins de 35 ans représente 3,75 % des élus (cf indicateurs ci-après).

Au 31 décembre 2024, 43 % des élus sont des femmes, et 33 % des caisses locales sont présidées par des femmes.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille aussi à assurer la représentation de la collectivité des sociétaires au niveau des élus (cf. tableau concernant la ventilation par catégorie professionnelle des élus, section 3.1.12.2.5.1.4).

Pour permettre aux nouveaux élus et aux élus en poste d'exercer pleinement leur mandat, dix guides pratiques ont été mis à leur disposition sur la plateforme de documentation des élus dont le guide de l'élu (rôle, missions de l'élu et ses outils à disposition), le guide conseil administration / surveillance (comment animer les conseils et comment exercer le rôle de président de caisse), un guide collectif élus et salariés.

Afin d'apprécier dans quelle mesure les actions et moyens mis à disposition des élus répondent à leurs attentes, une enquête a été menée au printemps 2024 pour mesurer la fierté des élus. Au regard des réponses apportées par 37 % des élus, 95 % des élus répondants se sont exprimés fiers de s'engager pour le Crédit Mutuel.

3.1.12.2.5.1.3.3 Des élus et des salariés formés

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire 2024-2027.

L'Université mutualiste a pour mission de couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant :

- de satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- de contribuer aux engagements de l'entreprise à mission pour une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconvertir, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagement sociétaux ;
- de s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs appétences.

Pour rendre accessible à chaque élue et élu, les offres proposées par l'Université mutualiste pour faciliter le développement de leurs compétences. Pour cela, différents savoirs sont utilisés, issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun ;
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Trois offres déclinées ainsi :

- d'une offre principale qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus multimédias, allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et de diagnostics de compétences ;
- d'une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- d'une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises de chacune et chacun grâce à l'Université Mutualiste, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 4e promotion est en cours.

Au sein de l'Université mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faîtières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet www.universitemutualiste.fr. Un diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

11 858 élus se sont formés au moins une fois durant l'année, soit un taux de 79 %. 67 561 formations ont été réalisées sur une durée de 39 290 heures.

3.1.12.2.5.1.3.4 Des élus ambassadeurs du modèle mutualiste

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit des ambitions fortes en terme de conquête et développement de clients et sociétaires. Le groupe peut s'appuyer sur son collectif d'élus pour être vecteur de développement. Les élus sont de véritables prescripteurs et ambassadeurs de notre différence mutualiste. Ils portent l'image et les valeurs du groupe à l'extérieur.

Ils peuvent s'appuyer sur le plan d'action mutualiste qui est un applicatif à leur disposition en 2024 pour les aider à mener des actions et organiser évènements élus/salariés/sociétaires clients/prospects, orientés vers le développement, axe prioritaire du plan stratégique 2024-2027.

En 2024, 74 % des Caisses locales ont réalisé un plan d'action mutualiste, engageant 6 374 actions en soutien des 3 axes du plan stratégique Ensemble, Performant Solidaire.

Afin de promouvoir le modèle de fonctionnement de la banque coopérative auprès des clients par l'engagement des élus, des sociétaires et des salariés et de permettre à chaque fédération de créer sa communauté et d'animer un fil d'actualités commenté, relayé, partagé par les sociétaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé AGORA Sociétaires – Réseau Social Éthique.

Les caisses locales peuvent y crér leurs propres communautés afin d'informer les sociétaires des actions, partenariats, accompagnement des acteurs locaux ou participations à l'animation de leur territoire et favoriser les échanges entre sociétaires.

Ainsi, AGORA Sociétaires est une vitrine de la vie coopérative et mutualiste qui l'illustre en images et permet de communiquer et d'échanger sur des actions ou preuves concrètes au niveau local, fédéral et national.

Depuis 2021, année de déploiement d'AGORA Sociétaires près de 447 000 utilisateurs ont partagé leurs avis et commentaires sur la plateforme autour d'évènements ou de communautés liés à la musique, à la santé, à la vie locale et aux activités sportives.

1 391 communautés de caisses locales ont déjà été créées par les élus pour promouvoir les actions sur leur territoire, les partenariats noués ainsi que les soutiens aux associations et ce sont plus de 63 300 publications qui ont été postées sur AGORA Sociétaires.

3.1.12.2.5.1.4 Indicateurs et cibles

G1-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Se référer au cahier introductif du présent document d'enregistrement universel.

Engagements de la banque à mission

Mission 1 - Engagement 1 - Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales

	2024	2019
Nombre de sociétaires votants aux AG au 31/12/2024	921 930	248 126
Taux de sociétaires votants	14,7 %	5,4 %

Mission 1 - Engagement 3 - Donner plus de place aux jeunes (âgés de moins de 35 ans) et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration

	2024	2021
% de femmes parmi les élus	42,8 %	39 %
% de jeunes parmi les élus	3,75 %	2,14 %
% de jeunes parmi les nouveaux élus	16,9 %	8,7 %

Indicateurs

Nombre d'élus par tranche d'âge

Libellé indicateur	2024
Nombre d'élus < 35 ans	556
Nombre d'élus 35-49 ans	2 622
Nombre d'élus 50-59 ans	4 301
Nombre d'élus 60-69 ans	5 164
Nombre d'élus 70-74 ans	1 674
Nombre d'élus > 75 ans	525

Composition des conseils	Données fin 2024	
Distinction Femmes/ Hommes	Femmes	Hommes
Nombre d'élus en caisses locales	6 346	8 496

Catégories professionnelles des élus (en nombre)	2024	2023
Agriculteurs exploitants	749	766
Artisans – commerçants	1 918	1 938
Cadres professions supérieures – chefs d'entreprise	3 902	4 010
Professions intermédiaires	1 838	1 847
Employés	1 538	1 566
Ouvriers	267	258
Retraités	4 260	4 474
Autres personnes sans activité professionnelle	370	371

Hors Cautionnement Mutuel de l'Habitat.
2023 : Données au 4 janvier 2024.

	2024
Nombre de présidents de conseils de caisses locales	1 497
Nombre de présidentes de conseils de caisses locales	750
Part de femmes présidentes de caisses locales	33 %

3.1.12.2.5.2 Politique de vote et d'engagement actionnarial des sociétés de gestion

Les informations mentionnées ci-dessous concernent le Groupe La Française et Crédit Mutuel Asset Management.

Concernant la Banque de Luxembourg Investments SA (BLI), autre société de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sa politique d'engagement et de vote est consultable sur le site suivant :

https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/notre-maison/investissement-responsable

3.1.12.2.5.2.1 Gouvernance

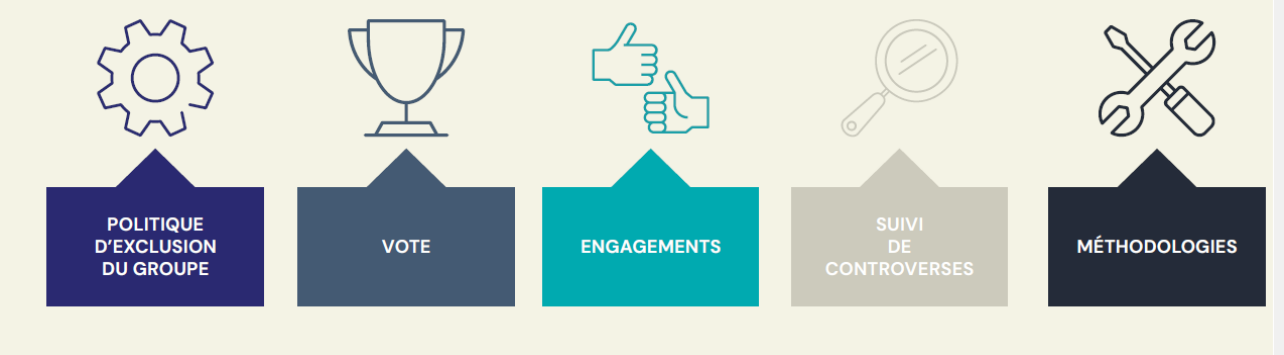
Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management ont entamé l'année 2024 en tant qu'entités indépendantes et ont de ce fait déployé leurs propres politiques de vote et d'engagement au cours de cette année. L'absorption de La Française Asset Management par Crédit Mutuel Asset Management a été effective le premier mai 2024, alors que la saison des assemblées générales et de l'exercice des droits de vote était largement entamée ainsi que que les actes d'engagement. Les politiques ont été poursuivies telles que sur la fin de l'année. Elles sont désormais harmonisées pour la saison 2025 de vote et d'engagement.

La gouvernance des politiques de vote et d'engagement est assuré par le comité *stewardship* [1] qui définit, revoit et approuve chaque année les politiques suivantes :

- politiques sectorielles, exclusions ;
- politique de vote ;
- politique d'engagement ;
- politique en matière de controverses.

Il s'assure également de la mise en œuvre de ces politiques, décide des dérogations sur la base des cas spécifiques qui lui sont présentés et communique trimestriellement les listes d'exclusions et les comptes-rendus des décisions.

[1] *Le terme stewardship s une politique active en tant qu'actionnaire ou détenteur de titres hors actions comme la dette..*



Ses membres votants sont le directeur général (vote déterminant), le directeur des investissements (CIO), le directeur des risques ou directeur de la conformité, le directeur de la stratégie et coordination durabilité groupe.

3.1.12.2.5.2.2 Politiques et actions

Crédit Mutuel Asset Management est convaincu que de bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'homme, environnementale et de gouvernance contribuent à renforcer la situation financière de l'entreprise, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation. C'est pourquoi, la société de gestion met en œuvre une démarche de *stewardship* dont la finalité est d'accompagner les entreprises vers des pratiques plus durables.

À ce titre, Crédit Mutuel Asset Management utilise les outils d'un actionnariat actif et a ainsi mis en place une politique de vote spécifique dont il rend régulièrement compte *via* un rapport annuel et un accès en ligne au détail de ses votes aux assemblées générales .

L'engagement ESG est le deuxième outil en matière de *stewardship* et fait l'objet d'une politique revue annuellement.

3.1.12.2.5.2.2.1 Principes de la politique de vote

Pour Crédit Mutuel Asset Management comme pour La Française Asset Management, les principes fondamentaux qui guident la politique de vote sont les suivants :

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Les sociétés de gestion définissent leurs principes de vote pour une application à l'ensemble des sociétés pour lesquelles elles exercent leurs droits de vote. Néanmoins elles peuvent prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés avant d'exercer leurs droits de vote notamment en ce qui concerne les entreprises de petite taille. Par ailleurs, elles intègrent les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

En tant qu'investisseurs responsables, les sociétés de gestion accordent une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elles investissent au nom de leurs clients et des fonds dont elles sont la société de gestion de portefeuille. Des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et transparentes génèrent une valeur actionnariale à long terme et sont des éléments de maîtrise du risque. L'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique de vote est régulièrement amenée à interroger les sociétés sur les résolutions proposées en Assemblée Générale et à leur faire part des principaux éléments de la politique de vote de la société de gestion.

Outre les comptes annuels complets de l'entreprise, le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale et les rapports des commissaires aux comptes, il convient, pour un vote éclairé, de disposer des éléments nécessaires à l'appréciation des résolutions, entre autres celles concernant les éléments et la politique de rémunération, les conventions règlementées et les nominations d'administrateurs.

La divulgation des informations concernant la situation, les résultats financiers de la société et sa gouvernance doit être effectuée en temps utile, de manière précise et transparente. Un audit annuel doit être réalisé par un auditeur indépendant au profit des actionnaires. Au cas où ces informations ne seraient pas fournies dans des délais suffisants, les sociétés de gestion peuvent être amené à voter contre les résolutions correspondantes et les quitus en correspondance.

En outre les sociétés de gestion développent des politiques spécifiques sur certains éléments en lien avec des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Ces demandes spécifiques sont décrites dans les politiques de vote de chacune des sociétés de gestion et concernent, par exemple, la démonstration d'une transparence sur la stratégie de lutte contre le changement climatique et pour les secteurs les plus carbo-intensifs la présentation en assemblée générale de cette stratégie (*say on climate*).

Ces politiques, mises à jour tous les ans, sont disponibles sur leur site :

https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politique-de-vote.html

https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2025/politique-de-vote2025.pdf

3.1.12.2.5.2.2.2 Exercice des droits de vote

Crédit Mutuel Asset Management comme La Française Asset Management ont recours au même prestataire de service pour l'exercice des droits de vote : le fournisseurs ISS (*Institutional Shareholders Services*). Aussi la description de la politique d'exercice des droits de vote peut-elle se décliner pour l'entité consolidée Crédit Mutuel Asset Management sans besoin de distinguer les deux sociétés de gestion.

Périmètre

La politique de vote et l'exercice des droits de vote décrits ci-après concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels et les fonds structurés, les FCPE dont le conseil de surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel.

Il ne peut être envisagé de communiquer le nombre de titres détenus, sauf à l'émetteur (à l'exclusion de tout conseil), hors période d'opération financière.

Cession temporaire de titres

Crédit Mutuel Asset Management considère que le droit de vote doit être exercé uniquement dans l'intérêt des porteurs de parts. Ainsi sauf exception dûment justifiée, les titres ne font pas l'objet de prêt en période d'assemblée générale.

Univers de vote

L'univers de vote concerne l'ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de

l'annonce de l'assemblée générale ou à la record date (selon le droit local).

Exécution de vote

Crédit Mutuel Asset Management a formalisé un process de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS. Cet outil rend possible l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus par les OPC ou dans le cadre de mandats.

Organisation

Crédit Mutuel Asset Management considère que l'exercice réel du droit de vote contribue à une meilleure protection de l'intérêt des porteurs de parts d'OPC et des délégataires de mandats.

La société de gestion exerce, dans la mesure du possible, ses droits dans l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus dans des OPC et dans le cadre de mandats avec un objectif de vote sur 100% des assemblées générales. A cet effet, les sociétés de gestion ont mis en place des délégations de pouvoir (POA), nécessaires afin d'exercer leurs droits de vote dans certaines juridictions étrangères. A ce jour Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des POA sur :

- la Suède,
- la Suisse,
- la Belgique,
- le Brésil.

Dans la majorité des cas, les votes sont effectués à distance *via* une plateforme de proxy voting en application de la politique de vote retenue. Toutefois pour certaines sociétés, en plus de voter de manière électronique, un formulaire de vote doit être rempli transmis au sous dépositaire/agent ou directement à la société afin que les votes exprimés puissent être pris en compte.

Au sein de l'équipe de Crédit Mutuel Asset Management, une personne a la responsabilité du *stewardship*, activité qui regroupe le vote et l'engagement. En outre, un analyste a spécifiquement la charge du vote aux assemblées générales. Il s'appuie sur les analyses des résolutions effectuées par ISS et par les analystes du pôle d'analyse financière et ESG et coordonne la réponse aux alertes conduisant le cas échéant à un vote différent de celui recommandé par ISS.

Au cas où le respect de l'intérêt des clients porteurs de parts pourrait nécessiter de s'écarter de la politique de vote du Crédit Mutuel Asset Management, la décision en reviendrait au comité *stewardship* de Crédit Mutuel Asset Management dont les membres votants sont le directeur général (vote déterminant), le directeur des investissements (CIO), le directeur des risques ou directeur de la conformité, le directeur de la stratégie et coordination durabilité groupe. Il en serait de même si une thématique non prévue dans la politique de vote apparaissait. Ce comité stewardship se réunit alors autant que de besoin.

Politique de vote responsable et publications

La politique de vote responsable de Crédit Mutuel Asset Management repose sur la politique Sustainability Policy d'ISS disponible (en anglais) sur leur site, complétée des principes de vote et des exigences spécifiques à Crédit Mutuel Asset Management (custom policy) décrites dans ce document.

Le rapport sur la politique de vote au titre de l'année écoulée est disponible ici, il est publié sur le site de Crédit Mutuel Asset Management dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice.

Le détail des votes de Crédit Mutuel Asset Management sur les trois dernières années est disponible ici.

Dépôts de résolutions

Le cas échéant Crédit Mutuel Asset Management peut être amené à soutenir le dépôt par des actionnaires minoritaires de résolutions en ligne avec les principes de ce document « La politique de vote».

Il est à noter que Crédit Mutuel Asset Management n'est pas favorable aux résolutions liées (vote bloqué) ; celles-ci font l'objet d'un vote négatif dès lors que l'un des termes n'est pas conforme à la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management.

De façon générale, les résolutions portent sur une durée d'effet limitée, de l'ordre de dix-huit mois à deux ans, pouvant aller jusqu'à trois ou quatre ans pour les nominations d'administrateurs et six ans pour les commissaires aux comptes.

3.1.12.2.5.2.2.3 Politique d'engagement actionnarial

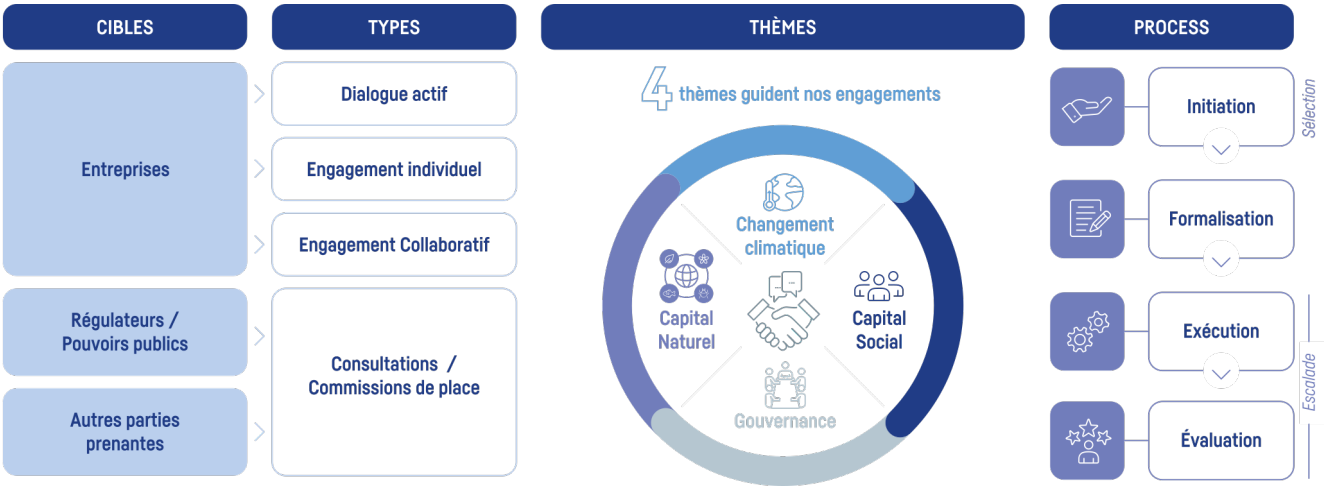
Politique d'engagement actionnarial de Crédit Mutuel Asset Management

Si l'engagement ESG peut être mené dans différents cadres et contextes, il repose de manière générale sur un dialogue mettant l'accent sur les thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance avec les entreprises dans lesquelles Crédit Mutuel Asset Management investi ou pourrait envisager d'investir ou avec l'écosystème de celles-ci ou l'écosystème financier. Il peut se pratiquer individuellement ou de manière collaborative - plusieurs investisseurs unissant leurs forces pour transmettre leurs messages et questions à une entreprise ou des entreprises ou à des décideurs politiques, des gouvernements, des autorités de régulation, etc.

Crédit Mutuel Asset Management décline sa stratégie d'engagement ESG autour de cinq types d'engagements :

- le dialogue actif qui comprend les interactions régulières entre les gérants, analystes et représentants des sociétés ;
- l'engagement individuel avec la direction de l'entreprise ou ses représentants pour susciter des changements positifs dans les sociétés de notre portefeuille ;
- l'engagement collaboratif avec les entreprises et les autres investisseurs pour unir les forces, partager les connaissances et développer les meilleures pratiques sur le marché ;
- consultations et commissions de place ;
- ces actions peuvent être directement liées à l'exercice des droits de vote de Crédit Mutuel Asset Management ou advenir dans un cadre spécifique, de manière ponctuelle ou récurrente.

Le graphe ci dessous reprend les différents éléments de la politique d'engagement détaillés dans la politique d'engagement.



Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de Crédit Mutuel Asset Management un investisseur actif. Cette responsabilité s'exerce, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions ;
- par l'engagement ESG quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels.

Bien que Crédit Mutuel Asset Management soit, en règle générale, un investisseur minoritaire, la société de gestion peut prendre certaines mesures pour influencer les changements qu'elle souhaite voir mis en œuvre. À cet égard, Crédit Mutuel Asset Management soutient des actions collectives, tout en utilisant de manière sélective sa capacité à engager des dialogues individuels avec les entreprises, lorsqu' elle pense que son analyse approfondie peut faire la différence.

Les actions d'engagement font l'objet d'un reporting dans le rapport d'engagement ou rapport *stewarship*.

3.1.12.2.5.2.3 Indicateurs et cibles

Sociétés de gestion	2024
Nombre d'AG auxquelles les sociétés de gestion ont participé	1 726
Nombre de résolutions soumises	22 961
Nombre de résolutions approuvées	16 548
Taux d'approbation des résolutions	72 %

3.1.12.2.5.3 Politique de vote et d'engagement actionnarial des assurances

3.1.12.2.5.3.1 Politique d'engagement actionnarial

Dans le cadre de la gestion de son actif général, le GACM applique depuis plusieurs années une politique d'engagement actionnarial. Celle-ci présente le cadre général de la démarche d'engagement actionnarial et précise les conditions dans lesquelles le GACM entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en direct par l'ensemble de ses entités, y compris de ses filiales étrangères. La politique est mise à jour autant que nécessaire, et a fait l'objet d'une validation en directoire. L'équipe ESG est responsable de son application en continu et un bilan annuel de son application est présenté dans le rapport ESG du GACM, également validé en directoire. La politique d'engagement actionnarial a été définie conformément à la directive (UE) 2017/828 et à l'article 198 de la loi n° 2019-486 dite « loi Pacte » du 22 mai 2019.

3.1.12.2.5.3.2 Leviers d'action

L'exercice des droits de vote

Le premier levier actionné par le GACM afin d'orienter les entreprises vers des trajectoires plus durables consiste en l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues. La politique de vote suivie par le GACM prend en considération des critères financiers et extra-financiers. Elle fait la promotion des meilleures pratiques environnementales, de travail juste, de non-discrimination et de protection des droits humains. Cette politique s'appuie notamment sur des cadres internationaux de référence comme l'initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les principes pour l'investissement responsable et le Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, les travaux du CERES, de la Global Reporting Initiative (GRI) ou encore des directives européennes en matière sociale et environnementale. Pour ce faire, le GACM s'appuie notamment sur les recommandations de vote fournies par un organisme de conseil en vote reconnu.

Le dialogue avec les entreprises

Le second levier d'engagement actionnarial du GACM réside dans le dialogue avec les entreprises dans lesquelles il investit. Ce dialogue peut se faire de manière bilatérale entre le GACM et l'entreprise concernée, ou dans une action collective avec d'autres actionnaires, *via* des réunions en présentiel, des visioconférences ou des échanges par écrit. Divers sujets peuvent être abordés, tant sur des questions de gouvernance ou de stratégie d'entreprise que sur des sujets extra-financiers. Le dialogue actionnarial permet de s'assurer de la bonne gestion des risques ESG par les entreprises. Le GACM cherche notamment à limiter les impacts négatifs de celles-ci, et à les engager dans une démarche plus durable. Le GACM peut par exemple encourager les entreprises à définir une stratégie d'alignement de leurs activités sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, à réduire leurs dépendances aux énergies fossiles, à tenir compte de leurs dépendances et pressions sur la biodiversité, ou plus généralement à plus de transparence financière ou extra-financière.

En 2024, le GACM a un taux de participation en assemblées générales de 90 %.

3.1.13 Annexe tableaux Taxonomie banque

Sommaire Taxonomie banque

Modèles généraux

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR)
Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur
Modèle 3 - ICP Green asset ratio encours
Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux
Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie

3.1.13.1 Modèles généraux

3.1.13.1.1 Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR)

3.1.13.1.1.1 Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR) - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
		Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Valeur comptable brute totale	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	301 739	203 026	32 996	30 740	92	835	1 233	7	–	43	32	–	–	–
2	Entreprises financières	23 971	3 944	536	–	10	111	885	4	–	16	0	–	–	–
3	Établissements de crédit	11 591	2 259	280	–	2	13	20	3	–	9	–	–	–	–
4	Prêts et avances	3 770	490	73	–	1	11	4	0	–	9	–	–	–	–
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 822	1 769	207	–	2	3	16	2	–	–	–	–	–	–
6	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
7	Autres entreprises financières	12 380	1 685	256	–	7	98	865	2	–	7	0	–	–	–
8	dont entreprises d'investissement	2 539	415	73	–	0	1	0	1	–	–	–	–	–	–
9	Prêts et avances	12	0	0	–	–	0	0	0	–	–	–	–	–	–
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 527	415	72	–	0	1	0	1	–	–	–	–	–	–
11	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
12	dont sociétés de gestion	166	46	5	–	0	5	10	–	–	–	–	–	–	–
13	Prêts et avances	166	46	5	–	0	5	10	–	–	–	–	–	–	–
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Equity instruments	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
16	dont entreprises d'assurance	8 853	925	137	–	7	82	849	–	–	7	–	–	–	–
17	Prêts et avances	22	9	1	–	0	1	7	–	–	–	–	–	–	–
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Instruments de capitaux propres	8 831	916	136		7	81	842	–		7	–	–		–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	1 498	–	–	–	198	–	–	–	73	–	–	–	206 060	33 003	30 740	92	878
2	570	–	–	–	23	–	–	–	0	–	–	–	5 422	541	–	10	127
3	423	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 702	283	–	2	22
4	160	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	654	74	–	1	19
5	263	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 048	209	–	2	3
6	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
7	147	–	–	–	23	–	–	–	0	–	–	–	2 720	258	–	7	105
8	111	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	527	74	–	0	1
9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0	0	–	–	0
10	111	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	527	74	–	0	1
11	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
12	2	–	–	–	18	–	–	–	–	–	–	–	75	5	–	0	5
13	2	–	–	–	18	–	–	–	–	–	–	–	75	5	–	0	5
14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
16	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 774	137	–	7	89
17	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	16	1	–	0	1
18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	–	–		–	–	–		–	–	–		–	1 758	136		7	88

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
20	Entreprises non financières	16 599	5 068	1 720	–	83	724	348	3	–	27	32	–	–	–
21	Prêts et avances	15 574	4 553	1 297	–	82	723	348	3	–	27	32	–	–	–
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	670	170	79	–	0	0	0	0	–	–	–	–	–	–
23	Instruments de capitaux propres	356	345	344		–	–	–	–		–	–	–		–
24	Ménages	254 696	193 938	30 740	30 740	0	–	–	–	–	–				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	187 703	187 703	30 739	30 739	–	–	–	–	–	–				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 458	1 458	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27	dont prêts pour véhicules à moteur	5 016	4 777	0	0	0	–								
28	Financement d'administrations locales	6 458	76	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29	Financement de logements	76	76	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
30	Autres financements d'administrations locales	6 381	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	335 766	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Entreprises financières et non financières	297 310													
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	273 455													
35	Prêts et avances	252 857													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	39 807													
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	–													
38	Titres de créance	13 613													
39	Instruments de capitaux propres	6 985													

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
20	928	–	–	–	174	–	–	–	73	–	–	–	6 623	1 723	–	83	751
21	917	–	–	–	174	–	–	–	73	–	–	–	6 096	1 300	–	82	750
22	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	181	79	–	0	0
23	–	–		–	–	–		–	–	–		–	345	344		–	–
24	–	–	–	–									193 938	30 740	30 740	0	–
25	–	–	–	–									187 703	30 739	30 739	–	–
26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 458	–	–	–	–
27													4 777	0	0	0	–
28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33																	
34																	
35																	
36																	
37																	
38																	
39																	

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	23 855													
41	Prêts et avances	21 688													
42	Titres de créance	2 033													
43	Instruments de capitaux propres	134													
44	Dérivés	824													
45	Prêts interbancaires à vue	4 327													
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 112													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	32 194													
48	**Total des actifs du GAR**	**637 505**	**203 026**	**32 996**	**30 740**	**92**	**835**	**1 233**	**7**	**–**	**43**	**32**	**–**	**–**	**–**
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	195 069													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	73 256													
51	Expositions sur des banques centrales	89 541													
52	Portefeuille de négociation	32 271													
53	**Total des actifs**	**832 573**	**203 026**	**32 996**	**30 740**	**92**	**835**	**1 233**	**7**	**–**	**43**	**32**	**–**	**–**	**–**
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD														
54	Garanties financières	27 269	10 602	4 354	–	332	2 527	1 263	26	–	48	126	–	–	–
55	Actifs sous gestion	186 707	17 645	5 480	–	834	2 977	607	23	–	105	528	21	–	102
56	dont titres de créance	61 213	5 672	1 570	–	385	742	266	3	–	48	203	1	–	46
57	dont instruments de capitaux propres	304	7	1	–	0	0	–	–	–	–	–	–	–	–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40																	
41																	
42																	
43																	
44																	
45																	
46																	
47																	
48	**1 498**	**–**	**–**	**–**	**198**	**–**	**–**	**–**	**73**	**–**	**–**	**–**	**206 060**	**33 003**	**30 740**	**92**	**878**
49																	
50																	
51																	
52																	
53	**1 498**	**–**	**–**	**–**	**198**	**–**	**–**	**–**	**73**	**–**	**–**	**–**	**206 060**	**33 003**	**30 740**	**92**	**878**
54	2 902	–	–	–	87	–	–	–	94	–	–	–	15 074	4 380	–	332	2 575
55	498	20	–	2	2 773	90	–	45	2 148	52	–	38	24 199	5 686	–	834	3 269
56	166	1	–	1	203	1	–	–	102	–	–	17	6 613	1 576	–	385	854
57	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–	10	1	–	0	0

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxinomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	198 302	28 405	27 587	14	443	100	26	–	26	198 402	28 431	27 587	14	470
2	Entreprises financières	21 912	913	96	–	3	58	77	26	–	26	990	122	–	3	84
3	Établissements de crédit	9 735	57	0	–	0	0	–	–	–	–	57	0	–	0	0
4	Prêts et avances	4 188	7	0	–	0	0	–	–	–	–	7	0	–	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	50	–	–	–	–	–	–	–	–	50	–	–	–	–
6	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
7	Autres entreprises financières	12 177	856	96	–	3	58	77	26	–	26	933	122	–	3	84
8	dont entreprises d'investissement	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Prêts et avances	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
12	dont sociétés de gestion	137	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
13	Prêts et avances	137	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Equity instruments	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
16	dont entreprises d'assurance	8 962	699	87	–	3	49	77	26	–	26	776	112	–	3	75
17	Prêts et avances	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Instruments de capitaux propres	8 940	699	87		3	49	77	26		26	776	112		3	75
20	Entreprises non financières	16 508	3 534	722	–	11	385	23	1	–	1	3 557	723	–	11	386
21	Prêts et avances	16 314	3 534	722	–	11	385	23	1	–	1	3 557	723	–	11	386

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
23	Instruments de capitaux propres	14	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
24	Ménages	251 471	193 779	27 587	27 587	–	–	–	–	–	–	193 779	27 587	27 587	–	–
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	27 587	27 587	–	–	–	–	–	–	190 657	27 587	27 587	–	–
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	–	–	–	–	–	–	–	–	1 426	–	–	–	–
27	dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	–	–	–	–	–	–	–	–	1 696	–	–	–	–
28	Financement d'administrations locales	6 340	76	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
29	Financement de logements	76	76	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
30	Autres financements d'administrations locales	6 264	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	328 283	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Entreprises financières et non financières	291 440														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	266 190														
35	Prêts et avances	247 895														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	38 700														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments															
38	Titres de créance	11 466														
39	Instruments de capitaux propres	6 828														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	25 251														
41	Prêts et avances	21 461														
42	Titres de créance	3 496														
43	Instruments de capitaux propres	294														
44	Dérivés	1 525														

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
45	Prêts interbancaires à vue	4 505														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736														
48	**Total des actifs du GAR**	**624 530**	**198 302**	**28 405**	**27 587**	**14**	**443**	**100**	**26**	**–**	**26**	**198 402**	**28 431**	**27 587**	**14**	**470**
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	190 418														
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	63 683														
51	Expositions sur des banques centrales	100 322														
52	Portefeuille de négociation	26 413														
53	**Total des actifs**	**814 949**	**198 302**	**28 405**	**27 587**	**14**	**443**	**100**	**26**	**–**	**26**	**198 402**	**28 431**	**27 587**	**14**	**470**
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54	Garanties financières	26 827	3 415	1 146	–	16	871	53	1	–	1	3 468	1 147	–	16	872
55	Actifs sous gestion	148 924	5 385	1 257	–	86	716	87	9	–	9	5 472	1 266	–	86	724
56	dont titres de créance	45 139	2 858	539	–	34	239	31	0	–	0	2 889	539	–	34	239
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	1 518	456	–	8	370	14	5	–	5	1 532	461	–	8	375

3.1.13.1.1.2 Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR) - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	301 739	204 657	33 726	30 619	179	1 058	1 257	118	–	146	39	–	–	–
2	Entreprises financières	23 971	4 541	885	–	19	174	816	30	–	42	0	–	–	–
3	Établissements de crédit	11 591	2 579	463	–	2	43	1	2	–	35	–	–	–	–
4	Prêts et avances	3 770	648	146	–	1	39	0	0	–	35	–	–	–	–
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 822	1 931	317	–	2	5	0	2	–	–	–	–	–	–
6	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
7	Autres entreprises financières	12 380	1 962	422	–	17	131	816	28	–	7	0	–	–	–
8	dont entreprises d'investissement	2 539	521	120	–	1	2	0	1	–	–	–	–	–	–
9	Prêts et avances	12	1	1	–	–	0	0	–	–	–	–	–	–	–
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 527	520	119	–	1	1	0	1	–	–	–	–	–	–
11	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
12	dont sociétés de gestion	166	63	13	–	0	13	4	–	–	–	–	–	–	–
13	Prêts et avances	166	63	13	–	0	13	4	–	–	–	–	–	–	–
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Equity instruments	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
16	dont entreprises d'assurance	8 853	1 021	233	–	14	110	809	27	–	7	–	–	–	–
17	Prêts et avances	22	9	2	–	0	1	1	0	–	–	–	–	–	–
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Instruments de capitaux propres	8 831	1 012	231		14	109	808	27		7	–	–		–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	329	–	–	–	107	–	–	0	47	–	–	–	206 436	33 845	30 619	179	1 205
2	24	–	–	–	15	–	–	–	–	–	–	–	5 397	916	–	19	216
3	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 580	465	–	2	78
4	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	649	146	–	1	74
5	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 931	319	–	2	5
6	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
7	24	–	–	–	15	–	–	–	–	–	–	–	2 817	450	–	17	137
8	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	522	121	–	1	2
9	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	0
10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	520	120	–	1	1
11	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
12	1	–	–	–	15	–	–	–	–	–	–	–	84	13	–	0	13
13	1	–	–	–	15	–	–	–	–	–	–	–	84	13	–	0	13
14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 830	260	–	14	117
17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	2	–	0	1
18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	–	–		–	–	–		–	–	–		–	1 819	258		14	115

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
20	Entreprises non financières	16 599	6 435	2 221	–	160	884	441	88	–	104	39	–	–	–
21	Prêts et avances	15 574	5 907	1 802	–	160	884	364	88	–	104	39	–	–	–
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	670	183	75	–	0	1	77	0	–	–	–	–	–	–
23	Instruments de capitaux propres	356	345	344		–	0	–	–		–	–	–		–
24	Ménages	254 696	193 604	30 619	30 619	0	–	–	–	–	–				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	187 703	187 703	30 619	30 619	–	–	–	–	–	–				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 458	1 458	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27	dont prêts pour véhicules à moteur	5 016	4 443	0	0	0	–								
28	Financement d'administrations locales	6 458	76	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29	Financement de logements	76	76	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
30	Autres financements d'administrations locales	6 381	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	335 766	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Entreprises financières et non financières	297 310													
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	273 455													
35	Prêts et avances	252 857													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	39 807													
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	–													
38	Titres de créance	13 613													
39	Instruments de capitaux propres	6 985													

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
20	304	–	–	–	92	–	–	0	47	–	–	–	7 358	2 310	–	160	989
21	303	–	–	–	92	–	–	0	47	–	–	–	6 752	1 890	–	160	988
22	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	261	75	–	0	1
23	–	–		–	–	–		–	–	–		–	345	344		–	0
24	–	–	–	–									193 604	30 619	30 619	0	–
25	–	–	–	–									187 703	30 619	30 619	–	–
26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 458	–	–	–	–
27													4 443	0	0	0	–
28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33																	
34																	
35																	
36																	
37																	
38																	
39																	

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
Million EUR															
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	23 855													
41	Prêts et avances	21 688													
42	Titres de créance	2 033													
43	Instruments de capitaux propres	134													
44	Dérivés	824													
45	Prêts interbancaires à vue	4 327													
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 112													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	32 194													
48	**Total des actifs du GAR**	**637 505**	**204 657**	**33 726**	**30 619**	**179**	**1 058**	**1 257**	**118**	**–**	**146**	**39**	**–**	**–**	**–**
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	195 069													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	73 256													
51	Expositions sur des banques centrales	89 541													
52	Portefeuille de négociation	32 271													
53	**Total des actifs**	**832 573**	**204 657**	**33 726**	**30 619**	**179**	**1 058**	**1 257**	**118**	**–**	**146**	**39**	**–**	**–**	**–**
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD														
54	Garanties financières	27 269	12 242	5 103	–	622	2 135	1 194	289	–	124	152	–	–	–
55	Actifs sous gestion	186 707	15 890	7 574	2 093	887	4 198	952	64	53	375	427	2	0	1
56	dont titres de créance	61 213	3 784	1 966	346	359	1 207	130	28	24	187	1	0	–	0
57	dont instruments de capitaux propres	304	11	1	–	0	1	–	–	–	–	–	–	–	–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40																	
41																	
42																	
43																	
44																	
45																	
46																	
47																	
48	**329**	**–**	**–**	**–**	**107**	**–**	**–**	**0**	**47**	**–**	**–**	**–**	**206 436**	**33 845**	**30 619**	**179**	**1 205**
49																	
50																	
51																	
52																	
53	**329**	**–**	**–**	**–**	**107**	**–**	**–**	**0**	**47**	**–**	**–**	**–**	**206 436**	**33 845**	**30 619**	**179**	**1 205**
54	1 009	–	–	–	67	–	–	0	18	–	–	–	14 681	5 391	–	622	2 259
55	1 007	21	5	16	1 199	12	10	36	24	–	–	–	19 499	7 672	2 161	887	4 625
56	79	0	0	0	12	–	–	17	8	–	–	–	4 013	1 995	370	359	1 411
57	0	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–	14	1	–	0	1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				
Million EUR		Valeur comptabl e brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	200 305	28 979	27 587	59	646	5 891	40	–	0	206 196	29 019	27 587	59	647
2	Entreprises financières	21 912	971	175	–	10	96	970	17	–	–	1 941	192	–	10	96
3	Établissements de crédit	9 735	10	1	–	0	1	10	–	–	–	20	1	–	0	1
4	Prêts et avances	4 188	10	1	–	0	1	10	–	–	–	20	1	–	0	1
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	0	–	–	–	–	0	–	–	–	0	–	–	–	–
6	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
7	Autres entreprises financières	12 177	961	174	–	10	95	960	17	–	–	1 921	191	–	10	95
8	dont entreprises d'investissement	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Prêts et avances	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
12	dont sociétés de gestion	137	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
13	Prêts et avances	137	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Equity instruments	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
16	dont entreprises d'assurance	8 962	699	139	–	9	61	699	17	–	–	1 398	156	–	9	61
17	Prêts et avances	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Instruments de capitaux propres	8 940	699	139		9	61	699	17		–	1 398	156		9	61
20	Entreprises non financières	16 508	5 478	1 217	–	49	550	4 921	23	–	0	10 399	1 240	–	49	550
21	Prêts et avances	16 314	5 478	1 217	–	49	550	4 921	23	–	0	10 399	1 240	–	49	550

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	–	–	–	–	0	–	–	–	0	–	–	–	–
23	Instruments de capitaux propres	14	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–	–
24	Ménages	251 471	193 779	27 587	27 587	–	–	–	–	–	–	193 779	27 587	27 587	–	–
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	27 587	27 587	–	–	–	–	–	–	190 657	27 587	27 587	–	–
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	–	–	–	–	–	–	–	–	1 426	–	–	–	–
27	dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	–	–	–	–	–	–	–	–	1 696	–	–	–	–
28	Financement d'administrations locales	6 340	76	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
29	Financement de logements	76	76	–	–	–	–	–	–	–	–	76	–	–	–	–
30	Autres financements d'administrations locales	6 264	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	328 283	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Entreprises financières et non financières	291 440														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	266 190														
35	Prêts et avances	247 895														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	38 700														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments															
38	Titres de créance	11 466														
39	Instruments de capitaux propres	6 828														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	25 251														
41	Prêts et avances	21 461														
42	Titres de créance	3 496														
43	Instruments de capitaux propres	294														
44	Dérivés	1 525														

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
45	Prêts interbancaires à vue	4 505														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736														
48	**Total des actifs du GAR**	**624 530**	**200 305**	**28 979**	**27 587**	**59**	**646**	**5 891**	**40**	**–**	**0**	**206 196**	**29 019**	**27 587**	**59**	**647**
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	190 418														
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	63 683														
51	Expositions sur des banques centrales	100 322														
52	Portefeuille de négociation	26 413														
53	**Total des actifs**	**814 949**	**200 305**	**28 979**	**27 587**	**59**	**646**	**5 891**	**40**	**–**	**0**	**206 196**	**29 019**	**27 587**	**59**	**647**
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD															
54	Garanties financières	26 827	3 872	1 146	–	32	803	3 765	4	–	1	7 637	1 150	–	32	804
55	Actifs sous gestion	148 924	9 746	1 868	–	83	1 001	9 742	12	–	–	19 488	1 880	–	83	1 001
56	dont titres de créance	45 139	5 029	939	–	25	582	5 217	3	–	–	10 245	942	–	25	582
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	3 671	577	–	33	262	3 677	5	–	–	7 348	581	–	33	262

3.1.13.1.2 Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur

3.1.13.1.2.1 Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

L'alignement sur les objectifs Ressources aquatiques et marines, économies circulaires, pollution, biodiversité et écosystèmes n'étant pas applicable cette année, Crédit Mutuel Alliance fédérale n'affiche pas ces colonnes dans son modèle 2.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
3	A01.21-Culture de la vigne	18	0			18	–			18	18	18	18	18	–		
4	A01.49-Élevage d'autres animaux	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
5	A02.10-Sylviculture et autres activités forestières	346	344			346	–			346	346	346	346	346	344		
6	A02.20-Exploitation forestière	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
7	B07.29-Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	9	–			9	–			9	9	9	9	9	–		
8	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
9	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	13	3			13	–			13	13	13	13	13	3		
10	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	12	2			12	0			12	12	12	12	12	2		
11	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	48	–			48	–			48	48	48	48	48	–		
12	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	5	1			5	–			5	5	5	5	5	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
13	C10.11-Transformation et conservation de la viande de boucherie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
14	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	11	–			11	–			11	11	11	11	11	–		
15	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
16	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	10	–			10	–			10	10	10	10	10	–		
17	C10.61-Travail des grains	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
18	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
19	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
20	C10.81-Fabrication de sucre	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
21	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
22	C10.85-Fabrication de plats préparés	9	–			9	–			9	9	9	9	9	–		
23	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
24	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
25	C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	26	–			26	–			26	26	26	26	26	–		
26	C11.02-Production de vin (de raisin)	84	–			84	–			84	84	84	84	84	–		
27	C11.05-Fabrication de bière	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		
28	C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3	0			3	–			3	3	3	3	3	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
29	C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
30	C14.13-Fabrication de vêtements de dessus	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
31	C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	15	–			15	–			15	15	15	15	15	–		
32	C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	4	–			4	–			4	4	4	4	4	–		
33	C16.21-Fabrication de placage et de panneaux de bois	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
34	C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
35	C16.24-Fabrication d'emballages en bois	27	0			27	–			27	27	27	27	27	0		
36	C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	11	0			11	–			11	11	11	11	11	0		
37	C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
38	C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	0			12	–			12	12	12	12	12	0		
39	C20.11-Fabrication de gaz industriels	136	0			136	–			136	136	136	136	136	0		
40	C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	18	0			18	0			18	18	18	18	18	0		
41	C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
42	C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0			1	–			1	1	1	1	1	–		
43	C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
44	C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	65	2			65	–			65	65	65	65	65	2		
45	C20.51-Fabrication de produits explosifs	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
46	C20.52-Fabrication de colles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
47	C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
48	C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	11	–			11	–			11	11	11	11	11	–		
49	C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	134	–			134	–			134	134	134	134	134	–		
50	C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	11	1			11	–			11	11	11	11	11	1		
51	C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
52	C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
53	C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
54	C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		
55	C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	58	3			58	–			58	58	58	58	58	3		
56	C23.11-Fabrication de verre plat	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
57	C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
58	C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	9	0			9	–			9	9	9	9	9	0		
59	C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
60	C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	16	8			16	–			16	16	16	16	16	8		
61	C23.51-Fabrication de ciment	31	1			31	–			31	31	31	31	31	1		
62	C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
63	C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
64	C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
65	C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	49	10			49	0			49	49	49	49	49	10		
66	C24.10-Sidérurgie	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		
67	C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
68	C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
69	C24.51-Fonderie de fonte	11	2			11	–			11	11	11	11	11	2		
70	C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	68	0			68	–			68	68	68	68	68	0		
71	C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
72	C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	17	0			17	–			17	17	17	17	17	0		
73	C25.62-Décolletage	42	0			42	–			42	42	42	42	42	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
74	C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
75	C25.93-Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
76	C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
77	C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
78	C26.11-Fabrication de composants électroniques	44	0			44	–			44	44	44	44	44	0		
79	C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
80	C26.30-Fabrication d'équipements de communication	14	0			14	–			14	14	14	14	14	0		
81	C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	80	0			80	–			80	80	80	80	80	0		
82	C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
83	C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	6	2			6	–			6	6	6	6	6	2		
84	C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	12	3			12	0			12	12	12	12	12	3		
85	C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
86	C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
87	C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
88	C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
89	C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
90	C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	32	0			32	0			32	32	32	32	32	0		
91	C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	74	5			74	–			74	74	74	74	74	5		
92	C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	–			16	–			16	16	16	16	16	–		
93	C28.22-Fabrication de matériel de levage et de manutention	99	3			99	–			99	99	99	99	99	3		
94	C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	8	1			8	0			8	8	8	8	8	1		
95	C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
96	C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	19	3			19	–			19	19	19	19	19	3		
97	C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
98	C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
99	C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
100	C29.10-Construction de véhicules automobiles	526	24			526	–			526	526	526	526	526	24		
101	C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
102	C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	5	1			5	–			5	5	5	5	5	1		
103	C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	27	2			27	–			27	27	27	27	27	2		
104	C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		
105	C30.12-Construction de bateaux de plaisance	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
106	C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	31	19			31	–			31	31	31	31	31	19		
107	C30.30-Construction aéronautique et spatiale	387	0			387	–			387	387	387	387	387	0		
108	C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
109	C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
110	C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	91	1			91	–			91	91	91	91	91	1		
111	C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
112	C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
113	C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	185	0			185	–			185	185	185	185	185	0		
114	C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	9	2			9	–			9	9	9	9	9	2		
115	D35.11-Production d'électricité	54	9			54	0			54	54	54	54	54	9		
116	D35.12-Transport d'électricité	9	5			9	–			9	9	9	9	9	5		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
117	D35.13-Distribution d'électricité	120	63			120	0			120	120	120	120	120	63		
118	D35.14-Commerce d'électricité	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
119	D35.21-Production de combustibles gazeux	7	0			7	–			7	7	7	7	7	0		
120	D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	17	3			17	0			17	17	17	17	17	3		
121	D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	13	2			13	0			13	13	13	13	13	2		
122	D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	23	8			23	0			23	23	23	23	23	8		
123	E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	87	29			87	0			87	87	87	87	87	29		
124	E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	10	3			10	0			10	10	10	10	10	3		
125	E38.11-Collecte des déchets non dangereux	39	28			39	0			39	39	39	39	39	28		
126	E38.12-Collecte des déchets dangereux	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
127	E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	3	1			3	0			3	3	3	3	3	1		
128	E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
129	E38.31-Démantèlement d'épaves	8	7			8	–			8	8	8	8	8	7		
130	E38.32-Récupération de déchets triés	33	24			33	0			33	33	33	33	33	24		
131	E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
132	F41.10-Supports juridiques de programmes	334	118			334	0			334	334	334	334	334	118		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
133	F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	75	12			75	0			75	75	75	75	75	12		
134	F42.11-Construction de routes et autoroutes	172	32			172	0			172	172	172	172	172	32		
135	F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	59	13			59	0			59	59	59	59	59	13		
136	F42.13-Construction de ponts et tunnels	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
137	F42.21-Construction de réseaux pour fluides	15	3			15	–			15	15	15	15	15	3		
138	F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	87	20			87	0			87	87	87	87	87	20		
139	F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
140	F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	19	2			19	–			19	19	19	19	19	2		
141	F43.11-Travaux de démolition	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
142	F43.12-Travaux de préparation des sites	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
143	F43.21-Installation électrique	115	26			115	0			115	115	115	115	115	26		
144	F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	20	4			20	0			20	20	20	20	20	5		
145	F43.29-Autres travaux d'installation	6	2			6	–			6	6	6	6	6	2		
146	F43.32-Travaux de menuiserie	14	3			14	–			14	14	14	14	14	3		
147	F43.34-Travaux de peinture et vitrerie	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
148	F43.99-Travaux d'étanchéification	22	3			22	–			22	22	22	22	22	3		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
149	G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	256	17			256	–			256	256	256	256	256	17		
150	G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	6	0			6	–			6	6	6	6	6	0		
151	G45.20-Entretien et réparation de véhicules automobiles	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
152	G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
153	G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	22	3			22	–			22	22	22	22	22	3		
154	G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	37	–			37	–			37	37	37	37	37	–		
155	G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
156	G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	50	15			50	–			50	50	50	50	50	15		
157	G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	54	–			54	–			54	54	54	54	54	–		
158	G46.23-Commerce de gros d'animaux vivants	17	–			17	–			17	17	17	17	17	–		
159	G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
160	G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
161	G46.34-Commerce de gros de boissons	28	–			28	–			28	28	28	28	28	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
162	G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
163	G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
164	G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
165	G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
166	G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	20	1			20	–			20	20	20	20	20	1		
167	G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	6	–			6	–			6	6	6	6	6	–		
168	G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
169	G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	16	0			16	–			16	16	16	16	16	0		
170	G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
171	G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
172	G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	234	17			234	–			234	234	234	234	234	17		
173	G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	220	7			220	0			220	220	220	220	220	7		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
174	G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	55	0			55	–			55	55	55	55	55	0		
175	G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	125	20			125	–			125	125	125	125	125	20		
176	G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
177	G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
178	G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
179	G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	12	0			12	–			12	12	12	12	12	0		
180	G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	5			13	–			13	13	13	13	13	5		
181	G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	269	0			269	–			269	269	269	269	269	0		
182	G47.19-Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
183	G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
184	G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	7	–			7	–			7	7	7	7	7	–		
185	G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
186	G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
187	G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
188	G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
189	G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
190	G47.74-Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
191	G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
192	G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
193	G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
194	G47.91-Vente à distance	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
195	H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	23	0			23	–			23	23	23	23	23	0		
196	H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	57	–			57	–			57	57	57	57	57	–		
197	H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	21	0			21	–			21	21	21	21	21	0		
198	H49.41-Transports routiers de fret	113	4			113	0			113	113	113	113	113	4		
199	H49.42-Services de déménagement	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		
200	H49.50-Transports par conduites	6	1			6	0			6	6	6	6	6	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
201	H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		
202	H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	76	7			76	0			76	76	76	76	76	7		
203	H51.10-Transports aériens de passagers	62	2			62	–			62	62	62	62	62	2		
204	H52.10-Entreposage et stockage	96	3			96	0			96	96	96	96	96	3		
205	H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	12	3			12	–			12	12	12	12	12	3		
206	H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	64	4			64	–			64	64	64	64	64	4		
207	H52.29-Autres services auxiliaires des transports	34	3			34	–			34	34	34	34	34	3		
208	H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	21	5			21	–			21	21	21	21	21	5		
209	H53.20-Autres activités de poste et de courrier	16	4			16	–			16	16	16	16	16	4		
210	I55.10-Hôtels et hébergement similaire	25	0			25	–			25	25	25	25	25	0		
211	I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
212	I55.90-Autres hébergements	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
213	I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
214	I56.29-Autres services de restauration	4	2			4	–			4	4	4	4	4	2		
215	J58.11-Édition de livres	40	–			40	–			40	40	40	40	40	–		
216	J58.13-Édition de journaux	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
217	J58.14-Édition de revues et périodiques	6	0			6	–			6	6	6	6	6	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
218	J58.29-Édition d'autres logiciels	44	1			44	0			44	44	44	44	44	1		
219	J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
220	J59.20-Enregistrement sonore et édition musicale	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
221	J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	7	1			7	–			7	7	7	7	7	1		
222	J61.10-Télécommunications filaires	305	0			305	–			305	305	305	305	305	0		
223	J61.20-Télécommunications sans fil	133	28			133	0			133	133	133	133	133	28		
224	J61.30-Télécommunications par satellite	4	–			4	–			4	4	4	4	4	–		
225	J61.90-Autres activités de télécommunication	34	2			34	0			34	34	34	34	34	2		
226	J62.01-Programmation informatique	30	2			30	–			30	30	30	30	30	2		
227	J62.02-Conseil informatique	129	6			129	0			129	129	129	129	129	6		
228	J62.03-Gestion d'installations informatiques	40	0			40	–			40	40	40	40	40	0		
229	J62.09-Autres activités informatiques	8	0			8	0			8	8	8	8	8	0		
230	J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	28	0			28	–			28	28	28	28	28	0		
231	J63.12-Portails Internet	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
232	K64.20-Activités des sociétés holding	1 912	197			1 912	0			1 912	1 912	1 912	1 912	1 912	197		
233	L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	142	8			142	–			142	142	142	142	142	8		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
234	L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 342	189			1 342	0			1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	189		
235	L68.31-Agences immobilières	78	8			78	–			78	78	78	78	78	8		
236	L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	46	4			46	–			46	46	46	46	46	4		
237	M69.20-Activités comptables	107	–			107	–			107	107	107	107	107	–		
238	M70.10-Activités des sièges sociaux	2 825	121			2 825	1			2 825	2 825	2 825	2 825	2 825	121		
239	M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	662	27			662	0			662	662	662	662	662	27		
240	M71.11-Activités d'architecture	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
241	M71.12-Activités d'ingénierie	112	14			112	0			112	112	112	112	112	14		
242	M71.20-Contrôle technique automobile	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
243	M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	28	–			28	–			28	28	28	28	28	–		
244	M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
245	M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
246	M73.11-Activités des agences de publicité	47	2			47	–			47	47	47	47	47	2		
247	M73.12-Régie publicitaire de médias	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
248	M74.20-Activités photographiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
249	M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	39	17			39	–			39	39	39	39	39	17		
250	N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	399	45			399	0			399	399	399	399	399	45		
251	N77.12-Location et location-bail de camions	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		
252	N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7	2			7	–			7	7	7	7	7	2		
253	N77.22-Location de vidéocassettes et disques vidéo	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
254	N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	7	0			7	–			7	7	7	7	7	0		
255	N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	11	2			11	0			11	11	11	11	11	2		
256	N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	455	0			455	–			455	455	455	455	455	0		
257	N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	209	17			209	–			209	209	209	209	209	17		
258	N78.10-Activités des agences de placement de main-d'œuvre	79	–			79	–			79	79	79	79	79	–		
259	N79.12-Activités des voyagistes	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
260	N80.10-Activités de sécurité privée	77	–			77	–			77	77	77	77	77	–		
261	N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
262	N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
263	N81.22-Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2	2			2	–			2	2	2	2	2	2		
264	N81.30-Services d'aménagement paysager	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
265	N82.11-Services administratifs combinés de bureau	43	2			43	–			43	43	43	43	43	2		
266	N82.20-Activités de centres d'appels	8	0			8	–			8	8	8	8	8	0		
267	N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	15	1			15	–			15	15	15	15	15	1		
268	N82.92-Activités de conditionnement	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
269	N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	18	2			18	–			18	18	18	18	18	2		
270	O84.11-Administration publique générale	10	–			10	–			10	10	10	10	10	–		
271	O84.23-Justice	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
272	P85.20-Enseignement primaire	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
273	P85.59-Enseignements divers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
274	Q86.10-Activités hospitalières	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
275	Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
276	Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
277	Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	35	0			35	–			35	35	35	35	35	0		
278	Q88.99-Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
279	R90.01-Arts du spectacle vivant	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
280	R91.02-Gestion des musées	13	–			13	–			13	13	13	13	13	–		
281	R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	86	–			86	–			86	86	86	86	86	–		
282	R93.11-Gestion d'installations sportives	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
283	R93.12-Activités de clubs de sports	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
284	R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
285	R93.29-Autres activités récréatives et de loisirs	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		
286	S94.12-Activités des organisations professionnelles	78	3			78	–			78	78	78	78	78	3		
287	S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
288	S94.99-Activités des organisations associatives n.c.a.	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
289	S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
290	S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
291	S96.09-Autres services personnels n.c.a.	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
292	U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	14	2			14	–			14	14	14	14	14	2		

3.1.13.1.2.2 Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
3	A01.21-Culture de la vigne	18	0			18	0			18	18	18	18	18	0		
4	A01.49-Élevage d'autres animaux	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
5	A02.10-Sylviculture et autres activités forestières	346	344			346	–			346	346	346	346	346	344		
6	A02.20-Exploitation forestière	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
7	B07.29-Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	9	0			9	–			9	9	9	9	9	0		
8	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
9	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	13	2			13	0			13	13	13	13	13	2		
10	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	12	1			12	0			12	12	12	12	12	1		
11	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	48	–			48	–			48	48	48	48	48	–		
12	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
13	C10.11-Transformation et conservation de la viande de boucherie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
14	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	11	–			11	–			11	11	11	11	11	–		
15	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	5	0			5	–			5	5	5	5	5	–		
16	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	10	0			10	–			10	10	10	10	10	0		
17	C10.61-Travail des grains	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
18	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
19	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
20	C10.81-Fabrication de sucre	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
21	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
22	C10.85-Fabrication de plats préparés	9	–			9	–			9	9	9	9	9	–		
23	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
24	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
25	C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	26	1			26	0			26	26	26	26	26	1		
26	C11.02-Production de vin (de raisin)	84	0			84	0			84	84	84	84	84	0		
27	C11.05-Fabrication de bière	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		
28	C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
29	C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
30	C14.13-Fabrication de vêtements de dessus	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
31	C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	15	0			15	0			15	15	15	15	15	0		
32	C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
33	C16.21-Fabrication de placage et de panneaux de bois	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
34	C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
35	C16.24-Fabrication d'emballages en bois	27	0			27	0			27	27	27	27	27	0		
36	C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	11	0			11	–			11	11	11	11	11	0		
37	C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
38	C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	2			12	–			12	12	12	12	12	2		
39	C20.11-Fabrication de gaz industriels	136	0			136	–			136	136	136	136	136	0		
40	C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	18	1			18	0			18	18	18	18	18	1		
41	C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
42	C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
43	C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
44	C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	65	6			65	1			65	65	65	65	65	7		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
45	C20.51-Fabrication de produits explosifs	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
46	C20.52-Fabrication de colles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
47	C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
48	C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	11	0			11	–			11	11	11	11	11	0		
49	C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	134	0			134	–			134	134	134	134	134	0		
50	C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	11	2			11	–			11	11	11	11	11	2		
51	C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
52	C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
53	C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
54	C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	6	0			6	0			6	6	6	6	6	1		
55	C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	58	3			58	–			58	58	58	58	58	3		
56	C23.11-Fabrication de verre plat	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
57	C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
58	C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	9	2			9	–			9	9	9	9	9	2		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
59	C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
60	C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	16	8			16	–			16	16	16	16	16	8		
61	C23.51-Fabrication de ciment	31	8			31	–			31	31	31	31	31	8		
62	C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
63	C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	5	1			5	–			5	5	5	5	5	1		
64	C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
65	C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	49	6			49	0			49	49	49	49	49	6		
66	C24.10-Sidérurgie	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		
67	C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		
68	C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
69	C24.51-Fonderie de fonte	11	2			11	–			11	11	11	11	11	2		
70	C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	68	0			68	–			68	68	68	68	68	0		
71	C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	3	0			3	0			3	3	3	3	3	1		
72	C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	17	0			17	–			17	17	17	17	17	0		
73	C25.62-Décolletage	42	0			42	–			42	42	42	42	42	0		
74	C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
75	C25.93-Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
76	C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
77	C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	5	0			5	0			5	5	5	5	5	0		
78	C26.11-Fabrication de composants électroniques	44	3			44	0			44	44	44	44	44	3		
79	C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
80	C26.30-Fabrication d'équipements de communication	14	1			14	0			14	14	14	14	14	1		
81	C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	80	2			80	0			80	80	80	80	80	2		
82	C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
83	C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	6	3			6	0			6	6	6	6	6	3		
84	C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	12	4			12	0			12	12	12	12	12	4		
85	C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	2	1			2	0			2	2	2	2	2	1		
86	C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	1			2	0			2	2	2	2	2	1		
87	C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
88	C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
89	C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
90	C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	32	0			32	0			32	32	32	32	32	0		
91	C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	74	14			74	–			74	74	74	74	74	14		
92	C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	0			16	–			16	16	16	16	16	0		
93	C28.22-Fabrication de matériel de levage et de manutention	99	8			99	0			99	99	99	99	99	8		
94	C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	8	1			8	0			8	8	8	8	8	1		
95	C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
96	C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	19	5			19	–			19	19	19	19	19	5		
97	C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
98	C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		
99	C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
100	C29.10-Construction de véhicules automobiles	526	57			526	0			526	526	526	526	526	57		
101	C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
102	C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	5	1			5	0			5	5	5	5	5	1		
103	C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	27	2			27	0			27	27	27	27	27	2		
104	C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	14	1			14	0			14	14	14	14	14	1		
105	C30.12-Construction de bateaux de plaisance	4	1			4	0			4	4	4	4	4	1		
106	C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	31	18			31	0			31	31	31	31	31	18		
107	C30.30-Construction aéronautique et spatiale	387	3			387	0			387	387	387	387	387	3		
108	C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		
109	C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
110	C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	91	2			91	0			91	91	91	91	91	2		
111	C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
112	C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
113	C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	185	6			185	0			185	185	185	185	185	6		
114	C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	9	2			9	0			9	9	9	9	9	2		
115	D35.11-Production d'électricité	54	27			54	0			54	54	54	54	54	27		
116	D35.12-Transport d'électricité	9	6			9	0			9	9	9	9	9	6		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
117	D35.13-Distribution d'électricité	120	77			120	0			120	120	120	120	120	77		
118	D35.14-Commerce d'électricité	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
119	D35.21-Production de combustibles gazeux	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
120	D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	17	11			17	0			17	17	17	17	17	11		
121	D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	13	5			13	0			13	13	13	13	13	6		
122	D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	23	15			23	0			23	23	23	23	23	15		
123	E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	87	3			87	–			87	87	87	87	87	3		
124	E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	10	0			10	0			10	10	10	10	10	0		
125	E38.11-Collecte des déchets non dangereux	39	26			39	0			39	39	39	39	39	26		
126	E38.12-Collecte des déchets dangereux	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
127	E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
128	E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	0			7	0			7	7	7	7	7	0		
129	E38.31-Démantèlement d'épaves	8	7			8	–			8	8	8	8	8	7		
130	E38.32-Récupération de déchets triés	33	24			33	0			33	33	33	33	33	24		
131	E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
132	F41.10-Supports juridiques de programmes	334	176			334	1			334	334	334	334	334	177		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
133	F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	75	7			75	0			75	75	75	75	75	7		
134	F42.11-Construction de routes et autoroutes	172	21			172	0			172	172	172	172	172	21		
135	F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	59	5			59	0			59	59	59	59	59	5		
136	F42.13-Construction de ponts et tunnels	4	1			4	0			4	4	4	4	4	1		
137	F42.21-Construction de réseaux pour fluides	15	2			15	0			15	15	15	15	15	2		
138	F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	87	14			87	0			87	87	87	87	87	15		
139	F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
140	F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	19	1			19	0			19	19	19	19	19	1		
141	F43.11-Travaux de démolition	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
142	F43.12-Travaux de préparation des sites	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
143	F43.21-Installation électrique	115	16			115	0			115	115	115	115	115	16		
144	F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	20	5			20	0			20	20	20	20	20	5		
145	F43.29-Autres travaux d'installation	6	2			6	–			6	6	6	6	6	2		
146	F43.32-Travaux de menuiserie	14	1			14	0			14	14	14	14	14	1		
147	F43.34-Travaux de peinture et vitrerie	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
148	F43.99-Travaux d'étanchéification	22	2			22	0			22	22	22	22	22	2		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
149	G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	256	31			256	–			256	256	256	256	256	31		
150	G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	6	0			6	–			6	6	6	6	6	0		
151	G45.20-Entretien et réparation de véhicules automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
152	G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
153	G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	22	8			22	–			22	22	22	22	22	8		
154	G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	37	–			37	–			37	37	37	37	37	–		
155	G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
156	G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	50	15			50	0			50	50	50	50	50	16		
157	G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	54	0			54	–			54	54	54	54	54	0		
158	G46.23-Commerce de gros d'animaux vivants	17	–			17	–			17	17	17	17	17	–		
159	G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
160	G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
161	G46.34-Commerce de gros de boissons	28	1			28	–			28	28	28	28	28	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
162	G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
163	G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
164	G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
165	G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
166	G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	20	2			20	0			20	20	20	20	20	3		
167	G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	6	0			6	0			6	6	6	6	6	0		
168	G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
169	G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	16	0			16	–			16	16	16	16	16	0		
170	G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
171	G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
172	G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	234	9			234	–			234	234	234	234	234	9		
173	G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	220	68			220	–			220	220	220	220	220	68		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
174	G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	55	1			55	–			55	55	55	55	55	1		
175	G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	125	26			125	–			125	125	125	125	125	26		
176	G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
177	G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
178	G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
179	G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	12	0			12	–			12	12	12	12	12	0		
180	G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	2			13	0			13	13	13	13	13	2		
181	G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	269	5			269	–			269	269	269	269	269	5		
182	G47.19-Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
183	G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
184	G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	7	0			7	–			7	7	7	7	7	0		
185	G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
186	G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
187	G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
188	G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
189	G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
190	G47.74-Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
191	G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
192	G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
193	G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
194	G47.91-Vente à distance	3	0			3	–			3	3	3	3	3	–		
195	H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	23	0			23	–			23	23	23	23	23	0		
196	H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	57	–			57	–			57	57	57	57	57	–		
197	H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	21	0			21	–			21	21	21	21	21	0		
198	H49.41-Transports routiers de fret	113	9			113	0			113	113	113	113	113	9		
199	H49.42-Services de déménagement	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		
200	H49.50-Transports par conduites	6	3			6	0			6	6	6	6	6	3		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
201	H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	19	3			19	–			19	19	19	19	19	3		
202	H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	76	3			76	0			76	76	76	76	76	3		
203	H51.10-Transports aériens de passagers	62	5			62	–			62	62	62	62	62	5		
204	H52.10-Entreposage et stockage	96	7			96	0			96	96	96	96	96	7		
205	H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	12	2			12	–			12	12	12	12	12	2		
206	H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	64	6			64	–			64	64	64	64	64	6		
207	H52.29-Autres services auxiliaires des transports	34	4			34	0			34	34	34	34	34	4		
208	H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	21	7			21	0			21	21	21	21	21	7		
209	H53.20-Autres activités de poste et de courrier	16	5			16	0			16	16	16	16	16	6		
210	I55.10-Hôtels et hébergement similaire	25	0			25	0			25	25	25	25	25	0		
211	I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
212	I55.90-Autres hébergements	3	–			3	0			3	3	3	3	3	0		
213	I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
214	I56.29-Autres services de restauration	4	2			4	–			4	4	4	4	4	2		
215	J58.11-Édition de livres	40	–			40	–			40	40	40	40	40	0		
216	J58.13-Édition de journaux	2	–			2	–			2	2	2	2	2	0		
217	J58.14-Édition de revues et périodiques	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
218	J58.29-Édition d'autres logiciels	44	10			44	–			44	44	44	44	44	10		
219	J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
220	J59.20-Enregistrement sonore et édition musicale	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
221	J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
222	J61.10-Télécommunications filaires	305	1			305	–			305	305	305	305	305	1		
223	J61.20-Télécommunications sans fil	133	10			133	0			133	133	133	133	133	11		
224	J61.30-Télécommunications par satellite	4	–			4	–			4	4	4	4	4	–		
225	J61.90-Autres activités de télécommunication	34	1			34	0			34	34	34	34	34	1		
226	J62.01-Programmation informatique	30	3			30	0			30	30	30	30	30	3		
227	J62.02-Conseil informatique	129	17			129	0			129	129	129	129	129	17		
228	J62.03-Gestion d'installations informatiques	40	3			40	–			40	40	40	40	40	3		
229	J62.09-Autres activités informatiques	8	1			8	0			8	8	8	8	8	1		
230	J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	28	1			28	0			28	28	28	28	28	1		
231	J63.12-Portails Internet	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
232	K64.20-Activités des sociétés holding	1 912	266			1 912	10			1 912	1 912	1 912	1 912	1 912	276		
233	L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	142	16			142	–			142	142	142	142	142	16		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
234	L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 342	233			1 342	51			1 342	1 342	1 342	1 342	1 342	283		
235	L68.31-Agences immobilières	78	4			78	0			78	78	78	78	78	4		
236	L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	46	3			46	0			46	46	46	46	46	3		
237	M69.20-Activités comptables	107	0			107	0			107	107	107	107	107	0		
238	M70.10-Activités des sièges sociaux	2 825	185			2 825	1			2 825	2 825	2 825	2 825	2 825	185		
239	M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	662	13			662	18			662	662	662	662	662	31		
240	M71.11-Activités d'architecture	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
241	M71.12-Activités d'ingénierie	112	34			112	0			112	112	112	112	112	34		
242	M71.20-Contrôle technique automobile	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
243	M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	28	0			28	–			28	28	28	28	28	0		
244	M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
245	M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
246	M73.11-Activités des agences de publicité	47	3			47	1			47	47	47	47	47	4		
247	M73.12-Régie publicitaire de médias	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
248	M74.20-Activités photographiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
249	M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	39	21			39	–			39	39	39	39	39	21		
250	N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	399	127			399	0			399	399	399	399	399	127		
251	N77.12-Location et location-bail de camions	14	1			14	–			14	14	14	14	14	1		
252	N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7	2			7	–			7	7	7	7	7	2		
253	N77.22-Location de vidéocassettes et disques vidéo	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
254	N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	7	0			7	0			7	7	7	7	7	0		
255	N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	11	1			11	0			11	11	11	11	11	1		
256	N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	455	6			455	–			455	455	455	455	455	6		
257	N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	209	4			209	–			209	209	209	209	209	4		
258	N78.10-Activités des agences de placement de main-d'œuvre	79	0			79	–			79	79	79	79	79	0		
259	N79.12-Activités des voyagistes	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
260	N80.10-Activités de sécurité privée	77	–			77	–			77	77	77	77	77	–		
261	N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
262	N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
263	N81.22-Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2	2			2	–			2	2	2	2	2	2		
264	N81.30-Services d'aménagement paysager	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
265	N82.11-Services administratifs combinés de bureau	43	3			43	0			43	43	43	43	43	3		
266	N82.20-Activités de centres d'appels	8	–			8	0			8	8	8	8	8	1		
267	N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	15	0			15	–			15	15	15	15	15	0		
268	N82.92-Activités de conditionnement	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
269	N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	18	3			18	0			18	18	18	18	18	3		
270	O84.11-Administration publique générale	10	–			10	–			10	10	10	10	10	–		
271	O84.23-Justice	1	1			1	0			1	1	1	1	1	1		
272	P85.20-Enseignement primaire	1	–			1	–			1	1	1	1	1	0		
273	P85.59-Enseignements divers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
274	Q86.10-Activités hospitalières	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
275	Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
276	Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		
277	Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	35	8			35	0			35	35	35	35	35	8		
278	Q88.99-Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)				Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute				Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
279	R90.01-Arts du spectacle vivant	3	1			3	0			3	3	3	3	3	1		
280	R91.02-Gestion des musées	13	2			13	–			13	13	13	13	13	2		
281	R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	86	–			86	–			86	86	86	86	86	–		
282	R93.11-Gestion d'installations sportives	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
283	R93.12-Activités de clubs de sports	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
284	R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
285	R93.29-Autres activités récréatives et de loisirs	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		
286	S94.12-Activités des organisations professionnelles	78	4			78	–			78	78	78	78	78	4		
287	S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
288	S94.99-Activités des organisations associatives n.c.a.	2	1			2	0			2	2	2	2	2	1		
289	S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
290	S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
291	S96.09-Autres services personnels n.c.a.	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
292	U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	14	2			14	–			14	14	14	14	14	2		

3.1.13.1.3 Modèle 3 - ICP Green asset ratio encours

3.1.13.1.3.1 Modèle 3 - ICP Green asset ratio - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67 %	11 %	10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	16 %	2 %	– %	0 %	0 %	4 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	19 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	13 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		0 %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	14 %	2 %	– %	0 %	1 %	7 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	16 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	4 %	2 %	– %	– %	1 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	16 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	28 %	3 %	– %	0 %	3 %	6 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	28 %	3 %	– %	0 %	3 %	6 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	10 %	2 %	– %	0 %	1 %	10 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	40 %	5 %	– %	0 %	3 %	31 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	68 %	11 %	10 %	0 %	0 %	36 %
2	2 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	23 %	2 %	– %	0 %	1 %	3 %
3	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	23 %	2 %	– %	0 %	0 %	1 %
4	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	17 %	2 %	– %	0 %	1 %	0 %
5	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	26 %	3 %	– %	0 %	0 %	1 %
6	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
7	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	22 %	2 %	– %	0 %	1 %	1 %
8	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %
9	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	4 %	2 %	– %	– %	1 %	0 %
10	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %
11	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	1 %	– %	– %	– %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	45 %	3 %	– %	0 %	3 %	0 %
13	1 %	– %	– %	– %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	45 %	3 %	– %	0 %	3 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	20 %	2 %	– %	0 %	1 %	1 %
17	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	74 %	5 %	– %	0 %	3 %	0 %
18	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	10 %	2 %		0 %	1 %	10 %	– %		0 %	– %	– %		– %
20	Entreprises non financières	31 %	10 %	– %	0 %	4 %	2 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	29 %	8 %	– %	1 %	5 %	2 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	25 %	12 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	97 %	97 %		0 %	0 %	0 %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	76 %	12 %	12 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	16 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	95 %	0 %	0 %	0 %	– %								
28	Financement d'administrations locales	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**32 %**	**5 %**	**5 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	20 %	2 %		0 %	1 %	1 %
20	6 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	40 %	10 %	– %	0 %	5 %	2 %
21	6 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	8 %	– %	1 %	5 %	2 %
22	2 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	27 %	12 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	97 %	97 %		0 %	0 %	0 %
24													76 %	12 %	12 %	– %	– %	31 %
25													100 %	16 %	16 %	– %	– %	23 %
26													100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27													95 %	0 %	0 %	0 %	– %	1 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	1 %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
32	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**32 %**	**5 %**	**5 %**	**0 %**	**0 %**	**77 %**

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67 %	10 %	9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	67 %	10 %	9 %	0 %	0 %	36 %
2	Entreprises financières	4 %	0 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	5 %	1 %	– %	0 %	0 %	3 %
3	Établissements de crédit	1 %	0 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	1 %	0 %	– %	– %	0 %	1 %
4	Prêts et avances	0 %	0 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	0 %	1 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	1 %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
7	Autres entreprises financières	7 %	1 %	– %	0 %	0 %	1 %	0 %	– %	0 %	8 %	1 %	– %	0 %	1 %	1 %
8	dont entreprises d'investissement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
9	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	dont sociétés de gestion	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
13	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	dont entreprises d'assurance	8 %	1 %	– %	0 %	1 %	1 %	0 %	– %	0 %	9 %	1 %	– %	0 %	1 %	1 %
17	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
19	Instruments de capitaux propres	8 %	1 %		0 %	1 %	1 %	0 %		0 %	9 %	1 %		0 %	1 %	1 %
20	Entreprises non financières	21 %	4 %	– %	0 %	2 %	0 %	0 %	– %	0 %	22 %	4 %	– %	0 %	2 %	2 %
21	Prêts et avances	22 %	4 %	– %	0 %	2 %	0 %	0 %	– %	0 %	22 %	4 %	– %	0 %	2 %	2 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
23	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	0 %
24	Ménages	77 %	11 %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	77 %	11 %	11 %	– %	– %	31 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	14 %	14 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	14 %	14 %	– %	– %	23 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	– %	– %	– %	– %					36 %	– %	– %	– %	– %	1 %
28	Financement d'administrations locales	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	1 %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
32	**Total des actifs du GAR**	**32 %**	**4 %**	**4 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**0 %**	**31 %**	**4 %**	**4 %**	**0 %**	**0 %**	**77 %**

3.1.13.1.3.2 Modèle 3 - ICP Green asset ratio encours - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	68 %	11 %	10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	19 %	4 %	– %	0 %	1 %	3 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	22 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	17 %	4 %	– %	0 %	1 %	0 %	0 %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	25 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	16 %	3 %	– %	0 %	1 %	7 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	21 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	10 %	8 %	– %	– %	2 %	1 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	21 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	38 %	8 %	– %	0 %	8 %	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	38 %	8 %	– %	0 %	8 %	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	12 %	3 %	– %	0 %	1 %	9 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	43 %	10 %	– %	0 %	6 %	5 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	68 %	11 %	10 %	0 %	0 %	36 %
2	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	23 %	4 %	– %	0 %	1 %	3 %
3	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	22 %	4 %	– %	0 %	1 %	1 %
4	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	17 %	4 %	– %	0 %	2 %	0 %
5	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	25 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
6	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
7	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	23 %	4 %	– %	0 %	1 %	1 %
8	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %
9	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	11 %	8 %	– %	– %	2 %	0 %
10	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %
11	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	1 %	– %	– %	– %	9 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	51 %	8 %	– %	0 %	8 %	0 %
13	1 %	– %	– %	– %	9 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	51 %	8 %	– %	0 %	8 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	3 %	– %	0 %	1 %	1 %
17	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	47 %	10 %	– %	0 %	6 %	0 %
18	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	11 %	3 %		0 %	1 %	9 %	0 %		0 %	– %	– %		– %
20	Entreprises non financières	39 %	13 %	– %	1 %	5 %	3 %	1 %	– %	1 %	0 %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	38 %	12 %	– %	1 %	6 %	2 %	1 %	– %	1 %	0 %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	27 %	11 %	– %	0 %	0 %	11 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	97 %	97 %		0 %	0 %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	76 %	12 %	12 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	16 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	89 %	0 %	0 %	0 %	– %								
28	Financement d'administrations locales	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**32 %**	**5 %**	**5 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	21 %	3 %		0 %	1 %	1 %
20	2 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	44 %	14 %	– %	1 %	6 %	2 %
21	2 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	43 %	12 %	– %	1 %	6 %	2 %
22	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	39 %	11 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	97 %	97 %		0 %	0 %	0 %
24													76 %	12 %	12 %	– %	– %	31 %
25													100 %	16 %	16 %	– %	– %	23 %
26													100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27													89 %	0 %	0 %	0 %	– %	1 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	1 %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
32	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**32 %**	**5 %**	**5 %**	**0 %**	**0 %**	**77 %**

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	68 %	10 %	9 %	– %	– %	2 %	– %	– %	– %	70 %	10 %	9 %	– %	– %	36 %
2	Entreprises financières	4 %	1 %	– %	– %	– %	4 %	– %	– %	– %	9 %	1 %	– %	– %	– %	3 %
3	Établissements de crédit	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %
4	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
7	Autres entreprises financières	8 %	1 %	– %	– %	1 %	8 %	– %	– %	– %	16 %	2 %	– %	– %	1 %	1 %
8	dont entreprises d'investissement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	dont sociétés de gestion	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	dont entreprises d'assurance	8 %	2 %	– %	– %	1 %	8 %	– %	– %	– %	16 %	2 %	– %	– %	1 %	1 %
17	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
19	Instruments de capitaux propres	8 %	2 %		– %	1 %	8 %	– %		– %	16 %	2 %		– %	1 %	1 %
20	Entreprises non financières	33 %	7 %	– %	– %	3 %	30 %	– %	– %	– %	63 %	8 %	– %	– %	3 %	2 %
21	Prêts et avances	34 %	7 %	– %	– %	3 %	30 %	– %	– %	– %	64 %	8 %	– %	– %	3 %	2 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
24	Ménages	77 %	11 %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	77 %	11 %	11 %	– %	– %	31 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	14 %	14 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	14 %	14 %	– %	– %	23 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	– %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	– %	– %	– %	– %					36 %	– %	– %	– %	– %	1 %
28	Financement d'administrations locales	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	1 %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**32 %**	**5 %**	**4 %**	**– %**	**– %**	**1 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**33 %**	**5 %**	**4 %**	**– %**	**– %**	**77 %**

3.1.13.1.5 Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan

3.1.13.1.5.1 Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Date de référence des informations T																
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)				Économie circulaire (CE)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)		
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	39 %	16 %	– %	1 %	9 %	5 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	9 %	3 %	– %	0 %	2 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

		r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T												
		Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	13 %	4 %	– %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	4 %	1 %	– %	0 %	0 %

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T-1													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	13 %	4 %	– %	0 %	3 %	0 %	0 %	– %	0 %	13 %	4 %	– %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	4 %	1 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	4 %	1 %	– %	0 %	0 %

3.1.13.1.4 Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux

3.1.13.1.4.1 Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	48 %	5 %	3 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	20 %	3 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	18 %	2 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	15 %	2 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23 %	3 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	26 %	4 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	21 %	4 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	2 %	1 %	– %	– %	1 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	21 %	4 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	62 %	7 %	– %	– %	7 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	62 %	7 %	– %	– %	7 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	24 %	4 %	– %	– %	0 %	12 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	24 %	4 %	– %	– %	0 %	12 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	50 %	5 %	3 %	0 %	0 %	35 %
2	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	24 %	3 %	– %	0 %	0 %	5 %
3	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	22 %	2 %	– %	0 %	0 %	4 %
4	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	20 %	2 %	– %	0 %	0 %	2 %
5	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	26 %	3 %	– %	0 %	0 %	1 %
6	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
7	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	32 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
8	6 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
9	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	2 %	1 %	– %	– %	1 %	0 %
10	7 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
11	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	62 %	7 %	– %	– %	7 %	0 %
13	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	62 %	7 %	– %	– %	7 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	41 %	4 %	– %	– %	0 %	– %
17	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	41 %	4 %	– %	– %	0 %	– %
18	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
20	Entreprises non financières	32 %	8 %	– %	0 %	4 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	31 %	6 %	– %	0 %	4 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	14 %	1 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	100 %	100 %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	56 %	4 %	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	9 %	9 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100 %	– %	– %	– %	– %								
28	Financement d'administrations locales	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**19 %**	**2 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
20	5 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	8 %	– %	0 %	4 %	4 %
21	5 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	6 %	– %	0 %	4 %	3 %
22	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	15 %	1 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	100 %	100 %	– %	– %	– %	0 %
24	– %	– %	– %	– %									56 %	4 %	4 %	– %	– %	26 %
25	– %	– %	– %	– %									100 %	9 %	9 %	– %	– %	13 %
26	– %	– %	– %	– %									100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27													100 %	– %	– %	– %	– %	2 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	0 %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	– %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**20 %**	**2 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**88 %**

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	49 %	1 %	1 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	49 %	1 %	1 %	– %	0 %	30 %
2	Entreprises financières	1 %	0 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	1 %	0 %	– %	– %	0 %	4 %
3	Établissements de crédit	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	3 %
4	Prêts et avances	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	2 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	1 %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
7	Autres entreprises financières	6 %	1 %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	– %	6 %	1 %	– %	– %	1 %	1 %
8	dont entreprises d'investissement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	dont sociétés de gestion	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	dont entreprises d'assurance	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
19	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
20	Entreprises non financières	23 %	5 %	– %	0 %	4 %	0 %	– %	– %	– %	23 %	5 %	– %	0 %	4 %	3 %
21	Prêts et avances	24 %	5 %	– %	0 %	4 %	0 %	– %	– %	– %	24 %	5 %	– %	0 %	4 %	3 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
24	Ménages	61 %	1 %	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	61 %	1 %	1 %	– %	– %	23 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	2 %	2 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	2 %	2 %	– %	– %	13 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	56 %	– %	– %	– %	– %					56 %	– %	– %	– %	– %	2 %
28	Financement d'administrations locales	2 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	2 %	– %	– %	– %	– %	0 %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**15 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**15 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**0 %**	**100 %**

3.1.13.1.4.2 Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	50 %	5 %	3 %	0 %	1 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	24 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	22 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	20 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	24 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %
7	Autres entreprises financières	32 %	6 %	– %	0 %	1 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	27 %	6 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	6 %	5 %	– %	– %	1 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	28 %	6 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %
12	dont sociétés de gestion	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %
15	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %
16	dont entreprises d'assurance	29 %	6 %	– %	– %	1 %	10 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	29 %	6 %	– %	– %	1 %	10 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	50 %	5 %	3 %	0 %	1 %	35 %
2	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	24 %	5 %	– %	0 %	0 %	5 %
3	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	22 %	4 %	– %	0 %	0 %	4 %
4	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	20 %	5 %	– %	0 %	0 %	2 %
5	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	24 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
6	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
7	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	32 %	6 %	– %	0 %	1 %	1 %
8	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	27 %	6 %	– %	0 %	0 %	1 %
9	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	6 %	5 %	– %	– %	1 %	0 %
10	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	6 %	– %	0 %	0 %	1 %
11	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
12	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %
13	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %
14	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
15	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
16	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	39 %	7 %	– %	– %	1 %	0 %
17	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	39 %	7 %	– %	– %	1 %	0 %
18	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %
20	Entreprises non financières	41 %	13 %	– %	1 %	7 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	0 %	– %	– %
21	Prêts et avances	41 %	11 %	– %	1 %	7 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	0 %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	15 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	100 %	100 %		0 %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	56 %	4 %	4 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	9 %	9 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100 %	0 %	0 %	0 %	– %								
28	Financement d'administrations locales	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	**Total des actifs du GAR**	**20 %**	**2 %**	**1 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
20	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	44 %	13 %	– %	1 %	7 %	4 %
21	2 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	44 %	11 %	– %	1 %	7 %	3 %
22	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	16 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	100 %	100 %		– %	– %	0 %
24													56 %	4 %	4 %	0 %	– %	26 %
25													100 %	9 %	9 %	– %	– %	13 %
26													100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27													100 %	0 %	0 %	0 %	– %	2 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	0 %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
31	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
32	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**20 %**	**2 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**88 %**

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	51 %	2 %	1 %	0 %	1 %	4 %	0 %	– %	0 %	54 %	2 %	1 %	0 %	1 %	30 %
2	Entreprises financières	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	1 %	– %	– %	– %	3 %	0 %	– %	0 %	0 %	4 %
3	Établissements de crédit	0 %	0 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	0 %	3 %
4	Prêts et avances	0 %	0 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	0 %	2 %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	1 %
6	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
7	Autres entreprises financières	8 %	2 %	– %	0 %	2 %	8 %	– %	– %	– %	15 %	2 %	– %	0 %	2 %	1 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
9	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
11	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
12	dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
13	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
15	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
16	dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
17	Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
19	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
20	Entreprises non financières	39 %	10 %	– %	0 %	5 %	35 %	0 %	– %	0 %	74 %	10 %	– %	0 %	5 %	3 %
21	Prêts et avances	40 %	10 %	– %	0 %	6 %	36 %	0 %	– %	0 %	75 %	10 %	– %	0 %	6 %	3 %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	0 %
23	Instruments de capitaux propres	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %
24	Ménages	61 %	1 %	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	61 %	1 %	1 %	– %	– %	23 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	2 %	2 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	2 %	2 %	– %	– %	13 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	56 %	– %	– %	– %	– %					56 %	– %	– %	– %	– %	2 %
28	Financement d'administrations locales	2 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	2 %	– %	– %	– %	– %	0 %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T-1														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**15 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**1 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**16 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**100 %**

3.1.13.1.5.2 Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Date de référence des informations T																
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)				Économie circulaire (CE)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	45 %	19 %	– %	2 %	8 %	4 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	9 %	4 %	1 %	0 %	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T												
		Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	4 %	– %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	13 %	1 %	– %	0 %	1 %

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T-1													
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	14 %	4 %	– %	0 %	3 %	14 %	0 %	– %	0 %	28 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	7 %	1 %	– %	0 %	1 %	7 %	0 %	– %	– %	13 %	1 %	0 %	0 %	1 %

3.1.13.2 Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

3.1.13.2.1 Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	oui
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté utilisant les meilleures technologies disponibles	oui
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	oui
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	oui
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposées à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installation de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	oui
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposées à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installation de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	oui

3.1.13.2.2 Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

3.1.13.2.2.1 Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	4	0 %	4	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	75	0 %	75	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	32 922	5 %	32 914	5 %	7	0 %
8	**Total ICP applicable**	**637 505**	**100 %**	**637 505**	**100 %**	**637 505**	**100 %**

3.1.13.2.2.2 Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	10	0 %	–	– %	10	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	53	0 %	53	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	33 777	5 %	33 670	5 %	108	0 %
8	**Total ICP applicable**	**637 505**	**100 %**	**637 505**	**100 %**	**637 505**	**100 %**

3.1.13.2.3 Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

3.1.13.2.3.1 Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	4	0 %	4	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	75	0 %	75	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	32 922	100 %	32 914	100 %	7	100 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**33 003**	**100 %**	**32 996**	**100 %**	**7**	**100 %**

3.1.13.2.3.2 Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	10	0 %	–	– %	10	9 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	53	0 %	53	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	33 777	100 %	33 670	100 %	108	91 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**33 845**	**100 %**	**33 726**	**100 %**	**118**	**100 %**

3.1.13.2.4 Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

3.1.13.2.4.1 Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activité économique	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	12	0 %	12	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	38	0 %	38	0 %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	57	0 %	–	– %	57	5 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	172 947	100 %	169 978	100 %	1 169	95 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**173 056**	**100 %**	**170 030**	**100 %**	**1 226**	**100 %**

3.1.13.2.4.2 Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Lignes	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	10	0 %	9	0 %	1	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	33	0 %	33	0 %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	172 545	100 %	170 886	100 %	1 137	100 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**172 591**	**100 %**	**170 931**	**100 %**	**1 138**	**100 %**

3.1.13.2.5 Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie

3.1.13.2.5.1 Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques non éligibles à la taxinomie	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	431 445	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable »	431 445	100 %

3.1.13.2.5.2 Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	431 069	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable »	431 069	100 %

3.1.14 Annexe tableaux Taxonomie assurance

Sommaire Taxonomie assurance

Modèle 1 - ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

Modèle 2 - Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

Modèle 3 - Ventilation du dénominateur de l'ICP

Modèle 4 - Ventilation du numérateur de l'ICP

Modèle 5 - ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

3.1.14.1 Modèles assurance

3.1.14.1.1 ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

Activités économiques (1)	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			Absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)					
	Montant absolu des primes, année t (2)	Part des primes, année t (3)	Part des primes, année t-1 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Ressources aquatiques et marines (6)	Économie circulaire (7)	Pollution (8)	Biodiversité et écosystèmes (9)	Garanties minimales (10)
	En M€	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
A.1 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	**6**	**0 %**	**0 %**	**OUI**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**OUI**
A.1.1 Dont réassurés	6	0 %	0 %	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A.1.2 Dont provenant d'activités de réassurance				OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A1.2.1 Dont réassurés (rétrocession)				OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)	**132**	**3 %**	**3 %**						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxonomie	**3 815**	**97 %**	**97 %**						
Total (A.1 + A.2 + B)	**3 953**	**100 %**	**100 %**						

Les «primes» à indiquer dans les colonnes (2) et (3) sont les primes brutes émises ou, selon le cas, le chiffre d'affaires lié aux activités d'assurance ou de réassurance non-vie.
La colonne (4) est à remplir à partir de l'exercice 2024.

Les activités d'assurance et de réassurance non-vie ne peuvent être alignées sur le règlement (UE) 2020/852 qu'en tant qu'activités permettant l'adaptation au changement climatique.

Le volume de produits éligibles à la taxinomie est sensiblement comparable par rapport à l'exercice précédent. Les initiatives prises dans le cadre de l'ambition de développement du GACM en assurance dommages sur les marchés de l'entreprise et du secteur agricole n'ont pas encore eu, à ce stade, d'effets significatifs.

Analyse de l'éligibilité

D'après l'acte délégué Climat, sont éligibles à la taxinomie huit des douze lignes d'activités définies à l'annexe I du règlement délégué 2015/35 complétant la directive Solvabilité II, dès lors qu'elles sont liées à la couverture d'un aléa climatique.

a) Assurance de frais médicaux ;

b) Assurance de protection de revenus ;

c) Assurance d'indemnisation des travailleurs;

d) Assurance de responsabilité civile automobile;

e) Autres assurances de véhicules à moteur;

f) Assurance maritime, aérienne et de transport;

g) Assurance incendie et autres dommages aux biens;

h) Assurance assistance;

Afin de déterminer l'éligibilité de l'une de ces huit lignes d'activité, il convient d'évaluer si cette ligne prévoit explicitement la couverture directe ou indirecte d'un aléa climatique tel que défini dans l'appendice A de l'annexe II des actes délégués du Règlement Taxinomie.

Pour le GACM, les lignes d'activités « Autres assurances de véhicule à moteur » et « Assurance incendie et autres dommages aux biens » couvrent un aléa climatique. Conformément au Q&A de la commission européenne à destination des services financiers du 21 décembre 2023, seule la fraction de la prime d'un contrat d'assurance couvrant un aléa climatique est à considérer aux fins du calcul de l'alignement à la taxinomie.

Analyse des critères techniques de contribution

Afin de démontrer la contribution substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique et pour être considérés alignés au sens de la taxinomie européenne, les produits d'assurance non-vie doivent remplir de manière cumulative les cinq critères techniques suivants :

Critère n° 1 : Leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques

Le GACM recourt à des techniques de modélisation de pointe dans le cadre de sa gestion des risques. Certains de ces travaux sont rendus publics (rapport sur la solvabilité et la situation financière [SFCR]). En ce qui concerne le marché français, l'exception liée aux restrictions légales permet de ne pas appliquer le critère de réduction des primes ou franchises pour les garanties prévues dans le régime des catastrophes naturelles car celles-ci sont fixées par la loi.

Critère n° 2 : Conception du produit

Le GACM communique sur l'importance des mesures de prévention, par exemple en diffusant des informations sur les bons réflexes à adopter et en sensibilisant les clients lors des visites de risque à l'occasion de la souscription d'un contrat.

Une diffusion d'alertes météo a également été mise en place au second trimestre 2024.

Critère n° 3 : Solutions de couverture d'assurance innovantes

Les produits d'assurance auto, d'assurances multi-risques habitation, multi-risques des professionnels et des associations vendus par le GACM offrent une couverture pour les dangers liés au climat. Les produits destinés à la couverture des risques liés à

une activité professionnelle offrent en fonction des exigences et des besoins des clients individuels des solutions de transfert de risques spécifiques complémentaires, telles que la protection contre les pertes d'exploitation, contre l'interruption imprévue de l'activité, et contre d'autres facteurs de perte non physiques liés aux dommages, aux effets en cascade et aux interdépendances des aléas (risques secondaires), dont contre des aléas climatiques. Les conditions générales des produits précisent ces aspects.

Critère n° 4 : Partage des données

Les activités françaises du GACM transmettent les données liées au régime catastrophes naturelles à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). La CCR met à disposition des autorités publiques, sur demande, les données remontées par les assureurs.

Critère n° 5 : Haut niveau de service en situation post-catastrophe

Le GACM assure une communication régulière avec les assurés et fournit une information claire et accessible sur les mesures prises et les délais de traitement en cas de sinistre de grande ampleur.

Analyse du critère "Do-Not-Significantly-Harm" (DNSH)

Les activités liées aux énergies fossiles (exploration et extraction, stockage et transport / fabrication et transformation des combustibles fossiles) sont des activités particulièrement exposées au risque de transition.

Sur la base de la position partagée par les membres de France Assureurs pour opérationnaliser cette analyse pour le secteur de l'assurance, les primes d'assurance des activités cumulant les codes nomenclature d'activités française (NAF) et l'identifiant de la convention collective (IDCC) suivantes ont été considérées non conformes au critère DNSH :

Activité	NAF	IDCC
Extraction de combustibles fossiles	0510Z Extraction de houille	
	0520Z Extraction de lignite	
	0610Z Extraction de pétrole brut	
	0620Z Extraction de gaz naturel	
	0910Z Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	
Transport de combustibles fossiles	4950Z Transports par conduites	
	3522Z Distribution de combustibles gazeux par conduites	
Fabrication de combustibles fossiles	1910Z Cokéfaction	
	1920Z Raffinage du pétrole	
Autres activités en lien avec la chaîne de valeur propre aux énergies fossiles	2014Z Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1388 Convention collective de l'industrie du pétrole
	4941Z Transports routiers de fret de proximité	2964 Convention collective transport pétrole Martinique
	5210Z Entreposage et stockage non frigorifique	
	5223Z Services auxiliaires des transports aériens	
	7010Z Activités des sièges sociaux	
	8292Z Activités de conditionnement	

Le respect des garanties minimales

Pour être conforme à la Taxinomie européenne, l'entreprise doit également respecter des garanties minimales en matière sociale et de bonne gouvernance. Les garanties minimales (article 18.1 du Règlement (UE) 2020/852) sont définies comme des procédures mises en œuvre par une entreprise exerçant une activité économique pour s'aligner sur :

- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Charte internationale des droits de l'Homme.

L'exigence centrale consiste en la mise en œuvre par une entité de procédures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer ou remédier, de manière continue, aux impacts négatifs réels ou potentiels liés à ses opérations, sa chaîne de valeur et ses relations contractuelles. Cela permet de garantir que les activités de l'entité sont menées dans le respect des garanties minimales en matière sociale et de bonne gouvernance.

En France, la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, est la loi dite « devoir de vigilance ». Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable. Cette obligation, qui s'applique aux sociétés et ses filiales contrôlées au sens du II de l'article L.233-16 du Code de commerce concerne Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le GACM et ses filiales respectent les exigences de sa maison mère.

3.1.14.1.2 Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

	Sur la base du chiffre d'affaires		Sur la base des dépenses d'investissement	
	%	Montant en M€	%	Montant en M€
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)	2 %	2 326	4 %	4 010
Actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion), à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	80 %	109 309		

L'ICP investissements se base sur des données utiles aux analyses taxinomiques fournies par les entreprises investies, récupérées via le prestataire ISS, et ne tient pas compte de données estimées. L'ICP investissements se présente sous forme de ratios dont le dénominateur correspond au total des actifs du GACM, y compris ceux en représentations des engagements en unités de compte, minorés des expositions sur des administrations centrales, locales, banques centrales ou des émetteurs supranationaux (ci-après « émetteurs souverains »). Ce montant est présenté dans le tableau ci-dessus, sous l'intitulé « valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP ».

Les entreprises n'ayant publié à fin 2024 que leur alignement à la taxinomie pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (objectifs 1 et 2), les données d'alignement présentées ci-dessous ne couvrent que ces deux objectifs à ce stade. Les données d'alignement incluant les objectifs 3 à 6 seront publiées à partir du rapport de 2026 sur l'exercice 2025.

Plusieurs limites méthodologiques ont été identifiées dans le cadre de cet exercice, pouvant mener à une sous-estimation des montants d'actifs en portefeuille alignés à la taxinomie européenne. En particulier, le GACM n'a, à ce jour, pas accès aux données nécessaires au calcul d'alignement pour les actifs investis via des fonds, pour les actifs immobiliers, ainsi que pour certaines entreprises non couvertes par le prestataire ISS.

Par ailleurs, les taux d'actifs en portefeuille couverts par ISS pouvant différer selon les indicateurs, la valeur de certains indicateurs peut ne pas s'expliquer entièrement par la somme des sous-indicateurs les constituant.

3.1.14.1.3 Ventilation du dénominator de l'ICP

		%	Montant en M€
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		0 %	-27
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	2 %	2 560
	Pour les entreprises financières	3 %	3 362
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	6 %	6 124
	Pour les entreprises financières	3 %	3 541
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	21 %	22 708
	Pour les entreprises financières	11 %	11 693
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs		54 %	59 348
Part des investissements autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie		81 %	88 721
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la Taxonomie		16 %	17 689
Part des investissements sur des expositions éligibles à la Taxonomie mais non alignées		12 %	12 576

3.1.14.1.4 Ventilation du numérateur de l'ICP

		Sur la base du chiffre d'affaires		Sur la base des dépenses d'investissement	
		%	Montant en M€	%	Montant en M€
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises à la CSRD alignées sur la taxonomie	Pour les entreprises non financières	2 %	2 056	3 %	3 680
	Pour les entreprises financières	– %	290	– %	330
Part des investissements autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur destinés à financés ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie		2 %	2 346	4 %	4 009
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignées sur la taxonomie		– %	0	– %	0

3.1.14.1.5 Ventilation du numérateur par objectif environnemental

		Part relative aux expositions alignées sur la taxonomie	Activités transitoires	Activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Sur la base du chiffre d'affaires	2,00 %	0,10 %	1,20 %
	Sur la base des dépenses d'investissement	3,40 %	0,20 %	1,60 %
(2) Adaptation au changement climatique	Sur la base du chiffre d'affaires	— %		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	0,40 %		0,10 %
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a
(4) Transition vers une économie circulaire	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a
(5) Prévention et réduction de la pollution	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a

3.1.15 Annexe tableaux Taxonomie gestion d'actifs

En raison d'un manque de fiabilité des données, le groupe ne publie pas l'ICP des sociétés de gestion d'actif. Pour ces derniers, le groupe met tout en œuvre pour publier cette information dans son état de durabilité 2026 sur base des informations arrêtées au 31 décembre 2025.

3.1.16 Annexe autres informations

3.1.16.1 Périmètre

Détermination du périmètre

Sociétés incluses dans le périmètre CSRD mais non consolidées dans les comptes consolidés pour des raisons de faible matérialité financière

- Sofédis
- Sérénis Assurance
- AFEDIM
- ACM Bien vieillir
- ACM Belgium SA
- Repartim

Sociétés incluses dans le périmètre CSRD exemptées de l'obligation d'information en matière de durabilité en vertu de l'article 19bis ou 29bis de la directive 2013/34/UE

- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud Est
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe
- CIC Sud Ouest
- CIC Nord Ouest
- CIC Ouest
- CIC Est
- Banque de Luxembourg
- Targobank AG
- Beobank
- COFIDIS France
- Groupe des assurances de Crédit Mutuel (sur base consolidée)

3.1.16.2 Indicateurs

Normes environnementales E1, E4 et E5

Les méthodologies relatives aux calculs des indicateurs relatifs aux ESRS E1 et E4 sont détaillées dans les parties 3.1.2 ESRS E1 – Changement climatique, 3.1.5 ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes et 3.1.6 ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire.

Normes S1 - Travailleurs de l'entreprise

Effectifs propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les données RH sont consolidées pour toutes les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le monde, dès lors qu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale et intégrées dans le périmètre de la CSRD, et ce, quelles que soient leurs activités.

Les indicateurs liés aux effectifs du groupe ont été produits sur base de l'outil de gestion de la direction des ressources humaines du groupe (GXP) qui couvre 77% des salariés inscrits au 31 décembre 2024. Ces données ont été complétées pour les entités hors GXP par une collecte de données agrégées auprès de toutes les filiales employeuses du périmètre de l'état de durabilité.

Sauf mention contraire, le nombre de salariés mentionné dans les tableaux 3.1.8.3 sont enregistrés en nombre de personnes physiques inscrites au 31 décembre 2024 ayant un contrat de travail. Les salariés ne comprennent pas les stagiaires, les mandataires, les expatriés, les intérimaires et les prestataires qui n'ont pas de contrat de travail avec le groupe.

Régions dans lesquelles le groupe a des salariés

Union Européenne : France, Allemagne, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie.

Europe (hors Union Européenne) : Monaco, Royaume-Uni, Suisse.

Reste du monde : Canada, États-Unis D'Amérique, Hong-Kong, République De Corée, Singapour.

Handicap

Les salariés en position de handicap sont ceux reconnus travailleur handicapé au 31/12.

Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Les salariés inclus dans le calcul sont les salariés permanents et temporaires au 31/12/2024 et qui ont fait valoir leur droit à au moins un congé familial durant l'année 2024.

Normes S3 - Communautés affectées

Budget global dédié au mécénat

Montant consolidé en millions d'euros des charges de mécénat comptabilisées au sein des frais généraux au cours de l'exercice 2024. Les frais généraux sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Pourcentage de points de vente du réseau bancaire France en zone rurale

Les points de vente pris en compte sont ceux des 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des banques régionales du CIC et de la BECM en France. Les zones rurales sont déterminées selon la grille communale de densité de l'INSEE (Grille communale de densité à 7 niveaux au 1er janvier 2024 publiée le 28/05/2024).

Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL

Encours comptables, en milliers d'euros, au 31 décembre 2024 sur les produits labellisés FINANSOL, à savoir, le Livret d'Epargne pour les Autres commercialisé par les 14 fédérations du Crédit Mutuel et les banques régionales du CIC ainsi que le FPS CM-AM Engagement Solidaire et la Part de partage CM-AM Impact First Inclusion commercialisés par Crédit Mutuel Asset Management. Les encours comptables sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)

Ensemble des clients classifiés Organisation à But Non Lucratif dans la base tiers clients au 31/12/2024 et dont le nombre est synthétisé dans système informatique groupe utilisé par le contrôle de gestion. Cette classification est renseignée par les chargés d'affaires lors de l'entrée en relation. Le périmètre des entités couvertes concerne les 14 fédérations du Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, Beobank, la Banque Transatlantique, Crédit Mutuel Epargne Salariale, la BECM et les filiales de leasing.

Montant reversé aux associations venant des produits solidaires

Montant consolidé des dons réalisés à des associations en milliers d'euros réalisés au cours de l'exercice comptable 2024. Les produits ciblés pour ces dons sont le Livret d'Epargne pour les Autres, le LDDS, les cartes pour les autres commercialisés par les 14 fédérations du Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC et le fonds Impact First Solution Crédit Mutuel Asset Management.

Épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale) ou équivalent

Encours comptables, en milliers d'euros, au 31/12/2024 sur les produits d'épargne salariale commercialisés par Crédit Mutuel Asset Management et bénéficiant du label CIES ISR. Les encours comptables sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Normes S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Formation protection des données personnelles

La collecte de donnée a été réalisée de deux manières distinctes : l'obtention des données issues des bases de données CAP Compétences (représente 70 % des salariés) et l'interrogation en direct des filiales non adhérentes. Le taux est calculé de la façon suivante :

- au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés au module « Sensibilisation à la protection de la vie privée - CNIL – RGDP » au 31/12/2024.
- au dénominateur : les collaborateurs, des entités du périmètre, présents en 2024 et ciblés pour la formation « Sensibilisation à la protection de la vie privée - CNIL – RGDP ».

Montant de microcrédits personnels accordés dans l'année

Encours comptables, en milliers d'euros, au 31/12/2024 des « Prêts Microcrédit personnel accompagné » commercialisés par les 14 fédérations du Crédit Mutuel. Les encours comptables sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Microcrédits professionnels accompagnés et prêts complémentaires

Le nombre et l'encours de crédits en euros sont communiqués annuellement par les partenaires ADIE, France Active Garantie et Initiative France.

Inclusion financière - Clientèle fragile

Les nombres de clients bénéficiant du Service Bancaire de Base (SBB) ou Offre clients fragiles (OCF) correspondent au nombre de clients titulaires d'un produit codifié SBB ou OCF dans les bases produits au 31/12/2024. Les données sont consolidées pour les 14 fédérations du Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, la Banque Transatlantique et Monabanq.

Le taux de clients éligibles bénéficiant de l'offre clients fragiles est calculé de la manière suivante :

- au numérateur : le nombre de produits OCF actifs au 31/12/2024 issu de les bases produits
- au dénominateur : le nombre de clients ciblés en situation de fragilité financières dans les bases des risques

Qualité de service et relation clientèle - disponibilité des applications

Les données sont calculées par Euro-Information, la filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via des automates météo qui exécutent quotidiennement des transactions représentatives des principales applications nécessaires aux utilisateurs. Si la réponse est conforme, l'application est considérée comme disponible. Dans le cas contraire, elle est considérée indisponible. Ainsi le taux correspond au nombre de mesures « disponible » divisé par le nombre de mesures effectuées sur la période.

Cet indicateur est revu dans le cadre de la certification ISO 9001.

Intimité des données - Localisation des informations clients

Cet indicateur est revu dans le cadre de la certification ISO 27001.

Qualité de service et relation clientèle – médiation

Données issues de l'outil de suivi de la médiation. Les dossiers éligibles sont ceux instruits en 2024 par le médiateur. Les décisions favorables concernent les dossiers instruits et clos en 2024 qui se sont conclus par une décision en faveur du client.

Normes G1 - Conduite des affaires

Formations

La collecte de donnée a été réalisée de deux manières distinctes : l'obtention des données issues des bases de données CAP Compétences (représente 70% des salariés) et l'interrogation en direct des filiales non adhérentes. Les modules sélectionnés sont « Déontologie », « LCB-FT Avancé », « LCB-FT - Avancé Siège », « LCB-FT » et « LCB-FT dans le secteur immo », « Loi anticorruption : Loi Sapin II »

Le taux est calculé de la façon suivante :

- au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés aux modules sélectionnés au 31/12/2024.
- au dénominateur : les collaborateurs, des entités du périmètre, présents en 2024 et ciblés pour les formations sélectionnées.

Les modules de « Loi anticorruption : Loi Sapin II » ont été proposée en 2023 puis mis à disposition des nouveaux salariés arrivés en 2024. De ce fait, la période de référence est de deux années.

Vie mutualiste

L'ensemble des indicateurs relatifs à la vie mutualiste sont suivis par des outils de gestion interne. Ils concernent un périmètre restreint aux caisses locales du Crédit Mutuel.

3.1.17 Tables de concordance

3.1.17.1 Exigences de publication présentes dans l'état de durabilité

Axes	ESRS	Référence exigence de publication	Exigence de publication	Paragraphe
Environnement	E1 - Changement climatique	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	3.1.2.2 Stratégie climat d'atténuation
		E1-2	Politiques adoptée pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation.	3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030 3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation
		E1-3	Actions menées concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que les ressources allouées à leur mise en œuvre.	3.1.2.2.2 Plan de transition d'atténuation 3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation
		E1-4	Cibles climatiques fixées.	3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030 3.1.2.2.2 Plan de transition d'atténuation
		E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique.	3.1.2.4.1 Consommation d'énergie et mix énergétique
		E1-6	Informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre	3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030 3.1.2.4.2 Émissions et absorptions de GES
		E1-7	Informations relatives aux absorptions de gaz à effet de serre	3.1.2.2.3 Absorption de gaz à effet de serre 3.1.2.4.2 Émissions et absorptions de GES
		E1-8	Mécanismes de tarification interne du carbone	Information évaluée non matérielle. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'applique des mécanismes de tarification interne du carbone
		E1-9	Impacts financiers escomptés des risques matériels (physiques et de transition) et opportunités potentielles matérielles liées au changement climatique	Disposition transitoire non publiée en 2025 (sur l'année 2024)
	E2 - Pollution	Thème évalué non matériel		
	E3 - Ressources hydriques et marines	Thème évalué non matériel		
	E4 - Biodiversité	E4-1	Manière dont les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes résultent de la stratégie et du modèle économique et en conditionnent l'adaptation.	3.1.5.1 Gouverner les enjeux liés à la biodiversité et établir une stratégie dédiée
		E4-2	Politiques adoptées pour gérer les impacts, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes.	3.1.5.2.1 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes
		E4-3	Informations sur les actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes et sur les ressources allouées à leur mise en œuvre	3.1.5.2.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes
		E4-4	Informations sur les cibles fixées en matière de biodiversité et d'écosystèmes	Pas de cible à date.
		E4-5	Métriques liées à ses impacts importants sur la biodiversité et les écosystèmes	3.1.5.2.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes
		E4-6	Informations relatives aux effets financiers attendus des risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes.	Disposition transitoire non publiée en 2025 (sur l'année 2024)

Axes	ESRS	Référence exigence de publication	Exigence de publication	Paragraphe
Environnement	E5 - Économie circulaire	E5-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.1.6.2 Flux des ressources entrantes 3.1.6.3 Flux des ressources sortantes
		E5-2	Les actions menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire et les ressources allouées à leur mise en œuvre.	3.1.6.2 Flux des ressources entrantes 3.1.6.3 Flux des ressources sortantes
		E5-3	Informations sur les cibles fixées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire.	3.1.6.2.2 Métriques 3.1.6.3.2 Métriques
		E5-4	Informations sur ses ressources entrantes relatives à ses impacts, risques et opportunités importants	3.1.6.2.2 Métriques
		E5-5	Informations sur les ressources sortantes, y compris les déchets, relatives à ses impacts, risques et opportunités importants	3.1.6.3.2 Métriques
		E5-6	Informations sur les effets financiers attendus des risques et opportunités importants qui résultent des impacts liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.	Disposition transitoire non publiée en 2025 (sur l'année 2024)
Social	S1 - Effectif propre	S1-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts importants sur son propre personnel, ainsi que les risques et possibilités importants qui y sont associés.	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-2	Procédures générales de dialogue avec les effectifs et les représentants des travailleurs au sujet des impacts	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-3	Procédures mises en place pour procéder ou coopérer à la réparation des processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts négatifs sur les effectifs avec lesquelles elle a un lien, ainsi que les canaux mis à leur disposition pour faire part de leurs préoccupations et demander d'y remédier.	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-4	Mesures prises pour remédier aux impacts négatifs importants, gérer les risques importants et exploiter les possibilités importantes liées aux effectifs	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-5	Objectifs fixés pour gérer les impacts importants, les risques et les opportunités liés aux effectifs de l'entreprise	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-6	Principales caractéristiques des salariés	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-7	Principales caractéristiques des non-salariés	Information évaluée non matérielle
		S1-8	Informations sur la mesure dans laquelle les conditions de travail et d'emploi des salariés sont déterminées ou influencées par les conventions collectives	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-9	Répartition des salariés par sexe au sein des instances dirigeantes et la répartition par âge parmi ses salariés.	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-10	Perception d'un salaire décent	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-11	Protection sociale contre les pertes de revenus dues aux événements majeurs de la vie	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-12	Pourcentage de salariés handicapés	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-13	Formation développement des compétences fournis aux salariés	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-14	Informations relatives au système de gestion de la santé et de la sécurité du personnel.	3.1.8.3 Indicateurs et cibles

Axes	ESRS	Référence exigence de publication	Exigence de publication	Paragraphe
Social	S1 - Effectif propre	S1-15	Droit et recours au congé familial pour les travailleurs	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-16	Écarts de rémunérations	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-17	Incidents et/ou de plaintes liés au travail et impacts graves en matière de droits de l'homme au sein des effectifs	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
	S3 - Communautés affectées	S3-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts importants sur les communautés touchées, ainsi que les risques et opportunités importants qui y sont associés.	3.1.10.2.1 S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées
		S3-2	Processus généraux d'interaction avec les communautés touchées et leurs représentants	3.1.10.2.3 S3-2 - Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts
		S3-3	Procédures mises en place pour procéder ou coopérer à la réparation des impacts négatifs sur les communautés touchées en lien avec ses activités	3.1.10.2.4 S3-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations
		S3-4	Actions entreprises pour gérer les risques importants et saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées	3.1.10.2.2 S3-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées et efficacité de ces actions
		S3-5	Cibles fixées concernant les impacts, risques et opportunités liés aux communautés touchées	3.1.10.3 Indicateurs et cibles
	S4 - Consommateurs Utilisateurs	S4-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts importants de ses produits et services sur les consommateurs et utilisateurs finaux, ainsi que les risques et opportunités importants qui y sont associés.	3.1.11.2.1 S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux
		S4-2	Processus généraux d'interaction avec les consommateurs, utilisateurs finaux et leurs représentants	3.1.11.1.2 Description des impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie
		S4-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.1.11.2.2.1.1.4 S4-3 - Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations
		S4-4	Réponses apportées pour faire face aux impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux et les actions entreprises pour gérer les risques importants et saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux	3.1.11.2.2 S4-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions
		S4-5	Cibles fixées concernant les impacts, risques et opportunités liés aux utilisateurs finaux	3.1.11.3 Métriques et cibles
Gouvernance	G1 - Conduite des affaires	G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et la manière dont elle favorise la culture d'entreprise	3.1.12.2.2 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)
		G1-2	Informations sur la gestion des relations avec les fournisseurs et les impacts sur la chaîne d'approvisionnement.	3.1.12.2.4 Relations avec les fournisseurs (G1-2)
		G1-3	Informations sur le système appliqué pour empêcher et détecter la corruption et les pots-de-vin	3.1.12.2.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3, G1-4)
		G1-4	Informations sur les cas de corruption ou les versements de pots-de-vin	3.1.12.2.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3, G1-4)
		G1-5	Informations sur les activités et les engagements liés à l'exercice de l'influence politique	Information évaluée non matérielle
		G1-6	Informations sur ses pratiques en matière de paiement	Information évaluée non matérielle

3.1.17.2 Points de données issus d'autres législations de l'UE

Points de données issus d'autres législations de l'UE (annexe B de l'ESRS 2)	SFDR (1)	Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	Loi européenne sur le climat (4)	Numéro section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X		4.1.2
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants	X		X		4.1.2
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	X				3.1.1.2.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	X	X	X		3.1.1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	X		X		3.1.1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées	X		X		3.1.1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			X		3.1.1.3.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050				X	3.1.2.2.2
ESRS E1-1 Entreprises exclues des critères de référence alignés sur l'Accord Paris		X	X		3.1.2.2.2
ESRS E1-1 Cibles de réduction des émissions de GES	X	X	X		3.1.2.2.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	X				Non matériel
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	X				3.1.2.4.1
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	X				Non matériel
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	X	X	X		3.1.2.4.2
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes	X	X	X		3.1.2.4.2
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone				X	3.1.2.4.2
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat			X		Non matériel
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique; ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel		X			Non matériel
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		X			Non matériel
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			X		Non matériel
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E- PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol	X				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines	X				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière	X				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	X				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	X				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires net généré par les activités de l'entreprise	X				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X				3.1.5.1
ESRS 2- SBM 3 - E4 La dégradation des sols, la désertification et l'imperméabilisation des sols doivent être soumises aux règles en matière de publication d'informations sur les investissements durables	X				3.1.5.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 Espèces naturelles et aires protégées	X				3.1.5.2
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	X				3.1.5.2

ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	X				3.1.5.2
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation	X				3.1.5.2
ESRS E5-5 Déchets non recyclés	X				3.1.6.3.2
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs	X				3.1.6.3.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé	X				3.1.8.1.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail	X				3.1.8.1.2
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	X				3.1.8.1.2
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		3.1.8.1.2
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	X				3.1.8.2.2.7.2, 3.1.8.2.2.7.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	X				3.1.8.2.2.5.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	X				3.1.8.2.2.7.6
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	X		X		3.1.8.3
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	X				3.1.8.3
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X		3.1.8.3
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général	X				Non disponible
ESRS S1-17 Cas de discrimination	X				3.1.8.3
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		3.1.8.3
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	X				Non matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		Non matériel
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		Non matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	X				3.1.10.2.1
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE	X		X		3.1.10.2.1
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	X				3.1.10.2.4
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	X				3.1.11.2.1
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		3.1.11.2.1
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption	X				Non matériel
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte	X				3.1.12.2.2.3.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X		3.1.12.2.3.2
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X				3.1.12.2.3.1

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

(2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

(3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

(4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Par ailleurs des informations relatives au lien nation-armée (article L22-10-35 du code de commerce) figurent dans la section 3.1.8.2.2.5.3 Engagement solidaire et citoyen.

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉTAT DE DURABILITÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,
4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 3.1 « État de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale » du rapport sur la gestion du groupe, à l'exclusion des sections 3.3 et 3.4 (ci-après « l'État de durabilité »).

Le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après « le Groupe ») a décidé d'inclure volontairement les informations prévues à l'article L. 233-28-4 du code de commerce, d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit *« Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 »*.

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par le Groupe dans l'État de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupe, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par le Groupe en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérification opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par le Groupe lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 3.1 du rapport sur la gestion du Groupe ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant aux sections suivantes de l'État de durabilité :

- 3.1.1.1.1 « BP1 - Base générale d'établissement de la déclaration » portant sur les limites rencontrées, notamment liées à la disponibilité des données ;
- 3.1.1.4 « Gestion des Impacts Risques et Opportunités (IROs) », en particulier le paragraphe 3 « Validation de l'analyse de double matérialité », qui expose le processus d'analyse de la matérialité des impacts, risques et opportunités (« IROs ») et qui indique que cette analyse sera revue chaque année.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées à la section 3.1.1.3.2 « SBM2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'État de durabilité.

Nous nous sommes entretenus avec les directions opérationnelles concernées et avons revu la documentation disponible.

Nous avons également apprécié la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le Groupe avec la nature de ses activités et de son modèle d'affaires, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont présentées au paragraphe 3.1.1.4.1 « IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs) » de l'État de durabilité. Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe concernant l'identification de impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant ceux qui sont spécifiques à l'entité. Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IROs.

Nous avons pris connaissance de la liste des IROs actuels et potentiels identifiés par le Groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance du Groupe et, le cas échéant, avec les analyses de risques qu'il a menées.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont présentées au paragraphe 3.1.1.4.1 « IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs) » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec les principales directions opérationnelles concernées et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons pris connaissance des principales analyses qualitatives et quantitatives menées par l'entité menées par le Groupe pour déterminer la matérialité de ses IROs. Nous avons notamment apprécié que l'ensemble des impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités réels ou potentiels identifiés par le Groupe ont fait l'objet d'une évaluation.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel mis en place par le Groupe dans le cadre du processus de double matérialité.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le Groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1 pour déterminer les informations matérielles publiées (i) au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées et (ii) au titre des informations qui lui sont spécifiques.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les sections 3.1.1.3.3 « SBM3 – impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique » et 3.1.1.4 « Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) » de l'État de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3.1 du rapport sur la gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3.1 du rapport sur la gestion du Groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants de l'État de durabilité :

- les sections 3.1.1.1.1 « BP1 - Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité » et 3.1.2.2.1.2 « Empreinte du bilan (périmètre bancaire) » qui présentent les limites rencontrées, les hypothèses utilisées et les méthodologies appliquées pour les estimations relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- la section 3.1.2.4.2 « Émissions et absorptions de GES » qui expose le périmètre pris en compte pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, notamment s'agissant des investissements financés (catégorie 15 du scope 3).

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS fournies en application de la norme environnementale ESRS E1 – Changement Climatique.

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées à la section 3.1.2 « ESRS E1 – Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec les principales directions opérationnelles et les personnes concernées, et des documents collectés, apprécier l'information présentée relative aux émissions de gaz à effet de serre ; et
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 3.1.2 « ESRS E1 - Changement climatique » de l'État de durabilité, et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées sur les émissions de gaz à effet de serre :

- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le tableau synthétisant ses émissions ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - l'information donnée sur les inclusions et exclusions des différentes catégories,
  - le processus de collecte d'informations,
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

En ce qui concerne les vérifications du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont principalement consisté à apprécier si les informations publiées décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- la section 3.1.7.3 « Éligibilité et alignement du portefeuille » de l'État de durabilité qui présente les principales hypothèses méthodologiques retenues pour apprécier l'alignement des prêts et avances consentis aux ménages.
- la section 3.1.7.4 « Tableaux réglementaires » de l'État de durabilité qui présente les raisons de l'absence de publication de l'ICP flux des encours sous gestion et garanties financières.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Concernant le caractère aligné des activités éligibles :

  Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

  - apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie Verte ;
  - mené des entretiens avec les personnes que nous avons jugées appropriées afin de prendre connaissance des principes généraux d'alignement appliqués par l'entité, issus du Référentiel Taxonomie Verte.

- Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent :

  Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent aux sections 3.1.7.3 « Éligibilité et alignement du portefeuille » et 3.1.7.4 « Tableaux réglementaires » de l'État de durabilité.

S'agissant des actifs entrant dans le calcul du ratio d'actifs verts (ou Green Asset Ratio – « GAR ») présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons notamment apprécié la cohérence des principaux agrégats avec les données issues d'autres états prudentiels.

S'agissant des autres montants composant les différents indicateurs d'activités éligibles et/ou alignées (les numérateurs), nous avons testé le respect de la méthodologie d'alignement pour une sélection d'expositions.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant au paragraphe 3.1.7.3 « Éligibilité et alignement du portefeuille » de l'État de durabilité avec notre connaissance des dispositifs mis en œuvre par l'entité.

Paris-La Défense, le 10 avril 2025
KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille
Associé

Neuilly-Sur-Seine, le 10 avril 2025
PricewaterhouseCoopers France
Laurent Tavernier
Associé

3.3 PLAN DE VIGILANCE

3.3.1 Introduction

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre est la loi dite devoir de vigilance.

Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves envers les droits de l'homme,la santé, la sécurité des personnes et l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable.

Cette obligation, qui s'applique aux sociétés (filiales comprises) employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés en France et à l'international, concerne notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les entités qui le composent.

Le présent document est soumis au comité de contrôle et de conformité et au comité d'audit et des comptes, ce dernier représentant l'organe de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il pourra intégrer des spécificités de certains métiers. Depuis sept ans, la mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance a permis à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de renforcer son dispositif au fur et à mesure des avancées en la matière dans une démarche d'amélioration continue.

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre sont rendus publics par le biais de l'état de durabilité consultable sur le site dédié[1].

3.3.2 Présentation du plan de vigilance

3.3.2.1 Définition du plan de vigilance

« Le plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L.233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. » (Cf. article 1 de la loi n° 2017-399).

Le plan de vigilance s'intègre totalement dans le cadre de la démarche de durabilité qui est mise en œuvre depuis quelques années par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette démarche a été renforcée en 2020 par l'adoption d'une raison d'être, *Ensemble, écouter et agir*, que le statut d'entreprise à mission est venu compléter pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et pour le CIC.

Le plan de vigilance s'intègre également dans le Plan stratégique 2024-2027, Ensemble Performant Solidaire dont l'un des axes stratégiques consiste à mener la révolution sociétale et écologique.

En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale va amplifier ses engagements en matière d'environnement en les étendant à l'ensemble des activités du groupe (les engagements de décarbonation du plan précédent, fondés sur l'Accord de Paris et atteints, portaient sur les activités corporate, gestion d'actifs et assurances).

Enfin, l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité a été créé en 2024 afin de devenir le centre d'expertise du groupe dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.

3.3.2.2 Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance permet d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves dans les domaines qui suivent :

1. Les droits humains et les libertés fondamentales

Il en existe différentes catégories :

- les droits inhérents à la personne humaine : il s'agit de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression ;
- les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents :
  - du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture,
  - le principe de liberté induit l'existence de la liberté individuelle, d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de la liberté syndicale et du droit de grève,
  - le droit de propriété implique la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre,
  - le droit à la sûreté justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice,
  - les droits sociaux, c'est-à-dire les prestations à la charge de la collectivité : on peut citer le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public,
  - les droits liés à l'environnement qui affirment le droit à chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et qui consacrent la notion de développement durable et le principe de précaution.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend des engagements qui impliquent de pouvoir répondre aux meilleurs standards internationaux. A titre d'exemple, certaines de ses entités adhèrent au Global Compact, aux Principes pour l'investissement responsable, ou encore Act4Nature.

Le plan de vigilance couvre les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales générées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou les partenaires, fournisseurs et intermédiaires sur leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales établies.

2. La santé et la sécurité des personnes

a) Définitions

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « l'état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité ».

La sécurité désigne l'ensemble des dispositions destinées à assurer la protection des personnes et des biens de façon à se trouver dans une situation dans laquelle l'ensemble des risques est acceptable.

b) Exemples de risques de sécurité et de santé au travail

Les risques de sécurité et de santé au travail peuvent couvrir les risques liés à l'activité physique (travail sur écran, lombalgies...), au bruit, aux cancers professionnels, chimiques (amiante...), aux déplacements, les risques psychosociaux (agression et violence

[1] *https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html*

externe, épuisement professionnel ou burn out, harcèlement et violence interne, stress, suicides), etc.

c) Le plan de vigilance couvre les atteintes à la sécurité et à la santé au sein de l'entreprise, mais aussi en dehors de l'entreprise

En interne, l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former ses salariés sur ces risques. Il doit aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail.

En externe, l'employeur doit également s'assurer que les activités de l'entreprise comme celles de ses fournisseurs n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité et la santé des salariés de ses fournisseurs, des clients ou de toute autre personne.

3. L'environnement

Les risques liés à l'environnement sont les risques industriels ou technologiques générés par l'entreprise ou les partenaires qui ont un impact sur l'environnement : eau, air, sites et sols, bruit, etc. Les risques liés aux activités de financement et d'investissement sont également inclus, l'objectif étant de réduire au maximum les conséquences environnementales découlant de ces activités.

Ils concernent :

- la vitalité de l'écosystème (protection de l'écosystème, gestion des ressources, pollution) ;
- la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, mais aussi du changement climatique, de la biodiversité ou de l'air ;
- la santé environnementale (l'impact de l'environnement sur la santé humaine).

3.3.2.3 Personnes concernées par le plan de vigilance

Toutes les personnes susceptibles d'être affectées par un risque ou une atteinte d'ordre social ou environnemental sont celles qui interviennent dans le cadre des activités de l'entreprise ou de la relation commerciale notamment avec ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Il s'agit des dirigeants, des employés, des travailleurs temporaires, du personnel détaché ou non, des fournisseurs, des sous-traitants, des clients et de toute autre personne impliquée.

Ces personnes peuvent être à l'origine de la violation des droits sociaux ou environnementaux, elles peuvent aussi en être complices actives ou passives, ou bien victimes.

En schématisant, il convient de distinguer :

- les risques générés par l'entité/filiale :
  - sur ses collaborateurs,
  - sur les clients via l'activité, les financements octroyés, les investissements réalisés, les produits et les services proposés,
  - sur ses partenaires (fournisseurs et sous-traitants, intermédiaires…) et tiers,
- les risques générés par les partenaires (fournisseurs, intermédiaires…) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie par l'entité/filiale, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, sur leurs salariés et tiers.

3.3.3 Les mesures du plan de vigilance

Conformément à la loi, il comprend les cinq principales mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

3.3.3.1 La cartographie des risques sociaux et environnementaux

Le dispositif de gouvernance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance s'intègre dans celui de l'ensemble des risques qui s'articule entre :

- les instances dirigeantes qui sont le conseil d'administration[1] (organe de direction dans sa fonction de surveillance) et la direction générale (organe de direction dans sa fonction exécutive) ; et
- les trois lignes de défense participant à la gestion des risques du groupe : les départements opérationnels (première ligne), la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (DRCC) (deuxième ligne) et le contrôle périodique (troisième ligne).

La cartographie des risques couvre les domaines évoqués ci-dessus en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail des salariés, des relations avec les clients et partenaires, des activités exercées par l'entreprise et de celles des sous-traitants et fournisseurs.

Cette cartographie est revue annuellement et vise à matérialiser l'analyse exhaustive des risques auxquels le groupe est exposé compte tenu de ses axes stratégiques, de l'évolution du contexte macroéconomique et de son profil de risque. La cartographie globale des risques permet notamment de veiller à la qualité du dispositif de pilotage et à l'adéquation des modalités de suivi de chacun des risques. Pour ce faire, le groupe procède à la définition d'indicateurs et à leur hiérarchisation[2].

Le tableau de bord des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les indicateurs du cadre d'appétence aux risques sont suivis trimestriellement. En cas de dépassements de seuil d'alerte ou de limite d'appétence, la procédure de gestion des dépassements s'applique (cf. procédure d'escalade dédiée). Les résultats trimestriels sont présentés en CRG, en CSRG et au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Une attention particulière est portée sur les dépassements de limites et les actions correctrices associées aux dépassements. Les fiches d'alerte sont annexées au tableau de bord des risques.

La cartographie Globale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre depuis 2024 un inventaire des risques liés aux enjeux sociaux et de gouvernance. Cette cartographie sera actualisée en 2025, notamment en lien avec les travaux portant sur la CSRD et l'analyse de double matérialités pour chaque ESRS :

- risques sociaux (compte propre) ;
- risques sociaux (via les financements et activités).

Les objectifs recherchés à travers la mise en place de la cartographie des risques ESG consistent à :

[1] *Via ses émanation, CRG et CSRG.*
[2] *Note attribuée à chaque risque identifié sur une échelle allant du niveau 1 (risque très élevé) au niveau 5 (risque très faible).*

1. Identifier les risques

Il s'agit de repérer tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés de l'entreprise, les fournisseurs, les clients ou les tiers.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place différents processus visant à identifier et évaluer les activités et expositions sensibles et vulnérables aux risques ESG. Les méthodologies utilisées reposent principalement sur l'évaluation d'impact (stress test) et l'exposition aux risques ESG (via des approches sectorielles, géographiques et évaluation des risques ESG des contreparties). Il assure le suivi de plusieurs métriques dans la cartographie des risques, le cadre d'appétence et le tableau de bord des risques.

2. Analyser les risques

Afin de développer un cadre d'analyse des performances ESG de ses contreparties, le Groupe Crédit Mutuel s'appuie sur ses principaux engagements internationaux, et notamment le Global Compact, dont il est signataire depuis 2003. Il veille ainsi au respect et à l'application des 10 principes, dont notamment les droits de l'homme, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption, en rendant compte chaque année à ses parties prenantes des progrès réalisés sur ces 10 principes, afin d'améliorer continuellement ses performances en identifiant les points d'amélioration.

Dans ce cadre, le risque encouru pour chaque situation dangereuse relevée est à définir et à évaluer en fonction :

- de la nature du danger ;
- des moyens de prévention existant déjà (techniques, organisationnels, humains).

3. Classer les risques

La classification des risques permet de :

- déterminer les priorités du plan d'action en fonction de leur gravité potentielle et de leur probabilité d'apparition ;
- mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour chaque domaine (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les évaluer en deux temps en utilisant les notions de risque brut puis celle de risque résiduel (ou risque net).

Le risque brut[1] tient compte de la probabilité d'apparition et de sa fréquence ainsi que de l'impact que le cas traité pourrait avoir sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle. Afin de procéder à une hiérarchisation des risques et d'identifier les risques matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, une note est attribuée à chacun des risques sur une échelle de 1 à 5 :

Cotation du risque brut	1	2	3	4	5
Degré de risque	Très significatif	Significatif	Moyen	Faible	Très faible

Pour chaque cas, le risque résiduel est ensuite apprécié selon l'étendue de la couverture du risque constaté en fonction de l'existence et de la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre. Sa cotation est établie en fonction de cinq niveaux de risque suivants :

Cotation du risque résiduel	1	2	3	4	5
Degré de couverture du risque	Couverture défaillante : risque non couvert et mesures correctives à mettre en œuvre rapidement	Couverture insuffisante : risque partiellement couvert avec des points importants d'amélioration identifiés	Couverture moyenne : risque couvert, mais avec un ou plusieurs points d'amélioration identifiés	Couverture satisfaisante : risque couvert par un dispositif adéquat (organisation, procédures, contrôles...)	Couverture très satisfaisante : risque couvert par un dispositif maîtrisé

Ce processus d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques est élaboré sous la responsabilité de la CNCM (coordination par la direction des risques de la CNCM) en liaison avec les directions des risques des groupes régionaux, après avis du GT Bâle 3, validé par le comité des risques CNCM et présenté au conseil d'administration CNCM.

Sur cette base, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels suivants :

- s'agissant des droits humains et des libertés fondamentales : la discrimination, l'atteinte à l'égalité, au respect de la vie privée familiale, à la liberté du droit de grève, à la liberté de réunion et d'association ainsi que l'atteinte à la liberté d'opinion ;
- s'agissant de la santé et de la sécurité des personnes : le risque sanitaire, le non-respect des conditions de travail légales, l'atteinte à la sécurité des travailleurs et l'inégalité d'accès au droit à la santé, le harcèlement ;
- s'agissant de l'environnement : le risque de pollution, l'atteinte à la lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte à la biodiversité et la gestion des déchets.

La cartographie est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des avancées accomplies dans chaque domaine.

3.3.3.2 Les procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs et des sous-traitants

L'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs notamment externes avec lesquels est entretenue une relation commerciale est réalisée à l'appui de différentes procédures opérationnelles par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1. Les procédures d'appel d'offres

La plupart des achats sont effectués par les centres de métiers internes.

Certains métiers ont défini des procédures d'appel d'offres au regard de l'importance des négociations. Ainsi, chez Euro-Information, les fournisseurs ont été classés en catégorie dont les principales sont « fournisseurs essentiels » et/ou « sensibles ». Cette classification se fait dans le cadre des règles liées notamment à l'identification de l'externalisation des prestations selon les règles définies par le groupe. Pour les appels d'offres, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE, ou de leur transmettre le lien vers la localisation Internet du document, afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels, mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs Entreprises de Services du Numérique. Euro-Information en effectue une réactualisation régulière.

L'évaluation des fournisseurs est également effectuée à travers des politiques établies par le groupe telles que les politiques sectorielles, politique d'achats et charte des fournisseurs, prestations critiques ou importantes externalisées (cf. infra). Par exemple, Euro-Information intègre la charte fournisseur dans ses appels d'offres.

[1] *Le risque brut est défini sans prendre en compte l'environnement de contrôle.*

Pour le GIE Centre de Conseil et de Service, les procédures sont basées sur le respect de l'équité entre les fournisseurs et la transparence vis-à-vis des adhérents. Les achats sont effectués par famille d'achats (travaux immobiliers, énergie, nettoyage, sécurité, navettes courrier) et selon des procédures internes à CCS et à chaque filière.

Sofédis est responsable des achats, du stockage et de la distribution d'articles (à titre d'exemple fournitures de bureau, objets publicitaires, dépliants commerciaux) pour couvrir les besoins des caisses et agences, y compris Targobank, et des différents services des sièges administratifs.

Cet acteur collecte auprès des fournisseurs tant pour les appels d'offres que pour les commandes importantes l'ensemble des documents RSE ou leur demande de compléter notre questionnaire RSE. Sofédis fait également signer la charte des relations fournisseurs pour les achats durables.

2. La collecte des documents et informations sur les fournisseurs externes

De nombreux éléments permettant de s'assurer de l'identité du fournisseur, de son honorabilité ou de la qualité des prestations qu'il fournit sont recueillis dans le cadre des procédures du groupe.

Les informations collectées sur les fournisseurs et prestataires sont les suivantes :

- au titre des obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé (article L.8222-5 du Code du travail) pour tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros : extrait Kbis, déclaration URSSAF, authentification URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE), certificat de vigilance ; Sofédis procède aux vérifications pour toute commande supérieure à 5 000 euros HT.
- autres documents demandés par certains centres de métiers en fonction de leur activité : assurance RCP, attestation d'assurance décennale, licence de transport intérieur, agrément dirigeant du CNAPS[1] pour les entreprises de sécurité privée, carte professionnelle des agents de sécurité… ; les fiches INSEE et les informations légales qui peuvent être consultées par l'application BILI (entreprises, associations, entrepreneurs individuels) ;
- pour les fournisseurs référencés dans l'applicatif CONTRAT : contrats, comptes rendus d'entretien, éléments opérationnels ;
- la charte fournisseur signée pour toute nouvelle entrée en relation avec les centres de métiers internes ;
- les données réglementaires du fournisseur (forme juridique, adresse, SIRET, NAF, catégorie juridique…) sont renseignées dans l'applicatif - PIEFOU - outil de gestion des factures fournisseurs ;
- les éléments liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), lorsqu'il est également client, sont demandés au fournisseur ou prestataire.

3. La sélection des intermédiaires et la collecte d'information

Sur l'activité partenariat, la politique de prescription Crédit Mutuel Alliance Fédérale encadre les relations avec les prescripteurs. En effet, ces derniers contractent une convention avec le client, à travers laquelle le client donne mandat au courtier-IOBSP de rechercher pour son compte et en son nom une proposition de financement.

Pour les activités de marché, une politique de meilleure sélection des intermédiaires financiers auxquels les ordres des clients peuvent être confiés pour exécution sur les marchés français et étrangers est mise en œuvre. Les intermédiaires sélectionnés doivent disposer de procédures adéquates afin de répondre aux objectifs fixés dans la politique de meilleure exécution et meilleure sélection de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. Site Internet de celle-ci) notamment à certains facteurs (modalités de transmission et d'exécution, sécurité des traitements…).

En complément, chaque banque de détail ou entité métier est responsable de la relation d'affaires établie avec les intermédiaires financiers en instruments financiers avec lesquels elle traite et du suivi de la relation d'affaires avec ceux-ci.

À cet effet, l'entité :

- formalise une procédure d'entrée en relation d'affaires incluant les diligences relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- établit et tient à jour une liste formalisée des courtiers autorisés à traiter avec elle ;
- met en place une grille d'appréciation des courtiers permettant leur évaluation régulière selon des critères qualitatifs.

4. L'externalisation des prestations critiques ou importantes

De manière générale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour principe de faire très peu appel à l'externalisation, et ce, dans tous les domaines, y compris informatique.

À ce titre, la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de privilégier dans la mesure du possible, la conservation en intra-groupe des activités cœur de métier et/ou les plus stratégiques afin de garder les ressources clés en interne.

L'externalisation hors du groupe est circonscrite à des processus spécifiques intégrant notamment un processus d'entrée en relation qui inclut la formalisation de la relation par un contrat, la rédaction d'accord de niveau de service et la constitution d'un dossier prestataire. Une analyse de risque, nécessitant une expertise particulière ou permettant de répondre aux besoins spécifiques d'entités ainsi qu'un processus de qualification des prestations encadrent également le dispositif d'entrée en relation.

Le recours à l'externalisation pour le Crédit Mutuel Alliance Fédérale lui permet de maîtriser ses coûts tout en maintenant le niveau de qualité et de sécurité attendu, tant d'un point de vue utilisateur que réglementaire, d'être réactif vis-à-vis des évolutions du marché et de rester flexible face aux demandes et besoins des métiers.

De plus, la démarche d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte les principes forts en matière de durabilité et s'engage à adopter et promouvoir des principes universels en matière de droits de l'homme, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Soucieux de sa responsabilité en la matière, il a défini des politiques sectorielles (politique achats, Charte des relations Fournisseurs et Prestataires pour des Achats Durables) qui fixent des critères et des règles à respecter dans le cadre de l'exercice de ses activités sur des domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus sensibles.

Dans le cadre de la démarche de durabilité, les acteurs du processus veillent à respecter les dispositions applicables en matière de responsabilité sociétale, notamment en intégrant au contrat la clause RSE et en annexant au contrat la charte des relations Fournisseurs et Prestataires pour des Achats Durables.

Le cadre procédural relatif au contrôle de l'externalisation des « fonctions critiques ou importantes », élaboré par les fonctions centrales de risque, de contrôle permanent et de conformité, comprend la stratégie, la politique globale d'Externalisation qui établit le cadre du dispositif, la procédure d'Externalisation et ses documents ainsi que des chartes de contrôle spécifiques à certains centres de métiers prestataires internes.

Ces documents sont actualisés a minima annuellement. Le processus d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, conformément aux dispositions réglementaires (art 239 du décret 3 novembre 2014) s'inscrit dans une politique formalisée de contrôle des prestataires (procédure, contrôle, reporting). Chaque entité mettant en place un dispositif de sous-traitance doit établir un contrat écrit avec le prestataire.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse, à travers

[1] *Conseil national des activités privées de sécurité.*

des clauses et annexes spécifiques, les modalités d'application, à savoir : les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours et le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les exigences règlementaires relatives à la protection des informations confiées et à l'accès pour la supervision : BCE / ACPR (ou l'AMF) aux informations liées à l'externalisation, doivent également être reprises. Plus généralement, le contrat doit se conformer aux lois et règlements applicables à l'entité.

Chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs pour chaque prestation critique ou importante externalisée.

3.3.3.3 Les actions d'atténuation et de prévention des risques

Un ensemble de mesures visant à réduire et à prévenir ces risques est mis en œuvre vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des salariés. Ces mesures sont présentées ci-après.

1. Dans la relation avec les clients

a) Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Des règles de bonne conduite existent (à titre d'exemple refus de la discrimination, prévention des conflits d'intérêts) pour prévenir les risques que les clients pourraient subir. Elles sont fixées par le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des entités et auquel sont annexés la charte de sécurité, le recueil de déontologie, la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail. Le code d'éthique et de déontologie, qui est un document public, vient coiffer ce dispositif.

b) Protection des données personnelles

La connaissance du client et la relation entre la banque et le client nécessitent de recueillir, utiliser et conserver un certain nombre d'informations le concernant. La collecte, l'utilisation et le traitement de ces données sont protégés et également couverts par le secret professionnel :

- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernées respectent le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement, afin de garantir le respect des dispositions légales ;
- l'information du client est réalisée de manière claire et pédagogique notamment sur :
  - l'identité du responsable du traitement,
  - la finalité du traitement, en écartant les formulations trop génériques,
  - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et les conséquences d'un défaut de réponse,
  - les destinataires de cette information,
  - ses droits d'accès, d'opposition, de rectification.

Des informations sur la protection des données personnelles sont diffusées auprès des clients sur la banque à distance ainsi que sur les conventions d'ouverture de compte. Par ailleurs, une procédure de réponse aux demandes individuelles (environ 600 par an) est disponible dans l'intranet, ainsi qu'une procédure en cas de violation de données.

Le 27 avril 2016 a été adopté, par le Parlement européen et le Conseil, le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données[1]. Ce règlement, applicable à partir du 25 mai 2018, renforce la protection des données personnelles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adapté ses outils et référentiels pour intégrer les évolutions réglementaires issues du RGPD. Ces adaptations portent sur les points suivants :

- la création d'un registre des activités de traitement ;
- la réalisation d'une analyse d'impact pour les traitements susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ;
- la mise en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données ;
- la mise en place d'un délégué à la protection des données ;
- l'application du principe de protection des données personnelles dès la conception du traitement ;
- le droit des personnes.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une charte de sécurité concernant la gestion des données personnelles, diffusée sur son site internet. En 2024, 84 % des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont suivi dans son intégralité un e-learning sur la protection des données personnelles et la CNIL.

c) Système de management de la sécurité informatique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est doté d'un corpus documentaire régissant les exigences en matière de sécurité du système d'information.

Ce cadre documentaire fixe la stratégie Cyber et les orientations générales qui s'appliquent aussi bien aux utilisateurs des systèmes d'informations, qu'aux technologies de l'information et de la communication mettant à disposition ces dits systèmes et outils du groupe.

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées, une attention très particulière est portée par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur tous les aspects de la sécurité du système d'information.

Celle-ci évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer la sécurité informatique. Ainsi, s'appuyant sur la norme ISO 27001 : 2017, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble des sites de production. La norme ISO 27001 : 2017 apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un SMSI dans le temps.

Le SMSI prend en compte le contexte externe et interne, les besoins et attentes des parties intéressées.

Ses enjeux sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'Information en :
  - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
  - pilotant la sécurité par une approche risque,
  - définissant les règles de sécurité,
  - garantissant l'application de ces règles,
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'Information en :
  - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
  - réalisant une veille sécuritaire,
  - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
  - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

La certification d'Euro-Information avait été renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO9001 (Système de Management de la Qualité) - ISO27001 (Système de Management de la Sécurité de l'Information). Cette certification (n° 2017/77568.10) valide ainsi le Système de Management de la Sécurité de l'Information mis en œuvre sur les centres de production informatique. En 2023, la certification a été obtenue en incluant dans le périmètre de certification ISO 27001 version 27001 : 2017.

[1] *RGPD, Règlement général pour la protection des données.*

La validité certificat peut être vérifié sur le site de l'organisme de certification *via* le lien suivant: https://certificats-attestations.afnor.org/certification=180869134938

En complément, un nouveau certificat ISO 27001 a été obtenu en 2023, spécifiquement pour les services de dématérialisation numérique des factures (e-facture).

Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données.

Auxquels viennent s'ajouter :

- traçabilité de l'information ;
- identification/authentification des personnes qui accèdent à l'information.

Différents indicateurs de suivi sont mis en place tels que :

- le taux de disponibilité des principales applications TP[1] qui est en moyenne de 99.82 % tout au long de l'année 2024 (SOT102) ;
- le taux d'informations des infrastructures et systèmes localisés en France qui est en moyenne de 99.97% tout au long de l'année 2024.

Les collaborateurs sont aussi formés et sensibilisés à la sécurité, aux fraudes les plus courantes et aux règles déontologiques applicables, notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie. Un onglet Infos Sécurité sur la page d'accueil de l'intranet publie les informations relatives à la sécurité des opérations bancaires, des personnes et des biens, à la sécurité informatique, des alertes Fraude, des mises en garde, etc. Une newsletter sécurité est aussi publiée par Euro-Information sur l'intranet de tous les salariés.

d) Protection des clients dans la conception des nouveaux produits et services

Le comité nouveaux produits (CNP) se réunit une fois par mois (à l'exception du mois d'août), et est présidé par le directeur de la conformité. Le CNP comprend comme membres permanents le directeur adjoint de la conformité, le directeur des risques, la directrice juridique, le directeur du contrôle permanent, la directrice du déploiement ESG de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité. Les réunions du comité nouveaux produits font l'objet d'un compte rendu formel. Un suivi régulier des recommandations émises par la direction de la conformité dans le cadre du comité nouveaux produits est réalisé.

Tout nouveau produit ayant vocation à être commercialisé au sein du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou sur un périmètre regroupant plusieurs filiales doit être soumis à la validation du CNP.

Certaines filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont soumises en vertu de la réglementation applicable, à l'obligation de mettre en place une procédure de validation des nouveaux produits. Celle-ci doit reprendre le corpus mis en place au niveau central. L'entité réservant la distribution/commercialisation de ses produits à ses clients, adressera pour simple information son compte-rendu au comité nouveaux produits groupe. Ce dernier aura l'opportunité de se saisir du dossier dès lors qu'il considère que celui-ci comporte un intérêt ou un risque particulier.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place une organisation fondée sur la complémentarité et la subsidiarité des contrôles des produits au sein de ses filières métiers. Le comité peut déléguer le contrôle de la conformité des nouveaux produits créés par la filière métier à celle-ci sous réserve de la mise en place d'une procédure interne et un dispositif de contrôle adapté et que la distribution/commercialisation soit limitée à son propre périmètre. Le responsable de la conformité métier devra formaliser ce contrôle dans un compte-rendu transmis pour simple information au comité nouveaux produits du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier aura l'opportunité de se saisir du dossier dès lors qu'il considère que celui-ci comporte un intérêt ou un risque particulier.

Les filières métier suivantes bénéficient, à ce jour, d'une telle délégation :

- CIC Banque Privée ;
- CIC Marchés.

Le comité nouveaux produits du Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est réuni douze fois en 2024 (dont un comité convoqué à titre exceptionnel) en vue d'examiner 110 produits, services ou nouvelles activités dont 28 pour avis, 28 pour information et 54 pour simple information.

27 produits ont fait l'objet de réserves ou ont nécessité des compléments d'informations, sept ont fait l'objet d'un renvoi et deux d'un avis défavorable.

L'ensemble de ces produits (hormis les produits des entités métiers et filiales) fait l'objet de la publication d'une fiche produit dans le système d'information interne (PIXIS), à l'attention des différentes instances de contrôle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

e) Personnes fragiles et vulnérables

Au sein de cette organisation, le Crédit Mutuel veille à promouvoir les offres inclusives idoines : l'OCF (Offre Clientèle Fragile), les PDB (Prestations Bancaires de Base) et les SBB (Services Bancaires de Base) dans le cadre du Droit au compte imposé Banque de France.

Ces offres sont portées à la connaissance du public et donc du consommateur *via* :

- notre politique publique diffusée sur notre site Internet de sorte qu'elle est accessible à tout un chacun ;
- des pages dédiées également diffusées sur notre site Internet ;
- le dépliant tarifaire.

L'Offre Clientèle Fragile (Facil'Accès) proposée au Crédit Mutuel Alliance Fédérale est commercialisée à 1 Euro / mois versus le prix réglementé de 3 Euros / mois. Elle est largement enrichie par rapport au socle réglementaire, sans majoration tarifaire, afin de favoriser son attractivité et accompagner au mieux les clients concernés :

- chèques de banque, prélèvements et virements SEPA en nombre illimité ;
- banque à distance en gestion complète ;
- en cas de souscription à l'OCF en compte joint : un second contrat de banque à distance et une seconde carte de paiement à contrôle de solde ;
- l'accès de la Carte Avance Santé ACM permettant l'avance des frais de soins pour les titulaires d'un contrat santé ;
- l'exonération de frais d'incidents (intégrés dans le périmètre du plafonnement), mise en place au cours de la crise sanitaire, a été pérennisée et bénéficie depuis à tout client équipé de l'OCF.

La diffusion de l'OCF est impulsée par un dispositif intégralement automatisé de détection de la fragilité financière, en constante évolution :

- une détection à spectre large, au-delà du socle réglementaire ;
- une optimisation de l'attractivité de l'OCF qui est enrichie de plusieurs produits et services additionnels à ceux prévus par la réglementation, associée à une exonération totale des frais d'incidents inclus dans le périmètre du plafonnement ;
- un réseau local de correspondants et référents proches des réseaux et à l'écoute des thématiques d'inclusion bancaire.

Autres équipements, produits et services

Offre Solidarité Urgence et offres connexes : le Crédit Mutuel agit concrètement pour venir en aide aux victimes de violences conjugales en leur proposant depuis le 1er juillet 2024, une offre bancaire dédiée (Offre Solidarité Urgence) gratuite pendant un an.

[1] *Transactionnel process (applications majeures utilisées par le réseau bancaire).*

En complément de cette offre pour les souscriptions au service de télésurveillance HOMIRIS, 6 mois d'abonnement gratuit et 2 boutons d'alerte sont offerts durant toute la durée de l'abonnement, avec appel des forces de l'ordre immédiat.

Assurance emprunteur

Afin que tous les clients aient accès à la propriété sans discrimination liée à la santé, le Crédit Mutuel a mis en place un dispositif solidaire et inédit sous certaines conditions.

Les clients fidèles n'ont plus à remplir de questionnaire de santé pour l'acquisition de leur résidence principale :

- dès lors, ils n'ont plus de formalités médicales ;
- et ne font plus l'objet de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé.

Pour les clients déjà titulaires d'une assurance emprunteur (correspondant aux conditions requises) et faisant l'objet de surprimes ou d'exclusions dues à leur état de santé, elles sont supprimées depuis le 1er décembre 2021. Ce dispositif complète celui mis en place depuis 2022 par la loi dite Lemoine qui supprime le questionnaire de santé pour un crédit allant jusqu'à 200 000 euros par emprunteur pour un remboursement total prévu avant les 60 ans de l'assuré.

Par ailleurs, en lien avec l'objectif d'une couverture santé accessible à tous, les assurés des contrats complémentaire santé responsables des Assurances du Crédit Mutuel bénéficient, sans aucun frais.

f) Accessibilité aux services bancaires

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées, un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Des relevés de compte en braille sont mis à disposition.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité numérique pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.).

Ainsi,les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 millions d'euros respectent le décret n°2019-768 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne. En particulier, les entités publient *via* des cycles de trois ans, une déclaration d'accessibilité qui consigne les résultats de l'évaluation du site (non conforme, partiellement conforme ou conforme), un schéma pluriannuel de mise en accessibilité, présentant la politique de l'entreprise en matière d'accessibilité numérique ainsi que ses plans d'actions dont celui de l'année en cours, et une page Aide et accessibilité donnant des contacts. Ainsi Crédit Mutuel Alliance Fédérale a refondu entièrement ses sites internet creditmutuel.fr et CIC.fr, pour proposer une découverte de ses offres *via* des pages au design moderne et dynamique, présentant un taux d'accessibilité de 61,64 %.

Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visioconférence, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Par ailleurs, depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge du développement informatique ainsi qu'aux webmasters. Un pôle de collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, auditent sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales s'appuieront sur cette organisation pour répondre aux nouvelles obligations fixées par le décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des produits et services, et l'arrêté du 9 octobre 2023 fixant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

Dans un autre domaine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales respectent la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires.

g) Le traitement des réclamations clients

Pour déposer une réclamation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients un dispositif de traitement à trois niveaux.

Ainsi, en cas de mécontentement, le client est invité à contacter :

- son conseiller clientèle ou le directeur de son agence (niveau 1) en vue de trouver la solution la mieux adaptée à sa situation ;
- le service relation clientèle (niveau 2) ;
- le médiateur (niveau 3), en tout état de cause 2 mois après l'envoi de sa 1ère réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été répondu ou non. Le Médiateur de la Banque peut être saisi uniquement par les personnes physiques si le litige entre dans son champ de compétence.

Les moyens proposés pour déposer une réclamation auprès des niveaux 1 et 2 sont diversifiés : formulaire en ligne accessible après authentification via le service banque à distance, formulaire en ligne complet pour les non-détenteurs d'un contrat banque à distance, courriel, courrier, face à face et numéro téléphonique unique dédié aux réclamations.

Une information complète sur les réclamations précisant les interlocuteurs à contacter, les moyens ainsi que les recours possibles est portée à la connaissance des clients à partir :

- de la page dédiée aux réclamations des sites internet Crédit Mutuel et du CIC ;
- des plaquettes d'information réclamations disponibles dans les points de vente ;
- des plaquettes tarifaires disponibles sur les sites internet et dans les points de vente.

Le groupe a fait le choix d'un outil unique de saisie et de gestion des réclamations permettant d'en effectuer un suivi et de conserver des pistes d'audit.

Cet outil met en œuvre la classification des réclamations permettant de renseigner précisément les nouveaux questionnaires ACPR Banque et Assurance. Cet outil est en conformité en prenant en compte les recommandations ACPR Banque et Assurance sur le calcul des délais réglementaires concernant les réclamations écrites et DSP2. Depuis le 1er janvier 2024 ont été intégrées les évolutions liées à la recommandation AMF avec ajout du médiateur de l'AMF dans les voies de recours.

La priorité donnée à la satisfaction des clients en toutes circonstances explique l'intérêt marqué de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'amélioration constante du traitement des réclamations clients et de son suivi.

La direction des réclamations groupe, directement rattachée au directeur général adjoint du Crédit Mutuel et au directeur général adjoint du CIC pilote les réclamations et coordonne les services relations clientèle des différentes entités. Un pilotage des différents indicateurs commerciaux et réglementaires a été mis en œuvre au niveau du groupe.

Elle a également pour mission de faire évoluer le parcours client et collaborateur afin de le simplifier et d'améliorer les performances en matière d'enregistrement des réclamations, de délais de traitement et de qualité des réponses adressées à nos clients. Ces missions contribuent à l'amélioration de la relation client en prenant en compte les dysfonctionnements remontés dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité client.

Ce dispositif est complété d'un comité réclamations clients sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui se réunit annuellement. Ce comité a pour mission principale de définir les actions à mettre en œuvre d'une part sur la base d'une analyse qualitative et quantitative complète des réclamations, et d'autre

part sur la base de la synthèse des points à améliorer détectés dans le cadre du traitement des réclamations.

Une enquête de satisfaction adressée à chaque client à l'issue de sa réclamation permet de connaître son ressenti quant au traitement de sa réclamation ainsi que les améliorations souhaitées.

A été intégré en 2024 un NPS (Net Promoteur Score) permettant d'évaluer le niveau de recommandation de ces clients.

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des banques du CIC et de la banque Transatlantique, le volume global des réclamations créées en 2024 est de 38 014. 45% (17 089) ont été prises en charge par le réseau (Niveau 1), 17% (6 604) par le Service Relations Client (niveau 2) et 37% (13 946) par les ACM.

Les réclamations créées en 2024 représentent 2,58 réclamations pour 1 000 clients. Pour le réseau (niveau 1), cela représente 1,16 pour 1000 Clients.

La réactivité vis-à-vis des clients est un enjeu majeur. Le délai moyen global[1] est de 17 jours pour une ambition fixée à 15 jours. Le réseau (Niveau 1) traite les réclamations[2] dans un délai de 16 jours et le Service Relations Client (niveau 2) dans un délai de 11 jours.

Des délais règlementaires[3] sont fixés par les régulateurs : 94% des réclamations ACPR/AMF respectent ce délai, ce taux est de 82% pour les réclamations relevant de la DSP2.

Les réponses adressées aux clients dans le cadre de ces réclamations doivent être insérées dans notre outil. Pour 96% d'entre elles, une réponse définitive a bien été insérée.

h) Le processus de médiation (SOT74)

La médiation de la consommation, en place depuis le 1er janvier 2016, s'est traduite par la mise en place d'un site internet dédié, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne à l'adresse https://www.lemediateur-cic.fr/. Le rapport annuel du médiateur y est également consultable. Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

i) L'intégration de critères ESG dans les métiers (SOT88)

Politiques sectorielles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut œuvrer pour une société plus juste et plus durable. À ce titre, le groupe a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés.

Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble des entités sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles peuvent faire l'objet de révision chaque fois que nécessaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de politiques sectorielles responsables en lien avec ses valeurs mutualistes. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement.

Les politiques sectorielles et thématiques Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvrent les secteurs de l'agriculture, minier, des énergies fossiles charbon et hydrocarbures, de l'énergie nucléaire civile, de la défense & sécurité, des mobilités, l'immobilier résidentiel et la thématique de la déforestation.

Par voie de communiqué de presse, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé son désengagement de l'industrie du tabac pour ses activités de financement et d'investissement. Cet engagement a été entériné par la signature du Tobacco-Free Finance Pledge. Soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2003.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose également d'une politique achats et d'une charte relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables, ainsi qu'une politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables.

Intégration des critères ESG à l'octroi de financement

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans l'analyse des dossiers de crédit pour les clients entreprises.

A l'entrée en relation et pendant la durée de la relation d'affaires, il est nécessaire de collecter tout élément utile à la bonne appréhension des risques ESG *via* l'analyse d'éventuelles controverses liées aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption, et en évaluer le risque, mais également du niveau de maturité de l'entreprise sur les sujets ESG.

À travers un échange avec l'entreprise, un questionnaire ESG est complété par le chargé d'affaires afin d'obtenir un score. Cette note correspond à la performance extra-financière (ou RSE) du client. La complétude du questionnaire ESG, ainsi que des grilles d'analyse sectorielle adossées aux politiques sectorielles, est de la responsabilité des chargés d'affaires entreprises en amont de toute décision d'octroi.

Les financements de projets[4]

En 2024, les financements de projets du CIC (intégrant les banques régionales) ont financé 49 projets dont :

- 27 projets énergies renouvelables : 2 projets de parcs éoliens onshore, totalisant près de 53 MW (localisés en France), 2 projets de parcs éoliens offshore en Europe représentant près de 972 MW (parc éolien Baltic Eagle en Allemagne et parc éolien Fécamp en France), 4 projets biomasse représentant près de 123 MW (localisés en France), 15 projets solaire totalisant près de 865 MW (12 en France, 1 en Allemagne, 1 aux États-Unis), 3 projets de stockage d'énergie totalisant près de 1 780 MW (1 en Australie, 1 aux Etats-Unis, 1 au Canada), 2 projets hydraulique totalisant près de 5 MW (localisés en France).

  Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2024 atteignent 2,82 milliards d'euros, soit une augmentation d'environ 11% par rapport à fin 2023 ;
- 21 projets infrastructures : 6 projets en France (2 réseaux fibre optique, 1 autoroute, 1 opérateur d'infrastructures énergétiques, 2 réseaux ferroviaires), 7 projets en Australie (1 ligne de métro, 1 autoroute, 1 hôpital, 1 centre pénitencier, 2 lignes de transmission / distribution électrique, 1 projet tours télécoms), 1 projet en Belgique (réseau de fibre optique), 1 projet en Espagne (portefeuille de concessions infra : autoroutes, métro, centre pénitencier, tribunaux), 1 projet aux États-Unis (data center), 2 projets en Italie (1 portefeuille d'aéroports, 1 projet tours télécoms), 3 projets au Pays-Bas (1 data center, 2 réseaux fibre optique) ;

[1] *Délai moyen de réponse global : c'est-à-dire toutes les réclamations (orales/écrites), ce délai est calculé à compter de la date de réception.*
[2] *Réclamations créées et clôturées.*
[3] *Délais de réponse réglementaires : les réclamations écrites ou orales relevant de la DSP2 doivent être traitées dans les 15 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation, pour les autres réclamations le délai est de 60 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la 1ère réclamation écrite. Pour les réclamations RGDP, le délai est de 1 mois à compter de la date de réception de la réclamation.*
[4] *Financement de projets" s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.*

- 1 projet télécoms : à Monaco.

Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation.

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'équateur » :

- projets de catégorie A – Projets présentant des risques adverses potentiels sérieux sur le plan environnemental et social, et/ou susceptibles de générer des impacts hétérogènes, irréversibles et sans précédent. Ces projets font l'objet d'une due diligence renforcée en matière environnementale et sociale. Le processus d'évaluation a pour objectif d'analyser les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés au projet proposé, et de proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et compenser les risques et les impacts adverses de manière pertinente et adaptée à la nature et à l'échelle du projet proposé ;
- projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de due diligences externes incluant un volet relatif à l'environnement. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille annuelle.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et mutualistes, en fonction des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple sont analysés le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes, la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de respect de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles).

Sur le secteur de l'énergie, le CIC accompagne ses clients dans le financement de la transition énergétique et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de ses choix de financement.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures KYC, et le plus souvent sur attestation délivrée par un tiers de confiance (expert technique indépendant), est un moyen de contrôle efficace sur la conformité des dépenses. La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, moyens de communication, télécommunications, délégations de services publics).

Le département finance habituellement des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (i.e. des « pays désignés » au sens des Principes équateur). Quand le département intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes équateur ou de multilatéraux. Dans chacun de ces projets, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie, obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au cours de la vie du projet)

Capital-Investissement et critères ESG

La responsabilité sociétale de Crédit Mutuel Equity, filiale de capital investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,fait partie intégrante de sa doctrine d'investissement. Dans le cadre du renforcement de cette démarche, Crédit Mutuel Equity a développé une méthode d'évaluation et un outil d'élaboration de feuilles de route en vue d'accompagner la transformation des entreprises de son portefeuille, sur les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG). Les enjeux les plus matériels peuvent faire l'objet d'une discussion entre les investisseurs et l'équipe ESG lors de la phase d'analyse préinvestissement. Le résultat de cette analyse ESG fait partie intégrante du dossier adressé au comité d'investissement et doit recevoir l'avis préalable du Directeur en charge des missions ESG. Les points d'amélioration identifiés et le plan d'actions défini en concertation avec l'équipe dirigeante font l'objet d'un suivi durant toute la période de détention de la participation.

Finance responsable et durable

Le 10 mars 2020, le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR) est entré en application, exigeant des gestionnaires d'actifs qu'ils fournissent des informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de leurs investissements, et leur impact sur la société et la planète. Les fonds sont classés dans l'une des trois catégories, articles 6, 8 ou 9, en fonction de l'objectif de durabilité :

- article 6 : ils n'intègrent pas de caractéristiques d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG ;
- article 8 : ils promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais sans objectif de durabilité explicite ;
- article 9 : ils se fixent des objectifs extra-financiers (investissement durable ou réduction des émissions carbone, fonds ayant un objectif d'investissement durable clair et mesurable).

Ce règlement a pour objectif de fournir une plus grande transparence ainsi qu'une grille de comparaison de l'offre de fonds d'investissement, au niveau de leur approche ESG. Ainsi, les investisseurs identifient plus facilement les produits et disposent d'une documentation extra-financière avec des standards minimums au niveau européen.

Pour les sociétés de gestion, la mise en place de la réglementation SFDR est l'occasion de réaffirmer leurs engagements et leur implication forte en matière de finance responsable.

Chaque pôle du Groupe La Française, actifs financiers ou immobilier, classe plus de la moitié de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, c'est-à-dire dans des fonds qui respectent des critères de durabilité ou se donnent des objectifs de performance environnementaux ou sociaux.

Ainsi, l'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plupart des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de la clientèle. Elle a aujourd'hui pour ambition que la majeure partie de ses fonds ouverts respectent les critères de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement européen SFDR

BLI – Banque de Luxembourg Investments a renforcé la place de l'ESG au sein de son offre de solutions de placement. La classification apportée par le règlement SFDR s'inscrit dans cette dynamique et formalise des pratiques existantes. Plusieurs fonds de la gamme BLI répondent déjà aux exigences de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR. L'objectif est de faire tendre la majeure partie de la gamme vers ces classifications à terme.

2. Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs (SOT81)

a) Politique d'achat du groupe

Une politique achat s'applique à l'ensemble des achats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de l'entreprise. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

L'ensemble des contrats avec les fournisseurs et/ou prestataires inclut une clause dédiée au respect des dispositions en vigueur en matière de droit du travail. En complément, dans le cadre de la charte des relations fournisseurs, les fournisseurs et/ou prestataires s'engagent à respecter les textes de référence sur les droits de l'homme et du travail.

D'autres mesures viennent compléter cette politique et encourager les conduites responsables des fournisseurs et/ou prestataires. Ainsi, le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires qui, à niveau de prestation technique et financière équivalent, adoptent une démarche environnementale intégrant les critères ESG et respectent la politique sociale de lutte contre les discriminations.

b) La charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables

Elle décrit l'ensemble des engagements, notamment en matière de droits humains, de vigilance avec la « faculté de signalement » et de lutte contre la corruption, à respecter par les fournisseurs et prestataires contractant avec une ou plusieurs entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont celles du CIC. Une attention particulière est portée au respect des meilleures pratiques de l'éthique professionnelle et en particulier, au strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes, notamment concernant les pratiques en matière de cadeaux et autres avantages.

c) Centres de métiers fournisseurs

Une grande partie des achats est réalisée par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme CCS, Sofédis et Euro-Information.

A titre d'exemple, l'intégration de critères RSE dans les relations de CCS moyens généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte, dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres, des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offres qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte, du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le Code du travail, notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé ;
- l'inclusion de paragraphes ad hoc sur les aspects RSE dans les contrats type ;
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

Il est à noter que d'autres filières CCS ont également des procédures établies.

La gestion de la relation fournisseurs au sein de la structure d'Euro-Information fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR. De plus, ce processus entre également dans le périmètre de certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information ISO 27001.

En complément, un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;
- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France et depuis 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération/réactualisation des rapports RSE des fournisseurs de service (la signature de la charte fournisseur remplaçant la collecte de ces documents pour les autres fournisseurs depuis 2020) ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir EIS, EPS, ETVS, EP3C et EIDS dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques opérationnels, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec en invité régulier une personne de l'audit interne d'Euro-Information. La direction Euro-Information est informée des travaux du comité suivi fournisseurs. Un formulaire permet de noter la qualité de la prestation. Il intègre depuis 2020 des critères d'escalades et/ou de plan d'actions à mener selon les notes obtenues.

Dans le cadre du processus d'identification des prestations, les risques de réputation RSE et de non-conformité RSE, en lien avec les politiques sectorielles, sont intégrés à l'analyse du risque depuis 2020.

Les notations financières et qualité sont effectuées chaque année.

Euro TVS, filiale d'Euro-Information, dédiée à la numérisation et au traitement informatique de documents et moyens de paiement, a également mis en place un management environnemental et est certifiée ISO 14001.

La politique Achats Sofédis fixe les axes de développement des achats RSE. Elle fait partie intégrante de la certification ISO 9001, version 2015 par l'AFAQ.

Dans le cadre de la maîtrise des fournisseurs, le questionnaire préalable de qualification, de suivi, et le questionnaire RSE doivent être complétés par les fournisseurs importants, accompagnés des certificats officiels, rapports et engagements RSE, manuel qualité, etc...

Lors des appels d'offres d'un marché sensible, outre les critères économiques et commerciaux des offres de prix, la sélection des fournisseurs suite intègre les critères RSE évalués dans les documents précités en sorte de privilégier les fournisseurs qui partagent les préoccupations environnementales et sociétales du groupe.

Selon la typologie du marché, des certificats spécifiques sont demandés et font partie intégrante de l'évaluation fournisseurs : respect des conventions de l'OIT sur le travail des enfants, rapport d'essais et de conformité, etc

De plus, Sofédis travaille avec des entreprises qui prennent en compte l'insertion et le handicap.

Les contrat cadres intègrent une clause de conformité aux normes, de responsabilité sociale, sociétale, environnementale, et développement durable, de lutte contre le travail clandestin, et d'intégrité prohibant la corruption d'agents publics et de personnes privées, le trafic d'influence, et/ou le blanchiment d'argent.

Par ailleurs, le Recueil de déontologie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'applique aux acheteurs pour les pratiques liées à la fonction.

La Charte des relations Fournisseurs et Prestataires pour des Achats Durables est signée par l'ensemble des fournisseurs en adhésion aux valeurs RSE du groupe.

Le système de management de la qualité comprend un indicateur de suivi du nombre de produits écoresponsables en constante augmentation, et permet l'enregistrement de l'origine produit pour favoriser les achats de produits locaux, français, ou européens.

3. Dans la relation avec les salariés

Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la protection de l'environnement, et affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés s'applique au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions portant sur :

- les principes fondamentaux en matière de règles de bonne conduite qui sont notamment fixés par le règlement intérieur et ses trois annexes dont le recueil de déontologie ;
- le code d'éthique et de déontologie, modifié le 5 décembre 2019 puis le 1er décembre 2022, qui est publié sur les sites internet du groupe. Il fixe les règles et les principes à respecter par l'ensemble des salariés dont ceux du CIC dans l'exercice de leurs fonctions et met en avant les valeurs et engagements du groupe :
  - agir en entreprise socialement responsable, pour une société plus solidaire, engagée dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité homme-femme et la diversité,
  - être à l'écoute des clients, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés,
  - accompagner les clients fragiles,
  - mettre en place une gouvernance éthique des données personnelles,
  - lutter contre la fraude fiscale et la corruption.
- le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie qui s'adresse aux directeurs d'agence et caisse ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges et métiers du CIC. Son périmètre a été élargi depuis 2020 à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France comme à l'étranger dont celles du CIC, visant environ 4000 personnes. L'outil dédié ETHIK est enrichi d'un focus portant chaque année sur une thématique différente. Pour 2024, il s'agit de la diversité dans tous ses aspects ;
- le dispositif de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vient compléter et enrichir la culture des salariés en matière de respect des droits humains, notamment :
  - le nouveau module sur la déontologie, destiné à tous les salariés, qui a été déployé depuis 2022,
  - le module sur bien travailler ensemble / lutter contre les discriminations,
  - les modules sur le handicap invisible.

Les mesures mises en œuvre

Il existe de multiples procédures et moyens préventifs en fonction du type de risque (atteinte aux droits de l'homme, risque en matière de santé et sécurité, d'environnement) que les salariés peuvent subir ou qu'ils peuvent engendrer dans le cadre de leurs activités.

a. Prévention des atteintes envers les salariés et mesures mises en place :

- violences et harcèlement : le règlement intérieur et la charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe ;
- sécurité et santé : CSSCT, médecine du travail, signature d'un accord-cadre de groupe sur la qualité de vie au travail en octobre 2020, etc. ;
- accord sur la Qualité de Vie au Travail et des Conditions de travail et Télétravail de juin 2024 ;
- incivilités : procédure de lutte contre les incivilités et application INCIV ;
- agressions et hold-up : procédure vol à main armée ;
- libertés syndicales : accord sur la négociation syndicale de groupe, convention collective de la banque… ;
- droit du travail : législation du travail, convention collective de la banque… ;
- droit d'alerte : procédure faculté de signalement ;
- protection des données personnelles : recueil de déontologie du groupe, procédures relatives à la CNIL ;
- protection de la vie privée : procédures sur les enregistrements et écoutes téléphoniques, procédure sur la vidéosurveillance, RGPD, etc. ;
- corruption et trafic d'influence : dispositif anti-corruption interne au groupe ;
- lutte contre les discriminations : charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe.

b. Prévention de l'impact environnemental direct généré par l'activité des salariés au sein de l'entreprise

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, et conformément à son statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à mener la révolution écologique et sociétale pour accompagner la transformation écologique de ses clients et contribuer à la décarbonation de l'économie.

Cet engagement se traduit dans le plan stratégique par une ambition de réduction de 20 % de l'empreinte carbone de son bilan entre 2023 et 2027.

De par son activité, les mesures de prévention portent essentiellement d'une part, sur la réduction de l'empreinte des déplacements et d'autre part, sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et le remplacement progressif des équipements de chauffage utilisant des énergies fossiles :

- réduction de l'empreinte des déplacements : favoriser les mobilités douces et le transport collectif, électrifier les trajets en voiture des salariés, en favorisant l'usage d'un véhicule électrique, qu'il s'agisse de son véhicule personnel ou d'un véhicule de la flotte entreprise, minimiser l'impact des trajets domicile-travail et des autres déplacements professionnels ;
- réduction de la consommation énergétique des bâtiments et remplacement progressif des équipements de chauffage utilisant des énergies fossiles : suivi de la performance énergétique des bâtiments, mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique, sortie progressive des énergies fossiles et recourir à l'électricité verte.

3.3.3.4 La faculté de signalement (SOT109)

La faculté de signalement est un dispositif d'alertes professionnelles mis à la disposition des collaborateurs internes, externes ou occasionnels pour les inciter, en complément des modes normaux d'alerte de l'entité, à signaler à leur employeur les manquements graves au regard du respect des obligations professionnelles et légales.

La faculté de signalement s'applique à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en France et à l'étranger (fédérations, banques, métiers et filiales).

Les signalements s'étendent à tous les domaines (corruption, fraude, etc), notamment aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Conformément à la réglementation, cette procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement et des personnes visées par celui-ci. Le collaborateur lanceur d'alerte n'encourt aucune sanction lorsque ce signalement est effectué de bonne foi. Par ailleurs, elle lui donne la possibilité de recourir aux autorités externes (AMF, ACPR, etc) ou judiciaires, voire aux médias en cas de situation d'urgence. Ce dispositif est supervisé conjointement par la direction de la conformité et par la DRH groupe qui en assurent le reporting régulier.

Sensibilisation

L'information des collaborateurs est effectuée par le biais de l'intranet de l'entreprise sur lequel sont diffusés différents textes (recueil de déontologie et code d'éthique et de déontologie) et procédures (faculté de signalement, outil Signal, anticorruption, etc.) abordant ce sujet. L'outil Signal est visible et facile d'accès sur les postes informatiques. Un module e-learning de sensibilisation, destiné aux collaborateurs, a été créé et est en libre-service.

Un outil dédié à la déclaration de signalements a été déployé début 2023 dans les entités françaises du CIC.

3.3.3.5 Le dispositif de suivi

Le suivi des actions mises en œuvre repose sur un ensemble d'indicateurs et sur la collecte de données chiffrées portant sur les thématiques évoquées précédemment[1].

Bilan d'application du code d'éthique et de déontologie « ETHIK 2024 »

Le bilan d'application du Code d'éthique et de déontologie couvre l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, y compris les sièges, métiers et filiales, en France et à l'étranger.

L'application « ETHIK », créée en 2020 et multilingue depuis 2021 (français, anglais, espagnol, allemand et néerlandais), comprend chaque année un focus sur une règle de conduite spécifique. Celui-ci était dédié en 2024 à « la diversité dans tous ses aspects ». Se présentant sous la forme d'un questionnaire, ce bilan s'adresse aux présidents et directeurs de caisse, aux directeurs d'agence ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges, métiers et filiales (soit 3 797 personnes en 2024).

La campagne ETHIK 2024, qui s'est déroulée du 9 septembre au 31 octobre 2024, est marquée par une participation en hausse avec un taux de 98,5 % (contre 98,2 % en 2023).

L'évaluation moyenne du respect des règles s'établit à 4,8 sur 5, ce qui confirme le bon respect des règles de bonne conduite par les entités concernées.

Le comité d'éthique et de déontologie, qui s'est réuni le 5 décembre, a décidé du choix du focus 2025 qui portera sur la confidentialité et la protection des données.

Suivi des modules d'autoformation

Par ailleurs, en 2024, 87 % des collaborateurs inscrits à une formation Sapin II, visant la lutte contre la corruption ont terminé leur formation.

Concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, près de 90 % des collaborateurs inscrits à une formation l'ont achevé.

Traitement des réclamations et médiation

Le dispositif de traitement des réclamations en vigueur au sein du groupe permet à la clientèle de transmettre tous types de réclamations, qu'elles concernent le fonctionnement des comptes, l'épargne ou les sujets extra-financiers.

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations en 2024 est de 38 014. Les réclamations prises en charge par le niveau 1 représentent 1.16 réclamations pour 1 000 clients.

S'agissant de la médiation, entre 2023 et 2024, au global, le nombre de saisines du médiateur du Crédit Mutuel diminue de 5 % alors que le taux de recevabilité progresse représentant 41 % en 2024 des saisines (37 % en 2023).

Au 31 décembre 2024, 23 242 clients bénéficient du service de base bancaire et 62 927 clients de l'offre clientèle fragile (OCF).

Autres indicateurs (liste non exhaustive).

Charte fournisseur

5 141 chartes sont signées par des fournisseurs de CCS à fin décembre 2024.

Financements de projets

Parmi les 49 projets financés en 2024, 38 sont classés en catégorie B, 11 en catégorie C et 0 en catégorie A.

3.3.4 Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance

La direction de la conformité élabore le plan de vigilance et son dispositif de suivi, en lien avec les différentes parties prenantes : la direction des risques, du contrôle Permanent, l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité et les centres de métier.

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a continué de renforcer les dispositifs de prévention, d'atténuation et de gestion des risques.

En effet, la cartographie Globale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre depuis 2024 un inventaire des risques liés aux enjeux sociaux et de gouvernance.

Dans la relation client, les principales mesures concernent la gestion des risques dans les métiers se traduisent notamment par :

- l'engagement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de la biodiversité en rejoignant Act4nature, qui se traduit, entre autres, par des objectifs concrets comme la mesure de l'empreinte biodiversité de ses financements et investissement et la formation des chargés d'affaires du marché agricole aux enjeux de la biodiversité ;
- la signature du Tobacco-Free Finance Pledge par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans la relation avec les salariés, les actions menées ont été les suivantes :

- s'agissant du code d'éthique et de déontologie : l'application ETHIK est depuis 2021 accessible en cinq langues (français, anglais, espagnol, allemand et néerlandais belge). Depuis 2021, des questions complémentaires sont posées, sur un thème différent chaque année, lié à une des règles de conduite. En 2024, le focus du bilan ETHIK porte sur la diversité dans tous ses aspects ;
- la signature de l'accord sur la Qualité de Vie au Travail et des Conditions de travail et Télétravail de juin 2024 ;
- la sensibilisation des collaborateurs à l'usage de la faculté de signalement.

Documents consultables sur internet

Titre	Réf/lien
Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	**https ://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/3/27/2017-399/jo/texte**
Les politiques sectorielles	**https: //www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/publications/ responsabilite -sociétale-de-l-entreprise.html**

[1] *Concernant la faculté de signalement, l'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité n'est pas publié pour des raisons de confidentialité.*

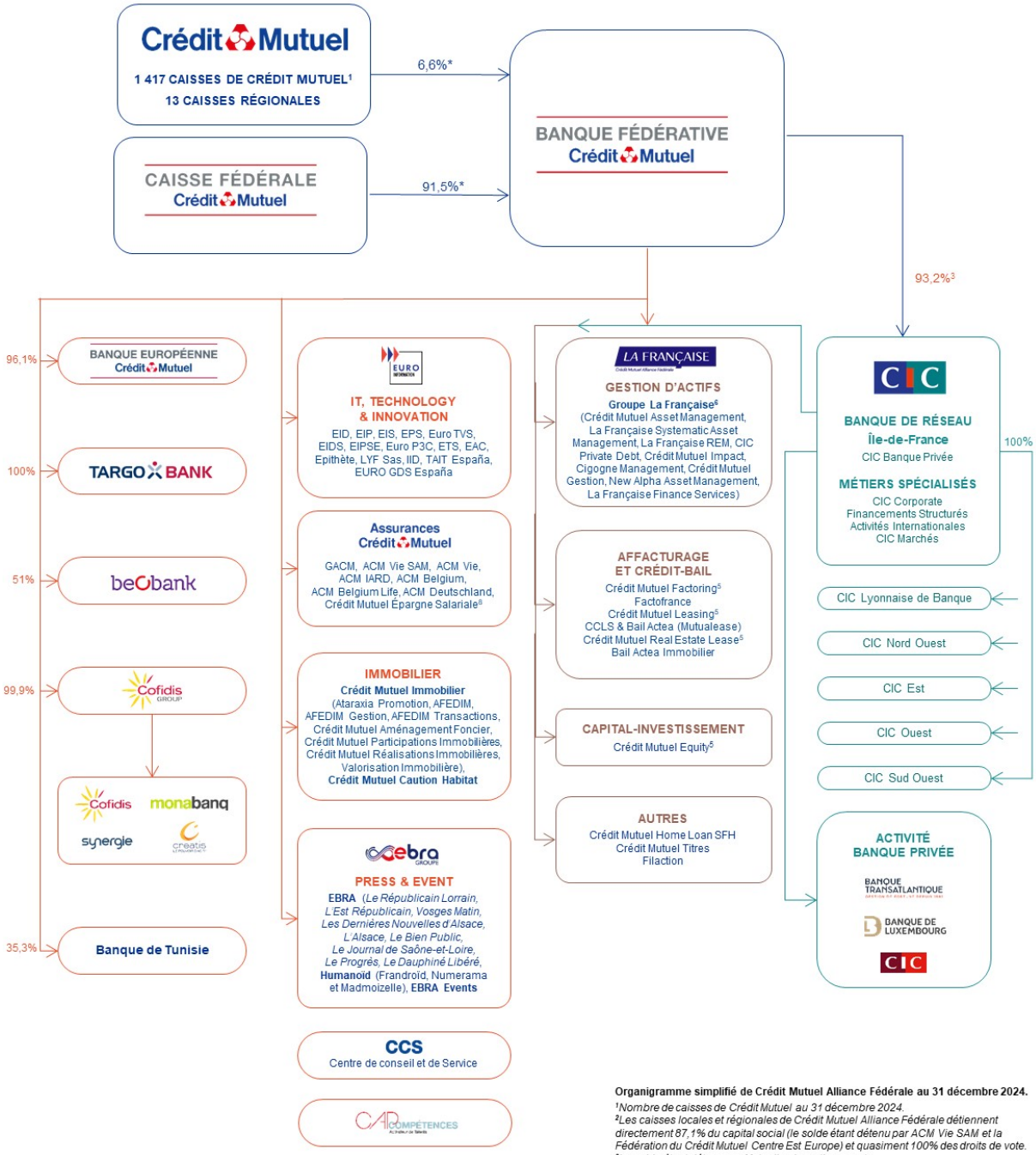
3.4 RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

Le rapport du comité de mission sera publié sur le site internet Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les données 2024 sont disponibles dans le cahier introductif du présent document d'enregistrement universel.

3.5 ÉTAT DE DURABILITÉ DE LA BFCM ET SES FILIALES

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA BFCM



Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024.

[1] *Nombre de caisses de Crédit Mutuel au 31 décembre 2024.*
[2] *Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1% du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100% des droits de vote.*
[3] *Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.*
[4] *3,9% détenus par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.*
[5] *Filiales détenues majoritairement directement et indirectement par le CIC.*
[6] *Depuis le 1er janvier 2024, filiale détenue à 60% par la BFCM et 40% par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.*
[7] *49% détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.*
[8] *Détention 85% GACM et 15% Groupe La Française.*
* *Le solde (1,9%) étant détenu par Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (1,4%) et Crédit Mutuel Océan (0,5%).*

Notre modèle d'affaires

La BFCM et ses filiales au de la raison d'être de Crédit Ensemble, écouter et de son plan Ensemble

3 axes stratégiques 2024-2027

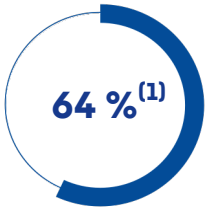
Notre engagement : mener la révolution écologique et sociétale

NOS RESSOURCES et atouts

- **Une banque territoriale et multicanale**
  Plus de 2 100 points de vente
  3,8 Md€ investis en capital-investissement dans l'économie réelle en région
- **Une banque engagée auprès de ses clients**
  47 300 collaborateurs au service de **22,2 millions** de clients particuliers, professionnels, agriculteurs, associations, entreprises et institutionnels
- **Des marques puissantes**
  Crédit Mutuel, CIC, TARGOBANK, Cofidis
- **Une banque technologique et innovante**
  Euro-Information, filiale technologique dédiée au développement des **solutions d'aujourd'hui et de demain**
  - des *datacenters* propriétaires
  - une banque à distance développée en propre
  - pionnier dans l'adoption de l'intelligence artificielle
- **Une banque solide**
  Ratio CET1 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à **18,8 %**
  Mise en réserve du résultat net année après année **45,2 Md€** de capitaux propres
  Affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

NOS MÉTIERS Une bancassurance multiservice

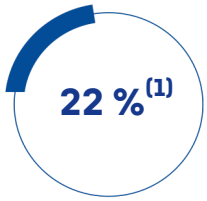
- **BANQUE DE DÉTAIL**
  Nos réseaux :
  CIC, BECM, Beobank
  Crédit à la consommation :
  Cofidis Group, TARGOBANK
  Filiales métiers : affacturage et mobilisation de créance, crédit-bail immobilier et mobilier, immobilier



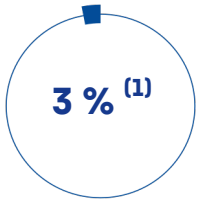
- **ASSURANCE**
  Assurance de biens et de personnes
  Assurance-vie
  Assurance des emprunteurs



- **MÉTIERS SPÉCIALISÉS**
  Gestion d'actifs et banque privée
  Banque de financement
  Activités de marché
  Capital-investissement



- **AUTRES MÉTIERS**
  Technologie et logistique
  Presse



(1) Contribution des métiers opérationnels au résultat net 2024 hors secteur « Holding ».
(2) Réseaux CIC.
(3) La Française et autres sociétés de gestion d'actifs.
(4) Classement palmarès France Capital classement des 500 premiers employeur de France.
(5) Collaborateurs des entités du périmètre de l'état de durabilité via la structure de formation groupe CAP Compétences.

Les données de ce modèle d'affaires sont à fin 2024.

au service de la raison Mutuel Alliance Fédérale & agir stratégique Performant Solidaire

Notre priorité : l'esprit de conquête et d'initiative
Le trio gagnant : salariés, élus & technologie

ENSEMBLE — PERFORMANT SOLIDAIRE —

NOS OFFRES diversifiées

CONSEIL
Au cœur de notre offre, un conseil dédié aux besoins de chacun de nos clients

FINANCEMENTS
Des financements adaptés aux projets de vie et de développement de nos clients

ASSURANCE
Une protection au quotidien pour nos clients et leur famille, leur patrimoine, leur activité professionnelle ou leur entreprise

ÉPARGNE & INVESTISSEMENTS
Des solutions pour anticiper et préparer l'avenir

OFFRE MULTISERVICE
Partenaire de proximité et facilitateur des projets de nos clients

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Un engagement durable auprès de nos clients

342 Md€ d'encours de crédits
9 décisions de crédit sur 10 prises localement[2]
38 millions de contrats d'assurances
Près de **190 Md€** sous gestion[3]

Une proximité relationnelle multicanale de qualité

Un conseiller dédié pour chaque client
Gain de temps administratif pour nos conseillers grâce à l'IA
Garantir à nos clients l'autonomie via le numérique couplée à la qualité de la relation

Un pacte social fort au service de la performance collective

Crédit Mutuel classé **meilleur employeur 2024**[4]
6 % de la masse salariale investis en formation[5]
Politique de rémunération qui met en avant la force du collectif (intéressement, participation, abondement, augmentations collectives)

Une entreprise qui agit dans l'intérêt de la société

66 % du PNB réalisé en France
1,5 Md€ impôts, taxes et charges sociales payés en France

Une entreprise pérenne et efficiente

PNB à **12,4 Md€** et résultat net à **3,4 Md€**

Mener la révolution écologique et sociétale

Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles crédits et investissements, concrétisée par des trajectoires NZBA
Plan de **sortie du charbon** à l'horizon 2030
Arrêt du financement de nouveau projet pétrole et gaz depuis 2021, et dès juillet 2024 des producteurs d'énergie sans trajectoire constatée de baisse de production hydrocarbure

Une performance financière au service de l'utilité collective : le Dividende sociétal

Mobilisation de **15 %** du résultat net consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Financement de projets de transformation **environnementale et solidaire** (investissements à impact, services solidaires et mécénat)
Plus de **1 Md€** engagé depuis sa création en 2023

3.5.1 ESRS 2- Informations générales

3.5.1.1 Base d'établissement des déclarations

3.5.1.1.1 BP1 – Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité

Contexte de l'état de durabilité

Ce premier état de durabilité de la BFCM et ses filiales a été préparé et présenté conformément aux Normes européennes sur le reporting de durabilité (ESRS) et de la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* applicable. Le présent état fait mention des interprétations et incertitudes clés inhérentes à un premier exercice et aux limites d'accès à l'information sur la chaine de valeur. Des adaptations seront réalisées en fonction des précisions apportées par la réglementation à venir et les estimations pourront être affinées lorsque des informations ad hoc seront disponibles.

Les informations disponibles demeurent limitées concernant des références sectorielles utilisées pour le calcul d'indicateurs tels que l'empreinte du bilan pour le scope 3 - catégories 15 Investissements financés (section 3.5.2.2.1.2).

Certaines informations requièrent la réalisation d'estimations et de simplifications méthodologiques (cf. section 3.5.1.1.2 BP2). À cet effet, le dispositif de contrôle interne lié à l'état de durabilité est en pleine évolution afin de renforcer la fiabilité des informations requises.

La qualité et l'exhaustivité des informations déclarées dans cet état de durabilité pourront être améliorées au regard des pratiques de place et de l'évolution de la règlementation.

Le processus d'évaluation de la matérialité comprend des limites liées à la disponibilité et la qualité des données, en particulier concernant la chaîne de valeur, du fait de la faible maturité des méthodologies de cotation ainsi que l'absence de pratiques établies. Ce premier exercice repose donc sur un processus évolutif, intégrant des hypothèses et des jugements, dont les résultats pourront être réévalués à l'aune d'une plus grande disponibilité de données. Celui-ci sera revu chaque année pour tenir compte des évolutions règlementaires et du contexte d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À noter que dans le présent état de durabilité, les termes matérialité et matériel signifient importance / important.

Autres informations

Cet état de durabilité est établi sur une base consolidée et couvre toutes les activités de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales (BFCM). Il comprend les entités incluses dans les états financiers et listées en 7.2 du présent document d'enregistrement universel ainsi que certaines entités complémentaires listées en 3.5.16.

L'annexe 3.5.16 liste les sociétés incluses dans la consolidation qui sont exemptées de l'obligation d'information en matière de durabilité en vertu, respectivement, de l'article 19 bis, paragraphe 9, ou de l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Ce rapport inclut les informations concernant la chaîne de valeur amont et aval identifiée comme matérielle lors de l'analyse des impacts, risques et opportunités découlant de l'analyse de double matérialité, présentée en 3.5.1.4.

La chaîne de valeur regroupe les acteurs situés en amont et en aval de l'entreprise. En amont de l'entreprise (les fournisseurs, par exemple), ils fournissent des produits ou des services qui servent à l'élaboration des produits ou services de l'entreprise. En aval de l'entreprise, les acteurs (distributeurs et clients, par exemple) reçoivent des produits ou des services de l'entreprise.

Bien que le terme de chaîne de valeur soit couramment employé, il est admis que les entreprises puissent avoir plusieurs chaînes de valeur. celles présentes au sein des entités de la BFCM et ses filiales été simplifiées à des fins de lisibilité lors de leur présentation. En effet, les acteurs des chaînes de valeur présentant des caractéristiques similaires d'activité et de localisation dans la chaîne de valeur sont consolidés sous une même dénomination.

Le groupe ne fait pas usage de l'option permettant d'omettre dans l'état de durabilité une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou au résultats d'innovation.

3.5.1.1.2 BP2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Au sein de cet état de durabilité, les horizons de temps nécessaires pour présenter les informations à court, moyen et long terme sont définis comme suit :

- court terme : 1 an, période de reporting des états financiers ;
- moyen terme : 1 à 5 ans ;
- long terme : au-delà de 5 ans.

Ces horizons temporels peuvent différer tels que précisé dans les sections relatives le cas échéant.

Informations publiées issues d'autres réglementations

Se référer au deuxième tableau figurant dans la section 3.5.17 Points de données issus d'autres législations de l'UE (annexe B de l'ESRS 2).

Estimations concernant la chaîne de valeur

Les indicateurs concernant la chaîne de valeur dont les valeurs sont estimées à l'aide de sources indirectes sont répertoriés au sein du tableau ci-dessous :

Indicateur	Chapitre concerné	Détail des estimations et niveau d'incertitude qui en résulte	Description des actions pour améliorer, si applicable
Scope 3-3-1 Biens et services achetés	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : les estimations se basent sur des facteurs monétaires, fournis par l'ADEME ; environ 70 catégories de dépenses sont utilisées correspondant à 5 grands profils carbone.	Améliorer la précision de la mesure d'empreinte liée aux achats (enjeu élevé du poste), avec deux objectifs principaux : (i) passer progressivement de données monétaires à des données physiques ; (ii) retraiter les dépenses réalisées auprès d'un fournisseur en lui demandant l'intensité carbone de son chiffre d'affaires
Scope 3-3-2 Biens d'investissement	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude moyen : (i) Immobilisations informatiques : calculs basés sur le nombre d'équipements IT acquis pendant l'année (et réaffectés aux entités selon les ETP), en distinguant finement les types d'équipements IT (ii) Flotte automobile : calculs basés sur les kilomètres effectués pendant l'année, en distinguant les motorisations (diesel, essence, électrique, hybride rechargeable ou autonome) (iii) Immobilisations bâtiments : calculs basés sur la surface totale occupée, amortie sur 50 ans	Améliorer la mesure des immobilisations bâtiments, en prenant en compte seulement les bâtiments acquis en cours d'année, les travaux de l'année et en distinguant les surfaces locatives / propriétaires occupées et propriétaires louées à des tiers
Scope 3-3-3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Faible niveau d'incertitude : * Pour l'électricité, le chauffage et les réseaux de chaleur / froid, les émissions sont basées sur des données réelles de consommation * Pour la flotte automobile, les émissions se basent sur le kilométrage et des facteurs d'émissions d'énergie amont, en distinguant les types de motorisations (diesel, essence, hybride, électrique)	Améliorer les calculs d'émissions de la flotte automobile amont, en collectant, plutôt que des données de kilométrage, les nombres de véhicules (par motorisation) et les facteurs d'émissions amont associés
Scope 3-3-4 Transport et distribution en amont	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : comme pour les achats, les estimations des navettes réseaux et du transport de fonds se basent sur des facteurs monétaires, fournis par l'ADEME Faible niveau d'incertitude : les émissions du courrier se basent sur un bilan carbone individualisé effectué par notre fournisseur, la Poste	* Améliorer les calculs des émissions des navettes et des transports de fonds. L'objectif est de passer à des données d'activité (ex. kilomètres parcourus) ou des émissions de CO2 directement calculées par les fournisseurs. * Étendre la mesure aux filiales étrangères
Scope 3-3-5 Déchets générés par les activités	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : le calcul des émissions se base sur les effectifs (ETP) de chaque entité, des profils moyens de tonnes de déchets générés pour un employé du secteur tertiaire, en distinguant les déchets dangereux et les déchets non dangereux.	Evaluer l'enjeu et la faisabilité de mesurer plus précisément les déchets des salariés (par exemple, en mesurant, via sondage, les déchets réellement générés)
Scope 3-3-6 Déplacements professionnels	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude moyen : les émissions se basent sur les kilomètres effectués par les salariés, en distinguant les différentes modes de transport (avion, train, transports communs, véhicule personnel - électrique ou thermique, véhicule loué ou taxi)	Améliorer les calculs des émissions, en se basant sur des données de consommation et, selon la faisabilité, en distinguant les types de motorisation pour les véhicules loués et personnels ; et en distinguant les vols court-moyen-long courrier
Scope 3-3-7 Déplacements domicile-travail des salariés	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Faible niveau d'incertitude : les émissions sont estimées selon une enquête domicile travail menée en 2023 dans le Groupe (pour chaque entité, les kilomètres moyens effectués par les collaborateurs, en distinguant les différents modes de transport)	Étendre la mesure aux filiales étrangères
Scope 3-3-15 Investissements financés	3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique	Niveau d'incertitude fort : Les indicateurs scope 3.15 (emissions financées) ainsi que le suivi des trajectoires NZBA reposent en partie sur la mise en œuvre des facteurs d'émissions estimés fournis par la méthodologie PCAF. Voir également partie 3.5.2.2.	La BFCM poursuit ses travaux pour améliorer le score de qualité de ses calculs pour chaque classe PCAF ainsi que la couverture des encours pour lesquels les calculs d'émissions sont fondés sur des données réelles
Part d'encours de financement dans des secteurs à impacts forts sur la biodiversité	3.5.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Niveau d'incertitude fort : l'indicateur proposé repose sur une méthodologie interne élaborée à partir de l'outil ENCORE (version 2018) sur l'exemple de travaux préexistants (par exemple : Banque de France, Commission européenne). La méthodologie retenue présente certaines limites : approximations sectorielles, précision géographique limitée, certains facteurs d'impact sur la biodiversité ne sont pas couverts, etc.	La BFCM adopte une démarche d'amélioration continue par rapport aux méthodologies encore nouvelles liées à la biodiversité. Dans le cadre de l'utilisation du référentiel ENCORE, des améliorations méthodologiques sont prévues, notamment via l'actualisation des données du référentiel ENCORE (passage de la version 2018 à la version 2024).

Sources d'incertitudes associée aux estimations et aux résultats

Les indicateurs quantitatifs listés ci-après font l'objet d'un niveau élevé d'incertitude de mesure :

- émissions brutes de GES scope 3 investissements financés (catégorie 15), dont trajectoires NZBA ;
- part d'encours de financement dans des secteurs à impacts forts sur la biodiversité.

Les sources d'incertitudes et hypothèses méthodologiques sont détaillées, pour ces deux indicateurs, respectivement dans les sections 3.5.2.2.1.2 Empreinte du bilan (périmètre bancaire), 3.5.2.2.2.3 Empreinte du bilan - activité des assurances et 3.5.1.4.1 IRO1 – Description des processus d'identification et

d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs)- Impacts du portefeuille de financement (périmètre bancaire).

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Cet état de durabilité présente les informations arrêtées au 31 décembre 2024. Les progrès réalisés sur la majorité des indicateurs sont appréciés en comparaison avec l'année de référence au 31 décembre 2023, lorsque les données présentées sont disponibles. À défaut, la comparaison n'est pas possible s'agissant de ce premier exercice. Les données comparatives seront présentées de manière exhaustive à compter de l'état de durabilité portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Liste des incorporations d'informations ou renvois issus d'autres chapitres ou rapports :

Indicateur	Chapitre concerné	Référence de l'information
BP-1-5 - Périmètre de consolidation	3.5.1.1.1	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
GOV-1-21 - informations sur la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.5.1.2.1	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
GOV-1-23 - Expertise et formation des organes de gouvernance en matière de durabilité	3.5.1.2.1	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	3.5.1.2.2	Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise
SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	3.5.1.3.3	Cahier introductif et chapitre 1 Présentation des métiers
SBM3 – impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.5.1.3.3	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants	3.5.8.3	Cahier introductif du présent document d'enregistrement universel
S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.5.8.3	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
S3-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.5.10.3	Cahier introductif du présent rapport d'enregistrement universel
S4-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.5.11.3	Cahier introductif du présent rapport d'enregistrement universel
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	3.5.12.2.2.7.1	Chapitre 6 - Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	3.5.12.2.2.2.3.1	Chapitre 5 - Risques et adéquation des fonds propres

3.5.1.2 Gouvernance

La BFCM et ses filiales participent à la politique définie au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fondée sur les valeurs de proximité, responsabilité, solidarité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une organisation coopérative, dont la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est l'entité de tête. Entreprise mutualiste, son capital est détenu par ses sociétaires : ses intérêts sont donc structurellement alignés avec ceux de ses clients. En accord avec sa raison d'être Ensemble, écouter et agir, le groupe a pris des engagements qui guident son action : être la banque de tous, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain, contribuer au développement des territoires et accompagner les transformations de la société.

Ainsi, le statut particulier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale engage l'ensemble des collaborateurs, élus et dirigeants à œuvrer pour une société plus juste et plus durable, en alliant intrinsèquement performance et solidarité. Reflet de cet engagement, le plan stratégique 2024-2027 vise à mener la révolution écologique & sociétale pour être LA banque de référence sur ces enjeux cruciaux. Celui-ci s'appuie sur trois leviers :

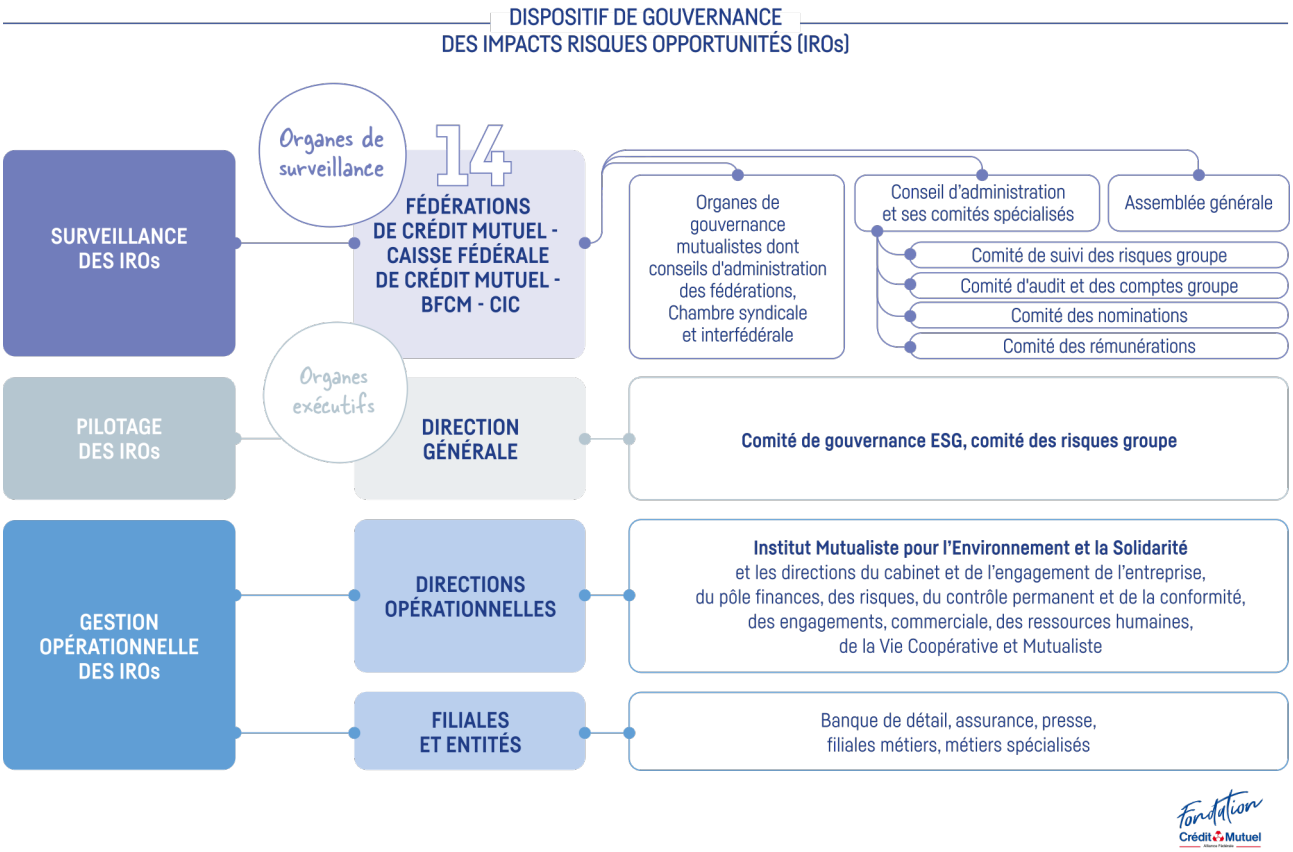
- réduire l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités ;
- accompagner la transformation écologique de tous nos clients et de tous nos métiers ;
- créer et partager la valeur grâce au Dividende sociétal.

Le dispositif de gouvernance en matière de responsabilité sociale et environnementale de la BFCM et de ses filiales est intégré dans celui de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.5.1.2.1 GOV1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et GOV2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes

1. Une gouvernance responsable et engagée, à la hauteur des enjeux de durabilité GOV1

Schéma de la gouvernance en matière de durabilité de la BFCM



La gouvernance en matière de durabilité de BFCM et ses filiales s'inscrit pleinement dans celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrite dans son état de durabilité.

1.1 Pilotage des enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG)

L'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité est le centre d'expertise sur les enjeux de durabilité. Ce positionnement stratégique traduit la volonté de s'assurer que ces enjeux, facteurs de risques mais aussi d'opportunités pour mieux accompagner les clients, sont pris en compte par tous les métiers du groupe y compris ceux de la BFCM et ses filiales. l'Institut Mutualiste définit la feuille de route ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne les projets.

Le comité de gouvernance ESG réunit tous les trois mois les principaux dirigeants effectifs et responsables d'entités du groupe (dont ceux de BFCM et de ses filiales). Il est placé sous l'autorité du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour mission d'orienter la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les enjeux ESG, de valider les projets de mise en œuvre et d'effectuer les arbitrages nécessaires associés.

Le comité de gouvernance ESG est en lien avec les comités de pilotage spécifiques sur chaque sujet (informatique et données ESG, déclinaison opérationnelle et arbitrage des dossiers de crédits).

1.2 Un ensemble de directions impliquées dans la gestion des enjeux de durabilité

Les autres directions du groupe jouent également un rôle important dans la gestion des enjeux de durabilité :

- la direction du cabinet et de l'engagement de l'entreprise pilote les engagements pris dans le cadre de l'entreprise à mission et le Dividende sociétal ;
- le pôle finances pilote la production de l'état de durabilité, consolide les indicateurs ESG et est en lien avec les agences de notation extra-financières et les investisseurs obligataires ;
- la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité a pour mission d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux enjeux ESG, en veillant à intégrer ces dimensions dans le cadre global de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- la direction des engagements est chargée d'intégrer les critères ESG dans les décisions à l'octroi ;
- la direction commerciale est responsable de l'intégration des enjeux ESG dans l'offre de produits et services, afin d'accompagner les clients dans leur transition durable tout en promouvant des solutions financières responsables et adaptées à leurs besoins ;
- la direction des ressources humaines est responsable des enjeux sociaux liés aux collaborateurs et de leur formation sur les enjeux de durabilité .

2. Une gouvernance qui intègre les enjeux de durabilité

2.1 L'organe de surveillance, l'organe exécutif et l'assemblée générale de la BFCM

L'organe de surveillance de la BFCM est le conseil d'administration. Il détermine les orientations stratégiques de la société et veille à sa bonne gestion et gouvernance. À ce titre, il contrôle et évalue les décisions prises par la direction générale et vérifie leur conformité avec les objectifs stratégiques et les réglementations.

Les informations relatives à la composition et la diversité du conseil d'administration [ESRS-2-GOV-1-21] sont présentées dans le chapitre 4 - (4.2.2) Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

L'organe exécutif est la direction générale. Elle met en œuvre la stratégie définie par le conseil d'administration, gère les activités opérationnelles et commerciales et prend les décisions relatives à la gestion des ressources humaines, financières, techniques.

Enfin, l'assemblée générale de la BFCM se réunit au minimum une fois par an. Parmi ses attributions, elle approuve les comptes après avoir pris connaissance du rapport annuel du conseil d'administration. Elle nomme et révoque les administrateurs et commissaires aux comptes. Dans le cadre des Assemblées Générales extraordinaires, elle peut modifier les statuts ou décider d'opérations de capital concernant la BFCM.

Les attributions générales de l'organe de surveillance de la BFCM, de l'organe exécutif et de l'assemblée générale sont détaillées au sein du chapitre 4 – Gouvernement d'entreprise. Le point 4.2.6. Préparation et organisation des organes sociaux détaille les modalités de tenue de l'assemblée générale, le fonctionnement du conseil d'administration et les modalités et prérogatives de la direction générale.

2.2 Rôles et responsabilités des organes de gouvernance en matière de durabilité [ESRS-2-GOV-1-22]

Les organes de gouvernance supervisent la gestion opérationnelle des IROs assurée par les filiales et entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (dont BFCM).

Le conseil d'administration de la BFCM a délégué ses prérogatives au comité d'audit et des comptes groupe (CACG) et au le comité de suivi des risques groupe (CSRG) du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Le CACG et le CSRG sont responsables de la surveillance des risques ESG. Ils valident également les résultats de l'analyse de double matérialité, laquelle permet d'identifier les IROs à prendre en compte dans la stratégie et le plan d'action ESG. Le conseil d'administration, appuyé par le CSRG, procède à une revue trimestrielle d'outils comme les tableaux de bord ou le cadre d'appétences aux risques.

La chambre syndicale et interfédérale est un organe de gouvernance mutualiste qui réunit, au minimum deux fois par an, des élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux. Ils se répartissent en cinq groupes de travail. Le premier, sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se consacre aux enjeux ESG et à la Vie mutualiste. À l'issue de ses travaux, le groupe de travail présente, pour prise d'acte, le plan d'action ESG à la chambre réunie en plénière.

Les cibles déterminées dans le plan stratégique 2024-2027 ont été validées en comité de direction générale Crédit Mutuel Alliance Fédérale, puis par la chambre syndicale et interfédérale et le conseil d'administration de la BFCM.

La direction générale de la BFCM est également impliquée dans le pilotage et la surveillance des IROs. Elle est engagée sur les questions de durabilité au travers du comité de gouvernance ESG (cinq réunions en 2024) et du CSRG (quatre réunions en 2024).

2.3 Informations transmises à l'organe de surveillance et à l'organe exécutif de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes- [ESRS-2-GOV-2]

L'organe de surveillance et l'organe exécutif sont régulièrement amenés à se prononcer sur :

- les cibles et indicateurs ESG : au niveau de la direction générale, les cibles et indicateurs définis dans le plan stratégique font l'objet de points d'étapes réguliers, notamment lors des séminaires biannuels des dirigeants exécutifs ;
- les politiques sectorielles, qui sont validées par le comité de gouvernance ESG, le CSRG et le conseil d'administration ;
- la matrice de matérialité climat et celle relative à la perte de biodiversité sont intégrées au Pilier 3. Elles ont été validées par le comité de Gouvernance ESG.

L'ensemble des IROs matériels ont été examinés une fois en 2024 par l'organe de surveillance et l'organe exécutif lors de la validation des résultats de l'analyse de double matérialité. Le process de reporting des IROs matériels sera précisé courant 2025.

Les sujets traités au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (dont le détail est repris dans le chapitre 4.1), porteuse des engagements sociétaux et environnementaux du groupe régional Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bénéficient à l'ensemble du groupe, dont la BFCM.

Les autres sujets traités par le conseil d'administration de la BFCM sont répertoriés dans le chapitre 4.2 – Gouvernement d'entreprise BFCM -(les travaux des conseils, notamment :

- cadre d'appétence aux risques (y compris les risques ESG) ;
- mise en œuvre des leviers du Dividende sociétal ;
- résultats de l'analyse de double matérialité ;
- actualités de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

Exemples de sujets validés en 2024 par le comité de gouvernance ESG :

- questionnaire ESG ;
- recommandations BCE et plan d'actions ;
- politiques sectorielles hydrocarbures, déforestation, aérien ;
- trajectoires NZBA (Net Zero Banking Alliance) ;
- résultats de l'analyse de double matérialité.

2.4 Expertise et formation des organes de gouvernance en matière de durabilité [ESRS-2-GOV-1-23]

Pour garantir aux organes de gouvernance les compétences et l'expertise nécessaires à la bonne gestion et à la surveillance des enjeux de durabilité, des experts ont été nommés et recrutés et un plan de formation complet déployé pour une montée en compétences de tous dont les membres des conseils d'administration et des dirigeants de la BFCM et de ses filiales.

Deux administratrices indépendantes dotées d'une expertise sur les sujets environnementaux et sociaux ont été nommées au conseil d'administration de la BFCM en 2024 :

- Nathalie Boy de la Tour - a acquis des compétences en matière de durabilité dans ses précédentes fonctions, dans lesquelles elle a eu l'opportunité de créer et de déployer une politique RSE.
- Joëlle Lasry – a suivi les modules du visa durabilité dispensé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, cette formation vise à fournir les connaissances et les compétences nécessaires afin de devenir auditeur de durabilité.

Concernant la direction générale, l'expertise est assurée au sein du comité de gouvernance ESG par la direction de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité qui compte, notamment des experts sectoriels et transverses.

Par ailleurs, les membres des organes de gouvernance de la BFCM bénéficient des formations développées par l'Université Mutualiste pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

Un dispositif de formation conséquent a été mis en place. Il comprend des formations collectives, des autoformations et des conférences en ligne avec un diagnostic de compétences associés.

Exemples de formations et conférences animées en 2024 :

- maîtriser et réduire les impacts environnementaux de l'activité bancaire
- expliquer les enjeux climatiques et sociaux de l'eau douce

- risques liés à la Biodiversité et à la Nature, la CSRD et le risque de réputation/responsabilité ESG.

Pour compléter ces formations, les membres du CACG et du CSRG ont également assisté à un séminaire en 2024 sur la thématique « Enjeux ESG – Directive CSRD ».

L'expertise et les formations des membres du conseil d'administration et de la direction générale leur permettent de mobiliser leurs connaissances pour identifier et gérer les impacts, risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux et sociaux.

3.5.1.2.2 GOV3 – Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

La BFCM n'a pas de politique de rémunération en lien avec les questions de durabilité concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise. Pour plus de détails, voir la sections 4.2.7 et 4.2.8 du chapitre 4 Gouvernement d'entreprise.

3.5.1.2.3 GOV4 – Déclaration sur la diligence raisonnable

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes dans l'état de durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur ESRS 2 SBM-1 paragraphe 3.5.1.3.1
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2) paragraphe 3.5.1.3.2
Identifier et évaluer les impacts négatifs	Description des procédures d'identification des IRO importants ESRS 2 IRO-1 paragraphe 3.5.1.4.1
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	IRO importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique ESRS 2 SBM-3 paragraphes 3.51.1.3.3, 3.5.2.1, 3.5.5.1, 3.5.6.1, 3.5.8.1.2 , 3.5.10.1.2, 3.5.11.1.2, 3.5.12.2.1 + Politiques et actions Politiques et actions 3.5.2.3.2, 3.5.5.3.1, 3.5.6.2.1, 3.5.6.3.1, 3.5.8.2, 3.5.10.2, 3.5.11.2.1, 3.5.11.2.2, 3.5.11.2.3, 3..11.2.4, 3.5..12.2.5.2.2, 3.5.12.2.5.2.2.3
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Rôle des organes d'administration, de direction, de surveillance ESRS 2 GOV-1 paragraphe 3.1.2.1 + métriques dans normes thématique 3.5.2.4, 3.5.6.3.2, 3.5.8.3, 3.5.10.3, 3.5.11.3, 5.1.12.2.3.2, 3.5.12.2.4.1.3, 3.5.12.2.5.2.3, 3.5.12.2.5.3.3

3.5.1.2.4 GOV5 – Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

La direction du contrôle permanent (DCP) accompagne l'ensemble des entités de la BFCM et ses filiales dans la mise en place d'un dispositif de contrôle adapté à la maitrise des risques ESG au sein de leurs activités et mène régulièrement des actions de sensibilisation sur la thématique RSE auprès de ses correspondants contrôleurs permanents.

L'intégration des critères ESG et de la dimension RSE dans les plans de contrôle des entités de la BFCM se fait de façon progressive, dans une démarche d'amélioration continue, en tenant notamment compte des évolutions réglementaires en cours. Une première vague de contrôles sur les principaux risques identifiés a été mise en place. Ces contrôles adressent principalement les risques ESG liés aux opérations de crédit et les risques de qualité des données ESG dans les états de suivi. Ils portent sur :

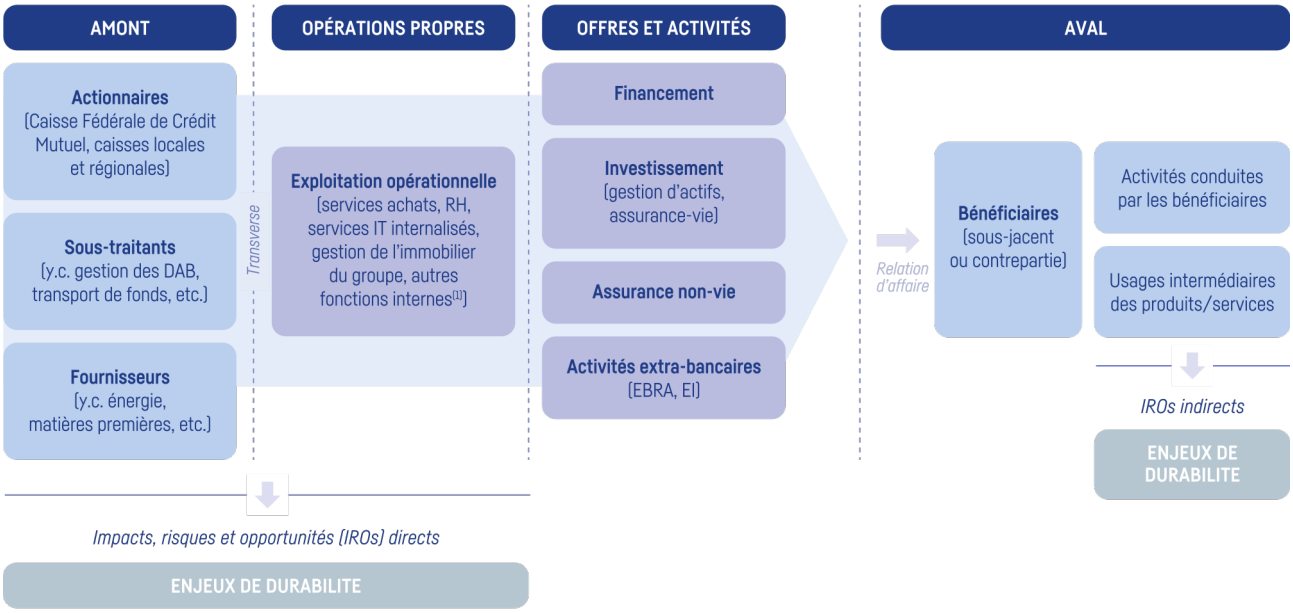
- l'application des politiques sectorielles ESG dans les opérations de crédit ;
- la synchronisation du référentiel Engagements et des procédures Engagements avec les politiques sectorielles ESG ;
- la sécurisation des chaines de reportings des données ESG (CSRD, taxonomie) au niveau du pôle finances ;
- le suivi des encours éligibles aux politiques sectorielles et leur remontée dans le tableau de bord des risques assurés par la direction des risques groupe.

La DCP poursuivra ses travaux de déploiement d'un dispositif de contrôle de 1er niveau des entités et centres de métiers sur les données qualitatives et quantitatives communiquées en matière de durabilité en lien avec le pôle finances et l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité. La DCP complètera ses travaux par la mise en place d'un système évolutif de gestion des risques et de contrôle interne lié à la procédure d'information en matière de durabilité.

3.5.1.3 SBM – Stratégie

3.5.1.3.1 SBM1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

CHAÎNE DE VALEUR DE LA BFCM



LÉGENDE

Acteurs de la chaîne de valeur *Activités/Métiers BFCM*

La BFCM et ses filiales interviennent sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement. Le groupe propose un ensemble d'activités financières, d'assurance et de services à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Bancassureur, l'influence qu'il exerce sur les enjeux de durabilité et la manière dont ceux-ci affectent le groupe peuvent être directes ou indirectes:

- de manière directe, la BFCM a un effet sur les enjeux de durabilité et peut être affecté en retour par le biais de ses propres opérations : gestion des bâtiments, consommation d'énergie, sélections de nos fournisseurs, rôle en tant qu'employeur... Par exemple, un recours majoritaire à des énergies fossiles dans la consommation d'énergie de ses bâtiments aurait un impact sur le changement climatique en raison des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à cette consommation ;
- de manière indirecte, la BFCM a une influence sur les enjeux de durabilité et ceux-ci peuvent impacter le groupe financièrement par le biais de ses activités de financement et d'investissement. En effet, la BFCM soutient financièrement des acteurs ou projets qui ont eux-mêmes des impacts sur les enjeux de durabilité. Ces impacts résultent de leurs activités ou l'usage qu'ils font des produits financés. Par exemple, en accordant à un industriel un prêt pour construire une usine en bordure de forêt, la BFCM aurait un impact sur la biodiversité

La nature des activités de la BFCM donne ainsi lieu à une majorité d'impacts, risques et opportunités situés à l'aval de sa chaîne de valeur.

Répartition du produit net bancaire par offres selon l'information sectorielle de la note 2b des états financiers consolidés de la BFCM et répartition géographique des effectifs.

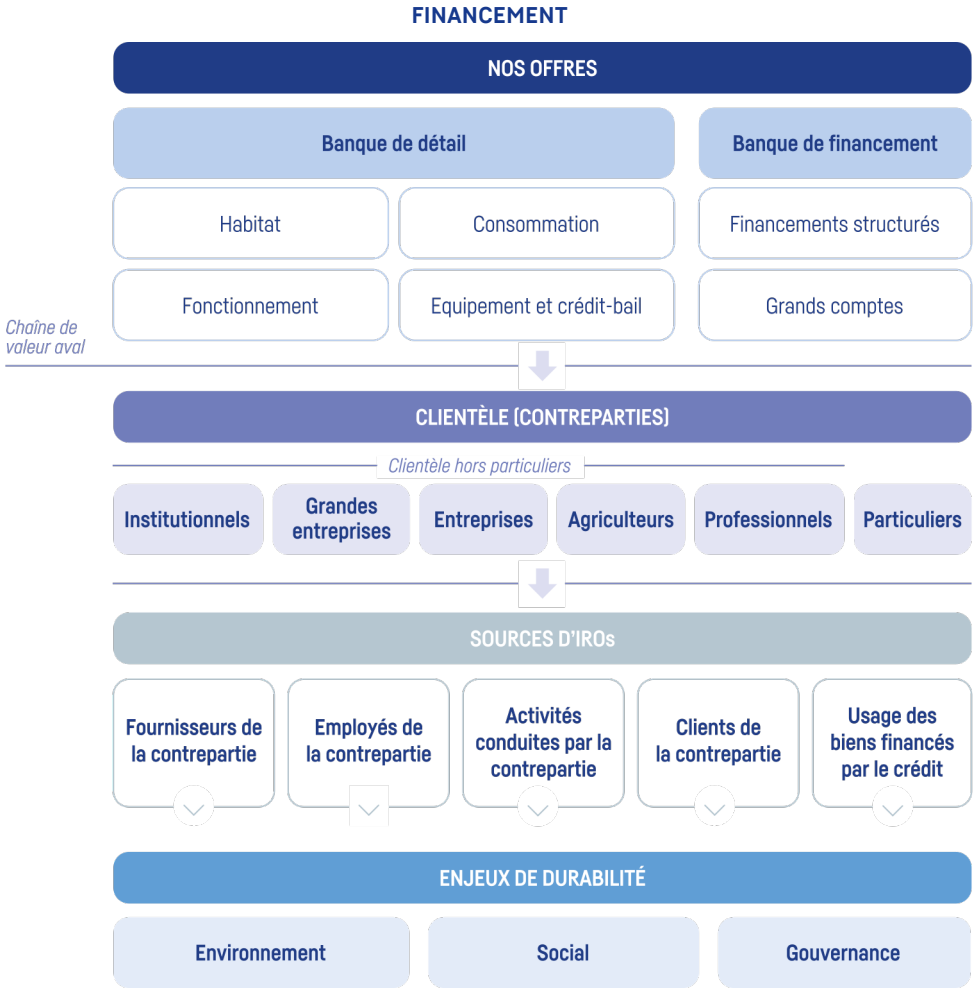
Produit net bancaire en M€ au 31/12/2024		
Financement	9 100	74 %
Assurance Non vie	290	2 %
Investissement	2 685	22 %
Autres secteurs	295	2 %
PNB	**12 370**	**100 %**

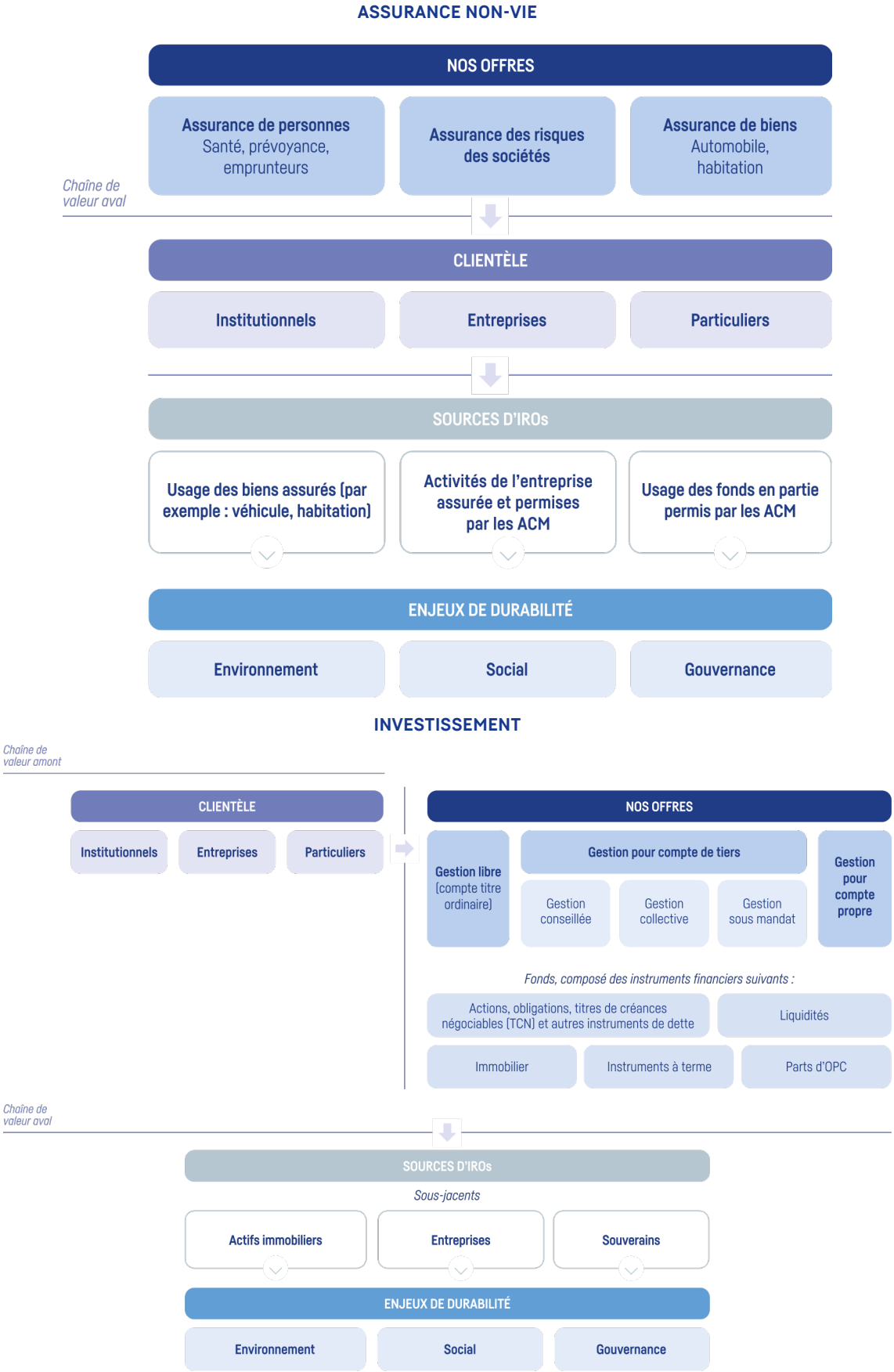
Nombre de salariés inscrits au 31/12 [1]	2024
France	30 223
Allemagne	7 463
Reste de l'Union Européenne	5 989
Reste du monde	900
Total	**44 575**

(1) Le nombre de personnes physiques inscrites au 31 décembre 2024 sur le périmètre de l'état de durabilité (entités consolidées en intégration globale dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

Chaînes de valeur par offre

La diversité des activités de BFCM conduit à distinguer la chaîne de valeur globale (ci-dessus) en trois chaînes de valeur plus spécifiques permettant de mieux appréhender les impacts, risques et opportunités des différentes activités.





L'offre Investissement recouvre les métiers gestion d'actifs et assurance (*via* les offres d'assurance-vie et retraite individuelle).

Produits et services interdits sur certains marchés : la BFCM a mis en place une gouvernance de ses offres conforme à son éthique et aux lois et réglementations liées à ses activités. Se reporter aux paragraphes 3.5.11.2.2.1.1.1.3 Pratiques de commercialisation responsables 3.5.12.2.2.5.1 Critères d'entrée en relation avec les clients, 3.5.12.2.2.6.1 Politique d'appétence aux risques.

Objectifs de la BFCM en matière de durabilité

La BFCM et ses filiales font partie intégrante de la stratégie adoptée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de durabilité.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste, non coté et profondément ancré dans son sociétariat. Il met en œuvre un modèle de développement qui s'appuie sur des principes de prudence, de responsabilité, de proximité, de subsidiarité et de respect des enjeux environnementaux et climatiques.

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris l'engagement de mener la révolution écologique et sociétale.

Cet engagement se décline en objectifs qui couvrent l'ensemble de ses offres :

- **réduire l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités**. Cet objectif concerne l'ensemble des activités et se traduit par un élargissement progressif des politiques sectorielles crédit et une adaptation des politiques d'investissement gestion d'actifs et assurances en conséquence.
- **accompagner la transformation écologique de tous nos clients et de tous nos métiers** : de nouvelles offres, de nouvelles garanties et de nouvelles solidarités seront lancées par toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur tous les marchés. Par ailleurs, des ambitions spécifiques ont été actées pour certains secteurs et clients :
  - sur le secteur immobilier : œuvrer pour l'éco-rénovation du parc immobilier de ses clients, en mobilisant toutes les expertises, tous les financements et tous les outils digitaux nécessaires,
  - sur le secteur agricole : accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transmission de leur exploitation et la transition vers un modèle agricole efficace et durable,
  - pour les entreprises : déployer une gamme Transition adaptée à toutes les activités et des conseils d'expert par la mise en place de partenariats.
- **créer et partager la valeur grâce au Dividende sociétal**. Avec ce dispositif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise 15 % de son résultat net pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale. Le groupe a engagé 574 millions d'euros en 2024 et plus d'un milliard d'euros en seulement deux ans. En extrapolant cet engagement sur les trois années à venir, l'engagement pourrait atteindre 2,5 milliards d'euros et permettre de financer :
  - des investissements à impact *via* le fonds « Révolution Environnementale et Solidaire », avec pour seul critère la plus-value environnementale et sociétale ,
  - des offres à tarification solidaire ,
  - des actions de mécénat, notamment au travers de Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2024, des travaux ont été initiés au sein de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité pour formaliser la stratégie ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans un document dédié qui sera publié en 2025. Il représente la feuille de route du groupe pour répondre aux engagements de durabilité du plan stratégique. Il décrira ses objectifs, moyens et leviers d'actions pour agir en faveur du climat et de la nature tout en œuvrant pour une transition juste et une société solidaire. La BFCM et ses filiales seront partie prenante dans les plans d'actions.

Notations extra-financières

Les agences de notation extra-financières notent les entités BFCM et CIC en prenant compte de l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Notations Extra-Financières

	Moody's ESG	Sustainalytics	MSCI	ISS-ESG
Échelle	0 à 100	0 à 100[1]	AAA à CCC	D- à A+ [2]
Note	64	21.5	AA	C
Date de la dernière révision	2023	2024	2024	2025

[1] *L'échelle de notation de l'agence Sustainalytics a été modifiée au profit d'une méthodologie d'analyse de risques (0 à 10 : négligeable ; 10 à 20 : faible ; 20 à 30 : moyen ; 30 à 40 : élevé ; >40 : sévère).*

[2] *Le groupe a le statut Prime réservé aux entreprises les mieux notées dans leur secteur (approche best-in-class).*

3.5.1.3.2 SBM2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les principales parties prenantes de la BFCM et de ses filiales sont ses collaborateurs, ses actionnaires (la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les 13 caisses régionales), les clients, les investisseurs, les fournisseurs externes, les autorités publiques et la société civile. L'approche suivie en matière d'engagement avec ces parties prenantes varie en fonction des groupes concernés. Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise une combinaison de canaux et méthodes formels et informels pour maintenir ce dialogue :

- la prise en compte des intérêts et des points de vue des collaborateurs passe par le dialogue social et des enquêtes régulières menées auprès d'eux (cf paragraphe 3.5.8.2.2.6). Les collaborateurs ont aussi participé à l'élaboration du plan stratégique. Ils sont aussi représentés dans les conseils d'administration ;
- la majorité des administrateurs de la BFCM sont des élus présidents de caisse et/ou de fédération qui représentent ainsi les intérêts et points de vue de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- la prise en compte des intérêts des clients est assurée par une approche multicanale : enquête, avis recueillis lors de parcours client, association à des réflexions sur la création de produits, rendez-vous d'affaires, salons professionnels...Le client peut également faire une réclamation ou saisir le médiateur en cas de litige ;
- les intérêts et points de vue des investisseurs sont recueillis tout au long de l'année lors de rencontres organisées à l'initiative de la BFCM et à l'occasion des roadshows. Un espace relations investisseurs est présent sur le site de la BFCM qui présente entre autres le programme d'obligations vertes et sociales de la BFCM destiné à financer une économie durable ;
- concernant les agences de notation financières et extra financières, certificateurs, leurs intérêts et parties prenants sont pris en compte dans le cadre de revue, d'échanges lors des audits de certification ou de renouvellement de certification (périodicité variable) ;

- la majorité des fournisseurs de la BFCM et de ses filiales sont des centres de métier Crédit Mutuel Alliance Fédérale comme Euro-Information pour l'informatique, Centre de Conseil et Service qui intervient au niveau de la logistique, de la production bancaire, en tant que support. Des échanges ont lieu régulièrement entre ces centres de métier et leurs adhérents. Les intérêts et points de vue des autres fournisseurs ou partenaires sont pris en compte lors de la revue annuelle, d'échanges lors des appels d'offre, pendant la réalisation de leur prestation ;
- ceux des gouvernements et autorités publiques (organismes de réglementation et de supervision, fédérations professionnelles, administration) par le respect des lois et règlements, la mise en conformité par rapport à des recommandations, des échanges de place ;
- enfin, les intérêts de la société civile (associations, ONG, population) sont pris en compte :
  - dans la mise en œuvre des actions de mécénat : en lien avec la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui privilégie les modalités permettant aux associations d'agir sereinement, dans la durée et de déployer leur action de manière efficace (accompagnements pluriannuels, contribution d'une structure solide, prise en compte des frais de fonctionnement, etc. ...). et *via* des initiatives locales ou régionales qui viennent compléter cette action ;
  - dans le cadre des actions de développement du territoire : La BFCM et ses filiales contribuent activement au développement des territoires en impliquant leurs collaborateurs dans des actions solidaires, en partenariat avec de nombreuses associations, mais aussi à travers ses différents métiers : réseaux bancaires, capital investissement, financement d'infrastructures, etc. ,
  - dans le cadre des actions de la presse : chaque année, le Groupe EBRA mène des enquêtes de satisfaction auprès de ses principales parties prenantes, incluant ses abonnés, annonceurs, fournisseurs et salariés. EBRA mène régulièrement des études approfondies en partenariat avec des instituts spécialistes en étude de marché, permettant notamment de calculer et de suivre le Net Promoter Score (NPS).

3.5.1.3.3 SBM3 – Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Dans l'ensemble, les impacts, risques et opportunités matériels de la BFCM et de ses filiales sont étroitement liés aux activités principales de son modèle économique, à savoir l'octroi de financements et l'investissement. Ils se concentrent donc principalement en aval de la chaîne de valeur, là où se manifestent concrètement les impacts des secteurs et des projets que le groupe finance et dans lesquels il investit, en particulier sur le plan environnemental.

Ses impacts environnementaux matériels sont à la fois négatifs, en raison des pressions réelles ou potentielles exercées sur le climat et la biodiversité, et positifs grâce à des financements et investissements plus durables.

En sa qualité d'employeur, la BFCM et ses filiales a un impact positif et réel sur ses collaborateurs à travers la politique sociale menée, le cadre de travail proposé, ainsi que les actions déployées en faveur du bien-être et du développement des compétences. Cet impact positif s'étend également aux territoires où le groupe est implanté, grâce à sa politique d'ancrage territorial qui favorise l'emploi local, le dynamisme économique et la cohésion sociale.

Bancassureur, la politique du groupe en matière de conduite des affaires ainsi que ses pratiques de gouvernance sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement, sur ses clients et sur la société dans son ensemble. La matérialisation de ces impacts est évitée grâce à ses exigences en matière d'éthique et de durabilité dans la sélection des fournisseurs, sa conformité aux réglementations et la promotion de pratiques commerciales responsables. la BFCM et ses filiales s'engage en effet à rendre ses offres lisibles et accessibles à tous, dans une démarche d'inclusion financière visant à répondre aux besoins de publics variés. Par ailleurs, la sécurité des données de ses clients est essentielle pour préserver la confiance et garantir la confidentialité des informations personnelles.

Les résultats de l'analyse de double matérialité confirment la pertinence des orientations du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire auquel la BFCM et ses filiales contribuent. Cet exercice valide les actions déjà mises en place et permet d'identifier de nouvelles opportunités d'amélioration.

A l'exclusion des ajustements hors modèle sur ses dépréciations pour risque non avérés (7.2 Note 1) et aux charges de sinistres liées aux événements naturels en assurance non-vie, la BFCM et ses filiales n'identifient pas d'effet financier actuel significatif des risques et opportunités matériels sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie, ni de risque significatif d'ajustement au cours de la prochaine période de reporting des valeurs comptables de ses actifs et passifs.

Pour finir, la résilience de la BFCM face au changement climatique est englobée au travers d'un stress test annuel, réalisé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la méthodologie est disponible dans la sous partie 3.5.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation. La résilience face aux enjeux biodiversité et écosystèmes est analysée et détaillée dans la section 3.5.1.4.1.

Les tableaux ci-dessous présentent les IROs matériels.

ESRS E1 Changement climatique

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Atténuation	1	**Emissions de GES sur toute la chaîne de valeur** Emissions de GES générées par les opérations propres du groupe (gestion des bâtiments, flotte automobile) et par ses activités de financement et d'investissement (entreprises financées et investies fortement émissives)	Impact négatif réel	*	*	*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie), Opérations propres, Presse
	2	**Contribution à la réduction des émissions GES des contreparties assurées** Impact positif lié à une gestion durable des sinistres	Impact positif réel			*	*	*	*	Assurance non-vie
	3	**Réponse insatisfaisante aux attentes des parties prenantes sur le climat** Risques financiers de stratégie et d'activité lié à une réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes sur le sujet de l'atténuation du changement climatique	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
Atténuation et adaptation	4	**Considérations climatiques insuffisamment intégrées dans la gestion du risque de crédit** Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques de transition dans la gestion du risque de crédit	Risque potentiel			*		*		Financement
	5	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques dans la gestion du risque de crédit (cycle de vie du crédit)	Risque potentiel			*			*	Financement
	6	**Contribution à la transition climatique** Financements et investissements dans des projets moins carbonés/porteurs de solutions	Impact positif réel			*	*	*		Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	7	Opportunités offertes par le financement de la transition climatique et par le développement de produits dédiés en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique	Opportunité actuelle			*	*	*	*	Financement
	8	Opportunité d'investissement dans des entreprises innovantes sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique	Opportunité potentielle			*		*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)
Adaptation	9	**Exposition du groupe aux risques de transition** Risques financiers, de stratégie et d'activité en raison d'un bouleversement de l'environnement concurrentiel et à des ruptures stratégiques	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
	10	**Exposition du groupe aux risques physiques** Risque financier causé par l'augmentation de la sinistralité (entreprises, particuliers) du fait du changement climatique	Risque actuel			*		*	*	Assurance non-vie
	11	Risques financiers et opérationnels lié à une forte exposition des installations du groupe au risque physique pouvant causer un arrêt des opérations quotidiennes (e.g., perturbation des réseaux et des infrastructures : coupures de courant, arrêt des serveurs, inondations, incendies, tempêtes, stress hydrique)	Risque potentiel		*				*	Opérations propres

ESRS E4 Biodiversité

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	12	**Erosion de la biodiversité** Impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes causé par le financement ou l'investissement dans des secteurs, projets ou actifs contribuant à l'érosion de la biodiversité	Impact négatif potentiel			*		*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	13	**Préservation et restauration de la biodiversité** Impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes via les financements et investissements dans les secteurs, projets ou actifs ayant des effets favorables sur la préservation ou la restauration de la biodiversité	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	14	**Gestion inadéquate des risques liés à la perte de biodiversité** Risques financiers, de stratégie et d'activité en cas de mauvaise intégration du risque de transition lié à la perte de biodiversité	Risque potentiel	*	*	*		*		Transverse
	15	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques ou de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans le cycle de vie du crédit	Risque potentiel			*		*		Financement

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Ressources entrantes	16	**Consommation de matière première des activités de presse** Impact négatif lié à l'utilisation de consommables pour la production de journaux : consommation de papier liée à la fabrication des journaux ainsi que d'encres et de plaques d'aluminium dans le cadre de leur impression	Impact négatif réel	*	*		*			Presse
Déchets	17	**Génération de déchets des activités de presse** Impact négatif lié à la génération de déchets, en particulier au cours de la production (gâche de papier, plastiques, emballages, etc.) et sur la chaîne de valeur aval (journaux invendus ou lus)	Impact négatif réel		*	*	*			Presse

ESRS S1 Personnel de l'entreprise

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Conditions de travail	18	**Bien-être des salariés** Impact positif des politiques RH sur les collaborateurs de l'entreprise concernant la qualité de vie et les conditions de travail, l'égalité de traitement, la formation, la gestion des emplois et des parcours professionnels des collaborateurs, le dialogue social	Impact positif réel		*		*	*	*	Opérations propres
	19	Risque financier lié à la démobilisation des collaborateurs ou à un turn-over important en raison de conditions de travail dégradées, du manque de développement de carrière, de la perte de sens...	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
	20	Impact négatif sur les collaborateurs causé par des conditions de travail dégradées ou par des pratiques discriminatoires conduisant à des risques physiques et psychosociaux	Impact négatif potentiel		*		*	*	*	Opérations propres
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	21	**Respect du droit du travail** Risques financiers de réputation et de sanction en cas de litige RH ou de non-conformité au droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, discrimination, dialogue social, liberté d'association, dispositif de lanceur d'alerte, formations...)	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Formation et développement des compétences	22	**Formation des collaborateurs** Risque financier lié à l'inadéquation des compétences lors du recrutement ou à des formations inadaptées	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres

ESRS S3 Communautés touchées

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	23	**Ancrage territorial** Opportunité d'ancrage sur le territoire et de création de liens humains au niveau local	Opportunité actuelle	*	*	*	*	*	*	Transverse
	24	Impact positif sur l'emploi dans les territoires via les agences, les banques régionales et les filiales	Impact positif réel		*		*	*	*	Transverse
	25	Impact positif lié à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes touchées par les politiques d'ancrage territorial du groupe et par les actions de mécénat	Impact positif réel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	26	**Diffusion d'informations locales** Impact positif lié au développement de la citoyenneté et de l'esprit critique des individus par la transmission d'une information locale accessible à tous (pluralité des supports, sous-titrage des vidéos, utilisation de Vocale Presse, etc.)	Impact positif réel		*		*			Presse

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Accès à l'information	27	**Accès à l'Information et devoir de conseil** Impact négatif lié au risque de désinformation : potentielles difficultés de non-référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM	Impact négatif potentiel			*	*			Presse
	28	Impact négatif sur la clientèle lié à un défaut de conseil	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	29	Risques financiers de réputation et de perte de clients en raison d'une qualité de service dégradée (défaut de conseil, manque de réactivité ou de gestion des réclamations, qualité de l'information)	Risque actuel		*	*	*	*	*	Transverse
	30	Risque financier en raison de l'assignation de la part des clients pour non-respect des clauses contractuelles ou dispositions légales	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Liberté d'expression	31	**Liberté d'expression des journalistes dans le cadre des activités de presse** Impact positif de l'activité presse sur la qualité et l'indépendance de la ligne éditoriale	Impact positif réel			*	*			Presse
Protection de la vie privée	32	**Protection des données de la clientèle** Impact négatif sur la clientèle lié à une indisponibilité des systèmes d'information ou d'un usage frauduleux des données personnelles	Impact négatif potentiel		*	*	*	*	*	Opérations propres
	33	Risques financiers de réputation et de sanction en cas de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients ou de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Inclusion sociale	34	**Accès aux produits et services** Impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement : offre à destination des clients fragiles, micro-crédits, logements sociaux et offres tarifaires du Dividende sociétal	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement
	35	Opportunité d'accès à de nouveaux marchés ou de fidélisation grâce à des produits et services innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion	Opportunité actuelle		*			*	*	Transverse
	36	**Pratiques de commercialisation responsables** Impact négatif sur les clients en raison d'un défaut de transparence et de lisibilité de l'informations, voire une inadaptation des biens et services offerts	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	37	Risque réputationnel en cas de communication trompeuse, greenwashing, ou socialwashing	Risque potentiel	*		*	*	*	*	Transverse

ESRS G1 Conduite des affaires

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Corruption et versement de pots-de-vin	38	**Non-conformité** Impact négatif lié au non-respect de la réglementation et des dispositifs de conformité (sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés, gouvernance du dispositif de conformité)	Impact négatif potentiel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	39	Risques financiers de réputation et de sanction lié à la non-conformité avec les lois et réglementations relatives à la sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés	Risque actuel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	40	**Fraude** Risque financier de fraude interne et externe lié à une malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients ou prospects	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Gestion des relations avec les fournisseurs	41	**Gestion des relations avec les fournisseurs** Impact négatif des achats sur divers enjeux de durabilité causé par le recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique)	Impact négatif potentiel	*			*	*	*	Opérations propres
Culture d'entreprise	42	**Engagement actionnarial** Impact positif sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique sur toutes les entreprises détenues en portefeuille	Impact positif réel			*	*	*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)

3.5.1.4 Gestion des IROs

3.5.1.4.1 IRO1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants (IRO)

L'analyse de double matérialité a été menée conjointement pour les différentes entités du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tenant compte des particularités de chacune d'elles. Les résultats présentés ci-après, tels que l'identification des impacts, risques et opportunités, la matrice de matérialité correspondent à ceux de BFCM.

1. Ressources utilisées

L'analyse de double matérialité s'est appuyée sur la documentation et les dispositifs d'analyse de risque existants.

La base documentaire établie en interne se compose principalement des éléments suivants :

- la matrice de matérialité des risques climatiques, et celle des risques liés à la perte de biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les études réalisées en interne.

L'analyse de double matérialité s'est également nourrie de la consultation de diverses parties prenantes, à la fois internes et externes.

En interne, les parties prenantes ayant une expertise clé sur les enjeux de durabilité (le climat, la biodiversité, les ressources humaines, etc.) ou sur les métiers concernés par les IROs potentiels (financements, investissements, gestion d'actifs, assurance, presse, etc.) ont directement participé aux ateliers pour identifier les IROs potentiellement matériels et procéder à la cotation.

En externe, l'identification des enjeux de durabilité matériels et la cotation des IROs se sont appuyées sur :

- les clients, qui sont régulièrement consultés *via* des sondages de satisfaction internes ou externes (par exemple le baromètre Posternak-IFOP) ;
- les fournisseurs et sous-traitants, dont certains ont été entendus lors d'échanges spécifiques pour la cotation des IROs ;
- les pairs, avec qui Crédit Mutuel Alliance Fédérale a eu lieu dans le cadre de travaux avec la Fédération Bancaire Française pour identifier les enjeux de durabilité.

2.Étapes suivies

1ère étape : Identification des IROs

1/ Identification des enjeux de durabilité pertinents à partir de la liste réglementaire de l'ESRS 1 (*Application Requirement* 16), et en considération du modèle d'affaires, de la chaîne de valeur et de la matrice des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En début de projet, la BFCM a réalisé une cartographie de ses chaînes de valeur par offre (financement, investissement, assurance non-vie, immobilier, presse et exploitation opérationnelle etc.). Couplé à l'analyse du modèle d'affaires, ce travail a permis d'identifier une liste d'IROs potentiels par chaîne de valeur et activités (cf cartographies présentées dans SBM-1).

2/ Confirmation ou infirmation des IROs potentiels à soumettre à l'évaluation de double matérialité lors d'ateliers avec les différents métiers de la BFCM.

Ces IROs potentiels ont ensuite été analysés au cours d'ateliers avec les différents métiers concernés (financement, gestion d'actifs, assurance, presse, immobilier, exploitation opérationnelle), ce qui a permis d'affiner la liste. Par exemple, des IROs spécifiques ont été ajoutés tel que l'impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement notamment *via* l'offre pour les clients fragiles, les micro-crédits, les logements sociaux et les offres tarifaires du Dividende sociétal pour la chaîne de valeur financement.

L'identification des impacts potentiels et réels a été réalisé par les experts internes. En effet, le socle des travaux de gestion des risques s'appuie sur l'étude des dépendances aux ressources, qu'elles soient naturelles ou humaines. L'interdépendance des impacts négatifs et des risques a donné lieu à l'identification des impacts. La BFCM a identifié les opportunités grâce à sa connaissance stratégique du marché et l'adéquation des offres.

2d étape : Évaluation des IROs

La cotation des IROs potentiels a été réalisée par les experts et métiers concernés.

Chaque impact, risque ou opportunité est caractérisé par son horizon temporel où le court terme s'établit entre 1 et 3 ans, le moyen terme entre 3 et 10 ans et le long terme à plus de 10 ans.

Cotation de la matérialité financière d'un risque ou d'une opportunité

La cotation de la matérialité financière d'un risque ou d'une opportunité s'établit à partir des critères suivants :

- son caractère actuel, s'il s'est matérialisé antérieurement ou au cours de l'année d'exercice, ou potentiel, s'il ne s'est pas matérialisé au cours de l'année de reporting, mais qu'il pourrait se matérialiser dans le futur,
- sa probabilité d'occurrence qui est fréquente, s'il pourrait être observé au moins une fois au cours de cette année, occasionnelle (une fois dans les trois prochaines années) ou rare (une fois dans les cinq prochaines années),
- sa sévérité qui est forte, s'il peut empêcher de lui-même la réalisation des objectifs, moyenne, s'il peut le faire de manière combinée à d'autres risques, ou faible, s'il a peu d'impact sur le potentiel de performance.

La cotation du risque est la moyenne des deux notes (entre 1 et 3) attribuées sur ces deux critères.

Matérialité d'un risque ou d'une opportunité : la matérialité d'un risque ou d'une opportunité est déclenchée si la note est supérieure ou égale au seuil de matérialité de 2,5.

Cotation de la matérialité d'impact

La cotation de la matérialité d'impact s'établit à partir des critères suivants :

- son caractère réel (impacts dont la probabilité est très forte, ou qui s'est matérialisé au cours de l'année d'exercice) ou potentiel (aucun évènement ne s'est concrétisé au cours de l'année de reporting),
- uniquement pour un impact potentiel, sa probabilité d'occurrence qui est fréquente, s'il pourrait être observé au moins une fois au cours de cette année, occasionnelle (une fois dans les trois prochaines années) ou rare (une fois dans les cinq prochaines années),
- sa sévérité (ampleur, étendue et, uniquement pour les impacts négatifs, caractère irrémédiable) qui est forte, moyenne ou faible (cf. tableau de cotation ci-dessous) :

Cotation de la sévérité, appréciée de manière qualitative	Ampleur	Étendue	Caractère irrémédiable uniquement pour les impacts négatifs
Impact fort	Evénement qui affecte de manière significative (positivement ou négativement) le capital naturel, les personnes ou le marché / les parties-prenantes / les salariés	Evénement impactant un grand nombre d'individus (clients, communautés locales, ...)	Dommages qui ne sont pas réparables sans séquelles et / ou partiellement réparables ou indemnisables avec un effort considérable
Impact moyen	Evénement qui affecte modérément (positivement ou négativement)	Evénement impactant un nombre modéré d'individus	Dommages qui sont réparables ou indemnisables avec peu de séquelles et avec peu d'efforts
Impact faible	Evénement qui affecte légèrement (positivement ou négativement)	Evénement isolé	Dommages facilement réparables sans séquelles

Si l'impact est réel, sa cotation est égale à sa sévérité.

Si l'impact est potentiel, la cotation de l'impact est la moyenne des notes (entre 1 et 3) attribuées sur la probabilité d'occurrence et la sévérité.

Pour les impacts négatifs liés aux droits de l'homme, la sévérité prime sur la probabilité d'occurrence dans la cotation finale.

Matérialité d'un impact : la matérialité d'un impact est déclenchée si la note est supérieure ou égale au seuil de matérialité de 2,5.

3. Validation de l'analyse de double matérialité

L'analyse de double matérialité de la BFCM a suivi les étapes de validation suivantes au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- première validation par le comité de pilotage CSRD Crédit Mutuel Alliance Fédérale, composé des directeurs du pôle finance, de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité et de la direction des risques ;
- seconde validation par le comité des risques groupe (CRG) ;
- validation finale par le comité de suivi des risques groupe (CSRG).

Pour l'établissement de ce rapport, une organisation ad hoc a réuni les experts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin de co-construire une méthodologie d'analyse et de procéder à l'analyse de double matérialité. Les arbitrages et résultats issus de ce processus ont été revus en comité de pilotage composé du directeur des risques, directeur financier et directeur de l'Institut. Dans le processus prévu par la présente norme, les états de durabilité sont présentés au conseil d'administration et aux représentants du personnel.

Ainsi, le groupe s'appuie sur ses experts internes et ses processus d'analyse des risques afin de déterminer ses impacts,

risques et opportunités matériels. Les enjeux de matérialité environnementaux se concentrent significativement sur sa chaine de valeur aval. À ce titre, sur la base des connaissances disponibles et des dispositifs internes, les enjeux sur les sujets de pollution, de ressources hydrique et marine n'ont pas été identifiés comme étant matériels. Les sujets économie circulaire sont identifiés comme étant matériels aux bornes de l'entité EBRA (pour l'activité de presse).

Principalement implanté en Europe, la BFCM et ses filiales évoluent dans un contexte réglementaire et prudentiel exigeant. Ainsi, l'analyse de leurs impacts, risques et opportunités relatifs à la conduite des affaires répond de manière approfondie aux enjeux de fraude et de non-conformité.

L'analyse de double matérialité sera revue chaque année par le CSRG.

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Les travaux d'identification des impacts, risques et opportunités sont effectués aux bornes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et adaptées à la BFCM et ses filiales.

Afin d'identifier ses impacts liés au climat, la BFCM produit annuellement un calcul des émissions de GES liées à son empreinte interne et l'empreinte de son bilan. Le détail des périmètres et méthodologies retenus pour ce calcul est présenté dans la norme thématique ESRS E1, section 3.5.2.2.

L'identification des risques s'appuie sur une déclinaison, au sein de la BFCM et ses filiales, du dispositif du Groupe Crédit Mutuel d'évaluation de la matérialité des risques climatiques. Le dispositif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'applique à la BFCM et ses filiales.

Ce dispositif, mis en place en 2022 et revu annuellement, a été enrichi en 2024. L'analyse de significativité du risque a été élaborée en suivant les principes méthodologiques suivants :

- production d'un cadre de formalisation de la matrice de matérialité, à l'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel, qui a ensuite été adapté aux spécificités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- analyse sur l'ensemble des catégories de risque de la cartographie nationale des risques ;
- étude sur plusieurs horizons de temps : court terme (< 3 ans), moyen terme (3-10 ans), long terme (>10 ans) ;
- analyse indépendante de l'impact des risques physiques et des risques de transition ;
- suivi du scénario RCP 8.5 du GIEC[1] pour l'étude du risque physique climatique ;
- suivi du scénario de transition désordonnée du NGFS[2] pour l'étude du risque de transition climatique ;
- priorisation sectorielle pour l'identification des enjeux les plus matériels.

Le dispositif lié aux risques climatiques a été enrichi en 2024 pour se baser sur le recensement exhaustif de canaux de transmission et sur la conduite d'études quantitatives, intégrant un axe sectoriel permettant d'adresser les principaux portefeuilles et métiers du Groupe.

Plus de détails concernant les scenarios utilisés et l'analyse de résilience sont disponibles dans la section 3.5.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation.

L'ensemble de ces travaux a abouti à la production d'une matrice de matérialité Crédit Mutuel Alliance Fédérale, présentée ci-dessous, dans laquelle la BFCM et ses filiales s'inscrivent :

[1] *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies.*
[2] *Network on Greening the Financial System.*

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES CLIMATIQUES DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise en compte de ce risque	■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de la qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations	RISQUES DE CRÉDIT				■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteur d'activité et zone géographique par la réalisation d'études quantitatives et prospectives ainsi que l'identification des canaux de transmission du risque. ■ Suivi des encours par niveaux d'exposition aux risques physiques (aigus et chroniques) par codes postaux. ■ Création d'un référentiel des biens immobiliers en garantie permettant d'identifier les biens fortement exposés au risque physique
■ Exposition du groupe aux risques physiques en raison de la fréquence et intensité des évènements climatiques (catastrophes naturelles) ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes	■ Perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production lié à la survenance de catastrophe naturelle ■ Dommages physiques sur les actifs de production et de traitement, notamment informatiques	RISQUES OPÉRATIONNELS				■ Procédure interne du groupe pour la poursuite de l'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Engagements du groupe de décarbonation ■ Politiques sectorielles ■ Intégration du risque climatique dans le cadre d'appétence au risque

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée à la prise compte de ce risque par rapport aux marchés	■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations, obligations d'état)	RISQUES DE MARCHÉ				■ Système de limites des risques de marché strict. Veille réglementaire. Mise en place d'indicateurs de ventilation d'encours par notes ESG.
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique	■ Intervention de la BCE sur les marchés	RISQUES DE TAUX				■ Pilotage par la trésorerie centrale de la BFCM.
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique	■ Retrait des dépôts et de l'épargne par les clients suite à un sinistre, accentuation du déséquilibre bilantiel, diminution des coussins de liquidité	RISQUES DE LIQUIDITÉ				■ Politique de limitation des risques en matière de gestion de la liquidité et du refinancement fondée sur l'aversion au risque à travers d'indicateurs dont certains avec limites et seuils précisés dans l'ILAAP
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique.	■ Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec le dérèglement climatique ■ Inadaptation du tarif des polices d'assurance	RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT				■ Activité diversifiée entre activités vie et non vie ■ Identification dans le portefeuille des actions, obligations d'entreprises détenu les plus exposés au risque physique ■ Suivi de l'évolution attendue des pertes liées aux catastrophes naturelles ■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques sur le portefeuille immobilier
■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée	■ Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par zones géographiques
■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise compte de ce risque	■ Baisse du PNB, des revenus financiers et augmentation des provisions comptables ■ Impact financier suite à l'évolution de la réglementation	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				■ Suivi d'une veille réglementaire ■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteur d'activité et zones géographiques

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques ■ Financement sur une contrepartie controversée	■ Risque de défaut de paiement ■ Risque de dépréciation d'actifs existants ■ Risque de dégradation de la valeur des garanties ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi pas des baisses de cotations	RISQUES DE CRÉDIT				■ Identification des secteurs avec des expositions sensibles aux risques climatiques ■ Intégration de critères ESG à l'octroi des financements et identification des diagnostics de performance énergétique (DPE) sur les biens immobiliers ■ Processus d'enrichissement du risque climatique dans le cadre d'appétence aux risques ■ Politique crédit avec des seuils d'alerte et/ou limites ■ Processus d'intégration du risque climatique dans la cartographie des risques ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectif de réduction de 20% à fin 2027 de l'empreinte carbone des financements en lien avec l'exécution du plan stratégique ■ Politiques sectorielles de désengagement ou d'accompagnement des secteurs en transition. ■ Identification des principaux canaux de transmissions par secteur. ■ Application des politiques sectorielles (grilles d'analyse intégrant les notations extra financières des contreparties et les controverses)

Légende - mesure de l'impact :  Faible  Moyen  Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance / compétence pour structurer les offres ■ Financement ou investissement sur une contrepartie controversée ■ Non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/ décisions d'investissement ■ Non respect des engagements environnementaux et climatiques	■ Défaut d'attractivité externe ■ Risque juridique ■ Atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs etc.) vis-à-vis de la banque. ■ Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique ■ Risques de pertes de clients si ces derniers considèrent que l'entreprise n'agit pas assez en faveur de l'environnement - défaut de conseil, manquement non délibéré ■ Risque de réputation et de responsabilité pour inaction climatique	RISQUES OPÉRATIONNELS				■ Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers ■ Développement des prêts à impact ■ Renforcement des compétences des collaborateurs ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectif de réduction de 20% à fin 2027 de l'empreinte carbone des financements en lien avec l'exécution du plan stratégique ■ Application des politiques sectorielles (grilles d'analyse intégrant les notations extra financières des contreparties et les controverses) ■ Objectifs de la stratégie climat : alignement des activités avec la trajectoire climatique

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

Les facteurs de risques climatiques ayant les impacts les plus importants sur le profil de risque du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et donc de la BFCM et ses filiales sont :

- les risques physiques sur les risques de crédit à long terme ;
- les risques de transition sur les risques de crédit à moyen terme ;
- les risques physiques sur les risques opérationnels à long terme ;
- les risques de transition sur les risques stratégiques et d'activité à moyen terme.

Ces résultats éclairent la gestion des risques et les mesures de pilotage stratégique mises en place.

La significativité de l'impact des risques physiques et de transition est globalement plus importante au-delà de trois ans.

Risques de transition

Les risques de transition, peuvent se manifester de façon différenciée selon les secteurs d'activité[1]. La BFCM a donc intégré au suivi des encours une classification en lien avec le risque de transition, et analyse dans cette optique :

- les expositions aux secteurs identifiés comme sensibles de façon semestrielle ;
- les expositions aux secteurs couverts par des politiques sectorielles (incluant les énergies fossiles) (cf. paragraphe 3.5.12.2.2.6.2) ;
- les encours aux secteurs éligibles à la taxonomie (cf. paragraphe 3.5.7.4) ;
- la performance énergétique des bâtiments financés (cf. paragraphe (3.5.18.6.1.2) ;

Par ailleurs, la BFCM travaille sur la mesure de l'empreinte carbone de ses financements. La méthodologie utilisée ainsi que les résultats de la mesure de celle-ci sont présentés au sein du paragraphe 3.5.2.2.1 du présent document.

Risques physiques

Afin de mieux identifier sa vulnérabilité aux risques physiques, la BFCM applique la méthodologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'évaluation de l'exposition de ses infrastructures et de ses actifs financés aux risques climatiques physiques.

L'exposition de la BFCM et ses filiales aux risques physiques climatiques

Les analyses sont menées au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intègrent la BFCM et ses filiales.

Côté infrastructure du groupe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale capitalise sur les travaux existants menés par la CNCM en matière de risques opérationnels, et développe un outil d'identification de l'exposition de ses installations aux risques physiques climatiques en commençant par une cotation de la vulnérabilité de ses infrastructures aux inondations.

Concernant la mesure de la sensibilité des expositions de crédits, Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe depuis 2021 à des travaux coordonnés par la CNCM, qui permettent d'avoir une vision de la vulnérabilité des actifs économiques en zones exposées, cartographiés pour les aléas suivants :

Risques aigus	Risques chroniques
Inondation	Variation des températures
Sécheresse	Variation des précipitations
Tempête, grêle et neige	Hausse du niveau de la mer
Vague de froid	Évolution du trait de côte
Vague de gel	Évolution du régime des vents
Vague de chaleur	Stress hydrique

Ces travaux ont permis la création de cartes de risques intégrant les caractéristiques méthodologiques suivantes :

- granularité au niveau code postal sur le périmètre de la France ;
- échelle de risques à cinq niveaux ;
- données historiques et prospectives (horizon 2050), de sources publiques et scientifiques.

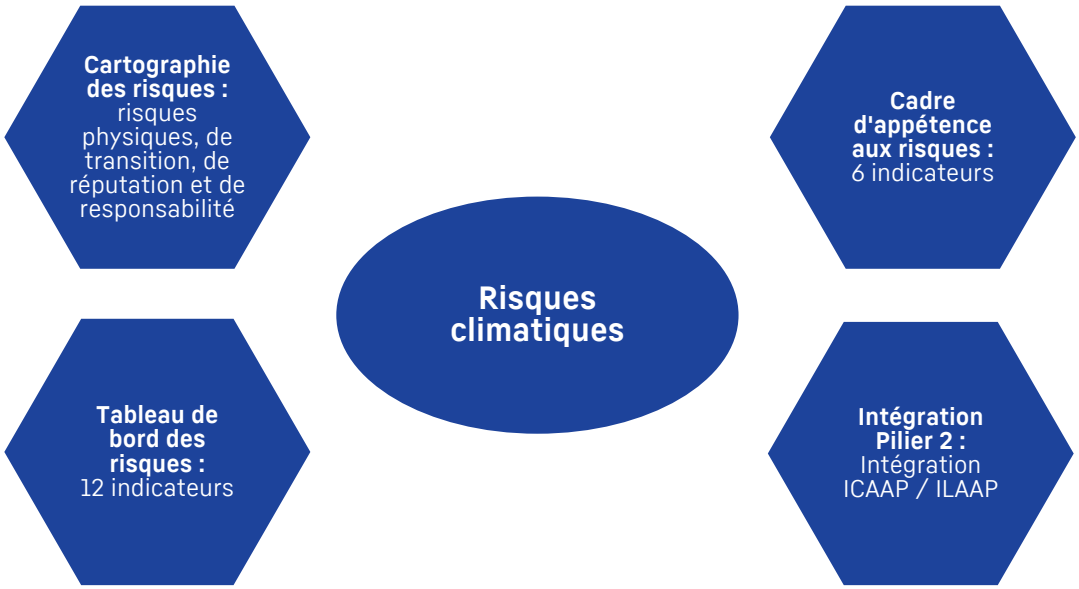
Risques de responsabilité et réputation

Les risques physiques et de transition peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, de la mise en cause de la responsabilité juridique, en lien avec des recours ou contentieux (ce « risque de responsabilité » peut notamment survenir à la suite du non respect des engagements du groupe, ou de la conduite d'activités portant atteinte aux sujet ESG) ou un risque de réputation pouvant se matérialiser de manière directe ou indirecte résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement.

Ces risques ont été intégrés, en 2022, à la cartographie globale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans laquelle dans laquelle sont inscrits les risques de la BFCM et de ses filiales. Suite à cela, un chantier national a été lancé et a abouti en 2023 à la formalisation d'un dispositif national de gestion des risques de responsabilité et réputation, dans lequel s'inscrit la BFCM.

[1] *Selon l'ACPR, ces 7 secteurs NACE sont : (A01) Culture et production animale, chasse et services annexes ; (B) Industries extractives ; (C19) Cokéfaction et raffinage ; (C20) Industrie chimique ; (C23) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; (C24) Métallurgie ; (E37-39) Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets.*

Ces risques sont intégrés dans le cadre de gestion des risques du groupe, tel que :



La BFCM et ses filiales contribuent, dans ce cadre mis en place, aux indicateurs permettant une perception directe et indirecte pesant sur sa réputation et sa responsabilité. La mise en place de ces indicateurs permet une quantification des risques de réputation liés aux facteurs climatiques et environnementaux.

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Les travaux d'identification des impacts, risques et opportunités sont effectués aux bornes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et adaptés à la BFCM et ses filiales.

Impacts

Impacts et dépendances liés aux opérations propres

En tant qu'entreprise de services, les dépendances et impacts directs des opérations de la BFCM et ses filiales sur la biodiversité sont limités. L'activité de la BFCM et ses filiales consistent essentiellement à proposer des services financiers, avec pour ressources l'usage de bureaux et de services numériques. La principale dépendance directe et indispensable à l'activité est donc la consommation d'énergie des bâtiments et des équipements électroniques. De façon secondaire, les bâtiments sont dépendants de certains services de régulation[1], comme la régulation du climat (i.e., l'absorption du CO_2 par les forêts et océans), mais le potentiel d'impact sur le modèle économique de la BFCM et les répercussions financières d'un aléa climatique affectant les bâtiments restent négligeables.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a toutefois intégré ses opérations propres dans son périmètre d'analyse en évaluant les dépendances et l'impact de son parc immobilier sur la biodiversité. Cette analyse s'appuie sur les résultats d'une étude menée niveau Groupe Crédit Mutuel avec l'outil BIODI-BAT, conçu par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) pour évaluer les pressions qui s'exercent sur la biodiversité mais aussi l'état de cette dernière autour des bâtiments. L'outil apporte également une aide dans l'identification de potentielles actions à mettre en œuvre en matière de conservation, de régénération et de restauration de la biodiversité autour des bâtiments.

L'impact du parc immobilier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur la biodiversité et les écosystèmes est peu matériel en comparaison des impacts générés par les chaines de valeur de milliers d'entreprises clientes qu'il finance ou dans lesquelles il investit. De plus, le parc immobilier se situe majoritairement dans des zones déjà artificialisées (zones urbaines), ce qui implique que la surface artificialisée directement par les installations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est négligeable.

Cet impact est également négligeable du point de vue de son étendue. En effet, la majorité du parc immobilier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se situe en France, alors que les impacts potentiellement générés par ses clients s'étendent à une échelle mondiale. La probabilité que des zones très riches en biodiversité et clés en matière de services de régulation et de soutien soient menacées est donc largement plus élevée sur la phase aval de la chaine de valeur. Pour cette raison, il n'est pas prévu actuellement de déployer une analyse plus fine des impacts et opportunités pour la biodiversité liés aux opérations propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ni de mettre en œuvre des mesures d'atténuation concernant la biodiversité.

De même, bien qu'exerçant des activités de presse régionale différentes des activités financières de la plupart des entités du groupe, le groupe EBRA présente des impacts directs sur la biodiversité relativement faibles comparés à ses impacts indirects, notamment liés à son approvisionnement en ressources nécessaires à la production de la pâte à papier (voir 3.5.6.2.1.1 Gestion des matières premières). Le parc immobilier du groupe EBRA, principalement localisé en zones déjà relativement artificialisées, a par ailleurs un impact peu matériel sur l'artificialisation des sols.

Compte tenu de la complexité de la chaîne de valeur et des données liées à la biodiversité, La BFCM et ses filiales n'ont pas mené de consultations auprès des communautés affectées.

Impacts du portefeuille de financement (périmètre bancaire)

La BFCM et ses filiales ont contribué à la structuration d'une approche d'évaluation sectorielle des risques environnementaux. Cette approche a été élaborée en coordination avec la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Le référentiel sectoriel obtenu se structure de la façon suivante : la nomenclature NACE en lignes et les risques environnementaux non climatiques (physique et de transition) en colonnes. L'indicateur retenu pour la mesure du risque de transition est l'étude des pressions sur la biodiversité, permettant également d'estimer les impacts du

[1] *Il s 'agit des processus naturels qui maintiennent les équilibres environnementaux.*

portefeuille de financement sur la biodiversité et les écosystèmes.

L'outil ENCORE (version 2018)[1] a été utilisé pour mener à bien cette étude des impacts sur la biodiversité du portefeuille de financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale auquel la BFCM contribue (cf. état de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale section 3.1.1.4.1).

En définitive, ces travaux permettent d'estimer la part des encours du portefeuille de financement de la BFCM relevant d'un secteur ayant un impact fort sur la biodiversité et les écosystèmes. Suite à l'étude effectuée, 25% du portefeuille de financement de la BFCM a un impact fort sur la biodiversité et les écosystèmes.

Des travaux sont en cours pour être en mesure d'estimer de manière plus précise et quantitative les impacts du portefeuille de financement de la BFCM sur la biodiversité et les écosystèmes. Les axes d'amélioration envisagés sont : une actualisation des données d'impact sectoriel utilisées ; une prise en compte de la localisation des impacts ; une mesure précise lorsque cela est possible.

Impacts et dépendances du portefeuille d'investissement (périmètre de la gestion d'actifs)

Les impacts des investissements sur la biodiversité s'évaluent au travers d'une empreinte biodiversité. La mesure de celle-ci se base sur quatre des cinq pressions définies par l'IPBES (les espèces exotiques invasives ne sont pas couvertes à ce jour). L'outil utilisé pour la mesure de l'empreinte est BIA-GBS[2].

L'empreinte biodiversité permet d'évaluer le risque de transition du portefeuille car il est considéré que plus une entreprise a une empreinte importante, plus elle sera exposée à un risque de transition élevé.

BIA-GBS mesure également la dépendance des entreprises, des institutions financières et des entités souveraines vis-à-vis des services écosystémiques.

Le modèle Biodiversity Impact Analytics couvre 94% du total des actifs (actions et obligations) analysables et détenus en direct par Crédit Mutuel Asset Management.

Le score de dépendance des processus utilisés par secteur d'activité aux services écosystémiques permet d'estimer l'exposition du portefeuille au risque physique.

Risques

Pour identifier les risques les plus matériels sur la chaine de valeur du groupe et leurs localisations, la BFCM s'appuie sur les travaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale lancés à l'échelle nationale en 2023, en s'appuyant sur les recommandations de la TNFD[3].

La TNFD a été choisie car c'est une initiative mondiale qui a pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution.

Les risques des acteurs financiers liés à la nature sont majoritairement associés à leurs activités de financement et d'investissement, ce qui est confirmé par l'ensemble des guides et référentiels internationaux (NGFS, TNFD, EFRAG, Commission Européenne, etc.). Ces risques sont distingués en risques physiques et en risques de transition :

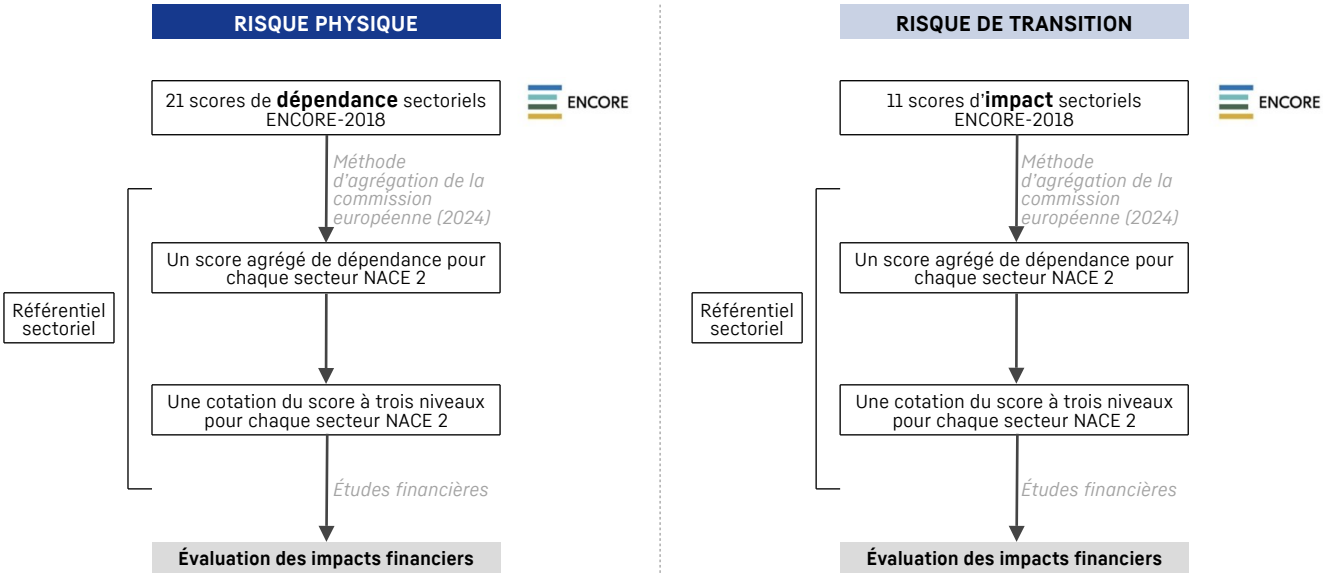
- le risque physique peut se matérialiser par la rupture ou la dégradation de services écosystémiques dont dépend une entreprise. Ainsi plus une entreprise est dépendante de services écosystémiques, plus le risque physique est élevé.
- le risque de transition peut être causé par le non alignement entre les pratiques d'une entreprise et les attentes de ses parties prenantes en matière de protection de biodiversité et des services écosystémiques. Ainsi, plus les entreprises ont des pratiques à impact négatif sur la biodiversité, plus leur risque de transition est important.

Identification des secteurs à risques pour les activités de financement et d'investissement

La BFCM et ses filiales s'appuient sur le référentiel d'identification des secteurs établi par Crédit Mutuel Alliance Fédérale présentant des risques environnementaux. Ce référentiel est basé sur les données publiques issues de l'outil ENCORE[4] (version 2018).

L'analyse permet ainsi d'obtenir une vision comparative et hiérarchisée des vulnérabilités économiques face aux enjeux environnementaux. Le graphique ci-dessous synthétise l'évaluation des impacts financiers sur les secteurs :

[1] *Partenaires ENCORE (Global Canopy, UNEP FI and UNEP-WCMC). (2018). ENCORE : ENCORE's knowledge base outlining business impacts and dependencies on biodiversity (Version 2018) [Base de données]. https://www.encorenature.org/en*
[2] *BIA-GBS est un outil développé par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité. Il permet de mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et des Etats, en évaluant l'impact de leurs activités sur la biodiversité.*
[3] *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (https://tnfd.global)*
[4] *ENCORE Partners (Global Canopy, UNEP FI, and UNEP-WCMC). (2025). ENCORE: Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure. Version 2018. Disponible au lien suivant : https://encorenature.org. DOI: https://doi.org/10.34892/dz3x-y059.*



Évaluation des risques – impact des risques environnementaux non-climatiques sur les risques traditionnels bancaires

L'analyse des risques physiques et de transition de la banque s'évalue au niveau de différentes catégories de risques bancaires.

La BFCM et ses filiales s'inscrivent , pour leurs activités, dans la matrice des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui a retenu quatre catégories de risque dans son périmètre d'analyse des risques liés à la nature :

- le risque de crédit ;
- le risque opérationnel ;
- le risque d'assurance du conglomérat ;
- le risque stratégique et d'activité.

Pour chacune de ces catégories de risque bancaire, l'objectif est d'étudier les dépendances, les corrélations ou les causalités potentielles entre des variables environnementales et des variables financières.

L'ensemble des études permet d'alimenter la production d'une matrice de matérialité des risques liés à la nature. La matrice produite est un outil de suivi, présentant une cotation des risques à 3 niveaux et sur 3 horizons de temps. L'outil fait l'objet d'une mise à jour annuelle et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Son armature et les résultats pour 2024 sont les suivants :

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique ■ Défaut d'anticipation du groupe à la prise en compte de ce risque ■ Dégradation croissante des services écosystémiques et impacts financiers attendus à l'horizon 2030 ■ Portefeuille impacté par l'augmentation des zones à stress hydriques	■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi pas des baisses de cotations	RISQUES DE CRÉDIT				■ Travaux d'identification de dépendances aux services écosystémiques et l'impact des risques physiques par secteurs d'activité par la réalisation d'études via ENCORE ■ Étude sectorielle pour la filière agricole ■ Politiques sectorielles ■ Financement de projets de restauration via Crédit Mutuel Impact
■ Exposition physique du groupe en raison de la fréquence et intensité des catastrophes naturelles ■ Dégradation des services écosystémiques liés à la régulation (climat, flux hydriques, stabilité des sols…)	■ Exposition physique du groupe en raison de la fréquence et intensité des catastrophes naturelles ■ Dégradation des services écosystémiques liés à la régulation (climat, flux hydriques, stabilité des sols…)	RISQUES OPÉRATIONNELS				■ Procédure interne du groupe pour la poursuite de l'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Suivi de l'exposition des bâtiments du groupe aux aléas climatiques ■ Analyses de l'état et des pressions sur la biodiversité autour des bâtiments groupe (BIODI-BAT)

Légende - mesure de l'impact :  Faible  Moyen  Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE PHYSIQUE

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Dégradation des services écosystémiques qui accentuerait le risque physique (baisse de rendement pour les agriculteurs, accessibilité des matières premières, augmentation des coûts…)	■ Dégradation de la solvabilité ■ Baisse du PNB, des revenus financiers et augmentation des provisions comptables	**RISQUES STRATÉGIQUES ET D'ACTIVITÉ**				■ Travaux d'identification de dépendances aux services écosystémiques et l'impact des risques physiques par secteurs d'activité par la réalisation d'études via ENCORE ■ Étude sectorielle pour la filière agricole ■ Politiques sectorielles et engagements volontaires à des initiatives telle que Act4Nature ■ Financement de projets de restauration via la Crédit Mutuel Impact
■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique	■ Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec la dégradation de l'environnement et des services écosystémiques ■ Inadaptation du tarif des polices d'assurance	**RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT**				■ Diversification entre vie et non vie ■ Analyse sectorielle du portefeuille et choix d'investissements

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
■ Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux environnementaux ■ Financement sur une contrepartie controversée ■ Aggravation des pressions sur la biodiversité résultant d'une transition plus abrupte ■ Réglementations et politiques d'ampleur (CSRD, CSDDD, loi ZAN...), ne laissant pas ou peu temps de temps à la mise en conformité ■ Attente des parties prenantes	■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi pas des baisses de cotations	RISQUES DE CRÉDIT				■ Travaux d'identification de dépendances aux services écosystémiques et l'impact des risques par secteurs d'activité par la réalisation d'études via ENCORE ■ Politiques sectorielles ■ Engagement volontaire à travers act4nature, Finance for Biodiversity Foundation
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux ■ Financement ou investissement sur une contrepartie controversée ■ Non intégration de critères environnementaux à l'octroi de crédits/ décisions d'investissement ■ Non respect des engagements environnementaux ■ Non-conformité avec les paquets réglementaires français et européen ■ Mauvaise compréhension et/ou mesure des impacts et dépendances liés à la biodiversité	■ Risque de perte de clientèle ■ Défaut d'attractivité ■ Risque juridique ■ Atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) ■ Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique	RISQUES OPÉRATIONNELS				■ Politiques sectorielles ■ Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers ■ Développement des prêts à impact ■ Plan de sortie du charbon ■ Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et l'infrastructure dans le pétrole et le gaz ■ Objectifs de la stratégie climat : alignement des activités avec la trajectoire climatique ■ Engagement volontaire à travers act4nature, Finance for Biodiversity Foundation

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ : LE RISQUE DE TRANSITION

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			< 3 ans	3 – 10 ans	> 10 ans	
■ Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance/ compétence pour structurer les offres ■ Absence de définition de la trajectoire environnementale : non intégration de critères à l'octroi de crédits/décisions d'investissement ■ Risque lié aux réglementations telles que la directive européenne sur la restauration des écosystème anticipée pour 2026-2027, CSRD, CSDDD, loi anti-déforestation... ■ Attente des parties prenantes ■ Bouleversement de l'environnement concurrentiel et rupture stratégique	■ Perte de clientèle : risque stratégique et financier ■ Inadaptation du modèle d'affaires pouvant affecter les standards de rentabilité ■ Mise en défaut réglementaire pouvant constituer une menace sur l'environnement et les populations	**RISQUES STRATÉGIQUES ET D'ACTIVITÉ**				■ Processus d'intégration du risque biodiversité dans la cartographie des risques ■ Recherche de compétences techniques adaptées dans les différents métiers ■ Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie interne
■ Investissement sur une contrepartie controversée ■ Impact réglementaire de plus en plus restrictif sur certains secteurs comme l'immobilier ■ Risque de non réassurance	■ Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...)	**RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT**				■ Activité diversifiée entre activités vie et non vie ■ Analyse et répartition sectorielles du portefeuille ■ Prise compte de critères liés à la biodiversité lors de l'investissement ■ Veille réglementaire ■ Politique ESG des Assurances du Crédit Mutuel

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

L'évaluation des risques liés à la biodiversité repose sur l'utilisation des scénarios TNFD n°3 (risque physique) et n°1 (risque de transition).
Le scénario TNFD n°3 *Sand in the gears* est le plus pessimiste avec une dégradation sévère des services écosystémiques combinée à une absence de réponse ordonnée de la part des acteurs de la société : l'érosion s'accélère et de nombreux points de bascule sont atteints à travers les écosystèmes. Ceux-ci commencent à se matérialiser à travers certains secteurs économiques autour de 2030.

A contrario, le scenario TNFD n°1 *Ahead of the game* est le plus optimiste : mobilisation efficace des acteurs de la société dont le déploiement d'actions et de mesures permettent d'assurer un déclin modéré de la biodiversité et d'éviter l'emballement du franchissement de points de bascules.

Cette analyse s'appuie également sur la production d'indicateurs qualitatifs, l'identification et l'évaluation des canaux de transmission des risques. Les indicateurs qualitatifs sont notamment élaborés à partir des données issues de l'outil ENCORE, permettant d'éclairer les liens entre les dépendances et impacts des activités économiques sur la nature. L'analyse des canaux de transmission repose sur une approche qualitative, intégrant des sources telles que les dires d'experts et les rapports spécialisés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas encore poussé l'analyse sur les risques systémiques. Cette dernière typographie de risque est inscrite sur la feuille de route 2025. Elle intègre la BFCM et ses filiales.

3.5.1.4.2 IRO2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Après identification des normes matérielles qui font l'objet d'une publication dans le présent état de durabilité (cf. section 3.5.1.3.3), la BFCM et ses filiales ont ensuite passé en revue les informations matérielles (points de données) à publier au regard des exigences de publication. Les mesures transitoires de l'annexe C de l'ESRS 1 ont été prises en compte. Si un point de données ne peut être relié à un IRO matériel, ce point de données ne donne pas lieu à une publication.

Une table recense toutes les exigences de publication de la norme ESRS 2 matérielles en 3.5.17. Dans cette section figure également un tableau indiquant les points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE.

Environnement

3.5.2 ESRS E1 - Changement climatique

3.5.2.1 Gouverner les enjeux liés au climat

Impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique

ESRS E1 Changement climatique

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Atténuation	1	**Emissions de GES sur toute la chaîne de valeur** Emissions de GES générées par les opérations propres du groupe (gestion des bâtiments, flotte automobile) et par ses activités de financement et d'investissement (entreprises financées et investies fortement émissives)	Impact négatif réel	*	*	*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie), Opérations propres, Presse
	2	**Contribution à la réduction des émissions GES des contreparties assurées** Impact positif lié à une gestion durable des sinistres	Impact positif réel			*	*	*	*	Assurance non-vie
	3	**Réponse insatisfaisante aux attentes des parties prenantes sur le climat** Risques financiers de stratégie et d'activité lié à une réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes sur le sujet de l'atténuation du changement climatique	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
Atténuation et adaptation	4	**Considérations climatiques insuffisamment intégrées dans la gestion du risque de crédit** Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques de transition dans la gestion du risque de crédit	Risque potentiel			*		*		Financement
	5	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques dans la gestion du risque de crédit (cycle de vie du crédit)	Risque potentiel			*			*	Financement
	6	**Contribution à la transition climatique** Financements et investissements dans des projets moins carbonés/porteurs de solutions	Impact positif réel			*	*	*		Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	7	Opportunités offertes par le financement de la transition climatique et par le développement de produits dédiés en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique	Opportunité actuelle			*	*	*	*	Financement
	8	Opportunité d'investissement dans des entreprises innovantes sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique	Opportunité potentielle			*		*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)
Adaptation	9	**Exposition du groupe aux risques de transition** Risques financiers, de stratégie et d'activité en raison d'un bouleversement de l'environnement concurrentiel et à des ruptures stratégiques	Risque potentiel	*	*	*		*	*	Transverse
	10	**Exposition du groupe aux risques physiques** Risque financier causé par l'augmentation de la sinistralité (entreprises, particuliers) du fait du changement climatique	Risque actuel			*		*	*	Assurance non-vie
	11	Risques financiers et opérationnels lié à une forte exposition des installations du groupe au risque physique pouvant causer un arrêt des opérations quotidiennes (e.g., perturbation des réseaux et des infrastructures : coupures de courant, arrêt des serveurs, inondations, incendies, tempêtes, stress hydrique)	Risque potentiel		*				*	Opérations propres

La BFCM et ses filiales génèrent des émissions de gaz à effet de serre tout au long de sa chaîne de valeur, à travers leurs propres opérations et leurs activités de financement et d'investissement. Il en résulte un impact négatif sur le changement climatique :

- émissions directes et indirectes liées aux opérations : Elles proviennent du fonctionnement de ses bâtiments (notamment la consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage), de l'utilisation de sa flotte automobile, ainsi que des déplacements professionnels de ses collaborateurs. À cela s'ajoutent notamment les émissions liées à l'achat de biens et services nécessaires à ses activités (matériel informatique, papier, services numériques, etc.) ;
- émissions financées liées aux financements et investissements : En tant qu'acteur financier, la BFCM et ses filiales jouent un rôle clé dans l'économie réelle en finançant des entreprises et des projets. Cependant, ces financements et investissements peuvent être dirigés vers des secteurs fortement émetteurs, comme l'énergie, l'industrie ou les infrastructures, contribuant indirectement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le changement climatique est également un facteur de risques qui oblige la BFCM et ses filiales à repenser à sa stratégie et à adapter son cadre de gestion des risques :

- des événements climatiques plus sévères et plus fréquents exposent la BFCM et ses filiales à des risques financiers et opérationnels. Ils sont plus particulièrement susceptibles d'affecter le métier assurance *via* une hausse de la sinistralité, ainsi que la continuité de l' activité en menaçant les installations ;
- sans évolution de sa stratégie pour répondre aux défis du changement climatique et aux attentes des parties prenantes,la BFCM et ses filiales s'exposeraient à des risques financiers, stratégiques et opérationnels. Le durcissement des réglementations, l'évolution des attentes des clients, ainsi que l'essor de nouvelles offres concurrentielles plus durables pourraient en effet conduire à une perte de compétitivité face à des acteurs plus engagés et fragiliser son position sur le marché ;
- une prise en compte insuffisante des considérations climatiques exposerait la BFCM et ses filiales à un risque de crédit accru. Par exemple, le financement d'actifs immobiliers situés dans des zones vulnérables aux aléas climatiques pourrait entraîner des pertes en cas de dévalorisation ou de défaut de paiement. De même, le soutien à des entreprises fortement dépendantes des énergies fossiles l'exposerait à des risques liés aux évolutions réglementaires et à la transition énergétique, pouvant affecter sa solvabilité et impacter son portefeuille.

À contrario le changement climatique est une source d'opportunités et d'impacts positifs. La BFCM et ses filiales s'engage en effet à accompagner ses clients dans leurs propres efforts de décarbonation :

- en finançant et investissant dans des entreprises innovantes, des projets moins carbonés ou porteurs de solution ;
- en développant des produits dédiés en faveur de l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique ;
- en déployant des politiques responsables, comme notre politique de gestion durable des sinistres dans le métier d'assurance.

En soutenant les clients dans leur transition vers des activités plus durables et moins carbonées, la BFCM et ses filiales contribuent à la réduction globale des émissions tout en alignant progressivement son bilan sur des trajectoires compatibles avec l'objectif de neutralité carbone 2050.

3.5.2.2 Stratégie climat d'atténuation

La stratégie climat d'atténuation est élaborée au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et couvre la BFCM et ses filiales.

3.5.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030

EMPREINTE CARBONE DE LA BFCM ET SES FILIALES

Empreinte interne



Emissions liées à notre fonctionnement en tant qu'entreprise

369 ktCO2eq*

Scopes 1,2 et 3 hors 3.15

Empreinte du bilan



Emissions liées à nos activités de financement et d'investissement

49 tCO2eq/M€ prêté

Scopes 3.15 - Investissements périmètre bancaire

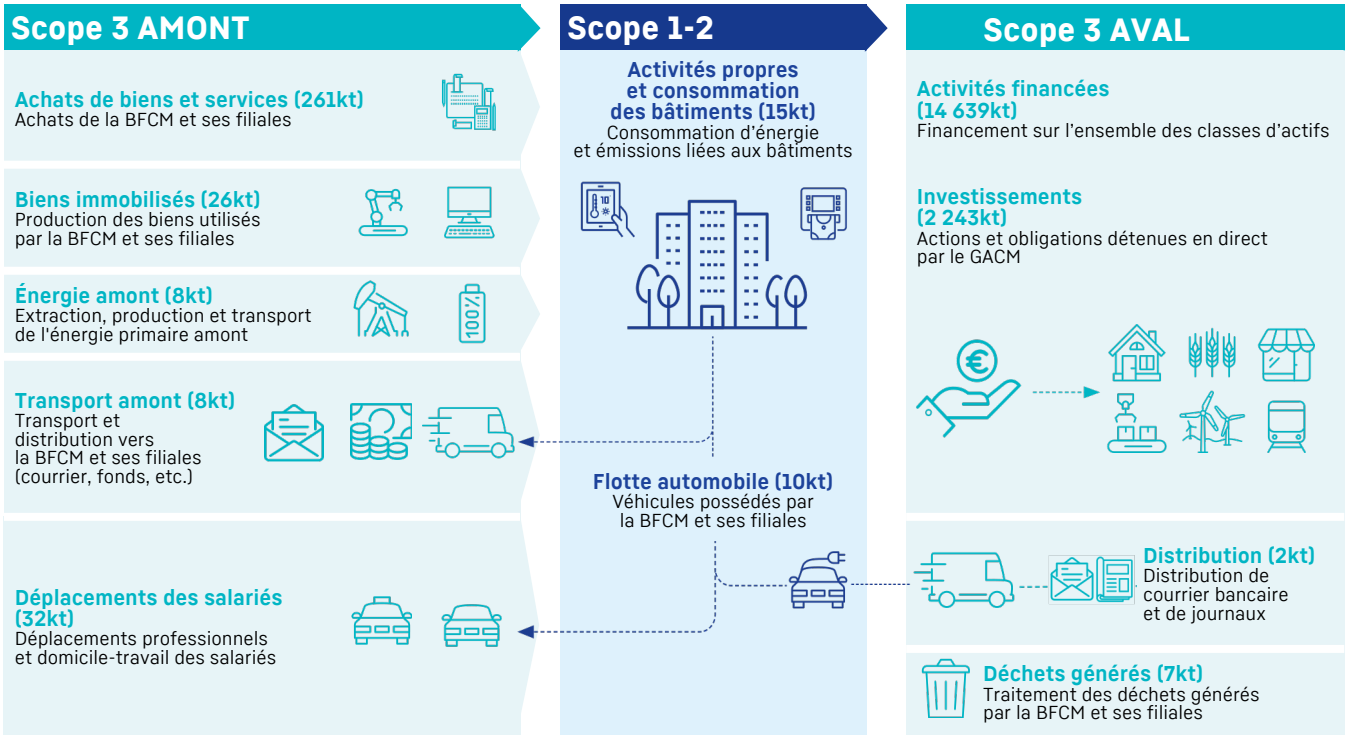
37 tCO2eq/M€ investi

Scopes 3.15 - Investissements périmètre assurances

**Basé sur la localisation*

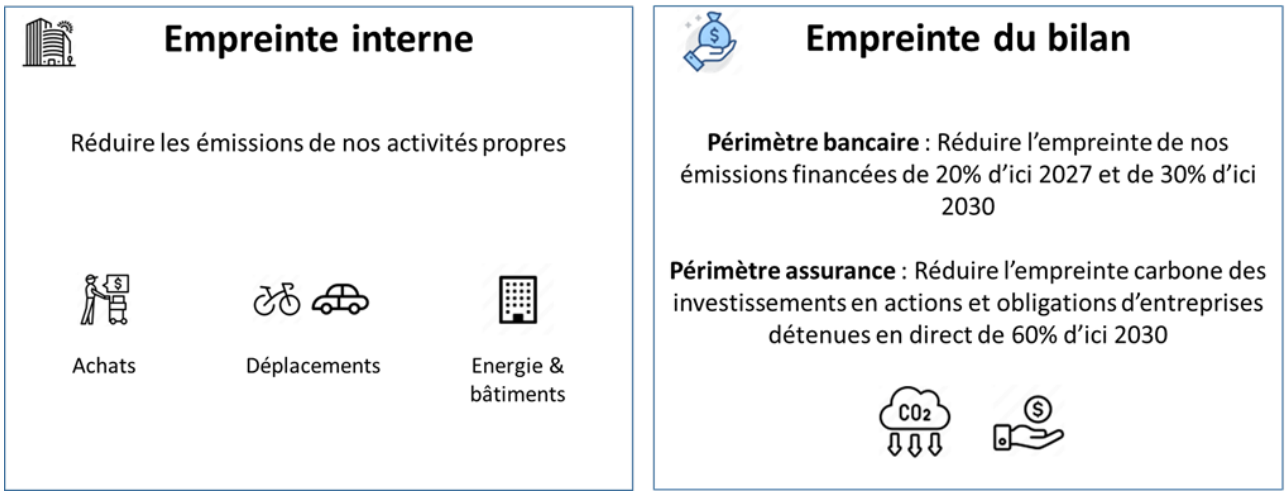
L'empreinte interne représente environ 2 % de l'empreinte totale de la BFCM et de ses filiales. Elle est ainsi marginale par rapport à l'empreinte des émissions financées. Au-delà des enjeux, les mesures sont différentes sur ces deux périmètres, ainsi que les méthodologies de calcul et les leviers de décarbonation. Le détail du calcul de l'empreinte interne et de l'empreinte du bilan ainsi que les méthodologies utilisées sont présentés en sections 3.5.2.2.1.1 et 3.5.2.2.1.2.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS PAR POSTE DU GHG PROTOCOL [1]



OBJECTIFS DE DÉCARBONATION

La BFCM et ses filiales s'inscrivent dans les objectifs d'empreinte interne et d'empreinte du bilan, présentés ci-dessous, définis au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



La BFCM et ses filiales a priorisé le chiffrage des objectifs liés à l'empreinte du bilan, qui représente environ 98 % de ses émissions mesurées. Toutefois, elle considère qu'il est important d'agir sur l'ensemble des émissions et de nombreuses actions sont menées pour réduire son empreinte interne. Des travaux ont donc été entrepris et sont en cours pour quantifier son plan de transition sur le volet empreinte interne. Ces premiers éléments chiffrés sont indiqués dans la section 3.5.2.2.1.1

Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BFCM s'est engagée à mener la révolution écologique et sociétale pour accompagner la transformation écologique de ses clients et contribuer à la décarbonation de l'économie.

La BFCM n'a pas de plan de transition à ses bornes mais, sur le périmètre bancaire, participe à l'ambition du groupe de réduction

[1] *Greenhouse Gas Protocol.*

de 20 %[1] de l'empreinte carbone du bilan[2] entre 2023 et 2027[3] (hors périmètre Assurances[4]). Cette ambition a été calibrée en considérant une baisse de 5 % par an afin d'être aligné sur une trajectoire 1,5°C et en phase avec l'objectif européen Fit for 55 (réduire de 55 % les émissions de l'Union Européenne entre 1990 et 2030).

Cet objectif stratégique a été extrapolé à l'horizon 2030 sur la base des lignes directrices de SBTi[5] qui indique une trajectoire de réduction trans-sectorielle de 4,2 % par an : l'objectif à horizon 2030[6] est de réduire de 30 % l'empreinte carbone du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auquel la BFCM et ses filiales contribuent, par rapport à 2023 (en considérant les scopes 1 & 2 des clients).

Ces objectifs portent sur le périmètre couvert par l'outil de calcul principal des émissions financées qui représente 95 % des encours et 93 % des émissions du périmètre bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2024[7]. Les entités pour lesquelles un calcul a été réalisé dans d'autres outils (5 % du périmètre du calcul), et pour lesquelles le plan de réduction des émissions n'a pas pu être opérationnalisé dans le détail ne sont pas incluses dans ces objectifs.

En tant que financeur de l'économie et accompagnateur des entreprises en transition, ces deux cibles sont exprimées en baisse de l'empreinte carbone. En effet, Crédit Mutuel Alliance Alliance Fédérale est aujourd'hui en mesure de définir des cibles en valeur absolue sur les secteurs industriels dont il souhaite se désengager, notamment celui des énergies fossiles. En revanche, les autres secteurs en transition ont besoin de financements pour investir dans leur décarbonation.BFCM et ses filiales participent à l'atteinte de ces cibles. Les cibles de décarbonation sont ainsi exprimées en intensité ; intensité monétaire (TCO2e/M€) pour l'objectif global ou intensité physique (TCO2e / unité d'œuvre) pour les objectifs NZBA[8] qui ne visent pas un arrêt des financements dans les secteurs couverts mais bien l'accompagnement des industriels dans leur démarche de décarbonation.

L'objectif de décarbonation sur le périmètre Assurances est décrit dans la section 3.5.2.2.2.3 Empreinte du bilan - activité des assurances.

3.5.2.2.1.1 Empreinte carbone interne (liée à l'activité de fonctionnement de la banque)

Méthodologie de calcul des émissions liées à l'empreinte interne

Le calcul des émissions liées au fonctionnement propre de la BFCM et ses filiales (empreinte interne) respecte les principes de la méthodologie proposée par le *GHG Protocol*[9]. Pour l'ensemble des postes inclus dans le périmètre de calcul, les émissions sont calculées dans une approche bottom-up, sur base des données de consommation de chaque entité, converties en émissions carbone, à partir de facteurs d'émissions et ensuite agrégées au niveau de la BFCM.

Les émissions sont principalement calculées à partir de données secondaires (moins de 5 % de données primaires). Toutefois, des travaux sont en cours afin d'améliorer la précision du calcul, avec des données primaires, et notamment sur le poste des achats de biens et service, pour lequel le groupe travaille à obtenir des données d'émissions de CO2 directement auprès de ses fournisseurs.

Plus précisément, les émissions provenant de l'énergie sont estimées sur base des données de consommations réelles remontées par les entités du groupe, en distinguant le gaz naturel & citerne, le fioul, les fuites des gaz réfrigérants, l'électricité consommée, vapeur d'eau et eau glacée. Pour les émissions du parc automobile du groupe, elles sont estimées à partir des kilomètres effectués annuellement, en distinguant les différentes motorisations (diesel, essence, hybride et électrique). Les facteurs utilisés pour l'émissions des véhicules sont ceux fournis par la carte grise du véhicule.

Les émissions des achats de biens et services et du fret amont s'appuient sur des facteurs monétaires (source ADEME) et la ventilation de différentes catégories d'achats (code de charge administrative). Les principaux profils carbone des achats sont : (i) l'imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi-technique des bâtiments ; (ii) l'assurance, services bancaires, conseil et honoraires ; (iii) les produits informatiques, électroniques et optiques.

Les émissions des biens immobilisés se basent sur les données unitaires, en distinguant la flotte automobile (véhicules par type de motorisation), les biens informatiques (avec distinction des types de matériels informatiques) et les bâtiments (en se basant sur la surface des bâtiments occupés par le groupe).

Les émissions liées aux déchets se basent sur les effectifs (ETP) de chaque entité, des profils moyens de tonnes de déchets générés pour un employé du secteur tertiaire, en tonnes / ETP (source INSEE), en distinguant les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Les émissions des déplacements professionnels sont estimées sur base des kilomètres effectués, en distinguant l'avion, le train, les trajets en taxi ou location de voiture, les transports en commun ou l'utilisation d'une voiture personnelle (distinction par type de motorisation). Pour les déplacements domicile - travail, une enquête domicile travail menée en 2023 au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet d'estimer, pour chaque entité, les kilomètres moyens effectués par les collaborateurs, en distinguant les différents modes de transport : vélo mécanique, vélo électrique, trottinette/gyropode, RER/Métro/Tram/Bus, train Grande ligne, Moto/Scoot, voiture électrique, voiture hybride, voiture essence, voiture diesel. Pour chacun des modes de transport, les émissions sont calculées en fonction de facteurs d'émissions spécifiques et des effectifs 2024 des entités.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la base empreinte de l'ADEME et de l'IEA et AIB (pour les mix électriques), au vu de l'exposition géographique du groupe, très largement européenne.

L'inflation est prise en compte en ajustant les facteurs d'émission monétaires (16 % d'inflation sur 2016-2023 et 18 % sur 2016-2024 ; source INSEE).

---

[1] *L'objectif a été validé dans le cadre du plan stratégique Crédit Mutuel Alliance Fédérale par tous les organes de gouvernance présentés dans l'ESRS 2.*
[2] *L'empreinte carbone d'un financement ou d'un investissement s'exprime en tonnes de CO2e par M€ de financement ou d'investissement.*
[3] *Point de référence : arrêté au 31 décembre 2023, en considérant les scopes 1 et 2 des clients : 44,3 TCO2e/M€ sur le périmètre couvert par l'outil de calcul*
[4] *Le périmètre couvert par cet engagement est détaillé dans le paragraphe* 3.5.2.2.1.2 *Empreinte du bilan (périmètre bancaire), a) Méthodologie de calcul des émissions financées et périmètre*
[5] *Science Based Targets Initiative.*
[6] *S'agissant d'une extrapolation de l'objectif 2027 issu du Plan stratégique, celui-ci sera soumis à réévaluation dans le cadre du prochain plan stratégique. L'objectif à 2030 a été validé en comité de gouvernance ESG Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*
[7] *Le périmètre couvert par l'outil de calcul principal inclut notamment les réseaux bancaires en France et en Belgique, la banque en ligne, la Banque de Financement de d'investissement (y compris les activités de marché), et les activités de crédit-bail mobilier et immobilier. Le périmètre additionnel est constitué par certaines entités ne partageant pas le même système d'information que le reste du Groupe et dont les encours ne remontent pas automatiquement dans l'outil de calcul principal. Il s'agit notamment de Targobank, Banque de Luxembourg, CIC Suisse, Crédit Mutuel Equity et Crédit Mutuel Impact.*
[8] *Les trajectoires NZBA sont définis au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BFCM et ses filiales participent à l'atteinte des objectifs*
[9] *Hors la catégorie 3-2 Biens immobilisés pour laquelle la méthode de calcul basée sur l'amortissement du bien est utilisée contrairement à une comptabilisation complète des émissions lors de l'acquisition dans le cadre du GHG Protocol.*

N° poste	Intitulé du poste	Inclus dans le périmètre de calcul
SCOPES 1 & 2		
1	Scope 1 - émissions directes	OUI (France + International)
2	Scope 2 - émissions indirectes	OUI (France + International)
SCOPE 3 - AMONT		
3-1	Produits & services achetés	OUI (France + International)
3-2	Biens immobilisés	OUI (France + International)
3-3	Amont de l'énergie	OUI (France + International)
3-4	Transport amont (transports de fonds, navettes & courrier)	OUI (France)
3-5	Déchets générés	OUI (France + International)
3-6	Déplacements professionnels	OUI (France + International)
3-7	Déplacements domicile-travail	OUI (France)
3-8	Actifs en leasing amont	Non applicable
SCOPE 3 - AVAL		
3-9	Déplacements des clients	NON(1)
3-10	Transformation des produits vendus	Non applicable
3-11	Utilisation des produits vendus	Non applicable
3-12	Fin de vie des produits vendus	Non applicable
3-13	Actifs en leasing aval	Non applicable
3-14	Franchises	Non applicable

(1) Une première estimation a été réalisée sur ce poste ; celle-ci doit être améliorée, pour mesurer plus finement : 1) les émissions du poste ; 2) le pilotage de l'action de leviers de réduction sur ce poste.

Sur l'empreinte interne, jusqu'en 2023, la mesure des émissions ne couvrait que les entités françaises de la BFCM. Pour l'état de durabilité 2024, à l'exception des postes transport amont et déplacements domicile - travail, le calcul des émissions de l'empreinte interne inclut désormais les entités étrangères de la BFCM, et notamment TARGOBANK, les filiales étrangères de Cofidis, Beobank et la Banque du Luxembourg. Le calcul intègre également les entités mise en équivalence sur lesquelles le groupe exerce un contrôle opérationnel. Toutefois, quelques entités n'ont pas pu être couvertes par le calcul, par manque de disponibilité des données, dans les délais impartis. Pour 2024, 4 entités sont exclues du calcul (Crédit Mutuel Titres, Sofédis, Carizy, Magyar Cetelem). Cela représente 619 ETP (< 1% des ETP totaux du groupe).

Résultats 2024

En 2024, les émissions internes de la BFCM et ses filiales s'élèvent à 369 milliers de tonnes de CO2e.

Le scope 3 (hors émissions financées) représente plus de 93 % du total de l'empreinte interne de la BFCM et ses filiales. Le poste principal de ce scope est celui des achats de biens et services, qui représente 261 milliers de tonnes de CO2e, i.e. 71 % du total de l'empreinte interne. C'est donc un poste tout particulièrement à enjeu pour la décarbonation des opérations propres de la banque.

3.5.2.2.1.2 Empreinte du bilan (périmètre bancaire)

Méthodologie de calcul des émissions financées et périmètre

Pour le calcul des émissions financées, la BFCM et ses filiales respectent le *GHG Protocol*. Un calcul est réalisé sur les catégories minimales définies par le *GHG Protocol* selon la méthodologie PCAF[1] décrite ci-dessous. En l'absence de norme sectorielle applicable au secteur financier, et étant donné la diversité d'interprétations des périmètres à couvrir, la BFCM et ses filliales ont retenu dans son calcul à date le périmètre suivant : entités bancaires françaises de la BFCM et principales filiales et succursales étrangères (y compris les succursales étrangères du CIC). Les entités d'affacturage ainsi que le groupe Cofidis et, plus largement, l'ensemble des encours de crédit à la consommation, ne sont pas inclus car non couverts par la méthodologie PCAF. Les expositions souveraines (prêts aux États et assimilés, obligations souveraines) sont également exclues du périmètre de calcul, la méthodologie de PCAF pour cette catégorie de clientèle n'étant pas validée par le *GHG Protocol*.

Les classes d'actifs couvertes par le calcul sont les suivantes : prêts aux entreprises (y compris leasing), financements de projets, prêts *retail* : immobilier résidentiel et véhicules, prêts immobilier commercial, actions et obligations d'entreprises. PCAF est une initiative mondiale lancée en 2015, qui regroupe des institutions financières engagées à mesurer et à divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à leurs activités de financement et d'investissement.

La méthode PCAF permet d'attribuer à la banque une partie des émissions de ses clients en prenant en compte la part de son financement dans la valeur totale de l'entreprise financée. Le calcul est réalisé selon la formule suivante :

$$\text{Émissions financées} = \text{facteur d'attribution} \times \text{émissions GES du client}$$

Le calcul des émissions financées est réalisé au niveau contrat et la méthodologie varie selon la classe d'actifs considérée.

Facteur d'attribution : le calcul dépend de la classe d'actifs. Par exemple, pour les prêts aux entreprises non cotées, le facteur d'attribution est obtenu grâce à la formule suivante :

$$Facteur\ d'attribution = \frac{Encours}{Valeur\ d'entreprise(fonds\ propres + dettes)}$$

Émissions GES du client : l'estimation dépend de la classe d'actifs et des données disponibles. Selon les données utilisées pour établir les émissions GES du client, PCAF attribue un score de qualité qui permet de donner une idée de la finesse des résultats.

[1] *Partnership for Carbon Accounting Financials.*

Exemple pour la classe d'actifs « prêts aux entreprises »

Score de qualité PCAF	Données d'émissions de GES	Modalités d'estimation des émissions
1 et 2	Données primaires vérifiées et non vérifiées Émissions de GES calculées et déclarées par les entreprises clientes	Données déclarées transmises par un fournisseur de données ou collectées auprès des clients
3	Données estimées basées sur des informations spécifiques Estimation des émissions basée sur des informations spécifiques à l'entreprise financée, comme sa production ou ses consommations d'énergie réelles. Par exemple : calcul d'émissions d'une entreprise à partir de ses données de production déclarées (par exemple : MWh produit) et des facteurs d'émission associés.	Application de facteurs d'émission physique à des données d'activité de l'entreprise financée pour les transformer en GES. Ex : financements de projets de production d'électricité ou financements d'actifs (aérien et maritime) pour lesquels des données propres à chaque projet/actif sont disponibles.
4	Données estimées basées sur des moyennes sectorielles Estimation des émissions en utilisant des moyennes sectorielles, appliquées à l'entreprise à partir de son chiffres d'affaires.	Lorsque les clients ne publient aucune donnée d'émissions ni d'activité, des proxys sectoriels sont utilisés, exprimés en TCO_2e/M€ de chiffre d'affaires.
5	Données estimées basées sur des moyennes macroéconomiques Estimation des émissions en utilisant des moyennes sectorielles sans données spécifiques à l'entreprise financée, lorsqu'on ne dispose pas des données bilancielles.	Lorsque les clients ne publient aucune donnée d'émissions ni d'activité, et qu'il n'a pas été possible de récupérer leurs données bilancielles ou qu'il y a un souci de qualité de donnée, des proxys sectoriels sont utilisés, exprimés en TCO_2e/M€ prêté.

Les proxys sectoriels monétaires utilisés sont ceux proposés par PCAF. Il s'agit de proxys monétaires qui sont, pour la majorité, des proxys micro-sectoriels, c'est-à-dire qu'ils permettent de montrer les différences d'impact d'un sous-secteur à un autre, et selon trois grandes zones géographiques, selon les recommandations de PCAF.

D'autres proxys sont également utilisés, notamment pour la classe PCAF Immobilier résidentiel. La source de données utilisée est la base ADEME des Diagnostics de Performance Énergétique.

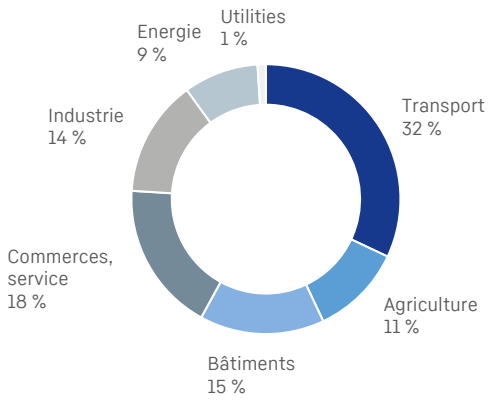
Résultats 2024

Au 31 décembre 2024, les émissions du bilan de la BFCM sur le périmètre bancaire s'élèvent à 14,6 millions de tonnes de CO2e (en considérant les scopes 1 et 2 des clients), soit une empreinte carbone de 49 TCO_2e/M€ prêté.

Périmètre	Émissions financées (en Mt CO_2e)	Empreinte carbone (en TCO_2e/M€ prêté)	Montant d'encours couvert par le calcul (en Mds€)	Score de qualité (de 1 : à 5, du meilleur au moins bon)	Part d'émissions calculées en utilisant des données primaires (en %)
Déclaration complète	14,6	49	298,7	4,2	4,1 %
Dont périmètre couvert par l'outil de calcul principal	13,1	47,6	274,3	4,2	3,5 %

À titre d'information, les émissions financées correspondant au scope 3 des clients s'élèvent à 22,8 Mt CO2e sur le périmètre complet et 19 Mt CO2e sur le périmètre couvert par l'outil de calcul. De façon générale, ces résultats sont à considérer avec prudence en raison de la complexité liée à l'élaboration de méthodologies d'estimation des émissions induites par la chaîne de valeur amont et aval des clients de la BFCM ; en particulier, le consortium PCAF indique que ses proxys sectoriels scope 3 ne couvrent pas l'ensemble de la chaine de valeur associée à la production d'un secteur donné, notamment sur la partie aval. Le chiffre calculé est donc nécessairement partiel et incomplet. De ce fait, les objectifs 2027 et 2030 ne couvrent que les émissions scopes 1 & 2 des clients.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR SECTEURS - 2024



La classification sectorielle utilisée ici est celle proposée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La répartition des émissions financées selon les secteurs SNBC permet de réaliser des projections des émissions à l'horizon 2030 sur la base des baisses d'émissions sectorielles attendues dans le cadre du scénario SNBC 3 (cf section Plan de transition d'atténuation ci-après).

3.5.2.2.2 Contribution au plan de transition d'atténuation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

La BFCM et ses filiales sont intégrées dans le plan de transition d'atténuation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale Se référer à l'état de durabilité de ce dernier en 3.1.2.2.2. La BFCM et ses filiales n'ont pas de plan de transition propre à leur périmètre.

3.5.2.2.2.1 Contribution au plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Empreinte carbone interne (liée à l'activité de fonctionnement de la banque)

SYNTHÈSE DU PLAN DE TRANSITION[1] – EMPREINTE INTERNE

Principaux postes d'émission	Levier de décarbonation	Actions structurantes
Achats (3.1), Biens immobilisés (3.2), Fret amont (3.4) *Émissions carbone liées en 2024 : 393 kt CO2eq*	Mettre en œuvre une politique d'achat responsable	Renforcer la prise en compte des critères ESG dans la sélection des fournisseurs et mesurer plus finement leur empreinte
		Engager un dialogue avec les fournisseurs pour qu'ils se fixent une trajectoire de décarbonation en ligne avec des objectifs de neutralité carbone
		Continuer à acheter moins et mieux
Consommation d'énergie et bâtiments (scopes 1 et 2), émissions liées à la combustion amont de l'énergie (3.3) *Émissions carbone liées en 2024 : 23 kt CO2eq*	Réduire la consommation énergétique du groupe à horizon 2027 (par rapport à 2022) : ■ diminution de 10 % sur la parc réseaux ■ diminution de 16 % sur le parc sites centraux	Améliorer la performance énergétique des bâtiments, grâce au Système de Management de l'Énergie certifié ISO50001
		Poursuivre le plan de sobriété énergétique
	Améliorer le mix énergétique	Sortir des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments
		Recourir à l'électricité verte
Flotte automobile (scope 1), déplacements professionnels (3.6) et déplacements domicile-travail (3.7) *Émissions carbone liées en 2024 : 43 kt CO2eq*	Réduire l'empreinte des déplacements des salariés	Décarboner les trajets en voiture des salariés, en favorisant l'usage d'un véhicule électrique, qu'il s'agisse de son véhicule personnel ou d'un véhicule de la flotte entreprise
		Favoriser les mobilités douces en poursuivant les actions de promotion du vélo et en obtenant le label OR OEPV (Objectif Employeur Pro Vélo)

3.5.2.2.2.2 Contribution au plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Empreinte du bilan - périmètre bancaire

La BFCM et ses filiales participent à l'ambition forte de réduction de 20 % de l'empreinte carbone du bilan à l'horizon 2027 du plan stratégique Crédit Mutuel Alliance Fédérale par rapport à 2023 et de 30 % à l'horizon 2030. Pour atteindre ces objectifs, le plan de transition repose sur trois principaux leviers :

1. Le désengagement des énergies fossiles ;

2. La maîtrise et l'accompagnement de la décarbonation des secteurs les plus émissifs (*via* les trajectoires cible Net Zero Banking Alliance - NZBA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auxquelles la BFCM contribuent, publiées en mai 2024) ;

3.La contribution à la réalisation des ambitions de décarbonation de la France, par l'accompagnement des clients dans leur transition bas carbone.

En complément, la BFCM a fait le choix d'apporter un appui financier pour contribuer à faire émerger et massifier des solutions de décarbonation, sans qu'il y ait nécessairement un impact direct sur la réduction des émissions de son bilan. Cet appui prend la forme notamment de prises de participation dans des sociétés innovantes par le biais du fonds à impact Révolution Environnementale et Solidaire.

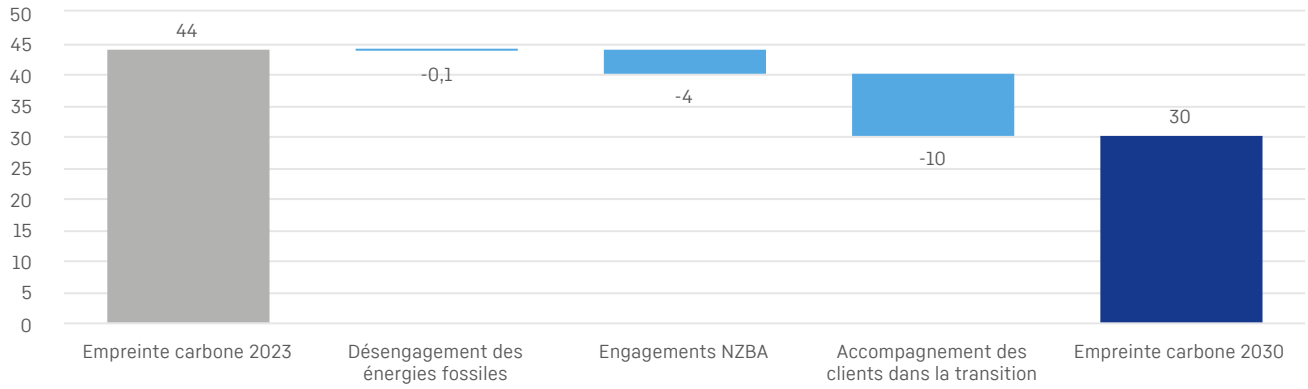
[1] *La publication des données du plan de transition Crédit Mutuel Alliance Fédérale est effectuée sur base volontaire.*

SYNTHÈSE PLAN DE TRANSITION – EMPREINTE DU BILAN[1] – PÉRIMÈTRE BANCAIRE

Le plan de transition ainsi que les cibles présentés ci-dessous ont été définis au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auquel la BFCM et ses filiales contribuent. Les leviers et ressources sont applicables sur le périmètre de la BFCM et ses filiales dans le cadre de la trajectoire d'atteinte des objectifs de transition à 2030 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Poste d'émission	Levier de décarbonation	Actions structurantes
	Désengagement des énergies fossiles	Mise en œuvre des politiques sectorielles Charbon et Hydrocarbures
	Maîtrise des secteurs les plus émissifs via les engagements NZBA	Mise en œuvre de politiques sectorielles pour restreindre le financement de certains projets ou actifs Analyse des plans de transition des clients du secteur et dialogue avec les industriels
	Accompagnement et financement de la décarbonation des clients	Déploiement d'offres commerciales pour accompagner les clients (entreprises, associations, professionnels, agriculteurs et particuliers) dans leurs efforts de décarbonation
	Appui à l'innovation	Financement ou investissement dans des solutions innovantes de décarbonation

ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ENTRE 2023 ET 2030 (en tCO2e/M€)



NB : ce graphique présente l'impact attendu par chacun des trois principaux leviers du plan de transition sur le scope 3.15 – périmètre bancaire. Il est réalisé sous l'hypothèse que les émissions des clients évoluent comme leur sous-secteur dans les trajectoires de la SNBC 3 et que les engagements NZBA sont respectés.

L'année de référence 2023 correspond au point de départ du plan stratégique 2024-2027 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, représentatif de l'activité de la BFCM et ne présente pas d'influence due à des facteurs externes.

À fin 2024, la baisse de l'empreinte carbone de la BFCM et ses filiales est de 4,4 % par rapport à 2023. La poursuite de la mise en œuvre du plan de transition et l'amélioration des modalités de calcul devraient permettre de constater l'accélération de cette baisse d'ici 2030.

	Encours (Mds€)			Émissions (Mt CO2e)			Empreinte (TCO2e/M€)		
	2023	2024	Var 24/23	2023	2024	Var 24/23	2023	2024	Var 24/23
Périmètre couvert par l'outil de calcul principal	268,8	274,3	2,1 %	13,4	13,1	-2,4 %	49,8	47,6	-4,4 %

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), bien que n'émettant pas d'actions cotées en bourse, est présente sur les marchés financiers à travers ses émissions obligataires. Certaines de ces obligations sont incluses dans des indices obligataires alignés sur l'Accord de Paris (Paris-Aligned Benchmarks, PAB). Ces indices obligataires PAB sont conçus pour aligner les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris, en réduisant l'intensité carbone et en excluant les entreprises ne répondant pas à certains critères environnementaux. La présence des obligations de la BFCM dans ces indices reflète son engagement envers des pratiques financières durables et conformes aux objectifs climatiques internationaux.

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

1. Premier levier : le désengagement des énergies fossiles

La BFCM applique les politiques sectorielles, définies au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, visant à se désengager progressivement des énergies fossiles.

[1] *Le plan de transition ainsi que les cibles associées couvrent le périmètre de l'outil de calcul sur les données scopes 1 et 2 des clients.*

Charbon

La BFCM applique un plan de sortie complète d'ici 2030. Dans le cadre de la politique sectorielle[1], la BFCM s'engage :

- à réduire à zéro l'exposition globale de ses portefeuilles de financement et d'investissement au charbon thermique d'ici 2030, pour tous les pays du monde et sur toute la chaine de valeur,
- à ne plus accorder de soutien aux entreprises ayant des activités dans le secteur du charbon au-delà de 2030.

Pétrole & gaz

Dans le cadre de la politique sectorielle hydrocarbures[2], la BFCM et ses filiales :

- ont stoppé depuis octobre 2021 tout financement de nouveau projet d'exploration, de production, d'infrastructures (oléoduc, gazoduc et unités de stockage) ou de transformation (raffineries de pétrole, terminaux de liquéfaction de gaz) dans le pétrole et gaz (conventionnel et non conventionnel).
- ne fournissent pas de services bancaires et financiers aux entreprises dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 20 % depuis 2024 (ce seuil était à 25 % en 2023). Les hydrocarbures non conventionnels retenus pour le calcul de ce seuil sont : le pétrole ou gaz de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux, le pétrole lourd et extra-lourd, le pétrole ou gaz en eau très profonde, le pétrole ou gaz extrait en Arctique, le méthane de houille.
- ne financent plus, depuis le 1er juillet 2024, toute entreprise énergétique qui n'aurait pas une trajectoire constatée de baisse continue de production d'hydrocarbures d'une année sur l'autre et une trajectoire net zéro en 2050 crédible et vérifiable.

NB : par dérogation à ce qui précède et pour soutenir la transition climatique, la BFCM poursuivra ses interventions dans les projets d'énergies renouvelables ou bas carbone auprès des entreprises concernées par ces mesures.

2. Second levier : la maîtrise des secteurs les plus émissifs

Rappel des engagements NZBA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, auxquels la BFCM contribue

Secteur	Périmètre	Scénario	Métrique	Année de référence 2022	Cible 2030	Évolution 2022-2030
Ciment	Fabricants de ciment – scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kgCO2/T de ciment	674	502	-26 %
Acier	Producteurs d'acier – scopes 1&2	NZE AIE 2050 - v2023	kgCO2/T d'acier	400 (peu de contreparties dans le portefeuille, déjà performantes)	1263 (objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients)	NC
Aluminium	Producteurs d'aluminium – scopes 1&2	NZE AIE 2050 – v2023	kgCO2/T d'aluminium	0 (pas de contreparties dans le portefeuille actuel)	3 695 (objectif : rester sous la courbe de l'AIE pour intégrer d'éventuels nouveaux clients)	NC
Production d'électricité	Producteurs d'électricité – scope 1	NZE AIE 2050 – v2023	kgCO2/ kWh produit	0,12	0,05	-58 %
Pétrole & Gaz	Extraction, production et stockage – scopes 1&2 pour tous + 3 pour l'upstream	NZE AIE 2050 – v2023	MTCO2e (émissions absolues)	2,8*	2,1*	-26 %
Charbon					Politique de sortie du charbon d'ici 2030	
Transport maritime	Navires – scopes 1&3 (Well-to-Wake)	Scénario DNV	gCO2e/ DWT.nm	9,68***	5,66*** (à composition de portefeuille identique)	-42 %
Transport aérien	Aéronefs – scopes 1&3 (Well-to-Wake)	Mission Possible Partnership – Scénario Prudent	gCO2e/ RTK	934	780	-16 %
Industrie automobile	Constructeurs de véhicules légers – scope 3 (Tank-to-Wheel)	NZE AIE 2050 – v2023	gCO2/p.km	95	52	-45 %
Immobilier résidentiel	Logements résidentiels – scopes 1&2	CRREM	kgCO2/m2	18**	12	-33 %
Immobilier commercial	Pas d'objectif chiffré à ce stade					
Agriculture	Pas d'objectif chiffré à ce stade					

** NB : la trajectoire pour le secteur pétrole & gaz a été actualisée par rapport à la communication publique initiale de NZBA afin d'intégrer des financements qui n'avaient pas été reportés dans l'exercice initial sur une des filiales étrangères et suite à un changement méthodologique dans le calcul.*

*** NB : le point de départ de la trajectoire sur l'immobilier résidentiel a été mis à jour par rapport à la communication publique initiale de NZBA suite à une amélioration de la méthodologie de calcul, qui prend désormais en compte des proxys provenant de la base des DPE de l'ADEME, à la place du proxy PCAF.*

****NB : la valeur du point de départ pour le secteur maritime a été légèrement ajusté suite à une amélioration du calcul. La valeur cible 2030 a ainsi été ré-ajustée en conséquence.*

Pour s'inscrire dans une démarche d'alignement de ses activités sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone d'ici 2050, la BFCM contribue aux trajectoires de décarbonation sectorielles, définies en mai 2024, dans le cadre de l'engagement à la Net Zero Banking Alliance[3]. Des cibles à 2030 ont ainsi été fixées sur une dizaine de secteurs carbo-intensifs et sont

[1] Politique sectorielle – Secteur charbon
[2] Politique sectorielle – Secteur Hydrocarbures
[3] Rapport-Net-Zero-Banking-Alliance

détaillées ci-dessous. L'année de référence utilisée pour le calcul de la trajectoire est 2022 (encours au 31 décembre 2022).
L'objectif est ainsi de s'assurer que ces secteurs d'activité les plus émissifs au niveau mondial sont maîtrisés d'un point de vue intensité carbone physique (à l'exception des secteurs charbon et hydrocarbures dont l'objectif est en émissions absolues, pas en intensité).

Pour mettre en œuvre ces engagements :

- des politiques sectorielles sont déployées pour arrêter ou restreindre le financement de certains types d'actifs ou activités ;
- une analyse de la performance carbone des futurs ou actuels clients financés ou susceptibles de l'être dans ces secteurs sera réalisée pour vérifier qu'ils sont en phase avec les trajectoires NZBA et ont défini des engagements de décarbonation ainsi qu'un plan de transition ;
- un dialogue avec les industriels sur leur plan de décarbonation sera mis en place si nécessaire.

Pour plus de détail, se référer à l'état de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3. Troisième levier : l'accompagnement et le financement de la décarbonation des clients

La BFCM entend contribuer à la réalisation des ambitions de décarbonation de la France en accompagnant ses clients dans leur transition bas carbone. La déclinaison opérationnelle de ce troisième levier du plan de transition est en cours d'élaboration au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sera publiée au deuxième trimestre 2025 dans le document détaillant la mise en œuvre de la stratégie ESG.

Les offres et modalités d'accompagnement à l'étude s'appuient sur les analyses des potentiels de décarbonation par secteur identifiés dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone de la France (SNBC 3)[1].

Agriculture

La BFCM applique une politique sectorielle agriculture[2], mise en place en 2022 par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, permettant de soutenir les agriculteurs dans leur démarche environnementale avec notamment les mesures suivantes :

- une subvention pour financer le reste à charge du coût d'un diagnostic carbone réalisé dans le cadre du dispositif "Bon Diagnostic Carbone" prévu par le plan France Relance (dispositif achevé depuis fin 2023) ;
- une prime d'accompagnement pour financer les frais de certification des labels environnementaux d'excellence HVE niveau 3 et agriculture biologique.

Ces dispositifs permettent d'encourager les exploitants à investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité.

En appui de ces modalités, la gamme des Prêts Transition (prêts adossés à des objets de transition environnementale, sociale ou de gouvernance, ou bien prêts adossés à des engagements extra-financiers) s'est enrichie d'une offre dédiée au marché de l'agriculture pour encourager les projets innovants des exploitants agricoles et les investissements nécessaires à la transformation agroécologique et sociétale de l'agriculture.

Enfin, la BFCM propose jusqu'au 31 décembre 2025 un prêt installation agricole avec un taux bonifié réservé aux porteurs de projet qui s'engagent dans une agriculture dont les pratiques, dans le cadre de la politique agricole commune 2023-2027, sont reconnues favorables à la transition agro-environnementale.

En lien avec le secteur de l'énergie, la BFCM propose un prêt énergies renouvelables Agri qui peut être utilisé pour tous les projets liés aux énergies renouvelables des agriculteurs : panneaux photovoltaïques, méthanisation, éolien, hydroélectrique.

Immobilier résidentiel

Dans le cadre de la SNBC, le secteur du bâtiment doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 95 % à horizon 2050 par rapport à 2015. Cet objectif de décarbonation repose en grande partie sur les nouvelles constructions immobilières, qui doivent limiter leurs émissions en phase de construction comme en phase d'exploitation.

Pourtant, la majorité de la ville de demain est déjà construite. 37 % de la consommation finale d'énergie en France est due aux logements déjà existants[3], notamment imputable aux 17 % de passoires thermiques composant le parc immobilier résidentiel français[4]. La rénovation thermique et énergétique des bâtiments est donc le premier enjeu environnemental et social pour la transition du secteur immobilier.

Pour soutenir la rénovation énergétique et thermique et les objectifs de décarbonation du secteur immobilier, la BFCM applique une politique sectorielle Immobilier Résidentiel, définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en mai 2024. Celle-ci prévoit :

- l'adaptation des conditions d'octroi de crédit pour tenir compte de la performance énergétique des biens et de l'engagement à réaliser des travaux d'amélioration énergétique ;
- des solutions de financement pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement : Eco-PTZ Prime Rénov', Préfinancement Aides Rénovation, Prêt Avance Rénovation pour les revenus plus modestes, Prêt Crédinergie sont développées en appui de ces objectifs.

Afin d'accompagner 100 000 clients dans leur transition énergétique d'ici 2027, objectif fixé dans le plan stratégique Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BFCM poursuit le développement de sa filière rénovation énergétique.

Une marque dédiée à cette nouvelle activité a ainsi été lancée en juin 2024. Homji est une plateforme proposant un accompagnement global aux particuliers (propriétaires d'un logement, occupants ou bailleurs) tout au long du projet pour lever les principaux freins à la rénovation énergétique de leur logement :

- bilan énergétique du logement et construction du projet
- organisation des travaux : choix des travaux, des matériaux, sélection des artisans et analyse des devis
- gestion des aides : identification des aides disponibles, avance de frais
- optimisation du financement : étude et proposition de prêts les plus avantageux, dont l'Eco-PTZ, pour réduire le coût du projet

Ce service inclut le métier « Mon Accompagnateur Rénov' », un statut agréé par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), qui permet aux particuliers accompagnés d'accéder aux aides publiques à la rénovation thermique comme MaPrimeRenov'. Dans le cadre d'un parcours accompagné, cette aide finance alors, selon le niveau de revenus du ménage, jusqu'à 80 % du coût du projet dans la limite de 70 000 euros.

Immobilier commercial

La BFCM travaille actuellement à l'amélioration de la collecte des données nécessaires au calcul des émissions afin de définir le point de départ de sa trajectoire de décarbonation. Outre le diagnostic de performance énergétique, qui reste malheureusement sans étiquette GES dans plus de la moitié des cas, les données qui devront être collectées sont notamment les surfaces, les typologies de bâtiment commercial, les modes de chauffage et la valeur du bien à l'achat.

Transport de personnes

La BFCM commercialise une offre Éco-Mobilité (crédit, location avec option d'achat ou location longue durée) à destination des

[1] *Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) | Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine*
[2] *Nos politiques sectorielles*
[3] *Selon l'INSEE, juin 2023.*
[4] *Au 1er janvier 2022 sur les 30 millions de résidences principales que compte le parc de logements français, selon le ministère de la transition écologique (juillet 2022).*

particuliers et des professionnels. Deux taux bonifiés sont proposés aux clients, pour favoriser les véhicules électriques en priorité, et dans une moindre mesure les véhicules Crit'Air1.

L'encours financé par Crédit Mutuel Leasing et certaines filiales (Cofidis, Targobank notamment) pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides atteint près d'1 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, la BFCM a lancé le prêt vélo à taux zéro. À fin décembre 2024, le montant des prêts accordés s'élève à 18 millions d'euros.

Cross-secteurs : Transition des entreprises

Avec la gamme des prêts Transition pour les entreprises (prêts adossés à des objets de transition environnementale, sociale ou de gouvernance, ou bien prêts adossés à des engagements extra-financiers), la BFCM souhaite affirmer son engagement à soutenir les projets innovants dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation de l'entreprise vers une économie plus responsable et plus performante.

Par exemple, le Prêt Transition Énergétique est destiné aux investissements porteurs de gains énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique. Les entreprises de tous secteurs peuvent en bénéficier pour effectuer des investissements corporels (matériels, installations, équipements, travaux liés, nouveaux produits), sources de performances énergétiques accrues et à effet écologique positif.

Le Prêt Transition Industrielle permet quant à lui de financer les entreprises souhaitant investir dans des actifs corporels ou incorporels répondant à l'esprit du plan France Relance initié par l'État pour notamment décarboner l'industrie.

Le groupe incite aussi les entreprises à améliorer leur performance en matière de durabilité par la mise en place de sustainability-linked loans (SLL), dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur.

En synthèse, le cumul des encours de crédits octroyés dans le cadre de l'ensemble de la gamme Transition s'élève à près de 5,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

4. Quatrième levier : appui à l'innovation

La BFCM entend également contribuer à l'émergence et la démocratisation de solutions de décarbonation, notamment par les prises de participation du fonds Révolution Environnementale et Solidaire, fonds à impact soutenu par le Dividende sociétal. Le Dividende sociétal est présenté dans le cahier introductif du présent document d'enregistrement universel .

La politique d'investissement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire vise à amplifier la transformation des modèles de production en intervenant sur les domaines clés de la transition climatique, environnementale et sociétale, où les besoins financiers sont très importants.

Le fonds investit principalement en France et sur les autres marchés domestiques notamment en Allemagne, ainsi qu'en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse.

Il a vocation à accompagner les ruptures technologiques, favoriser le passage à l'échelle des entreprises et contribuer au financement de l'adaptation sociétale induite par le changement climatique. Il intervient prioritairement sur les secteurs clés identifiés par la communauté scientifique internationale et le Secrétariat général à la Planification écologique que sont la sobriété et la décarbonation, en priorisant six familles d'actions :

- mieux préserver et valoriser les écosystèmes ;
- mieux produire ;
- mieux se loger ;
- mieux se nourrir ;
- mieux se déplacer ;
- mieux consommer.

Depuis sa création en juillet 2023, le fonds a investi dans 19 participations dont trois forêts (plus de 6500 ha), 11 participations autour de la thématique Mieux produire, notamment dans de nouvelles sources d'énergie décarbonée très innovantes (énergie osmotique, fusion nucléaire, stockage solide d'hydrogène, biogaz liquéfié, molécules décarbonées) et le transport de marchandises à propulsion vélique, quatre autour de la thématique Mieux se nourrir et une pour mieux se loger (co-living inclusif).

En complément, d'autres leviers vont être étudiés, notamment l'investissement pour compte propre et les possibilités de conseil et de partenariat.

Déployer le plan de transition auprès des collaborateurs

Afin d'assurer le déploiement du plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vers une économie bas-carbone, la BFCM contribue à l'engagement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'atteindre en 2027 un taux de 100 % des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique. Pour concrétiser cet engagement, plusieurs actions ont été mises en place :

- mise en place d'un réseau de référents ESG/RSE : un réseau de référents ESG/RSE a été établi au sein des caisses régionales, du réseau CIC, des entités et des directions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

  Les référents ESG jouent un rôle clé dans la déclinaison de la stratégie ESG. Interlocuteurs privilégiés des chargés d'affaires entreprises, ils sont le point de relais entre l'Institut Mutualiste et les équipes locales pour la mise en œuvre des politiques sectorielles et les grilles d'analyse ESG. Ils participent également au comité ESG local de leur entité lorsque qu'un dossier de financement suscite des interrogations ou une alerte lors du processus d'instruction (notation dégradée de la grille ESG, controverse grave). Enfin, ils ont pour mission d'accompagner la connaissance et la prise en compte de la politique ESG du groupe à travers des actions de sensibilisation et des formations.

  Les référents RSE participent à l'animation de la stratégie RSE au sein de leur entité. Ils sont notamment chargés de sensibiliser et former les collaborateurs et de relayer localement les actions nationales et régionales ;

- construction d'un catalogue de formation dédié aux enjeux ESG

Exemples de formations déployées en 2024 :

Thématique	Public visé	Type de formation
Maîtriser les outils d'analyse ESG (les grilles ESG) ainsi que les politiques sectorielles du groupe	Chargés d'affaires Entreprises	Présentiel 7h
Le financement de la rénovation énergétique	Ensemble des collaborateurs traitant des crédits immobiliers	Distanciel 3 h
Risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier	Ensemble des collaborateurs	e-learning 30 minutes
Agriculture : Elevage et enjeux climatiques (grandes cultures, élevage)	Chargés d'affaires professionnels Agriculture	Présentiel 7 h
RSE et transition climatique	Administrateurs	Diplôme d'université Administrateur bancaire mutualiste

En complément, des fresques du climat sont régulièrement organisées pour les salariés.

- création d'un univers ESG & Politiques Sectorielles sur l'Intranet du groupe.

Cet univers ESG & Politiques Sectorielles a pour objectifs de centraliser l'ensemble des documents opérationnels relatifs aux enjeux ESG et de participer à la sensibilisation de tous les collaborateurs. Il a été étendu à l'ensemble du groupe (hors EBRA et succursales étrangères) en décembre 2024.

3.5.2.2.2.3 Contribution au plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Empreinte du bilan - activité des assurances

Investissements

SYNTHÈSE DU PLAN DE TRANSITION – EMPREINTE DU BILAN – PÉRIMÈTRE DES ASSURANCE

Poste d'émission	Leviers de décarbonation
Scope 3.15 Emissions financées du périmètre assurances Empreinte carbone liée en 2024 : 37 tCO2e/M€ investi Cibles : -60 % d'ici 2030 Par rapport à 2018	Politique ESG et politiques sectorielles associées Engagement actionnarial

1. Cible 2030

Le GACM s'est fixé un objectif de réduction de l'empreinte carbone des investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct[1] de 60% (en tCO2e/M€ investi) d'ici fin 2030 (année de référence : fin 2018[2]).

Cette ambition de réduction de l'empreinte carbone de 5 % par an par rapport à la valeur initiale est en ligne avec les scénarios du 6ième rapport d'évaluation du GIEC visant à contenir le réchauffement mondial à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Si les données concernant les scopes 1 et 2 des clients sont aujourd'hui assez accessibles, la disponibilité et la fiabilité des données concernant les émissions du scope 3 restent limitées, notamment du fait de la difficulté à estimer l'ensemble des émissions en amont et en aval dans le cycle de vie d'un produit. À ce stade, l'approche retenue par le GACM couvre les scopes 1 et 2 des entreprises investies, et n'inclut pas les absorptions de GES, les crédits carbone ou les émissions évitées.

À fin 2024, 95 % des actions et obligations d'entreprises détenues en direct ont pu faire l'objet d'un calcul d'empreinte carbone et sont donc incluses dans l'objectif de réduction de cette empreinte du GACM. Cela représentait 60 Mds € en valeur de marché, soit 52 % de l'actif général du GACM hors unités de compte. Les investissements immobiliers ou réalisés à travers des fonds d'actifs (cotés ou non cotés) ne sont, à ce stade, pas inclus dans le périmètre de l'objectif, en raison de l'indisponibilité de données fiables nécessaires au calcul de l'empreinte carbone. L'objectif de réduction n'inclut pas non plus les investissements dans des obligations d'émetteurs souverains, car le GACM ne dispose pas de levier d'action pour faire évoluer les politiques climatiques des émetteurs souverains, à l'opposé de ceux du secteur privé.

L'équipe ESG est en charge du calcul de l'empreinte carbone des investissements du GACM. Le suivi de l'objectif de réduction associé est publié annuellement dans le rapport ESG du GACM, qui fait l'objet d'une validation en Directoire. À fin 2024, l'empreinte carbone[3] du portefeuille s'établit à 37 tCO_2e par million d'euros investis, soit une baisse de 56 % par rapport à la valeur de référence à fin 2018 (85 $tCO_2e/M€$), en ligne pour atteindre l'objectif fixé à horizon 2030.

L'empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2e par million d'euros investis, est calculée en attribuant pour chaque entreprise une partie de ses émissions de scope 1 et 2 au GACM en fonction de la part que représente l'investissement du GACM dans la valeur de l'entreprise financée. Cette dernière correspond à la somme de la capitalisation boursière des actions de l'entreprise et de la valeur comptable de sa dette, sans déduction du cash ou équivalents.

L'empreinte carbone peut être exprimée ainsi :

$$\frac{\sum_{n}^{i}\left(\frac{exposition\ à\ l'entreprise_i}{valeur\ de\ l'entreprise_i} \times émissions\ scope\ 1\ et\ 2\ de\ l'entreprise_i\right)}{valeur\ du\ portefeuille}$$

Les données d'émissions de GES ou de valeurs d'entreprises nécessaires au calcul de l'empreinte du portefeuille sont fournies par le fournisseur de données ESG ISS. Les données d'émissions de GES utilisées sont celles publiées par les entreprises dans une grande majorité des cas (la part de données primaires correspond à 93 % des encours couverts par le calcul d'empreinte carbone à fin 2024). ISS réalise des contrôles de la qualité de ces données avant mise à disposition.

Les émissions de GES de certaines entreprises pour lesquelles les données ne sont pas publiées ou ne sont pas de qualité suffisante selon ISS peuvent être estimées. ISS utilise alors des données sectorielles ainsi que des données financières propres à l'entreprise pour faire une estimation de ses émissions de GES.

La méthodologie de calcul des émissions du portefeuille d'actions et obligations d'entreprises détenues en direct du GACM est en ligne avec la méthodologie proposée par PCAF.

2. Leviers de décarbonation

Pour atteindre son objectif de réduction de l'empreinte carbone induite par ses investissements, le GACM s'appuie sur l'application et le développement de sa politique ESG et des politiques sectorielles qui y sont rattachées, mais aussi sur sa politique d'engagement actionnarial. Le dialogue avec les entreprises sur ce sujet clé est un outil indispensable pour faire évoluer ces dernières, et leur faire adopter des stratégies climatiques crédibles, ambitieuses, et portant sur un périmètre d'émissions le plus large possible.

La politique ESG du GACM couvre l'actif général, c'est-à-dire l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros, des autres activités d'assurances (dommage, prévoyance, etc.) ou des fonds propres du Groupe, y compris de ses filiales étrangères belges, luxembourgeoise et allemandes. Elle fait l'objet d'une mise à jour régulière et elle est validée annuellement en conseil de surveillance. L'équipe ESG au sein de la direction financière est responsable de son application en continu et des contrôles sont effectués régulièrement pour s'assurer de sa bonne application. La politique ESG est mise à disposition en interne auprès des équipes en charge des investissements.

La politique ESG couvre notamment le domaine de l'atténuation du changement climatique au travers de l'analyse ESG des entreprises ou actifs immobiliers dans lesquels le GACM investit. À chaque nouvel investissement en actions ou obligations d'une entreprise en direct, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse complète des trois critères E, S et G grâce aux données fournies par l'entreprise ISS. Cette analyse constitue une aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers

[1] *Périmètre : l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros (hors unités de compte), des autres activités d'assurances (dommage, prévoyance, etc.) ou des fonds propres du Groupe, y compris de ses filiales étrangères belges, luxembourgeoise et allemandes.*
[2] *2018 est une année représentative en termes d'activités couvertes pour le GACM, et correspond à l'année de maturité du calcul des émissions financées.*
[3] *L'empreinte carbone des investissements en actions et obligations d'entreprises détenues en direct est également publiée en valeur absolue (en tonnes de CO2e) en section 3.5.2.4.2 de ce rapport. Celle-ci correspond au numérateur de l'empreinte carbone par million d'euros investi présenté ci-dessus, sans qu'il soit rapporté à la valeur du portefeuille. La méthodologie de calcul et les données utilisées sont donc les mêmes que celles présentées ici.*

usuellement analysés. Une note globale ESG est ainsi attribuée à l'entreprise.

Les éléments analysés pour chaque entreprise sont par exemple :

- sa politique de gestion de l'énergie ;
- les mesures prises visant à atténuer ou s'adapter aux risques liés au changement climatique ;
- la part d'énergie renouvelable dans son mix énergétique ;
- ses émissions de gaz à effet de serre et son intensité carbone.

Si cette note n'atteint pas un score suffisant par rapport à ses concurrents dans le même secteur d'activité, alors tout nouvel investissement sur l'entreprise est exclu.

Des politiques sectorielles viennent compléter cette analyse en fixant des critères d'exclusion pour des activités à fort impact environnemental, et en particulier les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz).

Enfin, sur le secteur de l'immobilier résidentiel ou tertiaire, une analyse des performances environnementales du bâtiment est réalisée avant chaque nouvel investissement, notamment au travers des réponses à un questionnaire spécifique ESG dans le processus de due diligence. L'analyse de ces réponses fait partie intégrante du processus d'investissement mené par l'équipe d'investissement immobilier.

En complément, l'offre financière proposée dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte du GACM s'adapte afin d'accompagner les clients selon leurs préférences en matière de durabilité et de diversification de leur épargne.

Assurance non-vie

Le GACM contribue à la réduction des émissions de GES des contreparties assurées grâce à une politique de gestion durable des sinistres. Dans la gestion des sinistres, les ACM ont la volonté de promouvoir des solutions à impact positif sur les dimensions ESG. Bien que les ACM restent un prescripteur d'acteurs et de procédés vertueux en matière de durabilité, il est nécessaire de rappeler qu'elles ne sont pas toujours décisionnaires quant au prestataire missionné qui, en assurance, relève du principe de liberté de choix de l'assuré.

Les actions rattachées à la politique de gestion durable des sinistres sont les suivantes :

- sélection de partenaires vertueux

  Cette action concerne spécifiquement l'assurance de dommages aux biens. La réparation automobile, le bris de glace automobile et l'assurance multirisques habitation sont particulièrement concernés.

  Les ACM ont mis en place des listes de prestataires (en assurance automobile le « réseau de garages partenaires » et le réseau de prestataires en nature (réparation directe) en assurance habitation) qui répondent à un cahier de charges qui inclut des aspects de durabilité. Les gestionnaires de sinistres et notre prestataire d'assistance sont sensibilisés à orienter les assurés vers les garages partenaires. Les ACM poursuivent également une stratégie d'intégration verticale par l'acquisition en juillet 2024 de sociétés qui exercent depuis 50 ans dans le métier du dépannage et des travaux de plomberie, menuiserie, peinture, électricité, vitrerie et serrurerie.

  Les ACM participent aux travaux de place pour définir une méthode partagée et efficace de mesure de l'empreinte carbone des prestations de gestion des sinistres. À ce jour, aucun procédé de marché ne permet une mesure précise des impacts de l'assurance automobile ou de l'assurance IRD.

  Par conséquent, seules les métriques suivantes, à caractère qualitatif et recueillies directement au sein des ACM, font l'objet d'un suivi régulier :

  - taux d'orientation vers un garage agréé
  - taux d'orientation vers un vitrier agréé
  - taux d'orientation vers les entreprises partenaires IRD

- proposition de solutions réparatoires bas carbone : « privilégier réparer au lieu de remplacer »

  Cette action concerne l'assurance de dommages aux biens, et plus spécifiquement l'assurance automobile, avec l'utilisation de pièces de réemploi et la réparation de pare-brises.

  L'utilisation de pièces de réemploi permet de limiter la consommation de matières premières et d'énergies nécessaires à la fabrication de pièces neuves, réduisant ainsi l'impact environnemental des réparations automobiles. L'assuré conserve la liberté du choix de l'utilisation d'une pièce neuve ou de réemploi.

  Aujourd'hui, deux indicateurs en lien avec le réemploi sont déjà suivis pour la réparation automobile :

  - taux d'utilisation de pièces de réemploi en automobile
  - taux de réparation de pare-brises en automobile

  Les métriques actuelles ne permettent pas de suivre en valeur absolue la réduction totale des émissions de gaz à effet de serre associée à ces actions. Selon le livre blanc « Les émissions des CO_2 de la gestion des sinistres automobiles en France », lancé par Crédit Agricole Assurances, BCA Expertise et Europe Assistance France en collaboration avec l'Institut Louis Bachelier, le recours à une pièce de remplacement par rapport à une pièce neuve permet de réduire l'impact carbone de 90 %. L'extension de la démarche à l'assurance IRD, où elle est à ce jour encore relativement peu répandue du fait de contraintes techniques (poids, taille des matériaux, etc.), est à l'étude.

- promotion de la dématérialisation pour la gestion des sinistres

  Cette dématérialisation permet de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements des experts et des assurés. Elle se traduit par :

  - un système d'expertise à distance pour la gestion des sinistres dans l'assurance de biens, notamment en assurance automobile,
  - un système d'e-déclaration pour la gestion des sinistres.

  La métrique permettant de suivre cette action est le taux d'expertise à distance.

Indicateur	Taux
Taux d'utilisation de pièces de réemploi en auto	17 %
Taux d'orientation vers un garage agréé	59 %
Taux d'orientation vers un vitrier agréé	56 %
Taux d'orientation vers les entreprises partenaires IRD	15 %
Taux d'expertise à distance	29 %
Taux de réparation de pare-brises en automobile	14 %

3.5.2.2.2.4 Contribution au plan de transition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Empreinte du bilan - activité de la gestion d'actifs

Le Groupe La Française constitue le pôle d'expertise de gestion d'actifs au sein de la BFCM. Structure holding depuis mai 2024, elle détient le capital de huit sociétés de gestion pour compte de tiers au sein d'un modèle multi-spécialiste.

La Française Asset Management (nouvelle entité post fusion de Crédit Mutuel Asset Management et de La Française Asset Management)

En raison de la fusion intervenue en mai 2024, la stratégie climat de Crédit Mutuel Asset Management est en cours de réflexion à la date de rédaction du présent rapport. Les travaux concernent notamment les objectifs de réduction des GES et les outils de mesure.

Afin d'atténuer l'impact négatif sur le changement climatique causé par les émissions de GES de ses portefeuilles, Crédit Mutuel Asset Management met en œuvre une politique d'exclusion et des politiques de vote et d'engagement.

Exclusions

Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans les ambitions ESG de la BFCM. A ce titre, la société de gestion décline les politiques sectorielles du Groupe au regard des

spécificités de son métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers.

En lien avec sa stratégie climat, la politique d'exclusion du Groupe acte la sortie progressive de la BFCM et de ses filiales du charbon et introduit des seuils exigeants pour les combustibles fossiles non conventionnels. Ces critères ont notamment évolué dans la dernière mise à jour des politiques sectorielles en octobre 2024[1]

Politiques de vote et d'engagement en lien avec le climat

Crédit Mutuel Asset Management est membre de Climate Action 100+ et de L'IIGCC (Investor Group on Climate Change) et soutient la Campagne Non Disclosure du CDP. Ces engagements sont relayés par une politique de vote exigeante qui fait de la lutte contre le changement climatique l'affaire de tous, en distinguant cependant les potentiels d'action selon le secteur et la taille des entreprises. Les critères examinés sont de 3 ordres :

- réponse au questionnaire du CDP ;
- engagement sur des objectifs de réduction des émissions CO2 validés par le SBTi ;
- présentation en Assemblée Générale d'un Say on Climate ou d'un Progress Report sur le climat.

Crédit Mutuel Asset Management demande aux grandes entreprises (Large caps) des secteurs les plus carbo intensifs de respecter 2 des 3 critères, et aux entreprises des secteurs moins émissifs et PME (Small & Mid caps) de respecter 1 des 3 critères.

Le respect de ces critères conditionne les décisions prises en matière de vote lors des assemblées générales des entreprises.

La Française Real Estate Managers (La Française REM)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en France à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment, responsable de plus de 40 % des consommations d'énergie et de 25 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est un levier essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'investissement immobilier en France, La Française REM entend prendre des engagements forts afin de participer à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°.

Cibles

La Française REM s'engage à aligner les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine avec une trajectoire de décarbonation limitant à 1,5° le réchauffement climatique, alignant ainsi les émissions de GES de ces actifs avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris. Les trajectoires retenues sont celles calculées par le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM), en partenariat avec SBTi.

Ces trajectoires définissent des plafonds d'émissions annuelles pour contenir le réchauffement climatique à 1,5° et à 2°, par typologie d'actifs et par pays. La Française REM déduit de ces deux trajectoires des températures implicites pour chaque actif.

La Française REM calcule une température implicite de ses actifs pour chaque année, jusqu'en 2030. Cette température reflète l'écart aux trajectoires définies par le CRREM.

Les trajectoires sont produites par pays et typologie de bâtiment en intensité carbone (i.e. mesurée en kg eqCO2/m²/an).

Leviers

Pour parvenir à aligner les émissions de CO2 de ses actifs immobiliers avec une trajectoire de décarbonation 1,5°, La Française REM peut agir à deux étapes clés pour contenir les émissions carbone : lors de la phase de construction des actifs, en favorisant des matériaux et des méthodes de construction bas-carbone, et durant leur phase d'exploitation, en optimisant la performance énergétique et en améliorant l'efficacité des bâtiments.

- Actifs en phase de construction

  La Française REM a publié une Charte de Construction Durable à la lumière de laquelle sont analysés les projets de construction. Outre l'efficience énergétique et la réduction des émissions de CO2, la Charte de Construction Durable s'intéresse particulièrement à la préservation des ressources et à l'intégration du bâtiment dans son territoire.

  Le critère de performance énergétique est mis à jour chaque année pour valider sa pertinence au regard de l'objectif recherché. Il a été revu en 2024 pour correspondre au seuil 2025 de la RE2020 (NZEB – 10%)

- Actifs en phase d'exploitation

  Sur l'ensemble de ses actifs tertiaires de plus de 1 000m² gérés directement par La Française REM, La Française REM entend atteindre les objectifs de sobriété énergétique fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire. Le dispositif éco-énergie tertiaire s'inscrit dans la démarche de la SNBC en donnant des obligations de résultat échelonnées dans le temps long à horizon 2030, 2040 et 2050.

  La réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être atteinte en prenant des mesures visant à réduire les consommations d'énergie de l'actif ainsi qu'en décarbonant les sources d'énergie.

  - Réduction des consommations d'énergie

    La Française REM mène une stratégie de gestion, de maintenance de sensibilisation de manière systématique en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

    Exemples d'actions menées pour réduire les consommations d'énergie de l'actif :

    – partenariats avec Deepki, une plateforme informatique, permettant de collecter, ordonner et fiabiliser les données de consommation d'énergie, et avec IQSpot pour installer des compteurs connectés sur les actifs les plus énergivores ;

    – actions de sensibilisation : diffusion des bonnes pratiques de gestion et de maintenance, sensibilisation des locataires, notamment dans le cadre de l'adhésion de la société de gestion à la Charte Ecowatt ;

    – généralisation de l'éclairage LED et les détecteurs de présence.

    La société de gestion a également renforcé ses équipes en recrutant un responsable technique ESG, qui coordonne l'ensemble des plans d'actions pour réduire les consommations énergétiques, et un responsable immobilier ISR, chargé de coordonner les actions relatives à la mobilisation des locataires.

  - Décarbonation des sources d'énergie

    La Française REM s'est engagée à modifier l'ensemble des contrats d'électricité maîtrisés par la société de gestion pour sécuriser un approvisionnement de source renouvelable

    Ce passage en énergie renouvelable sera effectif au plus tard au 31 décembre 2025. De plus, elle sensibilise ses locataires sur l'intérêt de recourir à des contrats d'électricité de source renouvelable : réduction significative des émissions de gaz à effet de serre pour un surcoût modeste.

3.5.2.2.3 Absorption de gaz à effet de serre

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'est porté acquéreur de près de 6500 ha d'actifs forestiers en France, avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30 % des forêts de l'Hexagone sont menacées par le dérèglement climatique. Ces investissements sont entièrement financés par le Dividende sociétal, mécanisme de redistribution de la valeur ayant vocation à mettre la performance financière au service de l'utilité collective, notamment la protection de la biodiversité.

[1] *Politiques sectorielles*.

Le volume de carbone séquestré par les forêts détenue par le fonds Révolution Environnementale et Solidaire est fondé sur les facteurs d'émissions carbone de l'Ademe, ce qui permet :

- d'effectuer des mesures annuelles, indépendantes de la période de détention et de toute dimension financière ;
- de s'appuyer sur une base de données publiques et tenue à jour par un organisme indépendant et reconnu.

Ce volume se calcule en faisant le produit de la surface de la forêt (hectares) par le facteur carbone de la base empreinte de l'ADEME (lequel dépend des caractéristiques et de l'emplacement géographique de la forêt).

Forêts	Essence / Région	Surface	kgCO2e/ha.an	Tonnes CO2e/ an
Vosges nord	Mixte / Alsace	4503	-5540	-24 947
Amboise	Feuillu / Centre-Val de Loire	969	-5130	-4 971
Arpheuilles	Feuillu / Centre-Val de Loire	989	-5130	-5 074
TOTAL				**-34 991**

Source de données : Base Carbone complète de l'ADEME en français - v17.0

Au titre de la séquestration carbone, l'absorption de GES des investissements de Crédit Mutuel Impact s'élève à près de 35 000 tonnes de CO2eq pour l'année 2024.

Par analogie de la méthode appliquée concernant la déclaration des émissions carbone, l'état des absorptions au 31 décembre 2024 est reporté sans appliquer de pro-rata temporis concernant les forêts acquises en 2024

3.5.2.3 Gestion des risques et opportunités liées au climat

3.5.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation

SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

La BFCM s'est ancrée dans les travaux de stress test interne mené par le groupe Crédit Mutuel. Ces analyses permettent d'avoir une vision sur la résilience.

Le Crédit Mutuel a développé une expertise de modélisation des impacts financiers afin de prendre en compte la matérialisation de scénarios climatiques à court, moyen et long termes.

Suite aux participations depuis 2022 aux stress test climatiques organisés par les superviseurs (BCE, ACPR), le Crédit Mutuel suit son analyse de résilience à travers la mise en place annuelle d'un cadre de stress test interne climatique. L'objectif est d'examiner :

- la façon dont le profil de risque du groupe peut être influencé par le risque physique et le risque de transition, sur la base des processus d'évaluation de leur matérialité ;
- l'évolution possible des risques liés au climat et à l'environnement dans divers scénarios de matérialisation des risques physiques et de transition ;
- la manière dont les risques climatiques pourraient se matérialiser à court, moyen et long termes en fonction du scénario considéré.

Cet exercice permet de garantir une vision bien documentée et holistique de l'impact potentiel des risques climatiques sur le groupe, y compris sa solvabilité et rentabilité :

- au niveau de l'ensemble de ses portefeuilles significatifs ;
- au niveau de l'ensemble des risques identifiés comme significativement sensibles aux facteurs climatiques et environnementaux ;
- au niveau de l'ensemble des secteurs d'activités ou lignes métiers susceptibles d'être significativement exposés aux risques liés au climat et à l'environnement.

A court terme, les risques climatiques sont intégrés aux processus d'adéquation du capital (ICAAP) et du niveau de liquidité (ILAAP), garantissant la bonne prise en compte de ces risques dans la gestion de ces risques. En complément, ceux-ci sont évalués sur la base des stress tests susmentionnés, dans la matrice des risques climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'analyse de résilience de la BFCM correspond à celle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cela permet l'évaluation de la résilience :

- à court terme (< 3 ans) ;
- à moyen terme (3-10 ans) ;
- à long terme (>10 ans).

Il est à noter que l'ensemble des scénarios mobilisés dans le cadre de ces exercices sont issus de sources publiques et scientifiques de référence.

Les exercices de stress test interne, visant à l'analyse de la résilience du modèle, sont réalisés sur la base des scénarios du NGFS (Network for Greening the Financial System). Ces scénarios permettent la modélisation de la survenance des risques physiques et de transition sur l'économie, et de fait la quantification des canaux de transmission des risques climatiques. Les scénarios de référence utilisés sont :

- pour le risque de transition, un scénario de transition désordonnée. L'évaluation du risque de transition repose sur le scénario de transition désordonnée du NGFS. La transition retardée suppose que les émissions annuelles mondiales ne diminuent pas avant 2030. Des politiques fortes sont alors nécessaires pour limiter le réchauffement en-dessous de 2°C. Les émissions négatives sont limitées. Ce scénario suppose que de nouvelles politiques climatiques ne seront pas introduites avant 2030 et que le niveau d'action diffère selon les pays et les régions en fonction des politiques actuellement mises en œuvre. La disponibilité des technologies de limitation est supposée faible et les émissions dépassent temporairement le budget carbone ;
- pour le risque physique, un scénario pessimiste aligné avec les prévisions du GIEC. Celui-ci repose sur la combinaison de trajectoires de PIB intégrant la survenance d'aléas climatiques et des impacts directs sur l'activité du groupe de ceux-ci.

Ces scénarios permettent la projection de l'activité et des risques associés en intégrant les hypothèses les plus plausibles en matière de matérialisation du changement climatique.

L'exercice d'analyse de la résilience est donc inscrit dans les pratiques scientifiques en termes de modélisation du climat. Par ailleurs, la trajectoire de décarbonation de la BFCM est alignée avec les données des scénarios de l'Agence internationale de l'énergie.

Ainsi, les travaux d'analyse de la résilience reposent sur la combinaison des données scientifiques (modélisation climatiques, variables macro-économiques) et de celles relatives aux activités (activité, localisation, exposition aux risques des clients).

Ces exercices, conduits annuellement, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

En effet, tout en veillant à être cohérent avec les standards scientifiques et prudentiels en la matière, le Crédit Mutuel est attentif aux développements possibles. En effet, certaines limites existent à date en termes de disponibilité des données, de scénarios et de fait, de capacités de modélisation.

Ces résultats alimentent l'évaluation de la matérialité des risques climatiques pour le profil du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'appliquant à la BFCM. Cette évaluation se matérialise par la production d'une matrice de matérialité, disponible dans la section 3.5.1.4.1 IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Exposition aux risques de transition

Transverse métiers

IRO n°3 *Risques financiers, de stratégie et d'activité en raison d'un bouleversement de l'environnement concurrentiel et à des ruptures stratégiques*

IRO n°9 *Risques financiers de stratégie et d'activité lié à une réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes sur le sujet de l'atténuation du changement climatique*

La BFCM et ses filiales atténuent son exposition aux risques financiers, de stratégie et d'activité par le biais de la stratégie de décarbonation du bilan détaillée en section 3.5.2.2.2. Celle-ci se décline en trois leviers principaux :

- désengagement progressif des hydrocarbures et du charbon ;
- maîtrise des secteurs émissifs ;
- accompagnement des clients dans leur décarbonation.

Cette stratégie s'appuie sur des politiques sectorielles, qui instaurent des critères restrictifs pour le financement et l'investissement dans certains secteurs émissifs, et sur des offres commerciales visant à accompagner ses clients dans leur transition.

Elle permet non seulement d'anticiper et de s'adapter aux évolutions de l'environnement concurrentiel, mais également de répondre aux attentes croissantes des clients et parties prenantes en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Financement

IRO n°4 *Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques de transition dans la gestion du risque de crédit*

Sur ses activités de financement, la BFCM et ses filiales identifient un risque potentiel résultant d'une prise en compte insuffisante des considérations climatiques dans la gestion du risque de crédit.

Les risques de transition liés au climat peuvent en effet impacter le risque de crédit en fragilisant la capacité de remboursement de certains de ses clients et en dégradant la valeur des actifs sous-jacents aux prêts. Des travaux sont en cours pour mieux appréhender ces risques et poursuivre leur intégration au sein du cadre de gestion.

Les actions entreprises par la BFCM et ses filiales pour atténuer le risque de transition sont les suivantes :

- mise en œuvre des politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale visant à soutenir des acteurs économiques alignés avec des trajectoires de décarbonation soutenables et à réduire son exposition aux secteurs les plus émissifs. Ces politiques se déclinent en grilles d'analyse qui sont à compléter par les équipes instruisant les dossiers de crédit et présentées aux commissions des engagements ;
- déploiement d'un questionnaire ESG à destination de la clientèle entreprises. Ce questionnaire est requis depuis 2022 lors d'une entrée en relation ou d'une demande de financement. Ce questionnaire a pour objectifs :
  - la collecte de données, notamment quantitatives,
  - l'analyse de la maturité de l'entreprise sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance,
  - l'étude d'éventuelles controverses liées aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption ou à la déforestation,
  - l'évaluation des risques ESG.

Les questions relatives au climat concernent par exemple l'empreinte carbone du client et la mise en place d'actions de réduction des GES ou de la consommation d'énergie ainsi qu'une politique d'économie des ressources.

Le questionnaire ESG permet de déterminer un score ESG. En-dessous d'un certain seuil, le dossier est obligatoirement présenté en comité ESG.

Exposition des opérations aux risques physiques

IRO n°11 *Risques financiers et opérationnels lié à une forte exposition des installations du groupe au risque physique pouvant causer un arrêt des opérations quotidiennes (e.g., perturbation des réseaux et des infrastructures : coupures de courant, arrêt des serveurs, inondations, incendies, tempêtes, stress hydrique)*

Les risques opérationnels liés à l'exposition physique tendent à augmenter en raison de la fréquence et à l'intensité des évènements climatiques.

En 2024, les sinistres sur les installations de la BFCM sont principalement liés à la grêle (37%), aux inondations (33%), au gel, sècheresse et séisme (17%) , aux tempêtes (7%) et aux orages (7%).

De plus, le suivi des expositions aux aléas climatiques des bâtiments a été intégré au tableau de bord des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2022. Cet indicateur est suivi chaque semestre et reflète l'exposition aux aléas climatiques sur les installations selon les catégories suivantes :

- événement naturel localisé (tempête, éruption volcanique, avalanche, inondations localisées...) ;
- événement naturel majeur (crue, tempête majeure, tremblement de terre, incendie majeur d'origine naturelle...) .

Les risques opérationnels provenant des aléas climatiques peuvent avoir des conséquences variées. Parmi elles, les plus probables sont les suivantes :

- perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production liée à la survenance de catastrophe naturelle ;
- dommages physiques sur les actifs de production ;
- risque pour la santé et sécurité des salariés.

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, la BFCM et ses filiales appliquent des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (Fonctions Critiques ou Importantes-Prestataire de Services Essentiels Externalisés et fonctions critiques au sens du Conseil de Résolution Unique).

Quatre scénarios de risques, correspondants aux conséquences liées à l'apparition (ou l'émergence) d'un sinistre majeur, ont été déterminés :

- indisponibilité ou perturbation grave des ressources humaines ;
- indisponibilité, perturbation grave ou inaccessibilité des locaux ;
- indisponibilité ou perturbation grave de l'informatique et des télécommunications ;
- indisponibilité ou perturbation grave des tiers critiques.

Pour chacun de ces quatre scénarios, des analyses d'impact sont réalisées. Ces analyses permettent d'élaborer des solutions s'appuyant sur un ensemble d'actions à mener pour répondre au besoin de continuité d'activité.

Exposition des activités de financement aux risques physiques

IRO n°5 *Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques dans la gestion du risque de crédit*

Au cours de l'année 2024, la BFCM et ses filiales ont renforcé l'intégration des risques physiques au sein de différents process ayant trait aux risques de crédits. A cette fin, la sensibilité aux aléas climatiques est l'un des critères affectant la revalorisation des garanties immobilières des biens pris en garantie dans le cadre de l'octroi de crédits à l'habitat en France. En complément, le tableau de bord des risques trimestriel et le cadre d'appétence aux risques, permettent de suivre la sensibilité des expositions de crédits aux aléas climatiques aigus et chroniques. Ces dispositifs reposent notamment sur l'évaluation des expositions à l'aide d'une méthodologie interne.

Exposition des ACM aux risques physiques

IRO n°10 *Risque financier causé par l'augmentation de la sinistralité (entreprises, particuliers) du fait du changement climatique*

Une hausse de la sinistralité climatique est constatée depuis 2010 aux ACM, avec parmi les exemples les plus récents :

- en 2022 : la sécheresse, notamment à l'origine du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, représentant un tiers de la charge de la survenance, ainsi que les grêles pour un autre tiers de la charge de la survenance ;
- en 2023 : les tempêtes et inondations du Nord-Pas-de-Calais survenues entre novembre et décembre ;
- en 2024 : les territoires où les ACM sont présentes ont été épargnés par des évènements d'ampleur. Les évènements les plus importants en 2024 pour les ACM sont les inondations en Alsace et Moselle en mai et la dépression Kirk en octobre 2024.

La charge de sinistre porte principalement sur l'habitation et l'automobile (95 % sur les quatre dernières années, dont 80 % sur les contrats multirisque habitation (MRH)).

La politique menée par le GACM face à cette hausse de la sinistralité vise à promouvoir le principe de maintien de l'assurabilité de tous les territoires tout en contenant les risques financiers du changement climatique.

Le changement climatique se traduisant par une tendance au long cours de hausse de la fréquence et de l'intensité des évènements climatiques, les ACM se sont fixé comme objectif d'accroître la connaissance de ces risques. L'amélioration de la connaissance des risques doit permettre au Groupe de mieux évaluer les expositions et proposer des tarifs d'assurance adéquats aux assurés. Cela passe également par la recherche de couvertures de réassurance appropriées.

Assurabilité et tarification

Les ACM ne souhaitent pas se désengager des zones exposées aux risques climatiques. Elles appliquent au contraire une politique de souscription mutualiste et solidaire afin de maintenir l'assurabilité de tout le territoire. La politique tarifaire appliquée vis-à-vis des risques climatiques suit cette même logique.

Les ACM participent activement aux travaux de place pour maintenir le régime des catastrophes naturelles au regard de la hausse des sinistres et défendre l'assurabilité dans les zones à risque.

Réassurance

Le programme de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres et les résultats de la société. A cette fin, un suivi de l'historique des évènements naturels de la société est réalisé à un niveau fin. Cet historique est également recalculé en vision actuelle, c'est-à-dire ajusté au portefeuille actuel et tenant compte de l'inflation. L'utilisation de ces historiques et des modèles de marché permet de dimensionner le programme de réassurance pour chaque année.

Les catastrophes naturelles déclarées comme telles par arrêté ministériel font l'objet de couvertures de réassurance spécifiques achetées auprès de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), réassureur public, qui bénéficie de la garantie de l'État. Cette réassurance se compose d'une cession en quote-part par laquelle l'assureur cède 50% de ses primes catastrophes naturelles à la CCR en contrepartie d'une prise en charge, pour la même proportion, de ses sinistres survenus durant l'année. Ce traité peut être complété par un traité en excédent de perte annuelle (dit stop loss). Les ACM achètent ces deux couvertures, limitant ainsi la charge sinistres catastrophes naturelles à 90 millions d'euros en 2024.

Pour les périls naturels hors catastrophes naturelles, à savoir principalement les tempêtes et la grêle, des modèles de marché permettent d'apprécier les montants probables des évènements à différentes périodes de retour et ainsi de dimensionner la couverture de réassurance de ces périls. La modélisation des risques est mise à jour régulièrement. Elle ne tient, en revanche, pas compte d'effets projetés du changement climatique à long terme, ce qui est sans incidence sur la réassurance car l'achat de couvertures est réalisé annuellement. La prise en compte des effets du changement climatique se fera ainsi progressivement.

Suivi du risque

Afin de s'adapter au changement climatique, les ACM réalisent des suivis périodiques pour prévenir une potentielle dérive du portefeuille concernant l'exposition aux risques physiques.

Chaque année, des tests de résistance sont réalisés dans le cadre de l'exercice d'ORSA (Own Risk Self Assessment). Ces scénarios simulent la survenance de multiples évènements climatiques, incluant notamment les tempêtes, la grêle et la sécheresse. Cette approche permet aux ACM d'anticiper les défis futurs et de renforcer notre résilience face aux changements climatiques. Le scénario prospectif simule dans ce cadre une sinistralité fortement dégradée, en se basant sur la charge constatée lors d'une année passée particulièrement coûteuse en termes de charge climatique qui est ensuite majorée de 10 %.

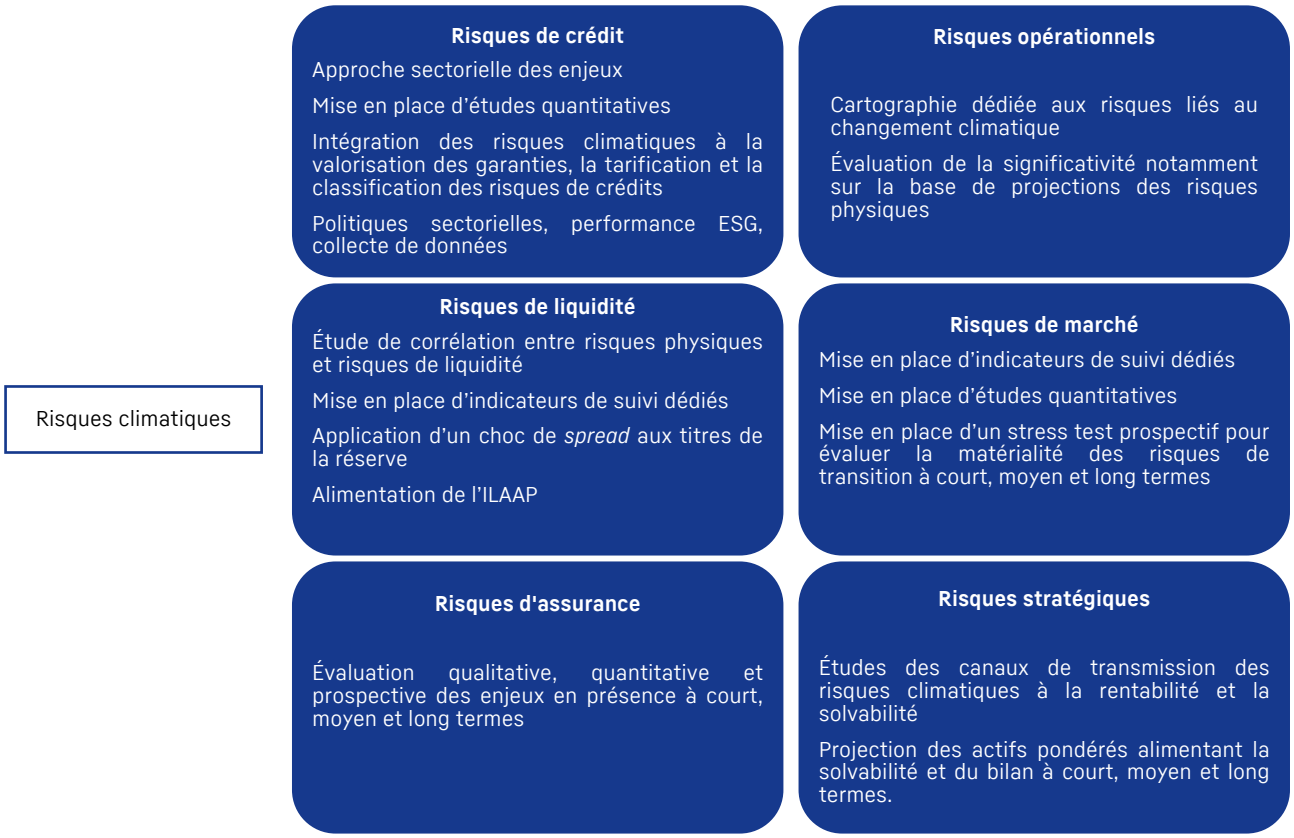
Dans le cadre de l'ORSA 2024, le résultat du GACM est impacté pour la première année prospective par l'aléa climatique lié aux tempêtes. Les années suivantes, les résultats restent dégradés en raison d'un coût de réassurance accru.

Indicateurs suivis :

	31/12/2024
Charge de sinistres MRH liée aux événements naturels rapportée aux primes de l'année	22,7 %
Exposition sur le portefeuille des maisons individuelles au risque RGA fort	11,0 %
Exposition sur le portefeuille des maisons individuelles au risque inondation à court terme	2,0 %
Nombre de sinistres liés aux évènements naturels en automobile (grêle) et MRH	106 217
Charges de sinistres liés aux évènements naturels en automobile (grêle) et MRH (en KEUR)	227 533
Nombre d'arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle parus sur une année calendaire	5 576

Suivi du risque climatique à l'aune des risques bancaires

En complément des mesures d'identification et gestion des risques décrites ci-dessus, la BFCM met en œuvre des actions pour gérer et remédier ses risques matériels liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, tel que :



Opportunités liées à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique

Financement

IRO n°7 *Opportunités offertes par le financement de la transition climatique et par le développement de produits dédiés en faveur de l'adaptation ou de l'atténuation du changement climatique (actuelle - financement)*

Les offres développées ou en cours de développement sont décrites dans le plan de transition d'atténuation, section 3.5.2.2.2.

Investissement (assurance et gestion d'actifs)

IRO n°8 *Opportunité d'investissement dans des entreprises innovantes sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique*

Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs tire parti des opportunités offertes par la transition climatique en proposant des solutions d'investissement durable.

- **Gamme Carbon Impact (Groupe La Française)**

  La gamme Carbon Impact vise une empreinte carbone du portefeuille au moins 50 % inférieure à celle d'un univers comparable *via* le financement d'entreprises de tous secteurs engagés dans la transition.

  Le processus d'investissement se fait selon une approche de sélectivité ESG :

  - A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion applique un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements exclus, le tabac, le charbon et les hydrocarbures.
  - Filtre Carbon Impact : Après avoir réduit l'univers sur la base d'une analyse crédit, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux, comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. A l'issue de cette analyse, un score « Carbon Impact » est attribué.

Pour les secteurs à très haute intensité carbone (génération et distribution d'électricité, secteur pétrolier, industrie automobile, matériaux), une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score « Carbon Impact » attribué.

Cette analyse correspond à un calcul de « trajectoire » des émissions carbone de l'émetteur qui est confrontée par la société de gestion aux trajectoires de décarbonation sectorielles définies par l'Agence Internationale de l'Energie.

En complément, une démarche de dialogue et d'engagement a été formalisée pour améliorer la prise en compte des enjeux de transition Durable des entreprises dans lesquelles l'OPC investit.

Les entreprises sont ensuite classées selon le score attribué en quatre catégories :

- bas carbone
- transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle
- transition avec ambitions requises" (sur lesquelles la société de gestion ne joue aucun rôle actif)
- retardataires".

Aucun investissement n'est effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataires, ce qui représente un taux de sélectivité de 25% sur l'univers investissable du fonds.
Le fonds peut également investir dans des instruments de la finance durable (green bonds, sustainability bonds, social bonds, sustainability-linked bonds.

- **Fonds Sustainable Planet CM-AM**

CM-AM Sustainable Planet contribue au financement de projets d'entreprises qui intègrent dans leur développement des notions de nature sociale et environnementale. La thématique de l'OPCVM fait référence à l'ambition d'améliorer l'empreinte environnementale de l'Homme.

Cet OPCVM promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) et respecte les exigences du label français ISR.

Les sociétés sont sélectionnées selon une approche discrétionnaire dite de stock picking :

- Un premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
- Les valeurs restantes sont ensuite passées au filtre thématique qui s'appuie sur les 5 piliers suivants :
  - efficience Environnementale : solutions pour rendre les bâtiments, infrastructures, processus industriels plus intelligents, plus propres, sécurisés.
  - villes & Mobilité du futur : le développement du transport collectif, l'amélioration de l'habitat.
  - économie circulaire : produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets. Le recyclage sera également adressé dans cette thématique.
  - énergies alternatives : solaire, éolien, biomasse, hydrogène..
  - Vivre Mieux : protéger l'humain des risques sanitaires, participer au bien-être de l'individu tout en minimisant son impact sur son environnement.

Les sociétés sélectionnées seront celles qui sont exposées à l'un des 5 piliers ci-dessus.

- **Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, géré par CM Impact**

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire a pour vocation :

- d'amplifier la transformation des modèles de production et de consommation ;
- d'intervenir dans des projets à fort impact environnemental et sociétal pour lesquels les besoins financiers sont importants et peu d'acteurs sont présents du fait de retours sur investissement lointains.

Ce fonds, déjà doté de 770 M€ et qui pourrait atteindre 1,5 Md€ en 2027 à l'horizon du plan stratégique, est unique :

- la politique d'investissement est fondée sur des critères extra-financiers : des investissements 100 % durables sélectionnés en fonction de leur impact environnemental et social ;
- de durée illimitée, il n'est pas tenu d'atteindre un d'objectif de rentabilité financière de court terme ce qui permet d'investir dans des projets qui ont un retour sur investissement long, c'est-à-dire une rentabilité annuelle immédiate potentiellement faible avec des perspectives de création de valeur à long terme (les forêts par exemple).

Le fonds investit dans les secteurs d'activité qui contribuent le plus aux enjeux de la décarbonation : le transport, l'énergie, l'agriculture, les matériaux, le bâtiment, essentiellement en France, mais aussi dans les autres marchés européens du groupe (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse).

A titre d'exemple, le fonds accompagne le passage à l'échelle de Néolithe, jeune entreprise qui propose de révolutionner la gestion des déchets non recyclables en utilisant la fossilisation accélérée. Cette innovation, alternative à l'enfouissement et l'incinération, transforme les déchets en granulats utiles dans le secteur du BTP. Si cette technologie était utilisée pour traiter l'ensemble des déchets générés en France chaque année, cela pourrait réduire l'empreinte carbone du pays de 7 %.

en M€	Encours 31/12/2024	Nombre 31/12/2024
Total Encours géré par la Société de gestion	189 843	0
Dont encours ISR - Avec Label	29 100	43
Dont Produits classés article 8 SFDR * (produits prenant en compte la promotion de caractéristiques sociales ou environnementales dans leur processus d'investissement)	100 395	273
Dont Produits classés article 9 SFDR * (produits poursuivant un objectif d'investissement durable)	14 476	33

Assurance

Pour profiter des opportunités d'investissement offertes par le financement de la transition climatique, le GACM a enrichi son offre financière durable ces dernières années.

- En gestion libre, le GACM propose une gamme complète de fonds durables et référence un nombre croissant de fonds labellisés ISR ;
- En gestion déléguée, le GACM a développé les offres suivantes :
  - le pack UC Environnement, investi à 50 % sur le support en unités de compte CM-AM Sustainable Planet (label ISR, avec l'objectif de participer activement à la protection de l'Homme et de son environnement : développement des technologies vertes, de l'économie circulaire (limitation de la consommation de ressources, gestion des déchets...), des innovations technologiques...
  - la gestion pilotée durable : l'assuré peut opter pour 3 profils durables combinant le fonds en euros des ACM et plusieurs supports en UC poursuivant un objectif d'investissement durable (Art 9) et/ou intégrant des caractéristiques E&S (Art 8). L'allocation effectuée par les experts est thématique et engagée : les supports contenus dans les unités de compte du contrat sont majoritairement investis en actions sur différentes thématiques ESG : le changement climatique, les énergies durables, etc.

MDR-P – Politiques environnementales

L'ensemble des politiques décrites dans le tableau MDR-P ci-dessous sont définies au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et appliquées par la BFCM et ses filiales.

Politique	Descriptif du contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Politique achat	Encadrement des achats effectués par le groupe par la mise en place de critères pour la sélection des fournisseurs (respect des droits de l'homme, pratiques ESG, etc.)	Ensemble des achats effectués par les entités du groupe, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité et à chaque pays d'implantation	Direction générale	Convention de l'OIT (cf Politique pour la liste exhaustive), Pacte Mondial des « Nations Unies » Cf politique pour la liste exhaustive	Intranet	Divers ESG	2
Politique énergétique	Engagements de la direction générale pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie certifié ISO 50001	Data centers, flotte automobile, immeubles réseaux et centraux	Direction générale	ISO 50001	Intranet	Atténuation du changement climatique Efficacité énergétique	1
Politique agricole	- Encadrement de l'octroi de financement pour le secteur agricole (analyse des critères ESG, prise en compte des controverses) - Mesures de soutien aux agriculteurs pour l'agroécologie	Ensemble des opérations bancaires et financières fournies par les entités du groupe	Direction des risques	Politique Agricole Commune Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4, 6, 12, 14
Politique aérien	Encadrement des opérations bancaires et financières pour l'aérien (critères d'analyse et exclusions) dans un objectif de réduction des émissions des GES du portefeuille	Ensemble des opérations bancaires et financières fournies par les entités du groupe aux clients directement ou indirectement impliqués dans le secteur du transport aérien et aux clients faisant des demandes de financement d'aéronefs.	Direction des risques	Normes de certifications telles qu'adoptées par le Conseil de l'OACI ; Liste noire des compagnies aériennes réalisée par la Commission Européenne ; Conventions et Recommandations de l'OIT; Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Atténuation du changement climatique	1, 4
Politique déforestation	Encadrement des financements, investissements et gestion pour compte de tiers (controverses, risque de déforestation importée)	Activités de financement, d'investissement et de gestion pour compte de tiers	Direction des risques	Accountability Framework Initiative, Global Canopy Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Biodiversité	12, 14
Politique minier	Encadrement des opérations bancaires avec sociétés du secteur minier : exclusions, critères d'analyse	Financements de projets, d'actifs, d'acquisitions, investissements/ placements, financements corporate, émissions de garanties, financement des opérations de commerce international, service et conseils financiers fournis à des entreprises du secteur minier	Direction des risques	10 principes fondamentaux de l'International Council on Mining and Metals (ICMM) ; Norme ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Divers ESG Biodiversité	12, 14
Politique secteur maritime	Encadrement des opérations bancaires avec les sociétés du secteur maritime (critères d'analyse et exclusions) dans un objectif de réduction des émissions des GES du portefeuille	Financements de projets, d'actifs, et d'acquisitions, investissements/ placements, financements corporate, émissions de garanties, financements des opérations de commerce international , services et conseils financiers fournis à des armateurs (tonnage providers), à des armateurs exploitants (opérateurs) et à des constructeurs de bateaux	Direction des risques	- OMI, OIT, RAMSAR, UNESCO, Poseidon Principles Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4, 9

Politique	Descriptif du contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Politique Charbon	- Mesures de restriction pour un désengagement progressif du secteur du charbon d'ici 2030	Ensemble du groupe sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité	Direction des risques	- 10 principes fondamentaux de l'International Council on Mining and Metals (ICMM) ; Standards de la Banque Mondiale et notamment les Normes de performance et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales et celles pour l'exploitation minière de la Société Financière Internationale (IFC) ; Conventions de l'OIT Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4,9
Politique Hydrocarbures	Restrictions/exclusions pour les financement de projet et la fourniture de services bancaires et financiers aux entreprises actives dans le secteur des hydrocarbures	Financements de projets, financements d'actifs, financements d'acquisition, investissements/ placements, financements d'entreprises, émissions de garanties, financements des opérations de commerce international, services et conseils financiers fournis à des entreprises du secteur des hydrocarbures.	Direction des risques	Normes de Performance de la Société Financière Internationale (IFC), Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales du Groupe Banque Mondiale applicables au secteur Pétrole et Gaz ; Norme ITIE Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Atténuation du changement climatique	1, 3, 4,9
Politique immobilier résidentiel	Encadrement des financements et mesure de soutien pour contribuer à la décarbonation du secteur (Exigence de récolte du DPE, analyse de critères énergétiques pour l'octroi et la tarification des prêts, offres commerciales pour la transition thermique et énergétique des bâtiments)	Financements immobiliers résidentiels situés en France métropolitaine	Direction des risques	Stratégie Nationale Bas Carbone Cf politique pour la liste exhaustive	Site internet BFCM	Atténuation du changement climatique Efficacité énergétique	1, 3, 4,6, 7, 9

3.5.2.4 Indicateurs et cibles

3.5.2.4.1 Consommation d'énergie et mix énergétique

Consommation d'énergie et mix énergétique	2024
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	74 710
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	28 %
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	117 000
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	44 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (en MWh)	2 470
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	71 400
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	418
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	74 288
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	28 %
Consommation totale d'énergie (en MWh)	265 998

Les consommations d'énergie, remontées *via* l'outil de collecte RSE, incluent les consommations de carburant (à partir des données de kilomètres, transformées en kWh et en distinguant le diesel, l'essence, les hybrides rechargeables et autonomes), les consommations de gaz (litres transformés en kWh et en distinguant le gaz naturel vs. citerne), les consommations d'électricité (kWh), de vapeur d'eau ou d'eau glacée (kWh), de fioul (litres transformés en kWh) et de granulés bois (kWh).

A partir des données de consommation, la répartition fossile, nucléaire et renouvelable est réalisée en fonction du mix énergétique du pays de l'entité et des quantités d'énergies éventuellement achetées en garantie d'origine par certaines entités.

3.5.2.4.2 Émissions et absorptions de GES

	Données rétrospectives		
	2023	2024	% 2024/2023
Emissions brutes de GES			
Émissions de GES scope 1			
Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO2eq)	18 000	18 000	– %
Émissions de GES scope 2			
Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur la localisation (tCO2eq)	7 350	7 330	– %
Émissions brutes de GES du scope 2 basées sur le marché (tCO2eq)	8 660	8 150	-6 %
Émissions significatives de GES scope 3 (tCO2eq)			
Émissions totales brutes indirectes de GES du scope 3 (tCO2eq)	17 773 044	17 226 264	-3 %
1 Biens et services achetés	271 000	261 000	-4 %
2 Biens d'investissement	24 600	25 600	4 %
3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	7 700	7 770	1 %
4 Transport et distribution en amont	11 300	10 700	-5 %
5 Déchets générés par les activités	6 350	6 570	3 %
6 Déplacements professionnels	6 540	6 840	5 %
7 Déplacements domicile-travail des salariés	25 000	25 600	2 %
15 Investissements financés - Assurances	2 569 342	2 243 406	-13 %
15 Investissements financés - Banque[1]	14 851 212	14 638 778	-1 %
Émissions totales de GES			
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO2eq)	17 798 394	17 251 594	-3 %
Émissions totales de GES (basées sur le marché) (tCO2eq)	17 799 704	17 252 414	-3 %

Les émissions déclarées au titre de la catégorie scope 3.15 – Investissements Financés – Banque couvrent les classes d'actifs suivantes : prêts aux entreprises, financements de projet, prêts immobiliers (immobilier résidentiel et commercial), crédits automobiles, leasing (véhicules et autres matériels), actions et obligations d'entreprises. Le calcul exclut les expositions souveraines (prêts aux Etats et assimilés, obligations souveraines) car la méthodologie PCAF liée à ce type de clientèle n'est pas validée par le GHG Protocol, ainsi que les activités d'affacturage et le crédit à la consommation (non couverts par

[1] *Les émissions de GES scope 3 catégorie 15 Investissements financés portent sur le périmètre des données d'émissions scopes 1 et 2 des clients, pour la banque et les assurances. La méthodologie de calcul et les hypothèses sous-jacentes sont détaillées dans la section 3.5.2.2.1 pour le périmètre bancaire, et dans la section 3.5.2.2.3 pour le périmètre assurances.*

PCAF). Les entités prises en compte dans le calcul sont les entités bancaires françaises de la BFCM et les principales filiales et succursales étrangères.

Les émissions déclarées au titre de la catégorie scope 3.15 – Investissements Financés – Assurances couvrent l'ensemble des actifs sélectionnés et gérés par le GACM en représentation des provisions d'assurance-vie/retraite en euros (hors unités de compte). Les émissions liées aux actifs assurés par le GACM ne sont pas incluses dans le périmètre des calculs.

Dans l'attente de précisions méthodologiques sectorielles, la BFCM ne déclare pas au titre de l'état de durabilité 2024 les émissions liées aux actifs sous gestion, qui ne figurent pas à son bilan.

La BFCM reconsidérera ce périmètre de publication en fonction d'éventuelles évolutions réglementaires futures et d'une amélioration de la disponibilité des données.

De plus, les émissions liées à la catégorie scope 3.11 – Utilisation des produits vendus pour l'exécution des contrats d'assurance, ne sont pas intégrées au tableau ci-dessus. Les explications sont précisées dans la section « 3.1.2.2.3 Empreinte du bilan - activité des assurances ».

Intensité des GES par produit net	2023	2024	% 2024/2023
Emissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en teqCO2/EUR)	0,000371	0,000336	-9 %
Emissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en teqCO2/EUR)	0,000371	0,000336	-9 %
Produit net utilisé pour calculé l'intensité de GES (en MEUR)	48 032	51 313	7 %
Produit net autre	0	0	N/A
Produit net total (états financiers) en (MEUR)	48 032	51 313	7 %

Le produit net correspond à la définition de l'article 28 de la Directive 86/635/EEC et comprend les postes de produit inclus dans le produit net bancaire.

Absorptions	2024
Activité d'absorption de GES n°1 (captage direct de l'air)	34 992
Total des absorptions de GES résultant des activités propres de l'entreprise (en teqCO2)	34 992

3.5.3 ESRS E2 - Pollution

Aucun IRO relatif à la pollution n'a été identifié comme matériel pour 2024 au niveau de la BFCM. Néanmoins des travaux sont entrepris pour approfondir les enjeux.

3.5.4 ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines

Aucun IRO relatif aux ressources hydriques et marines n'a été identifié comme matériel pour 2024 au niveau de la BFCM. Néanmoins des travaux sont entrepris pour approfondir les enjeux.

3.5.5 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes

La biodiversité ou diversité du vivant représente la diversité des espèces, la diversité au sein de ces espèces et la diversité des écosystèmes. Sont inclues également toutes les interrelations entre ces espèces, individus et écosystèmes qui fournissent de nombreux services vitaux pour le bon fonctionnement de notre société et dont plus de 50 % du PIB mondial dépend, selon le Forum économique mondial[1].

La lutte contre l'érosion de la biodiversité est ainsi une priorité, au même titre que la lutte contre le réchauffement climatique. D'après le rapport de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de 2019 « Le dangereux déclin de la nature »[2], l'érosion de la biodiversité est principalement due à cinq facteurs alimentés par les activités humaines :

- le changement d'usage des sols (artificialisation et simplification des sols, dégradation des habitats, déforestation...) ;
- la surexploitation des ressources (dont la surpêche, le braconnage ou encore la surexploitation de la ressource en eau) ;
- le changement climatique ;
- les pollutions (de l'air, de l'eau, du sol, sonores et lumineuses) ;
- les espèces exotiques envahissantes (espèces qui sont transportées et s'installent dans un milieu dont elles ne sont pas originaires venant perturber l'équilibre de ce milieu et les espèces autochtones).

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biosphère, nécessaire à la survie de l'humanité, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[3] a été adopté en décembre 2022. Structuré autour de quatre objectifs de long terme et de 23 cibles d'action, il prévoit notamment la croissance des ressources financières nécessaires et une mobilisation d'au moins 200 milliards de dollars US par an d'ici 2030. Pour porter l'attention des parties prenantes sur la responsabilité des institutions financières dans l'érosion de la biodiversité, le rapport *Bankrolling Extinction*[4] rappelait qu'en 2019, les 50 plus importantes banques mondiales auraient investi quelques 2 600 milliards de dollars US dans des secteurs d'activité considérés comme les principaux moteurs de la détérioration de la biodiversité.

Les acteurs financiers ont donc un rôle essentiel à jouer pour la préservation de la biodiversité, en mobilisant le secteur privé *via* l'intégration de critères spécifiques dans les évaluations et choix d'investissement, et en finançant des initiatives de préservation et de restauration de la biodiversité.

[1] *The New Nature Economy Report, Forum économique mondial, 2020.*
[2] *https://www.ipbes.net/media-release-nature%E2%80%99s-dangerous-decline-%E2%80%98unprecedented%E2%80%99-species-extinction-rates-%E2%80%98accelerating%E2%80%99*
[3] *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.*
[4] *https://portfolio.earth Bankrolling extinction report, The Banking Sector's Role In The Global Biodiversity Crisis, portfolio.eart, 2020.*

3.5.5.1 Gouverner les enjeux liés à la biodiversité et établir une stratégie dédiée

ESRS 2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
	12	**Erosion de la biodiversité** Impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes causé par le financement ou l'investissement dans des secteurs, projets ou actifs contribuant à l'érosion de la biodiversité	Impact négatif potentiel			*		*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	13	**Préservation et restauration de la biodiversité** Impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes via les financements et investissements dans les secteurs, projets ou actifs ayant des effets favorables sur la préservation ou la restauration de la biodiversité	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement, Investissement (Gestion d'actifs)
	14	**Gestion inadéquate des risques liés à la perte de biodiversité** Risques financiers, de stratégie et d'activité en cas de mauvaise intégration du risque de transition lié à la perte de biodiversité	Risque potentiel	*	*	*		*		Transverse
	15	Risque financier en raison d'une considération insuffisante des risques physiques ou de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans le cycle de vie du crédit	Risque potentiel			*		*		Financement

Par le biais de ses activités de financement et d'investissement, la BFCM et ses filiales ont un impact négatif potentiel sur les écosystèmes et leur biodiversité car certains secteurs d'activité économique, projets ou actifs financés exercent une pression qui peut être significative sur la biodiversité et les écosystèmes.

Ces financements ou investissements exposent la BFCM et ses filiales à des risques, notamment financiers, qui pourraient découler d'une prise en compte insuffisante des risques physiques et de transition liés à la perte de biodiversité.

Enfin, les financements et investissements réalisés par le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire et la Fondation tendent à contribuer à un impact positif sur la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La BFCM et ses filiales partagent la conviction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui considère, à partir des avertissements scientifiques de l'IPBES, que le secteur financier doit se mobiliser pour assurer la protection des écosystèmes et de leur diversité biologique. Des engagements biodiversité publics ont donc été pris en 2023 dans le cadre de l'initiative act4nature international.

En complément, la BFCM s'inscrit dans une stratégie dédiée en cours d'élaboration au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette stratégie devra permettre de mesurer, piloter et réduire l'empreinte biodiversité des activités de la BFCM.

En 2024, la BFCM n'a pas mis en place de plan de transition et de cibles liés à la biodiversité et aux écosystèmes.

3.5.5.2 Politiques et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes

Pour répondre à l'enjeu biodiversité et écosystèmes, la BFCM et ses filiales :

- mettent en œuvre des politiques de financement et d'investissement plus restrictives afin de réduire leur impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes ;
- accompagnent leurs clients du secteur agricole dans leur transition vers une agriculture plus soutenable ;
- contribuent à la préservation et à la restauration de la biodiversité *via* la filiale CM Impact et le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire.

La BFCM et ses filiales bénéficient des travaux que poursuit Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour améliorer sa compréhension des impacts et risques de ses activités.

3.5.5.2.1 Politiques et actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes

E4-2 : Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Dans le cadre de la stratégie extra-financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BFCM et ses filiales mettent en œuvre des politiques sectorielles sur des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Ces politiques sectorielles contribuent à encadrer et limiter les impacts négatifs sur la biodiversité des activités de la BFCM et de ses filiales. Pour ce faire, les politiques sectorielles établissent des mesures d'interdiction ou de restriction de certaines activités lorsque, au regard de certains critères en lien avec la biodiversité et définis pour chaque politique, ces activités présentent un impact négatif potentiel élevé. Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble du groupe sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. La mise en œuvre des politiques sectorielles est assurée par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

Les politiques couvrent les IROs n°12, n°14 et n°15.

3.5.5.2.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux systèmes

E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Élaboration d'une stratégie dédiée à la biodiversité et aux écosystèmes

Le document stratégie ESG 2025 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (incluant les activités de la BFCM), déclinaison opérationnelle du plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire sur le plan extra-financier, comprendra un volet biodiversité articulé autour de trois axes :

- prioriser les enjeux environnementaux hors carbone par secteur selon leur impact sur la nature, leur dépendance aux services écosystémiques et leur poids dans le portefeuille de la BFCM et ses filiales. À titre d'exemple, un enjeu hors carbone prioritaire est l'artificialisation des sols pour le

secteur immobilier, ou la prise en compte de la biodiversité dans le secteur agricole ;

- améliorer l'analyse sectorielle actuelle, en étudiant de manière plus fine les activités dommageables dans les secteurs prioritaires et en calculant des empreintes chiffrées ;
- agir et coordonner les approches carbone et hors carbone grâce à des plans d'action sectoriels et des groupes de travail dédiés.

Accompagner les clients du secteur agricole dans leur transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et la biodiversité

Accompagner la transformation écologique des clients est un puissant levier d'action pour mener la révolution écologique et sociétale.

La BFCM et ses filiales s'attachent tout particulièrement à accompagner les agriculteurs et les viticulteurs dans la transmission de leur exploitation et la transition vers un modèle agricole efficace et durable.

Au 31 décembre 2024, les prêts transition agricoles représentent un encours de 47 millions d'euros.

Contribuer à la préservation et à la restauration de la biodiversité

La BFCM, à travers sa filiale Crédit Mutuel Impact, contribue à un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes *via* les financements et investissements dans des secteurs, projets ou actifs ayant des effets favorables sur la préservation ou la restauration de la biodiversité. Cette section est en lien avec l'IRO 13 de "Préservation et restauration de la biodiversité" (impact positif réel) et ne s'articule pas avec les politiques sectorielles précédemment mentionnées qui, elles, sont en lien avec l'IRO 12 "Erosion de la biodiversité" (impact négatif potentiel).

Crédit Mutuel Impact et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont responsables, chacun pour leurs activités respectives, de la mise en œuvre et du suivi des actions décrites au sein de cette section et se rapportant à l'IRO 13 de "Préservation et restauration de la biodiversité" (impact positif réel).

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, géré par Crédit Mutuel Impact, s'est en effet porté acquéreur de près de 6 500 hectares d'actifs forestiers en France avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30 %[1] des forêts de l'Hexagone sont menacées par le changement climatique.

- La pérennité des forêts menacée par le changement climatique et par l'exploitation intensive

  Les forêts assurent une contribution indispensable à nos vies. En plus de leur rôle de régulation du climat grâce au captage de CO_2, elles constituent des réserves de biodiversité essentielles. Elles rendent également possibles des activités récréatives et culturelles qui font la richesse des territoires. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont mêmes devenues émettrices de carbone. En effet, l'exploitation intensive de ces espaces naturels ou leur mauvais entretien peuvent être à l'origine d'incendies qui libèrent de grandes quantités de CO_2, annulant ainsi leurs avantages climatiques et détruisant des réserves de biodiversité.

- La BFCM et ses filiales s'engagent à préserver durablement ses actifs forestiers avec une politique de gestion qui encadre le caractère durable de leur gestion

  Les forêts acquises *via* le fonds Révolution Environnementale et Solidaire sont uniques en Europe. La première, située dans les Vosges du Nord, est l'une des cinq plus grandes forêts privées françaises. Elle compte près d'un million d'arbres comprenant sept essences différentes (chêne, hêtre, douglas, pin sylvestre, etc.) qui ornent une biodiversité exceptionnelle, notamment neuf étangs - des zones humides à préserver d'urgence pour le climat. Cette forêt est l'une des premières à avoir obtenu le label FSC (*Forest Stewardship Council*) qui récompense une sylviculture construite dans le respect de son milieu naturel.
  La deuxième, située à Amboise, abrite un massif forestier qui fait partie des plus belles chênaies de France, constitué de chênes sessiles et pédonculés, et comptant quatre étangs. La troisième est située à Arpheuilles.

  Toutes sont gérées selon les principes d'une politique commune de gestion forestière arrêtée par Crédit Mutuel Impact, laquelle encadre le caractère durable de leur gestion.

  Pour plus d'informations, cf section ESRS E4 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

E4-5 : indicateur d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Dans le cadre du groupe de travail de la CNCM relatif à la biodiversité, la BFCM a contribué au travail d'analyse sectorielle de ses encours de financement à partir du référentiel ENCORE (version 2018). Ce référentiel permet d'attribuer des scores d'impact à la biodiversité par secteur. Le point de donnée ci-dessous recense les encours de financement relevant de secteurs dont l'impact sur la biodiversité est estimé comme étant fort, à partir des informations disponibles dans le référentiel ENCORE (version 2018). Pour davantage de précisions méthodologiques, se référer à la section 3.5.1.4.1 IRO 1.

Empreinte biodiversité	2024
Part d'encours de financement dans des secteurs à impacts forts sur la biodiversité	25 %

Les données d'encours analysées dans le cadre de la production de cet indicateur proviennent du risque de crédit (COREP), dont l'assiette est l'intégralité du portefeuille en *Banking Book* (Bilan et Hors Bilan). Compte tenu des données externes également mobilisées (issues de la base de données ENCORE dans sa version 2018), les expositions analysables retenues sont les suivantes : corporate et retail (catégories C & D) avec un code NACE valorisé (les personnes physiques sont, par exemple, exclues du périmètre d'analyse).

3.5.6 ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire

IROs matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Seuls des impacts concernant cette norme ont été identifiés comme matériels et uniquement au niveau de l'activité Presse.

[1] https://www.onf.fr/vivre-la-foret/raconte-moi-la-foret/comprendre-la-foret/foret-et-changement-climatique/%2B/203f::changement-climatique-une-strategie-de-resilience-pour-les-forets-publiques.html

ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Ressources entrantes	16	**Consommation de matière première des activités de presse Impact négatif lié à l'utilisation de consommables pour la production de journaux : consommation de papier liée à la fabrication des journaux ainsi que d'encres et de plaques d'aluminium dans le cadre de leur impression**	Impact négatif réel	*	*		*			Presse
Déchets	17	**Génération de déchets des activités de presse Impact négatif lié à la génération de déchets, en particulier au cours de la production (gâche de papier, plastiques, emballages, etc.) et sur la chaîne de valeur aval (journaux invendus ou lus)**	Impact négatif réel		*	*	*			Presse

3.5.6.1 Gouverner les enjeux liés à l'économie circulaire et établir une stratégie dédiée

Le Groupe EBRA est le premier groupe de presse quotidienne régionale en France.

Les enjeux liés à l'économie circulaire y sont pilotés au plus haut niveau, au sein du comité exécutif, qui définit une stratégie dédiée en accord avec les ambitions du groupe. Cette stratégie est ensuite déployée dans l'ensemble des filiales par la direction RSE, garantissant une mise en œuvre cohérente et structurée. Par ailleurs, un groupe de travail spécifique, composé d'experts externes et de collaborateurs internes, est chargé de traduire cette stratégie en actions concrètes à travers un plan d'action ambitieux et adapté aux défis de l'économie circulaire.

3.5.6.2 Flux de ressources entrants

3.5.6.2.1 Politiques et actions

E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Politique	Contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Les achats responsables	Politique d'achat visant à garantir la transparence et la conformité aux réglementations. Cette politique repose sur plusieurs engagements et critères clés inscrits dans sa charte des achats responsables	Ensemble des achats effectués pour le Groupe EBRA	Direction des achats et financière	Volontaire	Intranet	Ressources entrantes	16
La pagination et la sobriété	La politique de sobriété de la pagination contribue également à la gestion du papier de manière responsable.	Ensemble des titres du Groupe EBRA	Direction de la rédaction et COMEX	Volontaire	Intranet	Ressources entrantes	16

E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

3.5.6.2.1.1 Gestion des matières premières

Les parties prenantes internes impliquées dans la gestion des matières premières sont principalement les services industriels, logistiques, achats, juridiques et finance. La politique de sobriété de pagination est gérée par la direction de la rédaction.

Les politiques et actions sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-2 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.5.6.2.1.2 Eco-conception des produits et emballages

Les politiques et actions sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-2 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale

3.5.6.2.1.3 Réutilisation des ressources sortantes

Les politiques et actions sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-2 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.5.6.2.2 Indicateurs et cibles

E5-3- Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le groupe EBRA s'est fixé plusieurs objectifs en lien avec la réduction et la réutilisation des ressources entrantes dans son processus de production :

- atteindre 50% d'envois des paquets programmés en papier recyclable en 2030 ;
- réduire les achats d'intrants nécessaires à la production (papier, plaques, encre et consommation d'énergie) d'environ 4 % par an ;

- atteindre 4 717 tonnes de papier récupéré en 2025 dans le cadre du groupe de travail de logistique inversée ;
- retourner 95 % des plaques aux fournisseurs afin qu'elles soient réutilisées pour la fabrication de nouvelles plaques.

E5-4 - Flux de ressources entrants

Les ressources entrantes sont consolidées par la direction financière d'EBRA, ce sont principalement du papier, de l'encre et des plaques.

	2024
Poids total des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence (en tonnes)	29 389
Pourcentage de matières biologiques utilisées (et de biocarburants utilisés à des fins non énergétiques)	98 %
Le poids total des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) (en tonnes)	713
Pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés, de produits intermédiaires secondaires et de matériaux secondaires	94 %

3.5.6.3 Flux de ressources sortants

3.5.6.3.1 Politiques et actions

E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Politique	Contenu essentiel de la politique	Périmètre	Responsable de la mise en œuvre	Normes ou initiatives respectées dans le cadre de la mise en œuvre	Disponibilité	Domaines couverts	IRO
Réutilisation des ressources sortantes	Dispositif de récupération des produits mis sur le marché permettant de collecter les invendus des points de vente et les lus des abonnés.	Ensemble des usines du Groupe EBRA	Direction Industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Ressources sortantes	17
Politique de gestion des déchets	Engagement pour une réduction des déchets générés par l'activité presse, événementiel et bureau	Ensemble des usines du Groupe EBRA	Direction industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Déchets	17
Eaux usées	Engagement sur l'absence de substance toxique classifiée CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la Reproduction) utilisée dans les procédés du groupe.	Ensemble des usines du Groupe EBRA	Direction industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Déchets	17
Recyclabilité des produits et emballages	Réduction de l'impact des activités du groupe par la réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages pour l'activité presse.	Ensemble des titres du Groupe EBRA	Direction industrielle et RSE	Volontaire	Intranet	Déchets	17

E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

3.5.6.3.1.1 Réduction des déchets générés

Les politiques et actions sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-2 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale

3.5.6.3.1.2 Recyclabilité et réutilisation des déchets

Les politiques et actions sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-2 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale

3.5.6.3.1.3 Recyclabilité des produits et emballages

Les politiques et actions sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-2 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale

3.5.6.3.2 Indicateurs et cibles

E5-3- Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les cibles sont communes au périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et sont donc décrites dans la section E5-3 de l'état de durabilité Crédit Mutuel Alliance Fédérale

E5-5 - Flux de ressources sortants

Les ressources sortantes sont consolidées et certifiées par deux prestataires externes ; Veolia pour les déchets et Eco3 pour les plaques aluminium.

	2024
Taux de matériaux recyclés dans les produits finis	94 %
Taux de matériaux recyclés dans les emballages	100 %

Déchets (en tonnes)	
Déchets dangereux	
Déchets dangereux recyclés	0
Déchets dangereux incinérés	118
Déchets dangereux éliminés par un autre moyen	27
Sous-total déchets dangereux (A)	**144**
Déchets non dangereux	
Déchets non dangereux recyclés	7 330
dont déchets recyclés directement en papeteries	*4 500*
Déchets non dangereux incinérés avec valorisation énergétique	181
Déchets non dangereux éliminés par un autre moyen	50
Sous-total déchets non dangereux (B)	**7 561**
Total des déchets dangereux et non dangereux (A+B)	**7 706**
déchets non recyclés	376
% de déchets non recyclés	5 %

3.5.7 Taxonomie

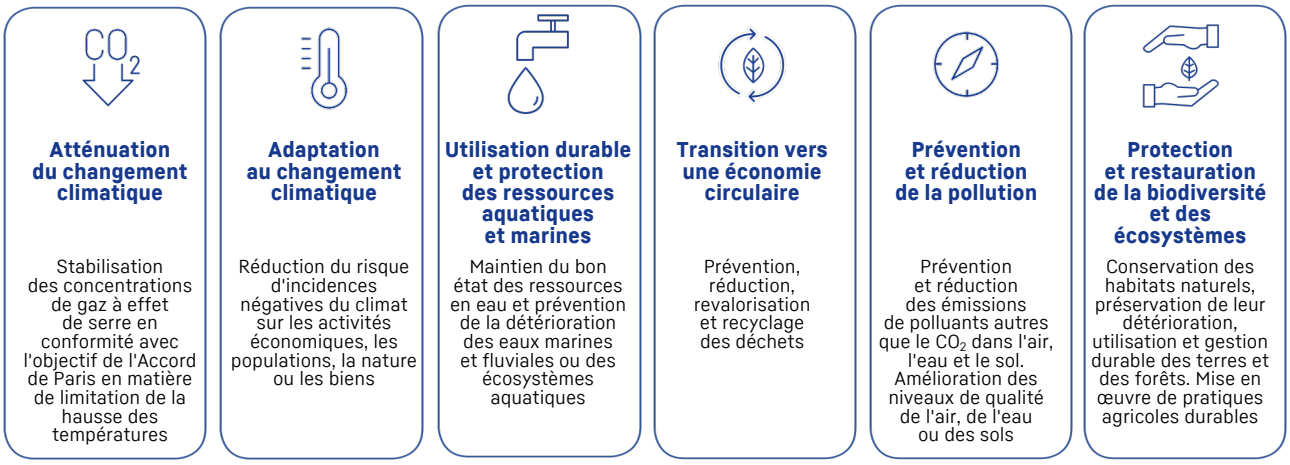
3.5.7.1 Contexte

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission européenne, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) publie les expositions de son bilan consolidé sur les secteurs alignés avec la taxonomie verte de l'Union Européenne (ci-après « la taxonomie »).

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou écoresponsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun afin de faciliter les investissements et les financements durables dans le but de favoriser la transition écologique de l'économie.

Les six objectifs environnementaux de la taxonomie sont les suivants :

LES SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE VERTE



3.5.7.2 Éléments méthodologiques

Concepts clés : éligibilité et alignement du portefeuille

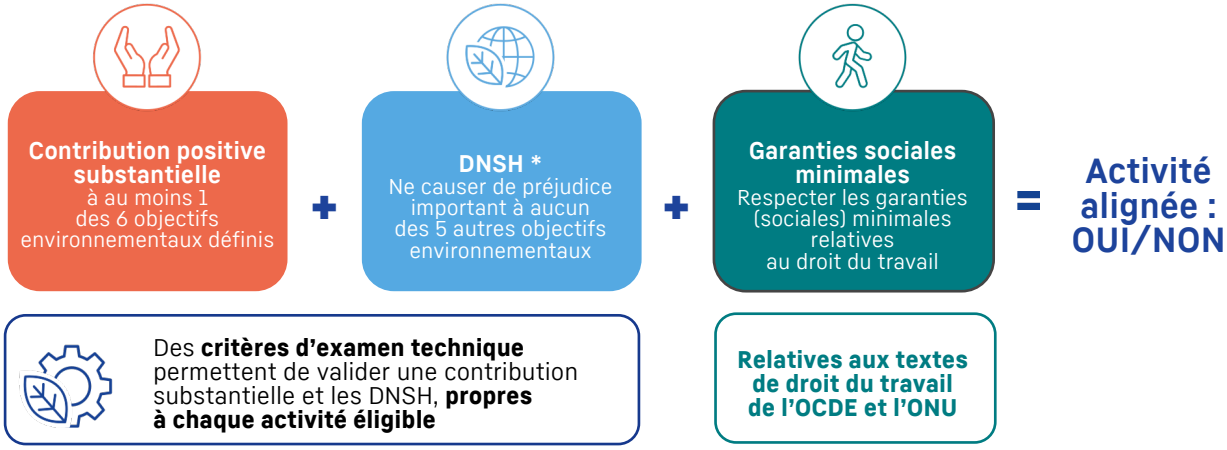
La taxonomie européenne est construite sur les notions clefs d'éligibilité et d'alignement.

Une activité économique est éligible à la taxonomie si elle est incluse dans la liste publiée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ; celle-ci comprend 147 activités présentes dans 15 macro-secteurs. Il s'agit d'activités qui sont susceptibles de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux de la taxonomie ; ces activités représentent plus de 90 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne.

Parmi ces activités éligibles, l'activité est considérée comme alignée à la taxonomie ou durable sur le plan environnemental, uniquement si elle respecte l'ensemble des critères suivants :

- contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux précités ; pour cela, être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués ;
- ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
- respecter certaines garanties sociales minimales.

LES CRITÈRES D'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS À LA TAXONOMIE VERTE



**DNSH : Do no significant harm.*

Au 31 décembre 2024, selon le règlement délégué (UE) 2021/2178 et le règlement délégué (UE) 2023/2486, la mesure d'éligibilité doit couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux de la taxonomie alors que celle de l'alignement est restreinte aux deux premiers objectifs relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Méthodologie de calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement

Principes méthodologiques

Le calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement nécessite d'évaluer les différents types d'actifs considérés au sens de la taxonomie, à savoir : les actifs couverts au dénominateur, les actifs éligibles ou les actifs alignés au numérateur.

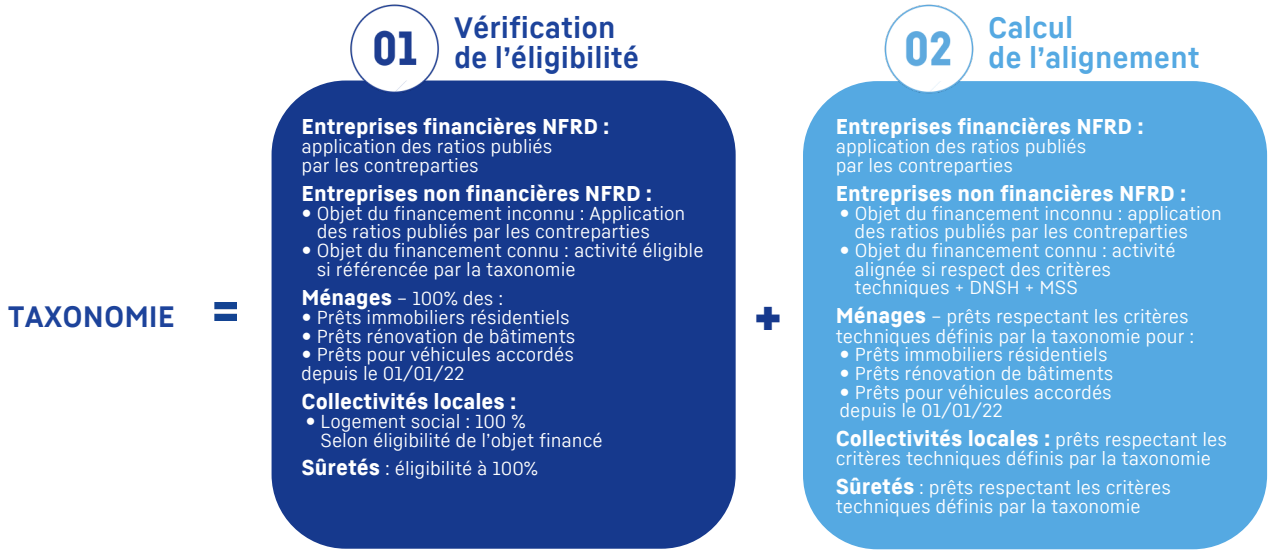
TYPES D'ACTIFS CONSIDÉRÉS AU SENS DE LA TAXONOMIE

TOTAL DES ACTIFS	**TOTAL ACTIFS = Total FINREP**
TOTAL DES ACTIFS COUVERTS	**TOTAL ACTIFS** hors expositions exclues du numérateur et du dénominateur : ■ Souverains ■ Banques centrales ■ Portefeuille de négociation
ACTIFS INCLUS AU NUMÉRATEUR DU GAR	**TOTAL ACTIFS COUVERTS** hors expositions exclues du numérateur : ■ Entreprises non NFRD ■ Dérivés ■ Prêts interbancaires à vue ■ Trésorerie et équivalents ■ Autres catégories d'actifs (matières premières, goodwill…)
ACTIFS ÉLIGIBLES	**Activités éligibles** des : ■ Entreprises NFRD ■ Collectivités locales *(dont logement social)* + **Ménages** : Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels ; Prêts à la rénovation de bâtiments ; Prêts pour véhicules *(depuis 01/01/22)* + **Sûretés obtenues par saisies :** biens immobiliers résidentiels et commerciaux
ACTIFS ALIGNÉS	**Activités alignées** des : ■ Entreprises NFRD ■ Collectivités locales *(dont logement social)* + **Ménages** : Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels « durables » ; Prêts à la rénovation de bâtiments respectant les critères techniques ; Prêts pour véhicules « propres » + **Sûretés obtenues par saisies :** biens immobiliers « durables »

NFRD : non-financial reporting directive.

Pour évaluer l'éligibilité puis l'alignement au niveau de ses actifs, la BFCM a défini une méthodologie tenant compte de la nature de la contrepartie, la typologie des produits financés (type de produits, objet de financement, date de financement, etc.) et le type d'informations disponibles.

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



3.5.7.3 Éligibilité et alignement du portefeuille

Démarche suivie par la BFCM

La BFCM identifie, sur son périmètre consolidé, la part de ses actifs alignés sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie Européenne dans son portefeuille de clients, conformément à la réglementation, ainsi que l'éligibilité aux autres objectifs environnementaux (hors climat).

Cette identification s'inscrit dans la démarche du Groupe Crédit Mutuel, articulée autour de travaux coordonnés par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, qui ont couvert :

- l'appropriation des textes réglementaires, des communications de la Commission européenne et de la méthodologie de calcul ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux ;
- l'identification des ratios d'éligibilité relatifs aux objectifs environnementaux hors climat de la taxonomie.

Le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des expositions au 31 décembre 2024 a été effectué par la BFCM conformément à ces principes Groupe.

Alignement du portefeuille

L'alignement du portefeuille de la BFCM est intimement lié à son modèle d'affaires. Seules les expositions sur les ménages, les collectivités locales et les entreprises soumises à la publication d'un rapport NFRD étant incluses dans le périmètre d'application de la taxonomie, le ratio d'alignement reste à ce stade principalement impacté par l'alignement des ménages, dont les encours représentent, en valeur brute, 21 % du total des actifs.

La principale difficulté concerne l'accès aux données permettant à la BFCM de calculer l'alignement de ses contreparties *via* l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties sociales minimales. De ce fait, certains encours n'ont pas pu être intégrés à l'alignement de la BFCM. Ainsi, le pourcentage d'alignement à la taxonomie présenté dans le cadre de ce rapport reflète une estimation conservatrice de la réalité. La BFCM poursuit ses travaux en vue d'affiner l'identification de ses encours potentiellement alignés à la taxonomie.

Expositions sur les ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1er janvier 2022, ont été considérés comme intégralement éligibles, conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021.

Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, la BFCM s'est appuyée sur les informations disponibles dans son système d'informations ou dans des bases de données externes pour chacune de ces catégories de prêts.

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels en France, la BFCM a considéré comme alignés :

- les prêts garantis par des biens répondant aux réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020, considérés comme permettant de comptabiliser les biens dans le top 15 % national en termes de consommation énergétique[1] ;
- les prêts garantis par des biens construits avant le 31 décembre 2020 justifiant d'un DPE de catégorie A, B ou C présentant une consommation d'énergie primaire inférieure à 135 kWh/m^2 ; et
- les prêts garantis par des biens construits après le 31 décembre 2020 justifiant d'un DPE A et ayant une consommation d'énergie primaire inférieure à 45 kWh/m^2.

L'analyse a été affinée en excluant les biens pour lesquels la BFCM a identifié qu'ils étaient les plus exposés à un risque climatique physique, selon une analyse interne basée sur des données publiques, et considérés en conséquence, comme portant préjudice à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules n'ont pas pu être considérés comme alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH *(do no significant harm)*.

La BFCM a considéré que les garanties sociales minimales relatives aux prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels sont automatiquement respectées, compte tenu du fait que les

[1] *D'après les éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment fournis par le ministère de la transition écologique.*

biens financés sont localisés sur le territoire de l'Union Européenne ou de la France et que le respect des législations française et européenne en matière sociale permet de déduire le respect des garanties sociales minimales au sens de la taxonomie.
Sur ces bases, au 31 décembre 2024, les prêts et avances consentis aux ménages alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 11 616 millions d'euros. Le Green Asset ratio (GAR) des ménages a été calculé sur la base de la valeur comptable brute des expositions.

Expositions sur les entreprises

Concernant les financements non dédiés des entreprises financières et non financières, la BFCM s'est appuyée sur les informations de son fournisseur externe de données extra-financières, qui met à disposition les informations figurant dans les publications de ces entreprises sur l'éligibilité et l'alignement de leurs activités à la taxonomie. Ainsi, seules les entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières dont les données ont été publiées dans leur document d'enregistrement universel 2023 et ont pu être récupérées chez les fournisseurs externes ont été incluses dans le calcul de l'alignement.

À noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, la BFCM a fait le choix de remonter aux informations disponibles concernant son groupe d'appartenance.

S'agissant des financements dédiés à un projet pouvant répondre à un objectif de la taxonomie, la BFCM ne dispose pas, à ce jour, d'une documentation suffisante pour vérifier de manière exhaustive les critères techniques de la réglementation en matière de contribution substantielle et de respect des DNSH. L'alignement de ces expositions a ainsi été calculé de la même façon que pour les financements non dédiés.

Ainsi, au 31 décembre 2024, le GAR des entreprises financières s'établit à 3,8 %, soit 2 173 millions d'euros. Le total des expositions sur ces entreprises représente 9 % du total des actifs du Groupe BFCM.

S'agissant des entreprises non financières, le GAR s'élève à 10,2 % représentant un encours aligné de 1 760 millions d'euros. Le total des expositions sur ces entreprises représente 3 % du total des actifs de la BFCM.

Les GAR des entreprises financières et non financières ont été respectivement calculés sur la base de la valeur comptable brute des expositions sur les entreprises financières et non financières soumises à la directive NFDR.

Expositions sur les collectivités locales

Le modèle d'affaires de la BFCM n'étant pas axé sur les financements aux collectivités locales et le logement social, les expositions sur cette catégorie de contreparties ne sont pas significatives au regard du poids dans le portefeuille global (1 278 millions d'euros, soit 0,2 % des actifs du Groupe). Dans ce contexte, la BFCM n'a pas intégré de montants alignés relatifs aux collectivités locales dans le calcul du Green Asset ratio, faute de données suffisantes à ce stade.

Activités liées au gaz fossile et au nucléaire

La BFCM déclare les financements et investissements dans les activités de production d'électricité à partir de gaz naturel et d'énergie nucléaire, lesquelles sont identifiées comme des activités transitoires contribuant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. De manière globale, la BFCM est un groupe peu exposé au financement de ces énergies qui représentent, au 31 décembre 2024, 0,03 % de ses actifs.

La BFCM a publié des politiques sectorielles spécifiques à ces secteurs. La politique sectorielle hydrocarbures couvre le secteur des énergies fossiles, parmi lesquelles le gaz naturel. Elle prévoit la gestion extinctive des expositions du groupe aux sociétés dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels dans la production totale d'hydrocarbures est supérieure à 20 %, telle que recensée dans la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) publiée par l'ONG Urgewald.

La politique sectorielle relative à l'énergie nucléaire civile vise notamment à financer uniquement les projets respectant les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, ou les directives environnementales de la Société de Financement International (gestion des déchets, plan de démantèlement, identification des risques naturels des sites d'implantation, etc.).

Expositions de hors bilan

Concernant le hors bilan, le calcul d'alignement n'a été réalisé que sur les expositions envers des entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières.

3.5.7.4 Tableaux réglementaires

La BFCM et ses filiale sont un sous-ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, groupe coopératif qui exerce différentes activités financières au service de ses clients. Outre l'activité bancaire exercée au travers le réseau du CIC, de sa banque de grande clientèle et ses filiales spécialisées, la BFCM déploie également des activités d'assurance-vie et non-vie, de gestion d'actifs ou de services technologiques, au travers de filiales dédiées.

Il publie ses ICP principaux applicables aux établissements de crédit, définis aux annexes V et VI du règlement délégué UE n °2020/2178 modifié. Les informations et les modèles réglementaires relatifs à la taxonomie ainsi que les informations spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire sont présentées en annexe 3.5.13 de ce document. Pour des raisons de faible matérialité, le groupe ne publie pas les ICP en vision flux et hors bilan pour les modèles de gaz et nucléaire.

Par ailleurs, BFCM n'est pas en mesure de publier l'ICP flux des encours sous gestion et garanties financières dans les délais de publication pour des raisons de fiabilité des données. Le modèle 5 n'est donc présenté qu'en vision stock. Pour ces derniers, le groupe met tout en œuvre pour publier cette information dans son état de durabilité 2026 sur base des informations arrêtées au 31 décembre 2025.

En complément, le groupe présente les informations relatives à la taxonomie de ses principales filiales dont l'activité diffère du modèle économique général du groupe. L'alignement des activités d'assurance vie et non vie est ainsi présenté en 3.5.14 du présent document. L'ICP relatif aux activités de gestion d'actifs est publié *via* le modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan en 3.5.13.

Enfin, en raison du caractère tardif de la communication C/2024/6691 de la Commission Européenne; le groupe ne publie pas l'ICP consolidé visé au point 7 de cette communication. Pour ce dernier, le groupe met tout en œuvre pour publier cette information dans son état de durabilité 2026 sur base des informations arrêtées au 31 décembre 2025.

L'analyse d'alignement des autres secteurs d'activité (filiales à vocation purement logistique, dont les charges sont refacturées aux autres entités : holdings intermédiaires, immobilier d'exploitation, presse et sociétés informatiques) n'a pas été réalisé compte tenu de la non significativité de ces activités dans le produit net bancaire au 31 décembre 2024 (moins de 3 %).

0. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	**Encours du ratio d'actifs verts (GAR)**	15 548	3,20 %	3,36 %	75,73 %	24,27 %	24,27 %

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	1 311	1 %	2 %	89 %	60 %	11 %
	Portefeuille de négociation*	0	– %	– %	– %	– %	– %
	Garanties financières	4 380	14 %	17 %	– %	– %	– %
	Actifs sous gestion	5 686	3 %	4 %	– %	– %	– %
	Frais et commissions perçus**	0	– %	– %	– %	– %	– %

* *Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR.*

** *Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs.*

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

*** *% d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.*

**** *sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie.*

***** *sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé.*

Note 1 : Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

Note 2 : Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.

L'ensemble des tableaux prévus par le règlement taxonomie sont présenté en annexe 3.5.13.

Informations sociales

3.5.8 ESRS S1 – Personnel de l'entreprise

3.5.8.1 Stratégie

La stratégie Ressources Humaines de la BFCM et ses filiales est une déclinaison de celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui vise à accompagner sur le long terme le groupe dans sa recherche de performance au service de la société, dans un contexte de transformations économiques, écologiques et sociétales.

La BFCM et ses filiales contribuent au plan stratégique 2024-2027 qui fixe le cap d'être : Ensemble Performant Solidaire. Un des trois axes stratégiques consiste à s'appuyer sur les collaborateurs, élus et sur la technologie pour construire un groupe plus solide, performant et plus solidaire.

3.5.8.1.1 SBM-2 : Prise en compte des intérêts et des points de vue des parties prenantes

La prise en compte des intérêts et des points de vue des parties prenantes passe par le dialogue social et des enquêtes auprès des collaborateurs. Se référer au paragraphe 3.5.8.2.2.6. Les collaborateurs ont aussi participé à l'élaboration du plan stratégique.

3.5.8.1.2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Définition des effectifs (ou collaborateurs)

Les effectifs propres sont composés de salariés ayant une relation contractuelle directe avec la BFCM ou une de ses filiales.

Il s'agit de salariés ayant un contrat à durée indéterminée, de salariés ayant un contrat à durée déterminée, d'alternants hors stagiaires école, hors mandataires, hors expatriés, hors intérimaires et hors prestataires.

Les salariés peuvent être à temps plein (avec un nombre d'heures de travail déterminé) ou à temps partiel (pourcentage du temps plein)

IROs matériels - S1 Personnel de l'entreprise

				Chaîne de valeur			Horizon de temps			
	#	Description	Type	Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	Périmètre
Conditions de travail	18	**Bien-être des salariés** Impact positif des politiques RH sur les collaborateurs de l'entreprise concernant la qualité de vie et les conditions de travail, l'égalité de traitement, la formation, la gestion des emplois et des parcours professionnels des collaborateurs, le dialogue social	Impact positif réel		*		*	*	*	Opérations propres
	19	Risque financier lié à la démobilisation des collaborateurs ou à un turn-over important en raison de conditions de travail dégradées, du manque de développement de carrière, de la perte de sens...	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
	20	Impact négatif sur les collaborateurs causé par des conditions de travail dégradées ou par des pratiques discriminatoires conduisant à des risques physiques et psychosociaux	Impact négatif potentiel		*		*	*	*	Opérations propres
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	21	**Respect du droit du travail** Risques financiers de réputation et de sanction en cas de litige RH ou de non-conformité au droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, discrimination, dialogue social, liberté d'association, dispositif de lanceur d'alerte, formations...)	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Formation et développement des compétences	22	**Formation des collaborateurs** Risque financier lié à l'inadéquation des compétences lors du recrutement ou à des formations inadaptées	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres

Description des IROs :

- Impact positif n°18 : les politiques Ressources Humaines (RH) du groupe visant à attirer, fidéliser et accompagner ses salariés influencent la vie quotidienne de l'ensemble de ses collaborateurs. Les impacts positifs qu'elles génèrent se traduisent par une amélioration de leur qualité de vie, de leurs compétences et épanouissement.
- Risque n°19 : une dégradation des conditions de travail, du dialogue social ou un manque de perspective des salariés peut entraîner de l'absentéisme, un *turnover*, une démobilisation des collaborateurs ou des risques psycho-sociaux accrus. En l'absence de politiques RH adéquates, la BFCM et ses filiales peuvent faire face à une baisse de productivité dans ses activités qui pourrait se matérialiser par une diminution de ses revenus. Le risque de démobilisation des salariés découle de la dépendances de la BFCM et ses filiales à l'égard de ses effectifs (risque de continuité des activités, de qualité de services).
- Impact négatif n°20 : Il s'agit des accidents du travail, de l'épuisement professionnel, du non-respect des droits humains, de harcèlement, de l'inadéquation des formations conduisant à une baisse de l'employabilité des collaborateurs et le manque d'égalité dans le traitement des chances). La dégradation des conditions de travail peut impacter l'ensemble des salariés de l'entreprise et ont un impact considérable sur le bien être physique et psychologique des salariés.
- Risque n°21 : Le non-respect du droit du travail peut avoir des conséquences financières importantes (amendes ou pénalités pouvant représenter un pourcentage de la masse salariale). Cela peut concerner notamment les licenciements abusifs, le harcèlement, le dialogue social, la liberté d'association, la discrimination. Par ailleurs, le risque de réputation qui peut accompagner d'éventuelles sanctions à l'égard du groupe pourrait entraîner une érosion de la clientèle.
- Risque n°22 : porte notamment sur le processus de recrutement et la formation des salariés. Une inadéquation des compétences d'un profil recruté, ou des formations suivies par un collaborateur engendre un manque d'expertise qui génère un risque opérationnel (ex. incapacité de la personne à accomplir les missions confiées) et des coûts financiers (ex. nouveau recrutement, formations supplémentaires...).

Les impacts, risques et opportunités décrits ci-dessus concernent principalement les salariés de la BFCM et ses filiales qui sont majoritairement en contrat à durée indéterminée. Les intérimaires, les prestataires de services peuvent aussi être impactés par des conditions de travail dégradées (impact négatif n°20).

Les impacts, risques, opportunités identifiés comme matériel sont en lien avec la stratégie et le modèle d'affaires dans la mesure où dans un environnement qui se transforme, la BFCM et ses filiales ont besoin pour réaliser ses ambitions :

- de l'engagement des collaborateurs pour être compétitif et par conséquent, par la mise en œuvre de politiques pour développer le bien-être de collaborateurs, la qualité de vie au travail, la gestion de carrière, l'égalité de traitement, la formation, une politique de rémunération incitative et attractive ;
- de leur employabilité pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des clients, et donc d'une politique de formation adéquate, de gestion prévisionnelle des emplois, de recrutement de compétences ;
- d'un personnel reflétant la diversité pour favoriser l'innovation et développer des offres adaptées avec une politique RH inclusive et de lutte contre les discriminations.

La BFCM et ses filiales sont conscientes que les impacts négatifs concernent tous le collaborateurs mais peuvent être différents et d'intensité variable selon la situation du collaborateur, par exemple dans le cas d'une personne en situation de handicap. Des politiques d'inclusion ont été mises en place pour y répondre.

Risque de travail forcé ou obligatoire, d'incident de travail des enfants

Compte tenu de la nature de leurs activités, et de leurs implantations géographiques, la BFCM et ses filiales ne réalisent pas d'opérations présentant un risque important de travail forcé ou de travail obligatoire dans les territoires où il est implanté. De ce fait, le groupe ne fait pas d'opérations présentant un risque important d'incidents de travail des enfants dans aucun pays ou zone géographique.

Ces risques ne sont pas matériels selon l'analyse de double matérialité.

3.5.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

S1-1 – Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

La BFCM et ses filiales participent à la politique ressources humaines définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du plan stratégique :

"Attirer, fidéliser et accompagner nos salariés et nos élus dans tous les temps de vie". Ces engagements permettent de gérer les impacts, risques et opportunités pour l'ensemble de son personnel. La priorité est de fidéliser, de bien accompagner, de rayonner pour ensuite attirer, d'où l'intégration d'un indicateur sur la fierté des salariés dans le plan stratégique. Les salariés et les organisations syndicales ont été associés à l'élaboration du plan.
Les effectifs de la BFCM et ses filiales s'élèvent au 31 décembre 2024[1] à 44 575 personnes dont 30 223 en France, 13 452 en Union Européenne et 900 hors Union européennee.

Ainsi la très grande majorité des collaboratrices et collaborateurs bénéficient du cadre de la législation ou des négociations collectives au sein des pays de l'Espace économique européen.

De plus, poursuivant l'objectif d'harmoniser les dispositifs sociaux, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France et qui relèvent des activités de la banque et de l'assurance ont travaillé à la construction du statut commun laquelle a abouti avec la conclusion de la Convention de Groupe le 6 juillet 2017.

Les entreprises qui relèvent du statut commun (ou socle social commun) représentent 54 % des effectifs du périmètre de l'état de durabilité de la BFCM et ses filiales au 31 décembre 2024.

Faisant suite à un accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) du 30 juin 2020, un nouvel accord a été négocié entre les organisations syndicales représentatives et la direction du groupe afin que les actions et mesures négociées pour les trois années à venir soient au service des orientations stratégiques des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, telles que définies dans son futur plan stratégique 2024-2027 adopté en décembre 2023.

Ce nouvel accord signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives s'applique sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe dont celles de la BFCM.

En synthèse l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 s'articule autour des sept axes suivants :

- la concrétisation de la promesse employeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour des valeurs d'inclusion, d'égalité et de diversité pour attirer de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs ;
- l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière ;
- l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs en fin de carrière ;
- l'anticipation des futurs besoins métiers et compétences des activités et des réseaux ;
- l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du groupe ;
- la formation professionnelle au service de l'employabilité et de l'évolution des compétences des collaboratrices et collaborateurs ;

[1] *Hors entités exclues du périmètre de l'état de durabilité.*

- la détection, l'accompagnement et la valorisation des talents.

Ces axes traduisent les politiques RH appliquées au niveau de l'ensemble des entités du groupe.

Les directions des ressources humaines de chacune des entités contribuent à la mise en place de ces politiques.

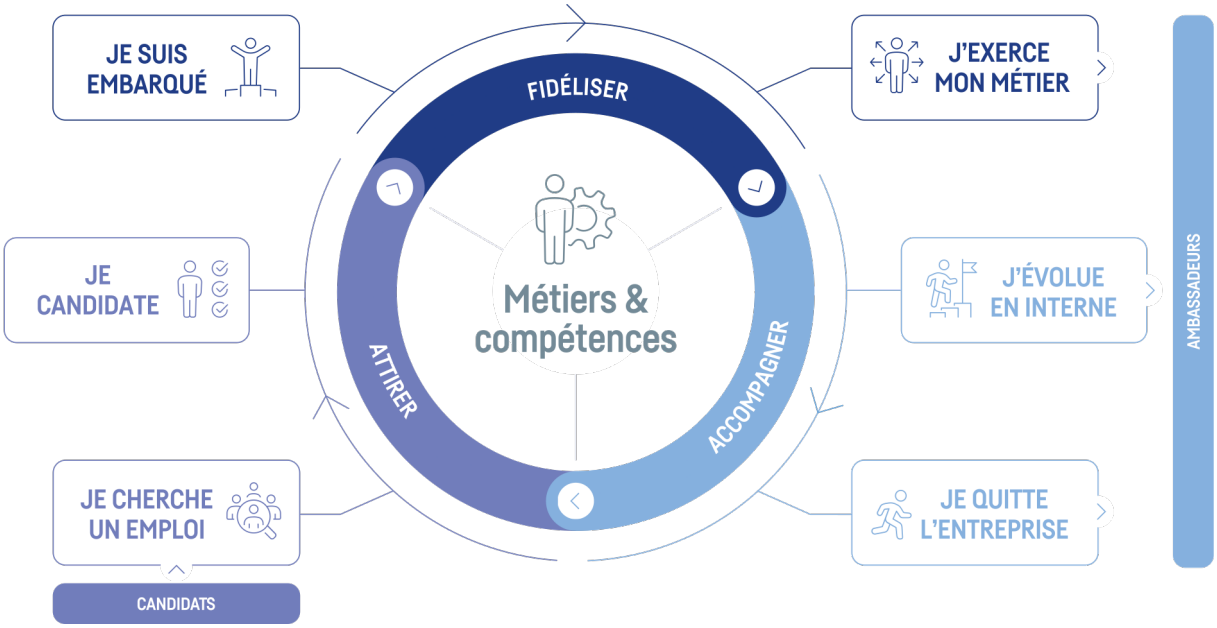
La filière RH est composée :

- des DRH présentes dans chaque structure ou en charge de plusieurs structures. Chaque DRH gère les activités RH de sa structure : recrutement (définition des besoins, validation des candidatures,...), gestion de carrière (suivi RH, management des talents, mobilités,...), dialogue social (déclinaison des accords Groupe, tenue des CSE,...), formation (définition et mise en œuvre du plan de formation,...), pilotage des engagements RH (handicap, parité, QVT,...).
- de la DRH Groupe qui intervient pour le compte de toutes les entités du Groupe. La DRH Groupe a pour rôle de prendre en charge ses activités régaliennes (accords de Groupe, élaboration des plans de relève, politique de rémunération,...) et a une responsabilité opérationnelle directe de certaines activités pour le compte commun des entités (gestion administrative du personnel, recrutement externe pour les réseaux, MOA des outils informatiques RH, conception pédagogique des formations,...). La DRH Groupe anime aussi la filière RH, y compris à l'international.

Les orientations du plan stratégique, le projet de plan, et le plan stratégique ont fait l'objet de consultations auprès des comités sociaux et économiques.

Les salariés peuvent consulter le plan stratégique sur l'intranet.

Politiques sociales menées par la DRH Groupe et les DRH des différentes entités de la BFCM	Contenu	Mise à disposition des politiques auprès des collaborateurs
Attirer	**Bâtir une promesse employeur et faciliter le recrutement de talents.**	**Site internet de recrutement Présence sur les réseaux sociaux**
Fidéliser	**Intégrer dans les meilleures conditions les nouveaux arrivants**	**Réseau social d'entreprise COM.UNITY Messagerie interne Intranet**
	Mener une politique salariale juste et associant les salariés à la performance du groupe	**Messagerie interne Intranet (mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales)**
	S'engager en faveur de l'inclusion et de la diversité (des genres, de classes sociales, d'origine ou géographique)	**Messagerie interne Magasine interne digitalisé Intranet (mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales,de guides, d'informations...)**
	Favoriser la santé et le bien-être des collaborateurs en faisant du groupe un lieu tout à la fois attractif et valorisant, humain et innovant	**Messagerie interne Intranet (site dédié à la prévention, à la sécurité, formations, mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales)**
	Promouvoir la dynamique du dialogue social constructif aux côtés des syndicats	**Messagerie interne Intranet (mise à disposition des accords signés avec les organisations syndicales)**
Accompagner	**Détecter et accompagner tous les potentiels, sans oublier pour autant de répondre au défi générationnel intrinsèque qui y est lié, porter attention à l'épanouissement professionnel de chaque collaborateur tout au long de son parcours**	**Intranet (mise à disposition de carte des métiers, de parcours professionnels, de fiches métiers, d'accords signés en la matière) Applicatif dédié aux entretiens d'appréciation des compétences et du plan de développement professionnel avec le responsable hiérarchique, entretiens avec la DRH**
	Investir massivement dans la formation afin de permettre aux salariés d'évoluer vers de nouveaux métiers et de continuer à développer leurs compétences	**Messagerie interne Intranet Applicatifs dédiés avec le catalogue de formations proposés**



Lien entre ces politiques et les IROs

Politiques	Numéro d'IRO
Attirer	
Renforcer l'attractivité de notre marque employeur	18
Optimiser, fluidifier le parcours de recrutement	18, 22
Fidéliser	
Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs	18, 19, 20
Association des collaborateurs à la performance globale	18, 19, 20
Politique d'inclusion	18, 20, 21
Diversité et égalité professionnelle	18, 20, 21
Qualité de vie au travail	18, 19, 20
Dialogue social	18, 20, 21
Respect des droits humains des collaborateurs	18, 19, 20, 21, 22
Accompagner	
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	18, 19, 22
Formation et développement des compétences	18, 22

Description IRO
Bien-être des salariés 18 Impact positif des politiques RH sur les collaborateurs de l'entreprise concernant la qualité de vie et les conditions de travail, l'égalité de traitement, la formation, la gestion des emplois et des parcours professionnels des collaborateurs, le dialogue social 19 Risque financier lié à la démobilisation des collaborateurs ou à un turn-over important en raison de conditions de travail dégradées, du manque de développement de carrière, de la perte de sens. 20 Impact négatif sur les collaborateurs causé par des conditions de travail dégradées ou par des pratiques discriminatoires conduisant à des risques physiques et psychosociaux. Respect du droit du travail 21 Risques financiers de réputation et de sanction en cas de litige RH ou de non-conformité au droit du travail (licenciement abusif, harcèlement, discrimination, dialogue social, liberté d'association, dispositif de lanceur d'alerte, formations...). Formation des collaborateurs 22 Risque financier lié à l'inadéquation des compétences lors du recrutement ou à des formations inadaptées.

Concernant les risques que doivent gérer la BFCM et ses filiales, les mesures nécessaires et appropriées pour y faire face sont initiées par la direction des ressources humaines groupe et celles des entités de la BFCM et de ses filiales, sur la base des résultats d'enquêtes auprès des collaborateurs, des échanges avec les organismes représentatifs du personnel. Elles prennent en considération des orientations de la direction générale, du plan stratégique, des pratiques de place et de la règlementation. Les mesures sont validées par la direction générale et négociées dans le cadre d'accords collectifs, de chartes.

Le dialogue de performance

Un dialogue de performance a été mis en place avec le suivi de 12 indicateurs clés dont cinq reflétant les engagements de la banque à mission. 2024 a été la première année de réalisation.

Il constitue un levier stratégique pour les équipes RH, en offrant un cadre structuré et collaboratif pour piloter les objectifs RH en lien avec le plan Ensemble Performant Solidaire.

Ses principaux apports sont de:

- structurer et suivre les objectifs RH en garantissant leur alignement avec la stratégie globale ;
- faciliter le dialogue entre les équipes RH locales et la DRH Groupe pour formuler des demandes d'évolutions et clarifier les enjeux ;
- contractualiser des objectifs ambitieux et atteignables, renforçant ainsi l'engagement des parties prenantes ;
- accéder à l'expertise de la DRH Groupe et aux bonnes pratiques au sein des communautés RH ;
- éclairer la feuille de route des projets RH en lien avec le plan stratégique ;
- assurer une vision transversale des enjeux humains, sociaux et organisationnels du plan stratégique ;
- prendre des décisions basées sur des données, permettant une gestion RH plus réactive et adaptée aux évolutions de l'organisation ;

En résumé, le dialogue de performance favorise l'alignement stratégique, l'engagement des acteurs RH et une meilleure prise

de décision, renforçant ainsi l'impact des politiques RH au sein du Groupe.

S1-4 – Actions concernant les impacts importants, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

3.5.8.2.1 Attirer

Renforcer l'attractivité de notre marque employeur et optimiser, fluidifier le parcours de recrutement.

La BFCM et ses filiales bénéficient des actions menées au niveau Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière d'attractivité.

En 2018, le groupe, soucieux d'améliorer son attractivité en qualité d'employeur mettait en place sa première campagne de valorisation de ses deux marques employeur : CIC et Crédit Mutuel. Depuis et face à une « guerre des talents » du recrutement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pleinement intégré la nécessité de se faire connaître en tant qu'employeur socialement responsable et a ainsi amélioré sa communication tant sur les réseaux sociaux que sur les autres supports de communication de sa marque employeur. En 2020 deux sites amiraux dédiés au recrutement ont été créés, une ligne éditoriale dédiée pour chacune des marques employeurs CIC et Crédit Mutuel a été ainsi mise en place, présentation des métiers, chiffres clés, témoignages de collaborateurs, focus entités… autant de contenus destinés à susciter l'adhésion et la préférence des futurs talents du groupe.

La direction du groupe souhaite continuer à renforcer le développement de sa marque employeur en intensifiant et en structurant le recours aux plateformes et métamoteurs tels que *Linkedin, Indeed, Hellowork, Jobteaser* et *Welcome to the Jungle*. Une dimension internationale a été mise en place en 2024 en accompagnant les entités allemandes dans la négociation du partenariat *Stepstone*.

Attentive au ressenti des candidats et aux changements de comportements, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inspire aussi des recommandations d'études afin d'optimiser ses sites carrières et son parcours candidat. Par exemple, la direction s'appuie sur les enquêtes de *Potential Park* qui analysent les tendances en matière de communication talent et de technologie afin d'attirer et de retenir les bons talents. Le Crédit Mutuel se situe à la deuxième place et le CIC à la sixième place dans le classement de *Potential Park* 2025[1] qui identifie les employeurs avec des processus de candidature très transparents et des fonctionnalités de recherche d'emploi très bonnes.

Beobank (banque belge de détail, filiale de la BFCM) a été certifiée, pour la cinquième fois Top Employeurs, signe de reconnaissance des efforts accomplis et des engagements pris par la banque pour atteindre l'excellence en matière de pratiques RH.

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolident leur statut d'employeur de référence, socialement responsable par l'accélération de ses politiques d'emploi inclusives en termes de recrutement et de gestion de carrière. Il s'agit de renforcer les valeurs d'inclusion, d'égalité et de promotion de la diversité engagés depuis plusieurs années, en continuant à privilégier le recours à l'alternance et en affirmant, toujours, la promotion interne comme une priorité dans le cadre du plan stratégique 2024-2027.

La direction du groupe continue à se doter d'outils qui doivent servir tant à la ligne RH qu'aux candidats dans l'optique de simplifier l'expérience recrutement mais également de capter de nouveaux talents. Elle a mis en œuvre des mises en commun de moyens RH afin d'homogénéiser les compétences RH et répondre aux attentes des candidats pour simplifier, fluidifier leur expérience.

3.5.8.2.2 Fidéliser

La fidélisation est un des piliers RH sur lesquels est érigé le plan stratégique 2024-207, plaçant l'engagement du collaborateur au centre de son développement

3.5.8.2.2.1 Onboarding - Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs

Un parcours nouvel embauché digital a été lancé en 2021 en se dotant d'une solution afin d'améliorer l'expérience et les outils pour la fonction RH et le manager afin de faciliter l'arrivée des candidats et diminuer le taux d'attrition dont celui de la BFCM et ses filiales.

Celles-ci déploient le plan stratégique 2024-2027 initié par Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui engage l'ensemble de la ligne RH à renforcer ses actions en matière d'accompagnement des candidats, nouveaux entrants et des collaborateurs dans le cadre de leur mobilité en personnalisant les parcours, dans une optique de fidélisation.

Donner des perspectives, transmettre la culture d'entreprise, valoriser les atouts du groupe, développer le sentiment d'appartenance, la performance sociale et faire de tout nouvel embauché un ambassadeur précieux et actif de la marque employeur sont autant d'enjeux à adresser.

Afin de suivre aux mieux les attentes des candidats et des collaborateurs, un système d'évaluation de la performance des parcours, du ressenti des *onboardés* à plusieurs étapes de leur parcours d'intégration a été mis en place on seulement dans l'outil mais aussi au moyen d'enquêtes dédiées.

3.5.8.2.2.1.1 Réseau social d'entreprise

Les collaborateurs de la BFCM bénéficient, pour la plupart d'entre eux, d'un réseau social groupe. Le réseau social d'entreprise COM.UNITY est un outil stratégique pour renforcer l'engagement des collaborateurs et favoriser une culture d'entreprise collaborative et inclusive. Il facilite l'*onboarding* des nouveaux arrivants, encourage le travail collaboratif et aide à fédérer les équipes. Ce réseau social valorise chaque individu grâce à un profil personnel mettant en avant ses compétences et son parcours, et il permet le partage et l'entraide *via* des communautés. COM.UNITY a été développé en interne en 2019 et il continue d'évoluer pour répondre aux besoins des utilisateurs. Il est aujourd'hui disponible en 13 langues et plus de 1 200 communautés (équipes, projets, expertises, sport en entreprise…). Les collaborateurs inscrits peuvent y accéder depuis leur ordinateur et leur mobile professionnel (*via* l'application Pratic'pro).

Grâce à ses fonctionnalités variées – partage de documents, co-édition, sondages, appels à idées – il accompagne les équipes dans leur quotidien professionnel. La communication en mode social, avec des interactions et des commentaires, stimule les échanges et permet une diffusion rapide et fluide des informations.

Ce réseau repose sur des correspondants locaux désignés dans chaque entité utilisatrice, véritables relais d'information, qui sensibilisent et accompagnent les collaborateurs dans la création et l'animation des communautés.

Actuellement utilisé par certaines filiales à l'international, ce réseau social d'entreprise pourrait prochainement remplacer *Workplace* chez Cofidis. Son déploiement est en cours d'instruction.

3.5.8.2.2.1.2 Formation des managers et des fonctions RH

La BFCM et ses filiales veillent à accompagner les managers et les fonctions RH pour qu'ils contribuent efficacement à attirer et fidéliser les collaborateurs :

- pour les managers, une large offre de formations et d'accompagnements (co-développement, mentorat, coaching) est à leur disposition. En 2025 le groupe se dotera d'une charte managériale qui donnera un cadre de référence des postures et comportements attendus. L'ensemble de la filière managériale est mobilisé autour de « 2025, l'année de la fonction managériale », vers une filière d'excellence. Dans ce cadre l'intégralité des directeurs et directrices du réseau CIC profiteront en 2025 de « journées du management », sous forme d'un séminaire sur deux jours ;

[1] https://www.potentialpark.com/france-2025

- les managers sont accompagnés par la filière RH en tant que véritable partenaire du business. A cet effet, un socle de formations et d'accompagnements sur mesure a été créé et proposé aux 180 Responsables RH du groupe fin 2024 et début 2025 ;
- managers et la fonction RH sont ainsi une clé essentielle de la fidélisation des collaborateurs par l'accompagnement personnalisé dans le développement des compétences et une gestion de carrière proactive renforcés.

3.5.8.2.2.2 Association des collaborateurs à la performance globale

La politique de rémunération de la BFCM et ses filiales s'inscrit dans celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses clients.

La mise en œuvre de cette politique se traduit par des choix visant à récompenser la force du collectif, à aligner ses pratiques avec ses valeurs mutualistes et à lutter contre toute forme de discrimination dans les décisions relatives à la rémunération.

Les principes de la politique de rémunération constituent un réel levier de performance, d'innovation et de différenciation au sein du secteur financier. Ainsi la politique mise en place vise à :

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du groupe ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération selon la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discrimination.

Dans cette optique, la politique de rémunération et donc de rétribution de la performance globale, s'inspire des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients. Elle intègre dans sa politique de rémunération la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs. Ainsi pour les membres du personnel en France et appartenant à la convention de groupe, soit plus de 24 000 salariés de la BFCM et ses filiales, la rémunération se compose en complément du salaire fixe et des cotisations sociales :

- d'un dispositif de retraite supplémentaire collectif obligatoire à cotisations définies ;
- de primes sociales prévues dans les accords collectifs (scolarité, médaille du travail, indemnité de fin de carrière, ...) ;
- d'un compte épargne temps qui peut être alimenté par des congés payés, des jours de repos et le 13e mois, sous conditions, et permettant, si le salarié le souhaite, de bénéficier d'un congé de fin de carrière préalablement à son départ en retraite ;
- d'un accord collectif d'intéressement et participation revu en juin 2024.

S'agissant des autres salariés, employés dans d'autres pays, les avantages sociaux dépendent des législations de chaque pays. Toutefois, quand ils existent, ils visent à couvrir le plus grand nombre de collaborateurs en récompensant avant tout la force du collectif.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire individuelle (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières.

3.5.8.2.2.2.1 Salaires décents

Dans le contexte décrit précédemment et au delà des obligations légales et sectorielles propres à chaque ligne d'activité et implantation géographique, la BFCM et ses filiales s'assurent que le niveau des rémunérations de ses collaboratrices et collaborateurs est conforme aux principes de la politique de rémunération et des engagements pris dans le cadre du statut d'entreprise à mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les effectifs de la BFCM et ses filiales s'élèvent au 31 décembre 2024 à 44 575 personnes dont 30 223 en France, 13 452 en Union européenne et 900 hors Union Européennee.

Ainsi pour la très grande majorité des collaboratrices et collaborateurs, un salaire minima applicable est fixé par la législation ou des négociations collectives au sein des pays de l'Espace économique européen.

Pour les collaborateurs et collaboratrices situés hors de cet espace, les entités du groupe concernées veillent aux travers des dispositifs locaux à proposer un salaire décent conformément à la Directive européenne.

3.5.8.2.2.2.2 Intéressement participation

La politique de rémunération commune au Crédit Mutuel Alliance Fédérale et donc à la BFCM et ses filiales, met en avant la force du collectif avec des mécanisme de rétribution de la performance qui participe au plus grand nombre. Ces principes sont un marqueur fort de différenciation notamment dans le choix d'inscrire, dans le temps long, des dispositifs de rémunération collectifs.

À titre d'exemple plus de 24 000 salariés de la BFCM et de ses filiales bénéficient d'un accord Groupe d'intéressement et participation basé sur le résultat IFRS. Il permet ainsi de récompenser la performance collective.

En 2024, des indicateurs clés extrafinanciers ont été ajoutés à l'accord d'intéressement.

3.5.8.2.2.2.3 Protection sociale avancée

Des dispositifs de protection sociale couvrants sont en place .

Notamment pour les salariés en France appartenant à un socle social commun définit par convention collective, il est proposé :

- un contrat santé qui fait l'objet d'évolution permanente pour garantir un niveau optimal de couverture et dont les cotisations sont prises en charge à 65 % par l'employeur, l'obligation étant une prise en charge par l'employeur à hauteur de 50 % au minimum ;
- un contrat de prévoyance dont les cotisations sont prises en charge à 85 % par l'employeur (la mise en place d'un contrat de prévoyance complémentaire dans l'entreprise est facultative) ;
- un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies pour améliorer le niveau des revenus au moment du départ en retraite et pris en charge à 100 % par l'employeur (dispositif facultatif à l'initiative de l'employeur).

Ces dispositifs viennent compléter les autres dispositions sur le temps de travail et les dispositifs d'absence pour la gestion des situations compliquées liées au salarié lui-même ou ses proches.

3.5.8.2.2.3 Politique d'inclusion [S1-1-24]

3.5.8.2.2.3.1 Code d'éthique et de déontologie

Fort de racines anciennes et d'une histoire partagée bâtie sur les principes de solidarité, de liberté et de responsabilité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent dans le code d'éthique et de déontologie. Fédérateur, ce document exprime une culture commune qui unit élus et salariés dans l'exercice de leurs métiers et s'applique à tous, en France comme à l'international (cf. section 3.5.12.2.2.3).

Parmi les règles de bonne conduite que doivent respecter les collaborateurs figurent le respect de la personne, de l'égalité

entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les discriminations (cf..section 3.5.8.2.2.3.2), la défense de la diversité dans toutes ses composantes. La BFCM et ses filiales sont convaincues que les différences de chacun renforcent la cohésion de tous et favorisent le dynamisme des entreprises.

Pour assurer l'effectivité de ce code, un bilan annuel de son respect est effectué dans chaque entité.Ce bilan est ensuite transmis au comité d'éthique et de déontologie qui établit une synthèse de l'application du code et propose des orientations permettant de conforter l'exemplarité des entités.

3.5.8.2.2.3.2 Lutte contre les discriminations et charte contre le harcèlement

Lutte contre les discriminations

La BFCM et ses filiales s'inscrivent pleinement dans les dispositions légales de l'article L. 1132-1 du Code du travail, lesquelles prohibent toute forme de discrimination tant directes qu'indirectes à l'égard de ses salariés.

Considérant que ces sujets peuvent avoir de graves conséquences sur les personnes, nuire à la performance de l'entreprise et de ses salariés et par voie de conséquence avoir un impact direct sur la qualité de vie et des conditions de travail, elles mettent en œuvre des actions aux fins de prévenir et de lutter contre la discrimination.

Actions de prévention et de lutte contre la discrimination lors de l'embauche

Dans le cadre de sa politique de recrutement, la BFCM et ses filiales affichent comme une priorité de lutter contre toute forme de discrimination à l'embauche. Ainsi, et comme cela a toujours été le cas, aucune candidature en raison notamment[1] du handicap, de l'âge, du sexe ou de l'origine d'un candidat, ne saurait être écartée.

En effet,la BFCM et ses filiales en tant qu'employeurs favorisant l'égalité des chances, s'engagent à ce que seuls des critères objectifs tels que les compétences ou l'expérience professionnelle par exemple soient prises en considération lors des processus de recrutement.

Pour ce faire, et pour intégrer tous les acteurs de l'entreprise dans la lutte contre les discriminations, les différents intervenants RH dans les opérations de recrutement sont formés de manière spécifique à la non-discrimination à l'embauche.

Par ailleurs, pour attirer tous les profils de candidats sans aucune distinction et pour faire transparaitre la volonté d'inclusion, toutes les offres d'emploi diffusées par la BFCM et ses filiales portent dorénavant le message d'inclusion suivant : « Fiers de faire de la diversité une force pour notre entreprise, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à reconnaître et à promouvoir tous les talents sans distinction ». Les recrutements sont fondés « sur les compétences, sans distinction de genre, d'âge, d'origine sociale et culturelle, d'orientation sexuelle, d'appartenance à une organisation politique, syndicale ou à une minorité, ou toute autre caractéristique pouvant faire l'objet d'une discrimination. Tous les postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap».

En complément, pour concrétiser les engagements de diversité et d'inclusion, des partenariats sont noués, tels que celui avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) permettant de diffuser automatiquement les offres d'emploi de l'outil de recrutement JOBS vers la plateforme de recrutement de l'AGEFIPH ou encore celui conclu avec l'Agence Pour l'Éducation par le Sport (APELS) offrant la possibilité à des jeunes talents issus de territoires fragilisés (QPV, zones rurales..) d'être reconnus pour leurs compétences et valeurs et de prendre en main leur avenir en accédant à des entreprises engagées en recrutant autrement.

Actions de prévention et de lutte contre la discrimination tout au long de la relation de travail

Au-delà des actions menées pour éliminer les discriminations et assurer la diversité dans les recrutements, la BFCM et ses filiales mettent en œuvre un certain nombre de mesures et d'actions pour prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations comme :

- la formation des collaborateurs à la lutte contre les discriminations ;
- le renforcement de la formation et la sensibilisation sur ces thèmes des collaborateurs et plus particulièrement des managers et salariés de la fonction RH ;
- accords en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- accords sur la GEPP prévoyant notamment des mesures à la faveur des salariés en fin de carrière en vue de les accompagner dans leurs souhaits d'évolution et ce, qu'ils aspirent à continuer dans leur métier en faisant évoluer leurs compétences ou à changer d'orientation professionnelle.

Charte contre le harcèlement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la BFCM et ses filiales, ont adopté, de longue date une charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

Établie en 2011, la charte a fait l'objet d'une refonte en 2022 et ce, notamment en vue d'améliorer la prise en charge et le traitement des situations déclarées.

Dans les entités situées en France, la charte est annexée au Règlement Intérieur de l'entreprise. Elle s'impose ainsi à tous les salariés ainsi qu'aux intérimaires et stagiaires présents dans l'entreprise.

Cette charte s'inscrit dans la volonté claire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'assurer en son sein les principes de respect de la dignité des personnes et d'affirmer sa volonté forte de lutter contre le harcèlement et la violence au travail qui constituent des agissements inadmissibles.

Les objectifs que poursuit la charte sont les suivants :

- améliorer la sensibilisation, la compréhension et la prise de conscience de l'ensemble des collaborateurs afin de prévenir, réduire et supprimer les phénomènes de harcèlement et de violence au travail ;
- protéger la santé mentale et physique de chaque collaborateur ;
- maintenir un climat de travail exempt de toute forme de violence et de harcèlement et assurer le respect de la dignité des personnes ;
- garantir à toute personne le droit d'être traité en toute équité ; mettre à disposition de tous les collaborateurs qui estiment être victimes ou témoins de harcèlement ou de violence au travail, une procédure interne leur assurant que leur alerte sera traitée dans un délai raisonnable avec la plus grande impartialité et en toute confidentialité.

Dans ce cadre, la charte rappelle l'ensemble des définitions du harcèlement, tant moral que sexuel, et de la violence au travail.

Elle rappelle également les protections prévues par le législateur vis-à-vis des personnes victimes ou qui dénoncent des situations de harcèlement ou de violence ainsi que les sanctions encourues par les auteurs des agissements de harcèlement et violence au travail.

En outre, la charte rappelle la nécessité de sensibiliser régulièrement les collaborateurs sur le harcèlement et la violence et ce, pour mieux prévenir et lutter contre ces situations.

Enfin, la charte fixe une procédure interne applicable en cas d'allégation de harcèlement ou de violence.

La procédure ainsi fixée par la charte s'inscrit dans un cadre clair et précis (étapes de l'enquête, composition de la commission d'enquête...) et est guidée par les principes d'impartialité, d'objectivité et d'effectivité.

Ainsi lorsqu'une enquête interne est diligentée, la direction y associe les représentants du personnel. Cette parité permet d'assurer l'objectivité et l'impartialité nécessaires.

Des initiatives sont aussi prises par des entités du groupe comme TARGOBANK qui est l'une des premières entreprises à se

[1] *Liste de critères non exhaustive. Il s'agit de l'ensemble des critères définis dans les conventions internationales et les textes européens et français (articles L. 1132-1 du Code du travail et 225-1 du Code pénal ; article 1er de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008).*

joindre à l'alliance Ensemble contre le sexisme (*Bündnis Gemeinsam gegen Sexismus*). L'alliance est soutenue par le Ministère fédéral des affaires familiales, du troisième âge, de la condition de la femme et de la jeunesse.

3.5.8.2.2.3.3 Management inclusif

L'inclusion et la diversité sont des axes essentiels de la stratégie de la BFCM et ses filiales qui entendent accueillir et valoriser tous les potentiels et talents, pour faire des différences une complémentarité, une richesse et un levier de créativité.

Aussi et delà du portage fort de la direction générale, c'est l'ensemble de la strate managériale qui est adressée sur les sujets diversité/inclusion. Les travaux entamés en matière de formation à destination des recruteurs, des responsables RH (un module dédié dans le nouveau parcours RRH partenaire du business), futurs directeurs et directrices de caisses et d'agence (parcours EDD), de managers inscrits dans des parcours de développement talents (Parcours Potentielles et Leadership en action) vont être poursuivis en 2025, année de la fonction managériale avec des séminaires et des modules dédiés pour poursuivre la sensibilisation de l'ensemble de la ligne managériale. Par ailleurs une charte managériale incluant un volet sur le management inclusif sera officialisée en 2025 suite aux travaux menés avec les dirigeants et salariés managers et non managers du groupe en 2024.

3.5.8.2.2.4 Diversité et égalité professionnelle [S1-1-24]

Convaincu que l'égalité femmes-hommes et plus globalement, la diversité et l'inclusion sont des leviers de performance, la BFCM et ses filiales affichent clairement son engagement en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle. Elles œuvrent pour créer un environnement de travail inclusif et respectueux. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi et à la promotion pour tous ses salariés, quel que soit leur sexe, leur origine, leur âge, leur handicap, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Les actions de recrutement mises en œuvre visent à favoriser l'accès à l'emploi pour tous les candidats, quel que soit leur profil, les seules compétences prévalant.

3.5.8.2.2.4.1 Emploi des jeunes

Des engagements forts et concrets sont déployés pour recruter, former et intégrer les jeunes talents au sein de l'entreprise.

Le sujet des jeunes éloignés de l'emploi a été particulièrement travaillé depuis plusieurs années. Ce sont ainsi près de 29% des alternants recrutés qui sont issus de QPV[1] et ZRR[2] en 2024, sur un total de plus de 800 alternants recrutés sur le périmètre en 2024 sur le périmètre des entités du socle social de la BFCM.

Une équipe dédiée au Campus management a été créée au sein de la DRH groupe en 2023 avec au cœur de ses actions, l'égalité des chances et des synergies recherchées au quotidien avec les travaux de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les associations partenaires.

Une convention avec l'Éducation Nationale a également été signée en 2024. Le Groupe s'engage à accueillir 1 500 stagiaires de 3e et 2d, notamment issus des QPV et ZRR.

Les dispositifs d'*onboarding* ont été retravaillés avec un investissement important en terme de formation et d'accompagnement à la prise de poste et tout au long de la carrière.

En dehors du recrutement, les dispositifs de talent management doivent permettre de fidéliser et accompagner les jeunes en travaillant les trajectoires de carrière et l'accompagnement RH et managers.

Beobank a lancé une campagne de recrutement " Avec ton CV, tu peux aller plus loin que tu ne l'imagines, parce que tu as plus de compétences à offrir que tu ne le penses », pour soutenir les étudiants de dernière année dans leur recherche vers un premier emploi et surtout les aider à construire leur CV. Cette campagne a intégré un outil d'IA dénommé *YES IA CAN*.Sur base des informations fournies par les étudiants sur leurs passe-temps, jobs d'étudiant, passions, etc., l'outil génère des compétences qui y sont liées. Ils peuvent ensuite les inclure dans leur CV ou lettre de motivation. Cette campagne « *Yes, AI Can* » a remporté le *Gold Award* aux *Best of Activation Awards* 2024.

Et pour la 4e année consécutive Cofidis Group a reçu le label H*appyIndex®Trainees*, décerné par *ChooseMyCompany* suite à une enquête anonyme lancée auprès de tous les stagiaires et alternants des entités françaises. Ce label permet aux entreprises de recueillir le point de vue de leurs stagiaires, alternants et contrats de professionnalisation sur leurs conditions de travail. Il évalue différents aspects de leur expérience au sein de l'entreprise, tels que la qualité de la formation, l'encadrement, l'ambiance et le bien-être au travail, etc.

En dehors du recrutement, les dispositifs de talent management doivent permettre de fidéliser et accompagner les jeunes en travaillant les trajectoires de carrière et l'accompagnement RH et managers.

3.5.8.2.2.4.2 Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

Les entreprises du périmètre de la BFCM s'inscrivent dans une dynamique positive et ambitieuse en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des salariés proches aidants.

Au niveau des entités du socle social, le premier accord de Groupe Handicap et Proches Aidants signé le 8 décembre 2021 est arrivé à échéance au 31 décembre 2024. Un nouvel accord est en cours de négociation pour une ratification prévue au plus tard en avril 2025.

La mise en œuvre concrète du premier accord s'est notamment appuyée sur les leviers d'actions suivants :

- le développement et le maintien dans l'emploi au sein du groupe grâce notamment à l'accompagnement dans la démarche d'obtention ou de renouvellement de la RQTH[3], à l'accompagnement dans l'évolution de carrière et dans le parcours professionnel ou encore à la formation des salariés concernés ;
- le recrutement de salariés en situation de handicap, leur intégration et la sécurisation de leur embauche ;
- la garantie de l'égalité des chances tout au long de la carrière avec un accompagnement renforcé et l'égalité salariale à situation comparable ;
- les actions de formation, de sensibilisation et de communication sur le handicap ;
- la prise en compte de la question du handicap dans la vie personnelle et professionnelle des proches aidants ;
- le développement des relations avec le secteur du travail protégé et adapté ;
- le pilotage de la politique handicap au niveau du Groupe et grâce à un réseau de référents handicap de proximité

Aux termes des trois années d'exercice de l'accord, les principaux indicateurs ont évolué positivement.

Le pourcentage de personnes en situation de handicap sur le périmètre de la BFCM et de ses filiales est de 3,7 % au 31 décembre 2024.

3.5.8.2.2.4.3 Égalité des rémunérations

La BFCM et ses filiales s'inscrivent dans l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de défendre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à tous les échelons de l'entreprise pour faire vivre la parité.

Notamment pour les salariés en France appartenant à un socle social commun définit par convention collective un engagement a été pris de garantir à ce que les salaires fixes (bruts annuels

[1] *Quartiers prioritaires de la politique de la ville.*
[2] *Zones de revitalisation rurale.*
[3] *Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.*

moyens en équivalence temps plein) des femmes et ceux des hommes ne présentent pas d'écart entre eux de 3 % ou plus pour un même niveau de classification et une même tranche d'âge.

Pour les salariés en France appartenant à un socle social commun définit par convention collective :

- en complément de cet engagement, la BFCM et ses filiales contribuent à la réalisation de l'objectif que s'est fixé Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'atteindre 50 % de femmes cadres et 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe d'ici fin 2027 dans le cadre de son plan stratégique Ensemble Performant Solidaire ;
- une enveloppe supplémentaire de 1 % dédiée à la performance environnementale et sociale a été mise en place dans le nouvel accord d'intéressement pour les années 2024 à 2026. 30 % de cette enveloppe ESG sera débloqué si le taux de femmes cadres du groupe atteint 45,5 % à fin décembre 2024.

Des actions de sensibilisation, des campagnes (dont la campagne d'affichage contre le sexisme liée à l'initiative #stope), des formations et des ateliers sont organisés pour sensibiliser l'ensemble des salariés aux questions de diversité et d'égalité professionnelle.

Pour les entités hors du socle social commun, des actions sont également menées localement afin de viser l'égalité des rémunérations et ce en cohérence avec les orientations du groupe.

Pour les entités hors du socle social commun, des actions sont également menées localement afin de viser l'égalité des rémunérations et ce en cohérence avec les orientations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ainsi Cofidis affiche un index égalité femmes-hommes de 99 sur 100 pour l'année 2025[1], témoignant de son engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle[2]; Cofidis s'engage à corriger rapidement les écarts éventuels identifiés.

3.5.8.2.2.4.4 Signature de chartes

En 2024, de nombreux travaux ont été menés avec des dirigeants, des managers et des non managers issus de toutes les entités du groupe en vue de finaliser une charte groupe du management. Celle-ci donnera un cadre commun d'exercice de la fonction managériale dans toutes les structures et et permettre à chaque manager de réussir le pilotage de son équipe et d'exercer pleinement ses fonctions.

Elle sera déclinée de manière opérationnelle dans les différentes filières, réseau / sièges pour que chacun puisse se l'approprier dans son quotidien en reprenant, entre autres, les engagements forts de notre politique de diversité et d'inclusion.

Elle sera officialisée en 2025, année de la fonction managériale pour le groupe. Son officialisation sera suivie d'actions complémentaires en matière d'accompagnement de managers pour s'approprier lors de séminaires dédiés et au travers d'ateliers suivis de formations individuelles ladite carte dans son quotidien, d'une nouvelle nomenclature des emplois avec une famille managériale revue et dédiée.

La BFCM et ses filiales sont aussi engagées par la signature d'autres chartes par Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

Charte Financielles

En 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adhéré à Financi'elles, la fédération des réseaux de la Banque, la finance et l'assurance, dont le rôle est de favoriser les échanges de bonnes pratiques et permet d'accélérer les initiatives et les transformations en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises adhérentes.

En rejoignant ce réseau, le groupe a aussi signé la charte Financi'Elles regroupant dix engagements en matière d'égalité professionnelle qui sont suivis annuellement *via* le baromètre Financi'Elles. Ce baromètre permet de mesurer chaque année les progrès réalisés par chaque entreprise sur les dix engagements de la charte.

Charte #StOpE

En 2023 Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé la charte #StOpE pour s'engager à faire reculer durablement le sexisme dit ordinaire en entreprise. Cette charte est portée par l'AFMD (l'association française des managers de la diversité).

Une campagne de sensibilisation sur le long terme a été lancée auprès de tous les salariés du groupe sous plusieurs formes (vidéo, outils de décryptage des propos et situations sexistes, etc.) et une formation obligatoire déployée pour tous les référents RH et CSE harcèlement sexuel et agissements sexistes. Une communication a été menée autour du dispositif de signalement avec création d'une catégorie de signalement propre aux agissements sexistes pour un meilleur suivi. Une conférence Stop au sexisme : savoir identifier et comment réagir a aussi été organisée.

Cette charte décline huit engagements à traduire en actions. Chaque année, un bilan est fourni à l'Association Française des Managers de la Diversité sur les actions menées sur chaque engagement de la charte StOpE afin de justifier l'adhésion à la charte.

Des entités du groupe peuvent également être engagées à leur niveau comme , Beobank qui est membre de *Women in Finance* depuis 2019. Cet engagement veille à la diversité des genres à tous les niveaux de l'entreprise. Un reporting est réalisé chaque année et guide les actions à entreprendre.

3.5.8.2.2.5 Qualité de vie au travail [S1-1-23]

La BFCM et ses filiales sont engagées dans une démarche de QVCT[3] . Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale dans un environnement en pleine mutation reste une priorité. Cet engagement se concentre sur plusieurs conditions de travail : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management, satisfaction des clients et bon fonctionnement de l'entreprise.

Dès 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a engagé des négociations autour de la QVT, incluant la mise en place du travail à distance. En effet, la direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère que le recours au travail à distance est un facteur de la QVCT des salariés car il permet de réduire les nuisances liées à l'usage des transports pour se rendre au travail, de mieux concilier la vie professionnelle avec la vie personnelle ou encore d'acquérir plus d'autonomie dans le travail. Le 12 Juin 2024, cet accord-cadre[4] a été renégocié et a permis de consolider les engagements déjà pris dans le cadre du précédent accord mais également de proposer de nouvelles mesures fortes en faveur des salariés.

Il s'inscrit pleinement dans les ambitions affichées par son plan stratégique 2024-2027 Ensemble-Performant-Solidaire qui place l'humain au centre des enjeux de l'entreprise en affichant notamment que les collaborateurs et élus mutualistes sont la clé de réussite de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À noter, que cet accord-cadre prévoit un socle de mesures qui peut être complété par des engagements spécifiques dans chacune des entités du groupe.

Le socle de mesures communes de l'accord-cadre QVT est le suivant :

- améliorer l'organisation du travail et les conditions de travail au quotidien : redonner du sens et de l'intérêt à aux métiers du groupe en accompagnant l'adoption des outils et en améliorant le traitement des tâches, pérenniser le dispositif des équipes support ; consacrer des temps d'échange entre les salariés et les managers sur la QVCT, la charge et les

[1] https://www.cofidis-recrute.fr/fr/news/index-homme-femme-a-99-100-2025.html
[2] *Cet index est calculé sur la base de quatre indicateurs principaux : écart de rémunération (analyse des différences de salaire entre les femmes et les hommes par catégories de postes équivalents et par tranche d'âge), écart d'augmentations individuelles (comparaison des pourcentages d'augmentations pour chaque sexe, écart de promotions (évaluation des pourcentages d'augmentations accompagnées d'une évolution de coefficient hiérarchique), augmentations post-congé maternité (pourcentage de salariées augmentées dans l'année de leur retour de congé maternité).*
[3] *QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail.*
[4] *Concerne les entités de la convention groupe*

conditions de travail et favoriser la QVCT par l'aménagement des sites et des espaces de travail ;

- agir pour la santé au travail : améliorer l'information sur notre contrat de santé et de prévoyance, soutenir et promouvoir la santé mentale, renforcer le dispositif « secours à la personne » et lutter contre la sédentarité ;
- améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail : reconduction du forfait Mobilités durables ; participer à la prise en charge par l'employeur aux frais de transports publics à hauteur de 75%, favoriser le covoiturage grâce à une plateforme interne, ainsi que la pratique du vélo ;
- favoriser le participatif et promouvoir un management responsable : améliorer la communication vis-à-vis des salariés et promouvoir l'action participative, promouvoir un management responsable et acteur de la QVCT au profit de l'engagement des salariés ;
- soutenir la lutte contre la discrimination, le harcèlement et la violence au travail : actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et dans la lutte contre les violences au travail dans le cadre de la relation de travail ;
- favoriser l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle : promouvoir les mesures conventionnelles, promouvoir le dispositif de dons de jours aux proches aidants, soutenir la parentalité et développer des services collaborateurs et facilitateurs ;
- assurer l'effectivité du droit à la déconnexion : garantir l'effectivité de la déconnexion de manière individuelle et collective, veiller à une utilisation raisonnée, utile et efficace des outils de communication, sensibiliser les managers sur les bonnes pratiques ;
- poursuivre l'organisation du travail à distance : poursuite de la mise en place du travail à distance régulier et volontaire selon deux formules possibles : un rythme de 22 jours maximum de travail à distance par an et/ou un rythme d'un jour minimum de travail à distance par semaine ; participation aux frais de repas du télétravailleur et des coûts générés par l'activité réalisée en télétravail, rythme de télétravail assoupli avec la possibilité de l'organiser à la ½ journée dans la limite d'une fois par semaine et les CDD sont désormais éligibles au travail à distance après six mois d'ancienneté.

3.5.8.2.2.5.1 Santé /sécurité

Dans le cadre de l'accord sur la qualité de vie et des conditions de travail, la BFCM et ses filiales s'engagent pleinement à garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Elles sont convaincues qu'un environnement de travail sain et sécurisé est indispensable pour le bien-être et la performance des équipes.

Tout est mis en œuvre pour que les collaborateurs aient une connaissance claire des dispositifs relatifs à la santé. A cet effet, courant 2023, une plateforme groupe dédiée à la Santé et la Prévoyance a été créée. En parallèle, le réseau social et collaboratif a ouvert une communauté publique « PARLONS QVCT » où une publication sur deux est dédiée à la prévention de la santé. Les campagnes de prévention de santé publique y sont relayées.

Il n'y a pas de santé, sans santé mentale, aussi celle-ci constitue également un axe majeur de la démarche. A ce titre, les actions en faveur de la prévention et de la lutte contre les risques psychosociaux (RPS) se poursuivent, notamment par la voie des campagnes de communication et de la formation. La BFCM et ses filiales peuvent proposer également une sensibilisation à la détection et la prévention de la dépression.

Des dispositifs d'accompagnement sont également déployés pour différents publics. Les managers peuvent aborder le thème de la santé mentale dans les dispositifs de cercle de partage et mentorat. Pour le personnel de la direction des ressources humaines et les représentants du personnel, une formation « Premier secours en Santé Mentale » leur sera proposée dès janvier 2025.

Depuis de nombreuses année un dispositif de soutien et d'accompagnement psychologique est mis à disposition de tous les salariés 7j/7, 24h/24. Ce même partenaire, accompagne également les salariés à la demande des entités en cas de situation particulière (décès d'un collègue, incivilités élevées etc...).

La sédentarité peut être un sujet à risque dans les métiers su tertiaire. Le groupe est engagé trés activement dans la lutte contre la sédentarité. Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenu partenaire de Sport Grande Cause Nationale 2025. Il encourage la pratique d'une activité sportive, par le biais de plusieurs actions (organisation de grands rassemblements nationaux dédiés aux collaborateurs, espace dédié sur Intranet à la prévention de ce risque).

A l'échelle locale, de nombreuses initiatives sont également déployées, telles que des infrastructures favorisant la pratique sportive (vestiaires, douches, garages à vélo) mais également des challenges locaux et un soutien aux associations sportives en entreprise :

- ainsi, Cofidis Group organise tous les ans un tournoi sportif Sport and Game Trophy où se rencontrent les collaborateurs des différentes enseignes du groupe. Il offre aussi la possibilité aux collaborateurs de participer chaque année à un marathon dont la participation est pris en charge par l'employeur. Il a aussi, accompagné par son partenaire AZFALTE, leader du vélo en entreprise, a fait le choix de proposer à l'ensemble de ses collaborateurs Cofidis, Monabanq, Creatis et SynerGIE de s'équiper en vélos d'entreprise. 400 collaborateurs ont ainsi été équipés. Avec ce partenariat pour promouvoir la mobilité douce en entreprise, Cofidis Group devient l'un des plus importants employeurs français à équiper ses salariés en vélos d'entreprise.
- TARGOBANK organise chaque été à Duisbourg une course à pieds ouverte aux entreprises. En 2024, 6 000 coureurs ont participé au Targobank Run et plus de 700 000 euros au total ont été versés à cette occasion à des associations caritatives diverses entre 2005 et 2024.
- Par ailleurs, la filière d'expertises immobilières créée au sein de la filiale Centre de Conseil et de Service est fortement contributrice pour améliorer tous les espaces de travail dans toutes les structures en France. La BFCM et ses filiales sont attachées à la qualité de l'environnement de travail et rappellent l'importance d'adapter cet environnement aux activités exercées par les salariés, notamment dans le but de favoriser leur bien-être au travail et également de créer des opportunités de collaboration entre équipes et ainsi d'améliorer leur engagement et efficacité. Une attention particulière est portée par les entreprises du groupe à l'ergonomie des espaces de travail et de leurs équipements et ce, que ce soit dans le cadre d'espaces existants, de nouveaux espaces de travail, de réaménagements et/ou de rénovation d'espaces. L'aménagement des locaux et les outils de travail tiennent compte, autant que possible, des recommandations formulées par les CSE ou les CSSCT lorsqu'elles existent ainsi que par les Services de Santé au Travail. Les entreprises veillent également à être à l'écoute des représentants du personnel qui exercent une mission en matière de santé et de sécurité au travail.

La sécurité au travail des collaborateurs est une priorité, c'est pourquoi depuis plusieurs années une politique volontariste est déployée en matière de secours à la personne. Le précédent accord groupe a déjà permis la formation en présentiel de plus de 2 600 salariés aux gestes qui sauvent et pour sensibiliser un plus large panel de collaborateurs, le groupe a mis en libre accès plusieurs formations telles que « Gestes premiers secours » et « Utilisation du défibrillateur et la pratique du massage cardiaque ». Dans le nouvel accord, la formation pour devenir « Sauveteurs Secouristes du travail (SST) » est désormais proposée.

3.5.8.2.2.5.2 Équilibre des temps de vie

Conscientes que le développement des salariés et de l'entreprise passe par une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM et ses filiales s'impliquent depuis de nombreuses années pour garantir l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle, et ce notamment à la faveur d'accords négociés avec les organisations syndicales.

En effet, la politique sociale du Groupe, consolidée par un dialogue social constructif, a permis la mise en place de nombreux dispositifs et actions pour aider les salariés à concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

C'est ainsi que la Convention de Groupe, qui s'applique à 54 % des effectifs de la BFCM et ses filiales au 31 décembre 2024 (France + filiales à l'étranger), prévoit de nombreuses mesures en faveur d'une meilleure articulation des temps de vie, dont notamment :

- un congé de maternité allongé, rémunéré par l'entreprise, d'une durée égale à 12 semaines en plus des 16 semaines de congé maternité prévu par la Sécurité sociale française (soit un total de 28 semaines de congé maternité) ;
- le maintien du salaire net pour les salariés qui prennent leur congé paternité ;
- une indemnité de crèche ou de garde versée par l'employeur au salarié pour la garde des enfants de moins de 6 ans ;
- un congé rémunéré pour enfant malade d'un maximum de 6 jours par an pour un enfant, 9 jours pour deux enfants et 12 jours pour trois enfants et plus ; G
- un congé rémunéré pour enfant handicapé d'un maximum de 5 jours par an et par enfant ;
- une prime enfant pour tout enfant à charge ;
- des congés liés à des évènements familiaux survenus dans la vie du salarié (mariage ou conclusion d'un PACS, décès d'un parent, par exemple) plus favorables que la loi.

En plus de ces mesures, d'autres dispositifs sont mis en place dans un certain nombre d'entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale lesquels viennent conforter une meilleure conciliation entre les différents temps de vie, à savoir notamment :

- dispositif d'aménagement du temps de travail avec acquisition de jours de repos ;
- le Compte Épargne Temps (CET) qui est un dispositif qui permet au salarié d'affecter des congés ou repos non pris, pour accumuler des droits à congés ou à rémunération ;
- dispositif de don de jours qui permet à tout salarié de renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un autre salarié de l'entreprise ;
- dispositions en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants (congés supra légaux, autorisations d'absence, aides financières etc.) ;
- dispositif de télétravail ;
- mesures pour soutenir la parentalité (accompagner la garde d'enfant, autorisations d'absence etc.) ;
- mesures pour assurer l'effectivité du droit à la déconnexion.

Toutes ces mesures visent à fournir aux salariés les moyens d'organiser leur activité professionnelle dans un cadre respectueux de leurs temps de vies personnelle et professionnelle.

3.5.8.2.2.5.3 Engagement solidaire et citoyen

Depuis 2020, dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels, a été mis en place le mécénat de compétence dédié aux collaboratrices et aux collaborateurs proches de la retraite.

Un nouvel accord a été signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives et s'applique sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe dont celles de la BFCM.

La direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagée à reconduire le dispositif de mécénat de compétences pour les salariés proches de la retraite remplissant les conditions telles que définies dans cet accord. Le mécénat de compétences présente des opportunités tant pour les salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale que pour les entités qui le composent. Cet engagement permet aux collaborateurs concernés de préparer leur départ à la retraite en exerçant une autre activité et en transmettant une partie de leurs compétences auprès d'organismes reconnus d'intérêt général. Pour les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ces actions constituent également un levier afin d'accompagner les transitions et gérer la pyramide des âges. En outre, elle s'est engagé à promouvoir le dispositif notamment par le biais d'actions de communication vis-à-vis des salariés déployés sur la durée d'application de l'accord. Par ailleurs, et pour renforcer l'engagement du groupe au service du bien commun et permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs qui le souhaitent de s'engager pour l'intérêt général, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2023 une plateforme d'engagement citoyen. L'objectif de cette plateforme est de faciliter la mise en relation des besoins des associations en termes de bénévolat et l'envie de chacun, en fonction des causes qui lui tiennent à cœur et de son temps personnel disponible.

Porté conjointement par la direction des ressources humaines Groupe et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette plateforme d'engagement citoyen va être déployée à l'ensemble des entités du Groupe en 2025. L'engagement solidaire et citoyen constitue pour le Groupe un levier de développement des compétences de ses collaborateurs et donc une opportunité de mise en œuvre d'usages de compétences développées et transmises à l'extérieur du groupe au service du parcours professionnel des collaborateurs.

De plus, la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé le mardi 24 septembre 2024 un nouvel engagement avec la Garde nationale. Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme avec ce dispositif, son soutien aux réservistes des armées, de la Gendarmerie nationale. Le groupe étend également son engagement aux réservistes de la Police nationale. Par cette action, Crédit Mutuel Alliance Fédérale facilite la disponibilité des femmes et des hommes réservistes qui décident, en parallèle de leur activité salariée au sein du groupe, de s'engager dans les réserves opérationnelles au service de la protection de la nation., le groupe permettra à ses réservistes de s'absenter jusqu'à 12 jours ouvrés par an sans perte de salaire.

D'autres modes d'engagement des collaborateurs sont mis en œuvre dans certaines entités :

Beobank permet aussi à ses collaborateurs de consacrer une journée par an à une association de leur choix, tout en étant rémunéré. Il s'agit des "voluntary days".Les collaborateurs de la banque peuvent aussi être parties prenantes dans des appels à projets: En septembre 2024, Beobank a lancé son premier appel à projets avec sa fondation With You Fund, dans le but de soutenir des initiatives associatives locales qui tiennent à cœur aux collaborateurs. Cette démarche a suscité un véritable élan de solidarité et d'engagement. 22 projets inspirants ont été soumis, sur des sujets telles que l'éducation des jeunes vulnérables, l'inclusion numérique et la sensibilisation et préservation de la biodiversité. 7 projets ont finalement été soutenus.

3.5.8.2.2.6 Dialogue social (S1-2)

S1-2 – Processus d'interaction au sujet des impacts avec les effectifs de l'entreprise et de leurs représentants

3.5.8.2.2.6.1 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

L'organisation du dialogue social, la négociation collective, les procédures d'information et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

C'est en ce sens qu'au cours des dernières années, les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France et qui relèvent des activités de la Banque et de l'Assurance ont travaillé à la construction du statut commun laquelle a abouti avec la conclusion de la Convention de Groupe le 6 juillet 2017.

Au niveau de la BFCM et de ses filiales, les entreprises qui relèvent du statut commun (ou socle social commun)

représentent plus de 24 000 salariés soit 54 % de ses effectifs au 31 décembre 2024.

Conformément au principe du statut commun, tout ce qui a trait au statut commun doit être négocié au niveau du Groupe. La négociation reste locale lorsqu'il est nécessaire de tenir compte des spécificités de l'entreprise.

Aussi, un certain nombre de sujets donnent lieu à des accords de Groupe, applicables aux entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe, mais l'essentiel du dialogue se fait en proximité, dans une logique de responsabilité, au plus près du terrain. Les représentants des salariés sont étroitement associés aux décisions.

Au sein des entités de la BFCM et ses filiales situées en France, le dialogue social de proximité se construit principalement avec les instances et interlocuteurs suivants :

- le comité social et économique (CSE) et ses éventuelles commissions, dont la CSSCT dédiée aux questions relatives à la Santé, à la Sécurité et aux Conditions de Travail.

  Les attributions principales du CSE sont :

  - d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production ;
  - de promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise ;
  - de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

  À ce titre, le CSE est notamment informé et consulté sur les thèmes suivants :

  - les orientations stratégiques de l'entreprise ;
  - la situation économique et financière de l'entreprise ;
  - la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;
  - ponctuellement, sur les thèmes relevant de sa compétence comme les projets de réorganisation.

  Des réunions ont lieu, selon la taille de l'entreprise, a minima quatre fois par an ou jusqu'à une fois par mois.
- les représentants de proximité mis en place dans certaines entités à implantation géographique dispersée ou multisites pour conserver la proximité avec le terrain. Ils viennent en appui du CSE. Ils peuvent notamment relayer les préoccupations locales des salariés et contribuer à la résolution des problèmes locaux ;
- les délégués syndicaux d'entreprise, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'employeur pour négocier des accords d'entreprise.

Au-delà de l'ensemble de ces instances, des délégués syndicaux sont également désignés sur le périmètre des entités qui relèvent de la convention de groupe. Il s'agit des Délégués Syndicaux Groupe (DSG), qui ont compétence pour négocier les accords applicables au sein des entreprises qui relèvent de la convention de groupe. Leur rôle est précisé dans l'accord de groupe sur le droit syndical du 5 décembre 2018 modifié par avenant le 23 juin 2022.

En 2024, de nombreux accords ont été signés avec les DSG, preuve de la dynamique du dialogue social au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les accords signés en 2024 ont été les suivants :

- accord-cadre portant sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail – signé le 12 juin 2024
- accord de Groupe relatif à l'intéressement 2024-2026 – signé le 27 juin 2024
- accord de Groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise 2024-2026 – signé 27 juin 2024
- accord de méthode relatif à la mise en œuvre d'une expertise commune dans le cadre de la consultation des CSE sur la création de la filière Centre de la Relation Client Bancassurance – signé le 10 octobre 2024
- accord sur les salaires 2025 – signé le 07 novembre 2024
- avenant n°37 à l'accord de PEG - signé le 07 novembre 2024
- avenant n°1 à l'accord de Groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise 2024-2026 – signé le 03 décembre 2024
- avenant n°1 à l'accord sur l'organisation et le fonctionnement des CSE au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale – signé le 4 décembre 2024.

3.5.8.2.2.6.2 Enquêtes régulières auprès des collaborateurs

Les salariés de la BFCM et de ses filiales ont pu participer à la troisième édition du baromètre d'engagement biannuel organisé par le groupe. Ce baromètre permet d'évaluer l'engagement et le bien-être des collaborateurs au sein du groupe, en identifiant des axes d'amélioration et des leviers pour renforcer la satisfaction et la motivation des équipes.

Le baromètre est administré en ligne *via* la plateforme WeSay, et les réponses sont traitées par un prestataire externe, Opensquare, garantissant ainsi l'anonymat, la confidentialité et la neutralité des résultats. Cette méthodologie assure que chaque collaborateur puisse s'exprimer librement et en toute confiance.

Les thématiques abordées dans cette enquête couvrent un large éventail de domaines influençant l'engagement des collaborateurs, tels que l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, les conditions matérielles, la gestion du changement, la stratégie et la communication interne, le leadership, la reconnaissance, la formation, la carrière, ainsi que l'engagement environnemental, entre autres. Ces thématiques permettent de dresser un portrait complet du ressenti des collaborateurs au sujet de leur environnement de travail, des pratiques managériales et de la culture d'entreprise.

Le taux de participation pour cette troisième édition menée , réalisée en 2024, a atteint 73%, marquant une augmentation de deux points par rapport à l'édition précédente de 2022. Ce taux de participation élevé témoigne de l'intérêt et de l'engagement des collaborateurs envers ce processus d'écoute et d'amélioration continue.

Une fois les résultats collectés, l'analyse est réalisée par le prestataire Opensquare, qui restitue les résultats à différents niveaux de l'organisation. Une restitution est effectuée auprès du COMEX ou du CODIR pour présenter une vue globale des résultats de l'entité. Ensuite, ces résultats sont déclinés par entité, direction et service, selon la granularité définie en amont par l'entité. Chaque entité, en collaboration avec sa DRH, organise des restitutions au sein de ses différentes directions et services pour partager les résultats et identifier les points d'amélioration spécifiques à chaque niveau.

À la suite de cette analyse, des plans d'action sont élaborés à la fois au niveau groupe et au niveau local. Au niveau du groupe, les actions sont centrées sur des thématiques transversales, tandis que chaque entité établit ses propres plans d'action adaptés aux besoins et aux résultats spécifiques de ses équipes. Ces plans d'action visent à améliorer l'engagement des collaborateurs, à renforcer leur bien-être et à optimiser leur environnement de travail. Le suivi et l'évaluation des actions mises en place sont effectués régulièrement pour mesurer leur efficacité et ajuster les démarches, garantissant ainsi une amélioration continue des pratiques RH et managériales.

3.5.8.2.2.7 Respect des droits humains des collaborateurs

3.5.8.2.2.7.1 Liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (dont la BFCM et ses filiales) situées en France et à l'étranger, reconnaissent le principe fondamental de liberté d'association ainsi que le droit de la négociation collective.

S'agissant plus spécifiquement des entités situées en France, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de 11 salariés et plus tiennent à chaque périodicité requise leurs élections professionnelles du comité social et économique (CSE), l'instance représentative du personnel au sein des entreprises.

Des commissions sont mises en place au sein des CSE des entreprises, en fonction de leurs effectifs: Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), commission économique, commission de l'égalité professionnelle, commission d'information et d'aide au logement ou encore commission de la formation.

Les entreprises réunissent régulièrement, dans le cadre des réunions périodiques, les CSE et leurs commissions, lorsqu'elles sont mises en place.

En outre, dans les entreprises où sont constituées une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, et dans lesquelles a été désigné au moins un délégué syndical, des

réunions de négociations sont initiées conformément au cadre légal français ainsi qu'aux règles conventionnelles fixées dans l'entreprise et/ou dans le Groupe.

En effet, dans une large majorité des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des accords collectifs portant tant sur le droit syndical que sur le fonctionnement des CSE, ont été négociés avec les Organisations Syndicales représentatives. Ces accords ont principalement pour objet :

- de doter les Organisations Syndicales et Instances Représentatives du Personnel de moyens supra légaux (crédits d'heures, subventions, matériels) aux fins que les représentants du personnel et représentants syndicaux puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions ;
- de contribuer à une meilleure connaissance des instances représentatives du personnel ;
- d'anticiper le parcours des représentants du personnel et représentants syndicaux ;
- de valoriser le dialogue social.

L'ensemble de ces mesures permettent de pérenniser au sein des entreprises un dialogue social de qualité..

3.5.8.2.2.7.2 Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire

La BFCM et ses filiales respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT.

En ce sens, aucune entité de la BFCM en France et à l'étranger (98 % des salariés travaillent en Europe), n'a recours au travail forcé ou obligatoire. Cf. section 3.5.8.1.

3.5.8.2.2.7.3 Abolition effective du travail des enfants [S1-1-21]

La BFCM et ses filiales respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, aucune entité de la BFCM en France et à l'étrange (98% des salariés travaillent en Europe) n'a recours, n'a recours au travail des enfants. Cf. section 3.5.8.1.

3.5.8.2.2.7.4 Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession [S1-1-22]

Se référer à la section 3.5.8.2.2.3.3.

3.5.8.2.2.7.5 Un milieu de travail sûr et salubre

La BFCM et ses filiales respectent tous les principes et droits fondamentaux au travail énoncés par l'OIT. En ce sens, en France et à l'étranger, elles respectent et promeuvent le droit fondamental à un environnement de travail sûr et sain. Dans ce cadre, les entreprises de la BFCM et ses filiales adaptent l'environnement de travail afin de préserver la santé et la sécurité des salariés (cf. section 3.5.8.2.2.5.1).

3.5.8.2.2.7.6 Procédure de suivi [S1-20, S1-3-33]

Dans le cadre de la prévention des comportements non éthiques, délictueux et criminels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale encourage les collaborateurs, partenaires (dont ceux de la BFCM et ses filiales) à exercer leur droit d'alerte afin de protéger leurs intérêts et/ou ceux de l'entreprise.

S1-3 – Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

La procédure en vigueur, dénommée faculté de signalement, s'inscrit dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires ainsi que du recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale].

Les salariés en CDI ou CDD, les intérimaires et stagiaires, les collaborateurs externes ou occasionnels et les candidats à un recrutement peuvent exercer la faculté de signalement.

Les signalements peuvent concerner tous les domaines dont notamment ceux relatifs aux ressources humaines : droits humains et libertés, santé, hygiène et sécurité, droit du travail et syndical, lutte contre les discriminations, harcèlement.

Ils ont à leur disposition plusieurs canaux internes de remontées de leurs préoccupations parmi lesquels :

- la voie hiérarchique : d'abord le responsable du collaborateur, son rôle est de promouvoir la réalisation de l'activité dans les bonnes conditions et de traiter toute demande relative à la relation de travail ;
- la voie RH : par différents biais et notamment les entretiens individuels, le responsable des ressources humaines est l'interlocuteur privilégié du collaborateur souhaitant traiter de manière confidentielle si besoin les préoccupations de ce dernier ;
- les représentants du personnel : garde de fou d'un rapport équilibré au travail, les représentants du personne dont l'identité est communiqué aux travailleurs, assistent les travailleurs auprès de la direction ;
- l'outil de signalement "SIGNAL" : dispositif permettant de recevoir, suivre et traiter les alertes d'incidents négatifs par le service compétent. Tout au long de la procédure, l'auteur du signalement est informé du traitement de celui-ci.

La DRH et la conformité (locale ou groupe) s'engagent à respecter des délais raisonnables et à ne pas dépasser pour traiter le dossier. À réception du dossier, ils en mesurent la recevabilité avant de l'instruire (phase d'examen, de décision et de clôture). Le collaborateur bénéficie du statut de lanceur d'alerte.

Le dispositif est supervisé conjointement par la DRH groupe et la direction de la conformité. À des fins de contrôles, elles sont habilitées à vérifier les signalements et les suites qui leur auront été données dans les différentes entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La DRH groupe et la direction conformité sont soumises aux règles de confidentialité prévues dans la procédure dans les mêmes conditions.

Pour plus d 'informations, se référer au paragraphe 3.5.12.2.2.3.3 La faculté de signalement.

3.5.8.2.3 Accompagner

Attractivité, fidélisation et accompagnement : trois piliers RH sur lesquels est érigé le dernier plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, plaçant l'engagement du collaborateur au centre de son développement. En réponse aux attentes exprimées par ses collaborateurs, le groupe a ainsi lancé depuis 2020 une refonte complète de son système d'information RH couplée à une mise en commun de moyens sur des filières RH spécialisées.

L'objectif affiché est de permettre à la ligne RH de proximité de gagner du temps sur les tâches à faible plus-value et de renforcer l'accompagnement des collaborateurs et managers en portefeuille. Exploitation des données réparties dans les différentes bases, anticipation des moments clés tout au long du parcours collaborateur, simplification des expériences et des processus... autant de sujets stratégiques adressés dans sa feuille de route informatique, révisée chaque année.

Dans cette optique, l'intelligence artificielle, dans laquelle le groupe a investi depuis de nombreuses années, constitue une formidable opportunité de développement pour le monde RH dans son ensemble, au service des forces vives de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.5.8.2.3.1 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Faisant suite à un accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels, (GEPP) du 30 juin 2020, un nouvel accord a été négocié entre les organisations syndicales représentatives et la direction du groupe faisant en sorte que les actions et mesures négociées pour les trois années à venir soient au service des orientations stratégiques des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, telles que définies dans son futur plan stratégique 2024-2027, Ensemble Performant Solidaire adopté en décembre 2023.

Ce nouvel accord a été signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives et s'applique sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe dont celles de la BFCM.

En synthèse l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 s'articule autour des sept axes suivants :

- la concrétisation de la promesse employeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour des valeurs d'inclusion, d'égalité et de diversité pour attirer de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs ;
- l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière ;
- l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs en fin de carrière ;
- l'anticipation des futurs besoins métiers et compétences des activités et des réseaux ;
- l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du Groupe ;
- la formation professionnelle au service de l'employabilité et de l'évolution des compétences des collaboratrices et collaborateurs ;
- la détection, l'accompagnement et la valorisation des talents.

3.5.8.2.3.1.1 Anticiper les évolutions des métiers

Dans un contexte d'évolutions des métiers, des activités et des compétences, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé au cours de négociations avec les partenaires sociaux du Groupe durant l'année 2024 de réviser sa nomenclature des emplois à laquelle est associée sa grille de classification des fonctions. La dernière révision de cette nomenclature date de 2019 et sept emplois avaient alors été ajoutés. Jugée en partie dépassée par les parties signataires de l'accord GEPP du 15 novembre 2023, la nomenclature des emplois du groupe ne répondait plus à tous les enjeux nouveaux d'attractivité et d'accompagnement de la transformation des métiers et des compétences. La classification des fonctions ne couvrait plus les besoins des entreprises face à l'émergence des nouveaux métiers et des besoins de compétences futurs. Les fonctions étaient décalées par rapport aux réalités du marché s'agissant des intitulés d'emploi qui manquent, pour certains, de lisibilité. Les fonctions ne permettaient pas une bonne adéquation entre l'emploi, la mission et les compétences.

La constitution d'une nomenclature des emplois qui soit adaptée aux nouvelles réalités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du marché est un préalable indispensable à l'atteinte des ambitions du Groupe en ce qui concerne non seulement son attractivité en tant qu'employeur mais également l'accompagnement de la transformation de ses métiers et des compétences.

Ces négociations ont été initiées durant l'année 2024 et ont abouti à la signature d'un accord à l'unanimité par les partenaires sociaux, en janvier 2025.

En parallèle de ces travaux de refonte de sa nomenclature, le groupe s'est doté d'un observatoire paritaire des métiers lequel a pour objectif d'associer les organisations syndicales et la filière RH, tous acteurs de la GEPP, à l'analyse de l'évolution des emplois et des compétences ainsi qu'à la détermination des dispositifs d'accompagnement à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, la sensibilité des emplois, tant dans une approche quantitative que qualitative est observée. Il sera également observé si des emplois doivent être qualifiés comme étant en tension. Cet Observatoire permettra également au groupe d'opérer une veille sur sa nomenclature des emplois et classification des fonctions aux fins de s'assurer qu'elles sont toujours adaptées aux besoins des entreprises et d'assurer une veille sur les compétences.

3.5.8.2.3.1.2 La détection et l'évolution des potentiels

Une démarche de management des talents est en cours de déploiement au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec le déploiement des processus commun, harmonisés et systémiques sur l'ensemble du groupe, avec un outil associé développé en interne.

Adressant dans un premier temps les collaborateurs du socle social commun et les entités du Groupe en France, l'objectif est d'identifier lors d'une première étape de revues des collaborateurs, associant RH de proximité et Managers de proximité, les potentiels et talents sous l'angle de la performance et du potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Des plans d'accompagnement dédiés sont proposés pour développer les talents et accélérer leur trajectoire professionnelle. Tous les responsables RH de la filière ont suivi une formation sur le management des talents et la démarche du Groupe ainsi que le vocabulaire et les objectifs poursuivis y sont abordés.

A compter de 2025 le périmètre adressé est élargi aux entités hors socle (type EBRA, Cofidis) ainsi qu'aux structures ayant des collaborateurs à l'international.

Ces travaux permettent d'alimenter les parcours de développement à destination des talents et des cadres dirigeants (parcours Potentiel'les et Leadership – deux promotions par an).

Des plans d'accompagnement dédiés sont également proposés pour les développer et accélérer leur trajectoire professionnelle.

Les plans de relève sont élaborés conjointement par le DRH et Dirigeant de l'entité avec la DRH Groupe - pôle Cadres Dirigeants, Potentiels, Talents, Diversité & Inclusion.

Ces travaux sont ensuite consolidés dans une autre étape incluant les comités des directions (comités carrières, COMEX) puis dans une étape groupe (DRH groupe – DG de l'entité et DRH).

3.5.8.2.3.1.3 Accompagner la mobilité

La promotion de la mobilité intra-groupe (géographique et/ou fonctionnelle) et son accompagnement afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles sont des ambitions que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale de longue date.

L'orientation quatre de la feuille de route RH du nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire traite de l'importance de créer les conditions de vraies carrières intra-Groupe fondées sur des mobilités inter-structures et des passerelles entre métiers différents pour attirer, accompagner et fidéliser les collaborateurs.

De plus, deux des axes de l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 signé le 15 novembre 2023 portent sur l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière et l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du Groupe.

Pour que chaque collaboratrice/teur connaisse les métiers du Groupe et puisse identifier les métiers vers lesquels elle/il pourrait s'orienter, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé la première version de sa Carte des métiers et parcours professionnels en avril 2024. Ce premier service vise à favoriser

le co-construction du projet professionnel du collaborateur avec son/sa manager et son partenaire RH. Cela permet aux collaborateurs d'envisager leur parcours dans le Groupe mais aussi d'alimenter leur réflexion individuelle au moment où le désir de mobilité émerge.

En parallèle de ce service, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi au cours de l'année 2024, le développement de nouveaux services au service de la gestion de carrière et l'usage des compétences pour le parcours professionnel. Tout collaborateur peut, depuis le début de l'année 2024, sur son profil au sein du réseau social interne, mettre en avant les compétences préconisées en fonction du métier. Ceci permet aux population de recruteurs d'identifier en interne les profils qui répondent aux compétences recherchées.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi au cours de l'année 2024 la conception et le développement d'un nouvel outil de gestion d'entretiens managériaux et RH à destination de ses collaborateurs. Ce nouvel outil, dont la livraison est prévue en 2025 sera le réceptacle des souhaits professionnels des collaborateurs. L'exploitation des projets professionnels et la mise en œuvre de la mobilité par les RH et managers en seront largement facilitées.

3.5.8.2.3.1.4 Le recrutement

Conséquence de son action volontariste sur le marché de l'emploi dans le cadre de sa démarche marque employeur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a vu ses volumes de candidatures entrantes augmenter d'année en année. Le traitement de ces candidatures est assuré par les recruteurs de 55 pôles de gestion[1] au travers d'un ATS propriétaire (Applicant Tracking System), développé et maintenu depuis 2013 par sa filière informatique Euro-Information.

Cet ATS a connu une refonte importante en 2024 pour coller aux nouvelles procédures de recrutement engendrées par la création d'un centre de service partagé. Ce « pôle recrutement » est issu de la mise en commun de moyens et composé de sourceurs et recruteurs spécialisés dans les métiers commerciaux. Il a été mandaté pour procéder aux recrutements externes sur les postes à pourvoir au sein des réseaux bancaires dont celui du CIC. De nouveaux circuits de validation ont donc été intégré à l'ATS pour permettre aux entités utilisatrices de sous-traiter leurs recrutements externes, et ainsi se recentrer sur la mobilité interne des collaborateurs. Outre ces nouveaux workflows, un nouvel espace manager est venu enrichir la solution pour fluidifier et tracer les échanges avec la ligne RH lors de la rédaction des offres et de la sélection de profils.

A noter que comme la plupart de ses applications, l'ATS fait l'objet d'un cycle d'amélioration continue : remontées des candidats au fil de l'eau, attentes collaborateurs, besoins des recruteurs et des managers, engagements du Groupe, évolutions réglementaires, benchmarks, avancées technologiques (data, IA) ... autant de données prises en compte dans l'établissement de la feuille de route 2025-2027 de la filière recrutement de la DRH Groupe.

3.5.8.2.3.2 Formation et développement des compétences

La formation est un des axes de l'accord 2023-2026 sur la GEPP.

La BFCM et ses filiales investissent massivement dans la formation de leurs collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer au sein du groupe.

En 2024, 6 % de la masse salariale ont été investis dans la formation de leurs collaborateurs (entités du périmètre de durabilité) qui bénéficient de la structure entièrement dédiée à la formation des salariés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : CAP Compétences[2].

Au total, le nombre moyen d'heures de formation par salarié est de 37 heures pour l'ensemble des entités de la BFCM.

S1-4-39 Processus de détermination des mesures nécessaires et appropriées pour faire face à une incidence négative réelle ou potentielle particulière sur ses propres effectifs.

L'inadéquation des compétences lors du recrutement ou des formations inadaptés ont été identifiés comme un risque financier réel important. Un plan de développement est élaboré tous les ans au niveau de CAP Compétences. Il tient compte du bilan des formations de l'année précédente notamment à partir des remontées des collaborateurs formés et des animateurs de formation, des priorités du plan stratégique en cours, du contexte réglementaire, des besoins des métiers. Des groupes de travail par domaine sont organisés regroupant des experts, des correspondants formation, des concepteurs de formation pour élaborer ce plan. Le plan est validé par les directions générales de chaque entité et CAP Compétences.

Les objectifs pour 2024, qui se poursuivent en 2025 sont d'accompagner la transformation des métiers, d'aller plus loin dans la relation client et de développer le marché entreprise.

L'offre de formation se décompose en formations stratégiques/réglementaires, de parcours métiers et de formation pour renforcer les compétences. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours centrés sur la relation client s'adressent principalement aux commerciaux. Ils intègrent toutes les compétences techniques et commerciales requises pour exercer les métiers de la banque et de l'assurance et alternent des mises en situation avec des périodes d'expérimentation et de consolidation. Par ailleurs, de nombreux directeurs et directrices d'agences du CIC ont suivi le parcours de l'École des directrices et directeurs, réalisé sur une période de quatre à cinq mois. Ces candidats et candidates au poste de directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de leur apprentissage.

De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe a accès à la plateforme de formation à distance qui propose une offre riche et diversifiée de modules de formation.

La BFCM et ses filiale adhérent à l'engagement fort de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner la révolution climatique et environnementale, conformément à son statut d'entreprise à mission comme le prouvent l'une des priorités du nouveau plan stratégique 2024-2027 : 100 % des collaborateurs et élus dans la transformation écologique. Pour accompagner ses collaborateurs dans cette transformation environnementale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2024, un e-learning sur les Risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier

Accessible à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale il permet de comprendre le changement climatique et ses enjeux, d'identifier les risques climatiques et leurs impacts et de voir comment il est possible d'intégrer et de traiter ces risques dans les métiers.

Les différents thèmes sont abordés avec une variété de formats et d'exercices interactifs et un contenu qui s'adapte au niveau de connaissance, afin de proposer à chacune et chacun un parcours à la fois complet et personnalisé.
Au 31 décembre 2024, 65,5 % des personnes inscrites et présentes[3] ont bénéficié de cet accompagnement sur le périmètre socle commun de la BFCM et de ses filiales.

Mesure de l'efficacité de l'offre de formation

Concernant les parcours et l'École des directrices et des directeurs, un prérequis est exigé : test d'auto positionnement,

[1] *Fédérations de Crédit Mutuel, Banques Régionales CIC, Euro-Information et ses filiales, ACM et ACM Belgium, Cofidis et ses filiales, CCS, Pôle Recrutement DRH Groupe, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Groupe la Française, Banque Transatlantique, BECM, CAP Compétences, Crédit Mutuel Immobilier, filière affacturage, filière leasing, Beobank, 2SF et les partenaires du Groupe CMMABN, CMO, CNCM/CCCM.*
[2] *Périmètre de CAP Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères.*
[3] *Périmètre de CAP Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : collaborateurs en CDI au 31 octobre 2024 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31 décembre 2024. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31 décembre 2024 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31 octobre 2024 et de ce fait non-inscrit à la formation.*

ou entretien d'orientation et validation par un jury composé de collaborateurs de la DRH de CAP Compétences, de la direction des engagements, d'animateurs commerciaux etc pour apprécier la motivation et les capacités professionnelles des candidats. À la fin de la formation, le collaborateur démontre également à un jury final ses capacité à exercer le métier pour lequel il a suivi un parcours ou le métier de directrice/directeur, identifie les apports de la formation et indique les points qu'il doit encore améliorer. Pour les autres formations, un quiz d'évaluation doit être réalisé par le collaborateur ayant suivi la formation et certaines formations donnent lieu à une certification. CAP Compétences est certifié Qualiopi pour la qualité de sa formation.

3.5.8.3 Indicateurs et cibles

Se référer à l'annexe en 3.1.6 concernant la méthode de collecte des données et la définition des indicateurs..

S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

La BFCM et ses filiales contribuent à l'atteinte des cibles définies au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celles-ci font l'objet d'un suivi annuel. Se référer au cahier introductif (pages 2 à 13) du présent document d'enregistrement universel.

Engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission

n° mission	n° engagement	Engagement
2	4	Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, administrateurs et administratrices, contre les discrimination
2	5	Recruter 25% d'alternants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales
2	6	Défendre l'égalité salariale à tous les échelons de la banque

Plan stratégique 2024-2027 Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Plan stratégique 2024-2027
Atteindre plus de 75 % des collaborateurs et élus fiers de leur entreprise
Parité : 50 % de femmes cadres du groupe
Parité : 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe
30 % d'alternants recrutés issus de Quartier prioritaire ou de zones rurales
100% des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique

Les 12 indicateurs du dialogue de performance figurant ci-dessous intègrent ceux du plan stratégiques. L'index de l'égalité entre les femmes et les hommes est publié, pour les entités d'au moins 50 salariés, sur le site https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/index-egalite-homme-femme/20250305-nos-resultats-index-homme-femme-groupe.pdf.

Les autres indicateurs font l'objet d'un suivi mais ne sont pas publiés.

Indicateurs
1. L'égalité Femmes-Hommes dans les postes de gouvernance
2. L'égalité Femmes-Hommes dans les postes de cadre
3. Le pourcentage d'alternants recrutés issus de quartiers prioritaires de la ville / zones rurales (<5 000 habitants)
4. Le pourcentage de collaborateurs/collaboratrices formé(e)s à la transformation environnementale
5. Le pourcentage de collaborateurs/collaboratrices fier(e)s de leur entreprise
6. Le NPS candidat/candidate interne et externe
7. Le délai moyen entre la proposition ou la rédaction du contrat pour un(e) candidat(e) et la date à laquelle sa candidature a été soumise
8. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH)
9. L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
10. Le taux de réalisation des entretiens professionnels
11. Le taux de mobilité des collaborateurs/collaboratrices (entrées et sorties) vers/depuis d'autres entités
12. Le pourcentage de collaborateurs/collaboratrices nouvellement embauché(e)s ayant terminé un parcours d'intégration institutionnalisé

Les indicateurs liés aux effectifs du groupe ont été produits sur base de l'outil de gestion de la direction des ressources humaines du groupe (GXP)) qui couvre 61% des salariés inscrits au 31 décembre 2024. Ces données ont été complétées pour les entités hors GXP par une collecte de données agrégées auprès de toutes les filiales employeuses du périmètre de l'état de durabilité. La note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.5.16.2.

S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Sauf mention contraire, le nombre de salariés mentionné dans les tableaux suivants sont enregistrés en nombre de personnes physiques inscrites au 31 décembre 2024 sur le périmètre de la CSRD (entités consolidées en intégration globale dans BFCM). Le nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) en 2024 peut être consulté à la note 31a - Charges de personnel des états financiers consolidés de la BFCM.

La répartition des salariés par genre est actuellement limitée à femmes/hommes en raison des paramétrages disponibles dans les systèmes d'information.

Nombre de salariés par genre

Genre	2024
Homme	18 898
Femme	25 677
Autre	0
Non déclarés	0
Total des employés	44 575

Nombre de salariés dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % du nombre total de ses salariés.

Pays	Nombre de salariés
France	30 223
Allemagne	7 463
Autres pays représentant moins de 10% des salariés	6 889

Effectif en personne physique au 31/12/2024 par genre	Femme	Homme	Autre	Non déclarés	Total
Nombre de salariés	25 677	18 898	0	0	44 575
Nombre de salariés permanents	22 988	16 982	0	0	39 970
Nombre de travailleurs temporaires	2 689	1 916	0	0	4 605
Nombre de salariés aux heures non garanties	0	0	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	21 820	18 196	0	0	40 016
Nombre de salariés à temps partiel	3 857	702	0	0	4 559

Les salariés permanents sont ceux ayant un contrat de travail à durée indéterminée. Les travailleurs temporaires sont ceux ayant un contrat à durée déterminée.

BFCM périmètre consolidé n'a pas de salariés dont le contrat ne précise pas le nombre d'heure de travail.

La répartition des salariés temps plein/temps partiel a été réalisée selon le taux d'activité des effectifs. Un salarié est donc considéré à temps plein s'il a un taux d'activité de 100 %. Dans le cas contraire, il est considéré comme à temps partiel.

Taux de rotation des salariés	2024
Nombre de salariés ayant quitté le groupe dans l'année	2 631
Taux de rotation des salariés(1)	6 %

(1)Nombre de salariés qui ont quitté leur emploi volontairement (hors mobilité interne) ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi rapporté à l'effectif moyen.

Le taux de rotation des salariés se calcule comme suit : Départs de salariés sous contrat en 2024 / Effectif moyen en 2024.
Les motifs de départs pris en compte dans le calcul sont les départs volontaires, les licenciements, les départs à la retraite ainsi que les décès en cours d'emploi.

Effectif en personne physique au 31/12/2024 par zone géographique	France	Reste du monde	Total
Nombre de salariés	30 223	14 352	44 575
Nombre de salariés permanents	28 408	11 562	39 970
Nombre de travailleurs temporaires	1 815	2 790	4 605
Nombre de salariés aux heures non garanties	0	0	0
Nombre de salariés à temps plein	28 758	11 258	40 016
Nombre de salariés à temps partiel	1 465	3 094	4 559

S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social

	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
Taux de couverture	Salariés - EEE (pour les pays avec >50 salariés représentant >10% du total des salariés)	Salariés - hors EEE (estimations pour les régions comptant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des salariés)	Représentation du lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec >50 employés représentant >10% de l'effectif total)
0-19%	–	–	–
20-39%	–	–	–
40-59%	Allemagne	–	–
60-79%	–	–	–
80-100%	France	–	France Allemagne

S1-9 – Métriques de diversité

Encadrement supérieur par genre à fin 2024

		Femme	Homme	Autre	Non déclaré	Total
Encadrement supérieur en nombre	Nb.	199	445	0	0	644
	%	31 %	69 %	– %	– %	100 %
Salariés avec responsabilité managériale	Nb.	2 045	2 740	0	0	4 785
	%	43 %	57 %	– %	– %	100 %
Salariés promu dans l'année à un poste avec responsabilité managériales	Nb.	335	387	0	0	722
	%	46 %	54 %	– %	– %	100 %
Salariés cadre	Nb.	12 472	12 470	0	0	24 942
	%	50 %	50 %	– %	– %	100 %

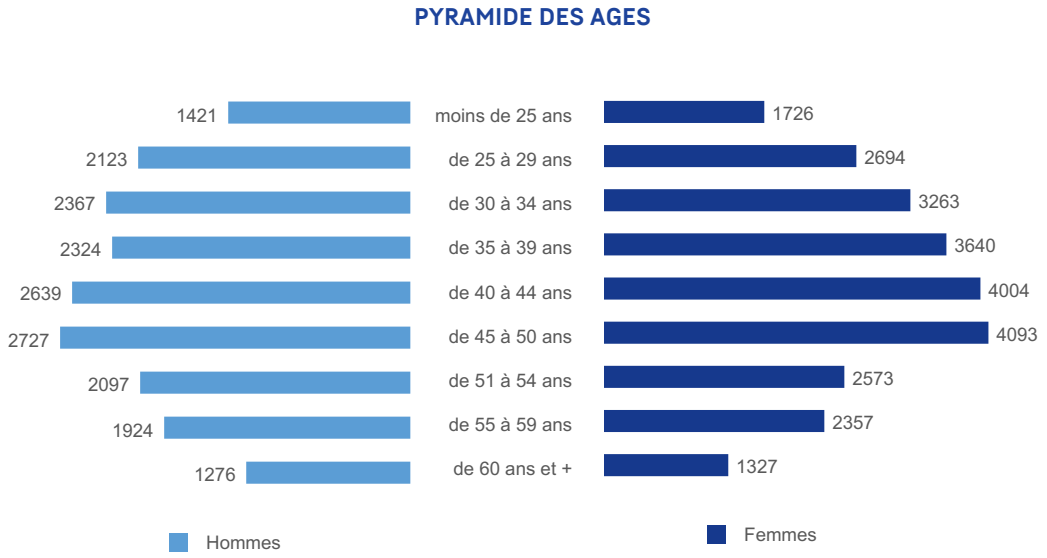
Encadrement supérieur : salariés identifiés comme "preneurs de risques" (Dirigeants effectifs, membres des comités de direction ...).

Salariés avec responsabilité managériale : salariés ayant un rôle de responsable hiérarchique et qui encadrent un ou plusieurs collaborateurs de l'entreprise.

Salariés cadre : sont considérés comme cadres les employés qui occupent des fonctions de direction, d'encadrement ou qui possède une expertise technique. En France, la segmentation cadre/non cadre est réalisée selon la classification contractuelle du salarié.

Salariés par tranche d'âge à fin 2024

	Total
inférieur à 30 ans	7 964
30-50 ans	25 057
plus de 50 ans	11 554
Total	44 575



S1-10 – Salaires décents

Sur l'exercice 2024 tous les salariés du groupe perçoivent un salaire décent. Ce dernier est calculé pour chaque pays dans lequel le groupe a des collaborateurs comme le minimum entre 60 % du salaire brut annuel médian ou 50 % du salaire brut annuel moyen du pays.

S1-11 – Protection sociale

Tous les salariés du groupe sont couverts par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie suivants: maladie; chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise; accident du travail et handicap acquis, congé parental, et départ à la retraite.

S1-12 – Personnes handicapées

Salariés en position de handicap	% de l'effectif total
Femmes	4,5 %
Hommes	2,7 %
Autres et non communiqué	0 %
Total	3,7 %

S1-13 – Métriques de la formation et du développement des compétences

	Femme	Homme	Autre	Non déclaré	Total
Nombre de salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière	20 377	15 103	0	0	35 480
Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière	89 %	89 %	0 %	0 %	89 %
Pourcentage d'évaluations des performances et du développement prévues par l'encadrement réalisées dans l'année	93 %	91 %	0 %	0 %	92 %
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	36	37	0	0	37

Nombre de salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière (a) : Effectif inscrit au 31/12 en CDI et ayant réalisé au moins un entretien annuel d'évaluation des compétences durant l'année, validé par le salarié et le manager.

Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières (dans l'année) de leurs performances et du développement de leur carrière : (a)/nombre de salariés permanents

Pourcentage d'évaluations des performances et du développement prévues par l'encadrement réalisées dans l'année : Nombre d'entretiens réglementaires réalisés par l'encadrement dans l'année de référence / Nombre d'entretiens prévus par l'encadrement.

Dans la majorité des entités, en France, la règle est un entretien au moins une fois tous les 2 ans ou à la demande du salarié pour respecter le droit français.

S1-14 – Métriques de santé et de sécurité

	31/12/2024
Pourcentage des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directives reconnues	96 %
Nombre de décès au sein de la propre main-d'œuvre suite d'accidents du travail et de problèmes de santé liés au travail	0
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles d'autres salariés travaillant sur les sites de l'entreprise.	0
Nombre d'accidents du travail enregistrés pour le propre personnel	287
Taux d'accidents du travail comptabilisables (pour 1 million d'heures travaillées)	4
Nombre de cas de maladies professionnelles enregistrés chez les employés	5
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès concernant les salariés	13 636

*Nombre de décès suite accidents du travail ou maladie professionnelles : a*ucun décès suite à un accident du travail ou maladie professionnelle avec arrêt de travail n'a été recensé en 2024.

Nombre d'accidents du travail : ont été pris en compte le nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail.

Nombre de cas maladies professionnelles : ont été pris en compte nombre de cas de maladies professionnelles avec arrêt de travail.

Concernant l'indicateur « Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès », Ne sont pas pris en compte le nombre de jours perdus en cas de décès qui ne sont pas liés à un accident du travail.Rapporté au nombre de jours travaillés, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès concernant les salariés est de 0,14 %

S1-15 – Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

	31/12/2024
Pourcentage de salariés ayant droits à des congès familiaux	93 %
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un congé familial	7 %
Dont femmes	5 %
Dont hommes	2 %

Sont considérés comme congés familiaux les congés maternité, paternité, parental et proche aidant.

S1-16 – Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

	31/12/2024
Ecart de rémunération femmes/hommes	28 %
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous les salariés (excepté la personne la plus payée)	29
Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération annuelle médiane (excepté la personne la plus payée)	36

Conformément aux exigences de publication S1-16, l'écart de rémunération femmes/hommes est calculé comme suit : (Niveau de rémunération horaire brute des hommes - Niveau de rémunération horaire brute des femmes) / Niveau de rémunération horaire brute des hommes)x100
Les calculs sont basés sur la somme des rémunérations brutes (rémunérations fixes, rémunérations variables, primes, avantages en nature) versées aux salariés, hors cotisations patronales, hors participation et intéressement pour l'année 2024.

Le chiffre d'écart de rémunération femmes/hommes de 28 % englobe l'ensemble des effectifs du périmètre de l'état de durabilité de la BFCM et ses filiales.

Le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle moyenne de tous les salariés (excepté la personne la plus payée) est calculé de la manière suivante : Rémunération annuelle totale pour la personne la mieux payée de l'entreprise / Niveau moyen de rémunération annuelle (à l'exclusion de l'individu le mieux payé).

Le calcul du salaire annuel moyen a été réalisé par équivalent temps plein.

Le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane (excepté la personne la plus payée) est calculé de la manière suivante : Rémunération annuelle totale pour la personne la mieux payée de l'entreprise / Niveau médian de rémunération annuelle (à l'exclusion de l'individu le mieux payé)

Le calcul du salaire médian n'étant pas réalisable pour l'ensemble du groupe, le calcul a été réalisé sur un périmètre limité aux sociétés disposant de l'outil de gestion de la direction des ressources humaines du groupe (GXP). Ce calcul a également été limité aux salariés en CDI inscrits au 31/12/2024 présents toute l'année 2024 à temps plein.

S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme

Il n'y a pas eu de problèmes ou d'incidents graves portés à la connaissance du groupe. en matière de droits de l'homme liés au personnel de l'entreprise concernant le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants, portés à la connaissance de la BFCM et ses filiales..

Au 31 décembre 2024, compte tenu de la diversité des canaux de signalement au sein du groupe, BFCM n'est pas en mesure de communiquer de façon fiable le nombre total d'incidents de discrimination et d'autre type de harcèlements qui ont été signalés ainsi que le nombre de plaintes déposées par les salariés en lien avec la relation de travail.

Par ailleurs, BFCM n'est pas en mesure, au 31/12/2024, d'identifier précisément le montant total des amendes, dommages et intérêts ou indemnités versés à des salariés à la suite d'un contentieux ou à la suite de négociation à l'amiable (transaction) concernant les incidents liés à la discrimination, au harcèlement.

Ainsi des travaux seront menés en 2025 pour affiner la définition de ces points de donnée et par la suite structurer la collecte de ces informations détaillées.

3.5.9 ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

Aucun IRO relatif aux travailleurs de la chaîne de valeur n'a été identifié comme matériel pour 2024 au niveau de la BFCM et ses filiales. Néanmoins des travaux sont entrepris pour approfondir les enjeux.

3.5.10 ESRS S3 – Communautés touchées

3.5.10.1 Stratégie

Face aux besoins de solidarité qui augmentent et aux basculements écologiques qui s'accélèrent, la BFCM et ses filiales participent à la stratégie mise en en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour agir de manière rapide et ferme dans le cadre d'actions de mécénat.

La BFCM et ses filiales participent à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Dividende sociétal qui permet de dégager des moyens financiers importants pour accompagner le monde associatif au service de ses ambitions de transformation sociétale et environnementale.

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à la stabilité de son réseau, fonde également sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région.

Dans le même esprit de contribuer au bien commun, le Groupe EBRA, de par son activité de presse, a pour ambition de développer la citoyenneté des individus et de renforcer les médias locaux.

3.5.10.1.1 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

Cf. la description des parties prenantes paragraphe 3.5.1.3.2.

3.5.10.1.2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique

ESRS S3 Communautés touchées

#	Description	Type	Chaîne de valeur: Amont	Chaîne de valeur: Opérations propres	Chaîne de valeur: Aval	Horizon de temps: Court terme	Horizon de temps: Moyen terme	Horizon de temps: Long terme	Périmètre
23	**Ancrage territorial** Opportunité d'ancrage sur le territoire et de création de liens humains au niveau local	Opportunité actuelle	*	*	*	*	*	*	Transverse
24	Impact positif sur l'emploi dans les territoires via les agences, les banques régionales et les filiales	Impact positif réel		*		*	*	*	Transverse
25	Impact positif lié à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes touchées par les politiques d'ancrage territorial du groupe et par les actions de mécénat	Impact positif réel	*	*	*	*	*	*	Transverse
26	**Diffusion d'informations locales** Impact positif lié au développement de la citoyenneté et de l'esprit critique des individus par la transmission d'une information locale accessible à tous (pluralité des supports, sous-titrage des vidéos, utilisation de Vocale Presse, etc.)	Impact positif réel		*		*			Presse

Description des IROs :

- Opportunité n°23 : Le modèle mutualiste repose notamment sur la décentralisation de la prise de décision et l'ancrage territorial. Les échanges et la connaissance de son territoire sont autant d'atouts et d'opportunités financières pour la BFCM et ses filiales. La BFCM et ses filiales comptent 2 123 points de vente sur ses territoires.
- Impact positif n°24 : La BFCM et ses filiales sont des employeurs de premier plan disposant d'un solide maillage territorial, ce qui représente un atout pour les régions où elles sont implantées.
- Impact positif n°25 : La BFCM et ses filiales sont des acteurs économiques engagés sur ses territoires,. Elles contribuent au développement de l'écosystème économique et social de chaque région par le biais d'actions de mécénat, de partenariats locaux, d'investissements durables, d'initiatives pour le développement d'activités en région.
- Impact positif n°26 : Le groupe EBRA (qui déploie des quotidiens, hebdomadaires, événements dans les territoires de l'Est de la France), s'engage pour la promotion de la démocratie et de la citoyenneté par la valorisation des initiatives locales, du tissu associatif et par la transmission d'information générale.

Les travaux menés dans le cadre de l'analyse de la double matérialité n'ont pas identifié d'impact négatif matériel du groupe sur les communautés affectées.

Toutes les communautés touchées qui peuvent être matériellement impactées par l'entreprise sont incluses dans le champ de publication.

Il s'agit de la société civile dans son ensemble *via* :

- les actions de solidarité en faveur de populations défavorisées et en faveur de l'environnement menées auprès de structures d'intérêt général ;
- l'accompagnement des associations à but non lucratif et des initiatives entrepreneuriales ;
- le financement d'infrastructures ou de projets permettant d'améliorer les conditions de vie de la population ;
- la politique inclusive de recrutement de la BFCM et ses filiales.Cf. section 3.5.8.2.

Des engagements ont été formalisés en termes de niveau d'investissement en fonds propres dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans les territoires et du plan stratégique avec la création du Dividende sociétal pour créer et partager la valeur.(Se référer au paragraphe 3.5.10.3)

La BFCM et ses filiales contribuent à la réalisation de ces engagements.

3.5.10.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

3.5.10.2.1 S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées

MDR-P : Description des politiques

Politique de la BFCM et ses filiales	Contenu	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Acteurs concernés	Mise à disposition des communautés affectées
Politique de mécénat	Soutenir durablement les projets en faveur de la solidarité territoriale, de l'environnement , de la culture et du patrimoine qu'ils soient portés par de nouvelles structures, des associations à vocation locale ou régionale	Toutes les entités de la BFCM, la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Les associations	Échanges, visites de terrain, participation à des événements, communiqués de presse, site internet des entités
Contribuer au développement économique et social des territoires au bénéfice de toutes et tous	Participer au développement de l'emploi des régions, en tant qu'employeur[1], en facilitant l'accès et le maintien à l'emploi pour tous, en soutenant ou en investissant dans des projets créateurs d'emploi et en les aidant à grandir, en finançant des projets qui bénéficient à l'ensemble de la population	La direction commerciale pour les associations, Toutes les entités de la BFCM, la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour faciliter l'accès à l'emploi, La direction générale de Crédit Mutuel Impact pour le fonds Révolution Environnementale et Solidaire La direction innovation et synergies pour les initiatives entrepreneuriales La direction générale de Crédit Mutuel Equity pour le soutien à la croissance et à l'emploi, La direction des financements structurés du CIC pour le développement des infrastructures Le pôle finance pour les émissions de green et social bonds	Les associations clientes Les associations Les personnes à la recherche d'un emploi Entreprises dans des secteurs d'activité fortement contributifs à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050 Les startupeurs (ses), auto-entrepreneurs (ses), chercheurs (ses), associations, particuliers Entreprises à tous les stades de maturité (jeunes entreprises, PME, ETI) Grandes entreprises en France et à l'étranger Collectivités locales, ... Investisseurs institutionnels	Sites de recrutement, sites dédiés, partenariats avec des structures d'accompagnement de projets de création d'entreprise présence sur les réseaux sociaux, dans des manifestations communiqués de presse, ...
Développer la citoyenneté	Donner à tous l'accès à l'information et favoriser l'intérêt des jeunes et leur éducation aux médias	La direction générale du Groupe EBRA	Lecteurs avec ou sans handicap Jeunes	Information via les structures concernées, articles de journaux, réseaux sociaux, sollicitation des écoles,

[1] *Concernant la politique de recrutement, se référer à la section 3.5.8.2.3.1.4.*

Liens entre politiques et IROs

Politiques	Numéro d'IRO
Mécénat	23, 25
Développement économique et social des territoires	
Soutien aux associations (offres à tarification solidaire, philanthropie)	23, 25
Accès à l'emploi	24, 25
Création du fonds Révolution Environnementale et Solidaire	23, 25
Coup de pouce aux créations d'entreprises	23, 25
Conseil et accompagnement en capital sur la durée des PME	23, 25
Financements d'infrastructures	25
Émissions de green et social bonds	25
Presse	
Développement de la citoyenneté	26

Description IRO
23 Ancrage territorial : Opportunité d'ancrage sur le territoire et de création de liens humains au niveau local
24 Impact positif sur l'emploi dans les territoires (via les agences, les caisses, les banques régionales et les filiales)
25 Impact positif lié à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes touchées par les politiques d'ancrage territorial du groupe et par les actions de mécénat
26 Diffusion d'informations locales : Impact positif lié au développement de la citoyenneté et de l'esprit critique des individus par la transmission d'une information locale accessible à tous (pluralité des supports, sous-titrage des vidéos, utilisation de Vocale Presse, etc.).

Droits de l'homme des communautés affectées : Les politiques déployées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale œuvrent pour le respect :

- des droits économiques, sociaux et culturels, comme le droit à l'éducation, à la santé et à un niveau de vie adéquat par la politique de mécénat et de développement des territoires ;
- de la liberté d'expression par la politique de la presse.

Elles sont alignées sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

3.5.10.2.1.1 Politique en matière de mécénat

La BFCM et ses filiales inscrivent leur politique de mécénat dans celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Ancré dans les territoires et conscient de la diversité de leurs besoins, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur ses valeurs et ses savoirs faire mutualistes ainsi que son esprit pionnier pour porter une vision singulière de la philanthropie et prêter une attention toute particulière aux besoins des communautés touchées dans le cadre des priorités qu'elle s'est fixée pour ses actions de mécénat. Il le fait en associant cinq objectifs :

- articuler urgence et temps long pour transformer la société en profondeur, soutenir une philanthropie transformative, ne pas se contenter d'une approche palliative ou réparatrice ;
- identifier et traiter les angles morts et les besoins émergents de la société, en étant à son écoute, notamment par l'intermédiaire des associations partenaires ;
- prendre des risques en finançant des initiatives innovantes, la montée en puissance ou le développement de structures de toutes tailles ;
- créer ou participer à des coalitions d'action, notamment avec la Fondation de France, en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs et en mobilisant les moyens là où d'autres ne peuvent le faire ;
- donner à toutes et tous l'envie d'agir et de s'engager, en suscitant la vocation de nouveaux philanthropes et en étant une force d'innovation et d'interpellation grâce au mécénat.

Pour cibler les actions, éviter leur éparpillement et renforcer leur efficacité, des priorités d'actions ont été définies au niveau du groupe pour agir :

- sur les questions sociales, ce qui permet de porter une ambition écologique et à l'inverse,
- durablement en faveur de l'environnement, ce qui nécessite d'y associer une dimension sociale.

Ces priorités sont prises en charge par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La BFCM et ses filiales complètent ces actions par du soutien de proximité, notamment en faveur du sport

associatif et de la pratique musicale, facteurs essentiels du lien social sur les territoires.

3.5.10.2.1.2 Politique de développement des territoires

La BFCM et ses filiales, à l'instar de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont a cœur de participer au soutien d'une économie locale équilibrée et solidaire, et à contribuer à une transition économique, régénérative, sociale et solidaire en favorisant le tissu associatif et la création d'emplois sur l'ensemble du territoire,

Ses politiques en faveur du territoire se décomposent en plusieurs axes :

- soutien aux associations (offres à tarification solidaire, philanthropie) ;
- aide à l'accès l'emploi ;
- création du fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP qui a pour objet principal d'investir dans des projets à vocation environnementale et/ou solidaire;
- coup de pouce aux créations d'entreprises ;
- conseil et accompagnement en capital sur la durée de startups, PME et entreprises de taille intermédiaire, pour leur permettre de se développer ;
- financement d'infrastructures ;
- émissions de green et social bonds.

Une partie de ces politiques est intégrée dans la gestion du Dividende Sociétal (mécénat, tarification solidaire, investissement à impact).

Par ailleurs, la BFCM et ses filiales ont un politique d'embauche offrant de belles perspectives d'évolution compte tenu des nombreux métiers exercés dans le groupe. Une politique d'embauche de jeunes talents est en place (cf. paragraphe 3.5.8.2.2.4.1 Emploi des jeunes).

3.5.10.2.1.3 Politique de la presse

Le Groupe EBRA s'engage activement dans une politique ambitieuse de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en faveur d'un développement durable. Alignée sur la raison d'être et la stratégie du groupe (Chapitre 1.3.4), cette approche assure une croissance responsable, prenant en compte les dimensions économiques, environnementales et sociales. Elle met également en avant l'implication des collaborateurs, lecteurs et annonceurs en intégrant les enjeux à l'ensemble de la chaîne de valeur.

Les communautés touchées, au sens du groupe de presse EBRA, désignent l'ensemble des personnes qui pourraient être affectées positivement ou négativement par les activités de l'entreprise. Par son cœur d'activité, Le Groupe EBRA génère des impacts positifs en permettant aux populations d'être informées, au cœur des territoires en France et en particulier sur 23 départements de l'est de la France.

- Engagement citoyen et éducation à l'information :
  Le Groupe EBRA s'engage au service des citoyens en leur fournissant les outils essentiels pour participer activement à la vie locale et mondiale. Plaçant le développement de la citoyenneté au cœur de ses actions, il œuvre pour une meilleure compréhension des enjeux démocratiques à travers l'éducation aux médias et à l'information. Dans cette perspective, il encourage l'intégration de programmes dédiés dans les écoles, universités et associations. Ces initiatives visent à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'information et à les former à un usage critique et responsable des médias.

- Diversification et pluralité des systèmes d'information :
  Le Groupe EBRA s'engage à diversifier ses canaux de distribution de l'information pour mieux répondre aux besoins de ses audiences variées. Cette diversification passe par l'adoption de nouveaux formats éditoriaux et la multiplication des supports, qu'il s'agisse de papier, numérique, audiovisuel ou par l'évènementiel. Cette stratégie garantit une information accessible et adaptée à tous les publics.

- Accessibilité pour tous :
  Afin de garantir que chacun puisse accéder à une information de qualité, le Groupe EBRA développe des solutions pour rendre ses contenus accessibles, notamment pour les personnes en situation de handicap et les publics éloignés de la sphère médiatique. Ce souci d'inclusion s'étend également à des initiatives spécifiques pour capter l'attention des jeunes générations.

- Soutien aux médias locaux et à la pluralité démocratique :
  Conscient du rôle clé des médias locaux dans l'ancrage démocratique, le Groupe EBRA veille à assurer une couverture territoriale très fine là où le groupe est présent.

En résumé, le Groupe EBRA adopte une approche inclusive, innovante et engagée pour promouvoir une information accessible et diversifiée, tout en formant les citoyens de demain à travers l'éducation aux médias.

3.5.10.2.2 S3-4 - Actions concernant les impacts importants sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions

3.5.10.2.2.1 Développer une politique de mécénat coordonnée et ambitieuse

La BFCM et ses filiales inscrivent leur politique de mécénat dans le cadre de l'action définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En premier lieu,les agences et banques régionales du CIC, au plus près des territoires, soutiennent le monde associatif et les acteurs de l'intérêt collectif.

En second lieu, les filiales contribuent à la dynamique collective en valorisant les objectifs de leur maison mère auprès de leur clientèle ou de leurs territoires. La BFCM et ses filiales assurent en partie financement de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Enfin, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale constitue le centre de métier du mécénat et qui a notamment pour rôle de :

- rassembler les entités du groupe autour de ses actions en faveur de l'environnement et de la solidarité ;
- accompagner les grandes initiatives philanthropiques ainsi que les projets innovants ;
- contribuer au développement d'un monde associatif dynamique et efficace ;
- et participer à des initiatives et coalitions alignées avec ses valeurs et missions.

La complémentarité et la coordination des différents niveaux d'action permettent de développer au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale une spirale vertueuse du mécénat.

Exemples d'initiatives :

- **Cofidis Group**

  Cofidis Group a mis en place le programme Missions Booster, incitant ses collaborateurs à réaliser des missions solidaires sur leur temps de travail et personnel. Pour chaque jour solidaire effectué, un second jour est attribué si le collaborateur s'engage également sur son temps personnel. En 2024, ce programme a permis à 351 collaborateurs de réaliser 493 missions solidaires, soutenant 34 associations. Ces missions touchent plusieurs thématiques, dont la lutte contre la pauvreté et la précarité (46%), le lien social et intergénérationnel (24%), l'emploi et l'insertion professionnelle (22%), l'environnement et la biodiversité (18%), ainsi que l'éducation et l'égalité des chances (15%). Ce dispositif a ainsi renforcé l'impact de Cofidis Group sur le terrain, au travers d'actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des populations locales.

- **Targobank**

  En 2024, la banque a soutenu financièrement I.S.A.R. Germany (International Search and Rescue) pour un montant de six cent mille euros pour les années 2024 et 2025. Cette organisation humanitaire à but non lucratif, est sous l'égide des Nations Unies et a pour mission de fournir une aide internationale, entre autres, après des catastrophes naturelles, des accidents et des catastrophes humanitaires (recherche et le sauvetage de personnes ensevelies, assistance médicale aux victimes des catastrophes naturelles, aide humanitaire).

- **Beobank et Banque Transatlantique Belgium**

  Afin de structurer et d'amplifier leur rôle sociétal sur l'ensemble de la Belgique, les deux banques ont réuni une partie de leurs moyens philantropiques dans une Fondation *With You Fund*. Cette Fondation a choisi de concentrer son action autour de deux thèmes :

  - justice sociale et pauvreté : soutenir des initiatives qui aident les plus vulnérables, diminuent les risques de pauvreté et renforcent la cohésion sociale ;
  - climat environnement et biodiversité : protéger les ressources naturelles pour lutter contre le changement climatique et trouver des réponses durables aux besoins sociétaux.

  Afin de veiller à la bonne gestion de la Fondation, un comité de gestion a été constitué. C'est l'organe responsable qui assure la complète gestion de With You Fund. Son rôle est de définir les orientations stratégiques, de gérer l'allocation des ressources afin d'assurer le succès et l'efficacité des initiatives philanthropiques de la Fondation. Le comité de gestion se réunit plusieurs fois par an. Il est composé de quatre personnes qui représentent les entités fondatrices : un représentant(e) de Beobank et un représentant(e) de La Banque Transatlantique Belgium, un représentant(e) de la Fondation Roi Baudouin, un président(e) externe qui apporte un regard objectif sur les projets et met à profit sa connaissance du monde philanthropique et des sujets sociétaux en Belgique. Le comité de gestion a identifié et approuvé trois projets qui s'inscrivent dans les thèmes centraux de Beobank de l'éducation et de la biodiversité. Trois projets ont été sélectionnés sur les thèmes de l'éducation et de la biodiversité se situent à Anvers, Chimay et Bruxelles – un dans chaque région du pays.

  Le montant du budget mécénat de BFCM et de ses filiales s'est élevé en 2024 à 66,7 millions d'euros.

3.5.10.2.2.2 Développer l'écosystème économique et social du territoire

Concernant les actions en lien avec la politique de l'emploi de la BFCM et ses filiales, se référer aux sections 3.5.8.2.2.4.1 et 3.5.8.2.2.4.2.

3.5.10.2.2.2.1 Aider les associations grâce à nos offres

Différentes offres sont dédiées aux associations.

Dans le cadre du dividende sociétal, afin de soutenir les acteurs qui font vivre le tissu associatif local en France, deux offres proposées par le réseau CIC permettent aux associations œuvrant dans les activités sportives et culturelles de bénéficier de conditions particulières :

- Pay Asso : ce service permet de créer des pages de paiement par internet. En offrant le coût des transactions monétiques, ce sont plus de 6 millions d'euros de recettes encaissées gratuitement *via* le réseau CIC ;
- L'offre groupée de services : elle intègre à minima un compte, une banque à distance et une carte de dépôt. Les associations de proximité éligibles ont bénéficié d'un remboursement de leurs cotisations pour 1,3 million d'euros. Un panel de clients a évalué la pertinence de cette mesure, 99 % des répondants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits.

Le Dividende sociétal a permis de bonifier le taux du Livret d'Epargne pour les Autres et ainsi les clients du CIC titulaires d'un LEA ont reversé aux associations bénéficiaires 1,2 millions d'euros.

Par ailleurs, les associations bénéficient aussi des dons effectués par les clients à travers leur LDDS.

Des fonds d'investissements solidaires, permettant d'investir (entre 5 et 10% de l'encours du fonds) dans des associations ou des entreprises solidaires sont proposés aux clients et certains d'entre eux sont intégrés dans les dispositifs d'épargne salariale. L'encours d'épargne salariale solidaire s'élève à 1 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

3.5.10.2.2.2 Faciliter l'accès et le maintien à l'emploi

Les habitants des territoires de la BFCM et ses filiales bénéficient des actions menées par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale que cela soient des projets de grande envergure ou des projets menés conjointement avec les entités du CIC sur leur territoire.

Parmi les priorités, certaines visent directement à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi ou le rebond de personnes en situation de précarité ou de difficulté professionnelle. Il en est ainsi sur les questions suivantes :

- agir pour l'égalité des chances : faciliter l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes les moins favorisés et les accompagner vers l'accès à l'autonomie ;
- lever les freins sociaux et économiques à l'accès à la formation, aux études supérieures et à l'accès à une vie digne.

Cofidis est engagé dans l'insertion et la réinsertion professionnelle avec des partenaires comme La Cravate Solidaire, Toit à Moi, l'École de la Deuxième Chance de Grand Lille, les Jardins de Cocagne, et la Fondation des Possibles.

L'École de la Deuxième Chance est un réseau de 135 établissements répartis sur 12 régions en France, dont la région lilloise, qui a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire. Le soutien de Cofidis se traduit par un mécénat financier, mais aussi par l'engagement des collaborateurs, qui interviennent bénévolement chaque mois pour animer le jeu "Dilemme", un jeu de plateau visant à sensibiliser à la gestion du budget. Cofidis agit activement contre l'exclusion en partenariat avec les Jardins de Cocagne, qui accueillent et emploient des personnes éloignées du marché du travail.

La Fondation des Possibles est une fondation multi-entreprises qui impulse, co construit et coordonne des actions pour que les jeunes éloignés du monde professionnel y trouvent leur place et construisent leur avenir. Cofidis Group accompagne La Fondation non seulement par un soutien financier mais aussi par son implication au sein du conseil d'administration, l'engagement des collaboratrices et collaborateurs dans l'organisation d'ateliers d'échanges sur leurs projets de formation, de relecture de CV, de simulation d'entretien, de présentation des métiers du groupe. Des collaborateurs ont également participé au Hackathon des Possibles afin d'imaginer collectivement des solutions concrètes aux freins rencontrés par les jeunes éloignés du monde de l'emploi.

CIC EST soutient sur le plan financier et matériel (mise à disposition mensuelle de salles pour recevoir les entrepreneurs en difficulté) l'association 60 000 rebonds Grand Est aide les entrepreneurs ayant perdu leur entreprise au rebond quelle qu'en soit la forme, (nouvelle création ou salariat).

3.5.10.2.2.3 Le fonds de révolution environnementale et solidaire

En 2024, ce fonds présenté en 3.5.2.2.3, 3.5.2.3.1 et 3.5.5.2.2, a investit dans des projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires.

3.5.10.2.2.4 Accompagner les initiatives entrepreneuriales et l'innovation

La BFCM à travers ses filiales a à cœur d'encourager ceux qui ont l'esprit d'entreprendre et d'innover dans les territoires.

Ainsi en 2024, le CIC a lancé la 5e édition des CIC Start Innovation Business Awards, un concours d'appel à projets multirégional avec des finales dans chacune de ses six banques régionales au cœur des territoires. Il s'agit de faire émerger et valoriser les start-up et PME ayant les meilleurs projets innovants. Trois prix ont été remis par chaque jury régional : Greentech[1], Deeptech[2], et Localtech (pour les jeunes pousses avec un projet à fort impact local). Cette année plus que jamais, le CIC a souhaité valoriser tout particulièrement les entreprises qui s'engagent pour la société et l'environnement.

Au-delà des prix, ce concours représente pour les participants une vraie occasion de grandir et de se faire connaître *via* les échanges avec le jury constitué de grands clients et d'acteurs influents de l'écosystème, les experts comme les investisseurs de Crédit Mutuel Equity, ou entre pairs avec la présence des acteurs de l'écosystème innovation des régions.

L'ensemble des lauréats régionaux est ensuite invité à participer au salon VIVATECH sur le stand du CIC, occasion supplémentaire de mettre en valeur leur projet et de développer leur réseau d'affaires.

Par ailleurs Crédit Mutuel Innovation, filiale de Crédit Mutuel Equity, a accompagné plus de 40 entreprises innovantes sur tout le territoire, et notamment dans les secteurs de la deeptech, de la santé et du numérique.

Plusieurs partenariats ont été renouvelés également, comme avec BGE qui accompagne depuis 40 ans la reprise d'entreprises, ou ABF Décisions pour inciter les entreprises à se relocaliser en France.

3.5.10.2.2.5 Soutenir la croissance et l'emploi

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres du groupe et s'engage aux côtés des dirigeants pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi. Elle permet également aux entreprises qu'elle accompagne de mener à bien les évolutions nécessaires de leurs modèles d'affaires, de créer de la valeur financière et extra-financière et d'ainsi franchir des paliers de développement économique, environnemental ou social. Au titre de l'année 2024, Crédit Mutuel Equity a investi 431 millions d'euros.

Signataire de la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest, Crédit Mutuel Equity s'engage ainsi, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession et du cadre réglementaire défini par l'AMF en matière

[1] *Greentech (ou technologie verte) est un terme générique qui décrit l'utilisation de technologies visant à atténuer ou à inverser les effets de l'activité humaine sur l'environnement.*
[2] *La notion de « Deeptech » désigne l'ensemble des entreprises et des projets développant des produits ou des services fortement technologiques.*

d'enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de gouvernance responsable.

Sur un échantillon représentant plus de 85 % des entreprises dans lesquelles Crédit Mutuel Equity investit, plus de 86 % d'entre elles ont un chiffre d'affaires en croissance entre le premier investissement de Crédit Mutuel Equity dans l'entreprise et le 31 décembre 2023 et plus de 85 % d'entre elles ont créé de l'emploi sur la même période.

CIC Conseil accompagne ses clients souhaitant transmettre leur entreprise ou réaliser des croissances externes. La transmission et la reprise d'entreprises constituent des enjeux économiques majeurs, tant en matière de croissance et d'emploi que d'attractivité des territoires.

3.5.10.2.2.6 Participer au développement des infrastructures

La BFCM à travers sa filiale le CIC participe à l'aménagement des territoires, facteur d'essor économique, de compétitivité, d'attractivité et d'amélioration du bien être des populations. La direction des financements structurés a en charge d'accompagner les projets

En 2024, en complément des financements en énergie renouvelable (cf.section 3.1.2.2 Plan de transition) le département financements de projets[1] du CIC (intégrant les banques régionales), a financé 21 projets infrastructures dont les deux tiers en Europe. Six projets ont été financés en France (deux réseaux fibre optique, une autoroute, un opérateur d'infrastructures énergétiques, deux réseaux ferroviaires) et un projet télécom à Monaco. Le montant total engagé dans ces projets d'infrastructures et télécom s'élève à près de 700 millions d'euros.

3.5.10.2.2.7 Green et social bonds

La BFCM dispose de nombreux programmes d'émission qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Dans le cadre de la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale la décision logique et volontaire de s'inscrire dans un programme pérenne d'émission de Green et Social Bonds a été actée pour répondre aux attentes des investisseurs.Entre début 2020 et fin 2024, cinq émissions ont été réalisées dont trois concentrées sur des actifs verts (financement de projets renouvelables éoliens, solaires et bâtiments résidentiels neufs à la norme RT2012 et RE2020) et deux émissions sociales concernant le financement de prêts études et le financement aux SME[2] situées dans des bassins d'emploi défavorisés. Le montant cumulé de ces émissions atteint 3,75 milliards d'euros.

Ces émissions ont été reconnues pour la transparence des méthodologies appliquées (calcul des émissions évitées, sélection des actifs éligibles...), ont connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires. Les émissions green bond réalisées en 2020, 2021 et 2024 sont alignées à la méthodologie d'évaluation des obligations vertes et des prêts verts du MSCI.

L'ensemble des documents est disponible sur le site dédié aux investisseurs à l'adresse :

https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/obligations-vertes-et-sociales

3.5.10.2.2.3 Développer la citoyenneté des individus

3.5.10.2.2.3.1 Diversification des systèmes d'information

3.5.10.2.2.3.1.1 Pluralité des formats

Alors que la consommation des contenus continue à se (re)porter vers les usages numériques, le Groupe EBRA s'emploie à diversifier ses supports pour répondre à ces nouvelles habitudes. Il favorise la création de différentes branches thématiques pour cibler des publics distincts. L'activité historique de la presse locale se voit enrichie par de nouveaux segments, notamment grâce à plusieurs acquisitions. Cette expansion vise à capter une audience nouvelle tout en valorisant un contenu diversifié qui répond aux attentes d'un public plus large et plus hétérogène.

Parmi les acquisitions récentes, Humanoïd, rassemble deux médias spécialistes du numérique, Frandroid et Numerama, ciblent un lectorat plus jeune et curieux des dernières avancées techniques et sociétales. Le Groupe EBRA lance avec cinq autres acteurs majeurs de la presse régional, DIVERTO, le futur de la presse TV, écrans et divertissement. L'ambition est de lancer un média populaire et de qualité, moderne, évolutif, incontournable dans sa version papier comme dans son prolongement numérique. L'audiovisuel représente 2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette activité est perçue comme une branche en pleine expansion, avec un fort potentiel de croissance dans les années à venir. Le Groupe EBRA s'implique dorénavant dans le secteur du documentaire et a lancé un portail vidéo en fin 2024, réunissant tous ses contenus sur une interface unique. Ce portail vise à centraliser les ressources, optimiser la visibilité des différentes thématiques et renforcer la synergie entre ses journaux.

Le Groupe EBRA veille également à la pluralité des voix médiatiques à travers le développement de l'audiovisuel. Le groupe se sert dorénavant des contenus audiovisuel produits historiquement pour la télévision pour alimenter ses propres contenus. Les documentaires sont également un nouvel axe stratégique. Ce secteur vise à offrir un traitement plus approfondi et plus long des sujets d'actualité ou de société. Enfin, le Groupe EBRA a développé un service de communication corporate, souvent désigné comme "Service de Marque". Ce service s'adresse aux entreprises cherchant à créer des récits de marque, en proposant des solutions de storytelling et de communication stratégique.

3.5.10.2.2.3.1.2 Accessibilité de l'information à tous les lecteurs

Accessibilité

Le Groupe EBRA, qui développe des solutions pour rendre ses contenus accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment les malvoyants. Des recherches sont en cours pour intégrer des fonctionnalités adaptées dans ses applications. Un système de synthèse vocale est déjà en place, permettant l'écoute des articles pour un accès facilité. Cette solution, Vocale Presse délivre un service de lecture audio des contenus que ce soit sur ordinateur, tablette ou téléphones portables.

Pour les personnes malvoyantes ou aveugles, le format DAISY (Digital Accessible Information System) permet de naviguer dans un document de façon structurée.

Jeune public

Le Groupe EBRA a pour objectif de faire découvrir la lecture de la presse dés le plus jeune âge, grâce à des dispositifs adaptés à chaque âge. Des journalistes interviennent ainsi auprès d'enfants dans les écoles pour faire découvrir le métier. Pour les élections européennes de 2023, le Groupe a également organisé une vaste opération pour apporter de l'information auprès des jeunes.

Les neuf titres du Groupe EBRA ont mené l'opération "Les jeunes, l'Europe et le Président", une rencontre exclusive à Strasbourg avec Emmanuel Macron.

Depuis décembre 2023, le Groupe EBRA permet également aux jeunes de 18-25 ans de s'abonner gratuitement *via* le dispositif du Dividende sociétal Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une campagne commerciale a été menée par le groupe depuis le 15 janvier 2024 et jusque fin décembre 2024. A fin décembre 2024, le nombre d'abonnés était de 16 249, répartis entre *Le Dauphiné libéré, Le Progrès, les Dernières Nouvelles d'Alsace, l'Est républicain, le Républicain Lorrain, le Bien Public, le Journal de*

[1] *"Financement de projets" s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.*
[2] *Small and medium sized enterprises.Les petites et moyennes entreprises sont des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros, soit un total du bilan ne dépassant pas 43 millions d'euros.*

Saône et Loire, l'Alsace et Vosges Matin. 60 % de ces 16 2499 abonnés s'étaient connectés au moins une fois en décembre.

3.5.10.2.2.3.2 Développer la citoyenneté à travers l'éducation et l'information

Les titres du Groupe EBRA s'engagent auprès des jeunes générations pour contribuer à leur éveil et à leur éducation aux médias, en proposant un large éventail d'initiatives. Parmi ces actions figurent des visites de sites de production journalistique, où les élèves peuvent découvrir les coulisses de l'information, comprendre les différentes étapes de la création d'un article, du reportage sur le terrain à la publication. Le Groupe EBRA organise également des ateliers pédagogiques avec des lyceens qui ont l'opportunité de créer leur propre journal, encadrés par des journalistes expérimentés qui les accompagnent dans la collecte de l'information, la vérification des sources et la rédaction d'articles. À l'heure où le risque de désinformation est omniprésent, le Groupe EBRA agit activement pour sensibiliser les jeunes générations à savoir comment s'informer et détecter les fausses informations. Deux initiatives illustrent ces engagements :

- Journaliste d'un Jour est un évènement qui invite des lycéens du Grand Est à se plonger dans le journalisme en réalisant eux-mêmes des reportages et articles, Grâce à un encadrement par des journalistes professionnels, l'initiative permet aux jeunes de découvrir les enjeux de l'information tout en développant leurs compétences rédactionnelles. La remise des prix et la publication des articles a lieu tous les ans en décembre ;
- la Semaine de la presse, un événement qui vise à sensibiliser les élèves à l'importance d'une information de qualité, en les rapprochant des métiers de la presse, tout en favorisant la réflexion critique sur les médias et la vérification de l'information. Le lundi 18 mars 2024 a eu lieu la 35ème Semaine de la Presse et des Médias à l'Ecole (SPME), organisée par le CLEMI (Centre pour l'Education aux Médias et à l'Information) ;
- la qualité des contenus éditoriaux du Groupe EBRA est soutenue par une politique de formation structurée reposant sur des partenariats stratégiques avec des écoles de journalisme. Grâce à cette initiative, les journalistes en formation bénéficient d'une immersion directe dans un environnement professionnel ce qui leur permet de développer des compétences en adéquation avec les spécificités locales et les exigences du métier. Ce dispositif contribue non seulement à la montée en compétence des nouveaux talents, mais également à garantir des contenus de grande qualité conformes aux standards élevés du Groupe EBRA.

3.5.10.2.3 S3-2 - Processus d'interaction au sujet des impacts avec les communautés touchées

3.5.10.2.3.1 Dans le cadre des actions de mécénat

La BFCM et ses filiales avec le soutien de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale portent une attention toute particulière à la diversité des besoins et complètent leurs soutiens financiers par des dispositifs d'accompagnement extra-financiers (formations, réflexion collective, expertise, ...).

Elles développent une relation de proximité avec les associations qu'elles soutiennent basée sur la confiance et l'écoute.

Les directions de la communication et les points de vente des entités sont en contact avec les acteurs de l'ESS régionaux et locaux.

3.5.10.2.3.2 Dans le cadre des actions de développement des territoires

Associations

Des mesures d'impact et des enquêtes de satisfaction sont réalisées dans le cadre des offres mises en place en faveur des associations. Par ailleurs, des échanges ont lieu lors de forums.

Fonds de révolution environnementale et sociale

Ce fonds à impact est classé article 9 selon le règlement SFDR.

Les méthodes utilisées pour déterminer dans quelle mesure les objectifs d'investissement durable du produit financier ont bien été atteints consistent, dans le cadre d'un dialogue continu engagé avec les bénéficiaires des investissements réalisés à :

- mettre en correspondance les activités financées avec les objectifs de développement durable retenus pour identifier celui ou ceux auquel l'investissement contribue ;
- s'assurer que l'investissement ne cause préjudice à aucun des objectifs visé (respect des politiques d'exclusion normatives et sectorielles, instruction de l'éligibilité et de l'alignement à la taxonomie européenne, collecte des principaux impacts significatifs, collecte des indicateurs clés de durabilité du fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP et la documentation associée) ;
- s'assurer du respect par l'entreprise bénéficiaire des investissements de saines pratiques de gouvernance.

Initiatives entrepreneuriales et l'innovation

Les échanges se font tout au long de l'année au niveau des chargés d'affaires entreprises innovantes et des référents innovation, également lors de réunions des incubateurs, grandes écoles et clusters innovants au sein des régions.

Financement d'infrastructures

Parmi les éléments analysés lors de l'étude d'un financement de projet, il y a le bon alignement des intérêts entre les parties prenantes dont l'Etat, les collectivités locales a l'origine en général de l'appel d'offre.

Les dossiers sont aussi sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant notamment des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance, dans des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (dont le bon alignement des intérêts entre les parties et la rationalité économique), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles). Les projets financés doivent se conformer aux réglementations en la matière.

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'équateur » :

- Projets de catégorie A – Projets présentant des risques adverses potentiels sérieux sur le plan environnemental et social, et/ou susceptibles de générer des impacts hétérogènes, irréversibles et sans précédent. Ces projets font l'objet d'une due diligence renforcée en matière environnementale et sociale. Le processus d'évaluation a pour objectif d'analyser les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés au projet proposé, et de proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et compenser les risques et les impacts adverses de manière pertinente et adaptée à la nature et à l'échelle du projet proposé ;
- Projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- Projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Parmi les 49 projets financés (en énergie renouvelables, infrastructures et télécoms) en 2024, 38 sont classés en catégorie B, 11 en catégorie C et 0 en catégorie A.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de due diligences externes incluant un volet relatif à l'environnement. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille annuelle.

La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, moyens de communication, télécommunications, délégations de services publics).

Crédit Mutuel Equity et ses filiales

Ces entités accompagnent plus de 500 dirigeants à divers stades de maturité de leurs projets (amorçage, développement, transmission). Dans la mesure du possible, Crédit Mutuel Equity siège aux instances de la gouvernance des sociétés accompagnées (conseils, comités, ...) afin de devenir un partenaire influent. Elles mettent en rapport les dirigeants de ces sociétés afin qu'ils partagent leurs savoir-faire, témoignent de leur vie d'entrepreneur et développent des synergies.Cette communauté s'appuie également sur tout un écosystème d'experts issus d'horizons différents : l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales), l'IFGE (Institut Français de Gouvernement des Entreprises), l'EM Lyon, un réseau de senior advisors ou encore une plateforme d'open innovation. Un échange régulier et direct entre Crédit Mutuel Equity et les entreprises de son portefeuille permet d'identifier les impacts négatifs et d'y remédier.

Green et social bonds

Des réunions avec les investisseurs ont lieu tous les ans. Un comité dédié aux green et social se réunit tous les trimestres.

3.5.10.2.3.3 Dans le cadre de la presse

Le processus de dialogue avec les communautés affectées repose sur plusieurs mécanismes visant à assurer une communication transparente et réactive. Un centre d'appel est mis en place pour recueillir les préoccupations afin de les faire remonter aux services concernés qui se chargent de trouver des solutions. En parallèle, un dispositif d'alerte permet de signaler rapidement tous types de manquements graves, et ceci dans la plus stricte confidentialité garantissant une réponse adaptée et rapide. Enfin, un processus d'interrogation des parties prenantes est instauré afin de consulter régulièrement les communautés, recueillir leurs avis et ajuster les actions en fonction de leurs attentes et besoins.

3.5.10.2.4 S3-3 - Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations

A noter que seuls des opportunités et des impacts positifs ont été identifiés comme matériels pour cette norme.

La BFCM et ses filiales peuvent être contactées par les communautés affectées par les communautés affectées dans le cadre du processus de dialogue décrit ci-dessus et *via* les canaux institutionnels indiqués sur leurs sites internet.

3.5.10.3 Indicateurs et cibles

S3-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités importants

Les engagements suivants sont définis et suivis au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Se référer au cahier introductif du présent document d'enregistrement universel pages 8 et 9 concernant le suivi des engagements de la banque à mission et pages 10 et 11 concernant le Dividende sociétal.

Engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission

n° mission	n° engagement	Engagement
4	10	Offrir la solution de paiement digital Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants
4	11	Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation , la croissance et l'emploi dans nos territoire

Dividende sociétal Crédit Mutuel Alliance Fédérale

15 % du résultat net consolidé mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale dans des investissements à impact, dans des offres à tarification solidaire et pour le mécénat.

Indicateurs

La note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.5.16.2.

Impact territorial et sociétal	2024
Mécénat et sponsoring	
Budget global dédié au mécénat (millions d'euros)	67
Impact territorial	
Nombre de points de vente	2 123
Nombre de points de vente du réseau bancaire France	1 676
Pourcentage de points de vente du réseau bancaire France en zone rurale	29 %
Associations	
Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	142 373
Epargne solidaire (milliers d'euros)	
Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL	212 372
Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	1 223
Epargne salariale solidaire (milliers d'euros)	
Epargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES ou équivalent (milliers d'euros)	1 014 025

3.5.11 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

3.5.11.1 Stratégie

Face aux fractures économiques et monétaires, numériques, écologiques et géopolitiques, le groupe a pour volonté d'accroître sa performance pour mener la révolution environnementale et sociétale.

Les priorités stratégiques de la BFCM et ses filiales sont celles du plan stratégique 2024-2027 Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui est un plan de conquête et d'initiative qui a pour engagement de mener la révolution écologique et sociétale en s'appuyant sur les salariés et la technologie.

3.5.11.1.1 Description des impacts, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie

IROs matériels - ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

	#	Description	Type	Chaîne de valeur			Horizon de temps			Périmètre
				Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	
Accès à l'information	27	**Accès à l'Information et devoir de conseil** Impact négatif lié au risque de désinformation : potentielles difficultés de non-référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM	Impact négatif potentiel			*	*			Presse
	28	Impact négatif sur la clientèle lié à un défaut de conseil	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	29	Risques financiers de réputation et de perte de clients en raison d'une qualité de service dégradée (défaut de conseil, manque de réactivité ou de gestion des réclamations, qualité de l'information)	Risque actuel		*	*	*	*	*	Transverse
	30	Risque financier en raison de l'assignation de la part des clients pour non-respect des clauses contractuelles ou dispositions légales	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Liberté d'expression	31	**Liberté d'expression des journalistes dans le cadre des activités de presse** Impact positif de l'activité presse sur la qualité et l'indépendance de la ligne éditoriale	Impact positif réel			*	*			Presse
Protection de la vie privée	32	**Protection des données de la clientèle** Impact négatif sur la clientèle lié à une indisponibilité des systèmes d'information ou d'un usage frauduleux des données personnelles	Impact négatif potentiel		*	*	*	*	*	Opérations propres
	33	Risques financiers de réputation et de sanction en cas de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients ou de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles	Risque actuel		*		*	*	*	Opérations propres
Inclusion sociale	34	**Accès aux produits et services** Impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement : offre à destination des clients fragiles, micro-crédits, logements sociaux et offres tarifaires du Dividende sociétal	Impact positif réel			*	*	*	*	Financement
	35	Opportunité d'accès à de nouveaux marchés ou de fidélisation grâce à des produits et services innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion	Opportunité actuelle		*			*	*	Transverse
	36	**Pratiques de commercialisation responsables** Impact négatif sur les clients en raison d'un défaut de transparence et de lisibilité de l'informations, voire une inadaptation des biens et services offerts	Impact négatif potentiel			*	*	*	*	Transverse
	37	Risque réputationnel en cas de communication trompeuse, greenwashing, ou socialwashing	Risque potentiel	*		*	*	*	*	Transverse

Description des IROs :

- Impact négatif n°27 : Selon le Global Risks Report 2024[1], le risque de désinformation liée à l'utilisation de l'IA et des réseaux sociaux est un risque court terme majeur (2e position dans le classement des risques). Le Groupe EBRA est un acteur majeur dans le paysage médiatique français, la valorisation de ses contenus d'information générale vérifiée est primordiale pour lutter contre le risque de désinformation. 85% des groupes de presse quotidienne régionale sensibilisent leurs lecteurs aux fake news.
- Impact négatif n°28 : Cet IRO concerne le conseil aux clients. Un défaut de conseil peut mener à des pertes financières du

[1] https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024/

client. L'impact négatif sur le client est directement lié au volumes d'encours concerné, par exemple s'il s'agit d'un surendettement. Il intègre également le risque de défaut de conseil dans le cas de la vente d'un contrat d'assurance prévoyance.

- Risques financiers n°29 : Une communication d'informations aux clients et/ou prospects qui n'aurait pas un contenu exact, clair et non trompeur, peut engendrer des impacts financiers (réclamations, poursuites judiciaires...) ou un risque d'image (couverture médiatique d'un incident lié). Par ailleurs, la transparence est un sujet abordé sous plusieurs angles règlementaires et peut faire l'objet de sanctions par les autorités. Le défaut de conseil est de plus un risque identifié comme matériel dans les cartographies internes, notamment pour les activités de marché.
- Risque financier n°30 : Le risque de gravité est confirmé à la fois par la sinistralité existante et par la gravité du risque potentiel.
- Impact positif n°31 : Le Groupe EBRA est un groupe de presse indépendant, couvert par des chartes éditoriales, détenteur de la certification JTI. il s'agit du cœur d'activité du Groupe EBRA, qui touche 16,5 millions de visiteurs uniques par mois et 800 000 exemplaires par jour.
- Impact négatif n°32 : Cet IRO concerne la gestion des données clients. Une potentielle fuite des données d'un client, peut avoir une ampleur significative sur la vie quotidienne de celui-ci en raison de la sensibilité des données personnelles que Crédiit Mutuel Alliance Fédérale peut posséder dans ses SI (données bancaires, données de santé...). De plus, une fuite de données peut avoir un caractère irrémédiable : usurpation d'identité, pertes financières en raison d'un accès aux données bancaires d'un client...
- Risque financier n°33 : Cet IRO concerne la gestion des données personnelles des clients. La sévérité de ce risque a été cotée comme forte, du fait de l'impact réputationnel et des sanctions financières liées (non-respect RGPD) qui peuvent atteindre jusqu'à 4% du PNB annuel mondial de la banque. L'entrée en vigueur du RGDP a accru la probabilité de sanctions tant en fréquence, avec un renforcement des contrôles de la CNIL. Le nombre de sanctions infligées par la CNIL augmente régulièrement au fil des années.
- Impact positif n°34 : Cet IRO concerne les activités de financement. Les crédits à l'habitat représentent 35 % des crédits de la BFCM et ses filiales. Prendre en considération l'inclusion sociale des clients dans les décisions de financement génère nécessairement un impact positif pour les clients concernés.
- Opportunité n°35 : Développer des offres adaptées et inclusives peut contribuer à diversifier les clientèles touchées et accéder à de nouveaux marchés, en connaissance de la clientèle. Ces initiative améliore l'image de marque du groupe et peuvent fidéliser de nouveaux clients pouvant générer du PNB.
- Impact négatif n°36 : Cet IRO concerne la communication sur les offres et la gestion du conseil aux clients. La transparence et la lisibilité de l'offre sont importantes. Ne pas veiller à ce sujet peut effectivement conduire à des situations d'exclusion financière, l'impact sera plus fort pour les communautés plus vulnérables. Une offre inadaptée vendue à un client fragile (ex. à cause d'une mauvaise estimation de son appétence au risque) pourrait le mettre dans une situation financière précaire.
- Risque financier n°37 : Une communication trompeuse peut créer un risque réputationnel important pour crédit Mutuel Alliance Fédérale, par le fait que les déclarations, les actions ou les communications liées ne reflètent pas clairement et équitablement le profil environnemental (greenwashing) ou social (socialwashing) sous-jacent d'une entité, d'un produit financier ou de services financiers. Cette pratique peut induire en erreur les consommateurs, les contreparties, les investisseurs ou d'autres acteurs du marché, menant à un risque de réputation important pour la banque (perte de confiance de la part de ses parties prenantes). De plus, le secteur bancaire et des services financiers est particulièrement sujet aux incidents liés à l'éco-blanchiment en rapport avec le climat ; entre septembre 2022 et septembre 2023, une hausse de 70%[1] de ce type d'incident a été observée au sein du secteur.

Tous les clients pouvant être matériellement impactés par l'entreprise sont inclus dans le champ de divulgation conformément à l'ESRS 2. Les clients de la bancassurance sont concernés par les impacts mentionnés ci-dessus à l'exception des impacts liés aux activités de la presse qui concernent uniquement les clients de cette activité.

Il peut en particulier s'agir de clients de services susceptibles d'avoir une incidence négative sur leurs droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination, de clients qui ont besoin d'informations précises et accessibles sur les produits et les services afin de ne pas souscrire à des services de manière potentiellement dommageable; de clients particulièrement vulnérables aux impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts des stratégies de marketing et de vente, (personnes financièrement vulnérables).

3.5.11.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)

3.5.11.2.1 S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Le groupe a pour objectif de créer une relation durable avec tous les clients, une relation de confiance en leur apportant la preuve de ses valeurs.

Les politiques en matière de bancassurance, ont pour objectif de s'assurer que les clients (particuliers, professionnels et entreprises) reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des clients en toutes circonstances, et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, la protection des données, la prévention, et l'accompagnement de la vulnérabilité et offres pour la transition écologique et sociale, concernent l'ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques incombe aux directions commerciales du réseau et des filiales, à la conformité groupe, aux responsables de la sécurité du système d'information, de la protection des données personnelles notamment.

Concernant l'activité presse, les politiques portent sur la lutte contre la désinformation de la population et la qualité des contenus, son indépendance financière et le respect du cadre législatif, la satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements (cf. paragraphe 3.5.11.2.2.4).

[1] https://www.reprisk.com/research-insights/reports/spotting-greenwashing-with-esg-data

Politiques BFCM et ses filiales	Contenu	Mise à disposition
Attirer et fidéliser tous les clients de la bancassurance de façon responsable	Développer l'accès à une information de qualité et aux produits et services de bancassurance pour tous, de façon personnalisée, rapide, permanente tout en protégeant les données des clients	En agence, sur les sites internet, banque à distance.
Défendre la qualité de l'information dans les journaux (Groupe EBRA)	S'engager pour l'indépendance éditoriale, le pluralisme des opinions et le refus de toute pression éditoriale. Garantir que les lignes éditoriales des journaux restent apolitiques et indépendantes. Lutter contre la désinformation	Site internet, ligne éditoriale

Respect des droits de l'homme

Les salariés exercent leurs activités dans le respect des valeurs du groupe et en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables, les normes et standards professionnels et les directives, statuts, règlements, procédures et normes internes.

La BFCM et ses filiales veillent au respect des droits de l'homme dans ses relations avec les clients notamment en matière de respect de la personne, devoir de conseil et d'information, devoir de confidentialité et de protection des données personnelles, sécurité, d'équité dans le traitement des opérations, probité des collaborateurs, prévention et l'accompagnement des vulnérabilités Le Crédit Mutuel est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003 qui s'articule autour de dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ces principes font partie intégrante des valeurs de la BFCM et ses filiales.

Liens entre politiques et IROs

Politiques	Numéro d'IRO
Etre un groupe de bancassurance transparent	
Une présence au plus près des territoires	
Une information adaptée et transparente	
Le devoir d'information et de conseil	28, 36
Une information simple, claire et non trompeuse	29, 36, 37
Pratiques de commercialisation responsables	28, 30, 36
La qualité du conseil	
Des conseillers dédiés non commissionnées	28
Des collaborateurs formés	29, 30, 36
Prévention et gestion des conflits d'intérêt	28, 29
Une relation de proximité	29
Processus d'interaction	
La mesure de la qualité	29, 36
La voix du client	29, 36
Le lab	29, 36
Procédures de remédiation	
Réclamations	29
Médiation	29
Être une banque responsable et éthique	
Le code d'éthique et de déontologie	28, 30, 32
La protection des données personnelles	32
Le système de management de la sécurité informatique	32
La charte pour une intelligence artificielle de confiance	32
Prévenir et accompagner les vulnérabilités	
Agir contre les vulnérabilités économiques	
Clientèle fragile et vulnérable	
Offre bancaire clientèle fragile et vulnérable	34
Assurance et personnes fragiles	34
Le microcrédit	34
Lutte contre le surendettement	34
Faciliter l'accessibilité à nos offres et services	
Accessibilité aux services bancaires	
Personnes en situation de handicap	35
Offre multicanale	35
Des services bancaires inclusif	
Favoriser l'éducation	34
Politique envers les jeunes	34
Une presse de proximité et de confiance	
Lutter contre la désinformation et qualité des	
Lutter contre la désinformation	27
Qualité des contenus	27, 31
Indépendance financière et respect du cadre législatif	
Indépendance financière	31
Respect du cadre législatif	31
Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements	36

Description IRO
Accès à l'information
27 Accès à l'information et devoir de conseil Impact négatif au risque de désinformation : potentielles difficultés de non référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM
28 Impact négatif sur la clientèle lié à un défaut de conseil
29 Risques financiers de réputation et de perte de clients en raison d'une qualité de services dégradée défaut de conseil, manque de réactivité ou de gestion des réclamation, qualité de l'information)
30 Risque financier en raison de l'assignation de la part des clients pour non-respect des clauses contractuelles ou dispositions légales
31 Liberté d'expression des journalistes dans le cadre des activités de presse Impact positif de l'activité de presse sur la qualité et l'indépendance de la ligne éditoriale
32 Protection des données de la clientèle Impact négatif sur la clientèle lié à une indisponibilité des systèmes d'information ou d'un usage frauduleux des données personnelles
33 Risques financiers de réputation et de sanction en cas de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients ou de fuites, vols ou utilisation inappropriée de données personnelles
Accès aux produits et services
34 Impact positif lié au financement inclusif et à l'accès au logement : offre à destination des clients fragiles, micro-crédits, logements sociaux et offres tarifaires du dividende sociétal
35 Opportunité d'accès à de nouveaux marchés ou de fidélisation grâce à des produits et services innovants en matière d'accessibilité et d'inclusion Pratiques de commercialisation responsables
36 Impact négatif sur les clients en raison d'un défaut de transparence et de lisibilité de l'informations, voire une inadaptation des biens et services offerts
37 Risque réputationnel en cas de communication trompeuse, greenwashing, ou socialwashing

Les IROs identifiés reflètent les enjeux auxquels doit faire face la BFCM et ses filiales qui adaptent leurs stratégies et leurs modèles d'affaires pour faire face à une révolution :

- économique et monétaire qui augmente les inégalités sociales ;

- numérique (émergence de l'IA, digitalisation des services) qui impacte l'expérience client, la qualité de la relation et la confiance entre la BFCM, ses filiales, et ses clients ;
- écologique qui remet en cause les comportements du groupe avec une volonté de participer activement au financement de la transition écologique ;
- sociétales avec des exigences plus forte des clients (immédiateté, personnalisation, fluidité) qui nécessitent d'avantage de proximité, d'omnicanalité, d'agilité, de réactivité, de proactivité et de transparence de la part du groupe .

Les consommateurs susceptibles d'être concernés par des impacts importants du fait des activités de l'entreprise ou par l'intermédiaire de sa chaîne de valeur sont tous les clients particuliers, professionnels et entreprises pour l'activité bancassurance et des lecteurs pour l'activité presse dont :

- les clients de services qui sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur leurs droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination;
- les clients qui ont besoin d'informations précises et accessibles sur les produits et les services, notamment de manuels et d'étiquettes de produits, afin de ne pas souscrire à des produits ou services de manière potentiellement dommageable;
- les clients particulièrement vulnérables aux impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts des stratégies de marketing et de vente, tels que les personnes financièrement vulnérables.

Le plan stratégique 2024-2027 du groupe, auquel contribuent la BFCM et ses filiales, est un plan de conquête et d'initiative qui a pour engagement de mener la révolution écologique et sociétale en s'appuyant sur les salariés et la technologie.

3.5.11.2.2 S4-4 - Actions concernant les impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

La BFCM et ses filiales ont pour ambition d'apporter la preuve de ses valeurs aux clients par:

- un accompagnement humain ;
- une expertise ;
- un soutien personnalisé pour leurs préoccupations en toute transparence.

3.5.11.2.2.1 Être un groupe de bancassurance transparent

3.5.11.2.2.1.1 Être présent au plus près des territoires

3.5.11.2.2.1.1.1 Une information adaptée et transparente

Toutes les entités de Crédits Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM et ses filiales, quelle que soit leur structure, qu'il s'agisse de banques régionales, de filiales ou de succursales, adressent et mettent à disposition de leur clientèle et du public, les dépliants tarifaires dont la présentation reprend la nomenclature normalisée destinée à favoriser la comparabilité des prix des principaux produits et services entre établissements de crédit conformément à la réglementation en vigueur. La démarche vis à aller au-delà de la simple conformité en assurant une accessibilité de l'information pour l'ensemble de la clientèle.Les dépliants tarifaires sont déclinés en fonction des marchés d'appartenance des clients et sont, en cas de besoin, spécifiques à certaines entités. Ils sont librement accessibles notamment sur les sites internet des entités de la BFCM.

3.5.11.2.2.1.1.1 Le devoir d'information et de conseil

Conformément à la réglementation, les conditions contractuelles y compris tarifaires et précontractuelles sont remises aux consommateurs et/ou sont tenues à leur disposition dans les points de vente.

Le devoir de conseil est mis en œuvre sur la base et dans les conditions prévues par les réglementations idoines dont les évolutions ou nouveautés sont intégrées dans les processus existants.

Également, la BFCM et ses filiales s'engagent à accompagner progressivement les clients vers des investissements plus responsables créant de la valeur durable et partagée. Les critères extra-financiers sont intégrés, dans la mesure du possible, dans la sélection des produits afin d'étoffer l'offre durable, et de pouvoir proposer une gamme plus importante aux clients ayant des préférences en matière de durabilité.

En amont du conseil en investissement financier, les conseillers recueillent les préférences des clients en matière de durabilité *via* le processus de profilage investisseur. Ils intègrent en conséquence leurs préférences en matière de durabilité dans les propositions qui leur sont faites. Les conseillers ont été formés sur ce sujet et ont également à leur disposition une fiche pédagogique pour les aider à expliquer ces nouvelles notions aux clients. Une vidéo a également été mise à disposition des clients sur l'espace digital afin de leur présenter ce nouveau questionnaire et les familiariser avec ces nouvelles notions.

3.5.11.2.2.1.1.2 Une information simple, claire et non trompeuse

Un processus de validation de l'ensemble de la documentation réglementaire et commerciale est en place au sein du groupe. L'ensemble des acteurs concernés par ce dispositif s'assure du respect du caractère exact, clair et non trompeur des informations à destination du public, ainsi que du respect des obligations réglementaires et spécifiques à chaque produit ou service. Les informations extra-financières font bien entendu partie des informations analysées afin d'éviter tout risque d'éco-blanchiment.

3.5.11.2.2.1.1.3 Pratiques de commercialisation responsables

Les conseillers et les chargés d'affaires jouent un rôle central dans la construction et le maintien d'une relation de confiance entre le client et la banque.

Des dispositifs d'intégration et de connaissance des clients leur permettent de disposer des informations utiles relatives à leur identité, leur domiciliation, aux activités exercées, à leur environnement économique ainsi qu'aux bénéficiaires effectifs de la relation. Les entités du groupe veillent à ce que ces informations soient régulièrement mises à jour car elles sont notamment nécessaires pour accompagner le client de façon personnalisée au plus près de ses besoins.

Commercialisation de nouveaux produits

Les produits nouveaux ou subissant des transformation significatives sont soumises à des procédures spécifiques d'examen préalable de la conformité incluant un avis écrit du responsable de la Conformité ou d'une personne dûment habilitée par ce dernier à cet effet, ainsi que de tout dispositif de nature à conseiller et assister les clients.

Lorsqu'un produit est destiné à être commercialisé dans le réseau ou dans plusieurs entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'avis du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale est nécessaire. Lorsque la commercialisation est restreinte à une entité métier, l'avis donné par le métier est communiqué, pour simple information, au comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui peut émettre ses propres recommandations s'il l'estime nécessaire. Ce comité valide préalablement le processus de contrôle mis en œuvre par le métier.

Ces processus s'intègrent plus largement dans un dispositif de gouvernance produits permettant de déterminer les cibles des clientèles concernées selon leur profil et de détecter et corriger les anomalies de distribution.

3.5.11.2.2.1.1.2 La qualité du conseil

3.5.11.2.2.1.1.2.1 Une relation de proximité et des conseillers dédiés non commissionnés

Courant 2024, au sein de l'activité banque de détail, plus de 11 000 collaborateurs du CIC répartis dans plus de 1 600 agences CIC garantissent une relation de proximité à leurs clients particuliers, professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Et 99,7 % des clients du CIC disposent d'un conseiller dédié.

Ce maillage étroit des territoires est doublé d'une forte capacité à agir localement. Grâce à une culture de la responsabilité et des outils et des circuits de décisions très décentralisés, près de 90% des décisions d'octroi de crédit sont prises localement chaque année, au plus près des besoins des clients.

Les salariés du réseau ne sont pas payés à l'acte, ne perçoivent pas de commissions en fonction des ventes et ne bénéficient pas de rémunération variable.

L'absence de commissionnement des conseillers est une pratique historique au Crédit Mutuel étendue au CIC à la suite de son rachat en 1998. Depuis l'adoption du statut d'entreprise à mission en janvier 2022, l'objectif d'accompagner les clients au mieux de leurs intérêts figure dans les statuts. L'absence de commissionnement des conseillers est un levier déterminant pour assurer un conseil indépendant et de qualité .

Tous ces facteurs contribuent à placer régulièrement le Crédit Mutuel et ses filiales parmi les leaders de la qualité de la relation client du secteur bancaire grâce une relation personnelle entre un client et son conseiller.

3.5.11.2.2.1.1.2.2 Des collaborateurs formés

La formation a pour objectif d'aider les collaborateurs à s'adapter aux évolutions constantes de leur métier, de les accompagner dans leur carrière professionnelle. La mission de la formation est aussi de prévenir un des risques significatifs extra-financiers, celui du risque de non-conformité des opérations bancaires et financières. C'est un levier majeur pour la réussite de la stratégie de transformation du groupe.

Ces formations sont assurées par CAP Compétences, l'organisme de formation du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En plus des formations règlementaires, stratégiques et de renforcement des compétences, chaque année, les commerciaux en évolution professionnelle suivent un parcours de formation d'une trentaine de jours, adapté à l'exercice de leur futur métier. Un des parcours emblématiques est l'École des directrices et directeurs d'agence, réalisé sur une période de quatre à cinq mois sachant que les candidats et candidates au poste de directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de l'apprentissage. Ces dispositifs permettent une évolution de carrière régulière au sein des réseaux. En complément de toutes ces formations, les salariés ont accès à la plateforme de formation à distance qui propose une offre riche diversifiée de modules.

3.5.11.2.2.1.1.2.3 Prévention et gestion des conflits d'intérêt

La prévention des conflits d'intérêts repose sur un ensemble de textes (Recueil de déontologie, Code d'éthique et de déontologie, politiques et procédures spécifiques) et de mesures (cartographie des risques, formation des collaborateurs, contrôles sur la commercialisation, dispositif de réclamation et de médiation, etc.) qui permettent de renforcer la qualité du conseil fourni à la clientèle. Le focus abordé dans le bilan d'application du Code d'éthique et de déontologie a porté en 2023 sur la prévention des conflits d'intérêts. Il existe également un dispositif relatif aux nouveaux produits qui permet de passer en revue et de circonscrire les risques inhérents, notamment en matière de conflit d'intérêts, avant leur mise sur le marché.

Lorsque les mesures prises ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients sera évité, le prestataire informe clairement ceux-ci, avant d'agir en leur nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts. Une information est donnée à la clientèle sur un support durable à la demande ou avec l'accord du responsable de la conformité.

Toute entité du groupe produisant ou diffusant des analyses financières (ou recommandations en investissement) met en œuvre les procédures à suivre et les mesures à prendre afin que toute analyse financière présente, lors de sa diffusion, les relations et circonstances concernant l'analyste ou elle-même. On peut raisonnablement penser que ces relations et circonstances sont de nature à porter atteinte à l'objectivité de l'analyse, en particulier lorsque l'entité ou l'analyste ou toute personne ayant participé à l'élaboration de l'analyse a un intérêt financier significatif dans un ou plusieurs instruments financiers faisant l'objet de l'analyse ou un conflit d'intérêts significatif avec un émetteur auquel se rapporte l'analyse. A ce titre, l'entité concernée et toute personne morale qui lui est liée, fournit des informations relatives aux intérêts et conflits d'intérêts.

3.5.11.2.2.1.1.3 Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Les processus d'interaction concernant les clients fragiles et vulnérables sont décrits dans la section 3.5.11.2.2.2.1.1 et 3.5.11.2.2.2.1.3, ceux concernant les clients en situation de handicap dans la section 3.5.11.2.2.2.2.1.

L'engagement se fait avec les clients finaux.

3.5.11.2.2.1.1.3.1 La mesure de la qualité

Afin de s'assurer que les clients reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin, la qualité de la relation est mesurée. es équipes marketing et commerciales réalisent des analyses permettant d'être à l'écoute des clients *via* une approche multicanale en allant requérir leurs avis lors du parcours client et en les associant à des réflexions sur des créations de produits.

Un dispositif de différentes mesures de la satisfaction client est déployé au sein de la direction commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernant les réseaux bancaires en France. Ce dispositif repose sur 2 mesures :

- mesure de la satisfaction client tous les deux ans.
  10 980 clients CIC particuliers et professionnels ont participé en 2024 à une enquête NPS[1] relationnel pour la seconde fois (la première vague ayant eu lieu en 2022). Cette étude permet d'avoir des résultats de satisfaction sur l'ensemble des points de contact (agence, conseiller, plateforme tél ...) sur un échantillon robuste et représentatif de clients. Chaque banque dispose ainsi de ses propres résultats. Cette année le score de NPS pour le CIC s'élève a 31 (vs 30 en 2022) ;
- mesure immédiate de la satisfaction client *via* une enquête post contact. Après chaque rendez-vous, les clients sont sollicités pour répondre à un très court questionnaire satisfaction du contact + recommandation de sa banque. Si l'évaluation obtenue est inférieure à 6/10 le directeur reçoit une tâche pour comprendre et corriger le ressenti client. De plus, les réseaux disposent d'un outil de reporting de ces enquêtes permettant de consulter différents indicateurs quantitatifs, d'identifier les dysfonctionnements dans la relation client et de mettre en place des actions correctives.

Des dispositifs de mesure plus ciblés sont aussi en place (nouveaux clients, clients en recouvrement,...).

L'ensemble des filiales disposent d'outils de mesure de la qualité.

Elles participent aussi à des labels ou des prix autour de la relation client et du service rendu. Cela permet de se challenger avec les standards du marché mais aussi de se benchmarker avec des entreprises d'horizon très différent.

[1] *Le N.P.S ou Net Promoter Score est un indicateur de fidélité mesurant la recommandation des clients. Il est calculé en prenant le pourcentage de promoteurs (note de 9 à 10) et en y soustrayant le pourcentage de détracteurs (note de 0 à 6. Le NPS est ainsi exprimé via un nombre compris entre - 100 et + 100.*

Le réseau du CIC ainsi que Monabanq ont à nouveau remporté des prix lors des Trophées qualité de la banque 2025[1]. Sur les six canaux de relation client observés, le CIC remporte quatre trophées dont deux premières places pour la qualité de l'accueil en agence et pour l'action de ses conseillers dans la préparation des projets.

Du côté des banques en ligne, Monabanq obtient la meilleure note pour les conseillers quotidiens et est aussi récompensée pour ses conseillers projet et son application mobile. La banque a aussi été élue Service Client de l'Année en 2024, comme Cofidis Espagne. Et Cofidis France a reçu le label « Client heureux, Entreprise heureuse » reconnaissant la qualité de service rendu aux clients mais aussi une expérience collaborateur.

3.5.11.2.2.1.1.3.2 La voix du client

Pour viser l'amélioration de la réputation en ligne et pour optimiser le référencement local, les avis Google sont un levier important pour renforcer la crédibilité et l'image du groupe. Google prend en compte les avis client pour classer les entreprises dans les résultats de recherche locale. Une note élevée et des avis fréquents augmentent la visibilité.

Les avis sont également une source précieuse pour connaitre les attentes, les satisfactions et les points à améliorer.

Les enjeux sont de différentes natures :

- répondre à tous les avis pour démontrer notre professionnalisme et notre sens de la relation client,
- gérer les avis négatifs, en répondant de manière professionnelle et en traitant l'insatisfaction du client chaque fois que cela est possible.

Le Pole Voix du Client rattaché à la direction des réclamations et Voix du client répond à tous les avis positifs et négatifs de manière personnalisée, en remerciant les clients satisfaits, en gérant les avis négatifs avec le réseau des banques CIC.

Les clients sont encouragés à déposer des avis après une expérience avec leur conseiller.

En 2024, la note du CIC depuis l'origine est à 4,4 pour un nombre d'avis de 65 982. Sur l'année 2024, la note est de 4,6 avec 16 433 avis. Les avis positifs représentent 90% des avis positifs sur l'année 2024.

3.5.11.2.2.1.1.3.3 Le Lab

Afin de co-construire de nouvelles offres avec ses clients et de leur donner la parole, le CIC a mis en place depuis maintenant 5 ans une plateforme communautaire en ligne accessible en ligne et uniquement sur incitation : le lab CIC. Cette plateforme permet de dialoguer avec les clients pour qu'ils puissent déposer toutes leurs idées sur certaines thématiques. En 2024, plus de 900 clients CIC ont pu s'exprimer.

Leur retour donne lieu à la fois à une restitution en interne mais aussi à des articles dans le blog lié au lab.

3.5.11.2.2.1.1.4 S4-3 - Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

3.5.11.2.2.1.1.4.1 Réclamations

3.5.11.2.2.1.1.4.1.1 Réclamations en France

Pour déposer une réclamation, le CIC (seule banque de détail de la BFCM en France) propose à ses clients un dispositif de traitement à trois niveaux.

Ainsi, en cas de mécontentement, le client est invité à contacter :

- son conseiller clientèle ou le directeur de son agence (niveau 1) en vue de trouver la solution la mieux adaptée à sa situation ;
- le service relation clientèle (niveau 2) ;
- le médiateur (niveau 3), en tout état de cause 2 mois après l'envoi de sa 1ère réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été répondu ou non. Le Médiateur de la Banque peut être saisi uniquement par les personnes physiques si le litige entre dans son champ de compétence.

Les moyens proposés pour déposer une réclamation auprès des niveaux 1 et 2 sont diversifiés : formulaire en ligne accessible après authentification *via* le service banque à distance, formulaire en ligne complet pour les non-détenteurs d'un contrat banque à distance, courriel, courrier, face à face et numéro téléphonique unique dédié aux réclamations.

Une information complète sur les réclamations précisant les interlocuteurs à contacter, les moyens ainsi que les recours possibles est portée à la connaissance des clients à partir :

- de la page dédiée aux réclamations du site internet du CIC ;
- des plaquettes d'information réclamations disponibles dans les points de vente.
- des plaquettes tarifaires disponibles sur les sites internet et dans les points de vente.

La gestion d'une réclamation s'inscrit dans la gestion de la relation client sur la durée. Elle permet de consolider une relation et est l'occasion de répondre aux attentes du client.

Les conseillers respectent les règles de déontologie et le règlement intérieur du Groupe qui vise à préserver la relation quel que soit l'évènement à gérer avec leurs clients.

Les personnes en charge des réclamations sont formés à la gestion des réclamations.

Le groupe a fait le choix d'un outil unique de saisie et de gestion des réclamations permettant d'en effectuer un suivi et de conserver des pistes d'audit.

Cet outil met en œuvre la classification des réclamations permettant de renseigner précisément les nouveaux questionnaires ACPR Banque et Assurance. Cet outil est en conformité en prenant en compte les recommandations ACPR Banque et Assurance sur le calcul des délais réglementaires concernant les réclamations écrites et DSP2. Depuis le 1er janvier 2024 ont été intégrées les évolutions liées à la recommandation AMF avec ajout du médiateur de l'AMF dans les voies de recours.

La priorité donnée à la satisfaction des clients en toutes circonstances explique l'intérêt marqué de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'amélioration constante du traitement des réclamations clients et de son suivi.

La direction des réclamations groupe, directement rattachée au directeur général adjoint du Crédit Mutuel et au directeur général adjoint du CIC pilote les réclamations et coordonne les services relations clientèle des différentes entités. Un pilotage des différents indicateurs commerciaux et réglementaires a été mis en œuvre au niveau du Groupe.

Elle a également pour mission de faire évoluer le parcours client et collaborateur afin de le simplifier et d'améliorer les performances du groupe en matière d'enregistrement des réclamations, de délais de traitement et de qualité des réponses adressées aux clients. Ces missions contribuent à l'amélioration de la relation client en prenant en compte les dysfonctionnements remontés dans le cadre d'une amélioration continue de la qualité client.

Ce dispositif est complété d'un comité réclamations clients sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui se réunit annuellement. Ce comité a pour mission principale de définir les actions à mettre en œuvre d'une part sur la base d'une analyse qualitative et quantitative complète des réclamations, et d'autre part sur la base de la synthèse des points à améliorer détectés dans le cadre du traitement des réclamations.

Une enquête de satisfaction adressée à chaque client à l'issue de sa réclamation permet de connaître son ressenti quant au traitement de sa réclamation ainsi que les améliorations souhaitées.

[1] *Sondage OpinionWay pour MoneyVox réalisé du 24 septembre au 24 octobre 2024 auprès d'un échantillon de 5 129 Français bancarisés recrutés au sein d'un échantillon représentatif de la population française majeure.*https://www.moneyvox.fr/banque/trophees-de-la-banque/qualite.php

Au niveau des banques CIC et de la banque Transatlantique, le volume global des réclamations créées en 2024 est de 12 259. 44% (5 399) ont été prises en charge par le réseau (Niveau 1), 21 % (2 536) par le Service Relations Client (niveau 2) et 35% (4 266) par les ACM.

Les réclamations créées en 2024 représentent 2,08 réclamations pour 1 000 clients. Pour le réseau (niveau 1), cela représente 0,91 pour 1000 Clients[1].

Le délai moyen global[2] est de 17 jours. Le réseau (Niveau 1) traite les réclamations dans un délai de 16 jours et le Service Relations Client (niveau 2) dans un délai de 11 jours.

Des délais règlementaires[3] sont fixés par les régulateurs , 94 % des réclamations ACPR/AMF respectent ce délai, ce taux est de 85% pour les réclamations relevant de la DSP2.

Les réponses adressées aux clients dans le cadre de ces réclamations doivent être insérées dans notre outil. Pour 94 % d'entre elles, une réponse définitive a bien été insérée.

Cofidis Group, de son côté, dispose d'un cadre groupe Conformité relatif à la gestion des réclamations qui est un recueil de normes à décliner par chacune des entités de Cofidis Group, en fonction de sa taille et de son organisation, en vue de mettre en place un traitement efficace et conforme des réclamations au sein de celles-ci *via* un dispositif similaire à celui des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

Toutes les entités Cofidis Group situées en France sont soumises aux règles du cadre groupe en fonction de leur taille et de leur organisation. Elles ont mis en place un dispositif de gestion des réclamations permettant de respecter le cadre groupe ainsi que les recommandations de l'ACPR sur le sujet. Elles reportent mensuellement leurs réclamations à la direction de la conformité Cofidis Group.

3.5.11.2.2.1.1.4.1.2 Réclamations à l'étranger

TARGOBANK accorde la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle. Les clients ont la possibilité de déposer leurs réclamations par différents canaux à tout moment. La réclamation peut être effectuée en personne dans n'importe quelle agence, par téléphone, courrier électronique, fax ou courrier après authentification. Une information complète sur la gestion des réclamations indiquant les coordonnées et les voies de recours est mise à la disposition des clients *via* un document spécifique disponible sur le site internet de TARGOBANK.

Toutes les entités de Cofidis Group à l'étranger sont aussi soumises aux règles du cadre groupe en fonction de leur taille et de leur organisation. Elles ont mis en place un dispositif de gestion des réclamations permettant de respecter le cadre groupe ainsi que leurs éventuelles spécificités réglementaires locales. Elles reportent mensuellement leurs réclamations à la Conformité Cofidis Group.

3.5.11.2.2.1.1.4.2 Médiation

La procédure de médiation consiste à faire appel à une tierce personne chargée de proposer une solution de conciliation et de trouver un accord entre les différentes parties.

3.5.11.2.2.1.1.4.2.1 Médiation en France

Un médiateur peut intervenir en cas de désaccord avec la réponse apportée à une réclamation ou si aucune réponse n'a été apportée deux mois après son envoi (le cachet de la poste faisant foi ou la saisie du formulaire), quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.
Le médiateur examine la recevabilité du dossier et s'il est recevable, l'instruit avec les pièces produites par les deux parties, le médiateur rend un avis motivé dans les 3 mois, à compter de la date d'envoi de son accusé de réception.
Le dispositif de médiation et la procédure à suivre sont présentés sur les sites internet des entités. Le médiateur compétent varie selon la nature du litige.
Depuis la mise en place de la médiation de la consommation, le 1er janvier 2016, le médiateur groupe dispose de quatre sites dédiés pour les entités Crédit Mutuel, CIC, Creatis et Monabanq, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne. Son rapport annuel y est également consultable.
Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la consommation (CECMC).
En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

En 2024, le nombre de dossiers recevables traités par l'équipe en charge de la médiation sur le périmètre CIC, Creatis, Monabanq, Groupe la Française et Crédit Mutuel Épargne Salariale, a progressé de 26% et le taux d'avis favorables aux clients est de 31% (35% en 2023).

3.5.11.2.2.1.1.4.2.2 Médiation à l'étranger

TARGOBANK s'est engagée à participer à la procédure de règlement des litiges du service de médiation pour les litiges de consommation : « médiateur pour les banques privées » (https://bankenombudsmann.de). Les consommateurs ont la possibilité de déposer une demande en médiation pour le règlement d'un litige avec TARGOBANK. En cas de litige relatif à un contrat de service de paiement (article 675 f du Code civil allemand), les non-consommateurs ont également la possibilité de contacter le médiateur pour les banques privées.

Les entités de Cofidis Group à l'étranger s'inscrivent dans un système de médiation permettant, en cas de réponse de l'entité ne satisfaisant pas le réclamant, de saisir un médiateur indépendant - pouvant prendre une forme différente selon le pays concerné (ombudsman, arbitre, ...) - afin de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de la réclamation.

3.5.11.2.2.1.2 S4-4 Être une banque responsable et éthique

3.5.11.2.2.1.2.1 Le Code d'éthique et de déontologie

Se référer à la section 3.1.12.2.2.3.

3.5.11.2.2.1.2.2 La protection des données personnelles

L'ensemble des actions énoncées dans ce paragraphe et les deux paragraphes suivants (3.5.11.2.2.1.2.2, 3.5.11.2.2.1.2.2) visent à anticiper et à prévenir les risques de perte, de modification ou d'utilisation malveillante des données, tout en garantissant une expérience client sécurisée : confidentialité des données, durée de conservation des données, formation continue infrastructures sécurisées, partenariats de confiance.
La BFCM et ses filiales bénéficient d'une politique de protection des données personnelles[4] dont s'est doté Crédit Mutuel Alliance Fédérale et qui renforce le respect des droit des personnes. Ainsi, toutes les filiales du groupe bénéficient d'un délégué à la protection des données (DPO) y compris celles qui n'y sont pas légalement tenues (nombre de salariés inférieur à 250 et dont l'activité principale n'est pas le traitement de données à caractère personnel).

[1] *Réclamations créées et clôturées.*
[2] *Délai moyen de réponse global : c'est-à-dire toutes les réclamations (orales/écrites), ce délai est calculé à compter de la date de réception.*
[3] *Délais de réponse réglementaires : les réclamations écrites ou orales relevant de la DSP2 doivent être traitées dans les 15 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation, pour les autres réclamations le délai est de 60 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la 1ère réclamation écrite. Pour les réclamations RGDP, le délai est de 1 mois à compter de la date de réception de la réclamation.*
[4] https://www.creditmutuelalliancefederale.fr/en/protection-des-donnees-personnelles/politique-de-protection-des-donnees-personnelles.html

Les actions décrites ci-après concernent les entités du groupe situées en France et les entités des ACM situées au Luxembourg et en Belgique :

Les registres des traitements sont gérés par un collaborateur dédié et actualisés tous les 18 mois. Les *privacy impact assessments*[1] (PIA) et les balances des intérêts[2] sont directement gérés dans l'outil et actualisés régulièrement.

De nombreuses fiches thématiques sont disponibles dans l'intranet.

Des formations sur différents supports sont disponibles, pour les développeurs et les réseaux, certaines sont obligatoires. Le taux de salariés inscrits ayant suivi la formation RGPD en 2024 est supérieur à 80 %.

Une procédure de réponse aux demandes individuelles (environ 600 par an) est disponible dans l'intranet, ainsi qu'une procédure en cas de violation de données.

Le DPO bénéficie de deux réseaux de correspondants , tant dans les filiales que dans les différents secteurs d'Euro-Information.

Avant de passer devant le comité nouveau produit (CNP), les nouveaux dispositifs sont soumis au DPO qui participe à différents comités de pilotage (data factory, modèles I.A.).

Le nombre de demandes de réclamations CNIL a été de 15 en 2024, toutes répondues dans les délais.

Par ailleurs, les données personnelles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la gestion des comptes et contrats, et sont ensuite détruites ou anonymisées en toute sécurité.

Un processus similaire est mis en place dans les autres entités du groupe situées à l'étranger car leur clientèle est composée notamment de résidents européens.

La charte de protection et d'utilisation des données personnelles des clients est disponible sur le site.

3.5.11.2.2.1.2.3 Le système de management de la sécurité informatique / cybersécurité

Un corpus documentaire régit les exigences en matière de sécurité du système d'information.

Ce cadre documentaire fixe la stratégie Cyber et les orientations générales qui s'appliquent aussi bien aux utilisateurs des systèmes d'informations (dont la BFCM et la plupart de ses entités), qu'aux TIC[3] mettant à disposition ces dits systèmes et outils du groupe.

Afin de se conformer à ce cadre d'exigences, Euro-Information, la filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est dotée d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) certifié ISO27001 depuis 2017[4].

Les enjeux du SMSI sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du Système d'Information en :
  - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
  - pilotant la sécurité par une approche risque,
  - définissant les règles de sécurité,
  - garantissant l'application de ces règles.
- d'améliorer continuellement la sécurité du Système d'Information en :
  - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
  - réalisant une veille sécuritaire,
  - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
  - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

Le pourcentage annuel 2024 de l'indicateur lié à l'intimité numérique est de 99,97 %.

Le taux de disponibilité moyen des principales applications sur l'année 2024 est de 99,82 %.

3.5.11.2.2.1.2.4 La charte pour une intelligence artificielle de confiance

Banque technologique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à mettre l'innovation technologique au service de l'humain et à agir pour une société plus juste et plus durable. Dans le contexte de nouvelle révolution technologique, Le groupe s'engage à garantir, dans toutes ses entités dont la BFCM et ses filiales, une utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans un cadre de confiance, respectueux du droit français et européen, reposant sur les valeurs fondamentales d'égalité, de solidarité et de liberté du Crédit Mutuel.

Ce cadre de confiance se traduit par la mise en œuvre de la charte éthique de l'IA et de la data du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, élaborée en 2024 en étroite collaboration avec le comité de mission (instance liée à l'entreprise à mission).

Deux des principes fondateurs de la charte éthique de l'IA et de la data sont :

- protéger les données et l'intimité numérique des clients : 99 % des traitements sont réalisés dans les data centers du groupe en France et en Europe et seules les données personnelles dont l'utilité est démontrée et nécessaire pour les besoins des métiers sont utilisées.
- s'assurer de la robustesse des solutions technologiques à base d'IA : Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à identifier les risques et mesurer les performances liées à ses modèles d'IA. Des procédures de contrôle et d'évaluation ainsi qu'une veille active sont mises en place pour anticiper les évolutions à venir de l'IA, tout en renforçant les procédures de sécurité à suivre par les clients.

Le groupe a mobilisé huit directions générales, coordonnées par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et Euro Information, la filiale technologique du groupe, afin de construire des plans d'action permettant la mise en œuvre des engagements de la charte éthique. La réalisation des plans d'action sera suivie sur la plateforme d'auditabilité des modèles d'IA du groupe. Son avancement sera présenté régulièrement au comité de mission.

3.5.11.2.2.2 (S4-4) Prévenir et accompagner les vulnérabilités

3.5.11.2.2.2.1 Agir contre les vulnérabilités économiques

3.5.11.2.2.2.1.1 Clientèle fragile et vulnérable

Un dispositif d'inclusion bancaire est structuré au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'appuie sur une gouvernance dédiée, une politique d'engagement diffusée sur les sites Internet (elle porte à la connaissance du public les actions menées et en cours pour promouvoir l'inclusion bancaire), des processus automatisés, des formations spécifiques dispensées aux collaborateurs, ainsi qu'un dispositif de contrôle.

Depuis juillet 2022, un réseau composé de 24 référents clientèles vulnérables et fragiles est en place pour répondre aux préconisations du pôle commun ACPR-AMF. Chaque banque régionale CIC est dotée d'un référent qui est l'interlocuteur privilégié des points de vente de son réseau sur la thématique de la clientèle vulnérable et fragile.

---

[1] *Analyse d'impact relative à la protection des données.*
[2] *Pour fonder un traitement sur ses intérêts légitimes, l'organisme traitant les données doit respecter certaines exigences. Il doit opérer une pondération entre son intérêt et les « intérêts ou libertés et droits fondamentaux des personnes » et doit également intégrer les « attentes raisonnables » de ces personnes. Cette « mise en balance » des droits et intérêts en cause doit être réalisée pour chaque traitement fondé sur l'intérêt légitime, au regard des conditions concrètes de sa mise en œuvre (source CNIL).*
[3] Technologie de l'information et de la communication.
[4] https://certificats-attestations.afnor.org/certification=180869134938

Sur la base du partenariat signé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec l'association CRESUS, le référent clientèles vulnérables et fragiles bénéficie de formations dispensées par cette association.

Cette organisation, garantit la cohésion de l'approche clientèle et l'homogénéité dans l'application de la réglementation.

3.5.11.2.2.2.1.1.1 Offre bancaire clientèle fragile et vulnérable

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'une gouvernance centrale afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre des décisions du groupe, des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant l'inclusion bancaire et la protection des clientèles fragiles ou vulnérables.

La gouvernance est composée d'un comité des directeurs généraux et du comité clientèles fragiles ou vulnérables (CCFV). Le CCFV, placé sous l'égide de la direction générale groupe, est assisté des représentants des directions commerciale, conformité, juridique, informatique et de l'Institut Mutualiste. Sont également associés les représentants des filières réclamations et surendettement. Le comité met en œuvre les obligations réglementaires, les engagements professionnels et les préconisations des autorités en s'appuyant sur un groupe de travail dédié.Les modalités de fonctionnement de ce comité sont définies par un règlement intérieur.

Au sein de cette organisation, le CIC en tant que filiale de la BFCM veille à promouvoir les offres inclusives idoines : l'OCF (Offre Clientèle Fragile), les PDB (Prestations Bancaires de Base) et les SBB (Services Bancaires de Base) dans le cadre du Droit au compte imposé Banque de France.

Ces offres sont portées à la connaissance du public et donc du consommateur *via* :

- la politique publique du groupe diffusée sur le site Internet de sorte qu'elle est accessible à tout un chacun ;
- des pages dédiées également diffusées sur le site Internet ;
- le dépliant tarifaire.

L'Offre Clientèle Fragile (Service Accueil) proposée est commercialisée à 1 euro par mois versus le prix réglementé de 3 euros par mois. Elle est largement enrichie par rapport au socle réglementaire, sans majoration tarifaire, afin de favoriser son attractivité et accompagner au mieux les clients concernés :

- chèques de banque, prélèvements et virements SEPA en nombre illimité ;
- banque à distance en gestion complète ;
- en cas de souscription à l'OCF en compte joint : un second contrat de banque à distance et une seconde carte de paiement à contrôle de solde ;
- l'accès de la carte Avance Santé ACM permettant l'avance des frais de soins pour les titulaires d'un contrat santé ;
- l'exonération de frais d'incidents (intégrés dans le périmètre du plafonnement), mise en place au cours de la crise sanitaire, a été pérennisée et bénéficie depuis à tout client équipé de l'OCF.

La diffusion de l'OCF est impulsée par un dispositif intégralement automatisé de détection de la fragilité financière, en constante évolution :

- une détection à spectre large, au-delà du socle réglementaire ;
- une optimisation de l'attractivité de l'OCF qui est enrichie de plusieurs produits et services additionnels à ceux prévus par la réglementation, associée à une exonération totale des frais d'incidents inclus dans le périmètre du plafonnement ;
- un réseau local de correspondants et référents proches des réseaux et à l'écoute des thématiques d'inclusion bancaire.

De son côté, Cofidis France propose une offre solidaire à ses clients et prospects confrontés à des situations de handicap, d'urgence et de précarité parfois, leur permettant d'accéder à un prêt à taux zéro, compris entre 500 euros et 35 000 euros, avec une durée de remboursement de 12 à 72 mois. Cette offre est destinée à aider les personnes dans ces situations (reconnues RQTH ou non), les aidants à effectuer des aménagements nécessaires (habitat, véhicule, etc.), en attendant des subventions externes, comme celles de la MDPH[1].

À fin décembre 2024, 67 crédits ont été ouverts pour un montant total de 314 000 euros.

3.5.11.2.2.2.1.1.2 Assurance et personnes fragiles

Les Assurances du Crédit Mutuel préviennent et accompagnent les vulnérabilités, notamment face aux difficultés de santé et à l'enjeu du bien vieillir dont peuvent bénéficier les clients :

- Facilitation de l'accès aux soins
  En tant qu'acteur de la santé, les ACM s'engagent pour faciliter l'accès aux soins. Sur le marché depuis 2005, la carte Avance Santé dispense les assurés de faire l'avance de leurs frais de santé. Elle est accessible gratuitement aux assurés santé dès 16 ans. Son objectif est de rendre les soins accessibles à tous, en réduisant l'impact sur leur budget.
  Dans cette même démarche, la filiale d'assurance veille aussi à l'accès aux professionnels de santé par le biais de deux plateformes de téléconsultations, accessibles 24h/24 et 7j/7. Ces plateformes sont « Médecin Direct », qui permet de joindre un médecin, généraliste ou spécialiste, et « Stimulus », qui propose un soutien psychologique pour des questions personnelles ou professionnelles ;
- Fin de la discrimination pour des raisons médicales
  Au service d'une société plus juste et plus solidaire, les Assurances du Crédit Mutuel ont été précurseurs en étant, en novembre 2021, le premier assureur en France à supprimer les formalités médicales de l'assurance des emprunteurs. Ce dispositif est accessible aux clients fidèles, pour un montant assuré jusqu'à 500 000 euros par emprunteur, dans le cadre d'un crédit immobilier pour l'achat d'une résidence principale. Ces assurés ne font ainsi plus l'objet de surprime ou exclusion liée à leur état de santé. Le dispositif des Assurances du Crédit Mutuel a déjà bénéficié à de nombreux clients. Il reste complémentaire de la loi Lemoine[2] votée en 2022 ;
- Accompagnement de la perte d'autonomie
  Enfin, accompagnant leurs assurés tout au long de leur vie, les Assurances du Crédit Mutuel sont présentes face à la perte d'autonomie. Les Plans Autonomie proposent une solution globale en cas de dépendance, incluant une rente mensuelle et un capital pour équiper le logement. Cette offre s'accompagne aussi de prestations d'assistance utiles pour faciliter le quotidien, comme l'aide aux aidants et un bilan de situation en cas de dépendance.

3.5.11.2.2.2.1.2 Le microcrédit

En tant qu'entreprise à mission, le CIC s'engage à rendre le microcrédit accessible à ceux qui, en raison de l'absence de garanties ou de revenus stables, en ont le plus besoin. Le groupe croit que chaque individu mérite une chance de concrétiser ses ambitions, quelle que soit sa situation économique.

L'approche du CIC repose sur trois piliers : la confiance, l'accompagnement et la durabilité. Le groupe ne se contente pas de prêter de l'argent ; il connecte les clients à des structures liées à la solidarité et la réinsertion. En leur donnant les moyens de réussir, le CIC contribue à briser le cercle vicieux de l'exclusion sociale et économique et redonne aux clients la capacité d'agir et de transformer leur avenir.

Le montant total des lignes mises à disposition de l'ADIE par les six banques CIC pour financer les micro-entrepreneurs atteint 10,5 millions d'euros en 2023 en hausse de 15 % par rapport à 2023. Dans les Hauts-de-France, le CIC est le premier refinanceur de l'activité de l'ADIE. Par ailleurs, le CIC a soutenu et relayé les campagnes de communication en faveur de l'accompagnement à

[1] Maison Départementale des Personnes Handicapées.
[2] Depuis le 1er juin 2022, les formalités médicales sont supprimées pour les prêts immobiliers des particuliers dans la limite d'un encours global assuré inférieur ou égal à 200 000 euros (tous prêts immobiliers). La date de fin de prêt doit intervenir avant le jour du 60ème anniversaire de l'assuré et toutes banques confondues.

l'entrepreneuriat. Le CIC entretient des relations privilégiées avec Initiative France et participe activement aux actions tant au niveau national que local. Les six banques accompagnent les projets des entrepreneurs en complétant les prêts d'honneur. Le CIC est aussi partenaire de France Active.

De son côté, la Banque de Luxembourg accompagne Microlux, première institution de microfinance au Luxembourg.

3.5.11.2.2.2.1.3 Lutte contre le surendettement

Le référentiel Engagement Crédit Mutuel Alliance Fédérale définit le cadre de la prévention du surendettement qui s'impose à tous les collaborateurs du groupe, moyennant un système de délégation en fonction de la qualité du client.

La prévention du surendettement se traduit par trois pratiques fondamentales, au cœur du savoir faire des équipes et bien entendu conformes à la réglementation en vigueur.

- une connaissance approfondie du client, de ses ressources et de son patrimoine retracée dans le système d'information à l'occasion d'une demande de financement ;
- une politique d'octroi de crédit conforme à la réglementation et vigilante au respect des critères légaux relatifs au taux d'effort, au montant du reste à vivre, à la durée maximale des crédits accordés au regard des objets financés ;
- une détection fine et très en amont des difficultés de remboursement, en cours de vie du crédit afin d'identifier des solutions à l'amiable compatible avec l'environnement économique des clients.

En dépit de ces mesures, le recours à la procédure officielle de surendettement s'avère nécessaire dans certains cas. Afin de rester à l'écoute même dans ces circonstances, un service dédié de CCS, composé d'une cinquantaine de collaborateurs expérimentés et répartis sur quatre sites régionaux, prend en charge les clients éligibles au surendettement. Pour chaque situation, une analyse précisant l'origine et les causes est réalisée avec le client afin de formaliser les différentes pistes de résolution et accompagner le client à mettre en place un plan de gestion de sa situation de surendettement.

Par ailleurs le partenariat signé en 2024 avec l'association CRESUS par Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à renforcer la prévention et l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière.

L'association intervient directement aux côtés des conseillers des réseaux, fournissant une formation complémentaire pour améliorer l'accompagnement des clients vulnérables.

3.5.11.2.2.2.2 Faciliter l'accessibilité à nos offres et services

3.5.11.2.2.2.2.1 Accessibilité aux services bancaires

3.5.11.2.2.2.2.1.1 Personnes en situation de handicap

En 2022 en France métropolitaine, 14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus (28 %) vivant à domicile déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère (des problèmes de vue ou d'audition malgré une correction, des difficultés pour monter un escalier, des trous de mémoire fréquents, etc.)[1] .

Un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Des relevés de compte en braille sont mis à disposition conformément à la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes en situation de handicap.

La BFCM et ses filiales se sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité numérique pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.). Ainsi, au niveau du CIC, près d'un milliard de connexions ont été réalisées en 2024 sur la banque à distance et les souscriptions à des offres de financement ou de services a progressé en 2023 et 2024 de près de 26 %.

Concernant les sites de la BFCM et de ses filiales qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 millions d'euros, les entités publient *via* des cycles de trois ans, une déclaration d'accessibilité. Cette déclaration consigne les résultats de l'évaluation du site (non conforme, partiellement conforme ou conforme), un schéma pluriannuel de mise en accessibilité, présentant la politique de l'entreprise en matière d'accessibilité numérique ainsi que ses plans d'actions dont celui de l'année en cours, et une page Aide et accessibilité donnant des contacts (décret n°2019-768 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne).

A titre illustratif, le site bfcm. fr présente un taux d'accessibilité de 87,04 %. Le taux moyen de conformité en ligne pour ce site est de 93,39 %. Celui du CIC, cic.fr a été refondu pour proposer une découverte de ses offres *via* des pages au design moderne et dynamique; Son taux d'accessibilité (pourcentage de critères RGAA[2] respectés) est de 68,11%. Le taux moyen de conformité en ligne pour ce site est de plus de 90 %. Concernant Cofidis France, en janvier 2024, le site était accessible à 33% des critères RGAA, et à 56 % fin décembre 2024, avec une conformité moyenne du service en ligne à 87,51 %. Cette démarche est continuellement suivie pour améliorer l'inclusivité de l'accès à ses services.

Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visioconférence, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Grâce à la solution DEAFI, les clients peuvent dialoguer en temps réel avec un interprète en langue des signes française *via* chat ou webcam. De plus, un mode sombre est disponible pour améliorer la lisibilité et le contraste, facilitant ainsi l'utilisation du site pour les personnes malvoyantes.

Et depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge du développement informatique ainsi qu'aux webmasters. Un pôle de collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, auditent sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients.

La BFCM et ses filiales concernées s'appuieront sur cette organisation pour répondre aux nouvelles obligations fixées par le décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des produits et services, et l'arrêté du 9 octobre 2023 fixant les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.

3.5.11.2.2.2.1.2 Offre multicanale

Afin de garder un ancrage territorial fort, en conjuguant les forces les réseaux physiques à la puissance du digital, les offres et services sont accessibles aux clients au travers d'une approche multicanale intégrée, sans rupture d'un canal à l'autre.

Les clients peuvent choisir de rentrer en contact en rencontrant les conseillers en physique au sein de l'agence, par téléphone, *via* le site web ou l'application mobile. Les clients en attente d'immédiateté peuvent ainsi accéder 24h/24 à leurs comptes et contrats s'ils le souhaitent, et ont la liberté de choisir le canal qui leur convient le mieux fonction de leurs besoins et de l'instant.

Pour renforcer cette approche, de nombreux parcours de souscription et parcours d'actes de gestion doivent être déployés 100% en ligne, d'ici à la fin du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire. En 2024 l'ouverture des livrets en ligne, ou bien la souscription de l'offre de téléphonie mobile Prompto ont été mis à disposition des clients. Le parcours de parrainage en ligne a été refondu. Début 2025 sera déployé un parcours d'entrée en relation dédiée aux autoentrepreneurs.

Rendre accessible ses offres sur le digital répond à des objectifs commerciaux ambitieux mais aussi à la volonté de maintenir une relation de proximité forte sur tous les canaux, veillant ainsi à renforcer la satisfaction des clients.

[1] https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/panoramas-de-la-drees/241128_Panorama_Handicap2024
[2] *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.*

Via le service de banque à distance les clients peuvent gérer leurs comptes, réaliser des opérations bancaires, tels que des virements ou des demandes de crédit, simuler leur capacité à emprunter, déclarer leurs sinistres d'assurances...L'objectif est de rendre possible la réalisation de 50% des actes de gestion en toute autonomie par les clients.

La recherche d'une expérience client la plus fluide et la plus personnalisée possible est recherchée , d'où la refonte de sites internet pour proposer une découverte des offres *via* des pages au design moderne et dynamique.

3.5.11.2.2.2.2 Des services bancaires inclusifs

3.5.11.2.2.2.2.1 Favoriser l'éducation

Les populations vulnérables que ce soit des jeunes, des étudiants ou des familles, ont parfois des difficultés à gérer leur budget. Ils n'ont souvent pas les connaissances nécessaires pour pouvoir agir dans leur quotidien.

L'éducation et la prévention sont des clés essentielles pour éviter les fraudes et faire face à des évènements imprévus. Former les générations actuelles et futures à mieux gérer leurs ressources est essentiel.

La première étape pour une bonne gestion de budget est de connaitre ses dépenses. Le service Gestion de Budget, accessible *via* la banque à distance pour les clients du CIC, permet de visualiser l'évolution des comptes sur les derniers mois et de mieux piloter les dépenses et l'épargne. Les dépenses sont automatiquement classées par catégories (logement, enfants, voiture, loisirs, impôts, santé, etc.) et restituées sous forme graphique avec la possibilité de modifier la catégorie et/ou d'ajouter des commentaires aux opérations.

L'effort d'épargne n'est pas toujours facile de concilier avec la maîtrise de ses dépenses Un service aide à gérer le budget au quotidien : à partir du compte courant, le client peut choisir d'épargner à son rythme vers des comptes d'épargne, tout en évitant les à-coups de trésorerie. Le compte est réalimenté depuis les comptes d'épargne selon des seuils fixés par le client.

Monabanq, de son côté, met en place un programme d'éducation financière gratuit et accessible à tous ses clients, y compris les jeunes. L'objectif est de les accompagner dans l'acquisition des compétences nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées et atteindre leurs objectifs financiers. Ce programme comprend des outils pédagogiques pour une meilleure compréhension de l'univers financier, contribuant ainsi à une gestion financière plus responsable et sécurisée.

3.5.11.2.2.2.2.2 Politique envers les jeunes

C'est dès le plus jeune âge qu'il faut apprendre à gérer son argent.

Au CIC, dès 10 ans, les enfants peuvent bénéficier d'une offre groupée de services adaptée à leurs besoins avec une carte à contrôle systématique de solde et un accès à ses comptes *via* la banque à distance (le parent a aussi une vision sur les comptes de l'enfant *via* un accès dédié). L'enfant à la possibilité de créer un ou plusieurs comptes tirelire pour épargner pour ses petits ou grands projets.

Des sessions de eu Dilemme (jeu créé par l'association Crésus) sont également proposées. Il s'agit d'un jeu qui s'adresse aux jeunes âgés entre 16 à 25 ans et qui a pour objectifs :

- d'initier/renforcer les connaissances budgétaires et financières des jeunes ;
- de changer la relation des jeunes à l'argent ;
- de transformer les pratiques des jeunes et les aider à gagner en autonomie.
- d'impulser un changement sociétal et rendre responsables les jeunes.

Des offres ont aussi été développées afin d'accompagner les jeunes :

- pour la poursuite des études post-bac avec le prêt étude à 0% dans le cadre du Dividende sociétal (sous conditions) ;
- pour leur prise d'indépendance avec le prêt Permis à 1 euro ;
- et de récompenser les réussites avec la prime Bac pour l'obtention du baccalauréat avec mention.

3.5.11.2.2.2.3 Accompagner les situations de rupture

3.5.11.2.2.2.3.1 Offre dédiée aux femmes victimes de violences conjugales

Face aux violences conjugales qui touchent tous les milieux sociaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité accompagner les victimes dans leur démarche d'indépendance. Un partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui gère le numéro d'appel d'urgence 39 19 a été conclu en septembre 2024 afin de lancer une offre bancaire dédiée aux victimes.

Un compte courant domicilié à une autre adresse que celle du logement conjugal, une carte, un accès de banque à distance leur sont offerts pendant un an. En période de reconstruction de vie, une fois le domicile conjugal quitté, une télésurveillance Homiris est également proposée pour bénéficier d'une protection au sein du nouveau logement. L'abonnement est offert pendant 6 mois ainsi que deux boutons d'alerte et une procédure d'intervention adaptée est mise en place. Cette offre est proposée dans le réseau CIC.

3.5.11.2.2.3.2 Accès au logement

Pour favoriser l'accès au logement pour tous, des solutions adaptées aux besoins de chacun sont proposées avec une gamme de prêts immobiliers pour le financement. En France, l'offre Prêt immo nouvelles formes d'emploi lancée en 2024 permet de répondre à certaines situations spécifiques. Elle peut accompagner les clients depuis plus de 3 ans qui sont en CDD, en intérim, saisonniers, intermittents du spectacle ou encore Auto-entrepreneurs pour l'acquisition de leur résidence principale. D'autres offres en fonction des revenus des clients et de la nature de leurs projets sont également accessibles comme le Prêt à taux zéro, les prêts conventionnés, les prêts d'accession sociale, le prêt locatif social, le Bail Réel Solidaire ou encore le prêt social de location-accession.

Pour les clients et prospects désireux de trouver un bien neuf ou ancien, la filiale AFEDIM propose des biens correspondant à leurs critères.

Concernant la rénovation énergétique. le Préfinancement aides rénovation, proposé à taux zéro dans le cadre du Dividende sociétal, permet d'avancer les subventions de l'État pour les clients du réseau bancaire CIC et leur faciliter le démarrage de leurs travaux. En complément de cette nouvelle offre, le prêt éco-PTZ permet de financer leurs travaux et l'éco-PTZ Maprimerenov' de financer leur reste à charge. Et pour les ménages qui ne peuvent pas financer leurs travaux de rénovation énergétique, le Prêt Avance Rénovation peut être proposé et leur permet de ne supporter le coût de la rénovation qu'au moment de la succession ou de la revente du bien immobilier.

3.5.11.2.2.3 Une presse de proximité et de confiance

Le Groupe EBRA a pour ambition d'agir pour renforcer les liens de proximité et de confiance entre les acteurs de ses régions.

3.5.11.2.2.3.1 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes

Cf. paragraphe 3.1.11.3.2.4.3.3 Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements.

3.5.11.2.2.3.2 S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les consommateurs et utilisateurs finaux, au sens d'EBRA, désignent principalement l'audience des médias du Groupe (lecteurs, abonnés, « socionautes »), les annonceurs qui diffusent leurs campagnes de publicité dans les médias et les participants ou visiteurs des évènements produits.

Lutte contre la désinformation et qualité des contenus

Le Groupe EBRA s'engage à combattre la désinformation en proposant des contenus fiables, vérifiés et certifiés, Il a notamment obtenu-la certification JTI (*Journalism Trust Initiative*) gage de qualité qui renforce la crédibilité des médias du groupe auprès des lecteurs et annonceurs. Conscient de l'évolution constante du métier de journaliste, EBRA met en place une politique de formation continue pour ses équipes.

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les processus rédactionnels vise à enrichir la qualité tout en respectant des valeurs éditoriales et éthiques du groupe. L'IA reste néanmoins un outil complémentaire, utilisé sans compromettre la créativité et l'intégrité journalistique.

Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements

Le Groupe EBRA accorde une attention particulière à la satisfaction de son audience, en déployant des dispositifs de dialogue (services clients, enquêtes, droit de réponse, etc.). Les annonceurs bénéficient d'un écosystème médiatique solide et performant, assurant une visibilité optimisée pour leurs campagnes. Le processus de suivi de la qualité est déployé dans toutes les entités et piloté au plus haut niveau.

3.5.11.2.2.3.3 S4-4 - Actions concernant les impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

3.5.11.2.2.3.3.1 Lutter contre la désinformation et qualité des contenus

Lutte contre la désinformation

Dans un modèle d'affaires en évolution, le numérique est devenu un axe de développement clé de la Presse. Avec l'arrivée d'un nouveau paysage numérique alimenté par les GAFAM et l'Intelligence Artificielle, le référencement et la valorisation des contenus sont devenus des sujets clés pour lutter contre la désinformation.

Le Groupe EBRA, en tant que membre de l'Alliance de la Presse, joue un rôle crucial auprès des législateurs pour défendre les intérêts de la presse dans ce nouveau paysage numérique. En lien avec les législateurs. cette association œuvre dans l'intérêt de la presse pour influer les algorithmes des GAFAM, et donc assurer aux sites de chaque titre un bon référencement et éviter la propagation de mauvaises informations. En parallèle, le groupe EBRA a développé une politique de référencement en interne et forme ses journalistes aux bonnes pratiques sur le sujet.

Le Groupe EBRA a reçu, en décembre dernier, le trophée de la meilleure innovation tech contenu et diffusion pour son expérimentation de l'IA dans toutes ses rédactions.

Qualité des contenus

Certification Journalist Trust Initiative

Selon une étude de l'Institut Reuters Institute for the Study of Journalism a révélé que 58 % des personnes dans le monde s'inquiétaient de la désinformation en ligne, particulièrement sur les réseaux sociaux, où la propagation de fausses informations est plus fréquente (Reuters Institute, "Digital News Report 2022")

La qualité de l'information est devenue cruciale dans notre société en raison de la propagation rapide des fake news et de la désinformation sur les réseaux sociaux. Assurer une information fiable est essentiel pour préserver la démocratie et permettre aux citoyens de prendre des décisions éclairées.

La véracité des contenus est un des enjeux majeurs du secteur de la presse. En tant que média responsable, le groupe EBRA veille avec soin à promouvoir au mieux l'information vraie.

Il est ainsi le premier groupe de presse français à obtenir la certification internationale *Journalist Trust Initiative* (JTI). 130 experts internationaux ont développé ce dispositif qui récompense les pratiques journalistiques éthiques et professionnelles. Recommandée par la Commission Européenne, la JTI est reconnue dans 70 pays. Cette certification permet au Groupe EBRA de garantir la qualité des informations délivrées par ses titres.

Politique de formation

La qualité des contenus est renforcée par une politique de formation structurée.Se référer au paragraphe 3.1.10.2.2.3.2,

Rôle de l'intelligence artificielle (IA) dans le process de production

L'utilisation de l'intelligence artificielle intervient dans le processus de production afin de permettre une expérience optimale des lecteurs et abonnés. Les journalistes sont ainsi accompagnés par l'IA dans leur recherche documentaire et dans l'analyse des sources. L'IA intervient également en effectuant tout un travail de relecture des articles et autres contenus.

Le Groupe EBRA a formalisé une charte pour la traçabilité et sur la curation de l'information, notamment en engageant les signataires à sourcer explicitement et dès le premier paragraphe le média réellement à l'origine de l'information, et pour les versions numériques, à clairement renvoyer par un lien hypertexte vers l'article à l'origine de l'information. Ces engagements ne sont pas limités à l'information originelle ; ils s'appliquent également à toute reprise et enrichissement d'une information qui ont un caractère exclusif.

3.5.11.2.2.3.3.2 Indépendance financière et respect du cadre législatif

Indépendance financière

Le Groupe EBRA est un média possédant une indépendance financière, il est détenu à 100% par la BFCM. Il garantit son indépendance éditoriale en misant sur l'intégrité de ses pratiques éditoriales, incluant des engagements en faveur d'une information vérifiée et exempte de toute influence extérieure. La loi de 1881 sur la liberté de la presse constitue le cadre légal principal pour la protection des journalistes en France. Toutefois, les journalistes peuvent faire face à différents enjeux et le Groupe EBRA veille à les soutenir et à favoriser la liberté d'expression. Le label *Journalist Trust Initiative* obtenu par le Groupe EBRA vient compléter les dispositions de la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Cette articulation permet de renforcer les standards éthiques et les bonnes pratiques journalistiques, tout en offrant une protection juridique encadrée par la loi de 1881.

Respect du cadre législatif

Le Groupe EBRA s'engage à respecter le cadre législatif et déontologique du journalisme en assurant le pluralisme, l'indépendance et la confidentialité des informations. Son recueil de déontologie guide les pratiques des collaborateurs. Le professionnalisme, la lutte contre les discriminations, et la probité sont des valeurs essentielles, avec des procédures claires pour gérer les conflits d'intérêts et prévenir la corruption. Les collaborateurs en postes sensibles suivent des règles renforcées, témoignant de l'engagement du Groupe EBRA pour un journalisme éthique et responsable.

3.5.11.2.2.3.3.3 Satisfaction des lecteurs, annonceurs et participants aux évènements

Un ensemble de processus rigoureux est mis en place pour suivre et analyser en profondeur la satisfaction des lecteurs. Ces processus incluent des enquêtes régulières, des retours d'expérience collectés *via* différents canaux, ainsi que des échanges fréquents avec les lecteurs, permettant au Groupe Ebra de rester en contact direct avec son audience et de mieux cerner leurs attentes et préférences. L'entreprise accorde une attention particulière aux besoins des jeunes lecteurs, segment souvent en quête d'information sous des formats innovants et adaptés aux nouveaux modes de consommation médiatique.

La relation avec le lecteur et l'abonné est d'une importance primordiale pour le Groupe EBRA qui multiplie les initiatives pour instaurer et renforcer un lien de proximité et de confiance. Le Groupe EBRA s'appuie sur une diversité de canaux pour communiquer avec qualité et de manière adaptée. L'objectif est de répondre de manière proactive aux attentes évolutives des lecteurs, qu'il s'agisse de formats, de contenus, ou de sujets abordés.

3.5.11.2.2.3.4 S4-2 - Processus d'interaction de la presse au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Cf. paragraphe précédent.

3.5.11.2.2.3.5 S4-3 - Procédures de la presse visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Un dispositif d'alerte permet de signaler rapidement tous types de manquements graves, et ceci dans la plus stricte confidentialité garantissant une réponse adaptée et rapide.

Le Groupe EBRA utilise une plateforme permettant de recueillir, analyser et agir sur les avis clients.

3.5.11.3 Indicateurs et cibles

Les cibles sont définies au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elles font l'objet d'un suivi annuel. Se référer au cahier introductif du présent document d'enregistrement universel pages 8 et 9 concernant le suivi des engagements de la banque à mission.

Engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en tant qu'entreprise à mission

n° mission	n° engagement	Engagement
1	2	Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné
3	7	Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99% de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France
4	9	Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90% de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence
5	14	Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale
5	15	S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 euro net par mois sans frais d'incident

Indicateurs

La note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.5.16.2.

Intitulé	2024
Protection des données personnelles	
Taux de salariés formés à la RGPD	86 %
Inclusion financière - Microcrédits	
Nombre de microcrédits professionnels accompagnés et prêts complémentaires accordés (Adie, France Active Garantie, Initiative France)	3 427
Montant des microcrédits professionnels accompagnés et prêts complémentaires accordés (Adie, France Active Garantie, Initiative France) (en K€)	30 785
Inclusion financière - Clientèle fragile	
Nombre de clients bénéficiant du Service Bancaire de Base (SBB)	9 749
Nombre de comptes Offre clients fragiles	23 741
Pourcentage de clients éligibles bénéficiant de l'offre clients fragiles	15 %
Qualité de service et relation clientèle - disponibilité des applications	
Taux de disponibilité des principales applications TP*	99,8 %
Intimité des données - Localisation des informations clients	
Taux d'informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France	99,97 %
Qualité de service et relation clientèle - médiation**	
Nombre de dossiers éligibles à la médiation bancaire	868
Nombre de décisions favorables au client en médiation bancaire	262
Pourcentage de décisions favorables ou partiellement favorables au client	30 %

**TP: Transaction Processing - Applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.*
***Un médiateur intervient en cas de désaccord avec la réponse apportée à une réclamation ou si aucune réponse n'a été apportée deux mois après son envoi (le cachet de la poste faisant foi ou la saisie du formulaire), quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée.*

Indicateurs presse	Périmètre	2024
Nombre de journalistes formés à la qualité de l'information	4 pôles	950
Nombre d'heures totales de formation pour les journalistes	L'Est Républicain	6 055
	Pôle BJP*	2 560
	Le Dauphiné Libéré	2 649
	Pôle ADN**	1 610
	Total	**12 873**
Nombre d'abonnés répondants (enquête annuelle Positive Company)	Groupe EBRA	13 090
Nombre d'abonnés satisfait globalement des produits (enquête annuelle Positive Company)	Groupe EBRA	82 %

**Pôle BPJ : le Bien Public, le Progrès, le Journal de Saône-et-Loire.*
**Pôle ADN : l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace*

La formation à la qualité de l'information s'entend en complément de la formation initiale dispensée par les écoles de journalismes visant à produire une information de qualité et en conformité avec la déontologie de la profession.

Conduite des affaires - Informations en matière de gouvernance

3.5.12 ESRS G1 Conduite des affaires

3.5.12.1 Rôle et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

3.5.12.1.1 GOV1 – Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance et GOV2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes et GOV2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traitées par ces organes

Se référer au paragraphe 3.5.1.2.1.

3.5.12.1.2 Expertise des membres du conseil d'administration et de la direction générale dans les questions relatives à la conduite des affaires

Se référer au paragraphe 3.5.1.2.1.

3.5.12.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.5.12.2.1 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

				Chaîne de valeur			Horizon de temps			
	#	Description	Type	Amont	Opérations propres	Aval	Court terme	Moyen terme	Long terme	Périmètre
Corruption et versement de pots-de-vin	38	**Non-conformité** Impact négatif lié au non-respect de la réglementation et des dispositifs de conformité (sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés, gouvernance du dispositif de conformité)	Impact négatif potentiel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	39	Risques financiers de réputation et de sanction lié à la non-conformité avec les lois et réglementations relatives à la sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés	Risque actuel	*	*	*	*	*	*	Transverse
	40	**Fraude** Risque financier de fraude interne et externe lié à une malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients ou prospects	Risque actuel		*		*	*	*	Transverse
Gestion des relations avec les fournisseurs	41	**Gestion des relations avec les fournisseurs** Impact négatif des achats sur divers enjeux de durabilité causé par le recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique)	Impact négatif potentiel	*			*	*	*	Opérations propres
Culture d'entreprise	42	**Engagement actionnarial** Impact positif sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique sur toutes les entreprises détenues en portefeuille	Impact positif réel			*	*	*	*	Investissement (Gestion d'actifs), Assurances (Assurance Vie)

Description des IROs :

- Impact négatif n° 38: L'impact sur la clientèle et les entités du groupe peut être fort en cas de non-conformité (amende/ risque de responsabilité). Il peut s'agir d'impacts financiers et ou de risque d'image liés à la non mise en œuvre du dispositif anticorruption et ou à sa violation par un collaborateur de la BFCM et ses filiales et qui pourrait impacter la clientèle *via* une perte de confiance envers la banque, des pertes financières et de risques psychosociaux pour le client et pour les entités du groupe.
- Risques financiers n° 39 : Il s'agit d'Impacts financiers et ou de risque d'image liés à la non mise en œuvre du dispositif anticorruption et ou à sa violation par un collaborateur de de la BFCM et ses filiales (risque d'image élevé, risque de sanction à ce stade limité, en effet, aucune sanction financière de l'AFA - Agence Française Anticorruption - à date). Ce risque comprend le risque juridique, d'image et de perte de clients liée à la dégradation de l'image de l'établissement. Le risque lié à la sécurité financière (LCB-FT et SFI), a été évalué dans les matrices des risques internes comme élevé. L'impact financier, conséquence de ce risque, pourrait représenter entre 10 et 20% du résultat net de la banque. selon les amendes infligées à des concurrents.
- Risque financier n°40 : Dans la cartographie des risques Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2024, le risque de fraude interne a été coté comme modéré tandis que le risque de fraude externe a été coté comme élevé. La sévérité de ce risque a donc été évaluée comme forte. De plus, le nombre de sinistres et les montants associés dans des incidents de fraude (qu'elle soit interne ou externe) permettent à nouveau de justifier une sévérité forte. Une hausse significative et continue de la fraude externe est observée depuis plusieurs années.
- Impact négatif n°41 : La BFCM et ses filiales ont un impact négatif potentiel *via* ses achats sur divers enjeux de durabilité. En effet, si elles n'intègre pas suffisamment de critères ESG à ses procédures d'achat et ses appels d'offres, la BFCM et ses filiales pourraient avoir recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique
- Impact positif n°42 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale a un impact positif réel sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique des ACM et du Groupe La Française sur toutes les entreprises détenues en portefeuille.

Les impacts, risques, opportunités identifiés comme matériels pour la BFCM et ses filiales sont en lien avec la stratégie et son modèle d'affaire : lutte contre le risques de non conformité, de fraude, encadrement des relations avec les fournisseurs, engagement actionnarial des activités de gestion d'actifs et d'assurance vie.

3.5.12.2.2 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)

3.5.12.2.2.1 Promotion de la culture d'entreprise

Depuis plus de 130 ans, la BFCM et ses filiales sont au service de ses clients et de la société dans son ensemble, au plus proche des territoires. La culture d'entreprise de ces entités est profondément liée à celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fier de ses valeurs de liberté, de proximité et de responsabilité.

La BFCM et ses filiales contribuent à la réalisation des engagements du groupe dans le cadre du statut d'entreprise à mission de ce dernier. Leurs résultats sont pris en compte dans la détermination du montant dédié au Dividende sociétal (15 % du résultat net consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) et leurs associations clientes bénéficient des actions entreprises dans ce cadre. De même, La BFCM et ses filiales travaillent de façon conjointe avec la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour mener à bien des actions de mécénat et de développement économiques de leurs territoires d'implantation.

Elles déclinent la politique salariale du groupe et investit dans la technologie, toujours au service de l'humain.

la BFCM et ses filiales ont participé à l'élaboration du nouveau plan stratégique 2024–2027 Ensemble Performant Solidaire qui réaffirme sa volonté d'être toujours plus performant, pour pouvoir être toujours plus solidaire et elles contribuent à sa réussite.

Les informations relatives au statut d'entreprise à mission, au Dividende sociétal, au plan stratégique 2024-2027 sont publiées dans le cahier introductif du document d'enregistrement universel.

3.5.12.2.2.2 Informations sur les politiques en matière de conduite des affaires [G1-1-10]

L'esprit de service aux clients est fondé sur des valeurs de long terme, qui favorisent une croissance rentable avec une prise de risque maîtrisée.

Ces principes sont pris en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial, au service des clients, et sont directement intégrés dans le processus de prise de décision.

Les politiques en matière de conduite des affaires sont conformes à la loi Sapin 2 qui est elle-même conforme à la Convention des Nations Unies. Elle se déclinent :

- en gestion du risque de non conformité : Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres à l'exercice de l'activité (bancaires et financières ou autres...), qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance. Un dispositif opérationnel de conformité est en place. Il s'applique à l'ensemble des activités exercées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi qu'à tous les collaborateurs qui y contribuent et a pour objectifs :
  - de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence ;
  - d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation ;
  - de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonctionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses actions s'accordent à l'éthique et aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit, et notamment au Code d'éthique et de déontologie.

La BFCM et ses filiales veillent au respect de ce dispositif dans l'exercice de leurs métiers.

Politique de la BFCM et ses filiales	Contenu	Responsable de la mise en œuvre de la politique	Acteurs concernés	Mise à disposition
Politique d'éthique et d'intégrité en matière de conduite des affaires	Définir les règles de bonne conduite dans les relations professionnelles au sein du groupe et dans les rapports avec les tiers, prévenir les comportements à risques qui pèsent sur le groupe, sanctionner pour dissuader	Direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité	Collaborateurs du groupe	Règlement intérieur, formations
Lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin	Compléter les autres dispositifs existants visant à la sécurité financière au sein de la banque. Assurer le respect des obligations réglementaires afin de prémunir les dirigeants, les collaborateurs ainsi que les entités du groupe concernées contre les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans leurs activités.	Direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité	Collaborateurs du groupe, en France comme à l'international Clientèle et des partenaires du groupe Fournisseurs, sous-traitants, prestataires ou intermédiaires	Intranet, formations pour les collaborateurs sinon internet (sites des entités du groupe)
Gestion des relations avec les fournisseurs	Inciter les fournisseurs et sous-traitants à la prise en compte des enjeux de durabilité	Direction générale	Collaborateurs,fournisseurs, sous-traitants, prestataires ou intermédiaires du groupe	Intranet pour les collaborateurs, Internet et signature d'une charte pour les fournisseurs, sous-traitants, prestataires, intermédiaires
Politique actionnariale des sociétés de gestion et d'assurance du groupe	Participer de manière active aux assemblées générales des sociétés cotées pour que ces dernières adoptent de meilleures pratiques en matière de durabilité	Direction générale des entités concernées	Sociétés cotées	Internet, dialogue, assemblées générales

La fonction conformité ou de « vérification de la conformité » est une fonction indépendante au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est chargée notamment de diffuser une « culture de conformité » en application du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de vérifier la mise en œuvre d'un dispositif de conformité adapté (se référer au chapitre 5.3.4.1 qui décrit le dispositif du contrôle interne) :

- en politiques d'engagement actionnariales des sociétés de gestion et du groupe des assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Chaque entité déploie un dispositif de conformité comportant les principales fonctions suivantes en s'appuyant sur les procédures cadres déployées par la direction de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- la cartographie des risques de non-conformité :
- la cartographie des conflits d'intérêts ;
- les politiques sectorielles du groupe;
- le recueil des règles de bonne conduite ;
- le dispositif d'alerte professionnelle ;
- le dispositif de lutte contre la corruption ;
- la veille juridique et réglementaire ;
- l'approbation des nouveaux produits ;
- le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;;
- le dispositif de lutte contre les abus de marché ;
- la protection des données ;
- les pratiques commerciales ;
- la centralisation des dysfonctionnements de conformité ;
- la gestion des dépassements de seuils / limites d'indicateurs de conformité suivis dans le cadre du Risk Appetite Framework ;
- le dispositif de contrôle de la conformité.

Liens entre politiques et IROs

Politiques	Numéro d'IRO	Description
Culture d'entreprise et politique en matière de conduite des affaires		Non-conformité 38 Accès à l'information et devoir de conseil Impact négatif au risque de désinformation : potentielles difficultés de non référencement d'information vérifiée par l'intelligence artificielle ou les GAFAM 39 Risques financiers de réputation et de sanction lié à la non-conformité avec les lois et réglementations relatives à la sécurité financière, transparence fiscale, pratiques commerciales et protection de la clientèle, protection des données personnelles, déontologie et éthique – dont corruption -, intégrité des marchés Fraude 40 Risque financier de fraude interne et externe lié à une malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients ou prospects Gestion des relations avec les fournisseurs 41 Impact négatif des achats sur divers enjeux de durabilité causé par le recours à des fournisseurs et prestataires ayant des pratiques ESG inadéquates (conditions de travail, respect des droits humains, préservation de l'environnement, éthique) Engagement actionnarial 42 Impact positif sur la gouvernance d'entreprise lié à l'engagement actionnarial et la politique de vote systématique sur toutes les entreprises détenues en portefeuille
Ethique et déontologie	38, 39, 40	
Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme	38, 39	
Entrée en relation	38, 39	
Gestion du risque	38, 39	
Politique fiscale	38, 39	
Prévention et gestion des opérations relatives aux abus de marché	38, 39	
Prévention et détection de la corruption	38, 39	
Relations avec les fournisseurs	41	

Concernant les IRO's 38 et 39, les thèmes de pratiques commerciales et protection des données clientèles font l'objet de politiques décrites dans la norme S4 Consommateurs et utilisateurs finaux.

3.5.12.2.2.3 Éthique et déontologie

3.5.12.2.2.3.1 Le recueil de déontologie du groupe

Le recueil de déontologie est mis en œuvre par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce document de référence, annexé au règlement intérieur, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe[1] dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation, les procédures et les normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Dans le recueil de déontologie, il est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de sensibles, notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

Un paragraphe du recueil mentionne l'existence d'un dispositif d'alerte professionnel (cf. section 3.51.12.2.2.3.3). Depuis 2018, un chapitre dédié à la lutte contre la corruption y a été intégré, celui-ci constituant le code de conduite en la matière.

La dernière version du recueil de déontologie en vigueur actualisée début 2023, a été adoptée au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle et de conformité (cf. section 5.3.4.2).

3.5.12.2.2.3.2 Le code d'éthique et de déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la protection de l'environnement, et affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés, dont ceux de BFCM et ses filiales, s'applique au travers de la diffusion et de la mise en pratique des textes suivants :

- le règlement intérieur et ses trois annexes, dont le recueil de déontologie, qui met en exergue les devoirs fondamentaux en matière d'éthique et de déontologie ;
- le Code d'éthique et de déontologie, modifié le 5 décembre 2019 puis le 1er décembre 2022, qui est publié sur les sites internet du groupe. Il met en avant les valeurs et engagements du groupe ainsi que les règles de bonne conduite à respecter par l'ensemble des salariés dans l'exercice de leurs fonctions : devoir de formation, conflits d'intérêts, respect de la personne, parité et ouverture, transition écologique et lutte contre le réchauffement climatique, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve et respect des valeurs et des textes.

Chaque année, un bilan d'application du Code d'éthique et de déontologie est réalisé auprès d'environ 4 000 personnes du groupe. Il s'adresse aux directeurs d'agence et caisse ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges et métiers du

[1] Salariés en France et à l'étranger (banques, métiers et filiales).

Groupe. Son périmètre a été élargi depuis 2020 à l'ensemble des métiers et filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France comme à l'étranger, dont ceux de la BFCM. L'outil dédié ETHIK est enrichi d'un focus portant chaque année sur une thématique différente. Pour 2024, il s'agissait de la diversité dans tous ses aspects. La participation s'est accrue de 98,2% en 2023 à 98,5% en 2024.

Deux formations (e-learning) sont proposées en alternance chaque année, l'une sur la déontologie et l'autre sur la lutte contre la corruption. Elles sont obligatoires et destinées à tous les collaborateurs du groupe.

	31/12/2024
Pourcentage de salariés inscrits ayant réalisé une formation sur l'éthique et la déontologie	87,1 %

Pour plus de détail concernant la méthodologie de calcul de cet indicateur et des suivant, se référer à la note méthodologique encadrant la production de ces indicateurs est présentée en 3.5.16.2.

3.5.12.2.2.3.3 La faculté de signalement

La faculté de signalement s'applique à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en France et à l'étranger (fédérations, banques, métiers et filiales), dont la BFCM et ses filiales.

Elle permet d'identifier, signaler et examiner tous types de faits ou manquements relatifs aux comportements illicites ou contraires au recueil de déontologie ou à des procédures internes.

Les différents niveaux d'intervention :

- le personnel interne ou externe à l'entreprise peut signaler les manquements ou infractions relevés de façon progressive ou non auprès de la hiérarchie (1er niveau), la conformité ou DRH locale (2ème niveau), la conformité ou DRH Groupe (3ème niveau), les entités externes (4ème niveau) et le public (5ème niveau) ;
- de manière générale, tout collaborateur informe sa hiérarchie d'éventuels manquements au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux normes professionnelles ou internes. Cette étape n'est pas un préalable obligatoire pour utiliser la faculté de signalement et saisir la DRH ou la Conformité ;
- le collaborateur peut faire usage de la faculté de signalement en déclarant au responsable des RH ou de la conformité (locale ou groupe) le manquement grave relevé et auquel, le cas échéant, il n'aurait pas été, de son point de vue, apporté de réponse satisfaisante de la part de sa hiérarchie en vue d'y remédier.

Les catégories de lanceurs d'alerte concernées sont notamment les suivantes :

- les collaborateurs internes (salariés en CDI ou CDD, stagiaires, alternants, intérimaires) ;
- les dirigeants et administrateurs ;
- les personnels des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de service ;
- les partenaires ou intermédiaires (courtiers, consultants, etc.) ;
- les candidats à un recrutement.

L'entreprise dispose de procédures lui permettant d'enquêter de manière indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires.

Il appartient au responsable de la DRH et/ou de la conformité de décider des suites qu'il convient de donner au signalement (sanction ou non, sensibilisation, etc.), le cas échéant en relation avec l'inspection générale ou la direction générale.

La protection du lanceur d'alerte

La confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte est strictement respectée. Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qu'avec le consentement de celui-ci.

Le lanceur d'alerte ne peut faire l'objet de sanctions, ni de mesures de représailles, ni de menaces ou de tentatives de recourir à ces mesures (suspension, mise à pied, licenciement, rétrogradation ou refus de promotion, transfert de fonctions, changement de lieu de travail, réduction de salaire, modification des horaires de travail, modification du contrat de travail, etc.).

Ces différents points sont mentionnés dans la procédure en vigueur ainsi que dans l'outil de déclaration Signal.

Les canaux de signalement internes mis à la disposition des lanceurs d'alerte :

- les collaborateurs ayant accès à l'intranet d'Euro-Information peuvent saisir le signalement dans l'outil Signal mis à leur disposition.
- les collaborateurs n'ayant pas accès à l'intranet d'Euro-Information peuvent utiliser le modèle de déclaration proposé dans la procédure. Une fois complété, il doit être adressé par courriel ou courrier au responsable de la DRH ou de la conformité de l'entité concernée ou du Groupe.
- ce signalement, en fonction de sa nature, est traité en toute confidentialité par un gestionnaire de direction de la conformité ou de la DRH.

Sensibilisation

L'information des collaborateurs est effectuée par le biais de l'intranet de l'entreprise sur lequel sont diffusés différents textes (recueil de déontologie et code d'éthique et de déontologie) et procédures (faculté de signalement, outil Signal, anticorruption, etc.) abordant ce sujet. L'outil Signal est visible et facile d'accès sur les postes informatiques. Un module e-learning de sensibilisation, destiné aux collaborateurs, a été créé et est en libre-service.

Les personnels amenés à gérer les signalements, généralement un binôme RH et un binôme conformité par entreprise, sont composés d'experts dans leurs domaines respectifs. Ils ont suivi des sessions de sensibilisation sur le dispositif d'alerte dispensées par la DRH groupe et la conformité groupe. Ils peuvent en complément demander conseil auprès de ces dernières instances.

3.5.12.2.2.4 Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB/FT)

Dispositif LCB-FT

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM et ses filiales mettent en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences légales et réglementaires, et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées en France et à l'étranger.

Ce dispositif comprend un corps de procédures et des outils mis en œuvre par des collaborateurs formés à la détection des opérations suspectes. Il est soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, la BFCM et ses filiales s'attachent à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux chaque client et ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, en fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, et de l'origine des fonds déposés et/ou des flux qui lui sont confiés, afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;

- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par des actions régulières de formation et de sensibilisation ;
- appliquer les mesures de gel des avoirs ainsi que les procédures et les contrôles qui permettent de mettre en œuvre et de respecter les programmes de sanctions financières internationales.

La BFCM et ses filiales interdisent toute relation avec des sociétés de domiciliation offshore ou avec des cabinets de conseil proposant des structures offshore. Il est interdit également de conseiller de telles sociétés ou cabinets à la clientèle.

Le dispositif de LAB-FT s'appuie sur un certain nombre d'outils et ressources pour en assurer l'efficacité. Parmi ceux-ci, la formation est un axe essentiel, devant assurer une conduite des affaires tenant compte des impératifs réglementaires de la LAB-FT.

Dispositif de formation LCB-FT

La direction de la conformité groupe assure le pilotage d'ensemble du dispositif de formation et sensibilisation à la LCB-FT, et met à disposition un socle commun de compétences aux entités, tant à l'entrée en poste de chaque collaborateur que dans le cadre de la mise à jour de ses compétences.

Le suivi des actions validées par les entités s'effectue en particulier par les outils mis à disposition par CAP Compétences, organisme de formation interne au groupe, qui organise les inscriptions avec le réseau des correspondants formation déployés dans l'ensemble du groupe, qui assurent ensuite le suivi des réalisations.

Le dispositif repose sur trois piliers : formation initiale, formation continue et sensibilisation.

La formation initiale en particulier s'appuie sur plusieurs parcours :

- un parcours de formation ciblant les collaborateurs de la direction de la conformité groupe et des conformités locales exerçant des fonctions essentiellement consacrées à la sécurité financière ou à son pilotage est déployé. il est axé sur la réglementation, le corpus procédural ainsi que l'ensemble des outils. Elle est une condition préalable à toute nomination à la fonction de correspondant-déclarant Tracfin. La direction de la conformité groupe pilotera également les dispositifs de certification de compétences en matière de sécurité financière (ESB, ACAMS) dès leur mise en catalogue prévue pour 2025 ;
- plus largement, l'ensemble des collaborateurs du groupe dispose d'une offre de formation à la sécurité financière adaptée à l'emploi occupé. Le pôle formation LCB-FT définit à cet effet un catalogue de modules, à suivre à distance ou en présentiel. Ces modules sont régulièrement actualisés.

En terme de formation continue, tous les collaborateurs du groupe doivent obligatoirement suivre un module d'actualisation annuelle de leurs compétences en LCB-FT, sous la forme d'un e-learning dont le contenu varie selon l'appartenance à une équipe du réseau commercial ou du siège. Les collaborateurs du réseau commercial doivent obligatoirement suivre, en outre, un module d'actualisation annuelle relatif au domaine des SFI, prenant la forme d'un e-learning.

	31/12/2024
Pourcentage de salariés inscrits ayant réalisé une formation LAB-FT	89 %

En outre, de nombreuses actions de sensibilisation sont préparées par la fonction centrale LCB-FT, relayées et complétées ensuite par les conformités locales. Elles consistent notamment en un kit annuel LCB-FT agence impliquant que les directeurs de caisse et d'agence sont chargés de présenter à leurs collaborateurs lors d'une réunion d'équipe des sujets importants de sécurité financière (ou d'actualité), sur la base d'un support préparé par la conformité groupe. Des kits thématiques LCB-FT et e-learnings thématiques LCB-FT sont en outre régulièrement proposés aux collaborateurs du groupe en fonction des actualités ou des évolutions notables.

Aussi, des webinaires d'information sont régulièrement organisés afin de présenter les évolutions des outils, de la réglementation et des procédures du groupe. Ces sessions permettent aussi à la conformité groupe d'échanger plus directement avec les opérationnels et d'avoir leurs retours sur de nombreuses thématiques LCB-FT.

3.5.12.2.2.5 Entrées en relation

3.5.12.2.2.5.1 Critères d'entrée en relation avec les clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger.

Ainsi, la BFCM et ses filiales accompagnent leurs clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, elles refusent par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour la banque et ses filiales, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées.
Plus généralement, la BFCM et ses filiales ne poursuivent pas de relations avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale, n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

3.5.12.2.2.5.2 Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés « sensibles » a été renforcé depuis 2016.

La direction de la conformité est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte (risque faible), orange (risque standard), rouge (risque élevé et procédure renforcée) et noir (risque très élevé).

L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

En complément des critères réglementaires utilisés dans le cadre de la méthodologie de classement (pays listés par le GAFI - Groupe d'action financière, pays tiers à haut risque listés par l'UE, juridictions faisant l'objet de mesures restrictives déterminées par le Conseil de l'Europe, et des informations reçues du service à compétence nationale TRACFIN), les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un pays de la liste rouge sont soumises à une procédure stricte d'acceptation par exception.

Il est interdit d'entretenir des relations directes ou indirectes avec des sociétés de domiciliation offshore, avec des cabinets de conseil proposant des structures offshore, ou de les conseiller à la clientèle.

3.5.12.2.2.6 Gestion du risque

3.5.12.2.2.6.1 Politique d'appétence aux risques

Le risque de non-conformité, qui découle d'un impact négatif, s'inscrit dans le cadre d'appétence aux risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celui-ci décrit la nature des risques et leur niveau de tolérance que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est prêt à assumer selon les objectifs stratégiques définis et des activités qui en résultent en cohérence avec sa Raison d'être et son statut d'entreprise à mission.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est porté par ses valeurs de solidarité et de responsabilité. Il place la relation client au cœur de ses métiers. Le groupe, en constant développement, innove au service des hommes et des territoires tout en s'appuyant sur des principes d'éthique et de déontologie forts qui gouvernent les relations avec son environnement.

Le cadre d'appétence aux risques de non-conformité s'applique à l'ensemble des activités réalisées par le groupe dont celles de la BFCM et de ses filiales. Il a un impact direct sur le choix et la localisation des implantations, la relation clientèle et à la constitution du fonds de commerce, la nature des biens et services proposés aux clients, leur mode de commercialisation et les canaux de distribution proposés, les activités pour compte propre, ainsi que les conséquences sociales et environnementales de l'ensemble de ces activités.

Les implantations du groupe sont effectuées dans des juridictions qui permettent de contribuer aux objectifs stratégiques, notamment en termes de développement des territoires et de respect des droits humains et sociaux. Elles respectent les normes environnementales les plus strictes.

Les collaborateurs du groupe appliquent des règles d'éthique professionnelle et de déontologie destinées à prévenir les conflits d'intérêts et à empêcher les formes de corruption active ou passive. Les collaborateurs font l'objet de formations permanentes leur permettant de respecter et faire respecter les objectifs du groupe.

L'ensemble des activités quelle que soit leur localisation s'inscrit dans les plus hauts standards de lutte contre la corruption, contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et contre la fraude fiscale.

Plus généralement, les activités du groupe respectent strictement les lois et les règlements applicables, les orientations et recommandations des autorités de surveillance et les bonnes pratiques de la profession.

Les produits et services proposés traduisent des engagements forts de long terme conciliant une prise de risques limitée des clients et de la banque. Ils sont conçus pour répondre à un besoin réel du client tout en évitant les préjudices potentiels.

Le mode et les canaux de distribution permettent d'encadrer les pratiques commerciales et protéger les intérêts des clients dans un objectif de conseil adapté et de transparence des produits et des services ainsi que des commissionnements.

La gestion du fonds de commerce respecte également ces principes. Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques de non-conformité, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, la BFCM et ses filiales refusent par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs. Les politiques sectorielles renforcent les engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour rejoindre au plus vite la trajectoire déterminée par l'Accord de Paris sur le climat.

Les indicateurs de risques de conformité sont communiqués par la direction de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la direction de la conformité de la CNCM, dans le cadre du reporting consolidé conformité et LCB-FT.

3.5.12.2.2.6.2 Politiques sectorielles

La BFCM et ses filiales appliquent les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui permettent de définir un ensemble de règles encadrant les opérations proposées à des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre mais également ayant des impacts négatifs sociaux, environnementaux (cf. sections 3.5.2 et 3.5.4) ou sur la santé et des risques financiers (IROs 38 et 39).

Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble des entités sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles peuvent faire l'objet de révision chaque fois que nécessaire.Les politiques sectorielles et leurs évolutions sont systématiquement soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

L'ensemble des politiques sectorielles sont disponibles sur le site : https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/nos-politiques-sectorielles.html

Les expositions liées aux secteurs d'activité éligibles à une politique sectorielle font l'objet d'un suivi dédié. Ce reporting spécifique intègre le dispositif de suivi des risques présenté au comité des risques (organe exécutif) et au comité de suivi des risques groupe (organe délibérant).

Intégration des critères ESG à l'octroi de financement

En amont de toute décision de crédit, une grille sectorielle adossées à ces politiques doit être complétée par les chargés d'affaires entreprises.

En complément des grilles sectorielles, un questionnaire ESG permet d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises (dont le respect des droits de l'homme). Les critères retenus sont les suivants :

- environnement : la réduction des gaz à effet de serre, la consommation d'électricité, la gestion des ressources, la gestion des déchets, la prévention des risques environnementaux, etc ;
- social : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés, la prévention des accidents, la chaine de sous-traitance, etc ;
- gouvernance : la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration, etc.

Il en ressort un score qui correspond à la performance extra-financière du client.

La complétude du questionnaire ESG et des grilles d'analyse sectorielles est de la responsabilité des chargés d'affaires entreprises.

Autre engagement sectoriel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé le Tobacco-Free Finance Pledge, actant ainsi son désengagement de l'industrie du tabac pour ses activités de financement et d'investissement. Soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2003 et vise à limiter l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement des activités liées à l'industrie du tabac. Cet engagement concerne l'ensemble des entités du groupe.

3.5.12.2.2.7 Politique fiscale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intègre indistinctement l'alliance de 14 Fédérations de Crédit Mutuel et des caisses de Crédit Mutuel adhérentes qui sont affiliées à l'agrément collectif d'exercice de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial, ainsi que l'ensemble des entités sous leur contrôle, met en œuvre une politique fiscale responsable, citoyenne et éthique, en lien avec ses valeurs mutualistes et ses engagements en tant qu'entreprise à mission, pour ce qui concerne tant sa fiscalité propre que la fiscalité afférente aux relations avec ses clients et à leurs opérations, en France et dans tous les États et territoires étrangers où il exerce ses activités.

Les principes fiscaux mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans le respect de ses valeurs de banque coopérative et mutualiste et de son statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- s'interdit toute acte d'évasion fiscale pour lui-même et ses filiales en refusant toute opération pour compte propre qui ne serait pas en réelle adéquation avec ses activités commerciales et financières et dont le but serait à seule fin d'optimisation fiscale ;
- a une politique fiscale responsable et respectueuse de l'ensemble des législations et réglementations fiscales applicables en France et dans les États et territoires étrangers où il exerce ses activités, conformément à la lettre et à l'esprit des droits nationaux et des conventions internationales ;
- veille à maintenir avec les administrations fiscales des États et territoires où il exerce ses activités, une relation fondée sur la transparence et la coopération ;
- veille, dans ses relations avec ses clients, à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations qu'ils réalisent avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- s'interdit de faciliter ou de contribuer à la réalisation, au profit de ses clients, d'opérations qui pourraient caractériser un abus de droit fiscal, favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale ou empêcher la transmission d'informations aux administrations fiscales ;
- met en œuvre l'ensemble des réglementations et des obligations déclaratives visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale

3.5.12.2.2.7.1 Une politique fiscale responsable, éthique et transparente vis-à-vis des administrations fiscales

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tant en France que dans les États et territoires étrangers où il exerce ses activités :

- s'interdit toute opération pour son propre compte qui ne serait pas en réelle adéquation avec ses activités commerciales et financières, et dont le but serait à seule fin d'optimisation fiscale ;
- s'assure de la conformité de ses opérations tant avec l'esprit que la lettre de la législation et de la réglementation fiscales locales, compte tenu des dispositions des conventions internationales le cas échéant applicables ;
- s'assure du respect de ses obligations déclaratives ;
- s'assure du paiement à bonne date des impôts, taxes et retenues à la source, afférents à ses activités ;
- veille à maintenir une relation transparente avec les administrations fiscales locales, notamment dans le cadre des contrôles diligentés par celles-ci.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à respecter dans tous les pays où il exerce ses activités, l'ensemble des règles fiscales applicables conformément aux conventions internationales et aux lois nationales visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met notamment en œuvre les obligations déclaratives résultant :

- de la recommandation de l'OCDE relative au Reporting Pays par Pays (Country By Country Reporting dite DAC 4) ;
- des obligations en matière de prix de transfert, en établissant annuellement une documentation prix de transfert conforme aux recommandations OCDE et aux exigences de la législation fiscale des États où il est établi (local file comprenant les informations spécifiques à l'entité concernée) à laquelle s'ajoute une documentation comprenant les informations générales sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale (master file).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie chaque année, conformément aux dispositions de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier, des informations sur ses implantations incluses dans son périmètre de consolidation, présentant, pays par pays, le produit net bancaire réalisé, le résultat, les effectifs et les charges fiscales (impôts courants et impôts différés) et sociales correspondantes (cf. chapitre 6 - paragraphe 6.2 - note 2d). Cette publication témoigne de la réelle substance économique des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les États et territoires où il exerce ses activités.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'établissement et n'exerce pas d'activité dans un État ou territoire non coopératif (ETNC) sur le plan fiscal, figurant dans la liste établie par la France en application des dispositions de l'article 238-0 A du Code général des impôts et dans celle établie par l'Union européenne.

3.5.12.2.2.7.2 La conformité fiscale des clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- veille à informer ses clients de leurs obligations déclaratives fiscales, afférentes à leurs opérations avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- s'interdit de faciliter ou de contribuer à la réalisation, au profit de ses clients, d'opérations qui auraient pour seul but d'éluder l'impôt, de favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale ou d'empêcher la transmission d'informations aux administrations fiscales ;
- veille à ce que les activités transfrontières soient exercées dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur dans le pays de résidence du client.

3.5.12.2.2.7.3 Le respect des obligations françaises et internationales d'identification et de transmission de données à caractère fiscal

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille au respect des obligations en matière d'échange automatique d'informations (EAI) sur les comptes financiers selon une norme commune de déclaration (CRS pour Common Reporting Standard), dite DAC 2, et par la directive 2018/822/UE du 25/05/2018 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, dite DAC 6.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre la règlementation américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) aux termes des accords intergouvernementaux (*InterGovernmental Agreement* - IGA) signés par les États-Unis avec les autres États, dont l'IGA entre la France et les États-Unis signé le 14/11/2013 en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers.

À cet effet, toutes les banques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont enregistrées auprès de l'Administration fiscale américaine (Internal Revenue Service - IRS) en qualité de Foreign Financial Institution (FFI).

3.5.12.2.2.8 Prévention et détection des opérations relatives aux abus de marchés

Outil mis en place

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé depuis 2015 de se doter d'un outil de détection automatisée des opérations suspectes *Protegent Market Abuse*. Les déploiements des différentes instances Métiers ont été réalisées entre 2015 et 2018.

L'outil de détection génère quotidiennement des alertes. Le traitement des signaux est centralisé à la direction de la conformité. Cette organisation centralisée pour les opérations de tenue de compte conservation de la BFCM ;

L'équipe intégrité des marchés est en charge du traitement de l'ensemble des alertes générées par l'outil de détection. Lorsque l'alerte ne peut être levée, elle est transmise au responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI) de l'entité pour investigation complémentaire et analyse approfondie. Le RCSI est alors responsable, si le soupçon est confirmé, de l'établissement d'une Déclaration d'Opérations Suspectes à l'Autorité des marchés financiers.

Le responsable de l'équipe intégrité des marchés est également destinataire des déclarations transmises à l'AMF et peut diligenter des contrôles complémentaires.

En 2023, après une étude d'opportunité d'une migration des différentes plateformes vers une plateforme unique, Le Projet DABM Transverse , migration vers Trading Compliance Manager a été engagé avec validation et mise en œuvre programmée pour 2024/S1 2025.

Formation des collaborateurs

La direction conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé en septembre 2019 un module de formation de type e-learning relatif aux abus de marché. Il a été revu en 2021, pour mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

La direction conformité organise des sessions pour les nouveaux acteurs de conformité un parcours conformité ou des ateliers pratiques pour une formation à l'outil de détection.

Cette formation avait deux objectifs :

- connaitre le dispositif de surveillance (organisation du contrôle, périmètre de contrôle et algorithmes de détection) ;
- savoir utiliser l'outil *Protegent Market Abuse (*les différents menus, le statut d'un alerte et les tableaux de bord).

Un module e-learning de niveau 2 a été créé en 2023, module expert en cours de déploiement pour métiers plus explosés aux risques abus de marché.

3.5.12.2.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3, G1-4)

3.5.12.2.3.1 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la corruption est en place, conforme à la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin II) qui s'appuie sur un ensemble de procédures internes (regroupées dans le guide anticorruption diffusé sur l'intranet) et d'actions spécifiques :

- des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts ; un corps de règles de déontologie et de bonne conduite ;
- la formation du personnel relative au respect des bonnes pratiques commerciales et à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- l'obligation de déclaration des cadeaux et avantages reçus ou offerts ;
- un système d'alerte interne dédié aux collaborateurs internes et externes ;
- un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ;
- un dispositif d'évaluation des tiers ;
- un plan de contrôle et d'évaluation interne de l'application de ces mesures.

Le dispositif de lutte contre la corruption s'applique à tous les salariés, techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Le texte "Politique de lutte contre la corruption", qui reprend synthétiquement le détail de ce dispositif, est public et diffusé sur les sites internet (BFCM et CIC).[1]

La direction de la conformité groupe est notamment chargée de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser, en s'appuyant sur les services compétents (contrôle périodique…), les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La conformité dispose d'une indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

La procédure relative à la centralisation des dysfonctionnements précise que la remontée des dysfonctionnements pour le Groupe est réalisée au niveau du comité de contrôle et de conformité présidé par un membre de l'exécutif du groupe. Ce comité informe, autant que de besoin, l'organe délibérant par l'intermédiaire du comité d'audit et des comptes Groupe.

En cas d'allégation de corruption, le dossier est traité par le responsable hiérarchique concerné qui peut ensuite s'adresser à la direction de la conformité ou à la direction du contrôle périodique, qui mèneront des investigations complémentaires. Cela peut aussi être traité par les services de conformité LAB-FT dans le cadre de la lutte anti-blanchiment. Les situations les plus graves et de montant significatif sont ensuite transmises pour information au comité de contrôle et de conformité (local ou groupe) auquel assiste le directeur général (ou transmises directement à celui-ci).

Les formations

Le module d'autoformation (e-learning) sur la corruption est diffusé à un rythme bisannuel (dernièrement en 2023). Il porte sur le cadre juridique et la loi Sapin II, les définitions de la corruption, le dispositif de prévention en place ainsi que des cas pratiques, etc. Il est obligatoire à tous salariés du groupe et à toutes fonctions, y compris les plus à risque.

Les fonctions les plus exposées, selon les entités et métiers,concernent notamment les dirigeants, les responsables engagements, commerciaux, grandes entreprises, affacturage et crédit-bail, les responsables de marché, financements spécialisés, capital investissement et gestion d'actifs, les responsables conformité, contrôle permanent, contrôle périodique et risques, les responsables achats, finance, juridique, ressources humaines et secrétariat général, etc.

Formation à la prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Personnes les plus exposées ayant reçu une formation spécifique
Part des salariés ayant participé à la formation	96 %

Une formation complémentaire à distance sur la lutte contre la corruption a été mise en place sur 2023-2025 auprès d'environ 1200 personnes. Il s'agit des fonctions les plus exposées, notamment les organes de direction. Une formation anticorruption est également dispensée aux administrateurs dans le cadre de l'Université Mutualiste.

Ce module de formation adressé à tous les salariés inclut la formation aux procédures de signalement.

Les membres des organes d'administration ont accès, *via* l'offre de l'Université Mutualiste, à deux formations concernant la prévention et la détection de la corruption et des pots de vin :

- module « Agir contre la corruption » qui est une formation au format vidéo et disponible sur le site de l'Université Mutualiste ;
- module « Maîtriser les enjeux de la conformité bancaire » qui est une conférence enregistrée en 2023 et disponible en replay sur le site internet de l'Université Mutualiste.

[1] https://www.cic.fr/fr/guides-et-informations-reglementaires.html
https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/espace-conformite/know-your-customer.html

Dans les deux cas, le suivi de cette formation est conclu par la mise à disposition d'un diagnostic de compétences sur le portail de l'administrateur.

Autre moyen pour chercher à faire valoir des intérêts particuliers dans un processus décisionnel

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, modifié par la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », supervisé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de s'inscrire sur le répertoire numérique de la HATVP qui assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics ;
- la déclaration annuelle d'activités dans les trois mois de la clôture de l'exercice comptable.

La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel, appliquant la réglementation en vigueur relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique HATVP ainsi que l'envoi des rapports annuels respectifs à cette autorité

Les déclarations sont disponibles sur le site de la HATVP : https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/

3.5.12.2.3.2 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin (G1-4)

Aucune condamnation ou amende pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption n'a été relevée en 2024 concernant les dirigeants de la BFCM et ses filiales.

3.5.12.2.4 Relations avec les fournisseurs (G1-2)

3.5.12.2.4.1 Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

La BFCM et ses filiales sont conscientes de leurs impacts sur les pratiques de ses fournisseurs.

En n'alignant pas la gestion des fournisseurs avec les objectifs globaux de durabilité du groupe et en choisissant des fournisseurs qui n'adhèrent aux principes de durabilité, la BFCM et ses filiales, non seulement peuvent dégrader leur image de marque responsable et celle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, mais aussi contribuer négativement à la société et à l'environnement. C'est pourquoi, la BFCM et ses filiales participent à l'élaboration de dispositifs et appliquent des règles définies au niveau du groupe pour une gestion durable des relations avec ses fournisseurs.

3.5.12.2.4.1.1 Entrée et suivi des fournisseurs et intermédiaires externes

Le projet KYS *(Know Your Supplier)* consiste en la mise en place d'un processus permettant de connaître et d'évaluer l'intégrité des fournisseurs et intermédiaires externes (sont inclus les tiers bénéficiaires d'action de sponsoring ou de mécénat).

Ce processus aura pour vocation à approuver, ne pas engager ou mettre un terme à la relation, adapter le niveau de vigilance en fonction du profil de la relation envisagée et optimiser les mesures de prévention et de détection de la corruption. Ce dispositif d'évaluation s'articulera avec le dispositif LCB-FT.

L'évaluation automatisée, en cours de développement, intégrera aussi les autres dispositions de la loi Sapin 2, les recommandations publiées par l'AFA (Agence Française Anticorruption) ainsi que les documents liés à l'attestation de l'obligation de vigilance (Kbis, attestation URSSAF, et la Liste Nominative des Travailleurs Étrangers (LNTE)).

Le chantier concerne l'ensemble des entités du groupe.

Le projet est en cours de développement, la qualification est prévue en juin 2025 pour un premier pilote (Sofédis) en septembre 2025. Le déploiement au sein du groupe démarra en janvier 2026.

3.5.12.2.4.1.2 Politique achat

La politique achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déployée auprès de toutes les entités (y compris la BFCM et ses filiales), intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme, mais également sur la mise en œuvre des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes.

Des travaux sont en cours pour établir une politique d'achat ESG renforcée et harmonisée au niveau du groupe.

3.5.12.2.4.1.3 Charte fournisseur

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (y compris la BFCM et ses filiales) renforce son engagement en proposant à l'ensemble de ses fournisseurs la signature d'une charte des achats durables et responsables. Cette charte reprend les engagements internes de la politique d'achats afin de garantir des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche respectueuse des enjeux de développement durable.

En signant cette charte, le fournisseur s'engage à :

- respecter les droits humains et les libertés fondamentales, ainsi que la santé, la sécurité des personnes et de l'environnement ;
- garantir les droits des salariés et se conformer aux législations applicables en matière de protection des données personnelles ;
- mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- disposer de procédures internes garantissant la conformité aux lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption.

Les fournisseurs ont également la possibilité de signaler d'éventuels manquements *via* une adresse mail dédiée.

Des travaux sont en cours pour renforcer l'intégration des enjeux environnementaux et de biodiversité au sein de la charte.

	31/12/2024
Nombre de fournisseurs	5 941
dont signataires de la charte fournisseurs	87 %

**Périmètre CCS (logistique, support production bancaire).*

En complément, TARGOBANK a publié en 2024 une déclaration de principe sur le respect des droits de l'homme[1] qui s'applique aux relations fournisseurs, mais aussi aux relations avec les clients et aux collaborateurs.

3.5.12.2.4.1.4 Prestations externalisées critiques ou importantes

La BFCM et ses filiales appliquent le principe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de faire très peu appel à l'externalisation, et ce, dans tous les domaines, y compris informatique.

[1] https://www.targobank.de/de/amc-content/pdf/11-12/grundsatzerklaerung.pdf

Il s'agit de privilégier dans la mesure du possible, la conservation en intra-groupe des activités cœur de métier et/ou les plus stratégiques afin de garder les ressources clés en interne.

Le recours à l'externalisation permet de maîtriser les coûts tout en maintenant le niveau de qualité et de sécurité attendu, tant d'un point de vue utilisateur que réglementaire, d'être réactif vis-à-vis des évolutions du marché et de rester flexible face aux demandes et besoins des métiers.

L'externalisation hors du groupe est circonscrite à des processus spécifiques intégrant notamment un processus d'entrée en relation qui inclut la formalisation de la relation par un contrat, la rédaction d'accord de niveau de service et la constitution d'un dossier prestataire. Une analyse de risque, nécessitant une expertise particulière ou permettant de répondre aux besoins spécifiques d'entités ainsi qu'un processus de qualification des prestations encadrent également le dispositif d'entrée en relation.

De plus, la démarche d'externalisation respecte les principes forts en matière de durabilité et s'engage à adopter et promouvoir des principes universels en matière de droits de l'homme, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Les acteurs du processus intègrent au contrat la clause RSE et en annexant au contrat la charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables.

Le cadre procédural relatif au contrôle de l'externalisation des « fonctions critiques ou importantes », élaboré par les fonctions centrales de risque, de contrôle permanent et de conformité, comprend la stratégie, la politique globale d'Externalisation qui établit le cadre du dispositif, la procédure d'Externalisation et ses documents ainsi que des chartes de contrôle spécifiques à certains centres de métiers prestataires internes.

Ces documents sont actualisés a minima annuellement. Le processus d'externalisation, conformément aux dispositions réglementaires (art 239 du décret 3 novembre 2014) s'inscrit dans une politique formalisée de contrôle des prestataires (procédure, contrôle, reporting). Chaque entité mettant en place un dispositif de sous-traitance doit établir un contrat écrit avec le prestataire.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse, à travers des clauses et annexes spécifiques, les modalités d'application, à savoir : les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours et le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les exigences règlementaires relatives à la protection des informations confiées et à l'accès pour la supervision : BCE / ACPR (ou l'AMF) aux informations liées à l'externalisation, doivent également être reprises. Plus généralement, le contrat doit se conformer aux lois et règlements applicables à l'entité.

Chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs pour chaque prestation critique ou importante externalisée.

Fournisseurs et résilience opérationnelle numérique

Le cadre réglementaire européen DORA[1] vise à assurer la résilience opérationnelle des entités financières et des prestataires de services TIC[2].

Parmi les exigences, il impose aux institutions financières de renforcer la surveillance des fournisseurs tiers, notamment ceux qui fournissent des services informatiques critiques. DORA demande la mise en place de contrats robustes, la réalisation d'audits réguliers et l'évaluation des capacités des fournisseurs à gérer les cyber-risques.

Un nombre extrêmement limité d'entités fait appel à des prestataires externes pour certains services informatiques. Des politiques robustes pour identifier, évaluer, surveiller et gérer les risques liés aux TIC. Elle a également développé des mécanismes efficaces pour détecter, signaler et résoudre les incidents majeurs liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les risques liés aux prestataires tiers de services TIC, de premier niveau, sont gérés en tant que partie intégrante du risque lié aux TIC. Les prestataires de service TIC de second niveau sont suivis dans le cadre de la chaine de sous-traitance.

Sont adoptés :

- une stratégie de risques liés aux tiers fournisseurs dont les prestataires tiers de services TIC ;
- une politique de gestion des tiers fournisseurs dont les prestataires tiers de services TIC, qui soutiennent notamment des fonctions critiques ou importantes ;
- une procédure opérationnelles de gestion des tiers fournisseurs dont les prestataires tiers de services TIC.
- l'ensemble des documents permettant de satisfaire aux exigences de DORA complètent le corpus procédural. Dans ces documents sont intégrés les règles, les responsabilités et les processus, pour chaque phase principale du cycle de vie de l'accord contractuel signé avec un prestataire TIC.

Ces documents sont actualisés à minima annuellement.

Les entités de la BFCM, en lien avec les prestataires de services TIC intragroupes et les prestataires de services TIC hors groupe, réalisent notamment les actions suivantes:

- évaluent les risques liés aux prestataires tiers de services TIC et identifient les fournisseurs critiques.
- définissent des accords contractuels incluant des exigences de résilience.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse, à travers des clauses et annexes spécifiques, les modalités d'application, à savoir, les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours et le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les entités concernées contrôlent, au moins annuellement, la conformité des contrats des prestataires de services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes et procèdent à une mise à jour des analyses de risques.

3.5.12.2.5 Informations spécifiques à l'entité

3.5.12.2.5.1 Politique de vote et d'engagement actionnarial des sociétés de gestion

Les informations mentionnées ci-dessous concernent le Groupe La Française et Crédit Mutuel Asset Management.

Concernant la Banque de Luxembourg Investments SA (BLI), autre société de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sa politique d'engagement et de vote est consultable sur le site suivant: https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/notre-maison/investissement-responsable

3.5.12.2.5.1.1 Gouvernance

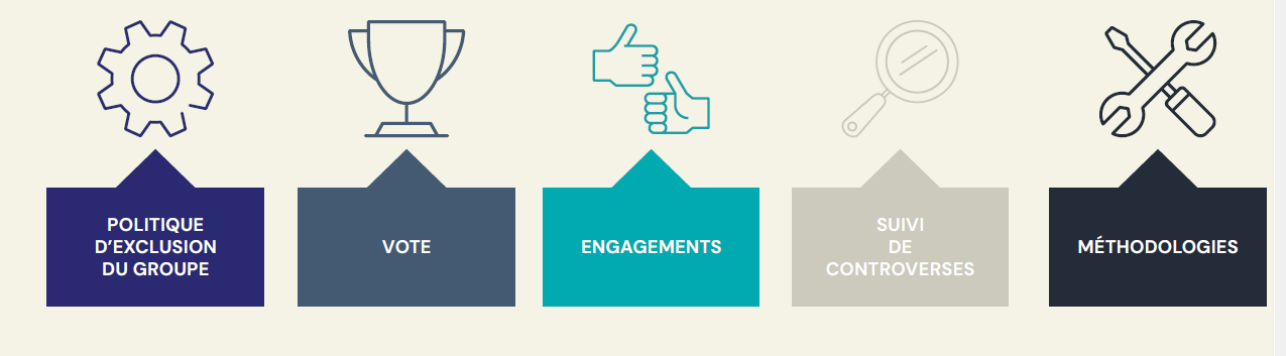
Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management ont entamé l'année 2024 en tant qu'entités indépendantes et ont de ce fait déployé leurs propres politiques de vote et d'engagement au cours de cette année. L'absorption de La Française Asset Management par Crédit Mutuel Asset Management a été effective le premier mai 2024, alors que la saison des assemblées générales et de l'exercice des droits de vote était largement entamée ainsi que que les actes d'engagement. Les politiques ont été poursuivies telles que sur la fin de l'année. Elles sont désormais harmonisées pour la saison 2025 de vote et d'engagement.

[1] *Digital operationnal resilience act.*
[2] *Technologie de l'information et de la communication.*

La gouvernance des politiques de vote et d'engagement est assuré par le comité *stewardship* [1] qui définit, revoit et approuve chaque année les politiques suivantes :

- politiques sectorielles, exclusions ;
- politique de vote ;
- politique d'engagement ;
- politique en matière de controverses.

Il s'assure également de la mise en œuvre de ces politiques, décide des dérogations sur la base des cas spécifiques qui lui sont présentés et communique trimestriellement les listes d'exclusions et les comptes-rendus des décisions.



Ses membres votants sont le directeur général (vote déterminant), le directeur des investissements (CIO), le directeur des risques ou directeur de la conformité, le directeur de la stratégie et coordination durabilité groupe.

3.5.12.2.5.1.2 Politiques et actions

Crédit Mutuel Asset Management est convaincu que de bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'homme, environnementale et de gouvernance contribuent à renforcer la situation financière de l'entreprise, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation. C'est pourquoi, la société de gestion met en œuvre une démarche de *stewardship* dont la finalité est d'accompagner les entreprises vers des pratiques plus durables.

À ce titre, Crédit Mutuel Asset Management utilise les outils d'un actionnariat actif et a ainsi mis en place une politique de vote spécifique dont il rend régulièrement compte *via* un rapport annuel et un accès en ligne au détail de ses votes aux assemblées générales.

L'engagement ESG est le deuxième outil en matière de *stewardship* et fait l'objet d'une politique revue annuellement.

3.5.12.2.5.1.2.1 Principes de la politique de vote

Pour Crédit Mutuel Asset Management comme pour La Française Asset Management, les principes fondamentaux qui guident la politique de vote sont les suivants:

La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds.

Les sociétés de gestion définissent leurs principes de vote pour une application à l'ensemble des sociétés pour lesquelles elles exercent leurs droits de vote. Néanmoins l elles peuvent prendre en compte les caractéristiques de chacune des sociétés avant d'exercer leurs droits de vote notamment en ce qui concerne les entreprises de petite taille. Par ailleurs, elles intègrent les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise.

En tant qu'investisseurs responsables, les sociétés de gestion accordent une attention particulière aux structures et pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles elles investissent au nom de leurs clients et des fonds dont elles sont la société de gestion de portefeuille. Des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et transparentes génèrent une valeur actionnariale à long terme et sont des éléments de maîtrise du risque. L'équipe responsable de la mise en œuvre de la politique de vote est régulièrement amenée à interroger les sociétés sur les résolutions proposées en Assemblée Générale et à leur faire part des principaux éléments de la politique de vote de la société de gestion.

Outre les comptes annuels complets de l'entreprise, le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale et les rapports des commissaires aux comptes, il convient, pour un vote éclairé, de disposer des éléments nécessaires à l'appréciation des résolutions, entre autres celles concernant les éléments et la politique de rémunération, les conventions règlementées et les nominations d'administrateurs.

La divulgation des informations concernant la situation, les résultats financiers de la société et sa gouvernance doit être effectuée en temps utile, de manière précise et transparente. Un audit annuel doit être réalisé par un auditeur indépendant au profit des actionnaires. Au cas où ces informations ne seraient pas fournies dans des délais suffisants, les sociétés de gestion peuvent être amené à voter contre les résolutions correspondantes et les quitus en correspondance.

En outre les sociétés de gestion développent des politiques spécifiques sur certains éléments en lien avec des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Ces demandes spécifiques sont décrites dans les politiques de vote de chacune des sociétés de gestion et concernent par exemple:

- la diversité dans les conseils d'administration et l'indépendance des conseils et des divers comités (rémunération, audit, etc)
- l'intégration de critères ESG dans les critères d'attribution des rémunérations variables
- la démonstration d'une transparence sur la stratégie de lutte contre le changement climatique et pour les secteurs les plus carbo-intensifs la présentation en assemblée générale de cette stratégie (*say on climate*).

Ces politiques, mises à jour tous les ans, sont disponibles sur leur site :

https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politique-de-vote.html

https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2025/politique-de-vote2025.pdf

3.5.12.2.5.1.2.2 Exercice des droits de vote

Crédit Mutuel Asset Management comme La Française Asset Management ont recours au même prestataire de service pour l'exercice des droits de vote : le fournisseurs ISS (Institutional Shareholders Services). Aussi la description de la politique

[1] *Le terme stewardship s une politique active en tant qu'actionnaire ou détenteur de titres hors actions comme la dette..*

d'exercice des droits de vote peut-elle se décliner pour l'entité consolidée Crédit Mutuel Asset Management sans besoin de distinguer les deux sociétés de gestion

Périmètre

La politique de vote et l'exercice des droits de vote décrits ci-après concernent l'ensemble des fonds dont Crédit Mutuel Asset Management assure la gestion financière, y compris les fonds indiciels et les fonds structurés, les FCPE dont le conseil de surveillance a délégué à Crédit Mutuel Asset Management l'exercice du droit de vote ainsi que les SICAV dont la convention de délégation de gestion prévoit l'exercice du droit de vote par la société de gestion délégataire. S'y rattachent également les fonds ayant fait l'objet par Crédit Mutuel Asset Management d'une délégation de gestion financière à des structures du groupe Crédit Mutuel.
Il ne peut être envisagé de communiquer le nombre de titres détenus, sauf à l'émetteur (à l'exclusion de tout conseil), hors période d'opération financière.

Cession temporaire de titres

Crédit Mutuel Asset Management considère que le droit de vote doit être exercé uniquement dans l'intérêt des porteurs de parts. Ainsi sauf exception dûment justifiée, les titres ne font pas l'objet de prêt en période d'Assemblée Générale.

Univers de vote

L'univers de vote concerne l'ensemble des sociétés en portefeuille, sans exception pour celles détenues au moment de l'annonce de l'Assemblée Générale ou à la record date (selon le droit local).

Exécution de vote

Crédit Mutuel Asset Management a formalisé un process de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS. Cet outil rend possible l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus par les OPC ou dans le cadre de mandats.

Organisation

Crédit Mutuel Asset Management considère que l'exercice réel du droit de vote contribue à une meilleure protection de l'intérêt des porteurs de parts d'OPC et des délégataires de mandats.

La société de gestion exerce, dans la mesure du possible, ses droits dans l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus dans des OPC et dans le cadre de mandats avec un objectif de vote sur 100% des assemblées générales. A cet effet, les sociétés de gestion ont mis en place des délégations de pouvoir (POA), nécessaires afin d'exercer leurs droits de vote dans certaines juridictions étrangères. A ce jour Crédit Mutuel Asset Management a mis en place des POA sur :

- la Suède,
- la Suisse,
- la Belgique,
- le Brésil.

Dans la majorité des cas, les votes sont effectués à distance *via* une plateforme de proxy voting en application de la politique de vote retenue. Toutefois pour certaines sociétés, en plus de voter de manière électronique, un formulaire de vote doit être rempli transmis au sous dépositaire/agent ou directement à la société afin que les votes exprimés puissent être pris en compte.

Au sein de l'équipe de Crédit Mutuel Asset Management, une personne a la responsabilité du *stewardship*, activité qui regroupe le vote et l'engagement. En outre, un analyste a spécifiquement la charge du vote aux assemblées générales. Il s'appuie sur les analyses des résolutions effectuées par ISS et par les analystes du pôle d'analyse financière et ESG et coordonne la réponse aux alertes conduisant le cas échéant à un vote différent de celui recommandé par ISS.

Au cas où le respect de l'intérêt des clients porteurs de parts pourrait nécessiter de s'écarter de la politique de vote du Crédit Mutuel Asset Management, la décision en reviendrait au comité *stewardship* de Crédit Mutuel Asset Management dont les membres votants sont le directeur général (vote déterminant), le directeur des investissements (CIO), le directeur des risques ou directeur de la conformité, le directeur de la stratégie et coordination durabilité groupe. Il en serait de même si une thématique non prévue dans la politique de vote apparaissait. Ce comité *stewardship* se réunit alors autant que de besoin.

Politique de vote responsable et publications

La politique de vote responsable de Crédit Mutuel Asset Management repose sur la politique Sustainability Policy d'ISS disponible (en anglais) sur leur site, complétée des principes de vote et des exigences spécifiques à Crédit Mutuel Asset Management (*custom policy*) décrites dans ce document.

Le rapport sur la politique de vote au titre de l'année écoulée est disponible ici, il est publié sur le site de Crédit Mutuel Asset Management dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice.

Le détail des votes de Crédit Mutuel Asset Management sur les trois dernières années est disponible ici.

Dépôts de résolutions

Le cas échéant Crédit Mutuel Asset Management peut être amené à soutenir le dépôt par des actionnaires minoritaires de résolutions en ligne avec les principes de ce document « La politique de vote».

Il est à noter que Crédit Mutuel Asset Management n'est pas favorable aux résolutions liées (vote bloqué) ; celles-ci font l'objet d'un vote négatif dès lors que l'un des termes n'est pas conforme à la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management.

De façon générale, les résolutions portent sur une durée d'effet limitée, de l'ordre de dix-huit mois à deux ans, pouvant aller jusqu'à trois ou quatre ans pour les nominations d'administrateurs et six ans pour les commissaires aux comptes.

3.5.12.2.5.1.2.3 Politique d'engagement actionnarial

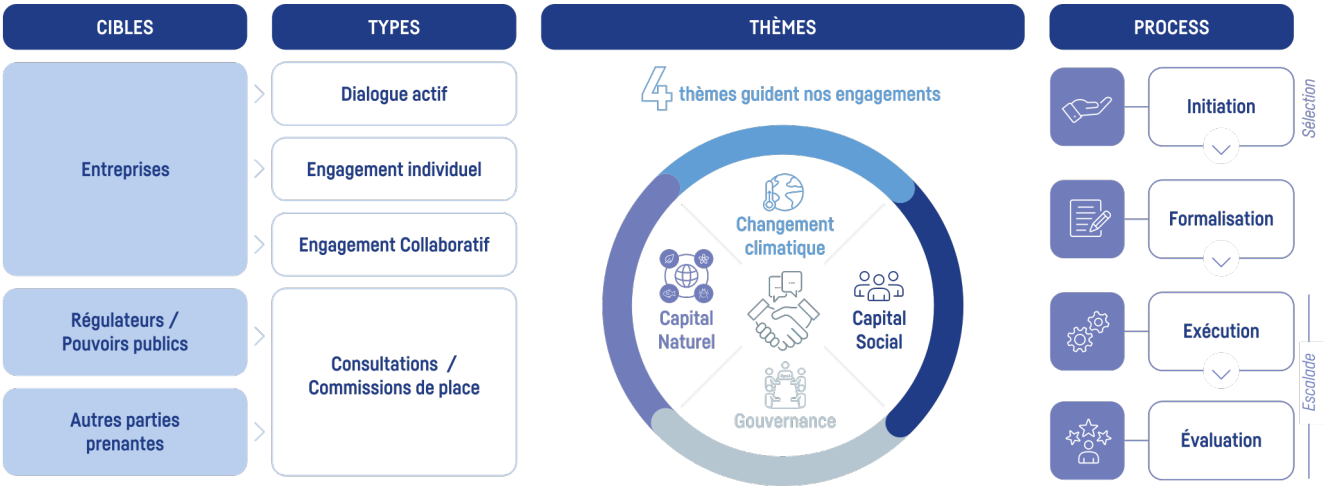
Politique d'engagement actionnarial de Crédit Mutuel Asset Management

Si l'engagement ESG peut être mené dans différents cadres et contextes, il repose de manière générale sur un dialogue mettant l'accent sur les thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance avec les entreprises dans lesquelles Crédit Mutuel Asset Management investi ou pourrait envisager d'investir ou avec l'écosystème de celles-ci ou l'écosystème financier. Il peut se pratiquer individuellement ou de manière collaborative - plusieurs investisseurs unissant leurs forces pour transmettre leurs messages et questions à une entreprise ou des entreprises ou à des décideurs politiques, des gouvernements, des autorités de régulation, etc.

Crédit Mutuel Asset Management décline sa stratégie d'engagement ESG autour de cinq types d'engagements :

- le dialogue actif qui comprend les interactions régulières entre les gérants, analystes et représentants des sociétés ;
- l'engagement individuel avec la direction de l'entreprise ou ses représentants pour susciter des changements positifs dans les sociétés de notre portefeuille
- l'engagement collaboratif avec les entreprises et les autres investisseurs pour unir les forces, partager les connaissances et développer les meilleures pratiques sur le marché ;
- consultations et commissions de place ;
- ces actions peuvent être directement liées à l'exercice de les droits de vote de Crédit Mutuel Asset Management ou advenir dans un cadre spécifique, de manière ponctuelle ou récurrente.

Le graphe ci dessous reprend les différents éléments de la politique d'engagement détaillés dans la politique d'engagement.



Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de Crédit Mutuel Asset Management un investisseur actif. Cette responsabilité s'exerce, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions,
- par l'engagement ESG quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels.

Bien que Crédit Mutuel Asset Management soit, en règle générale, un investisseur minoritaire, la société de gestion peut prendre certaines mesures pour influencer les changements qu'elle souhaites voir mis en œuvre. À cet égard, Crédit Mutuel Asset Management soutient des actions collectives, tout en utilisant de manière sélective sa capacité à engager des dialogues individuels avec les entreprises, lorsqu' elle pense que son analyse approfondie peut faire la différence.

Les actions d'engagement font l'objet d'un reporting dans le rapport d'engagement ou rapport *stewarship*.

3.5.12.2.5.1.3 Indicateurs et cibles

Sociétés de gestion	2024
Nombre d'AG auxquelles les sociétés de gestion ont participé	1 726
Nombre de résolutions soumises	22 961
Nombre de résolutions approuvées	16 548
Taux d'approbation des résolutions	72 %

3.5.12.2.5.2 Politique de vote et d'engagement actionnarial des assurances

3.5.12.2.5.2.1 Politique d'engagement actionnarial

Dans le cadre de la gestion de son actif général, le GACM applique depuis plusieurs années une politique d'engagement actionnarial. Celle-ci présente le cadre général de la démarche d'engagement actionnarial et précise les conditions dans lesquelles le GACM entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en direct par l'ensemble de ses entités, y compris de ses filiales étrangères. La politique est mise à jour autant que nécessaire, et a fait l'objet d'une validation en directoire. L'équipe ESG est responsable de son application en continu et un bilan annuel de son application est présenté dans le rapport ESG du GACM, également validé en directoire. La politique d'engagement actionnarial a été définie conformément à la directive (UE) 2017/828 et à l'article 198 de la loi n° 2019-486 dite « loi Pacte » du 22 mai 2019.

3.5.12.2.5.2.2 Leviers d'actions

L'exercice des droits de vote

Le premier levier actionné par le GACM afin d'orienter les entreprises vers des trajectoires plus durables consiste en l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues. La politique de vote suivie par le GACM prend en considération des critères financiers et extra-financiers. Elle fait la promotion des meilleures pratiques environnementales, de travail juste, de non-discrimination et de protection des droits humains. Cette politique s'appuie notamment sur des cadres internationaux de référence comme l'initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les principes pour l'investissement responsable et le Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, les travaux du CERES, de la Global Reporting Initiative (GRI) ou encore des directives européennes en matière sociale et environnementale. Pour ce faire, le GACM s'appuie notamment sur les recommandations de vote fournies par un organisme de conseil en vote reconnu.

Le dialogue avec les entreprises

Le second levier d'engagement actionnarial du GACM réside dans le dialogue avec les entreprises dans lesquelles il investit. Ce dialogue peut se faire de manière bilatérale entre le GACM et l'entreprise concernée, ou dans une action collective avec d'autres actionnaires, *via* des réunions en présentiel, des visioconférences ou des échanges par écrit. Divers sujets peuvent être abordés, tant sur des questions de gouvernance ou de stratégie d'entreprise que sur des sujets extra-financiers. Le dialogue actionnarial permet de s'assurer de la bonne gestion des risques ESG par les entreprises. Le GACM cherche notamment à limiter les impacts négatifs de celles-ci, et à les engager dans une démarche plus durable. Le GACM peut par exemple encourager les entreprises à définir une stratégie d'alignement de leurs activités sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, à réduire leurs dépendances aux énergies fossiles, à tenir compte de leurs dépendances et pressions sur la biodiversité, ou plus généralement à plus de transparence financière ou extra-financière.

En 2024, le GACM a un taux de participation en assemblées générales de 90 %.

3.5.13 Annexe tableaux Taxonomie banque

Sommaire

Modèles généraux

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR)
Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur
Modèle 3 - ICP Green asset ratio encours
Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux
Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie

3.5.13.1 Modèles généraux

3.5.13.1.1 Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR)

3.5.13.1.1.1 Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR) - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	212 558	102 184	15 541	11 616	90	798	458	8	–	39	34	–	–	–
2	Entreprises financières	56 667	13 902	2 168	–	8	75	109	5	–	12	2	–	–	–
3	Établissements de crédit	45 705	13 123	2 046	–	7	58	86	3	–	11	2	–	–	–
4	Prêts et avances	36 692	10 975	1 777	–	5	54	68	1	–	11	2	–	–	–
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 822	1 769	207	–	2	3	16	2	–	–	–	–	–	–
6	Instruments de capitaux propres	1 191	379	62		0	2	2	0		0	0	–		–
7	Autres entreprises financières	10 962	779	122	–	1	17	23	2	–	0	0	–	–	–
8	dont entreprises d'investissement	2 539	415	73	–	0	1	0	1	–	–	–	–	–	–
9	Prêts et avances	12	0	0	–	–	0	0	0	–	–	–	–	–	–
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 527	415	72	–	0	1	0	1	–	–	–	–	–	–
11	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
12	dont sociétés de gestion	166	46	5	–	0	5	10	–	–	–	–	–	–	–
13	Prêts et avances	166	46	5	–	0	5	10	–	–	–	–	–	–	–
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Equity instruments	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
16	dont entreprises d'assurance	7 399	802	119	–	6	71	728	0	–	6	–	–	–	–
17	Prêts et avances	17	8	1	–	0	1	7	0	–	–	–	–	–	–
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Instruments de capitaux propres	7 382	794	118		6	71	721	–		6	–	–		–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	1 549	–	–	–	208	–	–	–	77	–	–	–	104 510	15 548	11 616	90	837
2	650	–	–	–	34	–	–	–	4	–	–	–	14 701	2 173	–	8	86
3	503	–	–	–	11	–	–	–	4	–	–	–	13 728	2 049	–	7	69
4	237	–	–	–	10	–	–	–	4	–	–	–	11 296	1 778	–	5	65
5	263	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 048	209	–	2	3
6	3	–		–	0	–		–	0	–		–	385	62		0	2
7	147	–	–	–	23	–	–	–	0	–	–	–	973	124	–	1	17
8	111	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	527	74	–	0	1
9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0	0	–	–	0
10	111	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	527	74	–	0	1
11	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–	–		–	–
12	2	–	–	–	18	–	–	–	–	–	–	–	75	5	–	0	5
13	2	–	–	–	18	–	–	–	–	–	–	–	75	5	–	0	5
14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0
15	–	–		–	–	–		–	–	–	–	–	–	–		–	0
16	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 530	119	–	6	77
17	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15	1	–	0	1
18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	–	–		–	–	–		–	–	–	–	–	1 515	118		6	76

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
20	Entreprises non financières	17 337	5 314	1 757	–	83	724	349	3	–	27	32	–	–	–
21	Prêts et avances	15 507	4 542	1 292	–	82	722	347	3	–	27	32	–	–	–
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	670	170	79	–	0	0	0	0	–	–	–	–	–	–
23	Instruments de capitaux propres	1 161	602	386		0	1	2	0		0	0	–		–
24	Ménages	137 271	82 964	11 616	11 616	0	–	–	–	–	–				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	79 611	79 611	11 616	11 616	–	–	–	–	–	–				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	702	702	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27	dont prêts pour véhicules à moteur	2 889	2 650	0	0	0	–								
28	Financement d'administrations locales	1 278	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29	Financement de logements	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
30	Autres financements d'administrations locales	1 273	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	273 066	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Entreprises financières et non financières	244 333													
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	220 736													
35	Prêts et avances	184 060													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	28 043													
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	–													
38	Titres de créance	33 178													
39	Instruments de capitaux propres	3 497													

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
20	899	–	–	–	174	–	–	–	73	–	–	–	6 841	1 760	–	83	751
21	886	–	–	–	174	–	–	–	73	–	–	–	6 054	1 295	–	82	749
22	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	181	79	–	0	0
23	2	–		–	0	–		–	0	–		–	605	386		0	1
24	–	–	–	–									82 964	11 616	11 616	0	–
25	–	–	–	–									79 611	11 616	11 616	–	–
26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	702	–	–	–	–
27													2 650	0	0	0	–
28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–
29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–
30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33																	
34																	
35																	
36																	
37																	
38																	
39																	

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
Million EUR															
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	23 596													
41	Prêts et avances	21 419													
42	Titres de créance	2 043													
43	Instruments de capitaux propres	134													
44	Dérivés	1 701													
45	Prêts interbancaires à vue	4 166													
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	684													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	22 183													
48	**Total des actifs du GAR**	**485 624**	**102 184**	**15 541**	**11 616**	**90**	**798**	**458**	**8**	**–**	**39**	**34**	**–**	**–**	**–**
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	155 616													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	38 959													
51	Expositions sur des banques centrales	87 520													
52	Portefeuille de négociation	29 137													
53	**Total des actifs**	**641 239**	**102 184**	**15 541**	**11 616**	**90**	**798**	**458**	**8**	**–**	**39**	**34**	**–**	**–**	**–**
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD														
54	Garanties financières	31 465	10 612	4 355	–	332	2 527	1 263	26	–	48	126	–	–	–
55	Actifs sous gestion	186 707	17 645	5 480	–	834	2 977	607	23	–	105	528	21	–	102
56	dont titres de créance	61 213	5 672	1 570	–	385	742	266	3	–	48	203	1	–	46
57	dont instruments de capitaux propres	304	7	1	–	0	0	–	–	–	–	–	–	–	–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40																	
41																	
42																	
43																	
44																	
45																	
46																	
47																	
48	**1 549**	**–**	**–**	**–**	**208**	**–**	**–**	**–**	**77**	**–**	**–**	**–**	**104 510**	**15 548**	**11 616**	**90**	**837**
49																	
50																	
51																	
52																	
53	**1 549**	**–**	**–**	**–**	**208**	**–**	**–**	**–**	**77**	**–**	**–**	**–**	**104 510**	**15 548**	**11 616**	**90**	**837**
54	2 902	–	–	–	87	–	–	–	94	–	–	–	15 084	4 380	–	332	2 575
55	498	20	–	2	2 773	90	–	45	2 148	52	–	38	24 199	5 686	–	834	3 269
56	166	1	–	1	203	1	–	–	102	–	–	17	6 613	1 576	–	385	854
57	0	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–	10	1	–	0	0

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxinomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

3.5.13.1.1.2 Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du green asset ratio (GAR) - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Million EUR		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur														
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	212 558	103 805	16 223	11 495	175	1 007	517	98	–	147	40	–	–	–
2	Entreprises financières	56 667	14 492	2 461	–	15	122	76	9	–	43	2	–	–	–
3	Établissements de crédit	45 705	13 530	2 268	–	12	100	68	8	–	43	2	–	–	–
4	Prêts et avances	36 692	11 217	1 888	–	10	93	65	6	–	43	2	–	–	–
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 822	1 931	317	–	2	5	0	2	–	–	–	–	–	–
6	Instruments de capitaux propres	1 191	382	63		0	2	2	0		0	0	–		–
7	Autres entreprises financières	10 962	962	193	–	3	22	8	1	–	0	0	–	–	–
8	dont entreprises d'investissement	2 539	521	120	–	1	2	0	1	–	–	–	–	–	–
9	Prêts et avances	12	1	1	–	–	0	0	0	–	–	–	–	–	–
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 527	520	119	–	1	1	0	1	–	–	–	–	–	–
11	Instruments de capitaux propres	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
12	dont sociétés de gestion	166	63	13	–	0	13	4	–	–	–	–	–	–	–
13	Prêts et avances	166	63	13	–	0	13	4	–	–	–	–	–	–	–
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	Equity instruments	–	–	–		–	–	–	–		–	–	–		–
16	dont entreprises d'assurance	7 399	885	202	–	12	95	701	24	–	6	–	–	–	–
17	Prêts et avances	17	9	2	–	0	1	1	0	–	–	–	–	–	–
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	Instruments de capitaux propres	7 382	876	200		12	94	700	24		6	–	–		–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	346	–	–	–	113	–	–	0	50	–	–	–	104 871	16 320	11 495	175	1 154
2	42	–	–	–	21	–	–	–	3	–	–	–	14 635	2 471	–	15	165
3	18	–	–	–	6	–	–	–	3	–	–	–	13 626	2 276	–	12	143
4	17	–	–	–	6	–	–	–	2	–	–	–	11 309	1 894	–	10	136
5	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 931	319	–	2	5
6	1	–	–	–	0	–	–	–	0	–	–	–	386	63	–	0	2
7	24	–	–	–	15	–	–	–	0	–	–	–	1 009	194	–	3	22
8	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	522	121	–	1	2
9	0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	0
10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	520	120	–	1	1
11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12	1	–	–	–	15	–	–	–	–	–	–	–	84	13	–	0	13
13	1	–	–	–	15	–	–	–	–	–	–	–	84	13	–	0	13
14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 585	226	–	12	101
17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	2	–	0	1
18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 576	223	–	12	100

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)		
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
20	Entreprises non financières	17 337	6 679	2 266	–	160	885	442	88	–	104	38	–	–	–
21	Prêts et avances	15 507	5 892	1 805	–	159	883	364	88	–	104	38	–	–	–
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	670	183	75	–	0	1	77	0	–	–	–	–	–	–
23	Instruments de capitaux propres	1 161	604	387		0	1	2	–		0	0	–		–
24	Ménages	137 271	82 630	11 495	11 495	0	–	–	–	–	–				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	79 611	79 611	11 495	11 495	–	–	–	–	–	–				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	702	702	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27	dont prêts pour véhicules à moteur	2 889	2 317	0	0	0	–								
28	Financement d'administrations locales	1 278	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29	Financement de logements	4	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
30	Autres financements d'administrations locales	1 273	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	273 066	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33	Entreprises financières et non financières	244 333													
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	220 736													
35	Prêts et avances	184 060													
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	28 043													
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	–													
38	Titres de créance	33 178													
39	Instruments de capitaux propres	3 497													

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
20	304	–	–	–	92	–	–	0	47	–	–	–	7 602	2 354	–	160	989
21	302	–	–	–	92	–	–	0	47	–	–	–	6 735	1 892	–	159	987
22	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	261	75	–	0	1
23	0	–	–	–	0	–	–	–	0	–	–	–	606	387	–	0	2
24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	82 630	11 495	11 495	0	–
25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	79 611	11 495	11 495	–	–
26	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	702	–	–	–	–
27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 317	0	0	0	–
28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–
29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–
30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33																	
34																	
35																	
36																	
37																	
38																	
39																	

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
		Date de référence des informations T													
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant	
Million EUR															
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	23 596													
41	Prêts et avances	21 419													
42	Titres de créance	2 043													
43	Instruments de capitaux propres	134													
44	Dérivés	1 701													
45	Prêts interbancaires à vue	4 166													
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	684													
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	22 183													
48	**Total des actifs du GAR**	**485 624**	**103 805**	**16 223**	**11 495**	**175**	**1 007**	**517**	**98**	**–**	**147**	**40**	**–**	**–**	**–**
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	155 616													
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	38 959													
51	Expositions sur des banques centrales	87 520													
52	Portefeuille de négociation	29 137													
53	**Total des actifs**	**641 239**	**103 805**	**16 223**	**11 495**	**175**	**1 007**	**517**	**98**	**–**	**147**	**40**	**–**	**–**	**–**
	Expositions de hors-bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD														
54	Garanties financières	26 827	3 872	1 146	–	32	803	3 765	4	–	1	–	–	–	–
55	Actifs sous gestion	148 924	9 746	1 868	–	83	1 001	9 742	12	–	–	–	–	–	–
56	dont titres de créance	45 139	5 029	939	–	25	582	5 217	3	–	–	–	–	–	–
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	3 671	577	–	33	262	3 677	5	–	–	–	–	–	–

	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxinomie)			
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40																	
41																	
42																	
43																	
44																	
45																	
46																	
47																	
48	**346**	**–**	**–**	**–**	**113**	**–**	**–**	**0**	**50**	**–**	**–**	**–**	**104 871**	**16 320**	**11 495**	**59**	**647**
49																	
50																	
51																	
52																	
53	**346**	**–**	**–**	**–**	**113**	**–**	**–**	**0**	**50**	**–**	**–**	**–**	**104 871**	**16 320**	**11 495**	**59**	**647**
54	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 637	1 150	–	32	804
55	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	19 488	1 880	–	83	1 001
56	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10 245	942	–	25	582
57	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 348	581	–	33	262

3.5.13.1.2 Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur

3.5.13.1.2.1 Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

L'alignement sur les objectifs Ressources aquatiques et marines, économies circulaires, pollution, biodiversité et écosystèmes n'étant pas applicable cette année, BFCM n'affiche pas ces colonnes dans son modèle 2.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
3	A01.21-Culture de la vigne	18	0			18	–			18	18	18	18	18	0		
4	A02.10-Sylviculture et autres activités forestières	346	344			346	–			346	346	346	346	346	344		
5	B07.29-Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	9	–			9	–			9	9	9	9	9	–		
6	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
7	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	13	3			13	0			13	13	13	13	13	3		
8	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	12	2			12	0			12	12	12	12	12	2		
9	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	48	–			48	–			48	48	48	48	48	–		
10	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	5	1			5	–			5	5	5	5	5	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
11	C10.11-Transformation et conservation de la viande de boucherie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
12	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	11	–			11	–			11	11	11	11	11	–		
13	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
14	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	10	–			10	–			10	10	10	10	10	–		
15	C10.61-Travail des grains	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
16	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
17	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
18	C10.81-Fabrication de sucre	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
19	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
20	C10.85-Fabrication de plats préparés	9	–			9	–			9	9	9	9	9	–		
21	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
22	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
23	C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	26	–			26	–			26	26	26	26	26	–		
24	C11.02-Production de vin (de raisin)	84	–			84	–			84	84	84	84	84	–		
25	C11.05-Fabrication de bière	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
26	C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
27	C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
28	C14.13-Fabrication de vêtements de dessus	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
29	C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	15	–			15	–			15	15	15	15	15	–		
30	C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	4	–			4	–			4	4	4	4	4	–		
31	C16.21-Fabrication de placage et de panneaux de bois	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
32	C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
33	C16.24-Fabrication d'emballages en bois	27	0			27	–			27	27	27	27	27	0		
34	C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	11	0			11	–			11	11	11	11	11	0		
35	C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
36	C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	0			12	–			12	12	12	12	12	0		
37	C20.11-Fabrication de gaz industriels	136	0			136	–			136	136	136	136	136	0		
38	C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	18	0			18	0			18	18	18	18	18	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
39	C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
40	C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
41	C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	2	-			2	-			2	2	2	2	2	-		
42	C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	65	2			65	-			65	65	65	65	65	2		
43	C20.51-Fabrication de produits explosifs	1	-			1	-			1	1	1	1	1	-		
44	C20.52-Fabrication de colles	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
45	C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0			4	-			4	4	4	4	4	0		
46	C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	11	-			11	-			11	11	11	11	11	-		
47	C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	134	-			134	-			134	134	134	134	134	-		
48	C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	11	1			11	-			11	11	11	11	11	1		
49	C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	3	0			3	-			3	3	3	3	3	0		
50	C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	5	0			5	-			5	5	5	5	5	0		
51	C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	-			1	-			1	1	1	1	1	-		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
52	C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		
53	C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	58	3			58	–			58	58	58	58	58	3		
54	C23.11-Fabrication de verre plat	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
55	C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	–			1	–			1	1	1	1	1	0		
56	C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	9	0			9	–			9	9	9	9	9	0		
57	C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
58	C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	16	8			16	–			16	16	16	16	16	8		
59	C23.51-Fabrication de ciment	31	1			31	–			31	31	31	31	31	1		
60	C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	–			1	–			1	1	1	1	1	0		
61	C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
62	C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
63	C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	48	10			48	0			48	48	48	48	48	10		
64	C24.10-Sidérurgie	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
65	C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
66	C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
67	C24.51-Fonderie de fonte	11	2			11	–			11	11	11	11	11	2		
68	C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	68	0			68	–			68	68	68	68	68	0		
69	C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
70	C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	17	0			17	–			17	17	17	17	17	0		
71	C25.62-Décolletage	42	0			42	–			42	42	42	42	42	0		
72	C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
73	C25.93-Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
74	C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
75	C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
76	C26.11-Fabrication de composants électroniques	44	0			44	0			44	44	44	44	44	0		
77	C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
78	C26.30-Fabrication d'équipements de communication	14	0			14	–			14	14	14	14	14	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
79	C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	80	0			80	–			80	80	80	80	80	0		
80	C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
81	C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	6	2			6	–			6	6	6	6	6	2		
82	C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	12	3			12	0			12	12	12	12	12	3		
83	C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
84	C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		
85	C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
86	C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
87	C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
88	C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	32	0			32	0			32	32	32	32	32	0		
89	C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	74	5			74	–			74	74	74	74	74	5		
90	C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	–			16	–			16	16	16	16	16	–		
91	C28.22-Fabrication de matériel de levage et de manutention	99	3			99	–			99	99	99	99	99	3		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
92	C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	8	1			8	0			8	8	8	8	8	1		
93	C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
94	C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	19	3			19	–			19	19	19	19	19	3		
95	C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
96	C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
97	C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
98	C29.10-Construction de véhicules automobiles	526	24			526	–			526	526	526	526	526	24		
99	C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
100	C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	5	1			5	0			5	5	5	5	5	1		
101	C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	27	2			27	–			27	27	27	27	27	2		
102	C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		
103	C30.12-Construction de bateaux de plaisance	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
104	C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	31	19			31	–			31	31	31	31	31	19		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
105	C30.30-Construction aéronautique et spatiale	387	0			387	–			387	387	387	387	387	0		
106	C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
107	C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
108	C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	91	1			91	–			91	91	91	91	91	1		
109	C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
110	C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
111	C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	185	0			185	–			185	185	185	185	185	0		
112	C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	9	2			9	0			9	9	9	9	9	2		
113	D35.11-Production d'électricité	54	9			54	0			54	54	54	54	54	9		
114	D35.12-Transport d'électricité	9	5			9	–			9	9	9	9	9	5		
115	D35.13-Distribution d'électricité	120	63			120	0			120	120	120	120	120	63		
116	D35.14-Commerce d'électricité	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
117	D35.21-Production de combustibles gazeux	7	0			7	0			7	7	7	7	7	0		
118	D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	17	3			17	0			17	17	17	17	17	3		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
119	D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	13	2			13	0			13	13	13	13	13	2		
120	D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	23	8			23	0			23	23	23	23	23	8		
121	E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	87	29			87	0			87	87	87	87	87	29		
122	E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	10	3			10	0			10	10	10	10	10	3		
123	E38.11-Collecte des déchets non dangereux	39	28			39	0			39	39	39	39	39	28		
124	E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	3	1			3	0			3	3	3	3	3	1		
125	E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
126	E38.31-Démantèlement d'épaves	8	7			8	-			8	8	8	8	8	7		
127	E38.32-Récupération de déchets triés	32	24			32	0			32	32	32	32	32	24		
128	E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
129	F41.10-Supports juridiques de programmes	331	118			331	0			331	331	331	331	331	118		
130	F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	75	12			75	0			75	75	75	75	75	12		
131	F42.11-Construction de routes et autoroutes	172	32			172	0			172	172	172	172	172	32		
132	F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	59	13			59	0			59	59	59	59	59	13		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
133	F42.13-Construction de ponts et tunnels	4	1			4	0			4	4	4	4	4	1		
134	F42.21-Construction de réseaux pour fluides	15	3			15	0			15	15	15	15	15	3		
135	F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	87	20			87	0			87	87	87	87	87	20		
136	F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	4	0			4	-			4	4	4	4	4	0		
137	F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	17	2			17	0			17	17	17	17	17	2		
138	F43.11-Travaux de démolition	2	0			2	-			2	2	2	2	2	0		
139	F43.12-Travaux de préparation des sites	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
140	F43.21-Installation électrique	115	26			115	0			115	115	115	115	115	26		
141	F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	20	4			20	0			20	20	20	20	20	5		
142	F43.29-Autres travaux d'installation	6	2			6	-			6	6	6	6	6	2		
143	F43.32-Travaux de menuiserie	14	3			14	-			14	14	14	14	14	3		
144	F43.34-Travaux de peinture et vitrerie	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
145	F43.99-Travaux d'étanchéification	22	3			22	-			22	22	22	22	22	3		
146	G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	256	17			256	-			256	256	256	256	256	17		
147	G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	6	0			6	-			6	6	6	6	6	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
148	G45.20-Entretien et réparation de véhicules automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
149	G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
150	G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	22	3			22	–			22	22	22	22	22	3		
151	G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	37	–			37	–			37	37	37	37	37	–		
152	G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
153	G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	50	15			50	–			50	50	50	50	50	15		
154	G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	54	–			54	–			54	54	54	54	54	–		
155	G46.23-Commerce de gros d'animaux vivants	17	–			17	–			17	17	17	17	17	–		
156	G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
157	G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
158	G46.34-Commerce de gros de boissons	28	0			28	–			28	28	28	28	28	0		
159	G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
160	G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
161	G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
162	G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
163	G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	20	1			20	–			20	20	20	20	20	1		
164	G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	6	0			6	–			6	6	6	6	6	0		
165	G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
166	G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	16	0			16	–			16	16	16	16	16	0		
167	G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
168	G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
169	G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	234	17			234	–			234	234	234	234	234	17		
170	G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	220	7			220	0			220	220	220	220	220	7		
171	G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	55	0			55	–			55	55	55	55	55	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
172	G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	125	20			125	–			125	125	125	125	125	20		
173	G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
174	G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
175	G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
176	G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	12	0			12	–			12	12	12	12	12	0		
177	G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	5			13	–			13	13	13	13	13	5		
178	G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	266	0	–	–	266	–	–	–	266	266	266	266	266	0	–	–
179	G47.19-Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	1	–	–	–	1	–	–	–	1	1	1	1	1	–	–	–
180	G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1	0	–	–	1	–	–	–	1	1	1	1	1	0	–	–
181	G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	7	–	–	–	7	–	–	–	7	7	7	7	7	–	–	–
182	G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	3	0	–	–	3	–	–	–	3	3	3	3	3	0	–	–
183	G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	19	1	–	–	19	–	–	–	19	19	19	19	19	1	–	–

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
184	G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	2	–	–	–	2	–	–	–	2	2	2	2	2	–	–	–
185	G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0	–	–	3	–	–	–	3	3	3	3	3	0	–	–
186	G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	1	–	–	–	1	–	–	–	1	1	1	1	1	–	–	–
187	G47.74-Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	5	0	–	–	5	–	–	–	5	5	5	5	5	0	–	–
188	G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	–	–	–	2	–	–	–	2	2	2	2	2	–	–	–
189	G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	1	–	–	–	1	–	–	–	1	1	1	1	1	–	–	–
190	G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	4	0	–	–	4	–	–	–	4	4	4	4	4	0	–	–
191	G47.91-Vente à distance	3	0	–	–	3	–	–	–	3	3	3	3	3	0	–	–
192	H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	23	0	–	–	23	–	–	–	23	23	23	23	23	0	–	–
193	H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	57	–	–	–	57	–	–	–	57	57	57	57	57	–	–	–
194	H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	21	0	–	–	21	–	–	–	21	21	21	21	21	0	–	–
195	H49.41-Transports routiers de fret	113	4	–	–	113	0	–	–	113	113	113	113	113	4	–	–
196	H49.42-Services de déménagement	6	1	–	–	6	–	–	–	6	6	6	6	6	1	–	–

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
197	H49.50-Transports par conduites	6	1	–	–	6	0	–	–	6	6	6	6	6	1	–	–
198	H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	19	1	–	–	19	–	–	–	19	19	19	19	19	1	–	–
199	H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	76	7	–	–	76	0	–	–	76	76	76	76	76	7	–	–
200	H51.10-Transports aériens de passagers	62	2	–	–	62	–	–	–	62	62	62	62	62	2	–	–
201	H52.10-Entreposage et stockage	96	3	–	–	96	0	–	–	96	96	96	96	96	3	–	–
202	H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	12	3	–	–	12	–	–	–	12	12	12	12	12	3	–	–
203	H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	64	4	–	–	64	–	–	–	64	64	64	64	64	4	–	–
204	H52.29-Autres services auxiliaires des transports	34	3	–	–	34	–	–	–	34	34	34	34	34	3	–	–
205	H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	21	5	–	–	21	–	–	–	21	21	21	21	21	5	–	–
206	H53.20-Autres activités de poste et de courrier	16	4	–	–	16	–	–	–	16	16	16	16	16	4	–	–
207	I55.10-Hôtels et hébergement similaire	34	1	–	–	34	0	–	–	34	34	34	34	34	1	–	–
208	I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3	0	–	–	3	–	–	–	3	3	3	3	3	0	–	–
209	I55.90-Autres hébergements	3	0	–	–	3	–	–	–	3	3	3	3	3	0	–	–
210	I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	2	0	–	–	2	–	–	–	2	2	2	2	2	0	–	–
211	I56.29-Autres services de restauration	4	2	–	–	4	–	–	–	4	4	4	4	4	2	–	–

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
212	J58.11-Édition de livres	40	–			40	–			40	40	40	40	40	–		
213	J58.13-Édition de journaux	419	22			419	0			419	419	419	419	419	22		
214	J58.14-Édition de revues et périodiques	6	0			6	–			6	6	6	6	6	0		
215	J58.29-Édition d'autres logiciels	44	1			44	0			44	44	44	44	44	1		
216	J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
217	J59.20-Enregistrement sonore et édition musicale	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
218	J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
219	J61.10-Télécommunications filaires	305	0			305	–			305	305	305	305	305	0		
220	J61.20-Télécommunications sans fil	133	28			133	0			133	133	133	133	133	28		
221	J61.30-Télécommunications par satellite	4	–			4	–			4	4	4	4	4	–		
222	J61.90-Autres activités de télécommunication	34	2			34	0			34	34	34	34	34	2		
223	J62.01-Programmation informatique	30	2			30	–			30	30	30	30	30	2		
224	J62.02-Conseil informatique	131	6			131	0			131	131	131	131	131	7		
225	J62.03-Gestion d'installations informatiques	322	15			322	0			322	322	322	322	322	15		
226	J62.09-Autres activités informatiques	8	0			8	0			8	8	8	8	8	0		
227	J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	28	0			28	0			28	28	28	28	28	0		
228	J63.12-Portails Internet	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
229	K64.20-Activités des sociétés holding	1 930	198			1 930	0			1 930	1 930	1 930	1 930	1 930	198		
230	L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	143	9			143	–			143	143	143	143	143	9		
231	L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 329	191			1 329	0			1 329	1 329	1 329	1 329	1 329	192		
232	L68.31-Agences immobilières	43	2			43	–			43	43	43	43	43	2		
233	L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	53	6			53	–			53	53	53	53	53	6		
234	M69.20-Activités comptables	107	0			107	–			107	107	107	107	107	0		
235	M70.10-Activités des sièges sociaux	2 850	123			2 850	1			2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	123		
236	M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	666	27			666	0			666	666	666	666	666	27		
237	M71.11-Activités d'architecture	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
238	M71.12-Activités d'ingénierie	112	14			112	0			112	112	112	112	112	14		
239	M71.20-Contrôle technique automobile	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
240	M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	28	–			28	–			28	28	28	28	28	–		
241	M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
242	M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
243	M73.11-Activités des agences de publicité	47	2			47	–			47	47	47	47	47	2		
244	M73.12-Régie publicitaire de médias	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
245	M73.20-Études de marché et sondages	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
246	M74.20-Activités photographiques	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
247	M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	39	17			39	–			39	39	39	39	39	17		
248	N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	410	45			410	0			410	410	410	410	410	45		
249	N77.12-Location et location-bail de camions	14	0			14	–			14	14	14	14	14	0		
250	N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7	2			7	–			7	7	7	7	7	2		
251	N77.22-Location de vidéocassettes et disques vidéo	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
252	N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	7	0			7	–			7	7	7	7	7	0		
253	N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	11	2			11	0			11	11	11	11	11	2		
254	N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	471	1			471	–			471	471	471	471	471	1		
255	N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	209	17			209	–			209	209	209	209	209	17		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
256	N78.10-Activités des agences de placement de main-d'œuvre	79	0			79	-			79	79	79	79	79	0		
257	N79.12-Activités des voyagistes	4	1			4	-			4	4	4	4	4	1		
258	N80.10-Activités de sécurité privée	78	0			78	-			78	78	78	78	78	0		
259	N80.20-Activités liées aux systèmes de sécurité	3	0			3	-			3	3	3	3	3	0		
260	N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
261	N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	1	1			1	-			1	1	1	1	1	1		
262	N81.22-Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2	2			2	-			2	2	2	2	2	2		
263	N81.30-Services d'aménagement paysager	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
264	N82.11-Services administratifs combinés de bureau	43	2			43	-			43	43	43	43	43	2		
265	N82.20-Activités de centres d'appels	8	0			8	-			8	8	8	8	8	0		
266	N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	13	0			13	0			13	13	13	13	13	0		
267	N82.91-Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	4	0			4	-			4	4	4	4	4	0		
268	N82.92-Activités de conditionnement	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
269	N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	18	2			18	0			18	18	18	18	18	2		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
270	O84.11-Administration publique générale	10	–			10	–			10	10	10	10	10	–		
271	O84.23-Justice	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
272	P85.20-Enseignement primaire	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
273	P85.59-Enseignements divers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
274	Q86.10-Activités hospitalières	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
275	Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
276	Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
277	Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	35	0			35	–			35	35	35	35	35	0		
278	Q88.99-Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
279	R90.01-Arts du spectacle vivant	3	1			3	0			3	3	3	3	3	1		
280	R91.02-Gestion des musées	13	–			13	–			13	13	13	13	13	–		
281	R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	86	–			86	–			86	86	86	86	86	–		
282	R93.11-Gestion d'installations sportives	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
283	R93.12-Activités de clubs de sports	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
284	R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
285	R93.29-Autres activités récréatives et de loisirs	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
286	S94.12-Activités des organisations professionnelles	78	3			78	–			78	78	78	78	78	3		
287	S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
288	S94.99-Activités des organisations associatives n.c.a.	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
289	S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
290	S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
291	S96.09-Autres services personnels n.c.a.	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
292	U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	14	2			14	–			14	14	14	14	14	2		

3.5.13.1.2.2 Modèle 2 - Green asset ratio : information par secteur - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
3	A01.21-Culture de la vigne	18	0			18	0			18	18	18	18	18	0		
4	A02.10-Sylviculture et autres activités forestières	346	344			346	–			346	346	346	346	346	344		
5	B07.29-Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	9	0			9	–			9	9	9	9	9	0		
6	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
7	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	13	2			13	0			13	13	13	13	13	2		
8	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	12	1			12	0			12	12	12	12	12	1		
9	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	48	–			48	–			48	48	48	48	48	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
10	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
11	C10.11-Transformation et conservation de la viande de boucherie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
12	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	11	–			11	–			11	11	11	11	11	–		
13	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
14	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	10	0			10	–			10	10	10	10	10	0		
15	C10.61-Travail des grains	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
16	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
17	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
18	C10.81-Fabrication de sucre	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
19	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
20	C10.85-Fabrication de plats préparés	9	–			9	–			9	9	9	9	9	–		
21	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
22	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
23	C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	26	1			26	0			26	26	26	26	26	1		
24	C11.02-Production de vin (de raisin)	84	0			84	0			84	84	84	84	84	0		
25	C11.05-Fabrication de bière	14	–			14	–			14	14	14	14	14	–		
26	C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
27	C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
28	C14.13-Fabrication de vêtements de dessus	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
29	C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	15	0			15	0			15	15	15	15	15	0		
30	C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
31	C16.21-Fabrication de placage et de panneaux de bois	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
32	C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
33	C16.24-Fabrication d'emballages en bois	27	0			27	0			27	27	27	27	27	0		
34	C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	11	0			11	–			11	11	11	11	11	0		
35	C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
36	C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	2			12	–			12	12	12	12	12	2		
37	C20.11-Fabrication de gaz industriels	136	0			136	–			136	136	136	136	136	0		
38	C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	18	1			18	0			18	18	18	18	18	1		
39	C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
40	C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
41	C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
42	C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	65	6			65	1			65	65	65	65	65	7		
43	C20.51-Fabrication de produits explosifs	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
44	C20.52-Fabrication de colles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
45	C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
46	C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	11	0			11	–			11	11	11	11	11	0		
47	C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	134	0			134	–			134	134	134	134	134	0		
48	C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	11	2			11	–			11	11	11	11	11	2		
49	C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
50	C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
51	C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
52	C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	6	0			6	0			6	6	6	6	6	1		
53	C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	58	3			58	–			58	58	58	58	58	3		
54	C23.11-Fabrication de verre plat	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
55	C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
56	C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	9	2			9	–			9	9	9	9	9	2		
57	C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
58	C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	16	8			16	–			16	16	16	16	16	8		
59	C23.51-Fabrication de ciment	31	8			31	–			31	31	31	31	31	8		
60	C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
61	C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
62	C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
63	C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	48	6			48	0			48	48	48	48	48	6		
64	C24.10-Sidérurgie	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		
65	C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
66	C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
67	C24.51-Fonderie de fonte	11	2			11	–			11	11	11	11	11	2		
68	C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	68	0			68	–			68	68	68	68	68	0		
69	C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	3	0			3	0			3	3	3	3	3	1		
70	C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	17	0			17	–			17	17	17	17	17	0		
71	C25.62-Décolletage	42	0			42	–			42	42	42	42	42	0		
72	C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
73	C25.93-Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
74	C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
75	C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
76	C26.11-Fabrication de composants électroniques	44	3			44	0			44	44	44	44	44	3		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
77	C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
78	C26.30-Fabrication d'équipements de communication	14	1			14	–			14	14	14	14	14	1		
79	C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	80	2			80	–			80	80	80	80	80	2		
80	C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
81	C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	6	3			6	–			6	6	6	6	6	3		
82	C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	12	4			12	0			12	12	12	12	12	4		
83	C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
84	C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	1			2	0			2	2	2	2	2	1		
85	C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
86	C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
87	C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
88	C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	32	0			32	0			32	32	32	32	32	0		
89	C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	74	14			74	–			74	74	74	74	74	14		
90	C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	0			16	–			16	16	16	16	16	0		
91	C28.22-Fabrication de matériel de levage et de manutention	99	8			99	0			99	99	99	99	99	8		
92	C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	8	1			8	0			8	8	8	8	8	1		
93	C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
94	C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	19	5			19	–			19	19	19	19	19	5		
95	C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
96	C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
97	C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
98	C29.10-Construction de véhicules automobiles	526	57			526	0			526	526	526	526	526	57		
99	C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
100	C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	5	1			5	0			5	5	5	5	5	1		
101	C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	27	2			27	0			27	27	27	27	27	2		
102	C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	14	1			14	–			14	14	14	14	14	1		
103	C30.12-Construction de bateaux de plaisance	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
104	C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	31	18			31	–			31	31	31	31	31	18		
105	C30.30-Construction aéronautique et spatiale	387	3			387	–			387	387	387	387	387	3		
106	C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
107	C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
108	C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	91	2			91	–			91	91	91	91	91	2		
109	C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
110	C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
111	C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	185	6			185	–			185	185	185	185	185	6		
112	C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	9	2			9	0			9	9	9	9	9	2		
113	D35.11-Production d'électricité	54	27			54	0			54	54	54	54	54	27		
114	D35.12-Transport d'électricité	9	6			9	–			9	9	9	9	9	6		
115	D35.13-Distribution d'électricité	120	77			120	0			120	120	120	120	120	77		
116	D35.14-Commerce d'électricité	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
117	D35.21-Production de combustibles gazeux	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
118	D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	17	11			17	0			17	17	17	17	17	11		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
119	D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	13	5			13	0			13	13	13	13	13	6		
120	D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	23	15			23	0			23	23	23	23	23	15		
121	E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	87	3			87	–			87	87	87	87	87	3		
122	E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	10	0			10	0			10	10	10	10	10	0		
123	E38.11-Collecte des déchets non dangereux	39	26			39	0			39	39	39	39	39	26		
124	E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
125	E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	0			7	0			7	7	7	7	7	0		
126	E38.31-Démantèlement d'épaves	8	7			8	–			8	8	8	8	8	7		
127	E38.32-Récupération de déchets triés	32	24			32	0			32	32	32	32	32	24		
128	E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
129	F41.10-Supports juridiques de programmes	331	176			331	1			331	331	331	331	331	177		
130	F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	75	7			75	0			75	75	75	75	75	7		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
131	F42.11-Construction de routes et autoroutes	172	21			172	0			172	172	172	172	172	21		
132	F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	59	5			59	0			59	59	59	59	59	5		
133	F42.13-Construction de ponts et tunnels	4	1			4	0			4	4	4	4	4	1		
134	F42.21-Construction de réseaux pour fluides	15	2			15	0			15	15	15	15	15	2		
135	F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	87	14			87	0			87	87	87	87	87	15		
136	F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
137	F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	17	1			17	0			17	17	17	17	17	1		
138	F43.11-Travaux de démolition	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
139	F43.12-Travaux de préparation des sites	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
140	F43.21-Installation électrique	115	16			115	0			115	115	115	115	115	16		
141	F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	20	5			20	0			20	20	20	20	20	5		
142	F43.29-Autres travaux d'installation	6	2			6	–			6	6	6	6	6	2		
143	F43.32-Travaux de menuiserie	14	1			14	0			14	14	14	14	14	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
144	F43.34-Travaux de peinture et vitrerie	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
145	F43.99-Travaux d'étanchéification	22	2			22	0			22	22	22	22	22	2		
146	G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	256	31			256	–			256	256	256	256	256	31		
147	G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	6	0			6	–			6	6	6	6	6	0		
148	G45.20-Entretien et réparation de véhicules automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
149	G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
150	G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	22	8			22	–			22	22	22	22	22	8		
151	G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	37	–			37	–			37	37	37	37	37	–		
152	G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
153	G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	50	15			50	0			50	50	50	50	50	16		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
154	G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	54	0			54	–			54	54	54	54	54	0		
155	G46.23-Commerce de gros d'animaux vivants	17	–			17	–			17	17	17	17	17	–		
156	G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
157	G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
158	G46.34-Commerce de gros de boissons	28	1			28	–			28	28	28	28	28	1		
159	G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
160	G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
161	G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
162	G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
163	G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	20	2			20	0			20	20	20	20	20	3		
164	G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	6	0			6	0			6	6	6	6	6	0		
165	G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
166	G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	16	0			16	–			16	16	16	16	16	0		
167	G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
168	G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
169	G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	234	9			234	–			234	234	234	234	234	9		
170	G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	220	68			220	0			220	220	220	220	220	68		
171	G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	55	1			55	–			55	55	55	55	55	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
172	G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	125	26			125	–			125	125	125	125	125	26		
173	G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	1			2	–			2	2	2	2	2	1		
174	G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
175	G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		
176	G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	12	0			12	–			12	12	12	12	12	0		
177	G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	2			13	–			13	13	13	13	13	2		
178	G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	266	5			266	–			266	266	266	266	266	5		
179	G47.19-Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
180	G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
181	G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	7	0			7	–			7	7	7	7	7	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
182	G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
183	G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	19	1			19	–			19	19	19	19	19	1		
184	G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
185	G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
186	G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
187	G47.74-Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	5	0			5	–			5	5	5	5	5	0		
188	G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	–			2	–			2	2	2	2	2	–		
189	G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
190	G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
191	G47.91-Vente à distance	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
192	H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	23	0			23	–			23	23	23	23	23	0		
193	H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	57	–			57	–			57	57	57	57	57	–		
194	H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	21	0			21	–			21	21	21	21	21	0		
195	H49.41-Transports routiers de fret	113	9			113	0			113	113	113	113	113	9		
196	H49.42-Services de déménagement	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		
197	H49.50-Transports par conduites	6	3			6	0			6	6	6	6	6	3		
198	H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	19	3			19	–			19	19	19	19	19	3		
199	H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	76	3			76	0			76	76	76	76	76	3		
200	H51.10-Transports aériens de passagers	62	5			62	–			62	62	62	62	62	5		
201	H52.10-Entreposage et stockage	96	7			96	0			96	96	96	96	96	7		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
202	H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	12	2			12	–			12	12	12	12	12	2		
203	H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	64	6			64	–			64	64	64	64	64	6		
204	H52.29-Autres services auxiliaires des transports	34	4			34	0			34	34	34	34	34	4		
205	H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	21	7			21	0			21	21	21	21	21	7		
206	H53.20-Autres activités de poste et de courrier	16	5			16	0			16	16	16	16	16	6		
207	I55.10-Hôtels et hébergement similaire	34	1			34	0			34	34	34	34	34	1		
208	I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
209	I55.90-Autres hébergements	3	–			3	0			3	3	3	3	3	0		
210	I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
211	I56.29-Autres services de restauration	4	2			4	–			4	4	4	4	4	2		
212	J58.11-Édition de livres	40	0			40	–			40	40	40	40	40	0		
213	J58.13-Édition de journaux	419	22			419	0			419	419	419	419	419	22		
214	J58.14-Édition de revues et périodiques	6	1			6	–			6	6	6	6	6	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
215	J58.29-Édition d'autres logiciels	44	10			44	–			44	44	44	44	44	10		
216	J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
217	J59.20-Enregistrement sonore et édition musicale	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
218	J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	7	1			7	0			7	7	7	7	7	1		
219	J61.10-Télécommunications filaires	305	1			305	–			305	305	305	305	305	1		
220	J61.20-Télécommunications sans fil	133	10			133	0			133	133	133	133	133	11		
221	J61.30-Télécommunications par satellite	4	–			4	–			4	4	4	4	4	–		
222	J61.90-Autres activités de télécommunication	34	1			34	0			34	34	34	34	34	1		
223	J62.01-Programmation informatique	30	3			30	0			30	30	30	30	30	3		
224	J62.02-Conseil informatique	131	17			131	0			131	131	131	131	131	17		
225	J62.03-Gestion d'installations informatiques	322	18			322	0			322	322	322	322	322	18		
226	J62.09-Autres activités informatiques	8	1			8	0			8	8	8	8	8	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
227	J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	28	1			28	0			28	28	28	28	28	1		
228	J63.12-Portails Internet	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
229	K64.20-Activités des sociétés holding	1 930	267			1 930	10			1 930	1 930	1 930	1 930	1 930	277		
230	L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	143	16			143	–			143	143	143	143	143	16		
231	L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 329	235			1 329	51			1 329	1 329	1 329	1 329	1 329	286		
232	L68.31-Agences immobilières	43	4			43	0			43	43	43	43	43	4		
233	L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	53	4			53	0			53	53	53	53	53	4		
234	M69.20-Activités comptables	107	0			107	0			107	107	107	107	107	0		
235	M70.10-Activités des sièges sociaux	2 850	186			2 850	1			2 850	2 850	2 850	2 850	2 850	187		
236	M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	666	13			666	18			666	666	666	666	666	31		
237	M71.11-Activités d'architecture	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
238	M71.12-Activités d'ingénierie	112	34			112	0			112	112	112	112	112	34		
239	M71.20-Contrôle technique automobile	22	0			22	–			22	22	22	22	22	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
240	M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	28	0			28	–			28	28	28	28	28	0		
241	M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
242	M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	3	0			3	–			3	3	3	3	3	0		
243	M73.11-Activités des agences de publicité	47	3			47	1			47	47	47	47	47	4		
244	M73.12-Régie publicitaire de médias	3	1			3	–			3	3	3	3	3	1		
245	M73.20-Études de marché et sondages	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
246	M74.20-Activités photographiques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
247	M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	39	21			39	–			39	39	39	39	39	21		
248	N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	410	127			410	0			410	410	410	410	410	127		
249	N77.12-Location et location-bail de camions	14	1			14	–			14	14	14	14	14	1		
250	N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7	2			7	–			7	7	7	7	7	2		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
251	N77.22-Location de vidéocassettes et disques vidéo	5	–			5	–			5	5	5	5	5	–		
252	N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	7	0			7	0			7	7	7	7	7	0		
253	N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	11	1			11	0			11	11	11	11	11	1		
254	N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	471	7			471	0			471	471	471	471	471	7		
255	N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	209	4			209	–			209	209	209	209	209	4		
256	N78.10-Activités des agences de placement de main-d'œuvre	79	0			79	–			79	79	79	79	79	0		
257	N79.12-Activités des voyagistes	4	1			4	–			4	4	4	4	4	1		
258	N80.10-Activités de sécurité privée	78	0			78	–			78	78	78	78	78	0		
259	N80.20-Activités liées aux systèmes de sécurité	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
260	N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
261	N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
262	N81.22-Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	2	2			2	-			2	2	2	2	2	2		
263	N81.30-Services d'aménagement paysager	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
264	N82.11-Services administratifs combinés de bureau	43	3			43	-			43	43	43	43	43	3		
265	N82.20-Activités de centres d'appels	8	0			8	0			8	8	8	8	8	1		
266	N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	13	0			13	-			13	13	13	13	13	0		
267	N82.91-Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	4	0			4	0			4	4	4	4	4	0		
268	N82.92-Activités de conditionnement	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		
269	N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	18	3			18	0			18	18	18	18	18	3		
270	O84.11-Administration publique générale	10	-			10	-			10	10	10	10	10	-		
271	O84.23-Justice	1	1			1	0			1	1	1	1	1	1		
272	P85.20-Enseignement primaire	1	0			1	-			1	1	1	1	1	0		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
273	P85.59-Enseignements divers	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
274	Q86.10-Activités hospitalières	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
275	Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	4	0			4	–			4	4	4	4	4	0		
276	Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0			2	0			2	2	2	2	2	0		
277	Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	35	8			35	0			35	35	35	35	35	8		
278	Q88.99-Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	3	–			3	–			3	3	3	3	3	–		
279	R90.01-Arts du spectacle vivant	3	1			3	0			3	3	3	3	3	1		
280	R91.02-Gestion des musées	13	2			13	–			13	13	13	13	13	2		
281	R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	86	–			86	–			86	86	86	86	86	–		
282	R93.11-Gestion d'installations sportives	3	0			3	0			3	3	3	3	3	0		
283	R93.12-Activités de clubs de sports	1	0			1	0			1	1	1	1	1	0		
284	R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	1	–			1	–			1	1	1	1	1	–		
285	R93.29-Autres activités récréatives et de loisirs	1	1			1	–			1	1	1	1	1	1		

	Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	m	q	u	y	z	aa	ab
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)	Économie circulaire (CE)	Pollution (PPC)	Biodiversité et Écosystèmes (BIO)	TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
286	S94.12-Activités des organisations professionnelles	78	4			78	–			78	78	78	78	78	4		
287	S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
288	S94.99-Activités des organisations associatives n.c.a.	2	1			2	0			2	2	2	2	2	1		
289	S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
290	S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0			1	–			1	1	1	1	1	0		
291	S96.09-Autres services personnels n.c.a.	2	0			2	–			2	2	2	2	2	0		
292	U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	14	2			14	–			14	14	14	14	14	2		

3.5.13.1.3 Modèle 3 - ICP Green asset ratio encours

3.5.13.1.3.1 Modèle 3 - ICP Green asset ratio - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	48 %	7 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	25 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	29 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	30 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	32 %	5 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	7 %	1 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	16 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	4 %	2 %	– %	– %	1 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	16 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	28 %	3 %	– %	0 %	3 %	6 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	28 %	3 %	– %	0 %	3 %	6 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	11 %	2 %	– %	0 %	1 %	10 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	46 %	6 %	– %	0 %	4 %	38 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	49 %	7 %	5 %	0 %	0 %	33 %
2	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	26 %	4 %	– %	0 %	0 %	9 %
3	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	30 %	4 %	– %	0 %	0 %	7 %
4	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	31 %	5 %	– %	0 %	0 %	6 %
5	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	26 %	3 %	– %	0 %	0 %	1 %
6	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %		– %	0 %	– %		– %	32 %	5 %		0 %	0 %	0 %
7	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	9 %	1 %	– %	0 %	0 %	2 %
8	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %
9	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	4 %	2 %	– %	– %	1 %	0 %
10	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	3 %	– %	0 %	0 %	0 %
11	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	1 %	– %	– %	– %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	45 %	3 %	– %	0 %	3 %	0 %
13	1 %	– %	– %	– %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	45 %	3 %	– %	0 %	3 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
16	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	2 %	– %	0 %	1 %	1 %
17	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	88 %	6 %	– %	0 %	4 %	0 %
18	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	11 %	2 %		0 %	1 %	10 %	– %		0 %	– %	– %		– %
20	Entreprises non financières	31 %	10 %	– %	0 %	4 %	2 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	29 %	8 %	– %	1 %	5 %	2 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	25 %	12 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	52 %	33 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %		– %
24	Ménages	60 %	8 %	8 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	15 %	15 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	92 %	– %	– %	– %	– %								
28	Financement d'administrations locales	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**21 %**	**3 %**	**2 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	21 %	2 %		0 %	1 %	1 %
20	5 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	10 %	– %	0 %	4 %	3 %
21	6 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	8 %	– %	1 %	5 %	2 %
22	2 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	27 %	12 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %		– %	0 %	– %		– %	52 %	33 %		0 %	0 %	0 %
24													60 %	8 %	8 %	– %	– %	21 %
25													100 %	15 %	15 %	– %	– %	12 %
26													100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27													92 %	– %	– %	– %	– %	0 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	0 %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	0 %
32	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**22 %**	**3 %**	**2 %**	**0 %**	**0 %**	**76 %**

3.5.13.1.3.2 Modèle 3 - ICP Green asset ratio encours - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	25 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	32 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	9 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	21 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	10 %	8 %	– %	– %	2 %	1 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	21 %	5 %		0 %	0 %	– %	0 %		– %	– %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	38 %	8 %	– %	0 %	8 %	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	38 %	8 %	– %	0 %	8 %	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	12 %	3 %	– %	0 %	1 %	9 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	49 %	12 %	– %	0 %	8 %	6 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	12 %	3 %		0 %	1 %	9 %	0 %		0 %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	39 %	13 %	– %	1 %	5 %	3 %	1 %	– %	1 %	0 %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	38 %	12 %	– %	1 %	6 %	2 %	1 %	– %	1 %	0 %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	27 %	11 %	– %	0 %	0 %	11 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	25 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
2	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	32 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %
3	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	9 %	2 %	– %	0 %	0 %	2 %
4	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	5 %	– %	0 %	0 %	0 %
5	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	11 %	8 %	– %	– %	2 %	0 %
6	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	21 %	5 %		0 %	0 %	0 %
7	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
8	1 %	– %	– %	– %	9 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	51 %	8 %	– %	0 %	8 %	0 %
9	1 %	– %	– %	– %	9 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	51 %	8 %	– %	0 %	8 %	0 %
10	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %
12	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	21 %	3 %	– %	0 %	1 %	1 %
13	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	55 %	12 %	– %	0 %	8 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	21 %	3 %		0 %	1 %	1 %
16	2 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	44 %	14 %	– %	1 %	6 %	3 %
17	2 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %	43 %	12 %	– %	1 %	6 %	2 %
18	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	39 %	11 %	– %	0 %	0 %	0 %

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	52 %	33 %		0 %	0 %	0 %	0 %		0 %	0 %	– %		– %
20	Entreprises non financières	60 %	8 %	8 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	100 %	14 %	14 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	80 %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	– %	– %	– %	– %	– %								
28	Financement d'administrations locales	21 %	3 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**32 %**	**5 %**	**5 %**	**0 %**	**0 %**	**1 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %		– %	0 %	– %		– %	52 %	33 %		0 %	0 %	0 %
20	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	60 %	8 %	8 %	– %	– %	21 %
21	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	14 %	14 %	– %	– %	12 %
22	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	– %
23	– %	– %	– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	80 %	– %		– %	– %	– %
24													0 %	– %	– %	– %	– %	– %
25													100 %	– %	– %	– %	– %	– %
26													– %	– %	– %	– %	– %	– %
27													– %	– %	– %	– %	– %	– %
28	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	22 %	3 %	2 %	0 %	0 %	76 %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	100 %	– %	– %	– %	– %	– %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	1 %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**33 %**	**5 %**	**5 %**	**0 %**	**0 %**	**100 %**

3.5.13.1.4 Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux

3.5.13.1.4.1 Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

% (du total des actifs couverts au dénominateur)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	35 %	4 %	2 %	0 %	1 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	20 %	3 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	18 %	2 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	15 %	2 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	23 %	3 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	26 %	4 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	21 %	4 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	2 %	1 %	– %	– %	1 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	21 %	4 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	62 %	7 %	– %	– %	7 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	62 %	7 %	– %	– %	7 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	24 %	4 %	– %	– %	0 %	12 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	24 %	4 %	– %	– %	0 %	12 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	2 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	37 %	4 %	2 %	0 %	1 %	29 %
2	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	24 %	3 %	– %	0 %	0 %	6 %
3	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	22 %	2 %	– %	0 %	0 %	5 %
4	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	20 %	2 %	– %	0 %	0 %	3 %
5	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	26 %	3 %	– %	0 %	0 %	2 %
6	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
7	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	32 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
8	6 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
9	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	2 %	1 %	– %	– %	1 %	– %
10	7 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	4 %	– %	0 %	0 %	1 %
11	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
12	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	62 %	7 %	– %	– %	7 %	0 %
13	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	62 %	7 %	– %	– %	7 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
16	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	41 %	4 %	– %	– %	0 %	– %
17	5 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	41 %	4 %	– %	– %	0 %	– %
18	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
20	Entreprises non financières	32 %	8 %	– %	0 %	4 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	31 %	6 %	– %	0 %	4 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	14 %	1 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	100 %	100 %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	40 %	4 %	4 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	11 %	11 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100 %	– %	– %	– %	– %								
28	Financement d'administrations locales	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**11 %**	**1 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
20	5 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	8 %	– %	0 %	4 %	4 %
21	5 %	– %	– %	– %	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	39 %	6 %	– %	0 %	4 %	4 %
22	1 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	15 %	1 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	100 %	100 %	– %	– %	– %	0 %
24	– %	– %	– %	– %		– %							40 %	4 %	4 %	– %	– %	19 %
25	– %	– %	– %	– %		– %							100 %	11 %	11 %	– %	– %	6 %
26	– %	– %	– %	– %		– %							100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27						– %							100 %	– %	– %	– %	– %	1 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**1 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**12 %**	**1 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**89 %**

3.5.13.1.4.2 Modèle 4 - ICP Green asset ratio flux - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur													
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	37 %	5 %	2 %	– %	1 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %
2	Entreprises financières	24 %	5 %	– %	– %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
3	Établissements de crédit	22 %	4 %	– %	– %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
4	Prêts et avances	20 %	4 %	– %	– %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	24 %	4 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
6	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
7	Autres entreprises financières	32 %	6 %	– %	– %	1 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
8	dont entreprises d'investissement	27 %	6 %	– %	– %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
9	Prêts et avances	6 %	5 %	– %	– %	1 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	28 %	6 %	– %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
11	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
12	dont sociétés de gestion	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
13	Prêts et avances	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
16	dont entreprises d'assurance	29 %	6 %	– %	– %	1 %	10 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
17	Prêts et avances	29 %	6 %	– %	– %	1 %	10 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	37 %	5 %	2 %	0 %	1 %	29 %
2	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	24 %	5 %	– %	0 %	0 %	6 %
3	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	22 %	4 %	– %	0 %	0 %	5 %
4	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	20 %	5 %	– %	0 %	0 %	3 %
5	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	24 %	4 %	– %	0 %	0 %	2 %
6	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
7	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	32 %	6 %	– %	0 %	1 %	1 %
8	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	27 %	6 %	– %	0 %	0 %	1 %
9	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	6 %	5 %	– %	– %	1 %	0 %
10	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	6 %	– %	0 %	0 %	1 %
11	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
12	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %
13	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	66 %	20 %	– %	– %	20 %	0 %
14	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
15	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
16	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	39 %	7 %	– %	– %	1 %	– %
17	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	39 %	7 %	– %	– %	1 %	– %
18	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
		Date de référence des informations T												
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (du total des actifs couverts au dénominateur)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
19	Instruments de capitaux propres	– %	– %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
20	Entreprises non financières	41 %	13 %	– %	1 %	7 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
21	Prêts et avances	41 %	11 %	– %	1 %	7 %	1 %	0 %	– %	0 %	0 %	– %	– %	– %
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	15 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
23	Instruments de capitaux propres	100 %	100 %		– %	– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %
24	Ménages	40 %	3 %	3 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	10 %	10 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	100 %	– %	– %	– %	– %								
28	Financement d'administrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	Financement de logements	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	Autres financements d'adminsitrations locales	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**Total des actifs du GAR**	**12 %**	**2 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**– %**

	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T																	
	Économie circulaire (CE)				Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts
			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
19	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
20	1 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	44 %	13 %	– %	1 %	7 %	4 %
21	2 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	44 %	11 %	– %	1 %	7 %	4 %
22	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	16 %	2 %	– %	0 %	0 %	0 %
23	– %	– %		– %	– %	– %		– %	– %	– %		– %	100 %	100 %	– %	– %	– %	0 %
24	– %	– %	– %	– %		– %							40 %	3 %	3 %	– %	– %	19 %
25	– %	– %	– %	– %		– %							100 %	10 %	10 %	– %	– %	6 %
26	– %	– %	– %	– %		– %							100 %	– %	– %	– %	– %	0 %
27						– %							100 %	– %	– %	– %	– %	1 %
28	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
29	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
30	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
31	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
32	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**0 %**	**– %**	**– %**	**– %**	**12 %**	**2 %**	**1 %**	**0 %**	**0 %**	**89 %**

3.5.13.1.5 Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan

3.5.13.1.5.1 Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Date de référence des informations T																
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)				Économie circulaire (CE)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	34 %	14 %	– %	1 %	8 %	4 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	9 %	3 %	– %	0 %	2 %	0 %	0 %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

		r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T												
		Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	13 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %

3.5.13.1.5.2 Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Date de référence des informations T																
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (WTR)				Économie circulaire (CE)			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)		
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	39 %	16 %	– %	2 %	7 %	4 %	– %	– %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	9 %	4 %	1 %	0 %	2 %	1 %	0 %	0 %	0 %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %

		r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
		Date de référence des informations T												
		Pollution (PPC)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (aligné sur la taxinomie)			
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	28 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	13 %	1 %	0 %	0 %	1 %

3.5.13.2 Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

3.5.13.2.1 Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	oui
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté utilisant les meilleures technologies disponibles	oui
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	oui
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	oui
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposées à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installation de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	oui
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposées à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installation de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	oui

3.5.13.2.2 Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

3.5.13.2.2.1 Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	4	0 %	4	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	75	0 %	75	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	15 467	3 %	15 459	3 %	8	– %
8	**Total ICP applicable**	**485 624**	**100 %**	**485 624**	**100 %**	**485 624**	**100 %**

3.5.13.2.2.2 Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	10	0 %	–	– %	10	0 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	53	0 %	53	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	16 253	3 %	16 166	3 %	87	0 %
8	**Total ICP applicable**	**485 624**	**100 %**	**485 624**	**100 %**	**485 624**	**100 %**

3.5.13.2.3 Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

3.5.13.2.3.1 Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	4	0 %	4	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	75	0 %	75	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	15 467	99 %	15 459	99 %	8	100 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**15 548**	**100 %**	**15 541**	**100 %**	**8**	**100 %**

3.5.13.2.3.2 Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	10	0 %	–	– %	10	11 %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	53	0 %	53	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	–	– %	–	– %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visée aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	16 253	100 %	16 166	100 %	87	89 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable**	**16 320**	**100 %**	**16 223**	**100 %**	**98**	**100 %**

3.5.13.2.4 Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

3.5.13.2.4.1 Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	12	0 %	12	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	38	0 %	38	0 %	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	57	0 %	–	– %	57	13 %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	88 852	100 %	86 591	100 %	394	87 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**88 961**	**100 %**	**86 643**	**100 %**	**451**	**100 %**

3.5.13.2.4.2 Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Lignes	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	10	0 %	9	0 %	1	0 %
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	33	0 %	33	0 %	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	88 504	100 %	87 536	100 %	419	100 %
8	**Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable**	**88 551**	**100 %**	**87 582**	**100 %**	**420**	**100 %**

3.5.13.2.5 Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie

3.5.13.2.5.1 Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie - Présentation fondée sur le chiffre d'affaire des contreparties

Ligne	Activités économiques non éligibles à la taxinomie	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	381 114	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable »	381 114	100 %

3.5.13.2.5.2 Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie - Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	–	– %
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	380 753	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable »	380 753	100 %

3.5.14 Annexe tableaux Taxonomie assurance

Sommaire Taxonomie assurance

Modèle 1 - ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

Modèle 2 - Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

Modèle 3 - Ventilation du dénominateur de l'ICP

Modèle 4 - Ventilation du numérateur de l'ICP

Modèle 5 - ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

3.5.14.1 Modèles assurance

3.5.14.1.1 ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

Activités économiques (1)	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			Absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)					
	Montant absolu des primes, année t (2)	Part des primes, année t (3)	Part des primes, année t-1 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Ressources aquatiques et marines (6)	Économie circulaire (7)	Pollution (8)	Biodiversité et écosystèmes (9)	Garanties minimales (10)
	En M€	%	%	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON
A.1 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	**6**	**0 %**	**0 %**	**OUI**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**OUI**
A.1.1 Dont réassurés	6	0 %	0 %	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A.1.2 Dont provenant d'activités de réassurance				OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A1.2.1 Dont réassurés (rétrocession)				OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A.2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)	**132**	**3 %**	**3 %**						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxonomie	**3 815**	**97 %**	**97 %**						
Total (A.1 + A.2 + B)	**3 953**	**100 %**	**100 %**						

Les «primes» à indiquer dans les colonnes (2) et (3) sont les primes brutes émises ou, selon le cas, le chiffre d'affaires lié aux activités d'assurance ou de réassurance non-vie.

La colonne (4) est à remplir à partir de l'exercice 2024.

Les activités d'assurance et de réassurance non-vie ne peuvent être alignées sur le règlement (UE) 2020/852 qu'en tant qu'activités permettant l'adaptation au changement climatique.

Le volume de produits éligibles à la taxinomie est sensiblement comparable par rapport à l'exercice précédent. Les initiatives prises dans le cadre de l'ambition de développement du GACM en assurance dommages sur les marchés de l'entreprise et du secteur agricole n'ont pas encore eu, à ce stade, d'effets significatifs.

Analyse de l'éligibilité

D'après l'acte délégué Climat, sont éligibles à la taxinomie huit des douze lignes d'activités définies à l'annexe I du règlement délégué 2015/35 complétant la directive Solvabilité II, dès lors qu'elles sont liées à la couverture d'un aléa climatique.

a) Assurance de frais médicaux ;

b) Assurance de protection de revenus ;

c) Assurance d'indemnisation des travailleurs;

d) Assurance de responsabilité civile automobile;

e) Autres assurances de véhicules à moteur;

f) Assurance maritime, aérienne et de transport;

g) Assurance incendie et autres dommages aux biens;

h) Assurance assistance;

Afin de déterminer l'éligibilité de l'une de ces huit lignes d'activité, il convient d'évaluer si cette ligne prévoit explicitement la couverture directe ou indirecte d'un aléa climatique tel que défini dans l'appendice A de l'annexe II des actes délégués du Règlement Taxinomie.

Pour le GACM, les lignes d'activités « Autres assurances de véhicule à moteur » et « Assurance incendie et autres dommages aux biens » couvrent un aléa climatique. Conformément au Q&A de la commission européenne à destination des services financiers du 21 décembre 2023, seule la fraction de la prime d'un contrat d'assurance couvrant un aléa climatique est à considérer aux fins du calcul de l'alignement à la taxinomie.

Analyse des critères techniques de contribution

Afin de démontrer la contribution substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique et pour être considérés alignés au sens de la taxinomie européenne, les produits d'assurance non-vie doivent remplir de manière cumulative les cinq critères techniques suivants :

Critère n° 1 : Leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques

Le GACM recourt à des techniques de modélisation de pointe dans le cadre de sa gestion des risques. Certains de ces travaux sont rendus publics (rapport sur la solvabilité et la situation financière [SFCR]). En ce qui concerne le marché français, l'exception liée aux restrictions légales permet de ne pas appliquer le critère de réduction des primes ou franchises pour les garanties prévues dans le régime des catastrophes naturelles car celles-ci sont fixées par la loi.

Critère n° 2 : Conception du produit

Le GACM communique sur l'importance des mesures de prévention, par exemple en diffusant des informations sur les bons réflexes à adopter et en sensibilisant les clients lors des visites de risque à l'occasion de la souscription d'un contrat.
Une diffusion d'alertes météo a également été mise en place au second trimestre 2024.

Critère n° 3 : Solutions de couverture d'assurance innovantes

Les produits d'assurance auto, d'assurances multi-risques habitation, multi-risques des professionnels et des associations vendus par le GACM offrent une couverture pour les dangers liés au climat. Les produits destinés à la couverture des risques liés à une activité professionnelle offrent en fonction des exigences et des besoins des clients individuels des solutions de transfert de risques spécifiques complémentaires, telles que la protection

contre les pertes d'exploitation, contre l'interruption imprévue de l'activité, et contre d'autres facteurs de perte non physiques liés aux dommages, aux effets en cascade et aux interdépendances des aléas (risques secondaires), dont contre des aléas climatiques. Les conditions générales des produits précisent ces aspects.

Critère n° 4 : Partage des données

Les activités françaises du GACM transmettent les données liées au régime catastrophes naturelles à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR). La CCR met à disposition des autorités publiques, sur demande, les données remontées par les assureurs.

Critère n° 5 : Haut niveau de service en situation post-catastrophe

Le GACM assure une communication régulière avec les assurés et fournit une information claire et accessible sur les mesures prises et les délais de traitement en cas de sinistre de grande ampleur.

Analyse du critère "Do-Not-Significantly-Harm" (DNSH)

Les activités liées aux énergies fossiles (exploration et extraction, stockage et transport / fabrication et transformation des combustibles fossiles) sont des activités particulièrement exposées au risque de transition.

Sur la base de la position partagée par les membres de France Assureurs pour opérationnaliser cette analyse pour le secteur de l'assurance, les primes d'assurance des activités cumulant les codes nomenclature d'activités française (NAF) et l'identifiant de la convention collective (IDCC) suivantes ont été considérées non conformes au critère DNSH :

Activité	NAF	IDCC
Extraction de combustibles fossiles	0510Z Extraction de houille	
	0520Z Extraction de lignite	
	0610Z Extraction de pétrole brut	
	0620Z Extraction de gaz naturel	
	0910Z Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	
Transport de combustibles fossiles	4950Z Transports par conduites	
	3522Z Distribution de combustibles gazeux par conduites	
Fabrication de combustibles fossiles	1910Z Cokéfaction	
	1920Z Raffinage du pétrole	
Autres activités en lien avec la chaîne de valeur propre aux énergies fossiles	2014Z Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1388 Convention collective de l'industrie du pétrole
	4941Z Transports routiers de fret de proximité	2964 Convention collective transport pétrole Martinique
	5210Z Entreposage et stockage non frigorifique	
	5223Z Services auxiliaires des transports aériens	
	7010Z Activités des sièges sociaux	
	8292Z Activités de conditionnement	

Le respect des garanties minimales

Pour être conforme à la Taxinomie européenne, l'entreprise doit également respecter des garanties minimales en matière sociale et de bonne gouvernance. Les garanties minimales (article 18.1 du Règlement (UE) 2020/852) sont définies comme des procédures mises en œuvre par une entreprise exerçant une activité économique pour s'aligner sur :

- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Charte internationale des droits de l'Homme.

L'exigence centrale consiste en la mise en œuvre par une entité de procédures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer ou remédier, de manière continue, aux impacts négatifs réels ou potentiels liés à ses opérations, sa chaîne de valeur et ses relations contractuelles. Cela permet de garantir que les activités de l'entité sont menées dans le respect des garanties minimales en matière sociale et de bonne gouvernance.

En France, la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, est la loi dite « devoir de vigilance ». Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable. Cette obligation, qui s'applique aux sociétés et ses filiales contrôlées au sens du II de l'article L.233-16 du Code de commerce concerne Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le GACM et ses filiales respectent les exigences de sa maison mère.

3.5.14.1.2 Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

	Sur la base du chiffre d'affaires		Sur la base des dépenses d'investissement	
	%	Montant en M€	%	Montant en M€
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)	2 %	2 326	4 %	4 010
Actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion), à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	80 %	109 309		

L'ICP investissements se base sur des données utiles aux analyses taxinomiques fournies par les entreprises investies, récupérées via le prestataire ISS, et ne tient pas compte de données estimées. L'ICP investissements se présente sous forme de ratios dont le dénominateur correspond au total des actifs du GACM, y compris ceux en représentations des engagements en unités de compte, minorés des expositions sur des administrations centrales, locales, banques centrales ou des émetteurs supranationaux (ci-après « émetteurs souverains »). Ce montant est présenté dans le tableau ci-dessus, sous l'intitulé « valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP ».

Les entreprises n'ayant publié à fin 2024 que leur alignement à la taxinomie pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (objectifs 1 et 2), les données d'alignement présentées ci-dessous ne couvrent que ces deux objectifs à ce stade. Les données d'alignement incluant les objectifs 3 à 6 seront publiées à partir du rapport de 2026 sur l'exercice 2025.

Plusieurs limites méthodologiques ont été identifiées dans le cadre de cet exercice, pouvant mener à une sous-estimation des montants d'actifs en portefeuille alignés à la taxinomie européenne. En particulier, le GACM n'a, à ce jour, pas accès aux données nécessaires au calcul d'alignement pour les actifs investis via des fonds, pour les actifs immobiliers, ainsi que pour certaines entreprises non couvertes par le prestataire ISS.

Par ailleurs, les taux d'actifs en portefeuille couverts par ISS pouvant différer selon les indicateurs, la valeur de certains indicateurs peut ne pas s'expliquer entièrement par la somme des sous-indicateurs les constituant.

3.5.14.1.3 Ventilation du dénominateur de l'ICP

		%	Montant en M€
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		0 %	-27
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	2 %	2 560
	Pour les entreprises financières	3 %	3 362
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	6 %	6 124
	Pour les entreprises financières	3 %	3 541
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises à la CSRD	Pour les entreprises non financières	21 %	22 708
	Pour les entreprises financières	11 %	11 693
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs		54 %	59 348
Part des investissements autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie		81 %	88 721
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la Taxonomie		16 %	17 689
Part des investissements sur des expositions éligibles à la Taxonomie mais non alignées		12 %	12 576

3.5.14.1.4 Ventilation du numérateur de l'ICP

		Sur la base du chiffre d'affaires		Sur la base des dépenses d'investissement	
		%	Montant en M€	%	Montant en M€
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises à la CSRD alignées sur la taxonomie	Pour les entreprises non financières	2 %	2 056	3 %	3 680
	Pour les entreprises financières	– %	290	– %	330
Part des investissements autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur destinés à financés ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie		2 %	2 346	4 %	4 009
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignées sur la taxonomie		– %	0	– %	0

3.5.14.1.5 Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

		Part relative aux expositions alignées sur la taxonomie	Activités transitoires	Activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Sur la base du chiffre d'affaires	2 %	0 %	1 %
	Sur la base des dépenses d'investissement	3 %	0 %	2 %
(2) Adaptation au changement climatique	Sur la base du chiffre d'affaires	0 %		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	0 %		0 %
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a
(4) Transition vers une économie circulaire	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a
(5) Prévention et réduction de la pollution	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Sur la base du chiffre d'affaires	n.a		n.a
	Sur la base des dépenses d'investissement	n.a		n.a

3.5.15 Annexe tableaux Taxonomie gestion d'actifs

En raison du d'un manque de fiabilité des données, le groupe ne publie pas l'ICP des sociétés de gestion d'actif. Pour ces derniers, le groupe met tout en œuvre pour publier cette information dans son état de durabilité 2026 sur base des informations arrêtées au 31 décembre 2025.

3.5.16 Annexe autres informations

3.5.16.1 Périmètre

Sociétés incluses dans le périmètre CSRD mais non consolidées dans les comptes consolidés pour des raisons de faible matérialité financière

- Sofédis
- Sérénis Assurance
- AFEDIM
- ACM Bien vieillir
- ACM Belgium SA
- Repartim

Sociétés incluses dans le périmètre CSRD exemptées de l'obligation d'information en matière de durabilité en vertu de l'article 19bis ou 29bis de la directive 2013/34/UE

- CIC Sud Ouest
- CIC Nord Ouest
- CIC Ouest
- CIC Est
- Banque de Luxembourg
- Targobank AG
- Beobank
- COFIDIS France
- Groupe des assurances de Crédit Mutuel (sur base consolidée)

3.5.16.2 Indicateurs

Normes environnementales E1, E4 et E5

Les méthodologies relatives aux calculs des indicateurs relatifs aux ESRS E1 et E4 sont détaillées dans les parties 3.5.2 ESRS E1 – Changement climatique, 3.5.5 ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes et 3.5.6 ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire.

Normes S1 - Travailleurs de l'entreprise

Effectifs propres de BFCM

Les données RH sont consolidées pour toutes les filiales du périmètre consolidé BFCM dans le monde, dès lors qu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale et intégrées dans le périmètre de la CSRD, et ce, quelles que soient leurs activités.

Les indicateurs liés aux effectifs du groupe ont été produits sur base de l'outil de gestion de la direction des ressources humaines du groupe (GXP) qui couvre 61% des salariés inscrits au 31 décembre 2024. Ces données ont été complétées pour les entités hors GXP par une collecte de données agrégées auprès de toutes les filiales employeuses du périmètre de l'état de durabilité.

Sauf mention contraire, le nombre de salariés mentionné dans les tableaux 3.1.8.3 sont enregistrés en nombre de personnes physiques inscrites au 31 décembre 2024 ayant un contrat de travail. Les salariés ne comprennent pas les stagiaires, les mandataires, les expatriés, les intérimaires et les prestataires qui n'ont pas de contrat de travail avec le groupe.

Régions dans lesquelles le groupe a des salariés

Union Européenne : France, Allemagne, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie.

Europe (hors Union Européenne) : Monaco, Royaume-Uni, Suisse.

Reste du monde : Canada, États-Unis D'Amérique, Hong-Kong, République De Corée, Singapour.

Handicap

Les salariés en position de handicap sont ceux reconnus travailleur handicapé au 31/12.

Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
Les salariés inclus dans le calcul sont les salariés permanents et temporaires au 31/12/2024 et qui ont fait valoir leur droit à au moins un congé familial durant l'année 2024.

Normes S3 - Communautés affectées

Budget global dédié au mécénat

Montant consolidé en millions d'euros des charges de mécénat comptabilisées au sein des frais généraux au cours de l'exercice 2024. Les frais généraux sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Pourcentage de points de vente du réseau bancaire France en zone rurale

Les points de vente pris en compte sont ceux des banques régionales du CIC et de la BECM en France. Les zones rurales sont déterminées selon la grille communale de densité de l'INSEE (Grille communale de densité à 7 niveaux au 1er janvier 2024 publiée le 28/05/2024).

Encours d'épargne sur des produits bénéficiant du label FINANSOL

Encours comptables, en milliers d'euros, au 31/12/2024 sur les produits labellisés FINANSOL, à savoir, le Livret d'Epargne pour les Autres commercialisé par les banques régionales du CIC ainsi que le FPS CM-AM Engagement Solidaire et la Part de partage CM-AM Impact First Inclusion commercialisés par Crédit Mutuel Asset Management. Les encours comptables sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)

Ensemble des clients classifiés Organisation à But Non Lucratif dans la base tiers clients au 31/12/2024 et dont le nombre est synthétisé dans système informatique groupe utilisé par le contrôle de gestion. Cette classification est renseignée par les chargés d'affaires lors de l'entrée en relation. Le périmètre des entités couvertes concerne les banques régionales du CIC, Beobank, la Banque Transatlantique, Crédit Mutuel Epargne Salariale, la BECM et les filiales de leasing.

Montant reversé aux associations venant des produits solidaires

Montant consolidé des dons réalisés à des associations en milliers d'euros réalisés au cours de l'exercice comptable 2024. Les produits ciblés pour ces dons sont le Livret d'Epargne pour les Autres, le LDDS, les cartes pour les autres commercialisés par les banques régionales du CIC et le fonds Impact First Solution Crédit Mutuel Asset Management.

Épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale) ou équivalent

Encours comptables, en milliers d'euros, au 31/12/2024 sur les produits d'épargne salariale commercialisés par Crédit Mutuel Asset Management et bénéficiant du label CIES ISR. Les encours comptables sont audités par les commissaires aux comptes dans le cadre de la certification annuelle des comptes.

Normes S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Formation protection des données personnelles

La collecte de donnée a été réalisée de deux manières distinctes : l'obtention des données issues des bases de données CAP Compétences (représente 70 % des salariés) et l'interrogation en direct des filiales non adhérentes. Le taux est calculé de la façon suivante :

- au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés au module « Sensibilisation à la protection de la vie privée - CNIL – RGDP » au 31/12/2024.
- au dénominateur : les collaborateurs, des entités du périmètre, présents en 2024 et ciblés pour la formation « Sensibilisation à la protection de la vie privée - CNIL – RGDP ».

Microcrédits professionnels accompagnés et prêts complémentaires

Le nombre et l'encours de crédits en euros sont communiqués annuellement par les partenaires ADIE, France Active Garantie et Initiative France.

Inclusion financière - Clientèle fragile

Les nombres de clients bénéficiant du Service Bancaire de Base (SBB) ou Offre clients fragiles (OCF) correspondent au nombre de clients titulaires d'un produit codifié SBB ou OCF dans les bases produits au 31/12/2024. Les données sont consolidées pour les banques régionales du CIC, la Banque Transatlantique et Monabanq.

Le taux de clients éligibles bénéficiant de l'offre clients fragiles est calculé de la manière suivante :

- au numérateur : le nombre de produits OCF actifs au 31/12/2024 issu des bases produits
- au dénominateur : le nombre de clients ciblés en situation de fragilité financières dans les bases des risques

Qualité de service et relation clientèle - disponibilité des applications

Les données sont calculées par Euro-Information, la filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via des automates météo qui exécutent quotidiennement des transactions représentatives des principales applications nécessaires aux utilisateurs. Si la réponse est conforme, l'application est considérée comme disponible. Dans le cas contraire, elle est considérée indisponible. Ainsi le taux

correspond au nombre de mesures « disponible » divisé par le nombre de mesures effectuées sur la période.
Cet indicateur est revu dans le cadre de la certification ISO 9001.

Intimité des données - Localisation des informations clients

Cet indicateur est revu dans le cadre de la certification ISO 27001.

Qualité de service et relation clientèle – médiation

Données issues de l'outil de suivi de la médiation. Les dossiers éligibles sont ceux instruits en 2024 par le médiateur. Les décisions favorables concernent les dossiers instruits et clos en 2024 qui se sont conclus par une décision en faveur du client.

Normes G1 - Conduite des affaires

Formations

La collecte de donnée a été réalisée de deux manières distinctes : l'obtention des données issues des bases de données CAP Compétences (représente 70% des salariés) et l'interrogation en direct des filiales non adhérentes. Les modules sélectionnés sont « Déontologie », « LCB-FT Avancé », « LCB-FT - Avancé Siège », « LCB-FT » et « LCB-FT dans le secteur immo », « Loi anticorruption : Loi Sapin II ».

Le taux est calculé de la façon suivante :

- au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés aux modules sélectionnés au 31/12/2024.
- au dénominateur : les collaborateurs, des entités du périmètre, présents en 2024 et ciblés pour les formations sélectionnées.

Les modules de « Loi anticorruption : Loi Sapin II » ont été proposée en 2023 puis mis à disposition des nouveaux salariés arrivés en 2024. De ce fait, la période de référence est de deux années.

3.5.17 Tables de concordance

3.5.17.1 Exigences de publication présentes dans l'état de durabilité

Axes	ESRS	Référence exigence de publication	Exigence de publication	Paragraphe
Environnement	E1 - Changement climatique	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	3.1.2.2 Stratégie climat d'atténuation
			Politiques adoptée pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation.	3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030 3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation
			Actions menées concernant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que les ressources allouées à leur mise en œuvre.	3.1.2.2.2 Plan de transition d'atténuation 3.1.2.3.1 Politiques et actions d'adaptation
			Cibles climatiques fixées.	3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030 3.1.2.2.2 Plan de transition d'atténuation
			Consommation d'énergie et mix énergétique.	3.1.2.4.1 Consommation d'énergie et mix énergétique
			Informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre	3.1.2.2.1 Empreinte carbone 2024 et objectifs 2030 3.1.2.4.2 Émissions et absorptions de GES
			Informations relatives aux absorptions de gaz à effet de serre	3.1.2.2.3 Absorption de gaz à effet de serre 3.1.2.4.2 Émissions et absorptions de GES
			Mécanismes de tarification interne du carbone	Information évaluée non matérielle. La BFCM et ses filiales n'appliquent des mécanismes de tarification interne du carbone
			Impacts financiers escomptés des risques matériels (physiques et de transition) et opportunités potentielles matérielles liées au changement climatique	Disposition transitoire non publiée en 2025 (sur l'année 2024)
	E2 - Pollution	Thème évalué non matériel		
	E3 - Eau	Thème évalué non matériel		
	E4 - Biodiversité	E4-1	Manière dont les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes résultent de la stratégie et du modèle économique et en conditionnent	3.1.5.1 Gouverner les enjeux liés à la biodiversité et établir une stratégie dédiée
		E4-2	Politiques adoptées pour gérer les impacts, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes.	3.1.5.2.1 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Axes	ESRS	Référence exigence de publication	Exigence de publication	Paragraphe
Environnement	E4 - Biodiversité	E4-3	Informations sur les actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes et sur les ressources allouées à leur mise en oeuvre	3.1.5.2.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes
		E4-4	Informations sur les cibles fixées en matière de biodiversité et d'écosystèmes	Pas de cible à date.
		E4-5	Métriques liées à ses impacts importants sur la biodiversité et les écosystèmes	3.1.5.2.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes
		E4-6	Informations relatives aux effets financiers attendus des risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes.	Disposition transitoire non publiée en 2025 (sur l'année 2024)
	E5 - Economie circulaire	E5-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.1.6.2 Flux des ressources entrantes 3.1.6.3 Flux des ressources sortantes
		E5-2	Les actions menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire et les ressources allouées à leur mise en oeuvre.	3.1.6.2 Flux des ressources entrantes 3.1.6.3 Flux des ressources sortantes
		E5-3	Informations sur les cibles fixées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire.	3.1.6.2.2 Métriques 3.1.6.3.2 Métriques
		E5-4	Informations sur ses ressources entrantes relatives à ses impacts, risques et opportunités importants	3.1.6.2.2 Métriques
		E5-5	Informations sur les ressources sortantes, y compris les déchets, relatives à ses impacts, risques et opportunités importants	3.1.6.3.2 Métriques
		E5-6	Informations sur les effets financiers attendus des risques et opportunités importants qui résultent des impacts liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.	Disposition transitoire non publiée en 2025 (sur l'année 2024)
Social	S1 - Effectif propre	S1-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts importants sur son propre personnel, ainsi que les risques et possibilités importants qui y sont associés.	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-2	Procédures générales de dialogue avec les effectifs et les représentants des travailleurs au sujet des impacts réels et potentiels sur les effectifs.	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-3	Procédures mises en place pour procéder ou coopérer à la réparation des impacts négatifs sur les effectifs avec lesquelles elle a un lien, ainsi que les canaux mis à leur disposition pour	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-4	Mesures prises pour remédier aux impacts négatifs et positifs importants, gérer les risques importants et exploiter les possibilités importantes liées aux effectifs	3.1.8.2 Gestion des impacts, risques et opportunités (IROs)
		S1-5	Objectifs fixés pour gérer les impacts importants, les risques et les opportunités liés aux effectifs de l'entreprise	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-6	Principales caractéristiques des salariés	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-7	Principales caractéristiques des non-salariés	Information évaluée non matérielle
		S1-8	Informations sur la mesure dans laquelle les conditions de travail et d'emploi des salariés sont déterminées ou influencées par les conventions collectives	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-9	Répartition des salariés par sexe au sein des instances dirigeantes et la répartition par âge parmi ses salariés.	3.1.8.3 Indicateurs et cibles

Axes	ESRS	Référence exigence de publication	Exigence de publication	Paragraphe
Social	S1 - Effectif propre	S1-10	Perception d'un salaire décent	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-11	Protection sociale contre les pertes de revenus dues aux événements majeurs de la vie	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-12	Pourcentage de salariés handicapés	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-13	Formation développement des compétences fournis aux salariés	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-14	Informations relatives au système de gestion de la santé et de la sécurité du personnel.	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-15	Droit et recours au congé familial pour les travailleurs	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-16	Ecarts de rémunérations	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
		S1-17	Incidents et/ou de plaintes liés au travail et impacts graves en matière de droits de l'homme au sein des effectifs	3.1.8.3 Indicateurs et cibles
	S3 - Communautés affectées	S3-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts importants sur les communautés touchées, ainsi que les risques et opportunités importants qui y sont associés.	3.1.10.2.1 S3-1 - Politiques relatives aux communautés touchées
		S3-2	Processus généraux d'interaction avec les communautés touchées et leurs représentants	3.1.10.2.3 S3-2 - Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts
		S3-3	Procédures mises en place pour procéder ou coopérer à la réparation des impacts négatifs sur les communautés touchées en lien avec ses activités	3.1.10.2.4 S3-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations
		S3-4	Actions entreprises pour gérer les risques importants et saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées	3.1.10.2.2 S3-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant
		S3-5	Cibles fixées concernant les impacts, risques et opportunités liés aux communautés touchées	3.1.10.3 Indicateurs et cibles
	S4 - Consommateurs Utilisateurs	S4-1	Politiques adoptées pour gérer les impacts importants de ses produits et services sur les consommateurs et utilisateurs finaux, ainsi que les risques et opportunités importants qui y	3.1.11.2.1 S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux
		S4-2	Processus généraux d'interaction avec les consommateurs, utilisateurs finaux et leurs représentants	3.1.11.1.2 Description des impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie
		S4-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.1.11.2.2.1.1.4 S4-3 - Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations
		S4-4	Réponses apportées pour faire face aux impacts importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux et les actions entreprises pour gérer les risques importants et saisir les	3.1.11.2.2 S4-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles
		S4-5	Cibles fixées concernant les impacts, risques et opportunités liés aux utilisateurs finaux	3.1.11.3 Métriques et cibles
Gouvernance	G1 - Conduite des affaires	G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et la manière dont elle favorise la culture d'entreprise	3.1.12.2.2 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)
		G1-2	Informations sur la gestion des relations avec les fournisseurs et les impacts sur la chaîne d'approvisionnement.	3.1.12.2.4 Relations avec les fournisseurs (G1-2)
		G1-3	Informations sur le système appliqué pour empêcher et détecter la corruption et les pots-de-vin	3.1.12.2.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3, G1-4)
		G1-4	Informations sur les cas de corruption ou les versements de pots-de-vin	3.1.12.2.3 Prévention et détection de la corruption (G1-3, G1-4)
		G1-5	Informations sur les activités et les engagements liés à l'exercice de l'influence politique	Information évaluée non matérielle
		G1-6	Informations sur ses pratiques en matière de paiement	Information évaluée non matérielle

3.5.17.2 Données issues d'autres législations UE

Points de données issus d'autres législations de l'UE (annexe B de l'ESRS 2)	SFDR (1)	Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	Loi européenne sur le climat (4)	Numéro section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance	X		X		4.1.2
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants	X		X		4.1.2
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	X				3.1.1.2.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	X	X	X		3.1.1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	X		X		3.1.1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées	X		X		3.1.1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			X		3.1.1.3.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050				X	3.1.2.2.2
ESRS E1-1 Entreprises exclues des critères de référence alignés sur l'Accord Paris		X	X		3.1.2.2.2
ESRS E1-1 Cibles de réduction des émissions de GES	X	X	X		3.1.2.2.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	X				Non matériel
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique	X				3.1.2.4.1
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	X				Non matériel
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	X	X	X		3.1.2.4.2
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes	X	X	X		3.1.2.4.2
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone				X	3.1.2.4.2
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat			X		Non matériel
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique; ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel		X			Non matériel
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		X			Non matériel
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			X		Non matériel
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E- PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol	X				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines	X				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière	X				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	X				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	X				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires net généré par les activités de l'entreprise	X				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X				3.1.5.1
ESRS 2- SBM 3 - E4 La dégradation des sols, la désertification et l'imperméabilisation des sols doivent être soumises aux règles en matière de publication d'informations sur les investissements durables	X				3.1.5.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 Espèces naturelles et aires protégées	X				3.1.5.2
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	X				3.1.5.2
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	X				3.1.5.2
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation	X				3.1.5.2

ESRS E5-5 Déchets non recyclés	X				3.1.6.3.2
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs	X				3.1.6.3.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé	X				3.1.8.1.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail	X				3.1.8.1.2
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	X				3.1.8.1.2
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		3.5.8.1.2
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	X				3.5.8.2.2.7.2, 3.5.8.2.2.7.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	X				3.5.8.2.2.5.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	X				3.5.8.2.2.7.6
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	X		X		3.5.8.3
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	X				3.5.8.3
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X		3.5.8.3
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général	X				Non disponible
ESRS S1-17 Cas de discrimination	X				3.5.8.3
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		3.5.8.3
ESRS 2- SBM3 - S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	X				Non matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		Non matériel
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		Non matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme	X				3.5.10.2.1
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE	X		X		3.5.10.2.1
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme	X				3.5.10.2.4
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	X				3.5.11.2.1
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		3.5.11.2.1
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption	X				Non matériel
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte	X				3.5.12.2.2.3.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X		3.5.12.2.3.2
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X				3.5.12.2.3.1

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9.12.2019, p. 1).

(2) Règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) no 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement «CRR») (JO L 176 du 27.6.2013, p. 1).

(3) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (JO L 171 du 29.6.2016, p. 1).

(4) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat») (JO L 243 du 9.7.2021, p. 1).

Par ailleurs des informations relatives au lien nation-armée (article.L22-10-35 du code de commerce) figurent dans la section 3.1.8.2.2.5.3 Engagement solidaire et citoyen.

3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur l'état de durabilité BFCM

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel,
4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Banque Fédérative de Crédit Mutuel. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 3.5 « État de durabilité de la BFCM et ses filiales » du rapport sur la gestion du groupe (ci-après « l'État de durabilité ».

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, Banque Fédérative de Crédit Mutuel est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- a conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit *« Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 »*.

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Banque Fédérative de Crédit Mutuel dans l'État de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Banque Fédérative de Crédit Mutuel, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Banque Fédérative de Crédit Mutuel en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérification opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Banque Fédérative de Crédit Mutuel lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 3.5 du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Banque Fédérative de Crédit Mutuel avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant aux sections suivantes de l'État de durabilité :

- 3.5.1.1.1 « BP1 - Base générale d'établissement de la déclaration » portant sur les limites rencontrées, notamment liées à la disponibilité des données ;
- 3.5.1.4 « Gestion des Impacts Risques et Opportunités (IROs) », en particulier le paragraphe 3 « Validation de l'analyse de double matérialité », qui expose le processus d'analyse de la matérialité des impacts, risques et opportunités (« IROs ») et qui indique que cette analyse sera revue chaque année.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour déterminer les informations publiées.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées à la section 3.5.1.3.2 « SBM2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'État de durabilité.

Nous nous sommes entretenus avec les principales directions opérationnelles concernées et avons revu la documentation disponible.

Nous avons également apprécié la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le Groupe avec la nature de ses activités et de son modèle d'affaires, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont présentées au paragraphe 3.5.1.4.1 « IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs) » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe concernant l'identification de impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant ceux qui sont spécifiques à l'entité. Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance de la liste des IROs identifiés par le Groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance de la société et, le cas échéant, avec les analyses de risques qu'il a menées.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont présentées au paragraphe 3.5.1.4.1 « IRO1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IROs) » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec les principales directions opérationnelles concernées et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons pris connaissance des principales analyses qualitatives et quantitatives menées par l'entité menées par le Groupe pour déterminer la matérialité de ses IROs. Nous avons notamment apprécié que l'ensemble des impacts (positifs ou négatifs), risques et opportunités réels ou potentiels identifiés par le Groupe ont fait l'objet d'une évaluation.

Nous avons pris connaissance du processus décisionnel mis en place par le Groupe dans le cadre du processus de double matérialité.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le Groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1 pour déterminer les informations matérielles publiées (i) au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées et (ii) au titre des informations qui lui sont spécifiques.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les sections 3.5.1.3.3 « SBM3 – impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique » et 3.5.1.4 « Gestion des Impacts, risques et opportunités (IROs) » de l'État de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3.5 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Banque Fédérative de Crédit Mutuel relativement à ces informations est approprié ; et

sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 3.5 du rapport sur la gestion du groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants de l'État de durabilité :

- les sections 3.5.1.1.1 « BP1 - Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité » et 3.5.2.2.1.2 « Empreinte du bilan (périmètre bancaire) » qui présentent les limites rencontrées, les hypothèses utilisées et les méthodologies appliquées pour les estimations relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- la section 3.5.2.4.2 « Émissions et absorptions de GES » qui expose le périmètre pris en compte pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, notamment s'agissant des investissements financés (catégorie 15 du scope 3).

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS fournies en application de la norme environnementale ESRS E1 – Changement Climatique.

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées à la section 3.5.2 « ESRS E1 – Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec les principales directions opérationnelles et les personnes concernées, et des documents collectés, apprécier l'information présentée relative aux émissions de gaz à effet de serre des périmètres 1, 2 et 3 ; et
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 3.5.2 du rapport sur la gestion du groupe, et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées sur les émissions de gaz à effet de serre :

- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le tableau synthétisant ses émissions ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - l'information donnée sur les inclusions et exclusions des différentes catégories,
  - le processus de collecte d'informations,
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Banque Fédérative de Crédit Mutuel pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- la section 3.5.7.3 « Éligibilité et alignement du portefeuille » de l'État de durabilité qui présente les principales hypothèses méthodologiques retenues pour apprécier l'alignement des prêts et avances consentis aux ménages.
- la section 3.5.7.4 « Tableaux réglementaires » de l'État de durabilité qui présente les raisons de l'absence de publication de l'ICP flux des encours sous gestion et garanties financières.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Concernant le caractère aligné des activités éligibles :

  Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

  - apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie Verte ;
  - mené des entretiens avec les personnes que nous avons jugées appropriées afin de prendre connaissance des principes généraux d'alignement appliqués par l'entité, issus du Référentiel Taxonomie Verte.

- Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent :

  Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent aux sections 3.5.7.3 « Éligibilité et alignement du portefeuille » et 3.5.7.4 « Tableaux réglementaires » de l'État de durabilité.

S'agissant des actifs entrant dans le calcul du ratio d'actifs verts (ou Green Asset Ratio – « GAR ») présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons notamment apprécié la cohérence des principaux agrégats avec les données issues d'autres états prudentiels.

S'agissant des autres montants composant les différents indicateurs d'activités éligibles et/ou alignées (les numérateurs), nous avons testé le respect de la méthodologie d'alignement pour une sélection d'expositions.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant au paragraphe 3.5.7.3 « Éligibilité et alignement du portefeuille » de l'État de durabilité avec notre connaissance des dispositifs mis en œuvre par l'entité.

Paris-La Défense, le 10 avril 2025
KPMG S.A.
Arnaud Bourdeille
Associé

Neuilly-Sur-Seine, le 10 avril 2025
PricewaterhouseCoopers France
Laurent Tavernier
Associé

4

Gouvernement d'entreprise

Préambule 573

4.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 574

4.1.1 Introduction 575

4.1.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2024 576

4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction 578

4.1.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation 590

4.1.5 Conventions réglementées 590

4.1.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux 591

4.1.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier) 600

4.1.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux 602

4.2 BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 604

4.2.1 Introduction 605

4.2.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2024 606

4.2.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction 608

4.2.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation 621

4.2.5 Conventions réglementées 621

4.2.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux 621

4.2.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier) 625

4.2.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux 625

PRÉAMBULE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le président de la fédération (ou d'un district pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou de sa filiale, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présente deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

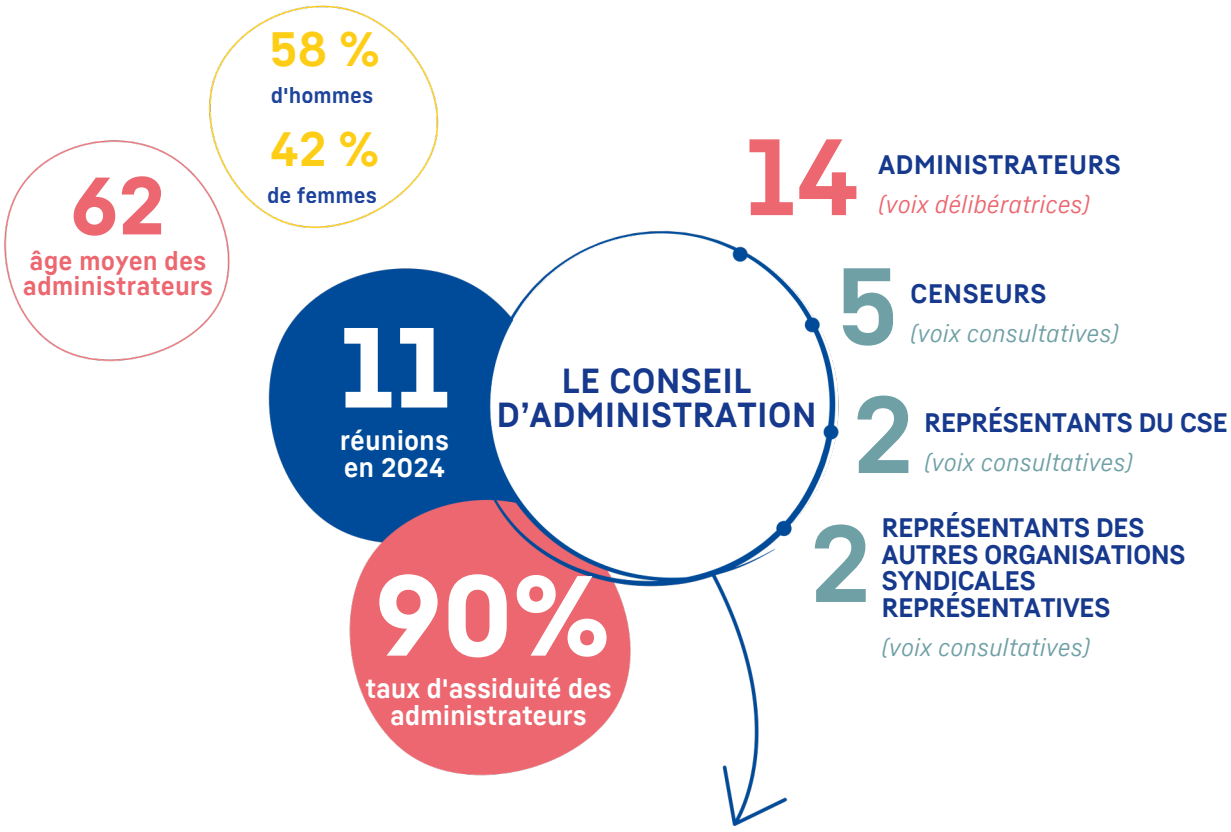
4.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRIGEANT EFFECTIF
Éric Petitgand

1 DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE, DIRIGEANTE EFFECTIVE
Anne Sophie Van Hoove

3 DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS
Frantz Rublé ;
Laurent Métral ;
Nathalie Noel



LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
4 MEMBRES + 1 OBSERVATEUR
4 RÉUNIONS
96 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

COMITÉ DES NOMINATIONS
3 MEMBRES + 4 OBSERVATEURS
13 RÉUNIONS
90 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

COMITÉ D'AUDIT DES COMPTES GROUPE
4 MEMBRES + 14 OBSERVATEURS
7 RÉUNIONS
92 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

COMITÉ DE SUIVI DES RISQUES GROUPE
5 MEMBRES + 12 OBSERVATEURS
7 RÉUNIONS
100 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

Données au 31 décembre 2024.
Périmètre taux d'assiduité et âge moyen : administrateurs y compris administrateurs représentant les salariés.
Périmètre parité : administrateurs hors les administrateurs représentant les salariés.
Périmètre taux assiduité des comités : membres.

4.1.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne (EBA/GL/2021/05) ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (EBA/GL/2021/06) en date du 2 juillet 2021. Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente) ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la règlementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou règlementaire ;*
- *en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.*

En application du paragraphe 88) b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Lors du conseil d'administration du 26 juin 2024, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a nommé deux administratrices indépendantes afin de se conformer aux bonnes pratiques des orientations de l'ABE mentionnées ci-dessus.

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

4.1.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2024

Présentation du conseil d'administration au 31 décembre 2024

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge [1]	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comités [2]	Assiduité en conseil
Daniel BAAL Président	67	H	2024	2025	CSRG CACG	100 %
Annie VIROT Vice-présidente	69	F	2017	2026	**Rémunérations**	91 %
Gérard CORMORECHE	67	H	1995	2025	CACG	73 %
Bernard DALBIEZ	66	H	2019	2025	Nominations CSRG	100 %
Bich Van NGO	68	F	2023	2027	**CACG**	100 %
Thierry REBOULET	62	H	2024	2025	**Nominations**	73 %
Daniel SCHOEPF	69	H	2018	2026	**CSRG**	100 %
Jacques SIMON	68	H	2022	2026	Nominations	100 %
Brigitte STEIN	69	F	2024	2026	Rémunérations	100 %
Luc WYNANT	58	H	2022	2025	CACG	91 %
Jeanne LAZARUS Administratrice indépendante	46	F	2024	2026	Rémunérations	75 %
Nadia MAÏZI Administratrice indépendante	59	F	2024	2026	CSRG	100 %
Audrey HAMMERER Administratrice représentant les salariés	46	F	2016	2025	Rémunérations	64 %
Laurent TORRE Administrateur représentant les salariés	57	H	2020	2025	CSRG	91 %

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 31 décembre 2024.
(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge (1)	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comité (2)	Assiduité en conseil
Joël DERVIN	67	H	2023	2027	-	100 %
Charles GERBER	70	H	2020	2026		82 %
Patrick HOCHE	57	H	2024	2027		100 %
Christine LEENDERS	68	F	2024	2027	-	100 %
Edwige SCHMITT	65	F	2022	2025	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 31 décembre 2024.

(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composé de 14 membres non exécutifs. L'entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a décidé lors du conseil d'administration du 27 juillet 2023 de réduire la taille des conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cela s'est traduit par plusieurs propositions faisant en sorte que les présidents de fédération et de district n'aient plus, sauf exception, qu'un seul mandat au sein des structures faîtières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à cette décision, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a procédé à plusieurs mouvements au sein des administrateurs et censeurs à effet au 1er janvier 2024. Brigitte Stein et Thierry Reboulet ont intégré le conseil d'administration en qualité d'administrateurs au 1er janvier 2024. Joël Dervin et Alex Weimert ont intégré le conseil d'administration en qualité de censeurs au 1er janvier 2024. Au cours de l'année 2024, les mandats d'administratrices de Marie Josso, Christine Leenders et Agnès Rouxel ont pris fin.

Changement de présidence en 2024

Le 27 février 2024, Nicolas Théry, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a communiqué sa décision de quitter ses fonctions de président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Les mouvements liés à cette décision sont intervenus lors des instances du premier semestre 2024. Concernant la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le conseil d'administration du 4 avril 2024 a nommé Daniel Baal en qualité de président en remplacement de Nicolas Théry à effet au 5 avril 2024, 00h.

Nominations d'administrateurs indépendants

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 26 juin 2024 à procédé à la nomination de deux administratrices indépendantes au sens des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne, Jeanne Lazarus et Nadia Maïzi.

LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes groupe		Comité de suivi des risques groupe	
4 membres et 1 observateur		3 membres et 4 observateurs		4 membres et 14 observateurs		5 membres et 12 observateurs	
4 réunions	96 % d'assiduité	13 réunions	90 % d'assiduité	7 réunions	92 % d'assiduité	7 réunions	100 % d'assiduité

Le taux d'assiduité s'applique aux membres.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que jusqu'à trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de cinq dirigeants détenant un mandat exécutif :

- Éric Petitgand, directeur général et dirigeant effectif ;
- Anne Sophie Van Hoove, directrice générale déléguée et dirigeante effective ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint ;
- Laurent Métral, directeur général adjoint ;
- Nathalie Noel, directrice générale adjointe.

4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateurs

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.
Entre 2017 et 2024, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. En 2024, il est nommé président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, du Crédit Industriel et Commercial et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité d'audit et des comptes groupe
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Crédit Mutuel Impact
Président du conseil de surveillance
Cofidis
Cofidis Group
Euro-Information Production
Vice-président du conseil d'administration
Banque de Luxembourg
Membre du conseil de surveillance
Targobank AG
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, administrateur
Fonds de dotation pour un sport propre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur général
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Membre du directoire
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Annie Virot

Née le 6 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Virot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante, puis formatrice. En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018. Depuis 2020, elle est présidente du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En 2021, elle est devenue administratrice et membre du comité des rémunérations au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Vice-présidente du conseil d'administration
Présidente du comité des rémunérations
Début de mandat : 2017
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy
Vice-présidente du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Administratrice
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
8 rue Rhin et Danube
69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il a été président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel de 2004 à 2024.

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe
Début de mandat : 1995
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est
CECAMUSE
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône
Vice-président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural
MTRL
Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé
Administrateur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur
SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire
Censeur
CIC Lyonnaise de Banque

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration
Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)
Vice-président du conseil d'administration
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Censeur
Crédit Industriel et Commercial
Gérant
SARL CORMORECHE
SCEA CORMORECHE Jean-Gérard
Administrateur
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019.
En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de Conseil et de Service.

Administrateur
Membre du comité des nominations et du comité de suivi des risques groupe
Début du mandat : 2019
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan
Président du conseil de surveillance
Société Actimut
Centre de Conseil et de Service
Vice-président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia
Administrateur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)
Représentant de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen, président du conseil de surveillance
IMMO CMM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Lunel
Caisse de Crédit Mutuel Saint Laurent du Var
Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer
Caisse de Crédit Mutuel de Sainte-Maxime - Cogolin
Vice-président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Nice Saint Isidore
Représentant de la Caisse Regionale du Credit Mutuel Mediterraneen, administrateur
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM
Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
18 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est présidente directrice générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018 et de la société Audit et Conseil Europe de 1995 à 2018. Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directrice financière puis présidente directrice générale.
En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est administratrice au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018 et vice-présidente depuis 2023. Elle est membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel depuis 2023. Elle a été membre du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel jusqu'en 2023. Elle est membre du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 dont elle est devenue présidente en 2023.

Administratrice
Présidente du comité d'audit et des comptes groupe
Début du mandat : 2023
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson
Administratrice
Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France
Administratrice indépendante
Haffner Energy
Banque de Luxembourg
Présidente - directrice générale
NGO Audit et conseil
Présidente
Association mouvement des citoyens français d'origine vietnamienne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice
Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor Hugo
26009 Valence Cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de directeur général des Services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté).
Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais. Il est désigné président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais et est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2022.

Administrateur
Président du comité des nominations
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais
Caisse de Crédit Mutuel Vallée du Rhône
Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage
Administrateur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Censeur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphine-Vivarais, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations en informatique, gestion et management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015.
Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.
En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

Administrateur
Président du comité de suivi des risques groupe
Début du mandat : 2018
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller
Administrateur et président du District de Saverne
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Administrateur
Éditions des dernières nouvelles d'Alsace
SAP L'Alsace

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la BFCM, administrateur
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Jacques Simon

Né le 16 août 1956
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
26 rue de France
88300 Neufchateau

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un certificat technique de l'école supérieure d'application de Bourges, Jacques Simon a exercé, en parallèle de sa formation, en tant que sous-officier au sein de l'armée de terre. Il a ensuite été cadre de direction d'un établissement médico-social pendant 18 ans, avant d'évoluer en 2010 en tant que directeur d'établissements médico-sociaux. Il a pris sa retraite le 1er mai 2017. Entraîneur d'athlétisme et ancien sportif de haut niveau, il est également président d'une association sportive depuis 2012.
Dès 2002, il est membre du conseil de la Caisse de Crédit Mutuel de la Plaine des Vosges et en devient président en 2013. En 2018, il devient président du district des Vosges, administrateur à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe puis censeur à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Depuis 2019, il préside le conseil d'administration de Cautionnement Mutuel de l'Habitat.

Administrateur
Membre du comité des nominations
Début du mandat : 2022
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président
La Tricolore Néocastrienne
Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel la Plaine des Vosges
Cautionnement Mutuel de l'Habitat
Administrateur et président du District d'Epinal
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Représentant permanent de Cautionnement Mutuel de l'Habitat, gérant
SCI Quai de Paris

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Brigitte Stein

Née le 10 janvier 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur en informatique, Brigitte Stein a été programmeur cheffe de projet analyste chez Charbonnages de France de 1975 à 2004.
Elle est vice-présidente de la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Avold, membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2024 elle est administratrice de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, elle est notamment présidente de la commission fédérale et de la commission interfédérale de formation des élus.

Administratrice
Membre du comité des rémunérations
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Vice-présidente
Caisse de Crédit Mutuel Saint Avold
Représentante permanente de la BFCM, administratrice
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Luc Wynant

Né le 19 février 1966
Nationalité : Belge

Adresse professionnelle :
4, place Richebé
59000 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'une licence de droit de l'Université de KU Leuven et d'un MBA de la Vlerick Business School, Luc Wynant associé fondateur du cabinet d'avocats Van Olmen & Wynant à Bruxelles depuis 1993 et responsable du département de droit des sociétés. Pendant plusieurs années, il a été assistant universitaire et maître de conférences à la faculté de droit KU Leuven.
En 2012, il est nommé membre du conseil d'administration de Beobank NV/SA avant de rejoindre, en 2019, la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe en tant qu'administrateur, dont il est devenu président du conseil d'administration en 2024.

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe
Début du mandat : 2022
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe
Vice-président du conseil d'administration
CCM Lille Liberté
Administrateur
Beobank NV/SA
Membre
Belgian Venture Capital and Private Equity Association
European Private Equity and Venture Capital Association
Associé fondateur
Val Olmen & Wynant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur
Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe
ACM Belgium

Administratrices indépendantes

Jeanne Lazarus

Née le 17 mars 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Sciences Po Paris
27 rue Saint Guillaume
75007 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de sciences économiques et sociales et titulaire d'un doctorat de sociologie de l'Ecole des hautes études en sciences sociales ainsi que d'une habilitation à diriger les recherches, Jeanne Lazarus est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), membre du conseil scientifique du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et doyenne du Collège universitaire de Sciences Po.

Administratrice indépendante
Membre du comité des rémunérations
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Nadia Maïzi

Née le 19 février 1965
Nationalité : Française et Algérienne

Adresse professionnelle :
Mines Paris - PSL - CMA
1 rue Claude Daunesse BP207
06904 Sophia Anticpolis Cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Professeure à l'Ecole des Mines de Paris, Nadia Maïzi est ingénieure et titulaire d'un doctorat de Mines Paris – PSL et a effectué son post doctorat à l'université de Stanford. Membre du GIEC, elle est directrice de laboratoire de recherche à l'Ecole des Mines de Paris, titulaire de la Chaire Modélisation Prospective au service du développement durable et dirige l'Institut TTI.5. Elle est chevalier des Palmes académiques et de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre National du Mérite.

Administratrice indépendante
Membre du comité de suivi des risques groupe
Administratrice référente Climat & Environnement
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Administratrice

Fondation Worldline

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs représentant les salariés

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
55 rue du Général de Gaulle
38210 Tullins

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil puis a occupé le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais.
Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, elle est directrice de la Caisse de Crédit Mutuel Tullins et membre du Comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est directrice de la caisse de Crédit Mutuel de Vizille.

Administratrice représentant les salariés
Membre du comité des rémunérations
Début du mandat : 2016
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurent Torre

Né le 5 août 1967
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'une maîtrise en droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000.
Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, il est membre du Comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur représentant les salariés
Membre du comité de suivi des risques groupe
Début du mandat : 2020
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs dont les mandats ont pris fin en cours d'année 2024

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation sociale et environnementale Vigeo, dirigée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat.
En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel. Il est président-directeur général de CIC Est de 2012 à 2016. En 2014, il devient président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. En 2016, il est nommé président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il devient également président du conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Il a été président de la Fédération bancaire française du 1er septembre 2021 à septembre 2022. Entre 2023 et 2024, il met fin à ses mandats de président.
Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Première nomination au conseil : 2014
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Président
Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture
Administrateur
Musée Rodin
Membre
Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président
Fédération bancaire française
Membre du conseil de direction
Euro-Information
Président du conseil d'administration
Banque CIC Nord Ouest
Dialogues
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Crédit Mutuel Impact
Banque CIC Est
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA
Président du conseil de surveillance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur
ACM GIE
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction
Euro-Information
Administrateur
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Marie Josso

Née le 29 décembre 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
275 boulevard Marcel Paul Exapole
44800 Saint-Herblain

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un master de psychologie du travail, Marie Josso a fondé et préside depuis 2013 l'entreprise Ad Potentiel qui intervient sur des prestations d'audit psychosocial, d'accompagnement managérial et de recrutements. Dès 2012, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois. Depuis 2018, elle est présidente du conseil d'administration du bailleur social Atlantique Habitations et de la coopérative d'accession La Maison Familiale de Loire-Atlantique. En 2020, elle devient vice-présidente de la Fédération et de la caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest.

Vice-présidente du conseil d'administration
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Présidente
Ad Potentiel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente du conseil d'administration
Atlantique Habitations
La Maison Familiale de Loire-Atlantique
Demeures et traditions
Présidente du conseil de surveillance
Société de coordination Uniter
Vice-présidente du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest
Administratrice
Caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois
Livie
Membre du conseil de surveillance
Batigere en Île-de-France

Christine Leenders

Née le 21 février 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
1 place Molière
49000 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation coaching and mentoring, Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes. En 2001, elle est nommée administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003. Depuis 2006, elle est administratrice de la caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou depuis 2010. De 2017 à 2024, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir
Administratrice
Caisse Centrale de Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou
Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou
Gérante
Les Landes
Censeur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente
Le pied à l'étrier
Écurie le mors aux dents
Administratrice
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formatrice pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENÈSE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine.
En parallèle de son activité principale, elle est membre du conseil européen des entreprises et commerce et conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil européen Femmes Entreprises et Commerce.
De 2018 à 2024, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Conseiller technique
Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire
Membre du conseil
Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France
Gérante
JP2A
Genèse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice
MEDEF Seine Estuaire
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Titulaire et présidente de la Commission élus
Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire
Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse
Représentante permanente de la caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administratrice
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie

Dirigeants

Éric Petitgand

Né le 4 février 1964
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.
Il a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003. Parallèlement, il est nommé Administrateur unique du GIE CCS en 2008.
De 2013 à 2016, il est vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins au Canada.
De 2016 à 2024, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. De 2017 à 2024, il est également directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane. En outre, il est directeur général de la Caisse Agricole Crédit Mutuel de 2022 à 2024.
En 2024, il devient directeur général – dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et à ce titre directeur général du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il intègre par ailleurs le directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, le conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, les conseils de surveillance de Cofidis, Cofidis Group et du Groupe La Française.

Directeur général et dirigeant effectif
Première nomination : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Membre du directoire
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Membre du conseil de surveillance
Groupe La Française
Cofidis
Cofidis Group
Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Bischenberg
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction
Euro-Information

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration
LYF
Vice-président
Monetico International
Administrateur
Cautionnement Mutuel de l'Habitat
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural
Membre du conseil de surveillance
Euro-Information Production
Centre de Conseil et de Service - CCS
Membre du conseil de direction
Euro-Information Direct Services
Euro-Information Télécom
Représentant permanent de Placinvest, administrateur
Crédit Mutuel Investment Managers
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction
Euro-TVS
Euro-Information Épithète
Représentant permanent du CIC Associés, administrateur
Crédit Mutuel Asset Management
Administrateur unique
Centre de Conseil et de Service - CCS
Directeur général
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
Caisse Agricole Crédit Mutuel
Directeur général adjoint
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Président du conseil d'administration
CIC Sud Ouest
Administrateur
2SF - Société des services fiduciaires
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Anne Sophie Van Hoove

Née le 13 novembre 1973
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'une maitrise en droit des affaires et d'un DESS Droit et Économie de la Banque et des Marchés Financiers, Anne Sophie Van Hoove a débuté sa carrière en 1999 en qualité de monteur spécialisé à la direction des financements spécialisés du CIC. Elle occupera divers postes au CIC tout au long de sa carrière : en 2000 elle devient responsable des syndications à la direction des financements spécialisés, en 2010 elle occupe le poste de Senior Banker à la direction des grands comptes, en 2015 elle devient directrice du développement à la direction des grands comptes, elle deviendra directrice adjointe de cette direction en 2017. En 2019, elle est nommée directrice générale – dirigeant effectif de la Banque CIC Nord Ouest. Depuis 2024, elle est directrice générale déléguée – dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directrice générale de CCS.

Directrice générale déléguée et dirigeante effective
Première nomination : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024

Directrice générale
Centre de Conseil et de Service
Administratrice
2SF - Société des services fiduciaires
Beobank
Crédit Mutuel Factoring
Factofrance
Membre du comité de direction
CAP Compétences
Vice-présidente
Arpège (association)
Présidente
Fonds de dotation SOLFA
Représentant permanent du CIC, membre du conseil de de direction
Euro-Information Épithète

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directrice générale
CIC Nord Ouest
Représentant permanent du CIC , administrateur
Union +
Représentant permanent du CIC Nord Ouest, administrateur
Crédit Mutuel Factoring
Membre du conseil de surveillance
Crédit Mutuel Real Estate Lease
Vice-présidente
Comité régional Haut de France de la FBF
Fondation de Lille
Censeur
Société Publique Locale Euralille

4.1.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

4.1.5 Conventions réglementées

Cette partie est traitée dans la partie 8 « Compte sociaux de la BFCM » au sein de la rubrique « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » du présent document d'enregistrement universel.

4.1.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux

4.1.6.1 Modalités de tenue de l'assemblée générale

Les modalités de tenue de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont définies aux articles 21 et suivants des statuts.

L'assemblée générale ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation du capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale mixte (AGM) regroupe les deux précédents (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel s'est tenue le 14 mai 2024, sur première convocation.

4.1.6.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 13 à 17 des statuts et est complété par un règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 20 février 2019 et dont la dernière mise à jour date du 21 novembre 2024.

Missions du conseil d'administration

En particulier et de manière non exhaustive, le conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants : orientations stratégiques, gouvernance, contrôle interne et comptes,gestion des risques, communication; rémunération, rétablissement et résolution.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, représentantes des sociétaires.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs représentant les salariés conformément au Code de commerce.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est également de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire pour les administrateurs et lors du conseil qui suit la date anniversaire pour les censeurs.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

Compétence et formation des administrateurs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université Mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant de :

- satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconvertir, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagements sociétaux ;
- s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université Mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs appétences.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun ;
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus multimédias allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et de diagnostics de compétences ;
- une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel, leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises de chacune et chacun grâce à l'Université Mutualiste, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 4e promotion est en cours.

Au sein de l'Université Mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faîtières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet www.universitemutualiste.fr. Un

diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans la Charte des membres des organes de surveillance (Déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles), au Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Code d'éthique et de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces documents visent à prévenir, le cas échéant à gérer, les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

Contrats de service

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Déclaration de non-condamnation

Aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'a fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Diversité du conseil d'administration

- Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de plusieurs administratrices ces dernières années. Au 31 décembre 2024, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel était de 42 %.

- Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

- Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

- Plan stratégique

Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 23 novembre 2023 puis adopté par la Chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe.

- **Charte sur la diversité**

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 2 décembre 2022 a adopté une charte sur la politique de diversité des membres des organes de surveillance.

Indépendance des administrateurs

Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne

L'article 13 des statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoit qu'au sein de la composition du conseil, deux administrateurs peuvent être indépendants. La définition retenue de l'indépendance des membres est celle prévue par les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de surveillance et des titulaires de postes clés.

Ainsi, les administrateurs sont réputés indépendants dès lors qu'ils ne remplissent pas les onze critères cumulatifs définis ci-après :

- a) Le membre détient ou a détenu un mandat de membre de l'organe de direction dans sa fonction de gestion au sein d'un établissement entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle, sauf s'il n'a pas occupé un tel poste au cours des cinq dernières années ;
- b) Le membre est un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ou représente les intérêts d'un actionnaire qui contrôle l'établissement, y compris lorsque le propriétaire est un État membre ou un autre organisme public ;
- c) Le membre entretient une relation financière ou commerciale significative avec l'établissement concerné ;
- d) Le membre est un employé d'un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ou est associé de toute autre manière à un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ;
- e) Le membre est employé par une entité entrant dans le périmètre de consolidation, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont cumulativement réunies : - le membre n'appartient pas au niveau hiérarchique le plus élevé de l'établissement, qui rend directement compte à l'organe de direction ; - le membre a été élu à la fonction de surveillance dans le cadre d'un système de représentation des employés et la législation nationale prévoit une protection adéquate contre le licenciement abusif et les autres formes de traitement inéquitable.
- f) Le membre a été employé auparavant à un poste au plus haut niveau hiérarchique de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle, rendant directement compte uniquement à l'organe de direction, et la période écoulée entre la fin de cet emploi et le mandat exercé au sein de l'organe de direction est inférieure à trois ans ;
- g) Le membre a été, au cours d'une période de trois ans, le mandant d'un conseiller professionnel significatif, d'un auditeur externe ou d'un consultant significatif de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle, ou un employé associé de manière significative au service fourni ;
- h) Le membre est ou a été, au cours de l'année écoulée, un fournisseur significatif ou un client significatif de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle ou entretenait une

autre relation commerciale significative, ou est un cadre supérieur d'un fournisseur, d'une entité commerciale ou d'un client significatif ayant une relation commerciale significative, ou est directement ou indirectement associé de toute autre manière à un tel fournisseur, client ou entité commerciale ;

- i) Le membre reçoit, outre la rémunération liée à sa fonction et la rémunération perçue dans le cadre de son emploi, des honoraires ou autres prestations significatifs de la part de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle ;
- j) Le membre a été membre de l'organe de direction de l'entité pendant 12 années consécutives ou plus ;
- k) Le membre est un membre de la famille proche d'un membre de l'organe de direction dans sa fonction de gestion de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle, ou une personne relevant d'une situation visée ci-dessus (points a) à h)).

Le comité des nominations, lors de sa réunion du 24 juin 2024, a procédé à l'examen, selon les critères détaillés ci-dessus, de l'indépendance de Jeanne Lazarus et Nadia Maïzi et a confirmé leur indépendance.

Administrateurs mutualistes indépendants

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'administrateurs mutualistes indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Le comité des nominations du 4 février 2022 a retenu les critères d'administrateurs mutualistes indépendants prévus dans le règlement intérieur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les a étendus à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et au CIC. Les critères ont été précisés lors du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles. Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'administrateur mutualiste indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou ancien salarié du groupe ;
- ne pas être administrateur du conseil d'administration d'une entité bancaire faîtière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CFCM, BFCM, BECM, CIC) ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel depuis plus de 12 ans ;
- ne pas avoir des liens financiers considérés comme significatifs ;
- ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, au 31 décembre 2024, deux administrateurs sur 12, soit 16 %, sont considérés comme administrateurs indépendants au titre des critères de l'ABE. Cinq administrateurs sur 12, soit 41 %, sont considérés comme étant administrateurs mutualistes indépendants. Les administrateurs représentants des salariés ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses comités procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations.

Chacun des membres des comités réglementaires réalise, annuellement, son autoévaluation individuelle sur la base d'un questionnaire ad hoc. Cette autoévaluation porte à la fois sur une autoévaluation des compétences individuelles du membre et sur le fonctionnement du comité. À l'issue de cette autoévaluation, les membres des comités remettent leurs évaluations au président du comité dont ils sont membres qui en effectue la synthèse et la transmet, avec les évaluations individuelles, au président du comité des nominations et au président du conseil d'administration.

Le comité des nominations est ensuite chargé de préparer une évaluation collective et de rendre un avis pour le soumettre au conseil d'administration qui réalise l'évaluation sous l'autorité de son président.

Le fonctionnement de l'évaluation du conseil d'administration et la synthèse de la dernière évaluation sont présentés dans la partie relative au comité des nominations.

4.1.6.3 Les travaux du conseil en 2024

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Réunion du 8 janvier 2024

Le conseil d'administration du 8 janvier 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point sur les relations superviseurs ;
- revue 2024 du cadre d'appétence aux risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- modification de la procédure d'élaboration du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- modification de la procédure de gestion des dépassements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- formalisation de la procédure d'élaboration du cadre d'appétence des filiales ;
- formalisation de la procédure de gestion des dépassements des filiales.

Réunion des 6 et 7 février 2024

Le conseil d'administration des 6 et 7 février 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- actualités, enjeux et perspectives ;
- missions de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- point d'étape sur la mise en place de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité ;
- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2023 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 7 décembre 2023, du 18 janvier et du 5 février 2024 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- conventions réglementées ;
- arrêté des comptes sociaux, globalisés et consolidés au 31 décembre 2023 ;
- synthèse des CSRG du 18 décembre 2023 et du 31 janvier 2024 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- revue des corps de règles de la trésorerie groupe et de CIC Marchés ;
- dépassements du cadre d'appétence aux risques ;
- point sur le suivi des risques et point ALM ;
- point sur la mise à jour du plan préventif de rétablissement et de résolution ;

- activité 2023 de la fonction de vérification conformité ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan de développement ;
- comité de taux, règlement financier ;
- autorisation quinquennale d'émission des parts B ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- évolution de l'outil "Deleg" et actualisation du référentiel engagements des Fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- revue du référentiel engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du comité des rémunérations du 29 janvier 2024 ;
- rapport du comité des nominations du 31 janvier 2024 ;
- point de situation sur l'opération de la Caisse Agricole Crédit Mutuel ;
- agrément à donner par le conseil à deux nominations chez CCS ;
- adoption d'un règlement intérieur du conseil d'orientation générale et de réflexion ;
- révision de la charte des membres des organes de surveillance – Déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles ;
- révision de la charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration et de surveillance ;
- projet d'acquisition.

Réunion du 5 mars 2024

Le conseil d'administration du 5 mars 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- validations liées à des mouvements de gouvernance ;
- validation de la révision du règlement intérieur du conseil d'administration et présentation du rôle du vice-président en tant qu'administrateur référent sur le sujet des conflits d'intérêts potentiels pouvant concerner le président.

Réunion du 25 mars 2024

Le conseil d'administration du 25 mars 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation de l'exercice ICAAP 2024 ;
- présentation de l'exercice ILAAP 2024 ;
- divers.

Réunion du 4 avril 2024

Le conseil d'administration du 4 avril 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 mars 2024 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- désignation du responsable du contrôle permanent des dispositifs de contrôle LCB-FT ;
- nomination d'une nouveau responsable de la fonction de gestion des risques, directeur de la direction des risques, contrôle permanent et conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à effet au 15 avril ;
- synthèse du comité de suivi des risques groupe du 18 mars 2024 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétence aux risques au 31 décembre 2023 ;
- point sur le suivi des risques ;
- rachat des parts de Cofidis Group détenues par Argosyn ;
- rapport du comité des rémunération du 2 avril 2024 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2023 ;
- examen de la rémunération des dirigeants ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- résolution sur le montant de la part variable de la rémunération totale soumise à l'assemblée générale ;
- rapport du comité des nominations des 23 février, 29 février, 14 mars et 27 mars 2024 ;
- point sur le projet de transfert universel de patrimoine de la Caisse Agricole Crédit Mutuel ;
- adoption du projet de règlement intérieur de la Commission Agricole de Crédit Mutuel ainsi que son budget ;
- information sur la désaffiliation de la Caisse Agricole Crédit Mutuel à la Fédération Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR) et par conséquent l'affiliation de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la Fédération du CMAR ;
- révision coopérative ;
- rapport du comité de mission et avis motivé de l'OTI ;
- rapport annuel du Dividende sociétal ;
- convention réglementée ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale mixte du 14 mai 2024 ;
- mouvements de gouvernance à la direction générale ;
- mouvements de gouvernance au sein de la présidence du conseil d'administration ;
- agrément à donner par le conseil à une nomination.

Réunion du 7 mai 2024

Le conseil d'administration du 7 mai 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- mandats de représentants Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la CNCM à échéance à l'assemblée générale du 30 mai 2024 ;
- nomination de Daniel Baal en tant que membre du comité d'audit des comptes groupes et membre du comité de suivi des risques groupe ;
- résultats Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1er trimestre 2024.

Réunion du 26 juin 2024

Le conseil d'administration du 26 juin 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- introduction du président et de la direction générale ;
- présentation des décisions conflictées du président au sens de la BCE ;
- débats et décisions à prendre dans le cadre d'un projet ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe du 21 juin 2024 ;
- actualités de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité ;
- mise à jour de la cartographie des risques ;
- fixation de l'enveloppe de rémunération du directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- représentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- validation de la charte de confiance de l'intelligence artificielle ;

- rapport du Comité des nominations des 22 mai, 5 juin et 24 juin ;
- cooptation d'administrateurs ;
- désignation d'un administrateur référent Climat & Environnement ;
- nominations au sein des comités réglementaires ;
- démission et nomination de censeur.

Réunion des 30 et 31 juillet 2024

Le conseil d'administration du 30-31 juillet 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- actualités des risques ;
- Dividende sociétal dont rappel des trois piliers ;
- rapports des comités réglementaires ;
- introduction du président et de la direction générale et réponses aux questions des administrateurs ;
- présentation des conditions d'agrément et des décisions conflictées du Président au sens de la BCE ;
- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2024 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 4 et 29 juillet 2024 ;
- arrêté des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2024 ;
- procédure de *Mutual Agreement* suite à l'acquisition de City Bank Germany;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- actualités des risques, du contrôle permanent et de la conformité ;
- suivi des risques ;
- travaux menés pour répondre aux recommandations SREP 2023 ;
- suivi des relations avec les superviseurs ;
- suivi des risques de non-conformité ;
- synthèse des travaux de contrôle périodique du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de gel des avoirs réalisés en 2023 ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- comité technique du règlement financier ;
- agréments et crédits aux collectivités ;
- synthèse du comité des réclamations ;
- tarification 2025 ;
- rapport annuel du Comité clientèle fragile et vulnérable ;
- résultats de l'enquête NPS ;
- évolution des sites vitrine ;
- point d'information sur le projet centre de relation clients ;
- rapport article 29 de la Loi Énergie – Climat ;
- chambre syndicale et interfédérale, propositions d'évolution sur le fonctionnement ;
- principes de contribution au financement de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale et validation des versements au titre de l'année 2024 des filiales ;
- composition des comités réglementaires ;
- rapport du comité des nominations des 8 et 19 juillet 2024 : évaluation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de ses comités réglementaires, autoévaluation de la direction générale, évaluation des fonctions clés ;
- nomination au sein du comité d'audit et des comptes groupe ;
- rapport du comité des rémunérations du 18 juillet 2024 : avis sur le processus de coordination du comité de rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales ainsi que des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 15 octobre 2024

Le conseil d'administration du 15 octobre 2024 a porté sur le point unique suivant :

- suite du projet évoqué lors du conseil du 26 juin 2024

Réunion des 20 et 21 novembre 2024

Le conseil d'administration du 20-21 novembre 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 septembre 2024 ;
- actualité et enjeux pour le groupe ;
- actualité de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité ;
- rapport des comités réglementaires ;
- désignation d'une vice-présidente du conseil d'administration ;
- information sur la désignation d'un nouveau représentant d'organisation syndicale au sein du conseil d'administration ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 septembre 2024 ;
- procédure d'appel d'offres CAC filiales ;
- frais généraux 2024 - Budget des frais généraux 2025 ;
- rapport des comités de suivi des risques groupe du 30 septembre 2024 et du 14 novembre 2024 dont résultats de l'analyse de double matérialité ;
- validation de la politique déforestation ;
- validation de la mise à jour de la politique sectorielle aérien ;
- relations avec les superviseurs ;
- suivi du cadre d'appétence aux risques ;
- suivi des risques ;
- lettre d'information annuelle relative au dispositif de déontologie ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan d'animation de la relation client - Objectifs – Budget ;
- plan de développement 2025 ;
- budget communication 2025 ;
- comité technique du règlement financier ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- rapports du comité des nominations du 27 août, 17 octobre et du 12 novembre 2024 ;
- nomination d'une directrice générale adjointe ;
- modification du règlement intérieur du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- composition des comités réglementaires ;
- renouvellement de membres du comité de mission ;
- composition de la délégation patronale au sein de la commission paritaire ;
- chambre syndicale et interfédérale, propositions d'évolution sur le fonctionnement ;
- rapport du comité des rémunérations du 12 novembre 2024 ;
- actualisation de la politique de rémunérations.

Réunion du 16 décembre 2024

Le conseil d'administration du 16 décembre 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- projet de croissance externe ;
- intégration fiscale du groupe ;
- point sur le capital d'une filiale.

4.1.6.4 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- le comité des rémunérations ;
- le comité des nominations ;
- le comité d'audit et des comptes groupe (CACG) ;
- le comité de suivi des risques groupe (CSRG).

Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 21 novembre 2024.

Les comités sont composés de trois à six membres, tous issus du conseil d'administration de la CFCM, nommés par le conseil d'administration, sur proposition du président du conseil en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par les comités. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

À ces membres peuvent s'ajouter des observateurs qui peuvent être

- des censeurs de la CFCM ;
- des administrateurs ou des censeurs de la BFCM ;
- des membres ou des censeurs de la BECM ;
- ou uniquement des administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour le CSRG et le CACG ces observateurs issus des fédérations adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, permettent, en complément des membres, que toutes les fédérations soient représentées au sein de ces deux comités. Un des membres du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur représentant des salariés.

Comité des rémunérations

Composition du comité des rémunérations au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le comité des rémunérations se compose de quatre membres (dont son président) et un observateur.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2024
Annie Virot	Présidente	100 %
Audrey Hammerer [1]	Membre	75 %
Jeanne Lazarus	Membre	100 %
Brigitte Stein	Membre	100 %

[1] *Audrey Hammerer siège en tant qu'administratrice représentant les salariés.*

Philippe Galienne assiste également au comité des rémunérations en tant qu'observateur.

Missions du comité des rémunérations

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, faisant l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, a décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2015 de constituer un comité des rémunérations conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier.

Le comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prise en qualité de société mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui à raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées de comités conformes aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ces comités individuels rendent compte aux comités faîtiers de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiquées.

Le comité des rémunérations prépare les décisions que le conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles des collaborateurs qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- de la politique de rémunération et du niveau des enveloppes allouées, des catégories de personnel spécifiques, aussi appelées preneurs de risques : les dirigeants effectifs, les personnes exerçant une fonction de contrôle, les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et dirigeants.

Il analyse et contrôle :

- la rémunération des cadres supérieurs des fonctions risques, conformité, contrôle permanent et contrôle périodique ;
- la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risque sur toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement et notamment le respect des règles de différés formulées dans la politique de rémunération.

Il formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'audit sur la politique de rémunération et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utile.

Dans un but de cohérence au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Pour la rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales partenaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la rémunération est fixée par le conseil d'administration de la fédération ou de la caisse régionale, sur proposition du président. Avant d'arrêter sa proposition, le président de la

fédération ou de la caisse régionale consulte le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Pour la rémunération des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination et de concertation mené par la direction des ressources humaines implique en amont le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le comité des rémunérations rend son avis à l'issue du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

Comité des nominations

Composition du comité des nominations au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le comité des nominations se compose de trois membres (dont son président) et de quatre observateurs.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2024
Thierry Reboulet	Président	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	92 %
Jacques Simon [1]	Membre	N/A

[1] *Jacques Simon a été nommé membre du Comité des nominations par décision du Conseil d'administration du 21 novembre 2024. Aucune réunion ne s'est tenue après cette date.*

Au 31 décembre 2024 assistent également au Comité des nominations en tant qu'observateurs : Nathalie Boy de la Tour, Hélène Dumas, Simone Muller, Pascal David.

Missions du comité des nominations

Le comité des nominations émet des avis de nomination ou renouvellement et prépare les décisions que le conseil d'administration arrête.

Le comité des nominations a pour mission, sous la responsabilité du conseil d'administration et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration ;
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;
- de préparer périodiquement et au moins une fois par an l'évaluation de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées, de la soumettre à ce conseil accompagné de toutes recommandations utiles ;
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte ;
- d'examiner périodiquement les politiques du conseil d'administration, en matière de sélection et de nomination des personnes mentionnées à l'article L.511-13, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière ;
- de s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Évaluation du conseil d'administration

En conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier et les orientations formulées par l'Autorité bancaire européenne, un questionnaire d'évaluation préparé par le comité des nominations est envoyé chaque année aux membres du conseil d'administration.

Le questionnaire est structuré en deux parties, une première partie relative à l'évaluation de l'instance et une seconde partie relative à l'autoévaluation de chaque personne. Il contient également une section relative aux forces, aux faiblesses et aux axes d'amélioration proposés.

Sur la base des questionnaires reçus, le comité réalise une synthèse, présentée au conseil d'administration et lui propose des axes d'amélioration.

La synthèse des résultats des questionnaires d'évaluation des membres du conseil d'administration portant sur l'année 2023 a été présentée par le Président du Comité des nominations au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 31 juillet 2024. Il en ressort une appréciation globale très positive et en progression par rapport à l'année précédente. Sont identifiées quatre grandes forces au sein du conseil :

- le dispositif de formation qui permet aux nouveaux membres d'actualiser immédiatement leurs connaissances après leur nomination ;
- le travail préparatoire d'analyse et de conseil des comités spécialisés qui assistent le conseil d'administration ;
- la qualité des débats tenus en Conseil d'administration et leur restitution claire et fidèle ;
- les valeurs du Crédit Mutuel portées par les membres.

Les axes d'améliorations identifiés portent notamment sur l'organisation de visites au sein de filiales, l'intervention d'experts externes ou l'ajout de nouvelles thématiques (IA, cybersécurité, enjeux ESG,...).

Comité d'audit et des comptes groupe

Composition du comité d'audit et des comptes groupe au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le comité d'audit et des comptes groupe se compose de quatre membres (dont sa présidente) et de quatorze observateurs.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2024
Bich Van Ngo	Présidente	100 %
Daniel Baal	Membre	50 %
Gérard Cormorèche	Membre	86 %
Luc Wynant	Membre	100 %

Au 31 décembre 2024 assistent également au CACG en tant qu'observateurs : Didier Belloir, Jean-Pierre Bertin, Noël Bouverat, Robert Cheminat, Christian Fouchard, Patrice Garrigues,Charles Gerber,Joëlle Lasry, Jean-Claude Lordelot, Alexandre Martial, Albert Mayer, Jean-François Parra, Stéphane Servantie, René Schwartz.

Missions du comité d'audit et des comptes groupe

Le comité d'audit et des comptes groupe (CACG) est compétent pour tous les sujets liés au contrôle interne et au contrôle externe ainsi qu'à l'arrêté des comptes et à l'information financière. Il examine également périodiquement l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux risques de toute nature susceptibles d'affecter ses diverses activités.

Le CACG a notamment les missions suivantes : contrôle interne et contrôle externe :

- s'assure de l'existence d'un document décrivant l'organisation et le fonctionnement des différentes fonctions de contrôle et de conformité :
  - examine le plan d'audit interne une fois par an et demande des éventuels compléments de travaux au contrôle périodique,
  - s'assure d'une bonne couverture du contrôle interne par le contrôle permanent et la conformité,
  - s'assure de l'adéquation des ressources des différentes fonctions de contrôle et de conformité,
  - prend connaissance d'une synthèse des principales missions du contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
  - reçoit communication du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne,
  - s'assure que la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit interne est effective,
  - est informé des conclusions des contrôles effectués par les autorités de tutelle et suit la mise en œuvre des recommandations formulées par ces autorités,
  - examine les questions posées, le cas échéant, par les autorités financières ou toute autre autorité réglementaire ou judiciaire ainsi que les réponses fournies,
  - s'assure de l'existence de règles de bonne conduite en matière d'éthique et de déontologie,
  - s'assure de la bonne complémentarité des fonctions de contrôle, de conformité et de suivi des risques,
  - s'assure qu'il existe un processus d'alerte ouvert aux salariés, sociétaires ou tiers,
  - s'assure que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie,
  - examine le résultat du processus d'évaluation annuelle du contrôle périodique ;
- comptes et information financière :
  - s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes,
  - examine les changements significatifs de méthodes comptables,
  - examine l'évolution, l'adéquation et la pertinence du périmètre de consolidation,
  - examine le traitement comptable d'opérations significatives,
  - examine les estimations retenues dans les tests de perte de valeur,
  - examine périodiquement les litiges et engagements hors bilan significatifs,
  - examine les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),
  - examine les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes,
  - rencontre les interlocuteurs de la direction financière, préalablement à la diffusion de la communication financière,
  - échange périodiquement avec les auditeurs externes, dans les limites prévues par la loi sur le secret professionnel,
  - examine les éléments de communication financière relatifs aux comptes (notamment, les hypothèses et estimations retenues par la direction générale si la société communique sur des prévisions ou des tendances),
  - présente ses recommandations aux conseils compétents pour la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes,
  - examine périodiquement les lettres de mission relatives aux travaux autres que l'audit classique confiées aux contrôleurs légaux,
  - examine les conclusions des diligences des commissaires aux comptes,
  - examine tous désaccords significatifs entre les commissaires aux comptes et la direction générale,
  - examine les rapports complémentaires au comité d'audit établis par les commissaires aux comptes pour les Entités d'intérêt public (EIP) ayant délégué cette disposition réglementaire au CACG,
  - examine les lettres de recommandations des commissaires aux comptes et les suites données aux recommandations,
  - s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux incompatibilités des missions des commissaires aux comptes,
  - s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- risques :
  - examine au moins deux fois par an le coût du risque, les expositions du groupe, les limites de marché et les limites de concentration des crédits, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les politiques de gestion de crise,
  - s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et de l'adéquation de ces procédures à une évolution de l'environnement externe et/ou de l'activité,
  - examine la cartographie des risques et les plans d'actions,
  - examine les incidences potentielles des risques significatifs, telles qu'estimées par la direction des risques,
  - s'assure de l'existence d'un tableau de bord des risques décrivant de manière détaillée l'exposition aux risques,
  - s'assure de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires,
  - s'assure de l'existence d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies,
  - examine le programme d'assurance.

Par délégation du conseil d'administration de la CFCM, le CACG assure le suivi du processus de l'élaboration de l'information, le suivi de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation de la mission de vérification externe par les réviseurs. Il examine les indicateurs retenus au titre des IROs (Impacts Risques Opportunités) et le rapport de durabilité et donne son avis au conseil d'administration. Le CACG propose, le cas échéant, aux différents organes de surveillance concernés, les améliorations et décisions de nature prudentielle qu'il juge nécessaires par rapport aux constats dont il a pris connaissance, qu'ils émanent du contrôle interne ou de contrôles externes.

Comité de suivi des risques groupe

Composition du comité de suivi des risques groupe au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le comité de suivi des risques groupe se compose de cinq membres (dont son président) et de douze observateurs.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2024
Daniel Schoepf	Président	100 %
Daniel Baal	Membre	100 %
Nadia Maïzi	Membre	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	100 %
Laurent Torre	Membre	100 %

Au 31 décembre 2024 assistent également au CSRG en tant qu'observateurs :

Didier Benonie, Laurent Benoit, Gilles Berrée, Pierre Bertholier, René Carel, Eric Desgages, Nicolas Habert, Patrick Hoche, Catherine Lamblin-Messien, Philippe Leplaideur, Jean-Yves Perthuis et Pascal Tissot.

Missions du comité de suivi des risques

Le comité de suivi des risques émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques.

Les missions et attributions du comité de suivi des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont notamment les suivantes :

- risques financiers :
  - procéder à une revue exhaustive des risques et des expositions (qualité, notations, concentration, dépréciation) auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques que de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger ;
  - analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP ;
  - examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires (solvabilité et de levier) et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, ainsi que le respect des montants de fonds propres alloués par les organes de surveillance notamment dans le cadre de la procédure ICAAP ;
  - examiner l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres ;
  - apprécier la qualité du suivi et la maîtrise de tous les risques exposés dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances) ;
  - assister l'organe de surveillance dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par la direction générale constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements ;
  - conseiller l'organe de surveillance sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe de surveillance des modifications sur le dispositif de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des reportings spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général ;
  - examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés, les politiques de provisionnement, les méthodologies de mesure des risques, ainsi que les politiques de gestion de crise y compris les plans préventifs de rétablissement (PPR) ;
  - proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché.
- **risques non-financiers et contrôles :**
  - examiner l'évolution des ratings financiers ou non financiers des agences externes ;
  - examiner les résultats des contrôles relatifs aux dispositifs de conformité dont celui relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
  - examiner les alertes ou incidents significatifs portés à sa connaissance et les mesures de réduction mises en œuvre, avec un suivi notamment de la sécurité du système d'information ;
  - examiner de manière annuelle, la cartographie des risques et les plans de contrôle afférents ;
  - examiner de manière annuelle, le plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) ;
  - examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier .
- **gouvernance :**
  - veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au comité soient adéquates,
  - réaliser, deux fois par an, un focus sur les risques de l'activité du CIC New York au titre d'un *US Risks Committee* tel que demandé par les autorités de supervision locales,
  - s'assurer de la bonne adéquation des ressources affectées aux fonctions de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité,
  - examiner, de manière trimestrielle, le suivi des recommandations émises par les audits du groupe Crédit Mutuel affectées à la fonction de gestion des risques,
  - suivre l'avancée des projets réglementaires ayant un impact sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
  - examiner et débattre des lettres de suite reçues des différents superviseurs et prendre connaissance des réponses à ces lettres,
  - s'assurer de la bonne intégration des filiales acquises au sein du dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
  - être informé des conclusions des missions de contrôles effectuées par les différents superviseurs et veille au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par ces superviseurs,
  - examiner, sans préjudice des missions du comité des rémunérations, si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de l'entreprise au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Missions principales du responsable de la fonction de gestion des risques

- le responsable de la fonction de gestion des risques rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité, opérationnels et de non-conformité ;
- le responsable de la fonction de gestion des risques informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle de l'ACPR et de la JST (*joint supervisory team)*. Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

4.1.6.5 Déontologie

Recueil de déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018. Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

Enfin, une Charte s'applique plus particulièrement aux membres des conseils d'administration et de surveillance de l'Alliance Fédérale. Adoptée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en avril 2022 puis modifiée en juillet de la même année, elle encadre les questions de déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles propres aux activités de membre du conseil.

Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale en date du 9 décembre 2006 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il est composé de représentants de toutes les fédérations adhérant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il propose les orientations permettant de conforter l'exemplarité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de mettre en œuvre efficacement les objectifs de durabilité qu'il s'est fixés.

Le comité présente ses conclusions et ses orientations une fois par an à la chambre syndicale et interfédérale.

4.1.6.6 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-58 du Code monétaire et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La direction effective de l'établissement qui est assurée par au moins deux personnes, bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais le règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors opérations de placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4.1.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique qui vise à :

- être conforme aux exigences réglementaires et aux pratiques de place ;
- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ; ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité hommes/femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discriminations ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre

par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce, particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 21 novembre 2024.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1er janvier 2019 et a été révisée le 9 février 2022 et le 7 février 2024. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faîtières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 166 790 549 euros en 2024.
Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année. Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

Strict cantonnement de la rémunération fixe avec des rémunérations variables à quelques activités spécialisées

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable (sauf quelques exceptions à l'étranger).

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital-investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Organisation du comité des rémunérations au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé le 21 février 2018 l'intégration des entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'article L.511-91 du Code monétaire et financier dispose que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les conseils d'administration des entités – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité « faîtier » (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui « contrôlent » la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'informatique, les GIE et les activités de banque privée et filiales à l'étranger.

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Le comité « faîtier » rend compte de ses travaux au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux conseils d'administration des entités pour les informations qui les concernent.

Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un but de cohérence et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités - a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le directeur des ressources humaines.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

4.1.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Mise en œuvre

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 4 avril 2024 a pris acte :

- de la démission de Nicolas Théry de son mandat social de président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :
  - la fin de la convention de suspension du 14 novembre 2014 (et de son avenant du 31 mai 2023),
  - la reprise d'effet de plein droit du contrat de travail au sein de la BFCM le lendemain de la fin du contrat du mandat social de président du conseil d'administration, soit le 5 avril 2024, avec réintégration au poste qu'il occupait avant la suspension.
- de la fin du mandat de directeur général de Daniel Baal et de sa nomination en tant que président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Un avenant à la convention de suspension du 1er juin 2017 et de son avenant du 31 mai 2023 a été mis en place à effet du 5 avril 2024. A ce titre, le même conseil a décidé, sur proposition du comité des rémunérations du 2 avril 2024, d'attribuer à Daniel Baal au titre de son mandat de président du conseil d'administration :
  - une indemnité fixe annuelle s'élevant à 950 000 euros ;
  - un véhicule de fonction.

Il est précisé que Daniel Baal ne percevra aucune indemnité de cessation ou de fin de contrat au titre de son mandat de président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, conformément au cadre Confédéral sur les politiques et pratiques de rémunération.

En outre, Daniel Baal ne bénéficie pas de la Garantie Sociale Chômage (GSC).

Les frais engagés par le président dans le cadre de ses missions sont remboursés conformément à la politique mise en œuvre dans le groupe pour l'ensemble des salariés.

Les autres mandats et fonctions au sein des entités du groupe Crédit Mutuel seront exercés à titre gratuit à compter de cette date.

Le prochain examen de la rémunération est prévu au cours du comité des rémunérations de janvier 2025.

Le comité des rémunérations du 2 avril 2024 a examiné le montant et les modalités de versement d'une indemnité à Daniel Baal au titre de la cessation de son mandat de directeur général. Il a émis un avis favorable pour le versement de 1 852 500 euros : 97,5 % de l'objectif ayant été atteint. Le conseil d'administration du 4 avril a acté l'attribution de cette indemnité. Cette somme sera en partie différée conformément à la réglementation CRD5 et à la politique de rémunération du groupe.

Pour rappel, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 6 avril 2023 a approuvé les modifications de la convention réglementée relative aux indemnités de fin de mandat du directeur général qui sont dorénavant conditionnées à un certain nombre de critères se répartissant à parts égales entre indicateurs économiques et ESG. Les modifications proposées tenaient compte, à la demande de la BCE, des contraintes réglementaires imposées par la directive CRD5.

Le montant maximum peut atteindre deux années de la rémunération fixe annuelle du mandat et se base pour 50 % sur des critères économiques et 50 % sur des critères extra financiers.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 4 avril 2024 a également pris acte de la nomination de Éric Petitgand en tant que directeur général de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :

- la mise en place d'une convention de suspension de contrat de travail à compter du 5 avril 2024 selon les modalités suivantes :
  - le salaire de référence qui sera la base de l'ensemble des droits lié au mandat de directeur général sera celui du contrat de travail suspendu soit 650 000 euros. C'est sur cette base que l'ensemble des droits liés seront calculés et notamment les droits calculés en cas de départ en retraite,
  - le temps passé au titre du mandat social sera pris en compte dans le calcul de l'ancienneté au sein du groupe et pour déterminer les avantages liés,
  - le maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisation définie, du régime de prévoyance et du contrat frais de santé des salariés du groupe,
  - la mention de la prise en compte des critères ESG dans la rémunération de référence. La rémunération de référence pourra, le cas échéant, être réévaluée sur décision du comité des rémunérations en tenant compte en particulier de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux poursuivis au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- la mise en place d'une rémunération au titre du mandat de directeur général :
  - une indemnité fixe annuelle s'élevant à 870 000 euros,
  - un véhicule de fonction,
  - l'absence de mise en place de la GSC.
- La mise en place d'une indemnité de cessation de mandat :

  L'indemnité de cessation ou de fin de mandat équivalente est fixée à deux années maximum d'indemnité fixe au moment de l'évènement et conformément au cadre confédéral du Crédit Mutuel sur les politiques et pratiques de rémunération. Le montant attribué se base pour 50 % sur des critères économiques et 50 % sur des critères ESG.

  Les modalités d'exercice de l'indemnité de cessation de mandat du directeur général est donc conditionné à un certain nombre de critères pour répondre au cadre réglementaire et au cadre confédéral du Crédit Mutuel. Parmi ces critères figurent notamment des critères de performance :

  - critères économiques : 50 %
    - rendement sur actifs bruts (Résultat net sur actifs pondérés moyens) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises,
    - coefficient d'exploitation en dessous de 62 % et inférieur à la moyenne des trois premières banques françaises,
    - ratio de solvabilité (CET 1) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises.

Les calculs sont réalisés sur la base des trois dernières années civiles et les résultats publiés. Chaque critère pèse pour un tiers.

- critères ESG : 50 %
  - le taux de réalisation des objectifs fixés dans le cadre des engagements pris en tant qu'entreprise à mission (30 %),
  - la maitrise des risques (10 %),
  - la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe (10 %).

Les appréciations seront décidées par les organes de surveillance sur la base de la documentation indépendante de la direction générale à savoir : le comité de suivi de l'entreprise à mission, l'audit interne et les réalisations du plan stratégique présentées dans les instances de gouvernance. L'ensemble des critères ne peuvent donner lieu à surperformance.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 4 avril 2024 a également pris acte de la nomination d'Anne Sophie Van Hoove en qualité de directrice générale déléguée de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :

- une rémunération fixe annuelle portée à 500 000 euros versée à compter du 1er juin 2024. Aucun autre dispositif spécifique n'a été ajouté.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration, du directeur général et de la directrice générale déléguée au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et la directrice générale déléguée sont évalués par les comités des nominations et des rémunérations, qui se réunissent chaque année à cette fin. Cette évaluation doit porter sur tous les aspects de l'activité et notamment vérifier que les objectifs sociaux et environnementaux assignés à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont bien atteints. À défaut de réalisation et pour le président du conseil d'administration et le directeur général, les comités peuvent proposer au conseil d'administration de réduire l'indemnité fixe ou de révoquer le mandat.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.
Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.
En revanche, les deux mandataires sociaux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel n'ont bénéficié d'aucun autre avantage ou dispositif spécifique en dehors des avantages en nature déclarés ci-après.
Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.
À la date du 31 décembre 2024, le directeur général et la directrice générale déléguée détiennent des engagements au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2024 *(en euros)* [a]	Origine [b]	Part fixe	Part variable	Avantages en nature [c]	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry - Président du Conseil d'Administration du 1er janvier 2024 au 3 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	248 055,57		3 085,50		251 141,07
Daniel Baal - Directeur général du 1er janvier 2024 au 3 avril 2024 [d]	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	245 416,68	370 500,00	1 192,35		617 109,03
Daniel Baal - Président du Conseil d'Administration à compter du 4 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	704 583,36		4 205,67	10 166,16	718 955,19
Eric Petitgand - Directeur général à compter du 4 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	642 833,33		3 630,06	3 024,76	649 488,12
Anne Sophie Van Hoove - Directrice générale déléguée (du 1 juin 2024 au 31 décembre 2024)	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	334 699,65		12 074,19		346 773,84

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.
(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.
(c) Voitures de fonction et/ou GSC.
(d) Pour la part variable, versement en juillet 2024 du premier différé en numéraire de l'indemnité de fin de mandat de Directeur Général.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

2023 *(en euros)* [a]	Origine [b]	Part fixe	Part variable	Avantages en nature [c]	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	901 277,87		12 342,00	9 427,04	923 046,91
Daniel Baal	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	920 833,39		4 769,40	9 427,04	935 029,83

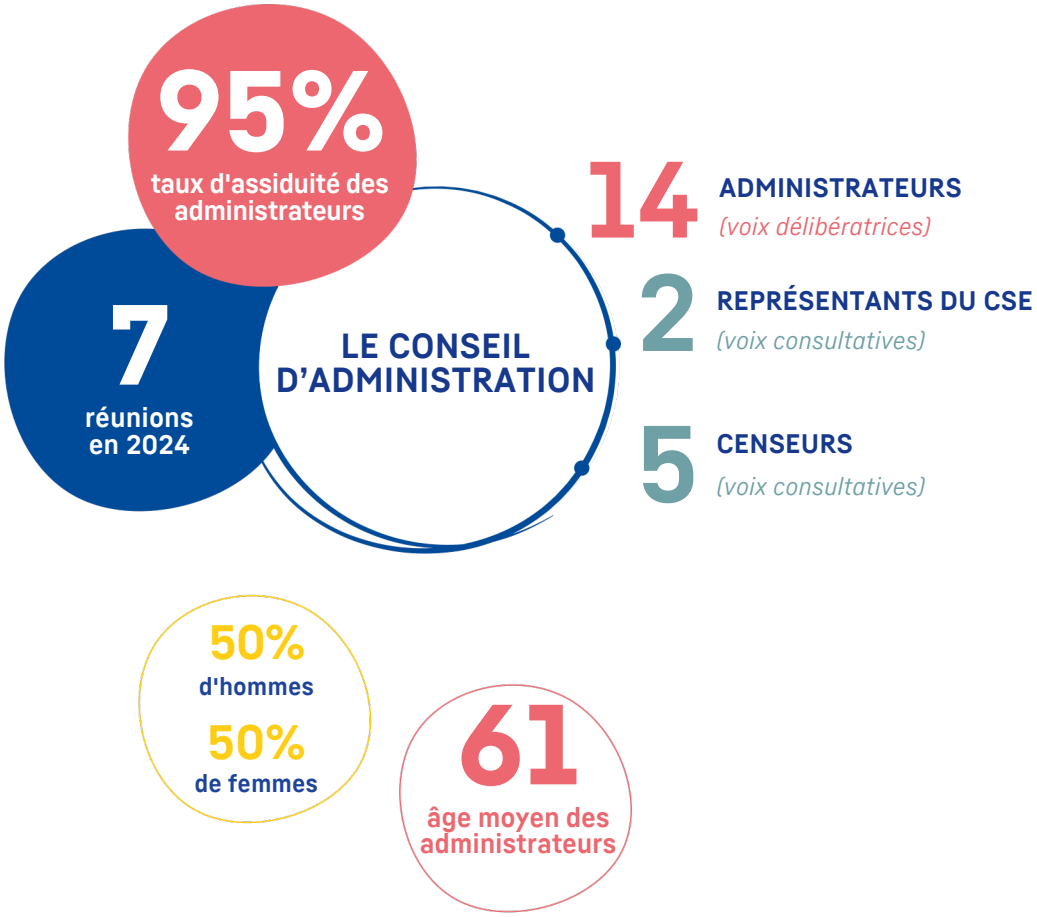
(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.
(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.
(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

4.2 BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

1 **DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRIGEANT EFFECTIF**
Éric Charpentier

1 **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, DIRIGEANT EFFECTIF**
Alexandre Saada



Données au 31 décembre 2024.
Périmètre taux d'assiduité et âge moyen : administrateurs.
Périmètre parité : administrateurs.

4.2.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne (EBA/GL/2021/05) ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (EBA/GL/2021/06) en date du 2 juillet 2021. Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente) ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la règlementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou règlementaire ;*
- *en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.*

En application du paragraphe 88) b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Lors des conseils d'administration du 26 juin 2024 puis du 31 juillet 2024, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a nommé deux administratrices indépendantes afin de se conformer aux bonnes pratiques des orientations de l'ABE mentionnées ci-dessus.

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

4.2.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2024

Présentation du conseil d'administration

	Âge [1]	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Assiduité
Daniel BAAL *Président*	67	H	2024	2026	100 %
Philippe TUFFREAU *Vice-président*	69	H	2021	2027	100 %
Fabrice SIQUOT *Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur*	54	H	2024	2027	67 %
Marie-Jean BOOG *Administratrice*	63	F	2024	2027	86 %
René CAREL *Administrateur*	65	H	2024	2025	100 %
Hélène DUMAS *Administratrice*	67	F	2024	2026	100 %
Philippe GALLIENNE *Administrateur*	68	H	2019	2025	100 %
Nicolas HABERT *Administrateur*	62	H	2020	2027	86 %
Caroline KALTENBACH *Administratrice*	56	F	2024	2027	100 %
Catherine LAMBLIN-MESSIEN *Administratrice*	60	F	2022	2025	86 %
Simone MULLER *Administratrice*	60	F	2024	2026	100 %
Frédéric RANCHON *Administrateur*	58	H	2024	2027	100 %
Nathalie BOY DE LA TOUR *Administratrice indépendante*	56	F	2024	2027	100 %
Joëlle LASRY *Administratrice indépendante*	50	F	2024	2027	100 %
Michel KOCHER *Censeur*	65	H	2022	2025	100 %
Philippe LEPLAIDEUR *Censeur*	60	H	2024	2027	86 %
Jean-Louis MAITRE *Censeur*	67	H	2024	2027	86 %
Jean-François PARRA *Censeur*	69	H	2024	2027	86 %
Jean-Michel PFINDEL *Censeur*	69	H	2022	2025	100 %

[1] *Âge au 31 décembre 2024.*

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composé de 14 membres non exécutifs. Au cours de l'année 2024, les mandats d'administrateurs de PLACINVEST et SOFINACTION, respectivement représentés par Bernard Dalbiez et Thierry Reboulet ont pris fin. Le mandat de Jean-Marc Busnel, représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, a également pris fin.

Nominations d'administrateurs indépendants

Les conseils d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel des 26 juin 2024 et 30-31 juillet 2024 ont respectivement coopté Nathalie Boy de la Tour et Joëlle Lasry en qualité d'administratrices indépendantes au sens des orientations de l'Autorité bancaire européenne.

Autres participants

Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de deux dirigeants détenant un mandat exécutif :

- Éric Charpentier, directeur général - dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint - dirigeant effectif.

4.2.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateurs

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.
Entre 2017 et 2024, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. En 2024, il est nommé président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, du Crédit Industriel et Commercial et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Président du conseil d'administration
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Crédit Mutuel Impact
Président du conseil de surveillance
Cofidis
Cofidis Group
Euro-Information Production
Vice-président du conseil d'administration
Banque de Luxembourg
Membre du conseil de surveillance
TARGOBANK AG
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, administrateur
Fonds de dotation pour un sport propre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur général
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Membres du directoire
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Philippe Tuffreau

Né le 24 mai 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
1, place Molière
49006 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridictionnelles et d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.
En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour deux ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Puis il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.
Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

Vice-président du conseil d'administration
Début du mandat : 2021
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Anjou
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou
Créavenir Anjou (association)
Président du conseil de surveillance
SODEREC
Vice-président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud
Administrateur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, gérant
SNC Thiers Immobilier

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Administrateur
GIEMAT
SPL ALTEC
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Censeur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fabrice Siquot

Né le 26 juillet 1970
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
43 boulevard Volney
53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit civil mention droit des affaires en 1992, puis d'un DESS Ingénierie Financière en 1993, délivrés par l'Université de Caen, Fabrice Siquot a commencé sa carrière en ingénierie financière au Crédit Agricole. Responsable d'équipe à la Caisse des dépôts et consignations de 1997 à 2002, il a ensuite exercé au sein de diverses banques avant de rejoindre le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, dont il a été directeur financier (2009-2024), directeur général adjoint (2018-2024) et directeur général délégué (depuis 2024). Il est le représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis le 1er septembre 2024.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Première désignation au conseil : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Directeur général délégué
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse- Normandie
Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Crédit Mutuel Épargne Salariale
Membre du comité de surveillance et comité d'orientation
HelloAsso

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur général adjoint
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie

Marie-Jean Boog

Née le 30 août 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention en 1982 de son diplôme d'État, Marie Jean Boog débute sa carrière en tant qu'infirmière, jusqu'en 1988. La même année, elle intègre l'association Saint Christophe Walscheid et devient cadre de soins. Elle obtient en 1991 son diplôme universitaire en gérontologie puis effectue une formation de cadre en soins infirmiers en 1992. En 1998, elle suit une formation de directeur d'établissement de santé et d'ESMS lui permettant de devenir directrice des établissements au sein de l'Association Saint Christophe Walscheid. Dès 2000 elle devient membre de la Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges et en prend la présidence en 2010. En 2018, elle est nommée membre du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, présidente du District de Sarrebourg. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges
Administratrice
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Nathalie Boy de la Tour

Née le 19 août 1968
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
5, rue Henri de Bornier
76116 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un mastère en business administration de ESLSCA Business School Paris et d'un mastère en management social des organisations de l'ESCP Business School, Nathalie Boy de la Tour a débuté sa carrière au sein de Cap Gemini Invent (ex- Bossard Consultants) en 1992. En 2000, elle est nommée directrice générale de B2L – BBDO, société de communication digitale d'environ 150 salariés. En 2004, elle créé et prend la direction générale de Galaxy Organisation qui organise le premier salon grand public du football. En 2008, elle participe à la création du FondaCtion du Football et évolue en qualité de directrice générale, et y gère notamment plus de 4 500 bénévoles. En 2016, elle est la première femme élue présidente de la Ligue de Football Professionnel pour un mandat de quatre ans. Elle décide de ne pas se représenter pour partir sur des nouvelles aventures entrepreneuriales. Elle est aujourd'hui, gérante de son cabinet de consulting GYPSOFIL pour lequel elle intervient notamment en qualité de directrice générale de LeadHers, réseau européen de femmes dirigeantes.

Administratrice indépendante
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Administratrice
FondaCtion du Football
Gérante
GYPSOFIL
Représentant permanent de GYPSOFIL, directrice générale
LeadHers
Membre du conseil de surveillance
SPORTS SOLUTIONS MAKERS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice
Racing Club de Lens
Présidente
Ligue de Football Professionnel
BLIMI

René Carel

Né le 21 mars 1959
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
18, rue de La Rochefoucauld
75439 Paris Cedex 09

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme universitaire de technologie option gestion des entreprises et des administrations finances-comptabilité, René Carel a débuté sa carrière en tant que comptable, puis chef comptable au sein du Groupe THOMSON en 1977. En 1990, il devient consultant, ingénieur chargé d'affaires pour la mise en œuvre de logiciel de comptabilité au sein de TELESYSTEMES avant de devenir responsable des services comptables et de consolidation pour la Société des Tuyaux BONNA jusqu'en 2011. De 2011 à 2020, il occupe les fonctions de responsable administratif et financier au sein du Campus VEOLIA Environnement. Il est aujourd'hui retraité. Il est président d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2012 et président du conseil d'administration de la Caisse Régionale ainsi que de la Fédération du Crédit Mutuel Ile de France depuis 2023.

Administrateur
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France
Fédération du Crédit Mutuel Ile de France
Caisse de Crédit Mutuel Conflans Ste Honorine
Administrateur
ACM IARD
Censeur
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Administrateur
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France
Fédération du Crédit Mutuel Ile de France
Censeur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Hélène Dumas

Née le 9 septembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Place de l'Europe -
105 rue du Faubourg Madeleine
45920 Orléans

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'économie et de gestion et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (DECS), Hélène Dumas a exercé différentes fonctions dont celles de Sous Directeur puis de Directeur adjoint chargé des fonctions support telles que les ressources humaines, l'informatique et la logistique au sein de la Mutualité sociale agricole, avant de prendre sa retraite en 2013.
Dès 1998, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet, qu'elle préside depuis 2017. Depuis 2020, elle est administratrice au sein de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

Administratrice
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet
Vice-présidente du conseil d'administration
Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre
Crédit Industriel et Commercial
Administratrice
Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-présidente du conseil d'administration
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, expert-comptable et commissaire aux comptes, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à 2019.
Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

Administrateur
Début du mandat : 2019
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Centre
Fédération du Crédit Mutuel Normandie
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie
Administrateur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.
Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral. De 2017 à 2023, il a été président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique.

Administrateur
Début du mandat : 2020
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Administrateur
Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Saint Cyrpien-Purpan
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, membre du conseil de surveillance
GACM
Représentant permanent de Marsovalor, administrateur
Banque CIC Sud Ouest
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil de surveillance
Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan
Cautionnement Mutuel de l'Habitat
Administrateur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Caroline Kaltenbach

Née le 31 juillet 1968
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un master en école de commerce de Sup de Co Bordeaux (aujourd'hui KEDGE Business School) et d'un DEUG en langues étrangères appliquées option économie, Caroline KALTENBACH a débuté en 1993 en qualité de responsable produits au sein de Jungbunzlauer, l'un des principaux producteurs au monde d'ingrédients biodégradables d'origine naturelle. En 2015, elle est élue au sein de l'APEL académique d'Alsace, dont elle est nommée vice-présidente académique en 2018. Elle est aujourd'hui secrétaire au sein d'un cabinet médical. A l'issue de son mandat au sein de l'APEL académique d'Alsace en 2024, elle est également salarié au sein de l'association notamment en charge du service information et conseil aux familles.
Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2020 et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2022.

Administratrice
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Vauban
Administratrice et présidente du district de Colmar
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent de GACM, administratrice
ACM Vie SA
Censeur
Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Catherine Lamblin Messien

Né le 17 août 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 place Richebé
59011 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) à l'institut d'expertise comptable de La Catho Lille en 1987, Catherine LAMBLIN-MESSIEN a débuté sa carrière au sein du Cabinet Lecat en qualité de collaboratrice comptable. En 1990, elle rejoint le Cabinet Declercq avant d'obtenir son diplôme d'expert-comptable (DEC) en 1992. La même année, elle intègre Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance, en qualité d'expert-comptable. Depuis 1995, elle exerce les fonctions de gérante dans ce même cabinet comptant 15 salariés. En septembre 2023, après un rapprochement avec la Holding 2DLC, Catherine LAMBLIN-MESSIEN est nommée directrice générale de Cofidine.
Dès 2015 elle est élue à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Elle exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national.

Administratrice
Début du mandat : 2022
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Cambrai
Vice-Présidente du conseil d'administration
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord-Europe
Fédération du Crédit Mutuel Nord-Europe
Administratrice
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Cautionnement Mutuel de l'Habitat
Directrice Générale
Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance
Des Papillons
Gérante
Groupement forestier du bois de la Chassagne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice
Crédit Industriel et Commercial
Trésorière
Association Femmes Chefs d'entreprise (FCE)
Gérante
Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance

Joëlle Lasry

Née le 17 novembre 1974
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
40 rue Laugier
75017 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Joëlle Lasry est titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion de Paris I Sorbonne et exerce comme expert-comptable, commissaire aux comptes et experte près la Cour d'appel de Paris.
Spécialiste en évaluation d'entreprises, elle intervient depuis près de 20 ans sur les métiers de l'évaluation financière dans des contextes transactionnels, fiscaux, de restructuration, à des fins comptables ou dans des contextes contentieux en tant qu'expert technique de partie. Avant de fonder Lasry Finance, Joëlle Lasry exerçait au sein de Ricol Lasteyrie Corporate Finance dont elle était devenue associée en 2010 puis de EY. De 2009 à 2012, elle a été membre élue du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables où elle a présidé la Commission des normes professionnelles. Elle est membre de la Société Française des Évaluateurs (SFEV), du Bureau de la Compagnie des Experts et Conseils financiers (CCEF), de la commission Évaluation du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI), et participe à différents groupes de travail et publications en matière d'évaluation financière.
Elle est nommée administratrice de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en juillet 2024.

Administratrice indépendante
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2027

Mandats exercés au 31 décembre 2024

Président
Lasry Finance

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Simone Muller

Née le 7 octobre 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un baccalauréat spécialisé en gestion comptabilité, Simone Muller a débuté sa carrière en tant que responsable au sein de la société TRYBA SA en 1982. En 1994, elle devient assistante de direction au sein de HILZINGER SA avant devenir gérante de PASSIMAT SARL de 1998 à 2015.
Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2014 et vice-présidente de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2022.

Administratrice
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2026

Mandats exercés au 31 décembre 2024

Présidente du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Avenir
Vice-présidente du conseil d'administration et présidente du district de Haguenau
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Vice-présidente du conseil de surveillance
Cautionnement Mutuel de l'Habitat
Administratrice
ACM IARD
Gérante
Hoerdt 2000

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Vice-présidente du conseil de surveillance
Cautionnement Mutuel de l'Habitat
Administratrice
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003. De 2005 à 2019, Frédéric Ranchon est *Key Account Manager* pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers).
Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

Administrateur
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Massif Central
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central
Administrateur
Caisse de Crédit Mutuel Chamalieres
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Membre
CCI du Puy-de-Dome

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Gérant
SAXO
SAXO MOD
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Administrateur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Caisse de Crédit Mutuel Clermont les 9 Soleils
Caisse de Crédit Mutuel Cebazat
Membre du conseil de surveillance
Groupe ESC Clermont Auvergne Developpement

Administrateurs dont les mandats ont pris fin au cours de l'année 2024

Jean-Marc Busnel

Né le 25 avril 1959
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
43 boulevard Volney
53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel a débuté sa carrière au sein d'Acome en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et supply chain (2008) avant de devenir directeur de branche (2015) puis directeur industriel (2018) avant de prendre sa retraite en 2021.
Dès 1994, il est élu administrateur de la caisse locale de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local, mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Entre 2018 et 2024, il est président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

Administrateur
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Première désignation au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire
Résidence foyer les hirondelles
Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-président du conseil de surveillance
SODEREC
Représentant permanent de la Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Association des résidences Escalys
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration
IDEA OPTICAL
Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Créavenir
Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouet
Vice-président
Union régionale des Scop de l'Ouest
Administrateur
Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouet
ACOME SA
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019.
En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de Conseil et de Service.

Représentant permanent de SOFINACTION, administrateur
Première désignation au conseil : 2024
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan
Président du conseil de surveillance
Société Actimut
Centre de Conseil et de Service
Vice-président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia
Administrateur
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)
Représentant de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen, président du conseil de surveillance
IMMO CMM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Lunel
Caisse de Crédit Mutuel Saint Laurent du Var
Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer
Caisse de Crédit Mutuel de Sainte-Maxime - Cogolin
Vice-président du conseil d'administration
Caisse de Crédit Mutuel de Nice Saint Isidore
Représentant de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, administrateur
Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM
Membre du conseil de surveillance
Banque Européenne du Crédit Mutuel
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor-Hugo
26009 Valence Cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience
Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de directeur général des Services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté). Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais. Il est désigné président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais et est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2022.

Représentant permanent de PLACINVEST, administrateur
Première désignation au conseil : 2024
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Président du conseil d'administration
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais
Caisse de Crédit Mutuel Vallée du Rhône
Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage
Administrateur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Censeur
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Censeur
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphine-Vivarais, administrateur
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Dirigeants

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles et d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional – Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint le Crédit Mutuel Nord Europe en 1998 en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises, puis en devient directeur général en 2006.
Entre 2021 et 2024, Eric Charpentier est directeur général adjoint, dirigeant effectif du Crédit Industriel et Commercial et directeur général délégué, dirigeant effectif de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2022. En 2024, il est nommé directeur général – dirigeant effectif de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et du Crédit Industriel et Commercial. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.

Directeur général - dirigeant effectif
Début du mandat : 2024
Échéance du mandat : 2027

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Directeur général
Caisse Régionale et Féderation du Crédit Mutuel Nord Europe
Credit Industriel et Commercial
Président du conseil d'administration
Beobank
Banque de Tunisie
CIC Suisse
Banque de Luxembourg
Président du conseil de surveillance
Credit Mutuel Equity
Membre du conseil de surveillance
Groupe La Francaise
Euratechnologies
Credit Mutul Impact
Représentant de VTP – 1 Investissements, membre du conseil de surveillance
Banque Transatlantique
Représentant de VTP – 1 Investissements, administrateur
Credit Mutuel Asset Management

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Directeur général délégué
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Directeur général adjoint
Crédit Industriel et Commercial
Administrateur
UFR3S (Faculte de sport et Sante de l'universite de Lille)
Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium
Société Foncière et Immobilière Nord Europe
Crédit Industriel et Commercial
Président du conseil d'administration
Crédit Mutuel Investment Managers
Sciences Po Lille
Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance
Groupe des Assurances du Credit Mutuel
Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction
Euro-Information
Représentant permanent de la BFCM, administrateur
Astrée Assurances

Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de corporate finance, spécialisé dans le secteur des institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010.
En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.
Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest entre 2018 et 2023 puis Directeur du « Pôle Finances » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2021.
Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U).

Directeur général adjoint - dirigeant effectif
Début du mandat :2018
Mandat sans limitation de durée

Autres mandats exercés au 31 décembre 2024

Directeur Pôle Finances
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Président du conseil d'administration
Crédit Mutuel Home Loan SFH
Vice-président du conseil de surveillance
Cofidis
Cofidis Group
Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, administrateur
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Banque de Tunisie
Membre du conseil de surveillance
TARGOBANK AG
TARGO Deutschland GmbH

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration
CIC Ouest
Représentant permanent de Marsovalor, administrateur
Crédit Mutuel Investment Managers
Représentant permanent de la BFCM, administrateur
Assurances du Credit Mutuel IARD SA
Opuntia (LUXE TV) SA
Censeur
Cofidis
Cofidis Group

4.2.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

4.2.5 Conventions réglementées

Cette partie est traitée dans la partie 9 « Capital et informations juridiques » au sein de la rubrique « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » de ce présent document d'enregistrement universel.

4.2.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux

4.2.6.1 Modalités de tenue de l'assemblée générale

Les modalités de tenue de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sont définies aux articles 22 et suivants des statuts.

L'assemblée générale ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation du capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale mixte (AGM) regroupe les deux précédents (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'est tenue le 14 mai 2024, sur première convocation.

4.2.6.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, élus pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire pour les administrateurs et lors du conseil qui suit la date anniversaire pour les censeurs.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées.

Compétence et formation des administrateurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université Mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant de :

- satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconvertir, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagements sociétaux ;
- s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université Mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs appétences.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun

- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale, qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus multimédias, allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et de diagnostics de compétences ;
- une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel, leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante, visant à reconnaitre les compétences actuelles et apprises de chacune et chacun grâce à l'Université Mutualiste, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 4e promotion est en cours.

Au sein de l'Université Mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faîtières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet www.universitemutualiste.fr. Un diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans le Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Code d'éthique et de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces documents visent à prévenir, et le cas échéant à gérer, les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a adopté une charte des membres des organes de surveillance - déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles en 2022 modifiée en 2024. Cette charte vise à prévenir les conflits d'intérêts en mettant en place des mesures. Par exemple, le membre du conseil d'administration informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. En complément, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a modifié son règlement intérieur du conseil d'administration qui prévoit que le vice-président du conseil d'administration joue le rôle d'administrateur référent en ce qui concerne le recueil des potentiels conflits d'intérêts du président.

Contrats de service

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Déclaration de non-condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'a fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Diversité du conseil d'administration

- Parité

  La Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'est pas soumise aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. Toutefois, depuis la décision de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 27 juillet 2023, entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de réduire la taille des conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a nommé plusieurs administratrices. Au 31 décembre 2024, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel était de 50 %.

- Représentation des territoires

  Les administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

- Représentation de la société

  La diversité des administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

- Plan stratégique

  Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 23 novembre 2023 puis adopté par la chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe.

- Charte sur la diversité

  Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 2 décembre 2022 a adopté une charte sur la politique de diversité des membres des organes de surveillance.

Indépendance des administrateurs

- Orientations de l'Autorité bancaire européenne

La définition retenue de l'indépendance des membres est celle prévue par les orientations de l'Autorité bancaire européenne sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés. Ainsi, les administrateurs sont réputés indépendants dès lors qu'ils ne remplissent pas les onze critères cumulatifs définis ci-après :

- a) Le membre détient ou a détenu un mandat de membre de l'organe de direction dans sa fonction de gestion au sein d'un établissement entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle, sauf s'il n'a pas occupé un tel poste au cours des cinq dernières années ;
- b)Le membre est un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ou représente les intérêts d'un actionnaire qui contrôle l'établissement, y compris lorsque le propriétaire est un État membre ou un autre organisme public ;

- c) Le membre entretient une relation financière ou commerciale significative avec l'établissement concerné ;
- d) Le membre est un employé d'un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ou est associé de toute autre manière à un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ;
- e) Le membre est employé par une entité entrant dans le périmètre de consolidation, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont cumulativement réunies : - le membre n'appartient pas au niveau hiérarchique le plus élevé de l'établissement, qui rend directement compte à l'organe de direction ; - le membre a été élu à la fonction de surveillance dans le cadre d'un système de représentation des employés et la législation nationale prévoit une protection adéquate contre le licenciement abusif et les autres formes de traitement inéquitable.
- f) Le membre a été employé auparavant à un poste au plus haut niveau hiérarchique de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle, rendant directement compte uniquement à l'organe de direction, et la période écoulée entre la fin de cet emploi et le mandat exercé au sein de l'organe de direction est inférieure à trois ans ;
- g) Le membre a été, au cours d'une période de trois ans, le mandant d'un conseiller professionnel significatif, d'un auditeur externe ou d'un consultant significatif de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle, ou un employé associé de manière significative au service fourni ;
- h) Le membre est ou a été, au cours de l'année écoulée, un fournisseur significatif ou un client significatif de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle ou entretenait une autre relation commerciale significative, ou est un cadre supérieur d'un fournisseur, d'une entité commerciale ou d'un client significatif ayant une relation commerciale significative, ou est directement ou indirectement associé de toute autre manière à un tel fournisseur, client ou entité commerciale ;
- i) Le membre reçoit, outre la rémunération liée à sa fonction et la rémunération perçue dans le cadre de son emploi, des honoraires ou autres prestations significatifs de la part de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle ;
- j) Le membre a été membre de l'organe de direction de l'entité pendant 12 années consécutives ou plus ;
- k) Le membre est un membre de la famille proche d'un membre de l'organe de direction dans sa fonction de gestion de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle, ou une personne relevant d'une situation visée ci-dessus (point a) à h)).

Le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a procédé a l'examen de l'indépendance de Nathalie Boy De La Tour et de Joëlle Lasry, selon les critères détaillés ci-dessus, respectivement lors de ses séances du 22 mai 2024 et du 19 juillet 2024, et a confirmé leur indépendance.

- Administrateurs mutualistes indépendants

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'administrateurs mutualistes indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Le comité des nominations du 4 février 2022 a retenu les critères d'administrateurs mutualistes indépendants prévus dans le règlement intérieur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les a étendus à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et au CIC. Les critères ont été précisés lors du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la BFCM, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles. Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou ancien salarié du groupe ;
- ne pas être administrateur du conseil d'administration d'une entité bancaire faîtière du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CFCM, BFCM, BECM, CIC) ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;
- ne pas avoir des liens financiers considérés comme significatifs ;
- ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La BFCM a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, deux administrateurs sur 14 , soit 14 %, sont considérés comme administrateurs indépendants au titre des critères de l'ABE dix administrateurs sur 14, soit 71 %, sont considérés comme étant administrateurs mutualistes indépendants. Les administrateurs représentants des salariés ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

4.2.6.3 Les travaux du conseil en 2024

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Réunion des 6 et 7 février 2024

Le conseil d'administration du 6-7 février 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation des comptes sociaux et consolidés de la BFCM au 31 décembre 2024 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 7 décembre 2023, du 18 janvier 2024 et du 5 février 2024 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023 ;
- conventions règlementées ;
- point sur l'étude d'un dossier en cours ;
- mise à jour des autorisations d'émission ;
- point sur la trésorerie groupe ;
- présentation d'une activité : l'activité de refinancement ;
- synthèse des CSRG du 18 décembre 2023 et du 31 janvier 2024 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- revue des corps de règles de la trésorerie groupe ;
- dépassement du cadre d'appétence aux risques ;
- point sur le suivi des risques ;
- point sur la mise à jour du plan préventif de redressement et de résolution ;
- activité 2023 de la fonction de vérification conformité ;
- rapport du comité des rémunérations du 29 janvier 2024 ;
- rapport du comité des nominations du 31 janvier 2024 ;

- révision de la charte des membres des organes de surveillance – Déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles ;
- révision de la charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance.

Réunion du 5 avril 2024

Le conseil d'administration du 5 avril 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 mars 2024 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- nomination du nouveau responsable de la fonction dépositaire de la BFCM ;
- nomination d'un nouveau responsable de la fonction de gestion des risques, directeur de la direction des risques, contrôle permanent et conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à effet au 15 avril ;
- synthèse du comité de suivi des risques groupe du 18 mars 2024 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- point sur le suivi des risques ;
- rachat des parts de Cofidis Group détenues par Argosyn ;
- rapport du comité des rémunérations du 2 avril 2024 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2023 ;
- examen de la rémunération des dirigeants ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 23 janvier, 29 février, 14 mars et 27 mars 2024 ;
- validation de la révision du règlement intérieur du conseil d'administration et présentation du rôle du vice-président en tant qu'administrateur référent sur le sujet des conflits d'intérêts potentiels pouvant concerner le président ;
- Total Energies ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2024.

Réunion du 26 juin 2024

Le conseil d'administration du 26 juin 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- conditions d'agrément *Fit & Proper* de Daniel BAAL en tant que président du conseil d'administration ;
- présentation des décisions conflictées au sens de la BCE ;
- débats et décisions à prendre dans le cadre d'un projet ;
- information sur une procédure ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe du 21 juin 2024 ;
- actualités de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité ;
- rapport du comité des nominations des 22 mai, 5 juin et 24 juin ;
- cooptation d'administrateur.

Réunion des 30 et 31 juillet 2024

Le conseil d'administration du 30-31 juillet 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- actualités des risques ;
- Dividende sociétal ;
- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport des comités réglementaire ;
- présentation des décisions conflictées du président au sens de la BCE ;
- point sur un projet ;
- présentation des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2024 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 4 et 29 juillet 2024 ;
- arrêté des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2024 ;
- point sur une procédure d'acquisition ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe du 21 juin 2024 ;
- actualités des risques, du contrôle permanent et de la conformité ;
- suivi des risques ;
- travaux menés pour répondre aux recommandations SREP 2023 sur le pilotage des entités et le *RIsk Apetite Framework* ;
- suivi des relations avec les superviseurs ;
- suivi des risques de non-conformité ;
- synthèse des travaux de contrôle périodique du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de gel des avoirs réalisés en 2023 ;
- filiales et participations ;
- activités de marché et trésorerie groupe ;
- point spécifique BFCM - Rapport du comité des nominations du 19 juillet 2024 ;
- cooptation d'administrateur ;
- point spécifique BFCM - Rapport du comité des rémunérations du 18 juillet 2024 ;

Réunion du 15 octobre 2024

Le conseil d'administration du 15 octobre 2024 a porté sur le sujet unique suivant :

- Suite du projet évoqué lors du conseil du 26 juin 2024 ;

Réunion du 21 novembre 2024

Le conseil d'administration du 21 novembre 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 septembre 2024 ;
- actualité et enjeux pour le groupe ;
- actualité de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité ;
- rapport des comités réglementaire ;
- information sur les résultats consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 septembre 2024 ;
- contribution des différentes activités ;

- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 septembre 2024 ;
- frais généraux 2024 – Budget des frais généraux 2025 ;
- rapport du Comité de Suivi des Risques Groupe du 30 septembre 2024 et du 14 novembre 2024 ;
- relations avec les superviseurs ;
- suivi des risques ;
- lettre d'information annuelle relative au dispositif de déontologie ;
- contre-garanties BFCM données aux filiales ;
- filiales et participations ;
- point sur la trésorerie et la liquidité ;
- rapport du comité des nominations des 27 août, 17 octobre et du 12 novembre 2024 ;
- rapport du comité des rémunérations du 12 novembre 2024 ;

Réunion du 16 décembre 2024

Le conseil d'administration du 16 décembre 2024 a notamment porté sur les sujets suivants :

- projet de croissance externe ;
- intégration fiscale du groupe ;
- point sur le capital d'une filiale.

4.2.6.4 Comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Depuis l'adhésion, par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 17 novembre 2017, aux comités des nominations et des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et plus largement à l'ensemble des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les comités faîtiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale rendent compte de leurs travaux au conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (voir paragraphe 4.1.6.4 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel).

4.2.6.5 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

Enfin, une charte s'applique plus particulièrement aux membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La dernière version de la Charte des membres des organes de surveillance - Déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles a été validée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 7 février 2024.

4.2.6.6 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L. 511-58 du Code monétaire et financier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur qui général. La direction effective de l'établissement est assurée par au moins deux personnes, bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais une décision du conseil d'administration du 20 février 2019 définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4.2.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidés par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.2.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le président et le directeur général à compter du 1er juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019 a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général de la BFCM ne seraient plus rémunérés à compter du 1er juin 2019.

Pour les principes directeurs, la mise en œuvre et les rémunérations perçues, voir paragraphe 4.1.8 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 31 décembre 2024, le directeur général détient des engagements au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

2024

(en euros) [a]	Origine [b]	Part fixe	Part variable	Avantages en nature [c]	Réintégrations sociales	Total
Daniel Baal - Président du Conseil d'Administration [e]	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	950 000,04	370 500,00	5 398,02	10 166,16	1 336 064,22
Eric Charpentier - Directeur Général [d]	Crédit Mutuel Nord Europe	882 200,04	44 310,00	2 829,12	10 166,16	939 505,32

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration est rémunéré au titre de son mandat social au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Eric Charpentier, bénéficie d'une indemnité de pied à terre (intégrée dans la partie fixe dans le tableau) et d'un régime spécifique de retraite supplémentaire à prestations définie. La part variable indiquée correspond au versement de différé sur des primes de performance sur des exercices antérieurs à 2022. Il n'y a pas d'attribution de primes de performance au titre de 2023 et 2024.

(e) Pour la part variable, versement en juillet 2024 du premier différé en numéraire de l'indemnité de fin de mandat de Directeur Général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

2023

(en euros) [a]	Origine [b]	Part fixe	Part variable	Avantages en nature [c]	Réintégrations sociales	Total [d]
Nicolas Théry	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	901 277,87		12 342,00	9 427,04	923 046,91
Daniel Baal	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	920 833,39		4 769,40	9 427,04	935 029,83
Eric Charpentier	Crédit Mutuel Nord Europe	822 789,54	62 208,00	2 829,12	9 427,04	897 253,70

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration est rémunéré au titre de son mandat social au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Éric Charpentier bénéficie d'un régime spécifique de retraite supplémentaire (régime d retraite à prestations définies)

5

Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3

INTRODUCTION 629

5.1 CHIFFRES CLÉS 630

5.1.1 Solvabilité 630

5.1.2 Liquidité 636

5.1.3 Indicateurs clés (EU KM1) 637

5.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA) 638

5.2.1 Risques de crédit liés aux activités bancaires du groupe 639

5.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques 641

5.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe 643

5.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe 645

5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA & EU OVB) 647

5.3.1 Profil de risque 647

5.3.2 Appétence aux risques 647

5.3.3 Gouvernance des risques 648

5.3.4 Dispositif de contrôle interne 651

5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (EU LIA & EU LIB) 656

5.5 FONDS PROPRES 660

5.5.1 Composition des fonds propres 660

5.5.2 Exigences de fonds propres 667

5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS 668

5.6.1 Ratio de solvabilité 668

5.6.2 Grands risques 671

5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers 672

5.6.4 Ratio de levier (EU LRA) 673

5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL (EU OVC) 676

5.7.1 Gouvernance et démarche 676

5.7.2 Les scénarios de stress 677

5.8 RISQUE DE CRÉDIT 678

5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA) 678

5.8.2 Expositions 680

5.8.3 Qualité de crédit des actifs 681

5.8.4 Approche standard (EU CRD) 692

5.8.5 Systèmes de notations internes (EU CRE) 693

5.9 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA) 736

5.10 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC) 752

5.10.1 Compensation et collatérisation des pensions et des dérivés de gré à gré 752

5.10.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement 752

5.10.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles 752

5.10.4 Principales catégories de fournisseurs de protection 753

5.11 TITRISATION (EU SECA) 759

5.11.1 Objectifs poursuivis 759

5.11.2 Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché 759

5.11.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marché 759

5.11.4 Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché 760

5.11.5 Approches et méthodes prudentielles 761

5.11.6 Principes et méthodes comptables 761

5.11.7 Expositions par type de titrisation 761

5.12 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA) 767

5.12.1 Organisation générale 767

5.12.2 Le dispositif de contrôle 767

5.12.3 La gestion des risques 769

5.12.4 Le risque lié au modèle 769

5.12.5 Les dérivés de crédit 770

5.13 RISQUE DE GESTION DE BILAN 770

5.13.1 Organisation générale 770

5.13.2 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA) 770

5.13.3 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA) 773

5.13.4 La gestion du risque de change 782

5.14 RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA) 783

5.14.1 Principaux objectifs 783

5.14.2 Dispositif de mesure et de maîtrise 783

5.14.3 Reporting et pilotage général 784

5.14.4 Documentation et procédure 784

5.14.5 Gestion de la continuité d'activité (PUPA) et gestion de crise 784

5.14.6 Utilisation des techniques d'assurance 785

5.14.7 Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 786

5.14.8 Risques opérationnels particuliers 786

5.15 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (EU AE4) 787

5.16 RISQUE ACTIONS 789

5.16.1 Actifs financiers en juste valeur par résultat 789

5.16.2 Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres 789

5.17 CAPITAL - INVESTISSEMENT 789

5.18 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE 790

5.18.1 Définition des risques ESG 790

5.18.2 Gouvernance des risques ESG 791

5.18.3 Stratégie relative aux risques ESG 794

5.18.4 Intégration des risques ESG 796

5.18.5 Tableaux de correspondance 803

5.18.6 Informations quantitatives sur les risques climatiques et liés à l'environnement 803

5.19 RÉMUNÉRATION (EU OVB & EU REMA) 837

5.19.1 Fonctions de direction 837

5.19.2 Organes supervisant la rémunération 838

5.19.3 Conception et structure des processus de rémunération 841

5.19.4 Prise en compte des risques dans le processus de rémunération 841

5.19.5 Rémunération de la performance 752

5.19.6 Rémunération variable et différée 753

ANNEXES 847

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES 869

INTRODUCTION

En application de l'article 13 du règlement (UE) n°575/2013 relatif aux exigences de publication sur base consolidée et à la surveillance complémentaire, la BFCM, incluse dans la consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion.

De ce fait, toutes les données qui sont présentées dans ce chapitre portent sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

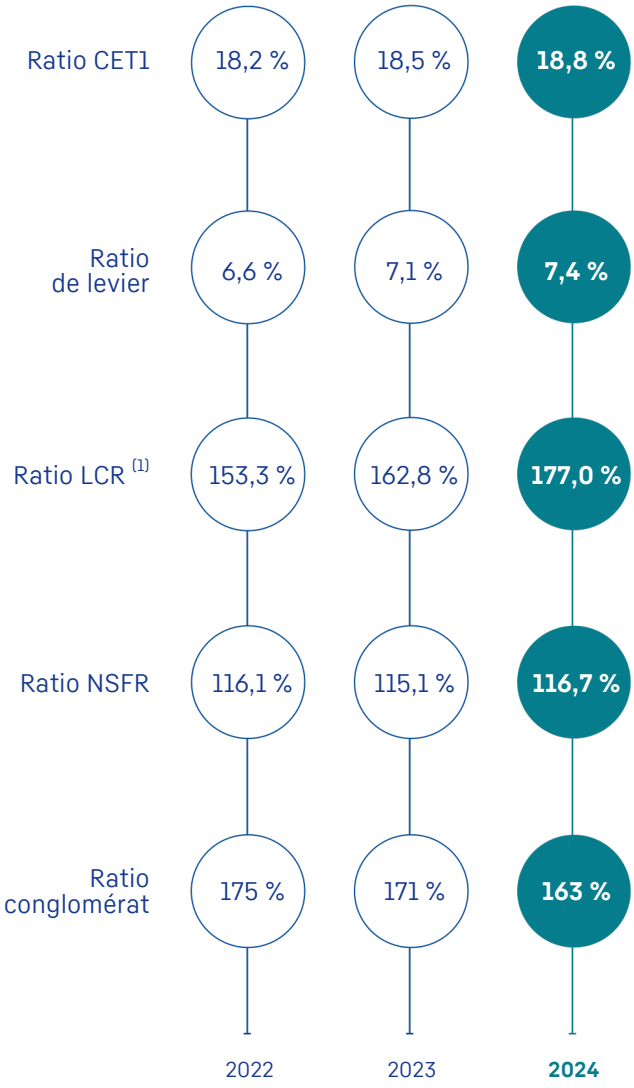
Le Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à fournir des informations destinées à compléter les dispositions réglementaires minimales relatives aux fonds propres et aux risques telles que demandées dans les Piliers I et II des accords de Bâle via des données complémentaires relatives aux fonds propres et aux risques. Ces compléments répondent notamment aux orientations relatives aux exigences de publication au titre de la 8e partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 ainsi qu'au règlement (UE) n° 2019/876 (CRR2) du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale au travers de son Pilier 3 fournit des informations réglementaires normées et pertinentes, cohérentes et comparables, à l'intention des parties intéressées. Ceci dans le respect des cinq principes édictées par le Comité de Bâle : des informations claires, exhaustives, pertinentes pour les utilisateurs, cohérentes dans le temps et comparables d'une banque à l'autre.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa dynamique prudentielle en renforçant ses fonds propres et sa capacité à résister à toute crise quelle que soit son origine : financière, économique, sanitaire... Cela se traduit notamment par un renforcement constant du dispositif de mesure et de surveillance des risques comme l'attestent les éléments présentés dans cette partie "Pilier 3".

Ce chapitre intègre notamment les informations demandées par la norme IFRS 7 "Informations à fournir sur les instruments financiers" sur les risques de crédit, des activités de marché et de gestion de bilan.

INDICATEURS CLÉS DE RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

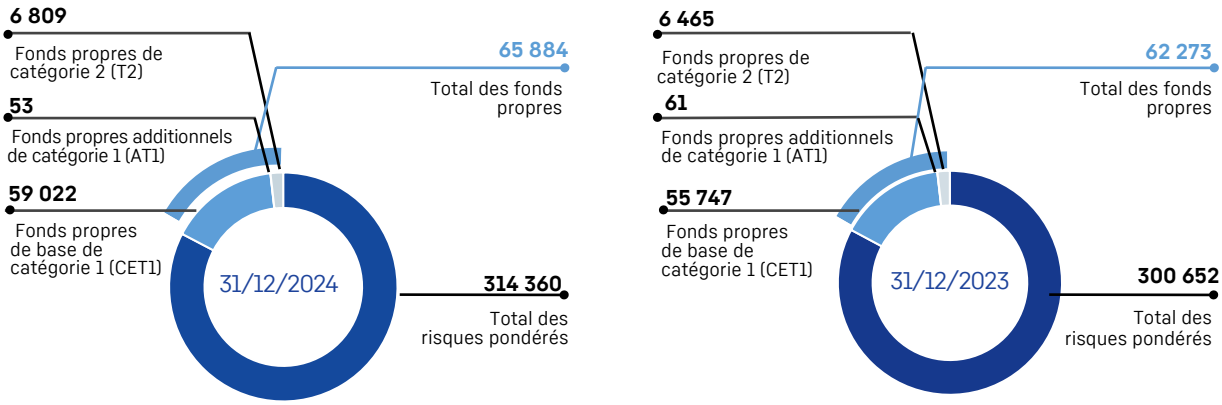


5.1 CHIFFRES CLÉS

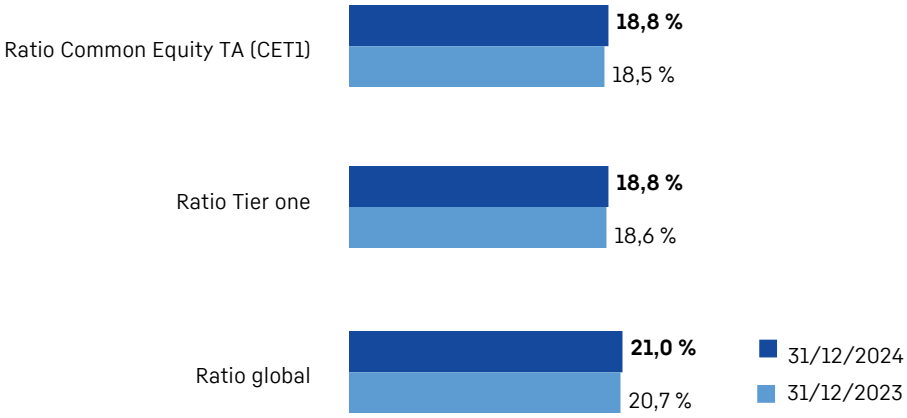
5.1.1 Solvabilité

Ratios de solvabilité

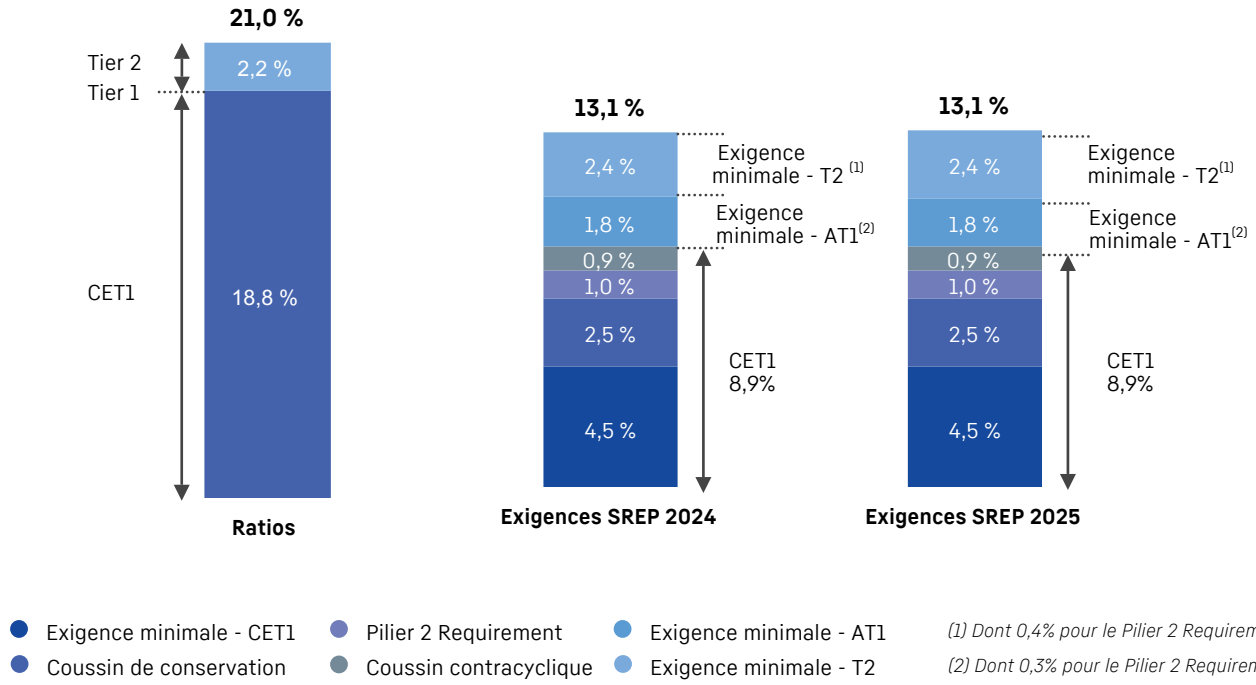
GRAPHIQUE 1 : FONDS PROPRES ET RISQUES PONDÉRÉS (en millions d'euros)



GRAPHIQUE 2 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

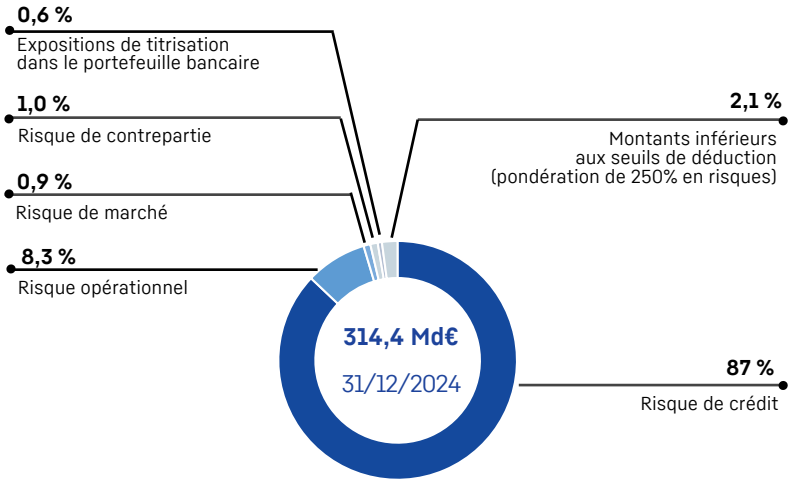


GRAPHIQUE 3 : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DE SOLVABILITÉ



Selon la décision du HCSF du 26 septembre 2023, le coussin de fonds propres bancaire contracyclique de la France est de 1 % depuis le 2 janvier 2024.

GRAPHIQUE 4 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES (RWA) RÉPARTIS PAR TYPE DE RISQUE *(pourcentage)*



Risque de crédit

GRAPHIQUE 5 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE *(pourcentage)*

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

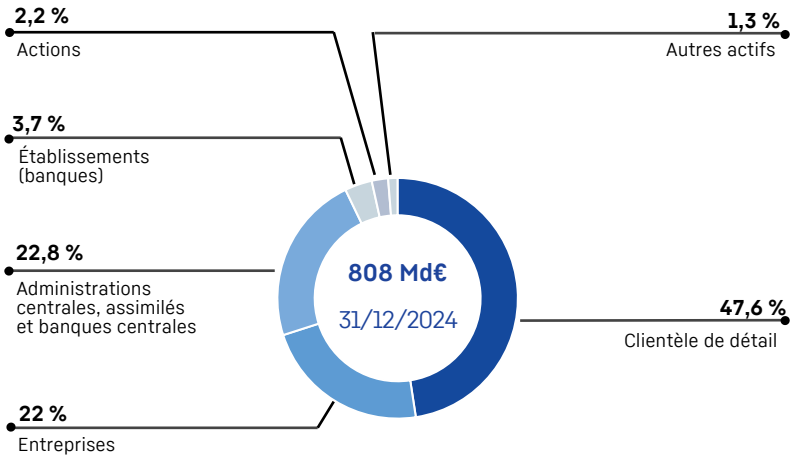


TABLEAU 1 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Zone Europe	**746 682**	**745 748**
France	647 253	652 312
Allemagne	48 393	46 488
Autres pays	51 036	46 948
Reste du monde	**60 882**	**54 832**
États-Unis	14 924	13 113
Autres pays*	45 958	41 719
TOTAL DES EAD	**807 564**	**800 580**

Hors risques de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.
La zone Europe correspond aux pays de l'Union Européenne.

* ZOOM SUR L'UKRAINE ET LA RUSSIE

31/12/2024	Ukraine			Russie		
(en millions d'euros)	EAD avant substitution	Garantie reçue [1]	EAD	EAD avant substitution	Garantie [1]	EAD
Clientèle de détail	1	0	1	10	0	10
Entreprises	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	28	27	1	0	0	0
Établissements (banque)	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES EXPOSITIONS	**29**	**27**	**2**	**10**	**0**	**10**

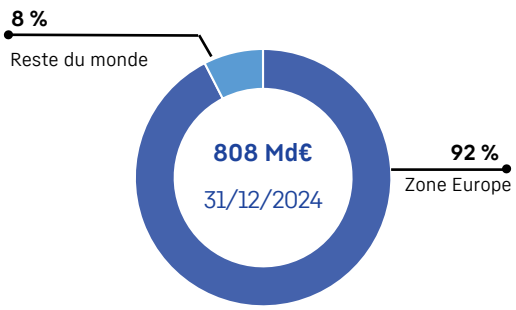
(1) Contre garantie BPI France.
Les expositions sur ces deux pays sont non significatives sur les expositions globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

31/12/2023	Ukraine			Russie		
(en millions d'euros)	EAD avant substitution	Garantie reçue [1]	EAD	EAD avant substitution	Garantie [1]	EAD
Clientèle de détail	2	0	2	13	0	13
Entreprises	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	49	46	2	0	0	0
Établissements (banque)	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES EXPOSITIONS	**50**	**46**	**4**	**13**	**0**	**13**

(1) Contre garantie BPI France.
Les expositions sur ces deux pays représentent environ 0,01 % des expositions globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

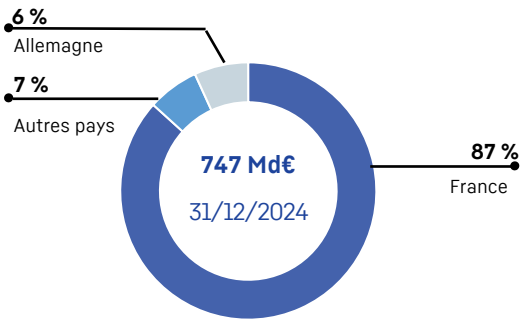
GRAPHIQUE 6 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (pourcentage)

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



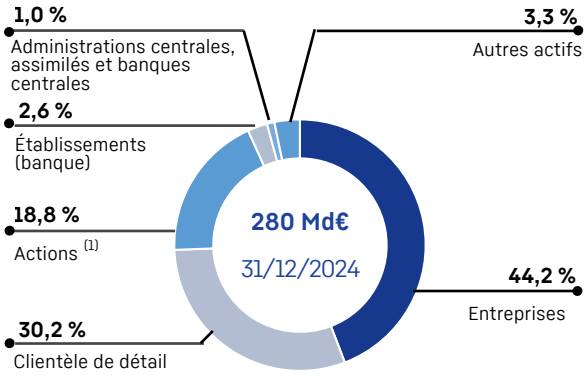
GRAPHIQUE 7 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – EUROPE (pourcentage)

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



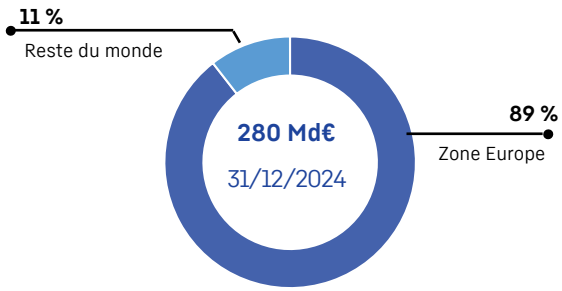
GRAPHIQUE 8 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE (pourcentage)

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



GRAPHIQUE 9 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (pourcentage)

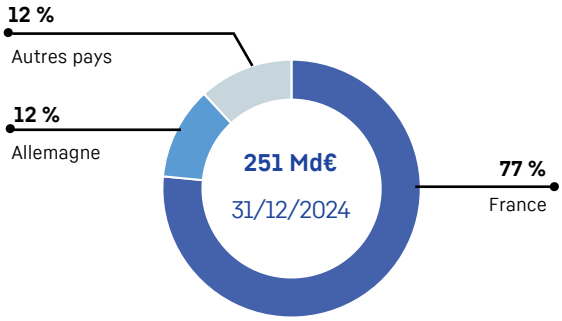
Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



(1) Dont participations dans les sociétés d'Assurance du Crédit Mutuel.

GRAPHIQUE 10 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – EUROPE (pourcentage)

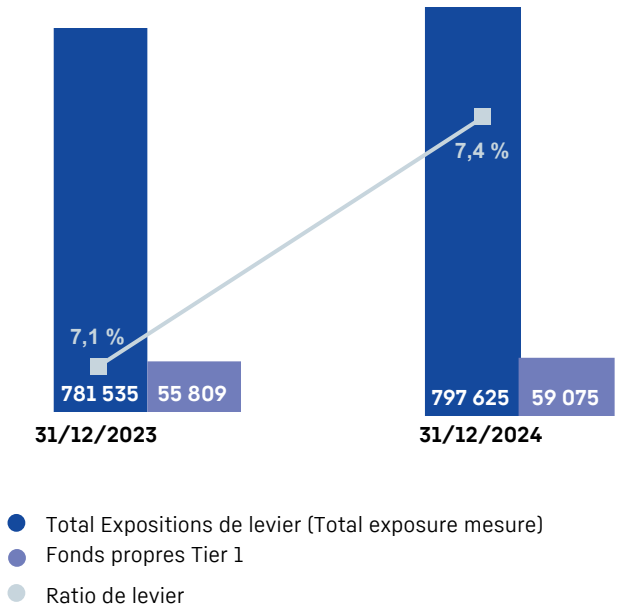
Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire



Ratio de levier

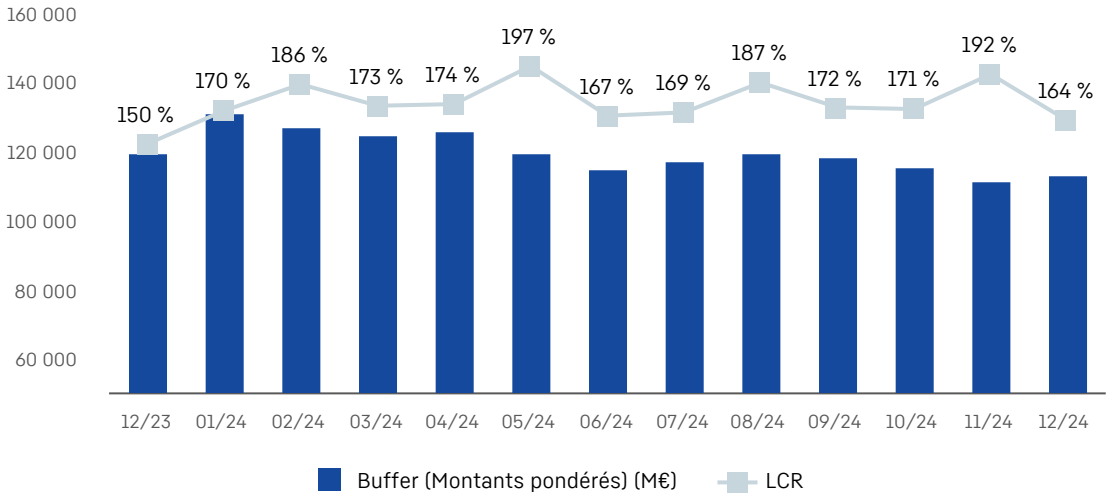
GRAPHIQUE 11 : RATIOS DE LEVIER PHASÉ

Expositions et fonds propres en millions d'euros.

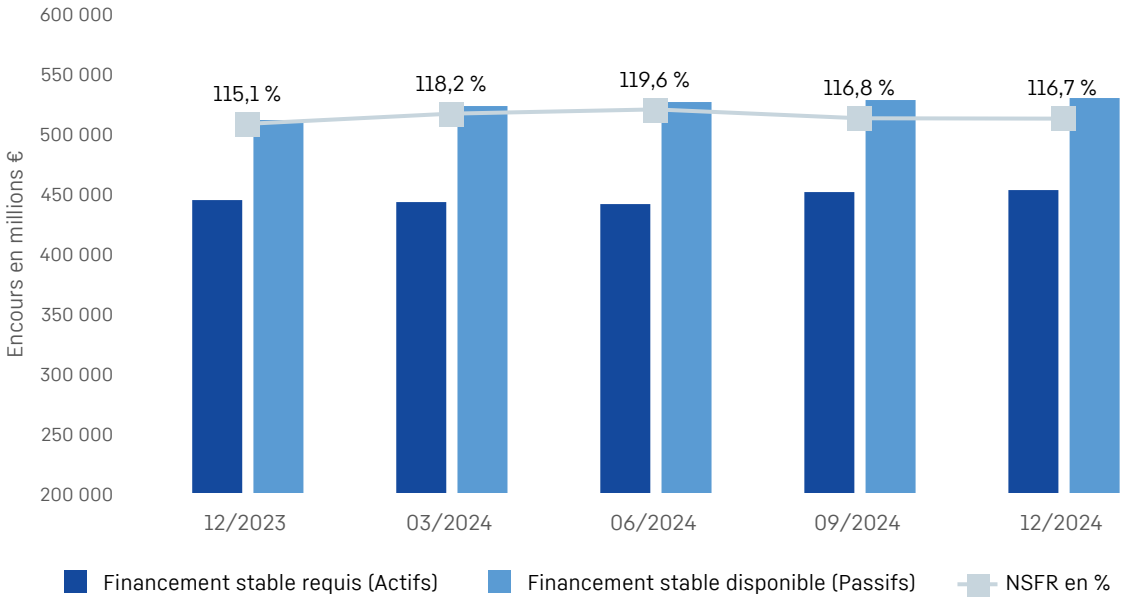


5.1.2 Liquidité

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DU LCR ET DU BUFFER DE LIQUIDITÉ SUR L'ANNÉE 2024



GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DU NSFR SUR L'ANNÉE 2024



5.1.3 Indicateurs clés (EU KM1)

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

(en millions d'euros ou en pourcentage)	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES DISPONIBLES					
1 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	59 022	57 203	57 295	55 484	55 747
2 - Fonds propres de catégorie 1	59 075	57 255	57 356	55 548	55 809
3 - Fonds propres totaux	65 884	64 353	64 759	63 180	62 274
ACTIFS PONDÉRÉS					
4 - Montant total des actifs pondérés	314 360	307 254	309 746	305 553	300 652
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
5 - Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	18,8%	18,6%	18,5%	18,2%	18,5%
6 - Ratio de fonds propres de catégorie 1	18,8%	18,6%	18,5%	18,2%	18,6%
7 - Ratio de fonds propres totaux	21,0%	20,9%	20,9%	20,7%	20,7%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
EU 7a - Exigences de fonds propres Pilier 2	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,5%
EU 7b - dont : à satisfaire aves des fonds propres CET1	*1,0%*	*1,0%*	*1,0%*	*1,0%*	*0,8%*
EU 7c - dont : à satisfaire aves des fonds propres de catégorie 1	*1,3%*	*1,3%*	*1,3%*	*1,3%*	*1,1%*
EU 7d - Exigences totales de fonds propres SREP	9,8%	9,8%	9,8%	9,8%	9,5%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
8 - Coussin de conservation de fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
EU 8a - Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	n/a
9 - Coussin de fonds propres contracyclique	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,5%
EU 9a - Coussin pour le risque systémique (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
10 - Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 10a - Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11 - Exigence globale de coussin	3,4%	3,4%	3,4%	3,3%	3,0%
EU 11a - Exigences globales de fonds propres totaux	13,1%	13,1%	13,1%	13,1%	12,5%
12 - Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	5,7%	5,5%	5,4%	5,1%	6,1%
RATIO DE LEVIER					
13 - Mesure de l'exposition totale	797 625	798 249	790 706	791 741	781 535
14 - Ratio de levier	7,4%	7,2%	7,3%	7,0%	7,1%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DE LEVIER)					
EU 14a - Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 14b - dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 14c - Exigences de ratio de levier SREP totales	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
EXIGENCES DE COUSSIN LIÉES AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER)					
EU 14d - Exigence de coussin lié au ratio de levier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14e - Exigence de ratio de levier globale	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) [1]					
15 - Actifs liquides totaux (HQLA)	119 830	121 894	123 376	125 672	125 578
EU 16a - Sorties de trésorerie	90 554	93 269	95 481	97 918	99 999
EU 16b - Entrées de trésorerie	22 649	22 414	22 396	22 619	22 763
16 - Sorties de trésorerie nettes totales	67 905	70 855	73 085	75 299	77 236
17 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	177,0%	172,8%	169,6%	167,2%	162,8%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR)					
18 - Financement stable disponible total	529 953	527 599	527 133	523 470	512 279
19 - Financement stable requis total	454 163	451 702	440 843	442 687	445 207
20 - Ratio de financement stable net (NSFR)	116,7%	116,8%	119,6%	118,3%	115,1%

(1) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.

5.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)

Risques liés aux activités de bancassurance

CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque lié à la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit ou à sa concentration sur des contreparties, des secteurs, des devises ou des pays à risque.

940 Md€
Expositions brutes

91 %
% fonds propres bâloises

3,2 %
Taux des créances douteuses et litigieuses

0,38 %
Coût du risque clientèle (en % des encours de crédits bruts à la clientèle)

ASSURANCE

Le risque lié aux activités d'assurance regroupe les risques auxquels le groupe est exposé via ses filiales d'assurance.
Il regroupe principalement le risque lié à la dégradation de la valeur du portefeuille d'assurance-vie et le risque d'inadéquation entre les primes reçues par l'assureur et les sinistres couverts (risque de souscription).

213 %
Ratio de couverture du SCR (ratio S2) du GACM

135 Md€
Taille globale du portefeuille de placement du GACM

Risques liés aux activités du groupe et aux conditions macro-économiques

LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment.

177,0 %
LCR moyen sur l'année

109,2 %
Ratio d'engagement (crédits/dépôts)

TAUX

Le risque de taux correspond à l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse.

Résultat des scénarios de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) > Plus forte sensibilité au scénario de baisse des taux de 200bp : -28,16 %

Résultat des scénarios de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) > Plus forte sensibilité au scénario de hausse des taux de 200 bp : -8,10 %

MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières.

1,0 %
% des exigences de fonds propres bâloises

4,55 M€
VaR moyenne 1 jour à 99 % sur l'année

Risques liés au contexte réglementaire du groupe

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET PRUDENTIEL

Le groupe est soumis à une réglementation et une supervision bancaire importante dont l'évolution peut avoir un impact significatif sur l'activité.

RISQUE LIÉ À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RÉSOLUTION

En cas de défaillance avérée ou prévisible de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses affiliés, l'autorité de résolution dispose des pouvoirs afin d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe. La mise en œuvre de ce mécanisme conditionne le remboursement des créanciers qui peuvent subir des pertes.

Risques liés à la conduite des activités du groupe

OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

7,8 %
% des exigences de fonds propres bâloises

165,8 M€
Sinistralité avérée

INTERRUPTION D'ACTIVITÉ

Le risque lié à l'interruption d'activité correspond au risque d'indisponibilité du personnel, des locaux, des infrastructures informatiques et de télécommunication ou d'un prestataire de services essentiels externalisés pouvant conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de la banque.

0,561 M€
Coût induit par évènement majeur

CLIMATIQUE

Le risque climatique correspond au risque physique résultant des impacts directs du changement climatique, notamment l'augmentation du nombre et de l'impact des évènements climatiques et environnementaux défavorables, ainsi qu'au risque de transition lié aux impacts de la transition vers une économie bas carbone.

Huit politiques sectorielles : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole et immobilier résidentiel (biens situés en France). Au 1er janvier 2025, entrée en application de la politique déforestation.

GACM : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
Données 2024.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé "le groupe"), regroupe l'ensemble des entités du "périmètre réglementaire" composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du "périmètre consolidé BFCM" constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital-investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

5.2.1 Risques de crédit liés aux activités bancaires du groupe

5.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes - bilan, hors bilan, dérivés et pensions -, soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent près de 940 milliards d'euros au 31 décembre 2024 et mobilisent 91 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 32 "Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1" et 28 "Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5" du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2024.

Compte tenu de la structure de ses expositions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est fortement exposé à la dégradation de la conjoncture. Ainsi, une dégradation de la conjoncture plus forte qu'anticipée pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit :

a. La succession de crises depuis 2020 (Covid, conflit Russie-Ukraine, crise énergétique, crise climatique, crise politique) a entrainé une forte hausse des défaillances d'entreprises en France et en Allemagne, les deux principaux marchés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'amplification de la crise pourrait générer **un accroissement des défauts lié** à l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles **qui nécessiterait une augmentation sensible de l'effort de provisionnement dans le compte de résultat.** Ainsi, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a atteint 3,2 % au 31/12/2024 contre 2,8 % fin 2023. Rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque total s'est élevé à 0,38 % fin 2024 contre 0,24 % fin 2023 et 0,15 % en 2022 comme en 2021. Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain ou en défaut de 11,1 milliards d'euros (10,1 milliards fin 2023) qui pourrait donc s'avérer insuffisant

b. Les crédits immobiliers représentent 50 % des crédits nets à la clientèle, soit 264 milliards d'euros au 31 décembre 2024, principalement en France. Dans un contexte d'entrée en vigueur de la règlementation sur les passoires thermiques et de risques climatiques accrus (inondations plus fréquentes…), la valeur des biens donnés en garantie pourrait être défavorablement affectée et se retrouver largement insuffisante pour couvrir le montant du capital et des intérêts dus sur les crédits en difficulté et nécessiter des compléments de provisions significatifs. Le coût du risque sur les crédits habitat du réseau s'est élevé à 0,01 % des encours de crédits en 2023 puis 0,02 % en 2024 et a pu atteindre jusqu'à 0,10 % lors de précédentes crises.

c. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité.** Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur des États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). Ces contreparties, empruntant majoritairement à taux variable, pourraient être affectées par la hausse des taux d'intérêt et la dégradation du contexte économique et faire face à des difficultés de remboursement. Sur les États et assimilés, soit 183 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2024, le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 142 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (71 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (plus de 51 milliards d'euros, assimilés à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2024, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros soit moins de 10 % du résultat net, représentaient 6 milliards d'euros sur les banques pour 5 contreparties et près de 46 milliards d'euros sur les entreprises pour 68 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

d. Une hausse des **risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité**. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 62 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille, liée à une forte détérioration de la conjoncture, pourrait donc entraîner une réduction des ratios de solvabilité du groupe.

5.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

En tant que bancassureur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomérats financiers, dite FICOD.

Le Groupe des Assurances de Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurances du groupe distribue ses produits vie et non-vie principalement via les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions.

Le poids des activités d'assurances dans le groupe est susceptible, en cas de forte dégradation, d'affecter la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les risques principaux liés aux activités d'assurances sont les suivants :

a. Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités d'épargne, de retraite, d'assurance-emprunteur, de prévoyance, d'assurance non-vie et de santé. Selon les activités, il peut recouvrir des risques variés :

- risques de souscription vie : mortalité, rachat, longévité, catastrophe, frais, révision et incapacité/invalidité ;
- risques de souscription non-vie : sous-évaluation de la sinistralité, catastrophe et rachat ;
- risques de souscription santé : incapacité/invalidité, longévité, frais médicaux/hospitalisation, rachat, mortalité, catastrophe, frais et révision.

La concentration du risque est faible pour le GACM, celui-ci gérant un portefeuille principalement constitué de particuliers.

L'ensemble de ces risques est géré finement à travers des processus de gestion des risques de tarification et de provisionnement, ainsi qu'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Le suivi des risques de souscription décrits ci-dessus est réalisé par entité et par branche d'activité.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est surveillé ainsi que différents indicateurs techniques (production d'affaires nouvelles, taux de résiliation, ratio de sinistres à primes, fréquence de sinistres...).

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM fait aussi l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

b. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché des activités d'assurances se composent de divers risques : baisse des marchés actions, spread, hausse ou baisse des taux, liquidité, immobilier, inflation, concentration et change.

Ce risque de marché est géré finement à travers des dispositifs de limites et des règles de dispersion des actifs. La politique de gestion du risque intègre également :

- un contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc.) ;
- une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM sont les suivants :

Risque actions

La dépréciation des actions et assimilés peut impacter les comptes, le bilan et la solvabilité de l'entreprise d'assurance.

Le risque action est suivi à travers divers indicateurs, comme les points morts actions.

Risque de taux

Pour les activités d'assurance-vie, le risque de taux se traduit par un risque à la hausse – l'inertie des taux pouvant amener le taux servi par l'assureur à un niveau inférieur au marché, à même d'entraîner des situations de rachats – ou à la baisse – l'assureur pourrait alors ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis du fait de la diminution des rendements de l'actif.

Le niveau élevé de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) réduit l'exposition au risque de hausse des taux.

Risque de spread

Le risque de spread correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette. Ce risque reste limité grâce à la bonne diversification du portefeuille obligataire entre émetteurs publics et privés, ainsi qu'à sa bonne qualité crédit.

Le risque de spread est géré par des dispositifs de limites et un ensemble de règles relatives à la sélection des contreparties (ou des réassureurs).

c. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Les risques opérationnels intègrent notamment les risques en matière de cybersécurité, de qualité des données, de non-conformité, et le risque juridique.

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

Le GACM dispose d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA), ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) testé par Euro-Information.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de management de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux et un dictionnaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de reporting.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité, en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

d. Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM.

Le GACM est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le groupe dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des

politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, le GACM s'est engagé à réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements - en actions et obligations d'entreprises détenues en direct - à horizon 2030.

Enfin, la politique d'engagement actionnarial du GACM précise la manière dont le GACM entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit.

5.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers les risques liés à l'impact de l'évolution des conditions de marché sur le risque de liquidité, le risque de taux et enfin le risque de marché.

5.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à honorer ses engagements à un prix raisonnable et à tout moment. Ainsi un établissement de crédit incapable d'honorer ses flux nets sortants de trésorerie, en raison d'une raréfaction de ses ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme, est en risque de liquidité.

Le risque de liquidité peut se matérialiser sur différents horizons et répond à de multiples facteurs, ce qui nécessite un pilotage approprié et différencié. Les principaux facteurs de risque associés au risque de liquidité sont :

a. Une sortie soudaine et massive de liquidité

Le groupe doit être en mesure de faire face à des fuites importantes et soudaines de liquidité, que ce soit en lien avec la clientèle (fuite de dépôts, tirages du hors-bilan commercial) ou les activités de marché (appels de marge liés à des évolutions de valorisation, exigence supplémentaire de collatéral, etc.). Afin de couvrir ce risque, le groupe dispose d'une réserve de liquidité constituée de dépôts auprès des banques centrales, principalement la Banque centrale européenne, de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales. Cette réserve s'élève à 159,0 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Ce risque à court terme est notamment piloté à l'aide du ratio LCR dont le niveau moyen 2024 s'élève à 177 %, ce qui représente un excédent moyen de 51,9 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum.

b. Une évolution déséquilibrée de l'impasse commerciale

En tant que banque universelle, le groupe est autant présent sur le marché du crédit que de l'épargne. Avec un ratio crédits sur dépôts supérieur à 100 %, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est structurellement emprunteur et a recours au financement de marché pour équilibrer son bilan. Une augmentation du ratio, et donc une augmentation de l'impasse commerciale, accroît la dépendance au refinancement externe et par conséquent l'exposition au risque de liquidité.

En encadrant le ratio crédit sur dépôt, le groupe limite ce risque. Les actions menées en 2023 et en 2024 pour défendre les dépôts dans un contexte de forte concurrence ont permis au groupe de maintenir le ratio autour de son seuil de gestion.

c. Les effets d'un mouvement des taux sur la structure du bilan

La remontée rapide et massive des taux opérée par la BCE en 2022 et 2023 a démontré que la banque était exposée à un risque de déformation de son passif. La défense des dépôts bancaires s'est effectuée notamment par une forte évolution de la tarification des comptes à terme, et l'arbitrage observé entre les comptes courants et les comptes à terme a accru la transformation en liquidité du bilan. En 2024, cet arbitrage a persisté malgré la baisse progressive des taux d'intérêts.

En tant que source principale du financement du bilan, les dépôts bancaires font l'objet d'un suivi rapproché depuis fin 2022 et l'ajustement de leur tarification en fonction de l'évolution des taux de marché ou de leurs anticipations, s'accompagne d'une surveillance étroite des encours.

d. Un accès plus difficile au refinancement de marché

Un contexte géopolitique tendu, une incertitude sur le secteur financier peuvent engendrer une fermeture du marché du refinancement à moyen et long terme. En 2024, l'écartement des *spreads* et le renchérissement du coût de refinancement ont été observés, notamment après les élections législatives anticipées et la dégradation de la note souveraine de la France par les agences de notation. Cette dégradation a conduit à une révision des notes de plusieurs institutions, y compris celle de BFCM.

Avec la fin des politiques accommodantes des banques centrales et le remboursement du TLTRO arrivé à échéance, un retrait de liquidité s'opère sur le marché, ce qui pourrait constituer un environnement adverse pour lever de la ressource. Ce risque d'attrition du refinancement de marché ne s'est toutefois pas concrétisé et les investisseurs ont profité de la hausse des taux pour reconstituer leurs portefeuilles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi réalisé l'intégralité de son programme de refinancement en 2024 et pu anticiper le programme 2025.

e. Une transformation en liquidité trop importante

Afin de ne pas être trop sensible aux risques cités plus hauts, il est nécessaire de veiller à une bonne adéquation des maturités entre les passifs et les actifs à refinancer et de limiter la transformation du bilan. Le Net Stable Funding Ratio (NSFR) permet de sécuriser cet équilibre sur un horizon d'un an. Au 31 décembre 2024, le NSFR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'élève à 116,7% avec un excédent de ressources stable de 75,8 milliards d'euros.

f. Une dégradation significative de la notation de la BFCM

La BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations long terme (Senior Preferred) de la BFCM sont AA- stable pour Fitch Ratings (confirmé le 7 janvier 2025), A1 stable pour Moody's (confirmé le 19 décembre 2024) et A+ stable pour Standard & Poor's (confirmé le 7 novembre 2024). Cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs.

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Reflétant une moindre qualité de crédit, la levée de ressources serait plus compliquée et évincerait certains investisseurs selon leurs contraintes d'investissement. Le coût relatif du refinancement s'en trouverait également instantanément augmenté et cette dégradation pourrait également se traduire par une exigence de collatéral accru dans certaines activités ou certains contrats bilatéraux.

Par rapport à décembre 2023, la BFCM a connu une dégradation de sa notation qui s'explique par la notation de la France, qui a été revue à la baisse en raison des incertitudes politiques depuis les élections législatives anticipées, et la censure du gouvernement de M. Barnier pour le budget de finance 2025. Cependant, comme cette dégradation a atteint

de nombreuses institutions françaises, l'impact est resté limité sur la capacité du groupe à se refinancer.

g. Une évolution défavorable du collatéral

De nombreuses activités de marchés nécessitent la mobilisation de collatéral, soit de façon permanente (dépôts de garantie, marges initiales), soit en fonction de l'évolution des valorisations. Une évolution défavorable des marchés, une dégradation de la note (cf. supra), ou encore un resserrement des contraintes imposées par certains acteurs de marché peuvent générer une hausse de la liquidité mobilisée, soit de façon temporaire, soit de façon permanente.

Le collatéral constitutif de la réserve de liquidité et éligible en banque centrale peut, quant à lui, être affecté par les évolutions de la mise en œuvre de la politique monétaire : hausse des décotes, fin de l'éligibilité de certains actifs. Ainsi, après la fin de l'éligibilité des créances habitat en 2023, l'année 2024 a marqué la fin de l'éligibilité de certaines créances privées entreprises (ACC corporate), qui s'est traduite par une baisse de la réserve de liquidité.

5.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt désigne l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat financier et la valeur patrimoniale d'une banque, affectant la rentabilité des produits et charges d'intérêts, ainsi que la valorisation de ses actifs et passifs. Ce risque est mesuré sur le portefeuille bancaire et exclut le portefeuille de négociation.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de taux sont :

a. Une transformation en taux trop importante

Les opérations clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale engendrent une exposition à la hausse des taux par la production de crédits longs à taux fixe qui ne trouvent pas de compensation dans les ressources clientèle. Ce risque est encadré par les mesures effectuées par la gestion de bilan qui permettent de calibrer les opérations de couverture nécessaires au maintien de l'exposition dans le cadre validé.

La sensibilité de la valeur économique (ou "EVE") du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux de 200 bp avec une sensibilité de l'EVE de -8,10 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 31 décembre 2024. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec floor) et deux scénarios de stress (dépentification/inversion de la courbe des taux et stagflation/choc d'inflation à court terme avec hausse progressive des taux longs). Le scénario "baisse de 200 bp avec floor" est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de -28,16 % à deux ans.

b. Des taux d'intérêts maintenus à un niveau élevé avec une baisse progressive

En 2023, la remontée brutale des taux d'intérêt en Europe a mis en évidence un risque de diffusion inégale des mouvements de taux dans le bilan de la banque. En 2024, ce phénomène a persisté avec des taux d'intérêts maintenus à un niveau élevé tout au long du premier semestre, puis légèrement réduits au second semestre. Du côté des crédits, seule la production vient répercuter la hausse des taux tandis que les remboursements anticipés sur les opérations en stock restent modérés. Du côté des dépôts, le taux du livret A a été fixé à 3 % dès le 1er février 2023 sans revalorisation intermédiaire en 2024 sur l'ensemble du stock. Les rémunérations du livret d'épargne populaire et des comptes à terme ont conservé une attractivité malgré la baisse des taux au deuxième semestre de l'année. L'arbitrage des dépôts peu ou non rémunérés vers des supports plus attractifs a alors été observé sur quelques trimestres, mais sur l'ensemble de l'année, le niveau des encours est resté relativement stable. Il s'ensuit un pincement de la marge nette d'intérêt le temps que l'équilibre global de la structure des taux se fasse dans ce nouveau contexte.

c. Les freins à la diffusion des taux de marché : des taux administrés et taux d'usure

Au risque d'évolution des taux de marché cités dans les deux points précédents, s'ajoute l'impact de facteur qui freine la diffusion des taux de marché à la sphère clientèle. Du côté des crédits, les contraintes liées au taux d'usure et à sa fréquence d'actualisation peuvent créer une distorsion entre le marché et la tarification clientèle, pesant sur la production de crédits, comme déjà observé en 2022.

Du côté des dépôts, les taux négatifs n'ont globalement pas été appliqués aux conditions clientèle, lesquelles ont bénéficié de facto d'un floor à 0. En outre, même si sa formule renvoie aux index de marchés, le taux du livret dépend également du niveau de l'inflation et la décision finale relève du ministère des finances.

Si la dernière décision relative au taux du livret semble plutôt favorable à la marge des banques avec un taux fixé jusqu'au 1er février 2025, la période précédente a illustré le risque lié à la décorrélation des taux administrés avec les taux de marché, avec une baisse des taux des crédits supérieure à celle observée sur les dépôts (y compris le floor à 0 sur les comptes courants).

5.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 5.2.1.2 lié aux activités d'assurance supra.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé supra. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les activités de marché du groupe sont assujetties à plusieurs types de risques :

a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait, la volatilité des valorisations augmenterait et la liquidité pourrait être réduite sur certains marchés. Une longue période de fluctuation, en particulier de baisse des prix des actifs, pourrait exposer les activités de CIC Marchés à un risque de pertes significatives, notamment face à une situation de difficultés à céder des positions dans un contexte de baisse de la liquidité des marchés.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des

valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

Si des fonds gérés pour compte de tiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistraient des performances en-dessous de celles des concurrents du marché, les retraits de clients pourraient augmenter, ce qui affecterait les revenus de cette activité.

b. En 2024, la Banque centrale européenne a poursuivi son resserrement monétaire entamé en 2022 pour juguler l'inflation. Les taux directeurs ont atteint 4 % en septembre 2023 avant une première baisse mi-2024, suivie de trois autres baisses en 2024 pour finalement atteindre 3 % à fin décembre. La BCE a réduit ses achats d'actifs (fin du programme d'achats d'urgence pandémique « PEPP » en juillet) marquant une étape importante dans la normalisation de sa politique monétaire dans un contexte d'inflation maitrisée autour de 3 %. La Réserve fédérale américaine, après des hausses agressives en 2022 et 2023 (taux à 5,25-5,5 %), a stabilisé sa politique début 2024. Face à une inflation redescendant vers 3 %, elle a abaissé ses taux à 4,5 % fin 2024, soutenant l'emploi tout en surveillant les pressions commerciales et énergétiques.

   La France a connu une forte instabilité politique avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juin, suivie d'élections anticipées. Cette instabilité a accru les doutes sur la discipline budgétaire. Les taux OAT 10 ans sont passés de 2,8 % à 3,4 % mi-2024, avant de redescendre à 3,2 % fin d'année. Le spread OAT-Bund a culminé à 80 points de base en juillet, reflétant une prime de risque, avant de se stabiliser autour de 70 pb en décembre.

   Dans ce contexte, CIC Marchés finit l'exercice en affichant un produit net bancaire de +533 millions d'euros et un résultat avant impôts de +258 millions d'euros contre respectivement +457 millions d'euros et +192 millions d'euros un an plus tôt.

   Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres globale allouée à CIC Marchés est de 660 millions d'euros, représentant 1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (65,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Dans le cadre de la validation annuelle du cadre d'appétence, cette enveloppe est portée à 695 millions d'euros pour l'exercice 2025.

   Au 31 décembre 2024, cette enveloppe était consommée à hauteur de 510 millions d'euros.

   Au cours de l'exercice 2024, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 4,55 millions d'euros pour le groupe. Le niveau faible de la VaR reflète la baisse de la volatilité des résultats dans l'historique d'analyse.

   Le métier trésorerie groupe dispose également d'une enveloppe globale de fonds propres de 140 millions d'euros pour l'exercice 2024 (maintenue à 140 millions d'euros pour 2025). Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une enveloppe globale de fonds propres de 245 millions d'euros (maintenue à 245 millions d'euros pour 2025) pour toutes les autres activités pour compte propre comprenant principalement des OPC dans le cadre d'opérations d'accompagnement du développement de certaines filiales du groupe.

5.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

5.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue, est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2.

L'année 2024 est marquée par les tensions géopolitiques. La nouvelle administration américaine, suite aux élections de novembre, affiche clairement sa volonté d'utiliser les droits de douane comme instrument de négociation. Cette politique fait peser un risque pour le commerce mondial, sur l'application de certaines réglementations, et plus largement sur le multilatéralisme. Du côté de l'Europe, le rapport Draghi a souligné le décrochage économique de l'Europe sur les États-Unis, et a mis en exergue le besoin d'investissements massifs, afin de maintenir et de consolider la compétitivité de l'économie européenne. En France, l'année a été marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale, et l'instabilité politique résultant de la tripartition de la représentation nationale. La chute du gouvernement Barnier, dans le cadre du vote du budget pour 2025, a illustré la complexité de ce nouveau rapport de force. Cette instabilité a été sanctionnée par les marchés, le spread OAT Bund reste élevé depuis la dissolution, la note de la France a été dégradée.

Le **risque de solvabilité** est appréhendé à travers la transposition européenne du paquet Bâle III, intervenue en juin 2024 par la directive CRD 6 (qui sera transposée en droit français courant 2025) et le règlement CRR 3. Un plancher de fonds propres (*output floor*) sera introduit progressivement, et obligera les établissements de crédit, à terme, à disposer de fonds propres ne pouvant être inférieurs à 72,5 % des fonds propres qui seraient exigés en cas d'utilisation de l'approche standard. Il sera ainsi, dans tous les cas, nécessaire de déterminer également l'exigence de fonds propres en approche standard.

Cette transposition de Bâle III "finalisé" concerne aussi les **risques opérationnels**, dont les risques pondérés seront désormais calculés en approche standard, ainsi que le **risque de marché** (le délai d'application de la FRTB, *Fondamental Review of the Trading Book*, a cependant été décalé à 2026 par la Commission européenne.)

Pour ce qui concerne en particulier le **risque de crédit**, la hausse des défaillances d'entreprises se traduit par une dégradation de la qualité des actifs. À ce titre, l'identification et la catégorisation des prêts dits non performants constitue une préoccupation pour la Banque centrale européenne au titre de sa supervision prudentielle. Le ratio des prêts non performants s'est toutefois stabilisé en 2024. Le secteur de l'immobilier commercial nécessite une attention particulière à cet égard, de même que celui de la construction.

La BCE a publié fin décembre 2024 les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP) qu'elle a conduit au cours de l'année. Ces résultats montrent les positions de solvabilité et de liquidité des banques, qui demeurent solides en dépit du contexte macroéconomique et géopolitique instable.

En matière de **risques informatiques**, les banques doivent se prémunir contre les vulnérabilités et les risques découlant d'une dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes.

La Commission européenne a adopté, en 2023, plusieurs propositions visant à renforcer les capacités de l'Union Européenne en matière de cybersécurité à des fins de coopération opérationnelle effective, de solidarité et de résilience. Celles-ci comprennent notamment une proposition de règlement sur la cybersolidarité et une révision ciblée du règlement sur la cybersécurité. Ainsi, la nouvelle directive NIS2 visant à harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché européen, prise en remplacement de la directive 2016/1148, est entrée en vigueur au second semestre 2024.

Les menaces cyber, dont les probabilités d'occurrence sont renforcées par les tensions géopolitiques, figurent également dans les priorités de supervision de la BCE (test de résistance). Le règlement *Digital Operational Resilience Act* (DORA), devenu applicable le 17 janvier 2025, crée un cadre réglementaire sur la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication.

Concernant la régulation des actifs numériques, le règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023, dit MICA (*Markets in Crypto-Assets*) est entré en vigueur le 30 décembre 2024. Ce règlement prévoit la traçabilité des transferts de crypto-actifs et introduit des obligations en matière de LCB-FT et de protection de la clientèle.

Le règlement sur les données (*Data Act*) publié en décembre 2023 (application en septembre 2025) vise à stimuler l'économie des données de l'Union Européenne, en optimisant leur accessibilité et leur utilisation par tous. Pour le secteur financier, la proposition de règlement européen FIDA (*Financial Data Access*), qui pourrait être adoptée définitivement en 2025, irait plus loin en instaurant un cadre réglementaire comportant une obligation de partage des données dans un format ouvert.

Le règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle instaure un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'Union européenne et obligera les banques qui souhaitent recourir à l'intelligence artificielle, à classifier leurs cas d'usages d'intelligence artificielle en fonction de leur niveau de risque et y appliquer des mesures destinées à atténuer les risques liés à leur usage.

Les **risques climatiques et ESG** font l'objet d'une attention croissante de la part des superviseurs. Dans ses priorités prudentielles pour la période allant de 2025 à 2027, la BCE demande aux banques de remédier aux déficiences dans les stratégies opérationnelles et la gestion des risques liés au climat et à l'environnement. Les lignes directrices de l'autorité bancaire européenne (ABE) de janvier 2025 sur la gestion du risque ESG rappellent que les plans de transition prévus par la directive CRD, s'ils ne se confondent pas avec ceux exigés par d'autres législations (CSRD, CS3D, Recommandation de la Commission européenne du 27 juin 2023), doivent néanmoins être compatibles avec ceux-ci et traduire un "processus unique et complet de planification de la transition". Elles précisent en outre que les risques environnementaux ne se limitent pas au seul risque climatique, mais comportent d'autres risques tels que ceux liés à la dégradation des écosystèmes et à la perte de la biodiversité. La pression réglementaire résultant de l'application cumulée de différentes législations (directive CSRD sur le reporting en matière de durabilité, directive CS3D sur le devoir de vigilance en matière de durabilité, règlement SFDR sur la publication d'informations, règlement Taxonomie et autres) est élevée et a conduit la Commission européenne, fin 2024, à envisager une simplification à travers une directive "omnibus" qui pourrait être proposée en 2025.

En matière de **conformité et de protection de la clientèle,** l'environnement réglementaire évolue très rapidement avec les travaux sur la *Retail investment strategy*, qui modernisent le cadre de la distribution des produits financiers et des produits d'investissement assurantiels. Ce cadre complété aura un impact sur le fonctionnement des entreprises du secteur financier ces prochaines années.

5.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), organe central du groupe, et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenues comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'émetteur, bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée, c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de résolution unique du risque de défaillance (principe du *Failing Or Likely To Fail* ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de résolution unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit SRMR *(Single Resolution Mechanism Regulation)* ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité national, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'émetteur ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans

un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues en tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus expose donc les investisseurs à un risque de perte en capital, qui peut être partielle ou totale..

5.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

5.2.4.1 Risque stratégique et d'activité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé début 2024 son plan stratégique à horizon 2027 Ensemble Performant Solidaire. Celui-ci comprend des objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, ainsi qu'à la rentabilité. Ces objectifs internes reposent sur des hypothèses, en lien notamment avec le contexte économique et commercial. Ainsi, on ne peut ignorer que le contexte d'incertitude et de tensions actuel soit susceptible de complexifier l'atteinte de ces objectifs, notamment en cas de survenance d'un ou plusieurs des facteurs de risque définis dans la présente section.

Les risques climatiques et environnementaux, tant physiques que de transition sont susceptibles d'impacter les acteurs économiques et d'affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces risques constituent des facteurs aggravants des risques de crédit, opérationnels et de marché. Leur aggravation pourrait entrainer des pertes significatives pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale tant dans l'activité banques que dans l'activité assurances, via des défaillances de clients, l'augmentation des coûts, une dégradation de la valeur des actifs et de la profitabilité des métiers.

En tant qu'acteur clé du financement de l'économie, l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est particulièrement sensible aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers des pays dans lesquels il opère.

Le contexte actuel se caractérise toujours par des perspectives économiques incertaines, des tensions géopolitiques multiples, une montée des tendances protectionnistes qui pourraient affecter l'activité, les coûts, le niveau risque, la charge fiscale et in fine la profitabilité du groupe.

Les notations de crédit ont un impact sur le coût de refinancement et la liquidité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur les marchés. Une dégradation significative des ratings, que les causes soient exogènes ou endogènes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les marchés, augmenter le coût de financement, limiter l'accès aux marchés de capitaux, affecter la valeur des obligations émises sur le marché.

De même la dégradation des notations extra-financières pourraient avoir un impact sur l'image et la réputation du groupe notamment auprès des investisseurs qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est confronté à une forte concurrence sur tous ses marchés, ses métiers et tous les produits et services qu'elle offre. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de produits et services est corrélée au développement économique global. Ce contexte accroît l'intensité et la complexité concurrentielles auquel le groupe doit faire face et qui repose sur de nombreux facteurs, notamment la qualité des produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les contraintes réglementaires diverses et croissantes s'appliquant aux produits et services, la réputation de la marque, la solidité financière du groupe telle que perçue par le marché. Par ailleurs, l'émergence de nouveaux et puissants concurrents non bancaires augmente la pression concurrentielle.

Enfin les nouveaux usages - notamment dans les paiements - et les nouvelles technologies transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Même s'il est encore difficile d'apprécier clairement l'impact de l'émergence de ces nouvelles technologies, le développement de leur utilisation est susceptible de modifier les usages, les process et le paysage concurrentiel des métiers exercés par le groupe. C'est pourquoi il s'attache à maintenir sa compétitivité, sa performance technologique, sa capacité d'innovation sur les marchés sur lesquels il opère afin de conserver son positionnement, de protéger ses marges et son résultat.

5.2.4.2 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

a. Les risques juridiques auxquels le groupe est exposé. Ils ont représenté, en 2024, une perte totale de 87,4 millions d'euros soit 52,7 % de la sinistralité totale ;

b. Les actes malveillants, qui représentent un risque important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement. Ces actes malveillants (fraudes, vols ,etc...) représentent, en 2024, une perte totale de 53,9 millions d'euros soit 33,7 % de la sinistralité totale ;

c. Les litiges sociaux, qui représentent, en 2024, une perte brute de 9,3 millions d'euros représentant 5,6 % de la sinistralité totale.

En 2024, 2,1 milliards d'euros de fonds propres sont mobilisés pour couvrir les pertes générées par les risques opérationnels. Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les

fraudes externes, (ii) la politique envers les clients, produits et pratiques commerciales et (iii) l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes.

La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors récupérations des assurances le cas échéant, est de 165,8 millions d'euros et a représenté environ 0,99 % du produit net bancaire du groupe en 2024, s'établissant à 16,6 milliards d'euros.

5.2.4.3 Risque lié à l'interruption d'activité

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (Fonctions Critiques ou Importantes (Prestataire de Services Essentiels Externalisés et fonctions critiques au sens du Conseil de Résolution Unique)).

Les indisponibilités ci-dessus peuvent conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances engendreraient des coûts directs, mais au-delà entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Au cours de l'année 2024, les événements ont été les suivants :

- dans le cadre du conflit Russie-Ukraine, le risque d'une attaque cyber menaçant potentiellement tout ou partie des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est resté placé sous surveillance permanente et renforcée des équipes dédiées et aucun arrêt partiel ou complet de l'activité n'a été constaté sur quelque domaine que ce soit ;
- dans le cadre des JOP2024, un dispositif spécifique a été mis en place afin d'anticiper les éventuelles difficultés. Une cellule de veille ad hoc, regroupant les principaux réseaux et métiers potentiellement impactés s'est réunie quotidiennement durant les périodes des Jeux Olympiques et Paralympiques. Aucune difficulté particulière n'a été constatée ;
- dans le cadre des événements climatiques de l'automne 2024, l'interruption d'activité s'est surtout concentrée sur les réseaux d'agences notamment du Sud de la France. Tous ces événements ont engendré des dégradations importantes allant jusqu'à la fermeture de certaines agences, nécessitant le déclenchement de plans de gestion de crise adaptés à chaque situation. Au total pour 2024, le coût de ces événements majeurs d'origine climatique est estimé à 561 milliers d'euros.

5.2.4.4 Risques climatiques

Les risques associés au changement climatique représentent des conséquences supplémentaires des risques existants, tels que le risque de crédit, le risque opérationnel et les risques financiers (de marché et de liquidité). Ceux-ci peuvent par ailleurs être associés à des risques de réputation ou de responsabilité. Ainsi, le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques, faisant référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- des risques de transition faisant référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :

- des conséquences physiques directes (endommagement/destruction de patrimoine, dégradation des conditions de travail) et indirectes (endommagement/destruction des infrastructures, perturbation des chaînes de production...) pour les contreparties, générant des impacts économiques (coûts de réparation, baisse de productivité, de production, de revenus...) et donc une perte de valeur ajoutée et/ou de richesse, un risque d'augmentation de leur probabilité de défaut et de défaillance, accentuant le risque de crédit, y compris pour les particuliers, notamment en lien avec une dépréciation des biens immobiliers en garantie ;
- une hausse des dommages sur les actifs matériels et systèmes et/ou les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels ;
- des revirements des anticipations des marchés (revalorisations soudaines liées à une forte sensibilité des titres, volatilité accrue, moins-values sur les actifs), accentuant le risque de marché ;
- une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associés (baisse de rentabilité pour l'assureur), une hausse du coût de réassurance ainsi que des impacts indirects sur les portefeuilles d'actifs de la compagnie, accentuant le risque lié aux activités d'assurance.

b. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :

- des contraintes d'adaptation des modèles et produits, la modification des sentiments des clients et investisseurs à l'égard des entreprises, la perturbation de la chaîne de production, la modification des conditions de production de l'offre, générant des pertes de parts de marché, une diminution des capacités de financement, une évolution des prix des intrants et outils de production, des baisses de production, une évolution de la demande des produits finis ou services et donc une augmentation des coûts, une baisse de revenus et de la valeur ajoutée pour les entreprises pouvant se traduire par une augmentation de la probabilité de défaut et peser sur le risque de défaillance des entreprises ;
- des impacts sur le secteur immobilier (augmentation de la taxe carbone conduisant à une hausse du coût de l'énergie, mise en place de nouvelles normes concernant les "passoires" énergétiques nécessitant des travaux de rénovation...) pouvant conduire à une augmentation des probabilités de défaut chez les emprunteurs et peser sur le risque de défaillance des particuliers (dépréciation des biens en garantie) ;
- un risque de responsabilité en cas de controverse grave à l'encontre d'un client financé par la banque ou du non-respect d'un engagement, ainsi qu'un risque d'atteinte à la réputation (lié également à une sensibilisation croissante des citoyens aux risques climatiques, de nouvelles réglementations et engagements volontaires pris par la banque) ;
- la perte de clients si ces derniers considèrent que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas suffisamment sur les politiques environnementales/climatiques ;
- des dévaluations d'actifs non compatibles bas carbone, ce qui rendrait alors les actifs obsolètes (stranded assets),

des modifications des coûts d'emprunt et une réévaluation brutale des actifs financiers ;

- une augmentation du risque de liquidité liée à :
  - la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits clientèles (cette dégradation pourrait à terme impacter négativement la rentabilité et la solidité financière et, in fine, altérer la capacité à se refinancer dans de bonnes conditions) ;
  - la pression des investisseurs sur les portefeuilles d'investissement ;
  - la perte de valeur des titres de dettes d'entreprises ou d'État détenus (et ne respectant pas certains engagements sur le climat) ;
  - le retrait des dépôts clientèles (en cas d'image défavorable) ;
- une perte de revenus des assureurs due à une dévalorisation des titres financiers détenus ;
- des risques pesant sur la solvabilité (augmentation des risques pondérés) et la rentabilité d'exploitation (diminution de la marge d'intérêt).

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite devenir la banque de référence de la transition écologique et sociétale. Le déploiement de cette ambition auprès des clients et la gestion des risques ESG sont donc certains des facteurs de succès afin d'atteindre les engagements et les objectifs stratégiques fixés. La mise en œuvre d'un dispositif adapté nécessitera la poursuite des changements engagés dans les processus, le développement d'outils informatiques propriétaires et l'enrichissement des indicateurs de suivi dédiés s'appuyant sur des données de qualité internes comme externes.

L'enrichissement du suivi des risques ESG va se poursuivre pendant la période du prochain plan stratégique en s'appuyant notamment sur le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrit dans le chapitre 5.3 du rapport Pilier 3. Si le groupe ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis, sa réputation pourrait être négativement affectée.

Par ailleurs, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux, de gouvernance et environnementaux intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles corporate, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte huit politiques sectorielles : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole et immobilier résidentiel (biens situés en France). La politique thématique relative à la déforestation a été validée en novembre 2024 et entrera en application en janvier 2025. Les informations sur la stratégie climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 (ESRS E1 - changement climatique).

5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA & EU OVB)

5.3.1 Profil de risque

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une banque mutualiste, non cotée et propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs)[1] au 31 décembre 2024. Seul le groupe Crédit Mutuel est recensé parmi les autres établissements d'importance systémique (A-EIS) listés par l'ACPR[2] conformément aux dispositions de l'article L.511-41-1 A du Code monétaire et financier.

La stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est fondée sur des valeurs de long terme qui favorisent un développement maîtrisé, durable et rentable. La banque de détail est son cœur de métier, comme en attestent la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres (91 % au 31/12/2024) et l'importance de son portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions. Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse).

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques, sa stratégie et les systèmes de gestion des risques appropriés.

5.3.2 Appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale émane de la volonté du groupe de se doter d'un cadre général exprimant ses principes fondamentaux en matière de risques qui découlent de son identité mutualiste et de son choix de la bancassurance de détail.

En synthèse, la politique de tolérance aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour but de :

- donner à la direction générale et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort acceptable quant à la compréhension et à la gestion complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs du groupe ;
- être mise en œuvre à tous les niveaux du groupe pour obtenir une vision globale et permettre une harmonisation des bonnes pratiques ;
- identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter le groupe ainsi que la gestion des risques.

Le cadre d'appétence aux risques constitue un cadre cohérent pour un développement des différentes activités du groupe conforme aux valeurs du Crédit Mutuel. Il est destiné à favoriser une culture de la gestion du risque forte et proactive. Il est fondé sur une vision à moyen et long terme et intégrée dans le processus de prise de décision.

L'application des principes du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est contrôlée et supervisée par la direction des risques groupe, le contrôle permanent et la conformité pour la deuxième ligne de défense et par l'inspection générale pour la troisième ligne de défense.

La politique du cadre d'appétence aux risques est prise en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial au service des sociétaires et clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le cadre d'appétence aux risques résulte des orientations stratégiques fixées par la direction générale et le conseil d'administration. Elle permet notamment de :

[1] *Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé "indicateurs de systémicité".*
[2] *La liste des A-EIS est publiée sur le site de l'ACPR.*

- s'engager dans des activités pour lesquelles le groupe s'est assuré que les risques sont compris, maîtrisés et gérés adéquatement ;
- rechercher un niveau et un horizon de rentabilité qui ne soient pas au détriment d'une saine gestion des risques ;
- présenter les profils de risques des entités au regard des résultats, de leur consommation de fonds propres et des besoins de financement générés ;
- identifier les risques en amont et les gérer de façon proactive en préservant le profil prudentiel de risques de l'entreprise.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fondé la définition de sa politique de risques sur trois piliers majeurs :

- le processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process, processus d'évaluation de l'adéquation du capital) : en conclusion de l'analyse des risques, le niveau de fonds propres est estimé suffisant pour couvrir l'exposition aux risques. Le rapport ICAAP, élaboré selon la méthodologie de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), et les projections de capital économique et de ratio d'adéquation de fonds propres à horizon trois ans, sont mis à jour annuellement et présentés au comité des risques groupe (CRG) et au comité de suivi des risques groupe (CSRG) ;
- le processus ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process, processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) : la politique de tolérance au risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est marquée par une grande prudence pour garantir le refinancement durable des activités. Son suivi est effectué par les comités de contrôle, les comités de suivi et les comités techniques. Afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de maîtriser le risque de liquidité, tout en répondant aux besoins des entités et métiers, la gestion de bilan (ALM) et la trésorerie groupe ont mis en place des indicateurs de gestion accompagnés de limites et de seuils d'alerte. Des scénarios de stress réglementaires et internes permettent de vérifier régulièrement la robustesse du dispositif opérationnel ;
- le cadre d'appétence aux risques avec la mise en place d'un dispositif complet de limites (déclaration d'appétence) : plusieurs systèmes de limites couvrent l'essentiel des activités et l'ensemble des risques à savoir des limites sur les risques suivants : solvabilité, rentabilité, participations, taux d'intérêt, crédit, liquidité, marché, opérationnels, informatiques, non-conformité, climatiques et environnementaux.

5.3.3 Gouvernance des risques

5.3.3.1 Le dispositif de surveillance des risques

5.3.3.1.1 La fonction de gestion des risques

La direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'activité de l'ensemble des entités, réseaux, métiers, filiales et succursales françaises et étrangères de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors activités non-financières (presse, domotique, etc.). Elle est responsable de la fonction de Gestion des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif au contrôle interne des établissements bancaires au niveau central de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour l'ensemble des structures concernées.

Elle est en relation étroite avec les correspondants risques nommés dans chaque entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en application de la procédure dédiée sur le rôle des correspondants risques. Elle est également en relation permanente avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). Ce lien est notamment matérialisé par la pleine cohérence des activités de la Direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec le cadre de fonctionnement de la fonction Gestion des risques défini et validé au niveau de la CNCM.

La direction des risques, en toute indépendance par rapport aux fonctions opérationnelles, est chargée de détecter, mesurer, suivre et maîtriser les risques à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ainsi que d'alerter et d'en rendre compte aux organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, notamment à la direction générale et au conseil d'administration. Elle fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'appuie sur les travaux des équipes de la direction du contrôle permanent et de la direction de la conformité avec lesquelles elle forme la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité (DRCC).

Plus précisément, les missions et objectifs de la direction des risques sont les suivants :

Détecter

- Évaluer l'activité, les opérations, les résultats, le niveau et la qualité des expositions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et de ses différentes composantes, afin de détecter les risques importants et les risques émergents, pris individuellement et à l'échelle globale.
- Collecter et traiter les données de risques concernant toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.
- Disposer des outils de collecte avec un niveau de granularité suffisant afin d'obtenir les données nécessaires à la mesure et à l'analyse des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Mettre en place les circuits de collecte et de réception d'informations nécessaires à la détection des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, y compris auprès de parties prenantes externes à la direction des risques voire externes au groupe.
- Identifier et analyser les risques émergents au regard des contextes structurels ou conjoncturels des activités, contreparties, secteurs ou zones géographiques concernées.
- S'assurer de la bonne qualité des données produites et diffusées, et de l'application des principes réglementaires BCBS 239 de gouvernance, d'agrégation et de reporting des données de risques via l'élaboration et la déclinaison du cadre de gouvernance de la qualité des données.

Mesurer

- Cartographier l'ensemble des risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé, sur la base de l'activité du groupe et des différents risques édictés dans la réglementation, en y associant un système de mesure et d'évaluation de la probabilité et de la gravité du risque.
- Élaborer, en lien avec la direction des risques de la CNCM, une cartographie des risques évaluant le niveau de significativité de chaque risque du groupe, et la décliner sur le périmètre pertinent.
- Mettre en place un système de mesure et de suivi d'indicateurs de risque associés à chaque famille de risque identifié (ex : crédit, liquidité, taux, marché, solvabilité, opérationnel, non-conformité, informatique, assurance, ESG, etc.), conformément à l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Instaurer un système de détection et d'alerte (seuil d'alerte et limite) en cas d'infraction à l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou d'une de ses entités, et y décliner un schéma d'escalade associé.

Suivre et maîtriser

- Exercer un suivi permanent des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale comportant une prise de risque ou une potentielle exposition au risque, compte tenu de l'appétence

aux risques du groupe, des limites de risque définies et des besoins de fonds propres ou de liquidité qui en découlent.

- Suivre l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'assurer que les éventuels dépassements de limites sont gérés conformément aux procédures d'escalade en vigueur, y compris en suivant l'efficacité des éventuelles mesures correctrices décidées pour résorber un dépassement.
- S'assurer que les risques identifiés sont effectivement suivis, mesurés, maîtrisés et contrôlés par les unités opérationnelles et que les dispositifs d'atténuation des risques et procédures applicables sont bien mis en œuvre.
- Veiller à ce que l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de gestion des risques. Le cas échéant, proposer les évolutions et le suivi nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Rendre compte et alerter

- Élaborer un tableau de bord des risques a minima trimestriel analysant l'ensemble des risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses différentes composantes sont exposés.
- Piloter et animer les comités des risques au niveau des organes de gouvernance exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe).
- Élaborer les supports, notes et analyses des risques importants ou émergents à destination des organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques, le comité de suivi des risques, et le conseil d'administration.
- Informer les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques, le comité de suivi des risques et le conseil d'administration, de tous les risques significatifs devant être portés à sa connaissance, pour tout le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Alerter les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, en cas de dysfonctionnements constatés dans le cadre de sa mission de surveillance des risques, en particulier lors d'un dépassement de seuil d'alerte ou de limite d'appétence ou lors de l'identification d'un risque majeur ou sinistre exceptionnel.
- Conseiller les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, sur les mesures à envisager pour davantage encadrer ou réduire les risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec le cadre d'appétence au risque et la stratégie du groupe.
- Intervenir autant que de besoin pour orienter les décisions pouvant générer des risques importants, notamment lors du développement d'une nouvelle activité ou d'évolution stratégique, voire remettre en question les décisions générant une prise de risque excessive et en désaccord avec l'appétence au risque définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Le cas échéant, escalader auprès du conseil d'administration de la CNCM, et au niveau ultime auprès des autorités de supervision, les risques **jugés très significatifs.**

Gouvernance

- Élaborer , actualiser *a minima* annuellement, et mettre en œuvre, sous réserve de l'examen et de l'approbation du conseil d'administration, le cadre de gouvernance et la politique de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en particulier le dispositif d'appétence pour le risque définissant les indicateurs et les limites de risque du groupe.
- Piloter, en articulation avec la direction des risques de la CNCM, les dispositifs annuels composant le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) mené par la BCE, dont le cadre d'appétence aux risques, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et le processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP).
- Rédiger les différents reportings réglementaires portant sur les risques, notamment les parties risques du rapport annuel de contrôle interne (RACI), les facteurs de risque et le rapport Pilier 3 du document d'enregistrement universel du groupe (DEU).
- Gérer, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le dispositif de gestion des risques opérationnels et mettre en œuvre le dispositif de gestion des crises et les plans d'urgence de poursuite de l'activité (PUPA) adaptés aux activités exercées.
- Piloter, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le plan préventif de rétablissement (PPR) du groupe Crédit Mutuel et les travaux portant sur la résolution du groupe au regard des demandes du Conseil de résolution unique (CRU).
- Veiller, en lien avec la direction des ressources humaines (DRH) et les organes de gouvernance afférents, à la conformité de la politique des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec la réglementation applicable – notamment s'agissant de l'encadrement des rémunérations des populations dites de « preneurs de risques ».
- Animer le réseau des correspondants risques en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la mesure, du suivi et de la maîtrise des risques.
- Assurer, en lien avec le réseau des correspondants risques, la diffusion de la culture du risque au sein de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment via la sensibilisation et la formation aux thématiques de risques, ainsi que la rédaction et le partage de bonnes pratiques en la matière.
- S'assurer que la direction des risques dispose des moyens, outils et effectifs suffisants pour réaliser l'intégralité des missions décrites dans la charte. Le cas échéant émettre une alerte aux organes de gouvernance exécutifs et de surveillance.

Par ailleurs, la direction des risques est notamment chargée par la direction générale :

- D'assurer l'interface globale avec les autorités de tutelle (BCE, ACPR, AMF, BDF, etc.) en France et à l'étranger et de coordonner le suivi des missions de contrôle, des entretiens de supervision, des questionnaires et demandes ad hoc, ainsi que la mise en œuvre et la clôture des recommandations émises.
- De mener une veille économique et prudentielle sur tous les sujets relatifs à l'environnement réglementaire bancaire et assurantiel, ainsi que des études comparatives (benchmark) concernant le positionnement du groupe par rapport à la place, l'évolution de la stratégie et les résultats des principaux concurrents.
- D'effectuer les analyses et les notations internes des banques des pays de l'OCDE, des Covered, des compagnies d'assurance et des collectivités locales.
- D'assurer, en coordination avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, le suivi des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), en particulier le suivi des indicateurs au cadre d'appétence aux risques et le suivi des encours exposés aux politiques sectorielles.

5.3.3.1.2 Le pilotage du dispositif

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé d'administrateurs représentant toutes les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Outre les membres désignés, participent de manière permanente aux travaux, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur financier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le responsable des engagements et le responsable de la fonction de Gestion des risques. En accord avec le directeur général, le comité peut s'informer auprès de tous autres collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission. Le comité, dans la limite de ses responsabilités, peut se faire assister par un ou des censeurs et/ou conseils internes ou externes au groupe et avoir accès à des études de place.

Le CSRG est un comité spécialisé du conseil d'administration, il assiste l'organe de surveillance et émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques pour l'ensemble du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques et supervise les travaux de la direction des risques et du comité des risques groupe (CRG) sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par le directeur des risques. Le directeur des risques prépare les documents, dossiers et tableaux de bord soumis à l'examen du comité et anime les réunions. Les membres du CSRG disposent auprès des auditeurs, des contrôleurs internes et externes, des commissaires aux comptes, des directions financières et des risques, des moyens d'information et des sources documentaires nécessaires.

Les membres du CSRG rendent compte à leurs organes délibérants respectifs, avec l'assistance de la direction des risques, des informations et décisions résultant de leurs réunions. À chaque réunion, un rapport, recensant notamment les principaux indicateurs des risques suivis, est présenté et commenté. Les comptes rendus des comités des risques sont adressés aux secrétaires des conseils d'administration.

Le CSRG s'est réuni à sept reprises en 2024 (31 janvier, 18 mars, 21 juin, 18 juillet, 30 septembre, 14 novembre et 12 décembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus et synthèses destinés aux organes de surveillance des différentes fédérations.

Le comité des risques groupe (CRG)

Il est présidé par le directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activités du groupe. Le CRG assiste l'organe exécutif dans l'examen des risques sur l'ensemble des activités bancaires et non bancaires du périmètre consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il émet des avis et des conseils visant à assister l'organe exécutif concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques auxquels le groupe est exposé sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par la direction des risques qui sont ensuite soumis à l'examen du CSRG. Cette surveillance indépendante s'exerce sur la base d'un reporting normalisé et périodique (tableau de bord des risques) donnant une information exhaustive sur les risques de crédit, de marchés, opérationnels, de taux, de liquidité, de non-conformité, informatiques, ESG, et liés aux métiers spécialisés du groupe (assurance, crédit à la consommation, banque privée, affacturage, etc.).

Le CRG s'est réuni à quatre reprises en 2024 (14 mars, 19 juin, 17 septembre et 6 décembre).

5.3.3.2 La gestion et la surveillance des risques

5.3.3.2.1 La gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

Un référentiel de mesure et surveillance du risque de crédit a pour but de présenter de manière synthétique l'ensemble des pratiques et règles de gestion internes pour la bonne maîtrise du risque de crédit dans le cadre des dispositions réglementaires, comptables, statutaires et organisationnelles en vigueur au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il décrit notamment les dispositifs en matière de mesure et de surveillance du risque de crédit, de gestion de la masse risquée, et de reporting et de communication.

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée au niveau de la BFCM. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine.

La gestion des risques des filiales, métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur un réseau de correspondants risques locaux au sein de chaque entité, y compris à l'international. Les correspondants risques ont pour mission de veiller à la bonne maîtrise des risques pour leur entité et de diffuser auprès des unités opérationnelles la culture du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils alertent au plus tôt leur direction et la direction des risques sur les risques répondant au critère de significativité de leur entité ou qu'ils jugent significatifs relativement aux activités de leur périmètre.

5.3.3.2.2 La surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

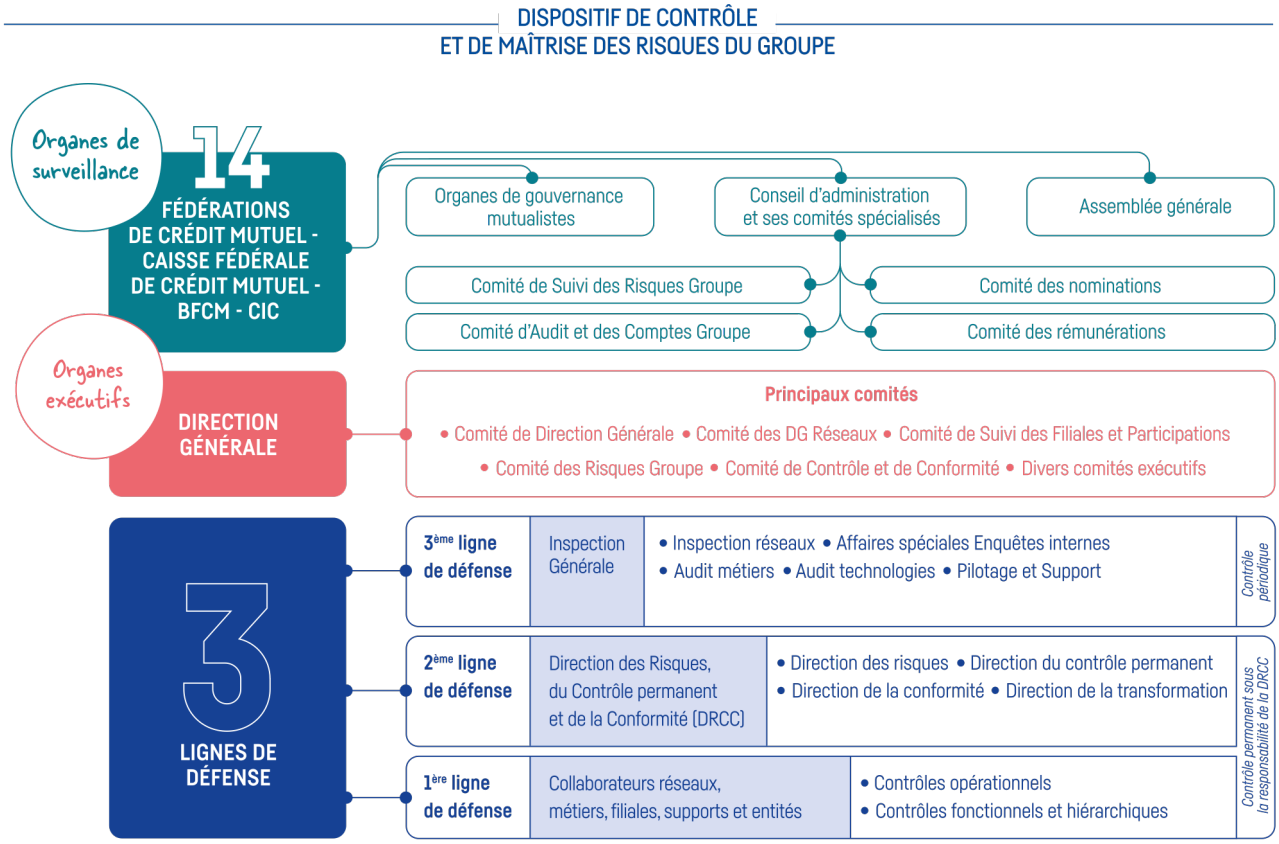
Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

Dans ce cadre, elle dispose de différents outils réglementaires utilisés pour identifier, suivre, maîtriser et rendre compte des risques : en particulier, la cartographie des risques, le cadre d'appétence aux risques et le dispositif de suivi des seuils d'alerte et limites associés, les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP), ainsi que le plan préventif de rétablissement (PPR).

5.3.4 Dispositif de contrôle interne

5.3.4.1 Le cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.



5.3.4.1.1 Les références réglementaires

Les principes en matière de contrôle interne et de surveillance des risques et leurs modalités d'application sont encadrés par différentes dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par des normes professionnelles internationales.

À ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 25 février 2021). Cet arrêté définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement et décline dans la réglementation française les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD4).

5.3.4.1.2 Un dispositif commun

Dans le respect des dispositions de l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.

De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leurs missions pour répondre aux exigences réglementaires.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale et déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information (notamment comptable et financière) claire et fiable tant en interne qu'en externe ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

5.3.4.1.3 Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions

réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe le pilote dans une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé (contrepartie, marché, gestion de bilan, opérationnels...). Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, qui est établi sur la base du canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et résulte de la revue détaillée des dispositifs.

5.3.4.1.4 Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de gestion des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des traitements qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la prise en charge de la prévention des risques que par la mise en place d'actions correctives visant à corriger ou prévenir les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipes dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de responsabilités opérationnelles et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel aux fonctions centrales des collaborateurs affectés à ces tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs.

5.3.4.2 L'organisation du dispositif

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un reporting fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

5.3.4.2.1 L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 25 février 2021), le dispositif comporte trois fonctions :

- le contrôle périodique ;
- le contrôle permanent ;
- la conformité.

Les deux dernières fonctions, réunies au sein d'une direction commune (direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité) sont soumises au contrôle de la première.

La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par le comité de contrôle et de conformité (CCC), présidé par un dirigeant effectif. Ce Comité rend lui-même compte au comité d'audit et des comptes groupe (CACG), représentant les organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, locaux, matériels, logiciels et informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions d'inspection ou d'audit, réalisées dans le cadre d'un plan d'intervention sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles, incluant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition par lignes métiers

Les filières de contrôle sont structurées par lignes métiers, avec des équipes dédiées au contrôle des activités de banque de détail et d'autres équipes dédiées au contrôle des métiers spécialisés (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...), qui exercent leurs activités au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- élaborer des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales),
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

5.3.4.2.2 Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Le comité de contrôle et de conformité (CCC) émet des avis, assiste et conseille l'organe exécutif pour tous les sujets liés au dispositif de contrôle interne regroupant les fonctions d'inspection et audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques (en lien avec les travaux du comité des risques groupe pour cette dernière).

Sous l'autorité du directeur général, il réunit régulièrement les responsables du dispositif de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants:

- arrêter les plans d'audit interne, et tout ajustement ultérieur apporté à ceux-ci, et examiner les résultats des missions effectuées et les recommandations critiques émises par l'inspection générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;

- examiner les synthèses des travaux et des contrôles du contrôle permanent et de la conformité ainsi que les préconisations et actions correctrices proposées ;
- analyser la synthèse des relations avec les superviseurs notamment les résultats des missions de contrôles et entretiens menés par les autorités de tutelle ;
- alerter l'organe exécutif de toute défaillance majeure relevée lors d'un contrôle interne ou externe, proposer les mesures correctrices à mettre en œuvre et s'assurer du déploiement effectif des actions validées par le comité ou l'organe exécutif ;
- suivre la mise en œuvre et la clôture des recommandations formulées lors des contrôles internes et externes ;
- veiller à la bonne complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle interne dans un souci d'efficacité et de couverture globale des risques. Cette complémentarité doit notamment être mise en œuvre à travers des outils performants de détection, de contrôle, de suivi et de restitution ;
- s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les dispositions réglementaires en vigueur, les zones de risques identifiées dans la cartographie des risques et le dispositif d'appétence aux risques, ainsi qu'avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- s'assurer de l'adéquation des ressources et des moyens des différentes fonctions de contrôle interne au regard de leurs missions ;
- adopter les évolutions régissant l'organisation et les missions des fonctions de contrôle interne représentées à ce comité ainsi que les documents cadre associés ;
- valider toute nouvelle procédure encadrant la gouvernance du dispositif de contrôle interne de même que les modifications importantes intervenant dans les procédures existantes ;
- décider de toute action ou mesure visant à renforcer le dispositif de contrôle interne en particulier la sollicitation d'un conseil externe ;
- plus généralement, prendre connaissance de tous les sujets mis à l'ordre du jour par ses membres en relation avec ses missions.

Le CCC rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe (CACG).

Le comité de contrôle et de conformité s'est réuni à quatre reprises en 2024 (12 mars, 3 juin, 17 septembre et 19 décembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un comité d'audit et des comptes. Il est composé d'administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. La direction générale et les responsables des services de contrôle et de la direction financière assistent aux réunions. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité :

- examine le plan d'audit interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des comptes et de l'information financière, le comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe met en œuvre un processus d'autoévaluation de ses activités, visant à améliorer son fonctionnement en tenant compte des expériences passées. La dernière autoévaluation a été réalisée en novembre 2023. La prochaine est programmée au 1er trimestre 2025.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à cinq reprises en 2024 (18 janvier, 27 mars, 29 juillet, 27 septembre et 5 décembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants du groupe.

Il a également examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 lors de sa séance du 3 février 2025 sans qu'il ne soit formulé d'observations majeures.

Le comité des rémunérations

Conformément aux articles L.511-89, 102 et 103 du Code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales. Celui-ci exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et procède annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ce comité s'assure également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, le comité des rémunérations rend régulièrement compte de ses travaux à la direction générale du groupe.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

5.3.4.3 Les méthodes et les outils

5.3.4.3.1 Les outils

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Des outils communs ont été développés, qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Les missions de contrôle sont réalisées au moyen d'outils de cartographie des risques et de gestion opérationnelle des missions, sur la base de référentiels communs et de points de contrôle qui font l'objet d'une actualisation régulière. Les informations nécessaires à l'exercice des contrôles sont accessibles par la consultation des applications du système d'information et des outils décisionnels.

Par ailleurs, un outil permet de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par les différents services de contrôle périodique du groupe et les autorités de tutelle.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles (notamment les directeurs dans les réseaux d'agences et de caisses de Crédit Mutuel) et des fonctions

régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques.

La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des traitements de toute nature. L'analyse des résultats obtenus, effectuée lors des revues des contrôles (« supervision ») vise également à répartir les moyens ou à orienter les missions de contrôle en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La fonction conformité dispose de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

5.3.4.3.2 Les procédures

Des "procédures cadre" ont été définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines. Elles sont diffusées sur l'intranet du groupe et sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

5.3.4.4 Données comptables et mode de contrôle au niveau du groupe

Le Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en charge de la tenue des comptabilités générales des principaux établissements de crédit du groupe et il procède à ce titre à des contrôles comptables.

L'établissement des comptes consolidés du groupe ainsi que la communication financière relèvent également du Pôle Finances, qui les soumet au comité d'audit et des comptes groupe puis les présente aux instances délibérantes.

5.3.4.4.1 Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Crédit Mutuel Alliance Fédérale partage une plate-forme informatique commune à 16 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (RUBA, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée à la division "Procédures et schémas comptables".

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée au Pôle MOA Finance au sein du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le Pôle MOA Finance est plus particulièrement chargé :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le Pôle Comptabilités et Fiscalité est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Le Pôle MOA Finance est indépendant tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des équipes de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres équipes opérationnelles.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à une équipe opérationnelle qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle. L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 85 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité "matières" distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par le Pôle MOA Finances.

Le plan de comptes définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels ou PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (régime TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, caractéristiques IFRS, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes. S'y ajoutent un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle automatisé des comptes est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité. L'outil comporte deux niveaux de contrôle :

- un seuil d'alerte ;
- un montant limite.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil d'alerte génère un événement à destination du chargé de clientèle. Le dépassement du montant limite a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de

régularisation et suppose une validation selon le principe des « 4 yeux » avant imputation définitive.

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés dans la gestion des événements.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt. Pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés. Ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions. À partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risques (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les équipes comptables ainsi que les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet assurent en outre une mission générale portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les commissaires aux comptes.

5.3.4.4.2 Contrôles sur les comptes consolidés

Les états financiers du Groupe sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relatives aux états de synthèses IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Un résumé des principes comptables IFRS appliqués est indiqué dans le document de référence publié sur le site internet de la BFCM.

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes. Les filiales étrangères appliquent les principes et méthodes définies par le Groupe pour procéder au passage des normes locales vers les normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reportings financiers.

Les comptes individuels établis selon les normes IFRS sont documentés dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (ANC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des opérations réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la validation de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation. Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par le Pôle Finances aux différents Conseils d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, ...).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux Conseils d'administration arrêtant les comptes, ainsi qu'aux sessions du Comité d'Audit (cf. ci-après).

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation semestrielle au Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG), notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes Groupe portent, de manière récurrente sur les comptes sociaux annuels de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, les comptes globalisés du périmètre réglementaire Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les comptes annuels consolidés du CIC, de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ainsi que leur analyse approfondie.

Les modifications de périmètre, ainsi que les principaux faits marquants sont également communiqués au Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG). Les informations détaillées sont présentées dans le Tome 1 du RACI de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques s'inscrit dans l'organisation des contrôles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (EU LIA & EU LIB)

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit "CRR"), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, des activités de presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

Les différences entre les périmètres comptable et prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016, demande aux sociétés établissant des comptes consolidés en norme IFRS de publier des informations relatives aux entités non intégrées dans le périmètre de consolidation. Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut certaines sociétés en raison de leur caractère non significatif. La liste des sociétés est publiée sur le site institutionnel de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

TABLEAU 3 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (EU LI1)

31/12/2024			Valeurs comptables des éléments :				
(en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie [1]	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché [1]	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
ACTIF							
Caisse, Banques centrales – Actif	86 611	86 618	86 618	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 177	40 197	7 782	21 386	143	25 717	0
Instruments dérivés de couvert. – Actif	824	824	0	824	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	44 693	44 694	38 171	0	6 522	0	0
Titres au coût amorti	5 680	7 022	7 022	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	70 565	70 649	59 726	7 670	3 252	0	0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	527 104	530 405	524 197	6 208	0	0	0
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-471	-471	0	0	0	0	-471
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	134 725	0	0	0	0	0	0
Actifs des contrats de réassurance émis	10	0	0	0	0	0	0
Actifs des contrats de réassurance détenus	284	0	0	0	0	0	0
Actifs d'impôt courants	1 738	1 643	1 643	0	0	0	0
Actifs d'impôt différés	1 345	1 268	1 200	0	0	0	68
Comptes de régularisation et actifs divers	10 275	9 998	9 998	0	0	0	0
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices différée	0	0	0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	803	9 872	9 716	0	0	0	156
Immeubles de placement	313	313	313	0	0	0	0
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 476	4 300	4 300	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	690	569	-1	0	0	0	570
Écart d'acquisition	2 367	2 225	0	0	0	0	2 225
TOTAL ACTIF	**932 209**	**810 127**	**750 687**	**36 087**	**9 918**	**25 717**	**2 550**

(1) Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :				
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie [1]	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché [1]	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
PASSIF							
Banques centrales – Passif	18	18	0	0	0	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24 195	24 205	0	21 860	0	15 674	279
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 636	1 636	0	1 636	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	33 129	30 472	0	11 337	0	0	19 135
Dettes envers la clientèle	482 741	487 211	0	4 789	0	0	482 422
Dettes représentées par un titre	166 552	171 518	0	0	0	0	171 518
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-15	-15	0	0	0	0	-15
Passifs d'impôt courants	727	629	0	0	0	0	629
Passifs d'impôt différés	523	506	479	0	0	0	27
Comptes de régularisation et passifs divers	15 490	14 473	0	0	0	0	14 473
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance émis	124 807	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance détenus	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les EC – JVO	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre – JVO	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de trading	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couvert. – Passif	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs	0	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées émises par les assurances	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	3 825	3 111	3 111	0	0	0	0
Dettes subordonnées émises par les banques	12 532	11 276	0	0	0	0	11 276
Capitaux propres totaux	**66 047**	**65 087**	**0**	**0**	**0**	**0**	**65 087**
Capitaux propres – part du groupe	63 988	63 988	0	0	0	0	63 988
Capital et primes liées	7 968	7 968	0	0	0	0	7 968
Réserves consolidées – Groupe	51 884	51 884	0	0	0	0	51 884
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe	194	194	0	0	0	0	194
Résultat – Groupe	3 943	3 943	0	0	0	0	3 943
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 059	1 098	0	0	0	0	1 098
TOTAL PASSIF	**932 209**	**810 127**	**3 589**	**39 623**	**0**	**15 674**	**764 848**

(1) Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

Les écarts entre les valeurs comptables d'après les états financiers publiés et les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire concernent uniquement des différences de méthodes entre les périmètres statutaires et réglementaires.

TABLEAU 4 : PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS (EU LI2)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Total	Éléments soumis au :			
		cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie [1]	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
1 – VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF SUR LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION RÉGLEMENTAIRE	**822 427**	**750 705**	**36 087**	**9 918**	**25 717**
2 - Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	**55 775**	**479**	**39 623**	**0**	**15 674**
3 - Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	**766 652**	**750 226**	**-3 536**	**9 918**	**10 043**
4 - Engagements Hors Bilan	**157 923**	**157 275**	**0**	**648**	**0**
- Écart de valorisation sur HB	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
5 - Écarts de valorisation	5 212	0	5 212	0	0
6 - Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 [2]	13 244	0	18 303	0	-5 060
7 - Écarts découlant de la prise en compte des provisions	6 087	6 088	0	-1	0
8 - Écarts découlant des techniques d'Atténuations de Risque de Crédit (ARC)	0	0	0	0	0
9 - Écarts découlant de la prise en compte des facteurs de conversion (CCF)	-106 713	-106 713	0	0	0
10 - Écarts découlant des titrisations avec transfert de risques	0	0	0	0	0
11 - Autres	26	688	0	-662	0
12 – VALEUR RÉGLEMENTAIRE DES EXPOSITIONS	**842 430**	**807 564**	**19 980**	**9 903**	**4 983**

(1) Les données présentées correspondent à la valeur nette des actifs et des passifs des dérivés et des pensions.
(2) Les positions nettes compensées créditrices sont exclues du risque de contrepartie.

Les écarts entre les valeurs comptables nettes du bilan consolidé réglementaire et la valeur réglementaire des expositions concernent les engagements hors bilan diminués des écarts de valorisation sur le montant comptable du hors bilan.

TABLEAU 5 : DESCRIPTION DES ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (EU LI3)

Nom de l'entité/ regroupement	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire					Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Méthode de la mise en équivalence	Ni consolidée, ni déduite	Déduite	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel [1]	**Intégration globale [2]**			**x**			**Sociétés d'assurance**
Activités de Presse	**Intégration globale [3]**			**x**			**Autres activités**
FCT Crédit Mutuel factoring	Intégration globale			x			Filiales du réseau bancaire
FCT Factofrance	Intégration globale			x			Filiales du réseau bancaire
LYF SA	Mise en équivalence		x				Filiales du réseau bancaire
2SF Société des services fiduciaires	Mise en équivalence		x				Autres métiers
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence		x				Autres métiers
Euro Protection Surveillance	Intégration globale			x			Autres métiers
Lyf SAS	Mise en équivalence		x				Autres métiers
Caryzy	Intégration globale			x			Autres métiers

(1) Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses filiales.
(2) Sauf ASTREE Assurances qui est mise en équivalence.
(3) Sauf Journal de la Haute Marne et Lumedia qui sont mises en équivalence.

TABLEAU 6 : CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (EU PV1)

31/12/2024	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation			AVA de catégorie totale après diversification	
(en millions d'euros) AVA de catégorie	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement	AVA de catégorie totale après diversification	Dont: Total approche principal dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principal dans le portefeuille bancaire
Incertitudes sur les prix du marché	55	5	0	218	0	0	0	139	0	139
Coûts de liquidation	0	92	0	0	0	58	0	104	0	104
Positions concentrées	127	0	0	2	0	0	0	130	0	130
Résiliation anticipée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque lié au modèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque opérationnel	5	0	0	0	0	0	0	5	0	5
Frais administratifs futurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLEMENTAIRES (AVA)	**188**	**97**	**0**	**220**	**0**	**58**	**0**	**378**	**0**	**378**

31/12/2023	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation			AVA de catégorie totale après diversification	
(en millions d'euros) AVA de catégorie	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement	AVA de catégorie totale après diversification	Dont: Total approche principal dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principal dans le portefeuille bancaire
Incertitudes sur les prix du marché	0	1	0	147	0	0	0	74	0	74
Coûts de liquidation	0	77	0	0	0	23	0	62	0	62
Positions concentrées	0	0	0	2	0	0	0	2	0	2
Résiliation anticipée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque lié au modèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque opérationnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais administratifs futurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLEMENTAIRES (AVA)	**0**	**78**	**0**	**149**	**0**	**23**	**0**	**139**	**0**	**139**

5.5 FONDS PROPRES

5.5.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1er janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit "CRR"), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (Common Equity Tier 1 – CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. Au 31 décembre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a plus aucun élément de fonds propres bénéficiant de clauses transitoires.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 "CET1") correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 "AT1") correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal.

La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des "filtres prudentiels" et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

À compter du 1er janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes liés à la mise en équivalence des participations (hormis les titres en couverture de flux de trésorerie), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes, continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements réglementaires en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes ou les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les montants à déduire dû à une couverture insuffisante des expositions non performantes ;
- la déduction des IPC (*irrevocable payment commitment*) FRU et FGDR.

L'exemption de déduction sur la valeur nette des immobilisations incorporelles sur les logiciels amortis sur trois ans prévue dans le cadre de CRR2, a été appliquée.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des "fonds propres éligibles" s'avère plus restreint.

Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1 250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1 ; et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

TABLEAU 7 : INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES (EU CC1)

	(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RESERVES				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	7 882	7 968	3
	dont : Parts sociales	*7 882*	*7 968*	-
	dont : Prime d'émission	*0*	*0*	-
2	Bénéfices non distribués	52 334	48 544	4
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-257	-184	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	0	0	-
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	298	351	5
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 704	3 695	4
6	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires**	**63 961**	**60 375**	**-**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-378	-139	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-2 857	-2 801	1
9	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-41	-24	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	11	1	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-318	-556	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	0	0	-
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-4	-5	-
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-10	0	-
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0	0	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'intruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
20	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-15	0	-
20b	*dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)*	*0*	*0*	-
20c	*dont : positions de titrisation (montant négatif)*	*-15*	*0*	-
20d	*dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)*	*0*	*0*	-

	(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	0	0	-
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0	0	-
23	*dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important*	*0*	*0*	-
24	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
25	*dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles*	*0*	*0*	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	0	0	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	0	0	-
26	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
27a	Autres ajustements réglementaires	-1 328	-1 104	-
28	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	**-4 939**	**-4 627**	**-**
29	**Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)**	**59 022**	**55 747**	**-**
	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	0	0	2
31	*dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable*	*0*	*0*	-
32	*dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable*	*0*	*0*	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	0	0	2
33a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
33b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	53	61	-
35	*dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus*	*0*	*0*	-
36	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires**	**53**	**61**	**-**
	FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES			
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	0	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
41	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-

	(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
43	**Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)**	**0**	**0**	**-**
44	**Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)**	**53**	**61**	**-**
45	**Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**	**59 075**	**55 809**	**-**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	7 388	7 044	2
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	0	0	2
47a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
47b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	70	82	-
49	*dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus*	*0*	*0*	-
50	Ajustements pour risque de crédit	0	0	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	7 459	7 125	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0	-10	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
54a	*Ensemble vide dans l'UE*	*0*	*0*	-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-650	-650	-
56	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0	0	-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-650	-660	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	6 809	6 465	-
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	65 884	62 274	-
60	Total actifs pondérés	314 360	300 652	-
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,78%	18,54%	-
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,79%	18,56%	-
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	20,96%	20,71%	-

	(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	3,39%	3,00%	-
65	*dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres*	*2,50%*	*2,50%*	-
66	*dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique*	*0,89%*	*0,50%*	-
67	*dont : exigence de coussin pour le risque systémique*	*–%*	*–%*	-
67a	*dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)*	*–%*	*–%*	-
67b	*dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif*	*1,75%*	*1,50%*	-
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	14,28%	14,04%	-
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	–	
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	–	
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	–	
	MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	316	299	-
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 930	1 717	-
74	Ensemble vide dans l'UE	-	0	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	718	572	-
	PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0	0	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	983	938	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-42	-274	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	842	799	-
	INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1er JANVIER 2014 et le 1er JANVIER 2022 UNIQUEMENT)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0	0	-
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-

Les principales caractéristiques des instruments de fonds propres selon le format de l'annexe VIII du règlement d'exécution (UE) n° 2021/637 du 15 mars 2021 sont présentées en Annexe 2 (EU CCA).

TABLEAU 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU CC2)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	86 611	86 618	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 177	40 197	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	824	824	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	44 693	44 694	
Titres au coût amorti	5 680	7 022	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	70 565	70 649	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	527 104	530 405	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-471	-471	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	135 020	0	
Actifs d'impôt courants	1 738	1 643	
Actifs d'impôt différés	1 345	1 268	
Comptes de régularisation et actifs divers	10 275	9 998	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	803	9 872	
Immeubles de placement	313	313	
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 476	4 300	
Immobilisations incorporelles	690	569	1
Écart d'acquisition	2 367	2 225	1
TOTAL ACTIF	**932 209**	**810 127**	

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	
PASSIF			
Banques centrales – Passif	18	18	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24 195	24 205	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 636	1 636	
Dettes envers les établissements de crédit	33 129	30 472	
Dettes envers la clientèle	482 741	487 211	
Dettes représentées par un titre	166 552	171 518	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-15	-15	
Passifs d'impôt courants	727	629	
Passifs d'impôt différés	523	506	
Comptes de régularisation et passifs divers	15 490	14 473	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	124 807	0	
Provisions pour risques et charges	3 825	3 111	
Dettes subordonnées émises par les banques	12 532	11 276	2
Capitaux propres totaux	66 047	65 087	
Capitaux propres – part du groupe	63 988	63 988	
Capital et primes liées	*7 968*	*7 968*	*3*
Réserves consolidées – groupe	*51 884*	*51 884*	*4*
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe	*194*	*194*	
Résultat – groupe	*3 943*	*3 943*	*4*
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 059	1 098	5
TOTAL PASSIF	**932 209**	**810 127**	

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	97 504	97 505	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 853	33 993	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	986	1 525	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37 147	37 148	
Titres au coût amorti	3 825	4 827	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	67 421	67 049	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	521 951	524 063	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-2 086	-2 086	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	131 325	0	
Actifs d'impôt courants	1 662	1 371	
Actifs d'impôt différés	1 131	1 080	
Comptes de régularisation et actifs divers	10 530	10 285	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	798	10 106	
Immeubles de placement	311	311	
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 131	3 970	
Immobilisations incorporelles	690	567	1
Écart d'acquisition	2 351	2 225	1
TOTAL ACTIF	**913 530**	**793 941**	

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	31	31	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 940	17 980	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	2 003	2 003	
Dettes envers les établissements de crédit	50 034	44 649	
Dettes envers la clientèle	481 095	484 228	
Dettes représentées par un titre	150 692	156 279	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-27	-28	
Passifs d'impôt courants	759	754	
Passifs d'impôt différés	501	483	
Comptes de régularisation et passifs divers	13 958	12 798	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	119 184	0	
Provisions pour risques et charges	3 477	2 823	
Dettes subordonnées émises par les banques	11 502	10 593	2
Capitaux propres totaux	**62 379**	**61 346**	
Capitaux propres – part du groupe	60 364	60 364	
Capital et primes liées	*8 063*	*8 063*	*3*
Réserves consolidées – groupe	*48 172*	*48 172*	*4*
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe	*188*	*188*	
Résultat – groupe	*3 942*	*3 942*	*4*
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 015	982	5
TOTAL PASSIF	**913 530**	**793 941**	

5.5.2 Exigences de fonds propres

TABLEAU 9 : VUE D'ENSEMBLE DES RWA – EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

(en millions d'euros)		RWA (Actifs Pondérés et Risques – APR)		Exigences minimales de fonds propres
		31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
1	**Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)**	**273 701**	**264 517**	**21 896**
2	dont approche standard	77 713	74 940	6 217
3	dont approche NI simple (F-IRB)	61 840	59 681	4 947
4	dont approche par référencement	11 124	10 289	890
5	dont actions selon la méthode de la pondération simple	44 734	45 857	3 579
6	dont approche NI avancée (A-IRB)	76 344	72 098	6 107
7	**Risque de crédit de contrepartie (RCC)**	**3 128**	**2 937**	**250**
8	dont approche standard	2 373	2 197	190
9	dont méthode du modèle interne (IMM)	0	0	0
10	dont exposition sur une CCP	44	34	4
11	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	415	426	33
12	dont autres RCC	295	281	24
13	**Risque de règlement**	**1**	**4**	**0**
14	**Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire**	**1 827**	**1 678**	**146**
15	dont approche SEC-IRBA	0	0	0
16	dont approche SEC-ERBA	1 524	1 487	122
17	dont approche standard	303	191	24
18	dont 1 250 %/déduction	0	0	0
19	**Risque de marché**	**2 922**	**2 281**	**234**
20	dont approche standard	2 922	2 281	234
21	dont approches fondées sur les modèles internes (IMM)	0	0	0
22	**Grands Risques**	**0**	**0**	**0**
23	**Risque opérationnel**	**26 162**	**23 513**	**2 093**
24	dont approche indicateur de base	2 078	1 956	166
25	dont approche standard	985	908	79
26	dont approche de mesure avancée	23 099	20 648	1 848
27	**Montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve à 250 % de pondération de risque)**	**6 619**	**5 722**	**530**
28	**Ajustement du plancher**	**0**	**0**	**0**
29	**TOTAL**	**314 360**	**300 652**	**25 149**

5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS

5.6.1 Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 10 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**59 022**	**55 747**
Capital	7 882	7 968
Réserves éligibles avant ajustements	56 079	52 407
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	-4 939	-4 627
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	**53**	**61**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	**6 809**	**6 465**
TOTAL DES FONDS PROPRES	**65 884**	**62 274**
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	284 861	274 428
Emplois pondérés au titre des risques de marché et CVA	3 338	2 711
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	26 162	23 513
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	**314 360**	**300 652**
RATIOS DE SOLVABILITÉ - Méthode transitoire		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,8%	18,5%
Ratio Tier one	18,8%	18,6%
Ratio global	21,0%	20,7%

Dans le cadre du CRR [1], l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (Risk-Weighted Assets ou RWA).

En complément de l'exigence minimale de CET1, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis progressivement depuis le 1er janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements de 2,5 % des risques pondérés au 1er janvier 2020 ;
- un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement.

Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), est défini au niveau national sur décision d'une autorité désignée et porte sur les expositions situées dans les pays concernés, quelle que soit la nationalité de la banque concernée, grâce à des accords de réciprocité. En France, le taux de coussin de fonds propres contracyclique est fixé par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).

À compter du 2 avril 2024, le HSCF a fixé le coussin de fonds propres contracyclique à un niveau de 1,00 % pour les expositions en France.

À compter du 1er janvier 2019, la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

Certains pays ont mis en place des coussins pour risque systémique (général ou sectoriel), ces nouveaux coussins impacterons faiblement le groupe.

Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas assujetti au coussin AEIS (Autre Établissement d'Importance Systémique), uniquement applicable au niveau consolidé national.

TABLEAU 11 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCY-B2)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
010 Total des emplois pondérés	314 360	300 652
020 Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,8859%	0,4977%
030 Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	2 785	1 496

[1] *CRR : troisième partie/titre1/chapitre1/section 1/article 92.*

TABLEAU 12 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (EU CCY-B1)

	31/12/2024												
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché				Exigences de fonds propres						
(en millions d'euros)	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contracyclique (en %)
France	33 193	465 886	1 456	0	2 574	503 109	14 936	45	47	15 029	187 857	68,52%	1,00%
Allemagne	33 869	1 951	294	0	840	36 954	2 311	6	8	2 326	29 072	10,60%	0,75%
Royaume-Uni	1 749	3 559	301	0	591	6 200	347	8	15	370	4 624	1,69%	2,00%
Luxembourg	4 480	2 252	90	0	26	6 848	415	0	0	416	5 197	1,90%	0,50%
Pays-Bas	571	2 469	201	0	571	3 812	156	5	5	166	2 076	0,76%	2,00%
Australie	48	2 669	99	0	305	3 120	151	1	4	156	1 946	0,71%	1,00%
Irlande	212	1 135	7	0	85	1 438	84	0	1	86	1 074	0,39%	1,50%
Norvège	31	829	18	0	0	878	25	0	0	25	315	0,12%	2,50%
Tchèque, république	439	5	0	0	0	445	30	0	0	30	377	0,14%	1,25%
Hong Kong	67	1 837	16	0	0	1 920	87	0	0	87	1 086	0,40%	0,50%
Suède	146	728	16	0	0	890	24	0	0	25	307	0,11%	2,00%
Slovaquie	349	2	0	0	0	351	21	0	0	21	260	0,09%	1,50%
Danemark	229	110	34	0	0	372	22	0	0	22	278	0,10%	2,50%
Craotie	11	79	0	0	0	91	6	0	0	6	72	0,03%	1,50%
Roumanie	75	6	22	0	0	103	6	0	0	6	69	0,03%	1,00%
Bulgarie	12	1	0	0	0	14	1	0	0	1	11	–%	2,00%
Lituanie	17	1	0	0	0	17	1	0	0	1	14	0,01%	1,00%
Slovénie	24	0	0	0	0	24	2	0	0	2	22	0,01%	0,50%
Estonie	5	0	0	0	0	6	0	0	0	0	5	–%	1,50%
Chypre	6	2	0	0	0	8	1	0	0	1	7	–%	1,00%
Islande	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	2	–%	2,50%

	31/12/2023												
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché				Exigences de fonds propres						
(en millions d'euros)	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contracyclique (en %)
France	35 504	463 046	1 326	0	3 204	503 081	14 396	40	57	14 494	181 172	68,84%	0,50%
Allemagne	32 090	2 154	343	0	584	35 171	2 295	7	6	2 308	28 850	10,96%	0,80%
Royaume-Uni	1 626	3 448	116	0	441	5 631	305	5	13	322	4 029	1,53%	2,00%
Luxembourg	4 533	2 522	26	0	74	7 155	418	0	1	419	5 238	1,99%	0,50%
Pays-Bas	597	2 051	166	0	581	3 395	142	3	7	152	1 895	0,72%	1,00%
Australie	152	2 256	50	0	228	2 686	136	1	3	141	1 758	0,67%	1,00%
Irlande	202	1 028	3	0	179	1 412	71	0	3	74	928	0,35%	1,00%
Norvège	38	835	26	0	0	899	22	2	0	24	299	0,11%	2,50%
Tchèque, république	391	7	0	0	0	398	28	0	0	28	348	0,13%	2,00%
Hong Kong	48	1 277	15	0	0	1 339	53	0	0	53	664	0,25%	1,00%
Suède	164	702	38	0	0	904	22	1	0	22	281	0,11%	2,00%
Slovaquie	315	2	0	0	0	317	19	0	0	19	233	0,09%	1,50%
Danemark	79	63	29	0	0	171	8	1	0	9	117	0,04%	2,50%
Croatie	11	79	0	0	0	90	6	0	0	6	71	0,03%	1,00%
Roumanie	70	4	2	0	0	76	5	0	0	5	67	0,03%	1,00%
Bulgarie	10	1	0	0	0	11	1	0	0	1	8	–%	2,00%
Lituanie	18	0	0	0	0	19	1	0	0	1	16	0,01%	1,00%
Slovénie	29	1	0	0	0	30	2	0	0	2	27	0,01%	0,50%
Estonie	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5	–%	1,50%
Chypre	6	5	0	0	0	11	1	0	0	1	9	–%	0,50%
Islande	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	–%	2,00%

5.6.2 Grands risques

Les banques ont l'obligation de mesurer et de limiter la valeur de leurs expositions sur un même bénéficiaire, client ou groupe de clients.

L'article 395 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours nets sur un même bénéficiaire ne peuvent pas être supérieurs à 25 % des fonds propres de la banque.

L'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours bruts, auprès d'un même bénéficiaire, supérieurs à 10 % des fonds propres de la banque, doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des grands risques.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire[1] (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % ou de 5 % des fonds propres de la banque.

TABLEAU 13 : GRANDS RISQUES

ENTREPRISES

Concentration des risques clientèles	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	77	74
Total engagements (en millions d'euros), dont	48 573	46 336
Total bilan (en millions d'euros)	19 278	18 570
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	29 295	27 766
ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	262	258
Total engagements (en millions d'euros), dont	76 377	73 653
Total bilan (en millions d'euros)	34 216	33 522
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	42 161	40 131

Source : déclaratif "Grands Risques" périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.
Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques "clientèle" les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

BANQUES

Concentration des risques clientèle	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	17	16
Total engagements (en millions d'euros), dont	8 302	7 820
Total bilan (en millions d'euros)	7 160	*6 818*
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	1 142	*1 002*
ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	47	49
Total engagements (en millions d'euros), dont	11 435	11 483
Total bilan (en millions d'euros)	9 460	*9 828*
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	1 975	*1 655*

Source : déclaratif "Grands Risques" périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

[1] *Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques "clientèle" les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.*

5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR. L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR (Secrétariat général de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la "VME pondérée", consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujetti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dites de la "consolidation comptable", aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupes intersectorielles, accompagné d'un détail de ces transactions excédant un certain seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de couverture des fonds propres du conglomérat est de 100 % et se calcule comme suit :

$$\text{Ratio Conglomérat} = \frac{\textit{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\textit{Exigences bancaires + Exigences d'assurances}}$$

Au 31 décembre 2024, le groupe affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 163 % (171 % en 2023), après intégration du résultat net de dividendes.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros, avec a minima, les dix plus grands risques sur établissements et les dix plus grands risques sur entités financières non réglementées. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire[1] (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % des fonds propres du conglomérat.

Le dernier volet relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs Banque et Assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors-bilan ainsi que sur les produits échangés.

TABLEAU 14 – PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (EU INS1)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	8 709	8 940
TOTAL RWA	**32 222**	**33 077**

TABLEAU 15 – INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES T2 ÉMIS PAR UNE ENTITÉ DU SECTEUR FINANCIER DÉDUITE DES FONDS PROPRES (EU INS1)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important déduit des fonds propres	650	650

TABLEAU 16 – CONGLOMÉRATS FINANCIERS – INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES ET LES EXPOSITIONS RETENUES DANS LE RATIO DE LEVIER (EU INS2)

(en millions d'euros et en pourcentage)	31/12/2024	31/12/2023
Exigences complémentaires de fonds propres du conglomérat financier (en montant)	43 749	39 190
Ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier (en %)	163,3%	170,6%

[1] *Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales, les expositions intragroupes et autres clients.*

5.6.4 Ratio de levier (EU LRA)

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des comités des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- une limite interne a été définie à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a été définie.

TABLEAU 17 : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2-LRCOM)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
(en millions d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCLUANT DERIVES ET SFT)			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires, incluant les sûretés) [1]	784 853	768 413
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-2 031	-2748
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustement pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-318	-556
7	**Total des expositions au bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires)**	**782 505**	**765 109**
EXPOSITIONS SUR DERIVES			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	1 791	1 491
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	3 387	3 069
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	165	106
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – SA CCR)	0	0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	6 380	5 756
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-4 615	-3 237
13	**Total des expositions sur dérivés**	**7 109**	**7 186**
EXPOSITIONS SUR SFT			
14	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	23 209	20 187
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	-8 757	-7 706
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT	1 824	0
EU-16a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur SFT compensées par les clients)	0	0
18	**Total des expositions sur opérations de financement sur titres**	**16 276**	**12 481**
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	135 573	135 543
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-86 937	-86 042
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	0
22	**Total des autres expositions hors-bilan**	**48 636**	**49 501**

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
(en millions d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
EXPOSITIONS EXEMPTEES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU REGLEMENT (UE) N°575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-7 219	-7 705
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR – au bilan et hors bilan)	-49 683	-45 036
EU-22k	**Total des expositions exemptées**	**-56 902**	**-52 741**
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23	**Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)**	**59 075**	**55 809**
24	**Mesure de l'exposition totale**	**797 625**	**781 535**
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (en %)	7,4%	7,1%
EU-25a	Ratio de levier (en %) hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable	7,4%	7,1%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (en %)	3,0%	3,0%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)	–%	–%
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	–%	–%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)	–%	–%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (en %)	3,0%	3,0%
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	n/a	n/a
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisée en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	23 603	19 986
29	Valeur de trimestre des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	14 452	12 481
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	806 776	789 040
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	806 776	789 040
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,4%	7,1%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,4%	7,1%

(1) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

TABLEAU 18 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1-LRSUM)

(en millions d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
1	**TOTAL DE L'ACTIF SELON LES ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS [1]**	**932 209**	**913 530**
2	Ajustement sur les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-122 082	-119 589
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	0	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	0	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	0	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-1 889	-2 581
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	-6 975	-6 576
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	54 426	49 501
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	0	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-7 219	-7 705
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-49 683	-45 036
12	Autres ajustements	-1 162	207
13	**TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER**	**797 625**	**781 535**

(1) Le montant total de l'actif est présenté en normes comptables.

TABLEAU 19 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN – EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES (EU LR3-LRSPL)

	31/12/2024	31/12/2023
(en millions d'euros)	**Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR**	**Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR**
EU-1 - TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN [1] DONT :	**726 016**	**713 003**
EU-2 - Expositions du portefeuille de négociation	20 221	11 198
EU-3 - Expositions du portefeuille bancaire, dont:	705 795	701 805
EU-4 - Obligations sécurisées	6 088	5 614
EU-5 - Expositions traitées comme les souverains	131 743	134 832
EU-6 - Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	2 166	5 815
EU-7 - Etablissements	15 482	15 297
EU-8 - Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers [2]	280 144	277 849
EU-9 - Expositions retail [2]	114 337	112 442
EU-10 - Expositions corporate	109 900	106 093
EU-11 - Expositions en défaut	8 726	7 581
EU-12 - Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	37 210	36 281

(1) Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

(2) La BCE autorise en effet le groupe à reclasser ces prêts dans la même catégorie d'expositions que les autres prêts au logement "de type Crédit Logement".

5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL (EU OVC)

Le Pilier 2 établit un processus de surveillance prudentielle basé sur un dialogue structuré entre les superviseurs bancaires et les établissements financiers. A ce titre, il vient renforcer le Pilier 1, englobe tous les risques impactant potentiellement la solvabilité de l'établissement et participe au renforcement de l'identification, de la qualification, de l'agrégation et de la surveillance des risques.

5.7.1 Gouvernance et démarche

L'ICAAP constitue une composante clé de l'analyse de la robustesse de la solvabilité réalisée par la banque et la supervision européenne dans le cadre du deuxième pilier de la réglementation bâloise. Il consiste en l'évaluation par la banque, selon ses propres méthodologies, de l'adéquation du niveau de ses fonds propres au regard de son activité, de l'ensemble de ses risques actuels et futurs et de son appétence pour ces risques. Afin de déployer le processus ICAAP et d'en assurer une saine gouvernance (conformément au Principe 1 du Guide BCE relatif à l'ICAAP), le Groupe Crédit Mutuel a défini un dispositif général en matière d'ICAAP [1], validé par le conseil d'administration CNCM, qui s'applique à tous les niveaux du Groupe Crédit Mutuel, rappelle les rôles et les responsabilités des parties prenantes au dispositif, ainsi que son articulation avec les autres dispositifs opérationnels du Groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP conjugue deux approches qui se complètent mutuellement : l'approche normative (ou réglementaire), et l'approche économique. Les deux approches envisagent les risques auxquels un établissement de crédit est exposé ainsi que l'adéquation de ses fonds propres sous des angles différents :

- l'approche normative vise à s'assurer que la banque est apte à répondre à tout moment aux exigences en matière de fonds propres qui lui sont imposées (au titre du Pilier 1 et du Pilier 2). Pour cela, le groupe projette à horizon trois ans ses ratios réglementaires selon différents scénarios (central et adverse) en tenant compte de tous les effets de ces scénarios sur les ratios futurs (effet sur le compte de résultat et les fonds propres, variation des RWA, etc.). Selon cette approche, les impacts mesurés portent donc sur les chiffres comptables et prudentiels et non sur la valeur économique du groupe. Les résultats sont intégrés dans les prévisions à trois ans de fonds propres prudentiels et de risques, en scénario central et sous conditions de stress. Les stress prospectifs appliqués sur les prévisions s'appuient sur des scénarios macro-économiques sévères mais plausibles, tenant compte des principales vulnérabilités du groupe et du contexte conjoncturel actuel. Les résultats de l'application des stress ICAAP sur les indicateurs clés majeurs de solvabilité (et notamment sur les résultats, les fonds propres, les risques pondérés et in fine sur les ratios de solvabilité projetés sur un horizon de trois ans) sont la source principale de la déclaration d'adéquation des fonds propres pour la vision en approche normative. Ainsi, à l'issue de la démarche, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que les trajectoires des ratios réglementaires (en scénarios central et adverse) s'inscrivent bien dans le dispositif de seuils d'alerte et limites fixés par le conseil d'administration ;
- l'approche économique repose sur l'évaluation du capital économique, qui constitue la mesure, selon des méthodologies internes tenant compte de considérations relatives à la valeur économique, des exigences de fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels le groupe est confronté. Comme indiqué dans le guide BCE relatif à l'ICAAP, l'adéquation du capital économique exige que le niveau de capital interne de l'établissement soit suffisant pour couvrir ses risques et soutenir en permanence sa stratégie. L'évaluation de l'établissement devrait couvrir l'ensemble des catégories de risques pouvant avoir une incidence significative sur son niveau de capital interne selon une approche économique. Au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la mesure du capital économique à allouer aux risques s'appuie prioritairement sur des méthodes complémentaires avec celles utilisées pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du Pilier 1, en s'appuyant notamment sur des scénarios de stress. La cohérence des méthodologies de calcul des allocations économiques appliquées au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, exigée par la BCE à travers le principe 6.8 du *Guide de la BCE relatif au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP)* est assurée de manière à s'appuyer sur :
  - des scénarios prospectifs appliqués sur différents risques (notamment prise en compte des considérations de valeur économique),
  - de manière générale, et conformément à sa très faible appétence aux risques, les méthodologies développées sont robustes et construites à partir d'un degré de prudence élevé,. Ainsi, l'évaluation du capital économique requis pour couvrir les risques matériels s'appuie en premier lieu sur des modèles internes.

    Ces derniers :

    - sont repris à l'identique lorsqu'ils intègrent par construction une logique de stress. C'est le cas des modèles développés sur les risques opérationnels,
    - lorsque ce n'est pas le cas, les modèles appliqués tiennent compte de plusieurs facteurs économiques permettant de mieux refléter les profils de risques et les spécificités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : c'est le cas de l'approche retenue sur les risques de crédit,
    - dans tous les cas, les encours mesurés à partir des modèles internes sont confrontés avec les exigences de fonds propres réglementaires déclarées au superviseur, (lesquelles peuvent être mesurées en standard lorsque les modèles utilisés n'ont pas été homologués). Chaque allocation ou non-allocation de capital économique fait l'objet d'une justification.

Sur le périmètre des risques couverts par la démarche ICAAP et qui ne font pas l'objet d'une exigence de fonds propres spécifique au titre du Pilier 1, l'exigence de fonds propres économique est évaluée soit en étendant les modèles retenus en Pilier 1 au-delà du périmètre réglementaire (cas de la CVA par exemple), soit à partir de la différence entre une situation stressée et un scénario central (cas du risque de taux ou du risque de spread souverain notamment).

Par analogie avec la méthode d'agrégation des risques en Pilier 1, les résultats obtenus risque par risque sont additionnés (EBA/GL/2016/10, section 6.2, §31.d), en vue d'aboutir à un montant d'exigences de fonds propres économiques global (capital économique), confronté à l'encours de fonds propres prudentiels. Le capital interne intègre la dimension de conglomérat et s'appuie sur fonds propres réglementaires prudentiels CET1 bancaires et les fonds propres Tier 1 non restreint des assurances. Il peut également faire l'objet d'ajustements complémentaires . Le capital interne est rapproché du capital économique pour s'assurer de son adéquation (conformément au principe 5§68 du guide de la BCE relatif à l'ICAAP). Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa démarche d'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres en suivant le dispositif général national ICAAP.

[1] *Dispositif général national ICAAP, Direction des risques CNCM, septembre 2022.*

Cette démarche s'appuie :

- en premier lieu sur l'identification des risques et l'appétence au risque associée ;
- en second lieu sur l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires ;
- puis sur la détermination du capital économique à allouer afin de faire face à ces risques ;
- afin *in fine* d'assurer en permanence une structure appropriée de capital interne.

Le capital économique est également comparé au capital interne, qui a vocation à le couvrir dans l'hypothèse d'une continuité d'activité. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure ainsi que ses risques économiques sont suffisamment couverts par le capital interne disponible.

Les résultats sont chiffrés sur périmètre consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les filiales les déclinent sur leur périmètre. Au terme de l'exercice, l'information construite doit être suffisante pour permettre aux instances dirigeantes de se positionner sur l'adéquation et l'allocation des fonds propres sur leur périmètre consolidé (en s'appuyant sur les méthodologies nationales, ou, notamment sur le périmètre des filiales, sur des méthodologies spécifiques sur justification).

5.7.2 Les scénarios de stress

Les stress tests font partie intégrante du dispositif de gestion des risques mis en place par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils consistent à simuler des scénarii prospectifs (économiques, financiers, politiques, réglementaires), sévères mais plausibles, afin de mesurer la capacité de résistance de la banque à de telles situations. Conformément aux exigences réglementaires, et en cohérence avec sa cartographie des risques, le Groupe Crédit Mutuel a construit un programme de stress tests gradué (cf. EBA/GL/2018/04 art. 48). Le premier niveau de sévérité des stress alimente les dispositifs ICAAP et ILAAP. Ce dispositif est complété par des stress de gravité supérieure dans le cadre du plan de redressement ainsi que par des reverse stress tests (non plausibles à date). Les stress tests sont déployés de façon proportionnée en lien avec la nature, la taille et la complexité de l'activité et du risque. Le dispositif de stress tests est présenté dans une gouvernance dédiée intitulée "Fonctionnement du dispositif de stress tests du Groupe Crédit Mutuel", intégrée à la base documentaire ICAAP, dans laquelle s'inscrit Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'approche normative ICAAP vise à s'assurer que la banque est en mesure de respecter, en permanence, l'ensemble des exigences juridiques et demandes prudentielles concernant les fonds propres (Pilier 1 et Pilier 2) et de faire face à d'autres contraintes internes et externes en la matière. Dans ce cadre, la banque doit définir, en complément du scénario central, des scénarios adverses couvrant un horizon prospectif d'au moins trois ans. Le premier scénario adverse combine des évolutions défavorables présumées de facteurs internes et externes et vise à évaluer la résilience de l'adéquation des fonds propres de la banque en cas d'évolution défavorable à moyen terme. Les évolutions présumées de ces facteurs doivent être combinées de façon cohérente, sévères mais plausibles et refléter les risques et les vulnérabilités considérées comme représentant les menaces les plus pertinentes pour la banque. Le deuxième scénario adverse combine des évolutions défavorables en lien avec des évènements climatiques majeurs.

Dans le cadre de cet exercice ICAAP, compte tenu de l'évaluation de son profil de risque, de ses principales vulnérabilités, et des conditions macroéconomiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale retient deux scénarios qui se traduisent par des prévisions macroéconomiques stressées dont la sévérité est évaluée sur la base d'une comparaison avec les prévisions du scénario central.

Au 31 décembre 2024, le premier scénario adverse conjugue :

- en 2025 : une aggravation des finances publiques conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie ;
- dès 2026, la mise en place de politiques de transition brutales et désordonnées entrainant une baisse de la croissance et une hausse de l'inflation ;
- renforcée par une crise financière sévère sur 2027.

Ce scénario adverse tient compte d'une part, des évènements macro-économiques observés au cours de l'année 2024, et d'autre part d'une analyse prospective. Le scénario de stress s'applique sur le périmètre global, suivant une approche conglomérale, et impacte tous les facteurs de risques matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale détaillés ci-dessous :

- risque de crédit : lié à un risque de défaut et de dégradation de la qualité de la clientèle et notamment le risque de rehaussement significatif du coût du risque, en lien avec la dégradation conjoncturelle, les défaillances d'entreprises et la hausse du taux de chômage ;
- risque de taux d'intérêt entrainant des impacts importants sur la marge nette d'intérêt ;
- risque de marché entrainant des impacts significatifs en résultat découlant des actifs comptabilisés en juste valeur ;
- risque inflation générant une hausse des frais généraux.

Le deuxième scénario adverse porte sur des événements climatiques majeurs et s'articule de la manière suivante :

- année 2025 : Vague de chaleur se traduisant par une sécheresse (impact sur les périmètres bancaire et assurance) ;
- année 2026 : Tempête et grêle (impact sur le périmètre assurance) ;
- année 2027 : inondation (impact sur les périmètres bancaire et assurance).

Ce scénario adverse de risques physiques s'appuie sur les stress tests de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de 2023 ainsi que sur les stress tests ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité des assurances) et ICAAP des années précédentes. Le scénario de stress s'applique sur le périmètre global, suivant une approche conglomérale, et impacte tous les facteurs de risques matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale détaillés ci-dessous :

- le risque de crédit, à la fois s'agissant de la qualité de crédit de la clientèle et de la valeur des garanties (notamment immobilières) qui affectent tant le coût du risque que les emplois pondérés ;
- les risques liés à la hausse de la sinistralité des assurances renforcée par l'augmentation « chronique » de la sinistralité, via la hausse de la fréquence et des coûts moyens des sinistres, ainsi que l'évolution du niveau des primes de réassurance ou de la couverture des traités ;
- les risques opérationnels liés à des impacts sur les structures immobilières du Groupe générant une hausse des charges et une dégradation du PNB.

Ces scenari stressés sont appliqués au niveau de la marge d'intérêt, des commissions, des autres éléments de PNB, des frais généraux, du coût du risque, des RWA crédit et du métier assurance. La méthodologie de stress tests est déclinée en tenant compte de la cartographie des risques, notamment en analysant la pertinence à enrichir le socle commun par des scénarios spécifiques en lien avec les vulnérabilités propres aux filiales. Conformément aux exigences réglementaires (EBA/GL/2018/04 art. 84), Crédit Mutuel Alliance Fédérale effectue aussi des reverse stress tests au sein de son programme de stress tests, partageant la même gouvernance interne que les autres types de stress test.

À travers cet exercice de reverse stress tests, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure la distance de la banque à une situation le plaçant au-delà de son appétence, voire en redressement, et détermine à partir de quand et sous quelle(s) circonstance(s) le

dispositif gradué de pilotage des risques mis en place sur décision du conseil d'administration obligerait à la formalisation de plus en plus détaillée d'un plan d'action pour revenir dans l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et analyse l'adéquation de ses stress tests, en particulier stress tests ICAAP et ILAAP, au regard de ces résultats. Le reverse stress test cible l'atteinte des limites de Crédit Mutuel Alliance Fédérale du ratio de solvabilité global sur un horizon de trois ans, en cohérence avec les autres prévisions réalisées dans le cadre de l'approche normative.

Les résultats de l'application de l'ensemble des stress ICAAP sur les indicateurs clés majeurs de solvabilité (et notamment sur les résultats, les fonds propres, les risques pondérés et in fine sur les ratios de solvabilité projetés sur un horizon de trois ans) sont la source principale de la déclaration d'adéquation des fonds propres et sont mis en regard des conclusions sur l'adéquation du capital interne par rapport au capital économique.

Enfin, les résultats de l'ICAAP sont présentés trimestriellement aux instances dirigeantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition selon son appétence aux risques.

5.8 RISQUE DE CRÉDIT

5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA)

5.8.1.1 Un modèle axé sur la clientèle de détail

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail, avec une extension sur la clientèle d'entreprises principalement françaises depuis l'acquisition du CIC. Depuis son intégration au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CIC a lui aussi axé son développement sur la clientèle de particuliers. L'activité de banque de détail du groupe, couplée avec celle de distribution de produits d'assurances à la clientèle de détail, représente la grande majorité des sources de revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. 50 % des encours de crédits nets à la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont constitués de prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et 63 % des expositions brutes sur la clientèle non financière concernent des clients Retail.

5.8.1.2 Une politique de crédit visant un développement prudent

La politique des risques de crédit définit les marchés et les types de financement sur lesquels chaque réseau et les départements spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent intervenir.

Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éventuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale, (notamment marchés ou produits spécifiques ou interdits, personnes "interdit bancaire", anciens contentieux, selon les cotations...), soit au travers des politiques sectorielles respectueuses des engagements environnementaux du groupe et du financement de la transition énergétique. Ces politiques sont régulièrement révisées pour accroître l'analyse des risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en intégrant notamment dans le processus d'octroi les notations extra-financières des contreparties étudiées.

Cette politique de risque poursuit plusieurs objectifs :

- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- mesurer les exigences de fonds propres ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle III ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

La politique de risque est déclinée dans le cadre d'appétence aux risques du groupe, validée par le conseil d'administration de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via un dispositif de limites et de seuils d'alerte, notamment sur la concentration unitaire, sectorielle et géographique des engagements. Ces limites utilisent, notamment, le système de notation du Groupe Crédit Mutuel décrit dans la partie "Gestion des risques" du rapport de gestion.

La politique de risque est diffusée dans l'ensemble des entités du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via l'intranet déployé dans les entités françaises et étrangères du groupe.

5.8.1.3 Un dispositif renforcé de gestion des risques

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des risques distingue les deux fonctions suivantes :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

Ces deux fonctions sont indépendantes l'une de l'autre et rapportent à des lignes hiérarchiques différentes. L'octroi est rattaché à la direction des engagements tandis que la mesure, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée sont rattachées à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

5.8.1.3.1 Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique local. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme "groupe de clients liés" les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n° 575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personæ.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personæ, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Sa mission principale est de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris.

5.8.1.3.2 Dispositif de mesure des risques, de surveillance des risques de crédit et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur pays, un secteur d'activité, une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des risques de crédit

La filière risques contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance a minima trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière risques intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau et le contrôle permanent. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle et/ou par secteur d'activité, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement CRBF 93-05, les limites réglementaires banques et corporate de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties.

Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée

du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable,...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des risques de crédit

La fonction de contrôle permanent réseau est indépendante de la fonction engagements. Elle assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies "risque" appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014/règlement (UE) n° 575/2013). Elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer "sous masse risquée" puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus. En novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé la nouvelle définition du défaut de l'EBA sur le périmètre des expositions homologuées en méthode interne.

Le déploiement a ensuite été élargi sur les entités en méthode standard.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différentiée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

5.8.1.4 Liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à une bonne séparation des fonctions d'octroi et de gestion des engagements avec celles de contrôle et d'audit des opérations. Cette séparation est assurée notamment par le rattachement de ces fonctions à des directions différentes et indépendantes :

- les fonctions d'octroi et de gestion des crédits, localisées à la direction des engagements groupe ;
- les fonctions de suivi et de contrôle du risque et de la conformité des opérations sont localisées à la direction des risques, du contrôle et de la conformité ;
- l'audit interne est localisé au sein de l'inspection générale – inspection réseaux, pour le contrôle de troisième niveau des opérations réalisées dans les réseaux et à l'inspection générale – audit métiers pour le contrôle de troisième niveau des engagements portés par les métiers spécialisés.

La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité anime le dispositif de surveillance des crédits notamment via les commissions trimestrielles de surveillance des engagements et les commissions masses risquées pour le suivi des risques sensibles et des clients en défaut et via le suivi de la juste affectation aux différentes classes de risques des principaux engagements du groupe. Elle propose, en collaboration avec la direction des engagements, les lignes métiers concernés, les seuils d'alerte et les limites internes de risque de crédit et veille au bon fonctionnement du dispositif de suivi du risque de crédit et à l'information des instances exécutives et délibérantes sur le niveau des risques. Via le contrôle permanent, elle réalise les contrôles de second niveau des opérations de crédit et vérifie que les tâches de contrôle de premier niveau sont bien réalisées par les opérationnels et par la direction des engagements.

L'inspection générale s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif, y compris le dispositif de second niveau mis en place par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité, via des missions générales ou thématiques sur les engagements.

Le dispositif de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne est décrit de manière détaillée dans les chapitres 5.3 Gestion des risques.

5.8.2 Expositions

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle III en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

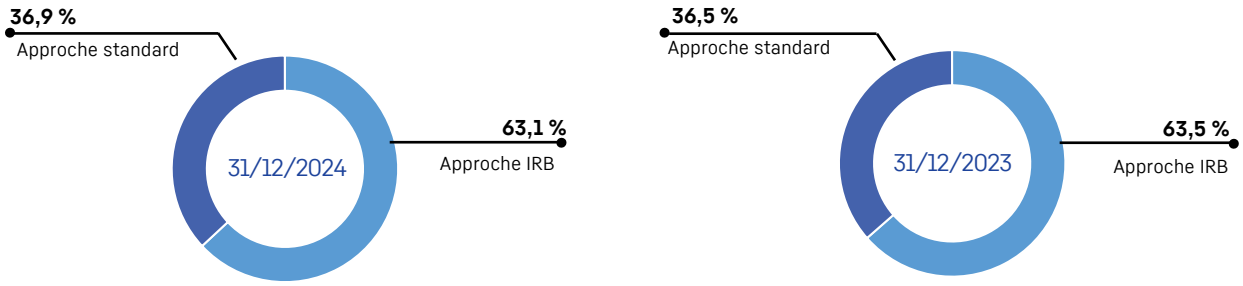
- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour les portefeuilles corporate et le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 mars 2018, pour le portefeuille promotion immobilière.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque centrale européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail en 2018, sur le portefeuille des entreprises et sociétés civiles de la clientèle de détail en 2019 ainsi que sur les portefeuilles des banques et des grands comptes corporate en 2020. En mars 2022, le Crédit Mutuel est repassé en méthode IRB-Fondation pour ses portefeuilles Grands Comptes (Large Corporate) et Banques.

Dans le cadre du plan de roll out (plan de passage en SNI), les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Beobank en Belgique et de TARGOBANK AG sont engagés. Ces dernières représentent 9 % des expositions des portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes pour les portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 78 % au 31 décembre 2024.

GRAPHIQUE 14 : PART DES EXPOSITIONS BRUTES EN MÉTHODE AVANCÉE ET STANDARD



5.8.3 Qualité de crédit des actifs

5.8.3.1 Expositions dépréciées et en souffrance (EU CRB-a)

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros retail, 500 euros corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – elle consiste à présenter une autoévaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en octobre 2019 ;
- étape 2 – elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel.

Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiements figurent également dans le rapport financier, partie "Arriérés de paiement".

5.8.3.2 Dépréciations pour risque de crédit (EU CRB-c)

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1er janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (phase 2) et de ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (phase 3).

À noter que Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS9).

En application de la norme IFRS 9, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répartit en trois catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un évènement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.Cette catégorie équivaut au

périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP *(Low Default Porfolio)* ;
- les portefeuilles HDP (H*igh Default Porfolio)*.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à un statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe.

L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou "notations de masse", reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat.

Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Critères quantitatifs

Sur le portefeuille LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation d'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur le portefeuille HDP, les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ont évolué conformément aux recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne. Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a soit été multipliée par au moins 3 soit progressé de 400 bps depuis l'origination. Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et pas le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique supérieure à 30 ans.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et collectivités et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarii (optimiste, central et pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur trois ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Ces scénarios sont élaborés par les économistes du Groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE). La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé a minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scenarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les probabilités de défaut des modèles Grands Comptes (CA > 500M€) et Institutions financières, et non sur les modèles Collectivités, Souverains et financements spécialisés. A l'instar du périmètre à fort taux de défaut, les informations prospectives intègrent trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du Groupe (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du groupe Crédit Mutuel).
L'approche est différente à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut compte tenu des spécificités des portefeuilles.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Ajustement de modèle et post-modèle

Au 31 décembre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle ;
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du groupe.

5.8.3.3 Expositions faisant l'objet d'une garantie d'état dans le cadre de la crise sanitaire

Dans le cadre du dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en réponse à la crise sanitaire Covid-19 la garantie de l'État couvre un pourcentage du montant du capital, intérêts et accessoires restant dus de la créance jusqu'à l'échéance de son terme, sauf à ce qu'elle soit appelée avant lors d'un événement de crédit. Ce pourcentage varie de 70 % à 90 %.

Compte tenu de la composition du portefeuille, principalement orienté vers les TPE/PME, l'essentiel des PGE distribués au 31 décembre 2024 bénéficie d'une garantie de l'État à hauteur de 90 %.

TABLEAU 20 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Suite à l'abrogation des guidelines EBA relatives au suivi des conséquences sur le crédit du Covid-19 (EBA/GL/2020/07), le 16 décembre 2022, le tableau n'est plus attendu.

5.8.3.4 Expositions faisant l'objet d'un moratoire légal dans le cadre de la crise sanitaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique les orientations EBA concernant les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19 (EBA/GL/2020/02).

Les orientations s'appliquent à compter du 2 avril 2020. Cette mesure a été introduite une première fois pour trois mois puis prolongée à septembre 2020 pour finalement être reconduite à compter de décembre 2020 et ce jusqu'à mars 2021.

Lors de la première vague de Covid-19, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de soutenir massivement sa clientèle d'entreprises et de professionnels en accordant des reports automatiques d'échéances.

TABLEAU 21 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS APPLIQUÉS EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Suite à l'abrogation des guidelines EBA relatives au suivi des conséquences sur le crédit du Covid-19 (EBA/GL/2020/07), le 16 décembre 2022, le tableau n'est plus attendu.

TABLEAU 22 : VOLUME DE PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS SELON L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

Suite à l'abrogation des guidelines EBA relatives au suivi des conséquences sur le crédit du Covid-19 (EBA/GL/2020/07), le 16 décembre 2022, le tableau n'est plus attendu.

5.8.3.5 Expositions restructurées (EU CRB-d)

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...). Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut. La notion de crédits restructurés est encadrée par un certain nombre de dispositions réglementaires :

- lignes directrices liées à la forbearance de l'EBA de mars 2015 ;
- règlement d'exécution (UE) 2017/1443 ;
- lignes directrices de la BCE relatives aux prêts non performants de mars 2017 ;
- orientations sur la gestion des expositions non performantes et des expositions restructurées EBA du 31/10/2018 réf EBA/GL/2018/06.

La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (Statut 3) systématique et se traduit a minima par un passage en Statut 2.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances et les provisions afférentes au 31 décembre 2024 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

TABLEAU 23 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS NETTES – BILAN ET HORS BILAN (EU CR1-A)

31/12/2024	Valeurs nettes d'expositions					
(en millions d'euros)	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Prêts et avances	177 613	107 130	263 067	266 095	15 003	828 909
Titres de créance	1 545	5 777	18 423	16 215	16 919	58 878
TOTAL	**179 158**	**112 907**	**281 490**	**282 310**	**31 922**	**887 787**

31/12/2023	Valeurs nettes d'expositions					
(en millions d'euros)	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
Prêts et avances	191 971	107 606	227 226	292 378	11 500	830 680
Titres de créance	1 099	4 645	15 315	12 187	17 156	50 402
TOTAL	**193 070**	**112 251**	**242 541**	**304 565**	**28 656**	**881 082**

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Encours brut de créances restructurées				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés	Dont en défaut	Dont dépréciés	Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés		
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts et avances	**2 584**	**4 926**	**4 926**	**4 926**	**-188**	**-2 048**	**3 322**	**1 894**
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	5	4	4	4	0	0	5	3
Établissements de crédit	7	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	74	184	184	184	-3	-132	115	50
Entreprises non financières	1 587	2 577	2 577	2 577	-67	-889	2 442	1 476
Ménages	910	2 160	2 160	2 160	-118	-1 026	761	364
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Engagements de prêts donnés	134	176	176	176	-2	0	232	0
TOTAL	**2 718**	**5 102**	**5 102**	**5 102**	**-191**	**-2 048**	**3 554**	**1 894**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Encours brut de créances restructurées				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés	Dont en défaut	Dont dépréciés	Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés		
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts et avances	**2 183**	**3 891**	**3 891**	**3 891**	**-172**	**-1 631**	**2 726**	**1 412**
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3	4	4	4	0	-1	3	3
Établissements de crédit	6	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	99	98	98	98	-6	-75	96	19
Entreprises non financières	1 194	1 879	1 879	1 879	-52	-656	1 901	1 046
Ménages	880	1 909	1 909	1 909	-114	-900	725	344
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Engagements de prêts donnés	**43**	**100**	**100**	**100**	**-4**	**0**	**46**	**0**
TOTAL	**2 226**	**3 991**	**3 991**	**3 991**	**-176**	**-1 631**	**2 772**	**1 412**

TABLEAU 25 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION (FORBEARANCE) (EU CQ2)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

TABLEAU 26 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR (EU CQ3)

31/12/2024 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants			Encours non performants								
		Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut
DÉPÔTS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	**89 833**	**89 833**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PRÊTS ET AVANCES	**590 780**	**588 366**	**2 415**	**17 112**	**4 581**	**1 338**	**1 784**	**5 364**	**2 258**	**576**	**1 211**	**17 112**
Banques centrales	21	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6 869	6 787	81	59	40	3	6	6	0	4	0	59
Établissements de crédit	63 993	63 988	4	7	4	2	1	1	0	0	0	7
Autres entreprises financières	20 193	20 158	35	317	114	16	24	76	10	66	12	317
Entreprises non financières	252 142	250 708	1 434	9 596	2 732	551	701	3 781	759	348	725	9 596
Dont PME	213 087	211 964	1 123	8 209	1 959	510	626	3 367	712	314	720	8 209
Ménages	247 563	246 703	860	7 133	1 692	766	1 053	1 501	1 488	158	475	7 133
INSTRUMENTS DE DETTES	**52 100**	**52 100**	**0**	**26**	**26**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**26**
Banques centrales	1 993	1 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	23 103	23 103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	12 736	12 736	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	11 785	11 785	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Entreprises non financières	2 482	2 482	0	25	25	0	0	0	0	0	0	25
ENGAGEMENTS HORS BILAN	**157 674**			**737**								**737**
Banques centrales	-			0								0
Administrations publiques	9 961			0								0
Établissements de crédit	41 826			30								30
Autres entreprises financières	4 425			4								4
Entreprises non financières	75 460			649								649
Ménages	26 002			55								55
TOTAL	**890 387**	**730 298**	**2 415**	**17 876**	**4 607**	**1 338**	**1 784**	**5 364**	**2 258**	**576**	**1 211**	**17 876**

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants			Encours non performants								
		Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut
DÉPÔTS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	**100 932**	**100 932**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PRÊTS ET AVANCES	**581 597**	**579 377**	**2 219**	**15 133**	**4 212**	**1 046**	**1 543**	**4 454**	**2 158**	**433**	**1 286**	**15 133**
Banques centrales	19	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	7 240	7 172	68	21	10	1	3	2	0	4	0	21
Établissements de crédit	60 453	60 447	6	6	4	1	0	1	1	0	0	6
Autres entreprises financières	17 575	17 558	18	199	59	5	9	40	69	9	8	199
Entreprises non financières	251 148	249 793	1 355	8 596	2 572	426	649	3 172	761	242	774	8 596
Dont PME	211 994	210 991	1 003	7 338	1 956	356	579	2 779	656	241	770	7 338
Ménages	245 161	244 388	772	6 311	1 567	613	882	1 241	1 328	178	504	6 311
INSTRUMENTS DE DETTES	**42 346**	**42 346**	**0**	**98**	**98**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**98**
Banques centrales	1 664	1 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	17 726	17 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	11 627	11 627	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Autres entreprises financières	9 497	9 497	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2
Entreprises non financières	1 832	1 832	0	95	95	0	0	0	0	0	0	95
ENGAGEMENTS HORS BILAN	**152 624**	**-**	**-**	**570**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**570**
Banques centrales	7	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Administrations publiques	3 889	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Établissements de crédit	41 500	-	-	47	-	-	-	-	-	-	-	47
Autres entreprises financières	4 246	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Entreprises non financières	75 323	-	-	471	-	-	-	-	-	-	-	471
Ménages	27 660	-	-	48	-	-	-	-	-	-	-	48
TOTAL	**877 500**	**722 656**	**2 219**	**15 800**	**4 310**	**1 046**	**1 543**	**4 454**	**2 158**	**433**	**1 286**	**15 800**

TABLEAU 27 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Encours totaux/montant nominal brut				Dépréciations cumulées	Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
		Dont encours non performants	Dont encours en défaut	Dont encours soumis à dépréciation			
EXPOSITION AU BILAN	**660 018**	**17 138**	**17 138**	**658 897**	**-11 188**	**0**	**0**
FRANCE	514 770	11 874	11 874	513 961	-6 928	0	0
ALLEMAGNE	42 057	2 430	2 430	42 037	-2 329	0	0
BELGIQUE	14 728	600	600	14 685	-449	0	0
ETATS UNIS D AMERIQUE	13 341	76	76	13 339	-40	0	0
SUISSE	11 898	458	458	11 879	-146	0	0
LUXEMBOURG	11 126	255	255	11 052	-116	0	0
ROYAUME-UNI	6 354	13	13	6 281	-21	0	0
ESPAGNE	4 638	393	393	4 624	-389	0	0
ITALIE	4 319	260	260	4 307	-206	0	0
SINGAPOUR	3 887	8	8	3 887	-1	0	0
IRLANDE	3 868	12	12	3 854	-7	0	0
PORTUGAL	3 391	373	373	3 391	-320	0	0
PAYS-BAS	3 370	3	3	3 354	-5	0	0
CANADA	2 868	3	3	2 859	-6	0	0
AUSTRALIE	2 803	0	0	2 803	-2	0	0
JAPON	2 245	33	33	2 245	-7	0	0
HONG-KONG	1 563	2	2	1 563	-1	0	0
AUTRICHE	1 093	41	41	1 080	-42	0	0
Autres pays	11 699	304	0	11 697	-172	0	0
EXPOSITION AU HORS-BILAN	**158 411**	**737**	**0**	**0**	**0**	**494**	**0**
FRANCE	121 246	705	705	0	0	406	0
ETATS UNIS D AMERIQUE	11 796	1	1	0	0	3	0
ALLEMAGNE	4 880	12	12	0	0	34	0
SUISSE	3 442	1	1	0	0	12	0
LUXEMBOURG	2 826	4	4	0	0	13	0
BELGIQUE	2 415	7	7	0	0	3	0
ROYAUME-UNI	2 010	0	0	0	0	4	0
PAYS-BAS	1 501	0	0	0	0	1	0
SINGAPOUR	1 175	0	0	0	0	1	0
AUSTRALIE	1 112	0	0	0	0	1	0
ESPAGNE	1 094	1	1	0	0	1	0
HONG-KONG	1 015	0	0	0	0	0	0
Autres pays	3 900	6	6	0	0	14	0
Total	**818 429**	**17 876**	**17 876**	**658 897**	**-11 188**	**494**	**0**

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne "Autres pays".

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Encours totaux/montant nominal brut				Dépréciations cumulées	Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
		Dont encours non performants		Dont encours soumis à dépréciation			
			Dont encours en défaut				
EXPOSITION AU BILAN	**639 173**	**15 230**	**15 230**	**638 114**	**-10 195**	**0**	**0**
France	506 878	10 679	10 679	506 028	-6 377	0	0
Allemagne	39 193	1 985	1 985	39 177	-2 081	0	0
Belgique	13 688	600	600	13 619	-455	0	0
États-Unis d'Amérique	11 407	61	61	11 404	-51	0	0
Suisse	11 199	432	432	11 190	-118	0	0
Luxembourg	10 701	148	148	10 650	-72	0	0
Royaume-Uni	4 904	63	63	4 899	-21	0	0
Espagne	4 302	329	329	4 294	-352	0	0
Irlande	3 751	17	17	3 748	-7	0	0
Italie	3 695	159	159	3 687	-157	0	0
Singapour	3 497	1	1	3 497	-1	0	0
Portugal	3 413	361	361	3 413	-321	0	0
Pays-Bas	2 963	10	10	2 948	-7	0	0
Japon	2 552	58	58	2 552	-10	0	0
Australia	2 352	1	1	2 352	-3	0	0
Canada	2 280	5	5	2 268	-4	0	0
Autres pays	12 398	320	320	12 387	-159	0	0
EXPOSITION AU HORS-BILAN	**153 194**	**570**	**570**	**0**	**0**	**447**	**0**
France	124 093	546	546	0	0	371	0
États-Unis d'Amérique	5 183	0	0	0	0	3	0
Allemagne	3 826	7	7	0	0	31	0
Suisse	3 385	1	1	0	0	5	0
Belgique	2 632	7	7	0	0	4	0
Luxembourg	2 047	7	7	0	0	11	0
Royaume-Uni	1 980	0	0	0	0	4	0
Pays-Bas	1 417	0	0	0	0	1	0
Irlande	1 384	0	0	0	0	0	0
Singapour	1 167	0	0	0	0	1	0
Australie	1 093	0	0	0	0	1	0
Espagne	1 079	0	0	0	0	0	0
Autres pays	3 908	2	2	0	0	17	0
TOTAL	**792 367**	**15 800**	**15 800**	**638 114**	**-10 195**	**447**	**0**

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne "Autres pays".

TABLEAU 28 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	9 419	344	344	9 419	-193	0
Industries extractives	580	15	15	580	-11	0
industrie manufacturière	16 673	935	935	16 673	-445	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 428	81	81	3 428	-42	0
Production et distribution d'eau	1 244	29	29	1 244	-23	0
Construction	12 778	916	916	12 778	-450	0
Commerce	21 872	1 267	1 267	21 872	-737	0
Transport et stockage	9 816	268	268	9 815	-134	0
Hébergement et restauration	6 132	608	608	6 132	-280	0
Information et communication	4 085	206	206	4 085	-79	0
Activités financières et d'assurance	14 630	424	424	14 630	-282	0
Activités immobilières	86 513	2 067	2 067	86 513	-991	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	23 155	1 293	1 293	23 155	-687	0
Activités de services administratifs et de soutien	9 229	407	407	9 229	-196	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	176	0	0	176	0	0
Enseignement	1 867	43	43	1 867	-25	0
Santé humaine et action sociale	10 756	147	147	10 756	-101	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 688	82	82	1 688	-43	0
Autres services	27 697	464	464	27 697	-434	0
TOTAL	**261 738**	**9 596**	**9 596**	**261 738**	**-5 153**	**0**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	9 252	297	297	9 252	-165	0
Industries extractives	591	17	17	591	-8	0
Industrie manufacturière	17 262	886	886	17 262	-432	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 203	51	51	3 203	-29	0
Production et distribution d'eau	1 229	29	29	1 229	-19	0
Construction	13 224	817	817	13 224	-412	0
Commerce	22 072	1 166	1 166	22 072	-673	0
Transport et stockage	9 659	218	218	9 657	-113	0
Hébergement et restauration	6 193	569	569	6 193	-272	0
Information et communication	3 924	148	148	3 924	-66	0
Activités financières et d'assurance	14 785	556	556	14 785	-339	0
Activités immobilières	84 583	1 574	1 574	84 583	-845	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	23 508	1 047	1 047	23 508	-510	0
Activités de services administratifs et de soutien	8 709	297	297	8 709	-177	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	140	0	0	140	0	0
Enseignement	1 837	40	40	1 837	-23	0
Santé humaine et action sociale	10 814	137	137	10 814	-103	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 570	81	81	1 570	-42	0
Autres services	27 188	665	665	27 188	-418	0
TOTAL	**259 744**	**8 596**	**8 596**	**259 742**	**-4 646**	**0**

TABLEAU 29 : ÉVALUATION DES SÛRETÉS : PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

TABLEAU 30 : COLLATÉRAUX OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCÉDURES D'EXÉCUTION (CQ7)

	31/12/2024		31/12/2023	
	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)			
(en millions d'euros)	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres qu'immobilisations corporelles	15	-2	16	-2
Biens immobiliers résidentiels	15	-2	16	-2
Immeubles commerciaux	0	0	0	0
Bien immobiliers	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres et de dettes	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**15**	**-2**	**16**	**-2**

TABLEAU 31 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION : VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION (CQ8)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

TABLEAU 32 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

31/12/2024	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants					
(en millions d'euros)		Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3		Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3	Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants
COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	**89 833**	**89 832**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**95**	**0**
PRÊTS ET AVANCES	**590 780**	**545 362**	**45 288**	**17 112**	**0**	**16 811**	**-3 278**	**-1 426**	**-1 708**	**-7 873**	**0**	**-7 768**	**0**	**315 187**	**5 952**
Banques centrales	21	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6 869	6 735	133	59	0	56	-2	-1	-2	-7	0	-7	0	940	36
Établissements de crédit	63 993	63 983	9	7	0	7	-1	-1	-1	0	0	0	0	2 229	1
Autres entreprises financières	20 193	19 269	909	317	0	315	-50	-28	-16	-212	0	-212	0	8 064	95
Entreprises non financières	252 142	224 665	27 392	9 596	0	9 351	-1 406	-472	-834	-3 747	0	-3 658	0	168 475	4 707
Dont PME	*213 087*	*188 660*	*24 355*	*8 209*	*0*	*7 988*	*-1 184*	*-383*	*-721*	*-3 221*	*0*	*-3 147*	*0*	*151 409*	*3 982*
Ménages	247 563	230 688	16 844	7 133	0	7 082	-1 818	-924	-853	-3 906	0	-3 891	0	135 480	1 113
INSTRUMENTS DE DETTES	**52 100**	**50 986**	**8**	**26**	**0**	**26**	**-20**	**-19**	**-1**	**-20**	**0**	**-17**	**0**	**0**	**0**
Banques centrales	1 993	1 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	23 103	23 103	0	0	0	0	-4	-2	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	12 736	12 590	0	0	0	0	-3	-3	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	11 785	11 433	1	1	0	1	-12	-12	0	-1	0	-1	0	0	0
Entreprises non financières	2 482	1 868	7	25	0	25	-1	-1	-1	-19	0	-16	0	0	0
ENCOURS HORS BILAN	**157 674**	**152 244**	**5 428**	**737**	**0**	**728**	**-298**	**-130**	**-122**	**-196**	**0**	**-196**	**0**	**20 259**	**310**
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Administrations publiques	9 961	9 960	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	465	0
Établissements de crédit	41 826	41 173	653	30	0	30	-4	-3	-2	-23	0	-23	-	296	4
Autres entreprises financières	4 425	4 278	146	4	0	4	-9	-6	-2	-1	0	-1	-	823	1
Entreprises non financières	75 460	71 880	3 577	649	0	641	-256	-100	-114	-168	0	-168	-	15 474	281
Ménages	26 002	24 953	1 049	55	0	53	-29	-21	-5	-3	0	-3	-	3 200	24
TOTAL	**890 387**	**838 424**	**50 725**	**17 876**	**0**	**17 565**	**-3 596**	**-1 575**	**-1 830**	**-8 088**	**0**	**-7 981**	**0**	**335 541**	**6 262**

Le Groupe Crédit Mutuel applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

31/12/2023	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit							Collatéral et garanties financières reçues	
(en millions d'euros)	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants
		Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3		Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3			
COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	**100 932**	**100 678**	**254**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**24**	**0**
PRÊTS ET AVANCES	**581 597**	**548 561**	**32 915**	**15 133**	**0**	**14 865**	**-3 092**	**-1 494**	**-1 592**	**-7 013**	**0**	**-6 949**	**0**	**317 479**	**5 076**
Banques centrales	19	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	7 240	7 094	146	21	0	17	-4	-1	-3	-3	0	-3	0	1 158	6
Établissements de crédit	60 453	60 449	5	6	0	6	-2	-2	0	-1	0	-1	0	1 525	1
Autres entreprises financières	17 575	16 818	742	199	0	198	-49	-28	-21	-126	0	-126	0	8 610	64
Entreprises non financières	251 148	233 096	17 972	8 596	0	8 375	-1 266	-508	-756	-3 379	0	-3 330	0	167 853	3 970
Dont PME	*211 994*	*196 777*	*15 140*	*7 338*	*0*	*7 137*	*-1 047*	*-403*	*-643*	*-2 888*	*0*	*-2 842*	*0*	*151 081*	*3 367*
Ménages	245 161	231 085	14 050	6 311	0	6 269	-1 771	-955	-813	-3 503	0	-3 490	0	138 333	1 035
INSTRUMENTS DE DETTES	**42 346**	**41 290**	**14**	**98**	**0**	**98**	**-22**	**-21**	**-1**	**-71**	**0**	**-68**	**0**	**0**	**0**
Banques centrales	1 664	1 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	17 726	17 726	0	0	0	0	-6	-6	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	11 627	11 498	0	1	0	1	-3	-3	0	-1	0	-1	0	0	0
Autres entreprises financières	9 497	9 230	1	2	0	2	-10	-10	0	-1	0	-1	0	0	0
Entreprises non financières	1 832	1 171	13	95	0	95	-3	-2	-1	-70	0	-67	0	0	0
ENCOURS HORS BILAN	**152 624**	**150 021**	**2 602**	**570**	**0**	**493**	**-260**	**-153**	**-107**	**-186**	**0**	**-186**	**0**	**22 421**	**169**
Banques centrales	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3 889	3 886	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	531	0
Établissements de crédit	41 500	41 180	320	47	0	47	-5	-3	-2	-38	0	-38	0	131	4
Autres entreprises financières	4 246	4 173	74	4	0	4	-10	-7	-3	-1	0	-1	0	783	1
Entreprises non financières	75 323	73 968	1 354	471	0	396	-220	-122	-98	-145	0	-145	0	16 245	145
Ménages	27 660	26 808	852	48	0	47	-26	-21	-5	-2	0	-2	0	4 732	19
TOTAL	**877 500**	**840 550**	**35 785**	**15 800**	**0**	**15 456**	**-3 374**	**-1 668**	**-1 701**	**-7 271**	**0**	**-7 204**	**0**	**339 925**	**5 245**

TABLEAU 33 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	**15 133**	**13 181**
Entrées dans les portefeuilles non performants	6 416	6 160
Sorties des portefeuilles non performants	-4 436	-4 208
Sorties liées aux pertes	-1 177	-915
Sorties dues à d'autres raisons	-3 259	-3 294
STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	**17 112**	**15 133**

TABLEAU 34 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS ASSOCIÉS (EU CR2A)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

5.8.4 Approche standard (EU CRD)

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poors, Moody's et Fitch pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Dans le cas où plusieurs échelons de notation déduits des notations externes sont possibles, ils sont classés du plus favorable au moins favorable et le deuxième meilleur est retenu pour le calcul des risques pondérés.

Depuis septembre 2017, le groupe s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions corporate.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

TABLEAU 35 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (EU CR5)

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Pondérations																Total	Dont non notées
31/12/2024	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduites		
1 – Administrations centrales ou banques centrale	117 975	0	0	0	877	0	222	0	0	80	0	743	0	0	0	0	119 897	0
2 – Administrations régionales ou locales	4 168	0	0	0	2 138	0	55	0	0	5	0	0	0	0	0	0	6 366	0
3 – Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	54 376	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	54 377	0
4 – Banques multilatérales de développement	885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	885	0
5 – Organisations internationales	2 649	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 649	0
6 – Établissements (banques)	314	916	0	0	2 584	0	77	0	0	24	0	0	0	0	0	0	3 915	0
7 – Entreprises	0	0	0	0	855	0	1 782	0	0	25 976	29	0	0	0	0	0	28 642	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	50 073	0	0	0	0	0	0	0	50 073	0
9 – Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	9 681	3 314	0	1 764	876	0	0	0	0	0	0	15 635	0
10 – Expositions en défaut	11	0	0	0	0	0	0	0	0	3 088	965	0	0	0	0	0	4 064	0
11 – Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 405	0	0	0	0	0	2 405	0
12 – Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96	0
13 – Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 – Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	127	0	0	0	0	0	0	0	0	33	224	0	0	32	0	0	415	0
15 – Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	678	0	1	0	0	0	0	678	0
16 – Autres actifs	0	0	0	3	28	0	53	0	0	2 677	0	0	0	0	112	0	2 873	0
17 – TOTAL	**180 505**	**916**	**0**	**98**	**6 482**	**9 681**	**5 502**	**0**	**51 837**	**33 437**	**3 623**	**743**	**0**	**32**	**112**	**0**	**292 969**	**0**

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours d'actifs différés.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité à des contreparties de bonne qualité pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Catégories d'expositions

(en millions d'euros)	Pondérations																	Dont non
31/12/2023	**0 %**	**2 %**	**4 %**	**10 %**	**20 %**	**35 %**	**50 %**	**70 %**	**75 %**	**100 %**	**150 %**	**250 %**	**370 %**	**1 250 %**	**Autres**	**Déduites**	**Total**	**notées**
1 – Administrations centrales ou banques centrale	126 507	0	0	0	1 117	0	205	0	0	37	0	604	0	0	0	0	128 469	0
2 – Administrations régionales ou locales	332	0	0	0	5 915	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 254	0
3 – Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	49 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 613	0
4 – Banques multilatérales de développement	616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616	0
5 – Organisations internationales	1 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 427	0
6 – Établissements (banques)	302	0	0	0	1 874	0	38	0	0	121	0	0	0	0	0	0	2 334	0
7 – Entreprises	0	0	0	0	710	0	1 968	0	0	24 690	25	0	0	0	0	0	27 393	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	47 255	0	0	0	0	0	0	0	47 255	0
9 – Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	9 616	3 024	0	1 674	778	0	0	0	0	0	0	15 092	0
10 – Expositions en défaut	7	0	0	0	0	0	0	0	0	2 702	889	0	0	0	0	0	3 599	0
11 – Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 238	0	0	0	0	0	2 238	0
12 – Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111	0
13 – Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 – Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	163	0	0	0	0	0	1	0	0	37	198	0	0	30	0	0	429	0
15 – Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	785	0	1	0	0	0	0	785	0
16 – Autres actifs	0	0	0	1	22	0	47	0	0	2 633	0	0	0	0	105	0	2 809	0
17 – TOTAL	**178 966**	**0**	**0**	**112**	**9 637**	**9 616**	**5 289**	**0**	**48 929**	**31 783**	**3 350**	**604**	**0**	**30**	**105**	**0**	**288 424**	**0**

5.8.5 Systèmes de notations internes (EU CRE)

5.8.5.1 Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La probabilité de défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions sur les contreparties saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+).

Sur les périmètres corporate dit « de masse » et retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La perte en cas défaut (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition corporate de masse et retail.

Sur les périmètres corporate « de masse » et retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés, le type d'emprunteur et des caractéristiques de fonctionnement. L'estimation de la LGD s'appuie sur les

récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe.

Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère downturn de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 15 ans.

Le facteur de conversion (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non tirée d'une ligne de crédit qui pourrait être utilisée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non tirée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles corporate de masse et de clientèle de détail, le groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit et des caractéristiques de fonctionnement. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

5.8.5.2 Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie
PD	**Établissements**	Institutions financières	2 modèles : Banques, covered bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Entreprises	Grands comptes (GC)	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		(CA > 500 M€)		
		Corporate "de masse"	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dires d'expert
		(CA < 500 M€)		
		Financements d'acquisition grands comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Financements d'acquisition corporate	1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dires d'expert
		Financements spécialisés	FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif,	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
			FS de projets : 4 modèles selon le secteur,	
			FS Immobiliers : 1 modèle	
		Autres corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif
LGD	**Entreprises**	Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 11 segments selon le type de prêt, la nature des sûretés, l'algorithme de notation et des caractéristique de fonctionnement	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
	Retail		1 modèle appliqué à 24 segments selon le type de prêt, la nature des sûretés, l'algorithme de notation et des caractéristique de fonctionnement	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
CCF	**Entreprises**	Corporate "de masse"	1 modèle appliqué à 5 segments selon le type de prêt et des caractéristique de fonctionnement	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes
	Retail		1 modèle appliqué à 12 segments selon le type de prêt et des caractéristique de fonctionnement	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes

TABLEAU 36 : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) – IRBA

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**
ETABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	4 112	1 074	34	4 482
	0,25 à < 0,50	12 843	2 133	39	13 665
	0,50 à < 0,75	5 127	292	57	5 293
	0,75 à < 2,50	23 331	4 818	41	25 300
	dont [0,75 à < 1,75]	16 099	3 241	40	17 402
	dont [1,75 à < 2,50]	7 232	1 577	42	7 898
	2,50 à < 10,00	13 450	3 073	43	14 762
	dont [2,50 à < 5,00]	9 488	2 203	43	10 443
	dont [5,00 à < 10,00]	3 962	869	41	4 319
	10,00 à < 100,00	1 788	267	44	1 907
	dont [10,00 à < 20,00]	759	143	42	819
	dont [20,00 à < 30,00]	907	105	48	958
	dont [30,00 à < 100,00]	122	19	44	131
	100,00 (défaut)	2 272	262	80	2 481
	Sous-total	**62 924**	**11 919**	**42**	**67 890**
Dont : Financements spécialisés					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	-2
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	-2
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 942	27,17	2,0	1 246	28	3	-1
0,38	7 217	23,39	2,0	4 106	30	12	-16
0,67	2 918	19,48	2,0	1 704	32	7	-5
1,44	13 881	24,11	2,0	13 137	52	86	-88
1,18	9 582	24,76	2,0	8 751	50	50	-44
2,01	4 299	22,67	2,0	4 386	56	36	-44
4,48	7 321	24,72	2,0	11 290	76	159	-151
3,47	5 059	25,76	2,0	7 716	74	93	-78
6,91	2 262	22,21	2,0	3 574	83	66	-74
20,41	1 498	23,08	2,0	2 169	114	89	-96
12,07	630	24,14	2,0	862	105	24	-41
25,19	771	22,72	2,0	1 160	121	55	-50
37,79	97	19,06	2,0	147	112	9	-6
100,00	2 396	55,14	2,0	1 417	57	1 283	-1 249
5,88	**37 173**	**25,04**	**2,0**	**35 069**	**52**	**1 639**	**-1 609**
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0,0**	**0**	**0**	**0**	**0**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 848	449	38	2 019
	0,25 à < 0,50	8 195	765	44	8 529
	0,50 à < 0,75	4 120	231	56	4 249
	0,75 à < 2,50	13 188	1 434	44	13 822
	dont [0,75 à < 1,75]	9 600	990	43	10 023
	dont [1,75 à < 2,50]	3 588	444	47	3 799
	2,50 à < 10,00	5 904	866	47	6 314
	dont [2,50 à < 5,00]	4 579	685	49	4 912
	dont [5,00 à < 10,00]	1 325	181	42	1 401
	10,00 à < 100,00	821	110	49	875
	dont [10,00 à < 20,00]	401	66	48	433
	dont [20,00 à < 30,00]	419	44	50	442
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	1 223	91	86	1 301
	Sous-total	**35 298**	**3 945**	**46**	**37 108**
Dont : Autres					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	2 265	625	32	2 464
	0,25 à < 0,50	4 648	1 369	36	5 136
	0,50 à < 0,75	1 007	61	59	1 044
	0,75 à < 2,50	10 143	3 384	39	11 478
	dont [0,75 à < 1,75]	6 499	2 251	39	7 379
	dont [1,75 à < 2,50]	3 644	1 133	40	4 099
	2,50 à < 10,00	7 546	2 207	41	8 448
	dont [2,50 à < 5,00]	4 909	1 518	41	5 530
	dont [5,00 à < 10,00]	2 637	689	41	2 918
	10,00 à < 100,00	968	157	41	1 032
	dont [10,00 à < 20,00]	358	77	36	386
	dont [20,00 à < 30,00]	488	60	47	516
	dont [30,00 à < 100,00]	122	19	44	131
	100,00 (défaut)	1 050	171	76	1 179
	Sous-total	**27 626**	**7 974**	**40**	**30 782**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	-2
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	-2
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 229	27,88	2,0	477	24	1	-1
0,36	5 165	22,99	2,0	2 197	26	7	-7
0,67	2 512	18,77	2,0	1 257	30	5	-4
1,46	8 822	25,03	2,0	6 623	48	49	-43
1,22	6 597	25,28	2,0	4 622	46	30	-24
2,08	2 225	24,38	2,0	2 001	53	19	-19
4,18	4 268	25,21	2,0	4 084	65	65	-66
3,40	3 221	25,83	2,0	3 096	63	43	-39
6,91	1 047	23,02	2,0	988	71	22	-27
19,26	891	22,71	2,0	829	95	38	-41
12,10	425	22,81	2,0	368	85	12	-16
26,29	466	22,61	2,0	461	104	26	-25
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	1 586	52,15	2,0	756	58	632	-563
5,39	**24 473**	**24,93**	**2,0**	**16 222**	**44**	**799**	**-727**
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	713	26,59	2,0	769	31	2	-1
0,41	2 052	24,06	2,0	1 909	37	5	-9
0,67	406	22,37	2,0	448	43	2	-1
1,42	5 059	23,00	2,0	6 514	57	37	-44
1,12	2 985	24,06	2,0	4 130	56	20	-20
1,95	2 074	21,08	2,0	2 384	58	17	-24
4,70	3 053	24,36	2,0	7 207	85	94	-85
3,54	1 838	25,70	2,0	4 620	84	50	-39
6,91	1 215	21,82	2,0	2 586	89	44	-46
21,39	607	23,40	2,0	1 340	130	50	-56
12,03	205	25,63	2,0	494	128	12	-25
24,24	305	22,82	2,0	699	136	29	-25
37,79	97	19,06	2,0	147	112	9	-6
100,00	810	58,43	2,0	661	56	651	-687
6,48	**12 700**	**25,19**	**2,0**	**18 847**	**61**	**840**	**-882**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
CLIENTELE DE DETAIL					
	0 à < 0,15	179 825	16 233	29	184 465
	dont [0 à < 0,10]	123 301	13 160	27	126 905
	dont [0,10 à < 0,15]	56 524	3 074	34	57 560
	0,15 à < 0,25	4 757	1 777	28	5 261
	0,25 à < 0,50	49 619	5 358	31	51 304
	0,50 à < 0,75	14 463	736	32	14 696
	0,75 à < 2,50	32 208	4 345	34	33 666
	dont [0,75 à < 1,75]	24 149	2 746	33	25 046
	dont [1,75 à < 2,50]	8 059	1 599	35	8 620
	2,50 à < 10,00	19 183	2 002	35	19 893
	dont [2,50 à < 5,00]	11 705	1 388	34	12 175
	dont [5,00 à < 10,00]	7 477	614	39	7 717
	10,00 à < 100,00	6 457	355	40	6 599
	dont [10,00 à < 20,00]	2 545	184	38	2 615
	dont [20,00 à < 30,00]	3 196	95	44	3 238
	dont [30,00 à < 100,00]	717	76	39	746
	100,00 (défaut)	5 440	162	65	5 545
	Sous-total	**311 953**	**30 968**	**31**	**321 430**
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier					
	0 à < 0,15	154 352	2 517	36	155 252
	dont [0 à < 0,10]	105 278	1 739	36	105 907
	dont [0,10 à < 0,15]	49 074	778	35	49 345
	0,15 à < 0,25	895	35	32	906
	0,25 à < 0,50	37 266	588	34	37 466
	0,50 à < 0,75	11 665	133	35	11 711
	0,75 à < 2,50	21 676	507	33	21 845
	dont [0,75 à < 1,75]	15 711	331	33	15 819
	dont [1,75 à < 2,50]	5 965	177	34	6 026
	2,50 à < 10,00	10 999	187	32	11 058
	dont [2,50 à < 5,00]	6 242	124	32	6 281
	dont [5,00 à < 10,00]	4 757	63	32	4 777
	10,00 à < 100,00	4 151	39	35	4 165
	dont [10,00 à < 20,00]	1 441	15	35	1 447
	dont [20,00 à < 30,00]	2 600	23	34	2 608
	dont [30,00 à < 100,00]	110	1	45	110
	100,00 (défaut)	2 562	30	35	2 573
	Sous-total	**243 566**	**4 035**	**35**	**244 977**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	4 599 118	15,68	0,0	5 462	3	21	-22
0,04	3 690 310	15,33	0,0	2 673	2	9	-9
0,13	908 808	16,45	0,0	2 788	5	12	-14
0,18	444 076	21,95	0,0	354	7	2	-2
0,33	1 313 505	19,96	0,0	5 629	11	35	-51
0,54	233 287	17,07	0,0	2 126	14	14	-43
1,44	1 180 938	21,67	0,0	9 372	28	104	-231
1,19	705 595	22,39	0,0	6 489	26	67	-150
2,16	475 343	19,59	0,0	2 884	33	36	-81
4,92	669 839	24,95	0,0	10 369	52	243	-464
3,72	359 807	26,08	0,0	5 765	47	119	-221
6,81	310 032	23,16	0,0	4 604	60	124	-243
20,38	249 517	22,42	0,0	5 740	87	305	-385
14,02	96 388	23,80	0,0	1 993	76	89	-129
23,18	132 030	18,82	0,0	3 113	96	140	-181
30,56	21 099	33,17	0,0	633	85	76	-75
100,00	187 839	53,67	0,0	2 222	40	2 810	-2 393
2,72	**8 878 119**	**18,52**	**0,0**	**41 274**	**13**	**3 532**	**-3 592**
0,07	1 048 139	14,12	0,0	4 298	3	16	-18
0,04	748 578	13,54	0,0	2 021	2	6	-7
0,13	299 561	15,38	0,0	2 276	5	10	-11
0,18	7 657	16,12	0,0	54	6	0	0
0,32	227 939	16,27	0,0	3 534	9	20	-30
0,55	90 919	15,78	0,0	1 692	14	10	-37
1,47	121 099	17,47	0,0	6 038	28	56	-160
1,19	87 083	17,75	0,0	3 898	25	34	-97
2,20	34 016	16,72	0,0	2 139	36	22	-63
4,97	61 623	18,80	0,0	6 609	60	103	-263
3,70	34 335	19,39	0,0	3 327	53	45	-112
6,64	27 288	18,02	0,0	3 282	69	58	-152
20,18	25 770	17,67	0,0	4 175	100	149	-234
13,79	8 645	18,07	0,0	1 331	92	36	-70
23,29	16 614	16,91	0,0	2 676	103	103	-150
30,64	511	30,58	0,0	168	152	10	-15
100,00	19 465	43,63	0,0	1 052	41	1 042	-645
1,87	**1 602 611**	**15,42**	**0,0**	**27 451**	**11**	**1 397**	**-1 388**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : PME					
	0 à < 0,15	12 505	214	32	12 574
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	12 505	214	32	12 574
	0,15 à < 0,25	412	14	27	416
	0,25 à < 0,50	8 844	183	31	8 900
	0,50 à < 0,75	389	11	26	392
	0,75 à < 2,50	8 479	224	31	8 548
	dont [0,75 à < 1,75]	6 536	175	31	6 590
	dont [1,75 à < 2,50]	1 943	49	30	1 958
	2,50 à < 10,00	3 924	111	30	3 957
	dont [2,50 à < 5,00]	2 359	75	29	2 380
	dont [5,00 à < 10,00]	1 566	36	31	1 577
	10,00 à < 100,00	1 175	18	33	1 181
	dont [10,00 à < 20,00]	551	8	34	553
	dont [20,00 à < 30,00]	517	9	31	520
	dont [30,00 à < 100,00]	107	1	45	107
	100,00 (défaut)	704	6	33	706
	Sous-total	**36 432**	**780**	**31**	**36 674**
Dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	141 847	2 304	36	142 678
	dont [0 à < 0,10]	105 278	1 739	36	105 907
	dont [0,10 à < 0,15]	36 570	564	36	36 771
	0,15 à < 0,25	483	21	36	490
	0,25 à < 0,50	28 422	405	35	28 566
	0,50 à < 0,75	11 276	122	36	11 320
	0,75 à < 2,50	13 197	283	35	13 297
	dont [0,75 à < 1,75]	9 175	156	35	9 229
	dont [1,75 à < 2,50]	4 022	127	36	4 068
	2,50 à < 10,00	7 075	76	35	7 101
	dont [2,50 à < 5,00]	3 884	49	35	3 901
	dont [5,00 à < 10,00]	3 191	27	35	3 200
	10,00 à < 100,00	2 976	22	36	2 984
	dont [10,00 à < 20,00]	890	8	36	893
	dont [20,00 à < 30,00]	2 083	14	36	2 088
	dont [30,00 à < 100,00]	3	0	36	3
	100,00 (défaut)	1 858	23	36	1 867
	Sous-total	**207 134**	**3 255**	**36**	**208 303**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	69 719	16,28	0,0	498	4	3	-3
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,13	69 719	16,28	0,0	498	4	3	-3
0,18	3 213	15,67	0,0	20	5	0	0
0,41	42 101	18,57	0,0	946	11	7	-9
0,51	2 604	18,99	0,0	50	13	0	-1
1,37	41 388	19,19	0,0	2 094	25	22	-49
1,13	31 688	19,81	0,0	1 510	23	15	-32
2,18	9 700	17,10	0,0	585	30	7	-17
5,46	18 516	23,01	0,0	2 541	64	48	-107
3,97	10 793	24,44	0,0	1 411	59	23	-43
7,71	7 723	20,86	0,0	1 131	72	25	-64
21,51	6 534	19,75	0,0	1 085	92	50	-91
13,91	3 103	20,12	0,0	483	87	16	-35
27,73	2 956	17,03	0,0	437	84	25	-41
30,53	475	31,02	0,0	165	153	10	-15
100,00	4 687	43,89	0,0	239	34	292	-179
3,68	**188 762**	**18,91**	**0,0**	**7 474**	**20**	**422**	**-440**
0,06	978 420	13,93	0,0	3 800	3	14	-15
0,04	748 578	13,54	0,0	2 021	2	6	-7
0,13	229 842	15,07	0,0	1 778	5	7	-9
0,18	4 444	16,50	0,0	33	7	0	0
0,29	185 838	15,55	0,0	2 588	9	13	-21
0,55	88 315	15,67	0,0	1 642	15	10	-36
1,54	79 711	16,36	0,0	3 943	30	33	-111
1,24	55 395	16,28	0,0	2 389	26	19	-64
2,21	24 316	16,54	0,0	1 555	38	15	-46
4,69	43 107	16,45	0,0	4 068	57	55	-156
3,53	23 542	16,31	0,0	1 916	49	23	-69
6,11	19 565	16,62	0,0	2 152	67	33	-87
19,66	19 236	16,85	0,0	3 090	104	99	-144
13,71	5 542	16,80	0,0	849	95	21	-35
22,19	13 658	16,88	0,0	2 239	107	78	-109
34,69	36	14,10	0,0	3	90	0	0
100,00	14 778	43,53	0,0	813	44	751	-466
1,55	**1 413 849**	**14,80**	**0,0**	**19 977**	**10**	**974**	**-948**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : Revolving					
	0 à < 0,15	3 626	9 644	11	4 641
	dont [0 à < 0,10]	2 926	8 602	11	3 831
	dont [0,10 à < 0,15]	700	1 042	11	810
	0,15 à < 0,25	660	1 014	11	768
	0,25 à < 0,50	1 583	1 768	11	1 773
	0,50 à < 0,75	335	279	11	365
	0,75 à < 2,50	1 621	1 154	11	1 749
	dont [0,75 à < 1,75]	903	709	11	981
	dont [1,75 à < 2,50]	718	445	11	769
	2,50 à < 10,00	801	332	11	839
	dont [2,50 à < 5,00]	440	213	11	464
	dont [5,00 à < 10,00]	361	120	12	375
	10,00 à < 100,00	270	51	12	276
	dont [10,00 à < 20,00]	119	26	12	122
	dont [20,00 à < 30,00]	150	25	11	153
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0	11	1
	100,00 (défaut)	217	1	11	217
	Sous-total	**9 112**	**14 243**	**11**	**10 627**
Dont : Autre - clientèle de détail					
	0 à < 0,15	21 847	4 072	67	24 572
	dont [0 à < 0,10]	15 098	2 818	73	17 167
	dont [0,10 à < 0,15]	6 749	1 254	52	7 405
	0,15 à < 0,25	3 203	728	53	3 587
	0,25 à < 0,50	10 770	3 002	43	12 065
	0,50 à < 0,75	2 464	324	48	2 620
	0,75 à < 2,50	8 911	2 684	43	10 072
	dont [0,75 à < 1,75]	7 536	1 707	42	8 246
	dont [1,75 à < 2,50]	1 376	978	46	1 825
	2,50 à < 10,00	7 383	1 483	41	7 995
	dont [2,50 à < 5,00]	5 023	1 051	39	5 430
	dont [5,00 à < 10,00]	2 360	431	48	2 565
	10,00 à < 100,00	2 036	265	46	2 159
	dont [10,00 à < 20,00]	984	144	43	1 046
	dont [20,00 à < 30,00]	446	47	66	477
	dont [30,00 à < 100,00]	606	74	39	635
	100,00 (défaut)	2 661	132	72	2 756
	Sous-total	**59 276**	**12 690**	**52**	**65 825**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	825 057	32,60	0,0	74	2	1	-1
0,06	722 731	32,60	0,0	52	1	1	-1
0,13	102 326	32,60	0,0	22	3	0	0
0,17	136 962	32,60	0,0	26	3	0	0
0,35	270 000	32,60	0,0	108	6	2	-2
0,55	43 263	32,60	0,0	32	9	1	-1
1,45	301 065	32,60	0,0	318	18	8	-8
1,07	158 588	32,60	0,0	143	15	3	-3
1,93	142 477	32,60	0,0	175	23	5	-5
4,70	145 331	32,60	0,0	349	42	13	-12
3,43	76 649	32,60	0,0	158	34	5	-5
6,27	68 682	32,60	0,0	191	51	8	-7
18,83	51 188	32,60	0,0	254	92	17	-12
15,63	21 703	32,60	0,0	104	85	6	-4
21,30	29 293	32,60	0,0	149	97	11	-7
35,12	192	32,60	0,0	1	111	0	0
100,00	34 627	56,53	0,0	142	65	112	-132
3,26	**1 807 493**	**33,09**	**0,0**	**1 302**	**12**	**154**	**-167**
0,08	2 725 922	22,31	0,0	1 091	4	4	-3
0,05	2 219 001	22,54	0,0	600	3	2	-1
0,13	506 921	21,79	0,0	490	7	2	-2
0,18	299 457	21,14	0,0	275	8	1	-1
0,37	815 566	29,55	0,0	1 987	16	13	-19
0,53	99 105	20,68	0,0	402	15	3	-5
1,37	758 774	28,90	0,0	3 017	30	39	-63
1,20	459 924	30,07	0,0	2 447	30	30	-50
2,13	298 850	23,58	0,0	569	31	9	-13
4,89	462 885	32,65	0,0	3 411	43	127	-189
3,78	248 823	33,26	0,0	2 280	42	68	-105
7,22	214 062	31,35	0,0	1 131	44	58	-85
20,97	172 559	30,27	0,0	1 311	61	138	-139
14,16	66 040	30,69	0,0	558	53	46	-55
23,14	86 123	24,85	0,0	288	60	27	-25
30,54	20 396	33,62	0,0	465	73	65	-60
100,00	133 747	62,83	0,0	1 028	37	1 656	-1 616
5,80	**5 468 015**	**27,73**	**0,0**	**12 521**	**19**	**1 982**	**-2 036**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : PME					
	0 à < 0,15	2 087	482	33	2 245
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	2 087	482	33	2 245
	0,15 à < 0,25	2 106	321	36	2 223
	0,25 à < 0,50	6 444	1 975	30	7 031
	0,50 à < 0,75	1 217	187	33	1 278
	0,75 à < 2,50	6 494	1 336	32	6 923
	dont [0,75 à < 1,75]	5 733	1 173	32	6 108
	dont [1,75 à < 2,50]	760	162	34	816
	2,50 à < 10,00	6 113	1 238	34	6 535
	dont [2,50 à < 5,00]	4 260	888	33	4 551
	dont [5,00 à < 10,00]	1 852	350	38	1 984
	10,00 à < 100,00	1 580	217	39	1 663
	dont [10,00 à < 20,00]	800	122	38	846
	dont [20,00 à < 30,00]	176	21	39	184
	dont [30,00 à < 100,00]	604	74	39	633
	100,00 (défaut)	1 979	94	81	2 055
	Sous-total	**28 019**	**5 849**	**33**	**29 953**
Dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	19 760	3 590	72	22 327
	dont [0 à < 0,10]	15 098	2 818	73	17 167
	dont [0,10 à < 0,15]	4 662	773	64	5 160
	0,15 à < 0,25	1 097	407	66	1 365
	0,25 à < 0,50	4 326	1 026	69	5 034
	0,50 à < 0,75	1 247	137	69	1 342
	0,75 à < 2,50	2 418	1 349	54	3 148
	dont [0,75 à < 1,75]	1 802	533	63	2 139
	dont [1,75 à < 2,50]	616	815	48	1 010
	2,50 à < 10,00	1 270	245	78	1 460
	dont [2,50 à < 5,00]	762	164	71	879
	dont [5,00 à < 10,00]	507	81	92	581
	10,00 à < 100,00	457	48	80	496
	dont [10,00 à < 20,00]	185	21	71	200
	dont [20,00 à < 30,00]	270	27	88	294
	dont [30,00 à < 100,00]	2	0	36	2
	100,00 (défaut)	682	38	50	701
	Sous-total	**31 257**	**6 840**	**67**	**35 873**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	85 040	22,70	0,0	126	6	1	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,13	85 040	22,70	0,0	126	6	1	-1
0,18	19 175	17,13	0,0	122	5	1	-1
0,40	135 452	33,50	0,0	1 239	18	9	-15
0,50	13 282	19,40	0,0	152	12	1	-2
1,35	126 242	30,47	0,0	2 002	29	28	-48
1,23	108 866	31,78	0,0	1 813	30	24	-42
2,24	17 376	20,66	0,0	189	23	4	-6
4,93	127 754	33,98	0,0	2 760	42	108	-170
3,82	81 222	34,55	0,0	1 904	42	60	-96
7,46	46 532	32,66	0,0	856	43	48	-75
21,55	55 076	31,32	0,0	984	59	113	-119
14,02	24 287	31,40	0,0	433	51	38	-48
25,26	10 602	22,95	0,0	87	47	11	-12
30,53	20 187	33,63	0,0	463	73	65	-60
100,00	53 254	61,90	0,0	799	39	1 214	-1 199
9,58	**615 275**	**32,11**	**0,0**	**8 183**	**27**	**1 476**	**-1 555**
0,07	2 640 882	22,27	0,0	965	4	3	-2
0,05	2 219 001	22,54	0,0	600	3	2	-1
0,13	421 881	21,39	0,0	365	7	1	-1
0,17	280 282	27,67	0,0	153	11	1	-1
0,32	680 114	24,04	0,0	748	15	4	-4
0,55	85 823	21,90	0,0	249	19	2	-3
1,42	632 532	25,44	0,0	1 015	32	11	-15
1,12	351 058	25,20	0,0	635	30	6	-8
2,05	281 474	25,94	0,0	380	38	5	-7
4,69	335 131	26,70	0,0	651	45	18	-19
3,58	167 601	26,59	0,0	377	43	8	-9
6,38	167 530	26,86	0,0	274	47	10	-10
19,01	117 483	26,73	0,0	327	66	25	-20
14,76	41 753	27,71	0,0	124	62	8	-7
21,81	75 521	26,04	0,0	201	68	17	-13
34,31	209	29,99	0,0	2	88	0	0
100,00	80 493	65,54	0,0	229	33	442	-416
2,65	**4 852 740**	**24,08**	**0,0**	**4 338**	**12**	**506**	**-481**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL		**374 878**	**42 887**	**34**	**389 319**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0,0**	**0**	**0**	**0**	**0**
3,27	**8 915 292**	**19,66**	**0,3**	**76 344**	**20**	**5 171**	**-5 201**

Les administrations centrales et banques centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode *slotting criteria* et les actions en méthode de pondération simple.

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**
ETABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	4 930	1 304	0	5 236
	0,25 à < 0,50	13 971	2 708	0	14 586
	0,50 à < 0,75	5 294	345	39	5 457
	0,75 à < 2,50	24 938	5 235	41	26 067
	dont [0,75 à < 1,75]	18 148	3 718	40	18 889
	dont [1,75 à < 2,50]	6 789	1 518	43	7 178
	2,50 à < 10,00	12 201	2 351	45	12 574
	dont [2,50 à < 5,00]	8 928	1 827	46	9 253
	dont [5,00 à < 10,00]	3 273	524	44	3 321
	10,00 à < 100,00	1 670	255	36	1 551
	dont [10,00 à < 20,00]	758	92	42	718
	dont [20,00 à < 30,00]	842	152	43	759
	dont [30,00 à < 100,00]	70	11	32	75
	100,00 (défaut)	2 331	238	78	1 968
	Sous-total	**65 335**	**12 435**	**42**	**67 439**
Dont : Financements spécialisés					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,24	2 146	26,62	2,5	1 424	27	3	1
0,38	8 347	23,32	2,5	4 329	30	13	6
0,67	3 029	19,38	2,5	1 705	31	7	4
1,40	14 826	23,87	2,5	13 195	51	86	66
1,17	10 585	24,42	2,5	9 267	49	54	36
2,01	4 241	22,41	2,5	3 928	55	32	29
4,36	6 374	24,88	2,5	9 558	76	133	142
3,47	4 496	25,80	2,5	6 830	74	83	97
6,85	1 878	22,32	2,5	2 728	82	51	46
19,97	1 252	23,59	2,5	1 768	114	72	103
12,06	560	24,55	2,5	756	105	21	35
25,70	632	23,13	2,5	929	123	45	65
37,81	60	18,93	2,6	83	111	5	3
100,00	2 055	67,08	2,5	843	43	1 275	1 115
4,89	**38 029**	**25,04**	**2,5**	**32 822**	**49**	**1 590**	**1 439**
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : PME					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	2 397	503	0	2 483
	0,25 à < 0,50	8 734	1 056	0	8 937
	0,50 à < 0,75	4 296	287	43	4 435
	0,75 à < 2,50	13 716	1 575	45	13 887
	dont [0,75 à < 1,75]	10 499	1 147	43	10 598
	dont [1,75 à < 2,50]	3 217	428	47	3 289
	2,50 à < 10,00	5 421	623	52	5 428
	dont [2,50 à < 5,00]	4 315	502	52	4 344
	dont [5,00 à < 10,00]	1 106	121	54	1 084
	10,00 à < 100,00	790	72	43	730
	dont [10,00 à < 20,00]	413	40	44	393
	dont [20,00 à < 30,00]	377	32	0	337
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	39	0
	100,00 (défaut)	1 214	91	88	1 065
	Sous-total	**36 569**	**4 207**	**46**	**36 966**
CLIENTELE DE DETAIL					
	0 à < 0,15	183 905	18 138	26	188 573
	dont [0 à < 0,10]	126 054	14 528	25	129 630
	dont [0,10 à < 0,15]	57 851	3 610	32	58 943
	0,15 à < 0,25	4 807	1 827	25	5 244
	0,25 à < 0,50	45 362	4 807	30	46 220
	0,50 à < 0,75	20 012	2 002	31	19 578
	0,75 à < 2,50	31 818	5 057	33	32 510
	dont [0,75 à < 1,75]	23 861	2 969	32	23 883
	dont [1,75 à < 2,50]	7 957	2 089	33	8 627
	2,50 à < 10,00	18 165	1 862	34	17 935
	dont [2,50 à < 5,00]	8 800	908	34	8 800
	dont [5,00 à < 10,00]	9 364	954	35	9 135
	10,00 à < 100,00	5 981	313	40	5 751
	dont [10,00 à < 20,00]	2 267	154	38	2 185
	dont [20,00 à < 30,00]	2 951	95	44	2 977
	dont [30,00 à < 100,00]	763	64	40	589
	100,00 (défaut)	5 513	151	66	4 986
	Sous-total	**315 565**	**34 157**	**29**	**320 798**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,24	1 411	26,67	2,5	565	23	2	1
0,36	5 844	23,07	2,5	2 255	25	8	3
0,67	2 543	18,60	2,5	1 259	28	6	4
1,42	9 207	25,11	2,5	6 498	47	49	38
1,22	7 129	25,28	2,5	4 782	45	32	22
2,09	2 078	24,54	2,5	1 717	52	16	16
4,06	3 666	25,79	2,5	3 529	65	56	58
3,34	2 785	26,30	2,5	2 760	64	38	37
6,92	881	23,71	2,5	769	71	18	21
18,66	779	23,56	2,5	692	95	32	33
12,08	389	23,96	2,5	346	88	11	13
26,35	390	23,10	2,5	346	103	21	20
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	1 359	63,92	2,5	480	45	653	482
4,56	**24 809**	**25,13**	**2,5**	**15 279**	**41**	**804**	**618**
0,07	4 552 587	15,52	0	5 558	3	21	17
0,05	3 643 688	15,16	0	2 722	2	9	6
0,13	908 899	16,31	0	2 836	5	12	11
0,18	432 735	21,24	0	343	7	2	1
0,32	1 229 074	18,51	0	4 658	10	27	34
0,54	304 526	21,86	0	3 251	17	23	52
1,48	1 154 779	21,67	0	9 137	28	104	207
1,24	681 206	22,73	0	6 349	27	69	139
2,14	473 573	18,75	0	2 788	32	34	68
5,07	653 330	24,68	0	9 394	52	227	408
3,55	316 862	23,57	0	4 052	46	72	129
6,54	336 468	25,74	0	5 342	58	154	280
21,02	241 450	22,06	0	4 990	87	274	362
14,50	89 931	23,51	0	1 675	77	77	115
23,04	133 096	18,66	0	2 808	94	127	163
35,02	18 423	33,86	0	507	86	70	85
100,00	174 955	55,72	0	1 945	39	2 633	2 218
2,49	**8 743 436**	**18,31**	**0**	**39 276**	**12**	**3 311**	**3 300**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier					
	0 à < 0,15	156 973	3 943	36	158 382
	dont [0 à < 0,10]	107 110	2 812	36	108 125
	dont [0,10 à < 0,15]	49 863	1 131	35	50 257
	0,15 à < 0,25	893	45	32	907
	0,25 à < 0,50	35 643	796	35	35 919
	0,50 à < 0,75	11 995	231	35	12 075
	0,75 à < 2,50	20 442	729	34	20 688
	dont [0,75 à < 1,75]	14 485	422	33	14 624
	dont [1,75 à < 2,50]	5 957	307	35	6 064
	2,50 à < 10,00	9 994	238	33	10 073
	dont [2,50 à < 5,00]	5 221	128	34	5 264
	dont [5,00 à < 10,00]	4 773	110	32	4 809
	10,00 à < 100,00	3 649	49	35	3 666
	dont [10,00 à < 20,00]	1 212	23	36	1 220
	dont [20,00 à < 30,00]	2 363	24	35	2 371
	dont [30,00 à < 100,00]	73	2	27	74
	100,00 (défaut)	2 279	24	35	2 289
	Sous-total	**241 870**	**6 055**	**35**	**243 999**
Dont : PME					
	0 à < 0,15	12 819	303	32	12 917
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	12 819	303	32	12 917
	0,15 à < 0,25	411	16	26	415
	0,25 à < 0,50	7 876	203	32	7 940
	0,50 à < 0,75	1 293	37	28	1 303
	0,75 à < 2,50	7 779	265	31	7 860
	dont [0,75 à < 1,75]	6 053	210	31	6 118
	dont [1,75 à < 2,50]	1 725	55	31	1 742
	2,50 à < 10,00	3 259	126	31	3 297
	dont [2,50 à < 5,00]	1 539	59	31	1 557
	dont [5,00 à < 10,00]	1 720	67	30	1 740
	10,00 à < 100,00	963	16	34	968
	dont [10,00 à < 20,00]	457	9	36	460
	dont [20,00 à < 30,00]	436	4	33	437
	dont [30,00 à < 100,00]	70	2	26	71
	100,00 (défaut)	612	4	31	613
	Sous-total	**35 011**	**970**	**31**	**35 314**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	1 046 623	14,01	0	4 347	3	16	14
0,04	747 470	13,43	0	2 051	2	7	5
0,13	299 153	15,24	0	2 296	5	10	9
0,18	7 748	15,94	0	53	6	0	0
0,31	219 301	15,81	0	3 281	9	18	25
0,55	91 186	16,75	0	1 790	15	11	31
1,49	113 939	17,27	0	5 717	28	53	133
1,21	78 879	17,72	0	3 631	25	32	79
2,17	35 060	16,19	0	2 086	34	21	54
4,99	57 203	18,42	0	5 987	59	94	233
3,62	30 031	17,97	0	2 627	50	34	85
6,49	27 172	18,91	0	3 360	70	59	149
20,29	23 487	17,20	0	3 600	98	129	205
13,84	7 304	17,74	0	1 105	91	30	59
23,15	15 807	16,50	0	2 382	100	91	135
35,05	376	31,09	0	113	153	8	11
100,00	18 430	45,86	0	903	39	981	619
1,70	**1 577 917**	**15,22**	**0**	**25 677**	**11**	**1 302**	**1 260**
0,13	70 274	16,09	0	506	4	3	2
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,13	70 274	16,09	0	506	4	3	2
0,18	3 269	15,64	0	20	5	0	0
0,40	37 296	17,19	0	768	10	5	7
0,53	6 486	27,44	0	247	19	2	3
1,39	37 480	19,27	0	1 970	25	21	44
1,16	28 778	19,91	0	1 452	24	15	29
2,18	8 702	17,00	0	518	30	6	15
5,66	15 531	23,07	0	2 182	66	42	96
3,85	7 402	22,44	0	828	53	13	26
7,28	8 129	23,64	0	1 354	78	29	70
21,75	5 433	19,39	0	874	90	41	78
14,19	2 493	20,02	0	403	88	13	30
27,55	2 601	16,74	0	361	83	20	36
35,05	339	31,69	0	110	155	8	11
100,00	4 262	46,00	0	200	33	267	169
3,33	**180 031**	**18,72**	**0**	**6 768**	**19**	**382**	**400**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	144 154	3 641	36	145 465
	dont [0 à < 0,10]	107 110	2 812	36	108 125
	dont [0,10 à < 0,15]	37 044	828	36	37 340
	0,15 à < 0,25	482	29	36	493
	0,25 à < 0,50	27 767	592	36	27 978
	0,50 à < 0,75	10 702	194	36	10 772
	0,75 à < 2,50	12 664	464	35	12 828
	dont [0,75 à < 1,75]	8 432	212	35	8 506
	dont [1,75 à < 2,50]	4 232	252	36	4 322
	2,50 à < 10,00	6 736	112	36	6 776
	dont [2,50 à < 5,00]	3 682	69	36	3 707
	dont [5,00 à < 10,00]	3 054	43	36	3 069
	10,00 à < 100,00	2 686	33	36	2 698
	dont [10,00 à < 20,00]	755	14	35	760
	dont [20,00 à < 30,00]	1 927	20	36	1 935
	dont [30,00 à < 100,00]	3	0	36	3
	100,00 (défaut)	1 667	20	36	1 676
	Sous-total	**206 859**	**5 085**	**36**	**208 685**
Dont : Revolving					
	0 à < 0,15	3 670	9 584	5	4 114
	dont [0 à < 0,10]	2 984	8 562	5	3 380
	dont [0,10 à < 0,15]	686	1 022	5	734
	0,15 à < 0,25	645	993	5	693
	0,25 à < 0,50	1 515	1 705	5	1 598
	0,50 à < 0,75	314	262	5	327
	0,75 à < 2,50	1 517	1 140	5	1 576
	dont [0,75 à < 1,75]	840	688	5	876
	dont [1,75 à < 2,50]	676	452	5	701
	2,50 à < 10,00	782	340	6	801
	dont [2,50 à < 5,00]	427	215	5	439
	dont [5,00 à < 10,00]	355	125	6	362
	10,00 à < 100,00	257	51	6	260
	dont [10,00 à < 20,00]	113	26	6	114
	dont [20,00 à < 30,00]	143	25	6	144
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0	5	1
	100,00 (défaut)	180	1	5	180
	Sous-total	**8 881**	**14 075**	**5**	**9 550**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	976 349	13,82	0	3 841	3	14	12
0,04	747 470	13,43	0	2 051	2	7	5
0,13	228 879	14,94	0	1 790	5	7	7
0,18	4 479	16,20	0	33	7	0	0
0,29	182 005	15,42	0	2 514	9	12	18
0,55	84 700	15,46	0	1 542	14	9	27
1,55	76 459	16,05	0	3 747	29	32	89
1,24	50 101	16,15	0	2 178	26	17	50
2,17	26 358	15,86	0	1 569	36	15	39
4,67	41 672	16,15	0	3 805	56	51	137
3,53	22 629	16,09	0	1 799	49	21	58
6,05	19 043	16,22	0	2 006	65	30	79
19,77	18 054	16,42	0	2 726	101	88	127
13,63	4 811	16,36	0	702	92	17	29
22,15	13 206	16,44	0	2 021	104	71	98
35,13	37	16,94	0	3	108	0	0
100,00	14 168	45,80	0	703	42	714	450
1,42	**1 397 886**	**14,63**	**0**	**18 909**	**9**	**920**	**860**
0,07	840 513	32,60	0	66	2	1	1
0,06	736 585	32,60	0	46	1	1	0
0,13	103 928	32,60	0	20	3	0	0
0,17	135 067	32,60	0	23	3	0	0
0,35	265 605	32,61	0	97	6	2	2
0,55	42 451	32,60	0	28	9	1	1
1,46	295 156	32,60	0	287	18	7	6
1,07	153 099	32,60	0	128	15	3	2
1,94	142 057	32,60	0	159	23	4	3
4,72	148 219	32,61	0	334	42	12	9
3,43	77 586	32,61	0	149	34	5	4
6,28	70 633	32,60	0	185	51	7	5
18,90	51 033	32,61	0	240	92	16	9
15,71	21 241	32,60	0	98	85	6	3
21,30	29 504	32,60	0	141	97	10	6
36,72	288	34,09	0	1	111	0	0
99,99	30 038	57,12	0	117	65	94	116
3,16	**1 808 082**	**33,07**	**0**	**1 193**	**12**	**134**	**142**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : Autre - clientèle de détail					
	0 à < 0,15	23 262	4 611	63	26 077
	dont [0 à < 0,10]	15 961	3 154	70	18 126
	dont [0,10 à < 0,15]	7 302	1 457	49	7 952
	0,15 à < 0,25	3 269	788	51	3 644
	0,25 à < 0,50	8 203	2 306	46	8 703
	0,50 à < 0,75	7 703	1 509	35	7 176
	0,75 à < 2,50	9 859	3 188	42	10 246
	dont [0,75 à < 1,75]	8 536	1 859	42	8 383
	dont [1,75 à < 2,50]	1 323	1 329	43	1 862
	2,50 à < 10,00	7 388	1 285	42	7 061
	dont [2,50 à < 5,00]	3 153	566	45	3 097
	dont [5,00 à < 10,00]	4 236	719	40	3 965
	10,00 à < 100,00	2 076	213	50	1 825
	dont [10,00 à < 20,00]	942	105	47	851
	dont [20,00 à < 30,00]	445	47	70	461
	dont [30,00 à < 100,00]	689	61	40	514
	100,00 (défaut)	3 054	126	72	2 516
	Sous-total	**64 814**	**14 027**	**50**	**67 249**
Dont : PME					
	0 à < 0,15	2 358	559	31	2 466
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	2 358	559	31	2 466
	0,15 à < 0,25	2 257	397	35	2 370
	0,25 à < 0,50	3 963	1 223	28	3 744
	0,50 à < 0,75	6 353	1 310	31	5 696
	0,75 à < 2,50	7 481	1 423	32	6 976
	dont [0,75 à < 1,75]	6 760	1 250	32	6 229
	dont [1,75 à < 2,50]	720	172	32	748
	2,50 à < 10,00	6 103	1 004	33	5 562
	dont [2,50 à < 5,00]	2 408	406	33	2 232
	dont [5,00 à < 10,00]	3 695	598	33	3 330
	10,00 à < 100,00	1 619	163	40	1 329
	dont [10,00 à < 20,00]	757	81	41	650
	dont [20,00 à < 30,00]	174	21	40	167
	dont [30,00 à < 100,00]	688	61	40	513
	100,00 (défaut)	2 383	87	83	1 830
	Sous-total	**32 517**	**6 166**	**32**	**29 973**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	2 665 451	22,05	0	1 146	4	4	2
0,05	2 159 633	22,24	0	625	3	2	1
0,13	505 818	21,61	0	521	7	2	1
0,18	289 920	20,40	0	266	7	1	1
0,33	744 168	27,08	0	1 280	15	8	8
0,53	170 889	29,96	0	1 433	20	12	21
1,46	745 684	28,88	0	3 133	31	43	68
1,31	449 228	30,43	0	2 590	31	34	57
2,12	296 456	21,89	0	542	29	9	11
5,22	447 908	32,70	0	3 073	44	121	166
3,43	209 245	31,81	0	1 276	41	33	40
6,62	238 663	33,40	0	1 797	45	87	126
22,80	166 930	30,31	0	1 151	63	129	148
15,28	61 386	30,57	0	472	56	41	52
23,05	87 785	25,42	0	285	62	27	22
35,02	17 759	34,27	0	393	76	62	74
100,00	126 487	64,60	0	925	37	1 557	1 484
5,27	**5 357 437**	**27,43**	**0**	**12 406**	**18**	**1 875**	**1 898**
0,13	87 390	22,62	0	137	6	1	1
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,13	87 390	22,62	0	137	6	1	1
0,18	20 512	17,18	0	130	5	1	0
0,34	81 021	31,66	0	557	15	4	4
0,53	88 354	31,92	0	1 152	20	10	18
1,46	126 289	31,11	0	2 131	31	32	56
1,37	109 540	32,31	0	1 953	31	28	51
2,23	16 749	21,13	0	177	24	4	5
5,36	105 572	34,39	0	2 411	43	102	149
3,39	40 159	33,96	0	909	41	25	33
6,68	65 413	34,67	0	1 502	45	77	116
24,19	47 632	31,70	0	825	62	104	130
15,39	19 783	31,57	0	349	54	32	46
25,13	10 291	24,25	0	83	50	10	10
35,02	17 558	34,28	0	392	76	62	74
100,00	48 785	63,50	0	699	38	1 111	1 057
8,68	**605 555**	**32,14**	**0**	**8 042**	**27**	**1 364**	**1 414**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	20 904	4 052	67	23 611
	dont [0 à < 0,10]	15 961	3 154	69	18 126
	dont [0,10 à < 0,15]	4 944	898	60	5 485
	0,15 à < 0,25	1 012	392	67	1 274
	0,25 à < 0,50	4 240	1 083	66	4 960
	0,50 à < 0,75	1 350	200	65	1 480
	0,75 à < 2,50	2 378	1 766	51	3 270
	dont [0,75 à < 1,75]	1 775	608	62	2 155
	dont [1,75 à < 2,50]	603	1 157	44	1 115
	2,50 à < 10,00	1 286	281	76	1 499
	dont [2,50 à < 5,00]	745	160	75	865
	dont [5,00 à < 10,00]	541	121	77	634
	10,00 à < 100,00	457	50	81	496
	dont [10,00 à < 20,00]	185	25	66	201
	dont [20,00 à < 30,00]	271	25	95	294
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0	47	1
	100,00 (défaut)	670	39	48	686
	Sous-total	**32 297**	**7 862**	**63**	**37 275**
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL		**380 900**	**46 593**	**32**	**388 236**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	2 578 061	21,99	0	1 008	4	3	2
0,05	2 159 633	22,24	0	625	3	2	1
0,13	418 428	21,15	0	384	7	1	1
0,17	269 408	26,39	0	136	11	1	0
0,32	663 147	23,62	0	722	15	4	3
0,55	82 535	22,43	0	281	19	2	3
1,44	619 395	24,12	0	1 002	31	11	13
1,13	339 688	25,01	0	637	30	6	6
2,04	279 707	22,41	0	365	33	5	6
4,70	342 336	26,47	0	662	44	19	17
3,54	169 086	26,28	0	366	42	8	7
6,30	173 250	26,72	0	295	47	11	10
19,07	119 298	26,59	0	326	66	25	19
14,90	41 603	27,35	0	123	61	8	6
21,86	77 494	26,08	0	202	69	17	13
35,56	201	28,84	0	1	84	0	0
100,01	77 702	67,52	0	225	33	446	427
2,52	**4 751 882**	**23,64**	**0**	**4 363**	**12**	**511**	**484**
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0,00	**8 781 465**	**0,00**	**3**	**72 098**	**19**	**4 901**	**4 739**

TABLEAU 36 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) IRBF

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ETABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	24 785	2 019	26	25 389
	dont [0 à < 0,10]	16 388	1 879	26	16 957
	dont [0,10 à < 0,15]	8 397	141	30	8 433
	0,15 à < 0,25	524	129	44	581
	0,25 à < 0,50	104	355	61	320
	0,50 à < 0,75	0	0	20	0
	0,75 à < 2,50	402	43	38	419
	dont [0,75 à < 1,75]	402	43	38	419
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	16	8	24	18
	dont [2,50 à < 5,00]	16	8	24	18
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	21	63	54	55
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	21	63	54	55
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**25 853**	**2 618**	**36**	**26 783**
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	5 118	11 762	58	11 914
	dont [0 à < 0,10]	2 091	3 612	61	4 216
	dont [0,10 à < 0,15]	3 026	8 150	57	7 698
	0,15 à < 0,25	5 823	11 126	59	12 376
	0,25 à < 0,50	8 381	11 669	59	15 225
	0,50 à < 0,75	7 554	7 878	55	11 863
	0,75 à < 2,50	3 820	2 364	64	5 333
	dont [0,75 à < 1,75]	3 820	2 364	64	5 333
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	2 898	1 786	55	3 874
	dont [2,50 à < 5,00]	2 898	1 786	55	3 874
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	922	354	68	1 163
	dont [10,00 à < 20,00]	922	354	68	1 163
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	880	281	98	1 154
	Sous-total	**35 397**	**47 220**	**58**	**62 903**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,05	201	37,62	2,0	5 204	20	5	-2
0,02	131	33,94	2,0	1 471	9	1	-2
0,10	70	45,02	2,0	3 734	44	4	0
0,22	40	44,76	2,0	394	68	1	0
0,42	30	45,28	2,0	300	94	1	0
0,73	1	45,00	2,0	0	117	0	0
0,98	37	45,85	2,0	553	132	2	0
0,98	37	45,85	2,0	553	132	2	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
2,68	12	45,00	2,0	31	169	0	0
2,68	12	45,00	2,0	31	169	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
20,67	38	33,80	2,0	122	223	4	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
20,67	38	33,80	2,0	122	223	4	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	3	45,00	2,0	0	0	0	0
0,12	**362**	**37,99**	**2,0**	**6 605**	**25**	**12**	**-4**
-		-					
0,09	201	45,00	2,0	3 651	31	8	-73
0,06	76	45,00	2,0	977	23	4	-70
0,11	125	45,00	2,0	2 674	35	4	-3
0,20	192	45,03	2,0	6 021	49	11	-8
0,33	344	45,01	2,0	9 359	61	22	-30
0,73	323	45,00	2,0	10 645	90	39	-28
1,40	263	45,00	2,0	6 047	113	33	-25
1,40	263	45,00	2,0	6 047	113	33	-25
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
3,91	268	45,00	2,0	5 925	153	68	-57
3,91	268	45,00	2,0	5 925	153	68	-57
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
10,13	71	45,08	2,0	2 485	214	53	-78
10,13	70	45,08	2,0	2 485	214	53	-78
20,67	1	45,00	2,0	0	265	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	59	45,00	2,0	0	0	540	-522
2,66	**1 721**	**45,01**	**2,0**	**44 133**	**70**	**774**	**-822**

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL		**61 250**	**49 838**	**57**	**89 686**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
-		-					
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0,00**	**0,0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0,74	**2 083**	**12,05**	**1,3**	**50 738**	**57**	**786**	**-826**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ETABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	26 252	2 173	25	25 469
	dont [0 à < 0,10]	17 662	2 070	25	16 882
	dont [0,10 à < 0,15]	8 590	103	29	8 588
	0,15 à < 0,25	748	236	66	825
	0,25 à < 0,50	444	275	56	304
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	398	26	46	410
	dont [0,75 à < 1,75]	398	26	46	410
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	9	25	50	21
	dont [2,50 à < 5,00]	9	25	50	21
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	50	0
	10,00 à < 100,00	119	161	28	164
	dont [10,00 à < 20,00]	16	0	0	16
	dont [20,00 à < 30,00]	102	161	28	148
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	2	0	0	1
	Sous-total	**27 971**	**2 895**	**32**	**27 194**
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	5 293	11 967	60	12 657
	dont [0 à < 0,10]	1 708	4 420	62	4 535
	dont [0,10 à < 0,15]	3 585	7 547	59	8 122
	0,15 à < 0,25	6 178	10 707	20	12 481
	0,25 à < 0,50	7 817	12 182	58	14 564
	0,50 à < 0,75	7 558	7 348	0	11 108
	0,75 à < 2,50	2 874	1 454	56	3 594
	dont [0,75 à < 1,75]	2 874	1 454	56	3 594
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	3 322	1 409	55	3 995
	dont [2,50 à < 5,00]	3 322	1 409	55	3 995
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	911	633	67	1 239
	dont [10,00 à < 20,00]	911	633	67	1 239
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	1 032	97	92	1 022
	Sous-total	**34 985**	**45 797**	**59**	**60 660**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,05	215	38	3	5 208	20	5	2
0,02	155	35	3	1 415	8	1	2
0,10	60	45	3	3 792	44	4	0
0,22	49	45	2	564	68	1	0
0,42	33	45	3	285	94	1	0
0,00	1	0	0	0	117	0	0
0,98	43	45	3	530	129	2	0
0,98	43	45	3	530	129	2	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
2,68	21	45	3	36	169	0	0
2,68	21	45	3	36	169	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
19,62	45	45	3	484	295	14	2
10,14	1	45	0	41	250	1	0
20,67	44	45	3	443	300	14	2
0,00	0	0	0	0	0	0	0
100,89	3	45	2	0	0	1	1
0,20	**410**	**39**	**3**	**7 107**	**26**	**24**	**6**
0,09	220	45	3	3 831	30	5	3
0,05	83	45	3	1 028	23	1	1
0,11	137	45	3	2 802	35	4	3
0,20	197	44	3	5 875	47	11	4
0,33	367	45	3	9 153	63	22	111
0,73	258	45	3	10 051	90	36	18
1,40	227	43	3	3 961	110	22	7
1,40	227	43	3	3 961	110	22	7
0,00	0	0	0	0	0	0	0
3,91	233	45	3	6 108	153	70	29
3,91	233	45	3	6 108	153	70	29
0,00	0	0	0	0	0	0	0
10,13	71	45	3	2 648	214	68	92
10,13	71	45	3	2 648	214	56	92
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	3	0	0	12	0
100,00	50	45	3	0	0	546	529
2,51	**1 623**	**44**	**3**	**41 626**	**69**	**780**	**794**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL		**62 956**	**48 691**	**57**	**87 855**

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
0,00	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
1,79	**2 033**	**43**	**3**	**48 733**	**96**	**804**	**835**

5.8.5.3 Backtesting

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont :

- l'étude de la stabilité ;
- les performances ;
- les diverses analyses complémentaires.

Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par des suivis intermédiaires, réalisé sur base semestrielle. Il consiste principalement à s'assurer que le taux de défaut par classe de risque se situe dans l'intervalle de confiance autour de la PD.

Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

5.8.5.4 Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du dispositif réglementaire bâlois du groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, la fonction de validation de modèles intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part.

À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du groupe Crédit Mutuel.

Celui-ci effectue des contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif bâlois ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

5.8.5.5 Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode slotting criteria.

TABLEAU 37 : APPROCHE NI – PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DES APPROCHES STANDARD ET IRB (EU CR6-A)

31/12/2024	Encours performants				
(en millions d'euros)	Au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Total des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (en %)
Administrations centrales et banques centrales	0	176 133	100	0	0
dont Administrations régionales ou locales	*0*	*6 183*	*100*	*0*	*0*
dont Entités du secteur public	*0*	*53 492*	*100*	*0*	*0*
Établissements (banques)	28 918	31 728	6	91	3
Entreprises	147 818	180 472	5	82	13
dont Entreprises – Financements spécialisés hors slotting criteria	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
dont Entreprises – Financements spécialisés en slotting criteria	*14 104*	*14 104*	*0*	*100*	*0*
Clientèle de détail	324 415	392 930	7	83	11
dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – PME	*36 674*	*41 133*	*9*	*89*	*2*
dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – non-PME	*208 303*	*219 716*	*3*	*95*	*3*
dont Clientèle de détail – Revolving	*10 627*	*11 039*	*1*	*96*	*3*
dont Clientèle de détail – PME	*32 932*	*39 759*	*8*	*83*	*9*
dont Clientèle de détail – Autres non – PME	*35 880*	*81 298*	*17*	*44*	*39*
Actions	15 452	17 722	12	87	1
Autres actifs	7 362	10 236	16	72	12
TOTAL	**523 966**	**809 221**	**27**	**65**	**8**

31/12/2023	Encours performants				
(en millions d'euros)	Au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en pproche NI	Total des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (en %)
Administrations centrales et banques centrales	0	175 872	100	0	0
dont Administrations régionales ou locales	*0*	*6 057*	*100*	*0*	*0*
dont Entités du secteur public	*0*	*48 622*	*100*	*0*	*0*
Établissements (banques)	28 894	31 251	4	92	3
Entreprises	145 281	176 301	7	82	10
dont Entreprises – Financements spécialisés hors slotting criteria	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
dont Entreprises – Financements spécialisés en slotting criteria	*12 871*	*12 871*	*0*	*100*	*0*
Clientèle de détail	325 323	390 173	7	83	10
dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – PME	*35 314*	*39 381*	*9*	*90*	*2*
dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – non-PME	*208 685*	*219 966*	*3*	*95*	*2*
dont Clientèle de détail – Revolving	*9 550*	*9 916*	*1*	*96*	*3*
dont Clientèle de détail – PME	*34 491*	*41 228*	*8*	*84*	*9*
dont Clientèle de détail – Autres non – PME	*37 283*	*79 681*	*16*	*47*	*38*
Actions	15 681	17 984	12	87	1
Autres actifs	7 513	10 321	13	73	14
TOTAL	**522 692**	**801 901**	**27**	**65**	**7**

TABLEAU 38 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)

(en millions d'euros)	RWA	EFP
1 – RWA Décembre 2023	**130 997**	**10 480**
2 – Montant des actifs	2 637	211
3 – Qualité des actifs	4 338	347
4 – Mise à jour des modèles	0	0
5 – Méthodologie et politique	0	0
6 – Acquisitions et cessions	0	0
7 – Mouvements de devises	0	0
8 – Autres	91	7
9 – RWA Décembre 2024	**138 064**	**11 045**

TABLEAU 39 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIES D'EXPOSITIONS (EU CR9)

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel.

TABLEAU 40 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS – (UNIQUEMENT POUR L'ESTIMATION DE PD) (EU CR9.1)

Catégorie d'expositions *(en millions d'euros)* 31/12/2024	Fourchette de PD	Notation externe équivalente	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente	dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année	Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
Banques	0,00 à <0,15	1 à 2	296	1	0,08	0,06	0,19
	0,15 à < 0,50	3	148	-	0,10	0,32	0,00
	0,50 à < 10	4	107	-	0,36	1,82	0,39
	10,00 à < 100,00	5 à 6	91	-	2,43	20,67	0,99
	100,00 (Default)		-	-	100,00	100,00	100,00
Grands comptes	0,00 à <0,15	1 à 2	795	1	0,39	0,07	0,11
	0,15 à < 1,50	3	6 096	25	0,54	0,66	0,38
	1,50 à < 10	4	1 384	10	1,21	3,91	0,97
	10,00 à < 100,00	5 à 6	406	12	8,79	10,13	4,16
	100,00 (Default)		-	-	100,00	100,00	100,00

Catégorie d'expositions *(en millions d'euros)* 31/12/2023	Fourchette de PD	Notation externe équivalente	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente	dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année	Taux de défaut moyen observé (en %)	PD moyenne (en %)	Taux de défaut annuel historique moyen (en %)
Banques	0,00 à <0,15	1 à 2	309	1	0,06	0,06	0,12
	0,15 à < 0,50	3	155	-	0,11	0,32	0,00
	0,50 à < 10	4	108	1	0,46	1,83	0,36
	10,00 à < 100,00	5 à 6	102	-	2,65	20,67	1,26
	100,00 (Default)		-	-	100,00	100,00	100,00
Grands comptes	0,00 à <0,15	1 à 2	569	1	0,40	0,07	0,07
	0,15 à < 1,50	3	5 628	26	0,56	0,67	0,35
	1,50 à < 10	4	1 674	7	1,25	3,91	1,00
	10,00 à < 100,00	5 à 6	285	8	9,27	10,13	4,16
	100,00 (Default)		-	-	100,00	100,00	100,00

TABLEAU 41 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – PROJETS (EU CR10.1)

Catégories réglementaires *(en millions d'euros)* 31/12/2024	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	109	109	50 %	174	91	0
	2,5 ans ou plus	2 988	550	70 %	3 373	2 460	13
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	117	44	70 %	146	107	1
	2,5 ans ou plus	1 517	482	90 %	1 851	1 735	15
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	53	25	115 %	70	84	2
	2,5 ans ou plus	395	89	115 %	444	532	12
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	15	4	250 %	17	43	1
	2,5 ans ou plus	134	11	250 %	141	368	11
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	13	0	0 %	13	0	7
	2,5 ans ou plus	15	0	0 %	15	0	8
	MOINS DE 2,5 ANS	**308**	**182**	**- %**	**421**	**325**	**10**
TOTAL	**2,5 ANS OU PLUS**	**5 048**	**1 132**	**- %**	**5 824**	**5 095**	**60**

Catégories réglementaires *(en millions d'euros)* 31/12/2023	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	193	34	50 %	209	109	0
	2,5 ans ou plus	2 459	614	70 %	2 898	2 117	12
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	114	70	70 %	153	111	1
	2,5 ans ou plus	1 091	490	90 %	1 443	1 353	12
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	71	30	115 %	88	105	2
	2,5 ans ou plus	593	140	115 %	694	831	19
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	14	0	250 %	14	37	1
	2,5 ans ou plus	10	14	250 %	20	52	2
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	4	0	0 %	4	0	2
	2,5 ans ou plus	6	0	0 %	5	0	2
	MOINS DE 2,5 ANS	**397**	**134**	**- %**	**467**	**362**	**6**
TOTAL	**2,5 ans ou plus**	**4 158**	**1 256**	**- %**	**5 060**	**4 353**	**46**

TABLEAU 42 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – BIENS IMMOBILIERS (EU CR10.2)

Catégories réglementaires *(en millions d'euros)* 31/12/2024	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	608	44	50 %	639	333	0
	2,5 ans ou plus	1 630	66	70 %	1 646	1 200	7
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	289	28	70 %	270	197	1
	2,5 ans ou plus	524	39	90 %	545	511	4
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	3	0	115 %	3	3	0
	2,5 ans ou plus	50	0	115 %	50	60	1
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	4	0	250 %	4	10	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	38	0	0 %	38	0	19
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
	MOINS DE 2,5 ANS	**937**	**71**	**- %**	**949**	**533**	**20**
TOTAL	**2,5 ANS OU PLUS**	**2 208**	**105**	**- %**	**2 245**	**1 782**	**13**

Catégories réglementaires *(en millions d'euros)* 31/12/2023	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	349	56	50 %	379	197	0
	2,5 ans ou plus	1 670	100	70 %	1 734	1 265	7
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	327	8	70 %	333	243	1
	2,5 ans ou plus	574	113	90 %	607	569	5
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	67	0	115 %	67	80	2
	2,5 ans ou plus	6	0	115 %	6	7	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	5	0	250 %	5	12	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
	MOINS DE 2,5 ANS	**744**	**64**	**- %**	**779**	**520**	**3**
TOTAL	**2,5 ANS OU PLUS**	**2 255**	**213**	**- %**	**2 351**	**1 853**	**12**

TABLEAU 43 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – ACTIFS (EU CR10.3)

Catégories réglementaires *(en millions d'euros)* 31/12/2024	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	696	73	50 %	737	384	0
	2,5 ans ou plus	3 710	486	70 %	3 840	2 801	15
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	1	0	70 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	189	0	90 %	167	157	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	34	0	115 %	34	40	1
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	3	0	250 %	3	7	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	11	0	0 %	11	0	6
	2,5 ans ou plus	53	0	0 %	53	0	26
TOTAL	**MOINS DE 2,5 ANS**	**708**	**73**	**- %**	**749**	**384**	**6**
	2,5 ANS OU PLUS	**3 988**	**486**	**- %**	**4 096**	**3 005**	**44**

Catégories réglementaires *(en millions d'euros)* 31/12/2023	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	359	3	50 %	356	186	0
	2,5 ans ou plus	3 306	258	70 %	3 350	2 440	13
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	11	9	70 %	18	13	0
	2,5 ans ou plus	224	33	90 %	232	218	2
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	2	0	115 %	2	2	0
	2,5 ans ou plus	203	0	115 %	183	220	5
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250 %	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	73	0	0 %	73	0	37
TOTAL	**MOINS DE 2,5 ANS**	**371**	**12**	**- %**	**376**	**201**	**0**
	2,5 ANS OU PLUS	**3 806**	**291**	**- %**	**3 838**	**2 878**	**57**

TABLEAU 44 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉS : MATIÈRES PREMIÈRES (EUR CR10.4)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les matières premières.

TABLEAU 45 : FINANCEMENT SPÉCIALISÉ : ACTIONS (EUR CR10.5)

Catégories *(en millions d'euros)* 31/12/2024	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	2 836	0	190 %	2 836	5 388	23
Expositions sur actions cotées	242	0	290 %	242	703	2
Autres expositions sur actions [1]	10 444	0	370 %	10 444	38 644	251
TOTAL	**13 522**	**0**	**-**	**13 522**	**44 734**	**275**

(1) Dont 8 708 millions d'euros d'expositions relatives au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, traitées selon le compromis danois.

Catégories *(en millions d'euros)* 31/12/2023	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur de capital-investissement	2 994	0	190 %	2 994	5 688	24
Expositions sur actions cotées	255	0	290 %	255	740	2
Autres expositions sur actions [1]	10 657	0	370 %	10 657	39 430	256
TOTAL	**13 905**	**0**	**-**	**13 905**	**45 857**	**282**

(1) Dont 8 930 millions d'euros d'expositions relatives au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, traitées selon le compromis danois.

5.9 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

Objectifs et politiques de gestion des risques en matière de RCC

S'agissant du risque de contrepartie des activités de marché, l'objectif de sa gestion est celui d'estimer la perte économique que subirait le groupe en cas de défaillance instantanée d'une contrepartie avant prise en compte du taux de recouvrement.

La méthode utilisée pour l'affectation des limites opérationnelles en matière de capital interne pour les expositions au risque de crédit de la contrepartie

Les limites de risque de crédit et de contrepartie de la salle de marchés sont essentiellement des notes internes des contreparties et du type d'exposition à ces dernières (marché monétaire, investissement en titres de propriété ou de dette, produits dérivés et pensions livrées).

Politiques relatives aux garanties et autres techniques d'atténuation du risque et aux évaluations du risque de contrepartie

Conformément à ce qui est indiqué dans l'état EU CCR1, le risque de contrepartie des opérations de la salle de marchés sont calculées (i) via la méthode utilisant les prix du marché, accompagné d'un add-on, pour les expositions via les produits dérivés et (ii) via la méthode générale fondé sur les sûretés financières s'agissant des expositions via opérations de pension livrée. Les flux d'appel de marge (collatéralisation) atténuent les risques de ces expositions. Des couvertures via des CDS peuvent également être utilisées pour la gestion du risque de crédit sur certaines contreparties Grands Comptes. Enfin, s'agissant de l'atténuation du risque de contrepartie, les mesures appliquées sont :

(i) la signature de contrats de compensation avec certaines contreparties pour certains produits (cf. close out netting en cas de défaillance de la contrepartie) ;

(ii) la compensation de transactions sur certains dérivés de gré à gré auprès d'une contrepartie centrale.

Les politiques appliquées en matière d'expositions au risque de corrélation

Le risque de corrélation défavorable, Wrong Way Risk, fait l'objet d'une surveillance dans ses deux composantes, le risque spécifique et le risque général. Une procédure de contrôle du risque spécifique de corrélation a été mise en place afin de détecter les opérations susceptibles d'être exposées. Le risque général de corrélation fait l'objet d'un calcul combinant un scénario de dégradation des probabilités de défaut (historiques et marché) et un scénario de déformation des facteurs de risque principaux auxquels le portefeuille est sensible.

TABLEAU 46 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE (EU CCR1)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	78	40	-	1,4	165	165	165	54
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0	-	1,4	0	0	0	0
SA-CCR (pour les dérivés)	1 211	1 909	-	1,4	4 423	4 369	4 356	2 373
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	0	0	0	0	0
Dont opérations de financement sur titres	-	-	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
Dont dérivés et opérations à règlement différé	-	-	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	24 486	24 486	14 516	81
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**29 074**	**29 020**	**19 037**	**2 508**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	28	53	-	1,4	114	114	114,0	31
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0	-	1,4	0	0	0,0	0
SA-CCR (pour les dérivés)	1 097	2 172	-	1,4	4 731	4 577	4 568,0	2 215
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	1,0	0	0	0	0
Dont opérations de financement sur titres	-	-	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
Dont dérivés et opérations à règlement différé	-	-	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	*0*	-	*0*	*0*	*0*	*0*
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	22 717	22 717	13 528	94
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**27 563**	**27 408**	**18 211**	**2 340**

TABLEAU 47 : EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA (EU CCR2)

(en millions d'euros)	31/12/2024 Montant de l'exposition	31/12/2024 RWA	31/12/2023 Montant de l'exposition	31/12/2023 RWA
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	**0**	**0**	**0**	**0**
A. Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	-	0	-	0
B. Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)	-	0	-	0
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	**1 871**	**415**	**1 704**	**426**
Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	0	0	0	0
TOTAL SOUMIS AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA)	**1 871**	**415**	**1 704**	**426**

TABLEAU 48 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE (EU CCR3)

Catégories d'expositions Au 31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Pondération											
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total
Administrations centrales ou banques centrales	17	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	18
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	6	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	7
Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	916	0	0	155	44	0	0	0	0	0	1 115
Entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	175	0	0	175
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	13
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**23**	**916**	**0**	**0**	**156**	**44**	**0**	**13**	**176**	**0**	**0**	**1 329**

Catégories d'expositions Au 31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Pondération											
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	11	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	12
Banques multilatérales de développement	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	897	0	0	155	11	0	0	0	0	0	1 062
Entreprises	0	0	0	0	0	1	0	0	136	0	0	137
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	15
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
TOTAL	**15**	**897**	**0**	**0**	**155**	**11**	**0**	**15**	**139**	**0**	**0**	**1 231**

TABLEAU 49 : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) – MÉTHODE IRBA

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	2	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	2	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	35	0,0	0	0,0	0,0	18	0
	0,25 à < 0,50	65	0,0	0	0,0	0,0	47	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	142	0,2	0	0,0	2,0	140	99
	dont [0,75 à < 1,75]	97	0,3	0	0,0	2,0	85	87
	dont [1,75 à < 2,50]	45	0,0	0	0,0	0,0	56	0
	2,50 à < 10,00	98	0,0	0	0,0	0,0	150	0
	dont [2,50 à < 5,00]	78	0,0	0	0,0	0,0	113	0
	dont [5,00 à < 10,00]	20	0,0	0	0,0	0,0	37	0
	10,00 à < 100,00	9	0,0	0	0,0	0,0	22	0
	dont [10,00 à < 20,00]	6	0,0	0	0,0	0,0	14	0
	dont [20,00 à < 30,00]	3	0,0	0	0,0	0,0	8	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	13	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**365**	**0,1**	**0**	**0,0**	**0,0**	**376**	**0**
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

CLIENTELE DE DETAIL								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	1	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**2**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	18
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	33
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	28
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	35
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	42
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	40
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	43
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**13**
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : Autre – clientèle de détail								
	0 à < 0,15	0	0,0	41	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	41	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	1	0,0	14	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	8	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	11	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	4	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	7	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	4	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	2	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	2	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**2**	**0,0**	**78**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	41	0,0	2,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	41	0,0	2,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	1	0,0	14	0,0	2,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,0	8	0,0	2,0	0	18
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	11	0,0	2,0	0	33
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	4	0,0	2,0	0	28
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	7	0,0	2,0	0	35
	2,50 à < 10,00	0	0,0	4	0,0	2,0	0	42
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	2	0,0	2,0	0	40
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	2	0,0	2,0	0	43
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**2**	**0,0**	**78**	**0,0**	**2,0**	**0**	**13**
ACTIONS								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
TOTAL		**367**	**0,1**	**2 012**	**0,0**	**2,0**	**376**	**103**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	66	0,2	373	43,3	2,5	33	50
	0,25 à < 0,50	60	0,4	485	45,0	2,5	43	72
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	140	1,4	611	35,4	2,5	119	85
	dont [0,75 à < 1,75]	91	1,2	404	38,7	2,5	80	88
	dont [1,75 à < 2,50]	49	1,9	207	29,0	2,5	39	80
	2,50 à < 10,00	91	4,2	453	43,9	2,5	134	147
	dont [2,50 à < 5,00]	74	3,6	347	43,7	2,5	102	139
	dont [5,00 à < 10,00]	17	6,7	106	45,0	2,5	31	181
	10,00 à < 100,00	15	17,8	72	45,0	2,5	36	235
	dont [10,00 à < 20,00]	8	12,0	45	45,0	2,5	18	225
	dont [20,00 à < 30,00]	7	26,6	26	45,0	2,5	18	270
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0,0	1	45,0	2,5	0	0
	100,00 (défaut)	8	100,0	49	45,0	2,5	0	0
	Sous-total	**380**	**4,4**	**2 043**	**40,9**	**2,5**	**364**	**96**
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

CLIENTELE DE DETAIL								
	0 à < 0,15	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	2	0,2	16	45,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,4	14	45,0	0,0	0	17
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	1,3	10	45,0	0,0	0	30
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,0	6	45,0	0,0	0	27
	dont [1,75 à < 2,50]	0	1,9	4	45,0	0,0	0	34
	2,50 à < 10,00	0	6,6	4	45,0	0,0	0	41
	dont [2,50 à < 5,00]	0	3,6	1	45,0	0,0	0	38
	dont [5,00 à < 10,00]	0	7,0	3	45,0	0,0	0	41
	10,00 à < 100,00	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [10,00 à < 20,00]	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**5**	**0,6**	**111**	**45,0**	**0,0**	**0**	**10**
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**

Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : Autre – clientèle de détail								
	0 à < 0,15	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	2	0,2	16	45,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,4	14	45,0	0,0	0	17
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	1,3	10	45,0	0,0	0	30
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,0	6	45,0	0,0	0	27
	dont [1,75 à < 2,50]	0	1,9	4	45,0	0,0	0	34
	2,50 à < 10,00	0	6,6	4	45,0	0,0	0	41
	dont [2,50 à < 5,00]	0	3,6	1	45,0	0,0	0	38
	dont [5,00 à < 10,00]	0	7,0	3	45,0	0,0	0	41
	10,00 à < 100,00	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [10,00 à < 20,00]	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**5**	**0,6**	**111**	**45,0**	**0,0**	**0**	**10**

Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	2	0,2	16	45,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,4	14	45,0	0,0	0	17
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	1,3	10	45,0	0,0	0	30
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,0	6	45,0	0,0	0	27
	dont [1,75 à < 2,50]	0	1,9	4	45,0	0,0	0	34
	2,50 à < 10,00	0	6,6	4	45,0	0,0	0	41
	dont [2,50 à < 5,00]	0	3,6	1	45,0	0,0	0	38
	dont [5,00 à < 10,00]	0	7,0	3	45,0	0,0	0	41
	10,00 à < 100,00	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [10,00 à < 20,00]	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**5**	**0,6**	**111**	**45,0**	**0,0**	**0**	**10**
ACTIONS								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**	**0,0**	**0**	**0**
TOTAL		**385**	**4,4**	**2 154**	**41,0**	**2,5**	**365**	**95**

TABLEAU 49 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) – MÉTHODE IRBF

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	8 872	0,1	142	12,3	1,0	389	4
	dont [0 à < 0,10]	7 255	0,1	112	11,3	1,0	252	3
	dont [0,10 à < 0,15]	1 617	0,1	30	16,8	1,0	137	9
	0,15 à < 0,25	908	0,2	17	18,6	1,0	161	18
	0,25 à < 0,50	622	0,4	12	9,7	1,0	66	11
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	703	1,0	2	1,5	0,0	3	0
	dont [0,75 à < 1,75]	703	1,0	2	1,5	0,0	3	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**11 105**	**0,2**	**173**	**12,0**	**1,0**	**619**	**6**
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	5 798	0,0	95	12,6	1,0	311	5
	dont [0 à < 0,10]	5 451	0,0	49	10,5	1,0	190	3
	dont [0,10 à < 0,15]	347	0,1	46	45,0	2,0	120	35
	0,15 à < 0,25	475	0,2	61	45,0	2,0	231	49
	0,25 à < 0,50	315	0,3	98	45,0	2,0	199	63
	0,50 à < 0,75	331	0,7	99	45,0	2,0	299	90
	0,75 à < 2,50	32	1,4	43	45,0	2,0	37	114
	dont [0,75 à < 1,75]	32	1,4	43	45,0	2,0	37	114
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	44	3,9	50	45,0	2,0	67	153
	dont [2,50 à < 5,00]	44	3,9	50	45,0	2,0	67	153
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	3	10,1	19	45,0	2,0	6	214
	dont [10,00 à < 20,00]	3	10,1	19	45,0	2,0	6	214
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	2	100,0	4	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	**7 000**	**0,2**	**469**	**18,2**	**1,0**	**1 149**	**16**
TOTAL		**18 105**	**0,2**	**642**	**14,4**	**2,1**	**1 768**	**10**

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	8 154	0,1	144	15,1	1,7	416	5
	dont [0 à < 0,10]	6 769	0,1	114	14,1	1,7	299	4
	dont [0,10 à < 0,15]	1 385	0,1	30	19,7	1,7	117	8
	0,15 à < 0,25	891	0,2	19	9,8	2,0	101	11
	0,25 à < 0,50	604	0,4	13	7,1	1,6	52	9
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	381	1,0	2	1,1	0,5	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	381	1,0	2	1,1	0,5	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	**10 030**	**0,1**	**178**	**13,6**	**1,7**	**569**	**6**
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	5 315	0,0	81	14,5	2,4	284	5
	dont [0 à < 0,10]	4 690	0,0	36	10,4	2,3	67	1
	dont [0,10 à < 0,15]	625	0,1	45	45,0	2,5	216	35
	0,15 à < 0,25	313	0,2	55	45,0	2,5	152	48
	0,25 à < 0,50	510	0,3	99	45,0	2,5	322	63
	0,50 à < 0,75	131	0,7	80	45,0	2,5	119	90
	0,75 à < 2,50	22	1,4	37	45,0	2,5	26	114
	dont [0,75 à < 1,75]	22	1,4	37	45,0	2,5	26	114
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	108	3,9	57	45,0	2,5	166	153
	dont [2,50 à < 5,00]	108	3,9	57	45,0	2,5	166	153
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	11	10,1	20	45,0	2,5	24	214
	dont [10,00 à < 20,00]	11	10,1	20	45,0	2,5	24	214
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	9	100,0	4	45,0	2,5	0	0
	Sous-total	**6 421**	**0,3**	**433**	**19,7**	**2,5**	**1 091**	**17**
TOTAL		**16 451**	**20,0**	**611**	**16,0**	**2,2**	**1 661**	**10**

TABLEAU 50 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues		Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels						
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	8 102	4 432	0	7 244	4 300	0
Contrats dérivés sur défaut indiciels	2 657	1 948	0	1 840	1 456	0
Contrats d'échange sur rendement total	0	0	0	0	0	0
Options de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	**10 759**	**6 380**	**0**	**9 085**	**5 756**	**0**
Justes valeurs	**0**	**0**		**0**	**0**	**0**
Juste valeur positive (actif)	26	157	0	8	116	0
Juste valeur négative (passif)	-216	-12	0	-158	-6	0

TABLEAU 51 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE (EU CCR7)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'utilise pas les modèles internes (méthode IMM) pour le traitement des dérivés et pensions.

TABLEAU 52 : EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (EU CCR8)

(en millions d'euros)	2024		2023	
	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)	**0**	**44**	**0**	**34**
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont	947	34	928	24
A. Dérivés de gré à gré	798	31	603	18
B. Dérivés négociés en bourse	24	0	20	0
C. Opérations de financement sur titres	125	3	305	6
D. Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	3 070	0	2 790	0
Marge initiale non ségrégée	17	3	10	2
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	53	7	50	7
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)	**0**	**0**	**0**	**0**
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont	0	0	0	0
A. Dérivés de gré à gré	0	0	0	0
B. Dérivés négociés en bourse	0	0	0	0
C. Opérations de financement sur titres	0	0	0	0
D. Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	0	0	0	0
Marge initiale non ségrégée	0	0	0	0
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0

5.10 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe.

L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

5.10.1 Compensation et collatérisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatérisation (CSA). La gestion opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plate-forme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

5.10.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe. Sur ce périmètre, le groupe n'a donc pas recours aux techniques de réduction du risque dans son calcul des exigences de fonds propres.

Pour les contrats relevant des portefeuilles "Souverains", "Établissements" et, pour partie, du portefeuille "Corporate " les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande. L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés. La vérification du respect des conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation doit être conduite et formalisée au moment de l'instruction de la garantie.

5.10.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie (par exemple, la valorisation des biens financés en financement locatif tient compte de l'obsolescence économique du bien). Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale.

Afin d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des conditions portant sur les contrats de garanties et sur les garants, l'identification des garanties dans le système d'information, le respect des normes et règles en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel en matière d'éligibilité ; les groupes régionaux bénéficient d'outils communs et de procédures opérationnelles dédiées listant les typologies de garanties retenues comme pouvant être éligibles, présentant les mécanismes informatiques développés dans les applicatifs de gestion des garanties pour définir l'éligibilité, et détaillant les questions auxquelles le gestionnaire doit répondre pour se positionner sur l'éligibilité de la garantie au moment de son instruction. Ces procédures sont régulièrement mises à jour par la CNCM et soumises à la validation des instances de la gouvernance Bâle III. Le contrôle permanent est impliqué en second niveau dans la vérification de l'éligibilité et de sa justification.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.

5.10.4 Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou CNP.

TABLEAU 53 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (EU CR3)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur	dont expositions garanties par des sûretés [1]	dont expositions garanties par des garanties financières	dont expositions garanties par des dérivés de crédit
1 - Prêts et avances	365 436	321 139	283 658	37 481	0
1 - Titres de créance	52 089	0	0	0	
3 - TOTAL	**417 524**	**321 139**	**283 658**	**37 481**	**0**
4 - Dont expositions non performantes	3 297	5 952	3 929	2 022	0
5 - Dont en défaut	3 297	5 952	-	-	-

(1) Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP.
Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif. Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière, hors PGE, ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur	dont expositions garanties par des sûretés [1]	dont expositions garanties par des garanties financières	dont expositions garanties par des dérivés de crédit
1 - Prêts et avances	365 002	322 555	280 480	42 075	0
1 - Titres de créance	42 354	0	0	0	0
3 - TOTAL	**407 355**	**322 555**	**280 480**	**42 075**	**0**
4 - Dont expositions non performantes	3 073	5 076	3 172	1 904	0
5 - Dont en défaut	3 073	5 076	0	0	0

(1) Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP.
Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

TABLEAU 54 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (EU CR4)

Catégories d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
Au 31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 - Administrations centrales et banques centrales	112 624	707	119 815	64	2 223	2%
2 - Administrations régionales ou locales	6 040	415	6 227	138	460	7%
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	53 359	332	53 991	379	1	0%
4 -Banques multilatérales de développement	885	0	885	0	0	0%
5 -Organisations internationales	2 649	0	2 649	0	0	0%
6 - Établissement (banques)	2 614	336	2 698	101	597	21%
7 -Entreprises	25 668	22 770	24 381	4 086	25 758	90%
8 - Clientèle de détail	49 184	14 843	48 821	1 239	36 389	73%
9 -Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	15 535	222	15 533	102	6 819	44%
10 -Expositions en défaut	4 038	210	3 942	122	4 535	112%
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	2 369	133	2 340	65	3 607	150%
12 - Obligations sécurisées (Covered bond)	96	0	96	0	10	10%
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0%
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	415	0	415	0	764	184%
15 - Expositions sur actions	678	0	678	0	679	100%
16 - Autres actifs	2 873	0	2 873	0	2 737	95%
17 - TOTAL	**279 028**	**39 968**	**285 345**	**6 295**	**84 580**	**29%**

Le groupe Crédit Mutuel n'utilise par ailleurs pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

Catégories d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
Au 31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 - Administrations centrales et banques centrales	118 705	935	128 264	206	1 872	1%
2 - Administrations régionales ou locales	5 930	406	6 133	122	1 187	19%
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	48 481	366	49 213	400	0	0%
4 - Banques multilatérales de développement	616	0	616	0	0	0%
5 - Organisations internationales	1 427	0	1 427	0	0	0%
6 - Établissement (banques)	2 059	434	2 152	181	514	22%
7 - Entreprises	24 478	20 337	23 462	3 931	24 671	90%
8 - Clientèle de détail	46 257	14 712	45 975	1 280	34 304	73%
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 929	349	14 929	164	6 521	43%
10 - Expositions en défaut	3 653	116	3 542	56	4 036	112%
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	2 245	74	2 203	35	3 358	150%
12 - Obligations sécurisées (covered bond)	111	0	111	0	11	10%
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0%
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	429	0	429	0	714	166%
15 - Expositions sur actions	785	0	785	0	786	100%
16 - Autres actifs	2 809	0	2 809	0	2 688	96%
17 - TOTAL	**272 913**	**37 728**	**282 049**	**6 375**	**80 662**	**28%**

TABLEAU 55 : APPROCHE NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC SUR LES RWA (EU CR7)

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

TABLEAU 56 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)

Expositions IRBA Au 31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée [1]										Protection de crédit non financée			
			Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)							
	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)		Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0
2- Établissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0
3 - Entreprises	67 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,9	0	38 656	35 445
3.1 - dont entreprises - Financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0
3.2 - dont entreprises - PME	37 108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,4	0	19 433	16 222
3.3 - dont entreprises - Autres	30 782	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,6	0	19 223	19 223
4 - Clientèle de détail	321 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,9	0	45 843	41 274
4.1 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers PME	36 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	9 735	7 474
4.2 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME [2]	208 303	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	19 977	19 977
4.3 - dont clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	10 627	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	1 302	1 302
4.4 - dont clientèle de détail - Autres PME	29 953	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,9	0	10 491	8 183
4.5 - dont clientèle de détail - Autres non-PME	35 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	4 338	4 338
5 - TOTAL	**389 319**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1,3**	**0**	**84 500**	**76 720**

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

(2) La BCE autorise en effet le groupe à reclasser ces prêts dans la même catégorie d'expositions que les autres prêts au logement "de type Crédit Logement".

Expositions IRBA Au 31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
		Protection de crédit financée [1]									Protection de crédit non financée			
			Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)							
		Partie couverte par des sûretés financières (en %)		Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2- Établissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Entreprises	70 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	33 774	32 822
3.1 - dont entreprises - Financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2 - dont entreprises - PME	38 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	15 657	15 279
3.3 - dont entreprises - Autres	32 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	18 118	17 543
4 - Clientèle de détail	325 323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	40 995	39 276
4.1 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers PME	35 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 768	6 768
4.2 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME [2]	208 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 909	18 909
4.3 - dont clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	9 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 193	1 193
4.4 - dont clientèle de détail - Autres PME	34 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	9 759	8 042
4.5 - dont clientèle de détail - Autres non-PME	37 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 366	4 363
5 - TOTAL	**395 869**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**0**	**74 769**	**72 098**

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

(2) La BCE autorise en effet le groupe à reclasser ces prêts dans la même catégorie d'expositions que les autres prêts au logement "de type Crédit Logement".

Expositions IRBF Au 31/12/2024 *(en millions d'euros)*	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée			
			Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)								
		Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2- Établissements	26 783	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	7 224	6 605
3 - Entreprises	77 007	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	55 115	55 115
3.1 - dont entreprises - Financement spécialisé	14 104	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 982	10 982
3.2 - dont entreprises - PME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 - dont entreprises - Autres	62 903	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	44 133	44 133
4 - TOTAL	**103 790**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5**	**0**	**61 721**	**61 721**

Expositions IRBF Au 31/12/2023 *(en millions d'euros)*	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
		Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée			
			Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)								
		Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2- Établissements	28 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	7 765	7 107
3 - Entreprises	74 755	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	53 471	51 792
3.1 - dont entreprises - Financement spécialisé	12 871	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 166	10 166
3.2 - dont entreprises - PME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 - dont entreprises - Autres	61 884	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	43 305	41 626
4 - TOTAL	**103 650**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5**	**0**	**61 236**	**58 899**

TABLEAU 57 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (EU CCR5)

31/12/2024 (en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
Type de sûreté	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces – monnaie nationale	5	1 439	2 808	4 179	0	610	0	362
Espèces – autres monnaies	3	129	53	75	0	1	0	9
Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	6 017	0	5 759
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	5 860	0	6 181
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	215	0	619
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	2 162	0	2 783
Actions	0	0	0	0	0	1 018	0	107
Autres sûretés	0	0	0	0	0	4 589	218	7 072
TOTAL	**8**	**1 568**	**2 861**	**4 254**	**0**	**20 472**	**218**	**22 892**

Ségrégée : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

31/12/2023 (en millions d'euros)	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
Type de sûreté	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces – monnaie nationale	3	1 692	2 639	810	0	406	0	132
Espèces – autres monnaies	2	301	124	2 273	0	230	0	57
Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	6 407	33	6 838
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	2 774	0	2 018
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	326
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	1 611	0	2 111
Actions	0	0	0	0	0	888	0	137
Autres sûretés	0	0	0	0	0	4 620	0	6 286
TOTAL	**6**	**1 993**	**2 763**	**3 084**	**0**	**16 936**	**33**	**17 906**

5.11 TITRISATION (EU SECA)

5.11.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne.

L'activité est principalement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le canal utilisé est l'outil Satellite, mis en place en novembre 2019. Il souscrit aux parts senior de véhicules de titrisation et émet des billets de trésorerie.

Satellite est une société de titrisation créée sous la forme d'une société par actions simplifiée et sponsorisée par la banque Crédit Industriel et Commercial. Les programmes d'émission ABCP du conduit Satellite sont notés A-1 (sf) par S&P Global Ratings et P-1 (sf) par Moody's France SAS. Ces programmes d'émission ABCP du conduit Satellite permettront au Crédit Mutuel Alliance Fédérale de constituer une source alternative de financement court terme et notamment de refinancer les opérations de titrisations de la banque avec sa clientèle corporate.

Ce canal bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

En complément, en 2024 dans le cadre de la diversification de ses titres à l'actif pour la réserve de liquidité, la BFCM s'est doté d'une poche titrisation à court terme.

Enfin, au cours de l'exercice 2024, le Groupe a initié sa première émission de CLO pour 305 millions d'euros en nominal.

5.11.2 Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risque. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles et validées par la direction des engagements groupe. Les limites font l'objet d'une révision annuelle, au minimum. Le corps de règles encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (upgrades, downgrades ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un downgrade important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1er janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation pre sale des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1er janvier 2011.

Un dispositif de stress test est également déployé dans l'objectif de mesurer l'impact de différents scénarios sur les tranches détenues. Le dispositif est revu à minima une fois par an.

Les principaux paramètres auxquels les scénarios appliquent des variations sont les prépaiements, les défauts et les taux de récupération (recovery rates).

Des tests de résistance sont ainsi réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque centrale européenne en 2014, complétée par des Stress Test, en 2014 , 2016, 2018, 2021 et à nouveau en 2023, avec des résultats très satisfaisants.

5.11.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marché

Au cours de l'exercice 2024, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 1 344 millions d'euros (+15 %), et représentent 10,1 milliards d'euros d'encours comptables bilan et hors bilan au 31 décembre 2024. Les investissements de la filière des activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, intitulée CIC Marchés, représentent 70 % des encours de titrisations et ceux du conduit Satellite 29 %. Les statistiques se trouvant dans les tableaux de cette section n'incluent pas 7,1 milliards d'euros bilan et hors bilan en 2024 (4,7 milliards en 2023) de titrisations non tranchées sponsorisées par les agences américaines Ginnie-Mae *(Government National Mortgage Association)*, SBA *(Small Business Administration)*, Freddie Mac *(Federal Home Loan Mortgage Corporation)* et Fannie Mae *(Federal National Mortgage Association)*. Ces tranches sont pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par le gouvernement des États-Unis et de ce fait traitées comme des expositions souveraines et classées dans les expositions aux administrations centrales américaines. Les émissions de Ginnie-Mae et SBA sont pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par le gouvernement des États-Unis et

de ce fait traitées comme des expositions souveraines et classées dans les expositions aux administrations centrales américaines et les émissions de Freddie Mac et Fannie Mae sont classées dans les expositions Corporates. Ces encours ne sont donc plus comptabilisés sous la classe réglementaire bâloise "titrisations".

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La quasi-totalité des chiffres est *Investment grade* (99,8 % dont 24,7 % non noté en externe mais équivalent *Investment grade* concernant les encours de Satellite) dont l'essentiel classé AAA, l'ensemble de la titrisation fait l'objet d'une surveillance rapprochée. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, France, Allemagne, Italie, Espagne).

TABLEAU 58 : RÉPARTITION DES ENCOURS DE TITRISATION

Répartition des encours par portefeuille (en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille Bancaire	9 918	8 488
Portefeuille de Négociation	128	213
TOTAL DES ENCOURS [1]	**10 045**	**8 701**

(1) Ces encours n'intègrent pas les tranches sponsorisées par les agences américaines Ginnie Mae, SBA, Freddie Mac et Freddie Mae.

Répartition des encours Investment Grade/Non Investment Grade (en %)	31/12/2024	31/12/2023
Catégorie Investment Grade (dont AAA 78%)	75%	84%
Catégorie Non Investment Grade	–%	–%
Non noté en externe mais équivalent IG	25%	16%
TOTAL	**100%**	**100%**

Répartition géographique des encours	31/12/2024	31/12/2023
États-Unis	38%	37%
France	26%	29%
Pays-Bas	8%	7%
Allemagne	5%	3%
Royaume-Uni	4%	3%
Espagne	6%	7%
Italie	6%	5%
Australie	3%	3%
Irlande	1%	2%
Belgique	0%	0%
Luxembourg	0%	0%
Portugal	0%	0%
Autriche	1%	1%
Finlande	0%	1%
Grèce	0%	0%
Hong Kong	0%	0%
Suisse	0%	0%
Corée du Sud	0%	0%
Norvège	0%	0%
TOTAL	**100%**	**100%**

5.11.4 Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des CDS peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

5.11.5 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

5.11.6 Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1a de l'annexe aux états financiers.

5.11.7 Expositions par type de titrisation

Depuis le 1er janvier 2019, le risque de titrisation est encadré par le nouveau règlement (EU) 2017/2401 qui est venu amender le CRR (règlement (EU) 575/2013).

Ce texte a révisé, notamment, les approches existantes (notation interne, approche standard) et introduit une nouvelle approche basée sur les notations externes pour le calcul des exigences de fonds propres qui ont été renforcées.

Les expositions indiquées ci-dessous sont nettes de provisions et les expositions en méthode Notations Internes pondérées à 1 250 % sont déduites des fonds propres.

TABLEAU 59 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (EU SEC1)

31/12/2024	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques						
(en millions d'euros)	STS	Dont TRS	Non STS	Dont TRS	Synthé-tiques	Dont TRS	Sous-total
1 - Total des expositions	**0**	**0**	**14**	**14**	**0**	**0**	**14**
2 - Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	0	0	0
3 - Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	0	0	0
4 - Cartes de crédit	0	0	0	0	0	0	0
5 - Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
6 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0
7 - Clientèle de gros (total)	0	0	14	14	0	0	14
8 - Prêts aux entreprises	0	0	14	14	0	0	14
9 - Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 - Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
11 - Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0
12 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2024	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques				Classiques			
(en millions d'euros)	STS	Non STS	Synthé-tiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthé-tiques	Sous-total
1 - Total des expositions	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 013**	**5 891**	**0**	**9 903**
2 - Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	3 095	1 044	0	4 138
3 - Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	771	233	0	1 004
4 - Cartes de crédit	0	0	0	0	55	12	0	67
5 - Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	2 268	799	0	3 067
6 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
7 - Clientèle de gros (total)	0	0	0	0	918	4 847	0	5 765
8 - Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	3 822	0	3 822
9 - Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
10 - Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	918	1 025	0	1 943
11 - Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0
12 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2023	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques				Classiques			
(en millions d'euros)	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
1 - Total des expositions	**0**	**848**	**0**	**848**	**2 475**	**5 165**	**0**	**7 640**
2 - Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	2 019	853	0	2 872
3 - Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	683	557	0	1 240
4 - Cartes de crédit	0	0	0	0	72	0	0	72
5 - Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	1 265	296	0	1 561
6 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
7 - Clientèle de gros (total)	0	848	0	848	456	4 312	0	4 768
8 - Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	3 851	0	3 851
9 - Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
10 - Contrats de locations et créances à recevoir	0	848	0	848	456	461	0	917
11 - Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0
12 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur en 2023.

TABLEAU 60 : EXPOSITION DE TITRISATIONS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU SEC2)

31/12/2024	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques			
(en millions d'euros)	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
Total des expositions	**129**	**4**	**537**	**670**
Clientèle de détail (total)	129	4	0	133
Prêts hypothécaires résidentiels	107	4	0	111
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	22	0	0	22
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

31/12/2023	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques			
(en millions d'euros)	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
Total des expositions	**208**	**5**	**447**	**660**
Clientèle de détail (total)	208	4	0	212
Prêts hypothécaires résidentiels	112	4	0	116
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	96	0	0	96
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	1	0	1
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	1	0	1
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

TABLEAU 61 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

31/12/2024	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/ déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
(en millions d'euros)	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions
Total des expositions	**0**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**	**14**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Opérations classique	0	0	0	0	14	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	14	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	14	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur.

31/12/2023	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/ déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
(en millions d'euros)	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions
Total des expositions	**848**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**112**	**0**	**0**	**0**	**9**	**0**
Opérations classique	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Titrisation	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Dont STS	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0	0	0	2	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur.

TABLEAU 62 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INVESTISSEURS (EU SEC4)

31/12/2024	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
(en millions d'euros)	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions
Total des expositions	**9 453**	**123**	**100**	**228**	**0**	**0**	**7 438**	**2 465**	**0**	**0**	**1 524**	**303**	**0**	**0**	**122**	**24**	**0**
Titrisation classique	9 453	123	100	228	0	0	7 438	2 465	0	0	1 524	303	0	0	122	24	0
Titrisation	9 453	123	100	228	0	0	7 438	2 465	0	0	1 524	303	0	0	122	24	0
Sous- jacent de détail	4 057	76	1	4	0	0	3 556	582	0	0	462	62	0	0	37	5	0
Dont STS	3 062	31	1	1	0	0	2 585	510	0	0	286	51	0	0	23	4	0
Clientèle de gros	5 396	47	99	223	0	0	3 882	1 883	0	0	1 063	241	0	0	85	19	0
Dont STS	918	0	0	0	0	0	40	878	0	0	4	88	0	0	0	7	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2023	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/ déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
(en millions d'euros)	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions
Total des expositions	**7 154**	**144**	**81**	**261**	**0**	**0**	**7 116**	**524**	**0**	**0**	**1 487**	**79**	**0**	**0**	**119**	**6**	**0**
Titrisation classique	7 154	144	81	261	0	0	7 116	524	0	0	1 487	79	0	0	119	6	0
Titrisation	7 154	144	81	261	0	0	7 116	524	0	0	1 487	79	0	0	119	6	0
Sous- jacent de détail	2 792	65	12	3	0	0	2 872	0	0	0	403	0	0	0	32	0	0
Dont STS	2 008	7	5	0	0	0	2 019	0	0	0	227	0	0	0	18	0	0
Clientèle de gros	4 361	79	70	258	0	0	4 244	524	0	0	1 084	79	0	0	87	6	0
Dont STS	455	1	0	0	0	0	386	70	0	0	39	7	0	0	3	1	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 63 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT – EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (EU SEC5)

31/12/2024	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période	
(en millions d'euros)		Dont expositions en défaut		Dont expositions en défaut
Total des expositions	**305**	**0**	**0**	**0**
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	305	0	0	0
Prêts aux entreprises	305	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

31/12/2023	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours		Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période	
(en millions d'euros)		Dont expositions en défaut		Dont expositions en défaut
Total des expositions	**481**	**0**	**0**	**0**
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	481	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	481	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

5.12 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)

5.12.1 Organisation générale

Les activités de marché du groupe sont organisées autour de trois métiers : la trésorerie du groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), le commercial et l'investissement pour les activités taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est "saine et prudente".

Les activités sont exercées en France et dans les succursales de Londres (trésorerie groupe et investissement), New York (investissement et commercial) et Singapour (investissement et commercial). L'appétit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les activités de marché est très faible. La limite de consommation de fonds propres au titre des risques de marché représente environ 1,5 % des fonds propres globaux du groupe à fin 2024.

Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centrale et la liquidité. Elle centralise l'ensemble du refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et assure la gestion réglementaire des actifs de liquidité. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi aux États-Unis (format US144A) et en Asie (format Samouraï), et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion et au suivi du collatéral, une autre équipe dédiée à la Banque de règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments de dette (marché monétaire et obligataire) et des instruments à terme fermes de couverture de risque de taux et de change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en actif à la juste valeur par capitaux propres ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

CIC Market Solutions est, au sein du CIC Marchés, la direction en charge des activités commerciales. C'est une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en cinq activités.

L'équipe Solutions de marché secondaire (SMS) composée des Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux, de change, ou encore d'actions et de matières premières. Elle a pour objectif la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions.

L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions.

L'activité Vente Actions exercée à Paris, l'est aussi au travers de la filiale CIC Market Solutions Inc., broker-dealer régulé par la FINRA, détenu à 100 % par le CIC, dont le siège opérationnel est localisé chez CIC NY avec une clientèle d'investisseurs professionnels aux USA et au Canada.

Les Solutions Globales d'Exécution sont complétées par la Liquidité Obligataire, composée de Tenue de Marché Obligataire et de Facilitation Obligataire. De plus, au sein de SMS, l'activité Ressources Commerciales Spécifiques gère les opérations de couverture réalisées pour le compte de l'ALM, y compris la transformation d'émissions callable de Solutions de Placement en ressources vanille.

L'équipe Solutions de Placement (SP) utilise le programme d'émission du CIC pour commercialiser des produits de placement notamment les EMTN CIC et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres soumise à une limite.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche globale, des Solutions de Marché Primaire et Solutions Dépositaires.

Sur le périmètre CIC Market Solutions, il n'y a pas de risque de marché sur les matières premières y compris agricoles car les opérations sont en strict *back-to-back*.

Celles-ci sont réalisées sur demande clientèle, sur des produits de gré à gré. CIC Market Solutions ne peut pas influer sur le cours de matières premières.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier, également inclus dans CIC Marchés, est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

5.12.2 Le dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle s'appuie sur un cadre de référence et sur une structure organisationnelle dédiée.

Le cadre de référence intègre un système de limites unifié qui encadre les activités de marché, y compris celles exercées par les succursales du CIC. Ce cadre de référence est formalisé dans deux "corps de règles".

Un corps de règles CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles Trésorerie Groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Le groupe dispose d'une politique de négociation qui décrit les règles régissant l'affectation des opérations de marchés dans l'un des deux portefeuilles prudentiels, le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation.

La politique de négociation couvre aussi bien les métiers Investissement et Commercial (CIC Marchés) que les opérations menées par la Trésorerie Groupe. S'agissant du métier investissement, une annexe de la politique définit de façon granulaire – par spécialité d'investissement – l'horizon de détention des positions, le classement prudentiel et la justification du classement.

Le cadre de référence ainsi que l'application de la politique de négociation font l'objet de contrôles spécifiques dans le cadre du contrôle permanent de premier niveau.

La structure organisationnelle repose sur des acteurs ou des fonctions ainsi que sur une comitologie dédiée aux activités de marché.

Les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office).

Les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par le conseil d'administration du CIC et de la BFCM.

Le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du postmarché : (i) le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et des risques et s'assure du respect des limites, (ii) le postmarché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires, (iii) le juridique et fiscal marchés (JFM), en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau.

Un contrôle de second niveau organisé autour (i) du contrôle permanent métiers activités de marché (CPM) qui, rattaché à la direction du contrôle permanent (DCP), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités, (ii) de la direction des engagements groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties, (iii) de la direction juridique et fiscale groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CIC Marchés et (iv) de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires.

Un contrôle de troisième niveau organisé autour (i) du contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intervient avec une équipe spécialisée et assure a posteriori, par la réalisation d'audits, le contrôle et la conformité des activités de marché et (ii) l'inspection générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui intervient en complément des audits réalisés par le contrôle périodique métiers.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) et un comité des risques trésorerie groupe trimestriel (CRTG) sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de la trésorerie groupe, dans le cadre des limites attribuées par le conseil d'administration du CIC et de la BFCM.

Le CRM est présidé par le Directeur Général du CIC et de la BFCM, il regroupe le Directeur général adjoint de la BFCM, responsable du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de la Liquidité et de la trésorerie du groupe, les membres du Comité de Direction CIC Marchés, le responsable de la Direction des Risques Groupe et celui des Engagements, le responsable de la Conformité Groupe et celui de la Direction du Contrôle Permanent. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

Le CRTG est présidé par le directeur général du CIC et de la BFCM, en présence du directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la BFCM. Il regroupe le directeur général adjoint de la BFCM responsable du pôle finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la liquidité et de la trésorerie groupe, les responsables front office de la trésorerie groupe, le responsable de l'ALM Groupe, les responsables des équipes du postmarché et celui de la direction des risques groupe. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités du groupe et celles des actifs de liquidité.

Le comité des risques groupe (niveau exécutif) et le comité de suivi des risques groupe (comité spécialisé de l'organe délibérant), pilotés par la direction des risques groupe, analysent trimestriellement tous les risques auxquels le groupe est exposé, dont les risques de marché. Ils étudient les encours, les risques, les résultats, les consommations de fonds propres (réglementaires et internes), les évolutions réglementaires, les chantiers et les audits (internes et externes) en cours relatifs aux activités de marché.

TABLEAU 64 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)

	31/12/2024		31/12/2023	
(en millions d'euros)	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes				
1 – Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 095	88	868	69
2 – Risque sur actions (général et spécifique)	987	79	752	60
3 – Risque de change	717	57	505	40
4 – Risque sur produits de base	0	0	2	0
Options			0	0
5 – Approche simplifiée	0	0	0	0
6 – Méthode delta-plus	23	2	36	3
7 – Approche par scénario	3	0	3	0
8 – Titrisation (risque spécifique)	97	8	115	9
9 – TOTAL	**2 922**	**234**	**2 281**	**182**

5.12.3 La gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES) basée sur une mesure standard interne proche de la mesure réglementaire, déclinée par desk, et en VaR (ou VaR stressée) ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les indicateurs et limites les plus stratégiques sont intégrés au Risk Appetite Framework de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC, piloté par la direction des risques groupe.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risque de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (fonds propres, pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2024 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont globalement en légère hausse par rapport à 2023 afin de prendre en compte la poursuite du développement des activités d'investissement notamment à Londres et à Singapour. Pour 2025, les limites ont été revues à la hausse pour permettre notamment le développement des CLO, le déploiement d'une activité Crédit Corporates et Financières à New York et la création d'un portefeuille moyen/long terme (crédit/taux). Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR du portefeuille de négociation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale finit l'année 2024 à 3,7 millions d'euros. Une politique générale de stress-tests et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites. De plus, une limite en VaR Stressée est suivie, y compris par desk pour le métier Investissement.

Les activités de marché réalisées au sein des succursales de New York, Singapour et Londres sont encadrées par des limites sous la supervision du CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour globalisant le CIC et la BFCM ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2024 (idem pour 2025), avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de trésorerie groupe et CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes :

Hybrides

La consommation en fonds propres, s'établit à 91 millions d'euros en moyenne en 2024 (niveau atteint en fin d'année). Le stock d'obligations convertibles est stable à 1,9 milliard d'euros fin 2024.

Crédit

Les positions correspondent à des titres sur des entités corporates ou financières ou à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), ainsi qu'à des papiers sécurisés (titrisations, covered bonds).

Sur le portefeuille de crédit corporates et financières la consommation de fonds propres évolue autour de 69 millions d'euros au cours de l'année. Sur le portefeuille de papiers sécurisés, avec une très large proportion de titres ayant une très bonne notation externe (AAA), la consommation de risques démarre l'année à 61 millions d'euros, évolue progressivement jusqu'en octobre où elle atteint 81 millions d'euros et retrouve en fin d'année son niveau de départ à 61 millions d'euros. Les variations sur l'activité s'expliquent notamment par l'évolution de la part relative des positions du Banking Book au cours de l'année.

M&A et divers actions

La consommation de fonds propres s'est établie à 52 millions d'euros en moyenne en 2024 avec un plus haut à 66 millions d'euros en mai. Ces mouvements suivent l'évolution des encours sur le M&A.

L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 430 millions d'euros en mai en progression de 233 millions d'euros par rapport à janvier. Il termine l'année à 261 millions d'euros, l'un des niveaux les plus bas de l'année, le gisement d'opérations étant très réduit notamment en Europe.

Fixed income

Les positions concernent majoritairement des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens.

Les positions sur les États périphériques sont très limitées. L'encours global de titres d'États se montait à 2,6 milliards d'euros fin 2024 contre 1 milliard d'euros fin 2023 dont 1,3 milliard d'euros sur la France. Ainsi le desk a renforcé ses positions de papiers Souverains couverts contre swaps de 670 millions d'euros sur la France, de 400 millions d'euros sur le Canada, de 280 millions d'euros sur les émergents et de 170 millions d'euros sur les périphériques € en raison de niveaux de spreads plus intéressants fin 2024 qu'au cours de l'année 2023.

Refinancement

La consommation de fonds propres de la BFCM concerne principalement le portefeuille HQLA. Celle-ci est calculée à partir de la CAD et du RES.

La consommation en fonds propres évolue autour de 88 millions d'euros en moyenne en début d'année, atteint un plus haut en juin à 109 millions d'euros et termine l'année à 83 millions d'euros.

Les variations sur l'année portent majoritairement sur le RES bilan d'une part, après la mise en place de prêts sur les refinancements sécurisés, et sur le RES Hors bilan d'autre part, concentrées sur le périmètre Établissements.

5.12.4 Le risque lié au modèle

Le CRR du CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions.

En 2024, les modèles concernés sont au nombre de quatre (inchangé par rapport à l'année précédente). Ces modèles sont

encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marché tous les ans.

Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par la direction du contrôle permanent et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marché. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par l'Inspection Générale – Audit Métiers.

5.12.5 Les dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

5.13 RISQUE DE GESTION DE BILAN

5.13.1 Organisation générale

La gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne principalement la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt. Cette gestion est centralisée.

Les comités décisionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, s'articulent sur plusieurs niveaux décisionnels que sont :

- les comités techniques qui permettent une analyse des risques, notamment de liquidité et de taux d'intérêt, ainsi que la concertation entre les métiers pour une gestion optimisée aidant aux prises de décision ;
- les comités de suivi qui assurent une revue régulière des décisions des comités techniques, et fixent les seuils d'alerte et les limites. Ils représentent un support important dans le cadre d'une gestion globale des risques en adéquation avec le profil de risque du groupe ;
- les comités de contrôle qui ont un rôle de surveillance du dispositif et de reporting aux organes de gouvernance.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses sur les risques de liquidité et de taux d'intérêt sont présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe et le comité de suivi des risques groupe.

Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

5.13.2 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)

5.13.2.1 Gouvernance et pilotage du risque de taux d'intérêt

Le dispositif en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernant le risque de taux d'intérêt s'inscrit dans les recommandations de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, celles de l'Autorité bancaire européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP – Supervisory Review and Evaluation Process) de décembre 2014 (2014/13), les recommandations du Comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (BCBS368 – avril 2016) ainsi que les orientations de l'ABE (ABE/GL/2022/14) précisant les critères de détection, d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt (IRRBB - Interest Rate Risks for the Banking Book) et de l'évaluation et du suivi du risque d'écart de crédit des activités hors portefeuille de négociation des établissements (CSRBB - Credit Spred Risks for the Banking Book). Les dernières évolutions du dispositif portent sur l'implémentation des orientations de l'ABE applicables à partir du 30/06/2023 pour le suivi IRRBB et au 31/12/2023 pour le CSRBB et des normes techniques (RTS - Regulatory Technical Standards) sur le test de valeurs aberrantes (SOT- Supervisory Outlier Test) et sur l'approche standard et l'approche standard simplifiée pour l'IRRBB.

Le risque de taux d'intérêt est géré et suivi par la gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion du risque de taux est réalisée par le comité technique ALM qui se réunit six fois par an. Celui-ci est chargé de gérer ce risque en fonction des limites de risque en vigueur au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le comité de suivi ALM qui est semestriel, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

5.13.2.2 Systèmes de mesures et de surveillance et dispositif de couverture

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources.

Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La situation de risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macrocouverture.

Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Le comité technique ALM qui est en charge de décider des couvertures à mettre en place et de les répartir au prorata des besoins de chaque entité.

Ces couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité du MNI et de la VAN, impasses) dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe.

Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Certaines entités, dans le cadre de leur Risk Appetite Framework (RAF) disposent d'un corps de limites et de seuils d'alerte spécifique . Pour les autres entités, des seuils d'alerte de même niveau que les limites globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appliquent.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

1. L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps d'un mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de trois à sept ans, mesurées par un ratio sur le PNB ;
2. L'impasse statique "taux livret et inflation" sur un horizon de temps d'un mois à 20 ans encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de trois à sept ans, mesurées par un ratio sur les fonds propres T1 ;
3. La sensibilité de la marge nette d'intérêt calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage de MNI prudentielle de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés. Pour la vision interne, le scénario central de taux retenu pour le calcul des indicateurs ALM repose sur les prévisions de taux utilisées par la fonction contrôle de gestion pour les prévisions de résultats.

Ces prévisions sont élaborées trimestriellement sous l'égide de la CNCM. Pour la vision réglementaire, le scénario central correspond aux taux forwards issus de la courbe d'actualisation à date.

Les autres scénarios de taux d'intérêt sont les suivants :

Vision interne

- Hausse de la courbe des taux de 100 bp en bilan dynamique (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans floor, en bilan dynamique (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- Scénario de stagflation par un choc d'inflation fort à CT avec maintien à un niveau élevé et hausse progressive des taux longs ;
- Scénario de hausse de la courbe des taux de 300 bp sur un an ;
- Scénario de baisse de la courbe des taux de 300 bp sur un an, avec floor.

Les scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés avec un adossement 100 % EURIBOR 3 mois.

Vision réglementaire (SOT MNI)

- Hausse de la courbe des taux de 200 bp ;
- Baisse de la courbe des taux de 200 bp, avec un floor progressif de – 1,5 % à spot à 0 % à 50 ans.

Au 31 décembre 2024, la marge nette d'intérêt du banking book de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM sur périmètre consolidé sont exposés à un an et à deux ans, selon le scénario de référence, à la baisse des taux de 100 bp sans floor.

Pour ces deux périmètres, les sensibilités en bilan dynamique sont les suivantes :

- pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la sensibilité à la baisse des taux est de -2,56 % à un an (-226 millions d'euros en valeur absolue) et -7,65 % à deux ans (-674 millions d'euros), dans le respect des limites de risque ;
- pour la BFCM sur périmètre consolidé, la sensibilité est de -178 millions d'euros en année 1 et -380 millions d'euros en année 2, soit respectivement -2,53 % et -5,41 % de la MNI.

TABLEAU 65 : INDICATEURS DE SENSIBILITÉ DE LA MNI

	31/12/2024		31/12/2023	
	Sensibilité en % MNI		Sensibilité en % MNI	
VISION INTERNE*	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Hausse de la courbe des taux de 100 bp – Bilan dynamique	2,19%	5,95%	2,70%	4,29%
Baisse de la courbe des taux de 100 bp – Bilan dynamique	-2,56%	-7,65%	-2,83%	-5,02%
Scénario de stagflation	-1,74%	-8,43%	-18,90%	-3,21%
Hausse de la courbe des taux de 300 bp sur 1 an	2,17%	3,10%	**	**
Baisse de la courbe des taux de 300 bp sur un an, avec floor	-6,77%	-19,75%	**	**

** Le scénario central utilisé pour les indicateurs en vision interne est celui des économistes du groupe utilisé pour les prévisions de résultats.*

*** Indicateur non calculé en 2023.*

	31/12/2024		31/12/2023	
VISIONS REGLEMENTAIRE*	Sensibilité	% des FP T1	Sensibilité	% des FP T1
Hausse de la courbe des taux de 200 bp (en milliers d'euros)	515 515	0,90%	659 032	1,22%
Baisse de la courbe des taux de 200 bp (en milliers d'euros)	-1 421 875	-2,48%	-1 125 594	-2,08%

** Le scénario central utilisé pour les indicateurs en vision réglementaire correspond aux taux forwards issus de la courbe d'actualisation à date.*

4. Le risque de base, lié à des actifs et passifs corrélés sur des index différents, correspond au risque de changement des relations entre les différents taux de marché (emploi à taux variable financé par des ressources à taux variables mais non indexées sur le même indice).Le risque de base est suivi sur l'ensemble des paires d'indices par devises. Pour chaque paire d'indices, l'exposition moyenne sur un an au risque de base est mesurée selon deux scénarios de chocs (un scénario de resserrement des spreads des index par rapport à l'€STR et un scénario d'écartement des spreads).Le degré d'appétence au risque de base est fixé en pourcentage de la MNI.

5.13.2.3 Indicateurs réglementaires

La sensibilité de l'EVE (Valeur économique des fonds propres) est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et des immobilisations ;
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de swap (sans spread de liquidité, ni spread de crédit) ;
- application d'un floor progressif de - 1,5 % à spot à 0 % à 50 ans aux taux de marché ;
- la duration moyenne des dépôts non échéancés étant inférieure à cinq ans, le plafonnement à cinq ans demandé par la réglementation est sans objet ;
- compensation des risques entre devises à 50 %.

Les sensibilités de l'EVE sont déterminées à partir des six scénarios de taux EBA :

- déplacement parallèle vers le bas de 200 bp ;
- déplacement parallèle vers le haut de 200 bp ;
- pentification de la courbe ;
- aplatissement de la courbe ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

Et les scenarios suivants :

- inflation de +100 bp. ;
- déplacement parallèle vers le bas de 225 bp ;
- déplacement parallèle vers le haut de 225 bp..

Globalement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente une sensibilité de EVE à :

- une baisse des taux de 200 bp, de - 2,14 % (- 1 223 millions d'euros) ;
- une hausse des taux de 200 bp, de -8,09 % (-4 633 millions d'euros).

TABLEAU 66 : SENSIBILITÉ DE L'EVE RAPPORTÉE AUX FONDS PROPRES DE BASE

Sensibilité de l'EVE (en % des fonds propres Tier 1)	31/12/2024	31/12/2023
Baisse de 200 bp	-2,14%	1,25%
Hausse de 200 bp	-8,09%	-7,77%
Baisse taux court terme	2,82%	3,44%
Hausse taux court terme	-5,74%	-6,89%
Pentification	1,24%	1,73%
Aplatissement	-4,91%	-5,58%
Inflation +100 bp*	-4,04%	-4,44%
Baisse de 225 bp	-3,49%	*
Hausse de 225 bp	-9,02%	*

** Indicateur non calculé en 2023.*

TABLEAU 67 : RISQUE DE TAUX DANS LE BANKING BOOK (EU IRRBB1)

	EVE		NII	
(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Déplacement parallèle vers le bas (-200 bps)	-1 223	678	-1 340	-992
Déplacement parallèle vers le haut (+ 200 bps)	-4 633	-4 201	1 203	1 362
Baisse des taux courts	1 616	1 860	-	-
Hausse des taux courts	-3 289	-3 723	-	-
Pentification de la courbe	710	938	-	-
Aplatissement de la courbe	-2 809	-3 019	-	-
Inflation de 100bp	-2 312	-2 400	-	-
Déplacement parallèle vers le bas (-225 bps)	-1 999	*	-	-
Déplacement parallèle vers le haut (+ 225 bps)	-5 166	*	-	-

* *Indicateur non calculé en 2023*

	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	59 075	54 072

5.13.2.4 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de taux d'intérêt au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de taux d'intérêt sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe.

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM, et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

5.13.3 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)

5.13.3.1 Stratégie et pilotage du risque de liquidité

La protection des clients, la défense de la culture et de l'organisation mutualistes, le financement et le soutien de l'activité économique en régions sont au cœur de la stratégie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le groupe s'appuie sur le dispositif ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Processes ou processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) qui s'inscrit dans les recommandations générales du Comité de Bâle (09-2008), celles de l'Autorité bancaire européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP – Supervisory Review and Evaluation Process) de décembre 2014 (2014/13), de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, les orientations de l'ABE (2016/10) ainsi que les orientations de la BCE de novembre 2018 relatives à l'ILAAP.

Le groupe a fait le choix de définir une politique d'appétence aux risques qui se définit par une politique de tolérance au risque d'une manière générale et plus particulièrement une politique d'aversion au risque en matière de gestion de la liquidité et du refinancement. Il s'inscrit dans un objectif de gestion saine et prudente au regard de l'exigence de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, Titre 1er, article 2 privilégiant la pérennité à long terme, avec un émetteur unique de dette à moyen long terme, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ("BFCM"). Son but est d'immuniser les comptes d'exploitation des caisses et des agences contre les risques de liquidité et de taux, révéler les prix de marché nécessaires à une tarification clientèle adaptée, et garantir les marges du réseau commercial.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur les axes suivants :

- gouvernance du risque de liquidité assurant son suivi centralisé et les prises de décision en comités techniques, de suivi et de contrôle ;
- détermination des impasses de liquidité faisant l'objet de limites et de seuils d'alerte permettant de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- pilotage et suivi du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe ;
- pilotage et suivi du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), représentatif de la situation de liquidité à moyen terme du groupe ;
- pilotage et suivi du coefficient d'engagement (ratio crédits sur dépôts) ;
- détermination et suivi des besoins de liquidité en situation normale et en situation de stress.

5.13.3.2 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité – Centralisation de la gestion de la liquidité et interactions entre unités du groupe

5.13.3.2.1 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité

La liquidité est gouvernée par des comités techniques et de suivi et elle est encadrée par des comités de contrôle.

La gestion opérationnelle de la liquidité est partagée entre, d'un côté la Trésorerie groupe dont le métier Trésorerie Groupe assure l'interface entre les marchés et les entités du périmètre centralisé, et de l'autre côté, la gestion de bilan (ALM groupe), qui, sur le périmètre de gestion centralisée, assure la mesure des besoins et la mise en œuvre des couvertures des activités commerciales. La Trésorerie groupe et l'ALM groupe appartiennent au Pôle finances rattaché à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et agissent conformément aux décisions des comités ad hoc (comité technique ALM, comité risques trésorerie groupe, comité trésorerie groupe , comité de gestion du plan d'urgence).

Ni la gestion de bilan, ni la Trésorerie groupe ne constituent des centres de profits, ou gérés comme tels. Les besoins de financement du groupe identifiés par l'ALM, en comité technique ALM, sont communiqués à la Trésorerie Groupe chargée d'emprunter dans les marchés les ressources nécessaires.

Sur le plan du contrôle, la direction des risques assure la fonction de gestion des risques pour toutes les natures de risques et toutes les entités du groupe. Elle est rattachée au directeur général, et rapporte aux organes délibérant et exécutif de la gouvernance.

La trésorerie groupe

Elle répond aux deux objectifs étroitement liés, de sécuriser et refinancer aux meilleures conditions possible les besoins du groupe, et veiller à la réputation du groupe sur le marché.

Sur les marchés, l'équipe dédiée de la Trésorerie groupe assure la gestion et l'animation des programmes d'émissions, la maîtrise des cotations et la réalisation des opérations de couverture des risques de taux et de change.

Grâce à une relation directe avec les investisseurs, elle maîtrise toutes les composantes de l'accès aux marchés, une présence permanente à travers ses cotations, la gestion centralisée des portefeuilles, la capacité immédiate d'émission d'instruments de liquidité et de refinancement diversifiant les supports, les devises, les pays sources.

La BFCM est l'unique émetteur de dette à moyen long terme sur les marchés de capitaux, ainsi que la dette sécurisée à travers Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Elle entretient la capacité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à satisfaire ses besoins de refinancement, à maîtriser les enjeux de son développement et la préservation de sa solvabilité.

La gestion de bilan

La fonction a pour objectif d'immuniser les marges commerciales des entités locales et des métiers spécialisés contre le risque. Son dispositif s'assure de la gestion des risques à travers la révision annuelle des seuils d'alertes et des limites dans le respect des contraintes prudentielles.

La maîtrise du risque de liquidité sur l'activité de banque commerciale est assurée, avec un haut niveau d'exigence, par la couverture automatique en ressources de la transformation générée de trois mois à sept ans, sur des actifs et passifs dont l'écoulement se rapproche des pondérations du LCR et du NSFR, avec des seuils d'alerte restreints sur les impasses de liquidité "scénario de stress Bâle III".

La direction des risques (DR)

La DR met en œuvre la surveillance et le contrôle du risque de liquidité. Elle informe régulièrement les instances dirigeantes (tableau de bord trimestriel), anime et participe aux différents comités de contrôle (comité de suivi des risques groupe, comité des risques groupe, comité d'audit et des comptes, et comité de contrôle et de conformité), aux comités de suivi, aux comités techniques traitant du risque de liquidité ainsi qu'aux conseils d'administration. Elle anime le réseau de correspondants risques des différents métiers et entités du groupe. La direction des risques est le point d'entrée de la BCE et des banques centrales nationales. Elle coordonne également le suivi des mises en œuvre des recommandations des missions de contrôle des Superviseurs.

5.13.3.2.2 Centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre unités du groupe

Crédit Mutuel Alliance Fédérale adopte un mode de gestion et un pilotage centralisés de la liquidité tant au niveau de la gestion de bilan que de la Trésorerie groupe, avec des règles communes et homogènes aux lignes métiers pour les mesures de risques ainsi que pour les allocations à travers chaque entité du groupe.

La centralisation permet ainsi d'optimiser la gestion des expositions de trésorerie, et les prises de décision en comités techniques, de suivi, et de contrôle.

La gestion de bilan ne permet pas aux entités de se prêter entre elles, mais administre la liquidité disponible par maturité aux entités en besoin, mutualisant ainsi les positions et optimisant le recours à la Trésorerie groupe et aux marchés.

Le périmètre administré par la gestion de bilan couvre 100 % des prêts à la clientèle, 100 % des dépôts en provenance de la clientèle du groupe, et 100 % des passifs de marchés de la Trésorerie groupe.

Ce périmètre est pertinent pour certifier des mesures de risques de liquidité, de taux et de couvertures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors Assurances et gestion d'actifs.

Les entités d'Assurances et de gestion d'actifs, bénéficiant d'une autonomie de mesure et de gestion opérationnelle de leur liquidité, disposent d'un dispositif robuste de suivi du risque de liquidité. Elles rendent compte régulièrement au groupe des résultats de leur stress de liquidité adaptés à leur activité.

5.13.3.3 Systèmes de mesures et de surveillance

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques sont de portée globale et couvrent l'intégralité du périmètre du groupe. Les entités non financières sont exclues.

Les indicateurs de gestion de bilan sont restitués au niveau consolidé et par entité. Il s'agit des indicateurs suivants :

- impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors-bilan.
- des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de trois mois à cinq ans et font l'objet de limites ;
- impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du Net Stable Funding Ratio (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de trois mois à sept ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.

Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Le système de limite est global, et le cas échéant, se décompose et s'applique à chaque entité ou métier, de façon granulaire (LCR, impasses de liquidité "Bâle III").

Ce dispositif limite les expositions en liquidité sur toute la courbe de cash afin de prévenir une transformation excessive.

5.13.3.4 Gestion de la trésorerie et concentration des ressources

Les règles prudentes et le dispositif efficace d'accès aux ressources de marché font l'objet d'un descriptif dans le chapitre 2 de l'URD, paragraphe liquidité et refinancement.

5.13.3.5 Indicateurs réglementaires et réserve de liquidité

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les reportings de liquidité définis par l'EBA (European Banking Authority), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit "LCR" (*Liquidity Coverage Ratio*), à fréquence mensuelle ; et
- ratio structurel de liquidité à long terme dit "NSFR" (*Net Stable Funding Ratio*), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

La réserve de liquidité LCR est financée par de la dette à court terme (maturités jusqu'à un an).

Le ratio NSFR a pour objectif de limiter la transformation d'un établissement bancaire en veillant à la couverture des actifs à plus d'un an par du refinancement stable. Il est entré en vigueur le 30 juin 2021.

TABLEAU 68 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR (EU LIQ1)

		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
(en millions d'euros)		31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
ACTIFS DE HAUTE QUALITÉ									
1	**TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE (HQLA)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**125 672**	**123 376**	**121 894**	**119 830**
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	292 742	295 388	297 139	298 847	18 979	18 874	18 805	18 829
3	*Dépôts stables*	*191 248*	*191 215*	*191 355*	*191 844*	*9 562*	*9 561*	*9 568*	*9 592*
4	*Dépôts moins stables*	*75 307*	*73 949*	*72 809*	*72 434*	*9 106*	*8 941*	*8 802*	*8 775*
5	Financement de gros non garanti	112 297	108 810	105 895	102 588	65 302	62 580	60 139	57 132
6	*Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans,des réseaux de banques coopératives*	*19 546*	*19 850*	*20 032*	*20 095*	*4 636*	*4 699*	*4 743*	*4 758*
7	*Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)*	*83 949*	*80 598*	*77 961*	*74 968*	*51 865*	*49 520*	*47 494*	*44 850*
8	*Créances non garanties*	*8 802*	*8 361*	*7 902*	*7 524*	*8 802*	*8 361*	*7 902*	*7 524*
9	Financement de gros garanti	-	-	-	-	2 240	2 553	2 851	3 294
10	*Exigences supplémentaires*	*88 824*	*87 559*	*86 616*	*85 722*	*10 739*	*10 745*	*10 722*	*10 553*
11	*Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté*	*2 161*	*2 161*	*2 101*	*1 884*	*2 161*	*2 161*	*2 101*	*1 884*
12	*Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13	*Facilités de crédit et de trésorerie*	*86 664*	*85 397*	*84 515*	*83 837*	*8 578*	*8 584*	*8 621*	*8 668*
14	Autres obligations de financement contractuel	326	399	415	405	239	311	324	314
15	Autres obligations de financement éventuel	6 194	6 242	6 312	6 375	419	418	428	433
16	**TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE**	**-**	**-**	**-**	**-**	**97 918**	**95 481**	**93 269**	**90 554**
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	8 869	9 344	10 079	10 674	4 692	4 750	4 795	4 868
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	26 711	26 306	26 523	26 785	15 803	15 479	15 620	15 839
19	Autres entrées de trésorerie	2 431	2 488	2 343	2 344	2 124	2 167	1 999	1 942
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	-	-	-	-	0	0	0	0
20	**TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE**	**38 010**	**38 137**	**38 945**	**39 802**	**22 619**	**22 396**	**22 414**	**22 649**
EU-20a	*Entrées de trésorerie entièrement exemptées*	-	-	-	-	*0*	*0*	*0*	*0*
EU-20b	*Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %*	-	-	-	-	*0*	*0*	*0*	*0*
EU-20c	*Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %*	*38 010*	*38 137*	*38 945*	*39 802*	*22 619*	*22 396*	*22 414*	*22 649*
21	**COUSSIN DE LIQUIDITÉ**	**-**	**-**	**-**	**-**	**125 672**	**123 376**	**121 894**	**119 830**
22	**TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE**	**-**	**-**	**-**	**-**	**75 299**	**73 085**	**70 855**	**67 905**
23	**RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (en %)** [1]	**-**	**-**	**-**	**-**	**167%**	**170%**	**173%**	**177%**

(1) Pour chaque date de référence, le ratio affiché correspond à la moyenne des ratios des 12 mois précédant la date considérée et non pas au ratio des composants moyens des 12 mois précédents.

		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
(en millions d'euros)		31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
ACTIFS DE HAUTE QUALITÉ									
1	**TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE (HQLA)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**128 073**	**125 796**	**125 100**	**125 578**
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	283 620	285 277	287 589	289 979	20 105	19 898	19 569	19 218
3	*Dépôts stables*	*191 337*	*192 228*	*192 592*	*191 951*	*9 567*	*9 611*	*9 630*	*9 598*
4	*Dépôts moins stables*	*85 606*	*83 285*	*80 218*	*77 295*	*10 451*	*10 154*	*9 752*	*9 361*
5	Financement de gros non garanti	131 268	126 149	119 946	115 690	74 418	72 250	69 253	67 298
6	*Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives*	*22 163*	*21 293*	*20 486*	*19 931*	*5 331*	*5 111*	*4 896*	*4 744*
7	*Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)*	*99 811*	*95 763*	*90 329*	*86 864*	*59 793*	*58 045*	*55 226*	*53 659*
8	*Créances non garanties*	*9 294*	*9 093*	*9 130*	*8 895*	*9 294*	*9 093*	*9 130*	*8 895*
9	Financement de gros garanti	-	-	-	-	2 511	2 429	2 262	2 142
10	Exigences supplémentaires	91 509	91 664	90 779	89 984	10 261	10 573	10 665	10 721
11	*Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté*	*1 988*	*2 158*	*2 178*	*2 168*	*1 988*	*2 158*	*2 178*	*2 168*
12	*Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
13	*Facilités de crédit et de trésorerie*	*89 521*	*89 507*	*88 601*	*87 816*	*8 273*	*8 416*	*8 487*	*8 552*
14	Autres obligations de financement contractuel	157	188	221	285	81	106	137	199
15	Autres obligations de financement éventuel	5 875	5 981	6 076	6 143	443	438	427	423
16	**TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE**	**-**	**-**	**-**	**-**	**107 817**	**105 694**	**102 313**	**99 999**
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	10 455	10 107	9 643	8 995	4 734	4 726	4 805	4 774
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	25 772	26 448	26 526	26 623	15 147	15 677	15 771	15 811
19	Autres entrées de trésorerie	2 252	2 368	2 466	2 477	1 970	2 078	2 172	2 178
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	-				0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	-				0	0	0	0
20	**TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE**	**38 479**	**38 923**	**38 635**	**38 094**	**21 852**	**22 482**	**22 748**	**22 763**
EU-20a	*Entrées de trésorerie entièrement exemptées*	-	-	-	-	*0*	*0*	*0*	*0*
EU-20b	*Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %*	-	-	-	-	*0*	*0*	*0*	*0*
EU-20c	*Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %*	*38 479*	*38 923*	*38 635*	*38 094*	*21 852*	*22 482*	*22 748*	*22 763*
21	**COUSSIN DE LIQUIDITÉ**	**-**	**-**	**-**	**-**	**128 073**	**125 796**	**125 100**	**125 578**
22	**TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE**	**-**	**-**	**-**	**-**	**85 966**	**83 212**	**79 565**	**77 236**
23	**RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (en %)** [1]	**-**	**-**	**-**	**-**	**149%**	**152%**	**158%**	**163%**

(1) Pour chaque date de référence, le ratio moyen est égal au rapport entre la moyenne des coussins de liquidité et la moyenne des sorties nettes de trésorerie sur les 12 mois précédant la date considérée.

Le LCR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 177 % en moyenne sur l'année glissante, ce qui représente un excédent de liquidité de 51,9 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le ratio est piloté au-delà de 115 %.

Les actifs liquides moyens sont composés de dépôts en banques centrales à proportion de 75,6 % et de titres hautement liquides de niveau 1 à proportion de 19,0 %.

Les sorties de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées de dépôts corporate et retail à hauteur de 43,3 %. Les financements auprès des banques et de la clientèle financière représentent 40,9 %.

Les entrées de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées des remboursements de prêts corporate et retail à hauteur de 49,5 %. Les remboursements des avances et prêts octroyés aux banques et à la clientèle financière représentent 24,1 %. Les remboursements de repos représentent 21,6 %.

TABLEAU 69 DÉTAIL DU BUFFER DE LIQUIDITÉ – LCR

Montant après pondération BCE *(en millions d'euros)*	31/12/2024	31/12/2023
Tier 1	**107 441**	**114 037**
Cash déposé en banques centrales	80 606	91 396
HQLA	25 731	21 563
Encaisses	1 104	1 078
Tier 2a	**4 868**	**2 949**
Tier 2b	**950**	**2 515**
TOTAL DU BUFFER	**113 260**	**119 501**

La ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie se présente de la façon suivante :

TABLEAU 70 : VENTILATION DU BILAN CONSOLIDÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES FLUX FUTURS CONTRACTUELS DE TRÉSORERIE (CAPITAL ET INTÉRÊTS)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*	≤ 1 mois [1]	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. [2]	Total
ACTIF								
Caisse – Banques centrales	86 618	-	-	-	-	-	-	86 618
Dépôts à vue établissements de crédit	4 327	-	-	-	-	-	-	4 327
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	12 093	4 910	4 210	2 213	4 369	3 405	1 071	32 271
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	9	26	26	83	276	315	-	735
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	6 382	1 683	3 913	4 522	13 946	13 516	-	43 961
Titres au coût amorti	1 958	208	366	1 001	1 594	1 895	1	7 022
Prêts et créances – Établissements de crédit	55 696	1 948	1 893	649	410	5 218	509	66 322
Prêts et créances – Clientèle	52 533	20 711	46 890	52 518	125 332	232 413	8	530 405
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	18	-	-	-	-	-	-	18
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	8 334	5 607	3 304	616	4 120	1 940	6	23 926
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	78	71	130	-	-	-	-	279
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	15	12	35	82	1 452	41	-	1 636
Passifs fin. évalués au coût amorti	**397 815**	**53 586**	**96 241**	**28 413**	**81 511**	**43 367**	**627**	**701 561**
Dépôts des banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts d'administrations publiques	2 271	914	2 004	258	342	47	-	5 835
Dépôts d'établissements de crédit	17 261	3 459	5 481	750	1 206	666	-	28 822
Dépôts d'autres entreprises financières	25 988	4 363	4 812	1 303	1 338	419	-	38 222
Dépôts d'entreprises non financières	128 612	15 482	19 558	5 244	10 149	1 737	-	180 782
Dépôts de particuliers	213 056	9 741	13 795	3 628	19 880	2 516	-	262 617
dont Titres de dette, y compris les obligations	*9 642*	*18 986*	*48 823*	*14 984*	*46 127*	*32 955*	-	*171 518*
dont Passifs subordonnés	-	*5*	*1 065*	*2 200*	*2 433*	*4 961*	*612*	*11 276*

Hors activités d'assurance.
(1) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.
(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.
Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée".

31/12/2023 *(en millions d'euros)*	≤ 1 mois [1]	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. [2]	Total
ACTIF								
Caisse – Banques centrales	97 505	0	0	0	0	0	0	97 505
Dépôts à vue établissements de crédit	4 505	0	0	0	0	0	0	4 505
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 658	3 292	3 846	1 941	6 419	2 995	1 262	26 413
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	53	3	32	48	220	281	168	805
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	1 102	1 653	3 029	4 472	13 941	12 286	0	36 484
Titres au coût amorti	1 273	34	318	971	1 203	960	67	4 827
Prêts et créances – Établissements de crédit	13 018	2 521	1 941	726	2 027	42 302	9	62 544
Prêts et créances – Clientèle	52 108	18 183	45 574	52 703	123 541	231 948	5	524 063
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	31	0	0	0	0	0	0	31
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	5 993	3 864	2 412	712	3 358	1 492	4	17 834
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	38	0	108	0	0	0	0	146
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	31	13	31	62	1 807	59	0	2 003
Passifs fin. évalués au coût amorti	**400 578**	**42 685**	**106 094**	**29 413**	**74 061**	**43 191**	**621**	**696 642**
Dépôts des banques centrales	0	0	12 037	0	0	0	0	12 037
Dépôts d'administrations publiques	2 197	850	1 737	144	468	26	0	5 423
Dépôts d'établissements de crédit	18 379	6 278	4 256	282	840	1 106	0	31 141
Dépôts d'autres entreprises financières	31 892	1 866	5 806	785	1 627	424	0	42 401
Dépôts d'entreprises non financières	131 848	11 504	22 650	5 583	10 873	1 620	3	184 083
Dépôts de particuliers	204 423	7 669	17 739	5 779	14 491	2 377	2	252 479
dont Titres de dette, y compris les obligations	*10 829*	*14 166*	*40 216*	*15 719*	*42 209*	*33 139*	*0*	*156 279*
dont Passifs subordonnés	*0*	*5*	*1 060*	*1 065*	*3 449*	*4 411*	*603*	*10 593*

Hors activités d'assurance.
(1) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.
(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.
Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée".

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne "durée indéterminée".

TABLEAU 71 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET – NSFR (EU LIQ2)

31/12/2024		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
(en millions d'euros)		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	61 981	0	0	6 807	68 788
2	Fonds propres	61 981	0	0	6 807	68 788
3	Autres instruments de fonds propres	-	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	296 032	3 879	2 217	282 267
5	Dépôts stables	-	199 390	3 201	2 059	194 521
6	Dépôts moins stables	-	96 642	678	158	87 746
7	Financement de gros	-	223 268	33 454	100 890	175 752
8	Dépôts opérationnels	-	23 199	0	0	11 600
9	Autres financements de gros	-	200 069	33 454	100 890	164 152
10	Engagements interdépendants	-	49 682	0	0	0
11	Autres engagements :	2 286	18 110	695	2 799	3 146
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	2 286	-	-	-	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	18 110	695	2 799	3 146
14	**Financement stable disponible total**	**-**	**-**	**-**	**-**	**529 953**
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	3 270
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 235	1 250	32 927	30 100
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
17	Prêts et titres performants :	-	91 727	36 592	420 146	383 591
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	9 564	943	270	1 789
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	17 495	1 881	13 252	16 350
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	41 482	21 807	165 763	330 999
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	1 971	3 093	7 703	95 837
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	9 296	9 497	206 802	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	5 909	6 181	126 542	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	13 890	2 465	34 058	34 453
25	Actifs interdépendants	-	49 683	0	0	0
26	Autres actifs :	7 370	14 307	406	23 039	32 579
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-			2 913	2 476
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-			1 252	1 252
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-			3 205	160
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	14 307	406	23 039	28 691
32	Éléments de hors-bilan	-	86 132	29	7	4 623
33	**FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL**	**-**	**-**	**-**	**-**	**454 163**
34	**RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**116,69%**

31/12/2023		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				
(en millions d'euros)		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	58 646	0	0	6 465	65 111
2	Fonds propres	58 646	0	0	6 465	65 111
3	Autres instruments de fonds propres	-	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	286 669	3 381	5 260	276 009
5	Dépôts stables	-	191 040	3 040	5 083	189 459
6	Dépôts moins stables	-	95 628	341	177	86 550
7	Financement de gros	-	239 262	24 932	95 687	167 453
8	Dépôts opérationnels	-	22 614	0	0	11 307
9	Autres financements de gros	-	216 648	24 932	95 687	156 145
10	Engagements interdépendants	-	45 035	0	0	0
11	Autres engagements :	3 097	16 945	776	3 318	3 706
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	3 097	-	-	-	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	16 945	776	3 318	3 706
14	**FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL**	**-**	**-**	**-**	**-**	**512 279**
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	4 517
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 263	1 278	30 924	28 444
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
17	Prêts et titres performants :	-	85 666	35 374	419 150	383 081
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	6 330	2 355	310	2 113
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	16 909	1 642	13 375	16 166
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	38 917	21 529	164 251	332 327
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	2 098	3 890	9 445	99 065
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	8 928	9 238	208 988	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	5 467	5 635	129 817	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	14 581	610	32 226	32 475
25	Actifs interdépendants	-	45 036	-	-	0
26	Autres actifs :	7 658	13 972	326	15 549	24 569
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	-	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-			2 760	2 346
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-			1 167	1 167
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-			3 731	187
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	13 972	326	15 549	20 869
32	Éléments de hors-bilan	-	86 564	47	7	4 595
33	**FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL**	**-**	**-**	**-**	**-**	**445 207**
34	**RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**115,07%**

5.13.3.6 Expositions sur instruments dérivés et appels de garantie

Dans le cadre de sa gestion de son risque de taux et de liquidité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place les couvertures appropriées à ses risques.

Pour ce qui concerne le suivi des flux du LCR, le groupe suit les appels de garantie des différents contrats existants. Le groupe calcule, par ailleurs, une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant à des besoins de sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable.

5.13.3.7 Concentration des sources de liquidité - Asymétrie des monnaies dans le RCL

Compte tenu de ses activités commerciales et des marchés domestiques où il intervient, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est très concentré sur l'euro. Seul le dollar américain passe le seuil de 5 % de représentativité sur le total de bilan consolidé.

5.13.3.8 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de liquidité au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de liquidité sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe et tiennent compte du contexte économique et des marchés.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une revue a minima annuelle par les conseils d'administration de la CFdeCM, de la BFCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

5.13.4 La gestion du risque de change

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la majeure partie des activités est réalisée en euros (88 % du total du passif), est peu exposé au risque de change. La seule autre devise significative est le dollar américain (7,3 % du total du passif).

Dans un souci de diversification géographique de ses sources de financement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lève une partie significative du refinancement à court terme et à moyen long terme sur les marchés américain et anglais.

À court terme, ce risque de change est géré grâce au swap systématique de la ressource levée. À moyen long terme, une partie des refinancements est conservée en devise d'origine, afin de couvrir les impasses en devises des entités du groupe.

Le solde est systématiquement converti en euros à l'aide de swaps de change.

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la BFCM et la holding CIC.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Les entités du groupe, sauf rares exceptions, ne supportent aucun risque de change à leur niveau.

La BFCM et le CIC se chargent de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales du CIC à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

5.14 RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationales et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres depuis le 1er janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring.

L'homologation a été étendue à Crédit Mutuel Factoring avec application effective pour l'arrêté au 31 mars 2012, à la Banque de Luxembourg pour l'arrêté au 30 septembre 2013, à Cofidis France pour l'arrêté au 30 septembre 2014 et à TARGOBANK Allemagne pour l'arrêté au 30 juin 2018.

5.14.1 Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014), optimiser les PUPA des activités essentielles, adapter la communication financière (Pilier 3 de Bâle III).

5.14.2 Dispositif de mesure et de maîtrise

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

5.14.2.1 Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la direction des risques est en charge du risque opérationnel.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisés par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1 000 euros, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

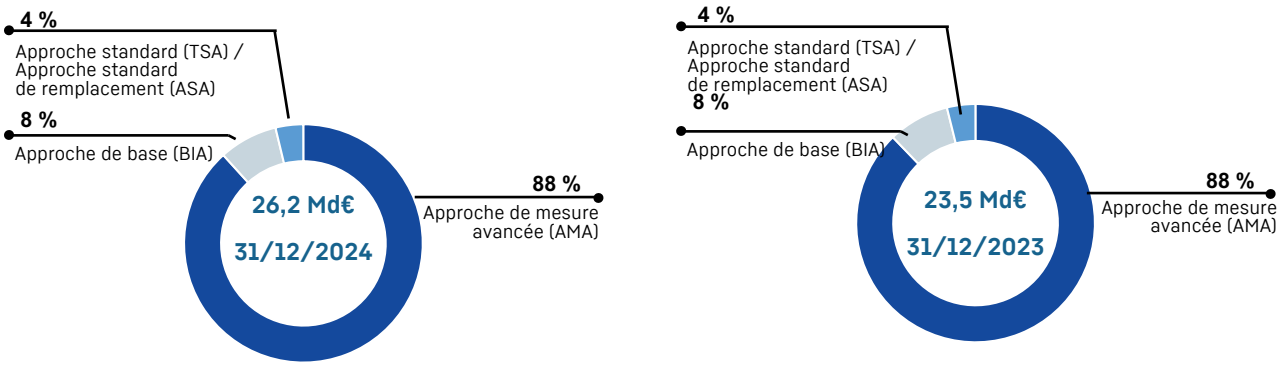
5.14.2.2 Périmètre d'homologation en méthode AMA

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (88 % du périmètre au 31 décembre 2024).

Cette autorisation a pris effet au 1er janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du Groupe Cofidis et a été étendue aux sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Factoring à compter de l'arrêté au 31 mars 2012 ;
- Banque de Luxembourg à compter de l'arrêté au 30 septembre 2013 ;
- Cofidis France à compter de l'arrêté au 30 septembre 2014 ;
- TARGOBANK Allemagne à compter de l'arrêté au 30 juin 2018.

GRAPHIQUE 15 : RÉPARTITION DES RWA RISQUES OPÉRATIONNELS PAR APPROCHE (EU OR2)



5.14.2.3 Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées dans les cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des plans de continuité des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

5.14.3 Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014. Chaque année, des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

5.14.4 Documentation et procédure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des reportings, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des Key Risk Indicator (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

5.14.5 Gestion de la continuité d'activité (PUPA) et gestion de crise

Le dispositif de continuité d'activité mis en place au sein du groupe répond à un double objectif :

- garantir la poursuite des activités à la suite d'un sinistre ou d'un évènement perturbant gravement le fonctionnement du groupe ou de l'une de ses entités ;
- se conformer aux obligations légales et réglementaires.

Il s'adresse à toutes les activités bancaires, non bancaires et financières du groupe.

5.14.5.1 Les PUPA

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par le groupe pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Replacé dans le contexte de gestion de crise que se fixe le groupe, et en lien avec la réglementation en vigueur, un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (fonctions critiques ou importantes, prestataire de services essentiels externalisés et fonctions critiques au sens du conseil de résolution unique).

La méthodologie d'élaboration d'un PUPA, document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée opérationnellement au niveau de toutes les entités du groupe.

Les PUPA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale : se prépare peu après le démarrage du plan de continuité avec un temps de mise en œuvre qui dépend de l'ampleur des dégâts.

En complément des PUPA, des plans de gestion de crise, correspondants aux principales crises/menaces qui peuvent impacter le groupe ont été définis.

Afin d'assurer l'efficacité des PUPA, une révision, a minima annuelle, est réalisée et validée par les instances décisionnaires de l'entité. Par ailleurs, des tests et exercices sont mis en place régulièrement avec pour objectifs de vérifier l'adéquation des PUPA à la réalité opérationnelle de l'entité, de maintenir la mobilisation du personnel et de contrôler la lisibilité des actions des PUPA par tous les utilisateurs.

5.14.5.2 Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter les trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- en région, une cellule de crise présidée par le directeur général de la banque. Au niveau national, le comité de crise groupe est présidé par le directeur général du groupe. En temps de crise, ce comité prend les décisions de fond, priorise les actions et pilote la communication interne et externe ;
- une cellule de crise opérationnelle groupe, qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation.

5.14.5.3 Pilotage du dispositif au niveau groupe

L'ensemble du dispositif est décrit dans le Cadre général de la continuité d'activité et la politique de gestion de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il est piloté en central par le service gestion de crise – continuité d'activité de la direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce service a pour mission de coordonner, d'organiser et de gérer la gouvernance de la continuité d'activité et de la gestion de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et d'animer les correspondants gestion de crise – continuité d'activité de tous les Métiers/Filiales disposant d'un PUPA.

Des comités de coordination sont organisés, sous l'égide de ce service, avec les principales filiales logistiques et informatiques du groupe ainsi qu'avec la DRH afin de contribuer et de veiller à l'efficacité du dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Leurs travaux doivent permettre d'anticiper et de maîtriser au mieux les scénarios de risques et les plans de gestion de crise afférents.

Le comité des risques groupe et le comité de suivi des risques groupe valident le dispositif qui est également présenté, a minima, une fois par an au comité de crise groupe.

5.14.6 Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence de fonds propres AMA au titre du risque opérationnel avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (expected loss) sans gravité ;
- assurer les risques graves via des assureurs et réassureurs externes ;
- développer l'autoassurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

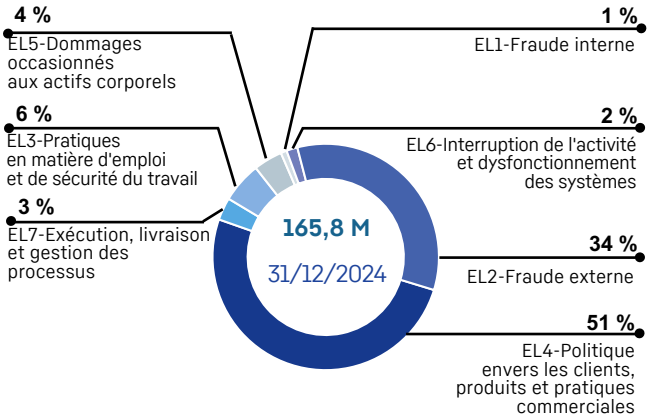
Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle, les cyber risques (police cyber).

5.14.7 Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

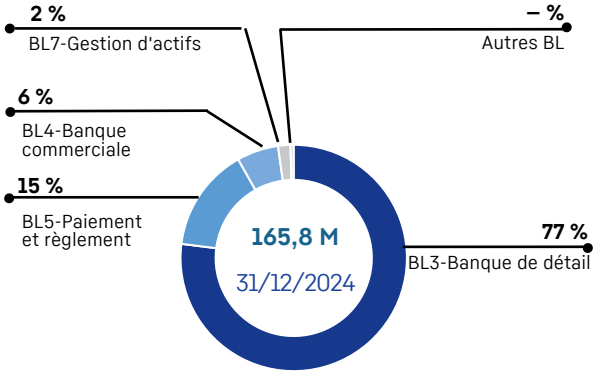
Le total des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 165,8 millions d'euros en 2024, dont 134,4 millions d'euros de pertes, 342,5 millions d'euros de dotations aux provisions et 311,1 millions d'euros de reprises de provisions. Il s'est réparti comme suit :

GRAPHIQUE 16 : SINISTRALITÉ ANNUELLE PAR LIGNE DE MÉTIER ET PAR ÉVÉNEMENT DE RISQUE (EU OR1)

Sinistralité 2024 par BL (ligne de métier)



Sinistralité 2024 par EI (événement de risque)



5.14.8 Risques opérationnels particuliers

Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages et intérêts pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels et analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA).

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal du chapitre 3 Durabilité.

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

La BFCM procède à un examen régulier des litiges présentant un risque significatif tant au niveau social que consolidé dans un certain nombre de juridictions. Ces litiges sont d'ordre judiciaires, fiscaux et d'enquêtes de la part des autorités de contrôle découlant du cours normal des activités de l'émetteur et notamment ses activités de prêteur, de contribuable et d'entité supervisée par des autorités.

S'agissant des litiges judiciaires, ils sont principalement d'ordre commercial ou contractuel.

En matière contractuelle sont contestées des clauses de crédit aux particuliers. Des procédures judiciaires sont en cours sur certains contrats de prêts immobiliers à destination des particuliers qui estiment certaines dispositions du contrat de prêt comme étant déséquilibrées. Ce type de litiges se résout généralement par des dommages et intérêts et dans certains cas par la nullité du contrat.

En matière commerciale, il s'agit de différends avec des entreprises commerciales, et particulièrement de contentieux relatifs à la gestion financière des entreprises (prêts, garanties ou apports financiers) lorsque l'entreprise se trouve dans une situation financière difficile.

Le groupe ne manque pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Les conséquences financières, évaluées eu égards aux éléments de fait et des informations disponibles au 31 décembre 2024, des litiges qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu récemment un impact significatif sur la situation financière de BFCM et de ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, leur rentabilité ou leur activité, ont été intégrées dans les comptes consolidés de BFCM au travers des provisions présentées dans la note 20a du chapitre 7 du présent document.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, le groupe a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. Le groupe répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature incertaine.

5.15 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (EU AE4)

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme "grevé" s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est "non grevé", un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;
- garanties financières collatéralisées ;
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2024, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale se déclinent comme suit :

TABLEAU 72 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS [1] (EU AE1)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*		Valeur comptable des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA
10	**Actifs de l'établissement**	**57 424**	**9 306**			**747 060**	**39 138**	**-**	**-**
30	Instruments de capitaux propres	40	20	40	20	8 631	283	8 631	283
40	Titres de créances	15 387	9 177	15 279	9 097	43 263	30 083	42 522	30 160
50	Dont obligations sécurisées	1 126	1 119	1 126	1 119	4 594	4 586	4 594	4 586
60	Dont titres adossés à des actifs	2 958	1 331	2 919	1 290	2 746	50	2 753	50
70	Dont émis par des administrations publiques	5 068	4 079	5 044	4 053	17 922	15 995	17 838	16 046
80	Dont émis par des entreprises financières	7 783	3 448	7 710	3 382	21 153	11 998	20 487	12 016
90	Dont émis par des entreprises non financières	2 334	1 214	2 334	1 214	2 268	345	2 406	353
120	Autres actifs [(2)]	42 082	116			694 909	9 457		

(2) Dont Prêts et avances.

31/12/2023 *(en millions d'euros)*		Valeur comptable des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA
10	**Actifs de l'établissement**	**75 416**	**6 099**	**-**	**-**	**715 517**	**32 373**	**-**	**-**
30	Instruments de capitaux propres	5	-	5	-	7 617	212	7 623	212
40	Titres de créances	11 728	5 980	11 919	5 880	36 486	25 030	34 047	25 097
50	Dont obligations sécurisées	441	441	441	441	4 541	4 589	4 541	4 589
60	Dont titres adossés à des actifs	1 868	380	1 761	284	2 844	75	2 719	74
70	Dont émis par des administrations publiques	3 829	3 533	3 872	3 532	14 223	13 451	13 959	13 598
80	Dont émis par des entreprises financières	6 082	1 505	5 990	1 425	18 599	9 629	16 611	9 657
90	Dont émis par des entreprises non financières	1 584	758	1 584	758	2 244	198	2 311	213
120	Autres actifs [(2)]	64 273	118	-	-	670 909	6 934	-	-

(2) Dont Prêts et avances.

[1] *L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.*

TABLEAU 73 : SÛRETÉS REÇUES [1] (EU AE2)

31/12/2024 (en millions d'euros)		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
130	**Sûretés reçues**	17 481	12 268	8 770	3 100
140	Prêts à vue	0	0	0	0
150	Instruments de capitaux propres	761	291	395	122
160	Titres de créances	16 721	11 883	6 886	3 009
170	Dont obligations sécurisées	209	160	180	159
180	Dont titres adossés à des actifs	2 912	1 419	1 503	343
190	Dont émis par des administrations publiques	10 509	9 208	2 596	2 261
200	Dont émis par des entreprises financières	5 172	1 739	2 542	525
210	Dont émis par des entreprises non financières	1 310	698	1 757	209
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	958	0
230	Autres sûretés reçues	0	0	1 197	0
240	**Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs**	0	0	612	0
241	**Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement**	-	-	0	0
250	**TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS**	**75 085**	**21 160**		

31/12/2023 (en millions d'euros)		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
130	**Sûretés reçues**	14 566	10 060	8 440	2 580
140	Prêts à vue	0	0	0	0
150	Instruments de capitaux propres	727	204	741	140
160	Titres de créances	13 906	9 773	6 835	2 398
170	Dont obligations sécurisées	116	116	128	128
180	Dont titres adossés à des actifs	2 728	1 428	2 615	1 103
190	Dont émis par des administrations publiques	8 046	7 852	1 092	940
200	Dont émis par des entreprises financières	5 201	1 610	4 198	1 238
210	Dont émis par des entreprises non financières	847	391	1 388	169
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	825	0
230	Autres sûretés reçues	0	0	1 181	0
240	**Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs**	0	0	256	0
241	**Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement**	-	-	0	0
250	**TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS**	**90 240**	**16 218**	**-**	**-**

[1] *L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.*

TABLEAU 74 : VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS[1] (EU AE3)

31/12/2024 *(en millions d'euros)*		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	60 148	69 853

31/12/2023 *(en millions d'euros)*		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	68 849	85 538

5.16 RISQUE ACTIONS

Le risque actions couru par Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de différentes natures.

5.16.1 Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élèvent à 1 074 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 264 au 31 décembre 2023 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés). Les actions comptabilisées en autre juste valeur par résultat (AJVPR) ont trait essentiellement au métier de capital-développement avec 5 036 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés). Les titres immobilisés en autre juste valeur par résultat (AJVPR) s'élèvent à 1 177 millions d'euros au 31 décembre 2023 dont 374 millions d'euros de titres de participation et 92 millions d'euros d'autres titres détenus à long terme.

5.16.2 Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres

Les encours des actions et les titres immobilisés classées en actifs à la juste valeur par capitaux propres se situaient respectivement à 104 millions et 627 millions d'euros. Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- des titres de participation pour 82 millions d'euros ;
- des autres titres détenus à long terme pour 473 millions d'euros.

5.17 CAPITAL - INVESTISSEMENT

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

TABLEAU 75 : RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ CAPITAL-INVESTISSEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de lignes cotées	14	15
Nombre de lignes non cotées	282	290
Nombre de fonds	26	28
Portefeuille réévalué pour compte propre (en millions d'euros)	4022	4200
Capitaux gérés pour comptes de tiers (en millions d'euros)	–	–

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissent sur 296 lignes (hors encours investis dans des fonds), concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

[1] *L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.*

5.18 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Application des normes techniques d'exécution (ITS) relatives aux informations prudentielles sur les risques ESG conformément à l'article 449a du CRR

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des risques dont l'importance s'affirme progressivement. Ils constituent des facteurs déterminants des autres risques auxquels le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé, et de différentes natures notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ou les risques financiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils sont notamment susceptibles d'affecter, directement ou indirectement, la capacité des entreprises/particuliers à rembourser leurs créances et ainsi affecter la rentabilité de la banque. C'est pourquoi les facteurs et les risques ESG sont intégrés dans la stratégie et gestion globale des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.18.1 Définition des risques ESG

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance financière ou la solvabilité des agents économiques. Ils constituent les informations indispensables à la compréhension de la performance extra-financière des entreprises.

Les risques ESG sont par conséquent une matérialisation négative sur les performances financières ou la solvabilité du Crédit Mutuel Alliance Fédérale du fait des impacts de ces facteurs sur ses contreparties et ses actifs. Ils correspondent aux risques directs ou indirects de pertes financières liées aux évènements climatiques ou environnementaux qui peuvent impacter le Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou ses clients, aux évolutions sociétales ou aux défaillances de la gouvernance de ses clients.

Le dispositif de maîtrise des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est strictement encadré et repose sur un cadre réglementaire national et européen qui tend à se renforcer d'année en année.

Concernant la thématique climatique et environnementale, les principales attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques ESG s'inscrivent dans un cadre global détaillé dans le guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement de la Banque Centrale Européenne (BCE), publié le 27 novembre 2020. Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur ce guide afin de développer un cadre de gestion des risques extra-financiers ainsi que sur d'autres réglementations ou exigences, sans que cette liste ne soit exhaustive, telles que :

- le rapport de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur la gestion et la supervision des risques ESG publié le 23 juin 2021 qui fournit aux établissements financiers des définitions communes des risques ESG et de leurs canaux de transmission tout en identifiant les méthodes d'évaluation nécessaires à une gestion efficace de ces risques ;
- le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, dit règlement "Taxonomie" qui établit un cadre visant à favoriser les investissements durables au travers d'une classification des activités économiques permettant d'attester de leur durabilité sur le plan environnemental ;
- le règlement d'exécution (UE) 2022/2453 du 19 décembre 2022 qui détaille les exigences prudentielles de publication relatives aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des rapports dits de Pilier 3 ;
- le règlement délégué (UE) 2023-2772 du 31 juillet 2023, complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité.

La thématique sociale et sociétale ainsi que la thématique relative à la gouvernance sont principalement encadrées par la réglementation nationale relative à l'éthique des affaires :

- Loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre qui instaure des obligations de vigilance à l'égard des sociétés les plus importantes et prévoit l'engagement de leur responsabilité en cas de manquement dans la gestion des risques d'atteintes aux droits humains et sociaux ainsi qu'aux libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ;
- Loi n° 2016-1691 du 09 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique qui établit un cadre de prévention et de détection de la corruption.

5.18.1.1 Les risques climatiques et liés à l'environnement

Le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement entraînent de lourdes conséquences sur les activités économiques et sur le plan social. Nombreux sont les secteurs économiques directement touchés par des aléas climatiques, plus nombreux et plus intenses. Ils représentent un risque environnemental, affectant la stabilité financière du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses contreparties. Les risques climatiques et liés à l'environnement sont décomposés en plusieurs types de risques, dont le risque climatique et le risque lié à la perte de biodiversité.

Ils peuvent par ailleurs entraîner des risques de réputation et de responsabilité, adressés au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale via un dispositif de gestion dédié.

5.18.1.1.1 Les risques climatiques

Le risque climatique est un risque lié à la vulnérabilité accrue des acteurs économiques par rapport aux variations des indices climatiques (température, précipitations, vent, neige, etc.).. Il recouvre deux familles de risques : les risques physiques liés aux effets financiers du changement climatique et les risques de transition relatifs aux effets du changement de réglementation ou sociétaux pouvant impacter le modèle d'affaires des entreprises.

Le risque physique fait notamment référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).
Le risque physique peut être qualifié[1] :

- d'"aigu" quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes ; et

[1] *Les définitions sont issues de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) et le guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement de la Banque Centrale Européenne.*

- de "chronique" lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment des parties prenantes et des préférences de marché.

A date, les risques climatiques sont traités comme un enjeu en tant que tel tout en faisant le lien avec les catégories de risques existantes. Les mécanismes de transmission des risques climatiques et environnementaux aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition. C'est pourquoi l'aspect matriciel de ces risques implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage global des risques...) pour :

- identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques, via l'actualisation d'une matrice de matérialité des risques climatiques ;
- adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- mettre en place des indicateurs de pilotage ;
- mettre en place un cadre de stress test interne.

5.18.1.1.2 Les risques liés à la perte de biodiversité

Selon les définitions établies par la *Taskforce Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) dans son guide publié en septembre 2023, les risques liés à la perte de biodiversité sont des menaces potentielles pour une organisation qui découlent de ses dépendances et des impacts de la société au sens large sur la nature. Les risques peuvent être physiques ou de transition.

Le risque physique fait référence au risque de coûts économiques et de pertes financières résultant de la dégradation de la nature et de la perte consécutive des services écosystémiques dont dépend l'activité économique. Il peut être chronique (par exemple, un déclin progressif de la diversité des espèces de pollinisateurs entraînant une baisse de rendements agricoles) ou aigu (par exemple, la probabilité accrue de nouvelles pandémies/zoonoses).

Le risque de transition fait référence au risque de coûts économiques et de pertes financières résultant d'un désalignement des pratiques avec les attentes des parties prenantes en matière de protection de la biodiversité. Il peut être provoqué par des changements de la réglementation et de la politique, de la jurisprudence, de la technologie, du sentiment des investisseurs et des préférences des consommateurs.

5.18.1.2 Les risques sociaux

Les facteurs sociaux, tels que définis par l'Autorité bancaire européenne dans son rapport sur la gestion et la surveillance des risques ESG[1], correspondent aux enjeux sociaux qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance financière ou la solvabilité d'une entité, d'un souverain ou d'un individu. Ils sont principalement liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, et comprennent des facteurs comme l'égalité, la santé, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité au travail, le capital humain et les communautés.

Le risque social correspond à tout impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs de facteurs sociaux sur ses contreparties ou actifs investis.

5.18.1.3 Les risques de gouvernance

Les facteurs de gouvernance sont, selon la définition de l'Autorité bancaire européenne, tous les sujets de gouvernance qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la performance financière ou la solvabilité d'une entité, d'un souverain ou d'un particulier. Ils couvrent les pratiques de gouvernance, y compris la direction exécutive, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évitement fiscal, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption et les pots de vin, et aussi la façon dont les entreprises ou les entités intègrent des facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

Les risques de gouvernance sont les risques de tout impact financier négatif sur l'établissement en raison des impacts actuels ou futurs des facteurs de gouvernance sur ses contreparties ou actifs investis.

5.18.2 Gouvernance des risques ESG

5.18.2.1 Rôle et implication des organes de gouvernance dans la supervision et la gestion des risques ESG

Le dispositif de gouvernance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance s'intègre dans celui de l'ensemble des risques qui s'articule entre :

- les instances dirigeantes qui sont le conseil d'administration (organe de direction dans sa fonction de surveillance) et la direction générale (organe de direction dans sa fonction exécutive); et
- les trois lignes de défense participant à la gestion des risques du groupe : les départements opérationnels (première ligne), la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (DRCC) (deuxième ligne) et le contrôle périodique (troisième ligne).

L'efficacité de la mise en œuvre de l'appétence aux risques du groupe repose sur l'articulation des instances dirigeantes avec les différents comités techniques, spécialisés et les réunions du conseil d'administration auxquelles participent les dirigeants effectifs et le directeur des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, et en participation aux organes de gouvernance ESG du Groupe Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est membre du comité de pilotage du Groupe Crédit Mutuel "Risques climatiques & RSE" composé des directeurs des risques et/ou des directeurs en charge de la RSE de chaque groupe régional, et de représentants des systèmes d'information.

Cette articulation est décrite dans l'état de durabilité chapitre 3.1.1.2

5.18.2.1.1 Organe de surveillance

Le Conseil d'Administration (CA) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est impliqué de manière directe, lors de ses réunions, par des points inscrits à l'ordre du jour traitant des sujets ESG, et de manière indirecte, au travers du comité de suivi des risques

[1] *Guidelines on the management of environmental, social and governance (ESG) risks EBA/GL/2025/01.*

groupe, qui a notamment pour mission d'émettre des avis au conseil sur la supervision des risques liés au climat et à l'environnement. Dans le cadre de ses missions, le conseil valide les orientations stratégiques, les politiques sectorielles et le niveau d'appétence aux risques.

Au cours de l'année 2024, le CA, le comité des rémunérations, le comité des nominations et le comité de suivi des risques groupe ont examiné, dans le cadre de leurs missions respectives, des sujets en lien avec l'ESG et les risques climatiques.

La démarche ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. Le CA du 26 juin 2024 a nommé une administratrice indépendante de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en qualité d'administratrice référente Climat & Environnement. La chambre syndicale et interfédérale (parlement mutualiste réunissant à minima deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux) valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié la stratégie ESG. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les cibles déterminées dans le plan stratégique 2024-2027 ont été validées en comité de direction générale, puis par la chambre syndicale et interfédérale et le conseil d'administration.

5.18.2.1.2 Dirigeants effectifs

Le comité de direction générale (CDG) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est impliqué de manière directe, lors de ses réunions, par des points traitant des sujets ESG et de manière indirecte, au travers de différents comités présidés par le directeur général, dans l'évaluation et la gestion des risques climatiques et environnementaux. Le directeur des risques, de la conformité et du contrôle permanent et le directeur de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité (direction ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sont membres des instances exécutives dans lesquelles les sujets ESG sont traités. Cette articulation est décrite dans l'état de durabilité chapitre 3.1.1.2.

Le comité de gouvernance ESG coordonné par l'Institut mutualiste pour l'environnement et la solidarité, réunit tous les trois mois les principaux dirigeants effectifs et responsables d'entités du groupe. Placé sous l'autorité du Directeur Général, il a pour mission d'orienter la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les enjeux ESG, de valider les projets de mise en œuvre et d'effectuer les arbitrages nécessaires. En tant qu'organe exécutif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il sert l'ensemble des filiales et entités du groupe.

Le comité de gouvernance ESG s'est réuni à cinq reprises en 2024.

5.18.2.1.3 Prise en compte des risques ESG par les fonctions de contrôle interne

La direction des risques groupe est composée de plusieurs pôles dont le pôle Risques ESG.

Celui-ci a notamment pour mission de :

- de répondre aux enjeux de gestion et de pilotage des risques ESG, matriciels par nature, en prenant en compte leur transmission aux autres risques ;
- d'intégrer la dimension ESG dans l'ensemble de la gestion des risques du groupe par une approche structurée et globale couvrant :
  - l'identification et l'évaluation des risques ;
  - la définition du cadre d'appétence aux risques (RAF) et d'indicateurs de suivi, adossés à des seuils d'alerte et des limites, en cohérence avec le cadre d'appétence national ;
  - le reporting, par la mise en place d'un cadre de gouvernance permettant de restituer l'exposition du groupe aux risques ESG s'appuyant sur les indicateurs et des reportings appropriés (tableaux de bord des risques).
- de coordonner les contributions nécessaires des différentes compétences au sein du groupe (notamment l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, le Pôle Finances et la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité) pour gérer le suivi consolidé des risques ESG et préserver la valeur de la banque ;
- de formaliser la politique de gestion des risques ESG du groupe et sa déclinaison aux filiales et centres de métiers ;
- d'accompagner les filiales, succursales et centres de métier dans la déclinaison de leurs dispositifs, en cohérence avec ceux mis en place au sein du groupe par la Direction des Risques ;
- de contribuer à l'établissement des rapports extra-financiers réglementaires relatifs aux risques ESG, en collaboration avec le Pôle Finances et l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité ;
- de collaborer aux exercices réglementaires (stress tests, ...) et aux collectes d'informations effectués à la demande d'autres autorités en relation avec l'Institut et la CNCM ;
- de contribuer à une veille réglementaire active sur les enjeux ESG en relation avec la CNCM, afin de s'assurer de la conformité des actions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec les attentes réglementaires ;
- d'assurer la seconde ligne de défense pour les risques ESG (avec un plan de contrôle permanent idoine) en relation avec le contrôle permanent ;
- de gérer les relations avec les superviseurs sur les risques ESG pour le compte de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec la CNCM.

L'année 2024 a été marquée par une évolution de l'organisation quant au suivi des enjeux et des risques ESG. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre son projet de création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, dont la vocation est d'être le centre d'expertise de référence du Groupe sur les sujets ESG. L'Institut est une direction opérationnelle de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM), directement rattachée au Directeur Général de la CFdeCM. Les équipes dédiées au suivi des risques ESG sont quant à elles hiérarchiquement et fonctionnellement rattachées à la direction des risques groupe.

La structure organisationnelle par lignes métiers des filières de contrôle interne poursuit ses travaux d'organisation. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a notamment mis en œuvre au cours de l'année 2024 un portail de contrôle dédié au pôle Risques ESG de la Direction des Risques "DR - Risques ESG" et un premier contrôle trimestriel portant sur la cohérence des encours exposés aux politiques sectorielles et repris à la fois dans le tableau de bord trimestriel des risques et dans les indicateurs du cadre d'appétence aux risques a été mis en place au T4 2024. Le portail du Pôle Risques ESG doit par la suite être enrichi de nouveaux contrôles portant sur les autres indicateurs (tableau de bord des risques et le RAF). Par ailleurs, et en liaison avec la fonction d'audit interne, il a été assuré au cours de l'année, un suivi des recommandations émises au cours de la mission réalisée fin 2023.

Par ailleurs, une mission de contrôle sur place de la BCE sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux au sein du groupe Crédit Mutuel, ce périmètre incluant le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est intervenue durant la seconde moitié de l'année 2024. Les conclusions définitives de cette inspection ne sont pas connues à la date de rédaction du présent rapport.

5.18.2.1.4 Prise en compte des risques ESG par les lignes métiers

L'une des missions de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, créé en mars 2024, est d'accompagner la prise en compte des enjeux ESG par les lignes métiers. Pour cela, le pôle Déploiement de l'Institut Mutualiste coordonne et pilote de nombreux projets pour s'assurer du bon accompagnement des lignes métiers, en lien avec la DRCC sur les sujets spécifiques de Risques ESG.

Pour ce faire, en 2024, l'Institut a notamment effectué la refonte du réseau des référents ESG et RSE, levier d'accompagnement de la transformation des métiers. Les référents ESG/RSE participent à l'animation de la stratégie ESG/RSE au sein de leur entité. Les référents ESG participent au comité ESG local de leur entité lorsque qu'un dossier de financement suscite des interrogations ou une alerte lors du processus d'instruction (notation dégradée de la grille ESG, controverse grave). Enfin, ils ont pour mission d'accompagner la connaissance et la prise en compte de la politique ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à travers des

actions de sensibilisation et des formations. En 2024, l'Institut a notamment déployé des formations pour la maîtrise des outils d'analyse ESG (les grilles ESG) ainsi que pour une bonne compréhension des politiques sectorielles du groupe (formation de 7h en présentiel pour l'ensemble des chargés d'affaires entreprises) :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale avait mis en place une grille d'analyse ESG, la Grille ESG Corporate. Cette grille a été informatisée dans les outils en avril 2024 et doit désormais être complétée pour tous les clients présents dans un centre d'affaires entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros. Cette grille ESG Corporate est une grille de connaissance ESG client permettant d'évaluer la maturité de la contrepartie dans une démarche ESG et sa gestion du risque de transition ;
- les politiques sectorielles encadrent les financements et investissements dans les secteurs particulièrement sensibles aux risques environnementaux et sociétaux.

Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027 du groupe et de son engagement de "Mener la révolution écologique et sociétale pour accompagner la transformation écologique de ses clients et contribuer à la décarbonation de l'économie", un e-learning a été réalisé pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du groupe sur les risques environnementaux pour le secteur bancaire et financier. Cette formation fait partie des modules obligatoires à réaliser et contribue à l'un des indicateurs de performance du plan, qui vise 100 % des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique. Ce module porte sur la compréhension, l'identification et le traitement par les métiers des risques environnementaux.

D'autres formations ont été réalisées en lien avec les besoins métiers afin de communiquer les bons réflexes à avoir avec les clients pour aborder les critères ESG, les nouvelles règlementations et exploiter de nouvelles opportunités commerciales.

Par ailleurs, un Univers ESG & Politiques Sectorielles a été créé sur l'intranet du groupe par l'Institut avec pour objectif de centraliser l'ensemble des documents opérationnels relatifs aux enjeux ESG et de participer à la sensibilisation de tous les collaborateurs.

5.18.2.2 Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques ESG dans les dispositifs de gouvernance interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention croissante aux problématiques ESG. Il s'appuie sur ses principaux engagements internationaux, signés par la CNCM ou par le CIC pour développer un cadre d'analyse des performances ESG de ses contreparties, et notamment le Global Compact, dont il est signataire depuis 2003. Il veille ainsi au respect et à l'application des 10 principes, dont notamment les droits de l'homme, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption, en rendant compte chaque année à ses parties prenantes des progrès réalisés sur ces 10 principes, afin d'améliorer continuellement ses performances en identifiant les points d'amélioration.

Risques environnementaux

Le lien entre les instances dirigeantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les différentes composantes du contrôle interne, dont les risques environnementaux et climatiques, est fondé sur :

- une communication vers l'organe exécutif :
  - directement par les équipes participant à la gestion des risques se trouvant en deuxième et troisième ligne de défense. La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité ainsi que le contrôle périodique sont hiérarchiquement attachés au directeur général,
  - par le biais de comités, qu'ils soient exécutifs, techniques et opérationnels comme le comité des risques groupe (CRG) ou le comité de gouvernance ESG.
- une communication vers l'organe de surveillance :
  - directement par les équipes participant à la gestion des risques se trouvant en deuxième et troisième ligne de défense,
  - par le biais de comités spécialisés comme le comité de suivi des risques groupe (CSRG).

La direction des risques groupe assure l'organisation et le secrétariat du CRG et du CSRG. L'institut assure l'organisation et le secrétariat du comité de gouvernance ESG.

Le rôle du CRG et du CSRG sont décrits dans le chapitre Gestion des risques du document d'enregistrement universel.

Les politiques sectorielles et leurs évolutions - pilotées par l'Institut en lien les métiers et directions concernés - sont ainsi soumises à l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC. Le pôle Risques ESG réalise également le suivi des expositions éligibles à des politiques sectorielles, intégré dans le tableau de bord des risques, élaboré trimestriellement par la direction des risques. C'est le rapport principal analysant tous les risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il est présenté en comité des risques groupe et en comité de suivi des risques groupe.

Risques sociaux

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre de sa cartographie des risques extra-financiers, identifie et définit les risques sociaux auxquels il fait face. Conjointement avec la CNCM et les autres groupes régionaux de Crédit Mutuel, des indicateurs clés de pilotage sont définis pour surveiller et gérer ces risques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a développé une gouvernance spécifique afin d'assurer la gestion de ces risques à son niveau et de suivre les notations ESG des contreparties. Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre depuis 2024 un inventaire des risques liés aux enjeux sociaux et de gouvernance. Cette cartographie sera actualisée en 2025, notamment en lien avec les travaux portant sur la CSRD et l'analyse de double matérialité pour chaque ESRS :

- risques sociaux (compte propre) ;
- risques sociaux (via les financements et activités).

L'évaluation de la matérialité des risques sociaux et les dispositifs en découlant s'inscrivent dans la gouvernance des risques ESG telle que prévue dans le cadre de suivi des risques précité[1]. Celui-ci s'applique notamment à toutes les exigences en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces risques, considérés sur le périmètre des opérations propres du Crédit Mutuel Alliance Fédérale mais aussi des activités financières, ont été intégrés en 2024 à la cartographie globale des risques et seront évalués en 2025. Par ailleurs, la mise en place d'un dispositif d'évaluation de la matérialité pour le profil de risques du groupe est également prévue en 2025, dans le cadre de travaux lancés sur le déploiement des *guidelines* de l'EBA sur les attentes en matière de risques sociaux. En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a travaillé en 2024 la définition des impacts, risques et opportunités matériels sur le sujet pour le rapport de durabilité.

Par ailleurs, les sujets en lien avec l'évaluation des risques sociaux sont notamment pris en charge par le Pôle Risques ESG, dont le rôle est de répondre aux enjeux de gestion et de pilotage des risques ESG, en prenant en compte leur transmission aux autres risques. parallèlement, l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, a notamment recruté une experte dédie sur les enjeux S & G pour se renforcer sur ces thématiques.

Enfin, les directions RH et conformité sont également impliquées dans la thématique, respectivement pour le calcul des indicateurs en lien avec l'égalité femmes-hommes et dans le cadre de la cartographie "devoir de vigilance" (travail d'appréciation de la couverture de risques jugeant la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre pour

[1] *Il existe par ailleurs une gouvernance dédiée aux enjeux ESG construite notamment autour du comité de gouvernance ESG, du COPIL Data Risques et Outils Métiers ESG, du comité de pilotage Priorité 2 du Plan Stratégique et du COPIL CSRD.*

un certain nombre de domaines, y compris en lien avec les aspects sociaux : discrimination au travail, atteinte à la liberté syndicale...).

Risque de gouvernance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dans le cadre de sa cartographie des risques extra-financiers, identifie et définie les risques de gouvernance auxquels il fait face. Conjointement avec la CNCM et les autres groupes régionaux, des indicateurs clés de pilotage sont définis pour surveiller et gérer ces risques.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur la gouvernance des risques ESG pour appréhender celui relatif à la gouvernance de leurs contreparties. Des comités émettent ainsi un avis lors de la prise de décision pour l'octroi de crédits, dans le cadre de leur activité de financement. Lors de leur revue documentaire, ils actualisent la connaissance client avec les publications ESG de leurs contreparties. Ces rapports, audités par un organisme tiers indépendant, ont fait l'objet d'une revue et d'une validation conforme à la réglementation. Cette revue est principalement effectuée dans le cadre des activités d'investissement ou pour le compte de la banque de financement (Crédit Mutuel Alliance Fédérale). A ce titre, le rôle du plus haut organe chargé de valider les rapports ESG est également un critères d'analyse.

L'évaluation de la matérialité des risques de gouvernance et les dispositifs en découlant s'inscrivent dans le même processus que pour les risques sociaux à ce stade (cf. partie "risques sociaux" ci-dessus).

S'agissant de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en application des dispositions réglementaires, les critères ESG sont pris en compte dans les décisions d'octroi de crédit. Ainsi, dans la grille ESG Corporate déployée, le client est interrogé sur ses pratiques en matière de gouvernance : mise en place de critères ESG pour la sélection des fournisseurs, mise en place d'une charte éthique et/ou déontologique, effectif dédié à la RSE.

De plus, si le client reçoit une notation extra-financière de la part de notre fournisseur ISS[1], sa note de gouvernance liée à l'anti-corruption est prise en compte.

Des critères de gouvernance des exploitations sont intégrés à la politique sectorielle agricole. La gouvernance des exploitations est étudiée à travers la mise en place et l'obtention de certifications et labels. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, à travers son évaluation des critères de gouvernance, valorise l'engagement des agriculteurs s'engageant dans une démarche de labels et/ou de certifications visant à améliorer la production alimentaire de qualité et la gestion des espaces ruraux des territoires.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale veillent également à ce que les demandes de financements, placements, émissions de garanties, investissements ou fournitures de produits et services financiers visées s'inscrivent dans le cadre des législations, conventions internationales et standards pertinents relatifs à la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux des activités du secteur. Ces politiques sectorielles définissent des critères d'éligibilité des pays hôtes, s'assurant notamment que les sociétés respectent les lois et réglementations locales ainsi que les conventions internationales ratifiées par les pays dans lesquels sont gérées lesdites sociétés.

Les critères de gouvernance à l'octroi de crédit sont également pris en compte par le comité ESG BFI, instance collégiale mise en place afin d'émettre des avis consultatifs sur les dossiers susceptibles de poser des questions sociales, environnementales ou de gouvernance à l'octroi d'un financement ou lors du renouvellement annuel des dossiers. Celui-ci peut être saisi à la demande de l'exploitation, de la direction des engagements, des commissions décision engagements (CDE) de la direction des risques.

5.18.2.3 Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques ESG

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients.

En 2024, dans un nouvel accord d'intéressement traduisant les engagements pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, des critères ESG ont été intégrés afin de rendre concrets les enjeux de transition écologique et sociétale. L'enveloppe liée à la performance environnementale et sociale est appelée "enveloppe ESG". Le montant de cette enveloppe est distribué sous condition de l'atteinte des objectifs suivants, chacun permettant de débloquer un pourcentage de l'enveloppe :

- 30 % de salariés formés sur les risques environnementaux ;
- réduction de l'empreinte carbone du bilan au travers du respect des trajectoires NZBA *(Net Zero Banking Alliance)* pour au moins cinq des neuf secteurs pour lesquels une cible 2030 et une trajectoire sectorielle ont été définies[2] ;
- 45,50 % de femmes cadres.

Le calcul de cette enveloppe a pour base de calcul le résultat net, minoritaires inclus, des comptes consolidés IFRS de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tels que certifiés par les commissaires aux comptes et publiés au greffe du tribunal compétent.

Pour que le montant soit distribué, quelques conditions sont à prendre en compte :

- le résultat net consolidé doit atteindre 300 millions d'euros ;
- l'atteinte des trois critères ESG susmentionnés.

Ces conditions ont été remplies sur l'exercice 2024.

5.18.3 Stratégie relative aux risques ESG

5.18.3.1 Intégration des risques ESG dans la stratégie économique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Par son modèle mutualiste et collaboratif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale œuvre à conjuguer les besoins de ses sociétaires et clients avec les défis de son époque, dans une recherche de performance globale, à la fois financière, environnementale et sociale. Il poursuit ainsi une stratégie de développement responsable, et se positionne en partenaire bancaire et financier d'un monde qui se conçoit sur le temps long, au service des territoires et de leurs acteurs.

En tant qu'acteur responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour volonté de construire un monde plus durable, et tient compte de l'incidence des facteurs et des risques ESG sur son environnement d'affaires, dans son modèle d'affaires, et sa stratégie.

À l'issue d'une réflexion participative avec ses élus et salariés, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté fin 2020 d'une raison d'être *Ensemble, écouter et agir* et du statut d'entreprise à mission. Cette raison d'être a pour vocation d'orienter les décisions stratégiques et opérationnelles. Cinq missions ont été définies qui se traduisent par quatorze engagements concrets à atteindre. Deux de ces engagements sont liés à la stratégie climat du groupe et à son ambition environnementale d'aligner ses activités avec la trajectoire de l'Accord de Paris.

[1] *ISS : Institutional Shareholder Services. La société ISS est le principal fournisseur de données extra-financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*
[2] *Acier, Aluminium, Ciment, Pétrole et gaz, Production d'électricité, Transport aérien, Transport maritime, Industrie automobile, Immobilier résidentiel.*

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a par ailleurs inscrit, dans son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, le renforcement de ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société. L'un des objectifs de ce plan stratégique est de mener la révolution écologique et sociétale pour accompagner la transformation écologique de ses clients et contribuer à la décarbonation de l'économie. L'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité formalise la feuille de route du groupe au sein d'un document qui sera publié au deuxième trimestre 2025. Ce dernier décrira les objectifs, moyens et leviers d'action pour agir en faveur du climat et de la nature tout en œuvrant pour une transition juste et une société solidaire.

5.18.3.2 Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion des risques ESG

Crédit Mutuel Alliance Fédérale tient compte de l'incidence des facteurs et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son modèle d'affaires et dans sa stratégie ESG, afin de les adapter.

Cela se traduit par :

- l'intégration de la surveillance des risques environnementaux et climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques (notamment crédit), au dispositif de gestion des risques du groupe ;
- la mise en place d'outils dédiés pour identifier, mesurer, gérer et suivre l'ensemble de ces risques (aussi bien physiques que de transition) ;
- le déploiement de mesures d'atténuation de l'impact des risques environnementaux et d'adaptation au changement climatique ;
- la volonté d'accompagner les sociétaires et clients dans leur transition vers des modes de vie plus durables et compatibles avec les enjeux de la transition écologique et sociale.

En complément, des politiques sectorielles (charbon, hydrocarbures, transport, mines) encadrent les opérations envisageables avec des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre ou ayant des impacts environnementaux. Elles intègrent des exclusions et des restrictions dans l'octroi de crédits.

Le suivi des actifs éligibles à ces politiques est effectué trimestriellement.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit aussi son objectif en matière de transition écologique et climatique de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, à savoir la réduction des émissions carbone de ses portefeuilles de financement et d'investissement à hauteur de 20 % ; cet objectif fait l'objet d'un suivi annuel.

Par ailleurs, au titre de son adhésion à l'Alliance Bancaire Net Zéro (NZBA), présentés dans le paragraphe précédent, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié en 2024 ses engagements, au travers d'une publication distincte, sur les secteurs d'activité économiques suivants :

- ciment ;
- acier ;
- aluminium ;
- production d'électricité ;
- pétrole et gaz ;
- charbon ;
- transport maritime ;
- transport aérien ;
- industrie automobile ;
- immobilier résidentiel.

Ainsi, ces engagements chiffrés portent sur 52 % des expositions bilancielles retenues dans le cadre du calcul d'émissions financées au titre de la méthodologie PCAF. Les cibles détaillées et les engagements pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont consultables au sein de la publication dédiée Net Zero Banking Alliance – Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Publication des cibles 2030.

S'agissant du risque social, les impacts sociaux négatifs qui affectent les parties prenantes du groupe (ex : effectifs, clients, fournisseurs, ...) peuvent se matérialiser en risques financiers pour le groupe. Dans le cadre de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale établit et mettent en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme dans le cadre de leurs activités et celles de leurs sous-traitants et fournisseurs avec qui ils entretiennent une relation commerciale durable. Ce plan de vigilance couvre les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement. Les détails du plan de vigilance sont apportés au sein de notre document d'enregistrement universel[1].

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté en 2020 le statut d'entreprise à mission et a, dans cette logique, pris 15 engagements applicables à partir de 2022 et intégrant un volet social. À titre d'exemple : recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales ; former tous les collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations. Ces engagements sont en cours d'actualisation pour une publication en 2025.

Aussi, depuis 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mobilise chaque année un pourcentage de son résultat net (~14 % en 2024) pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale *via* son Dividende sociétal. Ce dispositif se traduit par des investissements à impact, par des offres & services solidaires et par des actions de mécénat. Cette mesure est un des objectifs sociaux clés du plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

5.18.3.3 Politiques et procédures d'engagement avec les contreparties

Afin d'atténuer les risques associés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a instauré un dialogue avec leurs clients afin d'évaluer la performance ESG de leurs contreparties. Ils s'appuient pour ce faire, selon les métiers, en majorité sur une grille d'évaluation de critères ESG complétée d'une analyse et identification de potentielles controverses liées à l'environnement, aux droits de l'homme, au droit du travail ou à la lutte contre la corruption.

5.18.3.4 Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE

En application du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen, dit règlement taxonomie et du règlement délégué (UE) 2021/2139, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mené dès 2021 des travaux, en coordination avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, pour identifier la part de ses actifs éligibles à la taxonomie européenne dans son portefeuille de clients pour les exercices 2021 et 2022. Conformément à la réglementation, le rapport de durabilité intégré au présent document (Cf. partie 3.1.7) présente la méthodologie et les résultats de l'analyse d'alignement des actifs aux deux premiers objectifs environnementaux – (atténuation et adaptation au changement

[1] *Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Document d'enregistrement universel, chapitre 3.3.*

climatique). Les modèles de reporting Pilier 3 n° 6, 7 et 8 reprennent également les éléments relatifs au calcul du GAR.

Fortement engagé pour respecter la trajectoire de l'Accord de Paris sur le climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'une stratégie climat ambitieuse et a inscrit à son plan stratégique 2024-2027 des objectifs volontaristes en matière de transition écologique et climatique.

La mise en place d'exclusions et de politiques sectorielles sur les secteurs fortement émissifs est également un moyen d'aligner les investissements des groupes aux objectifs de la taxonomie, tout comme les politiques des filiales de gestion d'actifs ou de capital investissement. Par exemple, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition de classer 100 % des fonds ouverts en gestion active en article 8 ou 9 SFDR et de déployer un fonds d'investissement dédié aux infrastructures (> 50 % des capitaux investis dans projets liés à la transition énergétique – Siloé Infrastructures).

Le groupe développe également le financement des entreprises par des prêts à impact ou des sustainability linked loans qui peuvent comporter des objectifs environnementaux dans les contrats de prêts. Des gammes de prêts, avec des taux préférentiels, permettant de financer des investissements consacrés à l'économie d'énergie auprès des entreprises, des administrations locales et des particuliers sont également proposés.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses engagements auprès du monde agricole et viticole avec des solutions de financement en faveur d'une agriculture performante, durable et bas-carbone (financement du reste à charge d'un diagnostic carbone, versement d'une subvention de 500 euros[1] pour financer le processus de labellisation Haute Qualité Environnementale ou Agriculture biologique dans lequel s'engagent les exploitants qui veulent certifier leur exploitation, lancement du Prêt Transition Agricole bonifié pour faciliter la transformation des exploitations vers des modèles agroécologiques).

Les Assurances du Crédit Mutuel détenaient à fin 2024 5,1 milliards d'euros d'obligations dite *green bonds*, 1,1 milliard d'euros d'obligations dites « social bonds » et avaient près de 1,5 milliard d'euros investis sur des supports de type obligations durables ou *sustainability loans*.

Sur l'exercice 2024, les encours gérés par Crédit Mutuel Impact ont crû de 69 % pour atteindre 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2024.

Cette progression repose principalement sur le déploiement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire, abondé chaque année par le Dividende Sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce fonds a pour ambition d'amplifier la transformation des modèles de production et de consommation et à préserver les écosystèmes. Il intervient dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins sont très importants et les autres acteurs encore peu présents. Les investissements réalisés au cours de l'année 2024 ont notamment concerné des sociétés innovantes dans les secteurs de l'énergie, du transport de marchandises à propulsion vélique, de l'agriculture et de l'alimentation. Le fonds a renforcé sa présence sur la thématique Mieux préserver avec l'acquisition de 2000 ha de forêts. Par ailleurs, la politique d'intervention en faveur du logement qui a été définie en 2024 s'inscrit dans le versant Solidarité du fonds. Enfin, le fonds s'est doté d'indicateurs clés d'impact climatique, environnemental et sociétal.

Le fonds SILOE Infrastructures finance des projets de long-terme liés à la transition énergétique. Les opérations réalisées depuis 2020 ont dans un premier temps porté sur la production d'énergie renouvelable, puis le développement d'Infrastructures de recharge de véhicules électriques en lien avec les collectivités locales ou des acteurs privés ainsi que le financement de la décarbonation thermique des bâtiments.

Les activités de gestion d'actifs du groupe sont signataires de nombreux engagements de place, dont les *Principles for Responsible Investment* et le *Finance for Biodiversity Pledge*.

Les actifs investis alignés aux objectifs de la Taxonomie sont publiés dans les rapports Article 29 de la Loi Énergie-Climat des différentes sociétés de gestion et assureurs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale[2].

5.18.4 Intégration des risques ESG

5.18.4.1 Identification des risques ESG

L'identification des facteurs et risques ESG repose sur un suivi attentif des actualités et de la réglementation en la matière. Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via la CNCM, réalise une veille réglementaire, prudentielle et concurrentielle permanente en matière de finance durable et d'enjeux ESG. Il construit et adapte ses plans d'action en la matière en tenant compte de celle-ci, notamment des attentes de la Banque Centrale Européenne, l'Autorité Bancaire Européenne et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Cette veille est complétée par un suivi de la jurisprudence émergente résultant d'un phénomène croissant de contentieux climatiques qui se traduit notamment par des actions menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou entreprises, au titre du risque de responsabilité.
Le cadre de gestion des risques ESG repose sur des méthodologies et normes internationales, sur lesquelles s'appuie le groupe pour répondre aux attentes des superviseurs et régulateurs. Outre le Global Compact et des Principes pour une Banque Responsable qui fournissent un cadre global lui permettant d'appréhender ces sujets en termes de méthodologie et de reporting, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fonde sur le guide de la Banque centrale européenne (BCE) relatif aux risques liés au climat et à l'environnement ainsi que sur l'ensemble du corpus de guidelines de l'autorité bancaire européenne sur la gestion et la surveillance des risques ESG, et sur les définitions apportées par ces documents. Il s'appuie également sur les réglementations ESG, comme par exemple la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Dans le cadre de ses publications groupe, il structure ses publications en suivant les recommandations de la TCFD s'agissant des risques environnementaux et a établi une table de correspondance de ses indicateurs environnementaux avec les normes du standard GRI (Global Reporting Initiative).

Par ailleurs, en complément de ce dispositif déployé au niveau du Groupe Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise :

- le suivi de différentes métriques dans la cartographie globale des risques et le tableau de bord des risques (suivi des expositions du groupe sur les secteurs couverts par des politiques sectorielles, exposition des encours aux risques physiques, ventilation des notes ...) ;

[1] *Première enveloppe budgétaire de plus de 2 millions d'euros.*
[2] *https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/notre-approche-responsable/article-29-loi-energie-climat.html*
https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687_-_Article_29_juillet_2023.pdf
https://www.dublytransatlantiquegestion.com/fr/telechargements/DTG-rapport-entite-art-29-LEC-2022.pdf
Nos publications | Assurances du Crédit Mutuel (ACM)
Rapport_extra_financier.pdf (creditmutuelimpact.fr)
Rapport Entité 2022 - Article 29 Loi Energie Climat.pdf (cic-privatedebt.eu)

- l'enrichissement de notre matrice de matérialité visant à évaluer plus finement l'impact des risques physiques et de transition sur les risques issus de la cartographie globale des risques ;
- la réalisation d'une matrice de matérialité biodiversité ;
- la participation aux groupes de travail animés et organisés par la CNCM portant sur les thématiques risques climatiques et environnementaux (y compris risque de réputation et de responsabilité) ;
- le stockage des notations extra-financières d'ISS ESG dans le système d'information et la constitution d'une base historique.

Dans le cadre du devoir de vigilance, les impacts sociaux et sociétaux sont identifiés à partir de facteurs de risque et évalués en fonction de l'impact du risque et des moyens de prévention et d'atténuation existants (procédures, organisations et ressources).

Les risques sont ensuite notés en fonction de leur gravité en termes d'impact, de leur probabilité d'occurrence et de leur possibilité de non détection. Les entités concernées ont défini et déployé des politiques de prévention et d'atténuation de ces risques assorties d'objectifs et d'indicateurs de suivi.

En fonction du degré de risque et de la couverture de ce risque, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels en matière de droits humains et de libertés fondamentales et en matière de santé et sécurité des personnes puis déploie un plan de vigilance détaillé ainsi que les actions qu'ils sous-tendent dans son document d'enregistrement universel ou rapport annuel.

5.18.4.1.1 Cartographie des risques ESG

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ont été intégrés à la cartographie globale des risques. Les risques climatiques font également l'objet d'indicateurs intégrés au cadre d'appétence aux risques et/ou au tableau de bord des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.18.4.1.2 Temporalité des risques ESG et lien avec les risques financiers

L'analyse de la significativité des risques climatiques et des risques de perte de biodiversité est réalisée annuellement au niveau national et au niveau de chaque groupe régional via le dispositif de matrice de matérialité.

L'évaluation de l'impact des risques physiques et de transition est réalisée pour chaque catégorie de risque par un groupe de travail associant les positions des experts risques climatiques et des experts des risques concernés. Cette évaluation se base d'une part sur le recensement des canaux de transmission des risques climatiques, et d'autre part sur la conduite d'études quantitatives et prospectives. Ces deux piliers intègrent une analyse systématique des enjeux spécifiques aux lignes de métiers et portefeuilles significatifs. Les éléments quantitatifs sont objectivés grâce à des bornes de matérialité permettant la réévaluation annuelle des paramètres de risques considérés.

En 2024, l'impact des risques physiques et de transition climatique est évalué tel que pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

31/12/2024	Risque physique			Risque de transition		
Catégorie de risques	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans
Risques de crédit	+	++	+++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	++	+++	+	++	++
Risques de marché	+	++	++	+	++	++
Risque de taux	+	+	+	+	+	+
Risque de liquidité	+	+	+	+	+	+
Risque d'assurance du conglomérat	++	++	++	+	+	++
Risque action et de participation	+	+	++	+	+	+
Risque stratégique et risque d'activité	+	++	++	++	+++	++

Légende +++ *Impact fort* ++ *Impact moyen* + *Impact faible*

A court terme, les risques climatiques sont évalués comme ayant un impact non matériel pour les catégories de risques prudentiels.

Les facteurs de risques climatiques ayant les impacts les plus importants sur le profil de risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont :

- les risques physiques sur les risques de crédit à long terme ;
- les risques de transition sur les risques de crédit à moyen terme ;
- les risques physiques sur les risques opérationnels à long terme ;
- les risques de transition sur les risques stratégiques et d'activité à moyen terme.

Le principal canal de transmission aux risques opérationnels est la survenance d'aléas climatiques menant à des impacts opérationnels (dégradation de bâtiments, impact sur l'activité, sur les systèmes d'information etc.).

En matière de risques de crédits et de risques stratégiques (impact sur la rentabilité et la solvabilité), les principaux canaux sont :

Recensement des canaux de transmission des risques physiques	Portefeuille entreprises : ■ Potentielle hausse de la probabilité de défaut du fait d'une évolution des coûts ; ■ Perturbation des chaînes d'approvisionnement (évolution du prix des intrants et outils, indisponibilité des facteurs de production et de transport) ; ■ Diminution de la productivité du travail ; ■ Diminution des rendements ; ■ Altération des capacités de production, des moyens mobiliers ou immobiliers. Portefeuilles particuliers : ■ Dépréciation des prix des biens immobiliers dans les zones à risques, pouvant mener à un accroissement de la LGD[1] ; ■ Hausse de la probabilité de défaut en cas de diminution de la couverture assurantielle.

[1] Loss Given Default, ou perte en cas de défaut.

Recensement des canaux de transmission des risques de transition	Portefeuille entreprises : ■ Hausse de la probabilité de défaut du fait d'une incapacité à assumer les coûts du risque réglementaire se matérialisant par des contraintes d'atténuation du changement climatique : taxe carbone ; ■ Impact sur la rentabilité des clients et de fait leur solvabilité, du fait de pertes de part de marché/manque à gagner en cas de changement de position des parties prenantes ; ■ Impact sur la rentabilité des clients et de fait leur solvabilité en cas de contrainte technologique forte. Portefeuilles particuliers : ■ Potentielle hausse de la probabilité de défaut du fait de la mauvaise prise en compte des coûts liés à la mise en place de nouvelles normes et réglementations pour les propriétaires de leurs logements et surtout de parcs locatifs (réglementation sur les diagnostics de performance énergétique (DPE) pour les propriétaires bailleurs, rénovation énergétique pour les particuliers) ; ■ Hausse de la LGD du fait d'une dépréciation des prix des biens immobiliers garantis avec des notations DPE dégradées.

Au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, certains indicateurs s'accompagnent de bornes de matérialité. La mise en place de ces bornes quantitatives permet d'objectiver les notes de risques attribuées. Une évolution du positionnement des portefeuilles par rapport à ces bornes pourrait conduire à l'identification d'une évolution de l'exposition au risque, déclenchant ainsi un processus de réévaluation de la notation.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale travaille à la déclinaison locale du cadre national de suivi des risques liés au climat et à l'environnement, lequel reprend les dispositifs d'identification et de suivis des risques climatiques.

Risques de perte de biodiversité

Depuis 2023, un chantier national a été lancé sur la thématique des risques liés à la perte de biodiversité. Deux notions fondamentales ont permis de construire une première approche d'analyse : celles des impacts et dépendances à la biodiversité et aux services écosystémiques (services rendus par la nature).

La mesure des dépendances à la biodiversité et aux services écosystémiques permet d'évaluer l'exposition aux risques physiques liés à la nature/biodiversité tandis que la mesure des impacts exercés sur la biodiversité et les écosystèmes permet d'évaluer l'exposition aux risques de transition liés à la nature/biodiversité.

Les dépendances et impacts des agents économiques constituent ainsi des facteurs de risque qui peuvent, par canaux de transmission, se transmettre aux acteurs financiers via les catégories de risques bancaires L'analyse du risque lié à la perte de biodiversité implique donc une évaluation des impacts et dépendances à la biodiversité des contreparties des portefeuilles bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et de leurs canaux de transmission.

Sur cette base, une matrice de matérialité du risque lié à la perte de biodiversité a été produite. Quatre catégories de risques prioritaires ont été retenues :

- le risque de crédit ;
- le risque opérationnel ;
- le risque stratégique et d'activité ;
- le risque d'assurance du conglomérat.

Chacune de ces catégories de risque fait l'objet d'analyses qualitatives et quantitatives permettant d'aboutir à des cotations de risque, mises à jour annuellement.

Les facteurs de risques liés à la perte de biodiversité ayant les impacts les plus importants sur le profil de risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont :

- le risque de transition sur le risque de crédit à moyen terme ;
- le risque de transition sur le risque stratégique et le risque d'activité à moyen terme.

31/12/2024	Risque physique			Risque de transition		
Catégorie de risques	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans
Risques de crédit	+	++	++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	++ vs + en N-1	++	+	++	++
Risque stratégique et risque d'activité	+	++ vs + en N-1	++	+	+++ vs ++ en N-1	++
Risque d'assurance du conglomérat	+	+	++	+	+	++

Légende +++ *Impact fort* ++ *Impact moyen* + *Impact faible*

Cette évaluation se base d'une part sur le recensement des canaux de transmission des risques liés à la perte de biodiversité, et d'autre part sur la conduite d'études quantitatives et prospectives. Ces deux piliers intègrent une analyse systématique des enjeux spécifiques aux lignes de métiers et portefeuilles significatifs.

Les facteurs de transmission des risques physiques liés à la nature/biodiversité vers les risques bancaires se font via les services écosystémiques dont dépendent les activités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le long de sa chaîne de valeur.

Les services écosystémiques peuvent se dégrader, soit de façon progressive (risque physique chronique), soit de façon abrupte (risque physique aigu) et cela peut perturber directement les opérations propres du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, celles de ses clients ou encore impacter la valeur de ses actifs.

Les canaux de transmission des risques physiques et de transition sont spécifiquement analysés sur les portefeuilles les plus significatifs dans le cadre de l'évaluation de la matérialité de l'impact sur les risques de crédit.

Recensement des canaux de transmission des risques physiques	Portefeuille entreprises : ■ Potentielle hausse de la probabilité de défaut du fait d'une évolution des coûts : ■ Perturbation des chaînes d'approvisionnement (évolution du prix des intrants et outils, indisponibilité des facteurs de production et de transport) ; ■ Diminution de la productivité du travail ; ■ Diminution des rendements ; ■ Altération des capacités de production, des moyens mobiliers ou immobiliers. Portefeuilles particuliers : ■ Dépréciation des prix des biens immobiliers dans les zones à risques, pouvant mener à un accroissement de la LGD[1] ; ■ Hausse de la probabilité de défaut en cas de diminution de la couverture assurantielle.

[1] Loss Given Default, ou perte en cas de défaut.

Recensement des canaux de transmission des risques de transition	Portefeuille entreprises : ■ Contribution aux facteurs de pression sur la biodiversité ; ■ Hausse de la probabilité de défaut du fait d'une incapacité à assumer les coûts du risque réglementaire en lien avec la préservation des écosystèmes ; ■ Impact sur la rentabilité des clients et de fait leur solvabilité, du fait de pertes de part de marché/manque à gagner en cas de changement de position des parties prenantes ; ■ Impact sur la rentabilité des clients et de fait leur solvabilité en cas de contrainte technologique forte. Portefeuilles particuliers : ■ Hausse de la LGD du fait d'une dépréciation des prix des biens immobiliers garantis dans des zones sous fortes contraintes réglementaires (ex : contraintes à la rénovation ou à la construction).

L'impact de ces canaux de transmission est évalué à court terme par une approche qualitative et quantitative ; à moyen et long terme par une approche qualitative.

Les canaux de transmission des risques liés à la perte de biodiversité sont, dans une large mesure, similaires à ceux des risques climatiques. Ce sont surtout les facteurs de transmission du risque qui diffèrent : pour le risque physique, ce sont les risques de rupture ou de dégradation des services écosystémiques, pour le risque de transition ce sont, d'après la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) :

- les facteurs directs de pression d'érosion de la biodiversité (ex : changement d'usage des terres, pollutions, surexploitation des ressources, etc.) ;
- les facteurs indirects de pression d'érosion de la biodiversité (ex : réglementation, attentes de la société civile, technologique, etc.).

5.18.4.2 Mesure des risques ESG

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place différents processus visant à identifier et évaluer les activités et expositions sensibles et vulnérables aux risques ESG. Les méthodologies utilisées reposent principalement sur la modélisation de l'impact (stress test climatique) et l'exposition aux risques ESG (via des approches sectorielles, géographiques et évaluation des risques ESG des contreparties). Il assure le suivi de plusieurs métriques dans la cartographie globale des risques, le cadre d'appétence et le tableau de bord des risques.

5.18.4.2.1 Processus et outils de mesure des risques environnementaux et climatiques

L'identification, la mesure et la surveillance des activités et expositions sensibles aux risques environnementaux est déclinée en plusieurs approches. Celles-ci alimentent des processus de mesure de l'impact des risques environnementaux et climatiques sur les autres catégories de risques.

Politiques sectorielles

Crédit Mutuel Alliance Fédérale[1] dispose de politiques sectorielles et/ou thématiques sur la mobilité (incluant les secteurs aérien, maritime et routier), le charbon, les hydrocarbures, le secteur minier, l'énergie nucléaire civile, la défense et sécurité, l'immobilier résidentiel, la déforestation et l'agriculture.

Approche géographique et sectorielle

Dans l'optique de mieux identifier sa vulnérabilité au risque physique, le groupe Crédit Mutuel, au travers d'un GT regroupant l'ensemble des groupes régionaux et la CNCM, a développé une méthodologie interne dédiée à l'identification de l'exposition de ses actifs financés aux risques climatiques physiques couvrant les 12 aléas climatiques suivants :

- risques aigus : inondations, sécheresses-retrait-gonflement des sols argileux (RGA), tempête-grêle-neige, vagues de chaleur, vagues de froid, vagues de gel ;
- risques chroniques : hausse de la température de l'air, modification du régime des précipitations, élévation du niveau de la mer, modification du régime des vents, évolution du trait de côte et stress hydrique.

Cette méthodologie intègre notamment les caractéristiques suivantes :

- granularité au niveau du code postal sur le périmètre de la France, qui représente 76 % des encours de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2024 ;
- échelle de risques à cinq niveaux ;
- données historiques et prospectives (horizon 2050) de sources publiques et scientifiques.

Les résultats de cette analyse sont exposés au travers du modèle quantitatif 5 présenté à la suite de ce chapitre portant sur les risques ESG.

En complément, et de manière systématique pour l'ensemble des risques environnementaux, un référentiel sectoriel a été produit en 2024. Celui-ci permet l'évaluation sur une échelle à trois degrés (faible, moyen, fort) du niveau d'exposition sectorielle des secteurs financés[2].

Approche par scénario

L'élargissement des exercices réglementaires de stress-tests aux risques climatiques contribue à une meilleure compréhension de ces derniers au sein du groupe. Cela permet de mieux identifier et de quantifier la contribution des portefeuilles de crédits et d'actifs le cas échéant ainsi que leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Le groupe Crédit Mutuel a participé à deux exercices de place :

- premier exercice organisé par l'ACPR en 2020, portant sur l'impact du risque de transition sur les portefeuilles crédit et marché.
- second exercice mené en 2022 par la BCE, s'intéressant aux impacts des risques physiques à court terme et des risques de transition à long terme.

Ces exercices ont confirmé l'urgence climatique et l'importance de poursuivre une transition ordonnée. En 2024, le groupe Crédit Mutuel a mis en place son cadre de stress test interne des risques climatiques, décliné pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, intégrant des projections à court, moyen et long termes.

5.18.4.2.2 Processus et outils de mesure des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini des mesures spécifiques afin d'évaluer le degré de sensibilité des expositions au risque social et sociétal. Pour ce faire, ils s'appuient sur leurs propres systèmes de notation ESG. L'analyse des activités sensibles au risque social est établie sur une base documentaire.

S'agissant des activités d'investissement et de gestion d'actifs, les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale procèdent à l'évaluation des contreparties en termes d'impacts, de risques ESG liés aux activités accompagnées, et en termes de politiques RSE. Ces entités disposent de dispositifs propres d'intégration de critères ESG dans leur politique d'investissement. De plus amples informations sont disponibles dans les rapports annuels des entités concernées.

De plus, afin d'évaluer les risques sociaux de ses contreparties, dans le cadre des exigences relatives au devoir de vigilance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie un plan de vigilance relatif aux impacts négatifs graves en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé/sécurité et d'environnement. Des indicateurs de pilotage sont définis et un compte-rendu de mise en œuvre est publié chaque année. A titre d'illustration, le service achats construit des dispositifs (cartographie des risques, plans d'atténuation...) visant une meilleure connaissance des risques droits humains, santé-sécurité, éthiques et environnementaux des fournisseurs et prestataires.

Les processus en matière de risques sociaux et de gouvernance sont détaillés supra en 5.18.2.2.

5.18.4.2.3 Disponibilité, qualité et exactitude des données

La disponibilité, la qualité et l'exactitude des données sont des enjeux centraux dans le cadre de la gestion des risques environnementaux. En effet, la collecte de données ESG relatives aux clients et sur le périmètre du groupe est indispensable à la bonne conduite des travaux prudentiels et stratégiques. L'appel à des fournisseurs de données et, en dernier recours, l'usage d'approximations sur un périmètre défini permettent de pallier l'absence actuelle de données. Des notes méthodologiques accompagnant ces approximations rendent compte des choix et incertitudes liés aux modèles employés.

De plus, de nombreux efforts sont mis en place pour améliorer ces aspects, notamment à travers l'inscription des données climatiques dans le cadre du projet BCBS 239[1] et la participation à des travaux de place. Cela se traduit opérationnellement par des projets informatiques visant, par exemple, à inclure les notations ESG des clients dans le système d'information, à collecter l'ensemble des données sur les biens immobiliers financés ou reçus en garantie, comme les diagnostics de performance énergétique.

[1] *https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/nos-politiques-sectorielles.html*
[2] *Il couvre 88 codes NACE et donc l'ensemble des entreprises financées.*
[1] *Basel Committee on Banking Supervision's standard numéro 239 : Principes pour des pratiques efficaces d'agrégation des données sur les risques et de notification des risques.*

5.18.4.3 Gestion des risques

5.18.4.3.1 Cadre d'appétence au risque

Le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, incluant les risques climatiques et environnementaux, fait l'objet d'une revue annuelle. Il est présenté au comité des risques groupe et au comité de suivi des risques groupe, avant d'être validé par le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les risques climatiques et environnementaux ont intégré le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1er janvier 2023 avec l'insertion de 2 indicateurs ayant vocation à couvrir le risque de transition. Cette première insertion s'est vue complétée par l'intégration de 4 indicateurs supplémentaires au 1er janvier 2024 couvrant les risques physiques et les risques de transition.

Cette mise à jour du cadre d'appétence aux risques porte ainsi à six le nombre d'indicateurs couvrant les risques climatiques et environnementaux en 2024. Ces indicateurs sont suivis selon les périodicités validés par le Conseil d'Administration.

5.18.4.3.2 Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et au risque social

Comme précisé dans la section 4.3.1 du présent chapitre, six indicateurs relatifs aux risques environnementaux sont intégrés dans le cadre d'appétence aux risques. Le calibrage des limites et des seuils d'alerte a été réalisé en tenant compte de l'appétence pour le risque ainsi que des engagements pris au travers des politiques sectorielles ou de la stratégie du groupe. Cette fixation intègre par ailleurs des échanges préalables entre la CNCM et Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Un suivi de ces indicateurs est réalisé selon la périodicité de chaque indicateur.

5.18.4.3.3 Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques ESG et de la performance des contreparties en matière de gouvernance dans le cadre de tolérance des risques

Les risques climatiques et liés à l'environnement ont également été intégrés au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et au rapport annuel de contrôle interne (RACI). La gestion des risques liés au climat et à l'environnement est donc pleinement intégrée au système de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le dispositif est progressivement amélioré grâce aux avancées dans les méthodologies d'analyse et de quantification des canaux de transmission.

Les risques sociaux et sociétaux sont identifiés et présentés dans le rapport de durabilité. Les entités du groupe concernées ont déployé des politiques de prévention et d'atténuation de ces risques assorties d'indicateurs de suivi, présentés au sein de leurs propres rapports.

Les travaux d'alimentation de l'ICAAP (analyse de significativité des risques et exercices de projections) ont permis de quantifier l'impact des risques physiques et de transition dans le cadre de scénarios adverses dédiés.

Les risques climatiques font également l'objet d'une analyse dans l'ILAAP. Cela résulte d'un dispositif d'évaluation et gestion des risques de liquidité en lien avec les risques climatiques. Celui-ci repose sur des évaluations qualitatives, quantitatives et prospectives des enjeux en présence, tant pour le risque physique que le risque de transition.

Concernant les risques sociaux et de gouvernance, avant toute entrée en relation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique les obligations réglementaires applicables en matière de "connaissance de la clientèle" dès l'instant où un contact avec une personne physique ou morale clairement et préalablement identifiée peut conduire à une entrée en relation. Les mesures de vigilance, qui découlent de ces obligations, sont conduites avant la réalisation de toute opération ou de tout conseil. La collecte de l'ensemble des éléments de connaissance client permet d'établir un profil de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) pour chacune des relations d'affaires.

La complétude et la conformité de la collecte des éléments de connaissance client font l'objet d'une vérification. Leur analyse conduit à établir un profil de risque de la relation d'affaires et à apprécier le mode de fonctionnement futur de la relation. Cela servira, le cas échéant, à détecter des opérations inhabituelles ou incohérentes avec le profil de risque présenté par la relation d'affaires et (si nécessaire, selon l'appréciation du risque), l'origine et la destination des fonds concernés par les opérations. A défaut d'obtenir les éléments d'information permettant la connaissance de la nature et de la relation d'affaires, il ne pourra pas être procédé à l'entrée en relation

5.18.4.3.4 Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux et sociaux

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait siens des engagements pris par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour le compte du groupe Crédit Mutuel dans plusieurs initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et signataire :

- il est signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003. Depuis 2018, le groupe Crédit Mutuel partage également sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies ;
- il est également signataire des Principes de la banque responsable (PRB), une initiative issue du programme des Nations unies pour la finance durable (UNEP-FI), dont les principes visent à aligner la stratégie des entreprises sur les ODD, à orienter leurs activités vers une finance plus inclusive et une économie durable, et à s'engager à être transparentes sur leurs impacts positifs et négatifs sur les personnes et la planète ;
- Crédit Mutuel s'est engagé dans la Net-Zero Banking Alliance, et s'est ainsi engagé à aligner les trajectoires de décarbonation de notre portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Des engagements sont aussi pris au niveau des filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- signature des Poseidon Principles en 2019 par le CIC, avec pour objectif d'être en dessous de la courbe de l'Organisation Maritime Internationale dès 2025 dans le cadre de sa politique transport maritime, politique qui exclut par ailleurs le financement de tous bateaux transportant du pétrole, ou dédiés au transport de gaz non conventionnel ;
- signature du *Finance for Biodiversity Pledge* par Crédit Mutuel Asset Management et le Groupe La Française.

Le rôle du Crédit Mutuel est d'être aux côtés des acteurs économiques des territoires sur lesquels il est implanté. Convaincu de la nécessité de les accompagner dans la transformation de leur modèle économique et dans leurs transitions sociales et écologiques, il fait le choix de se fixer un cadre visant à développer l'impact positif de ses clients.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie différents dispositifs permettant d'atténuer les risques environnementaux et sociaux, notamment par l'évaluation ESG de ses contreparties dans le cadre de ses activités d'investissements et de financements. Cette évaluation ESG est complétée d'un ensemble de politiques sectorielles ambitieuses sur les secteurs les plus à risque s'agissant des thématiques environnementales et sociétales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également développé des produits spécifiques visant à accompagner ses clients dans

l'amélioration de leurs pratiques, environnementales, sociales et/ou sociétales, notamment la gamme des prêts transition, le prêt Avance Rénovation ou le prêt Crédinergie/ Développement Durable, la gamme de prêts Eco-PTZ, le prêt Financement/Aides Rénovation. Par ailleurs, l'équipe de structuration Finance Durable intervient dans la mise en place de financements structurés à destination des GE et GME du groupe.

En parallèle, conformément au règlement (UE) 2019/2088, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit règlement Disclosure, les entités du groupe soumises à ces obligations ont fait évoluer leur approche ESG pour répondre à la notion d'évaluation des risques de durabilité et ont publié leurs politiques d'intégration des risques de durabilité dans les processus de décision. Ils publient également des indicateurs tels que la part de leurs encours ESG, la part de l'encours labellisé ISR...

5.18.4.4 Reporting

Les risques environnementaux sont suivis par le comité des risques groupe et le comité de suivi des risques groupe de manière trimestrielle via le tableau de bord des risques. Ces risques font également l'objet de points d'information réguliers dans les instances, tels que mentionnés dans la section 2 du présent chapitre, portant sur la gouvernance des risques ESG. En 2024, les instances de gouvernance internes ont été régulièrement informées et ont eu à approuver des axes de travail et enjeux centraux sur ces sujets, parmi lesquels le suivi des recommandations de la revue thématique climat, l'actualisation de la cartographie des risques, cadre d'appétence et ICAAP, le reporting Pilier 3, la validation du cadre général de suivi des risques liés au climat et à l'environnement...

En parallèle, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BFCM et le CIC publient un rapport de durabilité. Ils présentent et identifient les principaux risques auxquels le groupe et deux de ses filiales, la BFCM et le CIC sont confrontés et détaillent les différentes politiques mises en place afin d'y faire face. Des indicateurs clés de performance sont conjointement définis, entre les groupes régionaux et la CNCM, dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail ESG.

Sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les objectifs sociaux peuvent être consultés dans le document d'enregistrement universel dans lequel des indicateurs quantitatifs ont été mis en place, notamment en lien avec l'emplois au sein du groupe (effectifs, embauches, rémunération, formation, égalité de traitement...).

Par ailleurs, un index égalité H/F, décliné en plusieurs indicateurs, est publié pour chaque entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et porte sur les écarts de rémunération femmes-hommes, les écarts de répartition des augmentations individuelles, le nombre de salariés augmentés à leur retour de congé de maternité et à la parité parmi les dix plus hautes rémunérations. Il est à noter que les entités du groupe de plus de 250 salariés évaluent également l'écart de répartition des promotions.

Une pondération de ces indicateurs est appliquée, variant selon la taille de l'entité évaluée (> ou < à 250 salariés), permettant d'établir une note sur 100. Des mesures de corrections sont appliquées en cas de note inférieure à 75. En cas de note comprise entre 75 et 85, des objectifs de progression sont actés.

Enfin, la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a produit une cartographie "devoir de vigilance", travail d'appréciation de la couverture de risques jugeant la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre pour un certain nombre de domaines, y compris en lien avec les aspects sociaux : discrimination au travail, atteinte à la liberté d'information, à la liberté syndicale...

5.18.5 Tableaux de correspondance

5.18.5.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental

	Stratégie et processus économiques	Chapitre correspondant
a)	Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	Chapitre 5.18.3
b)	Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques	Chapitre 5.18.3
c)	Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE	Chapitre 5.18.3
d)	Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux	Chapitre 5.18.3.3
	Gouvernance	
e)	Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
f)	Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
g)	Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
h)	Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports	Chapitre 5.18.4.4
i)	Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux	Chapitre 5.18.2.3
	Gestion des risques	
j)	Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques	Chapitres 5.18.1 et 5.18.4.3
k)	Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux	Chapitres 5.18.1 et 5.18.4.1
l)	Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitre 5.18.4.1
m)	Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux	Chapitre 5.18.4.3
n)	Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux	Chapitre 5.18.4.2
o)	Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité	Chapitre 5.18.4.2
p)	Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects	Chapitre 5.18.4.2
q)	Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	Chapitre 5.18.4.3
r)	Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	Chapitre 5.18.4.1

5.18.5.2 Informations qualitatives sur le risque social

		Chapitre correspondant
Stratégie et processus économiques		
a)	Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	Chapitre 5.18.3
b)	Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques	Chapitre 5.18.3
c)	Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables	Chapitre 5.18.4.3
Gouvernance		
d)	Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définies dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties en ce qui concerne : i) les activités en faveur de la communauté et de la société ii) les relations de travail et les normes de travail iii) la protection des consommateurs et la responsabilité des produits iv) les droits de l'homme	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
e)	Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
f)	Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports	Chapitre 5.18.4.4
g)	Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social	Chapitre 5.18.2.3
Gestion des risques		
h)	Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social	Chapitres 5.18.1 et 5.18.4.1
i)	Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitre 5.18.4.1
j)	Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social	Chapitre 5.18.4.3
k)	Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social	Chapitre 5.18.4.2
l)	Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	Chapitre 5.18.4.3
m)	Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	Chapitre 5.18.1

5.18.5.3 Informations qualitatives sur le risque de gouvernance

	Gouvernance	Chapitre correspondant
a)	Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales	Chapitre 5.18.2.3
b)	Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières	Chapitres 5.18.2 et 5.18.4.4
c)	Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment : i) Considérations éthiques ii) Stratégie et gestion des risques iii) Inclusivité iv) Transparence v) Gestion des conflits d'intérêts vi) Communication interne sur les préoccupations critiques	Chapitres 5.18.2 et 5.18.4.2
	Gestion des risques	
d)	Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment : i) Considérations éthiques ii) Stratégie et gestion des risques iii) Inclusivité iv) Transparence v) Gestion des conflits d'intérêts vi) Communication interne sur les préoccupations critiques	Chapitre 5.18.4.2

5.18.6 Informations quantitatives sur les risques climatiques et liés à l'environnement

5.18.6.1 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

5.18.6.1.1 Modèle 1 : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

TABLEAU 76 – MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

Secteur/Sous-secteur au 31/12/2024	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
(en millions d'euros)		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique [1]	**170 071**	**706**	**1 217**	**17 639**	**6 533**
2 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	9 766	0	345	1 077	344
3 – B – Industries extractives	580	205	6	34	15
4 – B.05 – Extraction de houille et de lignite	0	0	0	0	0
5 – B.06 – Extraction d'hydrocarbures	76	69	0	0	0
6 – B.07 – Extraction de minerais métalliques	10	0	0	0	0
7 – B.08 – Autres industries extractives	217	0	5	33	15
8 – B.09 – Services de soutien aux industries extractives	276	136	1	0	0
9 – C – Industrie manufacturière	17 326	56	106	1 650	935
10 – C.10 – Industries alimentaires	2 708	0	0	244	207
11 – C.11 – Fabrication de boissons	1 078	0	0	127	38
12 – C.12 – Fabrication de produits à base de tabac	0	0	0	0	0
13 – C.13 – Fabrication de textiles	201	0	0	23	21
14 – C.14 – Industrie de l'habillement	197	0	0	19	29
15 – C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	136	0	0	9	7
16 – C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	580	0	0	120	30
17 – C.17 – Industrie du papier et du carton	348	0	0	18	14
18 – C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	318	0	0	40	27
19 – C.19 – Cokéfaction et raffinage	58	28	0	18	0
20 – C.20 – Industrie chimique	1 016	2	3	149	13
21 – C.21 – Industrie pharmaceutique	471	0	0	55	18
22 – C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc	840	3	5	65	43
23 – C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	701	0	20	52	24
24 – C.24 – Métallurgie	356	0	3	14	36
25 – C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	2 511	0	1	314	169
26 – C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	728	0	1	29	14
27 – C.27 – Fabrication d'équipements électriques	477	22	7	23	14
28 – C.28 – Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 020	0	14	68	47
29 – C.29 – Industrie automobile	1 249	0	27	87	43
30 – C.30 – Fabrication d'autres matériels de transport	516	0	20	15	41
31 – C.31 – Fabrication de meubles	222	0	0	25	36

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-3 309	**-589**	**-2 387**	**30 874 403**	**16 695 819**	**2%**	**66 081**	**34 265**	**57 146**	**12 578**	**8,6**
-193	-36	-141	6 143 726	1 540 864	1%	3 698	2 852	2 520	696	8,0
-11	0	-7	448 623	172 850	9%	321	195	54	10	5,3
0	0	0	15	6	0%	0	0	0	0	0,6
0	0	0	37 452	12 000	0%	69	0	7	0	4,8
0	0	0	239	66	0%	10	0	0	0	1,1
-8	0	-7	118 792	47 090	6%	147	48	14	8	5,0
-3	0	0	292 125	113 688	3%	95	148	32	1	5,9
-446	-50	-350	7 989 643	6 251 564	9%	13 417	2 335	844	731	4,0
-121	-8	-107	2 366 559	2 118 145	2%	1 876	510	171	152	4,8
-16	-2	-13	220 895	173 385	3%	900	102	47	29	3,1
0	0	0	185	8	0%	0	0	0	0	3,3
-7	0	-7	61 689	48 619	0%	123	32	31	15	6,2
-15	0	-14	35 925	27 702	0%	125	17	32	23	7,0
-3	0	-2	47 324	40 139	25%	85	27	17	7	6,2
-20	-3	-16	151 174	104 441	0%	352	143	52	32	5,4
-6	0	-5	158 018	119 440	11%	275	54	5	14	4,0
-12	-1	-11	53 750	36 561	0%	212	50	30	26	6,1
-2	-2	0	42 602	23 630	0%	33	25	0	0	3,8
-9	-2	-5	611 424	394 856	26%	837	153	8	18	3,6
-15	-9	-4	170 579	100 721	6%	396	53	15	6	3,0
-26	-6	-18	580 996	345 837	15%	634	141	36	29	4,3
-11	-1	-8	459 317	209 721	4%	476	170	31	24	4,5
-9	0	-8	284 492	172 479	1%	219	110	16	10	4,1
-59	-7	-41	501 267	432 220	4%	2 177	228	55	52	2,6
-8	-1	-7	262 413	212 354	6%	538	82	40	68	4,5
-5	0	-3	211 911	155 496	12%	409	46	14	8	3,2
-22	-1	-19	337 001	265 897	30%	847	91	24	58	3,9
-20	-1	-16	828 850	807 673	16%	1 164	63	8	15	1,7
-11	0	-11	69 889	45 544	16%	433	24	44	15	3,2
-14	-1	-12	52 089	37 025	3%	137	35	33	17	6,5

Secteur/Sous-secteur au 31/12/2024	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
(en millions d'euros)		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environ-nemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
32 – C.32 – Autres industries manufacturières	791	0	1	53	25
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	803	0	3	82	37
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 475	261	89	203	81
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	2 925	159	77	170	79
36 – D35.11 – Production d'électricité	2 616	118	9	168	73
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	497	89	5	31	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	52	12	8	2	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 244	0	94	106	29
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	12 801	5	241	2 030	919
41 – F.41 – Construction de bâtiments	4 139	0	130	930	398
42 – F.42 – Génie civil	1 292	1	71	67	30
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	7 370	4	40	1 033	491
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 038	16	87	2 520	1 267
45 – H – Transports et entreprosage	9 959	163	38	646	268
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	5 004	5	6	476	179
47 – H.50 – Transports par eau	1 505	146	8	22	29
48 – H.51 – Transports aériens	1 552	0	2	52	18
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 806	11	12	91	39
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	92	0	10	6	3
51 – I – Hébergement et restauration	6 157	0	2	1 028	608
52 – L – Activités immobilières	86 724	0	210	8 345	2 067
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique (1)	**98 692**	**50**	**503**	**9 845**	**3 088**
54 – K – Activités financières et d'assurance	16 147	0	197	1 197	426
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	82 545	50	306	8 648	2 662
56 – TOTAL	**268 763**	**756**	**1 720**	**27 483**	**9 621**

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des nores minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-17	-2	-11	304 789	245 230	26 %	560	96	75	60	5,0
-16	-2	-12	176 505	134 441	0 %	611	83	59	51	5,2
-42	-14	-21	1 408 307	358 276	1 %	910	674	1 621	270	9,9
-39	-13	-20	1 079 698	226 529	1 %	660	563	1 434	268	10,6
-39	-13	-20	1 051 353	212 395	1 %	438	513	1 413	253	11,2
-2	-1	0	318 474	129 382	2 %	213	106	176	1	6,5
0	0	0	10 135	2 365	0 %	37	4	11	0	3,5
-23	-5	-15	378 486	199 912	1 %	781	266	169	28	5,4
-450	-51	-367	1 934 502	1 424 484	1 %	7 322	1 315	2 161	2 002	7,6
-191	-13	-168	458 297	406 075	4 %	2 149	299	641	1 050	8,4
-20	-2	-15	185 877	137 486	0 %	817	262	115	97	5,8
-240	-36	-184	1 290 328	880 923	0 %	4 357	754	1 404	855	7,5
-738	-67	-620	6 744 588	4 692 119	2 %	14 356	3 694	2 048	1 941	5,4
-135	-22	-87	3 635 454	1 380 258	3 %	6 221	2 390	1 015	334	5,5
-89	-16	-58	1 077 214	359 004	2 %	3 771	722	306	205	4,7
-11	-1	-6	1 071 781	448 056	0 %	799	544	157	5	5,5
-6	0	-4	973 810	202 851	10 %	591	702	257	2	6,7
-27	-4	-18	500 890	364 674	4 %	1 002	407	285	113	6,4
-1	0	-1	11 759	5 673	6 %	57	16	10	9	6,3
-280	-38	-222	525 324	381 574	0 %	2 730	1 725	1 316	387	7,4
-991	-307	-558	1 665 750	293 918	0 %	16 325	18 820	45 400	6 179	11,1
-1 861	**-302**	**-1 376**	**-**	**-**	**0 %**	**43 881**	**15 966**	**22 224**	**16 621**	**9,8**
-284	-38	-204	-	-	0 %	9 196	3 514	1 365	2 072	6,7
-1 577	-264	-1 171	-	-	0 %	34 685	12 452	20 859	14 550	10,4
-5 170	**-891**	**-3 763**	**30 874 403**	**16 695 819**	**2 %**	**109 962**	**50 231**	**79 371**	**29 199**	**9,0**

Secteur/Sous-secteur au 31/12/2023	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
(en millions d'euros)		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique [1]	**168 192**	**695**	**425**	**10 859**	**5 628**
2 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	9 256	0	1	587	297
3 – B – Industries extractives	596	198	2	15	17
4 – B.05 – Extraction de houille et de lignite	0	0	-	0	0
5 – B.06 – Extraction d'hydrocarbures	101	80	-	0	0
6 – B.07 – Extraction de minerais métalliques	1	0	-	0	0
7 – B.08 – Autres industries extractives	363	118	2	15	16
8 – B.09 – Services de soutien aux industries extractives	131	0	-	0	0
9 – C – Industrie manufacturière	17 620	83	60	1 229	886
10 – C.10 – Industries alimentaires	2 708	0	-	216	172
11 – C.11 – Fabrication de boissons	1 048	0	-	23	20
12 – C.12 – Fabrication de produits à base de tabac	0	0	-	0	0
13 – C.13 – Fabrication de textiles	207	0	-	10	18
14 – C.14 – Industrie de l'habillement	159	0	-	14	28
15 – C.15 – Industrie du cuir et de la chaussure	162	0	-	5	15
16 – C.16 – Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	557	0	-	29	29
17 – C.17 – Industrie du papier et du carton	284	0	-	11	15
18 – C.18 – Imprimerie et reproduction d'enregistrements	355	0	-	27	28
19 – C.19 – Cokéfaction et raffinage	69	47	-	0	0
20 – C.20 – Industrie chimique	1 191	4	-	41	13
21 – C.21 – Industrie pharmaceutique	471	0	-	51	6
22 – C.22 – Fabrication de produits en caoutchouc	834	2	-	25	44
23 – C.23 – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	714	0	5	30	31
24 – C.24 – Métallurgie	319	0	1	5	17
25 – C.25 – Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 650	0	1	108	138
26 – C.26 – Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	741	0	-	17	18
27 – C.27 – Fabrication d'équipements électriques	420	30	5	17	14
28 – C.28 – Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 257	0	9	52	37
29 – C.29 – Industrie automobile	781	0	10	15	48
30 – C.30 – Fabrication d'autres matériels de transport	645	0	27	8	71
31 – C.31 – Fabrication de meubles	241	0	-	16	35

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-2 971	**-461**	**-2 158**	**-**	**-**	**0%**	**66 315**	**34 261**	**55 174**	**12 441**	**8,6**
-165	-22	-131	-	-	0%	3 620	2 862	2 433	340	7,7
-8	0	-4	-	-	0%	357	194	35	10	5,8
0	0	0	-	-	0%	0	0	0	0	1,6
0	0	0	-	-	0%	75	20	6	0	5,5
0	0	0	-	-	0%	1	0	0	0	2,7
-7	0	-4	-	-	0%	203	122	29	10	6,3
0	0	0	-	-	0%	79	52	0	0	4,7
-432	-46	-340	-	-	0%	13 458	2 465	818	878	3,9
-112	-11	-93	-	-	0%	1 821	559	192	136	4,8
-10	-1	-7	-	-	0%	880	106	35	28	3,0
0	0	0	-	-	0%	0	0	0	0	3,3
-6	0	-5	-	-	0%	127	34	32	15	6,3
-15	0	-14	-	-	0%	86	12	29	33	8,9
-3	0	-3	-	-	0%	96	40	20	6	4,8
-17	-1	-15	-	-	0%	313	138	41	65	6,4
-7	0	-6	-	-	0%	198	63	12	10	4,1
-13	-1	-11	-	-	0%	236	61	28	31	6,0
0	0	0	-	-	0%	20	49	0	0	4,9
-11	-4	-6	-	-	0%	939	178	25	48	3,0
-9	-6	-1	-	-	0%	393	47	11	20	2,9
-20	-1	-17	-	-	0%	631	160	22	21	3,6
-18	-5	-11	-	-	0%	509	124	35	46	4,3
-6	0	-6	-	-	0%	235	61	8	16	3,6
-54	-5	-45	-	-	0%	1 275	266	50	60	4,1
-9	0	-8	-	-	0%	600	47	24	70	3,8
-4	-1	-2	-	-	0%	367	27	14	11	2,5
-19	-1	-16	-	-	0%	971	154	23	108	3,9
-14	0	-13	-	-	0%	676	77	8	20	2,3
-23	0	-21	-	-	0%	565	20	46	14	2,4
-11	0	-10	-	-	0%	141	52	31	17	6,1

Secteur/Sous-secteur au 31/12/2023	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
(en millions d'euros)		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
32 – C.32 – Autres industries manufacturières	1 981	0	-	440	51
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	824	0	1	68	39
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 260	312	50	85	51
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	2 705	259	47	67	50
36 – D35.11 – Production d'électricité	2 365	182	3	67	49
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	510	53	-	17	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	46	0	3	1	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 229	0	32	39	29
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	13 246	25	135	1 243	817
41 – F.41 – Construction de bâtiments	4 336	0	72	401	333
42 – F.42 – Génie civil	1 454	25	41	32	26
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	7 456	0	22	810	458
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 268	16	10	1 533	1 166
45 – H – Transports et entreposage	9 738	60	23	494	222
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	4 757	1	1	312	132
47 – H.50 – Transports par eau	1 443	49	11	14	39
48 – H.51 – Transports aériens	1 554	0	2	116	20
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 885	10	9	46	28
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	99	0	-	6	3
51 – I – Hébergement et restauration	6 207	0	3	729	569
52 – L – Activités immobilières	84 770	0	110	4 904	1 574
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique[1]	**97 569**	**27**	**297**	**7 205**	**3 063**
54 – K – Activités financières et d'assurance	16 386	6	41	738	562
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	81 183	21	256	6 467	2 500
56 – TOTAL	**265 761**	**722**	**722**	**18 064**	**8 691**

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des nores minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-35	-6	-15	-	-	0%	1 733	109	73	66	2,8
-16	-1	-12	-	-	0%	645	83	59	37	4,4
-29	-5	-17	-	-	0%	1 027	655	1 390	189	8,7
-27	-4	-17	-	-	0%	786	569	1 165	185	9,1
-26	-4	-17	-	-	0%	561	507	1 157	139	9,7
-2	0	0	-	-	0%	212	81	214	3	6,9
0	0	0	-	-	0%	29	5	12	0	4,1
-19	-2	-14	-	-	0%	782	246	167	34	5,3
-412	-42	-326	-	-	0%	7 841	1 450	2 065	1 890	7,5
-166	-11	-150	-	-	0%	2 482	322	556	976	7,6
-31	-1	-14	-	-	0%	852	332	177	92	8,8
-216	-30	-163	-	-	0%	4 507	796	1 332	822	7,2
-673	-59	-559	-	-	0%	14 450	3 720	1 892	2 207	5,9
-116	-15	-75	-	-	0%	6 426	1 968	974	371	5,1
-73	-10	-48	-	-	0%	3 458	798	300	201	4,7
-11	-1	-6	-	-	0%	967	354	113	9	5,3
-7	-1	-4	-	-	0%	790	487	275	2	4,1
-23	-2	-15	-	-	0%	1 152	308	277	149	6,7
-3	0	-2	-	-	0%	60	21	9	10	6,1
-272	-39	-206	-	-	0%	2 852	1 788	1 252	315	7,1
-845	-231	-486	-	-	0%	15 503	18 913	44 147	6 206	11,1
-1 745	**-297**	**-1 308**	**-**	**-**	**0%**	**42 522**	**16 497**	**22 091**	**16 459**	**9,0**
-346	-36	-269	-	-	0%	9 304	3 707	1 509	1 866	4,3
-1 399	-262	-1 019	-	-	0%	33 218	12 790	20 581	14 593	10,0
-4 716	**-759**	**-3 446**	**-**	**-**	**0%**	**108 837**	**50 758**	**77 265**	**28 900**	**8,8**

Expositions sur des entreprises exclues des indices de référence de l'Accord de Paris

Pour identifier les contreparties exclues des indices de référence "Accords de Paris", Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse et alimente deux listes distinctes : la *Global Coal Exit List* (GCEL) et la *Global Oil&Gas Exit List* (GOGEL).

Sur la base de ces listes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale identifie les entreprises exclues des indices de référence "Accords de Paris" et qui dégagent une partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et au gaz (GOGEL).

S'agissant des entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 100g CO2e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 Production d'électricité ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de sources carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices de référence de l'Accord de Paris.

S'agissant du critère DNSH, Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère qu'il n'a pas d'informations fiables sur lesquelles se baser pour identifier les expositions qui porteraient atteinte à un des objectifs environnementaux de la taxonomie. De ce fait, ce point n'a pas pu être inclus dans l'analyse au 31 décembre 2024.

Expositions durables sur le plan environnemental

Afin d'identifier les entreprises alignées sur l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations transmises par son fournisseur de données externes et reprenant les données publiées par ses contreparties dans leur document d'enregistrement universel au 31 décembre 2023, au sein duquel la part alignée de leur chiffre d'affaires a été publiée.

Emissions de gaz à effet de serre financées

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a développé et mis en œuvre en 2024, dans un outil dédié, un calcul détaillé, à la maille de chaque contrat, des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble de ses opérations de financement à la clientèle : crédits octroyés et positions sur titres vifs figurant à l'actif de son bilan consolidé, hors portefeuille de négociation. Ce calcul contrat par contrat vient remplacer la méthode simplifiée utilisée pour l'arrêté au 30 juin 2024.

Les classes d'actif PCAF couvertes par le calcul pour les sociétés non financières (périmètre du modèle 1) sont les prêts, les positions sur actions et obligations, l'immobilier commercial, les financements de projets et d'actifs (avions, navires) ainsi que les véhicules à moteur. A noter qu'aucun calcul d'émissions n'est effectué sur les encours d'affacturage et de crédit à la consommation. Par ailleurs, certaines entités non significatives ne sont pas captées par l'outil interne de calcul d'empreinte carbone (moins de 0,7% des encours).

La méthodologie appliquée est la méthodologie PCAF, validée par le GHG protocol, à laquelle le groupe adhère. Celle-ci est fondée sur la collecte des données suivantes :

- données d'encours comptables au bilan ;
- chaque fois que cela est possible, données réelles sur les contreparties (émissions de gaz à effet de serre déclarées par les contreparties) ou les biens financés (notamment, pour les financements de projets ou d'actifs, informations permettant d'estimer les émissions de l'actif financé) ;
- proxys : lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, utilisation de facteurs d'émissions fournis par la base PCAF, par secteur ou sous-secteur d'activité. Une analyse interne a été menée sur la qualité des proxys utilisés.

Les émissions de scope 1, 2 et 3 sont calculées pour l'ensemble des secteurs.

Le portefeuille clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale étant très majoritairement composé de petites et moyennes d'entreprises et de professionnels, la quote-part d'encours sur des contreparties déclarant leurs émissions de GES apparaît limitée au regard du total de l'encours.

5.18.6.1.2 Modèle 2 : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétiques des sûretés

TABLEAU 77 – MODÈLE 2 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SÛRETÉS

Secteur de la contrepartie au 31/12/2024	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés)						
(en millions d'euros)		0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500
1 – Total UE	**226 773**	**31 553**	**61 207**	**73 609**	**30 545**	**11 492**	**14 454**
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	41 864	6 966	8 666	11 196	6 877	3 168	3 480
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	184 894	24 586	52 540	62 413	23 668	8 324	10 974
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	15	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé	174 667	21 806	50 361	60 966	22 867	7 961	10 708
6 – Total non-UE	**5 967**	**102**	**167**	**226**	**150**	**51**	**49**
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 158	0	63	88	56	6	2
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 809	101	104	139	94	45	47
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé	532	102	104	139	94	45	47

Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé
3 319	**7 483**	**21 241**	**44 784**	**26 570**	**11 738**	**9 957**	**101 681**	**96%**
252	548	893	1 811	1 517	847	1 102	34 893	96%
3 067	6 935	20 348	42 973	25 054	10 890	8 854	66 772	96%
0	0	0	0	0	0	0	15	0%
-	-	-	-	-	-	-	97 768	100%
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5 966**	**12%**
0	0	0	0	0	0	0	3 158	7%
0	0	0	0	0	0	0	2 809	19%
0	0	0	0	0	0	0	0	0%
-	-	-	-	-	-	-	532	100%

Secteur de la contrepartie au 31/12/2023	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés)						
(en millions d'euros)		0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500
1 – Total UE	**227 703**	**33 242**	**62 430**	**66 970**	**32 581**	**16 098**	**14 633**
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	40 626	6 651	8 508	10 728	6 660	3 464	3 393
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	187 061	26 591	53 921	56 243	25 921	12 633	11 240
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé	172 687	23 517	51 095	53 583	24 469	9 224	10 799
6 – Total non-UE	**6 580**	**139**	**197**	**239**	**172**	**65**	**74**
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 984	14	67	67	55	8	10
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 596	125	130	172	117	57	64
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé	884	139	196	238	172	65	74

Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé
4 089	**6 874**	**17 657**	**38 165**	**23 078**	**10 652**	**9 137**	**118 051**	**99%**
569	592	886	1 737	1 499	872	1 176	33 296	96%
3 520	6 282	16 771	36 428	21 579	9 780	7 961	84 739	99%
0	0	0	0	0	0	0	16	0%
-	-	-	-	-	-	-	111 979	100%
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6 579**	**13%**
0	0	0	0	0	0	0	2 984	7%
0	0	0	0	0	0	0	3 596	18%
0	0	0	0	0	0	0	0	0%
-	-	-	-	-	-	-	884	100%

Au 31 décembre 2024, concernant les diagnostics de performance énergétique (DPE):

Enrichissement/élargissement de la collecte

Immobilier résidentiel

Sur le périmètre de l'immobilier résidentiel, les informations relatives aux DPE sont d'ores et déjà obligatoires à l'octroi, dans les cas où le DPE est légalement requis. En complément, des reprises de stock ont été effectuées au S1 2024, via une consultation des données de l'ADEME afin de renseigner des DPE manquants. Des travaux sont également prévus pour élargir le périmètre aux constructions neuves.

Immobilier commercial

Sur le périmètre de l'immobilier commercial, un chantier s'initie afin de collecter les DPE lors de l'octroi de crédit ou de la mise en place de la garantie. Une reprise du stock est également envisagée dans un second temps. A noter que les travaux de collecte des DPE se concentrent sur le périmètre France, qui totalise 94 % des encours immobiliers du Groupe (Stress test FF55 - janvier 2024).

Pour les expositions pour lesquelles seule l'étiquette de DPE a été collectée, le groupe Crédit Mutuel a établi une échelle de correspondance afin de déterminer le niveau de consommation énergétique associée, sur la base des échelles de consommation par étiquette, ou sur la base des consommations moyennes constatées sur les biens pour lesquels la donnée est complète (étiquette de DPE + consommation d'énergie exprimée en kWh/m^2). Pour les expositions pour lesquelles aucune donnée DPE n'est disponible, le groupe Crédit Mutuel a procédé à des calculs internes pour estimer le niveau de consommation énergétique (en kWh/m^2). Ces calculs sont basés sur une extrapolation visant à

appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions pour lesquelles il existe des données DPE, en distinguant les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels et les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réalisé des travaux de fiabilisation sur les données ESG provenant des systèmes d'information et de bases de données externes au cours du premier semestre 2024 l'ayant amené à améliorer la qualité globale de celles-ci. Il en résulte des impacts sur les estimations de notation DPE de certains encours, notamment sur la lettre A.

5.18.6.1.3 Modèle 3 : Paramètres d'alignement

TABLEAU 78 – MODÈLE 3 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PARAMÈTRES D'ALIGNEMENT

	a	b	c	d	e	f	g
	Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR) - au 31/12/2024	Paramètre d'alignement **	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en % ***	Cible (année de référence + 3 ans)
1	Électricité	*NACE 3511*	2 565	0,09 kgCO2/ kWh produit	2023	-52 %	0,09
2	Combustion de combustibles fossiles			Objectif en valeur absolue			
3	Industrie automobile	*NACE 2910 : Constructeurs automobiles de véhicules légers. Exclusion des équipementiers, constructeurs de véhicules lourds et véhicules spéciaux, constructeurs de motos, garages et activités de commerce et location de véhicules*	623	91 gCO2/p.km	2023	50 %	73
4	Transport aérien	*Transport aérien de fret et passager pour l'aviation commerciale : NACE 5110 / 5121 / 6491 / 7735*	1 424	74,7 gCO2e/ pkm en TTW	2023	-12 %	72
5	Transport maritime	*Transport maritime de fret : NACE 5010 / 5020 / 6491 / 7734*	1 136	4,18 gCO2e/ tkm en TTW	2023	-13 %	3,51
6	Production de ciment	*NACE 2351*	56	658 kgCO2/T de ciment produit	2023	41 %	588
7	Production d'acier	*NACE 2410 : uniquement les producteurs, pas les acteurs de la première transformation*	4	468 kgCO2/T d'acier	2023	-63 %	1 516,00
8	Production d'aluminium	*NACE 2442 : uniquement les producteurs, pas les acteurs de la première transformation*	52	2620 kgCO2/T d'aluminium	2023	-29 %	5 390,00

Les encours et les éléments retranscrits dans ce tableau sont basés sur les engagements stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pris notamment dans le cadre des engagements de la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA).

1. Secteurs NACE : les codes NACE identifiés dans cette colonne sont ceux qui font l'objet d'engagements dans le cadre de NZBA. Ces secteurs ont été retenus en fonction de la possibilité d'y appliquer des calculs d'intensité physique, de la matérialité des encours et de la pertinence par rapport au scénario de décarbonation.

2. Valeur comptable brute du portefeuille : il s'agit de la somme des encours sur la base desquels les travaux de calcul des métriques d'alignement ont été réalisés. Celle-ci résulte, pour chaque secteur, d'une analyse dédiée des portefeuilles pertinents.

3. Métriques d'alignement : les métriques d'alignement, publiées par secteur, sont un calcul d'intensité physique réalisé sur les encours des portefeuilles financés entrant dans le cadre des engagements pris. Les unités sont sélectionnées en cohérence avec les pratiques des contreparties ciblées et les unités retenues par l'AIE dans le cadre de ses scénarios.

4. Année de référence : la métrique d'alignement est calculée au 31/12/2023 sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5. Distance au scénario AIE : Le calcul est réalisé par rapport au point de passage en 2030 du scénario de référence, pour chaque secteur. Les valeurs retenues sont celles de la version 2023 du scénario, sauf exception indiquées dans les arbitrages sectoriels. Sur certains secteurs, notamment maritime et aérien, les engagements NZBA sont basés sur d'autres scénarios et d'autres métriques, mais ils ont été retranscrits spécifiquement pour être comparés au scénario AIE.

6. Cible : dans le cadre des engagements NZBA, des trajectoires ont été définies. La cible à 3 ans correspond ainsi au point de passage à 3 ans de la trajectoire.

Secteur	Périmètre d'engagement	Scopes retenus	Scénarios retenus	Unité
Electricité	D35.11	Scope 1	AIE version 2023	kgCO2/kWh
Automobile	C29.10	Scope 3 TTW	AIE version 2023	gCO2/pkm
Transport aérien	H51.10, H51.21, K64.91, N77.35	Scope 1	AIE version 2023 NB : l'engagement NZBA initial est basé sur le scénario Mission Possible Patrnership et dans une unité différente (en gCO2e/RTK en Well to Wake notamment)	gCO2e/pkm
Transport maritime	H50.20, K64.20, N77.34	Scope 1	AIE version 2023 NB : l'engagement NZBA initial est basé sur le scénario DNV travaillé dans le cadre des principes de Poséidon et dans une unité différente (en gCO2e/DWT.nm en Well to Wake notamment)	gCO2e/tkm
Ciment	C23.51	Scope 1 et 2 des producteurs de ciment	AIE version 2023 NB : un retraitement est nécessaire pour la prise en compte du scope 2	kgCO2/tonne produite
Acier	C24.10 (producteurs d'acier brut)	Scope 1 et 2 des producteurs d'acier	AIE version 2023 NB : un retraitement est nécessaire pour la prise en compte du scope 2	kgCO2/tonne produite
Aluminium	C24.42 (producteurs d'aluminium primaire)	Scope 1 et 2 des producteurs d'aluminium	AIE version 2023 NB : un retraitement est nécessaire pour la prise en compte du scope 2	kgCO2/tonne produite

Combustion d'hydrocarbures
Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'engagement NZBA sur le secteur pétrole & gaz couvre les entreprises actives dans les secteurs de l'extraction, la production et le stockage de pétrole & gaz. Les activités de distribution et commerce ne sont pas incluses. Les producteurs de bio méthane, qui portent généralement le code NACE 35.21 (Production de combustibles gazeux) sont exclus du périmètre. Les scopes considérés sont les scopes 1&2 de l'ensemble des acteurs et le scope 3.11 (utilisation des produits vendus) des acteurs du volet upstream. Le scénario retenu est celui de l'Agence internationale de l'énergie, scénario Net Zero Emissions (NZE) version 2023.

Charbon
Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris un engagement de sortie du charbon à l'horizon 2030. Cet engagement couvre tous les acteurs de la chaîne de valeur du charbon.

Chimie
A ce jour, le secteur de la chimie ne fait pas l'objet d'engagements d'alignement Net Zero au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En effet, la maturité des méthodologies de calcul d'empreinte et la fiabilité des données en la matière ne permettent pas d'obtenir une information de qualité suffisante à l'appui d'engagements stratégiques.

Le détail des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui sont ceux établis dans le cadre du programme NZBA, est disponible dans le rapport NZBA de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : cdnwmsi.e-i.com/SITW/wm/global/1.0.0/WEBA/BFCM/assets/articles/telechargements/notre-politique-rsm/4.0/Rapport-Net-Zero-Banking-Alliance.pdf

5.18.6.1.4 Modèle 4 : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

TABLEAU 79 – MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEUR DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

Au 31/12/2024

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) [1]	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
104	0,01%	0,869164	2,00847	3

(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Au 31/12/2023

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) [1]	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
153	0,02%	1	2	3

(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour identifier les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone, s'appuie sur la liste *Carbon Majors* établie par le *Climate Accountability Institute*, diffusée en 2020 sur la base des données relatives à l'exercice 2018 (dernières données disponibles). Cette liste publique englobe les émissions estimées par cette initiative sur les scopes 1, 2 et 3. Afin d'identifier les expositions considérées comme durables sur le plan environnemental le Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations publiées par les contreparties du top 20 concernées au sein de leur déclaration de performance extra-financière.

5.18.6.2 Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique

5.18.6.2.1 Modèle 5 : Expositions soumises à un risque physique

TABLEAU 80 – MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique				
		Ventilation par tranche d'échéance				
France au 31/12/2024		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	9 766	382	307	294	29	7,7
2 – B – Industries extractives	580	17	4	9	4	7,8
3 – C – Industrie manufacturière	17 326	827	224	87	74	4,9
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 475	39	89	89	1	8,9
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 244	45	37	17	2	6,7
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	12 801	965	134	290	252	7,2
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 038	1 003	393	220	283	7,1
8 – H – Transports et entreposage	9 959	327	91	49	14	5,0
9 – L – Activités immobilières	86 724	1 466	2 055	5 085	637	11,3
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	187 703	1 440	3 342	11 897	6 565	15,4
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	45 022	852	1 429	2 641	222	11,1
12 – Sûretés saisies	15	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'évènements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
148	787	77	126	28	-18	-4	-12
12	21	0	8	2	-1	0	-1
347	812	52	153	87	-55	-8	-45
38	163	18	14	2	-3	-1	-1
19	79	4	12	1	-1	0	0
964	642	35	350	198	-81	-8	-69
680	1 167	53	235	155	-100	-7	-89
205	259	16	56	19	-10	-2	-6
4 046	4 894	302	903	209	-116	-32	-71
8 466	13 862	917	1 436	166	-95	-33	-50
2 209	2 745	190	531	139	-63	-20	-33
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique				
		Ventilation par tranche d'échéance				
Autres pays de l'Union Européenne au 31/12/2024		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	73	11	3	0	0	3,3
2 – B – Industries extractives	151	1	0	0	0	1,6
3 – C – Industrie manufacturière	3 742	130	19	3	0	3,4
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	262	1	16	0	0	8,8
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	160	2	0	0	0	1,1
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	1 021	360	9	35	6	2,1
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 893	79	11	12	0	3,3
8 – H – Transports et entreposage	1 687	54	2	2	0	2,1
9 – L – Activités immobilières	2 703	506	133	331	35	7,4
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 161	113	57	284	108	13,3
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 906	195	109	198	33	8,8
12 – Sûretés saisies	15	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'évènements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
-	14	-	1	1	-1	-	-1
-	1	-	-	-	-	-	-
34	117	1	16	2	-7	-5	-2
17	-	-	-	-	-	-	-
-	2	-	-	-	-	-	-
396	14	1	86	123	-38	-2	-35
29	70	3	3	2	-2	-1	-1
38	19	-	1	-	-	-	-
943	6	56	73	62	-17	-1	-14
363	152	48	24	17	-8	-	-
473	14	47	37	34	-6	-2	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique				
		Ventilation par tranche d'échéance				
Reste du monde au 31/12/2024		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	58	0	0	0	0	0,0
2 – B – Industries extractives	245	0	0	0	0	0,0
3 – C – Industrie manufacturière	1 998	38	0	0	1	1,2
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	906	4	0	0	0	0,1
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	149	0	0	0	0	0,0
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	629	3	2	0	22	17,3
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	935	27	0	0	5	3,3
8 – H – Transports et entreposage	3 121	0	0	0	0	0,0
9 – L – Activités immobilières	4 934	62	13	0	229	15,7
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 794	143	30	0	238	12,8
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 618	71	25	0	135	31,4
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'évènements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	38	-	-	-	-	-	-
-	4	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
12	15	-	-	-	-	-	-
10	22	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
91	213	-	-	-	-	-	-
135	276	-	-	-	-	-	-
16	216	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique				
		Ventilation par tranche d'échéance				
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique – événements aigus et chroniques au 31/12/2023		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	9 256	195	124	134	27	8,2
2 – B – Industries extractives	596	16	2	2	0	4,1
3 – C – Industrie manufacturière	17 620	610	200	75	39	5,1
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 260	28	16	26	0	7,8
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 229	28	6	2	1	4,4
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	13 246	515	85	215	189	8,8
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 268	777	332	154	182	6,9
8 – H – Transports et entreposage	9 738	201	58	35	10	5,7
9 – L – Activités immobilières	84 770	673	1 151	3 294	269	11,8
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	1 030	3 022	12 052	6 803	16,0
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	43 610	395	747	1 641	61	10,6
12 – Sûretés saisies	16	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'évènements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes		dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
297	182	0	38	17	-9	-1	-8
17	3	0	1	0	0	0	0
680	245	0	65	51	-26	-2	-24
21	49	0	2	0	0	0	0
19	18	0	3	1	-1	0	0
734	271	0	113	50	-20	-2	-17
881	563	0	98	69	-29	-3	-26
180	124	0	27	18	-5	-1	-4
4 012	1 375	0	318	79	-35	-7	-28
18 866	4 040	0	1 382	176	-61	-7	-54
2 068	776	0	164	62	-25	-4	-20
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

Afin de mesurer ses expositions sensibles aux risques physiques aigus et/ou chroniques, le groupe Crédit Mutuel a développé un modèle interne pour évaluer l'exposition géographique des encours aux aléas climatiques. A ce jour, la granularité du modèle permet une précision de l'information au niveau du code postal pour la France métropolitaine. Cet outil couvre au 31 décembre 2024, 12 aléas climatiques contre 6 aléas au 31 décembre 2023. En effet, afin de rendre le modèle d'autant plus robuste, 6 nouveaux aléas ont été étudiés et intégrés au modèle lors de sa mise à jour en 2024.

Cette évolution méthodologique est à l'origine des variations représentées par les résultats reportés dans le tableau.

Le modèle s'appuie sur des bases de données ouvertes et scientifiques de recensement des risques et de projections climatiques nationales (Géorisques, DRIAS) et internationales (PREPdata, Aqueduct WRI). Certains aléas sont fondés sur des données statistiques de risque d'occurrence tandis que d'autres intègrent une dimension prospective à horizon 2050 selon le scénario SSP5-8.5 du GIEC.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques aigus sont :

1. les inondations ;
2. les sécheresses-retrait-gonflement des sols argileux (RGA) ;
3. les tempêtes-grêle-neige ;
4. les vagues de chaleur (nouveau) ;
5. les vagues de froid (nouveau) ;
6. les vagues de gel (nouveau).

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques chroniques sont :

1. la hausse de température de l'air
2. la modification du régime des précipitations
3. l'élévation du niveau de la mer
4. la modification du régime des vents (nouveau)
5. l'évolution du trait de côte (nouveau)
6. le stress hydrique (nouveau).

La ventilation des encours est réalisée sur le périmètre de la France métropolitaine, du reste de l'Union Européenne, et du reste du monde.

Pour chaque aléa, une échelle de risque à 5 niveaux a été appliquée, variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort).

Un score est déterminé, d'une part pour les risques aigus par équipondération des aléas, et d'autre part pour les risques chroniques en neutralisant la pondération des aléas "élévation du niveau de la mer" et "évolution du trait de côte" pour les communes non littorales qui n'y sont pas exposées.

Enfin, les encours ayant un score d'exposition de niveau 4 sont identifiés et reportés comme « sensibles au changement climatique » dans ce modèle.

5.18.6.3 Mesures d'atténuation

5.18.6.3.1 Modèle 6 : Récapitulatif des indicateurs clés de performance des expositions alignées sur la taxonomie

TABLEAU 81 – MODÈLE 6 : RÉCAPITULATIF DES ICP DES EXPOSITIONS ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

31/12/2024	ICP*			
(en millions d'euros)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	% de couverture (par rapport au total des actifs) [1]
GAR Encours	5,2%	0,0%	5,2%	76,6%
GAR Flux	1,8%	0,0%	1,8%	87,6%

(1) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.
** Indicateurs clés de performance.*

31/12/2023	ICP			
(en millions d'euros)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	% de couverture (par rapport au total des actifs)
GAR Encours	4,5%	0,0%	4,6%	76,6%
GAR Flux	0,4%	0,0%	0,4%	100,0%

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commissions européenne, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie ses expositions bilantielles aux secteurs alignés sur la taxonomie.

Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ce dossier, des ateliers dédiés pluridisciplinaires regroupant les directions des risques et directions financières confédérale et des groupes régionaux ont ainsi été menés en 2023, avec comme objectifs :

- l'appropriation des textes et des méthodologies de calcul, en lien avec les états FINREP ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux, notamment quant aux pièces justificatives à prendre en considération pour calculer l'alignement du portefeuille ;
- l'identification des ratios d'éligibilité et d'alignement publiés par les contreparties concernées par la NFRD ;
- le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2023.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à l'analyse de ses expositions pour déterminer l'alignement de son portefeuille à la taxonomie européenne. Cette analyse d'alignement a été menée selon plusieurs critères, en fonction des typologies de contreparties incluses au numérateur.

Des travaux de fiabilisation ont été réalisés sur les données ESG provenant du système d'information et de bases de données externes au cours du premier semestre 2024, ce qui a conduit à améliorer la qualité globale de celles-ci. Il en résulte des impacts sur l'éligibilité et l'alignement du portefeuille de crédits immobilier résidentiel situés en France. Le *Green Asset Ratio* publié en date du 31 décembre 2023, a ainsi été recalculé à 4,6 %.

Alignement des ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1er janvier 2022 ont été considérés comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021. Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations pour chaque catégorie de prêts éligibles

(prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de bâtiments, prêts pour véhicules).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules ont été neutralisés et ne sont pas alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH *(do not significant harm)*.

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, Crédit mutuel Alliance Fédérale a classé ses différentes expositions, selon la date de construction du bâtiment (ou de délivrance du permis de construire), sur les normes existantes RT 2012 et RE 2020, ainsi que sur les DPE collectés en direct ou auprès de l'agence de la transition énergétiques (ADEME). Ces différentes données ont été complétées par l'analyse des risques physiques menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ses portefeuilles. L'ensemble des prêts exposés aux risques climatiques physiques ont ainsi été considérés comme non alignés sur la taxonomie.

Pour les constructions neuves, dans le cas où la date de permis de construire n'est pas connue, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'évaluer la date de construction sur la base de la date d'obtention du prêt garanti par un bien immobilier, et ainsi déduire les consommations d'énergie primaire maximale à respecter pour que le bien immobilier soit aligné.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas appliqué les garanties sociales minimales à ses expositions sur les ménages, les considérant comme inadaptées au cas des ménages.

Alignement des entreprises

Concernant les opérations de financement des entreprises financières et non financières, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à une recherche de l'éligibilité et de l'alignement publiés par ses contreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou déclaration de performance extra financière, lorsque l'objet du financement n'est pas connu. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises. Dans le cas de financements dédiés, l'éligibilité de l'activité a été considérée selon le code NACE de l'activité et des échanges bilatéraux ont été menés afin de déterminer le respect des différents critères menant ou non à l'alignement de l'activité.

A noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.

Alignement des collectivités locales

Les administrations locales sont inclues au numérateur du *Green Asset Ratio* dès lors que l'objet du financement est connu. En cas de prêts non affectés, l'exposition est exclue du périmètre des actifs couverts et ces prêts sont reclassés en expositions souveraines.

Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux

L'alignement des suretés obtenues n'a pas été calculé en l'absence d'informations probantes nous permettant de justifier l'alignement.

5.18.6.3.2 Modèle 7 : Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio (GAR)

TABLEAU 82 – MODÈLE 7 : MESURES D'ATTÉNUATION : ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR

31/12/2024 (en millions d'euros)	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2024					
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
	Valeur comptable brute			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1 – Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	301 739	203 026	32 996	0	92	835
2 – Entreprises financières	**23 971**	**3 944**	**536**	**0**	**10**	**111**
3 – Établissements de crédit	11 591	2 259	280	0	2	13
4 – Prêts et avances	3 770	490	73	0	1	11
5 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	7 822	1 769	207	0	2	3
6 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
7 – Autres entreprises financières	12 380	1 685	256	0	7	98
8 – dont entreprises d'investissement	2 539	415	73	0	0	1
9 – Prêts et avances	12	0	0	0	0	0
10 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	2 527	415	72	0	0	1
11 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
12 – dont sociétés de gestion	166	46	5	0	0	5
13 – Prêts et avances	166	46	5	0	0	5
14 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
16 – dont entreprises d'assurance	8 853	925	137	0	7	82
17 – Prêts et avances	22	9	1	0	0	1
18 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19 – Instruments de capitaux propres	8 831	916	136	-	7	81
20 – Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	**16 599**	**5 068**	**1 720**	**0**	**83**	**724**
21 – Prêts et avances	15 574	4 553	1 297	0	82	723
22 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	670	170	79	0	0	0
23 – Instruments de capitaux propres	356	345	344	-	0	0
24 – Ménages	**254 696**	**193 938**	**30 740**	**0**	**0**	**0**
25 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	187 703	187 703	30 739	0	0	0
26 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 458	1 458	0	0	0	0
27 – dont prêts pour véhicules à moteur	5 016	4 777	0	0	0	0
28 – Financement d'administrations locales	6 458	76	0	0	0	0
29 – Financement de logements	76	76	0	0	0	0
30 – Autres financements d'administrations locales	6 381	0	0	0	0	0
31 – Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	15	0	0	0	0	0
32 – TOTAL DES ACTIFS DU GAR	**301 739**	**203 026**	**32 996**	**0**	**92**	**835**

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant
1 233	7	0	0	43	204 259	33 003	0	92	878
885	**4**	**0**	**0**	**16**	**4 829**	**541**	**0**	**10**	**127**
20	3	0	0	9	2 279	283	0	2	22
4	0	0	0	9	494	74	0	1	19
16	2	0	0	0	1 785	209	0	2	3
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
865	2	0	0	7	2 550	258	0	7	105
0	1	0	0	0	416	74	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	415	74	0	0	1
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
10	0	0	0	0	55	5	0	0	5
10	0	0	0	0	55	5	0	0	5
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
849	0	0	0	7	1 774	137	0	7	89
7	0	0	0	0	15	1	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
842	0	-	0	7	1 758	136	-	7	88
348	**3**	**0**	**0**	**27**	**5 416**	**1 723**	**0**	**83**	**751**
348	3	0	0	27	4 900	1 300	0	82	750
0	0	0	0	0	170	79	0	0	0
0	0	-	0	0	345	344	-	0	0
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**193 938**	**30 740**	**0**	**0**	**0**
-	-	-	-	-	187 703	30 739	0	0	0
-	-	-	-	-	1 458	0	0	0	0
-	-	-	-	-	4 777	0	0	0	0
0	0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 233	**7**	**0**	**0**	**43**	**204 259**	**33 003**	**0**	**92**	**878**

31/12/2024 (en millions d'euros)	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2024					
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
	Valeur comptable brute			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)						
33 – Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	**273 455**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
34 – Prêts et avances	252 857	–	–	–	–	–
35 – Titres de créance	13 613	–	–	–	–	–
36 – Instruments de capitaux propres	6 985	–	–	–	–	–
37 – Entreprises non financières non-UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	**23 855**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
38 – Prêts et avances	21 688	–	–	–	–	–
39 – Titres de créance	2 033	–	–	–	–	–
40 – Instruments de capitaux propres	134	–	–	–	–	–
41 – Dérivés	824	–	–	–	–	–
42 – Prêts interbancaires à vue	4 327	–	–	–	–	–
43 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 112	–	–	–	–	–
44 – Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	32 194	–	–	–	–	–
45 – TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	**637 505**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR						
46 – Souverains	73 256	–	–	–	–	–
47 – Expositions sur des banques centrales	89 541	–	–	–	–	–
48 – Portefeuille de négociation	32 271	–	–	–	–	–
49 – TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	**195 069**	–	–	–	–	–
50 – TOTAL ACTIFS	**832 573**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2023					
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
31/12/2023			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1 – Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	198 302	28 405	0	14	443
2 – Entreprises financières	**21 912**	**913**	**96**	**0**	**3**	**58**
3 – Établissements de crédit	9 735	57	0	0	0	0
4 – Prêts et avances	4 188	7	0	0	0	0
5 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	50	0	0	0	0
6 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
7 – Autres entreprises financières	12 177	856	96	0	3	58
8 – dont entreprises d'investissement	4	0	0	0	0	0
9 – Prêts et avances	4	0	0	0	0	0
10 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
11 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
12 – dont sociétés de gestion	137	0	0	0	0	0
13 – Prêts et avances	137	0	0	0	0	0
14 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
16 – dont entreprises d'assurance	8 962	699	87	0	3	49
17 – Prêts et avances	23	0	0	0	0	0
18 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19 – Instruments de capitaux propres	8 940	699	87	-	3	49
20 – Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	**16 508**	**3 534**	**722**	**0**	**11**	**385**
21 – Prêts et avances	16 314	3 534	722	0	11	385
22 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	0	0	0	0
23 – Instruments de capitaux propres	14	0	0	-	0	0
24 – Ménages	**251 471**	**193 779**	**27 587**	**0**	**0**	**0**
25 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	27 587	0	0	0
26 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	0	0	0	0
27 – dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	0	0	0	0
28 – Financement d'administrations locales	6 340	76	0	0	0	0
29 – Financement de logements	76	76	0	0	0	0
30 – Autres financements d'administrations locales	6 264	0	0	0	0	0
31 – Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0
32 – TOTAL DES ACTIFS DU GAR	**296 247**	**198 302**	**28 405**	**0**	**14**	**443**

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant
100	26	0	0	26	198 402	28 431	0	14	470
77	**26**	**0**	**0**	**26**	**990**	**122**	**0**	**3**	**84**
0	0	0	0	0	57	0	0	0	0
0	0	0	0	0	7	0	0	0	0
0	0	0	0	0	50	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
77	26	0	0	26	932	122	0	3	84
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
77	26	0	0	26	776	112	0	3	75
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	26	-	0	26	776	112	-	3	75
23	**1**	**0**	**0**	**1**	**3 557**	**723**	**0**	**11**	**386**
23	1	0	0	1	3 557	723	0	11	386
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**193 779**	**27 587**	**0**	**0**	**0**
-	-	-	-	-	190 657	27 587	0	0	0
-	-	-	-	-	1 426	0	0	0	0
-	-	-	-	-	1 696	0	0	0	0
0	0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100	**26**	**0**	**0**	**26**	**198 402**	**28 431**	**0**	**14**	**470**

31/12/2023	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2023					
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)						
33 – Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	**266 190**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
34 – Prêts et avances	247 895	–	–	–	–	–
35 – Titres de créance	11 466	–	–	–	–	–
36 – Instruments de capitaux propres	6 828	–	–	–	–	–
37 – Entreprises non financières non-UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	**25 251**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
38 – Prêts et avances	21 461	–	–	–	–	–
39 – Titres de créance	3 496	–	–	–	–	–
40 – Instruments de capitaux propres	294	–	–	–	–	–
41 – Dérivés	1 525	–	–	–	–	–
42 – Prêts interbancaires à vue	4 505	–	–	–	–	–
43 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078	–	–	–	–	–
44 – Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736	–	–	–	–	–
45 – TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	**624 530**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR						
46 – Souverains	63 683	–	–	–	–	–
47 – Expositions sur des banques centrales	100 322	–	–	–	–	–
48 – Portefeuille de négociation	26 413	–	–	–	–	–
49 – TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	**190 418**	–	–	–	–	–
50 – TOTAL ACTIFS	**814 949**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

5.18.6.3.3 Modèle 8 : Green Asset Ratio (%)

TABLEAU 83 – MODÈLE 8 : GAR (%)

% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Date de référence des informations 2024 : ICP concernant l'encours															
31/12/2024	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
		dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental				
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/ adaptation	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts
1 – GAR	32%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	32%	5%	0%	0%	0%	77%
2 – Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67%	11%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	68%	11%	0%	0%	0%	25%
3 – Entreprises financières	16%	2%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	20%	2%	0%	0%	1%	1%
4 – Établissements de crédit	19%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	20%	2%	0%	0%	0%	0%
5 – Autres entreprises financières	14%	2%	0%	0%	1%	7%	0%	0%	0%	0%	21%	2%	0%	0%	1%	0%
6 – dont entreprises d'investissement	16%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	16%	3%	0%	0%	0%	0%
7 – dont sociétés de gestion	28%	3%	0%	0%	3%	6%	0%	0%	0%	0%	33%	3%	0%	0%	3%	0%
8 – dont entreprises d'assurance	10%	2%	0%	0%	1%	10%	0%	0%	0%	0%	20%	2%	0%	0%	1%	0%
9 – Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	31%	10%	0%	0%	4%	2%	0%	0%	0%	0%	33%	10%	0%	0%	5%	1%
10 – Ménages	76%	12%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	76%	12%	0%	0%	0%	23%
11 - dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	16%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	16%	0%	0%	0%	23%
12 - dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
13 - dont prêts pour véhicules à moteur	95%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	95%	0%	0%	0%	0%	1%
14 - Financement d'administrations locales	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
15 - Financement de logements	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
16 - Autres financements d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
17 - Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations 2024 : ICP concernant les flux															
Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
	dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental				
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire / adaptation	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts
19%	**2%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**19%**	**2%**	**0%**	**0%**	**0%**	**88%**
48%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	48%	5%	0%	0%	0%	19%
20%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	20%	3%	0%	0%	0%	1%
18%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	18%	2%	0%	0%	0%	1%
26%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	26%	4%	0%	0%	0%	0%
21%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	21%	4%	0%	0%	0%	0%
62%	7%	0%	0%	7%	0%	0%	0%	0%	0%	62%	7%	0%	0%	7%	0%
24%	4%	0%	0%	0%	12%	0%	0%	0%	0%	36%	4%	0%	0%	0%	0%
32%	8%	0%	0%	4%	1%	0%	0%	0%	0%	33%	8%	0%	0%	4%	1%
56%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	56%	4%	0%	0%	0%	17%
100%	9%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	9%	0%	0%	0%	15%
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	2%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Date de référence des informations 2023 : ICP concernant l'encours															
31/12/2023	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
		dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental				
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts
1 – GAR	**32%**	**5%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**32%**	**5%**	**0%**	**0%**	**0%**	**77%**
2 – Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67%	10%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	67%	10%	0%	0%	0%	24%
3 – Entreprises financières	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	5%	1%	0%	0%	0%	0%
4 – Établissements de crédit	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
5 – Autres entreprises financières	7%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	8%	1%	0%	0%	1%	0%
6 – dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
7 – dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
8 – dont entreprises d'assurance	8%	1%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	9%	1%	0%	0%	1%	0%
9 – Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	21%	4%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	22%	4%	0%	0%	2%	0%
10 – Ménages	77%	11%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	77%	11%	0%	0%	0%	24%
11 - dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	14%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	14%	0%	0%	0%	23%
12 - dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
13 - dont prêts pour véhicules à moteur	36%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	36%	0%	0%	0%	0%	0%
14 - Financement d'administrations locales	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
15 - Financement de logements	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
16 - Autres financements d'administrations locales	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
17 - Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations 2023 : ICP concernant les flux															
Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxinomie					
	dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental				
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts
14%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%	0%	100%
49%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	49%	1%	0%	0%	0%	14%
1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
6%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	1%	0%	0%	1%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
23%	5%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	23%	5%	0%	0%	4%	1%
61%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	61%	1%	0%	0%	0%	13%
100%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	2%	0%	0%	0%	12%
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
56%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	56%	0%	0%	0%	0%	1%
2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%
100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

5.18.6.3.4 Modèle 10 : Autres actions d'atténuation

TABLEAU 84 – MODÈLE 10 – AUTRES MESURES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE NON COUVERTES DANS LE RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Au 31/12/2024 (en millions d'euros)

a	b	c	d	e	f
Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	1 – Entreprises financières	2 009	Oui	Non	Voir (1) ci-dessous
	2 – Entreprises non financières	381	Oui	Non	
	3 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	
	4 – Autres contreparties	850	Oui	Non	
Prêts (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	5 – Entreprises financières	2 957	Oui	Non	Voir (2), (3), (4) et (5) ci-dessous
	6 – Entreprises non financières	6 223	Oui	Non	
	7 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	260	Oui	Non	
	8 – Ménages	6 974	Oui	Non	
	9 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 117	Oui	Non	
	10 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	117	Oui	Non	
	11 – Autres contreparties	-	-	-	

Au 31/12/2023 (en millions d'euros)

a	b	c	d	e	f
Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	1 – Entreprises financières	1 350	Oui	Non	Voir (1) ci-dessous
	2 – Entreprises non financières	296	Oui	Non	
	3 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	
	4 – Autres contreparties	603	Oui	Non	
Prêts (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	5 – Entreprises financières	2 394	Oui	Non	Voir (2), (3), (4) et (5) ci-dessous
	6 – Entreprises non financières	3 752	Oui	Non	
	7 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	170	Oui	Non	
	8 – Ménages	5 286	Oui	Non	
	9 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	5 180	Oui	Non	
	10 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	82	Oui	Non	
	11 – Autres contreparties	-	-	-	

Crédit Mutuel Alliance Fédérale documente dans ce modèle les souscriptions d'obligations ainsi que les prêts proposés à la clientèle qui ne sont pas couverts par le règlement (UE) 2020/852 : Taxonomie européenne, au 31/12/2024.
Les produits suivants sont considérés comment présentant des mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes par le règlement (UE) 2020/852, dit règlement Taxonomie :

(1) les investissements dans des obligations vertes. Au 31 décembre 2024, les émetteurs de ces titres n'ayant pas documenté l'éligibilité de leurs émissions au règlement taxonomie sont considérés comme non couverts par la réglementation européenne taxonomique ;

(2) les financements à impact dont les caractéristiques dépendent d'atteinte d'objectif environnementaux. Ces prêts étant destinés aux contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE *Non Financial Reporting Directive* (NFRD), ils ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio d'éligibilité mais permettent néanmoins d'atténuer le changement climatique de par les indicateurs développés pour la mesure d'impact (émissions de gaz à effet de serre notamment) ;

(3) les prêts à l'habitat qui respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie mais qui ne sont pas alignés au titre du critère DNSH (*Do no significant harm*) sur le risque physique ;

(4) les financements de projet dont l'objet porte sur des mesures d'atténuation du risque climatique (notamment les financements dédiés aux énergies renouvelables accordés aux contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE *Non Financial Reporting Directive* (NFRD) ;

(5) les financements dont l'objet contribue à l'atténuation du risque climatique, notamment le financement des installations d'énergie renouvelables ou la rénovation énergétique des bâtiments pour les contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE *Non Financial Reporting Directive* (NFRD).

5.19 RÉMUNÉRATION (EU OVB & EU REMA)

5.19.1 Fonctions de direction

Nombre de fonctions exercées par les membres de l'organe de Direction

Nom	Qualité	Mandats dans le Groupe	Mandats hors Groupe
CONSEIL D'ADMINISTRATION			
BAAL Daniel	Président du conseil d'administration	14 mandats non exécutifs	
VIROT Annie	Vice-Présidente du conseil d'administration	5 mandats non exécutifs	
CORMORECHE Gérard	Administrateur	12 mandats non exécutifs	
DALBIEZ Bernard	Administrateur	10 mandats non exécutifs	
LAZARUS Jeanne	Administratrice indépendante	1 mandat non exécutif	
MAÏZI Nadia	Administratrice indépendante	1 mandat non exécutif	1 mandat non exécutif
NGO Bich Van	Administratrice	4 mandats non exécutifs	2 mandats exécutifs 1 mandat non exécutif
REBOULET Thierry	Administrateur	7 mandats non exécutifs	
SCHOEPF Daniel	Administrateur	5 mandats non exécutifs	
SIMON Jacques	Administrateur	4 mandats non exécutifs 1 mandat exécutif	1 mandat exécutif
STEIN Brigitte	Administratrice	3 mandats non exécutifs	
WYNANT Luc	Administrateur	5 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif 2 mandats non exécutifs
HAMMERER Audrey	Administratrice représentant les salariés	1 mandats non exécutifs	
TORRE Laurent	Administrateur représentant les salariés	1 mandat non exécutif	
DIRECTION EFFECTIVE			
PETITGAND Eric	Directeur général – dirigeant effectif	6 mandats non exécutifs 2 mandats exécutifs	
VAN HOOVE Anne Sophie	Directrice générale déléguée – dirigeante effective	6 mandats non exécutifs 2 mandats exécutifs	1 mandat non exécutif

Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise

En application de l'article L. 511-91 du Code monétaire et financier, le Comité des Nominations couvre depuis le 1er janvier 2018, les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui lui ont délégué leurs prérogatives en matière de nomination, en France et à l'étranger. Conformément à l'annexe relative au comité des nominations du règlement intérieur du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier, le comité des nominations examine la formation, l'expérience, la compétence, la disponibilité et l'honorabilité des candidats aux postes d'administrateur ou de dirigeant et s'assure ensuite qu'ils disposent en permanence de l'aptitude nécessaire à l'exercice de leurs mandats.

En conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier et les orientations formulées par l'Autorité bancaire européenne, un questionnaire d'évaluation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, préparé par le comité des nominations est envoyé chaque année aux membres du conseil d'administration.Le questionnaire est structuré en deux parties, une première partie relative à l'évaluation de l'instance et une seconde partie relative à l'autoévaluation de chaque personne. Il contient également une section relative aux forces, aux faiblesses et aux axes d'amélioration proposés. Sur la base des questionnaires reçus, le comité réalise une synthèse, présentée au conseil d'administration et lui propose des axes d'amélioration.

Diversité du conseil d'administration

Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de plusieurs administratrices ces dernières années. Au 31 décembre 2024, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel était de 42 %.

Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre

tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

Plan stratégique

Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 23 novembre 2023 puis adopté par la Chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe.

Charte sur la diversité

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 2 décembre 2022 a adopté une charte sur la politique de diversité des membres des organes de surveillance.

Indépendance des administrateurs

L'article 13 des statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoit qu'au sein de la composition du conseil, deux administrateurs peuvent être indépendants. La définition retenue de l'indépendance des membres est celle prévue par les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de surveillance et des titulaires de postes clés.

Le comité des nominations, lors de sa réunion du 24 juin 2024, a procédé à l'examen, selon les critères de l'Autorité Bancaire Européenne, de l'indépendance de Jeanne Lazarus et Nadia Maïzi et a confirmé leur indépendance.

Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de Direction

Conformément à son statut d'entreprise à mission et à son plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait des carrières des femmes un élément central de son action. Plus aucune session des écoles des directrices et des directeurs dans les réseaux ne démarre aujourd'hui sans être paritaire. Pour toutes les nominations à des postes d'encadrement supérieur et de direction, des candidatures de femmes sont proposées, avec le souci d'aboutir rapidement à la parité. Au 31 décembre 2024, le taux de féminisation des comités de direction a atteint 40,99 % (périmètre comités de direction des entités socles sociales du groupe hors CDG).

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a continué ses actions de correction des écarts salariaux collectifs entre les femmes et les hommes. Au-delà de ces mesures, des actions de fond à moyen et long termes se sont poursuivies avec la formation de l'ensemble des salariés et des élus pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

A fin décembre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte en France 45,9 % femmes cadres sur le périmètre socle social, 37,5% de femmes directrices générales dans les banques à réseau (fédérations CM et banques CIC) et 40,99 % de femmes membres d'un comité exécutif.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe pour objectif dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, une égalité femmes-hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance.

Au-delà des actions menées pour la promotion et l'accompagnement des femmes à tout niveau de l'entreprise, une démarche visant à travailler la diversité sous toutes ses formes est enclenchée: insertion des personnes en situation de handicap avec le lancement de la mission handicap Groupe, mise en place d'un pacte générationnel : jeunes, alternance et senior, QPV...

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite à travers l'ensemble de ces actions incarner un Groupe dont la gouvernance refuse toute forme de discrimination, en agissant au quotidien pour construire une société inclusive, plus juste et plus durable : un mutualisme par la preuve.

Information indiquant si l'établissement a mis en place, ou non, un comité des risques distinct, et la fréquence de ses réunions

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel s'est dotée d'un comité des risques, dénommé comité de suivi des risques groupe (CSRG).

Le CSRG couvre de manière consolidée Crédit Mutuel Alliance Fédérale, i.e. les entités du groupe consolidé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (code banque 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration.

Le CSRG émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques. Il se réunit au moins quatre fois par an et autant de fois que nécessaire dans tous les cas de figure.

Le Comité est composé de trois à six membres, tous issues du conseil d'administration de la CFCM, nommé par le conseil d'administration, sur proposition du président du conseil, en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par les comités.

A ces membres s'ajoutent des observateurs qui peuvent être des censeurs de la CFCM, des administrateurs ou des censeurs de la BFCM, des membres ou des censeurs de la BECM ou uniquement des administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces observateurs issus des fédérations adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, permettent, en complément des membres, que toutes les fédérations soient représentées.

Outre les membres désignés, participent aux travaux, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur financier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le responsable de la fonction de gestion des risques.

Description des flux d'information sur les risques à destination de l'organe de Direction

L'interaction avec le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est réalisée par le mandat d'administrateur du président du CSRG qui participe aux réunions des conseils, au cours desquelles il présente une synthèse des travaux et décisions du CSRG.

Les membres et observateurs, disposant d'un mandat d'administrateur d'une fédération adhérente au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, doivent dans le cadre de leurs missions, réaliser une restitution de la synthèse des débats et avis rendus par les comités auprès de la fédération dont ils sont respectivement administrateur.

5.19.2 Organes supervisant la rémunération

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fait l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée et a décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 février 2015 de constituer un Comité des Rémunérations conformément à l'article L. 511-89 du code monétaire et financier.

Lors de sa séance du 17 novembre 2017, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a décidé la mise en place d'un comité faitier au niveau de la Caisse

Fédérale de Crédit Mutuel pour l'ensemble du périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En conséquence, à partir de cette date, le comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui en raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiquées.
- les sociétés de gestion d'actifs et les entreprises d'assurance et de réassurance.

Le comité des rémunérations était composé du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 de :

- Mme Annie VIROT, présidente ;
- M. Philippe GALIENNE ;
- Mme Audrey HAMMERER ;
- Mme Brigitte STEIN ;
- Mme Christine LEENDERS ; membre sorti en cours d'exercice ;
- Mme Marie JOSSO, membre sorti en cours d'exercice ;
- Mme Jeanne LAZARUS, membre entrant en cours d'exercice.

Le comité est composé de trois membres à huit membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de ses principales filiales, la BFCM, la BECM et le CIC retenus notamment en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par le comité et obligatoirement d'un administrateur salarié.

À ces membres s'ajoutent des membres associés qui peuvent être censeurs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, censeurs de la Banque Fédérative du crédit Mutuel, censeurs de la BECM, ou administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les membres du comité disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaire à la compréhension des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale y compris les principaux risques auxquels il est exposé.

Les membres sont nommés par le conseil d'administration sur proposition de son président pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté une étude externe en 2024 sur les rémunérations des membres de direction et de comité de direction dans la banque de détail en France. Les conclusions ont été présentées en séance du 29 janvier 2024.

En 2024, le comité des rémunérations s'est réuni à quatre reprises, le 29 janvier, le 2 avril, le 18 juillet et le 12 novembre.

L'ordre du jour des réunions est fixé par la présidente du comité ou par le président du conseil d'administration quand celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du comité préalablement à leur réunion avec un dossier reprenant les points forts de l'actualité bancaire et financière sur les rémunérations et les éléments utiles à leurs débats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs du groupe, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, le groupe a fait le choix (sauf quelques rares exceptions) de ne pas fixer d'objectifs individuels de vente aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables…) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés au sein du groupe, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital-investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Quand elles existent ces rémunérations doivent faire l'objet d'une documentation sur les règles d'attribution et de détermination des montants attribués.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se décompose de différents éléments :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable annuelle ;
- la rémunération collective sous forme d'intéressement et participation en France ;
- d'un régime de retraite supplémentaire et prévoyance santé ;
- d'avantages en nature (voiture de fonction…).

Selon les métiers, les responsabilités exercées et les performances réalisées, les collaborateurs bénéficient de tout ou partie de ces éléments.

Ainsi une rémunération variable peut être accordée pour certains métiers seulement et sous certaines conditions strictement encadrées. Cette part variable prend en compte une contribution particulière au développement et aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que le respect de règles déontologiques. L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers assignés aux collaborateurs et aux équipes. Dans le calcul de l'enveloppe à distribuer et pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité.

La politique de rémunération 2024 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoit notamment des conditions particulières de rémunération pour les collaborateurs identifiés comme preneurs de risques.

Ainsi, en 2024, le montant des enveloppes de rémunérations variables représentait près de 4,1 % de la rémunération totale au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique l'ensemble des dispositions réglementaires en matière d'encadrement des rémunérations.

Les collaborateurs entrant en 2024 dans la catégorie des preneurs de risques, au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ont été identifiés conformément à la réglementation en vigueur. L'identification a été réalisée sur base individuelle et consolidée.

Ainsi, conformément à l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020), dès lors qu'ils ne sont pas de grande taille au sens du point 146 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement ainsi que les groupes mentionnés au III de l'article L. 511-57 du code monétaire et financier ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 511-81 et L. 511-82 et du deuxième alinéa de l'article L. 511-84 du code monétaire et financier sur base individuelle et, le cas échéant, sur base consolidée lorsqu'ils se trouvent dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) leur total de bilan est inférieur ou égal en moyenne à 5 milliards d'euros sur la période de quatre ans qui précède immédiatement l'exercice en cours ;

b) leur total de bilan est inférieur ou égal en moyenne à 10 milliards d'euros sur la période de quatre ans qui précède immédiatement l'exercice en cours et ils respectent cumulativement les critères énoncés aux c, d et e de l'article

4, paragraphe 1, point 145 du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Compte tenu de l'importance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de certaines des entités qui le composent, l'identification des preneurs de risques est faite non seulement au niveau consolidé mais aussi au niveau individuel.

Au niveau consolidé

Le périmètre concerne donc la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, le CIC, Cofidis et TARGOBANK AG.

Au niveau des critères qualitatifs, la liste des MRT comprend donc :

- les membres de la présidence et de la direction générale ;
- les administrateurs et tous les membres des comités spécialisés des structures faitières ;
- les responsables de la conformité, du contrôle périodique, du contrôle permanent et des risques, au niveau groupe ;
- les directeurs d'une fonction en charge des affaires juridiques, des finances (y compris la fiscalité et le budget), des ressources humaines, de la politique de rémunération, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des technologies de l'information, de l'analyse économique ou de la sous-traitance de fonctions essentielles, au niveau groupe ;
- les responsables de risques et les responsables managériaux des unités opérationnelles importantes (c'est-à-dire des unités opérationnelles auxquelles ont été attribuées au moins 2 % du capital interne du groupe), sachant que les responsables managériaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les responsables et les collaborateurs lui rapportant directement ;
- les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant de formuler des propositions ou d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5 % des fonds propres de catégorie 1 soit via l'octroi de crédit, soit via la prise de participation ;
- les collaborateurs pouvant exposer l'établissement de crédit à un risque de marché égal ou supérieur à 0,5 % du CET1 ou 5 % de la limite interne en valeur de risque ;
- les collaborateurs manageant un groupe de personnes qui, cumulativement, peuvent atteindre les seuils posés sur les engagements entraînant un risque de crédit ou un risque de marché ;
- les membres des comités chargés de la gestion d'un risque spécifique : comité ALM, comité des risques groupe, comité risques opérationnels/contrôle permanent, comité contrôle/conformité, comité nouveaux produits.

Pour ce qui est des critères quantitatifs, il faudra considérer comme preneurs de risques les membres du personnel :

- ayant une rémunération totale supérieure ou égale à 750 000 euros ;
- ayant une rémunération supérieure ou égal à 500 000 euros ainsi qu'à la rémunération moyenne des membres de l'organe de direction et de la direction générale pour pouvoir recenser le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque d'une unité opérationnelle importante.

Pour application des critères quantitatifs, la rémunération est sur une base brute et en équivalent temps plein (reconstitution de la rémunération à temps complet et sur l'année complète pour un collaborateur à temps partiel ou recruté en cours d'année), attribuées au cours de l'exercice N-1.

Outre les dirigeants effectifs du groupe et les dirigeants des établissements de crédit, sociétés de financement et entreprises d'investissement identifiés sur base individuelle (cf. infra), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de considérer comme preneurs de risques l'ensemble des dirigeants effectifs de ses filiales et toutes les membres du personnel dont la rémunération dépasse le seuil de 500 000 euros.

Au niveau individuel

Une identification des preneurs de risques est aussi effectuée au niveau des établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement qui répondent aux critères d'application sur base individuelle énoncés le règlement délégué n° 604/2014 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020, art 198, 199 et 200).

La DRH de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en liaison avec la direction des risques et la conformité, propose à la direction générale une liste qui est validée par le comité des rémunérations et le conseil d'administration.

Chaque année, la liste des établissements concernés sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale est établie par la DRH groupe avec information du comité des rémunérations.

Au niveau des critères qualitatifs, la liste comprend donc :

- les membres de la Présidence et de la Direction Générale ;
- les administrateurs ;
- les responsables de la conformité, du contrôle périodique, du contrôle permanent et des risques, au niveau individuel et des unités opérationnelles importantes identifiées ;
- les directeurs d'une fonction en charge des affaires juridiques, des finances (y compris la fiscalité et le budget), des ressources humaines, de la politique de rémunération, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des technologies de l'information, de l'analyse économique ou de la sous-traitance de fonctions essentielles, au niveau de l'établissement et au niveau de l'unité opérationnelle importante lorsque ces activités sont déléguées localement ;
- les responsables managériaux des unités opérationnelles importantes non encore identifiés précédemment (c'est-à-dire des unités opérationnelles auxquelles ont été attribuées au moins 2 % du capital interne du groupe), sachant que les responsables managériaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les responsables et les collaborateurs lui rapportant directement ;
- les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant de formuler des propositions ou d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5 % des fonds propres de catégorie 1 soit via l'octroi de crédit, soit via la prise de participation ;
- les collaborateurs pouvant exposer l'établissement de crédit à un risque de marché égal ou supérieur à 0,5 % du CET1 ou 5 % de la limite interne en valeur de risque ;
- les collaborateurs manageant un groupe de personnes qui, cumulativement, peuvent atteindre les seuils posés sur les engagements entraînant un risque de crédit ou un risque de marché ;
- les membres des comités chargés de la gestion d'un risque spécifique : comité ALM, comité des risques groupe, comité risques opérationnels/contrôle permanent, comité contrôle/conformité, comité nouveaux produits.

Au niveau des critères quantitatifs, la liste comprend :

- les membres du personnel ayant une rémunération totale supérieure ou égale à 750 000 euros ;
- les membres du personnel ayant une rémunération fixe supérieure ou égale à 500 000 euros ainsi qu'à la rémunération moyenne des membres de l'organe de direction et de la direction générale pour pouvoir recenser le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque d'une unité opérationnelle importante ;
- lorsque l'établissement compte plus de 1 000 membres du personnel, ces derniers font partie des 0,3 % des membres du personnel (nombre arrondi à l'entier supérieur) auxquels, au sein de l'établissement, la rémunération totale la plus élevée a été accordée au cours de l'exercice précédent ou pour ce dernier sur une base individuelle.

5.19.3 Conception et structure des processus de rémunération

Compte tenu des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations nationales et internationales dans lesquels il opère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un système de rémunération qui répond à ses valeurs tout en assurant à ses collaborateurs une rétribution cohérente vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et conserver les talents dont il a besoin.

La direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale définit les orientations stratégiques en matière de rémunérations (par exemple le choix de privilégier une rémunération fixe, sauf exceptions limitées dans quelques activités spécialisées) ou opérationnelles (par exemple dans le cadre des négociations annuelles) puis examine la politique de rémunération préparée par la DRH de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en collaboration avec les responsables des métiers et des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vérifie que la politique proposée :

- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- prend bien en compte des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts ;
- est conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques ;
- est conforme à la réglementation ;
- est correctement appliquée au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et signale les problèmes de non-conformité aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance.

Le conseil d'administration adopte et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et en contrôle la mise en œuvre.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose de différents éléments :

- d'une rémunération fixe, qui rémunère la compétence, l'expérience, le niveau de qualification et l'engagement du salarié. Elle est fixée en fonction du marché et d'un principe de cohérence interne à Crédit Mutuel Alliance Fédérale en cohérence avec la convention groupe mise en place au 1er janvier 2018 pour la France ;
- d'une rémunération variable, pour certaines catégories de collaborateurs : pour certains métiers et sous certaines conditions, une part variable peut être accordée. Elle prend en compte une contribution particulière au développement et aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Pour certaines activités, dans le calcul de l'enveloppe à distribuer et pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité. La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération appliquée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur ;
- la rémunération collective sous forme d'intéressement et participation en France : une telle rémunération sera possible, le cas échéant, en fonction de la taille et des accords en place au sein de chaque entité ;
- un régime de retraite supplémentaire et une prévoyance santé ;
- des avantages en nature (voiture de fonction...).

Selon les entités, les métiers et les responsabilités exercés et en fonction des performances réalisées, les collaborateurs bénéficient de tout ou partie de ces éléments.

Les procédures opérationnelles mettant en œuvre la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont documentées de manière à assurer, par le contrôle permanent ou le contrôle périodique, l'audibilité du dispositif et la traçabilité des décisions par rapport aux principes et aux procédures en vigueur.

Dans le cadre de l'examen régulier de la mise en œuvre des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le comité des rémunérations a proposé au conseil d'administration du 21 novembre 2024 de mettre à jour la politique de rémunération en intégrant des éléments complémentaires sur la politique de rémunération dans les activités d'asset management du Groupe.

Lors de sa première séance annuelle en 2024, le comité des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a examiné les rémunérations des cadres supérieurs des fonctions risques, conformité, contrôle permanent et contrôle périodique.

Le personnel concerné ne dispose pas de rémunérations variables liées à la performance individuelle et ce depuis de nombreuses années.

Ces rémunérations sont sous la supervision et décision de la direction des ressources humaines groupe.

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reprend les normes décrites dans le cadre confédéral du Crédit Mutuel sur sur les rémunérations - Population identifiée, notamment en ce qui concerne les règles en termes de rémunérations variables garanties et indemnités de départ.

5.19.4 Prise en compte des risques dans le processus de rémunération

La politique de rémunération menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale se veut avant tout raisonnée et responsable et cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique, conforme aux exigences réglementaires et visant à :

- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entrainer des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération selon la classification, et plus généralement lutter contre les toutes les formes de discrimination ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

Ainsi, en 2024, le montant des enveloppes de rémunérations variables représentait près de 4,1 % de la rémunération totale au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 1,97 % des frais généraux et 0,31 % des FP CET1.

5.19.5 Rémunération de la performance

L'enveloppe de la rémunération variable de chaque métier fait l'objet d'une proposition de la direction de ces métiers à la direction des ressources humaines et à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en précisant :

- la cohérence de l'évolution de l'enveloppe avec les performances quantitatives de l'unité (performances commerciales, performances financières ....) ;
- la prise en compte du respect des règles en termes de contrôle interne (respect des règles de contrôle, des limites, de la déontologie, conflit d'intérêt ...) ;
- la cohérence de l'enveloppe avec l'assise financière de l'unité : l'enveloppe ne réduit pas l'assise financière de l'établissement et préserve les intérêts à long terme (poids sur les frais généraux, poids sur le résultat net ...) ;
- l'alignement sur le risque et ajustement préalable : l'enveloppe est également fixée en tenant compte des critères de performance ajustés aux risques : rendement des actifs, consommation de capital requis pour les risques des activités, risque de liquidité ...). Le niveau de l'enveloppe n'est pas le résultat d'une prise de risque excessive ;
- la comparaison avec les pratiques de place si nécessaire.

Les enveloppes fixées pour chacune des entités/unités sont réparties entre les différentes activités en fonction de critères propres à chaque métier ou équipe. La répartition des primes tient compte de différents éléments comme :

- la mesure de la performance ;
- la mesure du risque ;
- le comportement en termes d'esprit d'équipe et de réactivité ;
- le comportement professionnel au regard des valeurs, de la déontologie et des procédures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.19.6 Rémunération variable et différée

Comme indiqué dans sa politique de rémunération, les rémunérations variables sont cantonnées à certains métiers spécialisés en France et à l'étranger. Quand les dispositifs existent, les formes d'attribution sont homogènes et les modalités de report sont encadrées par la politique du groupe pour le personnel identifié.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'utilisait pas jusqu'en 2021 le paiement sous forme d'instruments financiers pour les rémunérations variables différées. Cette pratique étant corrélée au statut mutualiste du groupe formé de sociétaires. En conséquence, il n'y a pas de capital social détenu par des actionnaires. Il n'y a donc pas de rémunération variable indexée sur des actions ou des titres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la totalité est versée en espèces.

Lors de sa séance du 23 novembre 2021, le comité des rémunérations a examiné les modifications apportées à la politique de rémunération et notamment la prise en compte du cadre confédéral sur les rémunérations de la population des preneurs de risques établi en début d'année 2021 à la demande de la JST.

Ainsi, des modifications ont été apportées aux règles de versement de rémunération variable pour les preneurs de risques à compter de 2021. La rémunération variable des preneurs de risques doit respecter les critères suivants, pour autant que la rémunération variable soit supérieure à 50 000 euros ou représente plus d'un tiers de leur rémunération annuelle totale :

- 50 % de la rémunération variable est différée quand le montant attribué est inférieur à 500 000 euros et 60 % quand le montant attribué est au-dessus ;
- 50 % de la rémunération variable est versée sous forme d'instruments financiers. Dans le contexte de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'obligation de versement en instruments financiers ne peut être appliquée telle quelle et induit l'utilisation d'instruments non numéraires équivalents à des droits de propriété. Ces instruments consistent en l'attribution d'espèces bloquées, indexées sur un indicateur composite reflétant la performance des entités d'appartenance du bénéficiaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de retenir un indicateur commun à l'ensemble du groupe régional qui se base sur l'évolution en moyenne mobile sur les trois dernières années du RORWA (rendement des actifs pondérés du risque). Cet indicateur répond aux objectifs suivants :
- intégrer une logique long terme avec une prise en compte de la solvabilité dans la durée,
- intégrer une logique de performance en ayant un lien avec l'évolution du résultat net du groupe régional,
- tenir compte des principes de la politique de rémunération qui prône avant tout la force du collectif, en limitant les rémunérations variables aux métiers spécialisés.

Les conditions ainsi énoncées sont appliquées à l'ensemble des preneurs de risques du groupe quelque soit leur entité d'appartenance.

Les activités concernées par la demande de dépassement du seuil de 100 % sont les activités de salle de marché (métier investissement) en France et à New York.

La distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale des performances individuelles et collectives intégrant des éléments d'ordre quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats commerciaux et financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt ou de non-prise en compte des intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses clients.

L'attribution individuelle est effectuée par décision de la hiérarchie sur la base :

- des performances de l'équipe à laquelle appartient l'intéressé ;
- des performances individuelles mesurées selon le couple résultat – risque ;
- des évaluations individuelles prenant en compte les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés.

A titre d'exemple, pour les opérateurs de marché, la répartition de l'enveloppe globale est effectuée en fonction des différents critères de performance quantitative et qualitative suivants :

- résultats économiques de l'activité à laquelle sont rattachés les opérateurs ;
- risques pris ;
- respect des limites et des délégations ;
- comportement au sein des équipes ;
- initiatives positives pour le succès des opérations ;
- management des équipes (selon la position hiérarchique) ;
- par ailleurs, le versement effectif de la partie différée est conditionnel et subordonné à une clause de malus portant sur les résultats de l'activité. La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes. Cette clause permet de responsabiliser les collaborateurs sur les risques à moyen terme qu'ils peuvent faire prendre à l'établissement. De plus, le versement de ces sommes est soumis à une condition de présence.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf dans le contexte de l'embauche de professionnels des marchés financiers, hors mutations intra-groupe. Dans ce cas, la garantie est limitée à 1 an.

Dans le cas où le départ est contraint et lié à une faute grave ou à une faute lourde, ces éléments de rémunérations post-départ sont susceptibles d'être réduits ou supprimés, notamment par application des dispositions prévues par l'entreprise et notamment en France au titre des articles L511-84 et L511-84-1 du code monétaire et financier.

TABLEAU 85 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE (EU REM1)

(en euros)

Au 31/12/2024		Direction			
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres de la population identifiée
Rémunération fixe attribuée pendant l'exercice	**Nombre de membres de la population identifiée (ayant perçu une rémunération fixe)**	**133**	**146**	**178**	**354**
	Rémunération fixe totale	**5 517 834 €**	**49 966 017 €**	**38 846 225 €**	**66 956 864 €**
	Dont : rémunération en espèces/en numéraire	5 336 174 €	45 662 982 €	34 343 192 €	59 705 824 €
	Dont : actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont : autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont : autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont : autres formes de rémunération	181 660 €	4 303 036 €	4 503 034 €	7 251 040 €
Rémunération variable attribuée pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée (ayant perçu une rémunération variable)	0	68	66	157
	Rémunération variable totale	**0 €**	**8 495 554 €**	**6 828 743 €**	**20 159 059 €**
	Dont : rémunération en espèces/en numéraire	0 €	4 533 212 €	3 783 153 €	11 246 661 €
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en espèces/en numéraire	*0 €*	*1 797 022 €*	*1 576 972 €*	*4 570 909 €*
	Dont : actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en actions et droits de propriété équivalents	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
	Dont : instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	3 962 342 €	3 045 590 €	8 912 398 €
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	*0 €*	*2 204 724 €*	*1 576 977 €*	*4 570 909 €*
	Dont : autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en autres instruments	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
	Dont autres formes de rémunération	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont : rémunération différée parmi ces autres formes de rémunération	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
	REMUNERATION TOTALE ATTRIBUEE PENDANT L'EXERCICE	**5 517 834 €**	**58 461 571 €**	**45 674 968 €**	**87 115 923 €**

TABLEAU 86 : PAIEMENTS SPÉCIAUX PENDANT L'EXERCICE (EU REM2)

(en euros)

Au 31/12/2024		Direction			
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres de la population identifiée
Rémunérations variables garanties attribuées pendant l'exercice Dont primes d'arrivée, rémunérations variables garanties suite à l'arrivée d'un collaborateur, etc.	**Nombre de membres de la population identifiée concernés**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Montant total	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de départ versées pendant l'exercice, attribuées au cours de périodes antérieures	**Nombre de membres de la population identifiée concernés**	**0**	**1**	**1**	**0**
	Montant total	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Indemnités de départ attribuées pendant l'exercice	**Nombre de membres de la population identifiée concernés**	0	1	1	0
	Montant total	**0 €**	**240 234 €**	**406 070 €**	**0 €**
	Dont versées au cours de l'exercice	0 €	240 234 €	406 070 €	0 €
	Dont versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont différées	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont indemnités les plus élevées attribuées à une seule personne	0 €	240 234 €	406 070 €	0 €

TABLEAU 87 : RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE ET SOUMISE À PÉRIODE DE RÉTENTION (EU REM3)

(en euros)	Rémunérations différées acquises au titre des exercices précédents N-1 et antérieurs			Mouvements ayant eu lieu en année N (y compris sur des rémunérations qui ne seront pas versées en N+1)			Rémunérations acquises en N g = versées immédiatement en N+1 h = soumises à rétention	
Au 31/12/2024	**Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures**	**Dont : devenant acquises au cours/au terme de l'exercice**	**Dont : devenant acquises au cours/au terme des exercices suivants**	**Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice**	**Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures**	**Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post**	**Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice**	**Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention**
	a	b	c	d	e	f	g	h
ORGANE DE DIRECTION – FONCTION DE SURVEILLANCE	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Espèces	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ORGANE DE DIRECTION – FONCTION DE GESTION	**9 455 793 €**	**2 785 774 €**	**6 670 018 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**2 785 774 €**	**0 €**
Espèces	4 738 873 €	1 579 347 €	3 159 526 €	0 €	0 €	0 €	1 579 347 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	4 716 919 €	1 206 427 €	3 510 493 €	0 €	0 €	0 €	1 206 427 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE	**7 550 966 €**	**2 530 550 €**	**5 020 416 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**2 530 550 €**	**0 €**
Espèces	3 287 534 €	1 009 784 €	2 277 750 €	0 €	0 €	0 €	1 009 784 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	4 263 432 €	1 520 766 €	2 742 666 €	0 €	0 €	0 €	1 520 766 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES MEMBRES DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	**18 583 210 €**	**6 086 340 €**	**12 496 870 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**6 029 371 €**	**0 €**
Espèces	8 194 623 €	2 702 207 €	5 492 417 €	0 €	0 €	0 €	2 664 629 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 364 743 €	0 €
Autres formes	10 388 587 €	3 384 134 €	7 004 453 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	**35 589 969 €**	**11 402 665 €**	**24 187 304 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**11 345 696 €**	**0 €**

TABLEAU 88 : HAUTES RÉMUNÉRATIONS (EU REM4)

(en nombre de personnes) Au 31/12/2024	Membres de la population identifiée s'étant vu attribuer une haute rémunération au sein de l'article 450(i) CRR
Entre 1 million et 1,5 million non compris	7
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	3
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	-
Entre 2,5 millions et 3 millions non compris	-
Entre 3 millions et 3,5 millions non compris	-
Entre 3,5 millions et 4 millions non compris	-
Entre 4 millions et 4,5 millions non compris	-
Entre 4,5 millions et 5 millions non compris	-
Entre 5 millions et 6 millions non compris	-
Entre 6 millions et 7 millions non compris	-
Entre 7 millions et 8 millions non compris	-

TABLEAU 89 : VENTILATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EU REM5)

(en euros)	Direction			Domaines d'activité					
Au 31/12/2024	Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions de contrôle interne indépendant	Fonctions transversales	Autres
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DE LA POPULATION IDENTIFIÉE					**811**				
Parmi lesquels membres de la direction	133	146	279						
Parmi lesquels membres de la direction générale				16	94	2	-	57	9
Parmi lesquels autres membres de la population identifiée				100	75	1	123	54	1
RÉMUNÉRATION TOTALE DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	**5 517 834 €**	**58 463 848 €**	**63 981 682 €**	**52 587 681 €**	**33 948 025 €**	**1 164 849 €**	**20 893 615 €**	**21 965 940 €**	**2 230 952 €**
Parmi laquelle rémunération variable	0 €	8 497 831 €	8 497 831 €	20 724 324 €	2 493 154 €	271 812 €	1 687 298 €	1 811 385 €	0 €
Parmi laquelle rémunération fixe	5 517 834 €	49 966 017 €	55 483 851 €	31 863 357 €	31 454 871 €	893 037 €	19 206 317 €	20 154 555 €	2 230 952 €

ANNEXES

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (CET1)

Emetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale -Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
Droit régissant l'instrument	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier	Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L512-1 du Code Monétaire et Financier
Traitement réglementaire		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type A - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales de type B - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	257,81	7 624,13
Valeur nominale de l'instrument	15	1
Prix d'émission	15	1
Prix de rachat	15	1
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	Variable	Variable
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Echéance initiale	N/A	N/A
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons / dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	N/A	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A

Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 613-31-16 du code monétaire et financier
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente	Permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (AT1)

Depuis le passage à CRR2 le 1er janvier 2022, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a plus d'instrument éligible AT1 ou d'instrument AT1 bénéficiant d'une clause de grand père permettant son déclassement en Tier2.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000584377	FR0000165847
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés à durée indéterminée - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	17,80	0,69
9	Valeur nominale de l'instrument	18,96 M€	7,25 M€
9a	Prix d'émission	18,96 M€	7,25 M€
9b	Prix de rachat	18,96 M€	7,25 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	20/07/1987	26/12/1990
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle
13	Echéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101% du nominal + intérêts courus	- Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur: le 26/12/1999 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	Moyenne des 12 derniers TME + 0.25%	P1C + 1.75% pour les intérêts payables chaque année depuis 2006
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1288858548	XS1385945131
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	139,18	245,48
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000,00 M€	1 000,00 M€
9a	Prix d'émission	990,84 M€	990,98 M€
9b	Prix de rachat	1000,00 M€	1000,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	11/09/2015	24/03/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	11/09/2025	24/03/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.03	0.02375
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1512677003	XS1587911451
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	258,14	224,66
9	Valeur nominale de l'instrument	700,00 M€	500,00 M€
9a	Prix d'émission	695,09 M€	497,62 M€
9b	Prix de rachat	700,00 M€	500,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	04/11/2016	31/03/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	04/11/2026	31/03/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.01875	0.02625
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1717355561	XS1824240136
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	287,40	340,00
9	Valeur nominale de l'instrument	500,00 M€	500,00 M€
9a	Prix d'émission	495,72 M€	499,43 M€
9b	Prix de rachat	500,00 M€	500,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	15/11/2017	25/05/2018
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	15/11/2027	25/05/2028
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.01625	0.025
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0013425162	FR0014006KD4
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	893,15	750,00
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000,00 M€	750,00 M€
9a	Prix d'émission	996,84 M€	744,66 M€
9b	Prix de rachat	1 000,00 M€	750,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/06/2019	19/11/2021
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	18/06/2029	19/11/2031
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.01875	0.01125
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011781061	FR0012304442
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	35,70	21,73
9	Valeur nominale de l'instrument	120,00 M€	55,00 M€
9a	Prix d'émission	118,51 M€	55,00 M€
9b	Prix de rachat	120,00 M€	55,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	10/03/2014	22/12/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	27/06/2026	22/12/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.0425	0.034
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012618320	FR0012632495
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1,11	0,15
9	Valeur nominale de l'instrument	22,00 M€	3,00 M€
9a	Prix d'émission	22,00 M€	3,00 M€
9b	Prix de rachat	22,00 M€	3,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	02/04/2015	02/04/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	02/04/2025	02/04/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	1,9% puis Min(3,75%;Max(1,90%;CMS10ans)	1,9% puis Min(3,75%;Max(1,80%;CMS10ans)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012616894	FR0012767267
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	18,56	2,52
9	Valeur nominale de l'instrument	40,00 M€	30,00 M€
9a	Prix d'émission	40,00 M€	30,00 M€
9b	Prix de rachat	40,00 M€	30,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	27/04/2015	01/06/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	27/04/2027	02/06/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.0275	1,35% puis Min(3,10%;Max(1,35%;CMS10ans)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0013073764	FR0013201431
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
Traitement réglementaire			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	50,00	101,92
9	Valeur nominale de l'instrument	50,00 M€	300,00 M€
9a	Prix d'émission	50,00 M€	295,79 M€
9b	Prix de rachat	50,00 M€	300,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	23/12/2015	12/09/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	23/12/2030	12/09/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées	A tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. A partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	4% puis EURIBOR6M + 1,78%	0.02125
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR001400AY79	FR001400F323	FR001400N3I5
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français
Traitement réglementaire				
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR	- Titres subordonnés - art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1 250,00	1 250,00	1 500,00
9	Valeur nominale de l'instrument	1 250,00 M€	1 250,00 M€	1 500,00 M€
9a	Prix d'émission	1249,55 M€	1 247,60M€	1 489,77M€
9b	Prix de rachat	1 250,00 M€	1 250,00 M€	1 500,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	16/06/2022	13/01/2023	11/01/2024
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Echéance initiale	16/06/2032	13/01/2033	11/01/2034
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair	- Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon ("Withholding tax event", "Tax deduction event" ou "Tax gross-up event"): à tout moment au pair - Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 ("Capital Event"): à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

	Emetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Coupons / dividendes				
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0.03875	0.05125	0.04375
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hause de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A	N/A	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préfée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A	N/A

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		5.1 Chiffres clés	**630**
Graphique 1		Fonds propres et risques pondérés	630
Graphique 2		Ratios de solvabilité	630
Graphique 3		Exigences réglementaires et ratios de solvabilité	631
Graphique 4		Actifs pondérés par les risques (RWA) répartis par type de risque (pourcentage)	632
Graphique 5		Expositions au défaut (EAD) répartis par catégorie (pourcentage)	632
Tableau 1		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique	632
Graphique 6		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique (pourcentage)	633
Graphique 7		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique – Europe (pourcentage)	633
Graphique 8		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par catégorie (pourcentage)	634
Graphique 9		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique (pourcentage)	634
Graphique 10		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique – Europe (pourcentage)	634
Graphique 11		Ratios de levier phasé	635
Graphique 12		Évolution du LCR et du Buffer de liquidité sur l'année 2024	636
Graphique 13		Évolution du NSFR sur l'année 2024	636
Tableau 2	EU KM1	Indicateurs clés	637
	EU OVA	**5.2 Facteurs de risque**	**638**
	EU OVA EU OVB	**5.3 Gestion des risques**	**647**
	EU LIA EU LIB	**5.4 Champ d'application du cadre réglementaire**	**656**
Tableau 3	EU LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	656
Tableau 4	EU LI2	Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	658
Tableau 5	EU LI3	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	658
Tableau 6	EU PV1	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente	659
		5.5 Fonds propres	**660**
Tableau 7	EU CC1	Informations détaillées sur les fonds propres	661
Tableau 8	EU CC2	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	665
Tableau 9	EU OV1	Vue d'ensemble des RWA - exigences minimales de fonds propres	667
		5.6 Indicateurs prudentiels	**668**
Tableau 10		Ratios de solvabilité	668
Tableau 11	EU CCY-B2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	668
Tableau 12	EU CCY-B1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	669
Tableau 13		Grands risques	671
Tableau 14	EU INS1	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	672
Tableau 15	EU INS1	Instruments de fonds propres T2 émis par une entité du secteur financier déduite des fonds propres	672
Tableau 16	EU INS2	Conglomérats financiers – Informations sur les fonds propres et les expositions retenues dans le le ratio de levier	672
	EU LRA	**5.6.4 Ratio de levier**	**673**
Tableau 17	EU LR2-LRCOM	Ratio de levier – déclaration commune	673
Tableau 18	EU LR1-LRSUM	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins de ratio de levier	675
Tableau 19	EU LR3-LRSPL	Ventilation des expositions au bilan – excepté dérivés, SFT et expositions exemptés	675
	EU OVC	**5.7 Adéquation du capital**	**676**

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		5.8 Risque de crédit	**678**
	EU CRA	**5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit**	**678**
Graphique 14		Part des expositions brutes en méthode avancée et standard	681
	EU CRB-a	**5.8.3.1 Expositions dépréciées et en souffrance**	**681**
	EU CRB-c	**5.8.3.2 Dépréciation pour risque de crédit**	**681**
Tableau 20		Qualité de crédit des prêts garantis par l'État	683
Tableau 21		Qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19	683
Tableau 22		Volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs selon l'échéance résiduelle	683
	EU CRB-d	**5.8.3.5 Expositions restructurées**	**684**
Tableau 23	EU CR1-A	Échéance des expositions nettes - bilan et hors-bilan	684
Tableau 24	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions restructurées	685
Tableau 25	EU CQ2	Qualité de la renégociation (Forbearance)	685
Tableau 26	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par durée restant à courir	686
Tableau 27	EU CQ4	Qualité de crédit des expositions non performantes par zone géographique	687
Tableau 28	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	689
Tableau 29	EU CQ6	Évaluation des sûretés - prêts et avances	689
Tableau 30	EU CQ7	Collatéraux obtenus par prise de possession et procédures d'exécution	690
Tableau 31	EU CQ8	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission	690
Tableau 32	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	690
Tableau 33	EU CR2	Variation de stock de prêts et avances non performants	691
Tableau 34	EU CR2A	Variation de stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés associés	691
	EU CRD	**Approche standard**	**692**
Tableau 35	EU CR5	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	692
	EU CRE	**5.8.5 Systèmes de notations internes**	**693**
Tableau 36	EU CR6	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD - IRBA	695
Tableau 36 bis	EU CR6	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD - IRBF	724
Tableau 37	EU CR6-A	Approche NI – Périmètre d'utilisation des approches standard et IRB	731
Tableau 38	EU CR8	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	732
Tableau 39	EU CR9	Approche NI – Contrôles a posteriori de la PD par catégories d'expositions	732
Tableau 40	EU CR9.1	Approche NI – Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions – uniquement pour l'estimation de PD	732
Tableau 41	EU CR10.1	NI – Financement spécialisé – projets	733
Tableau 42	EU CR10.2	NI – Financement spécialisé – biens immobiliers	734
Tableau 43	EU CR10.3	NI – Financement spécialisé – actifs	735
Tableau 44	EU CR10.4	NI – Financement spécialisé – matières premières	735
Tableau 45	EU CR10.5	Financement spécialisé - actions	735
	EU CCRA	**5.9 Risque de contrepartie**	**736**
Tableau 46	EU CCR1	Analyse de l'exposition au RCC par approche	736
Tableau 47	EU CCR2	Exigence de fonds propres au titre de CVA	737
Tableau 48	EU CCR3	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	738
Tableau 49	EU CCR4	Approche NI – Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD - méthode IRBA	739
Tableau 49 bis	EU CCR4	Approche NI – Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD - méthode IRBF	749
Tableau 50	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	751
Tableau 51	EU CCR7	État des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	751
Tableau 52	EU CCR8	Expositions sur des contreparties centrales	751

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
	EU CRC	**5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit**	**752**
Tableau 53	EU CR3	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble	753
Tableau 54	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	754
Tableau 55	EU CR7	Approche NI – Effet des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC sur les RWA	755
Tableau 56	EU CR7-A	Expositions garanties en approche IRBA	755
Tableau 57	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	758
	EU SECA	**5.11 Titrisation**	**759**
Tableau 58		Répartition des encours de titrisation	760
Tableau 59	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	761
Tableau 60	EU SEC2	Exposition de titrisations dans le portefeuille de négociation	763
Tableau 61	EU SEC3	Positions de titrisation et actifs pondérés – initiateur et sponsor	764
Tableau 62	EU SEC4	Positions de titrisation et actifs pondérés – investisseurs	765
Tableau 63	EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement – expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	766
	EU MRA	**5.12 Risque des activités de marché**	**767**
Tableau 64	EU MR1	Risque de marché selon l'approche standard	768
		5.13 Risque de gestion de bilan	**770**
	EU IRRBBA	**5.13.2 La gestion du risque de taux**	**770**
Tableau 65		Indicateurs de sensibilité de la MNI	771
Tableau 66		Sensibilité de l'EVE rapportée aux fonds propres de base	772
Tableau 67	EU IRRBB1	Risque de taux dans le banking book	773
	EU LIQA	**5.13.3 La gestion du risque de liquidité**	**773**
Tableau 68	EU LIQ1	Ratio de liquidité à court terme – LCR	776
Tableau 69		Détail du buffer de liquidité – LCR	778
Tableau 70		Ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)	778
Tableau 71	EU LIQ2	Ratio de financement stable net – NSFR	780
	EU ORA	**5.14 Risque opérationnel**	**783**
Graphique 15	EU OR2	Répartition des RWA risques opérationnels par approche	784
Graphique 16	EU OR1	Sinistralité annuelle par ligne de métier et par événement de risque	786
	EU AE4	**5.15 Informations sur les actifs grevés et non grevés**	**787**
Tableau 72	EU AE1	Actifs grevés et non grevés	787
Tableau 73	EU AE2	Sûretés reçues	788
Tableau 74	EU AE3	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	789
		5.16 Risque actions	**789**
		5.17 Capital-investissement	**789**
Tableau 75		Risques liés à l'activité capital-investissement	789
		5.18 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	**790**
Tableau 76		Modèle 1. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	806
Tableau 77		Modèle 2. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers - efficacité énergétique des sûretés	814
Tableau 78		Modèle 3. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : paramètres d'alignement	816
Tableau 79		Modèle 4. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	817
Tableau 80		Modèle 5. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique	818
Tableau 81		Modèle 6. Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie	822
Tableau 82		Modèle 7. Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR	824
Tableau 83		Modèle 8 : GAR (%)	832
Tableau 84		Modèle 10. Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	835

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
	EU OVB EU REMA	5.19 Rémunération	837
Tableau 85	EU REM1	Synthèse des rémunérations attribuées durant l'exercice	843
Tableau 86	EU REM2	Paiements spéciaux pendant l'exercice	844
Tableau 87	EU REM3	Rémunération différée et soumise à période de rétention	845
Tableau 88	EU REM4	Hautes rémunérations	846
Tableau 89	EU REM5	Ventilation de la population identifiée par domaine d'activité	846
Annexes		Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	869

6

Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 874

6.1.1 Bilan 874

6.1.2 Compte de résultat 876

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres 878

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette 879

6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 880

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 970

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

6.1.1 Bilan

Bilan actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales	4	86 611	97 504
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	40 177	33 853
Instruments dérivés de couverture	6a	824	986
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	44 693	37 147
Titres au coût amorti	10a	5 680	3 825
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	70 565	67 421
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	527 104	521 951
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-471	-2 086
Placements financiers des activités d'assurance	13a, 13b	134 725	130 997
Contrats d'assurance émis – Actif	13a, 13b	10	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	13a, 13b	284	312
Actifs d'impôts courants	14a	1 738	1 662
Actifs d'impôts différés	14b	1 345	1 131
Compte de régularisation et actifs divers	15a	10 275	10 530
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	803	798
Immeubles de placement	17	313	311
Immobilisations corporelles	18a	4 476	4 131
Immobilisations incorporelles	18b	690	690
Écarts d'acquisition	19	2 367	2 351
TOTAL DE L'ACTIF		**932 209**	**913 530**

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31/12/2023 :

- *Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31/12/2023 (de 33 892 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -39 millions d'euros (à 33 853 millions d'euros)*
- *Instruments dérivés de couverture au 31/12/2023 (de 1 525 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -539 millions d'euros (à 986 millions d'euros)*
- *Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti au 31/12/2023 (de 66 843 millions d'euros initialement) ont été ajustés de 578 millions d'euros (à 67 421 millions d'euros)*

Bilan passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales	4	18	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	24 195	17 940
Instruments dérivés de couverture	6a	1 636	2 003
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	166 552	150 692
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	33 129	50 034
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	482 741	481 095
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-15	-27
Passifs d'impôts courants	14a	727	759
Passifs d'impôts différés	14b	523	501
Compte de régularisation et passifs divers	15b	15 491	13 958
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	124 807	119 184
Contrats de réassurance détenus – passif	13c, 13d	0	0
Provisions	20	3 825	3 477
Dettes subordonnées au coût amorti	21	12 532	11 502
Capitaux propres totaux		**66 048**	**62 379**
Capitaux propres – Part du groupe		**63 989**	**60 364**
Capital et réserves liées	22a	7 968	8 063
Réserves consolidées	22a	51 884	48 172
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b	194	188
Résultat de l'exercice		3 943	3 942
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		**2 059**	**2 015**
TOTAL DU PASSIF		**932 209**	**913 530**

6.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	24	36 608	32 259
Intérêts et charges assimilées	24	-27 827	-23 762
Commissions (produits)	25	6 457	6 203
Commissions (charges)	25	-1 650	-1 618
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	454	809
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	35	-159
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	0	0
Produits des contrats d'assurance émis	29, 29a	7 373	7 098
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29, 29a	-5 847	-5 760
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-74	-34
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-4 335	-5 736
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	7	3
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29b	4 499	5 787
Produits des autres activités	30	1 633	1 609
Charges des autres activités	30	-721	-639
Produit net bancaire		**16 610**	**16 060**
dont Produit net des activités d'assurance		1 622	1 358
Charges générales d'exploitation	31, 31a, 31b, 31d	-8 486	-8 364
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31, 31c	-774	-810
Résultat brut d'exploitation		**7 351**	**6 887**
Coût du risque de contrepartie	32	-2 071	-1 296
Résultat d'exploitation		**5 280**	**5 591**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	23	26
Gains ou pertes sur autres actifs	33	24	45
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	-2	0
Résultat avant impôt		**5 325**	**5 661**
Impôts sur les bénéfices	35	-1 201	-1 546
Résultat net		**4 124**	**4 115**
Résultat – Intérêts minoritaires		181	174
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		**3 943**	**3 942**

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	**4 124**	**4 115**
Eléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	100	-12
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables– instruments de dettes	-183	38
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-21	2 531
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-49	-2 437
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	-1	-3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-10	-25
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-7
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**-162**	**85**
Eléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-43	-83
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	-1
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	174	401
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	5	15
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	42	-96
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	-1
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**178**	**235**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**4 141**	**4 436**
dont part du groupe	**3 949**	**4 210**
dont part des intérêts minoritaires	**192**	**226**

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres, part du groupe										
				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves [1]	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Solde au 31 décembre 2022	**8 366**	**0**	**44 882**	**118**	**-123**	**19**	**-95**	**3 315**	**56 483**	**1 925**	**58 408**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 315	-	-	-	-	-3 315	-	-	-
Augmentation de capital	-303	-	-	-	-	-	-	-	-303	-	-303
Distribution de dividendes	-	-	-161	-	-	-	-	-	-161	-121	-282
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**-303**	**0**	**3 154**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-3 315**	**-464**	**-121**	**-585**
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 942	3 942	174	4 115
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-14	397	-20	-95	-	268	52	320
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**-14**	**397**	**-20**	**-95**	**3 942**	**4 210**	**226**	**4 435**
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	133	-	-	-	-	-	133	-15	118
Autres variations	-	-	3	-	-	-	-	-	3	1	3
Solde au 31 décembre 2023	**8 063**	**0**	**48 172**	**105**	**274**	**-1**	**-189**	**3 942**	**60 364**	**2 015**	**62 379**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 942	-	-	-	-	-3 942	-	-	-
Augmentation de capital	-95	-	-	-	-	-	-	-	-95	-	-95
Distribution de dividendes	-	-	-246	-	-	-	-	-	-246	-144	-390
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**-95**	**0**	**3 695**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-3 942**	**-341**	**-144**	**-485**
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 943	3 943	181	4 124
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	101	-126	-10	40	-	6	11	16
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**101**	**-126**	**-10**	**40**	**3 943**	**3 949**	**192**	**4 141**
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires [2]	-	-	29	-	-	-	-	-	29	-1	28
Autres variations	-	-	-13	-	-	-	-	-	-13	-3	-16
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	**7 968**	**0**	**51 884**	**206**	**148**	**-11**	**-149**	**3 943**	**63 988**	**2 059**	**66 047**

(1) Le total des réserves au 31 décembre 2024 s'élève à 51 884 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 527 millions d'euros, les réserves statutaires pour 10 068 millions d'euros, et les autres réserves pour 41 289 millions d'euros.

(2) Dont 46 millions d'euros liés au débouclage du put Cofidis.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	4 124	4 115
Impôts	1 201	1 546
Résultat avant impôts	**5 325**	**5 661**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	781	754
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-7	27
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1 179	596
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-23	-26
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-41	372
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 382	9 203
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**6 271**	**10 926**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-16 020	-27 083
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 640	3 927
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6 054	-10 318
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 452	-3 308
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	26	18
- Impôts versés	-1 442	-1 368
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-24 678**	**-38 132**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	**-13 082**	**-21 545**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-13 780	-386
+/- Flux liés aux immeubles de placement	13	-371
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-825	-833
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**-14 592**	**-1 590**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-486	-250
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	20 185	8 465
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**19 699**	**8 215**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	**76**	**-20**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**-7 899**	**-14 940**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-13 082	-21 545
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-14 592	-1 590
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	19 699	8 215
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	76	-20
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**93 351**	**108 291**
Caisse. banques centrales (actif & passif)	97 444	111 875
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-4 093	-3 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**85 452**	**93 351**
Caisse. banques centrales (actif & passif)	86 588	97 444
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 136	-4 093
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**-7 899**	**-14 940**

6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	881
Note 2	Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	901
Note 3	Périmètre de consolidation	908
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	915
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	915
Note 6	Couverture	917
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	918
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	919
Note 9	Note sur les encours de titrisation	923
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	924
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	927
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	929
Note 13	Activités d'assurance	932
Note 14	Impôts	943
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	944
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	945
Note 17	Immeubles de placement	946
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	946
Note 19	Écarts d'acquisition	947
Note 20	Provisions et passifs éventuels	949
Note 21	Dettes subordonnées	952
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	953
Note 23	Engagements donnés et reçus	955
Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	956
Note 25	Commissions	956
Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	956
Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	957
Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	957
Note 29	Produits nets des activités d'assurance	957
Note 30	Produits et charges des autres activités	959
Note 31	Frais généraux	960
Note 32	Coût du risque de contrepartie	963
Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	965
Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	965
Note 35	Impôts sur les bénéfices	965
Note 36	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	966
Note 37	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	967
Note 38	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	968
Note 39	Exposition aux risques	968
Note 40	Honoraires des commissaires aux comptes	969
Note 41	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	969

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting- and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial- statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS [1]. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1er janvier 2024

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2024, l'amendement à IFRS16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15.

Le groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à cet amendement.

Contexte macro-économique et géopolitique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient et aux incertitudes politiques.

Pour rappel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étant pas implanté sur ces zones de guerre, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain en 2025.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), Crédit Mutuel Alliance Fédérale tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisée pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le groupe.

Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2024, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date ;
- Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique ;
- Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

[1] *À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 2.2 « Activités d'assurance ».*

VARIABLES MACRO-ÉCONOMIQUES ET PROJECTIONS RETENUES DANS LE SCÉNARIO CENTRAL

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Prix du pétrole (en dollars)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,00 %	1,10 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	7,70 %	7,60 %	7,50 %	7,40 %
TAUX DE MARCHÉ				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,74 %	2,35 %	2,35 %	2,35 %
France				
TEC 10 ans	2,91 %	2,90 %	2,90 %	2,90 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible.

Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparait comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les derniers décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2023	60 %	30 %	10 %
Au 30/06/2024	60 %	30 %	10 %
Au 31/12/2024	70 %	25 %	5 %

Depuis 2023, le groupe est engagé dans un cycle d'améliorations de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 3 298 millions d'euros, variant de 185 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du groupe.

Au 31 décembre 2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 228 millions d'euros et 101 millions d'euros. Ils représentent 10,0 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 11,5 % au 31 décembre 2023).

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.
Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 9,1 %, soit 299 millions d'euros ;
- optimiste entrainerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 15 %, soit 492 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 12 %, soit 408 millions d'euros.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles sont dans le chapitre 5 du document de référence.

1 Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

Au 31 décembre 2024, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 14 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG), la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) et la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG, FCMMC et FCMNE : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle

conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le

vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente)

- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI [1] (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- les raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un

[1] *SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.*

portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE à partir de mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils ont été comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement a été comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2024, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 6,2 milliards d'euros, garantis à hauteur de 5,6 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1,5 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 31 décembre 2024, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition augmentée des coûts de transaction, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou

- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur augmentée des frais de transaction au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO [1] II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Alliance Fédérale pouvait emprunter dépendait du pourcentage d'encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés [2]. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle de juin 2020 à juin 2022 [3].

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipé supplémentaires ont été ouvertes).

[1] *Targeted Longer-Term Refinancing Operations (opérations ciblées de refinancement long terme).*
[2] *Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée auJOUE le 3 février 2021).*
[3] *Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).*

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS 9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. À compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

La dernière opération de refinancement de TLTRO III à laquelle le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale participait a été remboursé en décembre 2024.

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit…) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les

portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note 2.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Porfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants… ;
- les portefeuilles HDP (High Default Porfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants…

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2024, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté. dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés…

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudentiellement » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste

« provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. 2.1.6 « Garanties financières et engagements de financement » et 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou non.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. 2-1

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : la reconnaissance en résultat de la marge future des contrats d'assurance est étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc pas le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
  - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation,
  - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
  - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur

actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;

- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (Variable Fee Approach), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir

compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré.

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance…) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation…).

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
  - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
  - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- Résultat financier des activités d'assurance :
  - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation…) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens…) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite

du contrat [1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période ;

- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Amendement à IAS 12 - Réforme fiscale internationale - modèle de règles du pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte des conflits russo-ukrainien et au Moyen-Orient et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

[1] *Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.*

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 2.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Ces amendements seront applicables à compter du 1er janvier 2025. Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement.

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
  - a) les activités de réseau bancaire : caisses locales du Crédit Mutuel des 14 fédérations, banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate and Investment Banking (Targobank CIB) et TARGOBANK en Espagne (cédée en 2023),
  - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK en Allemagne (activité principale) et Cofidis,
  - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
  - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
  - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
  - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
  - d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : TARGOBANK Retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et TARGOBANK CIB pour le réseau bancaire.

2a Répartition du bilan par secteur

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	11 305	-	5 829	69 477	86 611
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	636	-	36 795	2 746	40 177
Instruments dérivés de couverture	16	-	185	623	824
Actifs financiers au coût amorti dont :	539 557	-	58 402	5 389	603 348
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 575		8 010	4 981	70 565
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	480 760		45 936	408	527 104
■ Titres au coût amorti	1 223		4 457	-	5 680
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 017	-	24 387	19 288	44 693
Placements financiers des activités d'assurance	-	134 725	-	-	134 725
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	796	803
PASSIF					
Banques centrales	-	-	18	-	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	23 756	439	24 195
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	-	444	1 131	1 636
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	33 129	-	33 129
Dettes envers la clientèle	435 920	18	40 150	6 653	482 741
Dettes représentées par un titre	24 797	511	37 702	103 542	166 552

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 764	-	6 686	80 055	97 504
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	674	-	30 539	2 640	33 853
Instruments dérivés de couverture	23	-	189	773	986
Actifs financiers au coût amorti dont :	530 749	-	56 015	6 434	593 197
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	52 703	-	8 793	5 925	67 421
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	477 663	-	43 785	503	521 951
■ Titres au coût amorti	383	-	3 437	6	3 825
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	922	-	19 423	16 802	37 147
Placements financiers des activités d'assurance	-	130 997	-	-	130 997
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	791	798
PASSIF					
Banques centrales	-	-	31	-	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	17 329	610	17 940
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	-	786	1 165	2 003
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	50 034	-	50 034
Dettes envers la clientèle	426 153	-	48 082	6 861	481 095
Dettes représentées par un titre	23 757	-	30 887	96 048	150 692

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros
Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : + 578 millions d'euros
Ces ajustements portent sur les secteurs Autres Métiers et Activités de marché dans les Métiers Spécialisés.

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 947	9 314	43	11 305
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	518	6	112	636
Instruments dérivés de couverture	16	-	-	16
Actifs financiers au coût amorti dont :	453 290	43 729	42 538	539 557
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	56 936	220	419	57 575
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	396 345	42 296	42 119	480 760
■ Titres au coût amorti	9	1 214	-	1 223
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	916	101	1	1 017
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	7
PASSIF				
Banques centrales	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	-	-	61
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	388 670	33 388	13 862	435 920
Dettes représentées par un titre	24 797	-	1	24 797

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 320	9 401	43	10 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	544	4	126	674
Instruments dérivés de couverture	23	-	-	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	449 257	39 688	41 803	530 749
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	52 274	191	239	52 703
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	396 901	39 197	41 565	477 663
■ Titres au coût amorti	82	300	-	383
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	800	121	1	922
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	7
PASSIF				
Banques centrales	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	-	-	53
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	382 486	30 271	13 396	426 153
Dettes représentées par un titre	23 756	-	1	23 757

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 072	1 757	-	-	5 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	470	5 033	27 135	4 157	36 795
Instruments dérivés de couverture	92	55	38	-	185
Actifs financiers au coût amorti dont :	23 138	29 095	6 147	23	58 402
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 026	2 818	4 156	10	8 010
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	20 053	23 923	1 959	-	45 936
■ Titres au coût amorti	2 058	2 354	32	13	4 457
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	88	13 463	10 836	-	24 387
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
PASSIF					
Banques centrales	17	1	-	-	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150	575	23 030	-	23 756
Instruments dérivés de couverture – Passif	3	14	427	-	444
Dettes envers les établissements de crédit	-	33 129	-	-	33 129
Dettes envers la clientèle	26 383	12 274	1 493	-	40 150
Dettes représentées par un titre	44	23 168	14 490	-	37 702

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 812	1 874	-	-	6 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	235	2 667	23 294	4 343	30 539
Instruments dérivés de couverture	78	69	42	-	189
Actifs financiers au coût amorti dont :	22 274	28 281	5 408	51	56 015
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	965	3 921	3 878	29	8 793
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	19 509	22 777	1 498	1	43 785
■ Titres au coût amorti	1 800	1 583	32	22	3 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102	11 040	8 281	-	19 423
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
PASSIF					
Banques centrales	28	3	-	-	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	93	328	16 908	-	17 329
Instruments dérivés de couverture – Passif	14	13	759	-	786
Dettes envers les établissements de crédit	-	50 034	-	-	50 034
Dettes envers la clientèle	26 901	19 637	1 544	-	48 082
Dettes représentées par un titre	35	19 618	11 234	-	30 887

2b Répartition du compte de résultat par secteur

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	12 347	1 439	2 916	-91	16 610
Frais généraux	-7 835	-145	-1 467	187	-9 259
Résultat brut d'exploitation	**4 512**	**1 293**	**1 450**	**96**	**7 351**
Coût du risque de contrepartie	-1 947	0	-125	1	-2 071
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	-1	-1	-1	48	45
Résultat avant impôts	**2 564**	**1 292**	**1 324**	**145**	**5 325**
Impôt sur les sociétés	-714	-309	-207	28	-1 201
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	**1 850**	**983**	**1 117**	**173**	**4 124**
Minoritaires	-	-	-	-	181
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 943**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	12 273	1 188	2 724	-125	16 060
Frais généraux	-7 836	-129	-1 359	151	-9 173
Résultat brut d'exploitation	**4 437**	**1 059**	**1 365**	**27**	**6 887**
Coût du risque de contrepartie	-1 049	0	-248	1	-1 296
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	5	-5	10	60	71
Résultat avant impôts	**3 393**	**1 054**	**1 127**	**87**	**5 662**
Impôt sur les sociétés	-965	-232	-267	-81	-1 546
Résultat net comptable	**2 428**	**822**	**860**	**6**	**4 115**
Minoritaires	-	-	-	-	174
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 942**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	8 243	3 349	754	12 347
Frais généraux	-5 651	-1 747	-438	-7 835
Résultat brut d'exploitation	**2 593**	**1 603**	**316**	**4 512**
Coût du risque de contrepartie	-973	-910	-64	-1 947
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	-2	1	0	-1
Résultat avant impôts	**1 618**	**693**	**253**	**2 564**
Impôt sur les sociétés	-435	-205	-74	-714
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**1 183**	**489**	**178**	**1 850**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	8 440	3 131	703	12 273
Frais généraux	-5 706	-1 691	-439	-7 836
Résultat brut d'exploitation	**2 734**	**1 439**	**264**	**4 437**
Coût du risque de contrepartie	-295	-746	-8	-1 049
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	-1	6	0	5
Résultat avant impôts	**2 438**	**699**	**256**	**3 393**
Impôt sur les sociétés	-658	-218	-89	-965
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**1 780**	**481**	**167**	**2 428**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 343	687	525	361	2 916
Frais généraux	-943	-157	-272	-94	-1 467
Résultat brut d'exploitation	**399**	**531**	**252**	**267**	**1 450**
Coût du risque de contrepartie	-66	-82	2	21	-125
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	0	0	-1	0	-1
Résultat avant impôts	**334**	**448**	**254**	**288**	**1 324**
Impôt sur les sociétés	-91	-52	-62	-2	-207
RESULTAT NET COMPTABLE	**243**	**396**	**192**	**286**	**1 117**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 285	629	465	345	2 724
Frais généraux	-862	-155	-257	-86	-1 359
Résultat brut d'exploitation	**423**	**474**	**208**	**259**	**1 365**
Coût du risque de contrepartie	-75	-168	-5	0	-248
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	2	8	0	0	10
Résultat avant impôts	**350**	**315**	**204**	**259**	**1 127**
Impôt sur les sociétés	-88	-120	-57	-2	-267
RESULTAT NET COMPTABLE	**262**	**195**	**147**	**256**	**860**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	70 167	14 687	1 757	86 611	80 771	14 859	1 874	97 504
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 755	482	4 940	40 177	30 773	369	2 711	33 853
Instruments dérivés de couverture	703	92	29	824	877	78	30	986
Actifs financiers au coût amorti	517 841	74 826	10 681	603 348	512 421	69 597	11 179	593 197
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	*67 195*	*1 247*	*2 123*	*70 565*	*63 012*	*1 099*	*3 310*	*67 421*
dont prêts et créances sur la clientèle	*448 520*	*70 026*	*8 558*	*527 104*	*447 997*	*66 084*	*7 869*	*521 951*
dont titres au coût amorti	*2 126*	*3 553*	*0*	*5 680*	*1 412*	*2 413*	*0*	*3 825*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 616	663	13 413	44 693	25 480	656	11 010	37 147
Placements financiers des activités d'assurance	132 822	1 904	0	134 725	129 212	1 785	0	130 997
Participations dans les entreprises MEE	646	7	149	803	652	11	135	798
PASSIF								
Banques centrales	0	17	1	18	0	28	3	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 460	345	390	24 195	17 474	241	224	17 940
Instruments dérivés de couverture	1 624	3	9	1 636	1 984	14	6	2 003
Dettes envers les établissements de crédit	5 579	15 935	11 614	33 129	24 140	14 604	11 290	50 034
Dettes envers la clientèle	410 977	67 850	3 914	482 741	413 620	63 907	3 569	481 095
Dettes représentées par un titre	148 413	5 018	13 121	166 552	134 440	6 177	10 076	150 692

(1) États-Unis, Canada, Singapour, Hong Kong, et Tunisie

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros
Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : + 578 millions d'euros
Ces ajustements ont été effectués sur la France.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total
Produit net bancaire [2]	12 350	3 972	288	16 610	11 937	3 897	226	16 060
Frais généraux	-6 971	-2 185	-104	-9 259	-6 897	-2 165	-111	-9 173
Résultat brut d'exploitation	**5 380**	**1 787**	**184**	**7 351**	**5 040**	**1 732**	**115**	**6 887**
Coût du risque de contrepartie	-1 214	-870	13	-2 071	-628	-670	2	-1 296
Gains ou pertes sur autres actifs [3]	24	0	20	45	49	2	20	71
Résultat avant impôts	**4 190**	**917**	**218**	**5 325**	**4 460**	**1 065**	**136**	**5 661**
Résultat net global	3 313	636	175	4 124	3 254	759	102	4 115
Résultat net part du groupe	**3 148**	**624**	**172**	**3 943**	**3 106**	**735**	**101**	**3 942**

(1) États-Unis, Canada, Corée du sud, Singapour, Hong Kong et Tunisie.

(2) 25,5 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2024 (contre 25,4 % du PNB en 2023).
(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition
Le résultat net global au 31 décembre 2023 a été corrigé de + 2,4 millions d'euros (Total et Europe hors France) afin d' être cohérent avec le montant du résultat publiable de 4 115 millions d'euros.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- les Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), du Sud-Est (FCMSE), d'Ile-de-France (FCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), de Midi-Atlantique (FCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), du Centre (FCMC), du Dauphiné-Vivarais (FCMDV), de Méditerranée (FCMM), de Normandie (FCMN), d'Anjou (FCMA) , du Massif Central (FCMMC), d'Antilles-Guyane (FCMAG) et Nord Europe (FCMNE) ;
- les caisses régionales du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), d'Ile-de-France (CRCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), de Midi-Atlantique (CRCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), du Centre (CRCMC), du Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), de Méditerranée (CRCMM), de Normandie (CRCMN), d'Anjou (CRCMA) , du Massif Central (CRCMMC), d'Antilles-Guyane (CRCMAG) et Nord Europe (CRCMNE) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes aux fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre Ouest, du Centre, du Dauphiné-Vivarais, de Méditerranée, de Normandie, d'Anjou, du Massif Central, d'Antilles-Guyane et Nord Europe.

Depuis le 31 décembre 2023, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- entrées : Carizy (groupe Cofidis), Crédit Mutuel Titres, RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II), Euro TVS, Euro Information Services (EIS), MCB (Magyar Cetelem Bank ZRT-Groupe Cofidis) ;
- entrées dans le groupe de presse EBRA : Ebra Académie, Lemon Start, Studio M, Gens d'Évènement, Loire Evénement Organisation, Pro Expo services, Davai, EBRA Portage Dauphiné Savoie ;
- fusion : Crédit Mutuel Investment Managers et Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg absorbées par La Française Asset Management Finance Services, La Française Asset Management absorbée par Crédit Mutuel Asset Management, Caisse Agricole du Crédit Mutuel tupée avec Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Newton Square absorbée par GLF, Studio M tupée avec Le Dauphiné Libéré ;
- liquidations : La Française Real Estate Partners International investments (GB), La Française Real Estate Partners International Lux Sarl ;
- cession : N/A.

		31/12/2024			31/12/2023		
	Pays	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Beobank	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France			FU	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis France	France	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	98	IG	100	78	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	98	IG	100	78	IG
Creatis	France	100	98	IG	100	78	IG

	Pays	31/12/2024 Pourcentage Contrôle	31/12/2024 Pourcentage Intérêt	31/12/2024 Méthode*	31/12/2023 Pourcentage Contrôle	31/12/2023 Pourcentage Intérêt	31/12/2023 Méthode*
MCB (Magyar Cetelem Bank Zrt.)	Hongrie	100	98	IG			NC
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	98	IG	100	78	IG
Monabanq	France	100	98	IG	100	78	IG
Targobank AG **	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actéa	France	100	98	IG	100	98	IG
Bail Actéa Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	45	44	ME	44	43	ME
Paysurf	France	100	94	IG	100	94	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Versicherungsvermittlung Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Caroline 1	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Private debt	France	100	99	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	99	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	99	IG	100	98	IG

		31/12/2024			31/12/2023		
	Pays	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	90	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	99	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	99	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Investment Managers (CMIM)	France			FU	100	98	IG
Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg (succursale de CMIM)	Luxembourg			FU	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe La Française	France	100	99	IG	100	100	IG
La Française AM	France			FU	100	100	IG
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	99	IG	100	100	IG
La Française Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	99	IG	100	100	IG
La Française Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	99	IG	100	100	IG
La Française Finance Services sucursal en Espana (succursale de LFFS)	Espagne	100	99	IG	100	100	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	99	IG	100	100	IG
La Française Group UK Finance Limited	Grande Bretagne	100	99	IG	100	100	IG
La Française Group UK Limited	Grande Bretagne	100	99	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	99	IG	100	100	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	99	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Managers	France	100	99	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Partners International investments	Grande Bretagne			NC	99	99	IG
La Française Real Estate Partners International Lux SARL	Luxembourg			NC	100	100	IG
La Française Sytematic Asset Management GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	100	IG
LFP Multi Alpha	France	100	99	IG	100	100	IG
New Alpha Asset Management	France	52	51	IG	51	51	IG
Newton Square	France			FU	100	100	IG
PU Retail Luxembourg Management Company SARL	Luxembourg	50	49	IG	50	50	IG
F. CAPITAL-INVESTISSEMENT							
CIC Capital Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Canada Inc.	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
2SF Société des services fiduciaires	France	33	30	ME	33	30	ME
Actéa Environnement	France	100	100	IG	100	100	IG
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	62	67	ME	63	67	ME
Carizy	France	100	98	IG			NC

		31/12/2024			31/12/2023		
	Pays	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Group	France	100	98	IG	80	78	IG
Crédit Mutuel Titres	France	81	84	IG			NC
Davai	France	100	98	IG			NC
EBRA Academie	France	100	98	IG			NC
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Editions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Info	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	98	IG			NC
EBRA Productions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Studio	France	100	98	IG	100	98	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	45	ME	50	45	ME
Euro Protection Surveillance	France	89	82	IG	89	82	IG
Euro-Information	France	90	90	IG	90	90	IG
Euro-Information Développement	France	100	90	IG	100	90	IG
Euro-Information Services	France	100	90	IG			NC
Euro TVS	France	100	91	IG			NC
Foncière Massena	France	100	88	IG	100	88	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	93	IG	100	93	IG
France Régie	Allemagne	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	98	IG	100	78	IG
Gens d'Évènement	France	70	69	IG			NC
GIE CMN Prestations	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Humanoid	France	100	80	IG	100	70	IG
Immo CMM	France	100	100	IG	100	100	IG
Immobilière BCL Lille	France	55	55	IG	55	55	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
KCIOP	France	62	61	IG	62	61	IG
La Liberté de l'Est	France	100	98	IG	100	98	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Lemon Start	France	100	80	IG			NC
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
L'immobilère du CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Evénement Organisation	France	100	54	IG			NC
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME

	Pays	31/12/2024 Pourcentage Contrôle	31/12/2024 Pourcentage Intérêt	31/12/2024 Méthode*	31/12/2023 Pourcentage Contrôle	31/12/2023 Pourcentage Intérêt	31/12/2023 Méthode*
Lyf SAS	France	50	45	ME	50	45	ME
Madmoizelle	France	100	80	IG	100	70	IG
Media des massifs français	France	68	67	IG	68	67	IG
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
Nord Europe Partenariat	France	100	100	IG	100	100	IG
Nord Europe Participations et Investissements	France	100	100	IG	100	100	IG
Oddity H.	France	81	80	IG	71	70	IG
Presstic Numerama	France	100	80	IG	100	70	IG
PRO EXPO Services	France	100	54	IG			NC
RES 1 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts)	France	100	93	IG	100	93	IG
RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II)	France	100	93	IG			NC
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI ACM	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Centre Gare	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN Locations	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN1	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN2	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN3	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Richebé Inkerman	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Saint Augustin	France	100	88	IG	100	88	IG
SFINE Bureaux	France	100	100	IG	100	100	IG
SFINE Propriété à vie	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	France	100	100	IG	100	100	IG
Studio M	France			FU			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Transactimmo	France	100	100	IG	100	100	IG
H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Belgium Life SA (ex NELB)	Belgique	100	88	IG	100	88	IG
ACM Capital	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM Deutschland Life AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM Deutschland non Life AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM GIE	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM IARD	France	97	85	IG	97	85	IG
ACM Vie SA	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	90	88	IG	90	88	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

** la société Targobank AG en Allemagne s'articule autour de trois activités : Targobank retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et Targobank Corporate and Investment Banking pour le réseau bancaire.

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée sur la liste fixée par la parution au journal officiel de l'UE du 18 octobre 2024.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	2 113	679	-181	13	-127	6 007	0
Belgique	499	166	-37	4	-60	1 530	0
Canada	6	3	-12	12	0	8	0
Espagne	192	-15	0	7	-10	843	0
États-Unis d'Amérique	161	124	-29	-2	-6	103	0
France	12 350	5 924	-949	72	-1 747	60 088	0
Hong-Kong	13	6	-2	0	-1	20	0
Hongrie	45	-6	-1	0	-3	486	0
Italie	154	28	-4	-5	-8	368	0
Luxembourg	415	161	-35	2	-26	1 114	0
Monaco	8	16	-1	0	0	20	0
Pays-Bas	4	4	-1	0	0	2	0
Pologne	16	-8	0	-1	-3	117	0
Portugal	183	66	-19	2	-9	704	0
République de Corée	0	0	0	0	0	2	0
République tchèque	15	-4	0	0	-2	155	0
Royaume-Uni	85	66	-19	0	-4	95	0
Singapour	107	73	-9	0	-2	147	0
Slovaquie	12	-4	0	0	-1	96	0
Suisse	231	50	-11	6	-17	447	0
Tunisie [1]	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	**16 610**	**7 349**	**-1 310**	**110**	**-2 025**	**72 352**	**0**

(1) Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement [1]			
31/12/2024	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro-Information	10 %	13	229	0	2 798	141	0	1 837
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	115	933	-137	128 341	951	618	1 356

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement [1]			
31/12/2023	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro-Information	10 %	11	227	0	2 635	106	0	1 659
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	91	996	-114	125 287	748	505	1 076
Cofidis Belgique	22 %	2	NA (2)	0	1 331	11	1	101
Cofidis France	22 %	9	NA (2)	0	11 957	44	-3	565

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex-Participations) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2024			31/12/2023		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) [1]	Autres entités structurées [2]	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) [1]	Autres entités structurées [2]
Total bilan	0	37 925	3 211	0	34 395	2 845
Valeurs comptables des actifs financiers	0	19 460	1 417	0	17 621	1 034

(1) Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

(2) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	85 506	96 426
dont réserves obligatoires	2 820	2 836
Caisse	1 105	1 078
TOTAL	**86 611**	**97 504**
Banques centrales – passif	**18**	**31**

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**11 526**	**735**	**7 149**	**19 410**	**8 269**	**805**	**6 734**	**15 808**
■ Effets publics	1 787	0	0	1 787	694	0	0	694
■ Obligations et autres titres de dettes	8 665	735	936	10 336	6 311	805	643	7 759
Cotés	8 665	0	13	8 678	6 311	0	11	6 322
Non cotés	0	735	923	1 658	0	805	632	1 437
dont OPC	0	0	565	565	0	0	406	406
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 074	0	5 036	6 110	1 264	0	4 953	6 217
Cotés	1 074	0	1 273	2 347	1 264	0	1 115	2 379
Non cotés	0	0	3 763	3 763	0	0	3 838	3 838
■ Titres immobilisés	0	0	1 177	1 177	0	0	1 138	1 138
Titres de participations	0	0	374	374	0	0	442	442
Autres titres détenus à long terme	0	0	92	92	0	0	101	101
Parts dans les entreprises liées	0	0	687	687	0	0	571	571
Autres titres immobilisés	0	0	24	24	0	0	24	24
Instruments dérivés	**6 355**	**0**		**6 355**	**5 595**	**0**	**0**	**5 595**
Prêts et créances	**14 362**	**0**	**15**	**14 377**	**12 407**	**0**	**17**	**12 424**
dont pensions	14 362	0		14 362	12 407	0	0	12 407
Autres actifs classés à la JVPR	**35**	**0**	**0**	**35**	**26**	**0**	**0**	**26**
TOTAL	**32 278**	**735**	**7 164**	**40 177**	**26 297**	**805**	**6 751**	**33 853**

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l' ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros.
Cet ajustement impacte la ligne « instruments dérivés » , en portefeuille de Transaction.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/2024	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	74	1580	12462	196	104
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	59	607	16244	9	4
Groupement Forestier Vosges Nord	Non coté	99 %	248	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2023.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 916	17 794
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	279	146
TOTAL	**24 195**	**17 940**

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2024	31/12/2023
Vente à découvert de titres	1 425	769
■ Obligations et autres titres de dettes	616	176
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	809	593
Dettes représentatives des titres donnés en pension	15 834	11 020
Instruments dérivés de transaction	6 016	5 433
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	641	572
TOTAL	**23 916**	**17 794**

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	69	68	1	84	84	0
Dettes envers la clientèle	210	210	0	62	62	0
TOTAL	**279**	**278**	**1**	**146**	**146**	**0**

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments de taux	179 161	4 082	3 971	184 824	3 336	3 332
Swaps	143 082	3 450	3 794	141 996	2 603	2 980
Autres contrats fermes *	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	36 079	631	177	42 828	733	352
Instruments de change	156 059	2 015	1 831	155 929	2 039	1 885
Swaps	94 871	79	49	105 189	47	72
Autres contrats fermes	14 741	1 558	1 404	13 673	1 758	1 579
Options et instruments conditionnels	46 447	378	378	37 067	234	234
Autres que taux et change	22 994	258	214	19 156	220	218
Swaps	6 444	108	126	6 711	83	98
Autres contrats fermes	11 941	41	32	8 541	44	57
Options et instruments conditionnels	4 609	109	56	3 904	93	63
TOTAL	**358 214**	**6 355**	**6 016**	**359 909**	**5 595**	**5 435**

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.

- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)

- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

** Le notionnel des "autres contrats fermes" de taux publié au 31 décembre 2023 pour 56 227 millions d'euros a été reclassé dans les Swaps sur la période afin d'être cohérent avec les instruments financiers présents au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l' ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros. Cet ajustement impacte l'Actif des Swaps en Instruments de taux.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	296 772	824	1 636	268 338	986	2 003
Swaps	296 771	824	1 636	268 337	986	2 003
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
TOTAL	**296 772**	**824**	**1 636**	**268 338**	**986**	**2 003**

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- *Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.*
- *Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)*
- *Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor*

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Cet ajustement impacte l'Actif de la ligne Swaps en Couverture de Fair Value Hedge.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2024	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2024
Couverture de Fair Value Hedge	17 995	30 359	143 285	105 133	296 772
Swaps	17 995	30 359	143 284	105 133	296 771
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	**17 995**	**30 359**	**143 285**	**105 133**	**296 772**

31/12/2023	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023
Couverture de Fair Value Hedge	16 747	26 522	143 600	81 469	268 338
Swaps	16 747	26 522	143 600	81 469	268 337
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	**16 747**	**26 522**	**143 600**	**81 469**	**268 338**

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2024	31/12/2023
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLE		
■ d'actifs financiers	-471	-2 086
■ de passifs financiers	-15	-27

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	7 896	0	0	2 994	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	270 544	-503	1 588	305 135	-2 090	4 952
Titres au coût amorti	1 040	-34	21	1 134	-55	42
Actifs financiers à la JVCP	25 496	-307	105	21 198	-412	674
TOTAL	**304 976**	**-844**	**1 714**	**330 461**	**-2 557**	**5 668**

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	79 668	-1 465	929	75 437	-2 393	2 456
Dettes envers les établissements de crédit	23 072	-434	445	17 957	-879	736
Dettes envers la clientèle	24 322	-15	15	24 770	-31	32
TOTAL	**127 062**	**-1 914**	**1 389**	**118 164**	**-3 303**	**3 224**

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	15 018	11 616
Obligations et autres titres de dettes	28 635	24 621
■ Cotés	27 517	23 677
■ Non cotés	1 118	944
Créances rattachées	330	271
Sous-total brut titres de dettes	**43 983**	**36 508**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	3	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-18	-20
Autres dépréciations (S3)	-3	-3
Sous-total net titres de dettes	**43 962**	**36 485**
Actions et autres instruments de capitaux propres	104	124
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	104	124
Titres immobilisés	627	538
■ Titres de participations	82	99
■ Autres titres détenus à long terme	473	387
■ Parts dans les entreprises liées	72	52
Sous-total instruments de capitaux propres	**731**	**662**
TOTAL	**44 693**	**37 147**
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-159	-36
dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	**39 535**	**4 337**	**820**	**44 693**
Effets publics et valeurs assimilées	14 113	914	90	15 117
Obligations et autres titres de dettes	25 422	3 421	0	28 844
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	102	104
Participations et ATDLT	0	0	556	556
Parts entreprises liées	0	0	72	72
Prets et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
Prets et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	**10 235**	**21 604**	**8 339**	**40 177**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 212	575	0	1 787
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 320	1 189	1 157	8 666
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	735	735
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	289	586	60	935
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 074	0	0	1 074
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR[1]	1 274	0	3 762	5 036
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	1	462	466
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	711	711
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	15	0	15
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	4 841	1 453	6 355
Autres actifs classés à la JVPR	0	35	0	35
Instruments dérivés de couverture	**1**	**820**	**2**	**824**
TOTAL	**49 771**	**26 762**	**9 161**	**85 694**
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	**73 767**	**4 190**	**1 913**	**79 870**
Effets publics et valeurs assimilées	33 428	217	0	33 645
Obligations et autres titres de dettes	38 153	677	0	38 830
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	19	0	1 259
Participations et ATDLT	946	0	1 907	2 852
Parts entreprises liées	0	0	6	6
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 277	0	3 277
Transaction/JVO/Autres	**39 685**	**12 461**	**0**	**52 146**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	170	7	0	177
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 129	5 349	0	30 478
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 387	6 614	0	21 000
Prêts et créances – Autre JVPR	0	147	0	147
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	344	0	344
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**
Immeubles hors exploitation AJVPR	**0**	**2 708**	**0**	**2 708**
TOTAL	**113 452**	**19 360**	**1 913**	**134 724**

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	**1 769**	**20 589**	**1 837**	**24 195**
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	69	0	69
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	210	0	210
Dettes – Transaction	0	15 835	0	15 835
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 769	4 476	1 837	8 082
Instruments dérivés de couverture	0	1 628	9	1 636
TOTAL	**1 769**	**22 217**	**1 846**	**25 832**

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 838	362	-678	2	229	0	8	3 762

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	**32 255**	**4 195**	**696**	**37 147**
Effets publics et valeurs assimilées	11 590	72	36	11 697
Obligations et autres titres de dettes	20 665	4 122	0	24 787
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	122	124
Participations et ATDLT	0	0	487	487
Parts entreprises liées	0	0	52	52
Transaction/JVO/Autres	**7 849**	**18 379**	**7 598**	**33 826**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	582	112	0	694
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 628	1 061	621	6 310
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	805	805
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	206	429	9	644
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 264	0	0	1 264
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR (1)	1 115	0	3 838	4 953
Participations et ATDLT – Autres JVPR	5	0	538	543
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	595	595
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	12 407	0	12 407
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	50	4 353	1 192	5 595
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**1**	**982**	**2**	**986**
TOTAL	**40 105**	**23 557**	**8 297**	**71 959**
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	**69 827**	**6 716**	**1 586**	**78 130**
Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980
Obligations et autres titres de dettes	36 930	522	0	37 451
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	16	0	1 234
Participations et ATDLT	918	0	1 586	2 504
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	5 960	0	5 960
Transaction/JVO/Autres	**37 713**	**12 146**	**62**	**49 921**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	161	7	0	168
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23 304	5 302	0	28 606
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 247	6 266	62	20 575
Prêts et créances – Autre JVPR	0	209	0	209
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	362	0	362
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**
Immeubles hors exploitation AJVPR	**0**	**2 768**	**0**	**2 768**
TOTAL	**107 540**	**21 631**	**1 648**	**130 819**

PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	**1 254**	**15 157**	**1 528**	**17 940**
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	84	0	84
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	62	0	62
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 020	0	11 020
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 254	3 991	1 528	6 774
Instruments dérivés de couverture	**0**	**1 994**	**9**	**2 003**
TOTAL	**1 254**	**17 152**	**1 537**	**19 943**

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023, dans le niveau 2 des actifs financiers IFRS9 de la banque :
Dérivés et autres actifs financiers -transaction : -39 millions d'euros
Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 31/12/2024	Valeur comptable 31/12/2023
RMBS	1 115	1 356
CMBS	0	0
CLO	3 836	3 851
Autres ABS	5 099	3 494
TOTAL	**10 051**	**8 701**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

31/12/2024	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	111	0	0	22	133
Coût amorti	11	0	306	2 936	3 252
Juste valeur - Autres	1	0	14	128	143
Juste valeur par capitaux propres	993	0	3 516	2 013	6 522
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**
France	557	0	835	1 256	2 648
Espagne	49	0	0	332	381
Royaume Uni	54	0	171	366	591
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	416	0	172	1 679	2 267
États-Unis	2	0	2 659	1 158	3 818
Autres	37	0	0	308	345
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 100	0	3 497	2 079	6 676
AA	9	0	248	546	803
A	4	0	77	3	84
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	9
Non noté	0	0	14	2 465	2 480
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**
Origination 2005 et avant	5	0	0	0	5
Origination 2006-2008	10	0	0	7	17
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2024	1 100	0	3 836	5 092	10 028
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**

31/12/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	116	0	0	97	213
Coût amorti	19	0	31	1 736	1 786
Juste valeur – Autres	1	0	306	60	366
Juste valeur par capitaux propres	1 220	0	3 514	1 601	6 335
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**
France	543	0	841	1 123	2 507
Espagne	58	0	0	230	288
Royaume Uni	156	0	120	165	441
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	529	0	249	1 231	2 009
États-Unis	2	0	2 641	585	3 228
Autres	68	0	0	161	228
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 326	0	3 527	1 573	6 427
AA	19	0	241	539	799
A	9	0	83	3	94
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	1	1
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 371	1 371
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**
Origination 2005 et avant	7	0	0	0	7
Origination 2006-2008	16	0	0	7	23
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 332	0	3 851	3 487	8 671
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres au coût amorti	5 680	3 825
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 565	67 421
Prêts et créances sur la clientèle	527 104	521 951
TOTAL	**603 349**	**593 197**

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :

Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : + 578 millions d'euros
Cet ajustement impacte les "Autres créances" en Créances saines de Stage 1 en note 10b.

10a Titres au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres	5 679	3 876
■ Effets publics	2 554	1 612
■ Obligations et autres titres de dettes	3 125	2 265
Cotés	2 383	1 417
Non cotés	742	848
Créances rattachées	17	16
TOTAL BRUT	**5 696**	**3 892**
dont actifs dépréciés (S3)	23	95
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-14	-65
TOTAL NET	**5 680**	**3 825**

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 915 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 858 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	69 072	66 065
■ Comptes réseau Crédit Mutuel [1]	53 345	48 537
■ Autres comptes ordinaires	3 854	3 786
■ Prêts	1 685	2 231
■ Autres créances	8 132	9 600
■ Pensions	2 056	1 911
Créances rattachées	1 494	1 357
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
TOTAL	**70 565**	**67 421**

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	**500 231**	**496 195**
Créances commerciales	17 960	17 983
Autres concours à la clientèle	481 098	477 138
■ crédits à l'habitat	264 131	264 589
■ autres concours et créances diverses [1] [2]	216 967	212 550
Créances rattachées	1 173	1 074
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	**16 031**	**14 273**
Créances brutes	**516 262**	**510 468**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) [3]	-3 076	-2 903
Autres dépréciations (S3)	-7 549	-6 760
SOUS-TOTAL I	**505 637**	**500 805**
Location financement (investissement net)	20 911	20 726
■ Mobilier	15 458	15 084
■ Immobilier	5 453	5 642
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 081	860
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-201	-187
Autres dépréciations (S3)	-324	-253
SOUS-TOTAL II	**21 467**	**21 146**
TOTAL	**527 104**	**521 951**
dont prêts participatifs	12	12
dont prêts subordonnés	1 885	1 445

(1) Dont 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.
(2) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (289 M€) et Fonds de garantie des dépôts (302 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.
(3) Ce poste comprend un ajustement post-modèle – cf. note 1 – Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 31/12/2024	2 779	1 960	1 491	-2	-6	-186
montants au 31/12/2023	6 896	1 207	1 455	-5	-8	-181

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Valeur brute comptable	21 586	3 859	-3 507	54	21 992
Dépréciations des loyers non recouvrables	-440	-216	131	0	-525
VALEUR NETTE COMPTABLES	**21 146**	**3 643**	**-3 376**	**54**	**21 467**

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 124	12 194	3 497	21 815
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 711	11 451	3 462	20 624
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	**413**	**743**	**35**	**1 191**

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	79	94
TMI & TCN	63 536	56 778
Emprunts obligataires	87 874	79 419
Titres seniors non préférés	12 987	12 756
Dettes rattachées	2 076	1 645
TOTAL	**166 552**	**150 692**

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2024	31/12/2023
Autres comptes ordinaires	3 006	3 604
Emprunts	13 888	14 928
Autres dettes	3 244	5 297
Pensions [1]	12 766	25 629
Dettes rattachées	225	576
TOTAL	**33 129**	**50 034**

(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le Groupe s'est refinancé auprès de la BCE via des opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées en mars 2020 et qui sont désormais terminées au 31 décembre 2024.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes d'épargne à régime spécial	163 299	165 751
■ à vue	128 285	125 337
■ à terme	35 014	40 414
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	27	14
Sous-total	**163 326**	**165 765**
Comptes à vue	194 181	198 443
Comptes et emprunts à terme	123 326	115 577
Pensions	9	0
Dettes rattachées	1 840	1 299
Autres dettes	59	11
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	**319 415**	**315 330**
TOTAL	**482 741**	**481 095**

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2024	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	8 117	-1 031	7 086	-4 962	0	-748	1 376
Pensions	22 874	-980	21 894	0	-21 597	-252	46
TOTAL	**30 991**	**-2 011**	**28 980**	**-4 962**	**-21 597**	**-1 000**	**1 422**

31/12/2024	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	8 683	-1 031	7 652	-4 897	0	-2 356	399
Pensions	29 698	-980	28 718	0	-28 377	-308	33
TOTAL	**38 381**	**-2 011**	**36 370**	**-4 897**	**-28 377**	**-2 664**	**432**

31/12/2023	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers							
Dérivés	8 536	-1 431	7 105	-4 250	0	-803	2 052
Pensions	28 159	-2 523	25 636	0	-25 314	-269	53
TOTAL	**36 695**	**-3 954**	**32 741**	**-4 250**	**-25 314**	**-1 072**	**2 105**

31/12/2023	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers							
Dérivés	8 867	-1 431	7 436	-4 160	0	-3 145	131
Pensions	39 576	-2 523	37 053	0	-36 598	-392	63
TOTAL	**48 443**	**-3 954**	**44 490**	**-4 160**	**-36 598**	**-3 537**	**194**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquelles le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au passif.

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2023	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres [1]	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	**67 422**	**54 421**	**-51 378**	**0**	**101**	**70 566**
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	67 167	54 421	-51 124	0	102	70 566
aux pertes attendues à maturité (S2)	255	0	-254	0	-1	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	**532 054**	**155 756**	**-151 033**	**1**	**1 476**	**538 254**
aux pertes attendues à 12 mois (S1) (2)	483 428	144 865	-138 768	-14 211	653	475 967
aux pertes attendues à maturité (S2) (2)	33 493	9 662	-8 978	10 717	280	45 174
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	14 887	1 202	-3 277	3 498	527	16 837
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	246	27	-9	-3	16	277
Actifs financiers au coût amorti – titres	**3 892**	**3 098**	**-1 299**	**0**	**5**	**5 696**
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 789	3 098	-1 227	0	5	5 665
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	95	0	-72	0	0	23
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	**36 508**	**25 031**	**-18 257**	**0**	**701**	**43 983**
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	36 497	25 031	-18 257	7	701	43 979
aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	-7	0	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	0	0	0	0	3
TOTAL	**639 876**	**238 306**	**-221 967**	**1**	**2 283**	**658 499**

(1) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.
(2) Des travaux de fiabilisation des données ont amené le Groupe à modifier la répartition entre S1 et S2 des encours de prêts et créances sur la clientèle du 31 décembre 2023 pour 395 millions d'euros.
Les encours S1 du 31 décembre 2023 ont été minorés de 395 millions d'euros et ceux du S2 ont été augmentés du même montant.
Ce reclassement n'a pas généré d'impact sur le risque de crédit en découlant.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : + 578 millions d'euros (en stage 1) Idem en note 12 c

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
< 0,1	43	212 865	1 937	0
0,1-0,25	0	83 736	109	0
0.26-0,99	1	71 110	7 657	0
1-2,99	5	64 943	12 805	0
3-9,99	19	33 303	11 383	0
>= 10	308	10 010	11 283	16 837
TOTAL	**376**	**475 967**	**45 174**	**16 837**

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	**-2**	**-1**	**2**	**0**	**-1**
pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	0	-1
pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	**-10 103**	**-5 992**	**4 967**	**-22**	**-11 150**
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 493	-1 029	1 178	-90	-1 434
pertes attendues à maturité (S2)	-1 597	-2 130	1 786	98	-1 843
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-7 013	-2 833	2 003	-30	-7 873
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	**-67**	**-1**	**52**	**1**	**-16**
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	0	-2
pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-65	0	52	-1	-14
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	**-23**	**-10**	**12**	**0**	**-21**
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-20	-10	12	0	-18
pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-3	0	0	0	-3
TOTAL	**-10 195**	**-6 004**	**5 033**	**-21**	**-11 188**

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations					
31/12/2024	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement [1]	S2	Dont ajustement [1]	S3	Encours nets
Prêts et créances Etablissements de crédit	70 566	0	0	-1	0	0	0	0	70 565
Prêts et créances clientèle	475 967	45 174	17 114	-1 434	-121	-1 843	-210	-7 873	527 105
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 665	8	23	-2	0	-1	0	-14	5 679
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	43 979	1	3	-18	0	0	0	-3	43 962
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**596 177**	**45 183**	**17 140**	**-1 455**	**-121**	**-1 844**	**-210**	**-7 890**	**647 311**

(1) Ajustement post-modèle.

	Encours bruts			Dépréciations					
31/12/2023	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement [1]	S2	Dont ajustement [1]	S3	Encours nets
Prêts et créances Établissements de crédit	67 167	255	0	-2	0	0	0	0	67 420
Prêts et créances clientèle	483 428	33 493	15 133	-1 493	-145	-1 597	-214	-7 013	521 951
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 789	8	95	-1	0	-1	0	-65	3 825
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	36 497	8	3	-20	0	0	0	-3	36 485
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**590 881**	**33 764**	**15 231**	**-1 516**	**-145**	**-1 598**	**-214**	**-7 081**	**629 681**

(1) Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52 147	49 920
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	79 869	78 131
Prêts et créances, au coût amorti	1	178
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement (1)	2 708	2 768
Sous-total Placements financiers d'assurance (2)	**134 725**	**130 997**
Actifs des contrats d'assurance	10	15
Actifs des contrats de réassurance	284	312
TOTAL	**135 019**	**131 324**

(1) Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat;

(2) Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros, dépréciés intégralement.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

	-	% détenu	JV au 31/12/2024	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	19 %	1234	560	1399	844	159
Desjardins	Non coté	10 %	466	3503	9198	nc	332
Serenis assurances	Non coté	100 %	88	64	285	150	1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2023 et sont en millions d'euros.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS DE DETTE DÉTENUS PAR LES ASSURANCES SELON LA MÉTHODE DU RATING MÉDIAN

Rating Median	% au 31/12/2024
AAA	14%
AA	41%
A	27%
BBB	14%
Non noté	4%
TOTAL	**100%**

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	51 656	51 656	0	0	49 349	49 349
■ Effets publics	0	0	177	177	0	0	168	168
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	30 478	30 478	0	0	28 606	28 606
Cotés	0	0	25 129	25 129	0	0	22 006	22 006
Non cotés	0	0	5 349	5 349	0	0	6 600	6 600
dont OPC	0	0	28 390	28 390	0	0	26 425	26 425
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	21 001	21 001	0	0	20 575	20 575
Cotés	0	0	14 387	14 387	0	0	14 247	14 247
Non cotés	0	0	6 614	6 614	0	0	6 328	6 328
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	**344**	**344**	**0**	**0**	**362**	**362**
Prêts et créances	**0**	**0**	**147**	**147**	**0**	**0**	**209**	**209**
TOTAL	**0**	**0**	**52 147**	**52 147**	**0**	**0**	**49 920**	**49 920**

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	33 648	30 982
Obligations et autres titres de dettes	38 870	37 493
■ Cotés	38 174	36 928
■ Non cotés	696	565
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	**72 518**	**68 475**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	**72 476**	**68 433**
Prêts	3 277	5 961
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	**3 277**	**5 961**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	**3 276**	**5 960**
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 259	1 234
■ Cotés	1 240	1 218
■ Non cotés	19	16
Titres immobilisés	2 858	2 504
■ Titres de participations	2 852	2 504
■ Parts dans les entreprises liées	6	0
Sous-total instruments de capitaux propres	**4 117**	**3 738**
TOTAL	**79 869**	**78 131**
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	395	308
Dont titres de participation cotés.	946	918

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

	31/12/2024					
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-16	0	1	0	0	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	114 714	102	1 085	3 735	106	119 742
Solde à l'ouverture	**114 697**	**102**	**1 087**	**3 735**	**106**	**119 727**
A – Produits des activités d'assurance	**-7 373**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-7 373**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-66	1 574	4 310	39	5 857
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	15	0	0	0	0	15
Perte sur les contrats onéreux	0	142	0	0	0	142
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-68	-67	-31	-166
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	**15**	**75**	**1 506**	**4 243**	**8**	**5 847**
C – Composante d'investissement	**-6 399**	**0**	**6 399**	**0**	**0**	**0**
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	**-13 756**	**75**	**7 904**	**4 243**	**8**	**-1 526**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	43	0	2	21	1	66
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 247	3	13	70	2	4 335
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-9 467**	**78**	**7 920**	**4 334**	**10**	**2 875**
Primes reçues	15 028	0	0	0	0	15 028
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-7 840	-4 202	0	-12 042
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21
E – Total flux de trésorerie	**15 006**	**0**	**-7 840**	**-4 202**	**0**	**2 964**
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	**-63**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-63**
Contrats d'assurance – actif	-11	0	1	0	0	-10
Contrats d'assurance – passif	120 185	180	1 165	3 867	117	125 515
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	**120 174**	**180**	**1 166**	**3 867**	**117**	**125 504**

	31/12/2023					
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	105 308	72	986	3 402	95	109 863
Solde à l'ouverture	**105 289**	**72**	**986**	**3 402**	**95**	**109 845**
A – Produits des activités d'assurance	**-7 098**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-7 098**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-47	1 538	4 186	33	5 709
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	14	0	0	0	0	14
Perte sur les contrats onéreux	0	75	0	0	0	75
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-41	29	-26	-38
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	**14**	**28**	**1 496**	**4 215**	**8**	**5 760**
C – Composante d'investissement	**-6 406**	**0**	**6 406**	**0**	**0**	**0**
Résultat des activités d'assurance (A+B+C)	**-13 490**	**28**	**7 902**	**4 215**	**8**	**-1 338**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 183	0	15	84	3	3 284
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 675	2	11	46	1	5 736
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-4 632**	**30**	**7 928**	**4 345**	**12**	**7 682**
Primes reçues	13 688	0	0	0	0	13 688
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-7 846	-4 008	0	-11 854
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	0	0	-27
E – Total flux de trésorerie	**13 662**	**0**	**-7 846**	**-4 008**	**0**	**1 807**
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	**379**	**0**	**18**	**-4**	**0**	**393**
Contrats d'assurance – actif	-16	0	1	0	0	-15
Contrats d'assurance – passif	114 714	102	1 085	3 735	106	119 742
Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)	**114 697**	**102**	**1 087**	**3 735**	**106**	**119 727**

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	31/12/2024				31/12/2023			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-10	0	0	-10	-15	0	0	-15
Passif des contrats d'assurance	125 515	-708	0	124 807	119 742	-558	0	119 184
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**125 505**	**-708**	**0**	**124 797**	**119 727**	**-558**	**0**	**119 169**
RÉASSURANCE								
Actifs des traités de réassurance	377	0	-93	284	414	0	-102	312
Passifs des traités de réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	**377**	**0**	**-93**	**284**	**414**	**0**	**-102**	**312**

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	104 399	1 781	9 066	115 245
Solde à l'ouverture	**104 339**	**1 799**	**9 093**	**115 230**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-811	-811
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-146	0	-146
Ajustements liés à l'expérience	-37	20	0	-16
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	**-37**	**-125**	**-811**	**-974**
Contrats comptabilisés au cours de la période	-367	105	292	30
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-432	10	422	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	13	-3	0	10
Variations liées aux services futurs	**-786**	**113**	**713**	**40**
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-68
Variations liées aux services passés	**-53**	**-16**	**0**	**-68**
Résultat des activités d'assurance	**-875**	**-28**	**-98**	**-1 001**
Effet de taux neutralisés en OCI	528	21	0	548
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	3 722	17	20	3 760
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**3 374**	**10**	**-78**	**3 306**

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Primes reçues	10 173	0	0	10 173
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-7 925	0	0	-7 925
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	**2 227**	**0**	**0**	**2 227**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-63**	**0**	**0**	**-63**
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	109 948	1 789	8 974	120 711
SOLDE À LA CLÔTURE	**109 877**	**1 808**	**9 015**	**120 701**

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	96 895	1 511	7 532	105 938
Solde à l'ouverture	**96 843**	**1 527**	**7 550**	**105 920**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-799	-799
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-136	0	-136
Ajustements liés à l'expérience	-38	18	0	-20
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	**-38**	**-118**	**-799**	**-956**
Contrats comptabilisés au cours de la période	-303	123	222	43
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 304	192	2 112	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-34	6	0	-28
Variations liées aux services futurs	**-2 641**	**321**	**2 334**	**14**
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-13	0	-41
Variations liées aux services passés	**-29**	**-13**	**0**	**-41**
Résultat des activités d'assurance	**-2 708**	**190**	**1 534**	**-983**
Effet de taux neutralisés en OCI	3 132	64	0	3 196
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	5 660	13	18	5 690
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**6 084**	**267**	**1 552**	**7 903**
Primes reçues	8 978	0	0	8 978
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-7 935	0	0	-7 935
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	-27
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	**1 017**	**0**	**0**	**1 017**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**395**	**5**	**-9**	**391**
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	104 399	1 781	9 066	115 245
SOLDE À LA CLÔTURE	**104 339**	**1 799**	**9 093**	**115 230**

13e Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

	31/12/2024		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	9	12	21
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 143	594	4 737
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	**4 152**	**605**	**4 758**
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 485	-640	-5 125
Ajustement au titre du risque non financier	41	65	105
Marge sur Services Contractuels	292	0	292
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	**0**	**30**	**30**

	31/12/2023		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11	15	26
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 127	769	3 896
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	**3 137**	**784**	**3 922**
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 391	-833	-4 224
Ajustement au titre du risque non financier	32	91	123
Marge sur Services Contractuels	222	0	222
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	**0**	**43**	**43**

13f Éléments sous-jacents aux contrats VFA

Éléments sous jacents des contrats d'assurance avec participation directe	31/12/2024 Éléments sous jacents des contrats de participations directes	31/12/2023 Éléments sous jacents des contrats de participations directes
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	**67 478**	**68 974**
Effets publics et valeurs assimilées	26 939	25 152
Obligations et autres titres de dettes	31 476	32 900
Actions et autres instruments de capitau propres	0	0
Participations et ATDLT	1 790	1 609
Parts entreprises liées	201	203
Prêts et créances	7 072	9 110
Juste valeur par résultat	**52 396**	**53 033**
Effets publics et valeurs assimilées	166	157
Obligations et autres titres de dettes	28 901	29 720
Actions et autres instruments de capitau propres	20 416	20 057
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	143	260
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	0	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	312	328
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 458	2 511
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**
Coût amorti	**175**	**298**

Éléments sous jacents des contrats d'assurance avec participation directe	31/12/2024 Éléments sous jacents des contrats de participations directes	31/12/2023 Éléments sous jacents des contrats de participations directes
Prêts et créances sur les établissements de crédit	175	298
Autres actifs	**-14**	**-51**
Actifs d'impôts courants	0	3
Actifs d'impôts différés	-86	-90
Autres actifs	55	22
Comptes de régularisation – Actif	17	14
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	**120 035**	**122 254**
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	**6 744**	**8 875**
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	27	61
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 700	8 814
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	17	0
Autres passifs	**46**	**33**
Autres Passifs	33	33
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation – Passif	13	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**6 790**	**8 908**

13g Échéancier CSM – Assurance

	31/12/2024				31/12/2023			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	3 647	2 918	2 450	9 015	4 144	3 132	1 817	9 093
CSM Contrat de réassurance	19	12	16	47	20	12	17	49

13h Incidence de l'application de la méthode rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance au cours des périodes ultérieures

CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT D'ASSURANCE		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	2 646	2 402
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	913	975
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	229	277
TOTAL	**3 788**	**3 654**

	31/12/2024	31/12/2023
CSM		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	239	161
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	897	1 008
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	278	310
TOTAL	**1 414**	**1 479**

Ces tableaux ne concernent que les contrats d'assurance de personnes.

13i Suivi du flux de CSM selon la méthode de transition

	31/12/2024			31/12/2023		
	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats
CSM à l'ouverture	**1 008**	**310**	**161**	**997**	**355**	**71**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-60	-19	-11	-70	-23	-8
Variations liées aux services passés	**-60**	**-19**	**-11**	**-70**	**-23**	**-8**
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-66	-14	-20	67	-18	-11
Contrats comptabilisés au cours de la période	0	0	104	0	0	110
Variations liées aux services futurs	**-66**	**-14**	**84**	**67**	**-18**	**99**
Charges financières sur contrats émis	14	1	5	14	1	2
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS	**14**	**1**	**5**	**14**	**1**	**2**
Transfert vers d'autres postes du bilan	0	0	0	0	-4	-2
CSM fin de période	**897**	**278**	**239**	**1 008**	**310**	**161**

Gestion des risques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les reportings et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

ANALYSE DE CONCENTRATION

	31/12/2024	31/12/2023
France	112 835	107 066
Autres	1 730	1 663
TOTAL	**114 565**	**108 729**

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachats massifs de 10 %	**10**	**0**	**3**	**-10**
Contrats d'assurance	10	0	3	-10
Contrats de réassurance	0	0	0	0
Instruments financiers	0	0	0	0

	31/12/2024	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de la mortalité de 5%	**-44**	**-38**
Contrats d'assurance	-44	-38
Instruments financiers	0	0

ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TOTALE NON ACTUALISÉE SUR LES SINISTRES PAR ANNÉE DE SURVENANCE

	À la fin de la période	À un an	À deux ans	À trois ans	À quatre ans	À cinq ans et six ans	Sinistres payés cumulés	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures	-	-	-	-	-	-	-	1 299
2018	-	-	-	2 576	2 583	5 207	2 419	186
2019	-	-	2 835	2 832	2 824	2 817	2 612	206
2020	-	3 015	2 910	2 896	2 865	-	2 607	259
2021	3 132	3 115	3 077	3 085	-	-	2 681	404
2022	3 497	3 591	3 601	-	-	-	2 981	619
2023	3 697	3 649	-	-	-	-	2 912	737
2024	3 976	-	-	-	-	-	2 318	1 658
Survenances totales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 370**
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**245**
Effet d'actualisation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-638**
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 977**

RISQUES DE TAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 50 bp des taux sans risque	**-1**	**-217**	**-4**	**-182**
Contrats d'assurance	13	1 515	202	1 534
Contrats de réassurance	0	-9	0	-9
Instruments financiers	-13	-1 723	-206	-1 707
Baisse de 50 bp des taux sans risque	**1**	**228**	**6**	**207**
Contrats d'assurance	-13	-1 604	-201	-1 605
Contrats de réassurance	0	10	0	10
Instruments financiers	14	1 822	207	1 802

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES ACTIONS

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Baisse de 20 % du prix des actions	**-38**	**-274**	**-43**	**-218**
Contrats d'assurance	5 066	5 095	4 278	43
Contrats de réassurance	0	0	0	0
Instruments financiers	-5 104	-5 368	-4 321	-261

ANALYSE DE MATURITÉ – ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

	31/12/2024				
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrat d'assurance					
TOTAL	**2 258**	**3 033**	**10 493**	**95 902**	**111 686**

	31/12/2023				
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrat d'assurance					
TOTAL	**1 829**	**2 955**	**10 231**	**91 123**	**106 138**

MONTANTS PAYABLES À VUE

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Montants payables à vue	106 345	100 734
Valeur comptable	118 928	113 567

Courbes des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	31/12/2024	31/12/2023
Taux 1 an	3,1%	4,0%
Taux 5 ans	3,0%	3,0%
Taux 10 ans	3,1%	3,1%
Taux 20 ans	3,1%	3,1%
Taux 30 ans	3,0%	3,0%

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	1 738	1 662
Passif (par résultat)	727	759

14b Impôts différés

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	942	802
Actif (par capitaux propres)	403	329
Passif (par résultat)	491	469
Passif (par capitaux propres)	32	32

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	597	-	560	-
■ Réserve latente de location financement	-	344	-	329
■ réévaluation des instuments financiers	1 701	2 575	1 674	2 557
■ charges à payer et produits à recevoir	379	76	329	91
■ Résultat des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	2 114	1 137	2 120	1 195
■ Autres décalages temporaires	98	3	92	18
■ déficits fiscaux	68	-	44	-
Compensation	-3 612	-3 612	-3 690	-3 690
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**1 345**	**523**	**1 131**	**501**

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	282	550
Comptes d'ajustement sur devises	206	26
Produits à recevoir	719	671
Comptes de régularisation divers	3 727	2 963
Sous-total	**4 934**	**4 210**
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	144	135
Débiteurs divers	5 089	6 113
Stocks et assimilés	84	57
Autres emplois divers	24	15
Sous-total	**5 341**	**6 320**
TOTAL	**10 275**	**10 530**

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	10	400
Comptes d'ajustement sur devises	418	1 674
Charges à payer	2 372	2 233
Produits constatés d'avance	1 587	1 417
Comptes de régularisation divers	6 620	3 142
Sous-total	**11 007**	**8 866**
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	1 097	876
Obligations locatives – Autres	13	31
Comptes de règlement sur opérations sur titres	282	691
Versements restant à effectuer sur titres	222	294
Créditeurs divers	2 870	3 200
Sous-total	**4 484**	**5 092**
TOTAL	**15 491**	**13 958**

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	230	436	277	100	66	1 109
■ Immobilier	227	429	274	100	66	1 096
■ Autres	3	7	3	0	0	13

31/12/2023	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	176	276	276	109	70	907
■ Immobilier	156	274	267	109	70	876
■ Autres	20	2	9	0	0	31

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2024	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	153	9	7	149
Caisse Centrale du Crédit Mutuel [1]	France	67,19%	633	23	15	NC*
LYF SAS	France	50,00%	0	-9	0	NC*
LYF SA	France	44,75%	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33%	2	0	0	NC*
Autres participations	-		0	0	0	-
Total (1)	**-**		**796**	**23**	**22**	
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	7	0	3	NC*
Total (2)	**-**		**7**	**0**	**3**	
TOTAL (1)+(2)	**-**		**803**	**23**	**25**	

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

* *NC : Non communiqué.*

31/12/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	150	16	7	151
Caisse Centrale du Crédit Mutuel (1)	France	67,19%	626	18	10	NC*
LYF SAS	France	49,99%	2	-9	0	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33%	2	0	0	NC*
Autres participations	-		1	0	0	-
Total	**-**		**787**	**25**	**17**	
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	11	1	0	NC*
Total (2)	**-**		**11**	**1**	**0**	
TOTAL (1)+(2)	**-**		**798**	**26**	**17**	

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

* *NC : Non communiqué.*

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2024					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie [1] [2]	7 719	478	326	170	NC*	1 301
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 810	54	45	35	-33	933
LYF SAS	3	-1	-18	-18	0	1
LYF SA	26	1	0	0	0	16
2SF Société des services fiduciaires	120	-1	0	0	0	39
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	43	15	-1	-2	1	21

(1) Montants 2023.

(2) En millions Dinar Tunisien

	31/12/2023					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie [1] [2]	7 211	424	280	166	NC*	1 207
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 515	47	33	25	0	931
LYF SAS	8	2	-18	-18	0	4
LYF SA	27	2	0	0	0	16
2SF Société des services fiduciaires	62	28	0	0	0	39
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	51	15	-1	0	1	29

(1) Montants 2022.
(2) En millions Dinar Tunisien
* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Coût historique	437	15	-9	2	445
Amortissement et dépréciation	-126	-8	2	0	-132
MONTANT NET	**311**	**7**	**-7**	**2**	**313**

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est de 344 millions d'euros.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	578	12	-2	-79	509
Constructions d'exploitation	5 292	466	-99	83	5 742
Droits d'utilisation – Immobilier	1 743	479	-129	14	2 107
Droits d'utilisation – Autres	69	1	0	0	70
Autres immobilisations corporelles	3 553	593	-665	31	3 512
TOTAL	**11 235**	**1 551**	**-895**	**49**	**11 940**

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-17	0	0	16	-1
Constructions d'exploitation	-3 581	-181	81	-20	-3 701
Droits d'utilisation – Immobilier	-887	-225	82	-9	-1 039
Droits d'utilisation – Autres	-38	-14	0	0	-52
Autres immobilisations corporelles	-2 580	-246	174	-19	-2 671
TOTAL	**-7 103**	**-666**	**337**	**-32**	**-7 464**
MONTANT NET	**4 131**	**885**	**-558**	**18**	**4 476**

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Terrains d'exploitation	7	0	0	0	7
Constructions d'exploitation	98	0	-2	0	96
TOTAL	**105**	**0**	**-2**	**0**	**103**

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne [1]	772	89	-14	3	850
Immobilisations acquises	1 667	66	-58	18	1 693
■ logiciels	308	19	-4	11	334
■ autres	1 359	47	-54	7	1 359
TOTAL	**2 439**	**155**	**-72**	**21**	**2 543**
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne	-664	-71	14	-3	-724
Immobilisations acquises	-1 085	-56	30	-18	-1 129
■ logiciels	-260	-20	3	-6	-283
■ autres	-825	-36	27	-12	-846
TOTAL	**-1 749**	**-128**	**44**	**-20**	**-1 853**
MONTANT NET	**690**	**27**	**-28**	**1**	**690**

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écarts d'acquisition

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2024
Écarts d'acquisition brut	4 746	18	0	0	0	4 764
Dépréciations	-2 395	-2	0	0	0	-2 397
ÉCART D'ACQUISITION NET	**2 351**	**16**	**0**	**0**	**0**	**2 367**

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2024
Targobank Allemagne	1 018	0	0	0	0	1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497	0	0	0	0	497
Cofidis Group	378	0	0	0	0	378
Groupe La Française	199	0	0	0	0	199
Cofidis France	79	0	0	0	0	79
Euro-Protection Surveillance	51	0	0	0	0	51
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	0	0	0	0	0	0
EBRA	35	11	0	0	0	46
SIIC Foncière Massena	26	0	0	0	0	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	0	0	0	0	21
Banque de Luxembourg	13	0	0	0	0	13
Cofidis Italie	9	0	0	0	0	9
Banque Transatlantique	6	0	0	0	0	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	0	0	0	0	5
Carizy	0	4	0	0	0	4
Autres	14	0	0	0	0	14
TOTAL	**2 351**	**16**	**0**	**0**	**0**	**2 367**

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2024, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- *la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;*
- *la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2024.*

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque (β) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2024 avec :

- *9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;*
- *10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.*

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le coût du capital, le taux de croissance à l'infini et les exigences de fonds propres.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis (1)	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1%	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3%	-4%	-3%

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

1. Cofidis France et Cofidis Group.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques	**585**	**408**	**-39**	**-441**	**93**	**606**
Sur engagements de garantie	**332**	**227**	**-2**	**-189**	**2**	**370**
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	68	43	0	-43	0	68
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	85	88	0	-63	2	112
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	179	96	-2	-83	0	190
Sur engagements de financement	**116**	**132**	**-4**	**-118**	**-2**	**124**
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	85	78	0	-83	1	81
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	23	52	0	-35	-3	37
Sur risques pays	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Provisions fiscales	**3**	**5**	**-1**	**-2**	**-1**	**4**
Provisions pour litiges	**62**	**11**	**-10**	**-18**	**2**	**47**
Provisions pour risques sur créances diverses	**73**	**34**	**-22**	**-116**	**92**	**61**
Autres provisions	**1 537**	**604**	**-123**	**-134**	**-53**	**1 832**
■ Provision pour épargne logement	213	86	0	-3	0	296
■ Provisions pour éventualités diverses	837	382	-93	-108	27	1 045
■ Autres provisions [1]	488	136	-30	-23	-80	491
Provisions pour engagements de retraite	**1 355**	**74**	**-50**	**-23**	**31**	**1 387**
TOTAL	**3 477**	**1 086**	**-212**	**-598**	**71**	**3 825**

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 453 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(2) Le poste comprend un ajustement post-modèle.– cf note 1-Principes comptables

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	1 176	50	-55	41	1 211
Compléments de retraite	64	8	-10	-8	54
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	107	16	-7	0	116
Sous-total comptabilisé	**1 347**	**74**	**-72**	**33**	**1 381**
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités [1]	9	0	-1	-2	6
Juste valeur des actifs	0	0	0	0	0
Sous-total comptabilisé	**9**	**0**	**-1**	**-2**	**6**
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	**1 356**	**74**	**-73**	**31**	**1 387**

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation [2]	3,50%	3,19 %
Taux attendu d'augmentation des salaires [3]	Minimum 3,29 %	Minimum 2,65 %

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2023	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses démographiques	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2024
Engagements	1 586	49	1	58	8	11	-17	-70	-4	15	-2	1 636
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	411	0	13	0	0	0	21	0	-20	0	0	425
Provisions	1 176	49	-12	58	7	11	-38	-69	16	15	-2	1 211

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 2,69 % (-50 pb)	Passif à 3,69 % (+50 pb)	Duration
114	-103	18

	31/12/2022	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses démographiques	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2023
Engagements	1 024	34	1	46	0	21	78	-39	-6	-2	29	1 586
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	415	1	14	0	0	0	1	0	-19	0	0	411
Provisions	609	33	-13	46	0	21	77	-39	14	-2	29	1 176

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	JV des actifs 31/12/2023	Effet de l'actualisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des membres au régime	Cotisations de l'employeur	Paiements aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Transfert Mobilité	Autres	JV des actifs 31/12/2024
Juste valeur des actifs du régime	982	0	21	32	-20	90	-39	0	-5	9	1 069

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	58 %	23 %	0 %	12 %	3 %	1 %	2 %	0 %

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2024	31/12/2023
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	7 949	8 513
Ancienneté supérieure à 10 ans	21 083	24 937
TOTAL	**29 032**	**33 450**
Encours de comptes d'épargne logement	**4 421**	**4 233**
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	**33 453**	**37 683**

Prêts d'épargne-logement	31/12/2024	31/12/2023
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	177	67

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations/ Reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	1	0	0	1
Sur plans d'épargne-logement	210	76	0	286
Sur prêts d'épargne-logement	2	7	0	9
TOTAL	**213**	**83**	**0**	**296**
ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT				
Ancienneté inférieure à 10 ans	37	-7	0	30
Ancienneté supérieure à 10 ans	173	83	0	256
TOTAL	**210**	**76**	**0**	**286**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits permettent d'épargner et, éventuellement, de bénéficier d'un prêt Épargne Logement. On distingue deux phases :

une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier,

une seconde phase, optionnelle, de prêt.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) génèrent pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la baisse des taux de marché.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	11 675	10 709
Emprunts participatifs	39	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	595	595
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	223	178
TOTAL	**12 532**	**11 502**

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice [1]	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10/03/2014	120 M€	120 M€	4,25	27/06/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	990 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	979 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12/09/2016	300 M€	300 M€	2,13	12/09/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	676 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	484 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	480 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	481 M€	2,5	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	646 M€	1,125	19/11/2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2022	1 250 M€	1 235 M€	3,875	16/06/2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2023	1 250 M€	1308 M€	5,125	11/01/2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2024	1 500 M€	1520 M€	4,375	11/01/2034
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21/10/2021	750 M€	756 M€	1,85	21/04/2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30/04/2024	500 M€	500 M€	5,00	30/10/2044
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28/05/1985	137 M€	16 M€	[2]	[3]
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09/11/2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	436 M€	419 M€	[4]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	92 M€	92 M€	[5]	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation pour les instruments couverts.

(2) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.*

** Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).*

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA +10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2024	31/12/2023
Capital et réserves liées au capital	7 968	8 063
■ Capital	7 968	8 063
Réserves consolidées	51 884	48 172
■ Réserves réglementées	6	6
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	51 908	48 091
dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	172	173
■ dont Report à nouveau	-30	75
TOTAL	**59 852**	**56 235**

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B et assimilées ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B et assimilées par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;
- les parts souscrites à compter du 1er janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique.

Au 31 décembre 2024 le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 257,8 millions d'euros au titre des parts A ;
- 7 709,4 millions d'euros au titre des parts B et assimilées;
- 0,8 millions d'euros au titre des parts P.

Au 31 décembre 2023 , ces montants étaient de :

- 259,9 millions d'euros au titre des parts A
- 7 799,6 millions d'euros au titre des parts B et assimilées *
- 3,2 millions d'euros au titre des parts P

* erratum : le montant publié au 31 décembre 2023 était de 7999,6 au lieu de 7799,6 millions d'euros.

22b Gains ou pertes latents ou différés (part du groupe)

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes latents ou différés [1] liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-878	-815
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 387	1 228
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-337	-157
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-25	17
■ Dérivés de couverture (CFH)	-11	-1
■ Écarts de conversion	244	146
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-38	-40
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-149	-189
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	**194**	**188**

(1) Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	99	-11
Sous-total	**99**	**-11**
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-180	33
Sous-total	**-180**	**33**
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-42	-82
Sous-total	**-42**	**-82**
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-10	-20
Sous-total	**-10**	**-20**
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	135	2 625
Sous-total	**135**	**2 625**
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-38	-2 179
Sous-total	**-38**	**-2 179**
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	40	-95
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-3
TOTAL	**6**	**268**

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	99	0	99	-11	0	-11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-180	0	-180	33	0	33
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	-42	0	-42	-82	0	-82
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	133	2	135	3 459	-834	2 625
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-13	3	-10	-27	7	-20
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-52	13	-38	-2 937	758	-2 179
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	50	-11	40	-137	42	-95
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	0	2	-3	0	-3
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**-3**	**8**	**6**	**296**	**-27**	**268**

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	**84 203**	**86 326**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	487	632
Engagements en faveur de la clientèle	83 716	85 694
Engagements de garantie	**27 639**	**27 084**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 496	4 671
Engagements d'ordre de la clientèle	23 143	22 413
Engagements sur titres	**10 280**	**3 957**
Autres engagements donnés	10 280	3 957
Engagements donnés de l'activité d'assurance	**5 762**	**5 646**

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	**35 476**	**22 243**
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 476	22 242
Engagements reçus de la clientèle	0	1
Engagements de garantie	**104 057**	**114 001**
Engagements reçus d'établissements de crédit	60 889	62 072
Engagements reçus de la clientèle	43 168	51 929
Engagements sur titres	**6 153**	**736**
Autres engagements reçus	6 153	736
Engagements reçus de l'activité d'assurance	**3 040**	**5 702**

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs donnés en pension	28 862	37 537
Passifs associés	28 449	36 540

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	5 591	6 865
TOTAL	**5 591**	**6 865**

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les pensions et les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : + 578 millions d'euros
Cet ajustement impacte ici les Dépôts de garantie sur opérations de marché.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales [1]	7 021	-2 538	7 190	-3 145
Clientèle	16 971	-10 246	14 699	-7 930
■ dont crédit-bail et location simple	1 270	-414	1 047	-358
■ dont obligation locative	0	-16	0	-11
Instruments dérivés de couverture	9 181	-8 420	7 569	-7 035
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 879	-1 045	1 365	-658
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 378	0	1 245	0
Titres au coût amorti	178	0	191	0
Dettes représentées par un titre	0	-5 554	0	-4 971
Dettes subordonnées	0	-24	0	-23
TOTAL	**36 608**	**-27 827**	**32 259**	**-23 762**
dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :	25 549	-18 362	23 326	-16 069

(1) Dont +8 millions d'euros d'impact des taux négatifs en charges en 2024

et dont -40 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +20 millions d'euros en charges en 2023.
Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf. note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	22	-9	15	-13
Clientèle	2 166	-28	2 049	-29
Titres	1 210	-124	1 133	-103
■ dont activités gérées pour compte de tiers	884	0	863	0
Instruments dérivés	3	-12	4	-11
Change	30	-2	29	-2
Engagements de financement et de garantie	151	-60	165	-97
Prestations de services	2 875	-1 415	2 808	-1 363
TOTAL	**6 457**	**-1 650**	**6 203**	**-1 618**

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de transaction	-211	209
Instruments à la juste valeur sur option	50	20
Inefficacité des couvertures	-2	1
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-2	1
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	477	1 892
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	-479	-1 891
Résultat de change	145	173
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat [1]	472	406
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	**454**	**809**

(1) Dont 236 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2024 contre 254 millions d'euros en 2023.

Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	29	27
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6	-185
TOTAL	**35**	**-159**

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	0
TOTAL	**0**	**0**

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des contrats d'assurance	7 373	7 098
Charges des contrats d'assurance	-5 847	-5 760
Résultat des contrats d'assurance	**1 526**	**1 338**
Charges nettes des traités de réassurance	-74	-34
Résultat des activités d'assurance	**1 452**	**1 304**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 335	-5 736
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 499	5 787
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	7	3
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	**1 622**	**1 358**

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	31/12/2024	31/12/2023
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	811	799
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	146	136
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	15	14
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 660	1 615
■ Autres	0	15
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**2 632**	**2 579**
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**4 740**	**4 519**
Charges liées aux contrats d'assurance	**-5 847**	**-5 760**
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	**1 526**	**1 338**
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-5	-5
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-13	-13
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**-19**	**-19**
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**-106**	**-111**
Revenus des contrats de réassurance	**50**	**96**
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	**-74**	**-34**

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés	**1 841**	**1 750**
Prêts et créances au coût amorti	-50	-14
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	356	347
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 535	1 417
Commissions sur titres	**37**	**29**
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**2 453**	**4 361**
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	16	-12
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	2 437	4 373
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**166**	**31**
■ Dividendes	171	110
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-5	-79
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	**0**	**0**
Produits nets sur immeubles de placement	**20**	**-382**
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	**-18**	**-2**
TOTAL	**4 499**	**5 787**

29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés	1 841	1 750
Autres revenus d'investissement	2 676	4 039
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-18	-2
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	**4 499**	**5 787**
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-4 221	-5 712
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-113	-81
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-66	-3 226
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	**-4 400**	**-9 020**
Intérêts courus	7	4
Autres revenus	5	15
RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	**12**	**19**
Variations des contrats d'investissements (passifs)	167	3 892
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	**278**	**677**
dont comptabilisé en résultat	172	54
dont comptabilisé en OCI	106	623

Les éléments composant le résultat d'investissement publiés au 31 décembre 2023 sont maintenant présentés nets des opérations intragroupe et en adéquation avec le produit net des placements présenté en note 29b.

L'ajustement de -195 millions d'euros au 31 décembre 2023 a été intégré en "dont comptabilisé en résultat".

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	126	119
Autres produits	1 507	1 490
Sous-total	**1 633**	**1 609**
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-8	-9
■ dotations aux provisions/amortissements	-8	-9
Autres charges	-713	-630
Sous-total	**-721**	**-639**
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	**912**	**970**

Note 31 Frais généraux

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-5 657	-5 455
Autres charges générales d'exploitation	-2 705	-2 782
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-774	-809
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-123	-126
TOTAL	**-9 259**	**-9 172**

31a Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements [1]	-3 248	-3 210
Charges sociales	-1 543	-1 470
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-457	-376
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-409	-400
Autres	2	3
TOTAL	**-5 657**	**-5 455**

(1) Ce poste tient compte de l'effet des arrêts de la Cour de Cassation du 13 septembre 2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	31/12/2024	31/12/2023
Techniciens de la banque	40 673	39 448
Cadres	31 679	30 739
TOTAL	**72 352**	**70 187**
Dont France	60 088	57 736
Dont étranger	12 264	12 451
Effectifs inscrits [1]	78 312	77 283

(1) Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes [1]	-250	-473
Locations	-339	-299
■ locations à court terme d'actifs	-88	-80
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables [2]	-238	-207
■ autres locations	-13	-12
Autres services extérieurs	-1 901	-1 844
Autres charges et produits divers	-215	-166
TOTAL	**-2 705**	**-2 782**

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de -3 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2024, contre -217 millions d'euros en 2023.

(2) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements :	-786	-765
■ immobilisations corporelles	-673	-641
dont droits d'utilisation	-243	-245
■ immobilisations incorporelles	-113	-120
Dépréciations :	12	-44
■ immobilisations corporelles	0	-1
■ immobilisations incorporelles	12	-43
TOTAL	**-774**	**-809**

31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
	Total	Total
Charges de personnel	**-1 037**	**-1 017**
Salaires et traitements	-891	-888
Charges sociales	-74	-64
Avantages du personnel à CT	-6	-7
Intéressement et participation des salariés	-32	-35
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	-27	-22
Autres	-7	-1
Autres charges d'exploitation	**-740**	**-923**
Impôts & taxes	-54	-49
Locations	-19	-19
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-19	-19
Autres services extérieurs	-624	-815
Mécénat	-19	-9
Autres charges diverses	-25	-32
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	**-8**	**-7**
Amortissements	-8	-7
■ Immo. Corp	-8	-6
dont droits d'utilisation	-5	-3
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	**-1 785**	**-1 947**
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-334	-177
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	21	27
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	**-312**	**-150**
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	**-2 098**	**-2 097**
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-1 974	-1 968
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-123	-129

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes attendues à 12 mois (S1)	156	40
Pertes attendues à maturité (S2)	-386	140
Actifs dépréciés (S3)	-1 841	-1 476
TOTAL	**-2 071**	**-1 296**

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

31/12/2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**-1 159**	**1 315**	**0**	**0**	**0**	**156**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	2	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 027	1 175	0	0	0	148
dont location financement	-53	39	0	0	0	-14
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-10	12	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-120	125	0	0	0	5
Pertes attendues à maturité (S2)	**-2 270**	**1 884**	**0**	**0**	**0**	**-386**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 130	1 785	0	0	0	-345
dont location financement	-41	30	0	0	0	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-140	99	0	0	0	-41
Actifs dépréciés (S3)	**-2 881**	**2 065**	**-722**	**-406**	**103**	**-1 841**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 713	1 907	-722	-400	103	-1 825
dont location financement	-27	19	-12	-6	1	-25
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	44	0	0	0	44
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-168	114	0	-6	0	-60
TOTAL	**-6 310**	**5 264**	**-722**	**-406**	**103**	**-2 071**

31/12/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**-1 103**	**1 143**	**0**	**0**	**0**	**40**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	4	0	0	0	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-951	1 000	0	0	0	49
dont location financement	-45	42	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-22	21	0	0	0	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-127	117	0	0	0	-10
Pertes attendues à maturité (S2)	**-1 777**	**1 917**	**0**	**0**	**0**	**140**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 678	1 825	0	0	0	147
dont location financement	-56	57	0	0	0	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-98	91	0	0	0	-7
Actifs dépréciés (S3)	**-2 462**	**1 763**	**-589**	**-296**	**108**	**-1 476**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 330	1 666	-589	-293	108	-1 438
dont location financement	-16	16	-9	-3	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	0	0	0	0	-3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-129	95	0	-3	0	-37
TOTAL	**-5 341**	**4 822**	**-589**	**-296**	**108**	**-1 296**

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	9
■ Moins-values de cession	-32	-18
■ Plus-values de cession	34	27
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	22	36
TOTAL	**24**	**45**

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciation des écarts d'acquisition	-2	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	**-2**	**0**

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôt exigible	-1 378	-1 535
Charge/Produit d'impôt différé	110	13
Ajustements au titre des exercices antérieurs	67	-24
TOTAL	**-1 201**	**-1 546**

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat taxable	5 302	5 636
Taux d'impôt théorique	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	**-1 369**	**-1 456**
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	81	70
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	35	38
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-27	-16
Décalages permanents	49	-167
Autres	30	-16
Charge d'impôt	**-1 201**	**-1 546**
Taux d'impôt effectif	**-22,65 %**	**-27,44 %**

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	61	611	39	870
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	5 308	1 630	5 127	2 295
Placements des activités d'assurance	0	168	0	88
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0
Actifs divers	29	13	6	12
TOTAL	**5 397**	**2 422**	**5 172**	**3 265**
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	49	207	66	205
Dettes représentées par un titre	0	21	0	20
Dettes envers les établissements de crédit	641	780	470	581
Dettes envers la clientèle	1	0	1	5
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	56	0	66
Passifs divers	4	1	4	1
TOTAL	**695**	**1 065**	**541**	**877**
Engagements de financement donnés	198	0	0	0
Engagements de garantie donnés	22	3	24	4
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	690	0	704

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	173	108	131	105
Intérêts versés	-100	-41	-74	-37
Commissions reçues	0	13	0	14
Commissions versées	0	-13	0	-12
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	48	3	87	-1
Produits des contrats d'assurance émis	0	2	0	0
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	0	-123	0	-121
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	4	0	4
Autres produits et charges	54	58	28	51
Frais généraux	-30	-51	-9	-44
TOTAL	**145**	**-38**	**163**	**-40**

Note 37 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Depuis le 31 décembre 2023, le groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédit habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatés dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les prêts et créances comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2024.

	31/12/2024					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	**573 687**	**603 348**	**3 069**	**75 854**	**494 764**	**573 687**
Prêts et créances sur établissements de crédit	65 697	70 565	0	65 697	0	65 697
Prêts et créances à la clientèle [2]	502 371	527 104	0	7 757	494 614	502 371
Titres	5 619	5 680	3 069	2 400	150	5 619
Placements des activités d'assurance au coût amorti	**1**	**1**	**0**	**1**	**0**	**1**
Prêts et créances	1	1	0	1	0	1
Passifs financiers au coût amorti	**695 270**	**694 954**	**1 767**	**389 190**	**304 313**	**695 270**
Dettes envers les établissements de crédit	33 385	33 129	0	33 320	66	33 385
Dettes envers la clientèle	483 693	482 741	0	194 192	289 501	483 693
Dettes représentées par un titre [1]	165 400	166 552	511	150 250	14 640	165 400
Dettes subordonnées	12 791	12 532	1 256	11 428	106	12 791

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13

(2) En tenant compte des plus-values latentes sur swaps de couverture (0,5 Milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 24,3 Milliards d'euros.

	31/12/2023					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	**557 367**	**593 197**	**2 128**	**72 382**	**482 858**	**557 367**
Prêts et créances sur établissements de crédit	63 456	67 421	0	63 398	58	63 456
Prêts et créances à la clientèle	490 148	521 951	0	7 560	482 589	490 148
Titres	3 763	3 825	2 128	1 424	211	3 763
Placements des activités d'assurance au coût amorti	**179**	**179**	**0**	**179**	**0**	**179**
Prêts et créances	179	179	0	179	0	179
Passifs financiers au coût amorti	**689 135**	**693 324**	**909**	**393 514**	**294 712**	**689 135**
Dettes envers les établissements de crédit	49 585	50 034	0	49 507	78	49 585
Dettes envers la clientèle	480 920	481 095	0	198 443	282 477	480 920
Dettes représentées par un titre [1]	147 249	150 692	0	135 240	12 009	147 249
Dettes subordonnées	11 380	11 502	909	10 324	147	11 380

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : + 578 millions d'euros, en niveau 2 (valeur de marché et au bilan)

Note 38 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a mis en place un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour le directeur général.

Suite à la nomination de M. Daniel BAAL en tant que Président du Conseil d'Administration, le conseil du 5 avril 2024 a acté le paiement, au titre de la fin de son mandat de Directeur Général, d'une indemnité de 1 852 500 euros, selon les règles et critères définis lors du conseil d'administration du 6 avril 2023. Le versement de cette indemnité est étalée sur 6 années.

Au 31 décembre 2024, les sommes attribuées et non versées à M. Daniel BAAL représentent un engagement estimé à 2.024.000 euros (charges sociales incluses).

Le conseil a également décidé d'attribuer au nouveau Directeur Général, M. Eric PETITGAND, une indemnité de cessation de mandat correspondant à deux années d'indemnité fixe de mandataire social sous conditions de performance. Les modalités d'exercice de cette indemnité ont été fixées lors de la même séance.

Au 31 décembre 2024, l'indemnité de cessation de mandat pour Monsieur Eric PETITGAND représente un engagement estimé à 2 377 000 euros (charges sociales incluses).

Pour rappel, lors de la séance du 25 juillet 2022 du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, M. Nicolas THERY, alors président du conseil d'administration, avait fait part de son choix de renoncer volontairement au bénéfice d'une indemnité de cessation de mandat. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions de président du conseil d'administration, Monsieur Daniel BAAL ne bénéficiera pas non plus d'une indemnité de cessation de mandat.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS (1)

	31/12/2024	31/12/2023
(en milliers d'euros)	Rémunérations globales	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	9 831	9 798

(1) Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 3 528 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 39 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 5 sur les risques du rapport de gestion.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2024			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
Certification des comptes				
■ Entité mère	0,093	1%	0,322	6%
■ Filiales intégrées globalement	9,446	67%	3,711	70%
Services autres que la certification des comptes				
■ Entité mère	0,000	0%	0,000	0%
■ Filiales intégrées globalement	4,600	33%	1,292	24%
TOTAL	**14,139**	**100%**	**5,325**	**100%**
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	5,504		2,996	
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	3,969		0,430	

	31/12/2023			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
Certification des comptes				
■ Entité mère	0,238	2%	0,093	2%
■ Filiales intégrées globalement	8,095	77%	4,105	75%
Services autres que la certification des comptes				
■ Entité mère	0,000	0%	0,000	0%
■ Filiales intégrées globalement	2,177	21%	1,298	23%
TOTAL	**10,510**	**100%**	**5,496**	**100%**
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	4,899		3,215	
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,450		0,391	

*Les honoraires sont répartis entre les entités juridiques PricewaterhouseCoopers France et PricewaterhouseCoopers Audit.

Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

A la suite de la décision de justice du Tribunal administratif de Montreuil du 2 décembre 2021, le groupe applique depuis le 1er janvier 2024 l'EC 2006-36 de la CNCC. Ainsi, seules les prestations effectivement réalisées par les prestataires comptables et d'audit (légal ou contractuel) à la clôture de l'exercice sont dorénavant comptabilisées et mentionnées dans l'annexe.

En 2023, le groupe provisionnait ces prestations considérant que l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes rendait la charge probable à la date de clôture.

L'impact de ce changement de méthode est non matériel.

Note 41 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, clos au 31 décembre 2024, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 février 2025.

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CMAF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des comptes Groupe.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES PORTEFEUILLES DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les banques du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités, notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle. A ce titre et comme indiqué dans le paragraphe 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 : ■ Pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité. ■ Pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties. Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment pour : ■ Déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ; ■ Estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts. Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2024, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 538 254 millions d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 11 150 millions d'euros. Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit ainsi que de la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.	S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à : ■ Prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier : ■ Un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues ; ■ Un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues, ■ L'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente ; ■ La réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ; ■ Réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ; ■ Examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ; ■ Analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble. S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Les travaux ont principalement consisté à examiner : ■ L'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ; ■ Les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ; ■ Le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ; ■ Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ; ■ L'évolution dans le temps des indicateurs clefs : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES CLASSÉS EN NIVEAUX 2 ET 3 DE JUSTE VALEUR

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction. Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans le paragraphe 2.1.1.1 « Prêts, créances, ou titres de dettes acquis » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2024, le montant total des actifs et passifs à la juste valeur par résultat classés en niveaux 2 et 3 s'élèvent respectivement à 29 943 millions d'euros et 22 426 millions d'euros. Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour : ■ La détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ; ■ L'utilisation de modèles internes d'évaluation ; ■ L'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ; ■ L'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge.	Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment : ■ La gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ; ■ Les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 ; ■ La justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations. Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également : ■ Réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ■ Analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ; ■ Examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ; Analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES EN NIVEAU 3 DE JUSTE VALEUR DU PÔLE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Votre groupe détient, à travers des filiales du pôle capital investissement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat. Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêtés ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Pour estimer la juste valeur lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche *mark-to-model* fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe 2.1.9 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur par résultat des titres de participations (non cotés ou comptabilisés en niveau 3) constituait un point clé de l'audit compte tenu du recours au jugement de la Direction dans la détermination de leur juste valeur et de la complexité des modèles qui concourent à son estimation.	Nous avons actualisé notre compréhension du processus d'évaluation des titres par entretien avec la Direction et nous avons testé les contrôles mis en place par votre groupe associé à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital investissement. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à : ■ Analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche mark-to-model, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ; ■ Contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente ; ■ Analyser les plus ou moins-values résultant des variations de juste valeur, et vérifier le cas échéant les dépréciations associées. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié	Notre réponse
Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 2 367 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Écart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans la note 1.8 « Ecarts d'acquisition » de la note 1 « Principes et méthodes comptable » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises. Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes : ■ la juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ; ■ la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de : ■ leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ; ■ l'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.	Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition. Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en : ■ une analyse de la méthodologie retenue ; ■ une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles. S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également : ■ effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; ■ procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ; ■ analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

ÉVALUATION DES PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2024, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 125 504 millions d'euros comme présenté dans la note 13c « Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus » de l'annexe aux états financiers consolidés. Comme exposé dans la note 13c « Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus » de l'annexe aux états financiers consolidés, les passifs relatifs à des contrats d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 17 qui repose en particulier sur les principes suivants : ■ La détermination de la meilleure estimation (ou « best estimate ») de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : l'évaluation des flux de trésorerie futurs comporte des incertitudes significatives induites par le recours à des modèles actuariels complexes qui reposent sur des méthodologies d'évaluation des flux de trésorerie adaptées aux engagements ainsi que sur des données et des hypothèses relatives à des périodes futures ; ■ La définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « risk adjustment »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée. La détermination de la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés. En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité à l'environnement économique et financier et du recours important au jugement de la direction dans le choix des hypothèses et des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance comme un point clé de l'audit.	Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes : ■ Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance ; ■ Réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance ; ■ Apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « assurance vie » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ; ■ Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ; ■ Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (y compris ceux mis en œuvre dans le cadre de changements d'hypothèses ou de modélisation actuarielle des flux de trésorerie futurs), de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations (y compris l'analyse de la sensibilité des résultats des évaluations obtenues par l'application des hypothèses et modèles retenus par la direction) ; ■ Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces procédures de vérification comprennent l'évaluation des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ; ■ Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ; Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale par votre assemblée générale du 4 mai 2018 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS FRANCE était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes Groupe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des comptes Groupe

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes Groupe un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 10 avril 2025

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2025

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé

7

Comptes consolidés de la BFCM

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM 978

7.1.1 Bilan 978

7.1.2 Compte de résultat 980

7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres 982

7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette 983

7.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM 984

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 1085

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

7.1.1 Bilan

Bilan actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales	4	86 190	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	39 653	33 149
Instruments dérivés de couverture	6a	1 701	1 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	44 421	36 922
Titres au coût amorti	10a	5 680	3 786
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	61 897	63 456
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	342 285	336 388
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	209	-558
Placements financiers des activités d'assurance	13a	135 472	131 752
Contrats d'assurance émis – Actif	13a	10	15
Contrats de réassurance détenus – Actif	13a	284	312
Actifs d'impôts courants	14a	1 002	1 076
Actifs d'impôts différés	14b	1 005	852
Compte de régularisation et actifs divers	15a	8 682	7 580
Actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	911	865
Immeubles de placement	17	36	38
Immobilisations corporelles	18a	2 606	2 426
Immobilisations incorporelles	18b	483	462
Écarts d'acquisition	19	2 315	2 111
TOTAL DE L'ACTIF		**734 840**	**719 492**

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31/12/2023 (de 33 188 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -39 millions d'euros (à 33 149 millions d'euros)
Instruments dérivés de couverture au 31/12/2023 (de 2 325 millions d'euros initialement) ont été ajustés de -539 millions d'euros (à 1 786 millions d'euros)
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti au 31 décembre 2023 (de 62 878 millions d'euros initialement) ont été ajustés de 578 millions d'euros (à 63 456 millions d'euros)

Bilan passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales	4	18	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	24 195	17 939
Instruments dérivés de couverture	6a	3 261	4 426
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	166 158	150 276
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	46 031	59 280
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	295 099	299 302
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-15	-27
Passifs d'impôts courants	14a	450	532
Passifs d'impôts différés	14b	481	453
Compte de régularisation et passifs divers	15b	12 671	10 934
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	125 195	119 526
Provisions	20	2 913	2 740
Dettes subordonnées au coût amorti	21	13 180	12 003
Capitaux propres totaux	**22**	**45 203**	**42 079**
Capitaux propres – Part du groupe	**22**	**40 737**	**37 771**
Capital et réserves liées	22a	6 568	6 568
Réserves consolidées	22a	30 959	28 011
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b	195	190
Résultat de l'exercice		3 015	3 002
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		**4 466**	**4 308**
TOTAL DU PASSIF		**734 840**	**719 492**

7.1.2 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	24	33 311	29 216
Intérêts et charges assimilées	24	-26 348	-22 491
Commissions (produits)	25	4 771	4 343
Commissions (charges)	25	-1 435	-1 338
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	407	793
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	35	-159
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	0	0
Produits des contrats d'assurance émis	29,29a	7 498	7 207
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29,29a	-6 234	-6 147
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-74	-34
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-4 335	-5 736
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	7	3
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29 b	4 509	5 799
Produits des autres activités	30	850	863
Charges des autres activités	30	-591	-512
Produit net bancaire		**12 370**	**11 808**
dont Produit net des activités d'assurance		1 370	1 092
Charges générales d'exploitation	31a, 31d	-5 926	-5 694
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31b, 31c, 31d	-342	-363
Résultat brut d'exploitation		**6 103**	**5 751**
Coût du risque de contrepartie	32	-1 807	-1 279
Résultat d'exploitation		**4 296**	**4 472**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	56	51
Gains ou pertes sur autres actifs	33	-11	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	-2	0
Résultat avant impôt		**4 338**	**4 525**
Impôts sur les bénéfices	35	-926	-1 180
Résultat net		**3 412**	**3 345**
Résultat – Intérêts minoritaires		397	343
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		**3 015**	**3 002**
Résultat par action en euros	36	87,91	87,61
Résultat dilué par action en euros	36	87,91	87,61

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	**3 412**	**3 345**
Eléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	90	-12
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-167	39
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-10	-25
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-21	2 531
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-49	-2 437
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	-1	-3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**-155**	**90**
Eléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-33	-83
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	169	413
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	5	15
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	53	-48
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**194**	**296**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**3 450**	**3 731**
dont part du groupe	**3 021**	**3 218**
dont part des intérêts minoritaires	**430**	**514**

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves[1]	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres con solidés
SOLDE AU 31/12/2022	**1 711**	**4 784**	**25 738**	**120**	**-105**	**19**	**-60**	**2 341**	**34 548**	**4 228**	**38 776**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	2 341	0	0	0	0	-2 341	0	0	0
Augmentation de capital	4	69	-73	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-183	0	0	0	0	0	-183	-385	-568
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**4**	**69**	**2 086**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-2 341**	**-183**	**-385**	**-568**
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	3 002	3 002	343	3 345
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-14	293	-20	-43	0	216	170	386
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**-14**	**293**	**-20**	**-43**	**3 002**	**3 218**	**514**	**3 731**
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	0	0	134	0	0	0	0	0	134	-15	119
Autres variations	0	0	53	0	0	0	0	0	53	-33	20
SOLDE AU 31/12/2023	**1 715**	**4 853**	**28 011**	**106**	**188**	**-1**	**-103**	**3 002**	**37 771**	**4 308**	**42 079**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 002	0	0	0	0	-3 002	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-167	0	0	0	0	0	-167	-459	-627
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**0**	**0**	**2 834**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-3 002**	**-167**	**-459**	**-627**
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	3 015	3 015	397	3 412
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	92	-129	-10	51	0	5	33	38
Sous-total	**0**	**0**	**0**	**92**	**-129**	**-10**	**51**	**3 015**	**3 021**	**430**	**3 450**
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires[2]	0	0	24	0	0	0	0	0	24	0	24
Autres variations[3]	0	0	89	0	0	0	0	0	89	187	276
SOLDE AU 31/12/2024	**1 715**	**4 853**	**30 959**	**199**	**59**	**-11**	**-52**	**3 015**	**40 737**	**4 466**	**45 203**

[1] Le total des réserves au 31 décembre 2024 s'élève à 30 959 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 172 millions d'euros, les réserves statutaires pour 8 380 millions d'euros, et les autres réserves pour 22 407 millions d'euros.
[2] Concerne le débouclage de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse ainsi que la cession de Caroline.
[3] Concerne l'entrée du sous-groupe La Française dans le périmètre GBFCM.

7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 412	3 345
Impôts	926	1 180
Résultat avant impôts	**4 338**	**4 525**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	348	326
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-7	26
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	921	636
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-56	-51
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-22	378
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	4 220	9 252
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**5 404**	**10 567**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-13 500	-23 976
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 854	1 284
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-6 030	-9 750
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 093	-74
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	11	10
- Impôts versés	-997	-1 098
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-28 277**	**-33 604**
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	**-18 535**	**-18 512**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-13 758	-381
+/- Flux liés aux immeubles de placement	21	-371
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-310	-368
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**-14 047**	**-1 120**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-624	-568
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	20 332	8 465
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**19 708**	**7 897**
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	**76**	**-20**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**-12 798**	**-11 755**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-18 535	-18 512
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-14 047	-1 120
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	19 708	7 897
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	76	-20
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**84 694**	**96 447**
Caisse. banques centrales (actif & passif)	97 014	111 399
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 320	-14 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**71 896**	**84 694**
Caisse. banques centrales (actif & passif)	86 166	97 014
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 270	-12 320
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**-12 798**	**-11 755**

7.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	985
Note 2	Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	1011
Note 3	Périmètre de consolidation	1018
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	1025
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	1025
Note 6	Couverture	1027
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1028
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	1029
Note 9	Note sur les encours de titrisation	1033
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	1035
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	1038
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	1040
Note 13	Activités d'assurance	1042
Note 14	Impôts	1056
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	1057
Note 16	Participations dans les entreprises mises en équivalence	1058
Note 17	Immeubles de placement	1059
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	1060
Note 19	Écart d'acquisition	1061
Note 20	Provisions et passifs éventuels	1062
Note 21	Dettes subordonnées	1065
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	1066
Note 23	Engagements donnés et reçus	1069
Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	1070
Note 25	Commissions	1070
Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1070
Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1071
Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	1071
Note 29	Produits nets des activités d'assurance	1071
Note 30	Produits et charges des autres activités	1073
Note 31	Frais généraux	1074
Note 32	Coût du risque de contrepartie	1077
Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	1078
Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	1079
Note 35	Impôts sur les bénéfices	1079
Note 36	Résultat par action	1079
Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	1080
Note 38	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	1082
Note 39	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	1083
Note 40	Exposition aux risques	1083
Note 41	Dividendes	1083
Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	1083
Note 43	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	1084

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024.
Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting- and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial- statements
Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS[1]. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1er janvier 2024

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2024, l'amendement à IFRS16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à cet amendement.

Contexte macro-économique et géopolitique

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient et aux incertitudes politiques.

Pour rappel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'étant pas implanté sur ces zones de guerre, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain en 2025.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), la Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisée pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le groupe.

Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2024, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

- Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date.
- Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique.
- Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

[1] *A noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §II-2 Activités d'assurance*

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central
Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Prix du pétrole (en dollars)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,00 %	1,10 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	7,70 %	7,60 %	7,50 %	7,40 %
TAUX DE MARCHÉ				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,74 %	2,35 %	2,35 %	2,35 %
France				
TEC 10 ans	2,91 %	2,90 %	2,90 %	2,90 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible.

Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparait comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les derniers décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2023	60 %	30 %	10 %
Au 30/06/2024	60 %	30 %	10 %
Au 31/12/2024	70 %	25 %	5 %

Depuis 2023, le groupe est engagé dans un cycle d'améliorations de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 752 millions d'euros, variant de 129 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :
- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du groupe.

Au 31 décembre 2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 179 millions d'euros et 73 millions d'euors. Ils représentent 9,2 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 9,8 % au 31 décembre 2023).

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.
Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :
- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 9 %, soit 253 millions d'euors ;
- optimiste entrainerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 16 %, soit 453 millions d'euors ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 14 %, soit 394 millions d'euors.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

1 Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI [1] (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

[1] *SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts*

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'État [1] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils ont été comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.
En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement a été comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2024, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 4,9 milliards d'euros, garantis à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1,2 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 31 décembre 2024, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § «II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

[1] *Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.*

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § «II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO [1] II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

[1] *Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).*

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés [1]. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle de juin 2020 à juin 2022 [2].

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS 9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. À compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

La dernière opération de refinancement de TLTRO III à laquelle la Banque Fédérative du Crédit Mutuel participait a été remboursé en décembre 2024.

[1] *Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).*

[2] *Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).*

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit…) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- **Dérivés de macro-couverture**

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de surcouverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non-disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- **Couverture de flux de trésorerie**

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note II.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Porfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants… ;
- les portefeuilles HDP (High Default Porfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants…

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté. dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés…

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudentiellement » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. II.1.vi « Garanties financières et engagements de financement » et II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
  - les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
  - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
  - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général.
Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

- Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du Groupe Crédit Mutuel.

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
  - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
  - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
  - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé

séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisées selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat [1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

[1] *Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.*

Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. À date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Ces amendements seront applicables à compter du 1er janvier 2025.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement.

Note 2 Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants:

- La banque de détail regroupe :
  - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate and Investment Banking (Targobank CIB) et TARGOBANK en Espagne (cédée en 2023),
  - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK Retail et Cofidis,
  - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
  - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
  - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
  - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
  - d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : TARGOBANK Retail pour le crédit à la consommation, TARGOBANK Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing et TARGOBANK CIB pour le réseau bancaire.

2a Répartition du bilan par secteur d'activité

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 884	0	5 829	69 477	86 190
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	199	0	36 795	2 660	39 653
Instruments dérivés de couverture	16	0	185	1 500	1 701
Actifs financiers au coût amorti dont :	313 393	0	58 402	38 067	409 861
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	16 236	0	8 010	37 651	61 897
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	295 934	0	45 935	416	342 285
■ Titres au coût amorti	1 223	0	4 457	0	5 680
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	740	0	24 387	19 294	44 421
Placements financiers des activités d'assurance	0	135 472	0	0	135 472
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	904	911
PASSIF					
Banques centrales	0	0	18	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	23 756	439	24 195
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	0	443	2 757	3 261
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	46 032	0	46 032
Dettes envers la clientèle	248 156	18	40 162	6 763	295 099
Dettes représentées par un titre	24 403	511	35 767	105 477	166 158

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 334	0	6 686	80 055	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	207	0	30 468	2 474	33 149
Instruments dérivés de couverture	23	0	189	1 573	1 786
Actifs financiers au coût amorti dont :	306 955	0	55 989	40 688	403 630
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 524	0	8 767	40 166	63 456
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	292 088	0	43 785	516	336 388
■ Titres au coût amorti	344	0	3 437	6	3 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	689	0	19 423	16 810	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	0	131 752	0	0	131 752
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	858	865
PASSIF					
Banques centrales	0	0	31	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	17 329	610	17 939
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	0	785	3 588	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	59 280	0	59 280
Dettes envers la clientèle	244 232	0	41 338	13 732	299 302
Dettes représentées par un titre	23 341	0	29 627	97 308	150 276

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros
Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
Ces ajustements portent sur les secteurs Autres Métiers et Activités de marché dans les Métiers Spécialisés .

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 526	9 314	43	10 884
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	6	112	199
Instruments dérivés de couverture	16	0	0	16
Actifs financiers au coût amorti dont :	227 086	43 729	42 577	313 393
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	15 562	220	455	16 236
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 515	42 296	42 123	295 934
■ Titres au coût amorti	9	1 214	0	1 223
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	638	101	1	740
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	7
PASSIF				
Instruments dérivés de couverture – Passif	61	0	0	61
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	200 906	33 388	13 862	248 156
Dettes représentées par un titre	24 403	0	1	24 403

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	890	9 401	43	10 334
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77	4	126	207
Instruments dérivés de couverture	23	0	0	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	225 436	39 689	41 830	306 955
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 070	191	262	14 524
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 322	39 197	41 568	292 088
■ Titres au coût amorti	43	300	0	344
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	568	121	1	689
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	0	0	7
PASSIF				
Banques centrales	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	0	0	53
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	200 565	30 271	13 396	244 232
Dettes représentées par un titre	23 340	0	1	23 341

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 072	1 757	0	0	5 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	470	5 033	27 135	4 157	36 795
Instruments dérivés de couverture	92	55	38	0	185
Actifs financiers au coût amorti dont :	23 138	29 095	6 147	23	58 402
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 026	2 818	4 156	10	8 010
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	20 053	23 923	1 959	0	45 935
■ Titres au coût amorti	2 058	2 354	32	13	4 457
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	88	13 463	10 836	0	24 387
PASSIF					
Banques centrales	17	1	0	0	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	150	575	23 030	0	23 756
Instruments dérivés de couverture – Passif	3	13	427	0	443
Dettes envers les établissements de crédit	0	46 032	0	0	46 032
Dettes envers la clientèle	26 383	12 285	1 493	0	40 162
Dettes représentées par un titre	44	21 233	14 490	0	35 767

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 812	1 874	0	0	6 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	164	2 667	23 294	4 343	30 468
Instruments dérivés de couverture	78	69	42	0	189
Actifs financiers au coût amorti dont :	22 249	28 281	5 408	51	55 989
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	939	3 921	3 878	29	8 767
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	19 509	22 777	1 498	1	43 785
■ Titres au coût amorti	1 800	1 583	32	22	3 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102	11 040	8 281	0	19 423
PASSIF					
Banques centrales	28	3	0	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	93	328	16 908	0	17 329
Instruments dérivés de couverture – Passif	14	12	759	0	785
Dettes envers les établissements de crédit	0	59 280	0	0	59 279
Dettes envers la clientèle	26 901	12 786	1 651	0	41 338
Dettes représentées par un titre	35	18 358	11 234	0	29 627

2b Répartition du compte de résultat par secteur

31/12/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 413	1 449	2 916	-408	12 370
Frais généraux	-4 945	-145	-1 467	289	-6 268
Résultat brut d'exploitation	**3 468**	**1 303**	**1 450**	**-118**	**6 103**
Coût du risque de contrepartie	-1 683	0	-125	1	-1 807
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	-11	-1	-1	55	**43**
Résultat avant impôts	**1 774**	**1 302**	**1 324**	**-62**	**4 338**
Impôt sur les sociétés	-497	-309	-207	86	-926
Résultat net comptable	**1 277**	**993**	**1 117**	**24**	**3 412**
Minoritaires	-	-	-	-	397
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 015**

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 410	1 198	2 563	-364	11 808
Frais généraux	-4 995	-129	-1 203	270	-6 057
Résultat brut d'exploitation	**3 415**	**1 069**	**1 361**	**-94**	**5 751**
Coût du risque de contrepartie	-1 032	0	-247	1	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs [1]	3	-5	8	47	53
Résultat avant impôts	**2 386**	**1 064**	**1 121**	**-47**	**4 525**
Impôt sur les sociétés	-683	-232	-257	-7	-1 180
Résultat net comptable	**1 703**	**832**	**865**	**-54**	**3 345**
Minoritaires	-	-	-	-	343
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 002**

(i) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 310	3 349	754	8 413
Frais généraux	-2 761	-1 747	-438	-4 945
Résultat brut d'exploitation	**1 549**	**1 603**	**316**	**3 468**
Coût du risque de contrepartie	-709	-910	-64	-1 683
Gains ou pertes sur autres actifs	-12	1	0	-11
Résultat avant impôts	**828**	**693**	**253**	**1 774**
Impôt sur les sociétés	-218	-205	-74	-497
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**610**	**489**	**178**	**1 277**

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 577	3 131	703	8 410
Frais généraux	-2 864	-1 691	-439	-4 995
Résultat brut d'exploitation	**1 712**	**1 439**	**264**	**3 415**
Coût du risque de contrepartie	-278	-746	-8	-1 032
Gains ou pertes sur autres actifs	-4	6	0	3
Résultat avant impôts	**1 431**	**699**	**256**	**2 386**
Impôt sur les sociétés	-376	-218	-89	-683
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**1 055**	**481**	**167**	**1 703**

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 343	687	525	361	2 916
Frais généraux	-943	-157	-272	-94	-1 467
Résultat brut d'exploitation	**399**	**531**	**252**	**267**	**1 450**
Coût du risque de contrepartie	-66	-82	2	21	-125
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	-1	0	-1
Résultat avant impôts	**334**	**448**	**254**	**288**	**1 324**
Impôt sur les sociétés	-91	-52	-62	-2	-207
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**243**	**396**	**192**	**286**	**1 117**

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 125	629	465	345	2 563
Frais généraux	-705	-155	-257	-86	-1 203
Résultat brut d'exploitation	**419**	**474**	**208**	**259**	**1 361**
Coût du risque de contrepartie	-75	-168	-5	0	-247
Gains ou pertes sur autres actifs	0	8	0	0	8
Résultat avant impôts	**344**	**315**	**204**	**259**	**1 121**
Impôt sur les sociétés	-78	-120	-57	-2	-257
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**267**	**195**	**147**	**256**	**865**

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	69 746	14 687	1 757	86 190	80 341	14 859	1 874	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 231	482	4 940	39 653	30 072	367	2 711	33 149
Instruments dérivés de couverture	1 580	92	29	1 701	1 677	78	30	1 786
Actifs financiers au coût amorti	324 354	74 826	10 681	409 861	322 862	69 588	11 179	403 630
dont prêts et créances sur les établissements de crédit	*58 526*	*1 247*	*2 123*	*61 897*	*59 055*	*1 091*	*3 310*	*63 456*
dont prêts et créances sur la clientèle	*263 701*	*70 026*	*8 558*	*342 285*	*262 435*	*66 084*	*7 869*	*336 388*
dont titres au coût amorti	*2 126*	*3 553*	*0*	*5 680*	*1 373*	*2 413*	*0*	*3 786*
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30 345	663	13 413	44 421	25 256	656	11 010	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	133 568	1 904	0	135 472	129 967	1 785	0	131 752
Participations dans les entreprises MEE	762	0	149	911	730	0	135	865
PASSIF								
Banques centrales	0	17	1	18	0	28	3	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 460	345	390	24 195	17 474	241	224	17 939
Instruments dérivés de couverture	3 249	3	9	3 261	4 406	14	6	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	18 646	15 772	11 614	46 031	42 460	5 530	11 290	59 280
Dettes envers la clientèle	223 335	67 850	3 914	295 099	232 574	63 159	3 569	299 302
Dettes représentées par un titre	148 019	5 018	13 121	166 158	134 023	6 177	10 076	150 276

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.
Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros
Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
Ces ajustements ont été effectués sur la France.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2024				31/12/2023			
	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total	France	Europe hors France	Autres pays [1]	Total
Produit net bancaire [2]	8 110	3 972	288	12 370	7 698	3 885	225	11 808
Frais généraux	-3 979	-2 185	-104	-6 268	-3 804	-2 143	-110	-6 057
Résultat brut d'exploitation	**4 131**	**1 787**	**184**	**6 103**	**3 894**	**1 741**	**116**	**5 751**
Coût du risque de contrepartie	-950	-870	13	-1 807	-611	-670	2	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs [3]	22	0	20	43	31	1	20	53
Résultat avant impôts	**3 204**	**917**	**218**	**4 338**	**3 315**	**1 073**	**137**	**4 525**
Résultat net global	2 601	636	175	3 412	2 476	767	103	3 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 229**	**611**	**175**	**3 015**	**2 171**	**728**	**103**	**3 002**

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.
(2) 33,3 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2024 (contre 33,6 % du PNB en 2023).
(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Le résultat net global au 31 décembre 2023 a été corrigé de + 2,4 millions d'euros (Total et Europe hors France) afin d'être cohérent avec le montant du résultat publiable de 3 345 millions d'euros.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2023, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrée des entités du Groupe La Française suite à la cession de 60,05 % des parts détenues par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe à la BFCM : Groupe La Française, La Française AM, La Française Finance Services (LFFS), La Française Finances Services Italian branch (succursale de LFFS), La Française Finances Services Luxembourg branch (succursale de LFFS), La Française Finances Services sucursal en Espana (succursale de LFFS), La Française Systematic Asset Management Gmbh, La Française Real Estate Managers, La Française Real Estate Partners International Lux SARL, La Française Groupe UK Finance Limited, La Française Groupe UK Limited, La Française Group Korea Limited, La Française Group Singapore PTE Limited, LFP Multi Alpha, New Alpha Asset Management, Newton Square, PU Retail Luxembourg Management Compagny sarl, Crédit Mutuel Impact ;
- Entrées dans le groupe de presse EBRA : Ebra Académie, Lemon Start, Studio M, Gens d'Évènement, Loire Evénement Organisation, Pro Expo services, Davai, EBRA Portage Dauphiné Savoie ;
- Autres Entrées : Carizy (groupe Cofidis), Crédit Mutuel Titres, MCB (Magyar Cetelem Bank ZRT-Groupe Cofidis), RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II) ;
- Fusion : Crédit Mutuel Investment Managers et Crédit Mutuel Investment Managers Luxembourg absorbées par La Française Finance Services, La Française Asset Management absorbée par Crédit Mutuel Asset Management, Newton square absorbée par GLF, Studio M tupée avec Le Dauphiné Libéré
- Liquidation : La Française Real Estate Partners International Lux Sarl (entrée en 2024) ;
- Cession : N/A.

		31/12/2024			31/12/2023		
	Pays	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG
CIC Est	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	100	IG
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	100	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	100	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	100	IG	100	80	IG
MCB (Magyar Cetelem Bank Zrt.)	Hongrie	100	100	IG			NC
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	100	IG	100	80	IG
Monabanq	France	100	100	IG	100	80	IG
Targobank AG **	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2024 Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	31/12/2023 Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA	France	45	45	ME	44	44	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ							
Caroline 1	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	100	IG	100	100	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private debt	France	100	60	IG	100	100	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	60	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	60	IG			NC

		31/12/2024			31/12/2023		
	Pays	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Investment Managers	France			FU	100	100	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France			FU	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe La Française	France	60	60	IG			NC
La Française AM	France			FU			NC
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	60	IG			NC
La Française Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	60	IG			NC
La Française Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	60	IG			NC
La Française Finance Services sucursal en Espana (succursale de LFFS)	Espagne	100	60	IG			NC
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	60	IG			NC
La Française Group UK Finance Limited	Royaume-Uni	100	58	IG			NC
La Française Group UK Limited	Royaume-Uni	100	60	IG			NC
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	60	IG			NC
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	60	IG			NC
La Française Real Estate Managers	France	97	58	IG			NC
La Française Real Estate Partners International Lux SARL	Luxembourg			NC			NC
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex la Française AM GmbH)	Allemagne	100	60	IG			NC
LFP Multi Alpha	France	100	60	IG			NC
New Alpha Asset Management	France	52	31	IG			NC
Newton Square	France			FU			NC
PU Retail Luxembourg Management Company SARL	Luxembourg	50	29	IG			NC
F. CAPITAL INVESTISSEMENT							
CIC Capital Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	100	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Carizy	France	100	100	IG			NC
CIC Participations	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Group	France	100	100	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Titres	France	75	72	IG			NC

	Pays	31/12/2024 Pourcentage Contrôle	31/12/2024 Pourcentage Intérêt	31/12/2024 Méthode*	31/12/2023 Pourcentage Contrôle	31/12/2023 Pourcentage Intérêt	31/12/2023 Méthode*
Davai	France	100	100	IG			NC
Ebra Academie	France	100	100	IG			NC
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	100	IG			NC
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studio	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	27	27	ME	27	27	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	83	IG	100	83	IG
France Régie	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	100	IG	100	80	IG
Gens d'Évènement	France	70	70	IG			NC
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG	100	71	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	62	62	IG	62	62	IG
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	100	100	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lemon Start	France	100	81	IG			NC
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Evénement Organisation	France	55	55	IG			NC
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	71	IG	100	71	IG
Media des massifs français	France	68	68	IG	68	68	IG
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	100	97	IG
Oddity H.	France	81	81	IG	71	71	IG
Presstic Numerama	France	100	71	IG	100	71	IG
Pro Expo Services	France	100	55	IG			NC
RES 1 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts)	France	100	83	IG	100	83	IG
RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II)	France	100	83	IG			NC
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2024 Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	31/12/2023 Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI ACM	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Studio M	France			FU			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Belgium Life (ex NELB)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Capital	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM Deutschland life AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM Deutschland non life AG	Allemagne	100	83	IG	100	83	IG
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

** Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée*

*** la société Targobank AG en Allemagne s'articule autour de trois activités : Targobank retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et Targobank Corporate and Investment Banking pour le réseau bancaire.*

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par la parution au journal officiel de l'UE du 18 octobre 2024.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs moyens en ETP	Subventions publiques
Allemagne	2 113	679	-181	13	-127	6 007	0
Belgique	499	166	-37	4	-60	1 530	0
Canada	6	3	-12	12	0	8	0
Espagne	192	-15	0	7	-10	843	0
États-Unis d'Amérique	161	124	-29	-2	-6	103	0
France	8 110	4 070	-612	10	-880	29 692	0
Hong Kong	13	6	-2	0	-1	20	0
Hongrie	45	-6	-1	0	-3	486	0
Italie	154	28	-4	-5	-8	368	0
Luxembourg	415	161	-35	2	-26	1 114	0
Monaco	8	16	-1	0	0	20	0
Pays-Bas	4	4	-1	0	0	2	0
Pologne	16	-8	0	-1	-3	117	0
Portugal	183	66	-19	2	-9	704	0
République De Corée	0	0	0	0	0	2	0
République Tchèque	15	-4	0	0	-2	155	0
Royaume-Uni	85	66	-19	0	-4	95	0
Singapour	107	73	-9	0	-2	147	0
Slovaquie	12	-4	0	0	-1	96	0
Suisse	231	50	-11	6	-17	447	0
Tunisie [1]	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	**12 370**	**5 495**	**-974**	**47**	**-1 157**	**41 956**	**0**

(1) Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement [1]			
31/12/2024	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	346	3 138	-449	146 171	1 009	665	1 438
Beobank	49 %	21	407	-8	11 497	44	20	310

[1] *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement [1]			
31/12/2023	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	288	3 295	-378	142 533	836	551	1 193
Beobank	49 %	29	386	-7	10 016	43	22	315
Cofidis France	20 %	9	NA [2]	0	11 957	44	-3	565

[1] *Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.*

[2] *Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex Participation) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.*

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2024			31/12/2023		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) [1]	Autres entités structurées [2]	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) [1]	Autres entités structurées [2]
Total bilan	0	37 925	3 211	0	34 395	2 845
Valeurs comptables des actifs financiers	0	19 460	1 417	0	17 621	1 034

[1] *Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.*

[2] *Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.*

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	85 506	96 426
dont réserves obligatoires	2 820	2 836
Caisse	684	648
TOTAL	**86 190**	**97 074**
Banques centrales – passif	**18**	**31**

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**11 527**	**735**	**6 624**	**18 886**	**8 267**	**805**	**6 032**	**15 104**
■ Effets publics	1 787	0	0	1 787	694	0	0	694
■ Obligations et autres titres de dettes	8 666	735	675	10 076	6 309	805	288	7 402
Cotés	*8 666*	*0*	*13*	*8 679*	*6 309*	*0*	*11*	*6 320*
Non cotés	*0*	*735*	*662*	*1 397*	*0*	*805*	*277*	*1 082*
dont OPC	*0*		*331*	*331*	*0*		*80*	*80*
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 074	-	5 011	6 085	1 264	-	4 921	6 185
Cotés	*1 074*		*1 273*	*2 347*	*1 264*		*1 115*	*2 379*
Non cotés	*0*		*3 738*	*3 738*	*0*		*3 806*	*3 806*
■ Titres immobilisés	-	-	938	938	-	-	823	823
Titres de participations			*274*	*274*			*267*	*267*
Autres titres détenus à long terme			*92*	*92*			*101*	*101*
Parts dans les entreprises liées			*571*	*571*			*454*	*454*
Autres titres immobilisés			*1*	*1*			*1*	*1*
Instruments dérivés	**6 355**	**-**		**6 355**	**5 595**	**-**	**-**	**5 595**
Prêts et créances	**14 362**	**0**	**15**	**14 377**	**12 407**	**0**	**17**	**12 424**
dont pensions	*14 362*	*0*		*14 362*	*12 407*	*0*	-	*12 407*
Autres actifs classés à la JVPR	**35**	**-**	**-**	**35**	**26**	**-**	**-**	**26**
TOTAL	**32 279**	**735**	**6 639**	**39 653**	**26 295**	**805**	**6 049**	**33 149**

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l' ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros.
Cet ajustement impacte la ligne « instruments dérivés » , en portefeuille de Transaction.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/24	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	74	1 580	12 462	196	104
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	59	607	16 244	9	4
Groupement Forestier Vosges Nord	Non coté	99 %	248	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) sont exprimés en millions d'euros et se rapportent à l'exercice 2023.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 917	17 793
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	278	146
TOTAL	**24 195**	**17 939**

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2024	31/12/2023
Vente à découvert de titres	**1 425**	**769**
Obligations et autres titres de dettes	616	176
Actions et autres instruments de capitaux propres	809	593
Dettes représentatives des titres donnés en pension	**15 835**	**11 020**
Instruments dérivés de transaction	**6 016**	**5 432**
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	**641**	**572**
TOTAL	**23 917**	**17 793**

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	68	68	0	84	84	0
Dettes envers la clientèle	210	210	0	62	62	0
TOTAL	**278**	**278**	**0**	**146**	**146**	**0**

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments de taux	*179 162*	*4 082*	*3 971*	*184 824*	*3 336*	*3 330*
Swaps	143 083	3 451	3 794	141 996	2 603	2 979
Autres contrats fermes*	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	36 079	631	177	42 828	733	351
Instruments de change	*156 059*	*2 015*	*1 831*	*155 929*	*2 039*	*1 885*
Swaps	94 871	79	49	105 189	47	72
Autres contrats fermes	14 741	1 558	1 404	13 673	1 758	1 579
Options et instruments conditionnels	46 447	378	378	37 067	234	234
Autres que taux et change	*22 994*	*258*	*214*	*19 156*	*220*	*218*
Swaps	6 444	108	126	6 711	83	98
Autres contrats fermes	11 941	41	32	8 541	44	57
Options et instruments conditionnels	4 609	109	56	3 904	93	63
TOTAL	**358 215**	**6 355**	**6 016**	**359 909**	**5 595**	**5 433**

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- *Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex*
- *Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)*
- *Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.*

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

** Le notionnel des "autres contrats fermes" de taux publié au 31 décembre 2023 pour 56 227 millions d'euros a été reclassé dans les Swaps sur la période afin d'être cohérent avec les instruments financiers présents au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.*

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l' ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat : -39 millions d'euros. Cet ajustement impacte l'actif des Swaps en Instruments de taux.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2024			31/12/2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	*374 698*	*1 701*	*3 261*	*337 738*	*1 786*	*4 426*
Swaps	374 697	1 701	3 261	337 737	1 786	4 426
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
TOTAL	**374 698**	**1 701**	**3 261**	**337 738**	**1 786**	**4 426**

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- *Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.*
- *Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)*
- *Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor*

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros
Cet ajustement impacte l'actif de la ligne Swaps en Couverture de Fair Value Hedge.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2024	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2024
Couverture de Fair Value Hedge	*21 176*	*33 997*	*176 514*	*143 011*	*374 698*
Swaps	21 176	33 997	176 513	143 011	374 697
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	**21 176**	**33 997**	**176 514**	**143 011**	**374 698**

31/12/2023	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023
Couverture de Fair Value Hedge	*20 453*	*30 906*	*177 758*	*108 620*	*337 738*
Swaps	20 453	30 906	177 757	108 620	337 737
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	**20 453**	**30 906**	**177 758**	**108 620**	**337 738**

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2024	31/12/2023
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	209	-558
■ de passifs financiers	-15	-27

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	36 148	0	0	31 245	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	164 922	177	739	184 922	-562	2 310
Titres au coût amorti	1 040	-34	21	1 134	-55	42
Actifs financiers à la JVCP	25 496	-307	105	21 198	-412	674
TOTAL	**227 606**	**-164**	**865**	**238 499**	**-1 029**	**3 026**

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	79 668	-1 465	929	75 437	-2 393	2 456
Dettes envers les établissements de crédit	22 703	-434	445	17 957	-879	736
Dettes envers la clientèle	24 322	-15	15	24 770	-31	32
TOTAL	**126 693**	**-1 914**	**1 389**	**118 164**	**-3 303**	**3 224**

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	15 018	11 616
Obligations et autres titres de dettes	28 633	24 619
■ Cotés	27 515	23 675
■ Non cotés	1 118	944
Créances rattachées	330	271
Sous-total brut titres de dettes	**43 981**	**36 506**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	3	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-18	-20
Autres dépréciations (S3)	-3	-3
Sous-total net titres de dettes	**43 960**	**36 483**
Actions et autres instruments de capitaux propres	102	123
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	102	123
Titres immobilisés	359	316
■ Titres de participations	87	105
■ Autres titres détenus à long terme	200	160
■ Parts dans les entreprises liées	72	51
Sous-total instruments de capitaux propres	**461**	**439**
TOTAL	**44 421**	**36 922**
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-175	-67
dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	**39 534**	**4 337**	**550**	**44 421**
Effets publics et valeurs assimilées	14 113	914	90	15 117
Obligations et autres titres de dettes	25 422	3 421	0	28 843
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	101	102
Participations et ATDLT	0	0	287	287
Parts entreprises liées	0	0	71	72
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	**10 235**	**21 344**	**8 075**	**39 653**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 212	575	0	1 787
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 320	1 189	1 157	8 666
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	735	735
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	289	326	59	674
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 074	0	0	1 074
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	1 274	0	3 737	5 011
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	0	362	366
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	572	572
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	14 362	0	14 362
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	15	0	15
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	4 841	1 453	6 355
Autres actifs classés à la JVPR	0	35	0	35
Instruments dérivés de couverture	**1**	**1 697**	**2**	**1 701**
TOTAL	**49 770**	**27 379**	**8 627**	**85 776**
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	**73 766**	**4 190**	**2 659**	**80 615**
Effets publics et valeurs assimilées	33 427	217	0	33 645
Obligations et autres titres de dettes	38 153	677	0	38 830
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	19	0	1 259
Participations et ATDLT	946	0	1 906	2 852
Parts entreprises liées	0	0	752	752
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 277	0	3 277
Transaction/JVO/Autres	**39 686**	**12 461**	**0**	**52 147**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	170	7	0	177
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 130	5 349	0	30 478
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 387	6 614	0	21 000
Prêts et créances -Autre JVPR	0	147	0	147
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	344	0	344
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**
Immeubles hors exploitation AJVPR	**0**	**2 708**	**0**	**2 708**
TOTAL	**113 452**	**19 360**	**2 659**	**135 470**

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	**1 769**	**20 589**	**1 837**	**24 195**
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	68	0	68
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	210	0	210
Dettes – Transaction	0	15 835	0	15 835
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 769	4 476	1 837	8 082
Instruments dérivés de couverture	**0**	**3 252**	**9**	**3 261**
TOTAL	**1 769**	**23 841**	**1 846**	**27 456**

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	3 806	362	-678	2	229	0	15	3 737

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	**32 254**	**4 195**	**473**	**36 922**
Effets publics et valeurs assimilées	11 590	72	36	11 697
Obligations et autres titres de dettes	20 664	4 122	0	24 786
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	121	123
Participations et ATDLT	0	0	265	265
Parts entreprises liées	0	0	51	51
Transaction/JVO/Autres	**7 849**	**18 024**	**7 250**	**33 123**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	582	112	0	694
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 628	1 061	621	6 310
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	805	805
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	206	74	8	288
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 264	0	0	1 264
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR[1]	1 115	0	3 806	4 921
Participations et ATDLT – Autres JVPR	5	0	363	368
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	454	454
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 407	0	12 407
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	50	4 353	1 192	5 595
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**1**	**1 782**	**2**	**1 786**
TOTAL	**40 104**	**24 001**	**7 725**	**71 831**
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	**69 827**	**6 716**	**2 337**	**78 880**
Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980
Obligations et autres titres de dettes	36 930	522	0	37 451
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	16	0	1 234
Participations et ATDLT	918	0	1 586	2 504
Parts entreprises liées	0	0	751	751
Prêts et Créances – JVCPR	0	5 960	0	5 960
Transaction/JVO/Autres	**37 713**	**12 146**	**62**	**49 921**
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	161	7	0	168
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23 304	5 302	0	28 606
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 247	6 266	62	20 575
Prêts et créances -Autre JVPR	0	209	0	209
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	362	0	362
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**
Immeubles hors exploitation AJVPR	**0**	**2 768**	**0**	**2 768**
TOTAL	**107 540**	**21 631**	**2 399**	**131 569**

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	**1 254**	**15 157**	**1 528**	**17 939**
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	84	0	84
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	62	0	62
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 020	0	11 020
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 254	3 991	1 528	6 773
Instruments dérivés de couverture	**0**	**4 417**	**9**	**4 426**
TOTAL	**1 254**	**19 574**	**1 537**	**22 365**

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, les ajustements suivants ont été pris sur le 31 décembre 2023, dans le niveau 2 des actifs financiers IFRS9 de la banque :

Dérivés et autres actifs financiers -transaction : -39 millions d'euros

Instruments dérivés de couverture : -539 millions d'euros

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 31/12/2024	Valeur comptable 31/12/2023
RMBS	1 115	1 356
CMBS	0	0
CLO	3 836	3 851
Autres ABS	5 099	3 494
TOTAL	**10 051**	**8 701**

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2024	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	111	0	0	22	133
Coût amorti	11	0	306	2 936	3 252
Juste valeur - Autres	1	0	14	128	143
Juste valeur par capitaux propres	993	0	3 516	2 013	6 522
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**
France	557	0	835	1 256	2 648
Espagne	49	0	0	332	381
Royaume Uni	54	0	171	366	591
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	416	0	172	1 679	2 267
États-Unis	2	0	2 659	1 158	3 818
Autres	37	0	0	308	345
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 100	0	3 497	2 079	6 676
AA	9	0	248	546	803
A	4	0	77	3	84
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	9
Non noté	0	0	14	2 465	2 480
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**
Origination 2005 et avant	5	0	0	0	5
Origination 2006-2008	10	0	0	7	17
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2024	1 100	0	3 836	5 092	10 028
TOTAL	**1 115**	**0**	**3 836**	**5 099**	**10 051**

Expositions au 31/12/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	116	0	0	97	213
Coût amorti	19	0	31	1 736	1 786
Juste valeur – Autres	1	0	306	60	366
Juste valeur par capitaux propres	1 220	0	3 514	1 601	6 335
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**
France	543	0	841	1 123	2 507
Espagne	58	0	0	230	288
Royaume Uni	156	0	120	165	441
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	529	0	249	1 231	2 009
États-Unis	2	0	2 641	585	3 228
Autres	68	0	0	161	228
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 326	0	3 527	1 573	6 427
AA	19	0	241	539	799
A	9	0	83	3	94
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	1	1
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 371	1 371
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**
Origination 2005 et avant	7	0	0	0	7
Origination 2006-2008	16	0	0	7	23
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 332	0	3 851	3 487	8 671
TOTAL	**1 356**	**0**	**3 851**	**3 494**	**8 701**

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres au coût amorti	5 680	3 786
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 897	63 456
Prêts et créances sur la clientèle	342 285	336 388
TOTAL	**409 862**	**403 630**

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, l'ajustement suivant a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
Cet ajustement impacte les "Autres créances" en Créances saines de Stage 1 en note 10b.

10a Titres au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Titres	5 679	3 837
■ Effets publics	2 554	1 612
■ Obligations et autres titres de dettes	3 125	2 225
Cotés	2 383	1 417
Non cotés	742	808
Créances rattachées	17	16
TOTAL BRUT	**5 696**	**3 853**
dont actifs dépréciés (S3)	*23*	*95*
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-14	-65
TOTAL NET	**5 680**	**3 786**

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 915 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 858 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	61 290	62 831
■ Comptes réseau Crédit Mutuel [1]	15 215	13 689
■ Autres comptes ordinaires	3 870	3 769
■ Prêts	32 430	32 426
■ Autres créances	7 719	11 036
■ Pensions	2 056	1 911
Créances rattachées	608	627
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-2
TOTAL	**61 897**	**63 456**

[1] concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Créances saines (S1/S2)	**316 588**	**311 671**
Créances commerciales	17 918	17 932
Autres concours à la clientèle	297 807	292 948
■ crédits à l'habitat	120 586	120 548
■ autres concours et créances diverses [1] [2]	177 221	172 400
Créances rattachées	863	791
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	**13 235**	**11 740**
Créances brutes	**329 823**	**323 411**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) [3]	-2 529	-2 412
Autres dépréciations (S3)	-6 476	-5 757
SOUS-TOTAL I	**320 818**	**315 242**
Location financement (investissement net)	20 911	20 726
■ Mobilier	15 458	15 084
■ Immobilier	5 453	5 642
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 081	860
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-201	-187
Autres dépréciations (S3)	-324	-253
SOUS-TOTAL II	**21 467**	**21 146**
TOTAL	**342 285**	**336 388**
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 885	1 445

[1] dont 4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise covid-19.

[2] Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (244 M€) et Fonds de garantie des dépôts (132 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

[3] Le poste comprend un ajustement post-modèle. – cf. note 1 – Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 31/12/2024	2 293	1 401	1 194	-2	-5	-152
montants au 31/12/2023	5 405	895	1 178	-4	-6	-150

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Valeur brute comptable	21 586	3 859	-3 507	54	21 992
Dépréciations des loyers non recouvrables	-440	-216	131	0	-525
VALEUR NETTE COMPTABLE	**21 146**	**3 643**	**-3 376**	**54**	**21 467**

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 123	12 194	3 497	21 814
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 712	11 451	3 462	20 625
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	**411**	**743**	**35**	**1 189**

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	54	46
TMI & TCN	63 169	56 411
Emprunts obligataires	87 875	79 420
Titres seniors non préférés	12 987	12 756
Dettes rattachées	2 073	1 643
TOTAL	**166 158**	**150 276**

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2024	31/12/2023
Autres comptes ordinaires	16 928	12 648
Emprunts	13 134	14 140
Autres dettes	3 045	6 348
Pensions	12 711	25 569
Dettes rattachées	213	574
TOTAL	**46 031**	**59 280**

[1] Dans le cadre de la politique monétaire mise en œuvre par l'Eurosystème, le groupe s'est refinancé auprès de la BCE via des opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées en mars 2020 et qui sont désormais terminées au 31 décembre 2024.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes d'épargne à régime spécial	59 346	61 031
■ à vue	46 940	46 818
■ à terme	12 406	14 213
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	19	7
Sous-total	**59 365**	**61 038**
Comptes à vue	139 870	143 377
Comptes et emprunts à terme	94 516	93 872
Pensions	9	0
Dettes rattachées	1 285	1 009
Autres dettes	54	6
Sous-total	**235 734**	**238 264**
TOTAL	**295 099**	**299 302**

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2024	Montants bruts des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 995	-1 031	7 964	-4 985	0	-1 537	1 442
Pensions	22 874	-980	21 894	0	-21 597	-251	46
TOTAL	**31 869**	**-2 011**	**29 858**	**-4 985**	**-21 597**	**-1 788**	**1 488**

31/12/2024	Montants bruts des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	10 308	-1 031	9 277	-4 919	0	-3 959	399
Pensions	29 639	-980	28 659	0	-28 324	-308	27
TOTAL	**39 946**	**-2 011**	**37 935**	**-4 919**	**-28 324**	**-4 267**	**426**

31/12/2023	Montants bruts des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 336	-1 431	7 905	-4 256	0	-1 597	2 052
Pensions	28 159	-2 523	25 636	0	-25 314	-268	53
TOTAL	**37 495**	**-3 954**	**33 541**	**-4 256**	**-25 314**	**-1 866**	**2 105**

31/12/2023	Montants bruts des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montants nets
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	11 289	-1 431	9 858	-4 166	0	-5 506	186
Pensions	39 511	-2 523	36 987	0	-36 539	-392	56
TOTAL	**50 800**	**-3 954**	**46 846**	**-4 166**	**-36 539**	**-5 899**	**242**

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre. La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au passif.

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2023	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres [1]	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	**63 457**	**25 430**	**-27 043**	**0**	**54**	**61 898**
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	63 202	25 430	-26 788	0	54	61 898
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	255	0	-255	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	**344 997**	**133 536**	**-128 086**	**1**	**1 366**	**351 815**
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1) [2]	310 770	123 754	-117 510	-10 202	637	307 451
■ aux pertes attendues à maturité (S2) [2]	21 627	8 611	-7 766	7 337	236	30 045
(S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 429	1 154	-2 810	2 865	478	14 116
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	171	17	0	1	15	203
Actifs financiers au coût amorti – titres	**3 853**	**3 098**	**-1 261**	**0**	**5**	**5 696**
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 750	3 098	-1 190	0	5	5 665
■ soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	95	0	-71	0	0	23
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	**36 506**	**25 031**	**-18 254**	**0**	**701**	**43 981**
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	36 496	25 031	-18 254	7	701	43 978
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	7	0	0	-7	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	0	0	0	0	3
TOTAL	**448 813**	**187 095**	**-174 644**	**1**	**2 126**	**463 390**

[1] Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

(2) Des travaux de fiabilisation des données ont amené le Groupe à modifier la répartition entre S1 et S2 des encours de prêts et créances sur la clientèle du 31 décembre 2023 pour 395 millions d'euros.
Les encours S1 du 31 décembre 2023 ont été minorés de 395 millions d'euros et ceux du S2 ont été augmentés du même montant.
Ce reclassement n'a pas généré d'impact sur le risque de crédit en découlant.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros (stage 1) Idem en note 12 c

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
< 0,1	43	116 112	1 745	0
0,1-0,25	0	46 305	103	0
0.26-0,99	0	51 174	4 375	0
1-2,99	3	55 099	7 949	0
3-9,99	14	29 397	7 783	0
>= 10	220	9 364	8 090	14 116
TOTAL	**280**	**307 451**	**30 045**	**14 116**

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2024
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit	**-2**	**-1**	**2**	**0**	**-1**
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	2	0	-1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle	**-8 609**	**-5 363**	**4 464**	**-22**	**-9 530**
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 372	-963	1 112	-89	-1 312
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1 228	-1 862	1 574	99	-1 417
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 009	-2 538	1 778	-29	-6 798
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	**-67**	**-1**	**52**	**0**	**-16**
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	-1	0	0	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-65	0	52	-1	-14
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	**-23**	**-10**	**12**	**0**	**-21**
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-20	-10	12	0	-18
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-3	0	0	0	-3
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	**-8 701**	**-5 375**	**4 530**	**-22**	**-9 568**

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations					
31/12/2024	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement [1]	S2	Dont ajustement [1]	S3	Encours nets
Prêts et créances Etablissements de crédit	61 898	0	0	-1	0	0	0	0	61 897
Prêts et créances clientèle	307 451	30 045	14 319	-1 314	-104	-1 417	-149	-6 798	342 286
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 665	8	23	-2	0	-1	0	-14	5 679
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	43 978	0	3	-18	0	0	0	-3	43 960
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**418 992**	**30 053**	**14 345**	**-1 335**	**-104**	**-1 418**	**-149**	**-6 815**	**453 822**

[1] Ajustement post-modèle.

	Encours bruts			Dépréciations					
31/12/2023	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement [1]	S2	Dont ajustement [1]	S3	Encours nets
Prêts et créances Établissements de crédit	63 202	255	0	-2	0	0	0	0	63 455
Prêts et créances clientèle	310 770	21 627	12 600	-1 372	-115	-1 228	-143	-6 009	336 388
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 750	8	95	-1	0	-1	0	-65	3 786
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	36 496	7	3	-20	0	0	0	-3	36 483
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**414 218**	**21 897**	**12 698**	**-1 395**	**-115**	**-1 229**	**-143**	**-6 077**	**440 112**

[1] Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Actifs financiers	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52 147	49 920
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	80 615	78 881
Prêts et créances au coût amorti	2	183
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement [1]	2 708	2 768
Sous-total Placements financiers d'assurance [2]	**135 472**	**131 752**
Actifs des contrats d'assurance	10	15
Actifs des contrats de réassurance	284	312
TOTAL	**135 766**	**132 079**

[1] Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

[2] Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros dépréciés intégralement.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

	-	% détenu	JV au 31/12/2024	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	19%	1 234	560	1 399	844	159
Desjardins	Non coté	10%	466	3 503	9 198	nc	332
Serenis assurances	Non coté	100%	88	64	285	150	1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) sont exprimés en millions d'euros et se rapportent à l'exercice 2023.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS DE DETTE DÉTENUS PAR LES ASSURANCES SELON LA MÉTHODE DU RATING MÉDIAN

Rating Median	% au 31/12/2024
AAA	14%
AA	41%
A	27%
BBB	14%
Non noté	4%
TOTAL	**100%**

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	31/12/2024				31/12/2023			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	**0**	**0**	**51 656**	**51 656**	**0**	**0**	**49 349**	**49 349**
■ Effets publics	0	0	177	177	0	0	168	168
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	30 478	30 478	0	0	28 606	28 606
Cotés	*0*	*0*	*25 129*	*25 129*	*0*	*0*	*23 335*	*23 335*
Non cotés	*0*	*0*	*5 349*	*5 349*	*0*	*0*	*5 271*	*5 271*
dont OPC	*0*	*0*	*28 390*	*28 390*	*0*	*0*	*26 425*	*26 425*
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	21 001	21 001	0	0	20 575	20 575
Cotés	*0*	*0*	*14 387*	*14 387*	*0*	*0*	*14 247*	*14 247*
Non cotés	*0*	*0*	*6 614*	*6 614*	*0*	*0*	*6 328*	*6 328*
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	**344**	**344**	**0**	**0**	**362**	**362**
Prêts et créances	**0**	**0**	**147**	**147**	**0**	**0**	**209**	**209**
TOTAL	**0**	**0**	**52 147**	**52 147**	**0**	**0**	**49 920**	**49 920**

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics	33 648	30 982
Obligations et autres titres de dettes	38 870	37 492
■ Cotés	38 174	36 927
■ Non cotés	696	565
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	**72 518**	**68 474**
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	**72 476**	**68 432**
Prêts	3 277	5 961
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	**3 277**	**5 961**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	**3 276**	**5 960**
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 259	1 234
■ Cotés	1 240	1 218
■ Non cotés	19	16
Titres immobilisés	3 604	3 255
■ Titres de participations	2 852	2 504
■ Autres titres détenus à long terme	0	0
■ Parts dans les entreprises liées	752	751
Sous-total instruments de capitaux propres	**4 863**	**4 489**
TOTAL	**80 615**	**78 881**
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	87	45
Dont titres de participation cotés.	946	918

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

	31/12/2024					
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-16	0	1	0	0	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084
Solde à l'ouverture	**115 039**	**102**	**1 087**	**3 735**	**106**	**120 069**
A – Produits des activités d'assurance	**-7 498**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-7 498**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-66	1 762	4 510	39	6 244
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	15	0	0	0	0	15
Perte sur les contrats onéreux	0	142	0	0	0	142
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-68	-67	-31	-166
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	**15**	**75**	**1 694**	**4 443**	**8**	**6 234**
C – Composante d'investissement	**-6 399**	**0**	**6 399**	**0**	**0**	**0**
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	**-13 882**	**75**	**8 092**	**4 443**	**8**	**-1 263**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	43	0	2	21	1	66
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 247	3	13	70	2	4 335
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-9 592**	**78**	**8 108**	**4 534**	**10**	**3 138**
Primes reçues	15 153	0	0	0	0	15 153
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 028	-4 401	0	-12 430
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21
E – Total flux de trésorerie	**15 132**	**0**	**-8 028**	**-4 401**	**0**	**2 702**
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	**-16**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-16**
Contrats d'assurance – actif	-11	0	1	0	0	-10
Contrats d'assurance – passif	120 574	180	1 165	3 867	117	125 903
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	**120 562**	**180**	**1 166**	**3 867**	**117**	**125 893**

	31/12/2023					
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 026	72	986	3 402	95	110 581
Solde à l'ouverture	**106 008**	**72**	**986**	**3 402**	**95**	**110 563**
A – Produits des activités d'assurance	**-7 207**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-7 207**
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-47	1 725	4 385	33	6 097
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	14	0	0	0	0	14
Perte sur les contrats onéreux	0	75	0	0	0	75
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-41	29	-26	-38
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	**14**	**28**	**1 684**	**4 415**	**8**	**6 147**
C – Composante d'investissement	**-6 406**	**0**	**6 406**	**0**	**0**	**0**
Résultat des activités d'assurance (A+B+C)	**-13 600**	**28**	**8 090**	**4 415**	**8**	**-1 060**
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 183	0	15	84	3	3 284
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 675	2	11	46	1	5 736
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	**-4 742**	**30**	**8 116**	**4 544**	**12**	**7 960**
Primes reçues	13 798	0	0	0	0	13 798
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 034	-4 208	0	-12 241
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	0	0	-27
E – Total flux de trésorerie	**13 771**	**0**	**-8 034**	**-4 208**	**0**	**1 530**
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	**2**	**0**	**18**	**-4**	**0**	**16**
Contrats d'assurance – actif	-16	0	1	0	0	-15
Contrats d'assurance – passif	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084
Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)	**115 039**	**102**	**1 087**	**3 735**	**106**	**120 069**

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	31/12/2024				31/12/2023			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-10	-	0	-10	-15	-	0	-15
Passif des contrats d'assurance	125 903	-708	-	125 195	120 084	-558	-	119 526
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	**125 893**	**-708**	**0**	**125 185**	**120 069**	**-558**	**0**	**119 511**
Réassurance								
Actifs des traités de réassurance	377	-	-93	284	414	-	-102	312
Passifs des traités de réassurance	0	0	-	0	0	0	-	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	**377**	**0**	**-93**	**284**	**414**	**0**	**-102**	**312**

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	31/12/2024			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 072	1 781	7 734	115 587
Solde à l'ouverture	**106 012**	**1 799**	**7 761**	**115 572**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-708	-708
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-146	0	-146
Ajustements liés à l'expérience	-37	20	0	-16
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	**-37**	**-125**	**-708**	**-870**
Contrats comptabilisés au cours de la période	-307	105	231	30
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-383	10	373	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	13	-3	0	10
Variations liées aux services futurs	**-677**	**113**	**604**	**40**
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-68
Variations liées aux services passés	**-53**	**-16**	**0**	**-68**
Résultat des activités d'assurance	**-766**	**-28**	**-104**	**-898**
Effet de taux neutralisés en OCI	528	21	0	548
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	3 722	17	20	3 760
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**3 483**	**10**	**-83**	**3 410**
Primes reçues	10 173	0	0	10 173
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 028	0	0	-8 028
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	**2 123**	**0**	**0**	**2 123**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**-16**	**0**	**0**	**-16**
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	111 674	1 789	7 636	121 099
SOLDE À LA CLÔTURE	**111 603**	**1 808**	**7 677**	**121 089**

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	98 654	1 511	6 491	106 656
Solde à l'ouverture	**98 603**	**1 527**	**6 509**	**106 638**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-697	-697
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-136	0	-136
Ajustements liés à l'expérience	-38	18	0	-20
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	**-38**	**-118**	**-697**	**-854**
Contrats comptabilisés au cours de la période	-247	123	166	42
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 967	192	1 774	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-34	6	0	-28
Variations liées aux services futurs	**-2 248**	**321**	**1 940**	**14**
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-13	0	-41
Variations liées aux services passés	**-29**	**-13**	**0**	**-41**
Résultat des activités d'assurance	**-2 314**	**190**	**1 243**	**-881**
Effet de taux neutralisés en OCI	3 132	64	0	3 196
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	5 660	13	18	5 690
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**6 477**	**267**	**1 260**	**8 005**
Primes reçues	8 978	0	0	8 978
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 037	0	0	-8 037
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	-27
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	**914**	**0**	**0**	**914**
Transfert vers d'autres postes du bilan	**18**	**5**	**-9**	**14**
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	106 072	1 781	7 734	115 587
SOLDE À LA CLÔTURE	**106 012**	**1 799**	**7 761**	**115 572**

13e Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

	31/12/2024		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	9	12	21
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 204	594	4 797
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	**4 213**	**605**	**4 818**
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 485	-640	-5 125
Ajustement au titre du risque non financier	41	65	105
Marge sur Services Contractuels	231	0	231
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	**0**	**30**	**30**

	31/12/2023		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11	15	26
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 183	769	3 952
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	**3 193**	**784**	**3 978**
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 391	-833	-4 224
Ajustement au titre du risque non financier	32	91	123
Marge sur Services Contractuels	166	0	166
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	**0**	**43**	**43**

13f Éléments sous-jacents aux contrats VFA

ÉLÉMENTS SOUS JACENTS DES CONTRATS D'ASSURANCE AVEC PARTICIPATION DIRECTE

	31/12/2024	31/12/2023
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	**67 478**	**68 974**
Effets publics et valeurs assimilées	26 939	25 152
Obligations et autres titres de dettes	31 476	32 900
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 790	1 609
Parts entreprises liées	201	203
Prêts et créances	7 072	9 110
Juste valeur par résultat	**52 396**	**53 033**
Effets publics et valeurs assimilées	166	157
Obligations et autres titres de dettes	28 901	29 720
Actions et autres instruments de capitaux propres	20 416	20 057
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	143	260
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	0	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	312	328
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 458	2 511
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**
Coût amorti	**175**	**298**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	175	298
Autres actifs	**-14**	**-51**
Actifs d'impôts courants	0	3
Actifs d'impôts différés	-86	-90
Autres actifs	55	22
Comptes de régularisation – Actif	17	14
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	**120 035**	**122 254**
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	**6 744**	**8 875**
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	27	61
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 700	8 814
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	17	0
Autres passifs	**46**	**33**
Autres Passifs	33	33
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation – Passif	13	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**6 790**	**8 908**

13g Échéancier CSM – Assurance

	31/12/2024				31/12/2023			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	3 106	2 485	2 086	7 677	3 537	2 673	1 551	7 761
CSM Contrat de réassurance	19	12	16	47	20	12	17	49

13h Incidence de l'application de la méthode rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance au cours des périodes ultérieures

CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT D'ASSURANCE		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	2 646	2 402
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	913	975
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	229	277
TOTAL	**3 788**	**3 654**

	31/12/2024	31/12/2023
CSM		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	199	135
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	746	844
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	232	259
TOTAL	**1 177**	**1 239**

Ces tableaux ne concernent que les contrats d'assurance de personnes.

13i Suivi du flux de CSM selon la méthode de transition

CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024			31/12/2023		
	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats
CSM à l'ouverture	**844**	**259**	**135**	**855**	**304**	**61**
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-89	-28	-17	-100	-34	-12
Variations liées aux services passés	**-89**	**-28**	**-17**	**-100**	**-34**	**-12**
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-24	-1	1	76	-8	9
Contrats comptabilisés au cours de la période	0	0	75	0	0	77
Variations liées aux services futurs	**-24**	**-1**	**76**	**76**	**-8**	**86**
Charges financières sur contrats émis	14	1	5	14	1	2
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS	**14**	**1**	**5**	**14**	**1**	**2**
Transfert vers d'autres postes du bilan	0	0	0	0	-4	-2
CSM fin de période	**746**	**232**	**199**	**844**	**259**	**135**

Gestion des risques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les reportings et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

ANALYSE DE CONCENTRATION

	31/12/2024	31/12/2023
France	114 560	108 739
Autres	1 730	1 663
TOTAL	**116 290**	**110 402**

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachats massifs de 10 %	**10**	**0**	3	-10
Contrats d'assurance	10	0	3	-10
Instruments financiers	0	0	0	0

	31/12/2024	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de la mortalité de 5%	**-44**	**-38**
Contrats d'assurance	-44	-38
Instruments financiers	0	0

ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TOTALE NON ACTUALISÉE SUR LES SINISTRES PAR ANNÉE DE SURVENANCE

	À la fin de la période	À un an	À deux ans	À trois ans	À quatre ans	À cinq ans et six ans	Sinistres payés cumulés	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 299**
2018	-	-	-	2 576	2 583	5 207	2 419	186
2019	-	-	2 835	2 832	2 824	2 817	2 612	206
2020	-	3 015	2 910	2 896	2 865	-	2 607	259
2021	3 132	3 115	3 077	3 085	-	-	2 681	404
2022	3 497	3 591	3 601	-	-	-	2 981	619
2023	3 697	3 649	-	-	-	-	2 912	737
2024	3 976	-	-	-	-	-	2 318	1 658
Survenances totales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 368**
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**245**
Effet d'actualisation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-638**
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 975**

RISQUES DE TAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 50 bp des taux sans risque	**0**	**-217**	**-4**	**-182**
Contrats d'assurance	13	1 515	202	1 534
Contrats de réassurance	0	-9	0	-9
Instruments financiers	-13	-1 723	-206	-1 707
Baisse de 50 bp des taux sans risque	**1**	**228**	**6**	**207**
Contrats d'assurance	-13	-1 604	-201	-1 605
Contrats de réassurance	0	10	0	10
Instruments financiers	14	1 822	207	1 802

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES ACTIONS

	31/12/2024		31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Baisse de 20 % du prix des actions	**-38**	**-273**	**-43**	**-218**
Contrats d'assurance	5 066	5 095	4 278	43
Contrats de réassurance	0	0	0	0
Instruments financiers	-5 104	-5 368	-4 321	-261

ANALYSE DE MATURITÉ – ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

	31/12/2024				
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrat d'assurance					
TOTAL	**2 293**	**3 080**	**10 655**	**97 384**	**113 411**

	31/12/2023				
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrat d'assurance					
TOTAL	**1 857**	**3 002**	**10 393**	**92 559**	**107 811**

MONTANTS PAYABLES À VUE

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Montants payables à vue	106 345	100 734
Valeur comptable	118 928	113 567

COURBES DES TAUX IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	31/12/2024	31/12/2023
Taux 1 an	3,1%	4,0%
Taux 5 ans	3,0%	3,0%
Taux 10 ans	3,1%	3,1%
Taux 20 ans	3,1%	3,1%
Taux 30 ans	3,0%	3,0%

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	1 002	1 076
Passif (par résultat)	450	532

14b Impôts différés

	31/12/2024	31/12/2023
Actif (par résultat)	610	530
Actif (par capitaux propres)	395	322
Passif (par résultat)	453	428
Passif (par capitaux propres)	28	25

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	378	-	390	-
■ réserve latente de location financement	-	344	-	329
■ réévaluation des instuments financiers	1 596	2 571	1 576	2 549
■ charges à payer et produits à recevoir	358	55	298	67
■ résultat des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	2 114	1 137	2 120	1 195
■ autres décalages temporaires	101	-14	113	2
■ déficits fiscaux	68	-	44	-
Compensation	-3 612	-3 612	-3 690	-3 690
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**1 005**	**481**	**852**	**453**

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	116	116
Comptes d'ajustement sur devises	205	23
Produits à recevoir	634	601
Comptes de régularisation divers	3 139	2 015
Sous-total	**4 094**	**2 755**
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	144	135
Débiteurs divers	4 376	4 643
Stocks et assimilés	54	43
Autres emplois divers	14	4
Sous-total	**4 588**	**4 825**
TOTAL	**8 682**	**7 580**

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2024	31/12/2023
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	9	400
Comptes d'ajustement sur devises	418	1 672
Charges à payer	1 515	1 437
Produits constatés d'avance	749	637
Comptes de régularisation divers	6 483	2 952
Sous-total	**9 174**	**7 098**
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	873	714
Obligations locatives – Autres	13	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	272	682
Versements restant à effectuer sur titres	199	262
Créditeurs divers	2 140	2 165
Sous-total	**3 497**	**3 836**
TOTAL	**12 671**	**10 934**

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	176	330	234	82	64	886
■ Immobilier	173	323	231	82	64	873
■ Autres	3	7	3	0	0	13

31/12/2023	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	126	219	223	93	66	727
■ Immobilier	124	217	214	93	66	714
■ Autres	2	2	9	0	0	13

Note 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2024	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	153	9	7	149
Euro-Information	France	26,81%	726	40	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	15	7	10	NC*
LYF SA	France	44,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	1	0	NC*
Autres participations	-		0	0	0	NC*
TOTAL	**-**		**911**	**56**	**19**	

** NC : Non communiqué.*

31/12/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	150	16	7	151
Euro-Information	France	26,81%	687	30	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	11	5	14	NC*
LYF SA	France	43,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	9	-1	0	NC*
Autres participations	-		1	0	0	NC*
TOTAL	**-**		**865**	**51**	**22**	

** NC : Non communiqué.*

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2024					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie [1] [2]	7 719	478	326	170	NC*	1 301
Euro-Information [1]	2 472	1 614	66	98	0	2 231
Euro Protection Surveillance [1]	212	269	43	24	0	135
LYF SA	26	1	0	0	0	16
SCI La Tréflière	52	4	1	1	0	20

(1) Montants 2023.
(2) En millions Dinar Tunisien.
** NC : Non communiqué*

	31/12/2023					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie [1] [2]	7 211	424	280	166	NC*	1 207
Euro-Information [1]	2 341	1 525	133	135	0	2 134
Euro Protection Surveillance [1]	202	251	44	31	0	127
LYF SA	27	2	0	0	0	16
SCI La Tréflière	47	3	-1	-1	0	18

(1) Montants 2022.
(2) En millions Dinar Tunisien.
** NC : Non communiqué.*

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
Coût historique	72	6	-7	0	71
Amortissement et dépréciation	-35	-2	1	0	-35
MONTANT NET	**38**	**4**	**-6**	**0**	**36**

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	462	2	-1	-80	383
Constructions d'exploitation	2 924	71	-71	82	3 006
Droits d'utilisation – Immobilier	1 336	311	-89	88	1 646
Droits d'utilisation – Autres	16	1	0	0	17
Autres immobilisations corporelles	1 260	187	-125	34	1 356
TOTAL	**5 998**	**572**	**-286**	**124**	**6 408**
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-16	0	0	16	0
Constructions d'exploitation	-2 005	-87	58	-18	-2 052
Droits d'utilisation – Immobilier	-640	-168	61	-50	-797
Droits d'utilisation – Autres	-3	-1	0	0	-4
Autres immobilisations corporelles	-908	-58	39	-22	-949
TOTAL	**-3 572**	**-314**	**158**	**-74**	**-3 802**
MONTANT NET	**2 426**	**258**	**-128**	**50**	**2 606**

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2024
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne [1]	296	27	-14	17	326
Immobilisations acquises	1 060	49	-69	58	1 098
■ logiciels	294	19	-4	18	327
■ autres	766	30	-65	40	771
TOTAL	**1 356**	**76**	**-83**	**75**	**1 424**
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne [1]	-284	-7	14	-16	-293
Immobilisations acquises	-610	-39	30	-29	-648
■ logiciels	-247	-20	3	-13	-277
■ autres	-363	-19	27	-16	-371
TOTAL	**-894**	**-46**	**44**	**-45**	**-941**
MONTANT NET	**462**	**30**	**-39**	**30**	**483**

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2024
Écart d'acquisition brut	4 504	206	-	-	-	4 710
Dépréciations	-2 393	-2	-	-	-	-2 395
ÉCART D'ACQUISITION NET	**2 111**	**204**	**-**	**-**	**-**	**2 315**

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2024
Targobank Allemagne	1 017	-	-	-	-	1 017
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group	378	-	-	-	-	378
Groupe La Française	0	189	-	-	-	189
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
EBRA	35	11	-	-	-	46
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	6	-	-	-	-	6
Carizy	0	4	-	-	-	4
Autres	15	-	-	-	-	15
TOTAL	**2 111**	**204**	**0**	**0**	**0**	**2 315**

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2024, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- *la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;*
- *la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2024.*

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque (β) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2024 avec :

- *9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;*
- *10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.*

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le coût du capital, le taux de croissance à l'infini et les exigences de fonds propres.
Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis [1]	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1 %	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques	**523**	**367**	**-37**	**-409**	**93**	**537**
Sur engagements de garantie [2]	**294**	**199**	**-1**	**-167**	**3**	**328**
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	64	40	0	-40	1	65
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	77	81	0	-58	2	102
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	153	78	-1	-69	0	161
Sur engagements de financement [2]	**106**	**123**	**-4**	**-109**	**-3**	**113**
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	78	72	0	-76	0	74
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	20	49	0	-33	-3	33
Sur risques pays	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Provisions fiscales	**5**	**5**	**-1**	**-2**	**-1**	**6**
Provisions pour litiges	**45**	**7**	**-8**	**-14**	**-1**	**29**
Provisions pour risques sur créances diverses	**72**	**34**	**-22**	**-116**	**93**	**61**
Autres provisions	**1 281**	**422**	**-93**	**-114**	**-55**	**1 441**
■ Provision pour épargne logement	80	28	0	-2	0	106
■ Provisions pour éventualités diverses	713	258	-63	-89	25	844
■ Autres provisions [1]	488	136	-30	-23	-80	491
Provisions pour engagements de retraite	**936**	**68**	**-41**	**-16**	**-12**	**935**
TOTAL	**2 740**	**857**	**-171**	**-539**	**26**	**2 913**

[1] Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 453 millions d'euros au 31 décembre 2024.
[2] Ce poste comprend un ajustement post-modèle – cf. note 1 – Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES					
Indemnités de fin de carrière	785	48	-45	-6	782
Compléments de retraite	58	6	-7	-8	50
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	84	14	-4	3	97
Sous-total comptabilisé	**927**	**68**	**-56**	**-10**	**929**
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités [1]	9	0	-1	-2	6
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	**9**	**0**	**-1**	**-2**	**6**
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	**936**	**68**	**-57**	**-12**	**935**

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation [2]	3,50 %	3,19 %
Taux attendu d'augmentation des salaires [3]	Minimum 3,29 %	Minimum 2,65 %

[1] Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.
[2] Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.
[3] L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2023	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2024
						démographiques	financières					
Engagements	1 197	35	1	37	3	11	-36	-49	-4	8	5	1 208
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	412	0	13	0	0	0	21	0	-20	0	0	426
Provisions	785	35	-12	37	3	11	-57	-49	16	8	5	782

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 2,69 % (-50 pb)	Passif à 3,69 % (+50 pb)	Duration
83	-75	18

	31/12/2022	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expérience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2023
						démographiques	financières					
Engagements	1 024	34	1	46	0	21	78	-39	-6	-2	29	1 197
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	415	1	14	0	0	0	1	0	-19	0	0	412
Provisions	609	33	-13	46	0	21	77	-39	14	-2	29	785

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Juste valeur des actifs 31/12/2023	Effet de l'actualisation	Gains et pertes actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations des membres au régime	Cotisations de l'employeur	Paiements aux bénéficiaires	Effets de change	Transfert Mobilité	Autres	Juste valeur des actifs 31/12/2024
Juste valeur des actifs du régime	608	0	21	21	-20	33	-14	0	-6	11	655

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	53%	25%	0%	18%	1%	0%	1%	0%

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2024	31/12/2023
ENCOURS DES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT		
Ancienneté inférieure à 10 ans	2 290	2 508
Ancienneté supérieure à 10 ans	6 784	7 832
TOTAL	**9 074**	**10 340**
Encours de comptes d'épargne logement	**881**	**841**
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	**9 955**	**11 181**

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2024	31/12/2023
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	36	14

PROVISIONS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	Ouverture	Dotations/ Reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	-	-	-	-
Sur plans d'épargne-logement	80	24	-	104
Sur prêts d'épargne-logement	0	2	-	2
TOTAL	**80**	**26**	**-**	**106**
ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT				
Ancienneté inférieure à 10 ans	11	-3	-	8
Ancienneté supérieure à 10 ans	69	27	-	96
TOTAL	**80**	**24**	**-**	**104**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits permettent d'épargner et, éventuellement, de bénéficier d'un prêt Épargne Logement. On distingue deux phases :

- une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier,
- une seconde phase, optionnelle, de prêt.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) génèrent pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle. L'évolution de la provision s'explique essentiellement par la baisse des taux de marché.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	11 675	10 709
Emprunts participatifs	39	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 242	1 095
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	224	179
TOTAL	**13 180**	**12 003**

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice [1]	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	990 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	979 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	676 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	484 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	480 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	481 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	646 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1235 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1308 M€	5,125	11.01.2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2024	1500 M€	1520 M€	4,375	11.01.2034
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	756 M€	1,85	21.04.2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30.04.2024	500 M€	500 M€	5,00	30.10.2034
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	16 M€	[2]	[3]
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	[4]	indéterminé
Beobank	Emprunt	27.12.2024	147 M€	147 M€	[7]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	436 M€	419 M€	[5]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	92 M€	92 M€	[6]	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation sur les instruments couverts.
[2] Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.*
** Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).*
[3] Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.
[4] Taux Euribor 1 an +0,3 point de base.
[5] CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.
[6] CMS 10 ans ISDA +10 points de base.
(7)Taux Euribor 3 mois +455 points de base

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2024	31/12/2023
Capital et réserves liées au capital	6 568	6 568
■ Capital	1 715	1 715
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 853	4 853
Réserves consolidées	30 958	28 011
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	30 949	28 001
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	146	149
■ dont Report à nouveau	0	1
TOTAL	**37 526**	**34 579**

22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes latents ou différés [1] liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-651	-603
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 079	964
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-322	-158
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-48	-15
■ Dérivés de couverture (CFH)	-11	-1
■ Écarts de conversion	238	148
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-39	-41
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-52	-103
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	**195**	**190**

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	90	-11
Sous-total	**90**	**-11**
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements*	-163	38
Sous-total	**-163**	**38**
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements*	-33	-84
Sous-total	**-33**	**-84**
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-10	-20
Sous-total	**-10**	**-20**
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	97	1 934
Sous-total	**97**	**1 934**
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-29	-1 596
Sous-total	**-29**	**-1 596**
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	51	-43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	-2
TOTAL	**5**	**216**

** Erratum : au 31 décembre 2023, ces montants ont été publiés pour -84 millions d'euros en instruments de dette et 38 millions d'euros en instruments de capitaux propres.*

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	90	0	90	-11	0	-11
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-223	60	-163	-84	1	-84
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	-36	2	-33	48	-9	38
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	96	1	97	2 545	-611	1 934
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-13	3	-10	-27	7	-20
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-40	10	-29	-2 150	555	-1 596
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	66	-14	51	-69	25	-43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	2	0	2	-2	0	-2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**-58**	**63**	**5**	**248**	**-32**	**216**

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	**65 728**	**65 369**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	488	627
Engagements en faveur de la clientèle	65 240	64 742
Engagements de garantie	**31 765**	**31 215**
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 474	4 635
Engagements d'ordre de la clientèle	27 291	26 580
Engagements sur titres	**10 280**	**3 957**
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	10 280	3 957
Engagements donnés de l'activité d'assurance	**5 762**	**5 646**

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement	**35 496**	**22 248**
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 496	22 248
Engagements de garantie	**92 579**	**100 993**
Engagements reçus d'établissements de crédit	58 424	59 166
Engagements reçus de la clientèle	34 155	41 827
Engagements sur titres	**6 153**	**736**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	6 153	736
Engagements reçus de l'activité d'assurance	**3 040**	**5 702**

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs donnés en pension	28 802	37 471
Passifs associés	28 394	36 479

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	7 260	10 600
TOTAL	**7 260**	**10 600**

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les pensions et les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros
Cet ajustement impacte ici les Dépôts de garantie sur opérations de marché.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales [1]	7 167	-3 067	7 306	-3 610
Clientèle	13 160	-6 620	11 355	-5 022
■ dont crédit-bail et location simple	1 272	-414	1 037	-358
■ dont obligation locative	0	-15	0	-9
Instruments dérivés de couverture	9 551	-10 020	7 755	-8 193
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 878	-1 045	1 364	-658
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 377	0	1 245	0
Titres au coût amorti	178	0	191	0
Dettes représentées par un titre	0	-5 552	0	-4 967
Dettes subordonnées	0	-44	0	-41
TOTAL	**33 311**	**-26 348**	**29 216**	**-22 491**
dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :	21 881	-15 282	20 097	-13 641

[1] *dont +8 millions d'euros d'impact des taux négatifs en charges en 2024,*

et dont -29 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +20 millions d'euros en charges en 2023.
Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf. note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	31/12/2024		31/12/2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	6	-9	4	-13
Clientèle	1 455	-16	1 371	-15
Titres	1 168	-129	1 028	-110
dont activités gérées pour compte de tiers	859	0	773	0
Instruments dérivés	3	-12	4	-11
Change	26	-2	24	-2
Engagements de financement et de garantie	83	-49	93	-80
Prestations de services	2 030	-1 218	1 819	-1 106
TOTAL	**4 771**	**-1 435**	**4 343**	**-1 338**

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de transaction	-211	210
Instruments à la juste valeur sur option	49	20
Inefficacité des couvertures	-9	16
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-9	16
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-372	-753
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	363	769
Résultat de change	120	150
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat [1]	458	397
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	**407**	**793**

[1] *dont 236 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2024 contre 254 millions d'euros en 2023. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.*

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	29	27
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6	-186
TOTAL	**35**	**-159**

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	0
TOTAL	**0**	**0**

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des contrats d'assurance	7 498	7 207
Charges des contrats d'assurance	-6 234	-6 147
Résultat des contrats d'assurance	**1 264**	**1 060**
Charges nettes des traités de réassurance	-74	-34
Résultat des activités d'assurance	**1 190**	**1 026**
Produits nets des placements financiers d'assurance	4 509	5 799
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-4 335	-5 736
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	7	3
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	**1 371**	**1 092**

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	31/12/2024	31/12/2023
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	708	697
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	146	136
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	15	14
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 764	1 717
■ Autres	0	15
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**2 632**	**2 579**
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**4 866**	**4 628**
Charges liées aux contrats d'assurance	**-6 234**	**-6 147**
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	**1 264**	**1 060**
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-5	-5
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-13	-13
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**-19**	**-19**
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	**-106**	**-111**
Revenus des contrats de réassurance	**50**	**96**
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	**-74**	**-34**

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés	**1 841**	**1 750**
Prêts et créances au coût amorti	-50	-14
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	356	347
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 535	1 417
Commissions sur titres	**37**	**31**
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**2 453**	**4 361**
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	16	-12
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	2 437	4 373
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**176**	**42**
■ Dividendes	181	121
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-5	-79
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	**0**	**0**
Produits nets sur immeubles de placement	**20**	**-382**
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	**-18**	**-1**
TOTAL	**4 509**	**5 801**

29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits/charges assimilés*	1 841	1 750
Autres revenus d'investissement*	2 686	4 052
Coût du risque des placements financiers d'assurance*	-18	-1
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT*	**4 509**	**5 801**
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-4 221	-5 712
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-113	-81
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-66	-3 226
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	**-4 400**	**-9 020**
Intérêts courus	7	4
Autres revenus	5	15
RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	**12**	**19**
Variations des contrats d'investissements (passifs)	167	3 892
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	**288**	**691**
dont comptabilisé en résultat	182	68
dont comptabilisé en OCI	106	623

** Les éléments composant le résultat d'investissement publiés au 31 décembre 2023 sont maintenant présentés nets des opérations intragroupe et en adéquation avec le résultat des placements présenté en note 29b.*

L'ajustement de -181 millions d'euros au 31 décembre 2023 a été intégré en "dont comptabilisé en résultat".

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	120	113
Autres produits	730	750
Sous-total	**850**	**863**
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-1	-1
■ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
Autres charges	-590	-511
Sous-total	**-591**	**-512**
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	**259**	**351**

Note 31 Frais généraux

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-3 381	-3 220
Autres charges générales d'exploitation	-2 400	-2 346
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-342	-363
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-145	-128
TOTAL	**-6 268**	**-6 057**

31a Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements [1]	-2 093	-2 012
Charges sociales	-893	-854
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-202	-168
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-192	-186
Autres	1	2
TOTAL	**-3 381**	**-3 220**

[1] Ce poste tient compte de l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13 septembre 2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	31/12/2024	31/12/2023
Techniciens de la banque	23 999	23 644
Cadres	17 957	17 357
TOTAL	**41 956**	**41 001**
Dont France	*29 692*	*28 622*
Dont étranger	*12 264*	*12 379*
Effectifs inscrits [1]	47 887	46 540

[1] Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts et taxes [1]	-194	-384
Locations	-199	-180
■ locations à court terme d'actifs	-65	-57
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables [2]	-121	-112
■ autres locations	-13	-11
Autres services extérieurs	-2 028	-1 800
Autres charges et produits divers	21	18
TOTAL	**-2 400**	**-2 346**

[1] Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de (-4) millions d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution unique en 2024, contre (-197) millions d'euros en 2023.

[2] Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements :	-351	-337
■ immobilisations corporelles	-320	-302
dont droits d'utilisation	*-172*	*-162*
■ immobilisations incorporelles	-31	-31
Dépréciations :	9	-26
■ immobilisations corporelles	0	-1
■ immobilisations incorporelles	9	-25
TOTAL	**-342**	**-363**

31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	**-617**	**-606**
Salaires et traitements	-471	-476
Charges sociales	-74	-64
Avantages du personnel à CT	-6	-7
Intéressement et participation des salariés	-32	-35
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	-27	-22
Autres	-7	-1
Autres charges d'exploitation	**-716**	**-691**
Impôts & taxes	-54	-49
Locations	-19	-19
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-19	-19
Autres services extérieurs	-599	-583
Mécénat	-19	-9
Autres charges diverses	-25	-32
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	**-8**	**-7**
Amortissements	-8	-7
■ Immo. Corp	-8	-6
dont droits d'utilisation	-5	-3
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	**-1 341**	**-1 303**
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-1 188	-1 208
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	21	27
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	**-1 167**	**-1 181**
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	**-2 507**	**-2 484**
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-2 362	-2 355
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-145	-129

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2024	31/12/2023
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	155	19
■ Pertes attendues à maturité (S2)	-324	61
■ Actifs dépréciés (S3)	-1 638	-1 359
TOTAL	**-1 807**	**-1 279**

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

31/12/2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**-1 086**	**1 241**	**0**	**0**	**0**	**155**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	2	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-962	1 110	0	0	0	148
dont location financement	-53	39	0	0	0	-14
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-10	12	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-112	116	0	0	0	4
Pertes attendues à maturité (S2)	**-1 990**	**1 666**	**0**	**0**	**0**	**-324**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 861	1 574	0	0	0	-287
dont location financement	-41	30	0	0	0	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-129	92	0	0	0	-37
Actifs dépréciés (S3)	**-2 533**	**1 842**	**-656**	**-390**	**99**	**-1 638**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 423	1 699	-656	-384	99	-1 665
dont location financement	-27	19	-12	-6	1	-25
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	44	0	0	0	44
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-110	99	0	-6	0	-17
TOTAL	**-5 609**	**4 749**	**-656**	**-390**	**99**	**-1 807**

31/12/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	**-1 026**	**1 045**	**0**	**0**	**0**	**19**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	4	0	0	0	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-883	911	0	0	0	28
dont location financement	-45	42	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-22	21	0	0	0	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-118	108	0	0	0	-10
Pertes attendues à maturité (S2)	**-1 544**	**1 605**	**0**	**0**	**0**	**61**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	0	0	0	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 454	1 519	0	0	0	65
dont location financement	-56	57	0	0	0	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-90	85	0	0	0	-5
Actifs dépréciés (S3)	**-2 209**	**1 546**	**-519**	**-280**	**103**	**-1 359**
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 093	1 459	-519	-277	103	-1 327
dont location financement	-16	16	-9	-3	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	0	0	0	0	-3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-113	85	0	-3	0	-31
TOTAL	**-4 779**	**4 196**	**-519**	**-280**	**103**	**-1 279**

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	-10	4
■ Moins-values de cession	-21	-11
■ Plus-values de cession	11	15
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-1	-2
TOTAL	**-11**	**2**

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciation des écarts d'acquisition	-2	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	**-2**	**0**

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôt exigible	-1 038	-1 193
Charge/Produit d'impôt différé	47	26
Ajustements au titre des exercices antérieurs	65	-13
TOTAL	**-926**	**-1 180**

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat taxable	4 283	4 474
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	**-1 106**	**-1 156**
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	81	70
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	32	32
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-27	-16
Décalages permanents	52	-94
Autres	43	-15
Charge d'impôt	**-926**	**-1 180**
Taux d'impôt effectif	**-21,63%**	**-26,36%**

Note 36 Résultat par action

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du groupe	3 015	3 002
Nombre d'actions à l'ouverture	34 302 302	34 225 594
Nombre d'actions à la clôture	34 302 302	34 302 302
Nombre moyen pondéré d'actions	34 302 302	34 263 948
Résultat de base par action	87,91	87,61
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	87,91	87,61

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	671	0	0	909	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	877	0	0	800
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	12	1 096	32 736	11	1 580	34 302
Placements des activités d'assurance	0	168	1	0	88	5
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	9	0	3	2	0	2
TOTAL	**21**	**1 935**	**33 617**	**13**	**2 578**	**35 108**
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	257	0	0	271	0
Dettes représentées par un titre	0	21	0	0	20	0
Dettes envers les établissements de crédit	18	553	14 803	0	416	11 253
Dettes envers la clientèle	1 220	0	26	1 163	0	26
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	56	647	0	66	500
Passifs divers	108	0	4	115	0	10
TOTAL	**1 346**	**886**	**15 481**	**1 278**	**772**	**11 789**
Engagements de financement donnés	0	0	1	0	0	1
Engagements de garantie donnés	27	3	4 779	28	1	4 768
Engagements de financement reçus	0	0	21	0	0	5
Engagements de garanties reçus	0	690	3 489	0	704	3 528

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2024			31/12/2023		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	136	1 803	0	110	1 466
Intérêts versés	-43	-108	-2 216	-20	-68	-1 717
Commissions reçues	9	0	31	8	0	30
Commissions versées	-70	-11	-67	-56	-9	-62
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	11	26	-3	11	70	-2
Produits des contrats d'assurance émis	0	2	94	1	0	84
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-154	-123	-854	-156	-118	-847
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-2	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	4	10	0	4	10
Autres produits et charges	-14	1	17	-15	0	0
Frais généraux	-766	-2	-179	-657	-1	-183
TOTAL	**-1 026**	**-75**	**-1 364**	**-884**	**-13**	**-1 221**

Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Depuis le 31 décembre 2023, le Groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2024.

	31/12/2024				-	
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	**398 540**	**409 861**	**3 069**	**69 983**	**325 487**	**398 540**
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 822	61 897	0	60 822	0	60 822
Prêts et créances à la clientèle [2]	332 099	342 285	0	6 762	325 337	332 099
Titres	5 619	5 680	3 069	2 400	150	5 619
Placements des activités d'assurance au coût amorti	**2**	**2**	**0**	**2**	**0**	**2**
Prêts et créances	2	2	0	2	0	2
Passifs financiers au coût amorti	**520 778**	**520 469**	**1 767**	**348 165**	**170 846**	**520 778**
Dettes envers les établissements de crédit	46 322	46 031	0	46 322	0	46 322
Dettes envers la clientèle	295 987	295 099	0	139 875	156 112	295 987
Dettes représentées par un titre [1]	165 037	166 158	511	149 898	14 628	165 037
Dettes subordonnées	13 433	13 180	1 256	12 070	106	13 433

[1] La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

[2] En tenant compte des moins-values latentes sur swaps de couverture (0,2 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 10,4 milliards d'euros.

	31/12/2023				-	
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	**387 113**	**403 630**	**2 128**	**70 333**	**314 652**	**387 113**
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 193	63 456	0	62 158	35	62 193
Prêts et créances à la clientèle	321 197	336 388	0	6 751	314 446	321 197
Titres	3 723	3 786	2 128	1 424	171	3 723
Placements des activités d'assurance au coût amorti	**183**	**183**	**0**	**183**	**0**	**183**
Prêts et créances	183	183	0	183	0	183
Passifs financiers au coût amorti	**518 328**	**520 860**	**909**	**349 052**	**168 367**	**518 328**
Dettes envers les établissements de crédit	59 964	59 280	0	59 964	0	59 964
Dettes envers la clientèle	299 608	299 302	0	143 376	156 232	299 608
Dettes représentées par un titre [1]	146 876	150 276	0	134 888	11 988	146 876
Dettes subordonnées	11 880	12 003	909	10 824	147	11 880

[1] La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Afin de se conformer à la norme IAS 32 concernant la compensation des dérivés de couverture, un ajustement a été pris sur le 31 décembre 2023 :
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti : +578 millions d'euros, en niveau 2 (valeur de marché et au bilan)

Note 39 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Les dirigeants du groupe (Président du conseil d'administration et Directeur Général) ont bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS [1]

(en milliers d'euros)	31/12/2024 rémunérations globales	31/12/2023 rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	9 831	9 798

[1] Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 3 528 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Note 40 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 5 sur les risques du rapport de gestion.

Note 41 Dividendes

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a prévu de verser un dividende de 170,5 millions d'euros, soit 4,97 euros par action.

Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2024			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millioons d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,717	6%	0,770	14%
■ Filiales intégrées globalement	7,761	67%	2,941	60%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	2,413	22%	0,250	5%
■ Filiales intégrées globalement	0,608	5%	0,934	19%
TOTAL	**11,499**	**100%**	**4,895**	**100%**
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	4,144		3,198	
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	2,533		0,329	

	31/12/2023			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers*	
	Montant (en millioons d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,181	2%	0,125	2%
■ Filiales intégrées globalement	7,048	82%	3,919	75%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,235	3%	0,230	4%
■ Filiales intégrées globalement	1,108	13%	0,948	18%
TOTAL	**8,572**	**100%**	**5,222**	**100%**
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	*3,676*		*3,003*	
Dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	*0,299*		*0,391*	

* Les honoraires sont répartis entre les entités juridiques PricewaterhouseCoopers France et PricewaterhouseCoopers Audit.
Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

A la suite de la décision de justice du Tribunal administratif de Montreuil du 2 décembre 2021, le groupe applique depuis le 1er janvier 2024 l'EC 2006-36 de la CNCC. Ainsi, seules les prestations effectivement réalisées par les prestataires comptables et d'audit (légal ou contractuel) à la clôture de l'exercice sont dorénavant comptabilisées et mentionnées dans l'annexe.

En 2023, le groupe provisionnait ces prestations considérant que l'obligation légale de désigner un commissaire aux comptes rendait la charge probable à la date de clôture.

L'impact de ce changement de méthode est non matériel.

Note 43 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de BFCM périmètre consolidé, clos au 31 décembre 2024, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 février 2025.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes Groupe.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES PORTEFEUILLES DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités, notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle. A ce titre et comme indiqué dans le paragraphe 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit » de la Note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 : ■ Pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité. ■ Pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties. Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe BFCM, notamment pour : ■ Déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ; ■ Estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts. Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2024, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 351 815 millions d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 9 530 millions d'euros. Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit ainsi que de la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.	S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à : ■ Prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier : ■ Un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues ; ■ Un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues, ■ L'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente ; ■ La réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ; ■ Réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ; ■ Examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ; ■ Analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble. S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Les travaux ont principalement consisté à examiner : ■ L'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ; ■ Les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ; ■ Le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ; ■ Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ; ■ L'évolution dans le temps des indicateurs clefs : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES CLASSÉS EN NIVEAUX 2 ET 3 DE JUSTE VALEUR

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction. Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans le paragraphe 2.1.1.1 « Prêts, créances, ou titres de dettes acquis » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2024, le montant total des actifs et passifs à la juste valeur par résultat classés en niveaux 2 et 3 s'élèvent respectivement à 29 419 millions d'euros et 24 063 millions d'euros. Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour : ■ La détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ; ■ L'utilisation de modèles internes d'évaluation ; ■ L'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ; ■ L'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge.	Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment : ■ La gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ; ■ Les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 ; ■ La justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations. Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également : ■ Réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ■ Analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ; ■ Examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ; Analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES EN NIVEAU 3 DE JUSTE VALEUR DU PÔLE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat. Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêtés ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche *mark-to-model* fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe 2.1.9 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur par résultat des titres de participations (non cotés ou comptabilisés en niveau 3) constituait un point clé de l'audit compte tenu du recours au jugement de la Direction dans la détermination de leur juste valeur et de la complexité des modèles qui concourent à son estimation.	Nous avons actualisé notre compréhension du processus d'évaluation des titres par entretien avec la Direction et nous avons testé les contrôles mis en place par votre groupe associé à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital investissement. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à : ■ Analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche *mark-to-model*, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ; ■ Contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente ; ■ Analyser les plus ou moins-values résultant des variations de juste valeur, et vérifier le cas échéant les dépréciations associées. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 2 315 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Écart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés. Comme indiqué dans le paragraphe 1.8 « Écarts d'acquisition » de la note 1 « Principes et méthodes comptable » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises. Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes : ■ La juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ; ■ La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de : ■ Leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ; ■ L'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.	Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition. Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en : ■ Une analyse de la méthodologie retenue ; ■ Une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles. S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également : ■ Effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ; ■ Procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ; ■ Analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

ÉVALUATION DES PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2024, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 125 893 millions d'euros comme présenté dans la note 13c « Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus » de l'annexe aux états financiers consolidés. Comme exposé dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés, les passifs relatifs à des contrats d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 17 qui repose en particulier sur les principes suivants : ■ La détermination de la meilleure estimation (ou « *best estimate* ») de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : l'évaluation des flux de trésorerie futurs comporte des incertitudes significatives induites par le recours à des modèles actuariels complexes qui reposent sur des méthodologies d'évaluation des flux de trésorerie adaptées aux engagements ainsi que sur des données et des hypothèses relatives à des périodes futures ; ■ La définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « *risk adjustment* »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée. La détermination de la marge sur services contractuels (ou « *contractual service margin* ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés. En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité à l'environnement économique et financier et du recours important au jugement de la direction dans le choix des hypothèses et des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance comme un point clé de l'audit.	Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes : ■ Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance ; ■ Réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance ; ■ Apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « assurance vie » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ; ■ Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ; ■ Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (y compris ceux mis en œuvre dans le cadre de changements d'hypothèses ou de modélisation actuarielle des flux de trésorerie futurs), de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations (y compris l'analyse de la sensibilité des résultats des évaluations obtenues par l'application des hypothèses et modèles retenus par la direction) ; ■ Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces procédures de vérification comprennent l'évaluation des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ; ■ Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ; Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel par l'assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le PRICEWATERHOUSECOOPERS France était dans la neuvième année de de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des comptes Groupe

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes Groupe un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 10 avril 2025

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Neuilly-sur-Seine , le 10 avril 2025

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé

8

Comptes sociaux de la BFCM

8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM 1093

8.1.1 Comptes annuels 1093

8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels 1096

8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS 1119

8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 1122

8.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 1126

8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

8.1.1 Comptes annuels

Actif

(en euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales, CCP	2.2, 2.3	34 651 131 030,01	41 413 586 082,87
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	8 942 398 088,81	7 414 699 947,74
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	142 234 000 197,66	139 378 899 953,75
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	1 479 175 832,18	1 701 809 145,93
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	29 994 058 494,22	17 202 901 539,43
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	1 036 282 688,89	861 988 840,03
Participations et autres titres détenus à LT	2.17	335 150 302,87	343 175 601,32
Parts dans les entreprises liées	2.17	18 119 722 088,51	17 461 960 573,20
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0, 2.1	35 657,45	43 484,27
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	2.24	5 798 904 123,00	9 877 092 057,84
Comptes de régularisation	2.25	1 262 761 254,86	2 133 275 826,29
TOTAL DE L'ACTIF		**243 861 619 899,46**	**237 797 433 193,67**

Hors-bilan

(en euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés			
Engagements de financement	3.0	451 527 827,51	490 448 220,83
Engagements de garantie	3.1	6 312 762 843,20	7 391 270 020,90
Engagements sur titres		-	81 405 635,84

Passif

(en euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, CCP	2.2, 2.3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	90 778 332 756,40	92 778 128 546,27
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	12 679 500 705,53	13 501 717 477,57
Dettes représentées par un titre	2.3	107 682 654 183,86	100 575 394 961,95
Autres passifs	2.24	948 664 177,25	375 325 920,20
Comptes de régularisation	2.25	2 633 077 283,53	3 305 259 172,23
Provisions pour risques et charges	2.27	573 621 434,97	523 710 811,25
Dettes subordonnées	2.7	11 884 149 723,32	11 380 226 677,42
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20		
Capital souscrit	2.20	1 715 115 100,00	1 715 115 100,00
Primes d'émission	2.20	4 852 655 174,87	4 852 655 174,87
Réserves	2.20	8 561 068 515,26	7 613 684 975,26
Écarts de réévaluation		-	-
Prov. réglementées et subventions d'investissement	2.20	-	-
Report à nouveau	2.20	226 381,48	901 666,26
Résultat de l'exercice	2.20	1 491 002 218,56	1 113 760 465,96
TOTAL DU PASSIF		**243 861 619 899,46**	**237 797 433 193,67**

Hors-bilan

(en euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus			
Engagements de financement	3.0	34 662 707 663,19	22 007 989 802,80
Engagements de garantie	3.1	-	-
Engagements sur titres		78 813 435,42	1 094 000 000,01

Compte de résultat

(en euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	17 875 768 441,53	15 201 228 268,17
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-17 911 472 290,19	-15 145 804 606,79
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		-	-
+ Produits sur opérations de location simple		-	-
- Charges sur opérations de location simple		-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	1 646 191 866,70	667 568 434,59
+ Commissions (produits)	4.3	189 930 073,86	169 518 912,51
- Commissions (charges)	4.3	-195 284 619,48	-175 036 454,20
+/- Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	-46 357 834,28	9 918 635,03
+/- Gains sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	4.5	62 026 673,13	-23 691 377,71
+ Autres produits d'exploitation	4.6	382 752,76	231 588,19
- Autres charges d'exploitation	4.6	-111 960 264,44	-27 116 562,50
Produit net bancaire		**1 509 224 799,59**	**676 816 837,29**
- Charges générales d'exploitation	4.7	-86 525 212,33	-91 246 480,04
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		-7 826,82	-7 819,99
Résultat brut d'exploitation		**1 422 691 760,44**	**585 562 537,26**
+/- coût du risque	4.8	-	-8 420 643,39
Résultat d'exploitation		**1 422 691 760,44**	**577 141 893,87**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	24 919 691,84	542 666 581,69
Résultat courant avant impôts		**1 447 611 452,28**	**1 119 808 475,56**
+/- Résultat exceptionnel	4,10	-5 640,00	-
- Impôt sur les bénéfices	4.11	43 396 406,28	-6 048 009,60
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		**1 491 002 218,56**	**1 113 760 465,96**

8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	1096
Note 2	Notes annexes au bilan	1100
Note 3	Notes annexes au hors bilan	1111
Note 4	Notes annexes au compte de résultat	1115

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer

formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêtés ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

1.5 Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus, mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62e à son 63e anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1er janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5e alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CFCM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ainsi que 38 autres entités du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursements	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations financières	25 172 000	13 995 919	419 064	-965 905	37 782 950
Immobilisations corporelles	1 578	-	-	-	1 578
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	8 000
TOTAUX	**25 181 578**	**13 995 919**	**419 064**	**-965 905**	**37 792 528**

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2024
Immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 534	8	-	1 542
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAUX	**1 534**	**8**	**-**	**1 542**

DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2024
Immobilisations financières	480 253	73 024	66 030	487 247
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAUX	**480 253**	**73 024**	**66 030**	**487 247**

2.2 Répartition des créances et dettes

A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2024		Montant 2023	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	828 414	-	704 736	-
Prêts, valeurs reçues en pension [1]	33 970 700	133 240 907	40 766 600	132 873 526
Titres reçus en pension livrée	-	1 334 230	-	536 129
Valeurs non imputées	-	7	-	1 743
Créances rattachées [1]	2 831	788 589	13 591	907 507
Créances douteuses	-	-	-	-
(Dépréciations)	-	-	-	-
TOTAL	**34 801 945**	**135 363 733**	**41 484 927**	**134 318 905**
Prêts subordonnés	-	6 013 151	-	4 337 151
TOTAL DES CRÉANCES ENVERS LES EC ET BC	**-**	**176 178 829**	**-**	**180 140 983**
(1) dont Banques Centrales	*33 944 829*	-	*40 762 083*	-

B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2024		Montant 2023	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	23 101 759	-	19 174 227	-
Emprunts [1]	1 986 524	62 483 091	1 796 471	55 652 692
Valeurs données en pension [1]	-	-	-	11 725 600
Titres donnés en pension livrée	-	1 698 651	-	1 017 160
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Dettes rattachées [1]	238	635 727	791	811 532
Autres sommes dues	872 343	-	2 599 656	-
TOTAL	**25 960 864**	**64 817 469**	**23 571 145**	**69 206 984**
TOTAL DES DETTES ENVERS LES EC ET BC	**-**	**90 778 333**	**-**	**92 778 129**
(1) dont Banques Centrales	-	-	-	*12 036 684*

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	34 799 114	-	-	-	2 831	34 801 945
À terme	16 400 807	19 574 214	70 246 623	34 366 651	788 589	141 376 884
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	98 884	235 256	712 000	195 998	6 288	1 248 426
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	230 750	-	-	-	-	230 750
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 118 513	894 310	10 164 492	17 505 232	311 512	29 994 059
dont titres de transaction	*899*	-	-	-	-	*899*
TOTAUX	**52 648 068**	**20 703 780**	**81 123 115**	**52 067 881**	**1 109 220**	**207 652 064**

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	25 960 626	-	-	-	238	25 960 864
À terme	5 188 528	5 653 214	26 980 000	26 360 000	635 727	64 817 469
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
À vue	11 458 624	-	-	-	-	11 458 624
À terme	1 220 068	-	-	-	809	1 220 877
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-	-	-	-	-
Créances négociables	10 468 874	24 533 834	1 117 730	1 309 000	518 898	37 948 336
Emprunts obligataires	5 399 941	7 612 901	32 799 499	9 377 956	638 508	55 828 805
Autres titres	-	-	6 250 000	7 500 000	155 513	13 905 513
DETTES SUBORDONNÉES	-	1 055 000	4 715 000	5 893 215	220 935	11 884 150
TOTAUX	**59 696 661**	**38 854 949**	**71 862 229**	**50 440 171**	**2 170 628**	**223 024 638**

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 6 288 milliers d'euros sur créances brutes

	Montant 2024			Montant 2023		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE						
Sociétés	1 472 859	25 027	25 027	1 696 617	25 027	25 027
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-
Particuliers	9	-	-	11	-	-
Administrations publiques	20	-	-	50	-	-
Administrations privées	-	-	-	-	-	-
Total	**1 472 888**	**25 027**	**25 027**	**1 696 678**	**25 027**	**25 027**
RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ						
Agriculture et industries minières	-	-	-	-	-	-
Commerces de détails et de gros	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-
Services aux entreprises et holding	25 027	25 027	25 027	25 027	25 027	25 027
Services aux particuliers	-	-	-	-	-	-
Services financiers	1 372 841	-	-	1 591 515	-	-
Services immobiliers	71 004	-	-	75 719	-	-
Transports et communication	59	-	-	57	-	-
Non ventilé et autres	3 957	-	-	4 360	-	-
Total	**1 472 888**	**25 027**	**25 027**	**1 696 678**	**25 027**	**25 027**
RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						
France	1 454 954	25 027	25 027	1 300 129	25 027	25 027
Europe hors France	17 934	-	-	396 549	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 472 888**	**25 027**	**25 027**	**1 696 678**	**25 027**	**25 027**

Sur l'exercice 2024, la BFCM n'a comptabilisé aucune dotation aux provisions. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros.
Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	118 728	106 508
À terme	103 877 814	102 986 371
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	377 003	373 933
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	19 460 766	7 224 089
CRÉANCES SUBORDONNÉES	6 706 473	5 155 759
TOTAL	**130 540 784**	**115 846 660**

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	10 643 553	11 218 581
À terme	57 434 157	50 752 645
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE		
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	750 663	460 501
À terme	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-
Créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	2 473 597	2 494 769
Autres dettes représentées par un titre	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	16 501	16 558
TOTAL	**71 318 471**	**64 943 054**

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2024		Montant 2023	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À terme	5 569 151	-	4 046 151	-
Indéterminée	444 000	-	291 000	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	794 000	794 000	933 950	933 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	190 596	132 873	190 596	132 873
TOTAL	**6 997 747**	**926 873**	**5 461 697**	**1 066 823**

2.7 Dettes subordonnées

	Montant 2024			Montant 2023		
Type d'emprunt	**Devise**	**Encours**	**Échéance**	**Devise**	**Encours**	**Échéance**
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	593 215	indéterminée
TSR 3 % – XS1069549761	EUR	-	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 % – XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 % – XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 % – XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 % – XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 % – XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625 % – XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 % – FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 % – FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8 % – FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025	EUR	3 000	02/04/2025
TSR 1,9 % – FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025	EUR	22 000	02/04/2025
TSR 2,125 % – FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026	EUR	300 000	12/09/2026
TSR 2,75 % – FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027	EUR	40 000	27/04/2027
TSR 3,4 % – FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026	EUR	55 000	22/12/2026
TSR 3,875 % – FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032	EUR	1 250 000	16/06/2032
TSR 4,25 % – FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026	EUR	120 000	27/06/2026
TSR 3,1 % – FR0012033926	EUR	-	06/08/2024	EUR	11 100	06/08/2024
TSR EURIB6+1,78 – FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030	EUR	50 000	23/12/2030
TSR 4 % – FR0011828235	EUR	-	10/04/2024	EUR	5 000	10/04/2024
TSR 3,15 % – FR0011927037	EUR	-	03/06/2024	EUR	7 000	03/06/2024
TSR CMS10+130 – FR0012046860	EUR	-	29/07/2024	EUR	2 000	29/07/2024
TSR 3,10 % – FR0012112605	EUR	-	03/09/2024	EUR	3 000	03/09/2024
TSR 3 % – FR0012187078	EUR	-	15/10/2024	EUR	5 000	15/10/2024
TSR 3 % – FR0012187086	EUR	-	15/10/2024	EUR	3 500	15/10/2024
TSR 2,60 % – FR0012303246	EUR	-	28/11/2024	EUR	4 000	28/11/2024
TSR 1,35 % – FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025	EUR	30 000	02/06/2025
TSR 5,125 % – FR001400F323	EUR	1 250 000	13/01/2033		1 250 000	13/01/2033
TSR 4,375% - FR001400N3I5	EUR	1 500 000	11/01/2034			
		11 663 215			**11 203 815**	
		220 935	Créances rattachées		176 412	Créances rattachées
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2024			Montant 2023		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées.	-	8 942 398	-	-	7 414 700	-
Obligations et autres titres	899	10 846 181	19 146 978	960	10 166 786	7 035 156
Actions et OPC	-	1 036 283	-	-	861 989	-
TOTAUX	**899**	**20 824 862**	**19 146 978**	**960**	**18 443 475**	**7 035 156**

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2024.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2024		Montant 2023	
NATURE DES TITRES	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	113 559	136 484	80 547	111 607
■ Marché monétaire	18 210	-	-	-
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	1 749	-	2 213	-
■ Marché monétaire	-	-	-	-

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2024	Montant 2023
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	360 233	323 254
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	337 741	398 090
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	295 255	-
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	162 744	56 338

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2024	Montant 2023
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et OPC	-	-

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2024		Montant 2023	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	1 334 230	-	536 129	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	-	1 698 651	-	1 017 160
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE				
Autres dettes	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-
TOTAL	**1 334 230**	**1 698 651**	**536 129**	**1 017 160**

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2024 correspondent à :
- des dépôts sécurisés pour 40 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 1 294 230 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2024			Montant 2023		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres	11 978 446	26 587 649	370 362	11 051 063	13 381 596	184 942

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilés	7 951 758	931 790	58 850	7 355 019	-	59 681
Obligations et autres titres	28 708 140	974 407	311 512	16 053 257	1 024 383	125 261
Actions et OPC	1 034 644	1 639	-	858 463	3 526	-
TOTAUX	**37 694 542**	**1 907 836**	**370 362**	**24 266 739**	**1 027 909**	**184 942**

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	-	-	-	-	-

	Montant 2024			Montant 2023		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	-	-	-	-	-

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2024	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2023
Participations et activité de portefeuille	187 146	187 636
Parts dans les entreprises liées	6 396 882	6 396 882
TOTAL	**6 584 028**	**6 584 518**

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2024 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
CM Foncière	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2023	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2024
Capital souscrit	1 715 115	-	-	1 715 115
Primes d'émission	4 852 655	-	-	4 852 655
Réserve légale	171 128	384	-	171 512
Réserves statutaires et contractuelles	7 433 062	947 000	-	8 380 062
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	9 495	-	-	9 495
Report à nouveau	902	-676	-	226
Résultat de l'exercice	1 113 760	-1 113 760	-	1 491 002
Distribution de dividendes	-	167 052	-	-
TOTAL	**15 296 117**	**-**	**-**	**16 620 067**
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

Le capital est composé de 34 302 302 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2024	Montant 2023
Frais d'établissement	-	-
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Fonds commerciaux	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
TOTAL	**8 000**	**8 000**

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2024, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 3 166 954 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 18 041 319 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	2 829	-
Effets publics et valeurs assimilées	58 850	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	2	-
À terme	788 589	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	2 571	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 717	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 512	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

PASSIF

Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	-	238
À terme	-	635 727
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	-	-
À terme	-	809
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	518 898
Emprunts obligataires	-	638 508
Autres dettes représentées par un titre	-	155 513
Dettes subordonnées	-	220 935
TOTAL	**1 168 070**	**2 170 628**

2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

AUTRES ACTIFS

	Montant 2024	Montant 2023
Instruments conditionnels achetés	1 555	7 358
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	33 775	35 883
Débiteurs divers	5 763 574	9 833 851
Créances de carry back	-	-
Autres stocks et assimilés	-	-
Autres emplois divers	-	-
TOTAL	**5 798 904**	**9 877 092**

AUTRES PASSIFS

	Montant 2024	Montant 2023
Autres dettes de titres	49	-
Instruments conditionnels vendus	7 767	5 263
Dettes de titres de transaction	-	-
dont dettes sur titres empruntés	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	162 273	50 967
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	30	-
Créditeurs divers	778 545	319 096
TOTAL	**948 664**	**375 326**

2.25 Comptes de régularisation

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes d'encaissement	33	1 040
Comptes d'ajustement	79 304	57 646
Comptes d'écarts	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	126 791	100 363
Charges à repartir	338 908	340 041
Charges constatées d'avance	94 264	170 312
Produits à recevoir	546 441	1 323 913
Comptes de régularisation divers	77 020	139 961
TOTAL	**1 262 761**	**2 133 276**

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	137	1 425
Comptes d'ajustement	443 046	1 536 986
Comptes d'écarts	-	-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	468 157	444 189
Produits constates d'avance	9 326	13 202
Charges à payer	601 555	799 371
Comptes de régularisation divers	1 110 856	510 087
TOTAL	**2 633 077**	**3 305 260**

Les articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2024	Montant 2023
Prime d'émission des titres à revenu fixe	261 297	261 401
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	208	281

2.27 Provisions

	Montant 2024	Dotation	Reprise	Montant 2023	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	469 000	111 000	-	358 000	> 3 ans
Sur swaps	94 097	77 948	-	16 149	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	-	-	18 050	18 050	< 1 an
Pour impôts et redressements	-	-	120 000	120 000	> 1 an
Autres provisions	10 309	167	1 059	11 201	< 1 an
Pour passifs sociaux	215	191	287	311	< 1 an
TOTAL	**573 621**	**189 306**	**139 396**	**523 711**	**-**

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF

	Montant 2024	Montant 2023
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	16 416 954	16 523 290
Créances sur la clientèle	186 958	122 006
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 036 091	861 797
Promotion immobilière	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Participations et activités de portefeuille	137 545	142 755
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Autres actifs	734 184	926 289
Comptes de régularisation	470 054	620 083
TOTAL ACTIVITÉ DEVISES	**18 981 786**	**19 196 220**
Pourcentage du total actif	**7,71%**	**8,07%**

PASSIF

	Montant 2024	Montant 2023
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	8 071 347	9 124 724
Comptes créditeurs de la clientèle	3 893 994	1 160 726
Dettes représentées par un titre	27 840 856	30 540 697
Autres passifs	158 614	174 034
Comptes de régularisation	144 651	209 615
Provisions	-	-
Excédent de charges sur les produits	-34 846	-63 177
TOTAL ACTIVITÉ DEVISES	**40 074 616**	**41 146 619**
Pourcentage du total passif	**16,28%**	**17,30 %**

Note 3 Notes annexes au hors bilan

3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédits	248 028	222 448
Clientèle	203 500	268 000
Engagements de financement reçus		
Établissements de crédits	34 662 708	22 007 990
dont BDF	*34 662 708*	*22 007 990*
Clientèle	-	-
TOTAL	**35 114 236**	**22 498 438**

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédits	6 250 896	7 319 598
Clientèle	61 867	71 672
Engagements de garantie reçus		
Établissements de crédits	-	-
Clientèle	-	-
TOTAL	**6 312 763**	**7 391 270**

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2024	Montant 2023
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	6 792	25 826
Pensions données en nantissement	-	-
Autres valeurs affectées en garantie	34 662 708	34 629 477
dont BDF	*34 662 708*	*34 629 477*
dont BEI	-	-
TOTAL	**34 669 500**	**34 655 303**

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2024 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2024	Montant 2023
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	12 680	2 682
Autres valeurs reçues en garantie	-	3 000
dont BEI	-	*3 000*
TOTAL	**12 680**	**5 682**

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 1 998 000 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 2 811 455 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2024		Montant 2023	
Opérations de change à terme	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	6 674 839	7 284 704	7 109 436	7 781 394
dont swaps de devises	*6 666 782*	*7 276 628*	*7 109 436*	*7 781 394*
Devises à recevoir contre euros à livrer	33 388 063	33 057 701	35 927 658	36 721 517
dont swaps de devises	*18 580 661*	*18 520 036*	*17 724 038*	*18 411 864*
Devises à recevoir contre devises à livrer	2 430 424	2 447 573	5 661 610	5 550 929
dont swaps de devises	-	-	-	-

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2024	Montant 2023
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	-	-
dont Ventes de contrats futures	-	-
dont Achats de contrats futures	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
Autres opérations fermes	-	-
dont Ventes de contrats futures	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	424 289 410	379 172 120
dont swaps de taux	*412 729 350*	*369 162 556*
swaps de taux en devises	*11 560 060*	*10 009 565*
Achat de floor	-	-
Vente de floor	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
dont Achat swap option	-	-
Vente swap option	-	-
dont Achat de cap/floor	*100 000*	*100 000*
Vente de cap/floor	-	-
Autres opérations fermes	5 253 800	4 166 000
dont swaps de taux	*5 253 800*	*4 166 000*
Swaps de taux en devises	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	37 174	62 267
dont Achat d'option change	*18 587*	*26 644*
Vente d'option change	*18 587*	*35 623*
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture	-	-
dont Achat d'engagement à terme (NDF)	-	-
Vente d'engagement à terme (NDF)	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
dont Achat d'option	-	-
Vente d'option	-	-

3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2024			Montant 2023		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVISES	22 835 392	18 966 459	988 127	28 718 531	19 574 994	1 760 315
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
dont Ventes de contrats futures	-	-	-	-	-	-
dont Achats de contrats futures	-	-	-	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-	-	-	-
dont Ventes de contrats futures	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	52 161 899	180 927 522	196 453 789	62 451 810	172 811 315	148 074 995
dont swaps	*52 161 899*	*180 927 522*	*196 453 789*	*62 451 810*	*172 811 315*	*148 074 995*
Achat de floor	-	-	-	-	-	-
Vente de floor	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	100 000	-	-	-	100 000
dont Achat de swap option	-	-	-	-	-	-
Vente de swap option	-	-	-	-	-	-
dont Achat de cap/floor	-	*100 000*	-	-	-	*100 000*
Vente de cap/floor	-	-	-	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	-	37 174	-	-	62 267	-
dont Achat d'option change	-	*18 587*	-	-	*26 644*	-
Vente d'option change	-	*18 587*	-	-	*35 623*	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
dont Achat d'engagement à terme (NDF)	-	-	-	-	-	-
Vente d'engagement à terme (NDF)	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
dont Achat d'option	-	-	-	-	-	-
Vente d'option	-	-	-	-	-	-

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement	100 000	100 000
Engagements de garantie	6 204 548	7 267 272
Engagements sur opérations devises	83 324	330 094
Engagements sur instruments financiers à terme	72 353 179	63 074 448
Engagements sur titres	19 038	-
TOTAL	**78 760 089**	**70 771 814**

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2024	Montant 2023
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	3 000
Engagements sur opérations devises	83 514	251 928
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	37 174	35 570
TOTAL	**120 688**	**290 498**

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2024		Montant 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux – comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	197	120	-	7 597
Instruments fermes autres que swaps	-	128	-	503
Dérivés incorporés	54 537	40 820	37 223	18 738
Swaps	5 940 003	7 951 778	6 970 390	9 986 625
Risques de taux – hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que swaps	-	-	-	-
Dérivés incorporés	49 907	6 990	56 345	5 408
Swaps	19 793	64 667	30 607	71 863
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que swaps	-	-	-	-
Swaps	136 518	52 197	57 627	3 815

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

Note 4 Notes annexes au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2024	Produits 2023
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	16 833 226	14 394 840
Produits sur opérations avec la clientèle	31 062	35 227
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	667 634	528 621
Produits sur prêts subordonnés	335 565	234 755
Autres produits à caractère d'intérêts	8 281	7 759
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	26
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts	-	-
TOTAL	**17 875 768**	**15 201 228**

	Charges 2024	Charges 2023
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	13 592 825	11 749 356
Charges sur opérations avec la clientèle	319 566	309 499
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	3 466 751	2 605 538
Charges sur emprunts subordonnées	372 191	322 847
Autres charges à caractère d'intérêts	160 139	164 501
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts	-	-5 936
TOTAL	**17 911 472**	**15 145 805**

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2024	Montant 2023
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	16 545	15 984
Revenus des titres de participation et de filiales	1 629 647	651 584
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	-	-
TOTAL	**1 646 192**	**667 568**

4.3 Commissions

	Produits 2024	Produits 2023
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1	8
Commissions sur opérations avec la clientèle	158	219
Commissions relatives aux opérations sur titres	15	54
Commissions sur opérations de change	9	13
Commissions sur prestations de service financiers	189 709	169 190
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	38	35
Reprises sur provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	**189 930**	**169 519**

	Charges 2024	Charges 2023
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	1 723	4 828
Commissions sur opérations avec la clientèle	11	11
Commissions relatives aux opérations sur titres	8 328	7 983
Commissions sur opérations de change	684	1 088
Commissions sur prestations de service financiers	179 250	157 747
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	5 289	3 380
Dotations aux provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	**195 285**	**175 037**

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2024	Montant 2023
Titres de transaction	260	215
Change	49 250	25 110
Instruments financiers à terme	-17 919	-99
Dotations/reprises nettes de provisions	-77 949	-15 307
TOTAL	**-46 358**	**9 919**

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2024	Montant 2023
Frais d'acquisition sur titres de placement	-	-
Plus ou moins-values nettes de cessions	-12 453	-115 291
Dotations ou reprises nettes de provisions	74 480	91 599
TOTAL	**62 027**	**-23 692**

En 2024, les reprises de provisions ont enregistré un montant de 142,2 millions d'euros lié au titre BOA. Les dotations relatives au portefeuille obligataire s'élèvent quant à elles à 67,7 millions d'euros.

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2024	Montant 2023
Produits divers d'exploitation	383	232
Charges diverses d'exploitation	-111 960	-27 117
TOTAL	**-111 577**	**-26 885**

Au 31 décembre 2023, la BFCM disposait d'un stock de provisions pour éventualités diverses de 358 millions d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2024, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 111 millions d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2024	Montant 2023
Salaires et traitements	9 196	9 324
Charges de retraites	1 256	1 178
Autres charges sociales	3 308	3 166
Intéressement et participation des salariés	1 335	1 150
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 847	1 763
Autres impôts et taxes	24 835	16 035
Services extérieurs	48 317	41 669
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	-1 155	1 116
Autres charges diverses	265	18 559
Charges refacturées	-2 679	-2 713
TOTAL	**86 525**	**91 247**

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CF de CM pour le président et le directeur général à compter du 1er juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur Général de la BFCM ne seraient plus rémunérés à compter du 1er juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 9 831 483,86 euros en 2024 contre 9 798 056,54 euros en 2023. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros HT)	PWC France	KPMG	Autres
Certification des comptes	791	659	
Services autres que la certification des comptes [1]	230	2 470	386

[1] *Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

4.8 Coût du risque

	Montant 2024	Montant 2023
Dotations aux provisions liées à des créances	-	-8 772
Reprises de provisions liées à des créances	-	352
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
TOTAL	**-**	**-8 420**

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2024	Montant 2023
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations financières	13 863	-605 346
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	-6 993	1 023 313
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	18 050	124 700
TOTAL	**24 920**	**542 667**

En 2024, la conversion et la cession de titres VISA ont dégagé une plus-value de 26 millions d'euros.

Par ailleurs, la BFCM a soldé la position sur le titre FLOA. Cela s'est traduit par un ajustement de prix de cession de 13 millions d'euros et une reprise de provisions pour risques et charges de 18 millions d'euros.

Enfin, la BFCM a ajusté les provisions sur ses filiales pour un montant global de 7 millions d'euros (dotation).

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2024	Montant 2023
Résultats de sociétés de personnes	-	-
Autres produits exceptionnels	-6	-
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	-	-
TOTAL	**-6**	**-**

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2024	Montant 2023
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	-3 910	-6 083
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	-	-
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs	-72 694	35
(A+B+C) Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	**-76 604**	**-6 048**
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	-	-
Reprises de provisions a caractère d'impôt sur les bénéfices	120 000	-
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	**43 396**	**-6 048**

4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	Montant 2024	Montant 2023
Techniciens de banque	20	19
Cadres	78	78
TOTAL	**98**	**97**

8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL À SAVOIR : 17 151 151 EUROS

	Capital au 31/12/2023	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2023	Quote-part du capital détenu au 31/12/2024 en %
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)			
MUTUELLES INVESTISSEMENT SA (Ex DEVEST 15), Strasbourg	930 000	276 258	90,00
CM CAUTION HABITAT SA (EX DEVEST 16), Strasbourg	310 037	11 214	100,00
CREDIT MUTUEL - Home Loan SFH (ex CM CIC COVERED BONDS), SA, Paris	220 000	2 776	100,00
SIM (Ex EBRA), SAS, Houdemont	542 267	9 183	100,00
CM IMMOBILIER (ex ATARAXIA), SAS, Orvault	51 760	73 798	100,00
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, BECM, SAS, Strasbourg	134 049	1 479 417	96,08
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	612 000	17 701 000	93,18
COFIDIS GROUP (ex COFIDIS PARTICIPATIONS), SA, Villeuneuve d'Asq	112 658	1 987 619	99,99
FACTOFRANCE SAS, Paris	507 452	681 892	100,00
TARGOBANK Deutschland GmbH, Düsseldorf, Allemagne	625 526	2 964 774	100,00
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	1 241 000	8 828 000	50,04
BEOBANK, Bruxelles, Belgique	333 782	399 549	51,00
NORD EUROPE LEASE (BAIL ACTEA IMMOBILIER), Mont Saint Aignan	35 091	21 185	100,00
GROUPE LA FRANCAISE, SAS, Paris	83 627	236 715	60,05
PAYSURF, SA, Strasbourg	32 000	-8 326	51,00
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)			
FONDS REVOLUTION ENVIRONNEMENTAL ET SOLIDAIRE, Paris	382 104	0	50,00
CM REAL ESTATE LEASE, SA, Paris	64 399	53 185	45,94
BANQUE DE TUNISIE, Tunis, Tunisie	270 000 (1)	932 967 (1)	35,33
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)			
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	578 384	25 450	9,79
EPI Interim Company, Molenbeek-Saint-Jean, Belgique	328 906	125 009	6,49

(1) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).
(2) PNB et Bénéfice net exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).
(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société.
(4) PNB pour les établissements de Crédits ou Financiers.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2024		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2024	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2024	Chiffre d'affaires au 31/12/2023	Bénéfice net ou perte au 31/12/2023	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2024	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	-	-	0 (3)	-10	-	
310 037	310 037	100 000	-	14 803 (4)	9 840	-	
220 000	220 000	18 280 769	-	20 541 (4)	14 114	13 420	
871 437	416 556	-	-	22 092	-116 664	-	
100 986	100 986	-	-	6 957	7 587	-	
465 755	465 755	5 362 599	3 115 412	308 970 (4)	138 501	-	
4 146 391	4 146 391	71 064 847	2 505 422	6 458 000 (4)	1 986 000	924 994	Activité Consolidée
1 994 490	1 994 490	16 289 483	-	1 381 423 (4)	103 328	-	Activité Consolidée
1 460 802	1 452 666	7 405 605	400 000	192 856 (4)	73 061	-	
5 701 072	5 701 072	2 905 077	275 000	64 620	93 409	-	Activité Consolidée
1 269 111	1 269 111	650 000	-	13 281 000	828 000	663 473	Activité Consolidée
267 786	267 786	1 352 000	-	324 874 (4)	34 391	8 770	
40 336	40 336	1 317 658	-	7 791 (4)	3 788	3 603	
405 431	405 431	-	-	42 426	-5 569	-	
22 440	16 118	183	-	389 334	-4 070	-	
385 000	385 000	-	-	0 (3)	-22140	-	
47 779	47 779	5 186 107	-	21 052 (4)	623	-	
127 609	127 609	-	-	493 636 (2)	182 322 (2)	7 347	Activité Consolidée
58 926	58 926	-	99 900	8 811 (4)	3 521	-	
28 383	25 386	-	-	-27 748	-62 968	-	

(1) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).
(2) PNB et Bénéfice net exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).
(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société.
(4) PNB pour les établissements de Crédits ou Financiers.

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	Capital au 31/12/2023	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2023	Quote-part du capital détenu au 31/12/2024 en %
1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
a) filiales françaises (ensemble)	-	-	-
b) filiales étrangères (ensemble)	-	-	-
2) PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
a) participations françaises (ensemble)	-	-	-
b) participations étrangères (ensemble)	-	-	-
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION NON REPRIS AU PARAGRAPHE A			
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31/12/2024	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2024	Chiffre d'affaires au 31/12/2023	Bénéfice net ou perte au 31/12/2023	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2024
Brute	Nette					
41 605	28 593	46 619	-	-	-	540
-	-	-	-	-	-	
23 278	21 838	11 408	-	-	-	4 081
382	382	-	-	-	-	-
22 992	22 533	-	-	-	-	2 885
1 117	1 117	-	-	-	-	-

8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RISQUE DE VALORISATION DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées s'élèvent respectivement à 335 millions d'euros et 18 119 millions d'euros et sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan de votre société. Comme indiqué dans la note 1.5 « Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au coût historique et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, qui représente ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir, est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est estimée par la société sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois. L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la société dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre selon les cas à des données historiques (pour certaines entités, actif net éventuellement corrigé et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des informations prévisionnelles (niveau de rentabilité et perspective d'activité). En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la société pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de notre audit.	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la société est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à : ■ Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : – contrôler que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; – contrôler, pour les évaluations reposant sur des données de marché observables, les cours de bourse retenus par votre société. ■ Pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles : – prendre connaissance de la documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues ; – analyser les méthodes et les paramètres de valorisation retenus par la société ; Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à : – apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation et les parts dans les entreprises liées ; – contrôler la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La-Défense, le 10 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers France	KPMG S.A
Laurent Tavernier Associé	Arnaud Bourdeille Associé

8.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 10 avril 2025

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Neuilly-Sur-Seine, le 10 avril 2025

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé

9

Capital et informations juridiques

9.1 CAPITAL SOCIAL 1128

9.2 ACTIONNARIAT 1128

9.2.1 Répartition du capital social et des droits de vote 1128

9.2.2 Information spécifique sur le contrôle 1129

9.2.3 Changement de contrôle 1129

9.3 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES 1130

9.4 RENSEIGNEMENTS DIVERS 1130

9.4.1 Raison sociale et nom commercial 1130

9.4.2 Lieu de constitution, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) 1130

9.4.3 Date de constitution et durée de vie 1130

9.4.4 Objet social et raison d'être 1130

9.4.5 Autres informations concernant l'émetteur 1131

9.4.6 Législation régissant les activités et forme juridique 1131

9.4.7 Date des dernières informations financières 1131

9.4.8 Changements significatifs 1131

9.4.9 Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité 1131

9.4.10 Contrats importants 1131

9.4.11 Situation de dépendance 1131

9.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 1 715 115 100,00 euros. Il est divisé en 34 302 302 actions de 50 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie.

Historique des opérations réalisées :

- une augmentation de capital réservée à la caisse régionale du CMNE a eu lieu le 6 janvier 2022 par l'émission de 455 004 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros ;
- une augmentation de capital a eu lieu le 15 septembre 2023 par l'émission de 76 708 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la BFCM ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

9.2 ACTIONNARIAT

9.2.1 Répartition du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la détention du capital de la BFCM au cours des trois derniers exercices :

	Situation au 31/12/2024			Situation au 31/12/2023			Situation au 31/12/2022		
	Nombre d'actions	%	Montant nominal détenu (en euros)	Nombre d'actions	%	Montant nominal détenu (en euros)	Nombre d'actions	%	Montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	31 399 922	91,54 %	1 569 996 100	31 399 922	91,54 %	1 569 996 100	31 399 922	91,74 %	1 569 996 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	752 608	2,19 %	37 630 400	752 608	2,19 %	37 630 400	741 949	2,17 %	37 097 450
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	468 327	1,37 %	23 416 350	468 327	1,37 %	23 416 350	459 722	1,34 %	22 986 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe	455 015	1,33 %	22 750 750	455 015	1,33 %	22 750 750	455 015	1,33 %	22 750 750
Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	315 440	0,92 %	15 772 000	315 440	0,92 %	15 772 000	308 716	0,90 %	15 435 800
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	180 574	0,53 %	9 028 700	180 574	0,53 %	9 028 700	175 991	0,51 %	8 799 550
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	177 478	0,52 %	8 873 900	177 478	0,52 %	8 873 900	172 116	0,50 %	8 605 800
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France	164 292	0,48 %	8 214 600	164 292	0,48 %	8 214 600	146 411	0,43 %	7 320 550
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	127 614	0,37 %	6 380 700	127 614	0,37 %	6 380 700	123 766	0,36 %	6 188 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	78 925	0,23 %	3 946 250	78 925	0,23 %	3 946 250	74 450	0,22 %	3 722 500
Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est	65 989	0,19 %	3 299 450	65 989	0,19 %	3 299 450	61 535	0,18 %	3 076 750
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre Est Europe	59 066	0,17 %	2 953 300	59 066	0,17 %	2 953 300	59 066	0,17 %	2 953 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	27 965	0,08 %	1 398 250	27 965	0,08 %	1 398 250	24 484	0,07 %	1 224 200
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Sud Est	5 704	0,02 %	285 200	5 704	0,02 %	285 200	5 704	0,02 %	285 200
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	3 218	0,01 %	160 900	3 218	0,01 %	160 900	2 851	0,01 %	142 550

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	6 599	0,02 %	329 950	6 599	0,02 %	329 950	2 470	0,01 %	123 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Île-de-France	1 890	0,01 %	94 500	1 890	0,01 %	94 500	1 890	0,01 %	94 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Loire-Atlantique et du Centre Ouest	1 480	0,00 %	74 000	1 480	0,00 %	74 000	1 480	0,00 %	74 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Méditerranéen	1 450	0,00 %	72 500	1 450	0,00 %	72 500	1 450	0,00 %	72 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Midi-Atlantique	1 172	0,00 %	58 600	1 172	0,00 %	58 600	1 172	0,00 %	58 600
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre	1 040	0,00 %	52 000	1 040	0,00 %	52 000	1 040	0,00 %	52 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Normandie	910	0,00 %	45 500	910	0,00 %	45 500	910	0,00 %	45 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Nord Europe	1 330	0,00 %	66 500	1 330	0,00 %	66 500	**1 330**	**0,00 %**	**66 500**
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Dauphiné-Vivavais	551	0,00 %	27 550	551	0,00 %	27 550	551	0,00 %	27 550
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Savoie-Mont Blanc	500	0,00 %	25 000	500	0,00 %	25 000	500	0,00 %	25 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Anjou	400	0,00 %	20 000	400	0,00 %	20 000	400	0,00 %	20 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Massif Central	300	0,00 %	15 000	300	0,00 %	15 000	300	0,00 %	15 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Antilles-Guyane	260	0,00 %	13 000	260	0,00 %	13 000	260	0,00 %	13 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	81	0,00 %	4 050	81	0,00 %	4 050	81	0,00 %	4 050
Personne Physique	42	0,00 %	2 100	42	0,00 %	2 100	42	0,00 %	2 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central	10	0,00 %	500	10	0,00 %	500	10	0,00 %	500
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	2 150	0,01 %	107 500	2 150	0,01 %	107 500	10	0,00 %	500
TOTAL	**34 302 302**	**100,00 %**	**1 715 115 100**	**34 302 302**	**100,00 %**	**1 715 115 100**	**34 225 594**	**100,00 %**	**1 711 279 700**

Les actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différenciés.

9.2.2 Information spécifique sur le contrôle

La société est contrôlée comme décrit dans le paragraphe 9.2.1.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la Caisse Fédérale de crédit Mutuel et la BFCM sont conclues à des conditions normales de marché.

La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

9.2.3 Changement de contrôle

Les statuts de la BFCM comportent des stipulations qui ont pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle en ce qu'elles limitent à certaines personnes strictement déterminées la possibilité de devenir actionnaires de la BFCM et imposent un agrément préalable du conseil d'administration pour le transfert des actions.

À la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

9.3 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En matière de politique de distribution de dividendes, la BFCM privilégie un actionnariat de long terme composé quasi-exclusivement d'entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, elle verse régulièrement à ses actionnaires un dividende raisonnable tout en privilégiant le renforcement de ses fonds propres en reportant en réserves la part de ses bénéfices nécessaires à son développement et à la couverture de ses risques dans le respect des ratios réglementaires.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DES DIVIDENDES

	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre d'actions au 31 décembre	33 770 590	33 770 590	34 225 594	34 302 302	34 302 302
Bénéfice (en euros par action)	20,14	36,42	26,69	32,47	43,47
Dividende (en euros par action)	3,02	6,72	5,34	4,87	4,97

** Par prélèvement sur la réserve facultative.*

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L.1126-1 alinéa 3 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « sont définitivement acquis à l'État (...) les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années (...) »

9.4 RENSEIGNEMENTS DIVERS

9.4.1 Raison sociale et nom commercial

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Sigle : BFCM

9.4.2 Lieu de constitution, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

Strasbourg B 355 801 929

Code APE/NAF : 6419Z

Numéro LEI : VBHFXSYT7OG62HNT8T76

9.4.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été créée le 28 octobre 1955. Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 27 octobre 2054.

9.4.4 Objet social et raison d'être

(Article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur ;
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement ;
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrant dans le champ d'activité d'une banque.

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

(Article 2bis des statuts)

L'action de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'inscrit dans le Groupe Crédit Mutuel. La Caisse Fédérale de crédit Mutuel, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fait sienne la raison d'être : *Ensemble, écouter et agir*.

9.4.5 Autres informations concernant l'émetteur

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Adresse du siège social de la BFCM : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

Adresse de contact de la BFCM : 6 rue de Provence, 75452 Paris Cedex 09

Téléphone : + 33 (0)1 53 48 77 02

Site internet : www.bfcm.creditmutuel.fr[1]

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblée générale et les rapports peuvent être consultés au siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raffeisen 67000 Strasbourg.

9.4.6 Législation régissant les activités et forme juridique

La BFCM, société anonyme française, est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération bancaire française (FBF).

9.4.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2024.

9.4.8 Changements significatifs

Aucun changement significatif de performance financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

9.4.9 Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun événement significatif relatif à la situation financière ou commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidés n'est intervenu depuis la publication le 6 février 2025 des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 de nature à altérer la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidés.

9.4.10 Contrats importants

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM ces deux dernières années autre que les contrats conclus dans le cadre normal de ses affaires.

9.4.11 Situation de dépendance

A ce jour, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas en situation de dépendance.

[1] *Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du prospectus, à l'exception de celles figurant le cas échéant par référence dans le document d'enregistrement universel.*

10

Informations complémentaires

10.1 CALENDRIER 2025 DE COMMUNICATION FINANCIÈRE 1133

10.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 1133

10.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 1133

10.4 RESPONSABLE DU DOCUMENT 1134

Attestation et gouvernance 1134

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel 1134

10.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 1134

10.6 TABLES DE CONCORDANCE 1135

10.6.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 1135

10.6.2 Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM 1137

10.7 GLOSSAIRE 1140

10.1 CALENDRIER 2025 DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

BFCM

6 février 2025	Publication des résultats de l'année 2024
25 avril 2025	Assemblée générale ordinaire
30 juillet 2025	Publication des résultats du premier semestre 2025

Calendrier sous réserve de modification

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

6 février 2025	Publication des résultats de l'année 2024
30 juillet 2025	Publication des résultats du premier semestre 2025

Calendrier sous réserve de modification

10.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

http://www.bfcm.creditmutuel.fr

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Secrétariat Général Groupe

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

10.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

10.4 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Attestation et gouvernance

Je soussigné Alexandre Saada, Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, confirme après avoir pris toute mesure raisonnable, que Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié les informations contenues dans le chapitre 5 Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3 - en vertu de la partie 8 du Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2) conformément au système comptable en place et au contrôle interne qui lui est associé.

Fait à Paris, le 10 avril 2025

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

M. Éric Petitgand,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actifs et de passif, de la situation financière et des profits et pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (dont le sommaire figure à la section 10.6.2 du présent document d'enregistrement universel) présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Fait à Strasbourg, le 10 avril 2025

10.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes annuels et consolidés BFCM

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Mme Sophie Sotil et M. Arnaud Bourdeille – Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a renouvelé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale porté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Mme Sophie Sotil et M. Arnaud Bourdeille – Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 26 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a renouvelé PricewaterhouseCoopers France en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

10.6 TABLES DE CONCORDANCE

10.6.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 10 avril 2025
1.	**Personnes responsables**	**1133-1134**
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**1134**
3.	**Facteurs de risque**	**638-647**
4.	**Informations concernant l'émetteur**	**1130-1131**
5.	**Aperçu des activités**	
5.1	Principales activités	6-7 ; 14-15 ; 22-40
5.2	Principaux marchés	6-7 ; 22 ; 52 ; 901-907 ; 913
5.3	Événements importants dans le développement des activités	50-51; 70
5.4	Stratégie et objectifs	12-13
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1131
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	22
5.7	Investissements	42 ; 53 ; 73
6.	**Structure organisationnelle**	
6.1	Description du groupe	17-21
6.2	Principales filiales	17-21
7.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
7.1	Situation financière	45-83
7.2	Résultats d'exploitation	45-83
8.	**Trésorerie et capitaux**	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	878; 982
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	879; 983
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	65-67
8.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les activités	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A
9.	**Environnement réglementaire**	**46**
10.	**Informations sur les tendances**	**70 ; 80**
11.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**N/A**
12.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	574-590 ; 604-621
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	592 ; 622
13.	**Rémunération et avantages**	**600-603 ; 625 ; 837-846 ; 968**
14.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	576 ; 606
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	592 ; 622
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	596-598
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	575 ; 605
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	591 ; 621
15.	**Salariés**	

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 10 avril 2025
15.1	Nombre de salariés	960; 1074 ; 1118
15.2	Participations et stock-options	837-846
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	837-846
16.	**Principaux actionnaires**	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	1128-1129
16.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	1129
16.3	Contrôle de l'émetteur	1129
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	1129
17.	**Transactions avec des parties liées**	**900 ; 966 ; 1010 ; 1080**
18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	**874-969 ; 978-1084 ; 1093-1121**
18.1	Informations financières historiques	874-969 ; 978-1084 ; 1093-1121
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	970 ; 1085 ; 1122
18.4	Informations financières pro forma	70 ; 79
18.5	Politique en matière de dividendes	1083 ; 1130
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	786
18.7	Changement significatif de la situation financière	1131
19.	**Informations supplémentaires**	
19.1	Capital social	1128
19.2	Acte constitutif et statuts	1130
20.	**Contrats importants**	**1131**
21.	**Documents disponibles**	**1133**

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « document d'enregistrement universel »		n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 10 avril 2025
1.	**Informations à fournir concernant l'émetteur**	
1.1	Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2	Déclaration de l'émetteur	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 631 à 738, 48 à 75, 91 à 308, 369 à 628 et 739 à 746 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2023 (https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566), déposé à l'AMF le 11 avril 2021 sous le numéro D.24-0276 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 749 à 857, 76 à 89, 369 à 628 et 858 à 865 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2023 (https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566), déposé à l'AMF le 11 avril 2024 sous le numéro D.24-0276 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 487 à 572, 46 à 81, 87 à 230, 289 à 485 et 573 à 578 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2022 (https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08), déposé à l'AMF le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 581 à 664, 73 à 85, 289 à 485 et 665 à 670 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2022 (https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08), déposé à l'AMF le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 413 à 491, 42 à 60, 75 à 210, 265 à 411 et 492 à 494 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2021 (https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/0245fa3c-217d-4271-ad4e-c3d5e3362d82), déposé à l'AMF le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 497 à 574, 61 à 72, 75 à 210, 265 à 411 et 575 à 580 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2021 (https://investors.bfcm. creditmutuel.fr/static-files/0245fa3c-217d-4271- ad4e-c3d5e3362d82), déposé à l'AMF le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284 ;

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

10.6.2 Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM

		Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
1	**Attestation du responsable du document de référence**					**1134**
2	**Rapport de gestion**					
2.1	Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé	L.232-1 II, L.233-26				4-5 ; 71-83
2.2	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 1°				4-5 ; 71-83
2.3	Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 2°				4-9 ; 13
2.4	Autres informations sur la situation de la société et du groupe					
	Évolution prévisible de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				80
	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	L.232-1 II, L.233-26				80
	Activités en matière de recherche et de développement de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				N/A
	Succursales existantes	L.232-1 II				N/A
	Informations relatives aux implantations par état ou territoire		L.511-45, R.511-16-4			1018
	Prise, au cours d'un exercice, de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France	L.233-6, L.247-1				N/A
	Activité et résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	L.233-6				22-42
2.5	Informations sur les risques et les procédures de contrôle interne					
	Principaux risques et incertitudes auxquels la société et le groupe sont confrontés	L.225-100-1 I 3°				638-647
	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mise en œuvre d'une stratégie bas carbone	L.225-100-1 I 4°				638 ; 646
	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	L.225-100-1 I 5°				651-655
	Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				642-643

		Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
	Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				639-643
	Dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges			223 quater		N/A
2.6	Information en matière de durabilité et plan de vigilance					
	Information en matière de durabilité (transposition en droit français conformément aux exigences de publication de la directive 2022/2464 du 14/12/2022 modifiant le règlement UE 537/2014 et directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE	L. 233-28-4, L. 232-6-3, R. 232-8-4				349-562
	Ressources incorporelles essentielles	L. 232-1 II, L 233-26				N/A
	Informations sur les actions visant à promouvoir le lien nation - forces armées	L. 22-10-35				425
	Informations sur les incidences de l'activité de la société et du groupe sur la lutte contre l'évasion fiscale	L. 22-10-35				464-465
	Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du code de l'environnement	L . 232-1-1				N/A
	Informations requises au titre de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement taxonomie)	R.225-105				410-413 ; 472-560
	Plan de vigilance	L.225-102-4				336-347
3	**Rapport des commissaires aux comptes sur l'état de durabilité**	**L. 233-28-4**				**568**
4	**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**	**L.225-37**				**604**
4.1	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux (section 13 de l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980)					625
4.2	Principes et règles de rémunération de la population identifiée		L.511-73			625
4.3	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	L.225-37-4				608-621
4.4	Tableau récapitulatif des délégations dans le domaine des augmentations de capital	L.225-37-4				N/A
4.5	Modalités d'exercice de la direction générale	L.225-37-4				625
4.6	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	L.22-10-10				606 ; 621-625
4.7	Politique de diversité	L.22-10-10				622
4.8	Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	L.22-10-10				625
4.9	Déclaration indiquant si la société se réfère ou non à un Code de gouvernement d'entreprise	L.22-10-10				605
4.10	Modalités de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	L.22-10-10				621
5	**Informations concernant le capital social**	**L.233-13**				
5.1	Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice	L.233-13				1128
5.2	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent	L.233-13				1119-1121

		Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
5.3	État de la participation des salariés au capital social	L.225-102				N/A
5.4	Informations relatives aux opérations de rachat par la société de ses propres actions pendant l'exercice	L.225-211				N/A
5.5	État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice si applicable		L.621-18-2 et R.621-43-1		223-26	N/A
6	**Autres informations comptables, financières et juridiques**					
6.1	Informations sur les délais de paiement	L.441-14 et D.441-6				81
6.2	Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			243 bis		82
6.3	Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles		L.511-4-2			N/A
6.4	Montant et caractéristiques des prêts finances ou distribues par la société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n ° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. Si applicable		L.511-4-1			N/A
6.5	Rendement des actifs de la société		R.511-16-1			N/A
7	**États financiers**					
7.1	Comptes sociaux					1093-1118
	dont résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	R.225-102				83
7.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	L823-10				1122-1126
7.3	Comptes consolidés	L233-26				978-1084
	dont honoraires versés aux commissaires aux comptes					1083
7.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	L823-10				1085-1090

10.7 GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

Acronymes

ACPR Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

AIB Association of Issuing Bodies.

AMF Autorité des marchés financiers.

APR Actifs pondérés par le risque. Voir RWA.

ARC Atténuation du risque de crédit. Voir CRM.

BCBS Basel Committee on Banking Supervision.

BCE Banque centrale européenne.

bp / pb Points de base.

CRD Capital Requirement Directive Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.

CRBF Comité de réglementation bancaire et financière.

CSM Contractual Service Margin Marge de service contractuelle.

CSRD Corporate Sustainability Reporting Directive Directive sur les rapports de développement durable des entreprises.

DDA Directive de distribution d'assurance.

EBA European Banking Authority Voir ABE.

EFRAG European Financial Reporting Advisory Group Groupe consultatif européen sur l'information financière.

ESG Environnement, Social, Gouvernance.

ESRS European Sustainability Reporting Standards Normes européennes de reporting de durabilité.

ETI Entreprise de taille intermédiaire.

ETP Équivalent temps plein.

FBF Fédération bancaire française.

FCPE Fonds commun de placement entreprise.

FCPI Fonds d'investissement de proximité dans l'innovation. OPCVM disposant d'importants avantages fiscaux acquis sous réserve de conserver les parts au minimum cinq ans.

FED Federal Reserve System Banque centrale des États-Unis.

FRA Forward Rate Agreement Accord futur sur les taux d'intérêt.

FTA First-Time Application.

HQLA (level 1/level 2) High Quality Liquid Assets (level 1/ level 2) Actifs liquides de haute qualité (level 1 : liquidité et qualité extrêmement élevées/level 2 : liquidité et qualité inférieures au level 1).

IARD Incendie, accidents et risques divers.

IAS International Accounting Standards Normes comptables internationales.

IDA Impôt différé actif.

IFRS International Financial Reporting Standards Normes internationales d'information financière.

IGA InterGovernmental Agreement Accords Intergouvernementaux.

IPBES Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

IRO Impact Risques et Opportunités.

LCB-FT Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

M&A Mergers and acquisitions Fusions et acquisitions.

NACE (code) Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

NPS Net Promoter Score

NRE Loi sur les nouvelles régulations économiques.

NZBA Net-Zero banking Alliance Alliance bancaire pour le net zéro.

OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

OST Opérations sur titres.

OTC Over-the-counter Marché de gré à gré.

PACTE (loi) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

PNI Produit net d'intérêt

QVCT Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RES Ratio européen de solvabilité.

RSE Responsabilité Sociale ou Sociétale d'entreprise.

SBTI Science Based Targets Initiative.

SNBC Stratégie nationale bas carbonne.

SCPI Société civile de placement immobilier.

TMO Taux moyen obligataire.

Définitions

A

ABCP Asset-Backed Commercial Paper (Billet de trésorerie adossé à des actifs) Titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents. Conduits d'ABCP : véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.

ABE Autorité bancaire européenne (EBA) Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres et peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des nouveaux stress-tests, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.

ABS Asset-Backed Securities (titres adossés à des actifs) Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Agence de notation Agence qui apprécie le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Son rôle est de mesurer le risque de non-remboursement des dettes qu'émet l'emprunteur.

ALM Asset and Liability Management Gestion Actif Passif. Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan (essentiellement risque de liquidité et risque de taux).

AT1 Additional Tier 1 Fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un certain seuil.

B

Bâle II (les accords de) Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants : – le Pilier 1, socle des exigences minimales : il vise à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel ; – le Pilier 2 institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs ; – le Pilier 3 est centré sur la discipline de marché. Il vise à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.

Bâle III (les accords de) Plusieurs séries de mesures prises par le Comité de Bâle en 2009 ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle II en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation, gestion des risques dans le cadre du Pilier 2, transparence dans le cadre du Pilier 3.

Bâle IV (finalisation des accords de Bâle III) Accord conclu en juin 2023, poursuivant la tendance amorcée par Bâle III en cherchant à améliorer la stabilité financière mondiale, en renforçant les exigences de fonds propres et en affinant les méthodes d'évaluation des risques bancaires. L'un des volets majeurs de Bâle IV concerne principalement le risque de crédit.

Banking book Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors-bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.

Broker Intermédiaire de bourse qui achète et vend pour le compte de ses clients.

Buffer de liquidité Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une « fermeture » des marchés et de l'accès à toute liquidité.

C

CAD Capital Adequacy Directive (exigences minimales de fonds propres) Directive imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit.

CCF Credit Conversion Factor Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB), il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.

CDS Credit Default Swap Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non-remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.

CET1 Common Equity Tier 1 Fonds propres de base de catégorie 1 correspondant au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaires pour risque bancaire généraux.

CLO Collaterialized Loan Obligations Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.

CMBS Commercial Mortgage-Backed Securities Titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque.

Coefficient d'exploitation Ratio indiquant la part de PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

COREP Common Solvency Ratio Reporting Appellation du reporting prudentiel promu par le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS).

Coût du risque avéré Dotations aux provisions nettes sur actifs dépréciés (créances douteuses).

Coût du risque non avéré Instauré par la norme IFRS 9 qui impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur le principe du provisionnement de tout ou partie des pertes attendues, c'est-à-dire un provisionnement statistique dès l'octroi du crédit.

Covered bonds (Obligations sécurisées) Instruments simples de la titrisation. Obligations sécurisées comparables à des obligations classiques à la différence d'une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation. Les covered bonds reposent sur un pool d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les covered bonds sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

CRD 4 Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle III, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Elle présente une définition harmonisée des fonds propres, propose des règles relatives à la liquidité et cherche à lutter contre la procyclicité.

CRM Credit Risk Mitigation (Atténuation du risque de crédit) Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.

CRR (dans le cadre du Pilier 3) Capital Requirement Regulation Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD 4) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.

CVA Credit Valuation Adjustment Ajustement de valeur de crédit. Ajustement comptable sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non...). Il consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties.

D

Dérivé Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Desk Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.

E

EAD Exposure At Default Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors-bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan

sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.

EFP Exigence en fonds propres Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).

EL Expected Loss Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

EMTN Euro Medium Term Note Titre de créance d'une durée généralement entre cinq et dix ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.

Entreprise à mission Notion introduite par la loi Pacte de 2019 permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être dans ses statuts à travers un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux. Un organisme tiers indépendant doit être désigné pour vérifier de l'exécution des missions énoncées dans les statuts.

€STR Euro Short-Term Rate (ex-EONIA) Taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

ETF Exchange Traded Funds Fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions « classiques ». Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

Euribor Euro Interbank Offered Rate Taux interbancaire offert en euro. Taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

European Securities and Markets Authority « ESMA » (Autorité européenne des marchés financiers « AEMF ») L'ESMA réunit les régulateurs des marchés financiers des États membres de l'Union européenne. Cette autorité contribue à la création de normes et de pratiques communes en matière de réglementation et de surveillance.

Exposition brute Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.

F

Fonds propres Tier 1 Ensemble des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

Fonds propres Tier 2 Fonds propres de base de catégorie 2 correspondant aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Front office Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.

FRU Fonds de résolution unique Fonds destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution. Cette phase consiste à appliquer le plan avalisé par le comité de résolution unique CRU et bloque, pour la banque en question, l'accès au marché interbancaire.

FSB Financial Stability Board Organisme regroupant 26 autorités financières, plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

G

GAAP Generally Accepted Accounting Principles Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le Financial Accounting Standards Board.

GAFI Groupe d'actions financières Organisme intergouvernemental qui a pour objectifs l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

Green bond ou obligation verte Emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès des investisseurs.

H

Hybride (titre) Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions...).

I

Iboxx Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.

ICAAP Internal Capital Adequacy Assessment Process Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de stress-tests des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.

ILAAP Internal Liquidity Adequacy Assessment Process Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation de l'établissement est suffisante pour couvrir le risque de liquidité. Le principe est notamment de savoir quelles sont les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.

Investment grade Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

IRB Internal Rating Based Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque établissement peut développer en interne son propre système de notation.

ISR Investissement Socialement Responsable Processus de sélection, par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille, en se fondant sur des critères autres que financiers comme les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. Cette gestion s'accompagne idéalement d'un dialogue avec les dirigeants et d'un exercice actif des droits de vote attachés aux titres.

K

KRI Key Risk Indicators Indicateurs clés de risques opérationnels. Éléments de la modélisation des méthodes internes (AMA – Advanced Measurement Approach) implémentées par les banques. Identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. À chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place.

L

LCR Liquidity Coverage Ratio Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aigüe. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle III.

LGD Loss Given Default Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD.

LGD* (lire LGD étoile) LGD spécifique pour les expositions « non Retail » en approche notation interne.

Liquidité Capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions (achat-vente) s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés.

M

Marché secondaire Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelé bourse des valeurs.

Mark-to-model Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier, en l'absence de prix de marché.

Mezzanine Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Mid cap Capitalisation boursière moyenne.

MIF 1/MIF 2/MIFID 2/MIFIR Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF 1), entrée en vigueur le 1er novembre 2007, qui définit les grandes lignes du cadre d'exercice des activités de marché en Europe. La directive MIF 1 a été complétée, en 2018, par la MIF 2. MIF 2 vise à améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi à renforcer la protection des investisseurs.

MREL Minimum Requirement Eligible Liabilities Niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne (MREL) dont doit disposer un établissement de crédit. De l'ordre de 8 % du passif selon la directive Bank Recovery and Resolution Directive, le taux reste toutefois à la discrétion de l'autorité de résolution nationale.

N

Netting Compensation Les systèmes de netting permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.

Notation Appréciation, par une agence de notation financière (Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière, d'un État ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.

O

OAT Obligations assimilables du trésor Emprunts effectués par le Trésor Public, donc par l'État. Ces obligations cotées en bourse sont dites « assimilables », car chaque nouvelle série (tranche) émise est rattachée à une série déjà existante dont elle possède les mêmes caractéristiques : taux d'intérêt, valeur nominale, échéance, modalités de remboursement.

OCI Other Comprehensive Income Autres éléments du résultat. Le montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.

OPC Organisme de placement collectif Organisme de placement collectif (un « fonds d'investissement ») qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations…) ou dans l'immobilier (pour les OPCI). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée.

OPE Offre publique d'échange Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

Option Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (call) ou de vendre (put), un actif financier (action, obligation, devises…) à un cours fixé à l'avance. Une option est un produit risqué.

P

PD Probability of Default Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.

Perte en cas de défaut (Loss Given Default – LGD) Voir LGD.

Production de crédits Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle – source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur « banque de détail – réseau bancaire ».

Produits dérivés Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales par exemple, ou les taux d'intérêt et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.

PUPA Plan d'urgence et de poursuite de l'activité Ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes.

R

Raison d'être Notion intégrée dans la loi Pacte de 2019, la raison d'être est une ligne de conduite que l'entreprise se donne à elle-même. Elle peut être insérée dans les statuts. Elle fournit « un cadre pour les décisions les plus importantes, afin de concrétiser l'intérêt propre de la société et de l'entreprise, et les considérations sociales et environnementales » selon le rapport Notat-Senard.

Ratio CET1 Rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

Ratio Tier 1 Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

RCC Risque de crédit de la contrepartie Risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.

Retail Activité de commerce de détail. **Retail banking** : banque de détail.

Risque de liquidité Risque pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable.

Risque de marché Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie) qui présente un risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider la position (un jour, un mois…).

RMBS Residential Mortgage-Backed Securities Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

RWA Risk Weighted Assets Actifs pondérés par le risque. Montant des actifs calculé à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II.

S

Senior (titre) Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.

SFH Société de financement de l'habitat Filiales de banques généralistes dont objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat.

Sous-jacent Actif financier (action, obligation…) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.

Sponsor (dans le cadre des titrisations) Un sponsor est un établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

Spread (de crédit d'une obligation) Différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'État soit le taux du swap.

SREP Supervisory Review and Evaluation Process L'objectif du SREP est de s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquats ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les stress-tests ainsi que les risques systémiques.

Stress-test (test de résistance) Tests de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de stress-tests est obligatoire dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II.

Sûreté réelle Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (Ex. : gage sur un bien mobilier ou hypothèque sur un bien immobilier).

Swap Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.

T

TCN Titre de créance négociable Formules de placements à court terme qui regroupent des bons à moyen terme négociables, des certificats de dépôts ou encore des billets de trésorerie négociés de gré à gré.

Titrisation (securitization en anglais) Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société ad hoc (appelé Special Purpose Vehicle), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

TLTRO Targeted Long Term Refinancing Operation Opérations ciblées de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques leur permettant d'emprunter (pour le TLTRO2) jusqu'à trois fois le montant net des prêts accordés aux agents privés non financiers (hors prêts immobiliers aux ménages).

Trading/négociation Le trading qualifie des opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le trading s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.

TSS Titres super-subordonnés Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés auprès des autres créanciers.

V

Value at Risk (VaR) Se définit comme la perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.

Sites Internet :

www.bfcm.creditmutuel.fr

www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsable de l'information financière

M. Alexandre Saada

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Directeur général adjoint de la BFCM

Édition

BFCM

Créations graphiques

Couvertures, cahier introductif, infographies

O'communication et Labrador

Crédits photos

Photos de couverture : Adobe Stock

Photo de Monsieur Daniel Baal : Antoine Doyen

Autres photos : Adobe Stock

Le document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Société anonyme au capital de 1 715 115 100 €
Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238
N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92

www.creditmutuelalliancefederale.fr